

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 9

QUATRIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

SESSION 1894



VOLUME XXVII.

☞Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA.

QUATRIÈME SESSION, SEPTIÈME PARLEMENT, 1894.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

A

B

C

☞Voyez aussi l'Index alphabéthique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

CONTENU DU VOLUME B.

Recensement du Canada, 1890-91. Second volume.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME C.

Recensement du Canada, 1890-91. Troisième volume.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 1.

1. Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits, pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 2.

2. Comptes publics du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présentés le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster. 2*a*. Budget pour l'exercice finissant le 30 juin 1895 ; présenté le 20 mars 1894 ; 2*b*. Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 30 juin 1894 ; présenté le 20 juin 1894. 2*c*. Budget supplémentaire pour l'exercice finissant le 30 juin 1895 ; présenté le 12 juillet 1894. ....*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

3. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1893. Présentée le 20 avril 1894, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

3*a*. Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1893, dans les banques chartées du Canada. Présenté le 11 juin 1894, par l'honorable G. E. Foster ... .*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 3.

4. Rapport du surintendant des assurances pour l'année finissant le 31 décembre 1893.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4*a*. Extrait préliminaire des opérations des compagnies d'assurances canadiennes sur la vie durant l'année finissant le 31 décembre 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4*b*. Sommaire des rapports des compagnies d'assurances au Canada, pour l'année civile 1893. Présenté le 7 mai 1894, par sir John Thompson.....*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 4.

5. Rapport du département du Commerce pour l'exercice finissant le 30 juin 1893. Présenté le 17 mai 1894, par sir John Thompson.........*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

5a. Rapport du ministre du Commerce sur la mission en Australie. Présenté le 4 juillet 1894, par sir John Thompson.....................*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

5b. La conférence coloniale, tenue à Ottawa, 1894.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 5.

6. Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice finissant le 30 juin 1893. Présentés le 27 mars 1894, par l'honorable N. C. Wallace.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

7. Rapport, relevés et statistiques du revenu de l'intérieur du Canada pendant l'exercice terminé le 30 juin 1893. Partie I, Accise, etc. Présentés le 20 mars 1894, par l'honorable J. F. Wood.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

7a. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada, 1893 : Partie II, Falsification des substances alimentaires. Présentés le 14 juin 1894, par l'honorable J. F. Wood.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

7b. Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada, 1893 ; Partie III, Inspection des poids et mesures et du gaz. Présentés le 6 juillet 1894, par l'honorable J. F. Wood.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 6.

8. Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1893. Présenté le 12 juin 1894, par sir John Thompson............*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8a. Rapport sur les archives du Canada, 1893. Présenté le 12 juin 1894, par sir John Thompson.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8b. Troisième rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière du Canada pour 1892-93. Présenté le 18 mai 1894, par l'honorable T. M. Daly.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8c. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1893. Présenté le 20 avril 1894, par l'honorable G. E. Foster......*Imprimé pour la distribution et les documents de la session*

CONTENU DU VOLUME 7.

8d. Interdiction du bétail du Canada en Angleterre, pour 1893—La cause canadienne. Présenté le 4 mai 1894, par l'honorable T. M. Daly......*Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

8e. Rapport spécial du commissaire exécutif sur les prix décernés pour les instruments agricoles à Chicago, 1893. Présenté le 7 mai 1894, par l'honorable T. M. Daly.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8f. Statistique criminelle pour l'année 1893....*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

8g. Rapport du commissaire exécutif sur l'exposition colombienne.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

8h. Rapport spécial sur la production du beurre et du fromage, et leurs marchés.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 8.

9. Rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice finissant le 30 juin 1893. Présenté le 10 avril 1894, par l'honorable J. A. Ouimet.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

10. Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893. Présenté le 27 mars 1894, par l'honorable J. Haggart.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 9.

11. Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1893, Marine. Présenté le 1er mai 1894, par sir Charles Hibbert Tupper.... *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

11*. Rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice finissant le 30 juin 1893—Pêcheries. Présenté le 11 avril 1894, par sir Charles Hibbert Tupper. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

11*a*. Rapport du président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année civile finissant le 31 décembre 1893.................. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 10.

12. Rapport du Maître général des Postes pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présenté le 9 avril 1894, par sir Adolphe Caron.............. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

13. Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1893. Présenté le 21 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly................. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

13*a*. Rapport sommaire de la Commission géologique pour l'année 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly................ *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

14. Rapport annuel du département des Affaires indiennes pour l'année expirée le 31 décembre 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 11.

15. Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1893. Présenté le 13 avril 1894, par l'honorable W. B. Ives................ *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16. Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan.. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16*a*. Liste du service civil du Canada, 1893. Présentée le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan. *Imprimée pour la distribution et les doucments de la session.*

16*b*. Rapport du bureau des examinateurs du service civil, pour l'année terminée le 31 décembre 1893. Présenté le 30 mars 1894, par l'honorable J. Costigan. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

16*c*. Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1893, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1893. Présenté le 23 mai 1894, par l'honorable J. Costigan. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

17. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, pour l'année 1893. Présenté le 15 mars 1894, par M. l'Orateur............................ *Imprimé pour les documents de la session seulement.*

18. Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présenté le 20 mars 1894, par sir John Thompson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

19. Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. Présenté le 19 avril 1894, par l'honorable J. C. Patterson. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

19*a*. Effectif de la milice active pour l'exercice 1894-95. Présenté le 20 juillet 1894, par l'honorable J. C. Patterson.............................. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

20. Etat des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêt et de placement (limitée), à la date du 31 décembre 1893. Présenté le 20 juillet 1894, par M. l'Orateur........................ *Pas imprimé.*

CONTENU DU VOLUME 12.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard. *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 13.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans la province de Québec..*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 14.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans les provinces du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 15.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans la province de l'Ontario..*Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

CONTENU DU VOLUME 16.

21. Commission royale sur le commerce des spiritueux. Témoignages recueillis dans les Etats-Unis.
Imprimés pour la distribution et les documents de la session.

CONTENU DU VOLUME 17.

22. Rapport du commissaire de la police fédérale pour l'année 1893, en conformité de l'article 5, chapitre 184 des Statuts revisés du Canada. Présenté le 20 mars 1894, par sir John Thompson.
Pas imprimé.

23. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mars 1893, pour un état donnant le nombre d'employés renvoyés du service du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard depuis le 1er mars 1892, le nom de chacun, la date et les motifs de chaque destitution ; aussi, les noms des employés, s'il en est, qui ont été réinstallés. Présentée le 20 mars 1894.—*M. Perry*. *Pas imprimée.*

24. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 20 mars 1893, pour copie de tous documents, réclamations, requêtes, correspondance, rapports du surintendant du canal Chambly, rapports d'experts et autres, plans, conventions, propositions et décisions du gouvernement concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly. Présentée le 20 mars 1894.—*M. Lavergne*...*Pas imprimée.*

25. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, etc., durant l'année expirée le 31 décembre 1893. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster........................... *Pas imprimé.*

25a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant le nombre d'employés civils permanents dans le service intérieur et extérieur de chaque département qui contribuent au fonds de retraite, et le montant brut des appointements payés. Présentée le 25 avril 1894.—*M. McMullen*..*Pas imprimée.*

26. Etat des dépenses faites à compte de dépenses diverses imprévues, depuis le 1er juillet 1893 jusqu'à date. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster......................*Pas imprimé.*

27. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement, à compte des exercices de 1892-93 et 1893-94, conformément à l'*Acte du revenu consolidé et de l'audition*, article 32, aliéna *b*. Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster..........*Pas imprimé.*

28. Documents et correspondance relatifs au paiement fait à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des sommes déduites de sa subvention en l'année 1883. Présentés le 20 mars 1894, par l'honorable G. E. Foster ....*Pas imprimés.*

29. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1894, pour copie des documents et de la correspondance se rattachant aux accusations portées contre M. le juge Palmer, ou à sa résignation et à son acceptation. Présentée le 20 mars 1894.—*M. Davies*..*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

30. Rapport des demandes d'enregistrement faites en vertu des dispositions du chapitre 131, Statuts revisés du Canada, "Acte concernant les unions ouvrières." Présenté le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan........*Pas imprimé.*

31. Liste des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts revisés du Canada durant l'année 1893. Présentée le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan. *Imprimée dans le nº 16.*

32. Ordonnance établissant certaines règles au sujet des matières y mentionnées, dans la cour d'Echiquier du Canada. Présentée le 20 mars 1894, par l'honorable J. Costigan........*Pas imprimée.*

33. Copie d'un arrêté du conseil du 17 janvier 1894, à l'effet de continuer pendant l'année courante la délivrance de permis aux navires de pêche des Etats-Unis d'entrer dans tous ports de la côte de l'Atlantique pour y acheter de l'appât, etc. Présentée le 21 mars 1894, par sir Charles Hibbert Tupper........*Pas imprimée.*

33*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 avril 1894,—1. Copie de l'arrêté du conseil nommant Théophile Sabourin, garde-pêche, pour la division du Lac des Deux-Montagnes et l'Ile Perrot. 2. Copie de l'arrêté du conseil nommant Julien Monpetit, garde-pêche, pour la même division. 3. Copie de toutes instructions et ordres par le département des Pêcheries, aux dits gardes-pêche. 4. Copie des rapports des deux gardes-pêche, pour les années 1891-1892. Présentée le 5 juin 1894.—*M. Harwood*........*Pas imprimée.*

33*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 avril 1894,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, arrêtés du conseil, et de toute correspondance se rapportant au renvoi d'office de Timothy McQueen comme garde-pêche dans le comté de Kent, Ontario. Présentée le 8 mai 1894.—*M. Campbell*........*Pas imprimée.*

33*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1894,—Copie de tous documents, lettres, requêtes, rapports, etc., communiqués au ministre des Pêcheries, depuis le premier octobre 1893 jusqu'à date, concernant la destitution de J. B. Chevalier, de la ville d'Iberville, de sa charge de garde-pêche ; et aussi, copie de toute communication adressée au dit J. B. Chevalier par le gouvernement à ce sujet. Présentée le 11 mai 1894.—*M. Béchard*........*Pas imprimée.*

33*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes, rapports au conseil et arrêtés du conseil ainsi que de tous arrêtés administratifs se rapportant au renvoi d'office de M. Samuel C. Campbell, comme surintendant de l'île Saint-Paul et gardien de l'Ile Ingonish, ou ayant trait à sa pension de retraite. Presentée le 23 mai 1894—*M. Davies*........*Pas imprimée.*

33*e*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Copie de toute correspondance et recommandations reçues depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à date, des officiers des pêcheries et autres, des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, et du comté de Charlotte, dans le Nouveau-Brunswick, concernant la pêche du homard et la grosseur réglementaire qu'il doit avoir ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et ses subordonnés et autres personnes, concernant la saison réservée pour la pêche du hareng au havre des Deux-Iles, Grand-Manan, et les filets qui y sont employés. Présentée le 11 juin 1894.—*M. Bowers*........*Pas imprimée.*

33*f*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 avril 1894,—Copie de tous arrêtés du conseil et arrêtés administratifs actuellement en vigueur dans la province d'Ontario, relativement aux pêcheries de cette province, et de toutes pétitions reçues par le département à ce sujet. Présentée le 21 juin 1894.—*M. McGregor*...*Pas imprimée.*

34. Liste de tous les terrains vendus par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1892 jusqu'au 1er octobre 1893. Présentée le 21 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly........*Pas imprimée.*

34*a*. Rapport en réponse à une résolution du 20 février 1882, en autant qu'elle a été fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Présenté le 28 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly........*Pas imprimé.*

34*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mars 1893,—Copie de tous documents, requêtes et correspondance échangés entre le gouvernement, la chambre de commerce de la ville de Sorel et autres personnes, concernant l'octroi d'une subvention en faveur de la Compagnie du du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska. Présentée le 10 avril 1894.—*M. Bruneau*........*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

34*c*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 avril 1894,—Etat indiquant les prix actuellement exigés par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour le transport des voyageurs et des marchandises, y compris les prix exigés de Saint-Paul et Minneapolis au bord de la mer. Présentée le 30 avril 1894.—*L'honorable M. Boulton. Pas imprimée.*

34*d*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mai 1894,—Tarif des prix de transport pour les voyageurs et les marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, et un état du revenu retiré par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sur sa section occidentale entre Port-Arthur et Calgary pour les exercices financiers 1892 et 1893. Présentée le 6 juin 1894.—*L'honorable M. Boulton* .... *Pas imprimée.*

35. Les arrêtés du conseil, en conformité de l'alinéa (*d*) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles du chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présentés le 27 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly .... *Pas imprimés.*

35*a*. Les arrêtés du conseil de 1893 relatifs au département de l'Intérieur, en conformité de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts revisés du Canada. Présentés le 27 mars 1894, par l'honorable T. M. Daly .... *Pas imprimés.*

35*b*. Relevé relatif au paiement des primes de pêche faits pour 1892-93, exigé par le chapitre 96 des Statuts revisés du Canada. Présenté le 28 mars 1894, par sir Charles Hibbert Tupper. *Pas imprimé.*

36. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er mars 1893, pour copie de tous rapports, documents, cartes, manuscrits et correspondance se rattachant aux expéditions d'exploration faites jusqu'à présent à la baie de James et à la baie d'Hudson. Présentée le 27 mars 1894. —*M. Joncas* .... *Pas imprimée.*

37. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1894, demandant copie de toutes pétitions ou communications adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, ou à Son Excellence, demandant d'intervenir au sujet de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Rose contre MM. McGreevy et Connolly ; copie de toutes réponses faites à ces pétitions ou communications, et de toute correspondance entre aucun membre du gouvernement ou aucune autre personne relativement à la commutation de la dite sentence ; copie de tous rapports médicaux concernant les dits McGreevy ou Connolly pendant qu'ils purgeaient leur sentence ; de tous rapports ou recommandations à ce sujet adressés à aucun membre du gouvernement ou à Son Excellence, et de toutes réponses qui y ont été faites ; aussi, copie de tous arrêtés du conseil se rapportant en quelque manière à la commutation de la dite sentence. Présentée le 29 mars 1894.—*M. Mulock* .... *Pas imprimée.*

38. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1893 soumis au parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chapitre 19 des Statuts revisés du Canada. Présenté le 29 mars 1894, par l'honorable J. Costigan .... *Pas imprimé.*

39. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 20 mars 1894, pour un état donnant, pour chaque année depuis le 5 mai 1887, les dates auxquelles les comptes publics, les comptes de crédits et les tableaux du commerce et de la navigation du Canada, de chaque année financière précédente, ont été publiés et prêts à être distribués ; et quand les dits comptes et tableaux ont été adressés aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes du Canada dans chacune des années susdites. Présentée le 30 mars 1894.—*M. Charlton* .... *Pas imprimée.*

40. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 13 mars 1893,—Etat indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu ; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles. Présentée le 2 avril 1894.—*M. Semple* .... *Pas imprimée.*

40*a*. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 février 1893.—1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboïa se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province du Manitoba. 2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboïa pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartiennent ces écoles. 3. Un état des sommes payées par la compa-

VOLUME 17—*Suite.*

gnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province du Manitoba. 4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de bases aux négociations à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la Confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province de Manitoba et de son entrée dans la Confédération, et aussi, une copie de tous mémoires, rapports ou arrêtés du conseil constatant ces conditions d'entrée ou ayant servi de base à la préparation de l'Acte du Manitoba. 5. Copie des dépêches et des instructions du gouvernement impérial au gouvernement du Canada au sujet de l'entrée de la province du Manitoba dans la Confédération, y compris les recommandations du gouvernement impérial concernant les droits et les privilèges de la population de ces territoires et les garanties et la protection à être accordées aux droits acquis, aux biens, aux coutumes et aux institutions de cette population par le gouvernement du Canada dans le règlement des difficultés qui marquèrent cette période de l'histoire de l'ouest canadien. 6. Copie des actes passés par la législature du Manitoba relativement à l'éducation dans cette province, notamment, le premier acte passé touchant cette matière après l'entrée de la dite province dans la Confédération et les lois existantes sur cette même matière dans la dite province immédiatement avant l'adoption des actes de 1890, concernant les écoles publiques et concernant le département de l'éducation. 7. Copie de tous règlements concernant les écoles passés par le gouvernement du Manitoba ou par l'*Advisory Board* en vertu des lois adoptées en 1890 par la législature du Manitoba concernant les écoles publiques et le département de l'éducation. 8. Copie de toutes correspondance, pétitions, mémoires, résolutions, brefs, factums, jugements (tant en première instance qu'en appel à tous les degrés) se rapportant aux lois scolaires de la dite province du Manitoba, depuis le 1er juin 1890, et aux réclamations des catholiques à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports au Conseil privé et de tous arrêtés du conseil se rapportant au même sujet, depuis la même date. Présentée le 21 mars 1894.—*L'honorable M. Bernier.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

40*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Papiers, requêtes, correspondance, rapports, minutes et arrêtés du conseil, concernant la loi des écoles de l'Ile du Prince-Edouard intitulée : "*The Public Schools Act 1877.*" Présentée le 23 avril 1894.—*M. Leclair..Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

40*c*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 avril 1894,—Copie des ordonnances scolaires, règlements scolaires (ainsi que des amendements apportés à ces ordonnances et règlements) adoptés par l'Assemblée législative, l'Exécutif et tout bureau ou conseil d'éducation relativement à la création, l'entretien et l'administration d'écoles dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1885 ; aussi, copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance sur ce sujet ; aussi, copie de tous rapports présentés au Gouverneur général en conseil, de tous ordres adoptés en conseil, et toutes communications et représentations faites aux autorités des Territoires du Nord-Ouest. Présentée le 30 avril 1894.—*L'honorable M. Bernier.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

40*d*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 mars 1894,—Copie de toutes pétitions, mémoires et correspondance concernant l'appel institué au nom de la minorité catholique romaine de la province du Manitoba au sujet des lois scolaires de cette province ; aussi, copie des rapports au conseil et des arrêtés du conseil à ce sujet ; aussi, copie de la cause soumise à la cour Suprême du Canada concernant le dit appel, y compris les factums et autres pièces s'y rapportant, et copie de tous jugements rendus et de toutes réponses faites par la dite cour sur les questions ou aux questions à elle soumises. Présentée le 27 juin 1894.—*M. LaRivière...........Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

41. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1893,—Copie des pièces relatives à la demande de Michel Gosselin, métis, résidant à Roseberry, Manitoba, réclamant une indemnité à raison des pertes qu'il a subies pendant les troubles de 1869-70 ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et ledit Michel Gosselin au sujet de cette réclamation. Présentée le 20 mars 1894.—*L'honorable M. Bellerose.........Pas imprimée.*

42. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 février 1893,—Copie de tous changements apportés au tarif depuis la mise en application de la politique nationale en 1879 ; avec indication de chaque marchandise, du droit primitivement imposé, de l'augmentation ou de la diminution de droit, des mises sur la liste de franchise ; avec la date de toutes les modifications ainsi faites au tarif. Présentée le 2 avril 1894.—*L'honorable M. McMillan.*
Pas imprimée.

VOLUME 17—*Suite.*

43. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Liste complète des officiers reviseurs sous l'empire de l'Acte du cens électoral, donnant leurs noms, leurs divisions électorales et la date de leur nomination. Présentée le 5 avril 1894.—*Sir Hector Langevin.....Pas imprimée.*

44. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 20 mars 1894,—Etat indiquant le tarif, soit général soit spécial, imposé par le chemin de fer Intercolonial sur le fret d'entier parcours, de Lévis à Halifax, avec la date de la mise en vigueur de tel tarif, et dans les cas où des changements ont été faits à ce tarif, la nature du changement. Présentée le 6 avril 1894.—*M Davies.*
Pas imprimée.

44*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, rapports au conseil ou arrêtés du conseil, ou arrêtés administratifs n'ayant pas encore été présentés au parlement, relativement à l'achat de la propriété Harris, en la cité de Saint-Jean, pour le chemin de fer Intercolonial, ou au paiement du prix d'acquisition de cette propriété, ou aux objets ou fins auxquels elle a été affectée depuis ; aussi, une liste de tous les prétendants au titre de cette propriété ou à quelque droit en cette propriété, avec les montants à eux respectivement payés, et un sommaire ou résumé de tous les actes ou conventions consentis par les prétendants respectivement ; aussi, un état de toutes les sommes dépensées depuis sur cette propriété, et de tout ce qu'elle a coûté jusqu'à ce jour. Présentée le 19 juin 1894.—*M. Davies.................................. Pas imprimée.*

45. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1893,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le ministre de l'Intérieur concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans la dite province. Présentée le 9 avril 1894.—*M. Mara..........................Pas imprimée*

46. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant les différentes sommes payées en primes sur le fer en gueuse produit au Canada, les quantités produites, les personnes ou collectivités auxquelles ces primes ont été payées, et les provinces dans lesquelles sont situées leurs usines, depuis la date du dernier état similaire présenté à la Chambre. Présentée le 10 avril 1894.—*M. Edgar...................Imprimée pour les documents de la session seulement.*

47. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant, par province, la valeur de l'outillage propre à l'exploitation des mines admis en franchise depuis l'année 1890. Présentée le 10 avril 1894.—*M. Mara....................................Pas imprimée.*

48. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mars 1894,—Etat indiquant :— 1. Le nombre d'étudiants gradués au collège militaire royal depuis son établissement. 2. Le nombre de ces gradués dans le service public du Canada, et au service du gouvernement impérial. 3. Le montant dépensé sur le compte du capital et sur celui du revenu depuis l'établissement du collège. 4. Le nombre d'étudiants gradués en 1893. 5. Le nombre d'étudiants actuellement au collège. 6. Le montant total des appointements payés, chaque année, aux personnes employées dans ce collège. 7. Le nom du commandant de ce collège ; son traitement ; ses revenants-bons, s'il en est, sous forme de logement gratuit, d'entretien de ce logement, d'approvisionnements, de domestiques, etc. 8. Le coût de la maison d'habitation pour le commandant, si elle a été achetée, et le montant que le gouvernement a dépensé pour cette habitation depuis qu'elle a été achetée. Présentée le 12 avril 1894.—*M. Mulock..... ..Imprimée pour les documents de la session seulement.*

48*a*. Réponse supplémentaire au n° 48. Présentée le 11 mai 1894.—*M. Mulock.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.

49. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Production de la sentence rendue l'année dernière par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick contre John V. Ellis, rédacteur du *St. John's Globe*, pour un prétendu mépris de cour, ainsi que des noms des juges qui composaient cette cour lorsque la sentence fut rendue. Présentée le 12 avril 1894.—*M. Davies.................................. Pas imprimée.*

50. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 mars 1894,—Copie de toute correspondance et autres papiers qui n'ont pas encore été produits, concernant la question des droits d'auteurs. Présentée le 13 avril 1894.—*M. Edgar.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.

VOLUME 17—*Suite.*

51. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant le fonctionnement de l'assurance du service civil, le nombre des employés civils qui ont assuré leur vie dans cette assurance, et pour quelles sommes respectives, sans mention des noms. Présentée le 13 avril 1894.—*Sir Hector Langevin* .... *Pas imprimée.*

52. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Etat indiquant les recettes et dépenses à la date du 10 avril 1894 et du 10 avril 1893. Présentée le 16 avril 1894.—*Sir Richard Cartwright*.......... *Pas imprimée.*

52*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—Etat indiquant le montant total des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1893 au 1er mai 1894, et aussi du 1er juillet 1892 au 1er mai 1893. Présentée le 11 mai 1894.—*Sir Richard Cartwright.* *Pas imprimée.*

53. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Copie de toute correspondance entre M. L. Vankoughnet et le gouvernement ou aucun de ses membres, ou aucun département au sujet de sa mise à la retraite, et de toutes communications ou rapports au conseil ou au conseil du Trésor, ou à aucun membre du gouvernement relativement à cette mise à la retraite, et de tous arrêtés du conseil s'y rattachant. Présentée le 17 avril 1894.—*M Mulock*.......... *Pas imprimée.*

54. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er mars 1893,—Copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions en terres pour aider à la construction de leurs lignes, concernant les prix demandés pour ces terres et les mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées. Présentée le 18 avril 1894.—*M. Mills (Bothwell)*.......... *Pas imprimée.*

55. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat donnant les noms des fonctionnaires originaires de la Nouvelle-Ecosse, qui ont été employés par le gouvernement canadien en rapport avec l'Exposition Colombienne, leur position officielle, le montant des appointements payés et les dates auxquelles leur emploi a cessé. Présentée le 20 avril 1894.—*M. Patterson, Colchester* .... *Pas imprimée.*

56. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat dressé suivant la formule de la Table C, dans le livre bleu déjà publié sur le traité français, pour les exercices terminés les 30 juin 1892 et 1893. Présentée le 20 avril 1894.—*M. Laurier.* *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

56*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 avril 1894, contenant la correspondance et autres choses se rapportant au traité français. Présentée le 3 juillet 1894.—*M. Laurier*.......... *Imprimée pour les documents de la session seulement.*

57. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et George Goodwin au sujet du transfert de ses entreprises ou d'aucune de ses entreprises sur le canal de Soulanges. Présentée le 23 avril 1894.—*M. Charlton*.......... *Pas imprimée.*

57*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1894,—Copie de toute correspondance échangée sous forme de lettres, requêtes et rapports, depuis le 1er avril 1887 jusqu'au 1er mars 1894, entre le gouvernement et M. J. B. Many, ou le conseil municipal, de la municipalité de Saint-Luc, dans le comté de Saint-Jean, relativement à la construction d'un pont-tournant sur le canal Chambly, vis-à-vis l'extrémité sud de l'Ile Sainte-Thérèse, dans la rivière Richelieu. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Béchard*.......... *Pas imprimée.*

57*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mai 1894,—1. Copie de tous rapports d'ingénieurs recommandant certains changements dans le contrat originaire en ce qui concerne la nature des travaux et les matériaux employés dans la construction des écluses et autres ouvrages en maçonnerie sur les sections 1 et 2 du canal de Soulanges, avec les raisons données pour ces changements et les noms des ingénieurs qui les ont recommandés. 2. Copie de toute correspondance échangée entre les ingénieurs, le département des Chemins de fer et Canaux, l'entrepreneur et autres personnes, au sujet de ces changements, et de tous arrêtés du conseil s'y rapportant. Présentée le 6 juin 1894.—*M. Tarte*.......... *Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

57c. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la construction des sections 1 et 2 du canal de Soulanges ; aussi, copie des devis se rapportant aux dites sections ; copie des extensions des devis et soumissions avec les quantités estimatives et les travaux à faire d'après les calculs de l'ingénieur ; aussi, copie de toutes les soumissions, des contrats donnés, de la correspondance échangée entre les entrepreneurs qui ont soumissionné pour ces travaux et l'entrepreneur qui a obtenu les contrats et le département des Chemins de fer et Canaux à ce sujet ; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs depuis l'adjudication du contrat. Présentée le 14 juin 1894.—*M. Tarte*.......... ....*Pas imprimée.*

57d. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—1. Copie de toute correspondance échangée entre le département des Chemins de fer, le ministre des Travaux Publics et toutes autres personnes au sujet des sections 12 et 13 du canal de Soulanges. 2. Copie de l'avis des soumissions demandées et des soumissions reçues. 3. Copie des contrats qui ont été donnés. Présentée le 14 juillet 1894.—*M. Tarte*.. .....*Pas imprimée.*

58. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 27 juillet 1891,—Copie de toute correspondance concernant la demande d'augmentation de traitement formulée par le juge Johnstone, la cour de comté du comté d'Halifax, N.-E. Présentée le 25 avril 1894.—*M. Fraser*..*Pas imprimée.*

59. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant les noms de tous les détenus morts dans les pénitenciers du Canada durant les dernières dix années, ainsi que la cause de la mort et la durée de la dernière maladie dans chaque cas. Présentée le 25 avril 1894.—*M. Martin*... ....*Pas imprimée.*

59a. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant des recettes mensuelles provenant des deniers reçus à titre de droit d'entrée des visiteurs au pénitencier de Kingston, entre le 1er janvier 1887 et le 1er janvier 1894, et de quelle manière on a disposé de ces fonds ; aussi, indiquant le montant de tels deniers déposés dans aucune banque quelconque, avec le nom de la banque et au crédit de quelle personne ces dépôts ont été faits. Présentée le 26 avril 1894.—*M. Mulock*....*Pas imprimée.*

59b. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 13 mars 1893,—Etat indiquant : (*a.*) Le montant d'argent reçu, à titre de droit d'entrée, des visiteurs au pénitencier de Kingston, chaque année, depuis le 31 janvier 1885 jusqu'au 1er février 1893. (*b.*) Les paiements, à même ces deniers, faits au crédit du receveur général, et la disposition de ces fonds. (*c.*) Détails sur les articles fabriqués et les travaux exécutés dans cet établissement par aucun de ses officiers,—indiquant qui a fourni les matériaux pour ces articles, quelles sommes ont été portées au compte des dits officiers pour les dits articles, et quelles sommes ont été réellement payées pour les dits articles pendant chacune desdites années. (*d.*) Quantité d'huile de charbon et de gaz fournie à ces officiers, le montant payé pour cette fourniture, et la date du paiement. (*e.*) Ouvrages de buanderie exécutés dans cet établissement pendant les dites années, pour qui, le montant exigé et payé pour ces ouvrages, les dates de ces paiements et les noms des personnes qui ont fait ces paiements. Présentée le 26 avril 1894.—*M. Mulock*......*Pas imprimée.*

59c. Réponse partielle à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de toutes accusations portées à l'attention du gouvernement ou d'aucun des départements depuis 1891, à propos de toutes affaires relatives au pénitencier de Kingston et au pénitencier de la Colombie-Britannique ; de toutes nominations de personnes chargées de faire des enquêtes sur aucune de ces accusations, y compris leurs instructions ; de toute correspondance entre aucune de ces personnes et aucun des membres du gouvernement ou des départements ; de tous témoignages recueillis au cours d'aucune de ces enquêtes ; de tous rapports s'y rattachant, y compris toutes annexes à ces rapports, et de tous autres documents et papiers relatifs à aucunes prétendues irrégularités dans l'administration de ces dites institutions depuis 1891 Présentée le 1er mai 1894.—*M. Mulock*..*Pas imprimée.*

59d. Réponse supplémentaire au nº 59c. Présentée le 15 mai 1894.—*M. Mulock*...........*Pas imprimée.*

59e. Nouvelle réponse supplémentaire au nº 59c. Présentée le 15 mai 1894.—*M. Mulock*...*Pas imprimée.*

60. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 1er mars 1893,—Copie du rapport ou des rapports et des plans d'explorations du chenal des Rapides des Galops dressés par M. Kennedy. Présentée le 26 avril 1894.—*M. Reid*..*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

61. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de tous rapports faits au ministère de l'Intérieur ou au surintendant général des Affaires Indiennes sur la valeur des Mille-Iles, et de toutes offres reçues pour l'achat de ces iles. Présentée le 26 avril 1894.—*M. Mills (Bothwell).*
Imprimée pour la distribution seulement.

62. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Copie du rapport de l'ingénieur du ministère des Travaux Publics, qui a fait l'inspection de la Rivière-aux-Roseaux, de la Rivière-aux-Rats, ainsi que de la Seine, dans le district électoral de Provencher. Présentée le 1er mai 1894.—*M. LaRivière.* .... *Pas imprimée.*

63. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Copie de tous papiers et correspondance se rattachant à une demande de compensation faite au ministère des Chemins de fer par un nommé Charles Coffin, de Midgell, I.P.-E. Présentée le 1er mai 1894.—*M. Davies.*
Pas imprimée.

64. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 23 avril 1894,—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne le canal de la vallée de la Trent. Présentée le 1er mai 1894.—*M. Hughes.* .... *Pas imprimée.*

65. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1894,—Etat donnant le montant payé à même le Fonds des Sauvages des Six Nations (à titre de cadeau ou de prêt) à quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886 jusqu'à date, et indiquant dans chaque cas : le nom de la personne ; si c'est à titre de cadeau ou de prêt ; la date du paiement ; le montant ; le motif du cadeau ou du prêt ; l'autorité en vertu de laquelle a été fait ce cadeaux ou ce prêt ; les conditions auxquelles le prêt a été fait ; les conditions du remboursement ; le montant remboursé. Présentée le 2 mai 1894.—*M. Paterson (Brant)* .... *Pas imprimée.*

65*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Etat indiquant le montant d'argent pris sur les Fonds des Sauvages des Six Nations pour payer des dettes contractées par quelques-uns d'entre eux depuis l'année 1886, et donnant : 1. Les noms des diverses personnes qui ont contracté ces dettes, le montant dans chaque cas, la date ou les dates auxquelles ces dettes ont été contractées et la partie de ces dettes qui a été soldée. 2. Les noms des créanciers auxquels des paiements ont été faits, les dates auxquelles ils ont été faits, ainsi que la somme totale payée à chacun de ces créanciers. Aussi, indiquant, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité la dette a été contractée et payée, et si ces montants ont été remboursés en tout ou en partie aux Fonds des Sauvages à même les annuités des débiteurs en faveur desquels les paiements ont été faits, et si c'était à cette condition que ces paiements ont été autorisés. Présentée le 14 mai 1894.—*M. Paterson (Brant).* .... *Pas imprimée.*

65*b*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1894,—Copie de toutes pétitions présentées par les Sauvages de la réserve de Saugeen, réclamant le droit exclusif de pêcher dans la baie des Français, lac Huron, de toutes les réponses faites à ces pétitions, et de tous les ordres administratifs donnés à ce sujet. Présentée le 16 mai 1894.—*M. Laurier* .... *Pas imprimée.*

65*c*. Réponse supplémentaire au n° 65*b*. Présentée le 23 juillet 1894.—*M. Laurier* .... *Pas imprimée.*

65*d*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Copie de toutes pétitions ou communications adressées au Gouverneur général, au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, relativement à la commutation de la sentence de mort prononcée par le juge Harrison contre les deux Indiens Chehalis, Peter et Jack, en novembre 1893, pour le meurtre de feu Albert Edward Pittendrigh, perpétré à New-Westminster, Colombie-Britannique, le 27 octobre 1892 ; copie de toutes réponses à ces pétitions et communications ; copie de toute correspondance entre quelque membre du gouvernement et quelque personne relativement à la commutation de la dite sentence ; copie de tous rapports ou communications adressés sur ce sujet par quelque membre du gouvernement à Son Excellence, ainsi que des réponses faites à ces rapports et communications ; copie de tous arrêtés du conseil portant sur la commutation de la dite sentence de mort en emprisonnement pour la vie. Présentée le 14 mai 1894.—*L'honorable M. MacInnes* .... *Pas imprimée.*

66. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Documents et correspondance se rattachant à l'établissement d'un ranche à bestiaux par le gouvernement près de Fort-McLeod, T. N.-O., y compris les achats des bestiaux pour ce ranche ; ce qui a été fait de ces bestiaux ; et l'administration de ce ranche et ce qui a été fait du ranche. Aussi, un état des

VOLUME 17—*Suite.*

sommes payées pour les bestiaux placés sur ce ranche et de toutes autres dépenses faites à son sujet ; aussi, un état de la somme totale reçue de la vente des bestiaux de ce ranche et de toutes autres sources s'y rattachant, lequel état devra indiquer la balance restant au crédit ou au débit du dit ranche au premier jour de janvier dernier, ainsi que les noms de toutes les personnes endettées envers ledit ranche pour bestiaux achetés ou pour tous autres effets ou matériaux, avec le montant dû par chacune de ces personnes, s'il en est. Présentée le 2 mai 1894.—*M. Charlton..Pas imprimée.*

67. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,--Etat indiquant le montant payé aux compagnies de chemins de fer et de vapeurs, en primes pour colons amenés au Manitoba ou dans les Territoires, en 1891, 1892 et 1893 ; aussi, une liste nominative des colons ainsi amenés, avec indication des endroits où ils se sont établis. Présentée le 11 mai 1834.—*M. Martin. Pas imprimée.*

68. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 avril 1894,—Copie de toutes correspondances reçues par le ministère de l'Agriculture au sujet de l'établissement du bureau de la statistique du travail du Canada. Présentée le 14 mai 1894.—*M. Lépine*..............*Pas imprimée.*

69. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant la quantité de beurre fabriqué aux crêmeries expérimentales de West-Elgin et de Woodstock, dans la province de l'Ontario, depuis la date de leur établissement jusqu'au 1er janvïer 1894 ; le nombre des ventes opérées, où elles ont été faites et les prix obtenus. Aussi, copie de toutes lettres, rapports ou autre correspondance, particulièrement le rapport de Clement et Fils, de Glasgow, au sujet des prix obtenus et de la condition des marchandises quand elles ont été offertes en vente ; les sommes d'argent dépensées et les différentes fins pour lesquelles l'argent a été employé. Présentée le 14 mai 1894.—*M. McMillan*..............*Pas imprimée.*

70. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat indiquant le nombre des inscriptions d'établissement gratuit dans le Manitoba faites dans le cours des années 1892 et 1893, et le nombre de pareilles inscriptions annulées dans le cours des dites années, ainsi que, dans chaque cas, la municipalité dans laquelle se trouve le terrain. Présentée le 18 mai 1894.—*M. Martin*..............*Pas imprimée.*

71. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1894,—Etat indiquant,—Le nombre de personnes ayant des dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement et dans les bureaux de poste. 2. Le nombre de personnes qui ont des dépôts de $1,000 et plus, et le montant total à leur crédit. 3. le nombre de personnes qui ont des dépôts depuis $500 jusqu'à $1,000, et le montant total à leur crédit. 4. Le nombre de personnes qui ont des dépôts moindre que $500 et le montant total à leur crédit. 5. Le nombre de déposants qui ne résident pas au Canada, et le montant total à leur crédit. Présentée le 18 mai 1894.—*Sir Richard Cartwright*........*Pas imprimée.*

72 Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mai 1894,—Copie de l'arrêté du conseil autorisant la vente du lot 16, concession 12, du township de Luther, comté de Wellington, pour la somme de $800 à John McNab et John Gallagher. Présentée le 22 mai 1894.—*M. McMullen*..............*Pas imprimée.*

72*a*. Réponse supplémentaire au n° 72. Présentée le 14 juin 1894.—*M. McMullen*.........*Pas imprimée.*

73. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Rapport indiquant les sommes de deniers payés à M. A. F. Wood, évaluateur du gouvernement, pour services, entretien et frais de route durant les années 1891, 1892 et 1893, et le détail des terrains ou autres propiétés évalués par lui durant ces années. Présentée le 23 mai 1894.—*M. McMullen*...... *Pas imprimée.*

74. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 avril 1894,—Copie de tous arrêtés du conseil en vigueur au Canada (provinces du Haut et du Bas-Canada) en 1858, concernant toute remise ou prime se rapportant à la construction de navires, barques et autres vaisseaux canadiens ; aussi, copie de tous arrêtés du conseil amendant ou concernant les précédents, depuis 1858 jusqu'au commencement de la confédération. Présentée le 23 mai 1894.—*M. Amyot*..............*Pas imprimée*

74*a*. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Copie de tout arrêté du conseil, depuis l'origine de la confédération jusqu'à l'année 1879 inclusivement, concernant toute remise de droit *(drawback)* et tout *bonus* en rapport avec la construction des navires, barques ou autres bâtiments canadiens. Présentée le 30 mai 1894. *M. Amyot*..............*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

75. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—Copie de toutes demandes de soumissions, des soumissions reçues, des contrats passés, de la correspondance, télégrammes, lettres et papiers concernant les travaux publics (quai ou brise-lames) exécutés au Grand Etang, Cap-Breton ; aussi, relevé de toutes sommes payées ou avancées pour ces travaux et les dates de paiement. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Davies* .... *Pas imprimée.*

75a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 6 février 1893,—Copie de toutes lettres, pétitions, études et rapports concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Flint*.................. *Pas imprimée.*

75b. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 6 février 1893,—Copie du rapport des explorations ordonnées par le gouvernement concernant le brise-lames de Wood Island.—*M. Welsh.* *Pas imprimée.*

75c. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 15 mars 1893,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents non encore produits, concernant la condition du brise-lames de Rustico, I.P.-E. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Davies*............... ... .*Pas imprimée.*

75d. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 1er mars 1893,—Etat indiquant :—1. Le montant total dépensé par le gouvernement depuis la Confédération, dans chaque province du Canada, pour les travaux publics suivants : (1) Havres, jetées et brise-lames ; (2) Améliorations des rivières ; et (3). Dragage et dragueurs. 2. Quelle partie de la somme ainsi dépensée dans la province de Québec a été affectée aux travaux du havre de Montréal. 3. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Québec pour construire les nouveaux travaux dans le havre de cette cité ; (2) Quel montant d'intérêt provenant des recettes desdits travaux les dits commissaires du havre ont payé au gouvernement pour l'intérêt dû sur lesdits emprunts ; (3) Combien d'années d'intérêt (s'il en est) sont dues. 4. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêtées aux commissaires du havre de Montréal pour construire des travaux dans le havre de cette cité ; (2) Quel montant d'intérêt est dû sur ce compte. Présentée le 12 juillet 1894. —*M Lépine*.. *Pas imprimée.*

75e. Réponse partielle à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 30 mars 1894,—Etat donnant le coût total des quai et bassin de l'île Cockburn (lac Huron), le nom ou les noms de l'entrepreneur ou des entrepreneurs, la date de l'achèvement des quai et bassin, le nombre des navires à voiles qui y ont touché, la quantité du fret importé et exporté depuis l'achèvement de cette construction ainsi que le nombre des steamers qui, durant la saison de navigation, ont touché régulièrement au quai depuis qu'il est terminé. Présentée le 12 juillet 1894.—*M. McMullen*.........*Pas imprimée.*

76. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Copie de toutes lettres, rapports d'ingénieurs ou autres documents entre les mains du gouvernement, qui se rapportent à l'état du quai de Pickets et au défaut d'emploi de la somme votée l'année dernière pour la réparation de ce quai. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Borden..* ....*Pas imprimée.*

77. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 18 avril 1894,—Relevé de toutes les sommes payées par le gouvernement, pour la construction de la digue de la rivière Yamaska depuis et y compris le premier contrat jusqu'à cette date. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Laurier.* *Pas imprimée.*

77a. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 mai 1892,—Copie de toute enquête, faite sous l'autorité du département des Travaux Publics, pour constater les dommages causés aux propriétaires de la commune d'Yamaska, par l'érection d'une digue dans la rivière Yamaska. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Laurier*...................................... ....*Pas imprimée.*

77b. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de toutes lettres, documents et états ayant rapport à l'adjudication à William H. Davis et Fils, de l'entreprise de la construction d'un barrage à l'île Sheik, se rattachant au canal Cornwall. Présentée le 5 juin 1894.—*M. Charlton*..................*Pas imprimée.*

77c. Réponse supplémentaire au n° 77*b*. Présentée le 15 juin 1894.—*M. Charlton*..........*Pas imprimée.*

78. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1894,—Copies de toutes requêtes, lettres, plans, titres et autres documents ayant trait à la réclamation des Hurons de Lorette au sujet de la seigneurie de Sillery. Présentée le 29 mai 1894.—*M. Frémont*..*Pas imprimée.*

79. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant le montant des droits sur le bois de construction perçus à Québec, chaque année, durant les derniers dix ans, la quantité de bois inspectée chaque année, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs-mesureurs. Présentée le 30 mai 1894.—*M. McMullen*.... ....*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

79*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1894,—Etat indiquant la quantité de bois de construction examinée par les inspecteurs-mesureurs, à Montréal, chaque année, pendant les derniers dix ans ; le montant des droits perçus chaque année durant la même période, et le chiffre des salaires payés aux inspecteurs à Montréal pendant le même temps. Présentée le 30 mai 1894.—*M. McMullen*.. *Pas imprimée.*

79*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—Etat indiquant :—1. De quelle quantité de bois on a disposé dans les townships 1, 2, 3 et 4, dans les rangs 14, 15, 16 et 17, à l'est du premier méridien principal, et aussi sur la rivière Whitemouth. 2. En faveur de qui a-t-on disposé de ce bois. 3. De quelle manière on en a disposé. 4. Les prix obtenus. 5. Copie de toutes annonces publiées à ce sujet, et les noms des journaux qui les ont fait paraître, ainsi que les dates des insertions. 6. Quelle quantité de bois reste encore non vendue dans les dits townships. Présentée le 29 juin 1894.—*M. Martin*.................................... *Pas imprimée.*

79*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1894,—Etat indiquant tous les permis de coupe de bois accordés depuis le 1er janvier 1887 ; leur étendue ; le nom du concessionnaire ; le bonus, s'il y en a, payé sur ce permis ; si on en a disposé. (*a.*) A l'enchère publique, régulièrement annoncée, invitant le public à enchérir. (*b.*) A l'enchère, lorsque seuls les requérants de la coupe furent invités à enchérir. (*c.*) Par demande particulière. (*d.*) Si ce n'est d'aucune des manières ci-dessus mentionnées, alors de quelle manière en a-t-on disposé et comment les a-t-on concédées. (*e.*) Durée de l'annonce publiée dans chaque cas lorsque les fonds de bois ont été vendus à l'enchère publique ou par tout autre système de concurrence publique ; aussi, un état sommaire indiquant l'étendue totale concédée et le montant total des boni reçus. Présentée le 12 juillet 1894.—*M. Charlton*.. *Pas imprimée.*

80. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre D. J. Hughes, écr, juge du comté d'Elgin, Ont., et les fonctionnaires de l'Imprimerie du Gouvernement au sujet de l'impression de la dernière liste de votation du comté d'Elgin qui a été revisée. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Casey*.................. *Pas imprimée.*

81. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Etat indiquant le montant et la valeur de l'acier à creuset importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 6 novembre 1885 ; aussi, le montant et la valeur des serges et étoffes moirées importées au Canada en franchise, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 6 novembre 1885. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Charlton*................ *Pas imprimée.*

81*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Etat donnant le montant et la valeur des bandes, bordures, bouts et côtés, et doublures des bouts et côtés à l'usage des chapeliers, importés en franchise au Canada, chaque année, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 5 juillet 1886. Aussi, le montant et la valeur des bandes métalliques à pointes ou unies pour la fabrication des clôtures importées en franchise au Canada, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 17 juillet 1886. Aussi, le montant et la valeur du câble métallique importé au Canada en franchise depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 17 juillet 1886. Aussi, le montant et la valeur du fil de cuivre jaune ou rouge tordu importé en franchise au Canada, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 20 juillet 1886. Aussi, le montant et la valeur de la laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora importée en franchise au Canada, depuis 1885, aux termes de l'arrêté du conseil du 18 novembre 1886. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Charlton.* *Pas imprimée.*

81*b*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Etat indiquant la quantité et la valeur des jantes de roues en noyer dur importées en franchise au Canada chaque année, depuis 1887, aux termes de l'arrêté du conseil du 16 novembre 1888 ; aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier à ressorts Homo plus fin que le n° 9, et pas plus fin que le n° 15, importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1887, pour servir aux fabricants de sommiers élastiques, aux termes de l'arrêté du conseil du 6 décembre 1888. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Charlton.* *Pas imprimée.*

81*c*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 mai 1894,—Etat donnant la valeur du cuir à doublure importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'arrêté du conseil du 1er juillet 1887. Aussi, la valeur des centres en roseau carré ou en cuir cru, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel pour les longes de fouet importés au Canada en franchise, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'arrêté du conseil du 2 juillet 1887. Aussi, la valeur des rouleaux en cuivre devant

VOLUME 17—*Suite.*

servir à l'impression des calicots importés en franchise au Canada, chaque année, depuis 1886, aux termes de l'arrêté du conseil du 22 novembre 1887. Aussi, la quantité et la valeur du fil d'acier n° 12 jusqu'au n° 30, importé en franchise au Canada, chaque année, depuis 1887 aux termes de l'arrêté du conseil du 11 juillet 1888. Aussi, la quantité et la valeur du fil de laine et du fil de laine peignée importés au Canada en franchise pour l'usage des fabricants, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'arrêté du conseil du 11 juillet 1888. Aussi, la quantité et la valeur du fil de jute et du fil de coton plus fin que le n° 40; et du fil de fer galvanisé ou étamé ou cuivré ou non, du n° 16 ou plus fin importés en franchise au Canada, chaque année, depuis 1887, aux termes de l'arrêté du conseil du 11 juillet 1888. Présentée le 4 juin 1894.—*M. Charlton*. .. .*Pas imprimée.*

82. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 25 avril 1894,—Copie de toutes plaintes faites par un nommé Etienne Tremblay, depuis le 1er novembre 1893, contre Placide Rocheleau, maître de poste de Pauline, dans le comté de Rouville, P.Q. Et aussi, copie du rapport de l'inspecteur des postes qui a fait l'enquête sur cette plainte, ou de tout autre officier chargé de faire cette enquête. Présentée le 5 juin 1894.—*M. Fréchette* ....*Pas imprimée.*

83. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes en date du 28 mai 1894,—Etat donnant les noms des juges puînés dans la province de l'Ontario, les dates de leur nomination, le nom et le chiffre de la population du comté pour lequel ils ont été nommés, ainsi que le traitement et les allocations de chacun de ces juges. Présentée le 5 juin 1894.—*M. Lister*.................... *Pas imprimée.*

84. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mai 1894,—Copie de toutes lettres, propositions, câblegrammes et correspondance, depuis le 1er janvier 1890, entre le gouvernement et aucun de ses membres et toute personne, maison ou compagnie, concernant la création d'un service de steamers transatlantiques rapides entre le Canada et la Grande-Bretagne et entre le Canada et la France, et concernant les subventions demandées pour l'exécution de ces services ou que le gouvernement a proposé de payer pour les dits services. Aussi, copie de tout contrat ou projet de contrat au sujet de ce service de steamers. Présentée le 6 juin 1894.—*M Mulock*....................*Imprimée pour la distribution seulement.*

84*a*. Réponse supplémentaire au n° 84. Présentée le 29 juin 1894.—*M. Mulock.*
Imprimée pour la distribution seulement.

84*b*. Réponse supplémentaire additionnelle au n° 84. Présentée le 5 juillet 1894.—*M. Mulock.*
Imprimée pour la distribution seulement.

85. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 février 1893—Copie de toute correspondance, papiers et documents non encore soumis à la Chambre au sujet des négociations et communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquage. Présentée le 11 juin 1894.—*M. Tisdale*..*Pas imprimée.*

86. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de la correspondance, instructions, arrêtés du conseil et rapports qui n'ont pas encore été présentés à la Chambre relatifs à la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie-Britannique. Présentée le 11 juin 1894.—*Sir Hector Langevin*.....................*Pas imprimée.*

87. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—Etat donnant le relevé détaillé des sommes d'argent déposées entre les mains du gouvernement comme garantie de l'exécution de travaux actuellement complétés, le nom de chaque entrepreneur qui a fait le dépôt, la date de chacun de ces dépôts et le montant d'intérêt accru sur chaque dépôt. Présentée le 11 juin 1894.—*M. Lister* .... *Pas imprimée.*

88. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1894,—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports au conseil, arrêtés du conseil ou instructions administratives ayant trait à l'emploi de capitaines ou seconds porteurs de certificats de capacité sur les vapeurs naviguant dans les eaux fédérales ou faisant le service de traversiers, ou à l'exploitation de ces vapeurs ou bacs sans ces capitaines et seconds. Présentée le 19 juin 1894.—*M. Davies*..*Pas imprimée.*

89. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et le révérend A. E. Burke et autres, au sujet du changement de la halte de voyageurs *(flag station)* de Mill River, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, à Howlan Road, et de tous télégrammes et documents s'y rapportant; aussi, copie de toutes pétitions, etc., adverses au dit changement. Présentée le 19 juin 1894.—*M. Perry*..*Pas imprimée.*

VOLUME 17—*Suite.*

90. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée depuis 1882 jusqu'à 1891 inclusivement, entre J. B. Wright, médecin-vétérinaire, et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre le chemin de fer Grand-Tronc et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre M. A. Brush et le gouvernement ou aucun de ses membres, départements ou officiers,—ou entre les autorités impériales ou quelqu'un en son nom et le gouvernement canadien ou aucun de ses membres, départements ou officiers, concernant l'inspection du bétail des Etats-Unis passant par le Canada. Présentée le 21 juin 1894.—*M. Mulock.*
Imprimée pour les documents de la session seulement.

91. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 16 avril 1894,—Etat indiquant toutes les terres assignées en partage à des métis du Manitoba, pour lesquelles il n'a pas éte émis de lettres patentes, et donnant, avec une désignation de la terre, le nom du concessionnaire et les raisons pour lesquelles la lettre patente n'a pas été émise. Présentée le 21 juin 1894.—*M. Martin.*
Pas imprimée.

92. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 21 mai 1894,—Copie de l'ordre, minute ou instruction autorisant le percepteur des douanes à Woodstock, Ontario, à admettre en franchise certaines marchandises consistant en vêtements ou autres articles servant au culte, pour l'usage de l'église catholique romaine de Woodstock et consignés au révérend père Brady, de cette ville, dans mois de février 1894. 1. La décision en vertu de laquelle le percepteur a admis ces articles en franchise. 2. Toute correspondance entre le contrôleur des Douanes ou autres personnes du département des Douanes à ce sujet. 3. Copie des lettres et de la correspondance échangée entre le révérend J. C. Farthing, de Woodstock, et le contrôleur des Douanes au sujet de l'admission de ces articles. et de la prétendue injustice avec laquelle le révérend M. Farthing a été traité quand il a importé une classe similaire d'articles pour l'usage de l'église anglicane de Woodstock dont il est le recteur. 4, Et si le droit a été imposé depuis sur les dits articles ou sur aucun d'eux, copie de la déclaration ou minute à ce sujet, et le montant des droits payés sur ces articles. Présentée le 29 juin 1894.—*M. McCarthy* .... *Pas imprimée.*

93. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 mai 1894,—État indiquant les noms de toutes les personnes nommées pour agir en qualité d'agents de rapatriement en rapport avec l'immigration, le temps pendant lequel chacune d'elles a travaillé, la somme d'argent payée à chacune d'elles, le nom des colons amenés au Canada par chaque agent de rapatriement et les endroits où ces colons se sont établis. Aussi, un état faisant connaître les arrangements faits avec ces agents. Présentée le 29 juin 1894.—*M. Martin* .... *Pas imprimée.*

94. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—État indiquant à quelle date le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E. ; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou ; combien de voyages il a fait, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage ; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles ; le nombre de passagers et le montant de fret transportés à et de l'Ile du Prince-Edouard ; le chiffre des dépenses et des recettes, en rapport avec ledit service, pour l'hiver de 1893-94. Présentée le 29 juin 1894.—*M. Perry* .... *Pas imprimée.*

94*a*. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 juin 1894,—Demandant un état indiquant les jours auxquels le vapeur *Stanley* a fait la traversée entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme au cours des mois de janvier, février, mars et avril derniers, avec mention distincte des voyages d'aller et des voyages d'aller et retour, ainsi que du port de départ sur l'une ou l'autre côte ; aussi, un état pour la même période indiquant les jours auxquels les bateaux-traîneaux du gouvernement ont fait la traversée entre le Cap-Traverse et le Cap-Tourmentine, avec mention distincte des voyages d'aller et des voyages d'aller et retour ; aussi, un état indiquant, pour la même période, les jours auxquels la malle n'a pas été transportée de la terre ferme à l'Ile du Prince-Edouard et *vice versa.* Présentée le 6 juillet 1894.—*L'honorable M. Ferguson (Queen, I.P.-E.)* .... *Pas imprimée.*

95. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 juin 1894,—Demandant copie du rapport présenté le 5 mai 1891, par sir Douglas Fox sur le projet de construction d'un tunnel sous le détroit de Northumberland, sans les plans ; aussi, copie des rapports de M. Francis Bain, sur le même sujet, datés des 9 et 18 décembre 1890 et du 14 mars 1891. Présentée le 5 juillet 1894.—*Honorable M. Ferguson (Queen, I.P.-E.)*
Imprimée pour les documents de la session seulement.

VOLUME 17—*Suite.*

96. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 avril 1892,—Copie de toute correspondance, mémoires, ordonnances ministérielles et arrêtés du conseil se rapportant en quelque manière à l'enlèvement du droit d'exportation sur les billots et autres bois non manufacturés exportés du Canada aux Etats-Unis. Présentée le 9 juillet 1894.—*M. Rider*......*Pas imprimée.*

97. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 mai 1892,—Copie du rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à Whycocomah, comté d'Inverness. Présentée le 9 juillet 1894.—*M. Cameron*......*Pas imprimée.*

97*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 mai 1892—Copie du rapport de l'inspecteur des douanes, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un port d'entrée à West Bay, comté d'Inverness. Présentée le 9 juillet 1894.—*M. Cameron*......*Pas imprimée.*

98. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 juin 1894,—Copie de toutes accusations, plaintes, lettres, télégrammes, correspondance, rapports ou ordres concernant la destitution ou le renvoi de John McLeod de la charge d'inspecteur des travaux de réparation à la jetée de Broad Cove Marsh, Cap-Breton. Présentée le 12 juillet 1894.—*M Davies*......*Pas imprimée.*

99. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1894,—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et instructions données aux officiers du ministère des Travaux Publics, et rapports de ces officiers, au sujet des améliorations des rapides de Saint-André, dans la Rivière Rouge du Nord. Présentée le 12 juillet 1894.—*M. Martin*......*Pas imprimée.*

100. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 février 1893,—Copie de tous arrêtés du conseil, rendus sous l'autorité de la clause 93, chapitre 32 des Statuts revisés du Canada et actuellement en vigueur, réglementant l'abattage en entrepôt des porcs destinés à l'exportation ; aussi, copie des règlements de quarantaine relatifs à l'importation au Canada de porcs devant être abattus en entrepôt. Présentée le 14 juillet 1894.—*M. Smith (Ontario)*......*Pas imprimée.*

101. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—Copie du rapport détaillé des récompenses accordées par le juge ou jury, lors de l'Exposition Colombienne de Chicago, aux travaux des écoles primaires et spéciales de toutes sortes et de tout degré, et aussi aux élèves des institutions d'instruction secondaire de chacune des provinces du Canada. Présentée le 14 juillet 1894.—*M Lachapelle*......*Imprimée pour les documents de la session seulement.*

102. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 21 mai 1894,—Liste des personnes qui, au Manitoba, n'ont pas encore remboursé les prêts qui leur ont été faits vers 1876, pour grains de semence, etc., etc., avec le montant dû par chacune d'elles et les intérêts réclamés jusqu'au 1er janvier 1894, sur chacun de ces montants. Aussi, liste et montants des hypothèques reçues comme sûreté collatérale de chaque emprunt, avec la description du terrain hypothéqué et le nom du propriétaire de ce terrain, ainsi que le nom de l'emprunteur, si c'est une autre personne. Présentée le 18 juillet 1894.—*M. LaRivière*......*Pas imprimée.*

103. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—1. Etat indiquant les quantités de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les tableaux du commerce, importées et achetées pour la consommation au Canada, de 1883 à 1893 inclusivement, en gallons impériaux, ainsi que leur valeur et le montant de droits payés. 2. La quantité de liqueurs distillées et fermentées sous les différents noms donnés dans les rapports du revenu de l'intérieur, fabriquées au Canada, et achetées pour la consommation domestique, ainsi que leur valeur et le montant des droits acquittés, durant la période susdite. Le montant des matériaux employés pour brasser et distiller des liqueurs alcooliques dans les diverses provinces du Canada pendant la même période. Présentée le 19 juillet 1894.—*M. Flint*......*Pas imprimée.*

104. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mai 1894,—Etat indiquant le nombre de brasseries et distilleries au Canada en 1891, le montant de capitaux placés dans ces établissements, la valeur de leur production, le montant des gages payés, le nombre de personnes employées et le revenu que donnent ces établissements. Présentée le 19 juillet 1894.—*M. Flint*......*Pas imprimée.*

105. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1893, dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Ottawa et Saguenay. Présenté le 20 juillet 1894, par M. l'Orateur......*Pas imprimée.*

106. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 4 juin 1894,—Copie de toute correspondance, requêtes et mémoires au sujet de la réduction ou de l'abolition des droits sur le tabac canadien, ou au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux lois du revenu de l'intérieur à ce sujet. Présentée le 23 juillet 1894.—*M. Brodeur.* *Pas imprimée.*

VINGT-SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU MINISTÈRE

DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

1893

MARINE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1894

[N° 11—1894.] *Prix* : 15 *centins.*

Marine et Pêcheries.

A Son Excellence le très honorable sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, gouverneur général du Canada, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, pour être présenté à la législature du Canada, le vingt-sixième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries, division de la marine.

J'ai l'honneur d'être
De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 1er décembre 1893.

TABLE DES MATIÈRES.

SUJETS TRAITÉS DANS LE RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.

ANNEXES.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DU

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE

A.

B.

F.

G

H.

I.

I—*Fin.*

P—*Fin.*

Q.

R.

S.

T.

ANNEXES.

C.

D.

E.

Marine et Pêcheries.

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.

A l'honorable
Sir CHARLES HIBBERT TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de ce ministère (division de la marine) pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, ainsi qu'un compte rendu d'une partie considérable des opérations jusqu'aujourd'hui.

Un supplément accompagnera ce rapport. Il renfermera les rapports des présidents des bureaux d'inspection des bateaux à vapeur et des examinateurs de capitaines et seconds ; ceux des commissaires des havres de Toronto, Belleville, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Pictou et Sydney-Nord, des commissaires de pilotes, des maîtres de port, des gouverneurs de port, ainsi que le relevé des naufrages et accidents.

La dépense totale faite par le ministère dans les différentes divisions du service public qu'il a administrées pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier a été de $842,242.82. Les appointements du personnel permanent, pour les deux divisions du ministère, se sont élevés à $45,801.02. Le crédit voté par le parlement était de $881,532.18, non compris les appointements des employés du ministère. On remarquera que la dépense de l'exercice a été de $39,289.90 moindre que le crédit.

Le nombre total des personnes attachées au service extérieur du ministère (division de la marine) est, à la date du présent rapport, de 1,536.

La dépense faite pour le service des phares et des côtes s'est élevée à $475,885.45, et les frais de construction à $27,474.80 ; total pour l'entretien et la construction, $503,360.25, tandis que pour l'exercice précédent les dépenses pour le service des phares et des côtes, y compris la construction, se chiffraient par $485,988.78, accusant pour l'exercice qui a fini le 30 juin dernier, une augmentation de dépenses de $17,371.47. Le crédit voté par le parlement pour ce service était de $525,235.00 ; on voit donc que les déboursés, pour le même service, ont été de $21,874.75 moindres que le crédit voté pour le dernier exercice.

SERVICE DES PHARES.

Le service des phares du Canada couvre les divisions suivantes :—La division de l'Ontario, embrassant les phares à l'ouest de Montréal jusqu'aux territoires du Nord-Ouest ; la division de Québec, qui s'étend en aval de Montréal et qui comprend le fleuve et le golfe Saint-Laurent et le détroit de Belle-Isle ; la division de la Nouvelle-Ecosse, renfermant l'île Saint-Paul, le Cap-Breton, l'île de Sable et le cap Race, Terreneuve ; la division du Nouveau-Brunswick, la division de l'Ile du Prince-Edouard, et la division de la Colombie-Britannique, renfermant chacune les phares qui se trouvent dans les limites provinciales.

Le nombre total des stations de phares, phares flottants et sifflets d'alarme du Canada, au 30 juin 1893, était de 619 et celui des feux de 749 ; le nombre des sifflets de brume à vapeur et des cornets de brume automatiques était de 58 ; et le nombre des gardiens de feu, mécaniciens de sifflets de brume, y compris les équipages des phares flottants, était de 624.

Voici quel était, au 31 décembre de chacune des années écoulées de 1868 à 1893, inclusivement, le nombre des feux, sifflets de brume et cornets automatiques en opération dans les différentes provinces du Canada.

Dans ce nombre sont comprises les stations de phares que le Canada entretient sur la côte de Terreneuve.

	Stations de phares.	Feux.	Sifflets de brume.	Cornets de brume.
31 décembre 1868	198	227	2	....
do 1869	219	233	2	....
do 1870	240	278	4	....
do 1871	264	297	8	....
do 1872	280	314	13	....
do 1873	316	363	17	....
do 1874	342	384	18	....
do 1875	377	444	22	....
do 1876	407	488	24	....
do 1877	416	509	25	2
do 1878	427	518	25	4
do 1879	443	542	23	6
do 1880	452	551	22	7
do 1881	462	553	23	9
do 1882	470	562	23	9
do 1883	484	578	23	9
do 1884	507	597	23	10
do 1885	526	617	23	12
do 1886	534	625	23	16
do 1887	561	658	23	24
do 1888	569	664	23	27
do 1889	579	675	24	29
do 1890	599	705	23	32
do 1891	605	710	23	31
do 1892	617	741	23	34
1er do 1893	619	449	24	34

DIVISION D'ONTARIO.

Cette division renferme les phares et les phares flottants de la partie de la province de Québec à l'ouest de Montréal, ainsi que tous les phares de la province d'Ontario, c'est-à-dire les phares de la rivière Ottawa, du fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal, des grands lacs, de quelques-uns des petits lacs de l'intérieur, et un phare et un phare flottant sur le lac Winnipeg, province du Manitoba.

Le nombre des phares-balises et phares flottants entretenus aux frais de l'Etat, dans la division d'Ontario, y compris les deux du Manitoba, est de 221, situés à 178 stations différentes.

Le nombre des gardiens de phares de cette division à la solde du gouvernement est de 169, mais les gardiens emploient, dans plusieurs cas, des aides qu'ils paient à même l'allocation que donne le gouvernement à cette fin.

Il y a aussi dans l'Ontario deux sifflets de brume, six cornets de brume, et trois cloches d'alarme, tous placés à des stations de phares, ainsi que quatre bouées-cloches.

Outre les feux entretenus par le département, comme il est dit ci-dessus, il y a dans l'Ontario, pour aider à la navigation : deux feux sur des ponts tournants, entretenus par les propriétaires de ces ponts ; un système de feux sur le canal Murray, entretenu par le ministère des chemins de fer et canaux ; quatre paires de feux d'alignement sur les rivières Détroit et Sainte-Claire, entretenus par les propriétaires

de navires américains principalement intéressés; et douze feux sur des quais, entretenus par les municipalités ou corporations à qui appartiennent ces quais. Six de ces feux en dernier lieu nommés sont aidés par le département, qui fournit l'huile nécessaire à leur entretien.

A l'exception de ceux de la baie de Quinté, de la rivière d'Ottawa et des petits lacs, les phares de cette division ont été inspectés et approvisionnés par le surintendant, M. Patrick Harty, au cours des mois de juillet et d'août derniers.

Dans le mois d'octobre M. Harty inspecta tous les feux de la rivière Ottawa.

NOUVEAUX AIDES POUR LA NAVIGATION.

Cornet de brume à Nine Mile Point, lac Ontario.

Comme il avait été décidé, l'année dernière, on a proposé des plans et devis et demandé des soumissions pour l'établissement d'un cornet de brume à vapeur à la station de feux de Nine Mile Point, au lieu et place du clocher actuellement en usage

Le contrat a été accordé à M. William Ashe, d'Ottawa, qui a construit le bâtiment nécessaire et y a établi deux chaudières à vapeur et deux cornets de brume, fournis à l'entreprise par MM. Carrière, Lainé et Cie, de Lévis, Québec. Les dépenses totales pour l'établissement de ce cornet de brume se chiffrent par $3,733.33.

On a pris des arrangements pour que ce cornet de brume soit en opération au printemps de 1894.

Le cornet sonnera pendant 8 secondes, avec intervalles de 22 secondes entre chaque son.

Le bâtiment du cornet de brume se trouve juste au nord-ouest de la tour du phare. Il est carré, en bois, peinturé en blanc avec un toit brun. Les cornets font face au sud-ouest et sont élevés à une hauteur de seize pieds au-dessus du niveau du lac. Les machines et les chaudières sont en double, de sorte que dans le cas où l'une des parties viendrait à se briser, l'alarme continuera à sonner sans interruption.

Feux d'alignement de Parry-Sound.

Les feux d'alignement aux abords de Parry-Sound, dont je parle dans mon rapport de l'année dernière, ont été érigés, mais n'ont pas encore été acceptés par le ministère. L'exécution de ces travaux avait été confiée à M. Charles Mickler, de Collingwood, au prix de $3,165, mais les rapports reçus de l'ingénieur local étaient si peu satisfaisants, que M. C. F. Cox, l'ingénieur adjoint, fut chargé de tenir une enquête spéciale. Ce dernier constata tant de défectuosités dans les travaux que le ministère refusa d'accepter les bâtiments et d'avancer des fonds à l'entrepreneur avant que tout fût en bon ordre. Sur ces entrefaites, la navigation se ferma. Il sera impossible de faire les changements nécessaires avant le printemps prochain, et par conséquent les feux ne pourront être mis en opération que quelque temps après l'ouverture de la navigation.

Feu de l'île Giant's Tomb.

Le phare de l'île Giant's Tomb, dans la baie Georgienne, qui était en voie de construction à la date de mon dernier rapport, a été achevé et mis en opération à l'ouverture de la navigation, le printemps dernier. C'est un feu blanc fixe, élevé à

une hauteur de 400 pieds au-dessus du niveau de la baie et qui devrait être visible à une distance de 11 milles de tous les points d'approche par eau.

L'appareil illuminateur est dioptrique du 7me ordre. Le phare repose sur une plage de cailloux et de sable, à l'extrémité sud de l'île, tout près de l'eau. Il consiste en une petite tour de bois peinturé en blanc avec logement y attenant; cette tour est surmontée d'une lanterne de fer peinturée en rouge.

La hauteur du bâtiment à partir de sa base jusqu'à la girouette de la lanterne est de 37 pieds.

Les dépenses totales se rattachant à l'établissement de ce feu se sont élevées à $2,177,35.

Le feu de l'île du Nègre doit remplacer celui de l'île Potter.

Dans le cours de la dernière saison, la baie de Quinté a été relevée d'un bout à l'autre, et les résultats de ce relèvement ont fait voir que le feu temporaire établi, l'année dernière, sur l'île Potter, ne se trouvait pas dans la meilleure position pour guider les navires à travers le chenal étroit et difficile qui se rencontre entre l'île du Nègre et l'île Potter. L'ingénieur en chef ayant recommandé au ministère de faire construire un phare au sud-ouest de l'île du Nègre, des plans et devis ont été préparés et on s'est arrangé pour que les travaux soient terminés à l'ouverture de la navigation, l'année prochaine. M. Wm. J. Gates, de Kingston, dont la soumission était la plus basse, a obtenu le contrat au prix de $2,000.

Amélioration des phares à l'embouchure de la rivière des Français.

En 1875, un fonctionnaire du ministère, agissant de concert avec un employé du ministère des travaux publics, releva l'embouchure de la rivière des Français et y établit quatre phares temporaires, qui ont été depuis entretenus par ce ministère.

Après que le commandant Boulton eût relevé cette partie de la baie Georgienne, il recommanda d'apporter certains changements à ces phares, et, dans le cours de l'année dernière, ses recommandations ont été suivies, comme on le verra ci-après:—

(1) *Phare principal de Bustard Rocks* (rochers aux Outardes).

Ce phare, qui sert en même temps comme feu d'alignement et feu de côte, a été remplacé par une nouvelle tour que l'on a érigée à 20 pieds N.-E. ¼ E. de l'ancienne.

Le nouveau bâtiment consiste en une tour en bois carrée, peinturée en blanc et surmontée d'une lanterne en fer hexagonalle, peinturée en rouge. La hauteur de la tour, à partir de sa base jusqu'à la girouette de la lanterne, est de 37 pieds.

Le feu est, comme auparavant, blanc fixe. Il s'élève à une hauteur de 48 pieds au-dessus du niveau de la baie, et devrait être visible à une distance de 12 milles de tous les points d'approche, sauf du côté des rochers et des hauts-fonds dangereux qui se rencontrent au nord-est et à l'est. L'appareil illuminateur est dioptrique du 7e ordre.

2.—*Bustard Rocks* (rochers aux Outardes), *phare de devant* (*alignement intérieur*).

Ce phare a été remplacé par une nouvelle tour que l'on a construite près de l'emplacement de l'ancienne, à 229 pieds N.-E. ¼ E. du phare principal.

C'est une tour en bois, carrée, peinturée en blanc et surmontée d'une lanterne en bois, carrée, peinturée en rouge; elle est haute de 28 pieds à partir de sa base jusqu'à la girouette de la lanterne.

Le feu est, comme auparavant, blanc fixe, catoptrique; et s'élève à 39 pieds au-dessus de l'eau, et est visible à une distance de six milles ainsi que dans un petit arc de chaque côté de l'alignement.

Les deux derniers feux d'alignement dont je viens de parler font éviter aux navires les rochers aux Outardes et les guident jusqu'au point d'intersection de cet alignement avec celui de la rivière des Français.

(3.)—*Bustard Rocks* (rochers aux Outardes), *feu de devant* (*alignement extérieur*).

Un nouveau phare d'alignement a été érigé sur les rochers aux Outardes à 193 pieds O. par S. de la tour principale.

C'est une tour de bois peinturée en blanc et surmontée d'une lanterne en bois carrée, peinturée en rouge; cette tour s'élève à 28 pieds à partir de sa base jusqu'à la girouette de la lanterne.

Le feu, qui a été mis en opération le 16 octobre dernier, est blanc fixe, catoptrique, s'élève à 27 pieds au-dessus du niveau de la baie, et devrait être visible à une distance de 10 milles ainsi que dans un petit arc de chaque côté de l'alignement.

Ce feu, qui n'en forme qu'un avec celui de la tour principale, fait éviter aux navires les récifs du rocher Isabelle et tous les hauts-fonds qui se trouvent au sud-ouest des rochers aux Outardes.

(4.)—*Feu d'alignement de derrière, rivière des Français.*

La tour du phare de la rivière des Français (alignement de derrière) a été remplacée par une autre tour que l'on a érigée dans le village à une distance de 340 pieds en arrière, ou N.-E. par N., de l'ancienne tour. On a jugé à propos de faire ce changement vu que le phare, dans son ancienne position, se trouvait caché par des piles de bois et ne pouvait par conséquent être utilisé comme balise de jour.

La nouvelle tour consiste en un bâtiment de bois carré, peinturé en blanc, et surmonté d'une lanterne en bois carrée, peinturée en rouge; elle s'élève à 33 pieds à partir de sa base jusqu'à la girouette de la lanterne.

Le feu est, comme auparavant, rouge fixe, catoptrique, et devrait être visible à une distance de 6 milles ainsi que dans un petit arc de chaque côté de l'alignement. Il s'élève à 37 pieds au-dessus du niveau de la baie.

La phare d'alignement de la rivière des Français fait éviter aux navires toutes les obstructions entre son point d'intersection avec le feu d'alignement intérieur des rochers aux Outardes et l'île Lefroy.

Phares flottants du passage de Limekiln.

Il y a quelques années, le gouvernement des Etats-Unis a fait pratiquer un chenal à travers le fond rocheux de la rivière Détroit, à l'endroit où se trouve le passage de Limekiln, en amont d'Amherstburg, Ontario. Comme ce chenal sert surtout aux navires américains d'un fort tirant d'eau, toutes les dépenses se rattachant à ces travaux ont été supportées par le gouvernement américain, bien qu'ils aient été, pour la plus grande partie, sinon en totalité, exécutés dans les eaux canadiennes.

Dans le cours de l'année dernière, la Commission des phares des Etats-Unis demanda la permission de tenir deux phares flottants dans les eaux canadiennes pour indiquer ce passage et un arrêté du conseil ayant été pris accordant la permission demandée, les phares en question ont été établis le 15 septembre. Ce sont

des allèges à fond plat. Les coques sont blanchies, et on y voit de chaque côté respectivement, écrits en lettres rouges, les mots : " Limekiln Crossing (south)" " *Passage Limekiln* (*sud*) " et " Limekiln Crossing (north) " " *Passage Limekiln* (*nord*) ". Chacun des phares exhibe un feu blanc fixe d'une lanterne lenticulaire suspendue à 19 pieds au-dessus de l'eau. Lorsque le temps est sombre ou brumeux, on fait sonner une cloche.

Bouée à cloche du haut-fond Surprise.

Au mois d'octobre dernier, une bouée à cloche a été amarrée sur le haut-fond Surprise, à la hauteur du cap Croker, dans la baie Georgienne. Cette bouée a été fabriquée par la Compagnie de ponts d'Hamilton et a coûté $600.

Il a été demandé des soumissions pour l'entretien de cette bouée ; celle du capitaine Scott—$175 par année pendant une période de trois ans—étant la plus basse, a été acceptée.

Bouée à cloche du haut-fond Pancake.

Une bouée semblable a été manufacturée par la même compagnie et au même prix pour le haut-fond Pancake, à l'extrémité est du lac Supérieur. Cette bouée n'a pas été posée, cette année, vu qu'aucune soumission n'a été reçue pour son entretien, mais on verra à ce qu'elle soit en place, l'année prochaine, à l'ouverture de la navigation.

PRINCIPALES RÉPARATIONS FAITES AUX STATIONS.

Pointe Claire.

On a déposé pour $131.15 de blocailles en avant de la nouvelle jetée afin de la protéger davantage contre la glace.

Pointe aux Anglais.

Comme je vous le disais dans mon dernier rapport, M. Richard Abbott, d'Ottawa, fut chargé, l'année dernière, de construire une nouvelle jetée pour le phare de la Pointe aux Anglais. Il poursuivit les travaux jusqu'à la clôture de la navigation, puis, trouvant que le ministère était trop exigeant à son endroit, il refusa de continuer. Mr W. H. Noble reçut instruction de terminer la jetée en question. La somme de $892.47, dépensée pour l'achèvement des travaux, a été déduite sur le prix du contrat, $1,775. En même temps, il a été fait pour $372.49 de réparations à la tour du phare qui n'étaient pas comprises dans le contrat de M. Abbott. Les dépenses de ces travaux ont été de $2,147.49.

Phares flottants du lac Saint-Louis.

Les trois phares flottants ont été entretenus comme d'habitude pendant le cours de la dernière saison. Comme il était nécessaire de racler et de peinturer leurs fonds, cet hiver, M. Louis Metras, de Lachine, fut chargé de les enlever de l'eau et ils hivernent actuellement sur le bord du canal, à Lachine.

Beauharnois.

Des réparations ont été faites aux fondations des deux phares d'alignement sous la direction du gardien. Elles ont coûté $38.95.

Saint-Anicet.

Dans le cours de l'hiver dernier, on a déposé pour $297.25 de blocailles autour de la jetée.

Phare de Lancaster.

La fondation du phare de cette station a été réparée, le toit de l'habitation a été recouvert de bardeaux et d'autres menues réparations ont été faites. Le tout a coûté $19.75.

Pointe Pierre.

Un nouveau mouvement d'horloge a été acheté au prix de $494.90 pour faire tourner l'appareil illuminateur.

Pointe du Saumon.

La somme de $35 a été dépensée pour renouveler les soles et la fondation de la grange de cette station.

Oakville.

Par suite des dommages causés par les tempêtes au bout extérieur de la jetée est d'Oakville, Ontario, la tour du phare qui y est établi a été éloignée à une distance de 60 pieds de son ancienne position, et se trouve maintenant à une distance de 80 pieds du bout de la jetée. Le coût de ce déplacement a été de $62.62.

Port-Dalhousie.

Après avoir constaté que le phare principal de cette station tassait par suite de la pourriture qui avait gagné les caissons, sur lesquels il reposait, on décida de l'établir sur une nouvelle fondation, et Mr N. H. Noble fut chargé des travaux.

La nouvelle fondation consiste en une maçonnerie de béton revêtue d'acier. Lorsqu'il s'est agi d'ériger l'ancienne tour sur la nouvelle fondation, elle fut trouvée en si mauvais état que l'on jugea préférable de la renouveler. On a conservé, toutefois, la lanterne et l'appareil illuminateur qui servaient auparavant.

Les dépenses totales occasionnées par ces travaux se chiffrent par $2,157.71.

Ile du Milieu.

L'ingénieur en chef fut envoyé à cette station pour tenir une enquête au sujet des réparations qui y avaient été faites, l'année dernière. Il fit rapport que l'ouvrage avait été bien fait et que les prix étaient raisonnables. Le gardien, qui avait pris sur lui de faire exécuter les travaux, avait mal compris les instructions qu'on lui avait données. La somme de $200, prix du contrat, a été payée à l'entrepreneur.

Récifs de Colchester.

Les caissons qui protégeaient la fondation du phare ont été endommagés par une tempête, qui a aussi emporté la grue flottante. La jetée a été réparée et la grue remplacée; il a aussi été fait d'autres réparations à la station. Le tout a coûté $309.87.

Phare de Corunna (alignement de derrière).

Dans mon dernier rapport, je vous disais que le feu avait détruit le phare et qu'on avait pris des mesures pour le remplacer. Les travaux ont été exécutés d'une manière satisfaisante et la vieille tour a été remplacée par une nouvelle que l'on a érigée sur le même emplacement. C'est une tour en bois, lambrissée, carrée, peinturée en blanc, et s'élevant à une hauteur de 42 pieds à partir du sol jusqu'au sommet de la lanterne.

Le feu s'élèvera à 67 pieds au-dessus du niveau de la rivière.

Les travaux ont été faits à l'entreprise par M. James Adair, de Courtwright, pour $205.

La tour de devant, qui était auparavant un bâtiment en charpente ouverte, a été lambrissée de haut en bas. Un appareil catoptrique perfectionné a été placé dans chacune de ces tours.

Goderich.

Le gardien a fait pour $54.25 de réparations au hangar attenant à la tour.

Saugeen.

A l'ouverture de la navigation, le printemps dernier, le feu établi sur le brise-lames qui se trouve du côté nord de l'embouchure de la rivière Saugeen, dans le district ouest de Bruce, Ontario, a été changé de vert fixe en blanc fixe, et on l'a amélioré en le remplaçant par une petite lanterne dioptrique Chance du 7e ordre.

Le feu blanc devrait maintenant être visible à une distance de 10 milles de tous les points d'approche sur le lac.

Ile Cove.

Des réparations générales ont été faites à l'habitation et au hangar y attenant sous la direction du gardien. Elles ont coûté $31.75.

Ile des Chrétiens.

La cheminée de l'habitation a été reconstruite au prix de $40.

Ile Whiskey.

La tour de cette station a été frappée par la foudre dans le cours de la dernière saison, et les dépenses encourues pour réparer les dommages se chiffrent par $38.

Détroit de Mississauga.

Une nouvelle pompe a été achetée au prix de $125.

Fort-William.

La fondation de l'habitation a été réparée sous la direction de l'ancien gardien. Ces réparations ont entraîné une dépense de $50.

Kagawong.

Comme je vous le dis dans mon rapport de l'année dernière, il a été demandé des soumissions pour la construction d'une petite tour destinée à remplacer le mât et le hangar qui ont été détruits par le feu à Kagawong, mais les soumissions reçues étaient si élevées que l'on a jugé préférable d'attendre que le ministère puisse envoyer un contremaître pour faire faire les travaux à la journée. En attendant, un feu temporaire a été établi au sommet d'un mât.

Ile Lindoe.

Il a été fait à l'habitation des réparations générales qui ont coûté $41.50.

Presqu'Ile.

Le phare qui se trouve à l'extrémité de Presqu'Ile, sur le lac Ontario, consiste en une haute bâtisse octogone en pierre, construite en 1840. Par suite des mauvais matériaux employés dans sa construction, cette tour s'était fendue à maints endroits et était devenue dangereuse. On l'a réparée en l'entourant de bandes de fer et en planchéiant et en couvrant de bardeaux la charpente surmontant la maçonnerie de manière à empêcher l'eau ou la gelée d'y pénétrer.

L'habitation de cette station n'était pas dans les conditions sanitaires voulues, et comme elle n'avait pas été occupée depuis plusieurs années elle était en mauvais état. La cave se trouvait au-dessous du niveau ordinaire du lac, et était par conséquent toujours humide. Ce bâtiment est actuellement à subir d'importantes réparations, qui seront terminées après l'ouverture de la navigation, l'année prochaine. Il faudra remplir la cave jusqu'au niveau du sol, revêtir la maçonnerie de planches, élever le plafond et augmenter la hauteur de l'étage supérieur. Les dépenses encourues jusqu'aujourd'hui pour réparer la tour et l'habitation se chiffrent par $1,096. Il est probable qu'il faudra $404 pour terminer les travaux.

DIVISION DE QUÉBEC.

Cette division comprend les phares et phares flottants en aval de Montréal, sur le Saint-Laurent, ceux de la rivière Richelieu et du lac Memphrémagog, ainsi que tous les phares, phares flottants, sifflets de brume à vapeur, canons de brume, bouées, balises, etc., etc., en aval de Québec, sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent, le détroit de Belle-Isle, la côte nord-ouest de Terreneuve, le Labrador, la côte nord de la baie des Chaleurs, etc. Cette division est administrée par Mr J. U. Gregory, l'agent du ministère à Québec, qui, à part le service des phares, a aussi sous son contrôle le vapeur fédéral *Alert*.

Indépendamment de ses fonctions d'agent du ministère de la marine et des missions que le ministère des pêcheries peut lui donner à remplir dans le port de Québec, M. Gregory est préposé à l'engagement des matelots dans ce port, il exécute les ordres du conseil de commerce britannique en rapport avec les marins dénués de ressources, les naufrages et les accidents en mer, et est receveur d'épaves.

Son personnel d'employés se compose de MM. L. A. Blanchet, comptable et sous-préposé à l'engagement des matelots; G. H. O'Farrell et A. Hamel, commis; N. Fitzhenry, garde-magasin et gardien de quai.

M. O'Farrell a rempli, l'année dernière, les fonctions d'inspecteur des feux, aidé de M. P. Jobin, maître-charpentier, et de M. J. Rolph, mécanicien en chef du vapeur *Alert*, pour les phares situés en aval de Québec dans le fleuve Saint-Laurent.

Le capitaine Demers a inspecté tous les feux en amont de Québec; il a aussi vu à l'entretien des bouées comprises dans cette agence. Les ateliers sont sous le contrôle de C. Vézina, maître-forgeron de navires, et de P. Jobin, maître-charpentier.

Les feux entre Québec et Montréal ont été approvisionnés de la même manière que l'année dernière. Dans le printemps de 1893 les approvisionnements furent mis à bord des bateaux de marché, et furent débarqués aux quais les plus rapprochés des phares. Le capitaine Demers était chargé de ces approvisionnements, et sous ses ordres ils furent transportés aux endroits où on en avait besoin, en même temps qu'il faisait l'inspection des phares.

Les bouées à gaz, au nombre de 10, ont été posées et entretenues par l'*Alert* et par les remorqueurs spécialement employés à cette fin, lorsque l'*Alert* n'était pas disponible.

Cette division compte 152 feux à 115 stations, 8 phares flottants, dont 3 sont munis de sifflets de brume à vapeur, 7 canons de brume, 2 stations de bombes explosives, 2 cornets de brume et 8 cornets de brume à vapeur, 10 bouées à gaz, dont 4 sont munies de cloches, et 59 balises.

Le steamer *Alert* a approvisionné tous les phares du bas du fleuve, du golfe, de la baie des Chaleurs, d'Anticosti, du détroit de Belle-Isle, du Labrador et de la côte nord-ouest de Terreneuve.

AMÉLIORATION.

A la demande d'un grand nombre de pilotes, capitaines armateurs et agents maritimes, la bouée à gaz qui se trouvait à la hauteur de l'extrémité nord-est des récifs de l'île Blanche, dans le fleuve Saint-Laurent, en aval de Québec, a été remplacée par le phare flottant autrefois stationné à la hauteur du haut-fond Manicouagan, et l'entretien d'un phare flottant à ce dernier endroit a été abandonné. Le phare est amarré dans huit brasses d'eau, est peinturé en rouge, porte de chaque côté les mots "Récifs de l'île Blanche," écrit en lettres rouges, et exhibe un feu rouge fixe de chacun de ses mâts; le feu sur le mât de misaine et le feu sur le grand mât s'élèvent respectivement à 24 et 27 pieds au-dessus de l'eau. Chacun de ces feux devrait être visible à une distance de 10 milles de tous les points d'approche.

Un sifflet de brume à vapeur établi sur le phare donne un son de 8 secondes de durée avec intervalle de 8 secondes, puis un autre son de 8 secondes de durée avec intervalle de 2 minutes et 20 secondes.

On n'a effectué ce changement qu'après en avoir pesé sérieusement les conséquences. On s'est ainsi départi d'un aide utile pour la navigation, il est vrai, mais l'importance du phare flottant de Manicouagan a beaucoup diminué depuis que la plupart des voiliers qui faisaient le service sur le Saint-Laurent ont été remplacés par des navires à vapeur. Or, les steamers se tiennent au large de la côte nord, tandis que tous les navires qui remonteront le fleuve se serviront du phare flottant dans sa nouvelle position. Il est question d'établir un système de feux sur le chenal au nord de l'île du Lièvre, qui offre beaucoup plus d'avantages aux vapeurs d'un fort tirant d'eau que le chenal au sud de cette île. L'ingénieur en chef du ministère a visité le district, le printemps dernier, et a suggéré d'établir une bouée à gaz sur le Banc du Milieu, et un puissant feu côtier ainsi qu'un signal de brume sur le cap du Saumon, ce qui, avec l'établissement du phare flottant dont je viens de parler, rendra le chenal nord sûr pour la navigation pendant le temps le plus sombre et le plus brumeux.

Les capitaines et pilotes de vapeurs sont invités à considérer les facilités supérieures qu'offre ce chenal pour la navigation. Si les voiliers ne peuvent s'en servir, c'est qu'ils ne seront pas munis d'un ancrage suffisant.

Cap du Saumon.

Comme je l'ai déjà dit, il est question d'ériger un phare et d'établir un signal de brume sur la Pointe des Roches, à l'est du cap du Saumon. Un contrat a été accordé à M. Jean Warren, de la Malbaie, dont la soumission, $3,700, était la plus basse, et les travaux seront commencés à l'ouverture de la navigation.

La bouée rouge qui se trouvait autrefois à l'extrémité nord-est du Banc du Milieu, entre Saint-Roch-des-Aulnaies et l'île aux Coudres, près de l'extrémité est de la Traverse du Sud, a été, le 1er juillet dernier, remplacée par une bouée sphérique en fer peinturée en rouge et portant les mots "Banc du Milieu," écrits en lettres blanches; cette bouée est surmontée d'une lanterne lenticulaire qui exhibe un feu brillant de gaz, intercepté à peu près toutes les 6 secondes. Ce feu est élevé à une hauteur d'environ 10 pieds au-dessus de l'eau, et devrait être visible à une distance de 8 milles, mais on ne doit pas trop s'y fier, car il est exposé à s'éteindre lorsque le temps est mauvais.

Feux d'alignement de Québec.

Le gouvernement a pris le contrôle des feux d'alignement établis par les commissaires du havre de Québec, en 1891, pour guider les navires jusqu'au quai des Commissaires, dans le havre de Québec, et c'est lui qui dorénavant les entretiendra.

Le feu de devant se trouve au coin nord-est de la levée du bassin Princesse Louise, près des bureaux d'immigration. Il est rouge fixe, élevé à une hauteur de 43 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et devrait être visible à une distance de 8 milles de tous les points d'approche par eau.

L'appareil illuminateur consiste en une lumière électrique à arc entourée d'un globe rouge et suspendue à un mât, qui s'élève du centre d'une petite tour carrée, peinturée en brun. La hauteur de la tour au-dessus du quai est de 17 pieds, et celle du mât de 40 pieds.

Les feux de derrière sont établis sur la Batterie, au pied de la rue Sainte-Famille, à 2,900 pieds O.S.O. des feux de devant. Ils consistent en deux lumières rouges fixes, distancées de 16 pieds verticalement, et s'élevant respectivement à 112 et 96 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux. Ici aussi ce sont des lumières électriques, entourées de lentilles rouges. Ces feux devraient être visibles à une distance de 8 milles et dans un petit arc de chaque côté de l'alignement.

Ils sont suspendus à des poteaux, l'un à 47 pieds et l'autre à 31 pieds au-dessus du sol.

Bouée à gaz du banc de Beaujeu.

Comme la bouée à gaz et à cloche des récifs de l'île Blanche était devenue inutile à cet endroit, on s'en est servi pour remplacer la petite bouée à gaz sphérique qui se trouvait à l'extrémité ouest du banc de Beaujeu, et on a transféré cette dernière dans le système de signaux du Banc du Milieu dont je parle plus haut. Ce changement a été effectué le 1er juillet dernier.

La nouvelle bouée de Beaujeu est peinturée en blanc, comme l'ancienne, et porte les mots "Banc de Beaujeu," écrits en lettres noires; elle est surmontée d'une cloche et d'une lumière de gaz blanche, intermittente, s'élevant à une hauteur de 14 pieds au-dessus de l'eau.

Récifs du Serpent.

Une bouée a été posée, au mois de septembre dernier, pour indiquer les récifs du Serpent, dans le golfe Saint-Laurent, à la hauteur de la côte du comté de Gaspé. C'est là que le vapeur *Horona* a échoué. C'est une bouée-baril en bois, de 6 pieds de diamètre et peinturée en noir; elle est amarrée dans 6 brasses d'eau à une distance d'environ un mille de la côte et à 7½ milles S.-E. par S. du phare de la pointe de la Renommée. L'eau, sur une étendue de 250 pieds en dedans de la bouée, n'a

que 12 pieds de profondeur, et malgré qu'il y ait un chenal de 7 brasses un peu plus loin, ce chenal est croche et est considéré comme dangereux. Tous les navires devraient, par conséquent, se tenir en dehors de la bouée.

PRINCIPALES RÉPARATIONS AUX STATIONS.

Rocher Algernon.

La jetée, ici, a été considérablement endommagée par la glace; on a dû réparer sa boiserie et la revêtir de fer. Il a fallu aussi faire des réparations à la tour. Les travaux ont été exécutés par le gardien, aidé de quelques hommes, au prix de $273.31.

Anticosti, pointe Heath.

Les bâtiments ont été recouverts de bardeaux et la tour réparée. Ces travaux ont été faits par deux charpentiers envoyés de Québec et sous la direction de M. Pierre Jobin, contremaître. Ils ont coûté $77.55.

Anticosti, pointe Sud.

Les deux hommes employés à la pointe Heath ont travaillé aussi à cette station. Ils ont réparé et recouvert de bardeaux l'habitation et les bâtiments extérieurs ; ils ont couvert la lanterne, renouvelé les fenêtres et peinturé le plancher. Coût, $261.66.

Anticosti, pointe Sud-Ouest.

Des matériaux et des bardeaux ont été expédiés ici pour de menues réparations. Le gardien a fait l'ouvrage. Coût, $37.25.

Anticosti, Pointe Ouest.

La tour, l'habitation, les dépendances et le bateau ont été réparés et peinturés par les deux hommes dont je parle plus haut, ce qui a coûté $226.19.

Ile de la Cendre et du Sang.

La jetée de l'île du Sang, qui avait été endommagée par la glace, a été réparée par le gardien, aidé de quelques ouvriers. Ces travaux ont coûté $10.60.

Tour de Batiscan.

Il a fallu remplir de sable la fondation, que la gelée avait soulevée. La tour a été peinturée et la lanterne recouverte. Le gardien, aidé de quelques ouvriers, a exécuté ces travaux. Coût, $74.94.

Rochers aux Oiseaux.

La chaudière à vapeur, les réservoirs et la grue ont été réparés dans les ateliers de l'agence au prix de $74.70.

Cap aux Oies.

La galerie et la balustrade ont été réparées ; les bâtiments ont été restaurés et recouverts de bardeaux. Ces ouvrages ont été faits sous la direction du gardien et ont coûté $33.40.

Cap Chatte.

Il a fallu renouveler le hangar et réparer les bâtiments. Le hangar sert à protéger celui qui manie les canons de brume. Ces travaux ont été exécutés sous la direction du gardien, au prix de $80.70.

Cap de la Madeleine (en amont de Québec).

La lanterne de la tour de derrière (alignement supérieur) a été couverte; les planchers, les marches et les fondations ont été réparés; les deux tours ont été peinturées. M. François Desruisseaux a exécuté ces travaux pour $108.02.

Cap Norman.

On a dû lambrisser les bâtiments, les recrépir et les couvrir de bardeaux; il a fallu aussi les peinturer et y faire d'autres réparations considérables. Ces travaux ont été faits par deux hommes envoyés de Québec; Mr P. Jobin, maître-charpentier, en avait la surveillance. Coût, $518.70.

Cap Ray.

Les bâtiments ont été recouverts de bardeaux et plâtrés; ils ont subi aussi de menues réparations. Un ouvrier envoyé de Québec a exécuté ces ouvrages sous la direction de Mr P. Jobin. Coût, $187.75.

Cap Rosier.

Deux ouvriers envoyés de Québec ont fait des réparations importantes à la tour, aux bâtiments et aux dépendances; ils ont renouvelé les escaliers, couvert le réservoir, plâtré, planchéié et lambrissé la tour. Mr P. Jobin avait la direction des travaux.

Contrecœur.

Il était devenu nécessaire de réparer la fondation de la grande tour. Des gens de la localité offrirent de faire cet ouvrage pour $300. Mais on fit venir un contremaître de Québec et on réussit à faire faire les réparations voulues sans dépenser plus de $32.42. C'est Mr P. Desruisseaux qui dirigea ces travaux.

Ile aux Grues.

On a dû faire percer un nouveau puits à cette station, à cause de la condition malsaine de l'eau, ce qui a coûté, y compris les pompes et les tuyaux, $33. On a aussi fait pour $40 de réparations aux bâtiments. Ces travaux ont été exécutés par des ouvriers de la localité et sous la surveillance du gardien.

Etang du Nord.

Les chambres, les planchers, l'armoire et le banc du réservoir ont été réparés, et les bâtiments blanchis à la chaux. Coût, $57.90.

Pointe au Père.

La lanterne a été recouverte, le plancher renouvelé et l'habitation réparée et peinturée. Ces travaux ont été faits par le gardien aidé de quelques ouvriers. Ils ont entraîné une dépense de $126.10.

Ile Verte.

Les bâtiments de cette station sont les plus vieux qui se rencontrent dans ce district et ont souvent besoin de menues réparations. Dans le cours de cette saison, on y a fait po ır $62.70 de réparations.

Phare flottant de la Traverse d'en bas.

Le pont a été renouvelé et la coque ainsi que l'intérieur ont été réparés. Ces travaux ont été exécutés sous la surveillance de Mr P. Jobin et ont coûté $1,288.89.

Phare flottant des récifs de l'île Blanche.

La machine, la chaudière à vapeur et les garnitures ont été réparées à la forge de l'agence par le mécanicien et son aide. Coût, $200.68.

Métis.

Un nouveau toit en métal a été posé sur l'habitation par le plus bas soumissionnaire, Mr J. R. Kane, de Québec. Il a été aussi fait d'autres menues réparations aux bâtiments. Coût, $156.07.

Phare d'alignement d'Orléans.

Ce phare a été muni de deux nouveaux mâts et d'un appareil pour hisser les feux. Les tours ont été nivelées et les fondations réparées. Coût, $183.70.

Paspébiac.

La fondation de la tour a été réparée par le gardien et des ouvriers de la localité. Coût, $58.

Phare et tour des Piliers.

L'habitation qui est vieille et en mauvais état doit être renouvelée. Le gardien aidé de quelques hommes a fait les réparations qu'exigeaient la station et les bateaux. Ces réparations se chiffrent par $164.23.

Platon.

Il a été fait des réparations à la tour et les bâtiments ont été peinturés, ce qui a coûté $15.

Pointe des Monts.

Les bâtiments ont été restaurés et peinturés. La tour a été lambrissée et les fenêtres, les planchers, les portes, le toit et la maçonnerie ont été réparés. Ces ouvrages ont coûté $187.20.

Portneuf (en bas).

La tour et le bâtiment ont été réparés et peinturés par le gardien aidé de quelques ouvriers. Coût, $72.32.

Phare flottant de l'île Rouge.

Le mécanicien, aidé de quelques hommes, a réparé la machine, la chaudière à vapeur et les tuyaux. Cela a coûté $117.57.

Repentigny.

Deux hommes envoyés de Québec ont réparé la fondation de la tour et restauré le toit. Coût, $91.66.

Sept Iles.

La cuisine et les dépendances ont été réparées sous la surveillance du gardien. Ces ouvrages ont entraîné une dépense de $24.

PHARES FLOTTANTS.

Le phare flottant de la Traverse d'en bas a été remorqué, raclé et réparé dans le cours de l'hiver dernier ; son pont a aussi été renouvelé. Tous les autres phares flottants sont en bon état; mais il faudra, l'hiver prochain, y faire les mêmes réparations ordinaires.

Le service du phare flottant et du sifflet de brume à vapeur de Manicouagan a été discontinué, et ce phare a été établi sur les récifs de l'île Blanche, à l'entrée du chenal du nord, dont les vapeurs transatlantiques se servent maintenant sur une grande échelle.

BOUÉES À GAZ ET AUTRES EN AMONT ET EN AVAL DE QUÉBEC.

Le service des bouées dans ce vaste et important district a été fait par le steamer *Alert*, lorsqu'il n'était pas employé à approvisionner les phares du golfe, etc., et par un remorqueur à vapeur adopté pour ce service.

La bouée des récifs de l'Allouette a été peinturée en rouge ; la bouée-baril rouge en bois qui se trouvait à l'extrémité est du Banc du Milieu a été remplacée par une bouée à gaz. La bouée-baril en bois de la Traverse, qui signalait une épave, a été enlevée, vu que l'épave en question a disparu.

Trois nouvelles grosses bouées-barils et huit bouées-espars ont été construites, cette année, au prix de $776.65, y compris le coût des chaînes, des émérillons, des ancres, de la peinture, etc.

Six balises ont été construites, ou réparées, au prix de $141.60, pour ce district.

Bouées-espars.

Les bouées-espars, que l'on établit en aval de Québec après que toutes les autres bouées ont été enlevées, à la fin de la saison, rendent de si grands services aux navires qui partent un peu tard du pays que vous m'avez autorisé à les renouveler tous les automnes. On établit aussi une de ces bouées à Sainte-Croix et une autre à la Pointe-aux-Trembles lorsque les bouées à gaz de ces stations ont été enlevées.

La somme de $596.65 a été dépensée pour des bouées-espars du 1er juillet 1892 au 30 juin 1893.

DIVISION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Cette division, placée sous le contrôle de Mr H. W. Johnston, agent du ministère dans cette province, possède aujourd'hui 177 phares exhibant 190 feux, 1 phare flottant, 16 sifflets de brume à vapeur, 1 station de signal à bombe, 17 signaux de brume à main, 2 cloches de brume, 14 bouées automatiques à signal, 10 bouées-cloches en fer, 95 bouées-barils en fer, environ 700 bouées de bouts de mâts et autres petites bouées, 8 balises fixes, 15 stations de bateaux de sauvetage, 3 établissements de

secours et 4 stations de signaux. Le steamer fédéral *Newfield* est aussi sous le contrôle de cette agence.

Les phares et signaux de brume ont été visités par Mr C. A. Hutchins, surintendant des phares de la Nouvelle-Ecosse. M. Warner et M. Devan, les mécaniciens du *Newfield*, ont examiné les chaudières et les machines.

FEUX NOUVEAUX.

Ile Candlebox.

Comme je le dis dans mon rapport de l'année dernière, M. John B. Porter, de Belleville, N.-E., a été chargé de construire un phare sur l'île Candlebox, à l'extrémité ouest du Passage de la Goélette, baie de Fundy. Il a rempli son contrat d'une manière satisfaisante, et le phare en question a été mis en opération le 1er février dernier.

Le feu est rouge fixe, s'élève à 56 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux, et devrait être visible à une distance de 8 milles de tous les points d'approche.

L'appareil d'éclairage est dioptrique de petites dimensions.

Le phare, qui se trouve près du centre de la petite île, consiste en une tour carrée en bois avec logement y attenant ; cette tour est peinturée en blanc et surmontée d'une lanterne en fer, peinturée en rouge. La hauteur de la tour depuis sa base jusqu'à la girouette de la lanterne est de 57 pieds.

Ile Bunker, Yarmouth.

Dans le cours de la dernière saison, on a changé l'emplacement du phare, qui s'élevait à l'extrémité des récifs situés au large de la pointe sud-ouest de l'île Bunker, du côté est de l'entrée du havre de Yarmouth. Comme la jetée sur laquelle ce phare reposait était complètement pourrie, on l'a établi sur une nouvelle fondation en béton immédiatement au sud de son ancien emplacement. Le coût de ce changement a été de $5,461.97.

La nouvelle jetée consiste en un cylindre d'acier, d'un diamètre de 36 pieds, rempli de béton ; elle s'élève à quatre pieds plus haut que l'ancienne fondation. La hauteur du feu au-dessus du niveau des hautes eaux sera en conséquence de 31 pieds au lieu de 27, comme auparavant, et le feu va se trouver à une distance de 27 pieds au sud de son ancienne position.

Pointe de Sable ou Pointe Eddy.

Une nouvelle tour carrée est en voie de construction à cette station. M. T. M. Crowe, de Truro, N.-E., s'est chargé de l'ériger pour la somme de $800. Les deux feux horizontaux seront remplacés par un feu fixe. On a jugé à propos d'améliorer ainsi le service des feux à cette importante station, vu que c'est le seul guide pour les navires qui traversent en si grand nombre le détroit de Canso. On s'attend que ce nouveau phare sera prêt pour l'ouverture de la navigation, en 1894.

Pointe Gillis.

L'on a décidé d'établir un phare sur la pointe Gillis, qui s'avance dans le Grand Bras d'Or. Lorsque ce sera un fait accompli, le service du phare qui s'élève sur le pont du chemin de fer sera discontinué, vu que les feux du pont suffiront à guider les navires.

L'érection de ce phare a été quelque peu retardée par suite de la nécessité où l'on s'est trouvé d'exproprier une certaine étendue de terrain. Mais les plans sont maintenant terminés, et l'on va demander incessamment des soumissions pour la construction d'une tour et d'une habitation.

Les réparations et améliorations suivantes ont été faites aux diverses stations, outre les ouvrages ordinaires se rapportant à l'entretien des bâtiments.

Plage de Meagher.

Le brise-lames a été réparé et un nouveau caisson a été construit. Le caisson du côté sud, qui avait été emporté sur une étendue de vingt pieds, l'hiver dernier, a été remis en bon état.

Ile du Diable.

On a érigé une clôture en fil métallique autour de la résidence du gardien et du phare de l'extrémité ouest.

Jeddore.

Un réservoir en bois de six pieds carrés a été construit dans la cave pour contenir de l'eau de pluie.

Havre de Pope.

Les gouttières du toit de l'habitation ont été renouvelées; on a acheté une pompe pour la cuisine ainsi qu'une horloge.

Ile Wedge.

Les fuites qui s'étaient produites dans le toit ont été bouchées.

Country Harbor.

La cuisine a été agrandie de 8 x 10½ pieds, la plate-forme de la lanterne a été recouverte, la balustrade a été renouvelée, ainsi que l'allège de la fenêtre, la porte et les poteaux du dépôt d'huile; le crépi a été réparé dans deux chambres.

Baie Tor.

La somme de $25 a été dépensée pour restaurer le chemin menant de la station au chemin principal.

Ile Three Top.

Un hangar à bateaux et une cale ont été construits au débarcadère.

Tête Blanche.

La cuisine a été agrandie de dix pieds; les murs ont été crépis et le plafond replâtré.

Ile aux Canneberges.

Une nouvelle cale à bateaux a été construite au débarcadère et le toit du bâtiment du sifflet a été réparé.

Saint-Esprit.

La plate-forme de la lanterne a été recouverte et le côté sud de la tour a été couvert de bardeaux. On a renouvelé les gouttières et réparé la cheminée. Les bâtiments ont été peinturés.

Ile Ouétique.

Le plancher de la cuisine a été renouvelé et les bâtiments peinturés.

Ile de Jerseyman.

On a érigé un appentis à côté du dépôt d'huile pour abriter le bateau. On a fait faire cinq contrevents. Un nouveau bateau et de nouvelles lampes ont été achetés. Les bâtiments ont été peinturés à l'extérieur.

Pointe Tupper.

Une clôture en fil métallique a été érigée autour du terrain où s'élève le phare, le mur de fondation de l'habitation a été réparé, et un mur a été construit sous le chemin couvert qui mène au phare. On a fait faire huit contrevents.

Havre de Canso.

Le crépi a été réparé ainsi que les fenêtres.

Havre de Sydney.

Un parapluie a été posé en dedans de la lanterne pour protéger les lampes contre la pluie. Le phare a été peinturé à l'extérieur.

Pointe Basse.

Les murs et le plafond de la cuisine ont été crépis et le plafond du portique a été réparé.

Pointe Aconi.

La tour a été agrandie du côté nord de 10′x14′; tous les bâtiments ont été recouverts de bardeaux et peinturés.

Anse de Piper.

Le toit du dépôt d'huile a été recouvert de bardeaux.

Ile de Majorie.

Un bâtiment a été érigé pour abriter le gardien.

Pointe Jérôme.

Un tambour de $6'x4\frac{1}{2}'$ a été construit à l'entrée de devant et le bateau réparé. Les bâtiments ont été peinturés à l'extérieur.

Ile des Oiseaux.

Le dépôt d'huile a été recouvert de bardeaux et la grue réparée. Les bâtiments ont été peinturés à l'extérieur.

Ingonish.

Un nouveau bateau a été acheté.

Cap Nord.

Le toit a été recouvert de bardeaux et le crépi réparé dans deux chambres.

Cap Saint-Laurent.

Les bâtiments ont été peinturés et la cale réparée.

Port-Hood.

Un pavillon a été érigé, une nouvelle clôture a été construite, et la cheminée ainsi que la girouette ont été réparées.

Ile Pomquet.

On a ajouté une cuisine au bâtiment principal, les murs de fondation ont été réparés, et les châssis de la cave ont été renouvelés. Les bâtiments ont été peinturés à l'extérieur.

Chéticamp.

L'horloge tournante a été munie d'un nouveau pivot et d'une nouvelle roue, la cheminée de la cuisine a été renouvelée, et le mur de fondation réparé. Les bâtiments ont été peinturés à l'extérieur.

Havre de l'Est.

Les deux lots ont été clôturés.

Ile Pictou.

L'année prochaine, on doit acheter une nouvelle lanterne et effectuer d'autres réparations.

Pictou.

Le hangar a été recouvert de bardeaux; on a réparé la cheminée de la cuisine et renouvelé les marches à la porte d'entrée de l'habitation.

Merigomishe.

On a acheté une pompe pour la cuisine et peinturé les bâtiments à l'extérieur.

Pointe de Mullin.

L'ancien gardien de cette station tenait à la fenêtre de sa maison une lampe qui servait de feu d'alignement de derrière; mais, l'année dernière, un nouveau gardien a été nommé et le propriétaire de la maison a refusé de laisser continuer l'ancien état de choses. Il a donc fallu établir un nouveau phare d'alignement de derrière. On a aussi jugé à propos de faire construire une habitation pour le gardien.

Des soumissions ont été reçues pour l'érection du bâtiment nécessaire, et un contrat sera accordé incessamment, de manière que le nouveau phare puisse être en opération de bonne heure la saison prochaine. En attendant, on se sert d'un feu temporaire suspendu au sommet d'un mât.

Chebucto Head.

Les gouttières ont été renouvelées et les bâtiments peinturés à l'extérieur.

Ile de Croucher.

Une nouvelle clôture en fil métallique a été érigée, le bateau a été réparé, la cheminée a été reconstruite à partir du toit, et le mur de fondation a été jointoyé.

Hobson's-Nose.

Un nouveau bateau a été acheté.

Ironbound West.

La tour a été réparée ainsi que le crépi de la cuisine.

Port-Medway.

Les contrevents et le revêtement du mur de fondation ont été réparés. Le toit du dépôt d'huile a été recouvert en bardeaux.

Ile de Coffin.

Le mur de fondation sous le phare a été réparé.

Pointe du Fort.

Le hangar attenant à la tour a été reculé plus loin pour servir de dépôt d'huile.

Rocher aux Goélands.

Un nouveau bateau a été acheté et six nouvelles cheminées en cuivre ont été adaptées à la monture de la lampe.

Ile de Carter.

Un nouveau bateau a été acheté.

Shelburne (Cap Roseway).

La somme de cinquante dollars a été dépensée pour réparer le chemin menant au débarcadère et la voie du tramway a été réparée.

Pointe de Sable (havre de Shelburn).

La charpente sur laquelle repose le phare est à subir des réparations et l'on peinture actuellement le phare à l'extérieur.

Cap du Nègre.

Le toit de l'habitation a été recouvert en bardeaux, les portes de la cuisine ont été réparées et de nouveaux seuils posés.

Baccaro.

Six nouvelles cheminées en cuivre ont été adaptées à la monture de la lampe, la plate-forme de la lanterne a été recouverte, et le bâtiment ainsi que le crépi ont subi de menues réparations. Le mur d'égout a été reconstruit. Les bâtiments ont été peinturés à l'extérieur.

Phare flottant de Barrington.

Une nouvelle lanterne a été achetée. Les amarres ont été levées et remplacées; une nouvelle ancre a été achetée.

Bon Portage.

On a acheté une monture de lampe, des lampes, des réflecteurs et un bateau.

Ile du Phoque.

La cale qui se trouve au débarcadère a été réparée.

Pabnico.

Le toit de la cuisine et de l'habitation, du côté nord, a été recouvert de bardeaux, et les bâtiments peinturés.

Ile aux Poissons.

Le toit a été réparé ; le plancher du tambour et du dépôt a été renouvelé. Les bâtiments ont été peinturés à l'extérieur.

Candlebox.

La cale a été agrandie de cent pieds. On a creusé un puits pour obtenir de l'eau fraîche. Deux double-portes solides pour les mauvais temps ont été posées à l'habitation. Un nouveau bateau a été acheté.

Cap Fourchu.

L'habitation du gardien, qui avait été légèrement endommagée par la foudre, a été réparée sous la surveillance de M. Amos McLellan.

Havre de Yarmouth.

Une nouvelle jetée en béton a été construite sur l'île Bunker, sous la surveillance de Mr W. H. Noble, pour remplacer celle en bois délabrée sur laquelle repose la tour du phare.

Parrsboro'.

Un nouveau mur en pierre a été construit sous la tour pour remplacer la fondation actuelle, qui se trouve dans un état de délabrement ; on a érigé un portique à l'entrée de la tour et le toit a été recouvert de bardeau. De nouvelles semelles ont été posées sous la fondation, et la plate-forme ainsi que l'appui de la lanterne ont été renouvelés.

SERVICE DES BOUÉES.

Malgré le mauvais temps qu'il a fait l'année dernière, les bouées établies sur cette côte exposée, ont subi peu de dommages. C'est attribuable dans une large mesure au système que l'on a adopté de changer les bouées tous les six mois autant que possible, et au soin avec lequel l'on a examiné et fixé les amarres.

Les poids de granit dont on s'est servi ont donné de bien meilleurs résultats que les ancres qu'on employait auparavant.

Voici la liste des accidents survenus dans le cours de l'année :—

Bouée à cloche de Brazil-Rock.

Cette bouée démarra au mois de mai dernier et fut touée jusqu'à Shelburne par la goélette *Fancy A. Spurling*, après avoir perdu ses amarres. Sauvetage, $281.25. Elle fut ensuite conduite à Halifax par le *Lansdowne.*

Bouée-baril de Jig Rock.

Dériva et fut remorquée jusqu'à la Pointe de Sable, Shelburne. Ramenée par le *Newfield.*

Orphéus.

Cette bouée démarra, l'hiver dernier, et fut remorquée jusqu'à Petite de Grat par des pêcheurs, après avoir perdu ses amarres.

NOUVELLES BOUÉES ET CHANGEMENTS.

Ile aux Œufs.

Une bouée à sifflet automatique, peinturée en rouge, a été amarrée, le premier juin dernier, dans 37 brasses d'eau, à une distance de 5 milles du phare de l'île aux Œufs, pour protéger les navires contre les hauts-fonds dangereux de ces parages et guider les vaisseaux qui entrent dans le havre de Halifax. L'utilité de cette bouée a depuis été hautement reconnue par les capitaines de steamers et autres personnes.

Bouée automatique de l'intérieur.

Après avoir découvert une barre de 32 pieds près de l'extrémité ouest du haut-fonds Portugais, havre de Halifax, on recula cette bouée à une distance d'environ 3 encâblures N.O. par N. ½ N., de son ancienne position pour l'amarrer dans 20 brasses d'eau à une distance de trois encâblures S.-O. ½ O. du havre en question.

Cap Thrum.

La bouée-baril en fer qui se trouvait autrefois établie à l'extrémité des hauts-fonds du cap Thrum a été remplacée par une bouée-cloche d'après le modèle de celle de la maison de la Trinité, surmontée d'une cage sphérique. Ce changement constitue une sensible amélioration.

Neverfail.

Une bouée-espar en fer peinturée en rouge avec bandes noires horizontales, a été mouillée près du haut-fonds.

Rocher Mars.

La bouée-baril en fer qui signale ce haut-fonds a été munie d'un mât portant un pavillon fait avec de la tôle, afin qu'elle puisse être plus facilement distingué, lorsque le temps est sombre ou brumeux, des autres bouées semblables qui se trouvent dans les environs et afin qu'elle soit plus visible.

Iles Tancock.

Une bouée-baril peinturée en vert a été amarrée le long de la goélette *Emma Brown* (coulée bas), à une distance d'environ ½ mille S.E par S. de South-Head, île de Great Tancock, près de Lunenburg.

Sainte-Anne.

Deux bouées-espars ont été établies pour indiquer le chenal à l'entrée du havre de Sainte-Anne, comté de Victoria, Cap-Breton.

ILE DE SABLE.

Toutes les stations de l'île ont été inspectées par le surintendant des phares, les 15 et 16 juillet dernier, et ont été trouvés en très bon état. Dans le cours de l'année dernière, un nouveau bâtiment a été érigé à la station principale par le personnel de l'île et sous la direction du surintendant. Il servira à abriter le bateau de sauvetage de *Beebe* ainsi que la voiture et l'appareil à fusées. On a employé pour la construction d'une grande partie de ce bâtiment le bois qui avait été sauvé lors du naufrage du brigantin *Kaluna*.

BOUÉES.

Bouées de réserve.

Deux bouées à sifflets ont été fabriquées par la maison de commerce dite *Truro Foundry and Machine Company*, au prix de $820 chacune. Ces bouées ont été fournies à l'agence d'Halifax, où elles seront tenues en réserve pour remplacer les bouées en dérive ou exigeant des réparations.

Passe de Saint-Jean.

Une petite bouée-cloche du modèle de celles des Etats-Unis, qui avait été établie en 1891 au large de la passe de Saint-Jean, dans la baie de Fundy, a été remplacée par une bouée-cloche plus grosse du modèle de celles de la Maison de la Trinité. Cette bouée est mouillée dans 22 brasses d'eau, à 1¼ mille S.-O. par O. du milieu de la passe; elle est peinturée en rouge et porte les mots "J. Ledge," écrits en lettres blanches.

Le 25 décembre 1893, deux bouées à sifflets automatiques ont été établies près Yarmouth, dans la baie de Fundy, pour faciliter l'approche du havre. La bouée située au nord est mouillée dans 22 brasses d'eau, à 5 milles N.-O. par O. du phare du cap Fourchu. C'est une bouée Courtenay de première classe, peinturée en rouge et surmontée d'un sifflet de 10 pouces, mis en opération par le mouvement de la bouée sur les vagues. La bouée située vers le sud, connue sous le nom de "bouée à sifflet de la passe de Yarmouth," est mouillée dans 34 brasses d'eau, à 10 milles S.-O. par O. ½ O. du phare du cap Fourchu. C'est une bouée semblable à l'autre, mais elle est peinturée en noir avec raies rouges. On se propose de changer, au printemps prochain, la couleur de la bouée à sifflet du haut-fonds de Lurchor: on la peinturerait en noir avec raies rouges et on y mettrait la lettre L en blanc, de manière à la distinguer de la bouée du cap Fourchu.

DIVISION DES PHARES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Il y a en rapport avec cette division du service de la marine, sur la côte du Nouveau-Brunswick, 117 phares et 12 signaux de brume, sous la charge de 87 gardiens et 12 mécaniciens, qui dirigent en même temps les phares et les signaux de brume et qui ont sous leurs ordres 10 aides, soit en tout 109 personnes à ces diverses stations.

RÉPARATIONS AUX STATIONS.

Feux-balises, havre de Saint-Jean.

Les bâtiments ont subi de menues réparations, qui ont coûté $45.22, et le bateau a aussi été radoubé.

Ile Bliss.

L'habitation a été réparée et le toit recouvert de bardeaux. De nouvelles soles ont été posées sous la grange. Coût des réparations, $115.89.

Ile du Gros-Canard, signal de brume.

La grue a été réparée et un hangar à houille ainsi qu'un réservoir ont été construits sous la direction de M. Daniel Ross, charpentier, de Lansdowne, au prix de $472.40. La chaudière a été réparée et de nouveaux tubes ont été posés où c'était nécessaire.

Cap Enragé.

L'alarme a sonné du 25 avril au 10 mai; pendant ce temps on a érigé une nouvelle cheminée. Il a été livré cinquante tonnes de houille à cette station, au-dessus du niveau des hautes eaux, par MM. Townshend et Cie, de Parrsboro' au prix de $275, et 10 cordes de bois ont été fournies par M. Daniel Lingley, au prix de $30.

Divers ouvrages de maçonnerie ont été exécutés par M. Frank Meliday, qui a aussi réparé le toit en ardoise. Le tout a coûté $97.73, somme qui sera portée au compte de l'exercice 1893–94.

Pointe à Casney.

Il a été fait diverses réparations qui ont coûté $106.10.

Cap-Spencer.

Le toit de l'habitation et celui de la tour ont été couverts de bardeaux dans le cours de l'année, et une chambre a été lattée et crépie.

Cette partie du chemin menant de la dernière maison sur la voie publique à l'emplacement du phare a été réparée au prix de $72.75. Il faudra probablement allouer $20, tous les ans, pour tenir ce chemin en bon état. La somme de $25 a été aussi dépensée pour restaurer le chemin en question entre le phare et la voie principale. Cette propriété appartient presque entièrement au ministère. De nouvelles lampes ont été posées à la lanterne et d'autres réparations y ont été faites par Mr G. Hevenor au prix de $59.95. La tour du phare et l'habitation ont été peinturées par le gardien aidé d'un homme.

Musquash.

De nouvelles lampes ont été achetées et les anciennes réparées. Coût, $20.52.

Escuminac.

M. Wm Tait a construit un bateau à fond plat pour la station, au prix de $36. Il a été livré 31 tonnes de houille par MM. Noovan et Davis, au prix de $172.64. Dix cordes de bois ont été fournies par M. Nash, au prix de $26.

Phare de l'Ile du Renard, en bas.

La tour a subi des réparations qui ont coûté $52.30.

Fort de la Folie.

La somme de $31.25 a été dépensée à cette station pour peinturer les bâtiments.

Signal de brume de Grand-Manan.

Mille cent quatre-vingt-dix pieds de tubes ont été achetés de Thomas Robertson et Cie, de Montréal, à 10½ centins le pied, et ont été posés par un fabricant de chaudières que l'on a fait venir de Saint-Jean.

Une jetée longue de 60 pieds, large de 10 pieds au sommet et haute de 15 pieds et 6 pouces au milieu, a été construite dans le cours de la saison dernière pour protéger le bâtiment du sifflet de brume contre les débris qui tombent de la falaise. Cet ouvrage a été exécuté sous la direction de M. David Ross, charpentier du *Lansdowne* et les dépenses qu'elle a entraînées figureront dans les comptes de la présente année.

Cent vingt-cinq tonnes de houille ont été débarquées à cette station, au prix de $687.50.

Pointe de Hendry.

Comme je le dis dans mon rapport de l'année dernière, il a fallu remplacer le phare de cette station par un nouveau bâtiment. Le contrat a été rempli d'une manière satisfaisante par M. John A. Jones.

Head Harbor.

On a acheté pour $47.55 de bois afin de préparer les plates-formes qui entourent le phare. Le gardien avait reçu instructions de faire faire ces réparations. La boiserie du réservoir qui se trouve dans le bâtiment du sifflet de brume a dû être renouvelée, vu qu'elle était pourrie.

Ile du Foin.

Un nouveau bateau a été construit au prix de $25.

Pointe des Sauvages, alignement de Shippegan.

Une lanterne et des lampes ont été achetées pour cette station au prix $37.91.

Sifflet de brume de Latête.

On a fait pour $33 de réparations à la chaudière, et une nouvelle cheminée a été achetée au prix de $48.65.

Phare flottant de Miramichi.

Au printemps de 1893, le fond du phare flottant *Jenny* a été nettoyé, calfaté et peinturé. Le gréement a été goudronné et réparé. La boiserie a été peinturée, les œuvres mortes ont été calfatées et restaurées, et la ferrure a été réparée. Ces travaux ont été faits à l'entreprise par M. John Ferguson, le plus bas soumissionnaire, au prix de $150.

Ile au Phoque Machias.

De nouveaux tubes ont été posés à la chaudière du sifflet de brume. Coût, $55.25.

Midjic Bluff.

La somme de $15 a été payée à Arthur Henderson pour avoir coupé et enlevé des arbres qui interceptaient le feu.

Ile Miscou.

On a acheté au prix de $60 un nouveau bateau pour débarquer la houille.

M. Robert Rivers a livré pour $70 de bois.

Le fanal du phare de cette station, qui exhibait autrefois un feu rouge fixe, a été remplacé par un appareil tournant. A l'ouverture de la navigation, au printemps de 1894, ce phare projettera quatre jets de lumière brillante avec intervalles de 15 secondes entre leurs plus hauts points d'éclat; puis il s'écoulera un intervalle de 30 secondes, pendant lequel la lumière restera presque entièrement éclipsée, de sorte que le feu accomplira une révolution complète en 1½ minute. L'appareil est catoptrique et le feu devrait être visible par un temps clair à une distance de 14 milles.

Ile Musquash.

Comme je vous le dis dans mon dernier rapport, il a fallu remplacer le phare de cette station par un nouveau bâtiment. Le contrat a été rempli d'une manière satisfaisante par M. John A. Jones, au mois de juillet dernier.

Pointe de Mark.

Comme le ministère l'avait permis, l'année dernière, on a établi un nouveau massif de maçonnerie sous le bâtiment, ce qui a eu pour effet de le rendre sûr et solide.

No Man's Friend.

La tour de la balise de cette station est beaucoup délabrée, mais on se propose de la réparer. Il est question d'ériger un phare à Gagetown, du côté opposé de la rivière, pour remplacer ce feu.

Néguac.

Autrefois, un feu fixé au sommet d'un mât et en ligne avec le phare principal indiquait le meilleur chenal à suivre, mais le chenal devint si tortueux que l'on décida de discontinuer ce feu. Mais le printemps dernier l'on constata que les deux feux d'alignement pouvaient encore être utilisés, et, en conséquence, le feu qui avait été enlevé fut rétabli et entretenu pendant tout le cours de la saison de navigation.

Ile des Perdrix.

La chaudière et les machines du sifflet de brume ont été réparées par M. John Smith, au prix de $91.88. De nouvelles barres de fourneau, fournies par la Compagnie Allan, ont été posées à la chaudière ; elles ont coûté $63.20.

Pokemouche.

Cette station a subi pour $20.88 de menues réparations.

Pointe Lépreau.

Un nouveau mât a été érigé et la grue réparée, ce qui a coûté $38.

La chaudière du sifflet de brume a subi pour $30 de réparations.

Cent vingt-neuf tonnes de houille, coûtant $741.75, ont été livrées à cette station par MM. Townshend et Cie.

Feu extérieur de Saint-André.

Un nouveau bateau a été acheté au prix de $21, et la somme de $28 a été dépensée pour peinturer les bâtiments.

Pokesudie.

L'appareil d'éclairage de cette station a été changé ; la lampe et les réflecteurs ont été enlevés et remplacés par une lentille dioptrique de petites dimensions, qui a été fournie par MM. Chance Frères au prix de $73.

Quaco.

De nouveaux tubes ont été adaptés à la chaudière du sifflet de brume et la chaudière a été réparée. Le tout a coûté $100.53.

Richibouctou.

Un nouveau bateau a été acheté au prix de $45.67.

Balise de Richibouctou.

Mr F. S. Peters a fait pour $99 de réparations à cette station.

Tracadie-Sud.

Un nouveau bateau a été acheté au prix de $28.

Swallowtail.

Un nouveau bateau a été acheté au prix de $25, et la somme de $35.50 a été dépensée pour du bois. Les marches de la falaise entre le phare et le débarcadère principal sont en très mauvais état; le gardien, aidé de M. Ross, est actuellement occupé à les renouveler.

Ile Shédiac.

Une des balises a été détruite par la foudre, l'année dernière, et un feu a été établi temporairement au bout d'un mât au prix de $33.78.

South-west Head, Grand-Manan.

Quinze dollars ont été dépensés pour payer le salaire d'un peintre. On a fourni du bois au gardien et il a fait les réparations voulues à la station.

Feux d'alignement de Tracadie-Nord.

Après avoir constaté que la grève s'usait, on décida de changer de place les feux d'alignement de la passe de Tracadie-Nord. En conséquence, le feu de devant fut établi, l'hiver dernier, tout près de l'ancien emplacement de la tour principale, et cette dernière fut reculée à une distance d'environ 600 pieds. A l'ouverture de la navigation, on s'aperçut que la grève continuait à s'user et que les feux ne pouvait être tenus sans danger du côté nord de la passe; on les transféra donc du côté sud. Le phare d'alignement de derrière consiste en un bâtiment en bois carré, peinturé en blanc, et s'élève à une hauteur de 33 pieds, à partir de la base jusqu'à la girouette de la lanterne. Le feu est blanc fixe, catoptrique; il s'élève à 30 pieds au-dessus du niveau des eaux hautes et devrait être visible à une distance de 10 milles de tous les points d'approche.

Le mât du feu d'alignement de devant est planté sur la grève à une distance de 450 pieds S.-E. ¼ E. de la tour principale. Le feu blanc catoptrique est exhibé d'une lanterne hissée au sommet d'un mât qui s'élève sur un hangar, le tout peinturé en rouge. Il se trouve à une hauteur de 23 pieds à partir du sol jusqu'au sommet du mât. Le feu est à 23 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux et devrait être visible à une distance de 8 milles dans un petit arc de chaque côté de l'alignement.

Ces deux feux guident les navires jusqu'au havre.

Le feu principal est utile comme phare côtier, mais les bateaux de pêche seuls devraient entrer dans la passe, le soir, et aucun étranger ne devrait s'y engager sans un pilote.

Pointe Bridges.

L'ingénieur en chef du ministère a inspecté ce phare, en juillet dernier, et a rapporté que la tour avait été mal placée et n'était pas assez haute. On va y remédier de suite.

Oromocto.

Le nouvel emplacement nécessaire pour ce phare a été arpenté et acheté; des plans ont aussi été préparés pour la nouvelle tour dont on a besoin.

Cap Tourmente.

Un nouveau bâtiment a été érigé au cap Tourmente pour abriter les bateaux brise-glace qui font le service de la malle entre les caps ainsi que le bateau de sauvetage stationné ici. Ce bâtiment se trouve juste au nord de la voie du chemin de fer, sur le quai du cap Tourmente, et tout près du niveau des hautes eaux, ce qui facilite le lancement des bateaux.

Le bâtiment nécessaire a été construit à l'entreprise, d'après les plans préparés dans le ministère, par MM. Rhodes, Curry et Cie, qui étaient les plus bas soumissionnaires. Il a coûté $1,890.

BOUÉES ET BALISES.

Cette agence compte 852 bouées, 57 bouées côtières et 795 bouées de havres et de chenaux.

Le ministère a acheté pour $1,411.59 de chaînes et de câbles de MM. Timothy, Parks et Fils.

Trois nouvelles bouées ont été achetées de Geo. Matheson au prix de $2,805.

Bouée-cloche au large de l'île aux Perdrix.

Cette bouée a été réparée, au printemps, et replacée par l'équipage du vapeur *Lansdowne*. Elle paraît être en bon état.

Bouée automatique de Black Rock.

Au mois d'août dernier, l'équipage du vapeur *Lansdowne* a enlevé cette bouée et l'a remplacée par une autre.

Bouée automatique de Blond Rock.

L'équipape du *Lansdowne* mouilla une nouvelle bouée à cet endroit, le 17 mars, et transporta à Saint-Jean celle qui s'y trouvait auparavant.

Pendant qu'on levait cette dernière bouée à bord du steamer, la chaîne se brisa et l'on en perdit environ 30 brasses.

La seule manière d'expliquer pourquoi les bouées de cette station dérivent si souvent, c'est que les chaînes s'usent beaucoup et se prennent dans les rochers, et lorsque la mer est grosse, la bouée, ballottée de côté et d'autre, finit par casser sa chaîne.

Bouée des récifs de Chebogue.

Cette bouée se détacha de ses amarres et fut retrouvée ; la somme de $32 a été payée à Eben Scott, pour sauvetage et réparations.

Bouées de l'extrémité inférieure du Grand Lac et de Jemseg.

M. Herbert Currie est chargé du service des bouées dans ce district. Il n'a pas rempli son contrat d'une manière satisfaisante, l'année dernière. Le ministère a dû fournir et établir plusieurs bouées dont le coût sera porté au compte de ce service.

Bouée des récifs du Nord-Ouest.

Cette bouée brisa ses amarres et fut retrouvée, le 24 février 1893, à environ ½ mille en amont du récif inférieur ; elle fut touée à Westport. Le montant payé à l'équipage du *Westport*, pour sauvetage, se chiffre par $112.

Bouée du Vieillard.

On a établi ici une bouée-baril en fer au lieu d'une bouée-espar. Cette bouée a été achetée d'Eben Scott au prix de $50.

Bouées de Quaco.

La bouée-cloche des récifs de Quaco fut emportée par la glace et fut ramassée par le *Lansdowne*, à environ 6 milles N. N.-O. de l'île Haute. Elle avait été endommagée par un bateau. La bouée-cloche qui était mouillée au large du récif du phare n'a pas été retrouvée.

Bouée des îles de l'Ouest.

La somme de $209 est payée annuellement à Mr D. L. Martin pour l'entretien de ces bouées.

Trois nouvelles bouées-espars ont été établies dans ce district au prix de $45, et une nouvelle balise a été érigée au prix de $40 ; l'entrepreneur a consenti à tenir cette balise en bon état moyennant $12.50 par année. Le contrat expire en avril 1894.

VAPEUR LANSDOWNE.

Le ministère s'est dispensé des services du capitaine Dakin, et le second Mr G. W. J. Bissett a été appelé à le remplacer. Mr J. F. Wiffin a été nommé second et Mr J. L. Moury, maître d'équipage.

Les réparations suivantes ont été faites au steamer *Lansdowne* par W. H. Knight, charpentier de navires :

A tribord, 2 planches ont été posées et on a renouvelé le bordage sur une étendue de 35 pieds ;

A bâbord, on a posé 4 planches et renouvelé le bordage ;

Sur le pont, on a renouvelé le perroquet, le gaillard d'avant et le plancher.

DIVISION DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Cette division est sous le contrôle de M. Artemas Lord, l'agent du ministère à Charlottetown.

Elle renferme 52 feux à 34 stations et un cornet de brume à vapeur, sous les soins de 40 gardiens. Il y a deux bouées à sifflet automatique et une bouée-cloche dans cette agence. La plupart des feux sont situés sur des caps et servent aux fins générales de la navigation ; les autres sont des feux de port principalement à l'usage des pêcheries. Trente-cinq havres de la province sont balisés à l'entreprise par le ministère, et les bouées sont sous le contrôle général de l'agent.

Comme d'habitude, les feux ont été visités, dans le cours de la saison, par l'agent, à bord de la goélette fédérale *Prince-Edward*, qui a distribué en même temps les approvisionnements de phare. L'agent fait rapport que les gardiens n'épargnent rien pour faire leur service.

RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS AUX PHARES.

Voici un résumé des principales réparations et améliorations qui ont été faites aux différentes stations dans le cours de l'année dernière. Les travaux ordinaires se rapportant à l'entretien des phares ne sont pas compris dans ce résumé.

Passe de Tignish.

La toile de la plate-forme de la lanterne a été renouvelée par M. Milton Walsh. On a acheté deux nouvelles glaces et réparé les coins de la tour.

Ile de Sable, Cascumpec.

Un nouveau brise-lames a été construit à l'entreprise par M. Montgomery, dans le cours de l'hiver dernier, au prix de $140 ; il résiste très bien à la mer.

Alberton.

Le feu d'alignement intérieur a été reculé d'environ 30 pieds au sud pour protéger les navires contre un banc de sable que l'on a découvert récemment. La balise qui était attachée au mât d'alignement extérieur a été renouvelée ; on l'a agrandie de trois pieds sur chaque côté et à chaque bout et on l'a élevée de cinq pieds au-dessus du sommet du mât. Cette balise dominera ainsi au-dessus des maisons situées entre les deux feux d'alignement et pourra servir comme signal de jour. Le coût de ces changements se chiffre par $32.23.

Ile aux Poissons, Malpèque.

Un nouveau hangar à bateaux et une nouvelle cale ont été construits par l'équipage du vapeur *Prince Edward*, sous la surveillance immédiate de M. Lord. Un nouveau bateau a aussi été acheté.

Alignement de Darnley.

Une nouvelle lanterne et un nouvel appareil d'éclairage, fabriqués par M. Walsh dans l'atelier de l'agence, ont été fournis à cette station.

Grande Tracadie.

La tour d'alignement intérieure de cette station étant devenue dangereuse par suite de pourriture sèche, M. James Handrahan a été chargé de construire un nouveau phare, qui coûtera $220.

Havre de Saint-Pierre.

Le feu d'alignement de derrière, qui avait perdu son niveau par suite du tassement du bout du brise-lames sur lequel il repose, a été nivelé à l'entreprise par M. John Gennett, au prix de $15.

Ile Boisée.

La clôture de cette station a été renouvelée ; les matériaux ont été fournis par le ministère au prix de $37.66, et la plus grande partie de l'ouvrage a été exécutée par le gardien.

Cap de l'Ouest.

Un puits a été creusé ici à une profondeur de 60 pieds, mais on n'a pu trouver d'eau. Cet ouvrage n'a entraîné aucune dépense pour le ministère, vu que celui qui l'a entrepris s'était engagé à ne rien exiger à moins de réussir.

Ile Panmuir.

La clôture et le toit de l'habitation ont été réparés.

Souris.

Pendant une tempête du sud-est, le 21 août dernier, le mât et le hangar qui étaient érigés à l'extrémité du brise-lames furent emportés, mais on les remplaça tout de suite. Environ 150 pieds de la section mitoyenne du brise-lames ont été aussi arrachés, ce qui donne une idée de la violence de cette tempête.

Ile Saint-Pierre.

Une lentille de verre moulé de 8 pouces, adaptée à une lampe Hincks à bec double, a été ajoutée au feu dont on s'est servi jusqu'ici et qui n'était pas assez puissant.

Cove Head.

La disposition des feux d'alignement à l'entrée de ce havre a été changée. Le feu de devant est maintenant tout près de la lisière de la grève, à l'entrée du havre. Il est élevé à 18 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux ; il exhibe une lumière blanche fixe d'une lanterne hissée au sommet d'un mât haut de 17 pieds et devrait être visible à une distance de 3 milles de tous les points d'approche.

Le feu de derrière se trouve 225 pieds au sud-ouest de l'autre. Il est aussi blanc fixe, élevé à 25 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux et visible dans un rayon de trois milles de tous les points d'approche.

La lanterne est hissée au sommet d'un mât haut de 27 pieds. La position de ce feu devra probablement être modifiée à cause des changements du chenal. On ne peut compter que sur 3 pieds à eau basse sur le banc.

BOUÉES.

Pointe du Nord.

Il a été décidé d'établir une bouée à sifflet automatique à l'extrémité des récifs qui se rencontrent au large de la Pointe Nord, Ile du Prince-Edouard. Le contrat pour la construction de cette bouée et d'une autre bouée de réserve a été accordé à la compagnie dite *Truro Machine and Foundry Company*, qui a convenu de livrer les deux bouées, à l'ouverture de la navigation, au prix de $820 chacune.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Cette division comprend toutes les eaux canadiennes de la côte du Pacifique et est sous le contrôle du capitaine James Gaudin, agent du département à Victoria.

Il y a dans cette province treize phares, à cinq desquels il y a des sifflets de brume à vapeur et à trois autres des cloches mues par des machines. Il y a aussi quatre bouées portant des feux à deux stations. Ces feux sont sous les soins de quinze gardiens, dont quelques-uns paient des aides à même leur salaire.

NOUVEAU SIGNAUX DE BRUME.

Active Pass.

Un sifflet de brume a été établi ici. Je parle de la chose dans mon dernier rapport. Les bâtiments et le réservoir nécessaires ont été construits à l'entreprise par MM. Crowe et Wilson, de Vancouver, au prix de $2,080.

Ce sifflet de brume a été mis en opération le 15 octobre dernier, et consiste en un cornet qui donne un son de 6 secondes de durée avec intervalles de 24 secondes entre les sons. Le service de la cloche de brume qui se trouvait ici a été discontinué.

Le bâtiment du sifflet de brume consiste en un pavillon en bois, carré, peinturé en blanc, avec toit brun, et se trouve à 70 pieds de l'extrémité de la pointe Georgina, Active Pass, au nord-est du phare.

Les cornets font face au nord et sont élevés à environ 20 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux. Le pavillon du réservoir, aussi en bois et peinturé en blanc, se trouve en arrière du bâtiment du sifflet de brume. Les machines sont de rechange, de sorte que dans le cas où l'un des cornets ou l'une des chaudières viendrait à se briser l'alarme sera sonnée par l'autre.

Les dépenses totales en rapport avec l'établissement de ce sifflet de brume se chiffrent par $5,089.75.

Ile de l'Entrée.

On a pris des mesures pour établir un sifflet de brume à cette station.

Des plans et devis ont été préparés et un contrat a été accordé aux plus bas soumissionnaires, MM. Baynes et Horie, pour l'érection des bâtiments nécessaires et la construction d'un vaste réservoir avec hangar pour le couvrir. Le prix du contrat est de $2,075, et les travaux seront commencés de bonne heure au printemps. Les chaudières et les machines de rechange pour le sifflet de brume ont été expédiées par MM. Carrière, Lainé et Cie, qui le sont fabriquées, et seront posées lorsque les bâtiments auront été érigés.

RÉPARATIONS AUX STATIONS.

Race Rock.

Le gardien a enlevé une quantité de pierres détachées aux approches du débarcadère.

Cap Beale.

Un nouveau mouvement d'horloge a été fourni par E. Chanteloup, de Montréal, et posé par Mr G. F. Grant, mécanicien du *Quadra*; l'ancien mouvement d'horloge a été transporté à Ottawa, où il sera réparé. Le coût de la nouvelle machine a été de $662.50.

Quelques-uns des bâtiments extérieurs ont subi d'importantes réparations; le dépôt a été replanchéié, recouvert de bardeaux, et les fenêtres qui étaient brisées ont été renouvelées. Ces ouvrages ont été exécutés par quelques ouvriers, aidés de l'équipage du *Quadra*.

Le sentier conduisant à Bamfield Creek a été nettoyé comme d'habitude. Le tramway a été réparé pour l'année prochaine.

Carmanah.

Un pavillon de garde a été construit et une clôture érigée autour des bâtiments, ce qui a beaucoup amélioré l'apparence de la station du côté de la mer.

Ile de Berens.

La couverture provisoire en planches de la tour et de l'habitation a été enlevée et les murs ont été couverts de bardeaux. Des fenêtres à l'épreuve des gros temps ont été posées aux endroits les plus exposés.

Pendant une des tempêtes de l'hiver dernier, le débarcadère a été endommagé et le bateau brisé. On a réparé le débarcadère et acheté un nouveau bateau.

Pointe de l'Est, Ile de Saturne.

La cale, qui avait été complètement détruite par les tarets, a été réparée par le gardien aidé de quelques hommes. On a eu aussi besoin d'une nouvelle pompe et d'un nouvel évier.

Sand Heads.

Un nouveau bateau a été acheté pour remplacer celui qui avait été volé au gardien.

Pointe Atkinson.

On a posé un nouveau toit à la cuisine.

Pointe Brocton.

Le gardien a construit une petite maison pour son usage. Ce bâtiment n'a rien coûté au ministère

Feux du havre de Nanaïmo.

Un hangar à bateau, qui sert aussi de dépôt pour l'huile, etc., a été construit pour l'usage du gardien des feux établis dans le havre de Nanaïmo. Lors d'une tempête, ce hangar a été renversé et on l'a reconstruit.

BOUÉES ET BALISES.

Bouée sur les récifs d'Alford.

L'établissement d'une grosse bouée-espar sur les récifs d'Alford, à l'approche de Metlah Catlah, a été autorisé, et cette bouée sera posée lors du prochain voyage au nord du *Quadra*.

Bouées de la rivière Fraser.

Par suite de la hauteur des eaux dans la rivière Fraser et de la vitesse du courant, ces bouées furent emportées avec leurs amarres dans le golfe de Georgie, et on dut dépenser une somme considérable pour les sauver. Elles ont toutes été ramassées et rétablies en bon état. Le sauvetage de ces bouées a été opéré par le bateau *Sampson*, qui paraît être parfaitement adapté pour ce service.

Balises du banc de l'Esturgeon.

Les balises établies au nord et au sud du banc de l'Esturgeon, au large de la rivière Fraser, ont été emportées, le printemps dernier, mais on les a remplacées au prix de $136.37.

Balises de Grassy Point.

La balise qui était établie au large de Grassy Point, dans le détroit de Boynes, a été emportée, mais on l'a remplacée temporairement par une bouée. On se propose de la renouveler à la première occasion qui se présentera.

Balise des récifs de Kelp.

Une balise en maçonnerie a été établie sur les récifs de Kelp, détroit de Haro. La chose avait été décidée l'année dernière. Cet ouvrage a été exécuté sous la surveillance directe de l'agent et par l'équipage du steamer fédéral *Quadra*, aidé de quelques hommes. Il a coûté en tout $673.92.

La balise se trouve sur cette partie des récifs qui se découvre à eaux basses. La maçonnerie de cette balise a la forme d'un cône tronqué, son diamètre est de 16 pieds à la base et de 9 pieds au sommet, et sa hauteur est de 20 pieds. Le mât et la boule s'élèvent à 12 pieds au-dessus de la maçonnerie et sont peinturés en noir. La maçonnerie a 10 pieds de hauteur et le sommet de la boule s'élève à 22 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux.

La bouée-espar qui indiquait autrefois ces récifs a été enlevée, vu qu'elle était devenue inutile.

Bouées de six pieds.

Comme je le dis dans mon rapport de l'année dernière, deux nouvelles bouées en acier, de six pieds de diamètre et surmontées de mâts et de cages, ont été fabriquées pour cette agence par la compagnie dite *British Columbia Iron Works*, au prix de $415 chacune. L'une de ces bouées a été établie à la place de la bouée conique qui indiquait autrefois les récifs de Grabriola.

Bouées de cinq pieds.

Six bouées-barils en acier, de 5 pieds de diamètre, ont été fabriquées pour cette agence par Mr G. Matheson, de New-Glasgow, N.-E., au prix de $167.75 chacune. Trois de ces bouées ont remplacé les bouées-barils en cèdre solide qui se trouvaient aux endroits suivants : récifs de Gossip, dans le détroit de Géorgie, à l'entrée d'Active Pass ; récif de l'île du Phare, à l'entrée du havre de Nanaïmo ; et récifs de Horsewell, dans la baie du Départ.

Balise des récifs de Brotchy.

La balise en maçonnerie que l'on devait construire sur les récifs de Brotchy n'a pas encore été commencée, vu que ces récifs sont encore indiqués par l'épave du steamer *San Pedro*.

Feux américains.

Il y a deux ou trois ans, on a attiré l'attention du gouvernement américain sur la nécessité d'établir des feux et des signaux de brume sur la pointe de Turn et l'île Patos, dans le canal de Haro. Au mois de novembre dernier, un feu et un cornet de brume ont été mis en opération à chacune de ces stations. Ces deux aides à la navigation amélioreront beaucoup la route entre Victoria et Vancouver.

BOUÉES ET BALISES.

Il y a environ 300 havres, baies et parties de rivières ayant des bouées dans le Canada. Dans la plupart des cas, des contrats ont été faits pour l'entretien du service des bouées pour une période de trois ans. Dans quelques cas peu nombreux les bouées sont installées par les maîtres de havres, qui fournissent au département des comptes pour l'ouvrage fait et les matériaux fournis.

Les dépenses se rattachant au service des bouées pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1893 se décomposent comme suit :

Pour la province de Québec, y compris le port de Montréal......	$20,783 87
En amont de Montréal, y compris l'Ontario..........	4,542 45
Nouveau-Brunswick	12,627 53
Nouvelle-Ecosse	13,428 43
Ile du Prince-Edouard	2,873 36
Colombie-Britannique..........	4,683 40
	$58,939 04

Ce chiffre comprend les dépenses faites pour la construction de nouvelles bouées automatiques et l'entretien de toutes les bouées de cette catégorie.

HUILE POUR L'USAGE DES PHARES.

L'huile pour l'usage des phares a été achetée de la *Imperial Oil Company*, de Pétrolia, par contrat, pour une durée de trois ans à partir du 11 mars dernier. Des soumissions furent demandées par avis public et la plus basse fut acceptée. La quantitée de prétrole fourni aux phares en amont de Montréal, par la *Imperial Oil Company* durant le dernier exercice, a été de 23,130 gallons, mesure impériale, coûtant $3,819.83 ; aux phares dans la division de Québec, 26,080 gallons, coûtant $4,641.42 ; à la division de la Nouvelle-Ecosse, 53,564 gallons, coûtant $11,804.32 ; à la division du Nouveau-Brunswick, 11,580 gallons, coûtant $2,274.34 ; à la division de l'Ile du Prince-Edouard, 4,992 gallons, au prix de $1,148.10 ; formant une quantité totale reçue de la *Imperial Oil Company*, de 119,346 gallons, au prix total de $23,688.10. A part cette quantité, le département a acheté de la *Standard Oil Company*, de New-York, 2,700 gallons de pétrole américain, pour la division du Nouveau-Brunswick, au prix de $459 ; 8,990 gallons pour la Nouvelle-Ecosse, au prix de $1,528.30 ; et 1,458 gallons pour la division en amont de Montréal, au prix de $246.50 ; pour la Colombie-Britannique, 5,750 gallons, au prix de $1,092.50. La quantité totale de pétrole américain achetée a été de 18,890 gallons, mesure de vin, coûtant $3,326.30

La liste ci-dessous indique les prix de contrat payés pour l'huile achetée de la *Imperial Oil Company*, de Pétrolia :

Délivré à	Par gallon en baril.	Par gallon en boîte.
	c.	c.
Sarnia	14½	19
Hamilton	15¾	20¼
Kingston	16¼	21
Montréal	16½	21¼
Québec	17	21¾
Saint-Jean, N.-B	17¼	22
Pictou, N.-E	18	23
Halifax	17½	22
Charlottetown, I.P.-E	18	23

STEAMERS FÉDÉRAUX.

"NEWFIELD."

Vers le milieu d'août, pendant que le steamer était au large du phare de Canso-Nord, on s'aperçut qu'il chassait sur son ancre, et bien que les machines fussent lancées à toute vapeur en arrière, le vaisseau échoua. Les officiers du département à Halifax ont reçu instruction de se rendre avec les outils nécessaires, etc., à Canso-Nord, pour sauver le vaisseau, et *La Canadienne* et le *Stanley* reçurent ordre de s'y rendre aussi pour retirer le navire de cette position. Ils s'y rendirent le 30 août et le vaisseau fut remis à flot avec succès ; il fut alors reconduit à Port-Hawkesbury et placé sur la cale. Les inspecteurs des bateaux à vapeurs et des coques pour les provinces maritimes inspectèrent le steamer et trouvèrent qu'il était sérieusement endommagé. On demanda des soumissions pour ces réparations. La plus basse soumission reçue ($16,500) était celle de M. Samuel M. Brookfield, qui amena le *Newfield* de Port-Hawkesbury à Halifax, où il subit les réparations en vertu d'un contrat. Les dépenses encourues pour mettre le *Newfield* à flot et pour l'usage de la cale de Hawkesbury se chiffrent par $4,264.91, et si on ajoute cette somme à celle de $16,500, on arrive à un total de $20,744.91. Le *Newfield* a été mis en commission sous le commandement du capitaine Aitkins le 24 avril 1893 ; mais le navire a fait deux voyages avant cette date, l'un le 16 de mars, à la recherche du steamer *Sarnia*, et l'autre le 3 avril, pour mettre en place la bouée-cloche de Brazil Rock. Du moment qu'il a été mis en commission, le *Newfield* a été employé à placer les bouées de la côte est, à approvisionner le phare, y compris l'île au Sable, l'île Saint-Paul et le cap Race, et à changer les bouées côtières et de havres.

LE "LANSDOWNE."

Le steamer *Lansdowne* fut occupé depuis le 1er juillet 1893 au service des phares et des bouées dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Le 23 septembre 1892, le *Lansdowne* arriva à Halifax et prit à bord les approvisionnements dont avaient besoin diverses stations de la Nouvelle-Ecosse. Dans le cours de l'automne, ce navire fut occupé à livrer de la houille aux stations des sifflets de

brume et à inspecter les bouées côtières, dont quelques-unes furent peinturées et replacées. Pendant l'hiver, le *Lansdowne* continua ce service et visita l'île de Sable avec des approvisionnements pour les stations. Le steamer retourna dans l'agence du Nouveau-Brunswick vers la fin du mois de mars 1893 et visita Quaco à la recherche de la bouée-cloche, qui fut retrouvée et ramassée à Saint-Jean. Le 13 avril le *Lansdowne* fut mis sur le gril, à Saint-Jean, pour être réparé, et y resta jusqu'au 26 mai.

Mr W. L. Waring fit rapport, le 29 mars 1893, que la coque, les machines, la chaudière, etc., du *Lansdowne* avaient besoin de réparations.

Les réparations voulues furent faites par M. James Eliott. On remplaça des bordages sur le tribord et le bâbord; la carlingue, le passe-avant et les épontilles furent renouvelés. Les cadènes tribord et bâbord furent changées.

Le pont fut réparé et les jas des deux ancres furent renouvelés, ainsi que le porte-vergue et le palan à guinder; le navire fut calfaté de la quille au plat-bord ainsi que le pont.

La machine et la chaudière furent aussi réparées par MM. McLaughlin et Cie, au prix de $1,171.55. Un des réservoirs du steamer fut agrandi au prix de $60. Le *Lansdowne* fut mis en commission le 27 mai et fut occupé jusqu'au 30 juin à approvisionner de houille les stations des sifflets de brume et à fournir aux phares de l'huile et d'autres articles.

"STANLEY."

Le steamer *Stanley* commença son service au mois de novembre 1892, en enlevant les bouées automatiques d'Indian Rocks et de Tyron Shoals, qui furent transportées à Charlottetown. Le service d'hiver commença le 1er décembre, comme il avait été annoncé. Le steamer continua à naviguer entre Charlottetown et Pictou jusqu'au 24 de décembre; après cette date il fit le service entre Georgetown et Pictou, et ce, pendant tout le cours de l'hiver. Le 17 février ce steamer fut désarmé à Georgetown, où l'on nettoya ses chaudières. Le 1er mars il reprit ses voyages, mais le six du même mois, alors qu'il se trouvait engagé dans une glace épaisse, les ailes de son propulseur se brisèrent. Le steamer atteignit Pictou le 8, et fut réparé. Le *Stanley* continua son service sur la route de Georgetown-Pictou jusqu'au sept avril, alors qu'il commença à naviguer entre Charlottetown et Pictou et continua sur cette route jusqu'au 21 avril. Le navire fut alors mis sur la cale, à Pictou, et armé pour le service de la protection des pêcheries. Il a fait pendant l'hiver 70 voyages complets. Les recettes brutes se chiffrent par $10,955.50, et les frais d'entretien par $16,228.39.

"ALERT."

Le 6 juillet, ce steamer quitta Québec pour replacer des bouées à Sainte-Croix. Il fit un voyage spécial le 8 du même mois, ayant à son bord des officiers et des soldats de la batterie B, pour aider le *Constance* à capturer des contrebandiers dans la baie de la Trinité. Au retour de l'*Alert*, on y embarqua des approvisionnements et il partit pour avitailler les phares des côtes du golfe Saint-Laurent et du détroit de Belle-Ile. Une fois revenu à Québec, le navire fut mis dans la cale sèche pour être réparé. Il reprit son service le 21 septembre et inspecta les bouées à gaz et autres, après quoi il s'en alla approvisionner les phares du golfe Saint-

Laurent et du détroit de Belle-Ile. Le navire fut ensuite constamment occupé au service des bouées, phares et phares flottants jusqu'au 23 novembre, alors qu'il fut mis en hivernage. L'*Alert* commença ses voyages le 17 avril 1893, et fut régulièrement occupé au service des bouées et des phares jusqu'au 14 mai. Ce jour-là le navire fut envoyé pour transporter à Québec les passagers du vapeur *Wandhram*, qui s'était échoué. Ensuite, on y embarqua des approvisionnements pour les phares et il partit de Québec le 20 juin pour la baie des Chaleurs, les îles de la Madeleine, la côte de Gaspé et les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent.

L'*Alert* a été 204 jours en service actif, 30 jours à subir des réparations et 132 jours en hivernage.

Pendant l'absence de l'*Alert* de Québec, le steamer *Anglesea* fut nolisé au prix de $2,600 pour faire le service des bouées à gaz et autres.

"DRUID."

Le *Druid* fut occupé au service de la quarantaine pour le ministère de l'agriculture, tout en restant sous le contrôle du ministère de la marine et des pêcheries. Les frais d'entretien des officiers et des hommes ont été d'environ 40 centins par jour.

"DOLPHIN."

Le *Dolphin* a été employé pendant plusieurs années comme croiseur par la police du port de Québec, mais depuis que cette police n'existe plus on s'en sert pour d'autres services.

Le *Quadra* fut occupé au service général des phares et des bouées dans la Colombie-Britannique. Il fit un voyage spécial à la côte ouest de Vancouver, ayant à son bord un agent du ministère chargé de prendre des notes relativement aux pêcheries de la mer de Behring. Il se rendit une seconde fois dans ces parages, puis reprit son service régulier. Ce navire fut désarmé pour l'hiver le 30 novembre 1892. Pendant son hivernage, il fut nettoyé et peinturé d'un bout à l'autre. Le *Quadra* fut de nouveau mis en commission le 15 mars 1893, mais il ne put guère s'occuper de son service régulier, étant donné qu'il reçut ordre de se rendre à Kitkatla et à d'autres endroits situés au nord pour réprimer une révolte qui s'était déclarée parmi les sauvages. Ce navire fut aussi employé pendant un mois à distribuer sur les côtes d'Alaska les arpenteurs qui accompagnaient notre représentant dans la commission nommée pour déterminer la frontière internationale. Le *Quadra* revint à Victoria le 22 mai, et fut occupé, à partir de cette date, au service général de l'agence.

"SIR JAMES DOUGLAS."

Après que le *Quadra* eut pris la place du *Sir James Douglass* dans la Colombie-Britannique, le ministère crut pouvoir se dispenser de ce dernier steamer. En conséquence, des soumissions furent demandées pour l'achat du *Douglas*. Aucune soumission ne fut reçue. Le ministère, dans le but de tirer parti du steamer, fit examiner ses machines et sa chaudière ; il fut constaté que la chaudière était en mauvais état. Le coût d'une nouvelle chaudière et des réparations nécessaires aurait été de $6,000. Comme il ne s'est rien présenté, l'année dernière, pour justifier une telle dépense, on a laissé le steamer hors de commission.

"BAYFIELD."

Le "Bayfield" est un steamer en bois de 150 tonneaux bruts et 90 tonneaux de registre et est employé aux travaux de la levée hydrographique de la baie Georgienne. Il est parti d'Owen-Sund le 4 mai 1893, et a été occupé à son service ordinaire jusqu'à la fin de la saison.

L'état suivant donne les déboursés faits pour l'entretien et les réparations de chaque steamer, ainsi que les recettes de chacun, pendant l'exercice clos le 30 juin 1893.

——	Réparations.	Entretien.	Total.	Recettes.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
"Newfield"	21,993 41	15,470 23	37,463 64	
"Stanley"	3,942 38	18,718 42	22,660 80	10,955 50
"Lansdowne"	6,282 91	21,297 82	27,580 73	
"Quadra"	1,185 32	27,408 59	28,593 91	2,253 96
"Alert"	1,381 17	17,573 21	18,954 38	
"Druid"	603 91	7,106 47	7,710 38	
"Sir James Douglass"	62 29	2,193 95	2,256 24	
	35,451 39	109,768 69	145,220 08	12,209 46

Dépenses	$145,220 08
Recettes	13,209 46
Excédent de dépenses	$132,010 62

FRAIS D'ENTRETIEN DES PHARES, ETC., ET DES STEAMERS FÉDÉRAUX.

L'état comparatif suivant donne les déboursés faits pour l'entretien des phares, sifflets et cornets de brume à vapeur, de 1883–84 à 1893–94 inclusivement. Le mode d'apurer tous les comptes dans le département avant paiement a été suivi depuis quelques années.

Année.	Nombre des phares.	Nombre des sifflets de brume.	Nombre des cornets de brume.	Frais d'entretien.
				$ c.
1883-84	597	23	10	456,868 33
1884-85	617	23	12	478,064 04
1885-86	625	23	16	505,929 27
1886-87	658	23	24	476,514 44
1887-88	664	23	27	464,471 76
1888-89	675	24	29	459,423 80
1889-90	705	23	32	434,802 10
1890-91	710	23	31	455,254 42
1891-92	741	22	56	445,140 16
1892-93	747	22	56	480,553 42

FRAIS d'entretien des steamers fédéraux, de 1884 à 1892.

Année.	Frais d'entretien.
	$ c.
1883-84	123,816 25
1884-85	148,864 26
1885-86	130,759 83
1886-87	141,424 42
1887-88	150,659 19
1888-89	126,629 33
1889-90	114,959 20
1890-91	111,437 03
1891-92	127,406 28
1892-93	146,521 77

POLICE FLUVIALE.

Un acte à l'effet de modifier l'acte concernant la police fluviale de la province de Québec fut sanctionné le 1er avril 1893. Cet acte décrétait que le droit de tonnage imposé pour l'entretien de la police fluviale cesserait d'être perçu dès que cette police aurait été abolie.

Pour diverses raisons que le ministre de la marine et des pêcheries a déjà rendues publiques au parlement, on jugea à propos de se dispenser des services de la police fluviale du port de Québec. On constata que les navires qui arrivaient de la province de Québec dans les ports des Etats-Unis étaient soumis à un impôt, parce que des droits de tonnage pour l'entretien de la police fluviale étaient exigés des navires étrangers qui venaient à Québec. Le conseil de commerce de Québec demanda dans un mémoire, entre autres choses, que cette taxe fût abolie.

Les navires arrivant des ports d'Ontario étaient exemptés de certains droits dans les ports des Etats-Unis, tandis que les navires de Québec étaient forcés de payer un impôt.

On constata aussi que les causes qui avaient justifié l'établissement de cette police n'existaient plus depuis longtemps. Un arrêté du conseil fut pris, le 20 avril 1893, licenciant la police fluviale de Québec et autorisant le paiement aux membres de ce corps des gratifications votées par le parlement. La somme totale qui a été payée de ce chef se chiffre par $3,103.00.

CERTIFICATS DE CAPITAINES ET SECONDS NAVIGUANT SUR LES MERS ÉTRANGÈRES.

On trouvera dans une annexe le rapport du président des examinateurs des capitaines et seconds des navires allant en mer pour les douze mois écoulés le 30 juin 1893.

Pendant les douze mois derniers, on verra par le rapport contenu dans l'annexe, que le conseil des examinateurs a siégé pour l'examen des candidats dans les ports

d'Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Québec, et Yarmouth, N.-E.; 96 candidats se sont présentés à ces ports pour examen; 64 ont réussi à passer leur examen, et 32 ont échoué. Sur les 64 qui ont passé leur examen, 24 ont obtenu le certificat de capitaine ou patron et 40 celui de second.

Le nombre des aspirants qui ont subi l'examen et obtenu des certificats de capitaines depuis la date de la mise en opération de l'acte, jusqu'au 30 juin 1893, est de 1,848, et le montant payé pour les certificats, à raison de $10 chacun, est de $18,480. Pendant la même période, 1,271 candidats ont reçu des certificats de compétence comme seconds, et la somme payée à raison de $5 chacun, a été de $6,355.

On trouvera au supplément une liste de tous ceux qui ont obtenu des certificats de compétence comme capitaines ou seconds depuis le 31 décembre 1892, jusqu'au 30 juin 1893.

Pendant les dix-huit derniers mois, il a été accordé quatre certificats pour service en haute mer.

CERTIFICATS POUR LA NAVIGATION COTIÈRE ET À L'INTÉRIEUR.

Pendant les douze mois terminés le 30 juin 1893, le nombre des aspirants qui après examen ont obtenu des certificats de service est de 62, et le montant payé pour les certificats, à raison de $4 chacun, a été de $248. Pendant la même période 21 aspirants ont demandé des certificats de service comme seconds, et la somme payée, à raison de $2 chacun, a été de $42.

Le nombre des aspirants à des certificats de compétence comme patrons a été de 140, et le montant payé à raison de $8 chacun a été de $1,120. Soixante-quinze personnes ont demandé des certificats de compétence comme seconds, et le montant perçu a été de $300, à raison de $4 chacun. Le montant perçu pour le renouvellement des certificats de compétence du service a été de $83.50, ce qui forme un total de $1,793.50 pour les certificats de capitaines et de seconds pour la navigation côtière et à l'intérieur.

On trouvera dans le supplément à ce rapport une liste des certificats émis pendant les douze mois écoulés le 30 juin 1893.

La somme totale de droits perçus pendant l'exercice se terminant le 30 juin 1893, pour certificats de compétence de service soit sur mer, sur les côtes, ou dans les eaux intérieures, a été de $2,484, et les déboursés de ce service, comme on le verra à l'annexe n° 1 du présent rapport, ont été de $4,116.99. Le crédit pour ce service était de $5,000, et la dépense étant de $4,116.99, il restait à la fin de l'exercice une balance de $833.01. Une liste des certificats annulés pendant les derniers six mois sera trouvée dans le supplément au présent rapport.

Ci-suit un état des recettes et des dépenses totales concernant les capitaines et les seconds depuis 1871 :—

—	Dépenses.	Recettes.
	$ c.	$ c.
Pour l'exercice terminé le 30 juin 1871	1,410 45	
do do 1872	4,312 07	1,344 00
do do 1873	6,466 18	4,963 00
do do 1874	4,520 19	2,995 00
do do 1875	5,696 62	2,715 00
do do 1876	4,672 08	2,021 87
do do 1877	4,050 00	1,740 50
do do 1878	4,249 76	1,296 50
do do 1879	4,250 12	1,334 50
do do 1880	4,253 43	1,547 00
do do 1881	3,888 41	1,333 50
do do 1882	3,965 19	1,152 50
do do 1883	4,021 20	1,314 00
do do 1884	3,909 59	9,437 50
do do 1885	4,324 15	2,897 00
do do 1886	5,245 28	2,152 00
do do 1887	4,855 98	2,172 00
do do 1888	5,060 96	3,220 80
do do 1889	4,381 04	2,202 00
do do 1890	4,117 83	2,186 00
do do 1891	4,255 24	2,586 00
do do 1892	4,563 88	2,149 00
do do 1893	4,116 99	2,484 00
Recettes	100,386 64 55,243 67	55,243 67
Excédent des dépenses sur les recettes	45,142 97	

NAUFRAGES ET ACCIDENTS.

Le nombre des accidents dont il a été fait rapport au ministère comme étant arrivés aux navires de mer anglais, canadiens et étrangers dans les eaux canadiennes, et à des navires canadiens dans les eaux étrangères, pendant les douze mois écoulés le 31 décembre 1893, a été de 190; ces navires représentaient un tonnage de 59,421 tonneaux de registre; le montant des pertes, tant partielles que totales, sur les navires et les cargaisons, autant qu'on a pu le constater, a été de $807,113.

Le nombre de vies perdues dans ces divers naufrages a été de 49.

On trouvera annexé à ce rapport un état des naufrages et des accidents.

CERTIFICATS POUR LA NAVIGATION EN HAUTE MER.

La question de protéger davantage les personnes et les marchandises à bord des navires, non seulement en les soumettant à une inspection, mais encore en obligeant leurs commandants de fournir des preuves de compétence, agita plus ou moins l'opinion publique dans le Royaume-Uni, de 1843 à 1854, alors que les réformes qui étaient à désirer furent consignées dans l'Acte de la marine marchande de 1854. En 1836, un comité spécial qui avait été nommé par le parlement impérial pour

examiner quelle était la cause de l'augmentation dans le nombre des naufrages, fit rapport:—

"Que tout le monde paraît admettre qu'un grand nombre des capitaines et des officiers sont souvent incompétents, soit qu'ils manquent de connaissances nautiques, soit qu'ils n'aient pas l'expérience voulue dans l'art de la navigation—et c'est le cas le plus fréquent. Il a été prouvé que les capitaines de navires marchands avaient été appelés au commandement après avoir été très peu de temps en mer; que d'autres savent à peine indiquer sur la carte marine la route à suivre par les navires, ou comment constater la latitude par l'altitude méridenne du soleil; que beaucoup de capitaines ne peuvent se servir du chronomètre, et que très peu d'entre eux sont capables de constater la longitude par les observations lunaires. Beaucoup de marins sont appelés très jeunes à commander des navires marchands (l'on nous a cité le cas d'un capitaine de 14 ans, dont tous les marins étaient plus vieux que lui), et d'autres sont complètement dépourvus d'expérience maritime (l'on nous a aussi cité le cas d'un garde-magasin qui avait été appelé par un armateur—son patron—au commandement d'un des navires). Il n'est donc pas surprenant que des navires se soient écartés en mer de plusieurs centaines de milles de la route qu'ils voulaient suivre, et que d'autres aient fait naufrage sur des côtes dont ils se croyaient éloignés dans le temps de centaines de milles."

En 1843, un comité spécial qui avait été nommé par le parlement britannique pour étudier les causes des naufragss, fit rapport que sur la question de la compétence des capitaines et seconds, les témoignages qui avaient été rendus étaient quelque peu contradictoires. La plupart des armateurs étaient hostiles à l'établissement de bureaux pour examiner les capitaines et seconds, prétendant qu'une mesure qui aurait rendu l'examen obligatoire aurait porté atteinte au droit dont ils jouissent d'employer à leur service qui bon leur semblait.

En 1850, une loi fut présentée au parlement impérial décrétant que tous ceux qui voulaient commander un navire devaient au préalable prouver devant un tribunal compétent qu'ils avaient les connaissances voulues, et dans le cours de la discussion qui eut lieu à ce sujet on cita des faits pour montrer que nombre de gens tout à fait incompétents avaient été appelés à commander des navires. La législation qui régit actuellement cette matière est contenue dans l'Acte de la marine marchande de 1854, articles 131 à 140, et dans l'Acte de la marine marchande de 1862, articles 5 à 12. De 1854 à 1862, le système qui avait été adopté pour l'examen des maîtres et seconds donna de si bons résultats, que par l'acte de 1862 il fut étendu aux mécaniciens de première et de seconde classes. En 1883 et 1887, le parlement impérial décréta que les maîtres et seconds des bateaux de 25 tonneaux et plus seraient tenus de subir un examen et d'obtenir des certificats de compétence. Plusieurs corps représentatifs du Royaume-Uni ont tout dernièrement demandé au conseil de commerce d'élever le niveau des examens et d'y soumettre les autres classes de marins.

Jusqu'en 1870, les lois impériales de la marine marchande exigeaient que les capitaines et seconds de navires enregistrés au Canada eussent des certificats de compétence avant de pouvoir partir d'un port du Royaume-Uni pour un port quelconque du monde autre qu'un port du Canada. En conséquence, les capitaines de navires canadiens étaient forcés soit d'abandonner leurs vaisseaux, ou de subir un examen devant les conseils impériaux d'examinateurs, ou encore d'éluder la loi en engageant un capitaine et un second munis de certificats, pour pouvoir obtenir leur congé et en naviguant ensuite sans eux. Il était impossible, dans le temps, pour les capitaines et seconds, d'obtenir en Canada des certificats qui auraient été valides dans le Royaume-Uni.

La chose fut portée à la connaissance du conseil de commerce impérial par le ministère, et, en 1869, le parlement impérial adopta la loi suivante, savoir:—

Lorsque la législature d'une possession britannique aura decrété que les personnes qui voudront agir comme capitaines, seconds ou mécaniciens à bord de navires britanniques devront subir un examen et obtenir des certificats de compétence, et que le conseil du commerce aura fait rapport à Sa Majesté qu'il y a lieu de croire que les examens relatifs à la marine sont aussi sévères dans cette possession britannique que ceux imposés dans le Royaume-Uni en vertu des actes concernant la marine marchande, et que les certificats y sont accordés d'après les mêmes principes que ceux qui régissent les dits actes, et peuvent être annulés pour les mêmes raisons et de la même manière, Sa Majesté pourra par arrêté du conseil:

1. Déclarer que les dits certificats auront le même effet que s'ils avaient été accordés en vertu des dits actes.

2. Déclarer que les dispositions des dits actes qui concernent les certificats de compétence accordés en vertu de ces actes s'appliqueront en tout ou en partie aux certificats mentionnés dans le dit arrêté.

3. Imposer les conditions et faire les règlements que Sa Majesté a proposé relativement aux dits certificats et à leur usage, émission, livraison, annulation et suspension, et imposer des amendes n'excédant pas £50 pour la violation de ces conditions et règlements.

4. Après qu'un tel arrêté du conseil aura été publié dans la *Gazette* de Londres, les dispositions y contenues prendront effet, à partir de la date indiquée dans le dit arrêté, comme si elles faisaient partie du présent acte.

Sa Majesté en conseil pourra révoquer tout arrêté émis en vertu du présent article.

En 1870, le parlement canadien adopta la loi connue sous le nom de "Acte concernant les certificats pour les maîtres et seconds de navires." Elle obligeait les capitaines et seconds qui partaient pour la haute mer à bord d'un navire enregistré au Canada, et de plus de 150 tonneaux de registre, de se munir de certificats de compétence ou de service. Des examinateurs furent nommés et la loi fut mise en vigueur le 1er janvier 1871. On assura le conseil de commerce que les examens de marine seraient aussi sévères au Canada que dans le Royaume-Uni, et Sa Majesté prit un arrêté du conseil déclarant que les certificats de compétence qui seraient accordés en Canada auraient le même effet que s'ils avaient été accordés par le conseil de commerce. Cet acte ne s'appliquait pas aux capitaines et seconds qui se rendaient aux Etats-Unis ou à Terreneuve en longeant les côtes.

Ce système a été très avantageux pour les capitaines de navires, vu que les certificats de compétence émis en Canada sont valides non seulement dans le Royaume-Uni mais encore dans toutes les possessions britanniques.

Voici quelles sont les possessions britanniques qui ont adopté le système impérial relativement aux certificats de capitaines, seconds et mécaniciens:—

Canada, capitaines et seconds en..1871
do mécaniciens de 1re et 2e classes..1887
Malte, capitaines, seconds et mécaniciens en..1874
Victoria do do 1870
Nouvelle-Zélande, capitaines, seconds et mécaniciens en... 1872
Nouvelle-Galles du Sud, capitaines et seconds et mécaniciens de 1re et 2e classes en 1872
Australie-Sud, capitaines et seconds et mécaniciens de 1re et 2e classes 1874

Tasmanie, capitaines, seconds et mécaniciens	1876
Bengale do do	1876
Terreneuve, capitaines et seconds	1877
Bombay, capitaines, seconds et mécaniciens	1877
Queensland, do do	1877
Hong-Kong, do do	1884
Etablissements sur l'océan Pacifique, mécaniciens de 1re et 2e classes	1888
Etablissements sur l'océan Pacifique, capitaines et seconds	1890
Ile Maurice, capitaines et seconds	1891

CERTIFICATS RELATIFS A LA NAVIGATION SUR LES EAUX INTÉRIEURES ET AU CABOTAGE.

En présence des nombreux désastres subis, en* 1881 et 1882, par les vaisseaux naviguant sur les eaux côtières et intérieures du Canada, et des pertes de vies que ces désastres avaient entraînées, on se demanda s'il n'était pas à propos d'appliquer aux capitaines et seconds naviguant sur les eaux côtières et intérieures du pays le même système d'examen qu'aux capitaines et seconds au long cours. Un bill fut présenté au parlement, vers cette époque, au sujet de cette question, et au cours de la discussion qui s'en suivit, on fit remarquer que partout en dehors de la marine, ceux qui voulaient remplir des charges où la vie et les biens des gens étaient en jeu, ceux qui, en d'autres termes, voulaient occuper des postes de confiance. étaient tenus de prouver qu'ils avaient les aptitudes voulues pour remplir convenablement leurs devoirs. Un acte fut en conséquence adopté par le parlement canadien pendant la session de 1883. Des examinateurs furent nommés et on édicta des règlements d'une nature beaucoup moins sévère que ceux qui se rapportent aux capitaines au long cours. On tint des examens à différents ports, et l'acte fut finalement mis en vigueur le 1er janvier 1884. D'après les dispositions de cet acte, tous les navires à voiles enregistrés au Canada de plus de cent tonneaux de registre doivent avoir un capitaine muni d'un certificat, et tout voilier de plus de deux cents tonneaux de registre doit avoir en outre un second muni aussi d'un certificat. Tous les navires à vapeur enregistrés en Canada, de quelque tonnage qu'ils soient, doivent être commandés par un capitaine pourvu d'un certificat, et tout navire à vapeur enregistré en Canada, et auquel la loi permet de transporter plus de quarante passagers, doit avoir un capitaine et un second munis tous deux de certificats. Ces dispositions, cependant, ne s'appliquent pas aux yachts de plaisance qui ne transportent pas de passagers ou de fret, ni aux navires employés exclusivement à la pêche, non plus qu'aux barges ou aux autres bâtiments n'ayant ni mâts, ni voiles ni grément, pourvu que ce ne soient pas des navires à vapeur.

Depuis la mise en vigueur de l'acte en question, 2,745 certificats ont été émis jusqu'au 31 décembre dernier. Sur ce nombre, 1,443 étaient des certificats de service et 1,302 des certificats de compétence.

Outre les certificats pour la navigation au long cours, le conseil de commerce impérial accorde aussi des certificats aux capitaines et seconds des bâtiments naviguant sur les eaux intérieures. Ces certificats correspondent à peu près à ceux que l'on accorde ici aux caboteurs, mais ils sont beaucoup plus restreints géographique-

* En 1881 il y eut 249 pertes de vies. En 1882 il y en eut 116.

ment parlant. Ils ne s'étendent qu'à la côte du Royaume-Uni, aux îles de Guernesey, Jersey, Lark, Alderney et Man, ainsi qu'au continent de l'Europe entre l'Elbe et Brest inclusivement. Les certificats accordés en Canada relativement au cabotage s'appliquent aux Etats-Unis d'Amérique, aux Indes Occidentales et à la côte est de l'Amérique du Sud. Avant l'adoption de la loi qui régit actuellement le cabotage, les capitaines et seconds des navires de plus de 150 tonneaux de registre qui se rendaient dans les Indes Occidentales ou dans l'Amérique du Sud ou encore dans l'Amérique Centrale, étaient soumis à l'acte de 1870 et devaient être munis de certificats pour la navigation au long cours. En vertu de l'acte de 1883, les certificats sont divisés en trois classes, savoir :—certificats pour le cabotage, certificats pour la navigation sur les eaux intérieures importantes, et certificats pour la navigation sur les eaux intérieures secondaires. Ces trois classes sont subdivisées en certificats (1) pour "navires mâtés à carré," (2) pour "navires gréés de l'avant à l'arrière," (3) pour "remorqueurs," (4) pour "bateaux à fret," (5) pour "bacs à vapeur" et (6) pour "bateaux à passagers."

En 1886, le parlement anglais décréta que les certificats qui seraient accordés en Canada aux mécaniciens de 1re et 2e classes, après un examen aussi sévère qu'en Angleterre, seraient valides dans la Grande-Bretagne et les possessions britanniques, et les certificats accordés aux mécaniciens de 1re et 2e classes par le conseil de commerce britannique devinrent valides en Canada.

Lors d'une enquête tenue pour déterminer la cause d'un accident qui était arrivé au steamer *Rustler* sur la rivière Miramichi, en septembre dernier, on découvrit qu'aux ports de Newcastle, Chatham et Saint-Jean, certains remorqueurs et bacs à vapeur avaient fait le service sans capitaines munis de certificats, malgré que la loi qui exige que ces vaisseaux soient commandés par des capitaines pourvus de certificats fût en vigueur depuis le 1er janvier 1884. On constata aussi qu'en octobre dernier, dans le district de Saint-Jean, 33 vapeurs—des remorqueurs pour la plupart—avaient navigué sans capitaines munis de certificats.

Le capitaine Thomas, l'examinateur local à Saint-Jean, fut envoyé à Miramichi pour examiner les aspirants qui demeuraient à cet endroit. Plusieurs capitaines de Saint-Jean ont reçu des certificats de compétence, et, en tant que le ministère a pu se renseigner, tous les vapeurs du district de Saint-Jean se sont conformés à la loi.

Au mois de mai dernier, une enquête fut tenue à New-Providence, l'une des îles Bahama, pour établir dans quelles circonstances la goélette *Topaz*, de Liverpool, N.-E., avait fait naufrage sur le banc de Bahama, le 6 mai 1893. Je vais citer l'opinion du magistrat qui a conduit l'enquête : ce désastre a été attribué, comme on le verra, à l'incompétence du capitaine de la goélette, qui n'était pas muni de certificat.

OPINION DU MAGISTRAT.

"Je suis d'opinion que le désastre subi par la goélette *Topaz* doit être attribué à l'incompétence du second, qui, pendant la maladie du capitaine, avait commandé le bateau pendant plusieurs jours. Cet homme admet qu'il n'est pas un navigateur et qu'il s'est guidé à tâtons pour sortir son navire du passage difficile où il se trouvait. Le 5 de mai, à midi, il se crut à la latitude 24° 25′ N et à la longitude 80° 25′ O., et il espérait, en gouvernant E. N.-E., atteindre le centre du détroit de Floride,

d'où il se serait dirigé vers le nord. C'est là son explication. Le 6 de mai, avec un bon vent et en plein jour, il trouva son navire sur un banc, et malgré qu'il eût gouverné E. N.-E. pendant près de 24 heures, il crut que le navire se trouvait sur la côte de Floride. C'est presque incroyable. J'attirai l'attention du second sur la chose après l'avoir contre-interrogé avec soin. Je suis convaincu, cependant, que le désastre en question est attribuable à une erreur de jugement chez un homme qui avait malheureusement été appelé à remplir une charge pour laquelle il n'avait pas les aptitudes voulues."

(Signé) JAS. M. RAE,
Magistrat.

Jusqu'au 31 décembre 1893, 3,065 certificats de compétence, et 1,443 certificats de service ont été accordés à des capitaines et seconds pour la navigation au long cours, et jusqu'à la même date, 1,302 certificats de compétence et 2,955 certificats de service ont été accordés à des capitaines et seconds pour la navigation côtière et intérieure. Les états suivants indiquent les ports où les candidats ont subi l'examen et le genre de navire pour lequel ils ont obtenu des certificats.

ETAT indiquant les certificats de capacité accordés à des capitaines et seconds pour la navigation au long cours, de 1871 à 1873 inclusivement, aux divers ports du Canada.

—	Victoria.		Halifax.		Saint-Jean.		Québec.		Yarmouth.		Charlottetown.	
	Capitaine.	Second.	Capitaine.	Second.	Capitaine.	Second.	Capitaine.	Second.	Capitaine.	Second.	Capitaine.	Second.
1871	....	.....	....	....	25	5	....	...	....	.....	....	.....
1872	....	......	63	1	113	8	24	....	....	.....	....	......
1873	....	....	48	2	73	5	4	......	....	.....	....	...
1874	....	......	61	12	83	11	5	.....	....	.....	....	....
1875	....	.....	53	15	70	11	7	2	....	.....	....	......
1876	....	.....	35	24	53	24	10	....	....	....	5	.....
1877	....	....	24	18	48	29	3	6	....	.....	13	3
1878	(Ottawa	1)	28	14	30	18	4	10	12	5	9	.....
1879	....	....	16	18	22	22	3	4	21	17	4	4
1880	....	...	24	29	16	25	8	4	23	24	4	4
1881	....	......	19	33	19	25	4	5	27	16	4	1
1882	....	.....	32	25	17	20	2	4	8	22	....	.....
1883	....	......	35	37	33	30	3	4	16	24	....	.....
1884	....	......	18	32	19	25	2	.....	12	18	1	1
1885	....	.....	25	36	19	25	3	6	17	17	....	....
1886	....	......	34	31	20	18	5	3	26	16	....	......
1887	....	......	19	33	18	20	3	3	17	17	....	.....
1888	....	...	24	18	14	28	2	12	14	9	....	......
1889	1	.....	27	23	17	16	11	5	16	10	......	......
1890	....	......	26	26	17	16	2	1	8	9	....	.....
1891	3	2	22	20	30	13	1	5	5	16	....	.....
1892	3	2	16	16	8	11	4	......	20	8	....	.....
1893	1	1	16	10	11	15	......	3	5	6	....	......
	8	5	665	473	775	420	110	75	247	234	40	13

NOTE.—Un grand nombre des cerrificats de seconds ont été annulés, vu que ceux qui les avaient obtenus ont subi l'examen pour un grade plus élevé.

Tableau indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des dito et la navigation sur les cours d'eau peu importants,

Note.—Plusieurs des certificats permettent à ceux qui les ont obtenus de commander des steamers et des à plus d'une catégorie de vaisseaux ou non, et les numéros se suivent dans leur ordre régulier. La classifi-

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation à l'intérieur.		Navigation à l'intérieur.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
						CAPACITÉ,
Yarmouth	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar, cabot.					
						CAPACITÉ.
Cobourg	...	...	1 capit., voil. mâtés à carré, à l'intér.			
Collingwood	...	...	...	...	4 capitaines, steamers, à l'intérieur	1 second, steamers, à l'intérieur.
Georgeville, Qué	...	...	...	...	...	...
Halifax	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar, cabot.					
Kingston	...	...	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar., à l'int.			
Ottawa	...	...	...	...	...	...
Owen Sound	...	...	...	...	1 capitaine, steamers, à l'intérieur	2 seconds, steamers, à l'intérieur.
Peterborough	...	...	1 capit., voil. mâtés à carré, à l'intér.			
Picton, Ont	...	...	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar., cabot.	...	...	...
Prescott	...	...	...	...	...	1 second, str. à l'intér i'ur
Québec	1 capitaine, steamers, cabotage.	...	...	...	1 capitaine, steamers, à l'intérieur	
Sydney, C.-B.	do do					
do	8 capit., voil. mâtés à carré, cabot.					
Sainte Catherine	...	...	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar., à l'int.	1 sec'd, voil. gréés de l'av. à l'ar, à l'int.	9 capitaines, steamers, à l'intérieur	do do
Saint-Jean	14 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar., cabot.	...	...		1 capitaine, steamers, à l'intérieur	
do	1 capitaine, steamers, cabotage.					
do	2 capit., voil. mâtés à carré, cabot.					
Toronto	...	...	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar., à l'int.	...	7 capitaines, steamers, à l'intérieur	...

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement depuis 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.

remorqueurs aussi bien que des voiliers ; chaque certificat qui a été émis porte un numéro, qu'il s'étende cation ci-après fait voir le genre de navires que peuvent commander ceux qui ont obtenu des certificats.

1883.

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.

1884.

....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	2 capitaines, steamers.					
... .	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	1 capitaine, steamers.					

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

Endroit où l'examen à eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
						CAPACITÉ,
Victoria	3 capitaines, steamers.	1 second, steamers.				
Windsor	....	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	2 capitaines, steamers.	
Yarmouth	2 capitaines, voil. mâtés à carré.					
						CAPACITÉ,
Kingston	....	....	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	3 capitaines, steamers.	....
Montréal	....	....	....	....	....	....
Ottawa	....	....	....	....	....	2 seconds, steamers.
Owen-Sound	....	....	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capitaine, steamers.	1 second, steamers.
Québec	....	....	....	....	do do	
Sainte-Catherine	....	....	6 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	6 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.
Saint-Jean	3 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....	....
Sydney	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	2 capitaines, voil. mâtés à carré.	1 second, voiliers mâtés à carré.				
Toronto	....	....	....	....	10capitaines, steamers.	3 seconds, steamers.
Victoria	....	1 second, steamers.				
Yarmouth	1 capitaine, voil. mâtés à carré.					
						CAPACITÉ,
Arichat	7 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	4 capitaines, voil. mâtés à carré.	1 second, voiliers mâtés à carré.				
Kingston	....	....	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	1 second, steamers.
Lunenburg	1 capitaine, voil. mâtés à carré.					
do	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1884—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
1885.							
....	....	1 capitaine, steamers.	1 second, steamers.				
....	....	do do					
....	....	....	1 second, steamers				
....	....	....	do do				
1 capitaine, remorq. à vapeur.							
....	....	3 capitaines, steamers.					
....	....	1 capitaine, steamers.					
1886.							

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

CAPACITE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Montréal	....	......	......	......	......	1 second, steamers.
Owen-Sound	......	......	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	......	1 capitaine, steamers.	......
Québec	......	1 sec., voil. mâtés à carré.				
Sainte-Catherine	......	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	do do	......	3 capitaines, steamers.	......
Saint-Jean	3 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	do do	......	......	......	......
do	1 capitaine, steamers.					
do	1 capitaine, voil. mâtés à carré.					
Sydney	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	1 capitaine, voil. mâtés à carré.					
Toronto	......	......	3 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 capitaines, steamers.	4 seconds, steamers.
Victoria	1 capitaine, steamers.	1 second, steamers.				
Yarmouth	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Kingston	......	......	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	......	1 capitaine, steamers.	
Lunenburg	6 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	1 capitaine, voil. mâtés à carré.					
Ottawa	......	......	......	......	do do	1 second, steamers.
Québec	1 capitaine, voil. mâtés à carré.	......	......	......	do do	......
Sainte-Catherine	......	......	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar. 1 sec., voil. mâtés à c.	9 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.
Saint-Jean	5 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	......	......	......	......	......

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années—*Suite.*

1886—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaiues.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	1 capitaine, steamers.	2 seconds, steamers.				
....	....	....	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	do do	1 second, steamers.				

1887.

1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	....	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
....	....	2 capitaines, steamers.					
1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	....	1 second, steamers.	....	....	4 capitaines, remorq. à vapeur.	
....	....	3 capitaines, steamers.	do do				

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des
la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage. Capitaines.	Cabotage. Seconds.	Navigation intérieure proprement dite. Capitaines.	Navigation intérieure proprement dite. Seconds.	Navigation intérieure proprement dite. Capitaines.	Navigation intérieure proprement dite. Seconds.
Saint-Jean	1 capitaine, remorq. à vapeur.					
do	1 capitaine, steamers.					
do	2 capit., voiliers mâtés à carré.					
Sydney	3 capit., voiliers mâtés à carré.	...	...	...	...	5 seconds, steamers.
Toronto	...	...	5 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	2 capitaines, steamers.	...
Victoria	1 capit., voiliers mâtés à carré.					
Yarmouth	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage. Capitaines.	Cabotage. Seconds.	Navigation intérieure proprement dite. Capitaines.	Navigation intérieure proprement dite. Seconds.	Navigation intérieure proprement dite. Capitaines.	Navigation intérieure proprement dite. Seconds.
Halifax	1 capit,, voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Kingston	...	...	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	...
Lunenburg	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	1 capit., voiliers mâtés à carré.					
Ottawa	...	...	...	...	2 capitaines, steamers.	...
Québec	...	...	...	...	...	...
Sainte-Catherine	...	...	10 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	9 capitaines, steamers	4 seconds, steamers.
do	...	...	...	...	...	...
Saint-Jean	7 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	...	...	...
do	2 capit., voiliers mâtés à carré.	...	...	...	...	3 seconds, steamers.
Sydney	3 capit.. voiliers mâtés à carré.	1 second, voiliers gréés en carré.	...	...	...	...
do	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Toronto	...	...	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capitaines, steamers à fret.	...

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1887—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	3 capitaines, steamers.	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	

1888.

....	....	1 capitaine, steamers.	2 seconds, steamers.				
....	....	do					
....	....	do	2 seconds, steamers.				
1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	4 capitaines, steamers.	4 seconds, steamers.	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
do							
....	....	2 capitaines, steamers.	1 second, steamers.				
....	....	....	2 seconds, steamers.				
....	....	2 capitaines, steamers.	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Toronto........	....	....	....	....	4 capitaines, steamers.	1 second, steamers.
Victoria........	1 capitaine, steamers.	....	....	....	....	....
Yarmouth........	1 capit., voiliers mâtés à carré.					

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage. Capitaines.	Cabotage. Seconds.	Navigation intérieure. Capitaines.	Navigation intérieure. Seconds.	Navigation intérieure. Capitaines.	Navigation intérieure. Seconds.
Halifax........	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Kingston........	....	....	4 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	6 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capitaine, steamers à fret.	2 seconds, steamers.
Lunenburg........	1 capit., voiliers mâtés à carré.	1 second, liers mâtés à carré.				
do	....	1 second, voi-voil. mâtés à carré.				
Ottawa........	....	....	....	....	2 capitaines, steamers.	....
Sainte-Catherine........	....	....	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	8 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	7 capitaines, steamers.	8 seconds, steamers à fret.
do	....	....	....	....	3 capitaines, steamers à fret.	....
Saint-Jean........	21 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....	....
do	2 capit , voiliers mâtés à carré.	1 second, steamers.				
Sydney........	1 capit., voiliers mâtés à carré.					
Toronto........	....	....	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	7 capitaines, steamers.	3 seconds, steamers.
Victoria........	2 capitaines, steamers.					

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage. Capitaines.	Cabotage. Seconds.	Navigation intérieure. Capitaines.	Navigation intérieure. Seconds.	Navigation intérieure. Capitaines.	Navigation intérieure. Seconds.
Halifax........	5 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Kingston........	....	....	....	....	....	1 second, steamers.
Lunenburg........	1 capit., voil. màtés à cârré.					

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1888—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	1 capitaine, steamers.					
1889.							
....	....	1 capitaine, steamers.	2 seconds, steamers.				
....	....	8 capitaines, steamers.	do	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
1 capitaine, remorq.	....	3 capitaines, steamers à fret.	3 seconds, steamers.	....	....	3 capitaines, remorq. à vapeur.	
....	....	3 capitaines, steamers à passagers.					
....	....	....	do				
1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	1 capitaine, steamers.	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
1890.							
1 capitaine, remorq. à vapeur.							

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Ottawa	....	....	....	2 sec. voil., gréés de l'av. à l'ar.	3 capitaines, steamers.	....
Québec	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....
Sainte-Catherine	....	....	11 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	28 capit'ines, steamers à fret.	13 seconds, steamers.
Saint-Jean	16 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	1 capitaine, steamer.	....
do	5 capit., voil. mâtés à carré.					
Sydney	2 capit., voiliers mâtés à carré.					
Toronto	....	....	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capitaines, steamers.	1 second, steamers.
Victoria	6 capitaines, steamers.	....	....	....	....	....
do	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Yarmouth	2 capit., voiliers mâtés à carré.					

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage. Capitaines.	Cabotage. Seconds.	Navigation intérieure proprement dite. Capitaines.	Navigation intérieure proprement dite. Seconds.	Navigation intérieure proprement dite. Capitaines.	Navigation intérieure proprement dite. Seconds.
Gravenhurst	....	....	....	....	....	1 second, steamers.
Halifax	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Kingston	....	....	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 capitaines, steamers.	3 seconds, steamers.
Lunenburg	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 second, voiliers mâtés à carré.				
Ottawa	....	....	....	....	1 capitaine, steamers à fret.	1 second, steamers.
Québec	....	....	....	....	2 capitaines, steamers.	....
Southampton	....	....	....	....	....	....
Sainte-Catherine	....	....	11 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	8 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	45 capit'ines, steamers.	19 seconds, steamers.
do	....	....	....	....	....	....

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1890—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	2 capitaines, steamers.					
....	....	3 capitaines, steamers.	1 second, steamers.				
4 capitaines, remorq. à vapeur.	....	2 capitaines, steamers.	4 seconds, steamers.				
....	....	....	1 second, steamers.				
....	....	1 capitaine, steamers.					

1891.

....	....	2 capitaines, steamers.	1 second, steamers.				
....	....	2 capitaines, steamers.					
....	....	....	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
1 capitaine, remorq. à vapeur. 2 capitaines, remorq. à vapeur.	....	5 capitaines, steamers.	1 second, steamers.	....	....	3 capitaines, remorq. à vapeur.	2 seconds, remorq. à vapeur.

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Saint-Jean	16 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	4 capitaines, steamers.	1 second, steamers.
do	1 capitaine, steamer.					
do	3 capit., voiliers mâtés à carré.					
Sydney	1 capit., voiliers mâtés à carré.	...	...	...	1 capitaine, steamers.	
do	5 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Toronto	...	...	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	2 capitaines, steamers.	6 seconds, steamers.
Vancouver	1 capitaine, steamers.					
Victoria	2 capitaines, steamers.	6 seconds, steamers.	...	...	1 capitaine, steamers.	...
do	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	6 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage Capitaines.	Cabotage Seconds.	Nav. int. Capitaines.	Nav. int. Seconds.	Nav. int. Capitaines.	Nav. int. Seconds.
Guysboro'	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Halifax	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	2 capit., voiliers mâtés à carré.					
Kingston	...	...	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capitaine, steamers à passagers.	2 seconds, steamers à passagers.
Lockeport	1 capit., mâtés à carré.					
Lunenburg	4 capit., voiliers mâtés à carré.					
Ottawa	...	...	...	...	...	...
Québec	1 capitaine, steamers à passagers.	...	...	...	...	...
do	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Portage du Rat	...	...	...	...	...	...

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1891—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	1 capitaine, steamers.					

1892.

....	....	3 capitaines, steamers à passagers.	3 seconds, steamers à passagers.				
....	....	5 capitaines, steamers à passagers.	2 seconds. steamers à passagers.				
....	....	1 capitaine, steamers à passagers.	do do ..	1 capitaine, voiliers gr. de l'avant à l'ar.			
....	....	1 capitaine, steamers à passagers.	....	....	....	2 capitaines, remorqueurs à vapeur.	

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des
la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

CAPACITÉ,

Endroit où l'examen a et lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Sydney	4 capitaines, voil. mâtés à carré.					
do	5 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Sainte-Catharine	....	....	4 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	8 capitaines, steamers à passagers.	2 seconds, steamers à fut.
do	....	....	....	....	7 capitaines. steamers à fret.	5 seconds, steamers à passagers.
Saint-Jean	11 cap., voil. mâtés à carré.	2 sec., voil. mâtés à carré.	....	....	....	....
do	4 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	....	1 second, steamers à passagers.				
Toronto	....	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	2 capitaines. steamers à passagers.	4 seconds, steamers à passagers.
Vancouver	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Victoria	4 capitaines, steamers à passagers.	1 sec., voil. mâtés à carré.	....	....	....	....
do	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	6 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	....	4 seconds, steamers à passagers.				
do	....	1 second, steamers.				
Yarmouth	1 capitaine, voil. mâtés à carré.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	....	1 sec., voil. mâtés à carré.				

CAPACITE,

Chatham, N.-B.	....	....	....	....	....	....
Halifax	4 capitaines, voil. mâtés à carré.	....	....	....	....	....
do	4 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1892—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
4 capit., remorqueurs à vapeur.	1 second, remorqueurs à vapeur.	4 capitaines, steamers à fret.	....	....	....	3 capitaines, remorq. à vapeur.	
1 capit., remorqueurs à vapeur.	....	6 capitaines, steamers à passagers.	4 seconds, steamers à passagers.	... .	....	do do	
....	....	2 capitaines, steamers à passagers.	do do				
....	....	4 capitaines, steamers à passagers.					
....	....	....	1 second, steamers à passagers.				
1893.							
....	....	2 capitaines, steamers.	1 second, steamers.	....	....	1 capit., remorqueurs à vapeur.	
....	....	1 capitaine, steamers à passagers.	1 second, steamers à passagers.				

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

CAPACITÉ,

Endroit ou l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Kingston	...	...	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec'd, voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capitaines, steamers à passagers.	...
Lunenburg	2 capit., voiliers mâtés à carré.	3 seconds, voil. mâtés à carré.	...	...	...	...
Ottawa	...	...	...	...	1 capitaine, steamers à passagers.	...
Québec	...	3 seconds, voil. mâtés à carré.	...	...	...	...
Portage-du-Rat	...	...	...	...	...	...
Sorel, P.Q.	...	...	...	...	...	...
Sydney	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	...	...	...
Sainte-Catherine	...	...	9 capit , voil. gréés de l'av. à l'ar.	6 sec'ds, voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 capitaines, steamers à fret.	7 seconds, steamers à fut.
do	...	...	...	1 second, voil. mâtés à carré.	6 capitaines, steamers à passagers.	6 seconds, steamers à passagers.
do	...	...	...	...	...	...
Saint-Jean	11 capit., voiliers mâtés à carré.	4 seconds, voil. mâtés à carré.	...	...	...	1 second, steamers à passagers.
do	20 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec'd., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Toronto	...	...	...	...	1 capitaine, steamers à passagers.	2 seconds, steamers à passagers.
do	...	...	...	...	...	1 second, steamers à fut.
Victoria	5 capitaines, steamers à passagers.	5 seconds, voil. mâtés à carré.	...	...	...	1 second, steamers à passagers.
do	1 capit. voil. mâtés à carré.	4 sec'd, voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 seconds, steamers à passagers.				

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1893—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure sur des cours d'eau peu importants.		Navigation intérieure sur des cours d'eau peu importants.		Navigation intérieure sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	3 capitaines, steamers à passagers.	8 seconds, steamers à passagers.				
....	....	9 capitaines, steamers à passagers.	2 seconds, steamers à passagers.	....	....	2 capitaines, remorq. à vapeur.	1 second, remorq. à vapeur.
....	....	5 capitaines, steamers à passagers.	3 seconds, steamers à passagers.	3 capitaines, voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
....	....	1 capitaine, steamer à passagers.	1 second, steamers à passagers.				
....	....	4 capitaines, steamers à passagers.	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
....	....	3 capitaines, steamers à passagers.	....	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	do do	
....	....	7 capitaines, steamers à passagers.	1 second, steamers à passagers.	....	....	2 capitaines, remorq. à vapeur.	
1 capitaine, remorqueur à vapeur.	....	1 capitaine, steamers à fret.	....	....	....	6 capitaines, remorq. à vapeur.	
8 capitaines, remorque'rs à vapeur.							
....	....	6 capitaines, steamers à passagers.	2 seconds, steamers à passagers.	....	....	11 capit., remorqueurs à vapeur.	
....	....	1 capitaine, steamers à passagers.					
....	....	....					
....	....	2 capitaines, steamers à passagers.					
....	....	....					
....	....	....					

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Halifax	12 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Saint-Jean, N.-B.....	17 cap., voil. gréés de l'av. ä l'ar.	1 second, voiliers gréés de l'av. à l'ar.				
Yarmouth	4 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	do do				

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage. Capitaines.	Cabotage. Seconds.	Navigation intérieure proprement dite. Capitaines.	Navigation intérieure proprement dite. Seconds.	Navigation intérieure proprement dite. Capitaines.	Navigation intérieure proprement dite. Seconds.
Annapolis..............	4 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	1 capit., voil. mâtés à carré.					
Arichat..	8 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 seconds, voil., mâtés à carré.				
do	7 capit., voil. mâtés à carré.					
Beauharnois............	....	....	....	....	....	8 seconds, steamers.
Brighton, Ont..	....	....	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
Charlottetown...........	1 capitaine, steamers.	3 seconds, steamers.				
do	4 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 second, voiliers gréés de l'av. à l'ar.				
do	1 capit., voil. mâtés à carré.	1 second, voiliers mâtés à carré.				
Cobourg................	....	....	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 sec'ds, voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....
Collingwood........	....	....	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 sec'ds, voil. gréés de l'av. à l'ar.	8 capitaines, steamers.	4 seconds, steamers.
Cornwallis	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 second, voili'rs gréés de l'av. à l'ar.				
Georgeville, Q..	....	....	....	....	....	....
Goderich	....	....	14 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar	5 sec'ds, voil. gréés de l'av. à l'ar.	11 capitain's, steamers.	1 second, steamer.
Halifax....	121 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	7 seconds, voil., gréés de l'av. à l'ar. 1 second, strs.	....	....	....	1 second, steamer.
do	3 capitaines, steamers.					
do	19 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	7 sec'ds, voil. mâtés à carré.				

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
1883.							
1884.							
....	....	5 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.				
....	....	3 capitaines, steamers.	1 second, steamers.				
1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	14 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.				
....	....	....	do do				
....	....	4 capitaines, steamers.					
....	....	Capitaines, steamers.					

TABLEAU indiqnant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Kincardine	....	....	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
Kingston	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	58 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	27 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	19capitaines, steamers.	20 seconds, steamers.
Lunenburg	37 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	2 capitaines, voil. mâtés à carré.					
Liverpool	5 cap. voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	1 capitaine, voil. mâtés à carré.					
Lindsay	....	....	....	1 sec., voil. mâtés à c.	....	....
Montréal	....	....	....	....	6 capitaines, steamers.	4 seconds, steamers.
New-Carlisle	16 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 seconds, voil. mâtés à carré.				
do	1 capitaine, voil. mâtés à carré.					
Owen-Sound	....	....	3 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	13 capitaines steamers.	1 second, steamers.
Ottawa	....	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capitaines, steamers.	do do
Parrsboro'	11 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	8 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	2 capitaines, voil. mâtés à carré.					
Penetanguishene	....	....	....	....	....	....
Peterboro'	....	....	....	....	....	....
Picton, Ont.	....	....	26 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	8 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.
Pictou, N.-E.	3 cap., voil., gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....	....
Prescott	....	....	....	....	....	5 seconds, steamers.
Port-Arthur	....	....	3 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 capitaines, steamers.	....
Port-Colborne	....	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.			

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1884—*Suite.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
3 capitaines, remorq. à vapeur.	....	34 capitaines, steamers.	4 seconds, steamers.				
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	60 capitaines, steamers.	24 seconds, steamers.	17 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
....	....	1 capitaine, steamers.					
1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	61 capitaines, steamers.	5 seconds, steamers.				
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	2 capitaines, steamers.	1 second, steamers.				
....	....	6 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.				
....	....	....	1 second, steamers.				
....	....	....	12 seconds, steamers.				
....	....	1 capitaine, steamers.					

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Port-Dover	....	....	....	....	....	....
Port-Hope	....	....	49 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	26 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 capitaines, steamers.	....
Québec	22 capit'ines, steamers.	3 sec., voil. mâtés à carré.	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....
do	67 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	9 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....			
do	10 cap., voil. mâtés à carré.	11 seconds, steamers.	....			
Rimouski	8 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Sarnia	....	....	28 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	14 capit'ines, steamers.	5 seconds, steamers.
Shelburne	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Sorel, P.Q.	....	....	....	....	....	....
Sydney, C.-B.	24 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	20 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....
do	2 cap., voil. mâtés à carré.					
do	1 capitaine, steamers.					
Sainte-Catherine	....	....	58 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	27 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	17 capit'ines, steamers.	5 seconds, steamers.
do	....	....	1 cap., voil. mâtés à carré.			
Saint-Jean	123 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....
do	9 capitaines, steamers.	1 second, steamers.				
do	....	1 sec., voil. mâtés à carré.				
Trois-Rivières	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....	....
Toronto	....	....	67 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	28 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	31 capit'ines, steamers.	11 seconds, steamers.
do	....	....	8 cap., voil. mâtés à carré.	1 sec., voil. mâtés à carré.		
Victoria, C.-B.	27 capit'ines, steamers.	5 seconds, steamers.	....	....	5 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1884—*Suite.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	8 capitaines, steamers.					
....	....	45 capitaines, steamers.	6 seconds, steamers.	31 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
....	....	21 capitaines, steamers.	4 seconds, steamers.				
....	....	19 capitaines, steamers.	3 seconds, steamers.	4 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
....	....	1 capitaine, steamers.					
17 capit., remorqueurs à vapeur.	....	27 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.				
....	....	27 capitaines, steamers.	5 seconds, steamers.				
....	....	....	....	21 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	1 capit., remorqueurs à vapeur.	
1 capit., remorqueurs à vapeur.	....	10 capitaines, steamers.	16 seconds, steamers.	....	....	1 capit., remorqueurs à vapeur.	
....	....	2 capitaines, steamers.					

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Victoria, C.-B	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Weymouth	3 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Windsor	....	....	10 cap.. voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 seconds, voil. gréés de l'av. à l'ar.	9 capitaines, steamers.	3 seconds, steamers.
Yarmouth	17 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 second, voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	6 cap., voil. mâtés à carré.					
do	1 capitaine, steamers.					

SERVICE

Arichat	1 cap., voil. mâtés à carré.					
do	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Antigonish	do do					
Deseronto	....	....	....	1 second, voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....
Halifax	14 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	2 cap., voil. mâtés à carré.					
Kingston	....	....	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	1 capitaine, steamers.	....
Liverpool	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Lunenburg	do do					
Montréal	....	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	1 second, steamers.
New-Carlisle	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Ottawa	....	....	....	....	....	1 second, steamers.
Owen-Sound	....	....	....	1 sec'd, voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capitaine, steamers.	

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1884—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	21 capitaines, steamers.	8 seconds, steamers.				
1885.							
....	....	2 capitaines, steamers.					
. .. .	....	2 capitaines, steamers.					
.. ..	....	1 capitaine, steamers.	1 second, steamers.				
. ...	....	8 capitaines, steamers.	1 second, steamers.	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Pictou, N.-E.	...	...	...	...	...	...
Port-Hope	...	...	...	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Port-Arthur	...	...	...	...	1 capitaine, steamers.	...
Parrsboro'	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	...	1 second voiliers mâtés à carré.				
Parry-Sound	...	...	...	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Picton, Ont.	...	...	...	do do		
Québec	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	...	...	...
Shelburne, N.-E.	do do					
Sarnia	...	...	...	...	...	1 second, steamers.
Sydney, C.-B.	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Sainte-Catherine	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec.. voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	6 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 capitaines, steamers.	...
do	1 capit., voiliers mâtés à carré.	...	...	1 second, voiliers mâtés à carré.		
Saint-Jean, N.-B.	15 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar., str.	...	...	...	...
do	1 capitaine, steamers.	...	...	...	...	...
Saint-Jean, P.Q.	...	...	...	...	...	...
Toronto	7 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	7 capitaines, steamers.	1 second, steamers.
Arichat-Ouest	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Windsor	...	...	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	1 second, steamers.
Victoria	4 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.	...	...	1 capitaine, steamers.	...
do	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1885—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	1 capitaine, steamers.					
1 capitaine, remorq. à vapeur.							
....	....	1 capitaine, steamers.					
1 capitaine, remorq. à vapeur.							
....	....	3 capitaines, steamers.	1 second, steamers.				
....	....	1 capitaine, steamers.	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
....	....	....	....	4 capit., voil. grées de l'av. à l'ar.			
....	....	14 capitaines, steamers.					
....	....	....	1 second, steamers.				
....	....	1 capitaine, steamers.					

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Amherstburg	....	....	....	....	....	....
Arichat	3 capit., voil. mâtés à carré.	1 second, voil. mâtés à carré.				
do	....	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Belleville	....	....	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
Brockville	....	....	....	....	....	....
Cornwallis	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Charlottetown	1 capitaine, steamers.					
do	1 capit., voil. mâtés à carré.					
Halifax	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Kingston, Ont.	....	....	10 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capitaine, steamers.	1 second, steamers.
Lunenburg	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Montréal	....	....	....	....	....	....
Ottawa	....	....	....	....	....	....
Parrsboro'	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	....	1 second, voil. mâtés à carré.				
Picton, Ont.	....	....	....	....	....	....
Port-Arthur	....	....	....	....	....	....
Québec	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....	....
Sarnia	....	....	....	....	1 capitaine, steamers.	
Saint-Jean	9 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	1 second, steamers.
Sainte-Catherine	....	....	....	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1886.

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines	Seconds.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
.....	.....	1 capitaine, steamers.					
.....	.....	3 capitaines, steamers.					
.....	.....	5 capitaines, steamers.	6 seconds, steamers.				
.....	.....	3 capitaines, steamers.					
.....	.....	.....	2 seconds, steamers.				
1 capitaine, remorq. à vapeur.							
.....	.....	3 capitaines, steamers.					
.....	.....	.....	.....	.....	.....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'exercice a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Sydney, C.-B	6 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	1 capitaine, steamers.					
Toronto	...	...	6 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	1 capitaine, steamers.	1 second, steamers.
Victoria, C.-B	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 second, steamers.	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	...
Windsor	...	...	...	...	1 capitaine, steamers.	...
Yarmouth	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

SERVICE,

Endroit où l'exercice a eu lieu.	Cabotage Capitaines.	Cabotage Seconds.	Navigation intérieure Capitaines.	Navigation intérieure Seconds.	Navigation intérieure Capitaines.	Navigation intérieure Seconds.
Cobourg	...	...	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
Goderich	...	...	1 capit,, voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	...
Gravenhurst	...	...	...	...	...	...
Halifax	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	...	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Kingston	...	...	5 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capitaines, steamers.	1 second, steamers.
Montréal	...	...	...	...	...	...
Ottawa	...	...	...	...	...	...
Picton, Ont	...	...	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
Parrsboro'	2 capit., voiliers mâtés à carré.					
do	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Port-Arthur	...	...	...	...	...	...
Québec	...	...	...	...	...	...

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1886—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	5 capitaines, steamers.					
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	do do					

1887.

1 capitaine, remorq. à vapeur.							
.. . .	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	2 capitaines, steamers.					
....	....	1 capitaine, steamers.					
1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	3 capitaines, steamers.	1 second, steamers.	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
do do							
....	....	1 capitaine, steamers.					

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Sydney	1 capit., voiliers mâtés à carré.					
Shelburne	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Saint-Jean	7 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	1 capitaine, steamers.					
do	1 capit. voil. mâtés à carré.					
Sainte-Catherine	....	....	2 capit., voil. mâtés à carré.	3 sec., voil. mâtés à carré.	8 capitaines, steamers.	....
do	....	... .	7 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	9 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Thorne's Cove	1 capitaine.					
Toronto....	....	....	5 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	1 capitaine steamers
Victoria	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....	....
do	1 capitaine, steamers.					
Yarmouth	4 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage — Capitaines.	Cabotage — Seconds.	Navigation intérieure — Capitaines.	Navigation intérieure — Seconds.	Navigation intérieure — Capitaines.	Navigation intérieure — Seconds.
Annapolis	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Belleville.	....	....	....	....	....	... .
Georgeville	....	. .. .	....	....	1 capitaine, steamers.	
Halifax	9 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	2 capit., voil. mâtés à carré.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Kingston	....	....	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	do do .	....
Lunenburg	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Liverpool	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1887—*Suite.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
3 capitaines, remorq. à vapeur.	1 second, remorq. à vapeur.	9 capitaines, steamers.	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
2 capitaines, remorq. à vapeur.	....	7 capitaines, steamers.	....	....	....	3 capitaines, remorq. à vapeur.	
....	....	2 capitaines, steamers.					
1888.							
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	....	1 second, steamers.				

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Montréal	....	....	....	....	....	....
Ottawa	....	....	4 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	2 capitaines, steamers.	....
Parrsboro'	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	....	2 seconds, voil. mâtés à carré.				
Port-Hope	....	....	....	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Québec	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Shelburne	do do					
Sainte-Catherine	....	....	7 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 capitaines, steamers.	2 seconds, steamers.
Saint-Jean	9 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	1 capitaine, steamers.	
Toronto	....	....	5 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 capitaines, steamers.	1 second, steamers.
Victoria, C.-B	....	....	....	....	1 capitaine, steamers.	....
Yarmouth	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
do	1 capitaine, voil. mâtés à carré.					
Moodyville	....	....	....	....	....	....

SERVICE,

Barrington	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Halifax	2 capitaines, voil. mâtés à carré.	3 seconds, voil. mâtés à carré.				
do	11 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Kentville	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Kingston	....	....	....	5 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capitaine, steamers.	....

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1888—*Suite.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	5 capitaines, steamers.					
....	....	....	4 seconds, steamers.				
4 capitaines, remorq. à vapeur.	....	8 capitaines, steamers.	2 seconds. steamers.	....	....	6 capitaines, remorq. à vapeur.	
....	....	....	3 seconds, steamers.	....	....	2 capitaines, remorq. à vapeur.	
....	....	2 capitaines, steamers.					
....	....	1 capitaine, steamers.					
1889.							
....	....	2 capitaines, steamers.	....	....	....	2 capitaines, remorq. à vapeur.	

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des
la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE.

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Ottawa	....	....	....	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....
Picton, Ont	....	....	....	do do		
Parrsboro'	4 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Québec	....	....	....	....	....	....
Saint-Jean	5 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Sainte-Catherine	....	....	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capitaines, steamers.	1 second, steamers.
Toronto	....	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	do do	1 capitaine, steamers.	....
Victoria	....	....	....	....	do do	....
Yarmouth	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....
Kentville	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Kingston	....	do do	5 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Lunenburg	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Ottawa	....	....	....	....	3 capitaines, steamers.	....
Picton, Ont	....	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
Parrsboro'	7 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Pictou, N.-E	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Pugwash	do do					
Québec	do do					
Sainte-Catherine	....	....	3 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	8 capitaines, steamers.	1 second, steamers.
Halifax	12 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 seconds, voil. mâtés à carré.	....	....	3 capitaines, steamers.	do do

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1890—*Suite.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	3 capitaines, steamers.	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
....	....	5 capitaines, steamers.	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
5 capitaines, remorq. à vapeur.	....	do do	....	....	....	7 capitaines, remorq. à vapeur.	3 seconds, remorqueur à vapeur.
....	....	....	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	do do	1 second, steamer.				
....	....	do do	do do	....	....	2 capitaines, remorq.	
....	....	2 capitaines, steamers.	....	....	....	3 capitaines remorq. à vapeur.	

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Saint-Jean	4 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	....
Victoria	2 capitaines, voil. mâtés à carré.	....	....	....	....	....
Weymouth	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Halifax	2 cap., voil. mâtés à carré.	1 sec., voil. mâtés à carré.				
do	2 cap., voil. mâtés à carré.	2 cap., voil gréés de l'av. à l'ar.				
Kingston	....	....	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 capitaines, steamers.	....
Ottawa	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	do do	....	3 capitaines, steamers.	....
Parrsboro'	5 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Picton, Ont.	....	....	....	....	1 capitaine, steamers à fret.	
Pictou, N.-E.	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....	....	1 capitaine, steamers.	....
Québec	....	....	....	....	2 capitaines, steamers.	
Shelburne, N.-E.	....	....	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
Sainte-Catherine	....	....	2 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	7 capitaines, steamers.	....
Saint-Jean, N.-B.	8 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Toronto	....	....	....	....	....	1 second, steamers.
Victoria, C.-B.	2 capitaines, steamers.	....	....	....	1 capitaine, steamers.	
do	1 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Winnipeg	....	....	....	....	do do	

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1890—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	do					

1891.

Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	1 capitaine, steamers.	....	....	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
3 capitaines, remorq. à vapeur.	....	3 capitaines, steamers.					
1 capitaine, remorq. à vapeur.							
do	....	2 capitaines, steamers.	....	....	....	2 capitaines, remorq. à vapeur.	

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis SERVICE,

Endroit où l'examen à eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Barrington	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Brockville	....	....	....	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Halifax	9 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	1 capitaine, steamers.	....
do	1 capit., voiliers mâtés à carré.					
Kingston	....	....	4 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	6 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	....
Kentville	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Lokeport	1 capit., voiliers mâtés à carré.					
Montreal	....	....	....	....	....	....
Ottawa	....	....	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capitaine, steamers à passagers.	....
Parrsboro'	5 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil., gréés de l'av. à l'ar.				
do	1 capit., voiliers mâtés à carré.	2 sec., voiliers mâtés à carré.				
Picton, Ont	....	....	....	3 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Pictou, N.-E	do do					
Québec	1 capit., voiliers mâtés à carré.	....	....	....	....	....
Portage-du-Rat	1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	....	....	....	....
Saint-Jean, N.-B	....	....	....	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
do	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Sainte-Catherine	....	....	do do	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 capitaine, steamers.	1 second, steamers.
Sydney, C.-B	....	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
Toronto	....	....	....	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	....	do do
Vancouver	do do					

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris les deux années.—*Suite.*

1892.

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
1 capitaine, remorq. à vapeur.							
...	...	1 capitaine, steamers à passagers.					
...	...	...	...	...	...	2 capitaines, remorq. à vapeur.	
...	...	6 capitaines, steamers à passagers.					
...	...	...	...	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.			
...	...	...	...	...	...	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
4 capitaines, remorq. à vapeur.	1 second, remorqueurs à vapeur.	1 capitaine, steamers.	...	...	...	3 capitaines, remorq. à vapeur.	
1 capitaine, remorq. à vapeur.	...	1 capitaine, steamers à passagers.	...	...	...	1 capitaine, remorq. à vapeur.	

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des
la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit. où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Victoria, C.-B.	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	...	...	1 second, steamers à fret.
do	1 capitaine, steamers à vapeur.	1 second, steamers à passagers.				
Winnipeg	...	...	...	...	...	...
Yarmouth	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

SERVICE,

Endroit.	Cabotage Capitaines.	Cabotage Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Barrington, N.-E.	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Brockville	...	...	...	...	...	...
Charlottetown	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	...	1 capitaine, steamers à passagers.	
Chatham, N.-B.	do do	...	...	...	...	...
Halifax	13 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...	3 capitaines, steamers à fret.	...
do	1 capitaine, remorq. à vapeur.	...	...	...	1 capitaine, steamers à passagers.	...
Kingston	...	...	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	4 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.	...	...
Petit-Courant	...	...	...	...	1 capitaine, steamers à passagers.	
Main-à-Dieu	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					
Ottawa	...	...	1 capitaine, voil. mâtés à carré.	...	...	...
do	...	...	3 cap., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Parrsboro', N.-E.	2 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	5 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.				
do	...	1 second, voiliers mâtés à carré.				
Picton, Ont	...	...	1 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	1 sec., voil. gréés de l'av. à l'ar.		
Pictou, N.-E.	3 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.					

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Fin.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
1892—*Fin.*							
....	....	4 capitaines, steamers à passagers.					
1893.							
....	....	1 capitaine, steamers à passagers.					
....	....	5 capitaines, steamers.	....	....	....	3 capitaines, remorq. à vapeur.	
1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	1 capitaine, steamers à passagers.					
....	....	1 capitaine, steamers à fret.					
....	....	4 capitaines, steamers à passagers.	....	....	....	1 capitaine, remorq. à à vapeur.	
....	....	2 capitaines, steamers à passagers.					

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés à des la navigation sur des cours d'eau peu importants, depuis

SERVICE,

Endroit où l'examen a eu lieu.	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Pictou, N.-E.	1 capit., voil. mâtés à carré.	1 second, voiliers mâtés à carré.				
do	1 capitaine, remorq. à vapeur.					
Québec	do do	.....	.....	.....	.....	.....
Sorel, Qué.	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Summerside, I.P.-E.	1 capit., voil. gréés de l'av à l'ar.					
Sydney, N.-E.	1 capitaine, remorq. à vapeur.					
Sainte-Catherine	.....	.....	1 capit., voil. mâtés à carré.	.....	1 capitaine, steamers à fret.	1 second, steamers à passagers.
Saint-Jean, N.-B.	7 capit., voil. gréés de l'av. à l'ar.	2 sec., voil. mâtés à carré.	.....	.....	.....	.....
do	1 capit, voil. mâtés à carré.					
do	4 capitaines, remorq. à vapeur.	.....	.....	.....	.....	.....
Toronto	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Victoria	1 capitaine, steamers à fret.					

capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure proprement dite et 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Suite.*

1893—*Suite.*

Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	....	....	....	....	3 capitaines, remorq. à vapeur.	
....	....	1 capitaine, steamers à passagers.					
1 capitaine, remorq. à vapeur.	....	do do	....	....	....	1 capitaine, remorq. à vapeur.	
....	....	1 capitaine, steamers.					
....	....	....	....	....	....	4 capitaines, remorq. à vapeur.	
....	....	1 capitaine, steamers à passagers.					

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de capacité et de service qui ont été proprement dite et la navigation sur des cours d'eau peu importants,

Année.	Voiliers gréés de l'avant à l'arrière et matés à carré.		Voiliers gréés de l'avant à l'arrière.		Steamers.	
	Cabotage.		Navigation intérieure proprement dite.		Navigation intérieure proprement dite.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
						RÉCAPITULATION
1883-84	35	1	10	1	25	5
1885	7	2	10	1	21	8
1886	23	5	7	1	8	6
1887	22	....	9	4	14	8
1888	21	1	14	3	17	7
1889	28	3	8	14	20	13
1890	41	5	13	8	34	15
1891	34	17	13	10	61	31
1892	42	21	6	5	18	13
1893	51	27	12	8	15	18
Total	304	82	102	55	233	124
						RÉCAPITULATION
1883	33	2	....	....	....	....
1884	575	76	328	146	145	73
1885	60	6	6	15	14	5
1886	36	8	18	7	4	3
1887	27	3	23	19	10	3
1888	32	6	19	6	13	3
1889	27	8	3	17	5	1
1890	32	5	9	7	14	2
1891	27	3	7	4	18	1
1892	28	11	7	15	3	3
1893	45	11	7	6	7	1
Total	922	139	427	242	233	95
						TOT
Service	922	139	427	242	233	95
Capacité	304	82	102	55	233	124
Grand total	1,226	221	529	297	466	219

accordés à des capitaines et seconds pour le cabotage, la navigation intérieure depuis 1883 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.—*Fin.*

—CAPACITÉ.

Remorqueurs à vapeur.		Steamers.		Voiliers gréés de l'avant à l'arrière.		Remorqueurs à vapeur.	
Navigation intérieure proprement dite.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.		Navigation sur des cours d'eau peu importants.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
...	...	5	...	...	...	...	...
1	...	6	3	...	...	...	...
...	...	3	3	...	...	1	...
2	...	9	2	...	...	6	...
2	...	12	11	...	...	2	...
2	...	16	10	...	...	5	...
5	...	8	6	...	...	...	...
3	...	10	2	...	...	4	2
5	1	26	16	1	...	8	...
9	...	45	19	5	...	25	1
29	1	140	72	6	...	51	3

—SERVICE.

...	...	...	...	...	...	...	...
25	...	417	99	73	...	2	...
2	...	34	4	4	...	2	...
1	...	22	8	...	...	1	...
8	1	26	1	...	...	5	...
4	...	17	10	...	...	8	...
5	...	17	1	1	...	11	3
...	...	5	1	...	...	5	...
5	...	6	...	1	...	2	...
6	1	13	...	1	...	7	...
2	...	18	...	...	...	12	...
58	2	575	124	80	...	55	3

AUX.

58	2	575	124	80	...	55	3
29	1	140	72	6	...	51	3
87	3	715	296	86	...	106	6

SERVICE

TABLEAU indiquant le nombre de certificats de service qui ont été accordés, tous les depuis 1872 jusqu'à 1889, année après

Nom du port.	1872.		1873.		1874.		1875.		1876.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Annapolis										
Charlottetown					1				3	1
Cheverie					1					
Halifax	204	52	161	56	122	47	62	31	31	14
Liverpool		1								
Lunenburg										
Montréal						1				
New-Carlisle										
Ottawa					1	1				
Parrsboro'	1									
Port-Medway										
Québec	21	3	4				1	2	4	
Sydney										
Shelburne										
Saint-Jean	49	16	67	29	27	13	21	8	11	4
Thorne's-Cove										
Victoria										
Vancouver										
Yarmouth										

Nom du port.	1883.		1884.		1885.		1886.		1887.	
	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
Annapolis						1				
Charlottetown			1							
Cheverie										
Halifax	7	1	56	35	16	15	2		1	1
Liverpool				1		4			1	2
Lunenburg			6	10		4	1	3		
Montréal										
New-Carlisle			1							
Ottawa										
Parrsboro'										
Port-Medway						1				
Québec										
Sydney										
Shelburne			1		3	3				
Saint-Jean	2		6	1		1		1	1	
Thorne's-Cove										1
Victoria										
Vancouver										
Yarmouth			4	6	4	3	3	1	1	

MARITIME.

ans à chaque port, à des capitaines et seconds pour la navigation au long cours, laquelle il n'en a plus été accordé.

1877.		1878.		1879.		1880.		1881.		1882.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	1	2	....	....	....	....	1	1	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
11	6	7	2	5	3	21	6	4	4	4	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	....	....	....	....	....	5	1	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
8	2	1	4	2	1	4	....	....	1	3	2
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	1	....	....	....	....	....

1888.		1889.		1890.		1891.		1892.		1893.	
Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.	Capitaines.	Seconds.
....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
16	10	3	4	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	....
....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

NOMBRE total de certificats de service pour la navigation au long cours, qui ont été émis depuis 1872 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.

——	Capitaines.	Seconds.
Annapolis	......	2
Charlottetown	7	4
Cheverie	1	
Halifax	733	237
Liverpool	1	8
Lunenburg	7	19
Montréal	......	1
New-Carlisle	1	
Ottawa	4	2
Parrsborough	1	
Port-Medway	......	1
Québec	35	8
Sydney	1	
Shelburne	5	3
Saint-Jean	202	84
Thorne's-Cove	......	1
Victoria, C.-B	1	
Vancouver	1	
Yarmouth	13	11
	1,013	431

MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES

En vertu des dispositions du chapitre 76 des Statuts revisés, un droit de deux centins par tonneau de registre est prélevé sur tout navire arrivant dans un port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, les deniers ainsi perçus formant "le fonds des marins malades." Les navires de 100 tonneaux et moins paient ce droit une fois par année, et ceux de plus de 100 tonneaux le paient trois fois l'an.

Par une modification de cet acte, opérée à la session du parlement de 1886 50-51 Victoria, chapitre 40, il est décrété qu'aucun navire qui n'est pas enregistré au Canada, et qui est exclusivement employé à la pêche dans une expédition de pêche, ne sera sujet au paiement de ce droit.

Pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, les recettes se sont élevées à $46,190.64, soit une augmentation de $808.77, comparé à l'exercice précédent. L'augmentation ou la diminution dans les recettes de ce chef a été comme suit dans les diverses provinces:—Québec, diminution $531,76; Nouvelle-Ecosse, augmentation, $157,62; Nouveau-Brunswick, $494.79; Ile du Prince-Edouard, augmentation, $8.76; Colombie-Britannique, augmentation de $679.36.

L'Acte concernant les marins malades ne s'appliquant point à la province d'Ontario, il n'est pas perçu de droits sur les navires de cette province, bien qu'on y fasse une légère dépense pour les marins malades ou sans ressources. Une subvention de $500 est cependant donnée par le parlement depuis quelques années à l'hôpital général de Sainte-Catherine, et une pareille somme à celui de Kingston, pour y soigner les marins malades qu'ils pourraient recevoir. Pendant le dernier exercice on a payé pour les marins malades à raison de 90 centins par jour.

Il a été payé à l'hôpital de Sainte-Catharine $313.20 pour soins donnée à 7 marins malades pendant 348 jours. L'hôpital de Kingston, où 8 marins malades ont été soignés pendant 435 jours, a reçu $391.50.

Dans la province de Québec la dépense faite pour les marins malades s'est élevée à $6,629.43, soit $628.56 de moins que l'année précédente. Les perceptions totales dans toute la province pour le fonds des marins malades se sont chiffrées par $14,128.43, soit $531.70 de moins que pendant l'exercice précédent.

Au port de Montréal les marins sont traités à l'hôpital général et à l'hôpital Notre-Dame, en vertu d'un arrangement fait par le ministère et aux termes duquel 90 centins par jour sont payés pour pension et soins médicaux de chaque marin malade. Le nombre des marins admis à l'hôpital général à Montréal a été de 67, et le nombre de jours pendant lesquels ils ont été soignés a été de 1,004, tandis que 134 malades du dehors ont été soignés. Les dépenses totales ont été de $1,055.60. La somme payée à l'hôpital Notre-Dame a été de $1,317.60 pour traitement de 145 marins, pendant 1,464 jours.

L'hôpital de Chicoutimi a reçu 7 marins qu'on a soignés et pensionnés moyennant $426.10. Les perceptions dans le port de Montréal pour le fonds des marins malades, durant l'exercice qui a fini le 30 juin, se sont élevées à $4,582.94.

Au port de Québec, les marins malades sont traités à l'hôpital Jeffrey Hale et à l'Hôtel-Dieu, et une somme de 90 centins par jour est payée pour leur pension et les soins qui leur sont donnés. La somme payée à l'hôpital Jeffrey Hale a été de $2,099.70 pour 197 marins qui y ont été soignés pendant 2,186 jours. On a payé à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu $421.10 pour avoir soigné 21 marins pendant 459 jours. Les droits perçus à Québec pour le fonds des marins malades se chiffrent par $7,347.42.

Les frais faits pour les marins malades dans la province du Nouveau-Brunswick se sont élevés durant l'exercice à $8,636.40, ou $2,614.63 de plus que l'année précédente, et la perception des droits s'est chiffrée par $8,993.62, ou $494.79 de moins que l'année précédente. Des hôpitaux de marine ont été entretenus aux ports de Miramichi, Richibouctou et Bathurst.

L'hôpital de la marine de Saint-Jean a été fermé, vu que l'on a pu faire un arrangement plus économique et plus satisfaisant pour le traitement des marins malades avec les directeurs de l'hôpital public de Saint-Jean. A l'hôpital de la marine, pendant l'année 1890-91, chaque marin coûtait au ministère de la marine et des pêcheries à peu près $1.08 par jour. Outre les frais de médecin et de pension, le ministère des travaux publics encourait, tous les ans, une dépense moyenne de $1,100 pour réparations, chauffage, éclairage et eau. Les deux ministères dépensaient de ce chef environ $4,700 par année. D'après les calculs qui ont été faits, il aurait fallu $4,000 au moins pour mettre le bâtiment et ses dépendances en bon état.

Pour ces raisons, le ministère entra en négociations avec les autorités de l'hôpital public de Saint-Jean, et il fut décidé que les marins malades seraient transférés à cet hôpital le 1er février 1893. Les commissaires de l'hôpital convinrent de fournir aux marins malades les soins médicaux et la pension moyennant 90 centins par jour c'est la somme qui est payée pour les marins dans les hôpitaux publics de Montréal, Halifax, Québec et Charlottetown.

On a accordé des gratifications au médecin ainsi qu'au chapelain de l'hôpital de marine et il a été payé une année de salaire au gardien. On a permis à ce dernier

de demeurer dans le bâtiment sans lui allouer autre chose que le combustible nécessaire pour en chauffer une certaine partie.

On est actuellement en pourparlers pour louer la propriété.

A Saint-Jean, 41 marins ont été soignés pendant 818 jours, au prix de $826.20.

A Miramichi, 42 marins ont été admis et traités pendant 933 jours, au prix de $1,115.47.

A Richibouctou, cinq marins ont été admis et traités pendant 104 jours. Coût d'entretien de l'hôpital, $442.30.

A Bathurst, onze marins ont été à l'hôpital pendant 502 jours. Les frais d'entretien de l'hôpital pendant l'année ont été de $613.88.

L'hôpital de Saint-Andrew est sous la charge de la directrice, à laquelle on alloue $3 par semaine pour la pension des marins malades. On ne paie aucun salaire dans les frais d'entretien de cet hôpital.

L'hôpital de Sackville a été loué à M. Bradford Carter pour trois ans à partir de 1892 à raison d'un loyer nominal. Les conditions du loyer stipulent que M. Carter devra entretenir les bâtiments en bon état, et que si le département avait besoin de l'hôpital à un moment donné, il devra le remettre après en avoir reçu avis.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, des hôpitaux de marine existent aux ports de Yarmouth, Pictou, Sydney, Lunenburg et Pointe-Tupper. Le chiffre total des dépenses pour les marins malades dans la Nouvelle-Ecosse, durant le dernier exercice, a été de $12,102.28, et les recettes de $15,454.60.

L'hôpital de marine de Yarmouth se trouve sur l'île Bunker. Dans le cours de l'exercice clos le 30 juin, 75 marins ont été admis et traités pendant 1,400 jours. Les dépenses pour cette fin ont été de $1,047.19.

A Halifax, deux arrangements spéciaux ont été faits avec les administrateurs de l'hôpital général Victoria, en vertu desquels la somme de 90 centins par jour est accordée pour couvrir les frais de pension et le traitement des marins malades. La somme payée aux administrateurs de l'hôpital, pour la pension et le traitement médical des marins malades, a été de $3,403.50; 222 marins ont été admis, pour lesquels ils ont demandé le paiement de 3,748 jours de traitement.

A Lunenburg, 16 marins ont été admis et ont reçu des soins pendant 325 jours; les frais d'entretien de l'hôpital ont été de $589.30.

A Pictou, 23 marins ont été admis à l'hôpital, et ont reçu des soins pendant 507 jours; la somme payée pour frais d'entretien de l'hopital a été de $963.70.

A Sydney, 45 marins ont reçu des soins médicaux pendant un nombre total de 473 jours, et les sommes dépensées pour l'entretien de l'hôpital ont été de $870.40.

A la Pointe-Tupper, 17 marins ont admis à l'hôpital et y ont reçu des soins médicaux pendant 146 jours, et la somme dépensée pour l'entretien de l'hôpital a été de $373.93.

Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, les dépenses faites pour les marins malades, invalides et sans ressources, durant le dernier exercice, se sont élevées à $2,018.41, et les recettes à $483.94.

Les marins malades sont traités aux hôpitaux de Charlottetown et de l'Ile du Prince-Edouard en vertu d'un arrangement fait avec les administrateurs de ces

institutions aux mêmes conditions que dans les hôpitaux publics des autres ports du Canada.

L'hôpital de l'Ile du Prince-Edouard a reçu sept marins malades et les a traités pendant 176 jours, et a reçu $158.40 pour soins du médecin et pension. A l'hôpital de Charlottetown 32 marins ont été admis et y ont été traités pendant 1,074 jours. La somme de $966.60 a été payée aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 juin.

Il y a un hôpital de marine à Souris, Ile du Prince-Edouard, appartenant au gouvernement. C'est une solide construction dn bois, mais elle aurait besoin d'une bonne fondation en pierre. Des réparations temporaires ont été faites aux fondations au prix de $250, afin de pouvoir le louer. Des soumissions furent demandées en novembre 1891, pour l'achat de la propriété, vu que le gouvernement avait décidé que l'hôpital de marine à Souris n'était pas nécessaire. Une seule soumission fut reçue, mais l'offre était si basse que le département n'a pas jugé qu'il était de l'intérêt public d'accepter la soumission.

Dans la Colombie-Britannique la somme de $3,509.01 a été dépensée pour les marins malades, tandis que les recettes provenant des perceptions de droits se sont élevées à $7,130.10.

A l'hôpital de marine de Victoria, le médecin-surintendent reçoit $300 par année, et le gardien $500, outre $5 par semaine pour pension et soins donnés à chaque malade. Le gardien fournit, à ses frais, le combustible, l'éclairage, la literie, etc.

Le nombre de marins admis à l'hôpital pendant la dernière année a été de 126, le nombre total de jours pendant lesquels ils ont reçu des soins s'est chiffré par 2,023, et la somme dépensée a été de $2,289.26.

Dans les ports de la province de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard, où il n'y a pas d'hôpitaux de marine, les marins malades sont confiés aux soins des percepteurs de douanes, si les navires auxquels ils appartiennent paient des droits suivant la loi. Le 7 février 1891, une circulaire a été adressée aux percepteurs des douanes, à l'effet que les marins malades peuvent être traités dans le port où leur navire arrive, en attendant plus ample législation, pourvu que les droits aient été préalablement acquittés à un port quelconque.

Dans le cours du dernier exercice, une somme de $2,137.52 a été dépensée pour des marins naufragés et dénués de ressources, sous l'empire des dispositions de l'Acte concernant les marins malades et sans ressources. Sur cette somme, $725.79 ont été payées au gouvernement impérial pour le rembourser des frais faits par lui pour des marins canadiens naufragés et sans ressources dans les ports étrangers.

La dépense totale faite par notre ministère pour les marins malades et invalides, et pour les marins naufragés et sans ressources, a été de $35,052.37, et le crédit voté par le parlement pour ce service a été de $34,000. Les perceptions se sont élevées à $46,190.69. On observera que les recettes ont excédé les dépenses de $11,142.28.

Les recettes et les dépenses de ce service, pendant les 25 derniers exercices, ont été comme suit :

—	Recettes.	Dépenses.
	$ c.	$ c.
Exercice clos le 30 juin 1869	31,353 78	26,987 64
do do 1870	31,410 46	27,029 34
do do 1871	29,683 41	28,971 22
do do 1872	34,911 64	34,947 60
do do 1873	37,136 10	41,016 43
do do 1874	41,500 16	59,778 90
do do 1875	37,801 46	50,684 76
do do 1876	41,287 66	48,828 49
do do 1877	43,739 21	51,647 94
do do 1878	44,665 07	43,780 90
do do 1879	37,779 57	42,729 36
do do 1880	42,523 20	42,160 91
do do 1881	49,779 72	40,667 52
do do 1882	45,951 47	39,359 11
do do 1883	45,573 42	36,249 65
do do 1884	48,667 07	39,553 58
do do 1885	39,068 39	44,501 57
do do 1886	40,848 05	50,377 62
do do 1887	42,334 92	37,447 35
do do 1888	41,669 64	36,447 85
do do 1889	39,306 29	41,320 59
do do 1890	47,881 75	41,729 11
do do 1891	43,829 68	35,155 12
do do 1892	45,381 92	33,498 83
do do 1893	46,190 69	35,052 37
Total	1,030,274 73	1,012,930 46
A déduire les dépenses sur les recettes	1,012,930 46	
Excédant des recettes sur les dépenses	17,344 27	

SERVICE POSTAL PAR BATEAUX BRISE-GLACE.

Ce service commença le 3 février 1893 et continua jusqu'au 10 avril.

Il a fallu trois bateaux avec leurs équipages,—composés de 15 personnes en tout,—pour transporter les dépêches à travers le détroit de Northumberland.

Pendant le temps que les bateaux ont été employés au service de la malle, ils ont transporté 3,241 sacs de dépêches, 1,157 livres de bagage et 160 passagers. Les recettes, sans tenir compte du service des dépêches, se sont élevées à $414.71, et les frais d'entretien à $4,289.90.

Des détails complets au sujet du service des bateaux brise-glace se trouvent dans mon 24[me] rapport annuel.

Un nouveau hangar à bateaux a été construit au Cap Tourmente pour abriter les bateaux brise-glace et un bateau de sauvetage. Des soumissions furent demandées par avis public, et celle de MM. Rhodes, Curry et C[ie]—$1,890—qui était la plus basse, fut acceptée. Le coût total du terrain, du bâtiment, des travaux accessoires et de l'inspection a été de $2,245.10.

MARINE MARCHANDE.

Le nombre total de navires portés sur les lieux d'enregistrement du Canada était, à la date du 31 décembre 1893, y compris les anciens et nouveaux vaisseaux, voiliers, steamer et barges, de 7,113, mesurant 912,539 tonneaux de registre, soit une augmentation de 106 navires et une diminution de 51,590 tonneaux, comparati-

vement à l'année 1892. Le nombre de steamers portés sur les livres d'enregistrement était, à la même date, de 1,538, avec un port brut de 241,772 tonneaux. Si l'on évalue tous ces navires à une moyenne de $30 par tonneau, on arrive à un total de $27,376,170.

Il a été construit et enregistré au Canada, dans le cours de l'année dernière, 362 nouveaux vaisseaux, mesurant 28,440 tonneaux de registre. En évaluant ces vaisseaux à une moyenne de $45 par tonneau, on arrive à un total de $1,279,800.

Ci-suit un tableau indiquant le nombre et le tonnage des navires qui se trouvaient enregistrés aux différents ports du Canada, à la date du 31 décembre 1893, avec un état comparatif du tonnage des navires de 1873 à 1893. On trouvera aussi ci-après un relevé du nombre des vaisseaux qui ont été construits et enregistrés au Canada dans le cours de l'année dernière, ainsi qu'un état comparatif du nombre des nouveaux navires qui ont été construits et enregistrés de 1874 à 1893, y compris ces deux années.

TABLEAU indiquant le nombre et le tonnage des navires portés sur les livres d'enregistrement du Canada, à la date du 31 décembre 1894.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Chatham	294	30	1,416	9,757
Dorchester	9	....	....	4,921
Moncton	16	1	3	2,700
Richibouctou	17	3	129	2,047
Sackville	12	2	41	1,266
Saint-André	140	5	109	3,486
Saint-Jean	522	62	7,107	131,909
Total	1,010	103	8,805	156,086

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Amherst	8	....	....	906
Annapolis	60	3	85	7,268
Arichat	121	1	66	5,035
Barrington	51	1	15	1,998
Canso	3	....	....	179
Digby	177	5	245	11,403
Guysborough	38	....	....	1,889
Halifax	799	53	10,760	46,659
Liverpool	81	3	156	7,301
Lunenburg	334	5	347	29,284
Maitland	30	....	....	28,670
Pugwash	8	....	....	634
Parrsboro'	129	2	201	31,399
Pictou	65	15	1,073	15,247
Port-Hawkesbury	67	2	43	2,536
Port-Medway	23	1	45	1,879
Sydney	117	8	635	5,037
Shelburne	99	1	38	6,925
Truro	4	....	....	1,441
Windsor	181	11	2,408	118,005
Weymouth	39	1	154	3,814
Yarmouth	281	14	4,418	68,754
Total	2,715	126	20,689	396,263

TABLEAU indiquant le nombre et le tonnage des navires portés sur les livres d'enregistrement du Canada, à la date du 31 décembre 1893.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Amherst, I.M.	22	....	....	826
Gaspé	37	1	709	2,289
Montréal	479	155	54,695	82,352
New-Carlisle	16	3	49	769
Percé	....	....	....	....
Québec	872	123	20,636	74,885
Total	1,426	282	76,089	161,121

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Amherstburg	3	....	....	148
Belleville	14	8	495	811
Brockville	25	23	318	376
Bowmanville	4	....	....	752
Collingwood	53	51	5,798	4,328
Chippewa	3	3	263	153
Cramahe	2	....	....	278
Chatham	28	17	1,121	1,677
Cobourg	6	2	51	474
Cornwall	3	2	181	214
Dunville	9	5	637	1,027
Deseronto	9	6	837	1,175
Goderich	43	24	696	2,012
Hamilton	47	34	8,341	7,180
Kingston	194	68	8,843	28,799
Napanee	6	2	295	721
Owen-Sound	33	30	4,941	3,721
Ottawa	171	91	12,455	23,217
Oakville	6	....	....	513
Prescott	29	15	860	3,906
Port-Burwell	15	7	175	1,158
Port-Arthur	9	9	3,170	2,052
Port-Dover	19	6	169	1,139
Port-Colborne	7	2	95	616
Port-Hope	64	38	3,297	6,152
Port-Rowan	7	1	168	880
Port-Stanley	11	9	1,257	1,103
Picton	32	11	1,355	3,328
Sarnia	54	20	8,364	6,743
Sault-Sainte-Marie	14	11	477	528
Sainte-Catherine	121	55	8,866	19,091
Saugeen	8	8	383	264
Toronto	230	157	16,688	17,173
Wallaceburg	35	20	1,342	2,337
Windsor	53	27	5,842	5,104
Whity	3	....	....	515
Total	1,370	762	97,785	146,665

Marine et Pêcheries.

Tableau indiquant le nombre et le tonnage des navires portés sur les livres d'enregistrement du Canada, à la date du 31 décembre 1893.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des voiliers et steamers.
Charlottetown	188	24	6,056	20,970

PROVINCE DU MANITOBA.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des voiliers et steamers.
Winnipeg	89	58	6,196	6,534

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des voiliers et steamers.
Victoria	207	95	15,980	16,756
New-Westminster	69	57	7,498	6,314
Vancouver	39	31	2,074	1,830
Total	315	183	25,552	24,900

SOMMAIRE.

Province	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Total net du tonnage des voiliers et steamers.
Nouveau-Brunswick	1,010	103	8,805	156,086
Nouvelle-Ecosse	2,715	126	20,689	396,263
Québec	1,426	282	76,089	161,121
Ontario	1,370	762	97,785	146,665
Ile du Prince-Edouard	188	24	6,056	20,970
Manitoba	89	58	6,196	6,534
Colombie-Britannique	315	183	25,552	24,900
Total	7,113	1,538	241,172	912,539

TABLEAU comparatif indiquant le nombre et le tonnage portés sur les livres jusqu'à 1893

Provinces.	1873.		1874.		1875.		1876.		1877.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Nouveau-Brunswick.	1,147	277,850	1,144	294,741	1,133	307,926	1,154	324,513	1,133	329,457
Nouvelle-Ecosse.. .	2,803	449,701	2,787	479,669	2,786	505,144	2,867	529,252	2,961	541 579
Québec	1,842	214,083	1,837	218,946	1,831	222,965	1,902	228,502	1,951	248,399
Ontario.......	681	89,111	815	113,008	825	114,990	889	123,947	926	131,761
Ile du P.-Edouard...	280	38,918	312	48,388	335	50,677	338	50,692	342	55,547
Colombie-Britanniq..	30	4,095	35	3,611	40	3,685	40	3,809	43	3,479
Manitoba..........	.....	....	......	....	2	178	2	178	6	246
Total..........	6,783	1,073,718	6,930	1,158,363	6,952	1,205,565	7,192	1,260,893	7,362	1,310,468

	1884.		1885.		1886.		1887.	
Nouveau-Brunswick..............	1,096	308,132	1,060	288,589	1,042	269,224	1,027	255,126
Nouvelle-Ecosse..................	2,942	544,048	2,988	541,832	2,929	526,921	2,845	498,878
Québec..........................	1,628	202,842	1,631	203,635	1,650	232,556	1,586	189,064
Ontario.........................	1,184	142,387	1,223	144,487	1,248	140,929	1,275	139,548
Ile du Prince-Edouard	234	39,213	227	36,040	225	30,658	225	29,031
Colombie-Britannique	116	11,403	123	11,834	134	11,900	149	12,789
Manitoba.........................	55	5,722	63	5,439	65	5,578	71	5,811
Total..........................	7,254	1,253,747	7,315	1,231,856	7,294	1,217,766	7,178	1,130,247

d'enregistrement du Canada à la date du 31 décembre de chaque année, depuis 1873 y compris ces deux années.

1878.		1879.		1880.		1881.		1882.		1883.	
Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
1,142	335,965	1,135	340,491	1,097	336,976	1,087	333,215	1,065	308,980	1,107	315,906
3,003	553,368	2,975	552,159	2,977	550,448	3,025	558,911	3,026	546,778	3,037	541,715
1,676	248,349	1,975	246,025	1,889	233,341	1,830	224,936	1,754	215,804	1,739	216,577
958	135,440	1,006	136,987	1,042	137,481	1,081	139,998	1,112	137,061	1,133	140,972
322	54,250	298	49,807	288	45,931	273	45,410	248	41,684	241	49,446
51	4,482	60	4,701	63	5,049	74	6,296	84	7,687	94	9,046
17	1,161	22	1,924	21	1,992	24	2,130	23	2,783	24	2,778
7,469	1,333,015	7,471	1,332,094	7,377	1,311,218	7,394	1,310,896	7,312	1,260,777	7,374	1,276,440

1888.		1889.		1890.		1891.		1892.		1893.	
1,009	239,332	1,013	218,873	981	209,460	969	193,193	946	181,779	1,010	156,086
2,851	485,709	2,855	464,431	2,793	464,194	2,778	461,758	2,731	425,690	2,715	396,263
1,498	178,520	1,455	168,500	1,399	164,003	1,404	162,330	1,408	162,638	1,425	161,121
1,330	139,502	1,352	141,839	1,312	138,738	1,345	138,914	1,347	141,750	1,370	146,665
218	26,586	224	25,506	231	26,080	195	23,316	196	22,706	188	20,970
167	14,249	176	15,241	196	16,024	246	19,767	298	23,448	315	24,900
69	5,745	77	6,091	79	6,475	78	6,197	81	6,118	89	6,534
7,142	1,089,642	7,153	1,040,481	6,991	1,024,974	7,015	1,005,475	7,007	964,129	7,113	912,539

TABLEAU indiquant le nombre de nouveaux navires qui ont été construits en Canada et enregistrés aux divers ports canadiens dans le cours de l'année 1893.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Chatham	103			1,149
Dorchester	1			697
Moncton				
Richibouctou				
Sackville	2			150
Saint-André				
Saint-Jean	13			823
Total	119			2,819

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Amherst				
Annapolis				
Arichat	3			66
Barrington	2			80
Canso	1			41
Digby	3			76
Guysborough				
Halifax	11			484
Liverpool	9			858
Lunenburg	28			2,643
Maitland	2			2,487
Parrsborough	15			3,750
Pictou	2			269
Port-Hawkesbury	4			83
Port-Medway	2			354
Pugwash				
Shelburne	9			341
Sydney	3			104
Truro				
Weymouth	1			31
Windsor	8			2,553
Yarmouth	8			869
Total	111			15,089

PROVINCE DE QUÉBEC.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Amherst, I.M				
Gaspé				
Montréal	22			2,752
New-Carlisle				
Percé				
Québec	31			1,468
Total	53			4,220

Tableau indiquant le nombre de nouveaux navires qui ont été construits en Canada et enregistrés aux divers ports canadiens dans le cours de l'année 1893.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom du port.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Amherstburg				
Belleville				
Bowmanville				
Brockville				
Chatham	1			14
Chippewa				
Cobourg				
Collingwood	4			109
Cornwall				
Cramahe				
Deseronto				
Dunville				
Goderich	2			29
Hamilton	2			64
Kingston	5			1,020
Oakville				
Ottawa	13			611
Owen-Sound	2			897
Picton	1			59
Port-Arthur	1			29
Port-Burwell	1			3
Port-Colborne				
Port-Dover				
Port-Hope				
Port-Rowan				
Port-Stanley				
Prescott				
Sarnia	1			24
Saugeen				
Sault-Sainte-Marie	2			21
Sainte-Catherine	2			18
Toronto	8			1,118
Wallaceburg	2			110
Whitby				
Windsor	2			
Total	49			4,126

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Charlottetown	3			634

PROVINCE DU MANITOBA.

Winnipeg	8			608

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Victoria	10			358
New-Westminster	3			189
Vancouver	6			397
Total	19			944

TABLEAU indiquant le nombre de nouveaux navires qui ont été construits en Canada et enregistrés dans le cours de l'année 1893.—*Fin.*

SOMMAIRE.

Provinces.	Nombre total de voiliers et steamers.	Nombre de steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net total des voiliers et steamers.
Nouveau-Brunswick	119	....	....	2,819
Nouvelle-Ecosse	111	....	....	15,089
Québec	53	....	....	4,220
Ontario	49	....	....	4,126
Ile du Prince-Edouard	3	....	....	634
Manitoba	8	....	....	608
Colombie-Britannique	19	....	....	944
Total	362	....	....	28,440

Etat comparatif du nombre des navires qui ont été construits et enregistrés en Canada, tous les ans, depuis 1874 jusqu'à 1893, y compris ces deux années.

Provinces.	1874.		1875.		1876.		1877.		1878.		1879.		1880.		1881.		1882.		1883.	
	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.
Nouveau-Brunswick	90	42,027	65	33,483	61	31,040	54	31,158	56	27,368	43	19,067	63	18,896	57	18,250	66	16,820	72	21,103
Nouvelle-Ecosse	175	84,480	177	67,106	194	58,771	219	47,980	166	49,784	126	39,208	126	31,257	150	40,465	117	26,711	202	35,765
Québec	73	20,796	103	22,825	51	17,800	62	19,253	46	10,870	29	7,421	33	8,219	56	5,673	26	6,785	42	6,594
Ontario	50	10,797	53	7,760	47	5,397	28	3,316	30	2,409	42	2,464	44	3,610	54	5,111	55	4,369	34	4,311
Ile du Prince-Edouard	88	24,634	83	19,838	62	14,571	62	17,026	3	10,382	20	5,279	21	3,359	15	4,351	15	3,508	17	5,343
Colombie-Britannique	5	276	....	....	1	121	2	204	2	45	5	788	....	....	2	85	8	1,631	5	849
Manitoba	....	....	....	....	....	....	3	48	1	15	...	....	1	100	2	116	1	289	2	125
	490	183,010	480	151,012	416	127,700	430	118,985	339	100,873	265	74,227	271	65,441	336	74,060	288	60,113	374	74,090
A ajouter les nouv. navires const. en Canada qui sont partis pour le R.-U. avec un passep. du gouverneur sans avoir été enregistrés.	6	7,746	....	....	3	2,721	2	1,943	1	663	....	....	....	....	....	....	1	1,029	....	....
A ajouter les nouv. nav. qui sont partis de Québec pour être enreg. en Allemagne.	...	....	....	....	1	480	....	....	...	....	....	....	....	....	...	....	..	....	....	....
Total	496	190,756	480	151,012	420	130,901	432	120,928	340	101,536	265	74,227	271	65,441	336	74,060	289	61,142	374	74,090

Provinces.	1884.		1885.		1886.		1887.		1888.		1889.		1890.		1891.		1892.		1893.	
	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.	Navires.	Ton'x.
Nouveau-Brunswick	46	12,888	34	7,736	34	4,931	18	2,909	32	2,530	50	4,792	35	5,572	43	6,269	21	1,873	119	2,819
Nouvelle-Ecosse	178	42,032	102	24,703	93	20,948	87	12,310	116	12,965	126	19,645	150	33,907	130	35,528	105	16,446	111	15,089
Québec	32	3,815	29	4,556	27	2,683	28	2,888	23	2,669	27	3,759	25	4,880	46	4,200	34	2,620	53	4,220
Ontario	58	4,446	45	4,509	52	2,075	66	2,993	62	5,095	45	3,259	41	4,917	44	2,662	34	3,684	49	4,126
Ile du Prince-Edouard	21	5,189	11	1,707	12	1,318	7	601	12	1,412	12	1,503	12	2,008	5	1,000	9	967	3	634
Colombie-Britannique	15	675	6	648	8	154	9	376	18	448	12	840	15	876	41	2,364	46	2,887	19	944
Manitoba	37	3,366	13	320	3	98	8	439	1	11	8	548	7	218	3	122	6	296	8	608
	387	72,411	240	43,179	229	32,207	224	22,516	264	25,130	280	34,346	285	52,378	312	52,145	255	28,773	362	28,440
A ajouter les nouv. navires const. en Canada qui sont partis pour le R.-U. avec un passep. du gouverneur sans avoir été enregistrés.	...	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
A ajouter les nouv. nav. qui sont partis de Québec pour être enreg. en Allemagne.	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	...	....
Total	387	72,411	240	43,179	229	32,207	224	22,516	264	25,130	280	34,346	285	52,378	312	52,145	255	28,773	362	28,440

LEVÉE HYDROGRAPHIQUE DE LA BAIE GEORGIENNE.

Le rapport de l'ingénieur en chef, qui forme une annexe à ce rapport, contient des renseignements au sujet des travaux hydrographiques qui se poursuivent sous la direction du ministère. Le rapport de Mr W. J. Stewart, qui est chargé de relever la baie Georgienne, a été transmis à l'ingénieur en chef et est annexé au présent rapport. On y verra que les officiers et l'équipage ont commencé leurs travaux à bord du *Bayfield*, le 4 mai, et y ont été occupés jusqu'au 12 de septembre. La somme de $18,000 a été votée pour ce service à la dernière session. Les dépenses pour le dernier exercice se sont élevées à $17,542.11, soit $1,091.01 de plus que l'année précédente.

Voici les sommes qui ont été déboursées, tous les ans, pour le règlement de la baie Georgienne :—

Années.	Montant.	
1882-83	$ 77	81
1883-84	26,745	54
1884-85	20,454	68
1885-86	17,759	36
1886-87	21,592	55
1887-88	19,468	13
1888-89	17,808	46
1889-90	17,969	23
1890-91	17,677	51
1891-92	16,451	10
1892-93	17,542	11
	$193,546	48

LONGITUDE DE MONTRÉAL.

En consultant le rapport de l'année dernière, vous verrez qu'on a pris des arrangements pour déterminer la longitude exacte de Montréal. C'est une question de haute importance. Le rapport du professeur C. H. McLeod, surintendant de l'observatoire du collège McGill, publié comme annexe nº 16 du rapport de l'année dernière (page 122), renferme des renseignements concernant les observations qui ont été faites à ce sujet.

La lettre suivante du professeur McLeod fait connaître où en sont les études à l'heure qu'il est. A Greenwich et au Canada, on s'est mis à l'œuvre pour compléter le plus tôt possible les réductions finales.

"Observatoire du collège McGill,
"Montréal, 30 octobre 1893.

"L'honorable sir Charles Hibbert Tupper,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

"Monsieur,—En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai réduit toutes les observations que j'ai faites, pendant l'été de 1892, en rapport avec la détermination de la longitude de Montréal et de Canso. J'ai transmis les résultats de mon travail à l'Observatoire Royal pour qu'on les compare aux études faites par les observateurs anglais. J'ai reçu de l'Observatoire Royal les données provisoires qui suivent au sujet de la longitude :—

" Montréal (d'après les études faites à l'observatoire).. 4h. 54m. 18·7s.
" Canso (Hanzell Hill. D'après les observation faites près du bureau de la Compagnie du Câble Commercial) .... 4h. 4m. 9·3s.
" Waterville (d'après les observation faites près du bureau de la Compagnie du Câble Commercial).......... 0h. 40m. 4·1s.

" Je vous enverrai mon rapport final lorsque j'aurai reçu de l'Observatoire Royal la réduction complète des calculs.

" Je demeure, monsieur,
" Votre obéissant serviteur,
" C. H. McLEOD."

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR ET CERTIFICATS AUX MÉCANICIENS.

Le rapport annuel du président du bureau d'inspection pour 1893 forme une annexe du présent rapport. L'état indiquant les certificats accordés aux mécaniciens de bateaux à vapeur sera publié dans le supplément, avec une liste des bateaux à vapeur inspectés et de ceux qui ne l'ont pas été; le nombre de passagers qu'il leur est permis de transporter; le nombre de nouveaux vapeurs ajoutés à la marine du Canada; ainsi que le nombre de ceux qui ont été désemparés, perdus ou condamnés comme impropres au service pendant l'année.

Les perceptions faites pendant le dernier exercice comme droits de tonnage, inspection de bateaux à vapeur et certificats de mécaniciens, ont été de $25,295.35, sur cette somme $24,521.35 étaient pour droits de tonnage et d'inspection, et $774 pour certificats de mécaniciens. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à $24,386.95, laissant un excédent de recettes de $908.40.

Voici l'état comparatif des recettes et des dépenses :

———	Recettes.	Dépenses.
	$ c.	$ c.
Exercice terminé le 30 juin 1870	12,521 29	7,379 18
do do 1871	10,369 96	8,321 00
do do 1872	11,710 43	8,500 00
do do 1873	15,412 75	11,205 54
do do 1874	15,603 19	10,291 58
do do 1875	15,011 90	12,199 81
do do 1876	13,811 24	13,081 86
do do 1877	15,858 42	12,073 01
do do 1878	12,431 25	13,228 28
do do 1879	12,331 16	13,076 46
do do 1880	15,424 02	11,854 34
do do 1881	16,905 49	12,211 65
do do 1882	15,277 78	14,835 97
do do 1883	12,577 36	16,209 02
do do 1884	15,371 79	21,893 28
do do 1885	13,343 66	23,235 04
do do 1886	14,087 76	21,775 57
do do 1887	12,701 20	22,837 80
do do 1888	12,550 14	21,430 45
do do 1889	12,576 18	22,313 03
do do 1890	19,859 18	20,989 52
do do 1891	21,644 72	22,183 76
do do 1892	20,994 84	22,736 59
do do 1893	25,295 35	24,386 95
	363,672 06	389,269 69
Déduction des recettes sur les dépenses		363,672 06
Solde au débit du fonds		25,597 63

L'acte d'inspection des bateaux à vapeur a été de nouveau modifié à la dernière session du parlement. Les détails concernant ces modifications se trouvent dans ce rapport sous le titre "Législation."

Voici les noms des inspecteurs des chaudières et machines ainsi que des coques et de l'équipement des bateaux à papeur :—

Nom.	Fonction.	Adresse.
W. J. Meneilley	Président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur	Ottawa.
M. P. McElhinney	Inspection des coques et de l'équipement	do
C. R. Coker	do do	Saint-Jean.
Thos. Harbottle	do do	Toronto.
P. D. Brunnell	do do	Québec.
R. Collister	do do	Victoria, C.-B.
Thos. Donnelly	do do	Kingston.
Jos. Samson	Inspecteur des chaudières et machines	Québec.
George Taylor Clift	do do	Montréal.
Douglas Stevens	do do	Halifax.
Edward Adams	do do	Kingston.
Jas. Johnson	do do	Toronto.
John Dodds	do do	do
J. A. Thomson	do do	Victoria, C.-B.
W. L. Waring	do do	Halifax.
C. E. Robertson	do do	Winnipeg.

CABOTAGE CANADIEN.

Les dispositions du chap. 83 des Statuts revisés du Canada, Acte concernant le cabotage canadien, ne permettent le transport des marchandises ou des passagers par eau d'un port à un autre du Canada que sur des navires anglais ; mais le gouverneur en conseil peut, en tout temps, déclarer que l'acte ne s'appliquera pas aux navires de ce pays. Le parlement du Canada adopta l'acte en question en vertu des dispositions de l'Acte impérial, 32 Vic., chap. 11, intitulé : "*An Act for amending the Law relating to the coasting Trade and Merchant Shipping in British Possessions*," et qui est venu en vigueur dans ce pays lors de sa proclamation par le gouverneur général le 23 octobre 1869.

Quand il a été constaté que l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Belgique et la République Argentine admettaient les navires ou les bâtiments britanniques à leur cabotage sur le même pied que leurs propres bâtiments,—les navires de l'Italie, par un arrêté du conseil en date du 13 août 1873 ; ceux de l'Allemagne, par un arrêté du conseil du 14 mai 1874 ; ceux des Pays-Bas, par un arrêté du conseil du 9 septembre 1874 ; ceux de la Suède et de la Norvège, par un arrêté du conseil du 5 novembre 1874 ; ceux de l'Autriche-Hongrie, par un arrêté du conseil du 1er juin 1876 ; ceux du Danemark, par un arrêté du conseil du 25 janvier 1877 ; ceux de la Belgique, par un arrêté du conseil du 30 septembre 1879 ; et ceux de la République Argentine, par un arrêté du conseil du 18 mai 1881, furent admis au cabotage canadien.

Marine et Pêcheries.

SERVICE INTÉRIEUR.

Voici la liste des fonctionnaires qui étaient employés au service intérieur du ministère de la marine et des pêcheries à la date du 1er octobre 1893.

Nom.	Emploi.	Appointements.
Wm. Smith	Sous-ministre	$ 3,600
John Hardie	Premier commis	2,400
S. P. Bauset	do	2,400
Wm. P. Anderson	Ingénieur en chef, surintendant général des phares et du service hydrographique	2,400
F. Gourdeau	Comptable	2,150
W. L. Magee	Premier commis	1,800
R. N. Venning	Commis de 1re classe	1,550
W. H. Alexander	do do	1,500
W. P. McElhinney	do do	1,500
A. W. Owen	do do	1,450
E. Stanton	do do	1,450
J. S. Webster	Commis de 2me classe	1,400
J. B Kent	do do	1,400
J. B. Halkett	do do	1,350
A. H. Belliveau	do do	1,300
V. C. Nicholson	do do	1,250
W. W. Stumbles	do do	1,250
V. H. Steele	do do	1,250
A. Halkett	do do	1,150
F. H. Cunningham	do do	1,150
T. Aumond	Commis de 3me classe	1,000
J. A. Murray	do do	950
J. McClenaghen	do do	950
D. C. Campbell	do do	900
R. Roy	do do	880
B. F. Burnett	do do	800
W. A. Mackinson	do do	700
A. H. Guion	do do	700
J. W. Watson	do do	550
W. C. Gordon	do do	500
E. W. Gilbert	do do	500
M. C. Doyle	do do	500
C. W. White	do do	400
John McCharles	do do	400
J. Morin	Messager	500
J. A. Robertson	do	500

Commis surnuméraires.

M. Lamouche	$ 2 25	par jour.
L. Bance	400 00	do année.
M. O'Neil	400 00	do do
E. McQuarrie	25 00	do mois.
L. Peck	15 00	do do

Levées hydrographiques.

W. J. Stewart	$1,650 00	par année.
C. F. Cox	1,300 00	do
B. H. Fraser	800 00	do
F. Anderson	700 00	do
L. J. Burpee	600 00	do
J. T. Fraser	600 00	do

SERVICE EXTÉRIEUR,—DIVISION DE LA MARINE.

Voici le nombre des fonctionnaires qui étaient employés au service extérieur, à la date du 30 juin 1893 :—

Surintendant et gardiens de phares, etc., dans l'Ontario et en amont de Montréal	160
Employés à l'agence de Québec, gardiens de phares et gardiens de sifflets de brume, équipages de phares flottants, etc., à Montréal et en aval, dans la province de Québec	178
Agent, commis, huissier, surintendant et gardiens de phares, sifflets de brume, et employés aux établissements de secours, etc., dans la Nouvelle-Ecosse	197
Agent, commis, huissier, gardiens de phares, de sifflets de brume, etc., au Nouveau-Brunswick	101
Agent et gardiens de phares dans l'Ile du Prince-Edouard	41
Agent et gardiens de phares dans la Colombie-Britannique	16
Officiers et équipages des vapeurs et navires fédéraux, y compris le service de la protection des pêcheries	245
Capitaines de bateaux de sauvetage	19
Inspecteurs de bateaux à vapeur	17
Examinateurs de capitaines et seconds de navires, et commis du président du conseil	15
Fonctionnaires et serviteurs dans les hôpitaux de marine	23
Préposés à l'engagement des matelots	26
Maîtres de ports	187
Surintendants d'observatoires, observateurs météorologiques, etc., recevant des appointements	149
Hydrographes et ingénieurs à Ottawa	7
Receveurs d'épaves	40
Gardiens de quais	115
Total	1,536

L'an dernier, le nombre des employés était de 1,430. Outre les 1,536 mentionnés plus haut, il y a 79 préposés à l'enregistrement des navires agissant sous la direction de ce ministère et se trouvant sous son contrôle, mais ils sont en même temps percepteurs des douanes dans les divers ports d'enregistrement, et ils ne reçoivent ni appointements ni honoraires comme préposés à l'enregistrement. Il y a, par tout le pays, 95 jaugeurs et inspecteurs de navires agissant comme fonctionnaires de notre ministère, et qui sont rémunérés à même les honoraires de leurs fonctions, bien qu'en outre de ces emplois plusieurs fassent partie du personnel des douanes. De plus, par arrêtés du conseil du 21 avril et du 2 décembre 1874, le premier officier dans chaque port des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie anglaise et de l'Ile du Prince-Edouard, où il n'y a pas de bureau spécial à cet effet, perçoit les droits, prépare les relevés semestriels pour le ministère, et remplit ces devoirs sous la direction de ce dernier.

Par la liste qui précède on voit qu'il y a 136 surintendants d'observatoires, etc., qui sont rémunérés ; mais il y a en outre, par tout le pays, un grand nombre d'observateurs qui n'exigent rien pour leurs services.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

Le rapport du directeur du service météorologique, M. Carpmael, pour l'exercice clos le 30 juin 1893, est annexé au présent rapport. M. Carpmael dit que le nombre des corporations et des particuliers qui s'adressent au bureau météorologique pour savoir comment le temps s'annonce va toujours en augmentant.

On continue à recevoir de Toronto et d'ailleurs une foule de lettres de la part de gens qui désirent connaître l'état de l'atmosphère ; on répond toujours à ces lettres sans retarder. Comme d'habitude, l'année dernière, afin de permettre aux commissaires du havre de Montréal de faire enlever les bouées le plus tard possible, on les a notifié de la date probable où le premier froid rigoureux se ferait sentir.

Les compagnies de chemins de fer on été averties de l'approche des tempêtes.

Au bureau de Toronto, on reçoit, tous les jours, par le téléphone, à peu près six demandes d'informations au sujet du temps ; on en reçoit par le télégraphe dix par semaine en moyenne.

Au Canada, les prévisions météorologiques sont communiquées au public gratuitement, et sont affichées dans les endroits publics des villes.

Il en est de même aux Etats-Unis.

Lorsque c'est pour l'avantage du public qu'on demande à connaître l'état de l'atmosphère, les réponses sont télégraphiées aux frais du gouvernement, mais lorsqu'il s'agit d'intérêts privés, les télégrammes sont payés par ceux à qui ils sont transmis.

Le bureau météorologique des Etats-Unis est relié au ministère de l'agriculture, à Washington.

Le service météorologique de la Grande-Bretagne est sous la direction du conseil météorologique. Ce conseil est une association qui reçoit une allocatiou du parlement pour le service météorologique, et qui a d'autres sources de revenu.

Les prévisions météorologiques sont communiquées aux souscripteurs par la poste, à raison de dix chelins par an, outre le port. Par le télégraphe, le prix est de trois deniers par jour, plus le coût des dépêches.

A Londres, les prévisions météorologiques sont communiquées aux clubs moyennant une souscription de 10 chelins par an ; lorsque les prévisions doivent servir au public en général, on exige 2c. 6d. par trimestre, en sus du coût des télégrammes.

Ceux qui verbalement ou par écrit demandent comment le temps s'annonce doivent payer un chelin pour la réponse.

OBSERVATOIRES MAGNÉTIQUES.

Les rapports annuels du directeur de l'observatoire magnétique de Toronto et des observatoires de Québec, Montréal, Kingston et Saint-Jean sont annexés au rapport sur le service météorologique. La somme de $4,672.59 a été dépensée pour l'observatoire magnétique de Toronto, et celle de $500 pour chacun des observatoires de Kingston et de Montréal. Le montant total qui a été déboursé pour le service météorologique et les observatoires magnétiques se chiffre par $62,645.19.

ENLÈVEMENT DES OBSTACLES GÊNANT LA NAVIGATION.

Un crédit de $5,000 fut voté par le parlement pour l'enlèvement des obstacles gênant la navigation, et la somme de $1,551.53 fut dépensée de ce chef pendant le dernier exercice.

La barge *St-Pierre* coula après l'abordage du vapeur *Ramich* dans le chenal qui se trouve vis-à-vis du quai des commissaires, Trois-Rivières, P. Q. Un feu fut entretenu sur les débris de la barge jusqu'à ce qu'ils fussent enlevés. L'eau a une profondeur de 40 pieds au-dessus de la barge et on n'a pas jugé qu'il fût nécessaire d'enlever cette épave, vu qu'elle ne gêne nullement la navigation.

Le steamer *Lockwood* aborda la goélette *W. Nicholson* le 13 novembre dernier, et coula à la tête de l'île du Bois-Blanc. Les débris du *Lockwood* furent enlevés par les assureurs sans aucune dépense pour le gouvernement.

Une vieille épave qui gênait la navigation dans la rivière de l'Ours, comté de Digby, N.-E., fut enlevée au mois d'avril dernier à peu de frais pour le ministère.

La goélette *Minnie Davis*, appartenant à MM. Danford et Alverson, de Port-Huron, Michigan, coula après l'abordage d'un autre navire près du phare flottant de la Pointe de la Barre, lac Erié, le 15 novembre 1892. Les propriétaires de cette goélette refusèrent de la faire disparaître ou d'y entretenir des feux, et le ministère demanda des soumissions pour son enlèvement. La soumission de F. B. Hackett, de Amherstburg, qui était de $550, fut acceptée. Les dépenses totales se rattachant à l'enlèvement de cette épave et à l'entretien des feux se chiffrent par $710.25.

Le *Gladstone*, qui fît naufrage en 1888, gênait la navigation près du brise-lames qui se trouve dans le havre de Southampton. On demanda des soumissions pour l'enlèvement de cette épave, et celle de M. Arron McDonald ($300) fut acceptée. M. McDonald céda son contrat à M. Richard Baker, qui termina l'entreprise au mois de septembre 1892. Le propriétaire de ce navire est parti pour les Etats-Unis.

La goélette *J. P. Aimes* coula bas près du quais Harris, Moncton, N.-B., en 1889. On demanda des soumissions pour l'enlèvement de cette épave le 30 juin 1892. La soumission de Sévère Léger ($60), qui était la plus basse, fut acceptée ; l'entreprise fut terminée au mois de septembre 1892. On a fait des démarches pour recouvrer le montant qu'on a ainsi déboursé.

La fondation d'un moulin appartenant à M. H. Upham gênait la navigation dans la rivière l'Orignal, Nouvelle-Ecosse. M. Upham refusa de faire disparaître cet obstacle. Le ministère dût, dans l'intérêt de la navigation, le faire enlever lui-même, ce qui lui coûta $60. On a pris des mesures pour recouvrer cette somme.

La goélette *Catherine* coula bas dans le Bras Nord-Ouest, havre d'Halifax, et fut abandonnée par son propriétaire, qui partit pour les Etats-Unis. On demanda des soumissions, et le contrat pour l'enlèvement de cette épave fut accordé à MM. Hefler Frères, d'Halifax, pour $150. L'entreprise fut terminée au mois de juin 1893.

PIGEONS VOYAGEURS.

On trouvera plus loin un rapport sur le service de pigeons voyageurs établi par le ministère. On verra par les rapports du capitaine L. J. Dopping Hepenstal, du gé-

nie royal, l'ancien surintendant des signaux, Halifax, et du capitaine D. Mills, du génie royal, le surintendant actuel des signaux, que les pigeons ont été transférés du grenier qui se trouve sur le quai de la marine et des pêcheries à la station des signaux. Le résultat du dressage des pigeons est indiqué dans ces rapports. Voici un extrait du *Morning Herald* d'Halifax concernant deux pigeons qui ont été mis en liberté à l'île de Sable :—

" Glouscester, Mass., 11 février.—Le capitaine Crittenden, de la goélette *Mabel Leighton*, est arrivé des bancs de l'ouest aujourd'hui et apporte la nouvelle de la perte de la goélette *Robert J. Edwards.* Il dit que le 21 janvier, à 4 hrs. p.m., à la latitude 42·30, long. 65·5, un pigeon voyageur vola à bord de sa goélette avec un anneau plat à la patte droite marqué " H. 119 ". Attachée au pigeon se trouvait une note distinctement écrite sur du papier-toile, qui venait selon toutes probabilités du surintendant de l'île du Sable. Le pigeon était beaucoup épuisé, comme s'il avait parcouru une grande distance ; écrits sur le papier étaient les mots suivants :—

" Ile du Sable, 9.30 a.m., le vingt et un, 1.94 E. 30 m. 113 et 119 ensemble. Goélette américaine *Roberts J. Edwards* perdue corps et biens, du côté sud, au milieu d'un ouragan du sud-ouest. 12 janvier, R. J. Boutillier à H. W. Johnstone, tous bien."

Le pigeon fut gardé à bord pendant 15 heures, et tout fut mis en œuvre pour le ressusciter. Finalement, croyant que tous les efforts étaient inutiles, le capitaine enleva l'anneau et la note ; puis il libéra le pigeon, qui s'envola et tomba dans l'eau, sans qu'on put le sauver.

SERVICE DES SIGNAUX.

Le rapport de M. McHugh, inspecteur de ce service à Québec, est annexé au présent rapport.

CORRESPONDANCE.

La correspondance augmente graduellement d'année en année. En 1878, le nombre de lettres reçues et enregistrées était de 5,853 ; en 1891, à la fin de l'année civile, il était de 9,326, dans la division de la marine. Pendant les douze mois écoulés le 30 juin dernier, le nombre de lettres reçues et enregistrées a été de 14,200. Ceci ne comprend pas les demandes de certificats de patrons et de seconds, les relevés des naufrages, les rapports des maîtres de havres, des préposés à l'engagement des matelots, des gardiens de quais, non plus que les comptes, qui tous sont portés dans des livres spéciaux. Le nombre de lettres envoyées de ce ministère pendant les douze mois se terminant le 30 juin a été de 12,000.

INSPECTION DU BÉTAIL EXPORTÉ DU CANADA.

Le rapport des inspecteurs forme une annexe à ce rapport. On y verra qu'il a été exporté moins de bestiaux en 1893 que l'année dernière. Les restrictions imposées par la Grande-Bretagne sur l'exportation du bétail canadien expliquent cette diminution.

LÉGISLATION.

Les actes suivants ont été adoptés au cours de la dernière session du parlement:

Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge.

Acte concernant les commissaires du havre de Montréal.

Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.

Acte modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Acte modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec.

Ces actes ont été sanctionnés le 1er avril 1893, et ils forment une annexe du présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. SMITH,

Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

Ministère de la marine et des pêcheries, Ottawa.

ANNEXE Nº I.

ÉTAT des dépenses du ministère de la marine pendant l'exercice clos le 30 juin 1893.

Service.	Montant.	Total.
	$ c.	$ c.
Gouvernement civil—		
Appointements	45,801 02	
Dépenses imprévues	10,676 19	
		66,477 21
Océan et rivières—		
Entretien et réparations des steamers fédéraux	146,521 77	
Réparation du steamer *Quadra*	16,575 69	
Examens des capitaines et seconds	4,116 99	
Enquêtes sur les naufrages, etc	643 49	
Enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables	1,554 53	
Enregistrement des navires canadiens	1,476 19	
Récompenses pour sauvetage de vies, etc	7,432 64	
Observations des marées	5,099 17	
Service postal d'hiver, Ile du Prince-Edouard	4,376 96	
Police riveraine, Québec	5,436 23	
		193,233 66
Phares et côtes—		
Appointements et allocations de gardiens de phares	194,375 63	
Agences, loyers et faux frais	17,681 35	
Entretien et réparations des feux, etc	258,702 99	
Construction de phares	27,474 80	
Service de signaux	5,040 58	
Réparations aux quais	84 90	
		503,360 25
Institutions scientifiques—		
Observatoire de Toronto	4,672 59	
do Kingston	500 00	
do Montréal	500 00	
Service météorologique	56,972 60	
Détermination de la longitude de Montréal	1,520 41	
		64,165 60
Hôpitaux de la marine, etc.—		
Marins malades et invalides	32,900 33	
Hôpital de Sainte-Catherine	313 20	
do Kingston	391 50	
Marins naufragés et dénués de ressources	2,152 04	
		35,757 07
Inspection des bateaux à vapeur		24,386 95
Levée hydrographique de la baie Georgienne		17,542 11
do do la baie de Quinté		2,085 45
Commerce d'exportation du bétail		1,711 73
Grand total		908,720 03

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

F. GOURDEAU,
Comptable.

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des recettes du ministère de la marine pendant l'exercice clos le 30 juin 1893.

Service.	Montant.
	$ c.
Revenu casuel (vente de formules de navigation, $182.75 ; divers, $3,854.11)	4,036 86
Service postal des caps	416 71
Steamers fédéraux	14,589 76
Examens des capitaines et seconds	2,484 00
Amendes et confiscations	925 00
Havres, jetées et quais	7,871 92
Améliorations des ports	25 20
Droits de police de ports	3,792 90
Service de phares et de côtes	990 00
Certificats de mécaniciens de bateaux à vapeur	774 00
Inspection de bateaux à vapeur	25,283 55
Caisse des marins malades	46,200 03
	107,389 93

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

F. GOURDEAU,
Comptable.

ANNEXE N° 3.

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE.

L'honorable ministre
de la marine et des pêcheries,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le vingt-troisième rapport sur le service météorologique, qui couvre la période de temps comprise entre le 1er juillet 1892 et le 30 juin 1893, ainsi que les rapports concernant les observatoires de Québec et de Saint-Jean (annexes B et C).

Depuis mon dernier rapport, les observatoires suivants ont été établis :—

ONTARIO.

Classe II.—

Chatham..R. C. Burt
Conestogo..Joseph Hurst
Biscotasing (rouvert)..............................Agent, C.C.P.
Chapleau (do)....................................Agent, C.C.P.
Sudbury (do)......................................Agent, C.C.P.
Schreiber (do).....................................Agent, C.C.P.
Barrie..W. H. Buttery
Port-Rowan..J. G. Boucher
Stratford...William Dick

Classe III.—

Bloomingdale.......................................B. B. Benis

MANITOBA.

Classe II.—

Emerson...Michael Scott

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Classe II.—

Glacier House......................................J. E. Bérubé
Loch Erroch..Thomas Wilson
Chilcotin...W. J. Drumond
Fort Steele..Churles McLean
Quesnelle..J. E. Borne
Vernon...M. Lumley
Hazel Mere..H. T. Thrift
Salmon Arm..A. G. Palmer
Mission Valley......................................A. Postill
Princeton..J. F. Allison
Crique des Français (Ile Vancouver, autrefois de la classe III).W. H. Lee

Classe III.—

Ile de la source Salée, golfe de Géorgie..........W. E. Scott

Les observatoires suivants ont été fermés dans le cours de l'année :—

Classe II.—

Birnan, Ont..........................M. Mellor (à cause de mauvaise santé).
Sombra, Ont.........................M. Howell (à cause de manque de temps).

Nous avons éprouvé une perte sérieuse dans la mort de M[r] T. C. Hill, qui pendant plus de dix-huit ans a fait des observations au poste principal de Sydney, C.-B., N.-E., et rempli ses devoirs d'une manière irréprochable.

Comme je le dis dans mon dernier rapport, des instruments ont été fournis à deux membres du clergé qui se rendaient dans le district de la rivière McKenzie. L'un d'eux, M. Stringer, stationné à Fort-McPherson, rivière Peel, à la latitude 67° N., longitude 135° O., m'a déjà transmis des données qui couvrent l'hiver de 1892–93.

Les observateurs d'Ontario, sous la direction du sous-ministre de l'agriculture, M[r] C. C. James, M.A., et ceux du Manitoba, sous le contrôle du ministère de l'agriculture, continuent à remplir avec zèle les devoirs qu'ils ont bien voulu s'imposer. Le nombre des observateurs a beaucoup augmenté dans la Colombie-Britannique, grâce à l'activité déployée par le ministre de l'agriculture et le sous-ministre, M[r] J. R. Anderson.

Je dois encore faire remarquer que dans le cas des observateurs qui font partie du personnel du chemin de fer canadien du Pacifique, exposés comme ils sont à être transférés d'une station à une autre, leurs données ne peuvent avoir la même valeur que celles des autres observateurs.

SERVICE DES SIGNAUX DE TEMPÊTES.

Ce service a donné d'excellents résultats.

Les tempêtes ont été nombreuses pendant l'automne et le printemps, et dans presque tous les cas avis de leur approche a été donné, au moyen des signaux, de cinq à vingt-quatre heures d'avance. La plupart des tempêtes et des ouragans qui sévissent sur l'Atlantique et affectent nos côtes maritimes nous sont signalés tout d'abord des Bermudes.

Tableau n° 1.

Le tableau suivant donne le nombre des avis qui ont été distribués et la moyenne de ceux qui se sont réalisés :—

Année.	Nombre total d'avis.	Nombre d'avis qui se sont réalisés.	Moyenne.
1877	743	510	68·6
1878	860	673	78·3
1879	712	591	83·0
1880	889	736	82·8
1881	854	727	85·1
1882	841	658	78 2
1883	1,085	858	79·1
1884	798	663	83·2
1885	830	741	89·3
1886	906	799	88·2
1887	1,093	972	88·9
1888	897	758	84·5
1889	1,126	926	81 3
1890	1,199	987	82·3
1891	1,017	826	81·2
1892	1,161	888	80·7
1893—Six mois—1er janvier au 30 juin	447	385	86·1

Un poste de signaux a été établi à Chéticamp, C.-B., à la fin de juin, et le docteur N. Fiset a été chargé de le diriger. Ce poste devra être très utile aux nombreux pêcheurs qui demeurent dans ces parages.

PRONOSTICS DE LA TEMPÉRATURE.

La distribution des pronostics de la température s'est continuée régulièrement pendant la période couverte par ce rapport; ils ont été publiés dans les journaux et dans à peu près 1,500 bureaux de télégraphe dans le Manitoba, l'Ontario, Québec et les provinces maritimes.

La demande de la part de personnes de Toronto, et d'autres endroits éloignés, de pronostics spéciaux, continue d'augmenter, et dans chaque cas ces pronostics ont été envoyés de suite à ceux qui les demandaient. Comme d'habitude, on a télégraphié aux commissaires du havre de Montréal, au mois de novembre dernier, la date probable où le premier froid rigoureux se ferait sentir, afin de leur permettre de faire enlever les bouées le plus tard possible.

Avis de l'approche des tempêtes de neige a été donné aux compagnies de chemins de fer.

Les signaux indicateurs de la température ont été déployés pendant l'été dernier sur tous les trains du matin dans les anciennes provinces, et il m'est agréable de pouvoir dire que les employés des trains ont apporté beaucoup plus de soin à changer les signaux.

Le tableau suivant (n° 2) indique les prévisions et la proportion de celles qui se sont réalisées dans chaque district, pour chaque mois et pendant toute la période:—

NOMBRE de prévisions données et proportion de celles qui se sont réalisées

Mois.	Manitoba.					Lacs d'en bas.					Haut du Saint-Laurent.				
	Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.				Nombre de prévisions.	Réalisées.			
		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.		En entier.	En partie.	Nom réalisées.	Proportion.
Juillet	91	70	10	10	83·5	123	100	15	8	87·4	116	101	9	6	90·9
Août	95	62	16	17	73·7	107	86	14	7	86·9	94	72	10	12	81·9
Septembre	105	73	18	14	78·1	116	89	13	14	82·3	113	83	17	13	81·0
Octobre	98	73	10	15	79·6	117	93	16	8	86·3	113	85	14	14	81·4
Novembre	92	59	19	14	74·5	108	91	9	8	88·4	107	82	15	10	83·6
Décembre	93	70	12	11	81·7	108	79	21	8	82·9	102	83	12	7	87·3
Janvier	94	60	20	14	74·5	113	86	20	7	85·0	90	80	7	3	92·8
Février	79	57	9	13	77·8	96	72	16	8	83·8	92	68	13	11	81·0
Mars	95	69	9	17	77·4	109	70	26	13	76·1	99	65	17	17	74·2
Avril	92	65	16	11	79·3	120	82	23	15	77·9	103	80	16	7	85·4
Mai	93	79	10	4	90·3	116	92	16	8	86·2	102	84	11	7	87·7
Juin	89	61	15	13	77·0	109	87	16	6	87·2	101	77	18	6	85·1
Total	1,116	799	164	153	78·9	1,342	1,027	205	110	84·2	1,232	960	159	113	84·4

NOTE—La proportion des prévisions réalisées s'obtient en additionnant ensemble la somme de celles ensuite le chiffre de cette addition

dans chaque district, chaque mois, depuis juillet 1892 jusqu'à juin 1893.

Bas du Saint-Laurent.				
Nombre de prévisions.	Réalisées.			
	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.
121	94	21	6	86·4
95	60	14	21	70·5
109	74	17	18	75·7
102	75	14	13	80·4
105	73	18	14	78·1
99	77	11	11	83·3
94	82	6	6	90·4
93	72	10	11	82·8
95	68	14	13	78·9
105	81	18	6	85·7
101	86	9	6	89·6
97	61	11	17	76·8
1,216	911	163	142	81·6

Golfe.				
Nombre de prévisions.	Réalisées.			
	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.
117	94	12	11	85·5
97	63	16	18	73·2
111	83	17	11	82·4
99	69	11	19	75·3
104	70	18	16	76·0
98	77	12	9	84·7
100	83	14	3	90·0
90	72	8	10	84·4
93	68	15	10	81·2
100	79	11	10	84·5
97	72	13	12	80·9
94	65	12	17	75·5
1,200	895	159	146	81·2

Provinces maritimes.				
Nombre de prévisions.	Réalisées.			
	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.
120	104	10	6	90·8
89	63	16	10	79·8
109	87	15	7	86·7
105	84	13	8	86·2
102	80	13	9	84·8
100	77	17	6	85·5
97	73	19	5	85·1
97	65	19	13	76·8
97	67	15	15	76·8
101	74	18	9	82·2
96	73	16	7	84 4
93	68	15	10	81·2
1,206	915	186	105	83·6

Total.				
Nombre de prévisions.	Réalisées.			
	En entier.	En partie.	Non réalisées.	Proportion.
688	564	77	47	87·6
577	406	86	85	77·8
663	489	97	77	81·0
634	479	78	77	81·7
618	455	92	71	81·1
600	463	85	52	84·
588	464	86	38	86·2
547	406	75	66	81·1
588	407	96	85	77·4
621	461	102	58	82·4
605	486	75	44	86·5
583	427	87	69	80·7
7,312	5,507	1036	769	82·4

qui se sont réalisées en entier et la moitié de la somme de celles qui se sont réalisées en partie, et en divisant par le nombre total des prévisions.

BUREAU CENTRAL.

Mr T. G. Derewitt, sous-directeur, s'est démis de ses fonctions, le 31 juillet; M. R. Cummings, télégraphiste, a aussi donné sa démission le 30 juin. Ce sont là les seuls changements survenus dans le personnel du bureau depuis mon dernier rapport.

L'intérêt que prend le public en général aux observations météorologiques s'accuse par le nombre croissant de demandes de renseignements qui nous viennent de tous côtés. Aussi avons-nous à faire face à une forte somme d'ouvrage supplémentaire qui augmente tous les jours.

SERVICE HORAIRE.

La méthode suivie pour ce service ainsi qu'un tableau des différences relevées aux divers observatoires seront trouvés au rapport concernant l'observation magnétique.

Le rapport concernant l'observatoire de Québec forme l'annexe D.

Le rapport concernant l'observatoire de Saint-Jean forme l'annexe E.

OBSERVATEURS VOLONTAIRES.

Il est bon d'attirer de nouveau l'attention sur la reconnaissance que doit le Canada aux nombreux observateurs volontaires dans tout le pays, avec l'aide desquels on a tout fait pour intéresser le public en général à l'étude de son climat varié; et il est bien regrettable que le manque d'argent nous ait obligé de refuser de temps à autre de nombreuses demandes d'instruments, parce que les renseignements publiés dans notre *Monthly Weather Review* sont en grande partie fournis par des observateurs non rémunérés.

PUBLICATIONS.

Les publications de ce bureau sont beaucoup recherchées. Près de 750 rapports annuels et plus de 800 exemplaires du *Monthly Weather Review* sont distribués immédiatement après leur publicatiou.

BIBLIOTHÈQUE.

Nous avons reçu, dans le cours de l'année, 290 volumes, dont la plupart étaient des rapports annuels et des brochures publiés par les principales institutions météorologiques, astronomiques et magnétiques du monde.

INSPECTION DES POSTES.

Cette année 78 postes ont été inspectées. Sur ce nombre M. Payne en a inpecté 20, M. Stupart 19 et M. Webber 39.

Ces rapports constituent l'annexe A. Ils indiquent l'état et la condition des divers endroits visités et montrent l'absolue nécessité qu'il y a d'une inspection régulière et systématique.

CLIMATOLOGIE.

Au commencement du dernier exercice, j'attirais votre attention sur l'accumulation dans ce bureau des données climatologiques, et je suggérais la publication d'un ouvrage sur la climatologie du Canada d'après les études faites jusqu'aujourd'hui. Un ouvrage de ce genre serait très précieux, et je demande respectueusement qu'un crédit soit affecté à cet objet dans le budget supplémentaire.

Le tout respectueusement soumis,

CHARLES CARPMAEL,
Directeur.

ANNEXE A.

RAPPORTS DES INSPECTEURS.

Inspecteur H. V. Payne.

Roberval, Québec, visité le 21 juillet 1892.—Ce poste se trouve sur la rive sud du lac Saint-Jean, près de la ville. Les thermomètres y sont bien exposés et convenablement placés. Le thermomètre à minima était dérangé, marquant 2° trop bas; cette erreur a été corrigée. La position du pluviomètre a été changée. Les observations avaient été interrompues à cause de l'absence de l'observateur volontaire. Ce dernier m'a donné à entendre qu'il s'absenterait moins souvent à l'avenir.

Chicoutimi, Québec, visité le 23 juillet 1892.—Les observations qui sont faites par les religieuses cloîtrées sont assez bien prises, et les instruments sont convenablement placés. Les religieuses comprennent les indications des instruments et observent passablement bien. Le thermomètre à minima marquait 1° trop bas; cette erreur sera corrigée. Le baromètre est en bon état, mais il est impossible dans le moment de déterminer la hauteur au-dessus du niveau de la mer. On pourra obtenir cette donnée plus tard, lors de l'arpentage de la nouvelle ligne de chemin de fer.

Dalhousie, N.-B., visité le 26 juillet 1892.—Le baromètre était en bon état, mais le thermomètre qui s'y trouve relié était brisé, et l'agent se servait du thermomètre C. 32, qui était dérangé. Les autres instruments se trouvaient en bon état. Il faudra un nouvel abri à grandes dimensions pour le thermomètre. Le nouveau mât qui sert à signaler les tempêtes est placé derrière le bureau de poste; sa position n'est pas aussi favorable que celle qu'il occupait autrefois sur le quai. Le mât en question est solide et bien posé, mais il a besoin d'être peinturé.

Chatham, N.-B., visité le 27 juillet 1892.—Les baromètres, les thermomètres et le pluviomètre étaient tous en bon état, mais la position des thermomètres dans une petite cour entourée de bâtiments laisse beaucoup à désirer. L'anémomètre tel qu'exposé à l'heure qu'il est est inutile. Il faudra une nouvelle girouette. Le nouveau bureau de poste en voie de construction (si l'on en utilisait le toit) offrirait une excellente position pour l'anémomètre. Les observations sont régulièrement enregistrées.

Pointe-Escuminac, visitée le 28 juillet 1892.—J'ai dû donner des instructions complètes au nouvel observateur. J'ai réparé l'anémomètre, qui était dérangé. La girouette s'use et devra bientôt être renouvelée. Il faudra poser de nouveaux fils métalliques entre la maison et le sifflet de brume; ceux qu'il y a actuellement sont trop tordus et s'enchevêtrent les uns dans les autres. Les instruments sont dans de bonnes positions.

Pictou, N.-E., visité le 2 août 1892.—Les signaux de tempêtes étaient tous en bon état. Le mât et le hangar avaient besoin d'être peinturés. Le baromètre était en bon état. Le thermomètre à maxima est un vieil instrument et marque 1° trop haut.

Port-Hood, C.-B., visité le 4 août 1892.—Le nouveau mât à signaux consiste en un espar solide; il est bien posé. J'ai fait faire certains changements au hangar à signaux afin de faciliter le service.

Sydney-Nord, C.-B., visité le 11 août 1892.—Le mât à signaux est en bon état, mais il faudra le peinturer, le printemps prochain. Le nouveau hangar à signaux se trouve dans une bonne position. Je n'ai pu voir les signaux, vu que l'agent était absent de la ville.

Low-Point, C.-B., visité le 12 août 1892.—L'anémomètre et l'anémographe sont en bon état. Le support de l'anémomètre a été élevé de 7 pieds, et cet instrument se trouve maintenant mieux exposé. La girouette du moulin à vent ne fonctionne pas très bien. Le contact intérieur est la cause ordinaire du dérangement de ces instruments.

Sydney, C.-B., visité le 13 août 1892.—Le baromètre est dans la même position et fonctionne bien. Les thermomètres ordinaires sont en bon état. Le thermomètre automatique a besoin d'être réparé. Un nouveau bâtiment qui est en voie de construction au S.S.E. nuit quelque peu aux observations. La girouette a été replacée au N. 28° O. de la boussole. L'instrument pour les observations solaires est dans une bonne position.

Louisbourg, visité le 15 août 1892.—J'ai donné ordre d'étançonner le mât, de le peinturer, de blanchir le hangar à la chaux, et de goudronner le toit. Le mât commence à se détériorer, mais avec des étais il pourra encore servir quelque temps.

Shippigan, N.-B., visité le 19 août 1892.—Le mât à signaux laisse beaucoup à désirer. Il est mal étayé et n'est pas droit. Il n'est pas non plus dans une bonne position. Le fait est qu'il devrait se trouver près de "La Passe," que traversent tous les navires et où il serait visible sur les fonds de pêche. Dans sa position actuelle, il n'est visible que dans un rayon très limité. J'ai donné ordre de serrer les étais et de peinturer le hangar.

Caraquette, visité le 22 août 1892.—Le mât s'élève à 45 pieds au-dessus du sol; ce serait mieux s'il avait 10 pieds de plus en longueur. Le hangar et les signaux sont en bon état. Les instruments sont en bonne position.

Bathurst, visité le 23 août 1892.—L'agent était absent, et je n'ai trouvé personne au poste. Le mât à signaux est en bon état et bien peinturé. L'anémomètre, dans sa position actuelle, est inutile.

Richmond, Québec, visité le 25 août 1892.—Le poste est en bon état et l'observateur volontaire s'intéresse beaucoup à sa besogne. Il prendrait des observations hygrométriques si on lui envoyait un autre thermomètre. Il a aussi besoin d'une nouvelle girouette, celle qu'il avait auparavant ayant été détruite dans un incendie. Le thermomètre à minima marquait 2° trop bas. J'y ai remédié.

Saint-Hyacinthe, Québec, visité le 27 août 1892.—Tous les instruments étaient en bon état. L'abri du thermomètre était bien placé mais exigeait quelques changements. Le pluviomètre était dans une bonne position. L'agent ferait des opérations anémométriques et barométriques si on lui fournissait des instruments. Si l'on plaçait un anémomètre au sommet du dôme du collège, il se trouverait parfaitement exposé. Les observations sont régulièrement enregistrées.

Parry-Sound, Ontario, visité le 10 novembre 1893.—J'ai mis Mr J. M. Logan, le nouvel agent de signaux, au courant de ses devoirs. Le mât et les signaux étaient en bon état. Le mât a besoin d'être peinturé et les signaux ainsi que le hangar devront subir de menues réparations. M. Logan m'a promis qu'il y verrait de suite.

Woodstock, Ontario, le 29 mai 1893.—En arrivant à ce poste, je constatai que les bras de l'anémographe avaient été emportés. Un nouvel anémomètre a été mis en place. Les lames en zinc de la batterie étaient beaucoup corrodées par suite du contact des fils métalliques avec les ventilateurs. J'ai donné ordre de placer dans le grenier la batterie qui se trouvait dans la cave.

Port-Stanley, Ontario, visité le 30 mai 1893.—La tour de l'anémomètre est toute délabrée. La boiserie à sa base est pourrie. Il ne faut pas oublier que cette tour est en usage depuis 20 ans. Je recommanderais qu'on la démolît et qu'on la remplaçât par un nouveau bâtiment, Ce bâtiment devrait avoir 50 pieds de hauteur et pourrait être construit en charpente ouverte. C'est le seul moyen (à cause des arbres environnants) d'assurer le succès des observations.

Stratford, Ontario, visité le 31 mai 1893.—J'ai établi ici un nouveau poste. Les lieux sont bien adaptés aux observations et je considère que M. Disk fera un bon observateur.

Inspecteur B. C. Webber.

Port-Stanley, visité le 2 août 1892.—Les arbres environnants nuisaient aux observations; il a fallu élever les fils métalliques de l'anémomètre. Le support de l'anémomètre est pourri; il sera rapiécé, mais on devra avant peu le remplacer. Il a fallu renouveler l'abri de l'anémomètre.

Peterborough, visité le 4 août 1892.—J'ai rapporté le thermomètre à minima 72,106 à ce poste après l'avoir fait réparer. J'ai montré à l'observateur comment

réunir le liquide du thermomètre dans le cas où il viendrait encore à se séparer. Le pluviomètre était tout usé et a dû être remplacé. Les instruments sont bien exposés, et M. Telford est un observateur consciencieux.

Sarnia, visité le 6 septembre 1892.—Le nouveau mât et le nouveau bâtiment pour le tambour ont été érigés dans les conditions voulues sur le quai du château d'eau mis généreusement à notre disposition par le conseil municipal de Sarnia. Une échelle a été posée le long du bâtiment pour permettre aux navigateurs de débarquer et de faire des observations. L'échelle en question a été posée gratuitement par les entrepreneurs. J'ai mis M. McAdam, votre agent, au courant de ses devoirs, et j'ai lieu de croire qu'il les remplira fidèlement.

Parry-Sound, visité le 4 octobre 1892. L'anémographe a été réparé. La tour hydraulique qui s'élève à quarante pieds au sud de la tour de l'anémomètre ne nuit guère aux observations. Il est à espérer que le conseil de Parry-Sound nous permettra de placer l'anémomètre sur la tour hydraulique. En attendant, les bâtiments où reposent les instruments pour mesurer la force et la vitesse du vent ont grand besoin d'être réparés et peinturés. M. McKinley a refusé de remplir plus longtemps les fonctions d'agent de signaux; M. Foote, télégraphiste, qui a bien voulu offrir ses services, le remplacera jusqu'à ce qu'un autre agent ait été nommé. Le bâtiment du tambour était en mauvais état. On m'a dit que depuis quelque temps le service des signaux avait été mal fait à ce poste; dans tous les cas, les lampes paraissaient n'avoir jamais été employées.

Béatrice, visitée le 6 octobre 1892.—Il y avait une grande quantité d'air dans le baromètre, qui marquait ·035 pouces. M. Hollingsworth a eu l'habitude de nettoyer le baromètre, et c'est là la cause probable de l'erreur. L'abri du thermomètre sera peinturé.

Sprucedale, visité le 7 octobre 1892.—Il s'était détaché assez de liquide dans le thermomètre à mimina de ce poste pour qu'il marquât 4° trop bas. Les observations thermométriques avaient été faites de bonne heure, le matin, et enregistrées le jour même, de sorte que la température la plus haute se rapportait au jour précédent. A l'avenir, les observations seront faites dans la soirée.

Cook's-Mills, visité le 8 octobre 1892.—L'observateur était absent en vacances et n'avait laissé personne pour faire les observations. Il paraît que le revérend M. Sims ne demeure pas en permanence à Cook's-Mills, de sorte que ses observations auront peu de valeur. Les instruments sont en très bon état, mais leur position dans un creux près de l'eau laisse à désirer.

Sault-Sainte-Marie, visité le 8 octobre 1892.—Le mât est parfait, mais il penche du côté de l'ouest parce qu'il n'est pas suffisamment étayé. Il sera nécessaire de déposer plusieurs charges de pierre dans l'eau pour asseoir solidement l'étai de l'ouest. Le major Elliott demandera des soumissions pour ces travaux ainsi que pour le peinturage du mât et du bâtiment du tambour. Les lampes n'éclairaient pas et ont dû être changées. Le major Elliott dit que les navigateurs américains sont d'opinion que le tambour et le cône sont préférables à leur système de pavillons.

White-River, visité le 10 octobre 1892.—Le baromètre a été transféré du bureau du télégraphe au salon de l'observateur; il se trouve maintenant dans une bien meilleure position. Il était très sale; on l'a nettoyé. Je suis demeuré ici trois jours, pendant lesquels j'ai fait une série d'observations et de comparaisons pour déterminer si les indications du baromètre de ce poste étaient correctes. J'ai constaté qu'elles l'étaient. Le thermomètre à mimina, qui était dérangé, a été remplacé par un autre.

Rockliffe, visité le 14 octobre 1892.—Une fuite s'était produite dans le baromètre de ce poste. Je l'ai réparé et il fonctionne maintenant correctement. Le thermomètre à minima marque 1° trop bas. L'observateur avait encore fait l'erreur d'écrire 1 pouce de neige comme suit: ·01 au lieu de ·10.

Sudbury, visité le 9 octobre 1892.—J'ai laissé ici le thermomètre ordinaire n° 2631, que j'avais apporté de Sprucedale, pour remplacer celui qui a été volé à la gare du Pacifique. M. Smale, l'agent, m'a promis qu'il ferait poser une serrure au hangar et qu'il transmettrait des rapports régulièrement.

Woodstock, visité le 8 mars 1893.—Le baromètre et la batterie de l'anémomètre ont été nettoyés. Les thermomètres à minima et à maxima sont corrects. J'ai

trouvé de l'eau dans le pluviomètre; l'observateur n'a pu m'expliquer la chose. C'est encore un exemple du peu de soin que l'on apporte dans ce service. Je doute qu'il vaille la peine de continuer les observations dans les conditions actuelles. La plateforme de l'anémomètre a été élevée, ce qui lui donne une meilleure exposition.

Port-Rowan, visité le 9 mars 1893.—J'ai mis M. Boucher, de cet endroit, au courant des devoirs d'un observateur, après qu'il m'eût généreusement offert ses services. Les terrains sont spacieux et offrent toutes les conditions voulues pour les observations. M[lle] Templeton-Armstrong, qui demeure près d'ici, remplacera M. Boucher lorsque ce dernier sera absent.

London, visité le 10 mars 1893.—Tout était en bon état à ce poste, sauf que le pluviomètre a dû être réparé.

Petrolea, visité le 11 mars 1893.—J'ai fermé ce poste et rapporté les instruments au bureau central, M. Bell ayant refusé de continuer les observations gratuitement.

Saint-Hyacinthe, visité le 2 mai 1893.—J'ai laissé le baromètre 1028 à ce poste, qui est dirigé par l'observateur nominal, le Père Choquette. On se propose de mettre l'anémomètre sur le dôme, à 130 pieds du sol, où il se trouverait dans une excellente position. Mais les difficultés que l'on rencontrerait à placer un instrument à cet endroit sont si grandes que je ne crois pas que la chose soit praticable, bien que le Père Choquette se fasse fort de vaincre les obstacles. L'anémomètre avait déjà été promis à ce poste avant ma visite.

Sydney, visité le 6 mai et le 3 juin 1893.—J'ai fait transférer les instruments à la maison du nouvel observateur, M. McIsaacs. J'ai rapporté au bureau central ceux dont on n'avait pas besoin. Les instruments sont maintenant dans une meilleure position qu'auparavant. Je mis l'observateur au courant de ses droits. M. McIsaacs partit ensuite de Sydney sans laisser d'instructions suffisantes à son aide. Je reçus ordre de retourner à Sydney pour donner à l'aide-observateur les instructions voulues, ce que je fis. M. Laffin s'est depuis très bien acquitté de sa tâche. Le baromètre est placé à 12 pieds plus bas que son ancienne position, et la table des réductions est corrigée en conséquence. La compagnie de télégraphe est disposée à relier par un fil son bureau à la maison de l'observateur, et ce, à peu de frais; je crois que ce serait là une excellente amélioration.

Sydney-Nord, visité le 8 mai 1893.—Le mât est pourri près de sa base, et il est probable qu'il tombera bientôt. Il est trop vieux pour être repeinturé. Le bâtiment du tambour est bien et solidement construit, et les signaux sont en bon état.

Low-Point, visitée le 9 mai 1893.—Quelques-uns des fils métalliques attachés à l'anémomètre ont eu besoin d'être resserrés; ce poste n'est pas des mieux situés pour permettre de mesurer la vitesse du vent.

Baie-Glacée, visitée le 11 mai 1893.—On ne sert pas des lampes à signaux à ce poste; l'agent prétend qu'aucun navire ne peut entrer dans le port ni en sortir sauf le jour. L'observateur m'a dit que la raison pour laquelle il n'avait pas transmis de rapport, c'est qu'il avait manqué de papeterie.

Baie-des-Vaches, visitée le 11 mai 1693.—Le mât et le bâtiment du tambour ont été érigés suivant les devis. Les drisses étaient encore défaites à mon arrivée. L'agent m'a promis qu'il transmettrait des rapports régulièrement.

Halifax, visité le 15 mai 1893.—J'ai nettoyé le baromètre de ce port, vu qu'il devenait opaque. L'anémomètre et les approches des autres instruments ont subi de légères réparations. A la citadelle, le mât est en excellent état, mais le cône est beaucoup usé. L'anémomètre, qui avait été originairement placé dans la citadelle, s'est détérioré. Il serait à propos, je crois, de demander aux autorités impériales la permission d'établir un autre anémomètre dans la citadelle, où se trouvent toutes les conditions voulues, et d'accorder une légère rémunération à celui qui serait chargé des observations.

Liverpool, visité le 17 mai 1893.—J'arrivai à la tombée du jour, et comme le cône était déployé, je gardai l'incognito afin de voir si les lampes seraient allumées, le soir, suivant les instructions donnés aux agents. Je dois faire rapport que les lampes ne furent pas allumées. Le lendemain matin, j'en parlai à M. Hemmen; il prétendit qu'il avait été malade et qu'il n'avait pu parvenir à tenir une des lampes allumée. Le mât et le bâtiment du tambour avaient grand besoin d'être peinturés.

J'ajouterai qu'un vent modéré se fît sentir à Liverpool, ce jour-là, mais M. Hemmen considéra qu'il n'y avait pas de tempête à craindre.

Yarmouth, visité le 19 mai 1893.—J'ai nettoyé le baromètre, vu qu'il était devenu opaque. Comme les fils de communication avaient été mal posés, la direction du vent n'avait pas été enregistrée depuis deux ans. L'anémomètre était dérangé et dut être remplacé.

Digby, visité le 20 mai 1893.—A ce poste, le service se fait encore sans soin. Le thermomètre à maxima était inutile. Les lampes à signaux n'avaient évidemment pas été allumées depuis longtemps. J'en demandai la raison à M. Turnbull ; il admit qu'il s'en servait rarement, parce qu'il ne pouvait les tenir allumées. Le cône et le tambour étaient tout usés, probablement à cause du manque de soin. M. Turnbull m'a promis qu'il remplirait mieux ses devoirs à l'avenir.

Saint-Jean, visité le 22 mai 1893.—J'ai nettoyé les baromètres de ce poste. Le service se fait bien ici ; M. Hutchison attend avec impatience la nouvelle lunette méridienne qu'on lui a promise.

Grand-Manan, visité le 23 mai 1893.—Ce poste est probablement le mieux situé de tous ceux que nous avons dans le pays au point de vue des avantages qu'il offre pour les observations anémométriques. A mon arrivée l'anémomètre ne fonctionnait pas ; le pouvoir des batteries était insuffisant et les fils de communication avaient été mal posés. J'ai nettoyé le baromètre, qui était opaque. Les autres instruments étaient en très bon état.

Saint-André, visité le 24 mai 1893.—Le baromètre n'avait pas été nettoyé depuis 8 ans et était extrêmement opaque. Le thermomètre à minima accusait une erreur de 1°·5. Le nouveau mât ne laisse rien à désirer. Le docteur Gove se plaint encore que les lampes à signaux ne restent pas allumées.

Pointe-Lepréau, visitée le 26 mai 1893.—On a dû remplacer le pluviomètre, qui était usé ; on a eu aussi besoin de cheminées de lampes. M. Thomas se plaint qu'il a beaucoup de difficulté à tenir les lampes allumées. Le nouveau mât offre toutes les conditions voulues.

Charlottetown, visité le 30 mai 1893.—L'anémomètre s'est dérangé et a dû être remplacé. Tous les autres instruments étaient en parfait état. M. Newberry continue à remplir ses devoirs avec beaucoup de zèle.

Tignish, visité le 30 mai 1893.—Le mât est érigé près du port et le bureau de télégraphe se trouve dans le village, à une distance de 4 milles. Notre agent demeure à un mille du port. L'agent du télégraphe ne veut pas transmettre les messages à moins d'être libéralement payé, mais M. Richards, qui demeure tout près du bureau du télégraphe, a offert de délivrer les messages promptement et à un prix raisonnable ; sa soumission a été la plus basse que l'on ait reçue. Tignish est un endroit de pêche important, et il paraît que les pêcheurs apprécient beaucoup le service des signaux. M. Conroy, notre agent, remplit fidèlement ses devoirs. Il prétend qu'il n'a réussi à tenir les lampes allumées qu'en bouchant leurs soupiraux.

Pictou, visité le 31 mai 1893.—Le service à ce poste se fait d'une manière irréprochable.

Port-Hood, visité le 1er juin 1893.—Un des étais en fil métallique s'était détaché du mât ; à part cela, tout était en bon état. On n'est parvenu à tenir les lampes allumées qu'en fermant complètement leurs soupiraux,

Pointe-du-Chêne, visitée le 27 mai 1893.—J'ai mis le nouvel agent au courant de ses devoirs. Le mât laisse beaucoup à désirer ; il sera réparé. Les autorités du havre ne veulent pas qu'on allume ici les lampes à signaux parce que, prétend-on, elles nuisent aux feux d'alignement.

Chéticamp, visité le 2 juin.—Le révérend père Fiset nous a généreusement permis d'ériger le mât sur son quai,—la meilleure position où on pouvait le placer. Le quai est contigu à la maison de notre agent, et comme il gère le bureau du télégraphe, tout est pour le mieux. J'ai donné à l'agent les instructions voulues. M. Fraser, de Point-Hood, a été chargé d'ériger le mât, et le père Fiset a généreusement offert de surveiller ce travail. Chéticamp est un village de pêche prospère, et le service des signaux sera sans doute très utile pour ses habitants.

Chatham, visité le 30 juin 1893.—J'ai transféré le baromètre à un endroit plus favorable que celui qu'il occupait auparavant, et je l'ai nettoyé. Les instruments et surtout l'anénomètre sont on ne peut plus mal exposés ici. Mais l'observateur paraît remplir ses devoirs avec diligence.

Pointe-Escuminac, visitée le 8 juin 1893.—J'ai changé la position de l'anémomètre. La girouette du moulin à vent était toute usée et à été remplacée. L'anémomètre est encore en excellent état et ne montre aucune trace d'usure. M. McLennan s'acquitte consciencieusement de sa besogne.

Bathurst, visité le 11 juin 1893.—Les instruments sont mal exposés et le service se fait très mal. Le pluviomètre était à l'intérieur de l'abri du thermomètre et j'ai eu beaucoup de difficulté à trouver les lampes à signaux. Un individu qui demeure près d'un des mâts à signaux depuis quelques années m'a appris qu'il n'avait jamais vu les lampes allumées. L'appareil pour signaler les tempêtes était en mauvais état et la boîte du tambour manquait de serrure. Le baromètre, qui était très opaque, a été nettoyé. Il est à désirer que cet état de choses cesse au plus tôt.

Québec, visité le 12 juin 1893.—Un des ressorts de la girouette s'était dérangé, et c'est là la cause des rapports erronés qui ont été souvent transmis. Le pluviomètre n'était pas solidement attaché au poteau, mais cette erreur n'a jamais été rectifiée.

Inspecteur R. F. Stupart.

Kamloops, C.-B., 1er juillet.—M. Jones, l'observateur de ce poste, remplit parfaitement bien ses devoirs. Les instruments—une série complète de thermomètres et un pluviomètre—sont bien placés. M. Jones a pris des observations régulièrement, mais il ne les a pas transmises à Toronto, vu qu'il désirait en conserver l'original et qu'il n'a pas eu le temps d'en faire des copies. Il a été convenu qu'il expédierait l'original de ses notes au bureau central ; on en prendra copie et ensuite on le lui renverra.

Griffin-Lake, C.-B., 2 juillet.—Un employé du chemin de fer canadien du Pacifique m'a promis qu'il continuerait les observations à ce poste. Il comprend parfaitement les indications du thermomètre et du pluviomètre. Les instruments sont bien placés.

Glaciers-House, C.-B., 2 juillet.—L'agent, M. N. H. Clark, m'a promis qu'il continuerait ses observations. Il m'a informé qu'on ne lui avait jamais appris comment placer et lire le thermomètre. Ses instruments sont placés dans des positions favorables. J'ai donné à l'agent les instructions voulues.

Donald, C.-B., 3 juillet.—M. Redgrave a cessé de faire des observations en octobre dernier à la suite d'un malentendu avec le bureau central, au sujet de ses rapports. Il a délégué ses fonctions à M. Cummings, un huissier, qui, cependant, est continuellement absent de Donald et se fait remplacer par M. Blythe, aide-ingénieur du chemin de fer canadien du Pacifique. M. Blythe m'a dit que pendant plusieurs mois il avait rempli des formules qui devaient être transmises à Toronto par M. Cummings, et il a paru fort étonné lorsque je lui ai appris que ces formules n'avaient pas été reçues. Je recommande que M. Blythe soit nommé observateur ici. Le thermomètre est placé du côté nord-ouest du palais de justice, où il se trouve assez mal exposé.

Banff, T.N.O.—J'ai visité le sommet de la montagne du Tunnel, où il est question de placer un anémomètre ; je considère cet endroit comme très favorable aux observations anémométriques.

Medicine-Hat, T.N.O., 5 juillet.—Je suis arrêté ici après avoir reçu une dépêche de Toronto m'avertissant que le baromètre de ce poste paraissait marquer trop bas. J'ai remis à M. Driman un baromètre que j'avais apporté de Prince-Albert. Les comparaisons ont démontré que le baromètre n'avait pas changé depuis ma dernière visite, au mois de juin.

Maple-Creek, T.N.O., 5 juillet.—L'agent du chemin de fer canadien du Pacifique, M. Pidgeon, a consenti à faire des observations ici. Je lui ai par conséquent remis les instruments voulus (un thermomètre et un pluviomètre qui m'avaient été envoyés de Lethbridge), et je lui ai donné des instructions complètes.

Swift-Current, T.N.-O., 6 juillet.—J'ai visité de nouveau ce poste dans l'espoir que M. Knight serait prêt à déménager dans son nouveau logement, qui était en voie de construction lors de ma dernière visite. Il n'était pas prêt, cependant, mais je l'ai averti de prendre beaucoup de précautions lorsqu'il transférerait le baromètre à sa nouvelle position. L'anémomètre fonctionnait bien.

Virden, Manitoba, 7 juillet.—Le Rév. M. Watts n'avait pas fait d'observations depuis quelques temps, mais il m'a promis qu'il se remettrait à l'œuvre. Il aimerait à avoir un anémomètre automatique, qui se trouverait très bien exposé au sommet de sa maison. Pendant les gelées du mois d'août, l'année dernière, M. Watts s'est donné beaucoup de trouble pour faire des observations dans la contrée environnante.

Minnedosa, Manitoba, 9 juillet.—Conformément aux instructions que j'avais reçues du directeur, j'ai visité de nouveau ce poste pour choisir définitivement une nouvelle position pour les instruments. A l'avenir, les observations indiqueront probablement d'une manière plus précise la température des fermes environnantes.

Winnipeg, Manitoba, 10 juillet.—Les choses sont dans le même état que lors de ma dernière visite. M. Richardson remplit encore les fonctions d'observateur. J'ai donné instruction de changer la position du thermomètre.

Port-Arthur, 11 juillet.—M. Cook prétend que le mât à signaux devrait être placé dans une position plus élevée. Les capitaines de navires se plaignent que les lanternes à signaux ne peuvent être distinguées des lumières électriques de la ville. Si le mât était transféré dans le voisinage de la nouvelle douane, les lanternes domineraient suffisamment sur les lumières de la ville. La douane en voie de construction abritera complètement l'anémomètre dans sa présente position contre les vents du nord. Je suggère par conséquent que cet instrument soit transféré au sommet du nouveau bâtiment et que les fils de communication soient prolongés jusqu'au bureau de M. Cook, qui se trouve à une distance de 200 verges environ.

A Victoria, C. B., je suis allé voir M. James R. Anderson, du ministère de l'agriculture, pour savoir si l'on avait nommé des observateurs pour les postes environnants de la Colombie-Britannique. Il m'a indiqué les noms de plusieurs personnes qui consentiront probablement à faire des observations aux endroits suivants, savoir :—Chilcotin, Vernon, Nelson, Clinton, Princeton et Lac-la-Hache.

M. Sharpe, d'Agassiz, m'a dit que M. Eustace Smith, gérant de la ferme de lord Aberdeen à la mission d'Okanagan, serait disposé à prendre des observations si on lui fournissait des instruments.

Owen-Sound, 14 juillet.—Le nouveau mât de ce poste paraît ne laisser rien à désirer.

Goderich, 2 octobre.—Le mât à signaux de ce poste était pourri au sommet. Le bâtiment des signaux était en mauvais état. Les drisses devront être renouvelées l'année prochaine. Je recommande qu'un nouveau mât et un nouveau bâtiment de signaux soient érigés. M. Campbell, l'agent, pourra probablement faire ces travaux à meilleur marché et aussi bien que n'importe qui. Le cône a du subir des réparations. Le pluviomètre était bien placé et l'anémomètre en bon état.

Bayfield, Ontario, 1er octobre.—J'ai été agréablement surpris de l'état des choses à ce poste. Le mât, qui est en cèdre, ne laisse rien à désirer. Le bâtiment des signaux est en bon état. M. Gardner, jr., (l'agent) m'a dit que les lanterne ne fonctionnaient pas très bien. Le tambour, qui était brisé, sera réparé à Bayfield. Il faudra de nouvelles drisses l'année prochaine.

Kincardine, 3 octobre.—Le mât et le bâtiment des signaux sont en bon état ; il faudra un nouveau cône ; les drisses dureront jusqu'à la fin de la saison. Le docteur Martyn était beaucoup arriéré relativement à ses rapports, mais il avait fait des observations régulièrement pendant l'été. Le thermomètre était très mal exposé. Le pluviomètre était aussi mal placé. J'ai ordonné un changement radical dans la position de ces instruments.

Saugeen, 4 octobre.—L'anémographe n'avait pas fonctionné depuis quelques mois ; les autres instruments étaient en bon état et avaient été bien entretenues.

Presqu'Ile, Ontario, 5 octobre.—L'anémographe n'avait pas fonctionné depuis quelques mois ; je l'ai réparé.

Oakville, Ontario, 29 mars.—J'ai fait transférer le mât à signaux dans une nouvelle position et j'ai donné ordre de le réparer.

Norwood, Ontario, 11 avril.—Les instruments de ce poste étaient assez bien exposés. L'anémomètre et la girouette étaient beaucoup usés; ils seront remplacés.

OBSERVATOIRE MAGNÉTIQUE.

TORONTO, 20 septembre 1893.

A l'honorable
Ministre de la Marine et des Pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur cet observatoire pour l'exercice clos le 30 juin 1893.

Durant cette période, on a continué comme d'ordinaire à faire, tous les jours, les six observations visuelles, magnétiques et météorologiques à 6 et 8 a.m., à 2, 4, 10 p.m., et à minuit. Le dimanche, les observations se font à 8 a.m. et 2 p.m., à part les observations qui se font la nuit, pour le service météorologique. Des déterminations absolues des éléments magnétiques ont été faites également. Les magnétographes automatiques ont été tenus en opération ainsi que le barographe et le thermographe.

Des mesurages de courbes ont été faits, toutes les heures, et les résultats notés. Nous avons maintenant en tableaux les observations qui ont été faites depuis douze ans, toutes les heures, et les moyennes de ces observations pour chaque jour et chaque heure ont été établies. Nous avons fait des observations visuelles trois fois par jour pour contrôler les données photographiques; l'écart a été peu sensible. Le 8 de mai, l'horloge magnétique fut démontée, nettoyée, et un ressort neuf fut attaché au pendule; depuis lors elle a bien fonctionnée. L'horloge du thermographe fut aussi démontée au mois de décembre et nettoyée. Par suite d'un accident, l'hygromètre se brisa dans le cours du mois d'août dernier. Il fut remplacé par un autre instrument.

Les tempêtes magnétiques les plus importantes ont eu lieu les 12, 13, 16 et 25 juillet, le 12 août et les 17 et 18 octobre. L'aiguille de déclinaison varia, le 16 juillet, de plus de 2·25 en moins de quinze minutes.

Maintenant que l'atelier de charpenterie qui se trouvait ici a été enlevé et que la clôture a été prolongée, les terrains ont une bien meilleure apparence.

SERVICE HORAIRE.

Pendant l'année, l'heure à cet observatoire a été obtenue par les observations de 575 étoiles et par des observations solaires. Nous nous sommes basés pour les déductions sur la position des étoiles telle qu'indiquée dans le *Berliner Yahrbuch.* L'erreur de collimation de la lunette méridienne a été fréquemment déterminée par des mesurages micrométriques sur le collimateur.

Les échanges d'heures entre les observatoires de Montréal, Québec, Saint-Jean et celui de Toronto, ont eu lieu comme d'habitude, et les comparaisons ont été enregistrées sur le chronographe. Les erreurs de l'horloge de Toronto et des divers chronomètres employés par les observateurs ont été calculées d'après les plus récentes observations.

Nous avons fait l'examen des comparaisons mensuelles de l'horloge et du chronomètre ainsi que des observations méridiennes envoyées par les observatoires de Québec et de Saint-Jean.

Le tableau suivant fait voir la différence entre l'heure donnée par l'observateur chef et celle signalée par les autres observateurs.

Le signe + indique que l'heure envoyée par les divers observateurs est en avant de celle donnée par l'observateur-chef.

——	Toronto.	Montréal.	Québec.	Saint-Jean.
1892.		*	Sec.	Sec.
6 juillet			+1·08	+0·86
26 do			—0·03	
27 do				—1·16
24 août			—0·42	—1·95
31 do			—1·07	—1·13
21 septembre			—0·36	—0·65
21 octobre			—0·42	—0·96
11 novembre			—0·78	—0·78
30 do	+0·21	—0·21	—1·20	—3·29
16 décembre	+0·13	—0·13		+0·93
20 do			+0·60	
1893.				
17 janvier				+1·10
18 do	—0·11	+0·11	—0·02	
8 février	+0·31	—0·31	+0·04	+0·29
24 do	+0·45	—0·45	+0·70	
2 mars				+0·09
24 do	+0·40	—0·40		+0·01
28 do			—0·20	
13 avril	+0·11	—0·11	+0·13	—0·60
28 do	+0·02	—0·02	+1·42	
10 mai	+0·12	—0·12	—0·80	+0·26
31 do	+0·16	—0·16	+0·12	—1·08
21 juin	+0·40	—0·40	+0·29	+0·32
30 do	+0·21	—0·21	0·00	—0·02

* Pendant que le pilier de la lunette méridienne de Montréal était à subir des réparations, l'heure fut donnée par l'observatoire de Toronto aux dates suivantes, savoir :—2, 5, 8, 13, 16, 20, 23 et 26 juillet ; 1, 5, 16, 20, 24 et 31 août ; 6 et 21 septembre, et 6 octobre, après quoi les échanges réguliers se continuèrent.

L'heure a été aussi communiquée à Halifax, les soirs d'échanges, ainsi que les autres observations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES CARPMAEL,

Directeur.

SERVICE DES MARÉES.

TORONTO, 28 septembre 1893.

A l'honorable

Ministre de la Marine et des Pêcheries,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que dans les premiers jours de juillet je me suis assuré les services du capitaine Douglass. Ce dernier me rejoignit à Québec, le 16 juillet. Il s'embarqua avec mois à bord du vapeur fédéral *Alert* et nous arrivâmes à la Pointe Sud-ouest, Anticosti, le 26 juillet.

Après avoir examiné l'emplacement que j'avais choisi, l'année précédente, on jugea que c'était le meilleur qu'on put trouver.

La colonne et les matériaux nécessaires furent débarqués, et avec l'aide de deux charpentiers et de quelques journaliers, le marégraphe fut établi. Tout était terminé le 12 août.

Le 7, il fit un grand vent du nord-ouest, d'une vitesse de 32 milles, et la mer devint très grosse. Le marégraphe tint bon ; la vibration de la colonne fut peu sensible. Mais il ne devait pas résister longtemps, comme on le verra plus loin.

Nous sommes partis de la Pointe Sud-ouest le 12 août, pour nous rendre à Saint-Jean, N.-B.

Ici, les difficultés entre la ville et la Compagnie de Bateaux à vapeur au sujet du quai n'étaient pas encore réglées, et je fus forcé de choisir un autre emplacement.

D'après l'avis du maître du havre, le capitaine Taylor, et des ingénieurs de la corporation, on décida de placer le marégraphe au nord-est du magasin qui se trouve sur le quai.

D'après mes instructions, des plans et devis furent préparés et des soumissions demandées.

Nous sommes ensuite partis pour la Pierre-à-Meule, îles de la Madeleine, où nous sommes arrivés le 23 août.

Un excellent emplacement pour une échelle de marée fut choisi à l'extrémité est du brise-lames que M. Leslie, l'un des principaux marchands de l'endroit, a construit. Des plans et devis des travaux à faire furent préparés et des soumissions furent demandées par le capitaine Douglas à son retour de Pictou.

Nous avons quitté la Pierre-à-Meule le 30 août. Je donnai instructions au capitaine Douglas de se rendre à l'île Saint-Paul, détroit de Cabot, pour voir s'il pourrait trouver un emplacement favorable, et de continuer ensuite les travaux à Saint-Jean, N.-B. Je débarquai moi-même à Souris, I. P.-E. ; je constatai que ce serait un endroit très favorable pour l'observation des marées.

Le capitaine Douglass n'arriva à l'île Saint-Paul que le 9 septembre. Il perdit beaucoup de temps à attendre le vapeur *Harlaw*, le seul qui fasse le service à cette île.

M. Campbell, le surintendant de l'île Saint-Paul, qui se trouvait à bord du *Harlaw*, donna au capitaine Douglass des renseignements très utiles.

Du côté est de l'île se trouve une petite baie qui s'appelle " Anse de l'Atlantique". Une autre voie située du côté ouest et moins exposée aux vents se nomme " Anse de la Trinité"; il est probable qu'on y trouverait un bon emplacement pour un maréomètre, mais elle est trop éloignée du bureau du surintendant.

M. Douglas, après avoir inspecté l'anse de l'Atlantique, jugea qu'elle présentait toutes les conditions voulues. Une petite île rocheuse, située parallèlement à l'île principale, offre un excellent abri contre les vents de l'est. La hauteur de l'eau dans cette anse est de trois pieds à marée basse; mais on pourrait l'augmenter d'un ou deux pieds en enlevant les cailloux qui couvrent le fond, ce qui rendrait la fondation de niveau, et solide. Le fond est rocheux et couvert de sable; ce sable disparaîtrait entièrement lors des groses mers d'automne. L'emplacement se trouve à environ 530 verges de la maison du surintendant, M. Campbell. Le chemin est bon, mais il y aurait quelques travaux de peu d'importance à faire pour rendre l'observatoire parfaitement accessible.

La colonne pourrait être facilement affermie au moyen de caissons et lestée entre l'île rocheuse et la falaise. La partie supérieure de la colonne au-dessus de la marée haute pourrait être attachée à la falaise, qui est solide et ne présente ni veines ni fissures, par des liens en fer et des boulons à œil.

Le capitaine Douglass retourna à Saint-Jean, N.-B., le 14 septembre, et des soumissions ayant été demandées, l'offre de MM. Beatty et Thompson fut acceptée.

On constata qu'il serait impossible de faire des observations de marée près du magasin qui s'élève sur le quai de la Pointe de Reed. Les renseignements qu'on m'avait donnés à cet égard lors de ma visite, au mois d'août, étaient incorrects, ou bien la condition du quai et des eaux avait changé sous l'influence des fortes marées et des dépôts qui s'étaient formés. Après avoir examiné avec soin la nature du fond à une profondeur de 26 pieds au-dessous du niveau du quai, ainsi que l'argile qui couvrait la couche rocheuse, le capitaine Douglas en vint à la conclusion qu'il serait plus sage d'abandonner l'emplacement déjà choisi et d'en chercher un autre. Le coin sud-est du quai, près du débarcadère, offrait toutes les conditions voulues, mais le maître du havre prétendit qu'on ne pourrait y établir un maréomètre, parce qu'il serait exposé à être endommagé par les câbles et les haussières des navires.

Le capitaine Douglas s'étant mis en communication avec le maire, M. Peters, les ingénieurs de la corporation et le maître du havre, il obtint l'autorisation nécessaire pour établir l'échelle de marée à cet endroit; on lui permit aussi de faire enlever le poteau d'amarrage qui se trouvait près de l'emplacement actuel de l'échelle.

Des soumissions furent ensuite demandées, et celle de MM. Beatty et Thompson ($505) fut acceptée.

Les travaux furent très difficiles à exécuter, vu que la colonne du maréomètre dut être placée sur le fond rocheux du havre, dans 53 pieds d'eau, à marée haute. Le fond était trop dur pour qu'on pût y enfoncer des pilotis. Il fallut lester pesamment la colonne du maréomètre et la rendre parfaitement étanche. La pression hydraulique, à marée haute, était très forte, et on eut beaucoup de difficulté à mettre l'instrument en état d'y résister, mais je suis heureux de pouvoir vous dire que les entrepreneurs ont rempli leur contrat d'une manière irréprochable.

Le capitaine Douglas partit pour Anticosti le 28 octobre, et revint à Saint-Jean, N.-B., le 14 novembre, où il trouva les travaux presque terminés. Mais la colonne de l'échelle de marée avait besoin d'être protégée contre la glace et les embarcations qui mouillaient près de là. Elle fut solidement revêtue de palplanches jusqu'à environ 2 pieds au-dessous du zéro dont je m'étais servi pour placer le maréomètre.

Comme on n'avait pas de niveau et qu'il était préférable de travailler de concert avec les ingénieurs de la corporation, on demanda à M. Hurd Peters, ingénieur en chef de la corporation, de fixer un repère sur la fondation en granit de la douane en rapport avec l'échelle de marée. M. Peters se rendit cordialement à cette demande.

Le 1er octobre, il fit un très grand vent du nord-ouest à la Pointe Sud-ouest, Anticosti. Les vagues emportèrent les poutres et les autres attaches de la colonne du maréomètre, ainsi qu'une grande quantité de la pierre qu'on avait employée pour lester et protéger l'instrument.

Mademoiselle Jessie Pope, qui faisait alors les observations en l'absence de son frère, M. Herbert Pope, sauva, au risque de sa vie, le mécanisme de valeur qui faisait partie du marégraphe.

Le capitaine Douglas visita la Pointe Sud-ouest en novembre dernier, et inspecta de nouveau la baie avec soin.

Pendant l'hiver, on s'aperçut que le maréomètre à observations usuelles ne fonctionnait pas bien, et on le remplaça par un autre. Ce fut encore la même chose. Le puits fut alors examiné; on constata qu'il était obstrué par quelque chose qui y avait été jeté. Il fut nettoyé et tout alla bien.

Lorsqu'il s'est agi de rétablir le maréomètre de la Pointe Sud-ouest, Anticosti, on jugea qu'il serait moins dispendieux d'employer pour le puits de l'échelle une vieille chaudière au lieu d'une boîte en bois comme auparavant. Pendant que se faisaient les travaux préparatoires. Le capitaine Douglas visita plusieurs endroits près du cap Rosier, et trouva à la rivière du Renard un emplacement convenable pour une échelle de marée. Il partit ensuite pour la Pointe Sud-ouest, et le 14 juillet il me transmit le rapport suivant:

"J'ai l'honneur de vous faire rapport que les travaux sont maintenant terminés à ce poste, et que depuis le 11 courant nous attendons l'arrivée du vapeur pour partir d'ici.

"Mes lettres antérieures vous ont tenu au courant du progrès des travaux, mais je crois qu'il est à propos que je vous fasse connaître ici la nature de la construction qui a été érigée.

"La partie inférieure de la fondation en caisson fut construite en bonne épinette de 12 pouces. Quatre rangs de bois solidement boulonnés ensemble en forment la base. Les rangs supérieurs furent espacés d'un pied l'un de l'autre.

"A l'intérieur du caisson, on posa des poutres pour soutenir la partie angulaire du brise-lames. En arrière du caisson, 2 poutres furent solidement boulonnées pour supporter de longs et pesants étais adossés au plafond de la caverne.

"Afin de permettre à l'eau de pénétrer à travers la fondation, on posa deux tuyaux de 6 pouces en avant du brise-lames de manière à ce que les rebords touchassent les plaques en fer dont il est couvert.

" La fondation ainsi construite fut établie à l'entrée de la caverne. Les côtés du rocher calcaire sont voûtés de telle sorte que le caisson ne peut se mouvoir du haut en bas, tandis que l'ouverture étroite de la caverne et les étais dont je viens de parler l'empêchent d'être entraîné à l'intérieur. Toutes les traverses de la superstructure furent fixées dans les côtés du rocher.

" Comme le caisson avait été solidement construit, on employa comme remplissage à l'intérieur et entre celui-ci et le rocher les grosses pierres qu'on avait fait sauter.

" Un revêtement en madriers de 3 pouces fut posé à l'extérieur du caisson et, à l'angle du brise-lames on fixa l'une au-dessus de l'autre deux plaques en fer de $\frac{5}{16}$ d'épaisseur et de 8 x 3 pieds.

" La partie supérieure de la fondation fut en outre protégée par des poutres encastrées dans le rocher et attachées par des boulons à œil en fer et des chevilles.

" Le bureau d'observations fut établi sur une masse solide de bois boulonnée au caisson.

" La chaudière fut enfoncée en partie dans le côté nord-ouest du mur rocheux; on travailla le rocher au ciseau de manière à l'adapter à la courbe de la chaudière.

" En avant du caisson, la partie supérieure du brise-lames fut pontée avec des madriers de 3 pouces, solidement fixés au moyen de grosses bandes en fer qui furent boulonnés aux poutres.

" Pour rendre le bureau à l'épreuve de l'embrun, on le revêtit de planches d'un pouce sur trois côtés et sur une hauteur de 3 pieds.

" Je laissai intentionnellement l'évent ouvert au-dessus de la caverne pour, permettre à l'air chassé dans la caverne par les vagues de s'échapper. Le côté sud-est du rivage rocheux, près du maréomètre, fut débarrassé de tous obstacles, afin que les vagues qui déferleront au-dessus du brise-lames puissent trouver un passage libre.

" Les deux maréomètres furent placés de la même manière que l'année dernière.

" Les travaux étaient à peine terminés, les échelles de marée venaient d'être placées, que le temps devint très menaçant. Le 9 courant, il fit un grand vent du nord-ouest. Les vagues passèrent sur le brise-lames et déferlèrent au-dessus du toit du bureau d'observations. Dans cette circonstance, la construction résista très bien.

" Les vagues en frappant le caisson et en s'introduisant dans la fondation déterminaient un vif courant d'air à travers le plancher, l'ouverture dans le rocher près de l'endroit où le maréomètre se trouvait, l'année dernière, n'étant pas suffisante pour laisser l'air sortir librement. Il est probable que la chose était due aux tuyaux posés dans la fondation plutôt qu'aux simples interstices dans le revêtement et les côtés du caisson. Dans tous les cas, on dut prendre des mesures pour permettre à l'air confiné de s'échapper plus librement, vu qu'il causait de fortes vibrations qui affectaient les deux échelles de marée.

" Lundi, le 10, la mer se fit grosse, mais elle s'apaisa vers le soir.

" Six trous de 2½ pouces furent percés dans le côté sud-est du caisson, au-dessous du bureau d'observations. Cela eut pour effet de diminuer les vibrations dans une très large mesure.

" Mardi, le 11 courant, il fit encore un très grand vent du nord-ouest. Les vagues envahirent le caisson et déferlèrent, à marée haute, à une hauteur de six pieds au-dessus du bureau d'observations. Mais la construction tint bon.

" Le temps se calma dans la soirée.

" Le sextant a été mis en place. Je crois qu'il est correct à 30 secondes près. J'ai indiqué à M. Pope la manière de s'en servir ; il considère que cet instrument va lui être très utile pour régler l'horloge du marégraphe.

" M. Pope m'a aidé avec zèle et intelligence, etles ouvriers de Gaspé qui m'ont accompagné se sont bien conduits.

" Dans l'intervalle, les travaux préparatoires pour l'établissement de maréomètres à la Pierre-à-Meule, îles de la Madeleine et à l'île Saint-Paul, ont été commencés, et ces maréomètres ainsi que celui de Lévis fonctionneront, je l'espère, avant l'hiver, de sorte que nous aurons alors cinq échelles de marée en opération."

L'année prochaine, on devrait commencer à observer les courants de marée et à faire une série d'observations de marées à la rivière du Renard, à Souris et à d'autres postes qui seraient choisis plus tard.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES CARPMAEL,

Directeur.

ANNEXE B.

OBSERVATOIRE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, 11 août 1893.

Le directeur,
Service météorologique,
Toronto.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre demande, je vous transmets mon rapport pour l'exercice clos le 30 juin 1893. Il n'y a pas eu de changements à cet observatoire.

L'horloge astronomique et celle du temps moyen, par suite de leur long usage, ont beaucoup perdu de leur précision. Les jours d'échanges horaires où j'ai pu faire des observations, l'écart entre mes données et celles de l'observatoire de Toronto n'a jamais dépassé $1^{\circ}10^{s}$; ce qui montre que le temps est déterminé ici avec beaucoup de correction. Les jours d'échanges où je n'ai pu faire d'observations, parce que le temps était trop nuageux, j'ai dû m'en rapporter entièrement aux indications des horloges. Au mois de juillet dernier, le 28 a été le dernier jour où j'aie pu faire des observations avant l'échange du 31; je constatai alors que l'horloge astronomique retardait de $2{\cdot}17^{s}$, et l'horloge du temps moyen de $0{\cdot}10^{s}$: c'est sur ces données que l'erreur dans le temps moyen, à l'heure des échanges, le 31, fut déterminée. Le 1er août je fis des observations qui démontrèrent que l'horloge astronomique retardait de $1^{\circ}\,47^{s}$, et que l'horloge du temps moyen avançait de $0{\cdot}47^{s}$, ce qui causa une erreur considérable, étant donné surtout que l'espace de temps couvert n'était que de trois jours.

J'ai mis tout en œuvre pour rectifier la marche diurne de l'horloge du temps moyen. Je l'ai fait transférer dans le bâtiment principal, où la température est plus uniforme; je l'ai fait complètement nettoyer, et dans le cours des mois d'avril et mai j'ai compensé son pendule le mieux que j'ai pu dans les circonstances.

La seule chose qui reste à faire est de renvoyer, à la clôture de la navigation, l'horloge du temps moyen à ceux qui l'ont fabriquée pour qu'ils la réparent d'un bout à l'autre, car il n'y a personne ici à qui je voudrais confier ce travail. Comme c'est une affaire de haute importance et une source d'ennuis continuels pour moi, j'espère que vous m'autoriserez à faire faire les réparations voulues à l'horloge en question.

Je demeure, etc.,

W. A. ASHE,

Directeur.

ANNEXE C.

OBSERVATOIRE DE SAINT-JEAN.

SAINT-JEAN, N.-B., 31 août 1893.

M. CHARLES CARPMAEL,
Directeur du service météorologique,
Toronto, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel au sujet de cet observatoire.

Les observations météorologiques ont été continuées comme d'habitude, au poste principal.

J'ai donné toute mon attention au service horaire ; j'ai observé les étoiles avec la lunette méridienne à de fréquents intervalles. Les horloges ont marché aussi correctement qu'on pouvait s'y attendre dans les circonstances. Le signal horaire a été donné, tous les jours, en abaissant la boule horaire à 1 p.m., temps local. Cette boule ainsi que les signaux de tempêtes sont déployés au sommet du mât temporaire qui s'élève sur le bureau de poste.

Des observations de marées ont été faites depuis l'établissement du poste de la Pointe de Reed.

Un nouvel observatoire a été érigé dans les conditons voulues sur le même emplacement qu'auparavant. On est actuellement occupé à poser l'appareil de la boule horaire; cet appareil sera mû à l'électricité directement de la chambre des horloges.

Le bureau de l'obervatoire est a subir à l'heure qu'il est de légères améliorations; l'horloge astronomique et celle du temps moyen seront enfermées dans des voûtes. Le mât pour le déploiement des signaux est terminé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant seviteur,

D. L. HUTCHINSON,
Directeur.

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DU COLLÈGE McGILL POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1893.

MONTRÉAL, 5 janvier 1894.

L'honorable
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de cet observatoire pour l'année dernière,

Observations météorologiques.—Les observations météorologiques ont été continuées, comme d'habitude, sans interruption, et les résultats en ont été publiés dans la *Gazette* de Montréal et le *Canadian Record of Sciences.*

Service horaire.—Les erreurs d'horloges ont été déterminées par l'observation de 725 étoiles. L'heure du midi moyen a été indiquée aux navires, les jours ouvrables, pendant toute la saison de navigation. Le système automatique de signaux horaires à été maintenu dans la ville et l'heure a été communiquée dans tout le Canada, comme les années précédentes, par les compagnies de chemins de fer et de télégraphe.

Le service des échanges horaires avec l'observatoire de Toronto a été continué avec les résultats suivants :—la différence entre le temps moyen des deux observatoires, pour les 15 jours où des échanges ont eu lieu, a été de 0·15 secondes, et la plus grande différence pour un jour donné a été de 0·41 secondes. D'après les comparaisons qui ont été faites, l'erreur probable du temps entre les deux observatoires, à un moment donné, est 0·15 secondes.

Longitudes.—Au mois de juillet dernier, j'ai terminé les premières observations que j'avais faites pendant l'été de 1892 en rapport avec la détermination de la longitude de l'observatoire, et j'ai transmis mes données à l'observatoire royal pour qu'on les compare à celles des observateurs anglais.

Les données provisoires relativement aux longitudes des postes d'observations, telles qu'elles m'ont été communiquées par l'observatoire royal, sont:—Montréal, $4^h\ 54^m\ 18{\cdot}7^s$; Canso (Côte d'Hazel), $4^h\ 4^m\ 41{\cdot}3^s$; Waterville, Plande, $0^h\ 40^m\ 9{\cdot}3^s$.

Bâtiments.—Dans le cours de l'été on a amélioré l'observatoire en y ajoutant un étage; la tour se trouve maintenant plus élevée, ce qui donne un meilleur horizon au télescope Blackman.

Observations générales.—Par suite des changements effectués dans l'observatoire, il a été nécessaire de démonter le télescope dans les premiers jours de l'été, de sorte que les observations des taches sur le soleil ont été interrompues. Le télescope sera remonté et les observations seront reprises. On n'a pu non plus continuer les observations des températures du sol. Nous avons reçu, comme d'habitude, un grand nombre de demandes de renseignements, auxquelles nous avons répondu.

M. E. Bolton et M. James Stevenson ont été les principaux observateurs pendant l'année. Du 1er janvier au 1er juillet, M. Robert Bickerdike, fils, a été occupé à réduire les observations des longitudes, et depuis le 1er décembre il a été employé dans l'observatoire comme calculateur. Ci-joint vous trouverez un sommaire des observations météorologiques qui ont été faites pendant l'année.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
C. H. McLEOD,
Surintendant.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLO

OBSERVATIONS faites à l'observatoire du collège McGill, Montréal, Canada.—Hauteur
54m 18s. 55 O.—C. H.

Numéro.	Mois.	Thermomètre. Moyenne.	¶ Déviation des moyen'es de 19 ans.	Maximum	Minimum.	Variation moyenne par jour.	* Baromètre. Moyenne.	Maximum	Minimum.	Variation moyenne par jour.
1	Janvier....	4·08	—7·64	41·7	—16·4	12·81	29·9449	30·6 7	28·943	·220
2	Février..................	12·99	—2·58	40·8	—12·7	15·50	30·0611	30·866	29 296	·365
3	Mars	25·25	+1·22	42·9	— 0·3	14·52	30·0136	30·633	29·441	·263
4	Avril	36·80	—2·88	60·8	11·9	15·96	30·0005	30·580	29·204	·274
5	Mai......................	53·87	—0·47	84·8	34·9	17·43	29·8364	30.261	29·245	·212
6	Juin	68·01	+3·26	86·5	53·2	17·90	29·9597	30·187	20·612	·131
7	Juillet....................	67·69	—1·14	87·1	52·0	17·66	29·8624	30·136	29·530	·154
8	Août..........	67.85	+0 89	90·0	48·0	16·38	29.9175	30·169	29·124	·166
9	Septembre	54·83	—3·63	76·5	38·0	15·74	29·9760	30·334	29·415	·189
10	Octobre..........	50·29	+4·89	72·0	25·0	16·59	30·0576	30·602	29·016	·223
11	Novembre................	35·21	+2·78	53·5	8·8	13·48	29·9626	30·615	29·407	·271
12	Décembre ....!.....	11·81	—6·76	41·0	—13·8	17.97	30·1009	20·882	29·345	·339
13	Totaux pour 1893......	....	....	......	....	....	....	....	....	....
14	Moyenne pour 1893....	40·72	—1·01	... .	....	15·99	29·9744	....	....	·231
15	Moyennes p. les 19 ans finissant le 31 déc. 1893	41·73	....	......	....	....	29·9871	....	....	.....

* Les observations du baromètre sont réduites à 32° Fahr. et au niveau de la mer. † Pouces de mer-
la température a été *plus haute ;* "—" qu'elle a été plus basse que la moyenne pour 19 ans, y compris 1893.
3 h. 0 m., temps régulateur de l'est. L'anémomètre et la girouette se trouvent sur le sommet du Mont

La plus forte chaleur a été de 90·0 le 11 août ; le plus grand froid a été de 16·4 au-dessous de zéro le 11
quent de 106·4. La plus forte variation du thermomètre en un jour a été de 40·3 le 6 février ; la plus
fut de 78°57. Le jour le plus froid a été le 11 janvier, où la température moyenne fut de 12·63 au-dessous
barométrique a été de 28·943 le 2 janvier, soit uue variation de 1·939 pour l'année. L'humidité relative la
milles le 29 janvier, et sa plus grande vitesse par rafales a atteint le taux de 72 m. par heure le 29 janvier.
l'année a été de S. 60¾° O., et la distance résultante qu'il a parcourue a été de 49·488. Des aurores ont été
jours ; halos lunaires, 16 nuits ; couronnes lunaires, 5 nuits ; halos solaires, 10 jours. La première neige
27 novembre, à 11 hrs 47 m., l'on ressentit un très vif choc de tremblement de terre ; sa direction apparente

NOTE.—Les moyennes annuelles sont basées sur les moyennes mensuelles, sauf pour la vitesse

GIQUES POUR L'ANNÉE 1893.

au-dessus du niveau de la mer, 187 pieds. Latitude N. 45° 30′ 17″. Longitude, 4h
McLeod, *surintendant.*

† Pression moyenne de la vapeur.	‡ Humidité relative moyenne.	Point moyen de rosée.	Vent.		Jours de temps moy. (pour 100).	Jours de beau temps (pour 100).	Pouces de pluie.	Nombre de jours où il est tombé de la pluie.	Pouces de neige.	Nombre de jours où il est tombé de la neige.	Pouces de pluie et de neige fondue.	Nombre de jours où il est tombé de la pluie et de la neige.	Nombre de jours où il est tombé de la pluie *ou* de la neige.	Numéro.
			Direction résultante.	Moy. de la vitesse en milles par heure.										
·0475	81·3	0·1	S. 77° O.	14·8	57·	34·0	0·10	1	22·4	16	2·49	1	16	1
·0690	80·8	0·9	S. 71° O.	18·9	61·	40·0	0·42	4	21·1	12	2·81	2	14	2
·1150	77·5	19·4	S. 46° O.	19·6	54·	41·0	1·28	5	6·1	9	1·97	0	14	3
·1494	67·8	26·5	S. 43° O.	18·1	62·	42·2	1·32	12	8·4	4	2·18	2	14	4
·2856	69·7	43·0	S. 65° O.	16·6	68·	41·6	3·36	19	......	....	3·36	......	19	5
·5109	74·5	59 2	S. 40° O.	11·2	59·	50·0	4·99	14	.. ..	....	4·99	... ..	14	6
·4884	72·6	57·9	S. 70° O.	12·7	61·	58·0	4·59	16	....	....	4·59	.....	16	7
·5113	75·5	59·1	S. 89½° O.	11·4	52·	55·9	7·37	15	......	....	7·37	.....	15	8
·3345	77·4	47·5	S. 60½° O.	12·3	54·	49·0	2·40	12	. .	....	2·40	......	12	9
·2933	76·8	42·5	S. 43° O.	14·9	50·	48·9	2·18	13	0·0	1	2·18	1	13	10
·1619	76·3	28·3	S. 36¼° O.	16·9	65·	34·5	1·31	11	5·8	12	1·97	5	18	11
·0761	86·2	8·4	S. 80° O.	16·3	66·	34·0	0·76	5	40·4	23	4·60	4	24	12
......	.....	....	S. 60¾° O.	....	.....	..	30·14	127	104·2	77	40·91	15	189	13
·2536	76·4	33·3	....	15·31	59·1	44·1	......	.....	......	....	3.41	.....	16	14
·2500	74·4	.... .	....	* 15·21	61·3	§45·7	28·18	133	122·6	82	40·14	16	200	15

cure. ‡ Saturation, 100. § Pour douze ans seulement. * Pour sept ans seulement. ¶ "÷" indique que
Pour déterminer les moyennes mensuelles on a fait des observations toutes les 4 heures en commençant à
Royal, à 57 pieds au-dessus du sol et à 810 pieds au-dessus du niveau de la mer.
janvier, et de 16·3 au-dessous de zéro le 12 jauvier. L'extrême variation de température a été par consé-
minime variarion a été de 4·1 le 15 avril. Le jour le plus chaud a été le 11 août, où la température moyenne
de zéro. La plus haute observation barométrique a été de 30·882 le 14 décembre ; la plus basse observation
plus basse a été de 23 le 12 mai. La plus grande distance parcourue par le vent en une heure a été de 62
La distance totale parcourue par le vent a été de 134,972 milles. La direction résultant du vent pour
observées 28 nuits ; brumes, 5 jours ; orages accompagnés de tonnerre, 23 jours ; éclairs sans tonnerre, 5
de l'automne est tombée le 29 octobre. Les voitures d'hiver ont commencé à circuler le 3 décembre. Le
était N.-E. au S,-O.
du vent.

ANNEXE N° 4.

RAPPORT SUR LES ÉTUDES HYDROGRAPHIQUES.

OTTAWA, 10 janvier 1892.

M. WM. SMITH,
Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les études qui ont été faites, l'année dernière, dans la division technique du ministère de la marine et des pêcheries en rapport avec les levées hydrographiques et les observations de marées.

OBSERVATIONS DES MARÉES.

M. William Bell, ingénieur civil, a été chargé de diriger ce service. Il m'a transmis un rapport élaboré sur tout ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui au sujet des observations des marées et des courants. (*Voir* annexe "A.") Vous trouverez à l'annexe n° 3 un rapport sur les études qui ont été faites de ce chef sous la direction de M. Carpmael, antérieurement à la nominatien de M. Dawson.

RELÈVEMENT D'ANTICOSTI.

Les études relatives à ce relèvement n'ont pas été continuées pendant l'année 1893. Les commissaires de l'amirauté informèrent le gouvernement, au mois de décembre 1892, qu'ils avaient reçu un rapport du commandant Wm Tooker, M.R., sur le progrès qui avait été fait au sujet du relèvement de la côte sud d'Anticosti et des environs. Dans ce rapport, M. Tooker dit qu'il a commencé ses études à Table-Head, et qu'après avoir contourné la pointe de l'Est, il a dû s'arrêter à environ 10 milles à l'ouest de la pointe Sud. Or, comme c'est sur cette partie de la côte de l'île que presque tous les naufrages ont eu lieu, et comme les données recueillies jusqu'ici montrent que les roches ne s'étendent pas aussi loin de la côte que l'indiquent les cartes marines actuelles, les commissaires de l'amirauté n'ont pas l'intention de continuer le relèvement d'Anticosti pendant l'année 1893, étant donné surtout que les services des ingénieurs qui se trouvent à bord du *Gulnare* sont absolument requis, dans l'intérêt des navires de Sa Majesté, sur les côtes de Terreneuve.

Un état des dépenses encourues pendant l'année 1892 et jusqu'au 1er janvier 1893, soit £4,122 9s. 11d.; a été transmis aux commissaires de l'amirauté; le ministère a fait tenir la moitié de cette somme à l'emirauté, comme il avait été convenu.

Les résultats des études que M. Tooker a faites en 1892 ont été consignées dans les cartes de l'amirauté, notamment dans la carte n° 1621 de l'entrée du fleuve Saint-Laurent.

LEVÉE HYDROGRAPHIQUE DE LA BAIE GEORGIENNE.

Les études en rapport avec cette levée ont été continuées dans le cours de l'année dernière par M. Wm J. Stewart à bord du steamer *Bayfield*. Son rapport se trouve ci-inclus (Annexe "B.")

Une somme de $15,696.08 a été dépensée de ce chef entre le 1er janvier et le 31 décembre 1893.

J'espère qu'à la fin de l'année 1894 tout sera terminé.

LEVÉE HYDROGRAPHIQUE DE LA BAIE DE QUINTÉ.

L'achèvement du canal Murray ayant beaucoup augmenté le trafic sur la baie de Quinté, surtout en ce qui concerne les navires à vapeur, l'on s'aperçut que l'absence d'une carte de cette baie, dont certaines parties sont très peu profondes, constituait un sérieux inconvénient pour la navigation.

Se rendant aux représentations des armateurs, le ministère fit faire l'année dernière, le relèvement de cette baie sous ma surveillance personnelle.

La triangulation de la baie fut effectuée sur la glace pendant les mois de février et de mars, et les sondages furent faits entre mai et septembre.

J'engageai comme aide temporaire M. Thomas Drummond, A.T.F., I.C., et pendant les mois d'été M[r] P. A. Wilkin remplit les fonctions d'observateur. Je dois dire ici que ces deux messieurs se sont acquittés de leurs devoirs d'une manière irréprochable.

Ce relèvement n'a entraîné que peu de dépenses: il n'y eut qu'un petit nombre d'hommes employés et un yacht à vapeur fut nolisé à $10 par jour, y compris les services de deux hommes.

Toute la baie de Quinté a été relevée à partir du canal Murray jusqu'à l'île Centre Brother, et les cartes qui seront publiées renfermeront les études faites par le gouvernement américain entre Kingston et l'île Centre Brother en rapport avec le canal Murray.

Il est question de publier les cartes sur deux feuilles de papier grand-jésus double, sur une échelle d'environ 2,000 pieds au pouce, Le personnel permanent du ministère est actuellement occupé à préparer ces cartes, qui seront tout probablement prêtes à être publiées à l'ouverture de la navigation.

Les dépenses totales se rattachant à ce relèvement se chiffrent par $4,271.37.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

W[m] P. ANDERSON,

Ingénieur en chef.

(*Annexe* "*A.*")

RAPPORT DE W. BELL DAWSON, I. C.

ETUDES SUR LES MARÉES ET LES COURANTS DANS LES EAUX CANADIENNES.

OTTAWA, 13 janvier 1893.

M. W[m] P. ANDERSON, I.C.,
Ingénieur en chef, ministère de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les observations des marées et des courants dans les eaux canadiennes.

Je commencerai par dire un mot des représentations qui ont été faites dans ces dernières années au gouvernement, à ce sujet, et des mesures qui ont été prises jusqu'ici pour y faire droit.

Lorsque l'Association Britannique se réunit à Montréal en 1884, l'importance de publier des tables de marées pour les eaux canadiennes et la nécessité d'établir des postes pour l'observation des marées furent discutées. L'Association adopta une résolution attirant l'attention du gouvernement du Canada sur la chose, et nomma aussi un comité pour recueillir des renseignements et faire ensuite des représentations aux autorités. Le comité se composait du docteur A. Johnson, président; J. G. MacGregor, d'Halifax; J. B. Cherriman, de Toronto; H. T. Bovey, de Montréal; et C. Carpmael, directeur du service météorologique. Le conseil de commerce de Montréal, qui était occupé en même temps à étudier la question, adressa un mémoire au gouvernement du Canada. Les armateurs et les capitaines de navires étaient

aussi unanimes à reconnaître que le manque de renseignements à l'égard des marées et des courants les mettaient dans une position désavantageuse.

Pendant les sessions suivantes du Parlement, des requêtes furent adressées au ministre de la marine d'alors. Celui-ci répondit que vu les dépenses qui avaient été encourues, pendant l'été de 1885, pour le relèvement de la baie Georgienne et l'expédition à la baie d'Hudson, le gouvernement n'avait pas l'intention de faire observer les marées dans le moment.

En janvier 1886, une nombreuse délégation, représentant l'Association Britannique, la Société Royale du Canada et le Conseil de Commerce de Montréal, alla voir le nouveau ministre de la marine (l'honorable G. E. Foster) et le premier ministre, sir John Macdonald. La question fut discutée sous toutes ses faces; les ministres déclarèrent que le gouvernement se rendait parfaitement compte de l'importance d'établir des postes pour l'observation des marées dans les eaux canadiennes, mais il ne pouvait dans le moment,—vu les frais considérables qu'avaient entraînés les relèvements et les explorations qui venaient d'être faits,—encourir de nouvelles dépenses; cependant ils espéraient que dans un avenir rapproché le gouvernement serait en état de mener à bonne fin une œuvre aussi utile au commerce du pays.

Au retour de l'expédition de la baie d'Hudson, le gouvernement s'imposa de nouvelles dépenses en s'engageant a payer la moitié des frais des travaux de relèvement entrepris par l'amirauté britannique dans le bas du Saint-Laurent. Néanmoins, pendant l'été de 1887, le lieutenant Gordon, M. R., qui avait commandé l'expédition à la baie d'Hudson, fut autorisé à faire des observations à certains endroits, dans le but de constater à quel point les données sur lesquelles on s'appuyait alors pour prédire les marées étaient exactes. Ces observations furent faites à Georogetown, I. P.-E., Louisbourg, C. B., Pictou, N.-E., et Port-Hawkesbury, dans le détroit de Canso. Le lieutenant Gordon fit rapport que les calculs sur lesquels on se basait relativement aux marées étaient erronés, et dans certains cas (le détroit de Canso, par exemple) tout à fait faux. Il recommanda au gouvernement, dans l'intérêt des marins, de faire déterminer les courants et d'établir des postes pour l'observation des marées.

Comme le commandant Maxwell, M. R., était dans le temps occupé à des études de relèvement dans le bas du Saint-Laurent, son attention fut attirée sur le mémoire du comité de l'Association Britannique, et le ministère lui demanda d'indiquer la nature et l'étendue des observations qu'il avait l'occasion de faire. Il répondit qu'il avait fait tout en son pouvoir pour observer les marées et les courants, mais qu'il n'avait pu recueillir de données rien précises avec les faibles ressources à sa disposition. La meilleure méthode, d'après lui, d'arriver à des résultats pratiques, était d'établir des marégraphes à divers endroits du golfe et du fleuve Saint-Laurent; avec un navire, ou plus on pourrait observer jour par jour la condition des courants de marées sous l'influence du vent et de la température.

Jusqu'au moment où sir C. Hibbert Tupper, C.C.M.G., entra en fonction comme ministre de la Marine, à l'automne de 1888, on ne prit aucune mesure pour faire droit aux représentations qui avaient été faites. Comme le lieutenant Gordon avait passé l'été de 1888 à naviguer sur le golfe Saint-Laurent, il adressa au ministre un rapport basé sur les observations qu'il avait faites. Dans ce rapport, il disait que tant que nous n'aurions pas étudié les marées, comme la chose s'est faite sur les côtes des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, nous serions sujets à des désastres maritimes. Il ajoutait que de 1870 à 1887, les pertes éprouvées par les armateurs et les expéditeurs s'élevaient à un peu plus de $50,000,000, soit une moyenne de $2,782,000 par an; et dans le même espace de temps il y avait eu 4,308 pertes de vie. Une certaine proportion de ces pertes de vie et de biens était assurément due au manque de renseignements au sujet des courants. Si l'on savait, disait-il, tous les dangers et toutes les erreurs de position qui ont été découverts après un temps de brume, on serait tout étonné; mais les capitaines n'avaient pas, règle générale, à admettre qu'ils se sont trompés de direction. Ils se contentent de gagner un peu plus le large au prochain voyage, mais même alors il arrivera probablement que le navire se trouvera aussi loin au nord qu'il était au voyage précédent, au sud. Il était donc difficile de se procurer des preuves sur le sujet. Le lieutenant Gordon terminait en recommandant de commencer au plustôt l'étude des marées.

Pendant l'été de 1889, les choses n'avancèrent guère. Le lieutenant Gordon et M. Carpmael firent des voyages d'explorations dans le but de constater quels étaient les meilleurs endroits où l'on pourrait établir ces échelles de marées.

Lorsque les études de relèvement dans le bas du Saint-Laurent furent terminés, on jugea que c'était le moment favorable de faire de nouvelles représentations aux autorités. Au mois de décembre 1889, une requête fut adressée au ministre de la Marine et des Pêcheries par l'Association Britannique et la Société Royale du Canada. Voici la teneur de cette requête, qui fût signée par 393 capitaines et officiers de navires :—

" Nous, soussignés, capitaines et officiers de vaisseaux naviguant sur le golfe Saint-Laurent et sur les eaux qui baignent les côtés du Canada et de Terreneuve, prions le gouvernement ainsi que le parlement du Canada de prendre de suite les mesures qu'ils jugeront à propos pour obtenir tous les renseignements possibles au sujet des courants qui existent dans ces eaux,—qu'ils soient dus aux marées ou à une autre cause,—et de répandre ensuite ces renseignements parmi les marins. Nous croyons que ce serait le moyen de diminuer dans une large mesure le nombre des naufrages."

Un autre mémoire fût présenté au ministre par les armateurs et les expéditeurs de Montréal. Ce mémoire était signé par messieurs H. et A. Allan, David Torrance et Cie, H. E. Murray, Anderson McKenzie et Cie, et F. W. Henshaw. On faisait remarquer qu'il était impossible de se procurer au Canada des renseignements du genre de ceux que fournit le gouvernement impérial dans les tables des marées britanniques, qui indiquent non seulement les changements dans la profondeur de l'eau, dus au flux et au reflux, mais qui contiennent encore des données complètes relativement aux courants qu'on rencontre dans les eaux qui baignent les Iles Britanniques. On s'appuyait sur la liste annuelle des naufrages pour faire voir le pressant besoin qui se faisait sentir de renseignements concernant les eaux canadiennes. Enfin, on priait le gouvernement d'agir sans retard.

Ce mémoire fut cordialement endossé par le président du conseil de commerce de Québec. Il fut référé au capitaine W. H. Smith, président du conseil d'examen des capitaines et seconds et très versé dans la marine ; ce dernier recommanda au gouvernement d'établir des marégraphes à tous les ports importants et de faire prendre des observations par des personnes expérimentées.

Vers le même temps, une autre communication fut reçue à ce sujet du Dr Johnson, au nom du comité de l'Association Britannique. On y mentionnait entre autres choses le règlement imposé par le conseil impérial de commerce. Ce règlement décrète que tous les capitaines de navires doivent subir un examen et obtenir un certificat de capacité ; les capitaines qui veulent avoir un certificat pour le cabotage doivent être au fait des marées et des courants de marées. Les renseignements dont ils ont besoin pour subir cet examen se trouvent dans les tables des marées publiées par l'amirauté. On voulait faire voir ainsi la nécessité d'obtenir pour les eaux canadiennes des données sur lesquelles des renseignements du même genre pourraient être basés. On faisait aussi allusion dans cette communication aux études hydrographiques qui venaient d'être faites par le commandant Maxwell dans le bas du Saint-Laurent, et aux efforts qu'il avait déployés pour observer les marées et les courants dans la partie du fleuve qu'il avait relevée. On y citait enfin l'opinion exprimée par le capitaine Lecky dans son ouvrage sur " La navigation pratique." Cet ouvrage a reçu l'approbation des autorités navales de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et est fourni aux pilotes de ces deux pays. L'auteur donne une liste de 16 livres qui, dit-il, " peuvent être considérés comme absolument essentiels pour rendre la navigation sûre de nos jours, où la question de la vitesse entre pour beaucoup dans les calculs." La liste renferme les " tables des marées " de l'amirauté et le " Manuel des marées et des courants de marées " de Galbraith et Haugton, pour les eaux qui baignent les Iles Britanniques.

COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS.

On se mit sérieusement à l'œuvre en 1890. On décida de faire d'autres observations préliminaires, d'acheter quelques maréomètres, et de se servir dans toute la

mesure possible des anciennes tables de marées pour les années 1860 et 1861, qui avaient été découvertes dans les archives du bureau hydrographique, établi autrefois à Halifax. Un crédit de $2,000 fut affecté à ces fins, et la somme de $1,654.96 fut dépensée.

Les observations projetées furent faites par le lieutenant Gordon à deux endroits sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, son but étant de déterminer exactement les différences de marées entre Halifax et les autres localités situées le long de la côte, afin de faire de Halifax, si possible, un "port de référence" pour toute la côte Est de la Nouvelle-Ecosse à partir de l'île Scatarie jusqu'au cap Sable. C'était ce qu'il y avait de plus important à faire tout d'abord, car on espérait pouvoir se servir des tables de marées dont je viens de parler jusqu'à ce que des observations complètes eussent été faites. On voulait aussi par ces observations préliminaires constater quels étaient les appareils et les méthodes pouvant donner les meilleurs résultats. Les détails de ces études et la description des appareils qui furent employés se trouvent à l'annexe n° 16 du 23ème rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour 1890.

Le ministre, aidé des conseils de M. Carpmael, directeur du service météorologique, ne négligea rien pour se renseigner sur la meilleure forme de maréomètres à employer. On se trouva en face de sérieuses difficultés: dans la plupart des localités on ne pouvait se servir des appareils ordinaires, car ils n'auraient pu fonctionner pendant l'hiver; en outre, pour ne pas porter les dépenses à un chiffre trop élevé, on dut confier un certain nombre de postes d'observation à des personnes peu versées dans les études hydrographiques.

Les marées elles-mêmes varient tellement sur les côtes du Canada qu'on aurait été obligé d'établir un grand nombre de postes pour pouvoir suivre les mouvements des marées. Dans ces conditions, un marégraphe enregistrant automatiquement les marées et n'exigeant que peu de surveillance, était le meilleur et le plus économique à employer. Pour permettre aux instruments de fonctionner l'hiver comme l'été, M. Carpmael fit des études spéciales et des expériences qui sont indiquées dans son rapport du mois de décembre 1890. (Annexe n° 16 du rapport annuel du ministère de la Marine, 1890.) Le professeur G. H. Darwin, de Cambridge, le plus éminent spécialiste sur les questions de marées, fut consulté. Le maréomètre que l'on se décida finalement à adopter fut celui qu'a inventé sir William Thompson, et trois de ces maréomètres furent en conséquence achetés.

Les tables des marées de Halifax dont je parle plus haut furent soumises à M. Edward Roberts, du bureau de l'Almanach Nautique. Ces tables n'étaient pas absolument couvertes, mais M. Roberts trouva le moyen de les rectifier au moyen d'une méthode de doubles calculs. Les calculs furent effectués avec une machine ingénieuse et dispendieuse, qui avait été mise au service du ministère à un prix purement nominal. Cette machine fut inventée pour faciliter les calculs des marées dans les Indes. Les tables des marées pour Halifax ainsi préparées furent publiées pour la 1ère fois par le ministère en 1891, et l'ont été depuis tous les ans. Ces tables contiennent des différences de marées qui permettent de les employer pour tous les ports importants qui se trouvent sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse.

DES MARÉOMÈTRES ET DES POSTES DE MARÉES SONT ÉTABLIS.

Afin de connaître les endroits les plus favorables où des maréomètres pourraient être établis, on demanda l'avis de Mr F. C. Mendenhall, surintendant du service hydrographique des Etats-Unis, et M. Carpmael visita aussi personnellement diverses localités le long du fleuve Saint-Laurent (en bas) et sur le golfe. Le lieutenant Gordon tomba alors malade et mourut, de sorte que tout le fardeau de l'ouvrage tomba sur les épaules de M. Carpmael.

Les premières échelles de marée furent établies à la Pointe-au-Père, à la Pointe Sud-ouest de l'île d'Anticosti et au havre de Saint-Jean, N.-B., et les emplacements qui ont été choisis pour trois nouveaux maréomètres depuis achetés, sont aux îles de la Madeleine, à l'île Saint Paul, C.-B., et au havre de Québec. Pour l'achat et l'établissement de ces maréomètres, un crédit de $10,000 fut mis à la disposition du ministère pour chacun des exercices de 1891–92, 1892–93, 1893–94, mais les dépenses encourues pendant les deux premiers de ces exercices ont dépassé d'un quart à peu près les crédits votés.

L'échelle de marée consiste essentiellement en un cylindre que l'on place dans une position droite et auquel un mouvement d'horlogerie fait faire une révolution complète toutes les heures; autour de ce cylindre se trouve une feuille de papier graduée. La marée, à mesure qu'elle monte et descend, fait mouvoir un flotteur en haut et en bas dans un tuyaux vertical, qui communique par une ouverture avec la mer. Ce flotteur est relié au moyen d'un fil métallique au mécanisme du marégraphe, de manière à faire mouvoir un crayon en haut et en bas le long du cylindre, suivant les mouvements de la marée, mais dans une proportion beaucoup réduite. L'effet combiné du mouvement du crayon et de la rotation du cylindre est de tracer sur le papier une courbe qui représente l'ondulation elle-même, mais sur une échelle réduite. Sur cette courbe, la hauteur de la marée, les heures de la marée haute et de la marée basse, et tous les autres éléments requis peuvent être mesurés. De plus, comme la marée haute tarde d'une heure tous les jours, les courbes indiquant les marées pour des jours consécutifs tombent les unes derrière les autres, et les observations peuvent ainsi être enregistrées pendant une semaine sur la même feuille sans quil y ait confusion de courbes. Le long du maréomètre automatique on place un maréomètre ordinaire, qui permet de contrôler les indications de l'autre et de mesurer la hauteur de la marée. A cette fin, il y a un second tuyau vertical et un flotteur attaché à un mât, qui se meut en bas et en haut avec la marée elle-même. Lorsque la hauteur de la marée est considérable, ou se sert d'un ruban en acier suspendu à une poulie au lieu d'un mât. Il suffit de prendre les indications du maréomètre deux fois par jour et de les comparer à celles du marégraphe.

Il est évidemment nécessaire de placer le maréomètre de manière à ce que l'eau s'introduise dans les tuyaux verticaux à marée basse comme à marée haute. Sur les grèves ordinaires on ne peut arriver à ce résultat qu'en plaçant l'instrument dans l'eau au delà de la ligne de la marée basse, ou encore en l'établissant sur le rivage et en y conduisant l'eau au moyen de tuyaux. C'est ce qui entraîne le plus de dépenses lorsqu'il s'agit d'établir des maréomètres dans des endroits où il n'y a pas de quoi contre lequel on puisse placer les instruments. Il faut laisser autour des tuyaux verticaux un espace libre par où on les chauffe pendant l'hiver pour empêcher l'eau de geler, et on les fait communiquer avec la mer au moyen d'une crépine percée de petits trous et arrangée de manière à réduire ou arrêter le mouvement des vagues à leur intérieur. Lorsqu'on a établi les postes de marées dont je viens de parler, il a été quelques fois nécessaire, pour embrasser toutes les variations de la marée, de construire un petit caisson en bois, sur lequel on bâtissait une cabane pour protéger les instruments contre le mauvais temps. Ces postes ont été établis sous la surveillance immédiate du capitaine Douglas, qui a eu à surmonter des difficultés de tous genres. Je crois qu'il est inutile pour moi de décrire les postes en détail; je me contenterai d'en donner la liste avec les noms des observateurs et d'indiquer depuis quand ils sont en opération.

POSTES DE MARÉE ÉTABLIS JUSQU'AU MOIS DE DÉCÉMBRE 1893.

Saint-Jean, N.-B.—Le maréomètre a été placé contre le quai dans le port. D. L. Hutchinson, observateur. En opération depuis le mois de décembre 1892.

Pointe du Sud-Ouest, Anticosti.—Un caisson a été construit pour le maréomètre. H. Pope, gardien de phare, observateur. Les observations ont commencé en juillet 1893.

Ile Saint-Paul, C.-B.—Le maréomètre se trouve sur un caisson construit dans une ouverture entre les falaises. John Campbell, gardien de phare, observateur. En opération depuis septembre 1893.

Iles de la Madeleine.—Le maréomètre se trouve à la Pierre-à-Meuble, du côté est des îles. Le maréomètre a été placé dans un puits percé dans un brise-lames en bois pour qu'il soit mieux protégé. A. Lebourdais, surintendant local des télégraphes, observateur. Les observations ont commencé en octobre 1893.

Québec.—Le maréomètre a été placé dans le bassin d'échouage de Lévis. M. Valiquet, observateur. En opération depuis novembre 1893.

Pointe-au-Père.—(Travaux inachevés.) Le maréomètre sera placé dans un puits percé sur le rivage et communiquera avec la mer au moyen d'une tranchée et de tuyaux.

MARÉES.

En ce qui concerne la marine marchande, les observations des marées se présentent sous trois aspects: (1) Les heures de la marée haute et de la marée basse aux principaux ports du pays et la hauteur de la marée. (2) Les heures de la marée haute et de la marée basse aux ports moins importants le long des côtes, et la profondeur de l'eau sur les hauts-fonds qui se remontrent à l'entrée de ces ports; les caboteurs y sont spécialement intéressés. (3) Les courants produits par les marées. A ce dernier point de vue, le bas du Saint-Laurent, la baie de Fundy et les anses sur notre côte du Pacifique constituent les exemples les plus remarquables que l'on puisse citer. Pour ce qui regarde la marée haute et la marée basse, les caboteurs y sont probablement aussi intéressés que les autres marins.

Dans le fleuve Saint-Laurent, en amont de Québec, les marées ont été observées par M. Kennedy, ingénieur de la commission du havre de Montréal, pendant qu'il dirigeait les travaux pour l'amélioration du chenal navigable du fleuve. Des tables de marées sont maintenant publiées par lui pour l'usage des pilotes du fleuve; et un poste de signaux a été établi pour indiquer la profondeur de l'eau dans le nouveau chenal. Une étude complète sur ces marées se trouve aussi dans le rapport adressé, au mois de décembre 1891, par M. R. Steckel, I.C., du ministère des Travaux publics, à M. L. Coste, ingénieur en chef du même ministère.

Dans le fleuve, en aval de Québec, dans toute l'étendue du golfe Saint-Laurent et sur la côte de l'Atlantique, les renseignements que nous possédons au sujet des marées sont encore basés sur les études que fit l'amiral Bayfield il y a près de 60 ans; et ces données, comme l'honorable G. E. Foster l'a reconnu lorsqu'il était ministre de la marine, ne suffisent plus.

Pour obtenir les renseignements voulus, il faudrait établir des postes d'observations à des endroits dominants, afin de pouvoir suivre le cours général des marées et déterminer ensuite les différences locales pour les ports moins importants. Dans le choix des postes principaux, la plus sérieuse difficulté que l'on rencontre consiste en ce que les ports importants offrent rarement les conditions voulues pour permettre de déterminer les différences de marées des autres endroits situés le long de la côte. La raison en est que plusieurs ports, comme Québec, Saint-Jean, N.-B., et New-York, se trouvent aux embouchures de rivières de marées, ce qui a pour effet de compliquer les heures de la marée de conditions locales. Pour remédier à la chose, Sandy-Hook a été choisi au lieu de New-York comme port de référence pour les autres endroits qui se rencontrent sur la côte de l'Atlantique. A Québec et à Saint-Jean, les mêmes difficultés locales se présentent; et bien qu'il soit nécessaire d'observer les marées à ces postes à cause de leur propre importance, il est douteux que Saint-Jean puisse servir de port de référence pour la baie de Fundy. Il serait donc à propos d'établir un autre poste le plus tôt possible à Yarmouth, qui offre toutes les conditions voulues. Ce port est soustrait aux influences locales, les mouvements de la marée s'y écartent moins de la moyenne qu'à Saint-Jean, et il recommande parfaitement l'entrée de la baie de Fundy. Pour la côte atlantique de la Nouvelle-Ecosse, Halifax est sans doute l'endroit à choisir, étant donné que cette ville combine les avantages que je viens d'énumérer. Si un poste d'observations était établi dans le havre de Halifax, peut-être l'influence de la marée accumulée dans le bassin de Bedford se ferait-elle sentir dans une mesure appréciable. On aurait probablement plus de chances de succès dans un endroit qui serait choisi à l'extérieur du havre, tel que Chebucto-Head, par exemple.

Afin d'obtenir une base sûre pour les tables de marées de Halifax, on devrait continuer les observations pendant une période de 19 ans. C'est l'espace de temps dans lequel les nœuds de la lune accomplissent leur révolution et dans lequel les éclipses reviennent successivement dans le même ordre. Bien que des marées d'une hauteur inaccoutumée se reproduisent tous les ans, à l'époque des équinoxes du printemps et de l'automne, sous l'influence combinée du soleil et de la lune, la déclinaison de la lune est différente à chaque équinoxe consécutive jusqu'à ce que la période de 19 ans se soit écoulée. A l'expiration de cet espace de temps, le soleil et la lune se trouvent encore par rapport à la terre dans des positions identiques à celles qu'elles occupaient tout d'abord, et touts les phénomènes, y compris les marées, recom-

mencent dans le même ordre. C'est donc là le cycle lunaire le plus court pour calculer correctement les marées.

Comme le golfe Saint-Laurent forme une vaste étendue d'eau presque entourée de terre, il est de la plus haute importance de faire des observations complètes au sujet des marées et des courants aux deux principales entrées qui le relient à l'océan. L'entrée nord, par le détroit de Belle-Ile, n'a qu'à peu près 10 milles de largeur et 40 brasses de profondeur, tandis que l'autre ouverture, entre le Cap-Breton et Terreneuve, indiquée sur les cartes marines sous le nom de détroit de Cabot, a une largeur de 60 milles et une profondeur d'environ 250 brasses. On peut à la rigueur ne pas tenir compte du détroit de Canso au point de vue des marées et des courants du golfe considéré dans toute son étendue; mais il ne faut pas croire que l'influence des deux entrées principales que je viens de mentionner dépend uniquement de leurs dimensions relatives. A en juger par le mouvement des banquises dans le détroit de Belle-Ile, il y a tout lieu de croire qu'une grande quantité d'eau froide s'y accumule et se répand ensuite dans le golfe. C'est peut-être en réalité une branche du courant arctique. Bien que cette entrée du golfe puisse paraître peu importante comparée à l'autre, il ne faut pas oublier qu'un courant qui traverserait ce détroit même à une vitesse d'un demi-mille à l'heure seulement introduirait dans le golfe un volume d'eau froide 20 fois plus considérable que la masse liquide que le fleuve Saint-Laurent pourrait décharger.

En ce qui concerne la marée, il est tout probable que la quantité d'eau qui entre dans le golfe par le détroit de Belle-Ile est relativement peu considérable; mais il faut faire entrer en ligne de compte les ondulations des marées. En outre, la marée exerce une influence directe sur le mouvement du courant dans le détroit. Il est donc nécessaire d'y établir un poste d'observations le plus tôt possible. Le meilleur endroit serait probablement la baie Fortune, où il y a un quai et un excellent abri. Cette baie se trouve aussi dans la partie la plus étroite du détroit, où les courants peuvent être le mieux observés.

La marée principale qui se rencontre dans le golfe y entre sans doute par le détroit de Cabot. Chose remarquable, cette marée ne se perd pas dans le golfe, mais on la retrouve encore plus forte dans le passage entre Gaspé et Anticosti; de là elle continue à remonter le Saint-Laurent, avec une hauteur toujours croissante, jusqu'à Québec. C'est ce que démontrent les courbes enregistrées jusqu'ici par les marégraphes. Le progrès de la marée dans cette direction doit être attribué dans une large mesure à l'existence d'un profond chenal qui traverse toute l'étendue du golfe à partir du détroit de Cabot jusqu'au passage, dont je viens de parler, entre Gaspé et Anticosti, et s'étend de là dans le Saint-Laurent jusque près du Saguenay. Le chenal en question se prolonge ainsi sur une distance de 500 milles, avec une largueur moyenne de 35 milles et une profondeur uniforme de plus de 150 brasses. C'est se chenal qui favorise le progrès de la marée.

Il est évident que le meilleur parti à prendre dans ces conditions était d'établir un poste d'observations sur le détroit de Cabot; mais le cap Nord, le cap Ray et l'île Saint-Paul n'offraient pas les conditions voulues. On tenta une expérience sur les îles de la Madeleine, sans beaucoup de succès. Il fallut donc chercher sur l'île Saint-Paul une position suffisamment abritée pour empêcher le maréomètre d'être détruit. On y réussit, et des observations se font maintenant sur le détroit de Cabot même.

Les postes d'observations intermédiaires ont été établis à la Pointe Sud-ouest d'Anticosti et à la Pointe-au-Père. Ces localités offrent les avantages suivants:—elles se trouvent près du chenal principal dont je viens de parler, elles sont semblablement situées par rapport à ce chenal, et les conditions locales ne peuvent les affecter. Elles sont ainsi admirablement adaptées pour permettre de suivre le progrès de la marée et servir de postes de référence. La position de la Pointe-des-Monts, qui commande l'embouchure du Saint-Laurent, est supérieure à celle de la Pointe-au-Père; mais, d'un autre côté, la Pointe-au-Père est la station des pilotes, et il faut que ces derniers puissent s'y procurer tout les renseignements dont ils ont besoin concernant les marées et les courants.

Dans cette chaîne de postes de marées, une importante région a été omise. La ligne du chenal principal qui traverse le golfe à partir du détroit de Cabot jusqu'à

Gaspé est très directe, ne présentant qu'une légère sinuosité au nord-est près des îles de la Madeleine. Ce chenal forme ainsi la limite de la grande baie semi-circulaire à eaux relativement peu profondes qui est bornée par la large courbe de côte s'étendant de Gaspé au Cap-Breton et dans laquelle se trouve l'Ile du Prince-Edouard. La profondeur de l'eau dans cette baie n'atteint qu'une moyenne de 30 brasses, et la marée doit traverser ces eaux basses sur une distance d'environ 200 milles pour atteindre le rivage. Il est donc très important d'établir au moins un poste d'observations près du centre de la courbe de côte qui borne cette baie. Je crois qu'on pourrait trouver un endroit favorable dans le voisinage de la baie de Miramichi, qui est très éloigné des eaux profondes et de l'entrée de la marée au détroit de Cabot. Le marégraphe établi sur les îles de la Madeleine permettra bientôt d'établir leur différence de marée avec l'île Saint-Paul ; on devrait ensuite le transférer à Miramichi, dont la position est plus importante que celle des îles de la Madeleine. Ce changement pourrait être effectué avant la fin de l'année prochaine.

A la Pointe-au-Père, les travaux ne sont pas encore terminés. C'est une position qui présente beaucoup de difficultés, vu qu'on devra placer le maréomètre au-dessus de la ligne des hautes eaux pour l'empêcher d'être entraîné par les glaces. Il faudra pratiquer une tranchée de 280 pieds de longueur à travers une plage d'argile schisteuse pour conduire la marée au maréomètre. Avant de commencer les travaux à la Pointe-au-Père, on a examiné le quai de Rimouski, distant d'environ 6 milles. Il a été constaté que ce quai, à la suite de travaux de dragage, avait tassé, et tout indique que ce tassement se continuera. Il était donc impossible de faire des observations à cet endroit. En outre, pendant l'hiver, il n'y aurait eu personne sur le quai pour observer, et il était plus économique de faire exécuter les travaux voulus à la Pointe-au-Père que d'employer un observateur à Rimouski. On a aussi tenu compte du fait que la Pointe-au-Père est la station des pilotes. Il faudrait donc faire en sorte que tout soit terminé à ce poste au commencement de l'année prochaine.

Il serait à propos d'établir trois autres maréomètres à Yarmouth, à Halifax et à Belle-Ile respectivement ; les travaux commencés à la Pointe-au-Père devraient être terminés et le maréomètre des îles de la Madeleine transféré dans le voisinage de la baie de Miramichi. Je recommande que l'on prenne des mesures dans ce sens le plus tôt possible.

COURANTS.

Il y a deux manières de classifier les courants marins. Au point de vue des routes principales de la navigation qui traversent le golfe et suivent nos côtes, ils peuvent être appelés "courants favorables" ou "courants contraires," suivant qu'ils aident aux navires ou les retardent. Le courant du golfe, au large de la côte américaine, offre un exemple frappant d'un courant favorable : les vaisseaux qui naviguent entre New-York et les Indes Occidentales peuvent gagner beaucoup de temps en le suivant ou en l'évitant. D'un autre côté, à l'égard des causes qui donnent naissance aux courants, on peut faire une différence entre les courants de navires et ceux qui sont produits en grande partie ou entièrement par le vent. Ici encore le rapport entre les courants de surface et les courants sous-marins est important ; car le vent peut déplacer un courant de surface de sa position normale et permettre ainsi à l'eau qui se trouve au-dessous de le remplacer dans une certaine mesure. Il y a aussi d'autres causes, comme la différence de température, qui peuvent amener un courant sous-marin à la surface ou faire enfoncer un courant de surface. Il ne faut donc pas croire que les renseignements concernant les courants sous-marins n'ont aucune utilité pratique pour la navigation. En sus de ces causes, la pression atmosphérique peut également avoir un effet appréciable sur le mouvement des courants.

A l'appui de ce que je viens de dire, je citerai quelques exemples qui feront voir la nature des renseignements qu'il est important d'obtenir avec au moins quelque degré de certitude.

A partir de Québec jusqu'à la Pointe-au-Père, les courants de marées occupent toute la largeur du fleuve, et bien qu'on puisse les classer parmi les courants favorables, il n'y a que les petits voiliers qui en profitent. Les vapeurs n'en tiennent pas compte ; mais la direction du courant doit être considérée lorsqu'il s'agit de

calculer l'heure d'arrivée au port ou d'établir des correspondances avec les chemins de fer. Aux endroits où le fleuve s'élargit, le cas est différent, car une partie de sa largeur est occupée par un courant qui semble descendre parallèlement à la côte sud,—dont il s'éloigne peu,—jusqu'à Gaspé. Il est possible que ce courant soit dû dans une certaine mesure aux eaux plus chaudes et plus fraîches du fleuve Saint-Laurent, qui flotteraient naturellement à la surface, et sa tendance à se tenir du côté sud est probablement déterminée par la direction dominante du vent. Il y a aussi lieu de croire que sous l'action des vents violents du sud-ouest, ce courant se déplace de sa route accoutumée pour se porter du côté sud d'Anticosti. Si cette supposition est correcte, elle aiderait à expliquer l'avertissement que l'on trouve sur la carte marine à l'effet que "les courants dans ces parages sont gouvernés surtout par le vent." Si l'on connaissait la route habituelle de ce courant et les raisons de son changement de position, on serait en état de fournir aux marins des renseignements plus précis. Dans la partie du golfe qui s'étend à l'est des îles de la Madeleine et d'Anticosti, il y a des indices que l'eau de surface se meut dans une direction nord-ouest. Si l'on découvre que ce mouvement existe, soit en permanence ou à certaines époques, il faudra en venir à la conclusion qu'il se trouve un courant contraire sur la route des navires se dirigeant vers l'intérieur à travers le détroit de Belle-Ile.

La tendance de ce courant à les pousser au nord de leur route aiderait à expliquer pourquoi tant de navires, en cherchant à contourner la côte est d'Anticosti, font naufrage sur ses côtes nord-est. L'importance d'étudier les phénomènes de cette nature saute aux yeux.

Il n'y a pas que pour les marins que l'étude des courants soit utile. Il est reconnu que les excellents fonds de pêche qu'on rencontre sur les côtes atlantiques de Terreneuve et de la Nouvelle-Ecosse ainsi que le long de la Nouvelle-Angleterre sont dus au froid courant du nord qui longe ces côtes. On croit généralement que l'eau froide qui entre dans le détroit de Belle-Ile pénètre jusqu'au fond du golfe, et l'étude de ce phénomène pourrait jeter de la lumière sur la distribution du poisson d'eau froide dans le golfe. D'un autre côté, l'huître se trouve dans les eaux plus chaudes du golfe, le long des côtes du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, bien que sur la côte atlantique elle soit rare au nord de Portland. L'eau est naturellement plus chaude dans les parties plus profondes, où elle est moins troublée par les courants, et le rapport entre le mouvement de l'eau et la température peut par conséquent avoir une certaine influence sur les localités que l'huître préfère.

Il est incontestable que la pression atmosphérique a un effet sur la hauteur de la marée. La diminution dans la pression de l'air permet à la marée de monter plus haut qu'elle ne le ferait autrement, étant donné que la différence dans la pression d'un pouce de mercure correspond à environ un pied dans la hauteur de l'eau. La différence qui résulterait de cette cause dans la hauteur de la marée n'est guère importante. Mais l'effet sur les courants de marée sera souvent plus marqué. Par exemple, une basse pression atmosphérique sur la baie de Fundy, au moment de la marée montante, ne manquera pas d'accroître la vitesse des courants, et le chiffre de cet accroissement devrait-être déterminé. Dans les masses d'eau entourées de terre, comme le golfe Saint-Laurent, l'effet de la pression de l'air est ordinairement tout à fait distinct, à en juger par la mer Baltique et le golfe du Mexique. Lorsque la pression atmosphérique est haute sur ce golfe et qu'elle est basse sur les eaux extérieures de l'océan, la vitesse du courant du golfe est sensiblement affectée. Il en est à peu près de même dans le golfe Saint-Laurent, lorsque les tempêtes en passant sur les eaux extérieures y déterminent une basse pression atmosphérique. Si un grand vent du nord-ouest traverse en même temps le golfe, il est évident qu'un volume d'eau considérable en sera chassé par ces deux causes agissant ensemble, et que l'équilibre du golfe sera troublé.

A cause de ces effets des changements dans la pression de l'air, l'on fait des observations barométriques à tous les postes de marées, dans le voisinage desquels il n'y a pas de bureau météorologique.

MARÉES ET COURANTS DU PACIFIQUE.

Sur la côte du Pacifique, les principaux ports de Victoria, New-Westminster, Vancouver et Nanaïmo sont tous situés en dedans de l'île Vancouver, sur des détroits ou des eaux intérieures, où les marées et les courants sont très compliqués dans leur caractère. Comme le golfe de Géorgie, qui forme le plus vaste de ces masses d'eau intérieure communique avec le Pacifique tant à l'ouest qu'au nord, la marée y entrant par ces deux directions, et les courants des nombreux détroits et anses qui débordent sur le golfe même, se trouvent ainsi compliquées de ceux des marées qui y entrent. Il sera par conséquent nécessaire d'établir un poste d'observation dans un endroit où la marée n'est pas affectée par les courants qui se font sentir dans les anses. Le cap Beale offre toutes les conditions voulues sous ce rapport.

L'établissement d'un poste d'observation sur le golfe de Géorgie permettra de fixer une base sur laquelle la direction de l'heure du changement des courants pourrait être déterminée. Pour les détroits et les anses de la côte du Pacifique, la vitesse des courants, leur direction et l'heure de leur changement sont bien plus importantes pour un navire que l'heure de la marée haute au port vers lequel il se dirige. Les havres de Vancouver et de New-Westminster n'offrent pas les conditions voulues sous ce rapport, à cause des influences troublantes de l'anse Burrard et de la rivière Fraser. Il faudrait choisir un endroit soustrait à ces influences ainsi qu'aux clapotis des marées qui se font sentir aux embouchures des cours d'eau plus importants. Nanaïmo présente cet avantage et se trouve de plus situé centralement par rapport au golfe.

Le havre de Victoria occupe une position intermédiaire entre les marées exté-extérieures du Pacifique et celles des eaux intérieures du golfe. Il serait à propos, par conséquent, d'établir un poste de marée à Victoria ou à Esquimalt; ce poste dominerait le détroit de Fuca et relierait ensemble les marées extérieures et intérieures, sans parler des avantages qu'en retirerait le havre de Victoria.

En ce qui concerne la navigation au nord de l'Alaska, il faudra encore d'ici à quelque temps se contenter des renseignements que possèdent les capitaines qui ont eu l'occasion d'étudier les marées et les courants qui se rencontrent sur cette route. Mais pour les ports importants de la Colombie-Britannique, les trois endroits que je viens d'indiquer serviront de postes de référence au sujet des marées et des courants qui existent sur les lignes principales de la navigation. On devrait organiser ces postes en même temps, ce qui permettrait d'obtenir le rapport voulu entre les observations.

Lorsqu'il s'agira d'établir de nouveaux postes de marée et de commencer l'étude des courants, on devra tenir compte des besoins relatifs des marins. Sur la côte du Pacifique, les courants eux-mêmes sont en somme plus forts et plus variables que ceux que rencontrent les navires du même genre sur nos côtes de l'est. Sur les lignes principales de la navigation, cependant, les pilotes rejoignent les navires à l'entrée du détroit de Fuca, et leurs commandants obtiennent ainsi dès le début les renseignements dont ils ont besoin au sujet des détroits et des anses de cette côte. Dans le golfe Saint-Laurent, qui est traversé sur deux routes différentes par des navires transatlantiques, les capitaines, après avoir découvert la terre, doivent parcourir toute son étendue de 600 milles environ avant d'atteindre le poste des pilotes à la Pointe-au-Père. A mon avis, le crédit que nous avons à notre disposition devrait être consacré, cette année, à compléter notre système d'observations des marées sur nos côtes de l'est et à commencer l'étude des courants. L'année prochaine, on pourrait établir sur la côte du Pacifique le nombre de postes voulu pour obtenir une base de référence relativement aux marées et aux courants.

ÉTUDE DES COURANTS.

Sous l'influence des courants, les eaux présentent des conditions normales ou des conditions exceptionnelles. Les conditions normales pour le golfe Saint-Laurent, pendant la saison de navigation, consistent en une pression atmosphérique assez ferme et un vent prédominant du sud-ouest, et quelques-uns des exemples que j'ai cités plus haut peuvent être considérés comme conditions exceptionnelles. Ainsi,

dans les conditions normales, les principales causes qui produisent les courants sont les marées et la force du vent prédominant. Il faudra donc que les vents et les marées soient observés pendant tout le temps que se poursuivra l'étude des courants. En ce qui concerne les observations du vent, M. Carpmael se fera un plaisir d'outiller plus complètement les observatoires actuels partout où ce sera nécessaire. Cette étude permettra aussi d'utiliser dans l'intérêt des marins les nombreuses observations météorologiques que l'on fait à l'heure qu'il est. Lorsque tous les postes de marée que j'ai indiqués seront établis, il y en aura cinq dans le golfe Saint-Laurent et le bas du fleuve sans compter Québec. Il faudra maintenir ces postes pendant tout le temps que se poursuivra l'étude des courants, afin que l'on puisse se procurer les données voulues concernant les marées; et durant ce temps il sera peut-être possible de déterminer quelques-unes des différences de marées entre les postes actuels avec assez de précision pour nous permettre de transférer plusieurs des maréomètres à d'autres endroits. Il est donc très important que l'étude des courants soit commencée de suite, et c'est ce que je me permets de recommander.

Les données receuillies aux postes des marées actuellement en opération se sont accumulées dans une certaine mesure; ce serait le moment de comparer les résultats obtenus jusqu'ici. Lorsque l'étude des courants aura été commencée, les employés dont les services seront requis sur les eaux pendant l'été pourraient s'occuper dans le cours de l'hiver à coordonner les observations de marées de toute l'année.

MÉTHODES ET APPAREILS.

Je dirai maintenant un mot des appareils et des méthodes qui sont suivies pour la détermination des courants. Dans ces dernières années, l'expédition du *Challenger* et celle du *Blake* ont fait faire beaucoup de progrès aux études hydrographiques. Les appareils ont aussi subi d'importantes améliorations; la bouée flottante pour la mesure des courants a été généralement remplacée par le compteur. Les appareils inventés pour le *Blake* permettent de jeter l'ancre dans des profondeurs variant entre 2,000 et 3,000 brasses. Il est très important de faire les observations à bord d'un navire à l'ancre, car il présente alors un point fixe permettant de déterminer la direction et la vitesse des courants. C'est surtout nécessaire lorsque la terre est trop éloignée pour qu'on puisse juger de la direction et de la vitesse d'un courant par le chemin parcouru en dérive, d'autant plus que ces déterminations sont souvent compliquées de l'action du vent. La profondeur de l'eau dans le golfe n'est pas très considérable: elle n'excède nulle part 300 brasses. Pour l'étude des courants l'usage des voiliers est impraticable, à cause de la lenteur de leur marche et parce qu'il est impossible d'y faire des observations pendant les temps calmes; ajoutons à cela le temps que l'on perdrait à lever l'ancre au moyen d'un guindeau à bras et le danger que courrait le navire pendant ce retard si le mauvais temps était la cause du départ. Pour ces raisons, il est nécessaire d'avoir un steamer muni de treuils à vapeur et d'appareils d'ancrage spéciaux.

Les observations devraient comprendre la densité et la température de l'eau aussi bien que la direction des courants. La densité est surtout utile en ce qu'elle indique à quel point les eaux chaudes et froides se sont mélangées. La température a toujours été considérée comme un guide précieux pour retracer les courants. Il sera aussi à propos en certains endroits d'étudier les courants sous-marins. Quant à la vitese des courants de surface, je me propose de la déterminer à une profondeur uniforme de 10 pieds, qui peut être prise comme la moitié de la moyenne du tirant d'eau d'un navire. La vitesse, à cette profondeur, fera parfaitement voir le mouvement de la masse de l'eau de surface par rapport à son effet sur les navires.

Je recommande que l'on étudie, l'année prochaine, les deux principales entrées du golfe, à Belle-Ile et au détroit de Cabot, entre le Cap-Breton et Terreneuve, en vue de déterminer la force et la direction des courants qui traversent ces ouvertures dominantes. Pour en arriver à des résultats appréciables, il faudrait poursuivre les observations simultanément à ces deux endroits et les continuer pendant environ trois mois. Ce serait le moyen de constater les conditions voulues des courants, l'effet de la différence entre les grandes et les petites marées, et le résultat des conditions exceptionnelles qui pourront se présenter pendant ce temps. Les courants

sous-marins devraient être déterminés de même que les courants de surface, afin que l'on puisse connaître la quantité d'eau qui entre dans le golfe ou qui en sort par cet ouverture. Le volume d'eau déchargé par le Saint-Laurent pourra aussi être calculé, bien qu'un très léger mouvement des eaux à ces vastes ouvertures ferait plus que le compenser. De cette façon, on obtiendra une base générale pour l'étude des courants dans l'intérieur du golfe.

Je donne plus loin un aperçu des dépenses qu'entraîneront les études hydrographiques pendant l'exercice de 1894-95, si l'on suit le plan d'opérations que je suggère dans ce rapport.

DURÉE DES ÉTUDES.

Il faudra six ou huit ans pour compléter l'étude des courants sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique. On peut prendre comme base des dépenses annuelles que cette étude entraînera l'aperçu que je donne plus loin, sauf en ce qui concerne la somme allouée pour l'usage du steamer, qui devrait à l'avenir être disponible pendant toute la saison. Il sera aussi possible de terminer dans l'espace de temps que je viens d'indiquer les observations des courants dans les eaux ouvertes traversées par les navires transatlantiques et sur les principales routes conduisant à nos ports importants, car il n'est pas question, ici bien entendu, de l'examen en détail des courants dans les baies et les détroits peu considérables. Mon aperçu comprend aussi les nouveaux aréomètres qui seront établis, les deux premières années, avant que l'on commence l'étude des courants dans chaque région.

SOMMAIRE.

1. Les représentations qui ont été faites dans le cours de ces dernières années ont fait voir le pressant besoin qui se faisait sentir de renseignements complets concernant les marées et les courants dans les eaux canadiennes; et l'importance des renseignements de cette nature est maintenant généralement admise et reconnue.

2. On s'est mis à l'œuvre en établissant cinq postes d'observations de marées, qui sont actuellement en opération, et en publiant des tables de marées pour le port d'Halifax.

3. On se propose maintenant d'établir d'autres postes sur le golfe et la côte de l'Atlantique partout où ce sera nécessaire, et aussi de commencer l'étude des courants dans le golfe Saint-Laurent.

4. Le crédit de $10,000, voté par le parlement, était destiné à l'établissement de maréomètres et à la réduction des observations de marées; il n'était pas question de l'étude des courants.

5. Je ferai aussi remarquer que sur les deux crédits annuels de $10,000 chacun, qui ont été accordés jusqu'au mois de juin 1893, un peu plus du quart a été réellement dépensé pour les études hydrographiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. BELL DAWSON,

Directeur du service maréométrique.

ETUDE DES MARÉES ET DES COURANTS.

Aperçu des dépenses pour l'exercice 1894-95.

Trois nouveaux postes à Bell-Ile, Halifax et Yarmouth, y compris le coût des maréomètres et de leur établissement....... $	3,500
Transport du maréomètre des îles de la Madeleine à Miramichi, après neuf mois.......	900
Achèvement du maréomètre de la Pointe-au-Père..........	700
Entretien de neuf postes de marées, à $300 chacun, y compris le salaire des observateurs.......	2,700
Publication de tables de marées	300
Surintendant, appointements.......	2,000
Aide pour surveiller la construction des maréomètres et trois aides-hydrographes et calculateurs pour l'étude des courants et la coordination des observations de marées	3,600
Dépenses de voyage et de camp du personnel.......	1,800
Gages des bateliers.......	900
Armement d'un steamer, ancrage pour eaux profondes, appareils de sondage, compteurs (pour les courants), instruments, etc.......	2,500
Ajoutons pour dépenses imprévues—disons 5 pour 100....	1,100
	$ 20,000
Usage d'un steamer pendant quatre mois au taux de $15,000 pour une saison complète de sept mois.......	9,000
	$ 29,000

(*Annexe* " *B.*")

LEVÉE HYDROGRAPHIQUE DE LA BAIE GEORGIENNE.

Rapport de W. J. Stewart.

Ottawa, 31 octobre 1893.

L'ingénieur en chef
du ministère de la Marine et des Pêcheries.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur ce qui a été fait en rapport avec le relèvement de la baie Georgienne pendant l'année 1893.

Le 12 avril, le capitaine Boulton ayant abandonné la direction des travaux, je fus chargé de le remplacer et de suivre la base d'opérations qu'il avait adoptée.

Le 4 mai, je partis d'Owen Sound avec mes aides à bord du *Bayfield* pour reprendre la partie de la carte marine " Iles de l'Ouest à Wabaushene," qui avait été inachevée en 1891. Jusqu'au 2 de septembre nous nous sommes occupés à sonder en bateau et en navire cette partie de la côte nord-est de la baie comprise entre l'île de l'Espérance et la pointe de l'Orignal, jusqu'à quatre milles à l'ouest de l'île du Chrétien, soit une étendue de 215 milles carrés, sur laquelle il a été fait 740 milles de sondages en bateau et 800 milles en navire. Le fond était très inégal, de tout petits rochers et hauts-fonds s'en élevaient presque perpendiculairement et l'eau était noire; pour ces raisons, nous avons eu beaucoup de difficulté à examiner les écueils qu'ont révélés les sondages.

Le *Bayfield*, d'un tirant d'eau de 10¼ pieds, a été tenu continuellement dans le chenal intérieur, ce qui montre qu'à l'aide de quelques bouées les bateaux locaux qui font le service entre Collingwood, Midland et Killarney pourraient se servir de ce chenal et éviter ainsi les grosses mers qui se font souvent sentir dans ces parages.

Le *Bayfield* a navigué sur un nouveau chenal au nord-est de l'île Giants Tomb et à l'est des Watchers, mais je crois que ce chenal serait peu utile à la navigation en général.

A part les eaux basses qui longent ordinairement ces îles et ces rochers, on a trouvé peu de hauts-fonds, le fait est que la côte n'est pas aussi dangereuse qu'on le suppose généralement, mais plusieurs bouées devraient être placées sur les écueils les plus saillants.

Autour des îles de l'Ouest, on a enlevé plusieurs rochers qui se trouvaient à de longues distances des rochers secs et qui étaient particulièrement dangereux, car la sonde n'aurait pu donner aucune idée de leur proximité, et si un navire les avait frappés il aurait coulé bas à côté en eaux très profondes.

Pendant la saison, j'ai fait deux voyages à Parry-Sound, l'un pour indiquer à l'entrepreneur où construire les nouveaux phares, et l'autre pour voir si les feux étaient convenablement placés.

Après avoir complété l'étude de la partie de la côte par le rapport mentionné plus haut, je dirigeai mon attention sur la baie Nottawasga, et je réussis à prolonger l'ancienne triangulation de "Collingwood et ses approches", d'abord jusqu'à la pointe Cockburn et ensuite jusqu'au cap Rich, terminant ainsi la triangulation principale de la baie. L'année prochaine, on verra à compléter la ligne côtière de la même baie et à la sonder.

Avec la fin de cette saison se termine le relèvement de la partie la plus difficile, au point de vue hydrographique, des côtes des lacs. Je ne crois pas qu'il se trouve ailleurs au monde une ligne côtière aussi brisée. Bien que certaines parties des lacs soient plus difficiles à trianguler à cause de la configuration, cependant le progrès sera plus rapide, vu que les hauts-fonds y sont moins nombreux et plus faciles à trouver. Le mois de mai a été froid et humide; les autres mois ont été chauds et secs avec beaucoup de vent, mais sans fortes brises. L'automne a été exceptionnellement chaud, et le temps humide et orageux qui signale ordinairement la fin de cette saison ne s'est pas fait sentir.

M. Anderson et moi seront occupés, l'hiver prochain, à coordonner les observations de la dernière saison, à préparer les dessins pour le graveur, à rédiger un routier, enfin à déterminer la triangulation de la baie Nottawasaga. Dans le cours de la dernière saison, des cartes de "Burrard Inlet" et du "Parry Sound et de ses approches", ainsi qu'un routier pour ce détroit, ont été publiées et sont main-à vendre.

Avant de clore ce rapport, je dois dire que mes aides et l'équipage ont parfaitement bien rempli leurs devoirs. Je mentionnerai spécialement le nom du capitaine McGregor, qui n'a rien négligé pour me faciliter ma tâche.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. J. STEWART,

Surintendant des travaux hydrographiques sur la baie Georgienne.

ANNEXE N° 5.

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

OTTAWA, octobre 1893.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'exercice finissant le 30 juin 1893; jusqu'ici le rapport annuel du président a été fait pour l'année civile.

Ce rapport donne le nombre total de bateaux à vapeur signalés au Canada par les inspecteurs. Le tableau n° 1 fait voir les bateaux à vapeur qui ont été inspectés jusqu'au 30 juin 1893, et le tableau n° 2 indique les bateaux à vapeur qui n'ont pas été inspectés jusqu'au 30 la même date. Le tableau n° 4 indique le nombre de bateaux à vapeur qui ont été ajoutés à la flotte du Canada, et le tableau n° 5, le nombre de bateaux à vapeur qui se sont perdus, qui se sont brisés ou qui ont été autrement mis hors de service.

Les tableaux A, B et C font voir le nombre total de bateaux à vapeur signalés au Canada, leur tonnage brut, le montant des droits et honoraires perçus, et le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la flotte du Canada, avec leur port brut et leur tonnage de registre.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL.

Une assemblée du conseil d'inspection des bateaux à vapeur fut tenue à Toronto, le 10 de mars. Les membres présents étaient James Johnston, John Dodds, Thomas Harbottle et le président. A cette assemblée une résolution fut adoptée recommandant d'abroger les règlements concernant les trous-d'homme pratiqués dans les parois des chaudières, articles 38, 1re partie, et 55, 2ème partie, et de les remplacer par le suivant:—

" Les fermetures des trous-d'homme devront être munies de plaques ou d'anneaux compensateurs ayant au moins la même surface sectionnelle effective que la plaque qui aura été coupée. Ces anneaux ou plaques devront être aussi épais que la plaque à laquelle ils seront attachés, et l'attache devra être aussi forte que la plaque ou l'anneau. Dans le cas où la fermeture d'un trou-d'homme pratiqué dans les parois d'une chaudière n'aurait pas ses petits axes placés longitudinalement, elle devra être muni de plaques ou d'anneaux compensateurs, et d'attaches équivalents au double de la surface sectionnelle effective de la plaque qui aura été coupée.

Cette résolution fut approuvée par un arrêté du conseil en date du 28 mars 1893.

MODIFICATIONS À L'ACTE.

L'article 43 de l'Acte 49 Victoria, chapitre 78, et le sous-article 2, article 5, de l'Acte 52 Victoria, chapitre 23, modifiant l'article 61, chapitre 78, ont été abrogés et remplacés par l'Acte 56 Victoria, chapitre 25.

L'article 1 décrète que toute personne qui veut servir mécanicien sur un vapeur "de quelque tonnage qu'il soit" ou sur un vapeur à fret "de plus de 150 tonneaux bruts" doit obtenir un certificat du ministre.

L'article 2 permet au gouverneur en conseil d'accorder au dénonciateur une partie de l'amende imposée au commandant ou au propriétaire d'un navire.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR.

La charge d'inspecteur de bateaux à vapeur dans la division du Manitoba, de Kéwatin et des territoires du Nord-Ouest étant devenue vacante par la démisstion de M. Ed. R. Hill, M. Charles E. Robertson fut nommé à cette charge par arrêté du conseil en date du 6 février 1893 et commença à exercer ses fonctions le 17 mars 1893. Il réside à Winnipeg et reçoit un salaire de $1,000 par année.

ACCIDENTS.

Il n'a pas été signalé d'accidents accompagnés de pertes de vie. Voici la liste des vapeurs qui se sont perdus et des accidents peu sérieux qui sont survenus :—

Division d'Ontario-ouest.—Le vapeur *Lothair*, de Port-Hope, fut détruit par le feu à Windsor le 2 janvier 1893.

Le *Macassa*, de Hamilton, brisa son arbre de bâbord le 20 avril.

Le *Northern Belle*, d'Owen-Sound, brisa son cylindre à basse pression ainsi qu'une partie du bâtis de sa machine.

Le *Macassa*, de Hamilton, brisa son arbre à bâbord, le 20 avril; il brisa aussi son hélice en donnant contre un quai.

Le 11 mai, le *Northern Belle*, d'Owen-Sound, brisa son cylindre à basse pression et une partie du bâtis de sa machine. On n'a pas pu expliquer la cause de cet accident. Le bateau a été réparé.

Le bouton de manivelle du steamer *James Clarke* se brisa, le 9 juillet. Il était plus gros que ne l'exigent nos règlements. Le steamer fut toué à Wiarton et réparé.

Division d'Ontario-est.—Le bateau à vapeur *Orion*, de Toronto, brisa sa bielle principale, le 23 juin. Le mécanicien le répara temporairement et le ramena au port.

Division de Montréal.—Le 1er juin, le remorqueur à vapeur *Castleford*, alors qu'il touait un train de bois, brisa tout l'engrenage de ses roues à aubes et des arbres intermédiaires.

Le bateau à vapeur *Charlotte*, de Mattawa, pendant qu'il transportait des passagers de LaCave aux Erables, donna sur un rocher et brisa son gouvernail. Il fut réparé temporairement et put continuer son voyage. On posa un nouveau gouvernail à son retour à LaCave.

Le bateau à vapeur *T. Osborne* prit feu dans la soirée du 27 mai. L'intérieur du navire fut sérieusement endommagé. On n'a pu savoir la cause de cette accident.

Division de Québec.—Le 9 de juin, le vapeur à passagers *Montréal*, alors qu'il se trouvait mouillé à son quai, à Trois-Rivières, brisa son coffre à vapeur à basse pression. Tout ce que l'on sait au sujet de cet accident, c'est que le coffre à vapeur n'était pas assez fort. On avait coupé les mesures et percé des trous dans la même ligne centrale, ce qui a eu probablement pour effet de rendre la fonte plus faible. Lorsque l'inspecteur a examiné le coffre dans le bateau, il n'a aperçu que les trous, qui, seuls, ne pouvaient pas beaucoup l'affaiblir.

Les experts qui ont recherché la cause de cet accident ont fait rapport que certaines parties des machines du navire en question était tout à fait défectueuses.

L'inspecteur de Québec, M. Samson, examinera avec soin les machines du *Montréal* avant l'ouverture de la prochaine saison.

Le 19 juin, le vapeur à passagers *Carolina*, en se rendant à Montréal, donna sur une roche, à la Chaudière, et fit eau si rapidement qu'il dut être échoué sur la plage au cap Rouge. Cet accident doit être attribué au fait que l'on serrait la côte de trop près, sans doute pour gagner du temps.

Le 18 juin, le vapeur à passagers *Otto* échoua aux Sept Iles. Il fut renfloué par un remorqueur et ramené à son port. Cet accident est dû au fait que l'on naviguait au milieu de la brume.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Le vapeur à passagers *Hurona* donna sur des rochers, à Burgess, Terreneuve, le 16 de mars, et se mit à faire eau. On en pompa l'eau et on le toua à Halifax pour le radouber.

Voici l'explication de cet accident. Pendant qu'on essayait à l'amarrer une des amarres se prit dans l'hélice ; le navire dériva alors sur les rochers et se troua. Il n'y a personne à blâmer, car même avec le plus grand soin les accidents de ce genre arrivent souvent.

Au moment où le vapeur *Carroll* quittait Boston pour se rendre à Halifax, un joint d'un des sièges de sa soupape de sûreté sauta ; il retourna à Boston le même jour (18 mars), et partit dans la nuit pour Halifax après que le joint en question eût été renouvelé. Cet accident a été peu sérieux et personne n'est à blâmer.

Le steamer *Dominion* s'échoua à l'entrée du port de Lunenburg, le 24 avril, et se perdit complètement. Je n'ai pu savoir comment cet accident était arrivé.

DIVISION DU MANITOBA, KÉWATIN ET NORD-OUEST.

La traverse du *Millie Howell*, navire de pêche, se brisa le 17 juin, alors qu'il se trouvait près de l'île du Cheval, et son cylindre fut aussi endommagé. Ce navire voguait alors le long du *Sultana*, autre vaisseau de pêche appartenant à la même compagnie, et tous deux se dirigèrent vers l'île du Cheval.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Le vapeur *Caribou and Fly* brisa son arbre de tribord près de l'hélice, le 29 janvier, alors qu'il se dirigeait vers la rivière Skeena. Il se rendit dans l'anse de Low, où il brisa son arbre de bâbord. De nouveaux arbres lui furent envoyés de Victoria.

Il y avait des billes qui flottaient sur les eaux que traversait le *Caribou and Fly*, et c'est en frappant une bille que l'arbre de tribord se brisa ; l'arbre de bâbord se brisa en donnant sur un rocher dans l'anse de Low.

Les arbres étaient assez forts d'après les règles ordinaires. Les nouveaux arbres qui ont été posés au navire résisteront beaucoup mieux. Aucune enquête officielle n'a été faite à ce sujet. L'accident a été signalé à l'inspecteur par le mécanicien du navire.

Le 15 de mai, à environ 2 heures a.m., le *Vancouver*, qui se trouvait à l'ancre dans la baie de Miner, fut abordé par le *Yosemite* et son côté de bâbord fut endommagé. Il fut conduit à Victoria et radoubé. Il ne fut pas tenu d'enquête et aucun rapport ne fut reçu par l'inspecteur.

Le *Minnehaha* fit naufrage sur l'île Trial, le 7 avril, et se perdit complètement. L'inspecteur ne fut pas averti de la perte du *Minehaha* et ne crut pas devoir tenir une enquête formelle, vu qu'il n'y avait pas eu de pertes de vie dans cette circonstance et qu'aucune plainte n'avait été portée au sujet du navire.

POURSUITES.

Au mois de septembre 1892, des poursuites furent intentées contre les propriétaires des vapeurs *Camilla*, *Dauntless*, *J. R. Booth*, *Sparrow*, *Spitfire* et *Maud*, et, le 20 janvier 1893, le propriétaire du *Camilla* fut condamné au payement des amendes suivantes :

Pour avoir négligé de faire inspecter son bateau et de délivrer une copie du certificat d'inspection au percepteur des douanes	$400 00
Pour avoir transporté des passagers sans permis à cet effet	50 00
Pour avoir employé un capitaine non muni d'un certificat	100 00
Pour avoir employé un mécanicien non muni d'un certificat	100 00
Total	$650 00
Et frais	79 89
Total des amendes et des frais	$729 89

En vertu d'arrêtés du conseil en date du 13 février et du 21 mars 1893, ce qui revenait au gouvernement sur ces amendes fut remis au propriétaire du *Camilla* à la condition qu'il payerait les frais encourus.

Poursuite contre le *Dauntless.*—Cette poursuite fut ordonnée en 1892 et se termina le 21 décembre 1892; des amendes s'élevant à $650 furent imposées au propriétaire de ce navire, savoir :—

Pour avoir négligé de faire inspecter son bateau	$400
Pour avoir transporté des passagers sans permis	50
Pour avoir employé un capitaine non muni d'un certificat	100
Pour avoir employé un mécanicien non muni d'un certificat.	100
Total des amendes	$650

Les amendes furent remises par le gouvernement, et les frais, s'élevant à $134.18, furent payés par le propriétaire.

Poursuite contre le *J. R. Booth.*—Cette poursuite fut intentée en 1892, et les amendes furent imposées le 21 janvier 1893, soit $650, plus $83.71 de frais. Le propriétaire du *J. R. Booth* fut condamné sur les chefs d'accusations suivants :—

Pour avoir navigué sans avoir un certificat d'inspection	$400
Pour avoir employé un mécanicien non muni de certificat	100
Pour avoir transporté des passagers à trois reprises, soit $50 pour chaque offense	150
Total des amendes	$650

Les amendes furent remises et les frais payés par le propriétaire.

Poursuite contre le *Sparrow.*—Dans cette cause, les amendes se sont montées à $500 et les frais à $148.27. Les propriétaires de ce navire ont été condamnés.

Pour avoir navigué sans avoir un certificat d'inspection	$400
Pour avoir employé un capitaine non muni d'un certificat	100
Total des amendes	$500

Ces amendes furent remises par le gouvernement et les propriétaires du navire payèrent les frais.

Poursuite contre le *Spifire.*—Cette poursuite fut abandonnée; le propriétaire du navire paya $9.50 de frais, le 4 avril 1893.

Poursuite contre le *Maud.*—Cette poursuite fut abandonnée; le propriétaire paya $9.50 de frais.

Les bateaux à vapeur *Camilla*, *Dauntless*, *J. R. Booth*, *Sparrow*, *Spitfire* et *Maud* font tous le service sur le lac Nipissingue. Aucune inspection n'a été faite, l'année dernière, dans le district qui comprend ce lac, pour la raison que l'ancien inspecteur de ce district, M. Burgess, a été remplacé trop tard.

Au sujet du bateau *J. R. Booth*, c'est le capitaine qui avait pris sur lui d'y embarquer des passagers, et ce à l'insu du propriétaire. Il l'avait fait pour obliger un missionnaire qui avait organisé une excursion pour ses ouailles, et le *J. R. Booth* était le seul bateau sur lequel pouvait se faire cette excursion.

C'est pour ces raisons qu'on remit les amendes imposées au propriétaire du *J. R. Booth*, et comme les propriétaires des autres bateaux qui avaient été condamnés se trouvaient dans le même cas, on ne les obligea qu'à payer les frais.

Le *Wamla.*—Ce navire fut désarmé, le 26 avril 1893, parce que son propriétaire n'avait pas de certificat d'inspection.

La chaudière ne portait ni la marque ni le nom du fabricant, comme l'exige la loi, de sorte que l'inspecteur ne put accorder au propriétaire du navire un certificat d'inspection.

Le *David Weston* fut construit en bois en 1886, à Saint-Jean, N.-B. Il fut radoubé en 1889, et, au mois de mai 1892, sur l'ordre de l'inspecteur Coker, on y fit d'autres réparations considérables.

Les propriétaires de ce navire, mécontents de ce qu'avait fait l'inspecteur, lui intentèrent, le 20 juin 1893, une poursuite en dommages au montant de $30,000. Des documents se rapportant à cette poursuite se trouvent au ministère de la justice, et l'on n'en est encore arrivé à aucun résultat.

AMENDES PERÇUES.

Alexandre Dow, capitaine du bateau à vapeur *Penticton*, de New-Westminster, C.-B., paya une amende de $100, le 26 janvier 1893. Il fut condamné à cette amende pour avoir agi comme capitaine sur le *Penticton* sans avoir le certificat voulu.

Wm Beynon, capitaine du bateau à fret *Caribou and Fly*, de Victoria, C.-B. paya une amende de $100 le 6 avril 1893. On lui imposa cette amende parce qu'il avait violé l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur en transportant des passagers sur le *Caribou and Fly* sans s'être muni du certificat exigé par la loi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N. J. MENEILLEY,

Président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur.

ANNEXE N° 6.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'EXAMEN DES CAPITAINES ET SECONDS.

HALIFAX, N.-E., 28 septembre 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'exercice clos le 30 juin 1893.

Le conseil s'est assemblé pour tenir les examens comme suit :—

Port d'Halifax	11 fois.
" de Saint-Jean	10 "
" de Yarmouth	8 "
" de Québec	2 "
Total	31 "

A Halifax, 28 aspirants au grade de capitaine ont demandé à subir l'examen, savoir : 17 pour la navigation au long cours, 10 pour le cabotage et un pour la navigation en yacht.

Pour la navigation au long cours, 11 capitaines ont reçu des certificats et 6 ont échoué. Pour le cabotage, 8 capitaines ont réussi, un a échoué, et un n'a pas été examiné pour cause de maladie. Un certificat a été aussi accordé à un capitaine pour la navigation en yacht.

Vingt-quatre aspirants au grade de second ont subi l'examen, savoir : 23 pour la navigation au long cours et un pour le cabotage.

Quinze seconds ont reçu des certificats pour la navigation au long cours, 8 ont échoué et un a reçu un certificat pour le cabotage.

A Saint-Jean, 11 candidats au grade de capitaine au long cours ont subi l'examen; 10 ont réussi et un a échoué. Sur 20 aspirants au grade de second au long cours, 14 ont reçu des certificats et 6 ont échoué.

A Yarmouth, 7 aspirants au grade de capitaine au long cours ont demandé à subir l'examen. Sur ce nombre, 3 ont reçu des certificats, 3 ont échoué et un n'a pas été examiné pour cause de maladie.

Sur 15 candidats au grade de second au long cours, 8 ont réussi et 7 ont échoué.

Sur 3 aspirants au grade de second pour le cabotage, 2 ont réussi et un a échoué.

A Québec, 3 aspirants au grade de second au long cours ont subi l'examen et ont réussi.

Ainsi, comme on le voit, pendant les douze mois finissant le 30 juin 1893, 35 aspirants au grade de capitaine et 61 à celui de second—pour la navigation au long cours—ont demandé à subir l'examen.

Sur ce nombre, 24 capitaines et 40 seconds ont reçu des certificats.

Il y a eu 10 aspirants au grade de capitaine, pour le cabotage; 8 ont subi l'examen avec succès.

Sur 4 candidats au grade de second pour le cabotage, 3 ont réussi dans leur examen.

Un certificat pour la navigation en yacht a été aussi accordé à un candidat, à Halifax.

Seize capitaines et onze seconds ont obtenu des certificats de service; vingt-deux certificats ont été renouvelés.

Il a été délivré par le ministère de la marine et des pêcheries, à la demande du conseil des examinateurs, cent vingt-six certificats en tout, et il a été perçu $797 d'honoraires.

Cela ne comprend pas, toutefois, les certificats de cabotage et de navigation à l'intérieur accordés par le département après examen à tous les ports autres que ceux ci-dessus mentionnés.

Parmi les aspirants, il s'en trouve qui, après avoir échoué précédemment, se sont présentés une seconde ou troisième fois aux examens pour obtenir un certificat de capitaine ou de lieutenant. Les noms de ces candidats paraissent sur les livres aussi souvent qu'ils se présentent aux examens.

On leur permet, toutefois, de subir une seconde épreuve sans payer un autre honoraire, mais à chaque examen successif après cela, il leur faut payer le plein honoraire.

Je désire attirer votre attention sur le fait que parmi les aspirants à des certificats de service plusieurs font leur demande aux percepteurs de douane, aux ports de mer; les documents me sont ensuite transmis, mais il est rare que je voie les aspirants.

Je vous ferai remarquer que la plupart d'entre eux produisent un certificat attestant qu'ils ont rempli la fonction de capitaine ou de second, selon le cas, antérieurement à l'année 1883. Quelquefois, ce certificat date de plusieurs années, mais il leur donne droit d'obtenir le grade qu'ils demandent.

Lorsque les aspirants, se sont adressés à moi personnellement, je leur ai posé diverses questions, et j'ai pu voir par leurs réponses qu'ils étaient pour la plupart des marins capables, mais je dois dire que plusieurs d'entre eux ne sont guère au courant des règlements tendant à éviter les abordages en mer.

Il a été souvent constaté dans nos cours de vice-amirauté que de sérieuses erreur avaient été commises par ignorance de ces règlements, et, dans une cause récente, la preuve a démontrée que le capitaine d'une goélette avait fait siffler un cornet de brume, pendant que son navire était à l'ancre par un temps de brouillard, au lieu de faire sonner une cloche, conformément à l'article 12 (C) des règlements.

Le fait est que parmi les petits navires un grand nombre ne portent pas de cloche. Le marins en général sont aussi sous l'impression que quand deux steamers approchent l'un de l'autre dans des directions opposées, en temps de brume, dans un chenal étroit, les capitaines peuvent se faire savoir l'un à l'autre, s'ils le jugent nécessaire, leur intention de se diriger ou à bâbord ou à tribord, en faisant rendre certains sons au sifflet de brume, bien qu'ils ne soient pas *en vue l'un de l'autre* dans le moment.

L'article 19 des règlements est dans ces termes : " Un steamer pourra indiquer sa route à un autre navire *qu'il aura en vue* par les signaux suivants :—

Un son court voudra dire " Je me dirige à tribord."

Deux sons courts voudront dire " Je me dirige à bâbord."

Trois sons courts voudront dire " Je vais à toute vitesse en arrière."

Ainsi, en temps de brume, de brouillard ou de neige, il faut faire rendre un son prolongé au sifflet de brume, avec intervalles de deux minutes, à moins que l'autre navire ne soit *en vue*.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. W. SMITH,

Président.

RÉSULTATS des divers examens.

Port.	Mois où l'examen a eu lieu.	Aspirants. Capitaines.	Aspirants. Seconds.	Ont réussi. Capitaines.	Ont réussi. Seconds.	Ont échoué. Capitaines.	Ont échoué. Secon's.	Honoraires. $ c.
Halifax	Juillet	1 cabotage.	....	....	....	1 cabot.	....	8 00
Saint-Jean	do	1	2	....	2	1	....	20 00
Halifax	Août	2	2	1	2	1	....	15 00
do	Septembre	2 l.c. 1 cab. 1 yacht	4	2 l.c. 1 cab. 1 yacht	4	....	....	58 00
Saint-Jean	do	2	....	2	....	....	....	20 00
do	Octobre	1	1	1	1	....	....	15 00
Yarmouth	do	1	1	1	1	....	....	15 00
Halifax	Novembre	....	3	....	3	....	....	15 00
Yarmouth	Nov. et déc.	1	2 l.c. 1 cab.	....	2 l.c. 1 cab.	1	....	28 00
Saint-Jean	Décembre	1	5	1 l.c. 1 cab.	4	....	1	35 00
Halifax	do	1 l.c. 1 cab.	2	1	1	....	1	20 00
do	Janvier	1 cabotage.	....	1 cabotage.	....	....	....	8 00
Saint-Jean	do	1	1	1	....	....	1	10 00
Yarmouth	do	1	2	....	1	1 malade	1	10 00
Halifax	Février	2	2 l.c. 1 cab.	2	1 cabotage.	....	2 l.c.	29 00
Saint-Jean	do	1	1	1	1	....	....	15 00
Yarmouth	do	1	1 l.c. 1 cab.	1	1 l.cours.	....	1 cabot.	4 00
Halifax	Mars	1 l,c. 1 cab.	3 l.c.	3 cabotage.	1	1 l.c.	2 l.c.	52 00
Saint-Jean	do	2	3	2	1	....	2	35 00
Québec	do	....	2	....	2	....	....	10 00
Yarmouth	do	1	3	....	....	1	3	25 00
Halifax	Avril	2 l.c. 2 cab.	3	2 l.c. 1 cab.	....	....	3	13 00
Saint-Jean	do	....	4	....	4	....	....	10 00
Québec	do	....	1	....	1	....	....	5 00
Yarmouth	Avril et mai.	1	2	....	1	1	1	10 00
Halifax	Mai	2 l.c. 1 cab.	2	2 l.c. 1 cab.	2	1 l.c.	....	33 00
Saint-Jean	do	1	1	1	1	....	....	15 00
Yarmouth	do	1	2	1	2	....	....	10 00
Halifax	Juin	5	2	2	2	3	....	50 00
Saint-Jean	do	1	2	1	....	....	2	20 00
Yarmouth	do	....	2	....	....	....	2	5 00
								618 00

Certificats de service. Long cours. Capitaines.	Long cours. Seconds.	Long cours. Honoraires. $ c.	Cabotage. Capitaines.	Cabotage. Seconds.	Cabotage. Honoraires. $ c.	Renouvellements. Capacité. Capitaines.	Capacité. Seconds.	Capacité. Honoraires. $ c.	Service. Capitaines.	Service. Seconds.	Service. Honoraires. $ c.
1	....	5 00	....	....	....	3 cabot.	....	12 00	3 cabot.	....	6 00
....	....	....	15	....	60 00	13 l.c.	....	65 00	2 l.c.	....	5 00
....	....	....	....	11	22 00	....	1 l.c.	2 50	....	1 l.c.	1 50
1	....	5 00	15	11	82 00	16	1	79 50	5	1	12 50

ANNEXE N° 7.

RAPPORT SUR LE SERVICE DES SIGNAUX.

QUÉBEC, 30 septembre 1893.

Au sous-ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-après sur ce service pour l'exercice clos le 30 juin 1893.

Comme les années précédentes, il a été envoyé du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent, des rapports donnant la température, le vent, la condition et le mouvement de la glace pendant les mois d'hiver et du printemps, ainsi que le signalement des navires remontant et descendant.

L'hiver de 1891-92 fut remarquable par le peu de neige qui est tombée et l'époque avancée où la glace a commencé à se former. Il en a été de même pour l'hiver de 1892-93. La navigation fut praticable tout l'hiver, même vers les ports qui d'habitude sont inaccessibles à cette saison. Le havre de Sydney resta ouvert pendant tout le cours de l'hiver. Le steamer *Havana*, de Halifax, qui fait le service entre ce port et Terreneuve, put se rendre à Sydney-nord, toutes les semaines, durant tout l'hiver.

La glace que rencontrèrent les steamers remontant se trouvait en dehors du golfe, sauf une petite quantité qui fut signalée entre la baie du Cap et les Rochers aux Oiseaux. Pendant quelques jours, sous l'action de violents vents de l'ouest et du nord-ouest, les côtes nord et ouest du Cap-Breton et les environs de l'île Saint-Paul, côté sud, furent encombrés de glace mais cette glace disparut en peu de temps.

Le détroit de Canso fut fermé à la navigation le 8 janvier 1893, et fut libre de glace le 22 avril.

Le 3 novembre 1892, un poste de signaux fut établi à Port-Mulgrave, détroit de Canso. Des rapports furent transmis de ce poste à Halifax, N.-E., Pictou, N.-B., et Charlottetown, I.P.-E.

Un poste de signaux fut aussi établi, le 18 mai 1893, à la station de quarantaine de la Grosse-Ile. Tous les navires transatlantiques sont signalés aussitôt que pratique leur est donnée; les personnes intéressés dans la marine marchande apprécient beaucoup ce service.

Du 1er au 20 avril trois rapports par semaine furent obtenus et transmis aux chambres de commerce de Montréal, Saint-Jean, N.-B., Québec, et Halifax, N.-E., ainsi qu'à la presse de Montréal et de Québec, à l'agent du ministère, à Québec, à l'agent de la douane et de l'immigration, aux agents des lignes transatlantiques, aux pilotes faisant le service en aval et en amont de Québec, et à MM. H. Fry et Cie, agents des Lloyds, à Québec.

A partir du 20 avril, deux rapports furent reçus et transmis, comme je viens de le dire. La *News Room* à Sydney-Nord reçoit aussi des rapports pendant la saison de la navigation. En outre, on envoie au médecin de la quarantaine, à Rimouski, le signalement des vapeurs de la malle qui remontent le fleuve.

Enfin, il est transmis à la Pointe-aux-Esquimaux, pour la gouverne de la flotte de pêche, des renseignements sur le vent, la température et la glace dans les environs d'Anticosti, des îles de la Madeleine, de Meat-Cove, C.-B., de l'île Saint-Paul et du Cap-Ray, Terreneuve.

C'est la troisième saison où il n'a pas été vu de glace dans le voisinage de Saint-Pierre-Miquelon.

Le bureau ici a fourni aux agents d'Anticosti, des îles de la Madeleine, de Meat-Cove, C.-B., de l'île Saint-Paul, du Cap-Ray, Terreneuve, de la Pointe-Basse, de Sydney-Nord, à partir du 18 avril, et à ceux de Cape-Race, à compter du 13 avril, de

complets renseignements sur le vent, la température et le mouvement et l'état de la glace dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, jusqu'à Montréal, pour la gouverne des navires qui auraient pu le demander.

ROCHERS AUX OISEAUX.

Les Rochers aux Oiseaux ne sont plus un poste de signaux, mais comme ils constituent un des meilleurs fonds de pêche du golfe en ce qui concerne le loup-marin il est très important d'observer le mouvement de l'état de la glace dans leur voisinage

11 au 14 janvier.—Une glace mince se forme en dehors, puis disparaît. Le 29, la glace se forme de nouveau et reste jusqu'à la fin du mois. Vent du nord-ouest.

1er février au 17 avril.—Glace mince et impénétrable visible de l'île.

24 février.—Un renard s'est montré près du phare; il s'était frayé un passage sur la glace.

25 février.—Un renard, probablement le même, a été vu sur le petit rocher des Oiseaux.

4 au 14 et 17 au 30 mars.—De vastes bancs de loups-marins, vieux et jeunes, ont été en vue.

15 mars.—3 steamers de pêche en vue.

16 mars.—1 steamer de pêche en vue.

1er et 2 avril.—Iles de la Madeleine. Flotte de steamers en vue.

3 et 4 avril.—Deux bancs de loups-marins en vue.

CAP RAY, TERRENEUVE.

9 février 1893.—La glace commence à se former; vents de l'ouest, temps clair.

Mars.—Glace épaisse et impénétrable autour du cap pendant tout le mois; vents du nord-ouest. Il est tombé peu de neige.

11 mars.—2 steamers et 3 goélettes sont partis pour faire la pêche au loup-marin.

11 " 12 goélettes ont mis à la voile.

20 " 12 goélettes ont mis à la voile; on fait rapport qu'une goélette a été écrasée dans les glaces.

22 mars.—8 goélettes dans les glaces.

24 " 11 "

25 " 5 "

26 " 8 goélettes, 1 steamer dans les glaces.

27 " 5 goélettes dans les glaces.

28 " 11 "

29 " 9 "

3 avril.— 7 "

4 " 9 "

5 " 7 "

6 " 6 "

7 " 16 "

8 " 7 "

1er avril.—Glace épaisse et impénétrable au loin.

2 " Pas de glace en vue.

3 au 8 avril.—Glace épaisse et impénétrable au loin; vents du nord nord-ouest, temps clair. Il n'a pas été vu de glace après le 8.

NAVIGATION D'HIVER SUR LE SAINT-LAURENT.

La goélette à vapeur *Anna Magee*, capitaine Caouette, se rendit dans le golfe pour croiser le long de la côte nord; l'*Anticosti* partit le 14 février et revint le 20 mars. Ces navires n'eurent aucune difficulté à traverser la glace.

3 mars.—Le steamer *Newfoundland*, armé pour la pêche au loup-marin, quitta Halifax ce jour-là pour se rendre dans les eaux intérieures du golfe. Il prit 12,000 loups-marins.

17 mars.—La goélette à vapeur *Diver*, capitaine Bégin, partit pour la Grosse-Ile.
11 et 12 avril.—Plusieurs goélettes sont arrivées d'en bas.
14 avril.—Le remorqueur est sorti de ses quartiers d'hiver, hier, et est amarré au quai de Crawford.
19 avril.—Le steamer *Alert* est sorti de ses quartiers d'hiver ainsi que le phare flottant du récif de l'île Blanche.

1892.—*Départ du dernier vapeur transatlantique.*

27 novembre.—Le steamer *Thames*, capitaine Couillard, s'est mis aujourd'hui en route pour la mer.

1892.—*Départ du dernier voilier transatlantique.*

24 novembre.—Le voilier *Geo L. Hay* est parti, ce jour, pour Buenos-Ayres.

Premiers arrivages de vapeurs transatlantiques.

Le steamer *Charrington*, parti de Messina, le 26 mars, passa le Cap Ray à 6 heures p.m., samedi, le 15 avril; il fut signalé à la Pointe de la Renommée, à 9.30 a.m., le 18, et arriva à destination à midi, le 20. Il rencontra de la glace pour la première fois à 60 milles au sud de Scatterie.
Le steamer *Rydal-Holmes*, parti de Barrow pour Montréal, passa l'île Saint-Paul le 25 avril, et arriva à destination à 10 a.m., le 1er mai.

Arrivage du premier voilier transatlantique.

La barque *H. G. Cann*, partie de Liverpool le 4 avril, arriva à destination le 5 mai.

Départ du premier vapeur transatlantique.

Le paquebot *Labrador*, capitaine McAuley, partit le 13 mai pour Liverpool. L'année dernière, le steamer *Warwick* est parti sept jours plus tôt.
Le tout respectueusement soumis.

H. J. McHUGH,
Inspecteur, service des signaux.

ANNEXE A.

Rapport sur le mouvement de la glace, etc., dans le détroit de Belle-Ile, d'après les observations faites par les agents du ministère à Belle-Ile, au Cap-Bauld, au Cap-Norman, à Forteau et à l'île Greenly, à partir du mois d'octobre 1892 jusqu'au mois de juin 1793.

BELLE-ILE.

23 décembre 1892.—La glace commence à se former sur la côte du Labrador. En 1891, la première glace fut signalée le 21 novembre.
Le dernier navire (une barque) en route pour la mer, est passé le 12 novembre.
Il n'a pas été signalé ici de banquise pendant les mois de novembre et décembre. Le 29 décembre il s'est formé de la glace mince à l'est et au sud. Le 30 décembre il y avait une assez forte quantité de glace se mouvant vers l'est.
Dans le cours du mois, les vents du nord-nord-ouest au sud-ouest ont prédominé.
Il est tombé de la neige le 15 et le 25 décembre seulement.
Du 1er au 16 janvier, le temps a été doux, et il est tombé un peu de neige.
Le 6 et le 12, le temps a été pluvieux et brumeux; le 7, il s'est formé de la glace.

Le 17 janvier, la température est tombée à 30° au-dessous de zéro, et à partir de cette date jusqu'à la fin du mois, le temps a été variable et il y a eu de la glace répandue çà et là.

Vents variables du nord-ouest à l'est-nord-est, la glace suivant la direction du vent.

Février.—Ce mois a été très froid ; le thermomètre indiquait, le 17 courant, 22° au-dessous de zéro. La glace s'est formée très vite; on a remarqué des monceaux de glace de temps à autre et de vastes nappes de glace ont été signalées le 24 février.

1er, 2 et 20 février.—Il est tombé beaucoup de neige.

23 février.—Pluie et grésil accompagnés d'un ouragan du sud-sud-est.

28 février.—Les eaux le long des côtes du Labrador sont libres; il y a à l'est un peu de glace se mouvant vers le sud : ce doit être la glace de l'Arctique, car on y remarque quelques banquises.

Pendant la première partie du mois, les vents ouest au nord et nord-ouest ont prédominé, et pendant la dernière partie les vents sud-sud-est-nord.

Mars.

Pendant ce mois, la température n'a pas été très froide, le thermomètre n'étant descendu au-dessous de zéro que deux jours, le 22 et le 23.

11 et 12 mars.—Le steamer *Panther* est mouillé à la hauteur du cap Bauld.

13 mars.—Le steamer *Panther* se hale vers le sud-est.

19 et 25 mars.—Trois goélettes entre cet endroit et le cap Bauld.

31 mars.—La goélette *Rose Clear*, de la Baie de la Trinité, Terreneuve, partie le 4 mars, s'arrêta ici; son équipage voulait avoir des renseignements au sujet du loup-marin; il ne réussit qu'à en capturer 70. Gros vents et temps froid.

25 mars.—Un grand nombre de loups-marins furent signalés sur la glace.

Avril.—Temps doux, bien que le thermomètre soit descendue à 3° au-dessous de zéro le 6, et à 5° le 7. Une assez forte quantité de glace s'est formée et couvre le détroit.

22 avril.—On signale de la glace en amont du cap Norman.

Le vent continua à être variable; il tomba de la neige le 10 et le 11; le 28, le temps fut pluvieux et brumeux.

Banquises.

19 avril.—Seize grosses banquises vers l'est, à une distance de 30 milles au large.

Mai.—Il tomba beaucoup de neige et de pluie, ce mois-là. La température se réchauffa; les vents du nord-nord-est à l'est-sud-est prédominèrent. Le détroit fut presque tout couvert de glace pendant ce mois. La glace disparut le 29 avril.

10 mai.—Une goélette à la hauteur du cap Bauld.

27 mai.—La goélette *Beulah*, partie de Saint-Jean, Terreneuve, arrêta ici et débarqua des pêcheurs.

5 mai.—108 à l'est.
8 " — 68 "
9 " — 84 "
10 mai.—140 dispersés çà et là.
29 mai.—65 à l'est.

CAP BAULD.

Comme je le dis dans mes rapports antérieurs, la distance entre ce cap et Belle-Ile n'étant que de 14 milles, les observations au sujet du temps, du vent, etc., varient peu.

La pêche du loup-marin à cet endroit a été heureuse; il en a été pris en décembre 1892, janvier, février et mars 1893.

22 mars.—On a tué 40 loups-marins.
23 mars.—On en a tué 15.
31 mars.—On en a tué 800.
1er avril.—On en a tué 200.

1er juin.—Le vapeur *Panther* a arrêté ici.

27 juin.—100 goélettes sont passées ici, en route pour les fonds de pêche du Labrador.

29 juin.—Un navire de guerre est passé ici à 1.30 p. m.

CAP NORMAN.

13 novembre.—Il est tombé de la neige pour la première fois; la côte et les collines du Labrador ont été couvertes. Il est encore tombé de la neige le 17 et le 30.

Banquises.

3 octobre 1892.—On en a signalé une.

7, 8 et 9 octobre.—On en a signalé deux.

14 et 15 octobre.—On en a signalé cinq.

Novembre 1892.—Temps froid et orageux avec vent du nord-est pendant tout le mois. Il est tombé de la neige 11 jours. Il n'a pas été signalé de banquises.

Décembre 1892.—Comme le mois précédent, vents nord-nord-est au sud-est. Il est tombé de la neige 14 jours pendant ce mois.

Il n'a pas été signalé de banquises, mais le 19 décembre on a aperçu un troupeau de plus de 50 loups-marins se dérigeant vers l'est.

15 au 31 décembre.—Le détroit a été couvert de glace mince et impénétrable, se mouvant vers l'ouest.

Janvier 1893.—Ce mois a été froid et désagréable; les vents ont varié du sud-ouest à l'est-nord-est, et sauf huit jours, il a neigé tous les jours.

Le détroit a été couvert de glace épaisse et impénétrable.

Banquises.

24 janvier 1893.—On en signala une.

24 " — " deux.

Février—A l'exception des 21, 22 et 23, alors que le détroit se trouva libre, la côte resta couverte d'une glace épaisse et impénétrable. Il tomba de la neige pendant 14 jours de ce mois.

Banquises.

4 au 14 février.—Une en vue tous les jours.

Mars.—La même chose qu'en février; il neigea 9 jours seulement, et il a plu le 15.

Banquises.

5 au 13 et 22 au 31 mars.—On en signala tous les jours.

20 mars.—Vingt-deux loups-marins tués.

30 mars.—Un troupeau de milliers de loups-marins fut aperçu sur la glace ce jour-là; on en tua 300.

31 mars.—Quatre loups-marins tués.

Avril.—Le détroit fut libre de glace le 29 seulement. Il tomba de la neige 14 jours.

Banquises.

17 au 21 avril.—On en signala une tous les jours.

18 et 19 mai.—Plus de glace dans le détroit. Tous les autres jours il fut couvert d'une glace mince et impénétrable. Dans la première partie du mois il neigea, et dans la dernière partie il plut. Vents du sud-est.

8 mai 1893.—21 ont été signalées.
9 mai " —31 "
10 mai " —37 "
11 mai " —17 "
12 mai " —19 "
13 mai " —17 "
14 mai " —16 "
10 au 27 mai— 8 tous les jours.
28 mai " —20 "
30 mai " —13 "
31 mai " — 8 "
Juin.—La glace commença à disparaître du détroit. Il tomba de la neige le 2. Il neigea plus après cette date.

Banquises.

1er au 23 juin.—On en signala 8 tous le jours.
24 au 31 juin.—On en signala 52 tous les jours.

Forteau.

11 novembre 1892.—Première neige.
12 décembre 1892.—La glace commença à se former. Le temps fut froid.
19 mai—Plus de glace. Les observations au sujet du temps, du vent, de la glace, etc., ont été à peu près les mêmes ici qu'au Cap Norman.

ILE GREENLY.

18 octobre 1892.—Première neige.
Novembre et décembre 1892.—Il tombe peu de neige. Temps doux et clair. Vent nord ou sud-est. Pas de glace.
8 janvier 1893.—Première glace en vue, qui augmenta rapidement et s'étendit à environ 10 milles de la côte. Temps modéré, vents ouest-sud-ouest. Il neigea 10 jours pendant ce mois.
Février, mars, avril et jusqu'au 8 mai.—La glace resta dans la même condition qu'au mois de janvier, s'étendant de 6 à 10 milles de la côte.
9 mai au 18 juin.—Vents nord au nord-est, pas de glace visible.
19 au 30 juin.—Glace épaisse et impénétrable tout le long de la côte; vents sud à l'ouest.

Banquises.

19 au 30 juin.—On en signala 3 tous les jours; le temps fut très brumeux pendant tout le mois. Vent sud et sud-est la plupart du temps. Deux steamers furent signalés à la hauteur de cette île, se dirigeant vers l'est.

Respectueusement soumis.

H. J. McHUGH,
Inspecteur, service des signaux.

ANNEXE B.

OBSERVATIONS thermométriques prises à Belle-Isle depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juin 1893.

Date.	Degrés.	Date.	Degrés.	Date.	Degrés.	Date.	Degrés.
1er janv	10	8 fév.	— 3	18 mars	16	25 avril........	29
2 do	20	9 do	— 5	19 do	12	26 do	36
3 do	34	10 do	19	20 do	16	27 do	29
4 do	30	11 do	23	21 do	27	28 do	34
5 do	14	12 do	— 5	22 do	— 6	29 do	27
6 do	30	13 do	15	23 do	—15	30 do	33
7 do	37	14 do	— 3	24 do	10	1er mai	35
8 do	28	15 do	26	25 do	27	2 do	34
9 do	20	16 do	—10	26 do	14	3 do	38
10 do	19	17 do	—22	27 do	18	4 do	37
11 do	32	18 do	—18	28 do	14	5 do	38
12 do	29	19 do	— 5	29 do	14	6 do	34
13 do	25	20 do	24	30 do	26	7 do	33
14 do	24	21 do	31	31 do	20	8 do	34
15 do	13	22 do	21	1er avril........	24	9 do	32
16 do	26	23 do	34	2 do	26	10 do	32
17 do	— 3	24 do	28	3 do	29	11 do	37
18 do	—12	25 do	18	4 do	30	12 do	37
19 do	22	26 do	10	5 do	24	13 do	37
20 do	29	27 do	26	6 do	— 3	14 do	37
21 do	22	28 do	26	7 do	— 5	15 do	37
22 do	5	1er mars	20	8 do	24	16 do	37
23 do	7	2 do	19	9 do	26	17 do	37
24 do	14	3 do	29	10 do	29	18 do	37
25 do	10	4 do	20	11 do	30	19 do	37
26 do	12	5 do	16	12 do	29	20 do	37
27 do	25	6 do	19	13 do	30	21 do	39
28 do	28	7 do	16	14 do	27	22 do	34
29 do	18	8 do	24	15 do	28	23 do	38
30 do	29	9 do	20	16 do	30	24 do	39
31 do	20	10 do	12	17 do	30	25 do	40
1er fév.	12	11 do	18	18 do	24	26 do	40
2 do	12	12 do	19	19 do	24	27 do	37
3 do	12	13 do	34	20 do	27	28 do	44
4 do	12	14 do	22	21 do	27	29 do	34
5 do	— 3	15 do	31	22 do	33	30 do	41
6 do	— 5	16 do	32	23 do	29	31 do	41
7 do	27	17 do	18	24 do	31		

Plus basse température, 18 janvier ; plus haute, 7 janvier. Plus basse température, 17 février ; plus haute, 23 février. Plus basse température, 23 mars ; plus haute, 13 mars. Plus basse température, 7 avril ; plus haute, 29 avril. Plus basse température, 9 et 10 mai ; plus haute, 28 mai.

Ce signe (—) devant les chiffres indique au-dessous zéro.

(Signé) MICHAEL COLTON,
Gardien de phare.

Respectueusement soumis,

H. J. McHUGH,
Inspecteur, service des signaux.

ANNEXE

POSTES DE TÉLÉGRAPHE, DE SÉMAPHORES ET DE

FLEUVE ET GOLFE

RIVE SUD DU FLEUVE

	Postes des signaux.	Bureaux de télégraphe	Phares.	Postes de pavillons.	Poste de sémaphore.	Milles marins de Québec.	Compagnie de télégraphe faisant le service.
1	L'Islet	Bur. de tél.		Pavil.		41	Great North-western Co.
2	Rivière-du-Loup	do	Phare	do		95	do
3	Pointe-au-Père	do	do	do		157	do
4	Petit-Métis	do	do	do		197	do
5	Matane	do	do	do		....	do
6	Cap-Chatte	do	do	do		230	do
7	Rivière-Martin	do	do	do		255	do
8	Cap-Madeleine	do	do	do		288	do
9	Pte de la Renommée	do	do	do		318	do
10	Cap-Rosier	do	do	do		339	do
	RIVE NORD DU FLEUVE						
11	Portneuf	do	do	do		145	Gouv. féd. et G.N.W. Co.
12	Manicouagan	do	...	do		187	do do
13	Pointe de Monts	do	do	do		224	do do
	COTE DE						
14	Cap-Désespoir	do	do	do		372	Great North-western Co.
15	Pointe-au-Maquereau	do	do	do		394	do
	COTE DU						
16	Pointe Escuminac	do	do	do		450	Gouv. féd. et G.N.W. Co.
	ILE						
17	Pointe Ouest	do	do	do		328	Gouv. féd. et G.N.W. Co.
18	Pointe Sud-Ouest	do	do	do		358	do do
19	Pointe Sud	do	do	do		408	do do
20	Pointe Heath	do	do	do		428	do do
	ILES DE LA						
21	Grosse-Isle	do	do	do		467	G. féd., W.U. et G.N.W. Co.
22	Ile Amherst	do	do	do		471	do do
	CAP-BRETON,						
23	Meat-Cove	do	do	do		529	G. féd., W.U. et G.N.W. Co.
24	Pointe-Basse	do	do	do	Sémaphore	575	do do
	ILE SAINT-						
25	Poste principal	Téléphone	do	do		528	G. féd., W.U. et G.N.W. Co.
	TERRE						
26	Cap-Ray	Bur. de tél.	do	do		542	G. féd., Anglo-Amér. Cable Co., W.U. et G.N.W. Co.

C.

SIGNAUX, MINISTÈRE DE LA MARINE, CANADA.

SAINT-LAURENT.

SAINT-LAURENT.

Taux par 10 mots et mots additionnels.	Date où le poste a été établi.	Nom de l'agent.	Bureau de poste.	Comté.	Province.	Sal. annuel payé par le ministère de la mar.
25c. et 1c..	28 oct. '79..	Mme J. B. E. Fortin....	L'Islet	L'Islet	Qué..	$50
do ..	16 nov. '81..	L. T. Piuze	Rivière-du-Loup (en bas).	Temiscouata....	do ..	50
do ..	22 nov. '79..	John McWilliams	Pointe-au-Père	Rimouski	do ..	50
do ..	17 nov. '79..	Jules Martin	Petit-Métis	do	do ..	50
do ..	5 nov. '79..	P. Desjardins	Matane	do	do ..	50
do ..	19 sept. '79..	Trefflé Côté	Cap-Chatte.........	Gaspé	do ..	50
do ..	23 sept. '79..	Jean Gauthier	Rivière-Martin..........	do	do ..	50
do ..	9 oct. '79..	J. F. Sasseville.........	Cap-Madeleine......	do	do ..	50
do ..	14 oct. '80..	James Ascah	Rivière-au-Renard	do	do ..	50
do ..	20 oct. '79..	E. Costin	Cap-Rosier	do	do ..	50
SAINT-LAURENT.						
40c. et 2c..	1er juin '83..	Dorelas Tremblay	Portneuf (en bas)........	Saguenay.......	Qué..	$50
do ..	15 août '83..	E. Lawson	Manicouagan	do	do ..	
do ..	19 oct. '83..	V. Faffard	Pointe-de-Monts........	do	do ..	50
GASPÉ.						
25c. et 1c..	17 juin '80..	James Beck	Cap-Désespoir...........	Gaspé.....	Qué..	$50
do ..	22 mai '80..	Auguste Bertrand ..	Port-Daniel	do	do ..	50
NOUVEAU-BRUNSWICK.						
40c. et 2c..	2 juill. '85..	K. McLennan..........	Pointe-Escuminac	Northumberland	N.-B.	
D'ANTICOSTI.						
75c. et 6c..	1er oct. '81..	Auguste Malouin	Iles d'Anticosti *via* Gaspé	Gaspé	Qué ..	
do ..	18 oct. '80..	E. Pope	do .	do	do ..	
do ..	27 juill. '81..	Jean Nadeau...........	do .	do	do ..	
do ..	20 juill. '81..	Z. Gagné	do .	do	do ..	
MADELEINE.						
$1.00 et 8c.	17 août '80..	A. Le Bourdais.........	Iles de la Mad. *via* Pictou	Gaspé	Qué..	
do ..	11 juin '81..	William Cormier .. .	do N.-E..	do	do ..	
NOUVELLE-ECOSSE.						
55c. et 3c..	7 nov. '81..	A. R. MacDonald	Meat-Cove, C.B.	Victoria........	N.-E.	
30c. et 2c..	1er août '81.	J. G. Peters............	Pointe-Basse, C.B.	Inverness.....	do ..	$50
PAUL.						
80c. et 5c..	1890........	S. C. Campbell	Sydney-Nord, C.B.......	Victoria........	N.-E.	
NEUVE.						
$1.05 et 10c.	3 nov. '82..	E. R. Rennie.....	Cap-Ray	Terreneuve......	Terre-neuve	$50

H. J. McHUGH, *inspectur, service des signaux.*

ANNEXE N° 8.

EXPÉDITION DE BÉTAIL VIVANT.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1893.

Numéro.	Date.	Steamers.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1893.									$ c.							
1	7 mai	Lake Huron	Liverpool			462		462		9 24					101,700	28,660	17
2	10 do	Pickhuben	Londres			398		398	2	7 96					88,950	40,260	15
3	10 do	Lake Winnipeg	Liverpool			518		518		10 36					125,[illegible]20	42,320	18
4	10 do	Brazilian	Londres			402		402		8 04					102,830	38,290	14
5	10 do	Mongolian	Liverpool	101		534		534	1	10 68	1				114,530	42,960	22
6	10 do	Tritonia	Glasgow			712		712		14 24	28				141,452	63,060	30
7	11 do	Toronto	Liverpool			396		396	2	7 92					90,110	35,680	15
8	12 do	Texas	Bristol			349		349		6 98					81,110	31,000	13
9	12 do	Sarmatian	Glasgow			608		608	1	12 16	111	1			136,860	68,000	31
10	12 do	Storm King	Londres			451		451	1	9 02					106,060	39,150	18
11	14 do	Amarynthia	Glasgow			604		604	1	12 08	10				106 760	44,150	25
12	15 do	Fremona	Londres			451		451	1	9 02					115,090	45,000	19
13	16 do	Laurentian	Liverpool			581		581		11 62	32				124,890	57,795	22
14	17 do	Lake Superior	do			568		568		11 36	7				124,740	48,590	23
15	17 do	Stubbenhuk	Londres			390		390		7 80					91,660	34,550	15
16	17 do	Hibernia	Glasgow			375		375		7 50	23				84,640	31,935	17
17	18 do	Dracona	Bristol			150		150		3 00					39,800	10,090	6
18	18 do	Rosarion	Londres			474		474		9 48					115,640	40,205	19
19	18 do	Alcides	Glasgow			536		536		10 72	20				101,740	44,945	21
20	19 do	State of Georgia	Deptford			337		337		6 74					90,630	45,700	13
21	19 do	Barrowmore	Liverpool			698		698		13 96					173,020	72,150	28
22	19 do	European	Newcastle			387		387		7 74					99,410	34,180	15
23	22 do	Sicilia	Bristol			324		324		6 48					73,800	32,175	13
24	23 do	Sarnia	Liverpool			357		357		7 14					75,470	29,620	14
25	24 do	Lake Nepigon	do			334		334		6 68					73,710	29,079	12
26	24 do	Buenos Ayrean	Glasgow			679		679	1	13 58					153,675	60,320	29
27	26 do	Hestia	do			621		621		12 42					129,755	51,764	25
28	26 do	Montevidean	Londres			454		454		9 08					115,620	45,550	19
29	30 do	Dominion	Bristol			411		411		8 22					88,200	39,620	16

30	30 do	Augerton	Liverpool			178		178		3 56					60,515	20,126	9
31	31 do	Lake Ontario	do			550		550	1	11 00					117,210	53,400	28
32	31 do	Baumwell	Londres			396		396		7 42					98,370	34,340	15
33	31 do	Pomeranian	Glasgow			651		651		13 02					147,100	58,464	25
		Total, mai		101		15,336		15,336		306 72					3,490,865	1,387,119	617
		Période correspondante en 1892		391		16,287	424	16,711	38	334 22	511						670

Valeur du foin, $12 les 2,000 livres. Valeur du grain, $25 les 2,000 livres.

34	1er juin	Escalona	Londres			330		330		6 60					81,750	33,750	13
35	1er do	Avlona	Newcastle			330		330		6 60					101,580	28,180	13
36	2 do	Indrani	Liverpool			650		650		13 00					153,150	58,500	23
37	3 do	Numidian	do			580		580		11 60					132,000	51,000	23
38	3 do	Iona	Londres			561		560	1	11·22	5				144,920	56,310	22
39	6 do	Canopus	Liverpool			512	10	522		10 44					136,720	64,980	22
40	6 do	Oregon	do			450		450		9 00					102,224	34,510	17
41	6 do	Slavonia	Londres			121		121		2 42					32,670	11,616	5
42	7 do	Manitoban	Liverpool			317		317		6 34	46				109,959	27,650	17
43	8 do	Warwick	Glasgow			450		450		9 00					107,600	26,570	16
44	8 do	Lake Huron	Liverpool			690		690		13 80					147,630	62,390	29
45	8 do	Wentmore	do			500		500		10 00					125,220	50,070	20
46	9 do	Austrian	Londres			372		372		7 44					93,000	37,200	14
47	11 do	Toronto	Liverpool			514		514		10 28					109,200	47,530	21
48	14 do	Carthagenian	Glasgow			400		400	2	8 00	39				98,000	42,000	18
49	14 do	British Crown	Londres			584	5	589	2	11 78					183,520	57,560	22
50	14 do	Lake Winnipeg	Liverpool			592		592		11 84					131,845	48,610	25
51	15 do	Concordia	do			510		510		10 20					139,000	46,150	20
52	16 do	Texas	Bristol			385		385		11 55					95,630	36,060	14
53	16 do	Tritonia	Glasgow			552		552		16 56	47				141,955	49,790	25
54	17 do	Mongolian	Liverpool			624		624		18 72					136,670	64,380	23
55	17 do	Brazilian	Londres			493		493		14 79	16				123,630	50,740	19
56	17 do	Gerona	do			501		501		15 03					123,620	50,300	20
57	17 do	California	do			252		252		7 56					69,738	22,500	10
58	21 do	Sarmatian	Glasgow			627		627		18 81	8				155,480	56,430	26
59	21 do	Lake Superior	Liverpool			582		582		17 46					134,990	57,230	23
60	21 do	Glengoil	Bristol			189		189		5 67					56,710	18,800	7
61	22 do	Amarynthia	Glasgow			625		625		18 75					140,000	52,070	24
62	25 do	Rosarian	Londres			483		483		14 49					114,563	43,470	19
63	25 do	Sarnia	Liverpool			297		297		8 91					70,200	27,590	12
64	25 do	Memnon	Londres	18		298		298		9 12					87,590	32,750	12
65	25 do	Norse King	do			222		222		6 66					60,730	22,360	9
66	27 do	Pickhuben	do			400		400		12 00					101,000	40,000	15
67	27 do	Oxenholme	Liverpool			168		168		5 04					39,000	16,800	6
68	27 do	Barrowmore	do			697		697		20 91					183,080	65,260	27
69	28 do	Buenos Ayrean	Glasgow			169		169		5 07	70				38,025	15,210	11

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1893—*Suite.*

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1893.																
70	28 juin	Lake Nepigon	Liverpool	99		331		331		10 92					77,750	32,780	13
71	28 do	Storm King	Londres			451		451		13 53					124,680	44,890	17
72	29 do	Virginian	Liverpool			724		724		21 72					183,870	56,620	32
73	30 do	Alcides	Glasgow			505		505		15 15	45				126,365	48,965	18
		Total juin		117		18,038	15	18,053		459 98	276				4,515,264	1,694,751	722
		Total mai		101		15,336		15,336	15	306 72	296				3,490,865	1,387,119	617
		Totaux mai et juin		218		33,374	15	33,389		764 70	572				8,006,129	3,081,870	1,334
		Date correspondante pour 1892		1,544		33,344	1,767	35,111	59	702 22	932						1,391
74	1er juillet	Laurentian	Liverpool			542		542	2	16 26					119,600	47,700	21
75	1 do	Sicilian	Bristol			251		251		7 53					57,800	25,060	10
76	1 do	Fremona	Londres			450		450	1	13 50					122,950	45,490	18
77	2 do	Baltimore	Liverpool	94		304		304		10 06					89,640	34,240	12
78	2 do	Memphis	Londres			588		588		17 64					149,330	60,290	21
79	4 do	Polario	do			195		195		5 85					50,750	19,550	7
80	4 do	State Georgia	do	70		330		330		10 60					99,600	33,700	16
81	5 do	Lake Ontario	Liverpool			225		225		6 75					50,150	20,470	9
82	5 do	Pomeranian	Glasgow			423		423		12 69	43				104,570	36,500	19
83	6 do	Dracona	Londres			160		160		4 80					48,980	15,090	6
84	6 do	Hestia	Glasgow			384		384		11 52					78,714	36,560	15
85	8 do	Dominion	Bristol			312		312		9 36					76,830	31,220	12
86	8 do	Numidean	Liverpool			420		420	4	12 60					92,650	37,910	17
87	9 do	Oregon	do			200		200		6 00					43,160	20,060	8
88	9 do	Montevidean	Londres			100		100		3 00	18				23,850	9,000	5
89	11 do	Stubbenhuk	do			393		393		11 79					98,770	40,160	15
90	12 do	Lake Huron	Liverpool	74		354		354		11 36					79,420	32,600	15
91	13 do	Iona	Londres			572		572		17 10					141,680	56,430	23
92	13 do	Indrani	Glasgow			362		362		10 86	56				107,300	44,000	15
93	14 do	Avlona	Newcastle			165		165		4 95					50,620	12,580	6
94	15 do	Escalona	Londres			154		154		4 62					50,650	15,140	6

95	16	do	Toronto	Liverpool			303		303		9 09					71,090	26,710	13
96	19	do	Lake Winnipeg	do			341		241		7 23					53,040	20,300	10
97	19	do	Grimm	Londres			163		163		4 89					40,750	16,350	6
98	19	do	Manitoban	Glasgow			116		116		3 48	1				26,030	10,030	6
99	19	do	Austrian	Londres			181		181		5 43					44,120	17,880	7
100	20	do	Texas	Bristol			122		122		3 66					26,260	10,510	5
101	20	do	Tritonia	Glasgow			52		52		1 56					13,000	5,200	4
102	21	do	Wentmore	Liverpool			230		230		6 90	67				57,500	20,700	12
103	22	do	Hurona	Londres			270		270		8 10					68,970	23,440	10
104	22	do	European	Newcastle	33		184		184		5 85					50,690	16,090	7
105	22	do	Mongolian	Liverpool			293		293		8 79					68,000	26,350	12
106	23	do	Warwick	Bristol			188		188		5 64					47,000	18,000	8
107	24	do	Lake Nepigon	Liverpool	*94		*318		318		10 48					76,050	31,900	13
108	26	do	Lake Superior	do	84		415		415		13 29					97,030	38,060	16
109	26	do	Siberian	Glasgow			256		256		7 68	75				72,600	27,460	13
110	26	do	Canopus	Liverpool			293		293		8 79					77,770	27,370	13
111	27	do	Amarynthia	Glasgow			245		245		7 35					61,250	22,050	9
112	27	do	Brazilian	do			282		282		8 46					33,880	12,740	12
113	29	do	Peveril	Londres			244		244		7 32					71,470	33,510	9
114	29	do	Concordia	Bristol			207		207		6 21					52,750	19,000	8
115	30	do	Sarnia	Liverpool			302		302		9 06					61,020	27,290	12
116	30	do	Gerona	Londres			312		312		9 36					82,070	28,770	11
117	30	do	Mexico	Bristol			263		263		7 89					66,400	23,600	10
					449		12,364		12,364		375 41	260				3,055,754	1,177,060	502
			Total au 30 juin	1893	218		33,374	15	33,389	34	764 70	572				8,006,129	3,081,870	1,339
					667		45,738	15	45,753		1,140 11	832				11,061,883	4,258,930	1,841
			Date correspondante	1892	12,783		49,632	4,959	54,591	114	1,091 82	1,135						
118	2	août	Sarmatian	Glasgow			446		446		13 38	55				105,600	35,460	20
119	2	do	Barrowmore	Liverpool			394		394		11 82					76,430	28,250	16
120	2	do	British Crown	Londres			291		291		8 73					87,300	30,000	11
121	2	do	Mariposa	Liverpool			214		214		6 42					47,580	19,180	9
122	5	do	Laurentian	do			570		570	1	17 10					132,230	51,850	23
123	5	do	Rosarian	Londres			395		395		11 85					112,970	35,550	16
124	5	do	Oxenholme	Liverpool			446	10	456		13 68					112,630	40,400	18
125	6	do	Norse King	Londres	45	1	470		470		14 55					124,100	40,450	19
126	8	do	California	do			253		253		7 59					63,500	25,300	10
127	9	do	Lake Ontario	Liverpool			571		571		17 13					128,270	48,980	22
128	9	do	Buenos Ayrean	Glasgow			450		450		13 50	29				91,865	40,500	19
129	9	do	Sicelia	Bristol			324		324		9 72					77,800	29,420	14
130	10	do	Hestia	Glasgow			384		384		11 52	53				96,714	39,050	19
131	10	do	Virginian	Liverpool			730		730		21 90					178,710	63,410	29
132	11	do	Memnon	do			309		309		9 27					80,260	27,140	11

* Les animaux, après avoir été débarqués, furent réexpédiés. *Voir* numéro 70, 28 juin, 8 decembre.

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1893—*Suite.*

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1893.									$ c.							
133	11 août	Storm King	Londres			450		450	1	13 50					118,992	40,220	18
134	12 do	Numidian	Liverpool			383		383	1	11 49					85,670	34,640	14
135	13 do	Oregon	do			270		270		8 10					59,990	31,520	11
136	15 do	Briscoe	Londres			172		172		5 16					55,090	15,080	7
137	15 do	Pickhuben	do			400		400		12 00					100,000	32,000	15
138	16 do	Baltimore	Liverpool			400		400		12 00					101,800	36,260	16
139	16 do	Pomeranian	Glasgow			273		273		8 19	10				59,720	24,750	12
140	17 do	Indrani	do			362		362		10 86					78,714	33,280	14
141	17 do	Fremona	Londres			233		233		6 99					63,850	20,850	10
142	17 do	Montevidean	do			385		385		11 55					92,040	30,910	15
143	17 do	Lake Huron	Liverpool			424		424		12 72					93,910	33,060	16
144	17 do	Dominion	Bristol			146		146		4 38					34,960	12,650	6
145	17 do	State of Georgia	Newcastle			337		337		10 11					86,870	27,845	15
146	19 do	Dracona	Bristol			160		160		4 80					40,970	14,480	6
147	20 do	Iona	Londres			552		552		16 56					138 280	38,320	22
148	20 do	Toronto	Liverpool			374		374		11 22					82,880	29,200	16
149	22 do	Polarie	Newcastle			232		232		6 96					60,320	19,880	9
150	23 do	Lake Winnipeg	Liverpool			406		406		12 18					90,905	32,920	15
151	24 do	Tretonia	Glasgow			257		257		7 71	61				71,110	22,893	12
152	24 do	Manitoban	do			179		179		5 37	25				45,160	16,300	8
153	26 do	Mongolian	Liverpool			334		334		10 02	9				81,410	37,954	14
154	27 do	Austrian	Londres			210		210		6 30					53,290	19,020	8
155	27 do	Texas	Bristol			300		300		9 00					68,300	24,270	12
156	30 do	Stubbenhuk	Londres			240		240		7 20					66,150	13,500	9
157	30 do	Siberian	Glasgow			239		239		7 17					65,100	21,600	14
158	30 do	Lake Superior	Liverpool			554		554		16 62					131,460	40,590	23
159	31 do	Hurona	Londres			554		554		16 62					137,900	49,690	22
		Expédié en août		45		15,073	10	15,083		452 94	291				3,680,792	1,308,622	615
		Total au 31 juill. '93		667		45,738	15	45,753	41	1,140 11	832	3			11,061,883	4,258,930	1,841
		Total jusq. sept. '93		712		60,811	25	60,836		1,593 05	1,123				14,742,675	5,567,552	2,456
		Même date, 1892		15,703		63,701	10,911	74,612	166	1,492 24	1,323		96				

160	1er sept.	Amarynthia	Glasgow			341		341		10 23	2				86,250	27,280	13
161	2 do	Brazilian	Londres			260		260		7 80					66,100	21,000	10
162	3 do	Wentmore	Liverpool			234		234		7 02					58,028	21,048	9
163	3 do	Mexico	do			260		260		7 80					66,310	23,700	11
164	5 do	Grimm	Londres			370		370		11 10					96,200	17,568	15
165	6 do	Sarmatian	Glasgow			232		232		6 96	28				60,715	21,920	12
166	7 do	Mariposa	Liverpool			210		210		6 30					48,750	14,990	9
167	7 do	Kent	Anvers			100		100		3 00	1				27,500	8,000	4
168	7 do	Gerona	Londres			507		507	1	15 21					127,140	42,930	21
169	7 do	Warwick	Glasgow			188		188		5 64					43,880	16,950	8
170	9 do	Laurentian	Liverpool			292		292		8 76					65,160	23,530	12
171	11 do	Rosarian	Londres			92		92		2 76	34				25,730	8,410	4
172	13 do	Lake Ontario	Liverpool			345		345		10 35					77,570	23,400	13
173	13 do	Hestia	Glasgow			304		304		9 12	22				67,260	29,960	11
174	13 do	Buenos Ayrean	do			336		336		10 08	18				77,940	26,040	15
175	15 do	Canopus	Liverpool			277		277		8 31			137		72,090	34,600	14
176	15 do	Memphis	Bristol			54		54		1 62					15,380	4,830	2
177	16 do	Numidean	Liverpool			288		288		8 64					64,240	25,890	11
178	17 do	Oregon	do			127		127		3 81					27,570	11,450	5
179	20 do	Lake Huron	do			471		471		14 13					106,070	19,000	19
180	20 do	Hibernian	Glasgow			389		389		11 67					93,290	34,370	18
181	20 do	Sicilia	Bristol			101		101		3 03					26,760	10,010	4
182	21 do	Indrani	Glasgow			388		388		11 64					101,638	34,680	15
183	24 do	Toronto	Liverpool	193		340		340		12 13					84,300	36,710	15
184	26 do	State of Georgia	Newcastle			241		241		7 23					60,650	22,736	9
185	27 do	Lake Winnipeg	Liverpool			505		505		15 15					126,970	14,600	20
186	27 do	Montevidean	Londres			480		480		14 40					121,735	19,630	22
187	28 do	Dominion	Bristol			160		160		4 80					40,460	14,400	6
188	28 do	Manitoban	Glasgow			359		359		10 79	11				90,314	33,290	17
189	29 do	Tretonia	do			482		482		14 46	42				120,500	43,380	21
190	30 do	Virginian	Liverpool			446		446		13 38					117,900	35,040	17
191	30 do	Iona	Londres			526		526		15 78					131,500	29,000	20
				193		9,705		9 705		293 08	187		137		2,395,900	750,342	402
		Total au 31 août '93.		712		60,811	25	60,836	48	1,593 05	1,123				14,742,675	5,567,552	2,456
				905		70,516	25	70,541		1,886 13	1,310		137		17,138,575	6,317,894	2,858
		Même date, 1892.		15,917		70,601	16,276	86,877	171	1,737 54	1,508						

RELEVÉ du bétail vivant expédié du port de Montréal dans le cours de l'année 1893—*Fin.*

Numéro.	Date.	Steamer.	Destination.	Moutons. Expédiés.	Moutons. Perdus.	Bestiaux. Gras.	Bestiaux. A engraisser.	Bestiaux. Total.	Bestiaux. Perdus.	Droits perçus.	Chevaux. Expédiés.	Chevaux. Perdus.	Cochons. Expédiés.	Cochons. Perdus.	Foin pour nourrir les animaux.	Grain pour nourrir les animaux.	Nombre d'hommes.
	1893.									$ cts.							
192	1er oct	Fremona	Londres			458		458		13 74					132,350	40,660	18
193	4 do	Siberian	Glasgow			488				14 64	23				121,090	44,180	20
194	4 do	Austrian	Londres			276		276		8 28					82,010	27,600	10
195	4 do	Lake Superior	Liverpool	139	2	377		377		12 70					90,970	50,330	16
196	5 do	Amarynthia	Glasgow			250		250	1	7 50					62,500	22,000	9
197	6 do	Texas	Bristol			137		137		4 11					36,720	12,320	6
198	8 do	Hurona	Londres			763		763	4	22 89					218,000		30
199	8 do	Sarnia	Liverpool	106		291		291		9 79					73,750	27,030	13
200	10 do	Brazilian	Londres			455		455		13 65					139,794	13,970	18
201	11 do	Pomeranian	Glasgow			415		415		12 45	47				114,540	24,690	15
202	11 do	Lake Nepigon	Liverpool			334		334	1	10 02					100,000		13
203	12 do	Warwick	Glasgow			188		188		5 64					56,400		8
204	14 do	Laurentian	Liverpool			579		579		17 37	1				130,275	40,530	22
205	15 do	Hestia	Glasgow			365		365	1	10 95					134,666	10,130	14
206	17 do	Gerona	Londres			785		785	6	23 55	14				235,500		31
207	18 do	Lake Ontario	Liverpool			346		346	1	10 38					103,800		13
208	18 do	Mexico	Bristol	27		313		313		9 66					81,450	27,970	12
209	19 do	Sarmatian	Glasgow			661		661	3	19 83	39				194,550	30,000	25
210	21 do	Numidean	Liverpool			428		428		12 84					128,400		16
211	22 do	Oregon	do			253		253		7 59					63,120	22,600	10
212	25 do	Lake Huron	do	335		635		635		22 40					173,640	17,910	26
213	26 do	Indrani	Glasgow			397		397		11 91	35				129,100	4,000	16
214	26 do	Rosarian	Londres			181		181		5 43	*47				53,791	5,850	8
215	31 do	Toronto	Liverpool	269		339		339		12 86					96,106	25,850	15
216	31 do	Canopus	do			240		240		7 20					66,600	16,800	12
		Total pour octobre		876		9,954		9,954		307 38	206				2,818,522	464,400	396
		Total au 30 sept. '93		905		70,516		70,541	115	1,886 13	1,310		137	1	17,138,575	6,317,894	2,858
		Total au 31 oct. '93		1,781		80,470		80,495		2,193 51	1,516		137	1	19,957,097	6,782,294	3,254
		Période correspondante l'an dernier		15,914		76,393	18,799	95,192	608	1,903 84	1,628		1,262				

217	1er nov...	Lake Winnipeg	Liverpool			302		302		9 06					76,400	20,230	11
218	1er do ..	Hibernian	Glasgow			155		155		4 65					38,280	10,810	6
219	4 do ..	Mongolian	Liverpool			298		298		8 94					89,400	26,940	14
220	4 do ..	Alcides	Bristol	80		197		197		6 71	10				89,100	15,760	8
221	6 do ..	Tritonia	Glasgow			281		281		8 43					84,300	18,300	14
222	8 do ..	Lake Superior	Liverpool	517		212		212		11 53	57				67,140	22,360	12
223	8 do ..	Dominion	Bristol			33		33		0 99	12				9,000	3,000	1
224	8 do ..	Siberian	Glasgow			185		185		5 55					44,810	23,100	11
225	9 do ..	Iona................	Londres			269		269		8 07	29				82,000	24,210	10
226	9 do ..	Montevidean	do			205		205		6 15					61,960	18,600	10
227	12 do ..	Sarnia	Liverpool			40		40		1 20					12,000	3,000	2
228	15 do ..	Austrian	Londres			112		112		3 36					35,000	11,200	4
229	15 do ..	Lake Nepigon.. ..	Liverpool	1,142		24		24		12 14					45,000	12,000	7
230	16 do ..	Freemona	Londres			41		41		1 23					12,300	4,000	2
231	18 do ..	Laurentian..........	Liverpool			314		314		9 42	16				89,570	6,460	14
232	19 do ..	Hurona	Londres	144		60		60		3 24	17				22,000	7,000	3
233	19 do ..	Brazilian............	do	79						0 79					2,000	800	1
234	21 do ..	Hestia	Glasgow			55		55		1 65					21,300	7,100	2
235	22 do ..	Lake Ontario..	Liverpool			44		44		1 32	3				11,520	4,000	2
		Total, novembre..		1,962		2,827		2,827		104 43	144				983,080	238,870	134
		Total au 31 oct. '93.		1,781		80,470	25	80,495	141	2,193 51	1,516		137	1	19,957,097	6,782,294	3,254
		Total pour 1893....		3,743		83,297	25	83,322		2,297 94	1,660		137	1	20,850,177	7,021,164	3,388
260		Expédié en 1892....		15,914		79,135	19,596	98,731	646	1,984 70	1,739		1,262		25,229,430	7,448,079	3,863

* Expédiés à bord du *Buenos Ayrean.*

GEO. H. POPE,
E. B. MORGAN,
Inspecteurs.

MONTRÉAL, 22 novembre 1893.

ANNEXE Nº 9.

Relevé des quais sous le contrôle du ministère de la marine le 30 juin 1893.

(Règlements établis pour la gouverne des quais, le 12 juin 1889.)

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
Ontario.				$ c.
Ile Cockburn	Alfred Monck	30 mai 1889	25 p. 100 des perceptions	42 86
Goderich	Aucun			
Inverhuron	do		25 p. 100 des perceptions	
Kingsville	S. A. King	5 mai 1890	25 do	68 44
Morpeth	Thos. McCallum	25 août 1891	25 do	
Rondeau	W. R. Fellowes	17 déc. 1888	25 do	47 59
Sault-Sainte-Marie	W. H. Plummer	2 janv. 1890	$100 par an do	491 69
Southampton	James Johns	31 oct. 1892	25 p. 100 des perceptions	3 66
Summerstown	Don Ward	4 juin 1891	25 do	
Wiarton	H. R. A. Ely	10 déc. 1890	25 do	161 49
Québec.				
Agnès	L. A. Roy	27 nov. 1891	25 p. 100 des perceptions	
Anse-Saint-Jean	J. Desgagne	10 juin 1893	25 do	
Baie-Saint-Paul	C. Bouchard	25 août 1891	25 do	
Baie-Saint-Paul	A. Simard	25 août 1891	25 do	
Beauport	Felix Guillot	21 nov. 1891	25 do	
Berthier	J. B. Mercier	11 janv. 1893	25 do	
Carleton	Jos. Cauchon	4 juin 1889	$50 par an	70 89
Cascades	Nérée Moreau	20 août 1892	25 p. 100 des perceptions	
Chicoutimi	Juste Ouellette	2 mai 1893	25 do	71 50
Grande-Rivière	John Carberry	23 sept. 1892	25 do	106 20
Ile aux Grues	Jos. Painchaud	17 fév. 1890	25 do	
Lacolle	Aucun		25 do	2 00
Les Eboulements	C. Tremblay	2 juin 1893	25 do	
L'Islet	Octave Morin	8 fév. 1893	25 do	
Longueuil	D. Brissette	23 mars 1893	25 do	
Malbaie	Aucun			
New-Carlisle	John C. Hall	4 juin 1889	25 p. 100 des perceptions	253 38
Percé	T. W. Flynn	19 janv. 1893	25 do	
Port-Daniel	John Enright	11 sept. 1890	$50 par an	124 75
Rivière-Ouelle	J. H. dit Beaulieu	28 nov. 1892	25 p. 100 des perceptions	
Rivière-du-Loup	Louis Pinze	16 sept. 1891	25 do	62 06
Saint-Alphouse de Bagotville	Abel Tremblay	7 juill. 1891	25 do	
Saint-Jean d'Orléans	Chas. Langlois	16 déc. 1892	25 do	
Sainte-Cécile du Bic	L. N. Côté	20 juill. 1891	25 do	
Tadousac	A. Christiansen	7 juill. 1891	25 do	42 75
Trois-Pistoles	Nap. Rioux	16 sept. 1891	25 do	
Saint-Thomas de Montmagny	Eug. Hamond	20 mai 1892	25 do	
Nouvelle-Ecosse.				
Arisaig	John McInnis	27 août 1892	25 p. 100 des perceptions	
Avonport	Robert Shaw	23 nov. 1888	25 do	
Barrington	S. W. Crowell	12 août 1891	25 do	246 91
Baybeld	Edward Randall	25 août 1888	25 do	
Anse Belliveau	St. Clair Thérieault	24 nov. 1892	25 do	115 00
Grande-Anse	John Teal	12 juin 1893	25 do	

RELEVÉ des quais, etc.—*Suite.*

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
Nouvelle-Ecosse—Fin.				$ c.
Broad Cove Marsh	Hugh McDonald	19 oct. 1892	25 p. 100 des perceptions	
Brooklyn	F. T. Gardiner	20 oct. 1882	20 do	
Canada-Creek	C. E. Eaton	23 nov. 1888	25 do	
Anse du Cap	M. A. Doucette	7 déc. 1891	25 do	62 23
Centreville	W. M. B. Dakin	25 août 1888	25 do	48 00
Ruisseau Chipman	Jas. Misaner	23 nov. 1888	25 do	21 51
Pointe de l'Eglise	Chas. F. Belliveau	20 août 1892	25 do	85 59
Baie des Vaches	Arch. McKinnon	15 avril 1879	7½ do	2,044 51
Cranberry Head	Abram Thurston	16 fév. 1889	25 do	
Anse Delap	R. W. McCaul	28 nov. 1889	25 do	
Digby	H. B. Short	9 janv. 1891	25 do	560 15
Eagle Head	Nathan Leslie	9 do 1889	25 do	
Baie de l'Est	Donald McInnis (fils de Ronald)	5 avril 1886	50 do	
Riv. de l'Est, havre de Sheet	Malcolm McFarlane	20 mai 1890	25 do	31 47
Grand Narrows, c. de Victoria	John P. McNeill	25 août 1888	25 do	
Grand Narrows, comté de Cap-Breton	E. A. McNeill	6 nov. 1888	25 do	
Havre de Hall	Sydney Roscoe	23 do 1888	25 do	
Hampton	Judson Foster	25 août 1888	25 do	17 57
Harbourville	C. O. Cook	23 nov. 1888	25 do	44 09
Irish Cove	John Cash	17 sept. 1892	25 do	
Maitland, comté de Hants	C. S. Stuart	5 sept. 1888	25 do	103 25
Maitland, comté de Yarmouth	J. W. Raymond	14 avril 1890	25 do	42 75
Margaretsville	T. J. Downie	25 août 1888	25 do	75 58
Anse Météghan	H. F. Deveau	15 sept. 1888	25 do	73 70
Rivière Météghan	Urbain Doucette	3 janv. 1883	20 do	175 32
Pointe de la Milice	D. McIntosh	20 août 1892	25 do	
Morden	Wm. Minnis	23 nov. 1888	25 do	35 15
Pointe du Chêne	Aucune			200 00
Ogilvie	R. S. Armstrong	23 nov. 1888	25 do	
Parrsboro'	Thompson Tipping	26 do 1888	25 do	
Quai de Pickett	Andrew Bishop	24 déc. 1884	25 do	73 08
Plympton	Wm. Smith	8 août 1890	25 do	
Pointe Brûlée	David Stevenson	23 nov. 1888	25 do	
Port-George	R. G. Anderson	14 oct. 1892	25 do	88 16
Port-Greville	Geo. Hatfield	17 fév. 1893	25 do	
Port-Hood	A. V. McDougald	17 mai 1892	25 do	159 97
Port-Lorne	Samuel Beardsley	25 août 1888	25 do	49 19
Rivière au Saumon	J. M. Deveau	25 nov. 1890	25 do	
Saulniersville	John T. Saulnier	25 août 1888	25 do	29 00
Ile Tancook	Joseph Pearl	7 déc. 1892	25 do	
Tracadie	J. M. Hall	6 nov. 1888	25 do	
Tusket Wedge	Jas. Cothreau	16 fév. 1889	25 do	
Victoria	William Brown	11 do 1889	25 do	11 48
Wallace	Don McKenzie	16 déc. 1892	25 do	
Pubnico-Ouest	N. A. D'Entremont	9 août 1890	25 do	
Rivière de l'Ouest, havre de Sheet, Pointe-Blanche	Malcolm McFarlane. Elisha West	3 sept. 1889. 9 janv. 1889	25 do. 25 do	
Nouveau-Brunswick.				
Bouctouche	J. J. LeBlanc	2 mai 1892	25 do	12 09
Campbellton	Alfred J. Venner	10 juin 1893	25 do	77 83
Clifton, Stonehaven	J. W. Dealey	13 mai 1893	25 do	
Dalhousie	W. J. Smith	27 juin 1891	25 do	102 49
Cap-Hopewell	Wm. Hamilton	9 avril 1890	25 do	86 45
Quaco	W. H. Rourke	15 juillet 1892	25 do	
Saint-Louis	E. Comeau	2 mai 1893	25 do	
Ile du Prince-Edouard.				
Annandale	James Taylor	2 juill. 1885	25 do	81 82
Bay-View	Joseph Harrington	2 oct. 1885	25 do	15 96

RELEVÉ des quais, etc.—*Suite.*

Localité.	Gardien de quai.	Quand nommé.	Rémunération allouée.	Montant déposé au crédit du receveur général.
Ile du Prince-Edouard.				$ c.
Belfast	Thos. McLennan	21 juillet 1890.	25 p. 100 des perceptions	81 05
Quai Brush	Levi R. Ings	18 sept. 1885.	25 do	167 93
Anse de Campbell	Angus McIntyre	17 oct. 1888.	25 do	
Pointe de la Chapelle	Ronald McCormack	18 sept. 1885.	25 do	29 41
Pointe de Chine	W. S. N. Crane	18 do 1885.	25 do	32 30
Clifton	Wm. McKay	22 do 1886.	25 do	10 79
Crapaud et jetée de Victoria	James Day	12 mai 1890.	25 do	129 73
Georgetown	James Bourke	2 juillet 1885.	25 do	17 27
Quai de Hickey	R. Webster	31 do 1891.	25 do	13 02
Higgin's Shore	G. G. Henry	9 nov. 1891.	25 do	
Pointe de Hurd	R. Robblee	6 oct. 1888.	25 do	36 46
Kier's Shore	H. S. McNutt	3 nov. 1885.	25 do	100 34
Lambert	Angus McQueen	24 oct. 1891.	25 do	110 79
Pointe Louis	Joseph A. Macdonald	15 avril 1891.	25 do	85 33
Ile McGee	Norman Gallant	9 nov. 1891.	25 do	
Rivière au Vison	B. Clow	30 juin 1892.	25 do	
Havre Murray-Sud	R. Murley	25 août 1891.	25 do	16 00
Crique des Neuf-milles	Edward Harrington	29 oct. 1885.	25 do	
Cardigan-Nord	Donald McIntyre	2 juillet 1885.	25 do	40 73
Pinette	Aucun		25 do	11 18
Pownal	Alex. McRea	2 oct. 1885.	25 do	60 77
Baie Sainte-Marie	C. H. Lewellin	2 juillet 1885.	25 do	27 00
Souris	B. McEachern	3 juin 1884.	25 do	
Rustico-Sud, pont du banc d'Huîtres	Joseph Doucette	2 oct. 1885.	25 do	39 50
Stevens et Montague	Angus McQueen	24 do 1891.	25 do	
Rivière de l'Esturgeon	Bernard Kearney	18 sept. 1885.	25 do	42 17
Rivière Tignish	Geo. Conroy	2 oct. 1891.	25 do	14 75
Rivière Vernon	J. G. McKenzie	19 do 1885.	25 do	127 84
Ile Boisée	M. H. McMillan	16 mai 1889.	25 do	

RÉCAPITULATION.

		$ c.
Ontario		815 73
Québec		733 53
Nouvelle-Écosse		4,393 66
Nouveau-Brunswick		278 86
Ile du Prince-Edouard		1,292 14
Total des droits de quai perçus		7,513 92
A AJOUTER—Honoraires reçus par les capitaines de ports suivants, en sus de la rémunération allouée :—		
Capitaine de port de Sorel, Qué	$ 22 50	
do Saint-Jean, Qué	48 00	
do Cap-Canso, N.-E	15 00	
do Jetée Internationale, N.-E	17 00	
do South Bar, N.-E	15 50	
do Yarmouth, N.-E	2 00	
do Chatham, N.-B	148 00	
do Nanaïmo, C.-B	90 00	
		358 00
Revenu total des quais et havres		7,871 92

N.B.—A l'exception de ceux de la Baie des Vaches et de Digby, les maîtres de quais ne sont pas tenus d'envoyer des états de leurs perceptions avant la fin de l'année civile. Le présent état fait voir les sommes reçues par le département et placées au crédit du receveur général à venir jusqu'au 30 juin 1893.

ANNEXE N° 10.

SERVICE DES PIGEONS VOYAGEURS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

A l'honorable
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

HALIFAX, N.-E., 29 septembre 1893.

MONSIEUR,—Me rendant à la demande de votre agent, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur ce service pour la période de temps comprise entre le 3 octobre 1892, date de mon dernier rapport, et le 30 juin 1893.

Le lieutenant Croker, qui était directement chargé du dressage des pigeons, est parti au mois d'octobre dernier et fût remplacé par le sergent Uriah Mulholland, surintendant des signaux. Ce dernier n'a rien négligé pour assurer le succès de l'entreprise.

Le 27 mars 1893, le soldat Stenton, du 1re régiment de Leicester, qui remplissait la fonction de gardien, fut obligé de s'embarquer avec son régiment. On le remplaça par le soldat Weaver, du 1er régiment de Liverpool.

A la date de mon dernier rapport (3 octobre 1892), il y avait 32 pigeons dans le colombier.

A l'heure qu'il est, 29 septembre 1893, il y a 5 pigeons dans le colombier du quai de la Marine et des Pêcheries et 20 dans celui de la citadelle.

C'est le sergent Mulholland qui a eu l'idée d'établir un colombier sur la citadelle. On transfère les pigeons dans le colombier lorsqu'ils ont atteint l'âge d'un mois, à peu près; ils sont constamment surveillés jour et nuit, et ceux qui reviennent avec un message sont découverts au bout de dix minutes au plus, et, règle générale, au bout de quelques minutes seulement.

Le coût total du colombier n'a pas dépasseé $5, y compris la main-d'œuvre et les matériaux.

C'est le 11 février que le dressage a commencé pour de bon. Entre cette date et le 29 juin, il y a eu 85 volées, d'après les règles de dressage passées par le général Cameron. Le nombre moyen de pigeons dans chaque volée a été de 7 et 8.

Le 5 juin, 11 pigeons furent lâchés à bord du steamer *Worcester*, à une distance de 25 milles au sud-est. C'est la plus grande distance qui ait été parcourue dans les volées jusqu'au 29 juin. Sur ces 11 pigeons, 6 ne sont jamais revenus, 1 est revenu 3 semaines après, 1 est revenu 5 jours après, 1 est revenu 3 jours après, 1 a été renvoyé dans une boîte de Canso, et 1 seulement est revenu le même jour.

Tous ces pigeons avaient été dressés avec soins à parcourir cette distance. Les sérieuses pertes que nous avions éprouvées nous auraient justifiées d'abandonner tout à ce moment-là, mais avec de la persévérance et de la patience nous avons réussi à atteindre de meilleurs résultats, surtout en ce qui concerne les pigeons du colombier de la citadelle.

Le 30 juin 1893, il y avait dans le colombier du quai de la Marine et des Pêcheries 14 pigeons, et dans celui de la citadelle 16, soit un total de 30.

Pendant la période de temps comprise entre le 3 octobre 1892 et le 30 juin 1893, pendant le cours du dressage nous avons perdu 3 pigeons au colombier de la citadelle et 30 à celui du quai de la Marine et des Pêcheries. Il en est mort 4 à la citadelle et 2 au quai de la Marine et des Pêcheries, soit une perte totale de 41.

Lorsque le gardien actuel est entré en fonctions (27 mars 1893), il y avait au colombier du quai de la Marine et des Pêcheries 52 pigeons, et 2 à celui de la citadelle.

Les deux colombiers sont tenus dans un état très propre, et les règles du général Cameron sont fidèlement suivies par le gardien.

J'ai écrit quelquefois au général Cameron pour lui demander son avis sur certains points en rapport avec le dressage des pigeons, etc., et je lui dois des remerciements pour la manière claire et explicite dont il m'a répondu chaque fois.

Je vous présenterai sous peu un autre rapport, par lequel vous pourrez juger s'il est à propos ou non de continuer ce service.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. J. DOPPING-HEPENSTAL,
Surintendant des signaux.

RAPPORT SUR LE DRESSAGE DES PIGEONS VOYAGEURS.

HALIFAX, 1893.

1. Les chiffres pour 1893 sont comme suit:—

Dans le colombier, 1er janvier 1893,—

Pigeons éclos en 1890	7
" 1891	4
" 1892	17
" 1893	67
Total disponible	95
Perdus pendant l'année 1893,—	
Envolés du colombier	7
Vendus par ordre du ministère de la Marine et des Pêcheries	2
Morts	17
Perdus pendant le cours du dressage	55
	81
Dans le colombier à la date du 31 décembre 1893	14
Total disponible, 1893	95

2. Les pigeons furent dressés à parcourir diverses distances, comme le fait voir le tableau A, ci-annexé.

3. Nous avons perdu 55 pigeons pendant le cours du dressage.

Des détails au sujet de ces pertes se trouvent au tableau B, ci-joint. On verra que 55 pigeons se sont perdus dans 24 volées séparées et que dans chacune de ces volées quelques-uns des pigeons sont arrivés à leur destination.

(*a*) 16 mars 1893.—Trente milles—les pigeons se sont perdus tous les 4, par suite d'un vent violent du nord.

(*b*.) 21 janvier 1894.—Ile de Sable—Les deux pigeons se sont perdus. La chose est expliquée dans l'extrait de journal marqué C et ci-joint.

4. En ce qui concerne l'île de Sable,—

(*a*) Sept pigeons furent laissés sur l'île, le 23 novembre 1893. Ils furent lâchés le 28 novembre 1893.

Deux d'entre eux (n°s 113 et 119) atteignirent Halifax le 29 et le 30 novembre 1893. On n'a pas eu de nouvelles depuis des 5 autres; ils sont probablement perdus.

(*b*) Les deux pigeons n°s 113 et 119 furent transportés de nouveau à l'île de Sable le 3 janvier 1894, à bord du steamer *Newfield*.

Ils furent lâchés le 21 janvier 1894, à 9.30 a.m.; il faisait alors un fort vent d'est, d'une vitesse de 30 milles à l'heure. Le même jour, le n° 119 vola à bord de la

goélette américaine *Mabel Leighton* qui se trouvait dans le moment à la latitude 42.30, long. 65·5 (à environ 150 milles au sud-sud-ouest de Halifax). La goélette n'arriva à Halifax que le 11 février, de sorte que la nouvelle du naufrage du *Robert J. Edwards*, survenu sur l'île de Sable, le 12 janvier, fut considérablement retardée. Cependant, n'eût été des pigeons, ce désastre n'aurait été connu que quelques mois plus tard. Si les pigeons ne furent pas lâchés avant le 21 janvier, c'est tout probablement à cause du mauvais temps qu'il faisait.

Si le vent avait été dans le temps est-sud-est au lieu d'est, je suis convaincu que les deux pigeons (113 et 119) auraient atteint Halifax en peu de temps.

D. MILLS,
Surintendant des signaux.

TABLEAU A.—Détails concernant les volées dans lesquelles des pigeons se sont perdus, en 1893, pendant le cours du dressage.

Distance de la volée en milles.	Date de la volée.	Nombre de pigeons.		Où les pigeons ont été lâchés.
		Lâchés.	Perdus.	
	1893.			
½	16 mars.	10	1	A la citadelle (dirigés sur le colombier de la marine et des pêcheries).
½	28 "	13	1	" " "
½	13 avril.	11	4	A l'église de la garnison (")
4	7 mars.	4	1	A bord d'une chaloupe à vapeur dans le port.
4	7 avril.	7	1	" " "
4	24 "	14	2	" " "
4	7 juillet.	8	1	Au camp des carabiniers (dirigés sur l'île
15	27 mai.	12	2	McNab).
				A bord du steamer *Worcester*.
21	22 juin.	10	6	" du *Chez K.*, contre un vent violent.
25	5 "	12	6	" du steamer *Worcester*. Sur les 6 pigeons qui sont restés, 1 a été renvoyé dans une boîte de Canso, 1 a été en retard de 7 semaines, 1 a été en retard de 5 jours, et 2 ont été en retard de 3 jours.
25	21 août.	8	4	A bord du steamer *Carrol*, au milieu d'une forte tempête.
30	13 juillet.	7	2	A bord du steamer *Newfield*.
30	16 mars.	4	4	" " " , à la recherche du *Sarnia*.
40	31 juillet.	13	3	forte tempête—vent nord.
40	15 août.	11	1	A bord du *Worcester*.
40	21 "	11	2	" de l' *Alpha*.
50	11 oct.	4	1	" du *Carrol*—vent violent.
60	11 "	4	1	" du *Lansdowne*.
100	12 sept.	5	1	" "
130	16 oct.	6	2	" du *Fastnett*.
135	18 sept.	4	1	" du *Lansdowne*.
135	25 "	8	1	" du *Fastnett*, à la hauteur de Canso.
180	28 nov.	7	5	" " "
	1894.			A l'île de Sable.
180	21 fév.	2	2	" "
		195	55	

ANNEXE

État relatif aux postes de sauvetage

Postes.	Quand établi.	Patrons.	Hommes d'équipage.	Salaire du patron.	Gages de l'équipage.
Blanche, N.-E.	— sept. 1889...	W. A. B. Smith.	6	$75 par année et $1.50 pour chaq. exercice.	$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
Cap-Sable, N.-E....	....	Gard. de phar..	Pas d'équip. organisé.	....	....
Cobourg, Ont.	7 nov. 1882...	D. Rooney......	6	$75 par année et $1.50 pour chaq. exercice.	$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
Collingwood, Ont....	2 sept. 1885...	P. Doherty......	6	do ..	do ..
Ile du Diable, N.-E.	1885... Rétabli en 1890.	Fredk. Edward..	6	do ..	do ..
Anse Duncan, N.-E.	1886	R. E. Monk....	6	do ..	do ..
Goderich, Ont	21 oct. 1886...	Wm. Babb......	6	do ..	do ..
Anse aux Har., N.-E.	....	James Dempsey.	Pas d'équip. organisé.	....	... .
Ile à la Vase, N.-E..	....	Jacob Pitman...	do ..	$80	....
Ile Pelée, Ont. . .	... .	A. Henning.....	6	$75 par année et $1.50 pour chaq. exercice.	$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
Ile Pictou, N.-E....	23 nov. 1889...	D. McLean.....	6	do ..	do ..
Pte au Peuplier, Ont.	20 avril 1883...	L. Spafford......	6	do ..	do ..
Port-Hope, Ont.....	6 nov. 1889...	C. R. Nixon....	6	do ..	do ..
Port-Mouton, N.-E.	— nov. 1889...	J. Maxwell.....	6	do ..	do ..
Port-Rowan, Ont ...	19 oct. 1883. .	J. W. McColl...	6	do ..	do ..
Port-Stanley, Ont...	25 juin 1885...	Wm. Berry.....	6	do ..	do ..
Ile de Sable, N.-E...	1885......... .	Surintendant de l'établissement de secours....	Du personnel de l'établissement de secours.	Payé comme surint. et personnel de l'établissement de secours.	
Scatterie, N.-E......	1885...... .... Rétabli en 1890.	Jas. N. Brown..	6	$75 par année et $1.50 pour chaq. exercice.	$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
Ile au Phoque, N.-E.	1880...... ...	Gard. de phare.	Pas d'équip. organisé.	....	....
Ile Saint-Paul, N.-E.	. ...	Surintendant de l'établissement de secours....	do ..	....	....
Cap-Tourmente.	.. ..	....	....	... ...	....
Toronto, Ont........	1er mars 1883...	W. Ward......	6	$75 par année et $1.50 pour chaq. exercice.	$1.50 pour chaq. exercice, 2 fois par mois.
Wellington, Ont....	17 mars 1883...	H. McCullough.	6	do ..	do ..
Whitehead, N.-E...	6 juin 1890...	H. P. Munroe..	6	do ..	do ..
Yarmouth, N.-E....	1886.. .... .. Rétabli en 1889.	R. Carroll......	6	do ..	do ..

N° 11.

entretenus par le gouvernement du Canada.

Valeur du bateau.	Description du bateau.	Equipement.	Où construit.	Dépenses pendant l'exercice clos le 30 juin 1893.
$				
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, modèle Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bat.	Dartmouth, N.-E	....
....	Bateau de sauvet. métalliq., 16 pds de quille, 5 pds de bau.	Equipement ordinaire..	....	....
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 8 pds de bau, modèle Dobbins.	Equip. complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bat.	Goderich, Ont ..	....
575	do	do	do ..	....
575	do	do	Dartmouth, N.-E	....
575	do	do	do ..	....
575	do	do	Goderich, Ont ..	....
....	Bateau de sauvet. métalliq., 28 pds de quille, 6 pds de bau.	Equipement complet........	New-York.....	....
....	Bateaux de pêche et chaloupes (non la propr. du gouvern.)	....	....	....
575	Qui se vide et se redres. autom., 25 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, modèle Dobbins	Equip. complet, tel qu'exigé par les règlem., hangar à bat.	Goderich, Ont ..	....
575	do	do	Dartmouth, N.-E	....
550	Qui se vide et se redres. autom., 26 pds d'un bout à l'autre, 7 pds de bau, modèle Dobbins	do	Buffalo, E.-U...	....
620	do	do ...	Goderich, Ont ..	....
575	do	do	Dartmouth, N.-E	....
....	Bateau à ressac, 26 pds de long, 6½ pds de bau.	Equipement complet et hangar à bateau.	Buffalo, E.-U...	....
575	Qui se vide et se red. aut., 25pds d'un bout à l'aut., 7pds de bau.	do	Goderich, Ont ..	....
....	Deux bat. comme ceux décrits plus haut, modèle Dobbins ; un bat. de sauv. ord. muni de compart. hermétiq. fermés ; un bat de sauv. métallique ; un bateau à ressac et un bateau exprès, gréé en goélette, équipé pour la mer.	Hangars à batteau, équipement complet, etc.	....	....
....	Qui se redresse, etc., de même que les modèles Dobbins, et bat. de sauv. bordé à clin, 21 pieds de quille.	Equipement complet et hangar.	Dartmouth, N.-E	....
....	Bateau de sauv. en bois, 25 pds de long, 6 pds de bau, muni de compart. imperm. à l'air.	do	Halifax, N.-E...	....
....	Deux bat. à ressac, un 25 pds d'un bout à l'autre, 6½ pds de bau, l'autre 23 pds de long, 4 pds 8 pcs de bau.	....	do	....
....	....	Pas encore équipée.........	....	....
575	Qui se redresse, etc., de même que les modèles Dobbins....	Equipement complet et hangar à bateau.	Goderich, Ont ..	....
1,400	do	do	Buffalo, E.-U...	....
575	do	do ...	Dartmouth, N.-E	....
575	do	do	do ..	....

RAPPORT D'ALFRED OGDEN AU SUJET DES POSTES DE SAUVETAGE.

PICTOU, N.-E., 25 septembre 1893.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que, sauf l'île Saint-Paul, j'ai visité tous les postes de sauvetage des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

POSTE DE L'ÎLE DE PICTOU.

Visité et inspecté le 3 juillet dernier. Les gonds des dalots du bateau de sauvetage étaient rouillés. Il faudra les remplacer. Sous les autres rapports, le bateau ne laissait rien à désirer.

Le hangar à bateaux et les appareils étaient en bon état, mais il faudra acheter 209 pieds de planche d'épinette blanche de 12 x 2 pouces et des carvelles pour agrandir les coulisses de lancement. Cela coûtera environ $6.

Le treuil est en mauvais état; il coûtera probablement $5 pour le renouveler. On a aussi besoin d'une nouvelle lanterne, qui coûtera $1. Total, $12.

Le terrain où se trouve le hangar à bateaux n'appartient pas au ministère, mais à Mr J. W. Hogg. Il serait à propos que le ministère acquit ce terrain.

Les membres de l'équipage sont actifs, vigoureux et excellents rameurs; ils sont bien exercés et bien disciplinés.

A mon arrivée, je notifiai le patron que je désirais inspecter le bateau et l'équipage, et en moins d'une demi-heure ils furent tous présents et le bateau fut lancé.

POSTES DE L'ILE DE SABLE.

Ces postes sont sous la direction du surintendant de l'établissement de secours de l'île.

Le 11 août, j'arrivai ici à bord du steamer du gouvernement *Newfield* et j'inspectai tous les bateaux et appareils; tout était en bon état, sauf les ceintures de sauvetage, qu'il faudra renouveler.

Le surintendant, M. Boutilier, demande une fusée porte-amarre pour le poste nº 4, extrémité est. Je recommande qu'on la lui accorde.

Lors de ma dernière visite sur l'île, les hommes étaient tous occupés à embarquer des chevaux à bord du *Newfield*, de sorte que je n'ai pas eu l'occasion d'exercer les membres de l'équipage, mais ce sont tous des hommes actifs et vigoureux.

POSTE DE L'ÎLE DU DIABLE

Visité le 15 août. Le bateau, le hangar à bateau et les appareils étaient en bon état. On a besoin à ce poste de 10 brasses de câble de manille de trois pouces pour le ber, et de 30 brasses de cordage de sauvetage d'un pouce et demi.

Les membres de l'équipage étaient tous présents. Je les ai trouvé actifs, vigoureux et excellents rameurs.

POSTE DE L'ANSE DE DUNCAN.

Visité le 17 août. Le hangar à bateau, le bateau et les appareils étaient en bon état et bien entretenus.

Au moment de ma visite, quelques-uns des membres de l'équipage étaient temporairement absents à Halifax, et comme la marée était basse et qu'on aurait eu beaucoup de difficulté à placer les coulisses de lancement, je n'ai pas demandé au patron de mettre le bateau à la mer.

Les membres de l'équipage sont tous des pêcheurs et demeurent près du poste.

POSTE DE L'ANSE AUX HARENGS.

Visité le 17 août. Le bateau était en bon état, mais les appareils n'étaient pas convenablement placés.

Le patron, qui est novice dans ses fonctions, ne semblait pas comprendre les règlements. Je lui ai donné les instructions voulues.

J'ai exercé l'équipage, qui était composé d'hommes actifs, vigoureux et excellents rameurs.

POSTE DE WHITE-HEAD.

Visité le 25 août. Le hangar à bateau, le bateau et tous les appareils étaient en bon état, sauf les gonds du dalot, dont quatre étaient rouillés; il faudra les remplacer.

J'ai exercé l'équipage pendant une heure. Ce sont des hommes actifs, vigoureux et excellents rameurs.

POSTE DE L'ÎLE SCATTARIE.

Visité le 1er septembre. A ce poste, le hangar à bateau, le bateau et tous les appareils sont en bon état, sauf le ber, qui est trop court pour le bateau et qu'il faudra renouveler. On a aussi besoin d'une hache et d'huile. Je dus visiter l'île dans un bateau non ponté; comme il faisait un vent violent du nord-ouest et que je voulais atteindre la terre ferme avant la nuit, je n'ai pas exercé les membres de l'équipage. Ce sont des pêcheurs, et ils paraissent capables de manœuvrer le bateau par tous les temps.

POSTE DU CAP TOURMENTE.

Visité le 8 septembre. Il n'y a pas encore d'équipage organisé ici.

POSTE DE L'ÎLE DE LA VASE.

Visité le 13 septembre. A ce poste se trouve une chaloupe, longue de 18 pieds, avec des compartiments étanches en avant et en arrière, ainsi qu'un bateau à fond plat, long de 22 pieds, gréé en sloop (neuf), appartenant à la Compagnie de Homarderie de l'île à la Vase, qui reçoit une rémunération du ministère pour tenir ces bateaux prêts à être lancés en cas de besoin.

Pendant l'hiver, trois hommes employés par cette compagnie demeurent sur l'île.

En été, il y a un grand nombre de pêcheurs sur l'île.

POSTE DE YARMOUTH, ANSE DE BAKER.

Visité le 14 septembre. Le bateau de ce poste, qui, à ce que j'ai su, a été envoyé ici de l'île de Sable en 1887, est en très mauvais état.

POSTE DE L'ÎLE AU LOUP-MARIN.

Visité le 13 septembre. Le bateau de ce poste est pesant et difficile à manœuvrer; les bancs des rameurs ne sont pas bien placés; mais il se comporte bien à la mer.

Du 1er novembre au 15 mars, il n'y a que trois hommes qui résident sur l'île.

On a besoin ici d'une fusée porte-amarre, d'une ligne légère et de deux seaux en fer.

Le bateau et l'équipement sont en bon état.

POSTE DU CAP SABLE.

Visité le 15 septembre. A ce poste, il y a un bateau de sauvetage métallique, long de 16 pieds, qui ne répond pas aux besoins.

On devrait le remplacer pa un bateau plus grand et mieux ar é. On peut se procurer un équipage volontaire, à une heure d'avis, à l'île du Cap Sable.

POSTE DE LA POINTE BLANCHE.

Visité le 16 septembre. Le hangar à bateau et le bateau étaient en bon état. J'ai exercé l'équipage, qui est composé de rame rs actifs et vigou eux.

POSTE DE L'ÎLE DU PORT-MOUTON.

Visité le 18 septembre. Le patron était absent sur la terre ferme. J'ai trouvé le bateau en bon état, sauf les gonds du dalot, qui étaient tout rouillés.

J'ai vu presque tous les membres de l'équipage, qui sont des pêcheurs vigoureux; mais comme le patron était absent, je ne leur ai pas demandé de lancer le bateau.

Pendant que j'étais en route pour regagner la terre ferme, je ren ontr i le patron,—beau type de pêcheur,—qui était sous l'impression qu'il pouvait se servir du hangar à bateau pour son usage personnel. Je lui donnai les instructions voulues au sujet du hangar et des appareils.

A Shelburne, je vis le bateau de sauvetage (modèle McLellan) que M. J. McGill est actuellement à construire. Les matériaux employés étaient de bonne qualité et légers; la main-d'œuvre était aussi excellente. Ce bateau, à mon avis, conviendra mieux à notre côte que ceux dont on se sert à l'heure qu'il est.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED OGDEN.

Extrait d'un ouvrage publié par Sumner J. Kemball, surintendant général du service de sauvetage des Etats-Unis.

Les moyens employés par les institutions de sauvetage pour secourir les naufragés sont partout essentiellement les mêmes. Les eaux tumultueuses entre le navire en détresse et le rivage sont traversées soit par un bateau que l'on dirige vers les personnes en danger soit par de fortes lignes par lesquelles on transmet des bouées de sauvetage. Il y a divers genres de bateaux de sauvetage et diverses manières d'établir la communication. Le type de bateaux le plus généralement en usage dans notre service est connu sous le nom de "bateau à ressac." Il y a plusieurs variétés de ce type, notamment les bateaux à ressac Beebe, Higgins et Gifford et Beebe-McLellan, d'après les noms de ceux qui les ont inventés. Ils sont tous construits en cèdre blanc, avec membrure en chêne, et leurs dimensions sont de 25 à 27 pieds de longueur, 6½ à 7 pieds de bau, 2 pieds 3 pouces à 2 pieds 6 pouces de profondeur dans le milieu du navire, et de 1 pied 7 pouces à 2 pieds 1 pouce de tonture. Leurs fonds sont plats, avec peu ou point de quille. Ils tirent 6 ou 7 pouces d'eau, sont légers et pèsent de 700 à 1,100 livres. Ils sont mus au moyen de 6 rames, sans voiles, et sont censés porter, outre l'équipage, de 10 à 12 personnes, mais il est arrivé que 15 personnes ont été débarquées à la fois par une grosse mer. Ils coûtent de $210 à $275. Il n'y a pas de différence entre le bateau Beebe et le bateau Higgins-Gifford, sauf que le premier a plus de tonture et est bordé à clin tandis que l'autre est bordé à franc-bord. Le bateau Beebe-McLellan est la même chose que le bateau Beebe, mais il se vide automatiquement. Tous ces bateaux sont si légers qu'ils peuvent être

facilement transportés le long du rivage. Ils peuvent être lancés dans des eaux très peu profondes. Aussi, nos plageurs les manœuvrent au milieu des écueils avec beaucoup de vitesse et de facilité.

On comprend que, dans les naufrages, il est très important que les bateaux de sauvetage puissent se manœuvrer sans difficulté.

Ces bateaux sont en usage à presque tous nos postes de sauvetage, et sur la côte de l'Atlantique on n'en emploie guère d'autres.

Les rivages de sable mou et les plages plates à eaux peu profondes qui se rencontrent presque tout le long de la côte, à partir du cap Cod jusqu'au cap Fear empêchent que l'on se servent de bateaux d'un poids et d'un tirant d'eau plus considérables.

Les sauveteurs préfèrent ces bateaux lorsqu'ils n'ont à parcourir qu'une courte distance et que les naufrages sont peu nombreux.

Sous le rapport de la santé, les bateaux en question soutiennent favorablement la comparaison avec les autres. Depuis dix-huit ans que nos sauveteurs s'en servent ils ont été lancés 6,730 fois et ont secouru 6,735 personnes. Pendant cette période de temps ils n'ont chaviré que 14 fois, et il n'a péri que 41 personnes, dont 27 étaient des sauveteurs et 14 des naufragés.

Parmi les autres bateaux de sauvetage, ceux de l'institution de sauvetage Nationale Royale de la Grande-Bretagne sont très remarquables. Ils se vident et se redressent automatiquement. Je vois par les rapports annuels de cette institution que durant la période de 18 ans ses bateaux ont chaviré 21 fois, et que 75 personnes ont péri, dont 68 étaient des sauveteurs et 7 des naufragés. Voici ce que constate le rapport officiel de l'enquête qui fut tenue au sujet des accidents survenus aux bateaux de sauvetage de Southport et de Sainte-Anne, au mois de décembre 1886 : dans le cours des 32 années précédentes, les bateaux à redressement de l'institution ont été lancés 5,000 fois; 12,000 personnes ont été sauvées ; les bateaux ont chaviré 41 fois, et il y a eu perte de vie 18 fois. Le nombre de personnes qui ont péri se chiffre par 88, dont 76 était des sauveteurs et 12 des naufragés. D'après ce rapport " les 76 sauveteurs qui ont péri représentaient environ $\frac{1}{850}$ des membres de l'équipage de sauvetage et les chavirements $\frac{1}{120}$ des lancements." Pour ce qui regarde nos bateaux à ressac, les 27 hommes qui ont péri représentaient $\frac{1}{1744}$ des membres de l'équipage de sauvetage, et les chavirements $\frac{1}{480}$ des lancements. Mais, comme le sauvetage des biens n'est qu'un devoir imposé secondairement à nos sauveteurs, les bateaux à ressac, bien qu'ils ne soient pas employés à sauver les cargaisons, sont sans doute souvent lancés dans des conditions plus favorables que les bateaux de l'institution, et par conséquent, le nombre de lancements n'offre pas une base de comparaison satisfaisante. Prenons donc une autre base. Le nombre de personnes sauvées par les bateaux de sauvetage à redressement est porté, comme on l'a vu, à 12,000—en chiffre ronds, probablement. En portant le nombre de personnes sauvées par les bateaux à ressac à 6,500, en chiffres ronds, nous en arrivons à 1 chavirement du bateau à ressac par 464 personnes, soit une différence de 172 en sa faveur. Avec le bateau à redressement, une personne a péri sur 136 qui ont été sauvées; avec les bateaux à ressac, 1 personne à péri sur 158 qui ont été sauvées, soit une différence de 22 en sa faveur. Quant aux sauveteurs, il en a péri 1 sur 850 avec le bateau à redressement, et 1 sur 1,109 avec le bateau à ressac, soit une différence de 559 en faveur de ce dernier. Avec le bateau à redressement il a péri 1 sauveteur par 157 personnes qui ont été sauvées, avec le bateau à ressac il en a péri 1 par 240 personnes qui ont été sauvées, différence de 83 en faveur du bateau à ressac.

Depuis 1876 on emploie dans le service des Etats-Unis 37 bateaux de sauvetage se vidant et se redressant automatiquement—sur le modèle d'un bateau qui nous fut envoyé par l'Institution Nationale Royale de Sauvatage. Ils ont 29 pieds 3 pouces de longeur, 7 pieds 7 pouces de base, 3 pieds 1½ pouce de profondeur au milieu du navire, 1 pied 10 pouces de tonture ; ils sont à fond droit, sont mus par 8 rames et pèsent environ 4,000 livres chacun. Ils ont fait 471 voyages et sauvé 584 personnes ; ils ont chaviré 4 fois, une fois avec des résultats fatals, les naufragés, au nombre de 5, ayant tous péri. Ces bateaux on chaviré une fois par 118 voyages et une fois par sauvetage de 146 personnes ; il a péri une personne sur 117 qui ont été sauvées.

Il y a deux autres variétés de ces bateaux dans le service—le bateau Richardson et le bateau Dobbins. Ce sont des modifications du bateau de sauvetage dont je viens de parler, mais ils sont beaucoup plus légers. Ils n'ont pas servi assez souvent pour fournir une base de comparaisson pratique, mais ils ont donné de bons résultats jusqu'ici.

Malgré ces chiffres, il ne serait pas sage d'en conclure que le bateau à ressac est le meilleur bateau de sauvetage pour toutes les conditions du service. Parmi les bateaux actuellement employés par les institutions de sauvetage, je n'en connais aucun qui l'emporte sur tous les autres. Un type de bateau parfaitement adapté pour une localité peut ne pas convenir du tout à un autre, et dans la même localité un bateau pourra être utile à un moment donné et tout à fait inutile à un autre moment.

Sur la plus grande partie de la côte de l'Atlantique, les naufrages surviennent non loin du rivage, et le principal danger que courent les sauveteurs consiste à traverser la ligne de ressac et les écueils. On transporte le bateau à ressac sur la grève jusqu'à un endroit aussi rapproché que possible du navire en détresse, puis on le lance. Le timonier gouverne au moyen d'une longue rame, et, avec l'aide de ses plageurs exercés, il manœuvre adroitement son embarcation à travers le ressac. Il faut généralement évité les écueils, mais lorsqu'il lui faut subir leur choc, il les prend de front. Par une suite de manœuvres habilement exécutées il empêche son bateau de chavirer.

Les conditions ordinaires du service de sauvetage dans le Royaume-Uni sont probablement différentes. Dans ce pays, les bateaux de sauvetage ont à parcourir de plus grandes distances et sont plus exposés au vent et à la mer.

Nos bateaux à ressac, il est vrai, s'engagent sur des hauts-fonds couverts de brisants, tels que les hauts-fonds de Nantuckett, à la hauteur du Massachusetts, et ceux du Diamant, au large du cap Hatteras ; mais il n'y a pas, j'en suis sûr, dans les limites de notre service, de parage aussi dangereux que les bancs de Goodwin, qui sont souvent visités par les bateaux de l'Institution Nationale Royale de Sauvetage, et où les sauveteurs anglais ont accompli tant d'actes d'héroïsme. Les conditions sont probablement si différentes qu'il est impossible de juger par les résultats obtenus quel genre de bateaux est supérieur, et si j'ai comparé les divers systèmes, c'est uniquement pour montrer que les Etats-Unis ne sont pas en arrière des autres nations sous ce rapport, et pour induire les institutions de sauvetage à perfectionner leurs bateaux. Lorsque les sauveteurs ont à faire de longs et dangereux voyages, ils se trouvent évidemment plus en sûreté dans un redressement ; aussi, trouve-t-on ce genre de bateau à plusieurs de nos postes à côté du bateau à ressac : c'est aux sauveteurs à choisir l'un ou l'autre, suivant les circonstances.

Il est très important sans doute que les bateaux de sauvetage puissent se vider et se redresser automatiquement. Mais, n'y aurait-il pas moyen d'adapter ces propriétés au bateau à ressac et de le gréer de voiles, sans trop augmenter son poids et son tirant d'eau, et un bateau de ce genre ne serait-il pas préférable pour le service de sauvetage à ceux qui tirent beaucoup d'eau, et qui, pour cette raison et à cause de leur grand poids, sont plus difficiles à manœuvrer et à lancer ? Le bateau McLellan se vide maintenant automatiquement, on y a aussi adapté un peu de voiles, et avant peu il se redressera automatiquement. Un bateau de ce type est déjà construit, et, avec de légers changements, qui semblent parfaitement praticables, je crois qu'il résoudra le problème. Lorsque ce résultat aura été atteint, pourquoi ne pas remplacer les bateaux de sauvetage inférieurs que portent à l'heure qu'il est les navires à passagers par des bateaux se redressant et se vidant automatiquement ? Et pourquoi ces navires ne seraient-ils pas munis dès maintenant de bateaux se vidant automatiquement, puisque ces bateaux sont moins exposés à chavirer que les autres ?

ANNEXE N° 12.

LISTE DES STATUTS RELATIFS AU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES ADOPTÉS À LA SESSION DE 1893.

CHAP. 22.

Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge.

[*Sanctionné le* 1er *avril* 1893.]

Considérant que, par l'article cinq cent quarante-sept de l'acte du parlement du Royaume-Uni connu comme l'*Acte de la marine marchande de* 1854, il est statué que l'autorité législative de toute possession anglaise aura le pouvoir, par un acte ou ordonnance confirmé par Sa Majesté en conseil, d'abroger en tout ou en partie aucune des dispositions du dit acte concernant les bâtiments enregistrés dans cette possession ; et considérant que par l'acte du dit parlement connu comme l'*Acte de la marine marchande*, 1876,—lequel, ainsi qu'il y est prescrit à l'article deux, doit être interprété comme ne faisant qu'un seul et même acte avec l'*Acte de la marine marchande de* 1854 et les actes qui l'amendent,—il est fait certaines dispositions, dans les articles vingt-six, vingt-sept et vingt-huit du dit acte, au sujet des lignes de charge sur les navires britanniques ; et considérant que par les premier et second articles de l'acte du dit parlement connu comme l'*Acte de la marine marchande*, 1890, les dispositions des dits articles vingt-six et vingt-sept sont modifiées sous certains rapports ; et considérant qu'il n'est pas désirable que les dits articles vingt-six et vingt-sept, tels qu'ainsi modifiés, ou les règlements qui ont été faits ou pourront être faits par le Bureau de Commerce sous leur empire, ou les dispositions du dit article vingt-huit, soient appliqués aux navires enregistrés en Canada : A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, déclare et décrète ce qui suit :—

1. Les articles vingt-six, vingt-sept et vingt-huit de l'*Acte de la morine marchande*, 1876, et les articles un et deux de l'*Acte de la marine marchande*, 1890, du Royaume-Uni, sont par le présent abrogés en tant qu'ils se rapportent ou s'appliquent aux navires enregistrés en Canada.

2. Le présent acte n'entrera pas en vigueur avant que Sa Majesté n'ait signifié son bon plaisir à ce sujet par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, ni avant qu'une proclamation du Gouverneur en conseil le mettant en vigueur n'ait aussi été publiée dans la dite *Gazette*.

CHAP. 21.

Acte concernant les commissaires du havre de Montréal.

[*Sanctionné le* 1er *avril* 1893.]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, déclare et décrète ce qui suit :—

1. Afin de lever tous doutes au sujet du pouvoir d'emprunter que possèdent les Commissaires du havre de Montréal, il est par le présent déclaré et décrété que les dits commissaires avaient et ont légalement droit d'emprunter, sauf les dispositions des actes concernant les dits commissaires du havre au sujet des deniers que les dits actes les autorisent d'emprunter, telles sommes de deniers qui seront nécessaires afin de racheter les obligations émises par eux pour les deniers empruntés en vertu des dits actes ; pourvu que les sommes ainsi empruntées ne dépassent en aucun cas le chiffre des obligations à racheter et qu'elles ne soient affectées à aucun autre objet.

2. L'article huit du chapitre soixante et un des statuts de 1873, et l'article deux du chapitre trente et un des statuts de 1874, tel qu'amendé par l'article quatre du chapitre cinquante-trois des statuts de 1891, sont par le présent abrogés, et au lieu

de leurs dispositions, il est statué que la corporation des Commissaires du havre de Montréal se composera de onze membres, dont six seront nommés par le Gouverneur en conseil, un le maire de Montréal *ex officio*, pendant la durée de sa fonction, et les quatre autres seront élus, un par chacun des corps suivants : la Chambre de Commerce de Montréal, l'Association de la Halle aux blés, la Chambre de Commerce du district de Montréal, et les Intérêts Maritimes du havre de Montréal.

2. La rotation continuera d'etre du terme de quatre années.

3. L'article dix du chapitre soixante et un des statuts de 1873, tel qu'amendé par l'article un du chapitre trente et un des statuts de 1874, est abrogé et remplacé par la disposition suivante :—

" 10. La Chambree de Commerce, l'Association de la Halle aux blés, et la Chambre de Commerce du district de Montréal, à une assemblée qui sera tenue à leurs bureaux ou lieux ordinaires de réunion respectifs dans la cité de Montréal, à midi, le premier lundi d'août (ou si ce jour était une fête légale, dans ce cas, le jour suivant qui ne sera pas fête légale) de chaque année, éliront chacune une personne pour remplir la charge de commissaire du havre ; la personne qui aura obtenu la majorité des voix des votants personnellement présents à ces assemblées, sera considérée dûment élue, et le secrétaire lui remettra un certificat de son élection, qu'il certifiera aussi au ministre de la Marine et des Pêcheries."

CHAP. 24.

Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.

[*Sanctionné le* 1*er avril* 1893.]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. L'*Acte des matelots de l'intérieur*, chapitre soixante-quinze des Statuts Revisés, est modifié en y ajoutant l'article suivant, immédiatement après l'article trente-cinq :—

" 35A. Le capitaine d'un navire sujet aux dispositions du présent acte aura, en tant que le cas le permettra, les mêmes droits, privilèges et recours, pour le recouvrement de ses gages, ainsi que des avances dûment faites par lui pour le navire, et aussi par rapport aux dettes dûment contractées par lui pour le navire, que tout marin qui n'est pas capitaine possède en vertu du présent acte ou de quelque autre loi ou de la coutume, pour le recouvrement de ses gages ; et si, dans quelque procédure en réclamation de gages par un capitaine, devant une cour ayant juridiction d'amirauté, dans l'une des dites provinces, l'on invoque compensation ou l'on forme demande incidente, la cour pourra instruire et décider toutes questions soulevées, et arrêter tous comptes en suspens et non réglés entre les parties ; et elle pourra ordonner le paiement de ce qui restera dû."

CHAP. 23.

Acte modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage.

[*Sanctionné le* 1*er avril* 1893.]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Les articles sept et huit de l'*Acte des naufrages et du sauvetage*, chapitre quatre-vingt-un des Statuts Revisés, sont par le présent abrogés et remplacés par les suivants :—

" 7. A la clôture de toute telle enquête, le préposé ou la personne qui l'aura faite transmettra au ministre un rapport contenant un exposé circonstancié des faits, ainsi que son opinion, en l'accompagnant des citations ou extraits des témoignages et des observations que le dit préposé ou la dite personne jugera nécessaire de faire."

" 8. Dans tous ces cas, après une enquête préliminaire ou sans qu'il y ait eu d'enquête, ou dans le cas où il sera porté, par une personne quelconque, une accusation d'inconduite ou d'incapacité contre un capitaine ou un second de navire, s'il

appert au ministre qu'une enquête régulière est nécessaire ou à propos, il pourra nommer un ou plusieurs fonctionnaires du gouvernement du Canada, ou tous corps constitué, commissaire ou commissaires institués pour des objets publics tombant sous le contrôle législatif du parlement du Canada, sous son nom ou titre d'office, ou sous leurs noms ou titres d'office, ou une ou plusieurs personnes compétentes, comme cour ou tribunal pour les fins de cette enquête."

CHAP. 25.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

[*Sanctionné le* 1er *avril* 1893.]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. L'article quarante-trois de l'*Acte d'inspection des bateaux à vapeur* est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

"43. Nul n'aura droit d'employer quelqu'un comme mécanicien, et nul n'aura droit d'agir comme mécanicien, sur un bateau à vapeur transportant des passagers, de quelque tonnage qu'il soit, ou sur aucun bateau à vapeur transportant du fret, d'un tonnage de plus de cent cinquante tonneaux bruts, à moins que celui qui sera employé ou agira comme tel ne soit porteur d'un certificat du ministre, pour la classe dans laquelle il devra être employé ; et toute personne contrevenant au présent article cle encourra une amende de cent piastres ; pourvu, cependant, que dans le cas où un bateau à vapeur quitterait un port avec les mécaniciens nécessaires et qu'en route il serait privé de leurs services ou du service de l'un d'eux, sans le consentement, la faute ou la connivence du capitaine, du propriétaire ou d'aucun intéressé dans le bateau à vapeur, ils puissent être remplacés temporairement jusqu'à ce qu'il soit possible de se procurer un ou des mécaniciens porteurs de certificats."

2. Le premier paragraphe de l'article soixante et un du dit acte, tel que modifié par l'article cinq du chapitre vingt-trois des Statuts de 1889, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

"61. Toutes les amendes encourues sous l'empire du présent acte pourront, lorsqu'il n'y est pas autrement pourvu, être recouvrées avec dépens et d'une manière sommaire en vertu de l'*Acte concernant les procédures sommaires devant les juges de paix*, au nom de Sa Majesté, par tout inspecteur ou par toute personne lésée par quelque acte, négligence ou omission, sur le témoignage d'un témoin digne de foi, qui peut être l'inspecteur poursuivant lui-même, devant tout juge d'une cour de comté, juge des sessions de la paix, magistrat stipendiaire ou de la police, ou deux juges de paix ; et, à défaut du paiement immédiat d'une amende, le juge, le magistrat ou les juges de paix pourront condamner le contrevenant à un emprisonnement de pas plus de trois mois, à moins que l'amende ne soit plus tôt payée ; et toutes les amendes recouvrées en vertu du présent acte seront versées entre les mains du ministre des Finances et Receveur général, et par lui placée au crédit du fonds du revenu consolidé du Canada ; mais le Gouverneur en conseil pourra, s'il le juge à propos, autoriser le paiement d'une partie de cette amende au dénonciateur, si ce n'est pas un inspecteur."

CHAP. 20.

Acte modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec.

[*Sanctionné le* 1er *avril* 1893.]

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

1. Le chapitre quatre-vingt-neuf des Statuts Revisés, intitulé : *Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec*, est par le présent modifié par addition de l'article suivant :—

"11. Le droit de tonnage payable en vertu du présent acte ne sera pas prélevé lorsque la police de port et de rivière mentionnée à l'article deux cessera d'être maintenue sous l'empire du présent acte."

ANNEXE N° 13.

ÉTAT COMPARATIF des phares, etc., ainsi que des navires de la division de la marine entretenus dans les diverses agences, corrigé jusqu'à la date du 31 décembre 1893.

District.	Phares.	Feux.	Gardiens.	Phares flottants.	Sifflets de brume.	Cornets de brume.	Cloches de brume.	Canons ou bombes de brume.	Bouées à sifflet.	Bouées-cloches.	Bouées à gaz.	Steamers.	Dépense totale pour chacune des agences.	Appointem. payés aux agents.	Nombre de personnes employées à chacune des agences.
	*	*											$ cts.		
Province d'Ontario	173	212	167	4	2	10	2			2					
Phares flottants	4	4											96,364 77		
Province de Québec	115	152	136	8	2	8		9			10 (4 avec cloc.)	3	157,166 13	4,590	5—Agent, comptable et 3 commis.
Phares flottants	8	8			3		1								
Province de la Nouvelle-Ecosse	169	175	174	1	10	6	2	1	15	10		1	192,290 14	5,200	5—Agent, inspecteur, comptable, commis, messager.
Signaux de brume	2	2													
Phares flottants	1	1													
Province du Nouveau-Brunswick	94	118	100	1	4	8		1	4	3		1	99,931 34	3,400	3—Agent, comptable, messager.
Signaux de brume	3	3													
Phares flottants	1	1													
Province de l'Ile du Prince-Ed	34	52	40			1			2	1		Vapeur *Stanley*	39,480 44	1,825	1—Agent, garde-magasin.
Province de la Col.-Britannique	13	13	15		1	4	3			1		2	55,965 79	1,975	2—Agent, messager, et commis.
Bouées à feu	2	4													
	619 *	745 *	632	14	22	37	8	11	21	17	10				

* Les phares flottants et les signaux de brume aux endroits où il n'y a pas de feux, se trouvent, dans ces deux colonnes, compris dans le nombre total des phares et des feux en Canada.

ANNEXE N° 14.

LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été données, en 1893, par le gouvernement canadien, pour services héroïques rendus dans des naufrages de navires canadiens, ou par le gouvernement britannique ou des gouvernements étrangers pour des services de même nature rendus, pendant la même période, par des navires du Canada dans des naufrages de navires britanniques ou étrangers.

Noms et désignation des personnes.	Nature des services rendus.	Date des services rendus.	Genre de récompense.
Capit. James Campbell, capit. ; Edward H. Stannard, 2e second ; Chas. Golborne, 3e second ; W. Stephens, patron ; W. D. Johnson et John Burns, matelots du steamer *Bentala*.	Services généreux rendus à l'équipage naufragé de la barque *Howard A. Turner*, de Saint-Jean, N.-B.	19 janv. 1890..	Un binocle de la val. de £5 au capit. ; une montre en or de la val. de £15 au 2e sec. ; une montre en or de la val. de £9 au 3e sec. ; une mont. en arg. de la val. de $25 au patron ; et une montre en arg. de la val. de $25 à ch. des 2 mat.
Dennis Laurie et Peter Whalen, Sydney-Nord, N.-E.	Sauvetage de trois pêcheurs en danger de se noyer.	23 juillet 1891.	Certificat de la part de la Société Royale de Bienfaisance de Londres, Ang.
Pêcheurs de Saint-Pierre Miquelon.	Sauv. de sept memb. de l'équipage du steamer *William*, de Charlottetown, I.P.-E., nauf. à la hauteur de Saint-Pierre Miquelon.	28 déc. 1891...	$3 à chacun des 15 pêcheurs—$45 en tout.
Capit. F. Carey, capitaine ; G. C. Evans, 1er officier ; R. Roberts, 4e officier ; J. Squires, charpentier ; J. Cosgrave, patron ; G. Moore, M. Horan et J. Ronayne, quartier-maîtres du steamer *Lake Huron*, de la ligne Beaver.	Sauvetage de l'équipage naufragé de la barque *Kate Cann*, de Yarmouth, N.-E.	4 janvier 1892.	Un binocle val. $30 au capit. ; une mont. en or de la val. de $80 au 1er officier ; une mont. en arg. de la val. de $50 au 4e offic. ; une montre en arg. de la val. de $30 au charp. ; une mont. en arg. de la val. de $26 au patron ; une mont. en arg. de la val. de $20 à chac. des trois autres hommes.
Capit. F. W. Gormley, capitaine du *Severn*, de Windsor, N.-E.	Porté secours à la goélette *Pollux*, de Hambourg, abandonnée en mer.	— janv. 1892..	Une montre en or donnée par l'empereur d'Allemagne.
M. John Boulton, de Niagara-sur-le-lac, Ont.	Sauvetage de 9 personnes en danger de se noyer à Niagara-sur-le-lac, Ont.	24 mai 1892...	Certificat de la part de la Société Royale de Bienfaisance.
David McKenzie et James McKenzie, du Grand Bras d'Or, Cap-Breton, N.-E.	Conduite méritoire des deux garçons, âgés respectivement de 15 et 12 ans, en sauvant un pêcheur en danger de se noyer.	27 juin 1892...	Certificats de la part de la Société Royale de Bienfaisance.
Capit. John Boehner, capitaine de la goélette *Florence*, de Lunenburg, N.-E.	Sauv. du capit. Budd S. Melvin, le seul survivant de la goélette nauf. *Theresa*, de New-York, E.-U.	4 juillet 1892..	Une montre et une chaîne en or de la part du gouvernement des Etats-Unis.
M. Charles Rafuse, capit. de la goélette de pêche *Amelia Cockburn*, de Lunenburg, N.-E.	Services généreux rendus aux trois survivants de l'équipage de la barque *Hope*, d'Aberystwith, qui coula bas dans l'Atlantique nord.	22 août 1892...	Un binocle de la part du gouvernement impérial.
Capt. L. Spafford, patron et équipage du bateau de sauvet. de la Pointe du Peuplier, Ont.	Services rendus à la goélette naufragée près de l'île du Bar.	9 octobre 1892.	$1.50 à chacun des sept membres de l'équip. du bateau de sauvet.—$10.50 en tout.

LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été données, etc.—*Suite.*

Nom et désignation des personnes.	Nature des services rendus.	Date des services rendus.	Genre de récompense.
Capit. C. R. Briggs, capit. ; G. W. Marshall, 1er officier ; T. Gale, patron ; G. Vringer et A. VonHerman, matelots, du steamer *Kasbek*, de Londres, Angleterre.	Sauvetage de l'équipage du brigantin *American Union*, de Halifax, N.-E., abandonné en mer.	18 oct. 1892..	Un binocle de la valeur de £5 au capitaine ; un binocle de la valeur de £5 au 1er officier, et £2 au patron et à chacun des matelots.
Capit. John Hayes, du bateau-pilote n° 4 de Halifax, N.-E.	Sauvetage de l'équipage naufragé de la goélette américaine *Knight Templar.*	12 nov. 1892..	Une lunette marine de la part du gouvernement des Etats-Unis.
Capit. Auguste A. Goudillon, capit.; S. F. Fournier, 2e officer ; Antoine Revest, quartier-maître ; Yves M. Legrand, Joseph M. Legrand et Pierre M. Allaire, matelots du vapeur français *Marseilles.*	Services généreux rendus aux survivants de l'équipage de la barque *Navarch*, de Yarmouth, N.-E., abandonnée à la hauteur de l'île de Flores, groupe des Açores, océan Atlantique.	20 déc. 1892..	Un binocle de la valeur de £6 au capitaine ; une montre en or de la valeur de $102 au 2nd officier ; une montre en argent de la valeur de $27 au quartier-maître, et une montre en argent de la valeur de $20 à chacun des 3 matelots.
M. E. F. Amesbury, capit. du navire *S. D. Carlton*, de Rockport, Maine, E.-U.	Sauvetage de l'équipage de la goélette *Mineola*, de Windsor, N.-E.	5 janv. 1893..	Lettre de remerciements de la part du gouvernement du Canada.
Capit. Wm. Sampson, capit. ; O. B. Thompson, 2e officier ; Hans Hansen, C. Dobbelane, K. Karbore et W. T. Nylund, matelots du steamer anglais *Sandfield.*	Sauvetage dans des conditions difficiles du capitaine et de trois matelots de la goélette *Unexpected*, de Windsor, N.-E.	26 janv. 1893..	Un binocle de la valeur de £5 au capitaine : une montre en argent de la valeur de £9 au 2nd officier, et £2 à chacun des 4 matelots.
M. Daniel McDonald, capit. ; John J. Carroll et Henry Scott, de la goélette *Hustler*, 1er " de Gloucester, Mass.	Vaillants et généreux efforts dans le sauvetage de l'équipage naufragé de la goélette *Ann Maria*, en détresse près de l'île de la Croix.	4 fév. 1893..	Un binocle de la valeur de £4 au capitaine ; une montre en argent de la valeur de $6 à chacun des autres.
Simeon Hiltz, James Meisner, Michael Stoddard, Edmund Conrod, Elias Hiltz, James Conrod, Thomas Conrod, Henry Nangle, William Conrod, Charles P. Conrod, Alex. Conrod, Thomas Nangle, Henry Merson, William Nangle, pêcheurs.	Sauvetage de l'équipage du brigantin *Edith*, de Halifax, N.-E., qui s'était échoué au milieu de la brume sur l'île aux Œufs, près de Halifax, N.-E.	7 fév. 1893..	$5 à chacun des pêcheurs.
Timothy Akin, Frederick Akin, Isaiah Tilton, Eugene Brightman et Hiram Jackson, de l'équipage volontaire du bateau de sauvetage Cuttyhunk, Mass., E.-U.	Ces cinq braves périrent en essayant de sauver le brigantin *Aquatic*, de Saint-Jean, N.-B., échoué sur les rochers, près de Cuttyhunk, Mass.	24 fév. 1893..	Une somme de $1,000 envoyée à la Société de Bienfaisance de Massachusetts pour être distribuée parmi les familles éprouvées, avec l'expression de la sympathie du gouvernement du Canada pour ces familles.
Capit. B. Wischhausen, pat. ; H. Dalldorf, 1er officier ; E. Schmidt, W. Stuntz, John Frederickson et Albert Koing, matelots du vapeur *Gut Heil*, de Brême.	Sauvetage de l'équipage naufragé de la goélette *Annie*, de Halifax, N.-E.	25 fév. 1893..	Un binocle de la valeur de £5 au capitaine ; une montre en or de la valeur de $80 au 1er officier ; et une montre en argent de la valeur de $20 à chacun des quatre matelots.
M. C. A. Martel, capitaine ; F. Martell, second ; P. Campbell et V. Power, matelots de la goélette *Helena*, de Halifax, N.-E.	Sauvetage de l'équipage naufragé de la barque américaine *Edward Cushing.*	11 mars 1893..	Une montre et une chaîne en or au capitaine ; une médaille en or au second et une médaille en argent à chacun des deux matelots de la part du gouvernement des Etats-Unis.
Equipage du poste de sauvetage de Rockport, Mass., E.-U.	Sauvetage de la goélette naufragée *Osse*, de Saint-Jean, N.-B.	17 mai 1893...	$100 à distribuer parmi les 13 membres de l'équipage du bateau de sauvetage.

LISTE des personnes auxquelles des récompenses ont été données, etc.—*Fin.*

Nom et désignation des personnes.	Nature des services rendus.	Date des services rendus.	Genre de récompense.
Capit. Wm. Ward, patron, et équipage du poste de sauvetage de Toronto, Ont.	Sauvetage de deux hommes en danger de se noyer à l'île de Toronto.	18 mai 1893..	Certificat de la part de la Société Royale de Bienfaisance de Londres, Angleterre.
M. Samuel Ellery de Penetanguishene, Ont.	Sauvetage de Walter Charlebois, en danger de se noyer à Penetanguishene.	18 juin 1893..	do do
Capit. Williams, capitaine ; S. S. Connauton, officier en chef ; John Corbett, patron ; George Nugent, John Sloan and Stephen Polglase, matelots du steamer *Vancouver*, de la ligne Dominion	Sauvetage de deux personnes en danger de se noyer près de L'Islet, Québec.	— sept. 1893..	Remerciements de la part du gouvernement du Canada.
Capit. D. Rooney, patron, et équipage du bateau de sauvetage de Cobourg, Ont.	Sauvetage de la goélette *White Oak*, en danger de faire naufrage à la pointe Boulton, Ont.	16 sept. 1893..	$5 à chacun des 7 membres de l'équipage—$35 en tout.
Donald McLean, patron, et équipage du bateau de sauvetage de l'île de Pictou, N.-E.	Sauvetage de 13 membres de l'équipage de la barque norvégienne *Stanley*, échouée près de l'île de Pictou, N.-E.	30 do 1893..	$3 à chacun des 7 membres de l'équipage du bateau de sauvetage—$21 en tout. Alloué à l'équipage $70 pour gages et dépenses encourues, vu qu'il avait été retenu 6 jours à Pictou, N.-E.
Captain A. Henning, patron, et équipage du bateau de sauvetage de l'île Pelée, Ont.	L'équipage du bateau de sauvetage se tint prêt, tout le jour, à aller aider le remorqueur *Louise*, pour le sauvetage de la goélette *David Stuart*, coulée bas à la Pointe Pelée, Ont.	6 oct. 1893..	$2 à chacun des 7 membres de l'équipage du bateau de sauvetage.
Capit. Hugh McCullough, patron, et équipage du poste de sauvetage, Ont., et un autre homme.	Sauvetage de la barge américaine *Hecla*.	14 do 1893..	$6 à chacun des 9 membres de l'équipage et $3 à l'autre homme—$57 en tout
Capit. J. W. McCall, patron, et équipage du poste de seuvetage de Port-Rowan, Ont., et deux autres hommes.	Services rendus à l'équipage de la barge à vapeur américaine *Wocoken*, lors du naufrage de cette barge à la hauteur de Clear Creek.	15 do 1893..	$5 à chacun des 6 membres de l'équipage et $3 à chacun des 2 autres hommes.

ANNEXE Nº 15.

ÉTAT des droits perçus sur les marins malades, pour l'exercice terminé le 30 juin 1893.

	$ c.		$ c.
Québec.		*Nouvelle-Écosse*—Fin.	
Gaspé	80 65	Canso	155 12
Montréal	4,582 94	Digby	161 88
New-Carlisle	270 38	Halifax	7,015 38
Percé	49 44	Kentville	72 10
Québec	7,347 02	Liverpool	130 54
Rimouski	258 22	Lockeport	43 08
Saint-Armand	1 88	Lunenburg	526 46
Saint-Jean	1,191 59	Sydney-Nord	983 94
Sorel	113 66	Parrsboro	805 84
Stanstead	22 14	Pictou	447 74
Trois-Rivières	210 59	Port-Hawkesbury	119 81
		Shelburne	182 78
Total	14,128 51	Sydney	2,480 89
		Weymouth	233 54
		Windsor	745 66
Nouveau-Brunswick.		Yarmouth	480 16
Bathurst	170 43	Total	15,527 93
Chatham	1,631 70		
Dalhousie	514 40		
Dorchester	23 63	*Ile du Prince-Edouard.*	
Moncton	897 42		
Newcastle	545 76	Charlottetown	406 22
Sackville	331 72	Summerside	77 72
Saint-André	145 24		
Saint-Jean	4,667 38	Total	483 94
Saint-Stephen	66 10		
Total	8,993 78	*Colombie-Britannique.*	
		Nanaïmo	3,735 38
Nouvelle-Écosse.		New-Westminster	60 10
		Vancouver	1,231 24
Amherst	442 36	Victoria	2,103 38
Annapolis	211 84		
Arichat	144 73	Total	7,130 10
Baddeck	128 16		
Barrington	11 76	Grand total	46,264 26
Bridgetown	4 16		

F. GOURDEAU,
Comptable.

WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

VINGT-SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU MINISTÈRE

DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

PÊCHERIES

1893

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE
1894

[N° 11*—1894.] *Prix : 35 centins.*

Marine et Pêcheries.

A Son Excellence le très honorable sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, gouverneur général du Canada, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, pour être présenté à la législature du Canada, le vingt-sixième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries.

J'ai l'honneur d'être
De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 1er avril 1894.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNEXES.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DU

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.

A.

L.

M.

P.

Q.

Q.

R.

S.

T.

V.

INDEX ALPHABETIQUE DES ANNEXES.

A.

B.

C.

E.

F.

G

H.

L.

M.

N.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

W.

RAPPORT DU SOUS-MINISTRE.

A l'honorable
Sir CHARLES H. TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des opérations de la division des pêcheries de ce département pour l'exercice expiré le 30 juin dernier, et aussi de vous rendre compte d'une partie des affaires opérées jusqu'à cette date.

Ce rapport renferme des états de dépenses et de recettes, un rapport sur les échantillons des pêcheries canadiennes envoyés à l'Exposition Universelle de Chicago, et traite des primes de pêche, de l'ostréiculture, du séchage artificiel du poisson, des pêcheries des grands lacs, du poisson blanc, de la Commission Internationale des Pêcheries, des extraits des lois d'Etat, des eaux contiguës des Etats-Unis, des rets à enclos dans les eaux de l'intérieur, de la protection des pêcheries, des passes migratoires, des pêcheries de la Colombie-Britannique, un extrait d'un rapport fait par un comité spécial du sénat des Etats-Unis sur les relations avec le Canada, la question de la mer de Behring, la pêche pélagique du phoque à fourrures, service de protection des pêcheries, bureau de renseignements sur les pêcheries, et la pisciculture.

Le rapport renferme aussi des notes concernant une tournée d'inspection faite dans les provinces maritimes, des recommandations au sujet d'un poste maritime au Canada, d'autres écrits par le professeur Prince, et les annexes suivantes :—

N° 1. Liste des gardes-pêche canadiens.
N° 2. Etat détaillé des demandes de primes pour l'année 1892.
N° 3. Service de protection des pêcheries, par le chef intérimaire, O. G. V. Spain.
N° 4. Etat détaillé du bureau de renseignements sur les pêcheries.
N°s 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12. Rapports des inspecteurs.
N° 13. Pisciculture.

DÉPENSES.

Les dépenses se répartissent comme suit .—

Service.	Dépenses.	Crédits.
	$ cts.	$ cts.
Pêcheries	72,314 68	104,900 00
Pisciculture	47,322 49	48,000 00
Service de protection des pêcheries	106,805 39	109,422 50
Primes de pêche	159,752 14	160,000 00
Diverses dépenses	100,602 14	104,060 00
Total	486,796 84	526,382 50

Les détails de ces dépenses sont publiés dans le rapport de l'auditeur général, sous l en-tête approprié.

De plus, le relevé suivant donne un état des officiers et des déboursés faits par eux, dans les diverses provinces, ainsi qu'un état des dépenses pour le maintien des divers établissements de pisciculture du Canada :—

Services.	Dépenses.	Crédits.
	$ cts.	$ cts.
Pêcheries, Ontario	20,116 91	22,000 00
do Québec	11,761 34	16,000 00
do Nouveau-Brunswick	15,721 05	21,000 00
do Nouvelle-Ecosse	19,444 22	20,500 00
do Ile du Prince-Edouard	2,847 60	4,900 00
do Manitoba	2,162 55	4,500 00
do Territoires du Nord-Ouest	1,770 41	4,000 00
do Colombie-Britannique	5,490 60	10,000 00
Total	79,314 68	104,900 00
Pisciculture, piscifacture d'Ottawa	1,135 88	
do do de Newcastle	2,697 69	
do do de Sandwich	7,361 08	
do do de Tadoussac	3,065 25	
do do de Gaspé	1,794 08	
do do de Magog	1,406 09	
do do de Ristigouche	3,072 37	
do do de Bedford	1,663 92	
da do de Sydney	644 66	
do do de Miramichi	2,369 10	
do do de la rivière Saint-Jean	2,619 03	
do do de la rivière Fraser	3,630 68	
do do de Bay-View	2,736 64	
Construction d'une piscifacture à Selkirk	6,943 35	
Compte général	6,128 67	
Total	47,322 49	48,000 00

Ces dépenses se répartissent comme suit dans chaque province :—

DÉPENSES.

Ontario.	$ cts.	$ cts.
Appointements des employés	11,157 19	
Déboursés par les employés	7,533 48	
Divers	1,426 24	
Total	....	20,116 91
Québec.		
Appointements des employés	8,039 25	
Déboursés par les employés	3,599 53	
Divers	122 56	
Total	....	11,761 34
Nouveau-Brunswick.		
Appointements des employés	10,911 22	
Déboursés par les employés	4,647 21	
Divers	162 62	
Total	....	15,721 05

DÉPENSES—*Fin.*

	$ cts.	$ cts.
Nouvelle-Ecosse.		
Appointements des employés	12,040 74	
Déboursés par les employés	7,293 98	
Divers	109 50	
Total	....	19,444 22
Ile du Prince-Edouard.		
Appointements des employés	2,223 82	
Déboursés par les employés	564 48	
Divers	59 30	
Total	....	2,847 60
Manitoba.		
Appointements des employés	1,215 00	
Déboursés par les employés	931 38	
Divers	16 17	
Total	....	2,162 55
Territoires du Nord-Ouest.		
Appointements des employés	923 50	
Déboursés par les employés	836 32	
Divers	10 59	
Total	....	1,770 41
Colombie-Britannique.		
Appointements des employés	3,483 32	
Déboursés par les employés	852 20	
Divers	1,155 08	
Total	....	5,490 10
Grand total	....	79,314 68

PISCICULTURE.

	$ cts.	$ cts.
Piscifacture de Newcastle.		
Salaires	617 50	
Dépenses diverses	2,080 19	
Total		2,697 67
Piscifacture de Sandwich.		
Salaires	1,182 00	
Dépenses diverses	6,179 08	
Total		7,361 08
Piscifacture de Tadoussac.		
Salaires	650 00	
Dépenses diverses	2,415 25	
Total		3,065 25
Piscifacture de Gaspé.		
Salaires	400 00	
Dépenses diverses	1,394 08	
Total		1,794 08
Piscifacture de Magog.		
Salaires	600 00	
Dépenses diverses	806 09	
Total		1,406 09
Piscifacture de Ristigouche.		
Salaires	800 00	
Dépenses diverses	2,272 37	
Total		3,072 37
Piscifacture de Bedford.		
Salaires	973 89	
Dépenses diverses	690 03	
Total		1,663 92
Piscifacture de Sydney.		
Salaires	401 66	
Dépenses diverses	243 00	
Total		644 6
Piscifacture de Miramichi.		
Salaires	530 00	
Dépenses diverses	1,839 10	
Total		2,369 10
Piscifacture de la rivière Saint-Jean.		
Salaires	600 00	
Dépenses diverses	2,019 03	
Total		2,619 03
Piscifacture de la rivière Fraser.		
Salaires	575 00	
Dépenses diverses	3,055 68	
Total		3,630 68

PISCICULTURE—*Fin.*

	$ cts.	$ cts.
Piscifacture d'Ottawa.		
Salaires	700 00	
Dépenses diverses	438 88	
Total		1,138
Piscifacture de Bay-View.		
Salaires	600 00	
Dépenses diverses	2,136 64	
Total		2,736 64
Construction d'une nouvelle piscifacture à Selkirk		6,943 35
Compte général.		
Salaires	3,400 00	
Dépenses diverses	2,782 67	
Total		6,182 67
Total, pisciculture		47,322 49
Total des salaires et des déboursés des employés des pêcheries		79,314 68
DIVERS.		
Construction de passes migratoires	2,704 35	
Frais judiciaires et dépenses incidentes	2,705 26	
Echantillons des pêcheries canadiennes et piscifacture d'Ottawa	757 01	
Dépenses se rattachant à la distribution des primes de pêche	4,671 77	
Inspection des bancs d'huîtres	4,826 10	
Octroi de permis en vertu du *modus vivendi*	554 92	
Exposition de Chicago	6,651 81	
Mer de Behring	74,025 83	
Commission internationale des pêcheries	1,018 56	
Prix pour modèles de bateaux de pêche	749 28	
Recueil de données concernant la chasse aux phoques à fourrure, 1892 et 1893	1,937 25	
Total		100,602 14
Grand total		227,239 31

VAPEURS CHARGÉS DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES—1892-93.

	$ cts.	$ cts.
Vapeur "Acadia."		
Gages des officiers et des matelots	7,613 10	
Approvisionnements	2,296 23	
Combustible	1,893 19	
Réparations	1,842 55	
Dépenses diverses	1,959 63	
Total		15,604 70
Vapeur "La Canadienne."		
Gages des officiers et des matelots	7,561 03	
Approvisionnements	1,924 45	
Combustible	1,649 45	
Réparations	1,153 54	
Dépenses diverses	2,600 33	
Total		14,688 97

VAPEURS CHARGÉS DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES, Etc.—*Suite.*

	$ cts.	$ cts.
Vapeur "Stanley."		
Gages des officiers et des matelots	3,697 63	
Approvisionnements	1,141 68	
Combustible	1,284 00	
Réparations	9 70	
Dépenses diverses	575 23	
Total		6,708 24
Vapeur "Curlew."		
Gages des officiers et des matelots	5,204 31	
Approvisionnements	1,594 89	
Combustible	1,720 21	
Réparations	6,089 00	
Dépenses diverses	1,685 64	
Total		16,215
Vapeur "Petrel."		
Gages des officiers et des matelots	1,783 28	
Dépenses diverses, y compris le contrat de construction	30,063 45	
Total		31,846 73
Vapeur "Constance."		
Gages des officiers et des matelots	5,220 95	
Approvisionnements	1,294 82	
Combustible	1,447 59	
Réparations	1,426 65	
Dépenses diverses	2,407 61	
Total		12,808 62
Vapeur "Bayfield."		
Gages des officiers et des matelots	428 63	
Approvisionnements	174 80	
Combustible	434 04	
Dépenses diverses	56 36	
Total		1,093 83
Goélette "Vigilant."		
Gages des officiers et des matelots	3,494 69	
Approvisionnements	1,284 13	
Combustible	49 42	
Réparations	722 53	
Dépenses diverses	622 98	
Total		6,291 75
Goélette "Kingfisher."		
Gages des officiers et des matelots	2,023 80	
Approvisionnements	731 71	
Nolisement	1,962 50	
Dépenses diverses	576 67	
Combustible	48 47	
Réparations	3 69	
Total		5,346 84
Compte général, dépenses diverses		4,521 50
Bureau de renseignements des pêcheries		1,791 49
Total		116,917 82
A RETRANCHER—Mont. payé pour le vap. *Constance* par le départ. des douanes		10,112 43
Total net		106,805 39

STEAMERS CHARGÉS DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES, etc.—*Fin.*

Récapitulation.	$ cts.
Vapeur *Acadia*	15,604 70
" *La Canadienne*	14,688 97
" *Stanley*	6,708 24
" *Petrel*	31,846 73
" *Constance*	12,808 62
" *Curlew*	16,215 12
" *Bayfield*	1,093 83
Goélette *Vigilant*	6,291 75
" *Kingfisher*	5,346 84
Compte général	4,521 53
Bureau de renseignements des pêcheries	1,791 49
Total	116,917 82
A retrancher—Montant payé pour le vapeur *Constance* par le départ. des douanes	10,112 43
Dépenses nettes occasionnées par le service de protection des pêcheries	106,805 39

ÉTAT du revenu des pêcheries payé au crédit du receveur général du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1893.

	$ cts.	$ cts.
Ontario—Loyers, revenus des licences et amendes	30,623 09	
Québec " "	7,471 70	
Nouvelle-Écosse—Loyers, revenus des licences et amendes	6,782 02	
Nouveau-Brunswick—Loyers, revenus des licences et amendes	7,831 53	
Ile du Prince-Edouard—Loyers, revenus des licences et amendes	304 10	
Manitoba—Loyers, revenus des licences et amendes	1,464 68	
Territoires du Nord-Ouest—Loyers, revenus des licences et amendes	197 00	
Colombie anglaise—Loyers, revenus des licences et amendes	40,264 00	
Revenus de la vente d'alevins de truite mouchetée	1,352 75	
Vente du poisson de la piscifacture de Newcastle	1,369 61	
Amendes imposées aux navires de pêche américains	4,686 25	
		102,346 73
A retrancher—Remboursements		3,732 01
		98,614 72
Licences accordées aux navires de pêche américains		12,925 60
Total		111,540 32

ÉTAT comparatif des dépenses et des recettes

—	1884-85.		1885-86.		1886-87.		1887-88.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Ontario..........	17,135 98	11,914 37	17,900 74	15,917 62	19,534 01	15,063 57	19,860 52	18,251 25
Québec..........	13,531 77	3,325 35	13,938 21	2,963 75	14,966 55	3,804 66	13,463 37	5,394 99
N.-Brunswick...	14,892 87	4,650 16	15,719 36	4,078 10	16,944 87	4,417 52	20,533 20	7,625 64
Nouvelle-Écosse.	17,503 45	2,616 28	17,852 33	2,166 53	18,092 21	1,585 28	18,308 02	3,905 44
Ile du Prince-Ed.	3,028 03	40 00	3,187 73	40 00	4,044 49	128 00	3,402 51	....
Manitoba et Territoires du N.-O.	763 00	....	1,920 73	....	2,468 25	5 00	2,816 64	819 25
Col. anglaise.....	1,437 13	365 50	1,878 53	922 50	5,860 72	943 50	3,661 83	6,934 55
Pisciculture et p. migratoires.	43,879 82	....	44,038 80	....	37,864 22	....	41,082 04	....
Service de prot. des pêcheries...	31,514 07	....	37,613 30	....	134,340 12	....	77,102 98	....
Diverses	9,529 44	....	10,350 43	....	11,327 77	....	13,498 56	....
Totaux.......	153,215 56	22,911 06	164,400 16	26,088 50	265,443 21	25,947 53	213,729 67	42,931 12
Pr. de pêche..	155,718 98	....	161,597 39	....	160,903 59	....	163,757 92	....

du département des pêcheries, du 1er juillet 1884 au 30 juin 1893.

1888-89.		1889-90.		1890-91.		1891-92.		1892-93.	
Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
19,264 98	24,266 06	14,539 87	23,666 96	15,540 30	26,517 70	15,155 83	25,368 90	20,116 91	30,623 09
12,991 63	3,390 79	9,670 94	5,409 81	10,666 98	3,642 14	10,917 36	4,742 76	11,761 34	7,471 70
20,298 00	8,282 88	14,914 95	8,834 35	16,082 77	7,193 69	15,707 98	6,334 83	15,721 05	7,831 53
20,201 09	2,744 23	17,395 24	5,424 95	17,844 19	5,582 65	18,755 86	3,357 42	19,444 22	6,782 02
3,746 69	140 00	3,113 21	302 88	3,242 25	667 00	1,835 65	166 00	2,847 60	304 10
2,848 16	848 00	3,604 70	794 00	3,609 03	1,234 00	3,593 43	1,079 00	3,932 96	1,661 68
4,333 63	6,416 00	3,634 41	11,367 50	4,320 53	12,859 02	6,158 17	8,192 48	5,490 60	40,264 00
41,315 12	352 50	39,126 91	....	39,496 45	1,286 50	43,957 74	178 00	47,322 49	
69,693 82	....	64,434 66	1,176 38	83,050 16	1,934 49	93,397 40	....	106,805 39	
10,912 18	....	9,313 92	....	13,382 28	....	17,449 06	....	100,602 14	
205,605 30	46,440 46	178,748 81	56,976 83	207,234 94	60,917 19	226,928 48	49,719 39	486,796 84	
149,990 63	....	149,999 85	....	165,967 22	....	156,892 25	....	159,752 14	

Produit de la vente d'alevins de truite mouchetée	1,352 75
Vente du poisson de la piscifacture de Newcastle	1,369 61
Amendes imposées aux navires des Etats-Unis	4,686 25
	102,346 73
A RETRANCHER—Remboursements	3,732 01
	98,614 72
Permis de pêche aux navires des Etats-Unis	12,925 60
	111,540 32

RAPPORTS DES INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

Ce rapport devant être soumis au parlement dès l'ouverture de la session, il est impossible qu'il renferme des données complètes sur le rendement et la valeur des pêcheries du Canada pendant l'année civile courante, vu que la pêche se fait encore actuellement dans beaucoup d'endroits pendant que nous préparons ce rapport.*

Tout ce qui peut être fait, c'est de soumettre un rapport concis, indiquant les résultats généraux de la pêche pendant l'année. Des rapports complets, avec statistiques, seront subséquemment publiés dans l'annexe n° 5. En attendant, nous soumettons le rapport suivant :—

ONTARIO.

Jusqu'à cette date, nous avons reçu très peu de renseignements des gardes-pêche ; mais d'après ceux qui nous sont procurés, il est probable que le rendement dans cette province sera à peu près le même que l'année dernière, surtout sur les grands lacs. Le nombre des personnes qui se livrent à la pêche ne sera pas plus grand que celui des années passées, car le département s'est efforcé de restreindre la pêche autant que possible dans certaines localités, afin d'éviter le dommage qui pourrait résulter d'une pêche excessive.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Dans le quartier n° 1, qui renferme l'île du Cap-Breton, l'inspecteur Bertram fait rapport que, bien que la statistique des pêches de sa division n'ait pas encore été toute reçue, il est cependant en état de dire que la pêche de la morue accusera une augmentation. Depuis quelques années, pendant la première partie de la saison, la morue était rare sur les bancs de pêche près des côtes, mais vers l'automne elle devint plus abondante, et les meilleures prises furent faites en octobre, novembre et décembre. Un fait particulier à cette espèce de pêche, c'est l'influence qu'exercent les fortes tempêtes de l'est et du nord-est sur la morue, en la poussant à s'approcher des rives. Après ces tempêtes, les pêcheurs en chaloupes trouvent le poisson en beaucoup plus grande quantité. Telle a été l'expérience des années dernières. On entend quelquefois les gens se plaindre de ce que les déchets que les pêcheurs des navires jettent par-dessus bord en été tiennent la morue au large. Les pêcheurs obvieraient à cet inconvénient s'ils formaient des sociétés afin de construire ou d'acheter une classe de navires propres à la pêche du large, comme cela s'est fait dans d'autres parties de la Nouvelle-Ecosse, où on ne peut pas se livrer avec autant d'avantage à cette espèce de pêche qu'au Cap-Breton. Le gouvernement a très sagement encouragé la pêche dans les eaux profondes en augmentant la prime accordée aux navires de pêche, et il n'y a aucun doute que la pêche de la morue faite en navires est plus profitable que celle faite en chaloupe.

La pêche du hareng, qui est la plus importante pour les pêcheurs du Cap-Breton, a été malheureusement presque nulle, cette année. On en a pris quelques barils au commencement de la saison ; mais la passe du milieu de l'été, connue sous le nom de "hareng de juillet du Cap-Breton," ne s'approcha pas des côtes. On n'en a pas indiqué la cause, et comme ce poisson sert beaucoup à l'alimentation locale, l'insuccès de cette pêche sera gravement ressenti par tout le Cap-Breton.

* Tous les rapports des inspecteurs ont été reçus depuis que ceci a été écrit, et sont contenus dans l'annexe à ce rapport.

La capture de maquereau sera moyenne. Si on ne prend pas une grande quantité de ce poisson, la faute en est plutôt aux pêcheurs qu'à la rareté du poisson. On n'essaie pas de pêcher à la ligne. On étend un nombre limité de rets à mailler et on en a très peu soin. L'unique navire occupé à faire la pêche du maquereau dans ce district a eu un succès exceptionnel; ses propriétaires et l'équipage se trouvent bien remunérés de leur temps et de leurs dépenses. Ceci est une nouvelle preuve en faveur de ce mode avantageux de pêche.

La pêche du saumon montrera une augmentation, surtout dans le comté d'Inverness, où l'on a pris au moins cent cinquante pour cent plus de saumon ces années dernières qu'on n'en prenait il y a dix ans. Ceci est dû sans doute à ce que les frayères sont mieux protégées qu'autrefois. Plusieurs maisons de commerce achètent le saumon des pêcheurs et l'expédient, conservé dans la glace, aux marchés canadiens et des Etats-Unis. La pêche du homard montrera aussi une forte augmentation, ces crustacés étant plus abondants que l'année dernière, et de bonne qualité. Les tempêtes n'on pas été aussi fréquentes, et le prolongement de temps accordé par le gouvernement a été un grand bienfait, particulièrement pour les pêcheurs de Gabarus et de Fourchu, qui sans cela se seraient trouvés dans la misère, vu que les autres pêches avaient manqué. Jusqu'en 1892 la pêche de l'éperlan dans ce quartier était dans son enfance. Pendant cette année-là, pas plus de douze permis pour rets à poches ont été accordés, tandis qu'en 1893 il y en eut trente, et le nombre s'accroîtra probablement cette année. Les eaux de marée de la rivière des Habitants, comté de Richmond, sont le siège principal de cette pêche. La prise est en grande partie expédiée aux Etats-Unis. Celle du gasparot montrera une diminution; celle de la truite sera moyenne.

On a mieux observé les saisons réservées, et moins de pêche illégale a été faite. Le personnel des gardes-pêche et gardiens des pêcheries est plus effectif, et les rivières sont mieux protégées. Des cours de pêcheries ont été tenues dans chacun des quatre comtés de l'île du Cap-Breton—il y fut porté trente-trois causes; il y eut vingt-trois condamnations pour flagrant délit. Les diverses divisions qui exigeaient une surveillance spéciale furent fréquemment visitées. Le mode actuel de recueillir et payer les primes donne une entière satisfaction. Ce système offre très peu de chance aux personnes malhonnêtes de frauder le gouvernement, et permet d'éviter facilement les irrégularités.

Dans le quartier n° 2, qui comprend les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysborough, Halifax et Hants, l'inspecteur Hockin rapporte qu'il a raison de croire que le rendement des pêcheries sera moyen et un peu supérieur à celui de l'an dernier. La pêche du saumon sur la côte de l'Atlantique sera peut-être moins forte, mais elle sera plus que compensée par l'augmentation dans le détroit de Northumberland. La capture du gasparot sera presque égale à celle de l'an dernier; celle de l'éperlan sera plus forte. La morue donnera peut-être une augmentation de 5 à 10 pour 100. La prise du hareng sera moindre que celle de l'année dernière, probablement de 10 pour 100. Dans la partie est de ce quartier, la capture du maquereau sera moindre de 20 pour 100; mais elle sera peut-être en partie compensée par quelques grandes captures de maquereau dans la partie ouest. La dernière saison a été très fructueuse quant à la pêche du homard. Le temps était favorable et l'on pouvait visiter régulièrement les pièges. Le rendement dépassera probablement celui de l'an dernier de 10 pour 100. L'encornet dont on se sert exclu-

sivement comme boitte, et qui est devenu comme tel un poisson de commerce, a été très abondant.

Dans le quartier n° 3, qui comprend les comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King, l'inspecteur Kinney fait rapport qu'il y a eu tres peu d'amélioration dans la pêche de la morue, quoique les prix aient été un peu plus élevés, ce qui a aidé aux pêcheurs jusqu'à un certain point. Le commerce de l'égrefin fumé dans le comté de Digby est devenu très important et exige une quantité presque illimitée de ce poisson, qui commande un bon prix. La pêche du hareng a manqué presque complètement, et la prise du maquereau a aussi diminué. Le gasparot montrera une augmentation. L'industrie du homard augmente. La capture de cette année sera de beaucoup plus considérable que celle de 1892.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans le quartier n° 1, qui comprend le comté de Charlotte, y compris les îles de Campobello, Grand-Manan, et la baie de Passamaquoddy, l'inspecteur Pratt fait rapport que le rendement des pêcheries sera égal à celui de 1892. A peu d'exceptions près, les fonds de pêche donnèrent de bons rendements et on trouva des marchés avantageux pour toute la prise à des prix rémunérateurs. Pour quelque cause inconnue, les bancs de gros harengs ne vinrent pas dans la baie de Fundy l'hiver dernier, et il ne s'en prît pas beaucoup avant le printemps. La capture des homards a été à peu près comme celle de 1892, avec un plus grand nombre d'hommes, et les prix ont été beaucoup plus élevés qu'en aucune année précédente. La morue accusera une diminution. La merluche et l'égrefin montreront une augmentation, parce que ces poissons ont été plus abondants et qu'il y a eu moins de chiens de mer dans la baie. La prise du merlan jaune a été à peu près la même. Le maquereau a été rare. La pêche de la truite a été à peu près comme celle de l'an dernier, et a procuré de grandes jouissances aux nombreux amateurs qui visitent annuellement les lacs et les rivières de ce quartier.

Dans le quartier n° 2, qui comprend les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland, l'inspecteur Chapman dit qu'il se croit certain que la valeur totale du poisson pris dans son quartier sera d'au delà de $2,750,000, et qu'elle dépassera le rendement de 1892 de plus d'un demi-million de piastres, s'élevant presque au double de celui de 1889, ou égalant à peu près toute la prise du Nouveau-Brunswick cette année là. Cette augmentation a eu lieu dans les pêcheries des côtes et des rivières, ce qui démontre les avantages du meilleur système de patrouille et d'une protection plus active en général. Les mares et les frayères des rivières étaient remplies de saumon à l'automne. Le saumoneau était plus abondant qu'il ne l'a jamais été depuis vingt ans ; de fait, il était en si grande quantité qu'on le prenait, dans certains cas, pour du gasparot qui était resté dans les rivières.

L'alose sera à peu près comme l'année dernière. Il y a eu une augmentation énorme dans la quantité de saumon pris, spécialement dans la rivière Miramichi et le long des côtes de Gloucester. La prise entière de 1893 sera presque le double de celle de 1892. Une grande quantité de hareng a été prise au printemps, partout sur la côte, tant pour l'alimentation que pour la boitte.

En certains endroits, ce poisson était tellement abondant que des rangées de frai furent jetées sur le rivage. Le hareng d'automne a aussi été plus abondant que les années dernières.

Il a été pris au delà de trois millions de livres d'éperlan de plus qu'en 1892. Malgré les fortes et continuelles tempêtes d'août et septembre, qui causèrent de grandes pertes de propriété et de vie, le rendement de la morue a été plus grand qu'il ne l'avait été depuis plusieurs années. Jusqu'au 10 août, il était de 50 pour 100 plus grand qu'à la même époque l'année dernière, et le poisson fut abondant jusque tard dans l'automne; la pêche aurait continué d'être bonne si ce n'eût été des tempêtes.

Le maquereau n'est pas resté aussi longtemps sur la côte que les années dernières. Il en a été pris une plus petite quantité, mais il était de qualité supérieure. Par suite de la levée de l'interdiction de la pêche de l'achigan sur la Miramichi, il y aura une grande augmentation. Le poisson pris à la ligne était généralement plus gros qu'en 1892. Quoiqu'il puisse y avoir une diminution, dans quelques endroits, dans la pêche du homard, le rendement total sera un peu plus fort que l'an dernier. On a pris à peu près la même quantité d'huîtres que l'année dernière, malgré les règlements qui défendent qu'on en prenne à travers la glace.

Dans le quartier n° 3, qui comprend les comtés d'Albert, Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria, la capture du poisson sera plus grande que celle de 1892, et cela considérablement. Ceci est dû principalement à une plus grande capture de poisson de mer dans le comté de Saint-Jean, tel que le hareng, la morue, la merluche, l'égrefin et le flétan. On dit que la sardine est plus abondante qu'elle ne l'a été depuis nombre d'années, et les prix sont plus élevés que l'année dernière à cause de sa rareté dans le bas de la baie. La pêche de l'alose ne dura que peu de temps, et il ne s'en est pris que très peu.

QUÉBEC.

Sur les côtes du Labrador, la pêche de la morue a été bonne, ainsi que celle du saumon en général. Autour de l'île d'Anticosti, la pêche de la morue a été bien meilleure que l'année dernière ; la pêche du hareng fut moyenne, et celle du homard peu abondante. Aux îles de la Madeleine, la pêche de la morue a été assez bonne ; celle du maquereau très bonne ; celles du hareng et du homard, bonnes. De Sainte-Anne-des-Monts à Gaspé, la pêche de la morue fut meilleure que l'année dernière ; celle du hareng abondante, et celle du saumon moyenne. Dans la baie des Chaleurs, la pêche de la morue a été bonne, quoique les pêcheurs aient perdu beaucoup de temps à cause des tempêtes. La pêche du hareng a été moyenne, celle du homard aussi bien que celle du saumon, bonnes. La pêche du maquereau a manqué complètement.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Bien que les rapports du rendement des pêcheries soient rarement complets avant la fin de l'année civile, des informations suffisantes ont été reçues pour permettre à l'inspecteur de cette province de donner une estimation assez exacte des résultats généraux des opérations de la campagne. La prise de la morue a été très faible, le poisson ayant été rare pendant toute la saison et le temps orageux. Le maquereau va aussi montrer une grande diminution. De très bonnes pêches ont été faites pendant la première partie de la saison, mais les tempêtes dispersèrent les bancs et il s'en prit presque pas après le 20 août. Dans cette pêche, il y aura une diminution d'environ 35 pour 100. La merluche, l'égrefin et le flétan montreront aussi une diminution. Le hareng du printemps a été pris en grande abondance presque

à tous les postes de pêche. Des bancs de gros hareng gras viennent près des côtes durant les mois d'été et d'automne, mais les pêcheurs étant alors à la poursuite du maquereau, s'en occupent peu. La prise du hareng cette année est très bonne, étant égale, sinon supérieure à la moyenne.

La pêche du homard ainsi que sa mise en boîte ont été fort actives pendant cette saison. Il y avait 217 homarderies en opération, avec une moyenne de 214,000 pièces. Malgré cette augmentation dans l'outillage, la capture n'a été qu'un peu plus forte que celle de 1892. Les homards étaient généralement petits; mais il en a été pris des gros, surtout lorsque la pêche se faisait en eau profonde.

La pêche de l'éperlan a été au-dessus de la moyenne ; mais généralement parlant, les opérations de la saison n'ont pas été satisfaisantes, car le rendement des pêcheries principales a été de beaucoup inférieur à celui des années ordinaires.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

La pêche du saumon dans les rivières du nord a été au-dessous de la moyenne. Comparé à la mise en boîtes de l'année dernière, il y a eu diminution de 700,000 lbs, et avec celle de 1891, il y a eu diminution de 137,000 lbs. Le rendement total de la province, à part la consommation locale, s'est élevé à 29,169,908 lbs. Dans cet immense total, la rivière Fraser en a fourni 22,763,350 lbs.

Pendant la saison, on a accordé 1,625 permis pour rets flottants, ce qui fait 350 de plus qu'en 1892. De ce nombre, 535 étaient pour les rivières du nord et les côtes, et 1,072 pour la rivière Fraser.

L'expérience tentée pour la préparation du saumon blanc, mentionnée dans le rapport de l'an dernier comme étant faite à Port-Essington par M. Bergman, n'a pas réussi; la demande locale de ce poisson, cependant, a été plus considérable qu'autrefois, et on en a salé une grande quantité.

L'exportation du flétan ou d'autres espèces de poissons de mer n'a pas augmenté notablement, comparativement aux années passées. Les côtes de cette province fourmillent de poissons comestibles de première qualité, mais le capital et les connaissances nécessaires ne se sont pas encore rencontrés ensemble pour développer ce qui, dans un avenir prochain, deviendra une source de richesse pour des milliers. Dans l'intervalle, une compagnie de New-Westminster expédie le flétan aux marchés de l'est par chargements de wagons, mais par suite du manque de capitaux, cette pêche se fait avec un gréement insuffisant.

La quantité d'huile de chien de mer fabriquée cette année, sera plus grande qu'en aucune année précédente.

En plusieurs occasions, quand cela était nécessaire, Howe-Sound, Burrard-Inlet, Boundary et Mud Bays, les rivières Nicomekel, Serpentine, Campbell et Sumas, et aussi une rivière au saumon près de Pender-Harbour, ont été visités. Dans cette dernière et dans la rivière Campbell, on a enlevé des obstructions qui gênaient le passage du poisson.

Les petites rivières qui se jettent dans le lac Harrison ont été explorées, afin de s'assurer si elles pourraient être utilisées pour la reproduction.

Sur la rivière Nicola, des digues construites par les sauvages, et qui empêchaient complètement le saumon d'atteindre les frayères, ont été démolies.

Pendant les mois de mars et d'avril, 5,764,000 saumons jeunes et forts ont été distribués de la piscifacture du gouvernement, et en septembre et octobre 6,860,000 œufs y ont été déposés.

Marine et Pêcheries.

MANITOBA.

M. R. Latouche Tupper, qui fut nommé inspecteur des pêcheries le 21 septembre 1893, fait rapport que l'année a été très fructueuse pour les pêcheurs. Les remorqueurs et bateaux de pêche partirent de Selkirk le 6 juin, et la saison de pêche commerciale finissait le 8 octobre; les compagnies cessèrent longtemps avant la fin de la saison parce qu'elles avaient un approvisionnement suffisant pour fournir le marché à des prix rémunérateurs. Il n'y a eu ni sinistres, ni pertes de vie ou de bateaux sur le lac Winnipeg. Il y eut peu de tempêtes sur les terrains de pêche, et conséquemment il se perdit moins de poisson par suite de l'impossibilité de tirer les filets au temps propice. Toute la pêche commerciale se fait dans la partie nord, qui est la plus étendue du lac Winnipeg; la partie sud étant entièrement réservée pour la pêche domestique. Comme les pêcheurs domestiques ne commencent à travailler que tard dans l'automne et continuent à pêcher pendant la première partie de l'hiver, en tendant leurs filets sous la glace, on ne peut encore donner aucune statistique exacte; mais on s'attend à ce que la capture sera moyenne, et que, bien qu'elle puisse être moindre dans le lac Winnipeg, elle sera plus abondante dans le lac Manitoba.

Tous les lacs du Manitoba sont peu profonds, et quoique l'étendue de la surface soit grande, celle des terrains de pêche est petite. Il faut donc exercer la plus grande surveillance afin de conserver une quantité constante de poisson alimentaire. La nécessité et la sagesse de l'application de restrictions judicieuses et des saisons reservées pour la protection du poisson sont de jour en jour mieux appréciées. Le but du gouvernement est de perfectionner les lois qui assureront pour toujours une source de revenu à ceux qui demeurent près de ces lacs. Les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis, contrairement aux lacs Supérieur, Huron et Erié, sont sous le contrôle exclusif du Canada, et ne peuvent pas, comme ces derniers, être ruinés par des maraudeurs étrangers, tandis que tous les avantages de la protection peuvent profiter aux habitants des alentours.

L'interdiction de la pêche à certaines époques devra bientôt attirer l'attention du département. Les lois et règlements de pêche ont été strictement observés par les pêcheurs dits commerciaux. On a pris un soin convenable des déchets de poisson. Il ne s'est pas perdu de poisson en essayant de tendre un trop grand nombre de filets avec trop peu d'hommes, comme on s'en est plaint dans le passé.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

La pêche dans le lac Long augmente; cela est dû à la stricte observance des règlements de pêche et aux saisons reservées. Dans Alberta-sud, les parties supérieures des cours d'eau sont remplies de différentes espèces de truites, et les biefs inférieurs des rivières abondent en brochets, dorés et carpes. Dans Alberta-nord il y a de magnifiques truites, mais il est difficile de se rendre sur les lieux de pêche, vu l'absence de chemins de fer. Les lacs du quartier de Saskatchewan ont eu l'automne dernier un repos dont ils avaient grand besoin, les sauvages et les métis n'ayant été autorisés à pêcher pendant le temps défendu que pour leurs besoins personnels et immédiats.

RAPPORT SUR LES PRODUITS DES PÊCHERIES CANADIENNES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE CHICAGO.

A l'honorable

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER, C.C.M.G., C.R., M.P.,

Ministre de la marine et des pêcheries.

OTTAWA, 24 octobre 1893.

MONSIEUR,—Suivant vos instructions, je me suis rendu à l'Exposition Universelle de Chicago le 16 du mois dernier, afin d'inspecter les produits des pêcheries exposés et de vous représenter à la convention des pêcheurs, et y lire une étude sur les pêcheries du Canada.

Je vous transmets sous ce pli, copie de l'étude que j'ai lue devant cette convention, dans laquelle je donnais un compte-rendu sommaire de nos pêcheries canadiennes, de leur étendue, de leur valeur commerciale, et des moyens adoptés pour les protéger, et j'apprends qu'elle a été publiée en même temps que les délibérations de la convention des pêcheurs dans la *Fishing Gazette* de New-York.

Pour ce qui regarde nos produits, j'ai toujours trouvé une foule de personnes présentes quand j'ai visité notre département dans la bâtisse des pêcheries, et jugeant d'après les remarques que j'ai entendues, je crois qu'ils ont été appréciés et admirés par le plus grand nombre de ceux qui circulaient constamment parmi ces produits et les examinaient avec le plus vif intérêt.

A les prendre dans leur ensemble, je crois que nos poissons empaillés, au nombre desquels on voyait une baleine, des esturgeons, des phoques et des requins, des conserves de poisson, du poisson commercial mariné et séché, de l'huile de poisson, des oiseaux mangeurs de poisson, des modèles de bateaux, de rets et filets, étaient supérieurs à ceux de tout autre pays ou Etat, qui se trouvaient dans la bâtisse des pêcheries, et que ces derniers pouvaient leur être comparés.

J'ai vu dans les pavillons d'autres pays de beaux spécimens de poissons qui ne représentaient pas du vrai poisson comme les spécimens canadiens, mais qui étaient faits d'un produit composé, comme de la gélatine ou du plâtre de Paris, très bien peints et coloriés de manière à représenter le poisson réel avec une apparence de vie. Je ne pense pas que de pareilles imitations de spécimens de poissons, bien qu'admirablement préparées, puissent être comparées à nos magnifiques échantillons consistant en vrais poissons.

Un objet de grand intérêt pour les masses était les échantillons de poissons vivants, d'eau douce et d'eau salée, exposés par la commission des pêcheries des Etats-Unis et la commission des pêcheries de la Pensylvanie. La foule des gens qui examinaient constamment ces très intéressants spécimens de poissons vivants, était cause qu'il était difficile de s'approcher assez près des boîtes en verre pour examiner de près les nombreux spécimens de poissons qui nageaient dans leur élement, et de l'eau salée de la côte était sans cesse fournie aux poissons de mer. L'établissement et l'entretien de ces aquariums ont dû coûter très cher, mais cela n'était pas trop cher, car je n'ai rien vu à l'Exposition qui semblât autant attirer le peuple que cette ravissante collection de poissons vivants.

Si nous avions eu assez de fonds pour que le Canada pût établir une piscifacture de saumon ou d'autres poissons, comme celle que nous avions à Londres, et une piscifacture de homard, c'eût été une immense attraction, mais c'eût été très dispendieux. Une piscifacture de homard eût été une grande nouveauté, car très peu d'entre les millions de gens qui ont visité l'Exposition ont eu l'occasion de voir un

pareil établissement. Fournir constamment de l'eau salée aurait été la grande difficulté.

On m'a dit qu'une petite piscifacture avait été en opération pendant quelque temps durant l'été; elle était exposée par la commission des pêcheries de la Pensylvanie; mais quand je l'ai visitée, les œufs étaient de verre; l'appareil donnait cependant une très bonne idée de la manière dont se fait l'éclosion du poisson. Je joins à ce rapport un plan de la bâtisse des pêcheries, avec ses deux annexes, montrant l'espace occupé par les produits des pêcheries canadiennes tant sur le parquet que dans la galerie. L'espace accordé à notre département avait 6,000 pieds sur le parquet et 2,000 dans la galerie.

Le trophée érigé par notre département, représentant nos pêcheries, tant pour l'amusement que pour le commerce, a été fort admiré et fait beaucoup d'honneur à M. Cox, notre sous-ingénieur et architecte, qui avait l'entière responsabilité de dresser le plan d'un trophée et d'en surveiller la construction.

Il est regrettable, cependant, que les autorités qui étaient chargées de choisir et répartir les espaces dans la bâtisse des pêcheries aient mis ce magnifique trophée où il se trouve maintenant, dans un endroit obscur, au lieu d'avoir permis qu'il fût placé au centre de la bâtisse, où il aurait été dans une position dominante, et vu de tous, immédiatement en entrant dans la bâtisse par n'importe quelle entrée. L'endroit qu'il aurait dû occuper au centre de la bâtisse fut loué à quelqu'un qui y construisit un comptoir circulaire où l'on débitait de la limonade, de l'eau de seltz et d'autres rafraîchissements.

Les produits exposés par le Canada dans la bâtisse des pêcheries sont tous en excellent état et paraissent avantageusement, et il est impossible de trouver de plus beaux spécimens de saumons que ceux qui se trouvent dans cette collection. Les spécimens sont réels, et nous n'avons aucune imitation faite de gélatine ou d'autres matières.

Je regrette d'observer que le congélateur fourni par MM. Withrow et Hillock, de Toronto, n'ait été d'aucune utilité pour nos produits, car nos employés n'ont pu obtenir une température assez basse pour geler le poisson, et on me dit qu'on n'a pas pu l'abaisser au-dessous de 32° ou peut être 30°, et conséquemment on n'y pouvait pas geler le poisson. Ceci fut un contre-temps fâcheux pour nous, car il eût été très intéressant de montrer quelques-uns de nos gros poissons frais dans le congélateur, si nous avions pu abaisser suffisamment la température, comme cela s'est fait à l'exposition de Londres, où nous avons gardé du poisson frais pendant six mois. Si la bâtisse servant de réfrigérateur n'eût pas été incendiée, nous aurions pu y faire geler le poisson frais et puis l'exposer pendant quelque temps dans notre congélateur.

La collection des produits canadiens renferme environ cinquante-sept échantillons de différentes sortes de poissons comestibles; six échantillons d'animaux qui se nourrissent de poisson; trois échantillons de différentes sortes de phoques; plus de trois cents échantillons de poissons empaillés; neuf vitrines d'oiseaux qui se nourrissent de poisson; trois rets à enclos; deux modèles de poste de pêche, et des filets; une passe migratoire brevetée de Hockin; un bateau de pêche de l'Atlantique; une baleinière de Lunenburg; un grand feu rotatif de l'établissement Chanteloup, à Montréal, lequel a été très admiré; un canot de bois de cèdre rouge, de la Colombie anglaise neuf modèles de chaloupes; quatre boîtes de poisson séché; une boîte de merluche sèche; trois boîtes de morue sèche, première classe; un demi-baril de morue sèche

un demi-baril de langues et de noues ; un demi-baril de truite salée ; six demi-barils de maquereau salé ; un baril de maquereau ; un baril d'anguilles ; cinq barils de hareng ; un baril d'alose ; un baril de saumon ; un grand nombre de boîtes de saumon en conserve ; homards, moules, sardines en conserves ; quelques échantillons d'huile de foie de morue, d'huile de saumon, d'huile de phoque, d'huile de chien de mer, et d'huile d'oulachon ; à peu près quatre-vingts beaux échantillons de poissons dans l'alcool, exposés dans trois grands bocaux ; la collection Munn de morue désossée, dans des boîtes de ferblanc ; du saumon en boîtes ; des langues en boîtes ; du capelan fumé en boîtes, dans de l'huile ; colle de poisson ; huile de phoque raffinée employée à la fabrication du beurre. Plusieurs de nos échantillons de poissons étaient disposés avec goût autour du trophée canadien. Tous les échantillons étaient de première qualité. Parmi nos échantillons d'animaux aquatiques se trouve un magnifique marsouin, un gros maquereau bécard, deux gros esturgeons, et trois requins.

NORVÈGE.

Soixante-cinq échantillons de poissons en plâtre, qui paraissaient très bons et très naturels ; une bonne collection d'huiles de poisson ; quelques échantillons de morue sèche, pas très bonne ; un certain nombre d'échantillons de morue sèche ; quelques échantillons de poisson mariné ; aucun des échantillons ne paraît égaler les poissons canadiens ; dix modèles de bateaux pêcheurs, très bons ; deux ours blancs, et quelques peaux ; quelques échantillons de poisson en boîte ; sept chaloupes, pas égales aux nôtres ; une collection de filets et de pièges. Je ne crois pas qu'elle puisse être comparée à la collection canadienne.

RUSSIE.

Une collection de poisson en boîtes ; neuf modèles de chaloupes, et quelques barils de hareng mariné ; des filets, des huiles et des peaux de poisson tannées. On ne peut pas du tout la comparer à notre collection.

NOUVELES-GALLES DU SUD.

Du poisson en boîtes ; quelques poissons dans l'alcool ; de l'huile de poisson ; deux vitrines d'oiseaux mangeurs de poisson ; deux chaloupes ; quatre phoques ; quelques images de poissons au pastel ; une vitrine de lézards dans l'alcool. Cette collection était très bonne.

FRANCE.

Une grande collection de sardines en boîte, d'une qualité très supérieure, mais rien autre chose.

GRANDE-BRETAGNE.

Une belle collection d'hameçons, lignes, mouches, gréement de pêche à la ligne, et quelques poissons conservés.

ALLEMAGNE.

Belle exposition de filets, hameçons, et quelques modèles de chaloupes.

Marine et Pêcheries.

MEXIQUE.

Un gros phoque empaillé; une belle grosse tortue de mer; quelques échantillons de poisson dans l'alcool; de beaux échantillons de crevettes sèches; quelques échantillons de poisson sec; nacre de perle, coquillages, fleurs faites de coquillages et d'écailles de poisson. Une petite exposition, mais très belle.

HOLLANDE.

Un beau grand modèle d'une goélette de pêche hollandaise, occupée à prendre du hareng, avec les bouées et les filets, ce qui donne une bonne idée de leur mode de faire la pêche du hareng.

JAPON.

Des échantillons de saumon salé sec, du homard, du saumon, des crevettes, du maquereau, des sardines, et du hareng fumé en boîtes; de beaux échantillons d'huile de poisson; de petits barils de poisson mariné; poisson salé sec; de la colle de poisson; des hameçons; sauce aux huîtres; perles; beaux échantillons de poisson dans l'alcool; des crevettes et homards séchés; quatre modèles de bateaux de pêche; formant une très bonne collection, avec, aussi, de belles photographies de poissons.

COMMISSION DES PÊCHERIES DES ÉTATS-UNIS.

Vingt-deux truites faites d'une préparation gélatineuse, de très bonnes imitations de poisson; un bocal de poissons dans l'alcool; deux vitrines contenant vingt-neuf échantillons de vrai poisson empaillé. Cette collection était très bonne. Cent cinquante-neuf échantillons de poissons faits de gélatine et de plâtre étaient d'excellentes imitations. Sept beaux échantillons de phoques; un grand incubateur; plusieurs modèles et une passe migratoire.

ÉTAT DE CALIFORNIE.

Trente-neuf échantillons de poissons faits de gélatine et très bien coloriés.

ÉTAT DU MAINE.

Vingt-neuf échantillons de poisson en gélatine, très bien faits; six modèles de goélettes de pêche; six petites peintures à l'huile, des tableaux représentant des scènes de pêche; et quelques rets.

ÉTAT DE WASHINGTON.

Trente-neuf échantillons de vrai poisson empaillé; trois échantillons de poissons faits de gélatine; trente bocaux de spécimens dans l'alcool; boîtes de saumon en conserves; le squelette d'une grande baleine à bosse du Pacifique, mesurant $47\frac{1}{2}$ pieds de long, et 48 pieds de circonférence, laquelle s'était échouée, le 9 juillet 1892, sur le rivage de Long Island, Etat de Washington. Un canot de bois; du saumon tranché en boîte; un très bel échantillon de phoque à fourrures; onze oiseaux mangeurs de poissons; une loutre. Cette collection était très belle.

ÉTAT DE LA CAROLINE DU NORD.

Un camp de pêche à l'usage des pêcheurs qui campent sur le rivage. Des échantillons de râteaux pour les huîtres; échantillons d'aloses qui viennent tôt dans le mois de février, et pendant mars, avril, mai; 2,500 verges de rets pouvant capturer 3,700 aloses; un homme en captura, la saison dernière, 95,000, envoyées surtout à New-York. Sept échantillons de tortues à la carapace diamantée, valant $50 la douzaine, qui croissent en grand nombre dans cet Etat. Une belle collection de coquillages. Il se fait un grand commerce d'huîtres dans cet Etat. Soixante-dix échantillons de belles aloses, et d'autres poissons. Trois modèles de chaloupes. Aussi une belle collection d'oiseaux mangeurs de poisson. La collection de la Caroline du Nord est très belle.

ÉTAT DU MINNESOTA.

Cent et un échantillons de poisson empaillé, très bons; onze boîtes d'oiseaux, la plupart mangeurs de poisson, et aquatiques. Un modèle de canot d'écorce, avec un sauvage et une sauvagesse. Cette collection est petite mais très bonne.

PRODUITS DE E. K. BURNHAM.

Du maquereau, en barils et en boîtes; empaquetage excellent.

VILLE DE GLOUCESTER.

Un splendide modèle de la baie de Gloucester, avec 12 goélettes et chaloupes; aussi des échantillons de gréments de pêche, des filets, lignes et hameçons; très bonne.

ÉTAT DE RHODE-ISLAND.

Une grande boîte représentant le poisson entrant dans les rets; des casiers à homard et une grande chaloupe de pêche; aussi des pièges et attirail de pêche; deux grands bateaux de pêche du Manhattan, avec grément; une petite chaloupe de pêche; une chaloupe d'agrément; échantillons de poissons dans l'alcool; un navire à vapeur destiné à la pêche du Manhattan; modèle d'une seine en bourse. Des images représentant des scènes autour des fabriques d'huile et de guano à Manhattan. L'exposition du Rhode-Island était très belle.

SAN-DIEGO.

Echantillons de poisson dans l'alcool; sept échantillons de poisson empaillé; quelques oiseaux aquatiques; quelques boîtes de perles et d'autres coquillages.

ÉTAT DE L'ORÉGON.

Un magnifique échantillon de phoque à fourrure de l'Alaska; sept échantillons de beaux poissons empaillés; quelques échantillons de saumon et de truite empaillés; deux vitrines d'oiseaux; quatorze échantillons de poissons dans l'alcool; une chaloupe baleinière, et le modèle d'une chaloupe de pêche au saumon; quelques colis de saumon en boîte. Cette collection, quoique peu considérable, était très belle.

Marine et Pêcheries.

L'ÉTAT DE L'OHIO.

Cent-trente-deux échantillons de poissons, quelques-uns réels, d'autres faits d'une composition gélatineuse.

BRÉSIL.

Un grand alligator, et quelques gros poissons de Pera ; un "tarpon" empaillé, et quelques petits poissons empaillés.

M. Tobin expose une machine pour la pêche aux phoques, et d'autres machines. M. Tobin, par messieurs Mann, Frères, Chicago, expose aussi une belle collection de seaux et pinces pour les truites.

La "American Net and Twine Company", de Boston et New-York, a une belle collection de rets, de cordage et de ficelle.

La Chambre de commerce de New-Bedford, Mass., expose une belle collection de fanon de baleine, défenses de morse, huile de poisson, et un modèle ; aussi des harpons et des instruments pour la pêche à la baleine.

Messieurs John R. Neil et Cie, de Boston, ont une belle collection de modèles de maisons pour fumer les "finnan-haddies" ; modèle d'une goélette de pêche ; un gros espadon ; des casiers à homard, et des filets ; aussi des gravures de goélettes de pêche, et du commerce de homard.

J. A. Miederdistkeks, de New-York, expose une collection de caviar et de truites de mer.

M. Maxham, de New-York, expose huit gros esturgeons empaillés et une chaloupe de pêche ; aussi des échantillons de petits poissons dans l'huile ; de la carpe fumée en boîtes.

J. G. Megler et Cie exposent du saumon en boîte de la rivière Colombie, sous différentes formes ; échantillons de colle de poisson.

Messieurs Wolf et Reessing : des échantillons de sardines en boîtes.

Messieurs Burrill et Morril, de Portland, Maine, avaient une bonne collection de poisson en boîtes ; un poisson entier conservé ; et un gros homard ; un phoque, et des coquillages. Cette collection particulière était très bonne.

ANNEXE OUEST DE LA BATISSE DE PÊCHERIES.

Etat de Wisconsin.—De beaux échantillons de poissons vivants dans de l'eau fraîche. Un aquarium de 25 réservoirs, remplis d'achigan, de truite, de brochets et de truite commune.

Passe migratoire de Rogers fonctionnant dans une eau courante.

Commisson des pêcheries de la Pensylvanie.—Douze réservoirs contenant de l'achigan et des truites, dans de l'eau fraîche.

Journal "Forest and Stream."—Expose un gros "tarpon" empaillé, pesant 205 livres. Cinq échantillons de poissons empaillés, et des gravures. Un canot pesant dix livres. Trois vitrines renfermant des oiseaux, une tête de buffle, un caribou, une chèvre des montagnes, des moutons de montagnes, orignal rouge et un élan.

Natchang Silk Company.—Exposition particulière illustrant la manière de faire des lignes à pêcher, au moyen de la vapeur.

W. C. Harris.—Cinquante-cinq peintures à l'huile, et un " tarpon."

Osgood, Portable Boat Company du Michigan.—Quatre échantillons de chaloupes en caoutchouc faites pour se plier.

Acme Folding Boat Company.—Expose dix modèles de chaloupes.

Il y avait aussi une grande quantité de chaloupes, canots, esquifs, tentes, et gréments de camp, dans cette bâtisse, exposés par diverses personnes.

M. Johnson expose une collection de mouches pour les truites et l'achigan, hameçons, et grément de pêche.

M. Benson expose des échantillons de cannes à pêche.

M. Spalding aussi.

ANNEXE EST DE LA BATISSE DES PÊCHERIES.

La commission des pêcheries des Etats-Unis, de Washington, exposait un aquarium pour les poissons de mer, fourni d'eau salée de la mer. Douze réservoirs de bars, requins, rémoras, tortues, etc. Les réservoirs de cet aquarium étaient splendides, l'eau tombant de jets dans les réservoirs. Les échantillons de poissons étaient très beaux.

Il y avait aussi une belle collection de poissons d'eau douce, fournis d'eau du lac Michigan. On y voyait des échantillons d'achigan, achigans blancs, barbotes, barbues, dorés, perches et carpes. Il y avait trente-trois réservoirs contenant des poissons d'eau douce. C'était une exposition splendide, et il a dû en coûter beaucoup pour les réservoirs.

Je pense que les produits du Canada, dans leur ensemble, étaient supérieurs à ceux d'aucun autre pays ou Etat individuel, mais si l'on considère tous les produits des Etats-Unis, y compris les aquariums, je pense qu'ils étaient plus considérables et sous certains rapports supérieurs à ceux du Canada.

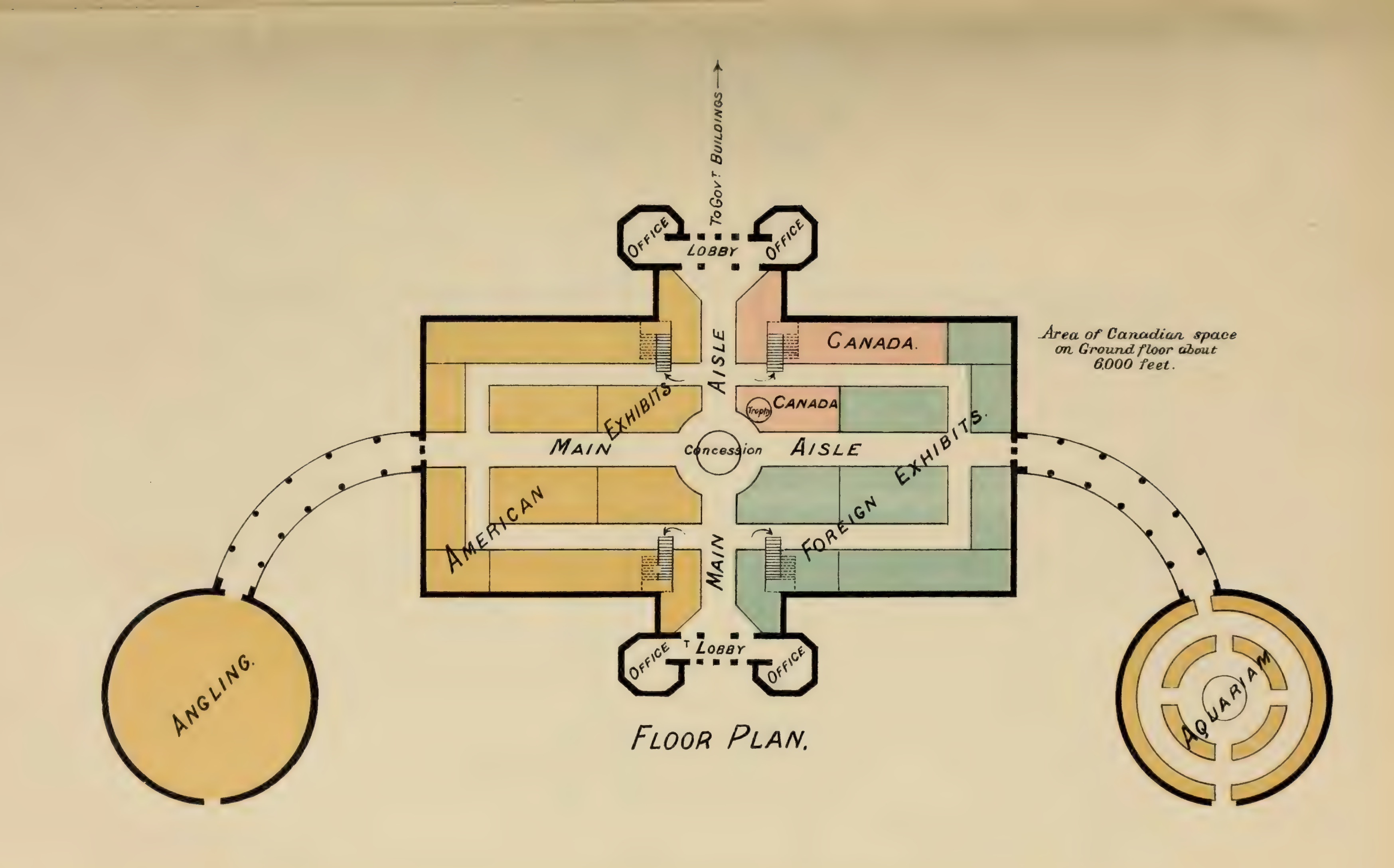
Je pense que dans la bâtisse des pêcheries les aquariums étaient les plus intéressants, et formaient la plus grande attraction pour les masses qui passèrent à travers la bâtisse; mais en parcourant la liste des prix accordés par les juges dans cette bâtisse, on verra que les produits canadiens ont pris une place très élevée dans la collection générale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

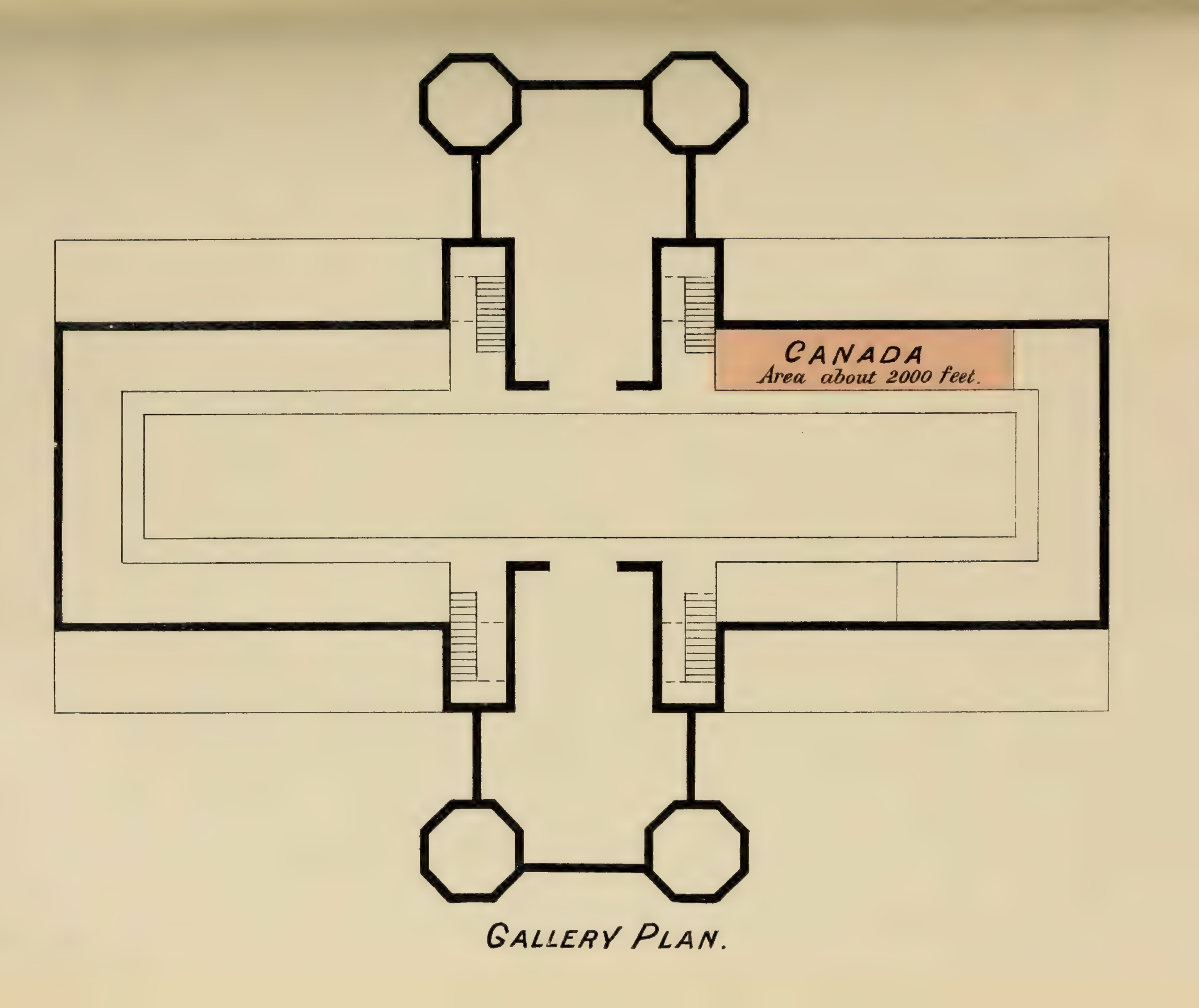
Votre obéissant serviteur,

WM. SMITH,

Sous-ministre de la marine et des pêcheries.


To Gov.t Buildings
Office
Lobby
Office
Canada.
Aisle
Canada
Trophy
Main Exhibits
Main
Concession
Aisle
Foreign Exhibits.
American
Main
Office
Lobby
Office
Angling.
Aquariam
Area of Canadian space on Ground floor about 6,000 feet.

FLOOR PLAN.



GALLERY PLAN.

MÉMOIRE SUR LES PÊCHERIES DU CANADA, LU LE 19 SEPTEMBRE 1893 À LA CONVENTION DES PÊCHEURS LORS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE, PAR M. WILLIAM SMITH, LE SOUS-MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES DU CANADA.

L'honorable ministre de la marine et des pêcheries du Canada a dernièrement reçu du capitaine Collins, le chef du département des pêcheries à l'exposition colombienne, une lettre l'invitant à assister aux exercices qui doivent avoir lieu les jours des pêcheurs, et à adresser la parole ou lire quelque mémoire en assemblée sur quelque sujet relatif aux pêcheries du Canada. Le ministre répondit à cette lettre en exprimant au capitaine Collins son regret de ne pouvoir, par suite de la presse du travail dans son département et des autres affaires publiques, accéder à sa demande (car il arrivait de Paris, où il avait été occupé en qualité d'agent de Sa Majesté au tribunal d'arbitrage de la mer de Behring), et me demandant, comme son député, de le représenter à la réunion. J'éprouve beaucoup de plaisir à me trouver ici et je profite en même temps de cette occasion pour offrir à tous les remerciements de mon chef, l'honorable sir Charles Hibbert Tupper, pour l'honneur à lui fait de l'inviter à cette convention. Il aurait été charmé, j'en suis certain, de pouvoir faire en sorte d'y être présent.

En son absence, je me propose donc de vous faire certaines observations sur les pêcheries du Canada.

L'on a souvent affirmé que les pêcheries étaient de grande importance à presque toutes les nations, à celles particulièrement dont les territoires sont ou entièrement composés d'îles ou partiellement entourés par la mer. Sous ce rapport les pêcheries du Canada sont assurément parmi les plus précieuses du monde entier. Comme possession nationale et pépinière de marins, elles sont inestimables; et comme champ pour l'industrie et l'entreprise, on peut dire qu'elles sont presque inépuisables. S'étendant de la baie de Fundy et du détroit de Belle-Isle, sur l'océan Atlantique, jusqu'à la frontière de l'Alaska, sur l'océan Pacifique, les pêcheries maritimes et intérieures du Canada, la propriété des citoyens canadiens, sont, comme on le sait bien, d'une grande valeur. Elles sont aussi, sous d'autres rapports, d'une importance considérable à ceux de notre population qui se livrent à l'industrie maritime, ou encore, comme c'est quelquefois le cas, à ceux qui les exploitent de concert avec la culture du sol.

Dans les principaux endroits du Canada où se fait la pêche, les conditions existantes ne sont pas ordinairement favorables à la culture avantageuse du sol, soit parce que l'étendue et la fertilité des terres sont limitées, soit parce que le climat ne convient pas. Mais l'on y trouve dans la nature féconde des eaux avoisinantes et la commodité de s'en servir sans dérangement, une compensation nécessaire aux défauts du sol et du climat.

La ligne côtière de la mer comprenant les pêcheries couvre une distance d'environ 5,000 milles, de la baie de Fundy au Détroit de Belle-Isle, et de plus de 7,000 milles dans la Colombie anglaise.

Si les pêcheries maritimes de côte, sans y comprendre de petites baies ou anses, couvrent une étendue de plus de 15,000 milles en superficie, où abonde le poisson de toute sorte, l'on ne doit point perdre de vue que celles d'eau douce, dans cette partie des grands lacs qui appartient au Canada, ne s'élèvent pas à moins de 72,700 milles en superficie, calcule-t-on. Cela n'est pas surprenant quand l'on songe que la surface entière de cette merveilleuse chaîne de lacs couvre au delà de 1,000 milles, et contient, dit-on, plus de la moitié de l'eau douce du globe terrestre. Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest renferment également des nappes d'eau considérables bien peuplées de poissons des espèces les meilleures.

La valeur commerciale des pêcheries du Canada a atteint en 1892 près de $19,000,000, et se subdivisait comme suit dans les différentes provinces du Canada:—

Nouvelle-Ecosse	$ 6,340,724
Nouveau-Brunswick	3,203,922
Colombie anglaise	2,849,593
Québec	2,236,732
Ontario	2,042,198
Ile du Prince-Edouard	1,179,856
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	1,088,254

Cela ne comprend point la valeur, au montant probable de $2,000,000, d'une quantité considérable de saumons et autres poissons consommés par les sauvages et métis de la Colombie anglaise, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Ces chiffres sont loin d'être exagérés, mais sont plutôt inférieurs à la valeur réelle.

Cela provient du fait que les pêcheurs ne veulent pas parfois nous donner des relevés exacts de leur pêche, étant sous la fausse impression que cela pourrait amener une augmentation de la taxe, et des personnes bien renseignées sur la matière ont souvent affirmé que la valeur du poisson pris dans les eaux canadiennes dépasse de beaucoup celle publiée dans nos livres bleus.

Les variétés de poissons qui réunissent les valeurs les plus considérables sont: la morue, dont la pêche a rapporté, en 1892, $4,063,458; le saumon, $2,243,000; le hareng, $2,035,630; le homard, $2,000,000, et le maquereau, $1,347,000.

Les plus importantes pêcheries maritimes de l'Atlantique sont situées au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, autour des îles de la Madeleine, à la baie des Chaleurs, à l'île d'Anticosti et sur la côte du Labrador. Dans l'océan Pacifique les pêches se trouvent au large des côtes de la Colombie anglaise, bien que l'on prenne du saumon en grande quantité sur la rivière Fraser et dans les eaux à son embouchure. Les eaux de toutes nos côtes abondent des espèces les plus précieuses de poissons et fournissent amplement de l'occupation à un grand nombre de navires et d'hommes intéressés à cette industrie.

De 1869 à 1892, les principaux poissons faisant l'objet d'un commerce ont donné le rapport suivant:—

Morue	$ 90,930,224
Hareng	44,258,161
Homard	39,693,811
Maquereau	34,120,501
Saumon	30,887,191
Egrefin	11,299,513

La pêche à la morue est faite par des goelettes de 60 à 100 tonneaux au moyen de lignes de fond et de rets à enclos dans les endroits d'accès facile, au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Labrador, ou dans des embarcations avec les lignes ordinaires dans l'eau moins profonde, près de terre, où il est facile de trouver abri.

La morue canadienne s'exporte en Europe, dans l'Amérique du Sud et aux Antilles, où elle se vend ordinairement à de bons prix, grâce à sa qualité supérieure et aux soins pris pour la préparer. Malgré la quantité énorme de morue qui se prend chaque année, il n'y a pas signe de dépeuplement ni d'épuisement dans la pêcherie, en tant que le Canada est concerné. Il peut y avoir parfois apparence de diminution, mais cela provient de tempêtes ou de causes locales, mais jamais de la rareté du poisson.

Le maquereau et le hareng fréquentent la plupart des eaux canadiennes. Le premier de ces poissons abonde sur les rives des îles du Prince-Edouard et du Cap-Breton, dans la baie de Fundy, le golfe Saint-Laurent, le détroit de Canso et autour des îles de la Madeleine. Ces poissons arrivent dans nos eaux vers le commencement de juillet, et y séjournent jusqu'à la fin d'octobre. Notre meilleur marché pour le maquereau est les Etats-Unis, bien que l'on expédie quelquefois de ce poisson en Angleterre et aux Antilles.

La pêche du hareng commence au printemps et se continue tant que la température est favorable, jusqu'à la fin de l'automne. Cette pêcherie est la plus importante après celle de la morue. La meilleure espèce de hareng se prend au large des rivages de l'île du Cap-Breton et du Labrador.

Pendant que la pêcherie du homard se trouvait fort épuisée, peut-on dire, sur les côtes des Etats de la Nouvelle-Angleterre, le progrès de cette industrie au Canada a été presque phénoménal.

En 1869 elle ne rapportait que $15,275, tandis que quatre ans plus tard elle avait atteint le chiffre de $1,000,000. En 1874 ces chiffres s'étaient élevés à $2,000,000, et en 1881 la valeur de cette pêche atteignait le point le plus élevé, près de $3,000,000. Les relevés de 1892 indiquent qu'il est exploité 626 fabriques, employant 768,469 trappes et autre outillage, évalués à $1,000,000. La quantité du homard mis en conserves s'est élevée à 12,524,498 livres, outre 6,012 tonnes de ce crustacé vendu frais ou expédié aux Etats-Unis, ce qui représente une pêche pendant une seule saison d'environ 80,000,000 de homards, évalués à $2,000,000. L'on a fait des tentatives pour expédier le homard vivant en Angleterre, mais il a été fait des pertes considérables durant la traversée.

Bien que l'on prenne chaque année du saumon en grande quantité sur les côtes de l'Atlantique, ce n'est rien comparé à la production phénoménale de ce poisson dans la rivière Fraser et les autres rivières de la Colombie anglaise. L'industrie des conserves dans cette province s'est développée avec tant de rapidité et sur une si grande échelle qu'elle est maintenant l'une de ses ressources les plus importantes et fournit un article d'exportation des plus précieux. Dans le cours des trois dernières années le paquage du saumon dans la Colombie anglaise a été en moyenne de 15,000,000 de boîtes d'une livre, tandis que d'après les calculs il s'élèvera cette année à 20,500,000 livres. Le poids de cette production énorme dépassera le chiffre de 10,000 tonnes. On peut mentionner le fait, qu'à part cette forte production de saumon, l'on prend aussi une grande quantité d'esturgeon, de morue noire, carrelet, flétan, olachon et autres poissons précieux.

Le grand renom de l'huître canadienne est tellement répandu qu'il est presque inutile d'en parler ici. Ces délicieux bivalves se trouvent en grande abondance dans toutes les eaux du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard et sur quelques parties de la côte de la Nouvelle-Ecosse. L'on a fait venir d'Angleterre un expert en huîtres qui s'efforce maintenant de repeupler les huîtrières épuisées.

Nos lacs et rivières de l'intérieur fourmillent de poissons blancs, saumons, truites, dorés, achigans, truites mouchetées, esturgeons et maskinongés. Le plus précieux poisson de nos eaux intérieures est le poisson blanc, dont la pêche s'est élevée en 1892 à 23,776,000 livres, évaluées à $1,500,000. L'esturgeon, la truite saumonée, le doré et l'achigan contribuent aussi fortement à la richesse de nos eaux.

Le nombre total d'hommes occupés à faire la pêche au Canada, durant 1892, a été de 63,678, employant des rets et autres engins de pêche représentant une capacité de plus de $7,500,000; 1,000 goélettes et navires à vapeur, à peu près, jaugeant 37,200 tonneaux, et évalués à plus de $2,000,000, avec équipages de 8,330 marins, se sont occupés de cette industrie; 55,348 pêcheurs côtiers ont de plus fait la pêche avec 30,500 embarcations évaluées à plus de $1,000,000, et 4,500,000 brasses de rets valant $1,475,000, outre d'autres engins de pêche, comme seines, rets à enclos, trappes, nasses, etc.

Afin d'assurer la permanence de l'industrie précieuse dont j'ai tenté de faire la description, le gouvernement canadien applique des mesures efficaces de protection. Ces mesures comprennent les lois et règlements judicieux que sont chargés de faire observer les nombreux employés des pêcheries stationnés aux différents endroits où se fait la pêche, ainsi que les croiseurs armés sur la côte de l'Atlantique et sur les grands lacs de l'Ontario; les saisons réservées destinées à protéger le poisson à la période la plus critique et la plus importante de son existence, c'est-à-dire lors de la saison de la fraie, et un système de baux et permis qui donne au gouvernement le moyen de régler la pêche conformément aux exigences de chaque localité, ou de réprimer son développement illégitime, quand la chose est jugée nécessaire pour la protection du poisson. Avec un pouvoir et une autorité de cette nature, il y a très

peu de danger que la population des eaux s'épuise par une pêche excessive ou par l'emploi répandu de pratiques dommageables.

Comme complément à la reproduction naturelle du poisson, le gouvernement canadien a depuis 1859 apporté à son secours l'élevage artificiel du poisson. Cette science, dont les commencements ont été très modestes, a pris de très grandes proportions au Canada, où il y a maintenant quatorze piscifactures disséminées dans tout le pays, y compris celle de la Colombie anglaise et celle du Manitoba; la piscifacture de la Nouvelle-Ecosse s'occupe exclusivement de l'élevage du homard. 136,000,000 d'alevins, se composant de saumons, poissons blancs, truites saumonées et homards ont été produits dans ces établissements et distribués dans les diverses eaux du Canada, au cours de l'année 1892.

Dans le but d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction d'embarcations de pêche perfectionnées, le gouvernement du Canada distribue chaque année aux pêcheurs des provinces maritimes une somme d'environ $160,000. Cette prime s'accorde, d'après la base de $1.50 par tonneau aux navires, et $3 par tête aux pêcheurs exerçant leur industrie dans une embarcation, avec un dollar additionnel au propriétaire de l'embarcation. Le montant ainsi distribué durant les dernières années excède $1,500,000,

Notre gouvernement a dernièrement offert deux prix, qui seront accordés aux meilleurs modèles de navires pêcheurs, dans le but d'encourager une classe supérieure et sûre de goélettes pour la pêche en mer, et l'on a reçu un certain nombre de beaux modèles. Des juges expérimentés ont été choisis, et bientôt l'on connaîtra leur décision. L'on espère par ce moyen faire construire à l'avenir nos navires pêcheurs d'après les meilleurs modèles connus pour la rapidité, la sûreté et la capacité de transport.

Des bureaux de renseignements sur les pêches ont été fondés au Canada en 1889, et leur popularité s'accroît de plus en plus. L'on apprécie mieux encore chaque année l'utilité d'un système qui permet de s'assurer chaque jour, par un rapport fait aux principales stations de pêches, des mouvements dans le prix de la boitte et du poisson, et des demandes nous sont faites constamment pour l'établissement de nouvelles stations. Il existait l'année dernière cinquante-cinq de ces stations le long des côtes des provinces maritimes, de Campobello, dans la baie de Fundy, aux îles de la Madeleine, dans le golfe Saint-Laurent.

Un des plus grands obstacles que l'on rencontre au Canada pour faire dûment les lois et règlements de pêche, particulièrement sur les grands lacs et autres eaux internationales, c'est que nos pêcheurs sont parfois mis dans une position désavantageuse comparativement à ceux de la république voisine. L'application de ces règlements nécessaires paraît, naturellement, un peu injuste à nos gens, quand l'on permet à leurs voisins de pêcher en tout temps dans les eaux des Etats-Unis, presque sous leurs yeux, et au moyen d'appareils de toutes sortes, sans permis ni restriction, et cela dans le même district géographique.

Le gouvernement canadien a quelquefois été accusé de protéger le poisson à l'avantage de nos voisins des Etats-Unis, et de priver les Canadiens, par l'application stricte des règlements, d'avantages correspondants.

Afin d'obvier, autant que possible, à un tel état de choses, une commission mixte composée de M. Rathbun, membre de la commission des pêcheries américaines à Washington, commission qui a fortement travaillé dans l'intérêt des pêcheries américaines, et le docteur Wakeham, un officier d'expérience et qui fait fonctions de commandant du service de protection des pêcheries du Canada, a été dernièrement nommée afin de s'enquérir comment empêcher les méthodes dommageables ou destructives de pêche dans les eaux territoriales des Etats-Unis et celles du Canada respectivement, la pollution ou l'obstruction des eaux contiguës au détriment des pêcheries ou de la navigation, pourvoir à l'adoption de saisons réservées pour protéger le poisson pendant la fraie et à l'encouragement de la pisciculture, etc., etc., et faire rapport sur ces différentes questions. Le docteur Wakeham a été nommé par une commission royale, signée par Sa Majesté la Reine, et M. Rathbun, par le Président des Etats-Unis.

Une autre commission, composée de MM. Samuel Wilmot, surintendant de la pisciculture au Canada, un officier de grande expérience dans les questions de

pêcheries, et M. Edward Harris, un pêcheur également expert d'Ontario, s'occupe actuellement à faire des recherches sur des sujets semblables dans les eaux canadiennes. Nul doute que le résultat du travail de ces deux commissions, quand il sera connu, contribuera beaucoup à faire disparaître les impressions erronées existantes au sujet de la protection du poisson dans chaque pays, et à amener une action conjointe, ce qui ne pourra être qu'avantageux aux intérêts de pêche des deux pays, ainsi qu'aux pêcheurs se livrant à cette industrie.

Ainsi que vous le savez le contrôle des pêcheries des Etats-Unis appartient aux différents Etats dans lesquels se trouvent les lacs et rivières communs aux deux pays, tandis qu'au Canada il est gouverné par le gouvernement central ou fédéral d'Ottawa, à l'exception des eaux intérieures du Nouveau-Brunswick, de Québec et de l'Ontario, sur lesquelles les gouvernements provinciaux réclament une certaine juridiction.

Dans le but de protéger les pêcheries maritimes et intérieures du Canada, le gouvernement emploie environ 400 officiers, outre 200 gardiens temporaires à peu près, pour aider les fonctionnaires réguliers pendant certaines périodes, particulièrement lors de la fraie. Ce service entraîne une dépense annuelle d'à peu près $150,000, y compris le montant consacré à la reproduction du poisson.

On emploie encore six steamers et deux fins voiliers pour protéger les eaux du Canada. La dépense pour ce service seul s'élève à environ $100,000 par année.

L'industrie de la pêche des phoques à fourrures a pris de grandes proportions durant les dernières années. En 1892 la flotte qui se livrait à cette industrie comprenait 66 goélettes, jaugeant en tout 4,456 tonneaux, avec 280 embarcations et 250 canots, évalués à plus d'un demi-million de dollars, et montés par 952 blancs et 491 sauvages. La pêche s'est élevée à 46,362 peaux, évaluées à plus de $600,000.

Le progrès de cette industrie a été graduel mais constant. Avant 1878, les pêcheurs de phoques canadiens ne tuaient que très peu de phoques. Les indigènes ne faisaient pas alors la chasse à plus d'environ 20 milles du rivage, durant les mois d'avril, de mai et de juin. Ils s'approchaient des phoques avec prudence dans les canots, et les tuaient avec des lances pendant qu'ils dormaient sur la surface de l'eau. On évitait soigneusement d'employer des armes à feu. Quelle différence voyons-nous maintenant dans cette belle flotte de goélettes, possédant un équipement supérieur, qui fait voile de la Colombie anglaise.

La pêche des phoques à fourrures par les Canadiens, qui a été en 1876 de 2,600 peaux, n'avait atteint en 1883 que le chiffre de 9,195 peaux, tandis qu'en 1891 il a été tué 53,000 phoques, valant $795,000. Cela indique l'immense valeur de cette industrie et la nécessité d'adopter des moyens convenables pour la protéger et la conserver.

Il avait été décidé, par le traité signé par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne le 29 février 1892, à Washington, de soumettre les différends survenus dans le passé au sujet de la juridiction des pays mentionnés plus haut sur la mer de Behring et les pêcheries des phoques à fourrures, à un tribunal d'arbitrage composé de sept arbitres; deux devaient être nommés par le président des Etats-Unis; deux par la Grande-Bretagne, un par la France, un par l'Italie et un par la Suède et la Norvège.

Le tribunal se réunit à Paris le 23 février et ajourna ses séances au 23 mars, et la sentence arbitrale fut rendue le 15 août 1893.

Le tribunal décida, à l'encontre des prétentions des Etats-Unis, que la mer de Behring était une *mare clausum* ou mer fermée; de plus que les Etats-Unis n'avaient pas de droits exclusifs de protection et de propriété sur les phoques à fourrures fréquentant les îles des Etats-Unis situées dans la mer de Behring, quand ces phoques se trouvaient en dehors de la limite ordinaire des trois milles.

En outre il décréta les règlements suivants pour la protection future et la conservation des phoques à fourrures dans la mer de Behring:—

1. D'établir autour des îles Pribyloff une zone de soixante milles dans laquelle il serait défendu de tuer des phoques.

2. D'établir du 1er mai au 31 juillet une saison réservée générale pendant laquelle il serait défendu de tuer des phoques.

3. De ne permettre qu'aux voiliers avec embarcation de pêche ou canots de tuer des phoques pendant la saison de pêche.

4. Chaque navire de pêche ayant un permis de faire la pêche aux phoques devra porter un pavillon distinctif que prescrira son Etat.

5. On devra inscrire dans un livre de loch les dates auxquelles on fera la pêche ainsi que dans quelles localités, et le nombre et le sexe des phoques tués chaque jour.

6. L'usage des rets, armes à feu et explosifs est défendu. Les fusils de chasse ne devront être employés qu'en dehors de la mer de Behring pendant la saison permise.

7. Les deux Etats devront prendre des mesures pour contrôler les capacités des gens autorisés à faire la pêche des phoques à fourrures.

8. Ces règlements ne s'appliqueront pas aux sauvages de la localité qui feront la pêche des phoques à fourrures dans des canots ou embarcations sans pont, pourvu que ces derniers ne soient pas à l'emploi d'autres personnes. On pourra aussi s'en servir comme auparavant en qualité de chasseurs.

Ces règlements demeureront en vigueur tant qu'ils ne seront pas abolis ou modifiés de commun accord, et seront revisés tous les cinq ans.

Quelques-uns de nos pêcheurs de phoques canadiens ont soulevé des objections à ces règlements, mais il est probable que l'on constatera, après un peu d'expérience, qu'ils ne feront pas grand tort aux intérêts ni des pêcheurs américains ni des pêcheurs canadiens, et que les phoques seront mieux protégés qu'autrefois.

Bien que nous n'ayions pas obtenus tout ce que nous désirions dans l'adoption des règlements, car la question soumise aux arbitres sous ce chef entraînait de très grandes difficultés, il est encore possible que les Etats-Unis améliorent, par une entente amicale avec la Grande-Bretagne et les autres puissances, les règlements qui devront mieux protéger les phoques, tout en permettant aux pêcheurs de faire des affaires avantageuses.

La Grande-Bretagne et le Canada ont pleinement raison d'être contents du règlement de l'importante question du droit, laquelle est maintenant bien établie, car les prétentions de la Grande-Bretagne ont été maintenues en tous points, et cette question a été réglée à jamais et contribuera grandement à assurer la paix entre deux nations si intimement liées par le commerce et les liens de parenté.

Grâce au règlement de cette importante question il est probable que cela ne sera jamais la cause d'aucune querelle ou désagrément entre les Etats-Unis d'une part et la Grande-Bretagne et le Canada de l'autre.

Il peut être à propos de dire quelque chose des avantages qu'offre le Canada aux pêcheurs à la ligne. Sous ce rapport notre pays est sans aucun doute un véritable paradis pour les sportsmen, en excluant naturellement les mouches et moustiques. Ce fait est si bien connu que les principaux cours d'eau du saumon du Nouveau-Brunswick et de Québec, tels que la Ristigouche, la Miramichi, la Nepissiquit, la Cascapédia, le Saguenay, etc., ont été affermés par des clubs ou particuliers, quelques-uns des Etats-Unis et d'autres endroits, lesquels ont bâti des bâtiments commodes et presque princiers, où ils passent la saison de pêche, et la valeur de quelques-unes des rivières à saumon a atteint de très hauts prix. Une rivière à saumon, la Cascapédia, a été récemment affermée par le gouvernement local de Québec, auquel elle appartient, à la somme de $6,125 par année. Si j'ai bien compris, les heureux teneurs de ce précieux bail sont des citoyens de New-York.

Les sportsmen, qui ne peuvent affermer ou posséder en propre une rivière à saumon, peuvent pêcher, à part du saumon, l'achigan, le maskinongé et d'autres poissons.

Avant de terminer ces observations, je dois dire que le service des pêcheries du Canada est administré par le département de la marine et des pêcheries, auquel préside le ministre de la marine et des pêcheries en exercice, et ce ministre est membre du gouvernement et de la législature et siège au Conseil. Outre l'administration des pêcheries, ce dernier a de nombreux devoirs à remplir, y compris toutes les questions se rattachant aux pilotes et au pilotage, la construction et l'entretien de tous les phares, phares flottants, signaux d'alarme, et bouées automatiques de toutes sortes, grandes et petites, au nombre de 1,189, les commissaires et maîtres de ports, l'administration des jetés, quais et brise-lames de l'Etat, les steamers et navires de l'Etat attachés aux services sous le contrôle du département de la marine et des pêcheries,

les matelots malades et indigents et l'administration des hôpitaux de la marine, le service des bateaux de sauvetage et les récompenses pour sauvetages, les enquêtes sur la cause des naufrages, l'inspection des bateaux à vapeur, l'examen des mécaniciens et l'enquête sur les accidents aux steamers et la conduite des mécaniciens; l'examen des capitaines et seconds, l'enregistrement et le jaugeage des navires, les services météorologiques et magnétiques, les observations de marée sur les côtes du Canada, l'inspection des navires faisant le transport du bétail du Canada à l'Europe, l'embarquement des matelots, les préposés à l'embarquement et bureaux destinés à ce service, la communication pendant l'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme par steamers et bateaux brise-glace, les levées hydrographiques, l'enlèvement des épaves et autres obstructions dans les eaux navigables, et en général tout ce qui se rattache aux intérêts de la marine et des pêcheries du Canada. Le département donne de l'occupation à 2,236 officiers et employés.

On verra par cette énumération que le ministre a beaucoup à s'occuper à part l'administration du service des pêches.

Il me fait plaisir d'avoir eu l'occasion de vous soumettre ce court aperçu des pêcheries du Canada, et vous faire connaître comment est administré ce service.

L'examen des différentes sortes de poissons pris dans nos eaux et actuellement exposés dans l'édifice des pêcheries de cette grande exposition universelle expliquera, jusqu'à un certain point, la raison pour laquelle chaque citoyen canadien est fier de cette importante branche de notre commerce, et l'on constatera, je l'espère, que les spécimens de poissons exposés font grand honneur au Canada et soutiennent avantageusement la comparaison avec ceux de pays plus anciens et plus riches.

Lors de la grande exposition des pêcheries de Londres, tenue en 1883, le département de la marine et des pêcheries et des particuliers du Canada ont obtenu 32 médailles d'or, 40 médailles d'argent et 23 médailles de bronze, et si je comprends bien, les articles exposés par le département de la marine et des pêcheries, à cette exposition universelle de 1893, recevront les plus hautes récompenses, consistant en diplômes et médailles d'or, outre les diplômes et médailles accordés aux exposants privés.

Des diplômes seront accordés pour les articles généraux des pêches canadiennes, comprenant les poissons empaillés, les poissons dans l'alcool, la collection des oiseaux se nourrissant de poissons et des animaux aquatiques, les modèles de bateaux et pièges à poissons, le poisson du commerce et les huiles de poisson. Je suis également très fier d'apprendre qu'un fonctionnaire du département de la marine et des pêcheries, M. Robert Hockin, de Pictou, N.-E., lequel s'est beaucoup occupé de perfectionner une passe migratoire, doit obtenir le plus haut prix pour son invention brevetée.

Les constructeurs d'embarcations canadiens sont encore au premier rang, et ceux qui ont obtenu les prix en 1883 et 1886 à Londres recevront encore de semblables hauts prix à la présente exposition.

C'est un fait bien connu, je crois, que le Canada a exposé ici, comme aux autres expositions, ses poissons pour l'alimentation et le commerce dans les colis que l'on trouve partout dans le cours ordinaire du commerce, tandis que d'autres pays ont exposé leurs poissons dans des colis de beau bois poli qu'on ne rencontre jamais sur le marché.

Le Canada est naturellement heureux que l'on ait aussi hautement apprécié ses poissons pour le commerce à cette exposition de même qu'à celle de Londres, et il a toute raison d'être content du juste et honorable traitement qu'il a toujours reçu de la part des juges aux différentes expositions dans lesquelles ses poissons pour le commerce etc., se sont trouvés en concurrence avec ceux d'autres pays.

Suit une copie des prix accordés par les juges pour les articles de pêcheries du Canada exposés dans le palais des pêcheries à l'exposition universelle de Chicago, viz :—

COMMISSION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE COLOMBIENNE,
DIVISION DES PRIX,

RAPPORT N° 60, CANADA, DIVISION "D," PÊCHERIES,

21 août 1893.

Au président et aux membres du comité exécutif sur les prix, exposition universelle colombienne :—

MESSIEURS,—Le comité a l'honneur de vous informer que les juges, MM. N. Borodine, N. O. Cram et W. L. May, auxquels ont été assignés les articles exposés par le Canada dans les groupes 37, 38 et 40, classes 247, 249, 250, 257, 258, 262, 271, 272 et 273, ont examiné les articles numéros 3,401 à 3,418, les deux numéros compris, dans le groupe 37 ; 3,419, 3,421 à 3,423, 3,426 à 3,430 et 3,433, dans le groupe 38, et 3,452 à 3,455, 3,463 et 3,472, dans le groupe 40, et lui font rapport que la collection mérite certainement, à leur avis, un prix pour les raisons suivantes :—

1. Le Canada était l'un des plus grands exposants dans le palais des pêcheries. Sa collection, comprenant les poissons et oiseaux aquatiques de la faune du pays, les modes de pêche dans les différentes parties du Canada, ainsi que de conservation, préparation et paquage des produits des pêcheries, est une des plus importantes et des plus intéressantes de l'exposition.

2. Il est certain que la collection des poissons empaillés du Canada est la plus complête qui existe. C'est la meilleure en spécimens, et sa variété est la plus importante parmi celles des autres exposants dans ce palais. Les salmonides, qui sont d'une grande valeur à un point de vue scientifique, sont particulièrement nombreux. Les poissons sont montés d'une façon parfaite, et cette collection a droit au plus haut prix.

3. Le poisson mis dans l'alcool est dans un très bon état de conservation, et la collection des oiseaux vivant de poissons est excellente sous le rapport de la richesse et du fini de la monture, et l'on ne peut en dire trop de bien.

4. Les articles classés dans le groupe 38 se composent principalement de modèles d'embarcations et de rets à enclos, et se recommandent d'eux-mêmes par l'élégance des modèles illustrant les modes de pêche et les progrès accomplis durant les dernières années. Leur heureuse disposition contribue beaucoup à l'intérêt de l'exposition.

5. La collection des huiles de poisson est variée et comprend des articles de qualité excellente.

6. Nous désirons mentionner spécialement une grande carte du Canada, indiquant le rapport et la valeur des pêcheries ainsi que l'emplacement des fonds de pêches du pays. Elle désigne encore d'une façon aussi exacte que possible les migrations du poisson ayant une valeur commerciale, de même que les progrès faits récemment dans les pêcheries canadiennes. Cette carte, d'une grande importante, a une valeur et un intérêt spécial, et nous la recommandons à l'attention de tous ceux qui s'occupent des questions de pêcheries.

Les cartes des articles mentionnés plus haut, de même que les rapports des juges, sont transmis sous ce pli.

Bien à vous,

L. Z. JONCAS,
Président.

Marine et Pêcheries.

PRIMES DE PÊCHE EN 1892.

Les paiements pour ce service sont faits en vertu d'un acte sanctionné en 1891, 54-55 Vict., ch. 42 (lequel révoquait le chapitre 96 des statuts revisés), intitulé: "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêcheries maritimes et la construction de navires pêcheurs," lequel pourvoit au paiement annuel d'une somme de $160,000 aux termes de règlements qui seront établis au besoin par le Gouverneur général en conseil.

Le nombre total des réclamations de primes de pêche reçues pendant l'année 1892 a été de 14,829, contre 19,663 en 1891, soit une diminution de 4,834 pour l'année.

Le nombre des réclamations payées durant l'année 1892 a été de 14,442, contre 18,506 en 1891.

Le montant total des primes de pêche payées en 1892, d'après la base de $3 par tonneau pour les navires, et $3 par homme pour les pêcheurs dans les bateaux et $1 par bateau pour leurs propriétaires, s'est élevé à $159,752.14.

Le nombre des navires qui ont reçu la prime en 1892 a été de 668, avec un tonnage de 25,748 tonneaux, soit une diminution de 37 navires et d'un tonnage de 785 tonneaux, comparativement à l'année précédente.

Le nombre des bateaux pour lesquels il a été payé une prime de pêche a été de 13,774, et le nombre des pêcheurs dans ces bateaux qui ont reçu la prime de pêche, de 23,812, soit une diminution de 3,927 bateaux et de 9,695 pêcheurs, comparativement à l'année 1891.

Le nombre total des pêcheurs en navires et bateaux auxquels il a été payé une prime de pêche durant l'année 1892 a été de 29,064, contre 38,859 en 1891.

Voir l'annexe n° 2 pour les détails des paiements aux navires et bateaux et pour les états comparatifs des paiements depuis 1882.

Ainsi qu'on le verra par les chiffres qui précèdent le nombre des réclamations produites en 1892 a beaucoup diminué comparativement à l'année 1891. Cette diminution se remarque surtout dans les demandes de primes de pêche pour les bateaux, et provient des règlements rigoureux adoptés relativement à la manière de recueillir les réclamations, ainsi que mentionné dans le rapport de 1891. D'après le nouvel arrangement pour la présentation des réclamations, les pêcheurs ont dû prouver la validité de leur demande en présence du fonctionnaire du district, lequel a visité chaque localité au jour fixé par un avis public.

Ce système paraît avoir donné satisfaction générale, et les pêcheurs se sont déclarés heureux du changement. De plus il a permis d'écarter un grand nombre de réclamants qui avaient autrefois l'habitude de retirer illégalement la prime de pêche au moyen de réclamations présentées aux magistrats locaux.

Ce nouveau règlement a eu pour effet d'encourager davantage les propriétaires de navires de pêche, car le département a pu augmenter le taux du paiement aux navires, en 1892, de $1.50 par tonneau à $3. Le résultat a été d'ajouter un grand nombre de nouveau navires à la flotte des bateaux pêcheurs durant l'année actuelle (1893), car on s'attendait de recevoir cette plus forte prime de pêche.

Les détails suivants au sujet des paiements de la prime de pêche indiquent:

1. L'année pendant laquelle l'on a établi la prime de pêche, 1882.
2. Le nombre des réclamations payées pendant l'année, savoir:

En 1882	11,972,	représentant	29,932	pêcheurs.
1883	13,086	"	33,399	"
1884	12,468	"	31,279	"
1885	14,124	"	33,564	"
1886	14,900	"	33,523	"
1887	15,416	"	34,387	"
1888	15,599	"	34,887	"
1889	17,078	"	38,343	"
1890	17,959	"	39,050	"
1891	18,506	"	38,859	"
1892	14,442	"	29,064	"
Total	165,550	"	376,305	"

3. Montant de la prime de pêche payée chaque année:—

En 1882	$172,285 47	En 1887	$163,857 92
1883	130,344 85	1888	150,185 53
1884	155,718 98	1889	158,526 54
1885	161,539 39	1890	158,241 01
1886	160,903 59	1891	156,891 85
		1892	159,752 15
Montant total payé			$1,728,147 27

4. La proportion de prime payée par tête, ou la base des paiements pour chaque année :

En 1882 le taux de $2 par tonneau a été payé aux navires, soit la moitié àu propriétaire et l'autre moitié à l'équipage.

Les bateaux ont reçu d'après la base de $5 par homme, un cinquième de ce montant revenait au propriétaire et les quatre cinquièmes aux hommes. En 1883, le taux accordé aux navires était de $2 par tonneau et a été payé comme en 1882. La base du paiement aux bateaux a été de $2.50 par homme, dont un cinquième revenait au propriétaire et les quatre cinquièmes aux hommes.

En 1884 les navires recevaient $2 par tonneau, comme en 1882 et en 1883 ; et les propriétaires des bateaux étaient payés comme suit:—

Pour les bateaux de	14 à 18 pieds de quille	$1 00
"	18 à 25 "	1 50
"	25 pieds de quille et plus	2 00

Et les pêcheurs sur ces bateaux recevaient $3 chacun.

En 1885 on a payé $2 par tonneau aux navires, comme durant les années précédentes. Le taux accordé aux bateaux est resté le même qu'en 1884, sauf que l'on a admis les bateaux de 13 pieds de quille. Les pêcheurs sur ces bateaux recevaient également $3 chacun.

En 1886 et en 1887 le taux pour les navires et bateaux est resté le même qu'en 1885.

En 1888 l'on a payé les navires au taux de $1.50 par tonneau, dont la moitié au propriétaire et l'autre moitié à l'équipage, comme autrefois. Quant aux bateaux on leur a fait le même paiement qu'en 1885–86–87 ; de même pour les pêcheurs sur ces embarcations, soit $3 chacun.

En 1889 le taux pour les navires est resté le même qu'en 1888. Les propriétaires de bateaux ont reçu $1 par bateau, et les pêcheurs $3 chacun. Ces taux ont également formé la base des paiements pour les années 1890 et 1891.

En 1892 les navires furent payés au taux de $3 par tonneau, somme qui fut divisée entre les propriétaires et l'équipage, conformément aux règlements. Les propriétaires de bateaux recevait $1 par bateau et les pêcheurs $3 chacun.

Le nombre total des navires auxquels il a été payé une prime depuis 1882 est de 8,807, avec un tonnage de 335,746 tonneaux, et le chiffre des équipages s'est élevé à 69,983. Le nombre moyen d'hommes par navire est de 8.

Le nombre total des bateaux ayant reçu le paiement de la prime est de 156,718, et celui des pêcheurs 306,322. Nombre moyen d'hommes par bateau, 2.

5. La plus forte prime payée par tête aux pêcheurs sur navires a été de $21 en 1892 ; la plus basse de 83 centins.

La plus forte prime payée par tête aux pêcheurs a été de $4, la plus basse de $2.

La somme moyenne générale payée par tête est de $4.86.

Règlements concernant les primes de pêche.

Les règlements régissant le paiement des primes de pêche approuvés par l'arrêté du conseil daté le 20 août 1892, ont été modifiés le 25 septembre 1893, en y ajoutant l'article suivant.

2. Il ne sera payé aucune prime pour le poisson pris dans les rets à mailler tendus à une distance de moins de deux milles du rivage ou au moyen de rets à poches, rets à enclos et nasses.

L'on a constaté que ce règlement imposait des restrictions aux pêcheurs *bona fide* et qu'il ne remplissait pas le but pour lequel il était destiné, et en conséquence l'arrêté du conseil en date du 2 novembre 1893 a révoqué les règlements alors en vigueur pour leur substituer les suivants :—

1. Les pêcheurs qui auront fait la pêche maritime pour le poisson autre que les mollusques, le saumon et l'alose, ou le poisson pris dans les rivières ou embouchures des rivières pendant au moins trois mois, et qui auront pris pas moins de 2,500 livres de poisson de mer, auront droit à une prime de pêche, pourvu qu'aucune prime de pêche ne soit payée à ceux qui pêcheront dans des bateaux ayant 13 pieds de quille ; et trois hommes au plus (le propriétaire compris) pourront réclamer pour les bateaux de moins de 20 pieds.

2. Aucune prime de pêche ne sera payée pour le poisson pris dans les rets à pièges, rets à enclos et nasses, ni pour le poisson pris dans des rets à mailler tendus par des personnes qui ne font pas de la pêche leur occupation régulière, et qui ne consacrent qu'une ou deux heures par jour à exploiter ces rets et ne sont pas des pêcheurs constamment occupés à faire la pêche.

3. Il ne sera admis qu'une seule réclamation dans chaque saison, même dans le cas où le réclamant a pêché dans deux navires, ou dans un navire et un bateau ou dans deux bateaux.

4. Les propriétaires de bateaux n'ayant pas moins de 13 pieds de quille qui auront fait la pêche maritime pendant une période de pas moins de trois mois pour le poisson autre que les mollusques, le saumon ou l'alose, ou le poisson pris dans les rivières ou embouchures des rivières, auront droit à une prime pour chaque bateau.

5. Les navires canadiens enregistrés de 10 tonneaux et plus, jusqu'à 80 tonneaux, qui se seront exclusivement occupés durant une période de pas moins de trois mois à pêcher le poisson de mer autre que les mollusques, le saumon ou l'alose, ou le poisson pris dans les rivières ou embouchures des rivières, auront droit à une prime qui sera calculée d'après le tonnage enregistré ; une moitié de cette prime sera payable au propriétaire ou propriétaires, et l'autre moitié à l'équipage, sauf dans les cas où un membre ou plus de l'équipage aura ou auront manqué de se conformer aux règlements ; dans ce cas, cette part ou ces parts ne seront pas payées.

6. Les propriétaires ou patrons de navires ayant l'intention de pêcher et de réclamer la prime pour leurs navires devront, avant de partir pour un voyage de pêche, obtenir un permis du percepteur des douanes ou gardien de pêche demeurant à l'endroit le plus rapproché ; ce permis devra accompagner la réclamation quand il en sera demandé le paiement.

7. La réclamation devra mentionner dans quelles localités la pêche s'est faite et à quelles dates, et de plus la quantité et les espèces de poissons de mer pris.

8. L'âge des hommes devra être mentionné. Les garçons âgés de moins de 14 ans ne pourront compter parmi les réclamants de la prime.

9. Les réclamations devront être attestées sous serment comme vraies et correctes dans tous leurs détails.

10. Les réclamations devront être produites le ou avant le 30 septembre de chaque année.

11. Les fonctionnaires autorisés à recevoir les réclamations devront fournir gratuitement les formules en blanc nécessaires, et les transmettre, après attestation, au département de la marine et des pêcheries.

12. Aucune réclamation contenant une erreur faite par le ou les réclamants ne sera modifiée quand elle aura été signée et assermentée comme correcte.

13. Toute personne ou toutes personnes faisant des rapports faux ou frauduleux sous quelque rapport ne pourra ou ne pourront par la suite participer au paiement de la prime, et elle sera ou elles seront poursuivies avec toute la rigueur de la loi.

14. Le montant de la prime à payer aux pêcheurs et propriétaires de bateaux et de navires sera fixé de temps à autre par le gouverneur en conseil.

Les pêcheries de rets à pièges, rets à enclos et nasses mentionnées dans la clause 2 ont toujours été exclues des pêches donnant droit à la prime, bien que les règlements ne les mentionnent pas spécialement. On les admet seulement en vertu d'un permis spécial, et en conséquence elles tombent dans la catégorie des pêcheries ne donnant pas droit à la prime.

Le règlement concernant les rets à mailler a été fait afin d'exclure une classe de réclamations de la part de personnes n'étant pas en réalité des pêcheurs et qui ne devraient pas participer à la prime. Ceux qui sont exclus d'après ce règlement sont ceux qui gagnent leur vie sur terre et n'exercent pas le métier de pêcheurs comme les véritables pêcheurs. Ces derniers tendent simplement leurs rets près du rivage, et n'ont pas besoin d'y voir plus d'une heure ou deux chaque jour. Pendant que ces rets restent ainsi tendus, leurs propriétaires vaquent à leurs occupations ordinaires de chaque jour et la pêche se fait par les rets seuls. L'on croit qu'il ne devrait jamais être payé de prime à cette classe de personnes, car cela est injuste pour les véritables pêcheurs exerçant ce métier périlleux, sans compter que cela réduirait leur part de la prime à laquelle ils ont si justement droit.

En faisant rapport sur cette espèce de pêche dans la baie des Chaleurs le docteur William Wakeham, l'officier des pêcheries de la division du golfe Saint-Laurent, dans la province de Québec, dit:—Les réclamants se composent pour la plupart de cultivateurs et ne sont pas réellement des pêcheurs. Ils pêchent en ce sens qu'ils tendent des rets à mailler pour prendre du hareng. Ces rets sont tendus près du rivage, principalement dans les anses et baies et ne sont visités que les matins et soirs. La grande partie de cette pêche du hareng se fait au printemps et ne dure qu'environ un mois. Comme le poisson a alors terminé de frayer il en est employé pour les engrais une proportion de 90 pour 100, et l'on prétend que c'est encore là la manière la plus avantageuse d'en disposer. Il y a relâche quand la pêche du hareng du printemps est finie et que les rets restent inactifs. Vers la fin de juillet on les tend de nouveau pour le maquereau, puis pour le hareng d'automne jusqu'à la fin de la saison. Pendant cette dernière partie de la saison le nombre de poissons pris est peu considérable, et l'on passe bien peu de temps chaque jour à la pêche. Le docteur Wakeham ajoute de plus que ce ne pouvait être l'intention des auteurs de la loi concernant les primes de pêche d'accorder une prime à ces pêcheurs, ou pour le mode de pêche décrit plus haut, et bien qu'on ne leur refuse pas la prime il n'y a pas de doute qu'elle devrait leur être refusée.

Ce règlement ne nuira en aucune façon aux pêcheurs *bona fide*, mais permettra de leur assurer une plus forte part du crédit accordé chaque année pour primes aux pêcheurs.

OFFICIERS POUR LES PRIMES DE PÊCHE ET LEURS DISTRICTS.

Plusieurs nouveaux districts ont été créés dans le but de perfectionner le système en usage pour recueillir les réclamations. Suit la liste des officiers et districts pour 1893:—

Nouvelle-Écosse.

Nom du fonctionnaire.	Étendue du district.
A. C. Bertram, inspecteur des pêcheries, Sydney-Nord	Le comté du Cap-Breton.
D. F. McLean, garde-pêche, Port-Hood	Cette partie du comté d'Inverness située au sud de Broad-Cove-Chapel, cette localité y comprise.
James Coady, garde-pêche, Margaree-Forks	Cette partie du comté d'Inverness située au nord de Broad-Cove-Chapel, cette localité non comprise.
Alfred E. LeNoir, garde-pêche, Arichat	Madame et les autres îles dans le comté de Richmond au sud du Passage Lennox et de la baie Saint-Pierre.
Duncan Cameron, garde-pêche, Saint-Pierre	Cette partie du comté de Richmond située à l'ouest du canal Saint-Pierre et au nord du Passage Lennox.

Liste des officiers et districts pour 1893—*Suite.*

Nouvelle-Écosse—*Fin.*

Nom du fonctionnaire.	Étendue du district.
John Murchison, garde-pêche, Grande-Rivière....	Cette partie du comté de Richmond située à l'est du canal de Saint-Pierre.
Charles L. Campbell, garde-pêche, New-Campbellton....	Le comté de Victoria.
R. Hockin, inspecteur des pêcheries, Pictou......	Les comtés de Pictou et d'Antigonish et la côte nord du comté de Colchester.
William Cameron, garde-pêche, Guysboro'.......	Cette partie du comté de Guysboro' depuis la limite du comté d'Antigonish jusqu'à White-Point, cet endroit non compris.
Allan McQuarrie, garde-pêche, Sherbrooke.......	Cette partie du comte de Guysboro' depuis White-Point, cet endroit compris, jusqu'à la limite du comté d'Halifax.
Robert Gaston, garde-pêche, Havre de Pope......	Cette partie du comté d'Halifax depuis la limite du comté de Guysboro', y compris le havre de Pope.
George Rowlings, garde-pêche, Havre Musquodoboit....	Cette partie du comté d'Halifax, du havre de Pope à Dartmouth.
Alfred Ogden, garde-pêche, Pictou..............	Cette partie du comté d'Halifax du bassin de Bedford à la rivière des Neuf-Milles.
John H. Bartlett, garde-pêche, Baie Terence......	Cette partie du comté d'Halifax depuis la rivière des Neuf-Milles jusqu'à la limite du comté de Lunenburg.
David Evans, garde-pêche, Chester..............	La partie est du comté de Lunenburg de la limite du comté d'Halifax à la baie Mahone, cette baie comprise.
Wm. M. Solomon, garde-pêche, passage d'eau LaHave-Ouest....	Cette partie de la côte du comté de Lunenburg située à l'ouest de la baie Mahone, cette baie non comprise, jusqu'à la limite du comté de Queen.
J. N. Freeman, garde-pêche, Liverpool..........	Le comté de Queen.
W. J. McGill, garde-pêche, Shelburne...........	La partie est du comté de Shelburne, depuis la limite du comté de Queen jusqu'à la riv. Clyde.
E. S. Goudey, garde-pêche, Barrington..........	La partie ouest du comté de Shelburne, depuis la riv. Clyde jusqu'à la limite du comté de Yarmouth.
J. A. Hatfield, garde-pêche, Tusket.............	Le comté de Yarmouth.
J. R. Kinney, inspecteur des pêcheries, Yarmouth	Les comtés de Digby et d'Annapolis.
James S. Miller, garde-pêche, Canning..........	Le comté de King.

Nouveau-Brunswick.

Capit. J. H. Pratt, inspecteur des pêcheries, Saint-André....	Le comté de Charlotte.
Jos. O'Brien, garde-pêche, Carleton.............	Le comté de Saint-Jean.
W. F. Hannah, garde-pêche, Richibouctou.......	Le comté de Kent.
J. G. Williston, garde-pêche, Baie du Vin.......	Cette partie du comté de Northumberland depuis la limite du comté de Kent jusqu'à la Pointe aux Carr.

Liste des officiers et districts pour 1893—*Suite.*

Nouveau-Brunswick—*Fin.*

Nom du fonctionnaire.	Étendue du district.
Lemuel Abbott, garde-pêche, Chatham..........	Depuis la Pointe aux Carr, sur le côté sud de la riv. Miramichi, jusqu'à la Pointe du Chêne, sur le côté nord, dans le comté de Northumberland.
Prudent Robichaux, garde-pêche, Néguac, en haut....................................	Depuis la Pointe du Chêne jusq. la limite du comté de Gloucester, dans le comté de Northumberland.
R.A. Chapman, inspecteur des pêcheries, Moncton.	Les comtés de Westmoreland et Gloucester, et de Belledune à Dalhousie, dans le comté de Ristigouche.

Ile du Prince-Édouard.

Edward Hackett, garde-pêche, Charlottetown....	Le comté de Prince.
A. Lord, Charlottetown......................	Le comté de Queen.
Michael McCormack, garde-pêche, Souris........	Le comté de King.

Québec.

Comté de Bonaventure.

W. C. Ross, garde-pêche, Hopetown...........	Cette partie de la côte, dans le comté de Bonaventure, depuis la Pointe au Maquereau jusqu'à Paspébiac, ce dernier endroit non compris.
J. L. Smith, garde-pêche, New-Carlisle..........	Cette partie de la côte, dans le comté de Bonaventure, depuis et comprenant Paspébiac jusqu'à la rivière Grande-Cascapédia.
Peter Cyr, garde-pêche, Robitaille.............	Cette partie de la côte, dans le comté de Bonaventure, depuis la rivière Grande-Cascapédia jusqu'à Maguasha.

Comté de Gaspé.

Henry Jones, garde-pêche, Petite-Rivière, Ouest.	Cette partie de la côte, dans le comté de Gaspé, de la Pointe au Maquereau à l'angle de la Grève, cet endroit compris.
G. T. Annett, garde-pêche, Péninsule............	Cette partie de la côte de Gaspé, de l'angle de la Grève, cet endroit non compris, au Cap Rosier, en comprenant le Cap Rosier.
Pierre Thériault, garde-pêche, Anse aux Griffons..	Du Cap Rosier, cet endroit non compris, à la Pointe de la Renommée.
Jos. Lemieux, garde-pêche, Mont-Louis..........	De la Pointe de la Renommée à la limite du township Duchesnay.
J. I. Letourneau, garde-pêche, Sainte-Anne-des-Monts..	De la limite du township Mont-Louis à la limite du comté de Rimouski.
J. A. Chevrier, garde-pêche, Amherst, I.M.....	Les îles Amherst et de l'Entrée.
P. L. Joncas, garde-pêche, House-Harbour, I.M..	Toutes les îles de la Madeleine, sauf les îles Amherst et de l'Entrée.

LISTE des officiers et districts pour 1893—*Fin.*

QUÉBEC—*Fin.*

Comté de Rimouski.

Nom du fonctionnaire.	Étendue du district.
Johnny Joncas, garde-pêche, Matane............	Cette part. de la côte, dans le comté de Rimouski, de la rivière Blanche à la limite du comté de Gaspé.

Comté du Saguenay.

N. A. Comeau, garde-pêche, Godbout............	De Manicouagan à la Baie des Rochers.
T. Migneault, garde-pêche, Moisie..............	De la Baie des Rochers à la Pointe Saint-Charles.
Geo. Du Berger, garde-pêche, Mingan...........	De la Pointe Saint-Charles à la Pointe aux Esquimaux, cet endroit compris.
Geo. Gaudin, garde-pêche, Natashquan..........	De la Pointe aux Esquimaux, cet endroit non compris, à la rivière Natashquan.
Capit. S. Bélanger, steamer *La Canadienne*, bassin de Gaspé....................................	De la rivière Natashquan au cap Whittle et l'île d'Anticosti.
John LeGouvié, garde-pêche, La Tabatière.......	De cap Whittle à Checatica.
W. H. Whitely, garde-pêche, Bonne-Espérance..	De Checatica au Blanc-Sablon.

HUÎTRIÈRES.

L'histoire des huîtrières du Canada a déjà été traitée au long dans de précédents rapports du département. On y mentionne le fait que des particuliers ont tenté d'introduire l'ostréiculture au pays, et le département a toute raison de croire que ces derniers ont passablement réussi. Cependant, il est devenu bientôt évident que cette action individuelle ne suffisait pas pour sauver la pêche d'une extinction complète, et qu'il fallait adopter des mesures radicales pour empêcher le dépeuplement de nos riches bancs d'huîtres, dont quelques-uns, comme ceux de Shédiac, Cocagne, Bouctouche, Caraquet, etc., avaient déjà tant souffert des excès comme des modes inconsidérés de pêche dans le passé.

En 1887 il fut nommé une commission pour s'enquérir de la condition des huîtrières du Canada. Des propositions et recommandations furent faites, mais il n'y fut pas donné suite. En 1890, le ministre de la marine et des pêcheries exprimait dans son rapport au Conseil privé son approbation des recommandations suivantes des commissaires :

1. Délimitation des bancs d'huîtres et adoption d'un système de permis en rapport avec ces pêches.
2. Défense de draguer la vase coquillère dans le voisinage immédiat des bancs d'huîtres.
3. Pêche de certaines huîtrières qu'à tous les deux ans.
4. Conservation de la saison réservée actuelle, viz : du 1er juin au 15 septembre.
5. Défense de pêcher les huîtres *rondes* à coquilles ayant un diamètre de moins de 2 pouces, ou les huîtres *longues* à coquilles de moins de 3 pouces.
6. Défense de pêcher dans les localités presque entièrement dépeuplées.

7. Don d'une certaine somme pour la formation de nouveaux bancs d'huîtres et le repeuplement des pêches épuisées.

Et le ministre recommande de plus l'adoption des règlements suivants :—

1. Personne ne pêchera ni ne prendra d'huîtres au Canada, sauf en vertu de l'autorisation du ministre de la marine et des pêcheries.

2. Personne ne pêchera ni n'aura en sa possession d'huîtres du 1er jour de juin au 15e jour de septembre de chaque année, les deux jours compris.

3. Personne ne pêchera, ne prendra ni n'aura en sa possession d'huîtres de moins de 2 pouces de largeur ou de moins de 3 pouces de longueur. Toutes les huîtres n'ayant pas ces dimensions devront être immédiatement rejetées à l'eau, sous peine d'amende et de confiscation de tous matériaux, engins ou appareils en usage, et l'annulation du permis.

4. Il est défendu de creuser dans la vase à moins de 200 verges de tout banc d'huîtres, et dans ce cas même, qu'à l'endroit ou aux endroits que prescrira l'officier des pêcheries.

Il était de plus recommandé de n'appliquer le premier règlement que le 15 septembre 1890, attendu que la saison de pêche était déjà commencée.

Le Conseil privé approuva les règlements précédents, sauf celui concernant la vase coquillère, et il recommanda que la distance fut de 200 pieds au lieu de 200 verges, ainsi que suggéré. Le conseil prescrivit en outre de ne mettre les règlements en vigueur qu'après avoir fait l'inspection des huîtrières.

Afin de faciliter les demandes, des instructions furent données pour guider les ingénieurs dans la préparation des plans et devis pour les demandes de permis de faire la pêche des huîtres.

Renseignements pris, l'on constate que les habitants des localités où existaient les bancs épuisés étaient très satisfaits de cette action du département, et l'on fit circuler une formule de pétition demandant de réserver certains bancs dans le but de les repeupler, et d'y défendre la pêche pendant un certain nombre d'années.

En réponse à cet appel l'on a reçu des pétitions d'un grand nombre d'endroits du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse.

Le parlement ayant voté un crédit de $5,000 pour l'inspection des bancs d'huîtres et pour aider à en former de nouveaux, des instructions furent données de faire la levée hydrographique du port de Shédiac, et il fut plus tard adopté un arrêté du conseil réservant environ 270 acres d'étendue d'eau dans la localité mentionnée plus haut pour la reproduction naturelle et artificielle des huîtres. On espérait que l'on pourrait commencer ces opérations dans l'automne de 1891, mais il fut si difficile de se procurer les services d'un expert que les expériences ont dû être remises au printemps de 1892.

Le haut commissaire du Canada, à Londres, et M. Fabre, à Paris, furent chargés de trouver un expert pour diriger les opérations. On engagea MM. Frederick et Ernest Kemp, qui avaient acquis beaucoup d'expérience à l'emploi de la compagnie *Whitstable Oyster Company*, la plus grande et la plus importante et influente corporation de ce genre dans la Grande-Bretagne. Les MM. Kemp arrivèrent au Canada le 5 juin 1892 et entreprirent immédiatement l'examen des bancs d'huîtres de Shédiac. Ils se convainquirent en examinant soigneusement la baie de Shédiac que l'endroit convenait parfaitement à l'élevage des huîtres, bien que les bancs se trouvaient dans une condition déplorable faute de soin et d'attention. De plus, en creusant pour extraire de la vase coquillère, on avait coupé tous les bancs par morceaux et tout autour s'était ensuite accumulée une immense quantité de vase molle. La partie nord de la baie n'était pas aussi favorable à l'ostréiculture que la partie sud, et en conséquence l'on changea les limites précédemment réservées par un arrêté du conseil, en en omettant la partie nord.

Les MM. Kemp examinèrent également les bancs d'huîtres de Bouctouche, Cocagne et Richibouctou, qui se trouvaient à peu près dans les mêmes conditions que ceux de Shédiac.

Chose digne de remarque, c'est que dans tout le cours de leurs inspections les experts n'ont pas constaté la présence d'un seul ennemi marin de l'huître. On attribua la cause de l'épuisement des bancs aux modes inconsidérés de pêche, à la pêche pendant la saison réservée et à travers la glace, car on laissait périr alors sur la glace

un grand nombre d'huîtres non vendables ou petites, et la vase qui tombait sur les bancs d'huîtres à la fonte des glaces était très destructive.

Dans le cours de l'année les experts examinèrent aussi les bancs d'huîtres de la baie de Richmond, de Malpèque et de l'Ile du Prince-Edouard, qu'ils déclarèrent de la valeur de mines d'or. Quelques-uns des bancs sont considérables, et leur profondeur se compare avantageusement avec celle des fonds cultivés. Les ressources de la baie paraissent énormes. On trouvait des huîtres et naissains dans tous les endroits où il existait du sol, et l'on n'a rencontré dans aucun cas d'ennemi marin ou d'huîtres mortes.

Sur la rivière du Nord ou de York, près de Charlottetown, il y a très peu de sol ou de fonds d'huîtres, cependant on dit qu'il existe des huîtres en amont du pont. Dans les rivières de l'Ouest ou d'Elliott, au creek Long, l'on a remarqué une abondance de naissains en bon état et croissant très rapidement. Trois coups de la drague retirèrent dans la rivière Vernon 30 huîtres et 614 naissains. Orwell-Cove et les fonds de la baie Orwell se comparent avantageusement, dit-on, avec ceux de la rivière Vernon. Dans la rivière d'Hillsboro'-Est les bancs étaient entièrement cou verts de naissains de très belle forme, différente de celle des huîtres pêchées dans d'autres bancs de cette partie de l'Ile du Prince-Edouard.

Tout bien examiné, les experts en arrivèrent à la conclusion qu'il n'y avait pas de danger d'épuiser les huîtrières en observant les lois de la nature ainsi que les recommandations faites par eux.

Après l'achèvement des travaux dans l'Ile du Prince-Edouard, on constata qu'on n'avait plus besoin de Mr Frederick Kemp, et on lui permit de retourner en Angleterre, mais on engagea Mr Ernest Kemp pour une période de trois ans afin de continuer l'ouvrage. C'est ce qu'il fait en préparant les bancs pour leur repeuplement au printemps. On employa un petit bateau à vapeur pour draguer sur un des plus grands bancs du port de Shédiac. Quatre dragues fonctionnaient déjà et y enlevaient toutes les vieilles coquilles, mauvaises herbes et débris qui couvraient ces bancs, tout en ayant le soin de recueillir les huîtres vivantes et naissains amenés à la surface et de les déposer dans différentes parties du port. Avant cela, on avait pris bien garde de les séparer soigneusement des coquilles ou des huîtres auxquelles ils adhéraient, afin de permettre à la nouvelle huître de se mieux développer. La terre à huître et les coquilles qui s'étaient accumulées sur ces bancs furent enlevés de la surface et déposés sur la vase, sur les bords extérieurs ou dans quelques-uns des trous faits en creusant dans la vase. La pêche fut nettoyée, les bancs ont été agrandis, et le sol mis en état de recevoir les naissains. Cependant, comme on n'a pu se procurer à temps de l'Ile du Prince-Edouard les huîtres nécessaires, il ne fut pas déposé de naissains durant l'automne de 1892. M. Kemp crut plus prudent, comme la saison était avancée et qu'il y avait danger de la gelée, de la neige ou du changement de l'eau, de retarder ces opérations jusqu'au printemps suivant, temps considéré le plus opportun pour cela, car les huîtres croîtront alors beaucoup plus vite en les plaçant dans l'eau peu profonde que si elles étaient dans une eau plus profonde. En effet, le soleil réchauffe l'eau au cours du printemps et l'huître est très sensible à l'action de la lumière et de la chaleur, lesquelles favorisent une croissance rapide. Les huîtres déposées à l'eau à l'automne n'ont pas la même chance de se bien développer, car le changement dans les conditions du sol ainsi que la baisse de la température ont souvent un effet désastreux pour ce mollusque, qui n'est pas encore convenablement acclimaté quand l'hiver commence. L'huître ne croît que très peu pendant les mois d'hiver; en conséquence, tout est risque et perte sans aucun gain, bien qu'il y ait des exceptions dans tous les cas.

M. Kemp transmet le rapport suivant de ses travaux pendant la saison de 1893 :

D'ERNEST KEMP.

Après avoir terminé l'inspection des huîtrières l'année dernière j'ai reçu instruction de localiser l'étendue la plus propice à l'ostréiculture dans le port de Shédiac, étendue qui avait été réservée par l'arrêté du conseil du 16 décembre 1892, comme suit: "Toutes les eaux du port de Shédiac, à partir d'une ligne tirée au sud du 67° ouest (franc ouest magnétique), de la maison de M. Petipas, sur l'île Shédiac, à la tannerie de M. Wilbur, sur le côté nord de l'anse de Wilbur, en continuant dans la

direction sud jusqu'à une ligne tirée de l'extrémité sud de la Pointe aux Serpents; 50° 7' 30" ouest (ouest par sud ½ sud magnétique), jusqu'à l'angle du chemin de Moncton. Les points où les lignes délimitatives plus haut décrites coupent les hautes eaux sur le rivage sont marqués dans chaque cas au moyen d'un poteau carré en cèdre sur lequel se trouvent les lettres O. R. (réserve pour huîtres), et le tout, y compris l'étendue au-dessous de l'étiage, couvre 980 acres, plus ou moins."

Cette étendue peut être, au besoin, prolongée plus au nord jusqu'à l'embouchure de la rivière Shédiac, car il y a des bancs d'huîtres dans cette localité, et un plan de cette étendue, préparé par Robert Simpson, arpenteur de Pictou, N.-E., a été soumis au département le 5 décembre 1891.

Le travail de préparation et de nettoyage des bancs d'huîtres dans l'étendue mentionnée en premier lieu fut commencé l'automne dernier et continué jusqu'à ce que la glace y ait mis fin, et on l'a repris au printemps et continué jusqu'à ce jour sans interruption.

Ces bancs ont besoin d'un important nettoyage avant d'être repeuplés, car il faut bien se rappeler qu'on ne s'est jamais occupé de les protéger ni d'empêcher qu'ils se détériorent ou s'épuisent. Aussi les bancs ont graduellement remonté à la surface de l'eau depuis un temps immémorial. Ce port doit avoir été très profond à l'origine, car ceux qui creusent pour la vase coquillère trouvent en faisant des excavations dans un banc d'huître à vingt ou vingt-cinq pieds de profondeur, que les matières se composent de coquillages décomposés accumulés depuis des siècles. Comme ces bancs se sont élevés, l'alluvion ou vase molle est venue s'y ajouter, et il y a poussé de longues herbes ou herbes à anguille. Ces herbes poussent à tous les endroits où il existe un fond, leur longueur varie de six à neuf pieds, et dans bien des cas les bancs en sont entièrement recouverts et quelques-uns complètement obstrués. Les herbes meurent en partie durant l'hiver, ce qui ne fait qu'ajouter une autre couche au sol, et tout cela devra être enlevé de même que les vieilles coquilles qui se trouvent à la surface avant qu'il soit à propos de déposer les naissains. Ces bancs sont marqués sur les bords extérieurs au moyen de balises, en sorte que l'on peut d'un coup d'œil voir leur position exacte.

Ce travail a été accompli au moyen d'un petit bateau à vapeur (loué pour cette fin) qui remorquait les dragueurs sur les fonds de pêche. Chaque coup de drague amenait à peu près un boisseau de coquilles, pierres, huîtres, naissains, herbes et vase, en réalité tout ce qui se trouvait dans le chemin; le tout était trié et l'on séparait les huîtres et les naissains du contenu de la drague, lequel est communément appelé "terre à huître". Les huîtres étaient ensuite déposées sur un autre banc et cette "terre à huître" employée à combler les trous pratiqués en creusant pour la vase coquillère ou à remplir les vides entre les bancs. La drague en usage a près de trois pieds de large. C'est un râteau en fer d'environ deux pouces de large auquel est attaché un réseau, et comme il dérange ou retourne le sol, cette terre reste dans le réseau. Les deux côtés du râteau sont joints par deux morceaux de fer d'environ trois pieds six pouces de longueur terminés par un anneau auquel est attachée une corde, en sorte qu'il est amené à la surface quand c'est nécessaire. Le râteau est aussi renforcé par un morceau de fer partant de l'anneau jusqu'aux deux tiers de la longueur des côtés et réuni au moyen d'une traverse en fer maintenant à leur place les deux branches du râteau; le côté supérieur du réseau y est également assujetti. J'ai aussi employé deux râteaux pour l'enlèvement des herbes. Ces derniers consistaient en un râteau en fer de six pieds de longueur et de trois pouces de largeur, attaché à deux autres morceaux en fer sous la forme d'un triangle. Ce râcloir est d'abord passé sur les bancs et en arrache le plus gros des herbes. Les bancs sont nettoyés par ce moyen.

Quand la glace a été prise je me suis rendu à Ottawa pour y demander du service. J'y suis demeuré jusqu'au milieu de mars, m'étant précédemment enquis de l'état de la glace dans la baie de Shédiac. L'inspecteur Chapman et d'autres m'informèrent que la glace était en mauvais état, et je m'y rendis parce que je désirais faire un examen de la glace sur les bancs d'huîtres et voir quel effet elle produisait sur ces bancs. A mon arrivée à Shédiac je commençai un examen de la glace dans différentes parties de la baie. Elle variait en épaisseur de deux pieds à trente pouces, bien que j'aie été informé que quelques années on pouvait trouver trois pieds de

glace. Cela est causé par la neige qui tombe sur la glace et dont chaque couche se solidifie. L'épaisseur moyenne sur les bancs était de 24 à 26 pouces et l'on retira des huîtres et moules dans 3 pieds et 6 pouces d'eau entre la glace et le fond auxquelles la gelée n'avait fait aucun tort. Je n'ai pas trouvé un seul endroit où la glace reposait sur les bancs mêmes, car elle ne s'amoncelle pas là où sont situés les bancs. Mon opinion c'est que les huîtres ne souffriront aucunement si on les dépose à une profondeur de 4 pieds d'eau.

Les travaux recommencèrent le 29 avril. Je m'occupai à nettoyer et préparer les bancs, et le premier fut terminé vers la fin de mai, et le 26 du même mois je commençai à déposer les naissains obtenus de Bouctouche et de Cocagne. La plus grande partie de ces huîtres étaient petites, et il en fallait en moyenne environ 1,700 par baril; quelques-unes de ces huîtres étaient accolées ensembles ou adhéraient à des coquilles ou pierres, etc., et on les a déposés quand on a pu le faire sans les briser ou les tuer. Cette séparation permet à l'huître de se développer naturellement, car les huîtres croissent mieux séparément que réunies plusieurs ensemble. L'on a déposé dans l'eau ce printemps 227 barils d'huîtres.

Les petites huîtres déposées dans un banc donneront en se développant un profit et rapport proportionnés considérables. La jeune huître n'est pas aussi exposée à mourir en la transplantant dans un autre banc qu'une plus vieille, et ce n'est pas non plus un avantage de transplanter une huître développée, à moins que ce ne soit pour l'usage immédiat. Un grand avantage dans le commerce d'huîtres c'est la croissance rapide du bivalve quand il est acheté et vendu à la mesure, comme c'est le cas.

Le 29 juin, on avait répandu sur les bancs 269 barils de coquilles propres à recueillir les œufs dans les endroits où l'on avait déposé des huîtres, et l'on avait également rassemblé et attaché à des pierres et placé dans les huîtrières pour la même fin 184 paquets de petites branches ou broussailles.

Après avoir terminé ces travaux l'on nettoya un autre banc situé au large de la grève de M. Hannington, lequel est marqué n° 2 sur le plan. Il a fallu beaucoup de travail pour enlever les coquilles, herbes, vase, etc., de la surface, et on a déposé le tout dans une ouverture traversant le milieu du banc. Ce banc s'étend dans une ligne droite sur un espace de 300 à 400 verges et a environ 100 verges de largeur, contenant un peu plus d'eau que dans le premier, et il est maintenant en bon état. Les huîtres et naissains enlevés de ce banc ont été replantés sur le banc extérieur.

Après avoir pratiqué le nettoyage nécessaire l'on a déposé 6 chargements de wagons de service ou cendres de chaudières à locomotives dans un endroit mou qui divise ce banc en deux parties. Cela a formé un fond solide, puis l'on a déposé sur les cendres une couche de coquilles et nivelé le banc. Il était terminé à la fin d'octobre, mais la saison se trouvait alors trop avancée pour déposer les petites huîtres avec chance d'obtenir des résultats profitables.

Après avoir terminé le banc n° 2 je commençai le nettoyage d'une autre étendue de terrain de forme assez irrégulière mais qui formera probablement un très bon banc d'huîtres. Ce travail ne pourra être terminé avant que la glace ne se forme, car il était couvert de longues herbes épaisses et la glace prenait déjà sur les rivages du port quand on a commencé le nettoyage.

L'étendue dans laquelle l'on a déposé des huîtres le printemps dernier a depuis été examinée, et l'on a pu découvrir sur le banc plusieurs traces des naissains de cette année. Les huîtres qui y ont été déposées se sont développées et paraissent en parfait état. Le banc est prop e et ne contient aucune herbe.

C'est l'intention d'empêcher la pêche dans l'étendue réservée pour l'ostréiculture dans la baie de Shédiac jusqu'au 16 septembre 18.06; et ne permettre à aucune personne ou personnes de prendre des huîtres, moules ou autres mollusques sur aucun des bancs situés dans cette étendue, qu'ils soient cultivés ou non. L'on s'assurera par cette méthode si l'on améliorera les anciens bancs en ne les exploitant pas pendant une certaine période de temps. Ces anciens bancs ne sont aujourd'hui que de peu ou point de valeur pour aucun pêcheur, car il y a très peu d'huîtres dans la localité, et l'on n'enlèvera le privilège de la pêche à personne. De plus, cela servira à constater si ces bancs se peupleront d'eux-mêmes par l'effet de la nature sans que l'homme les dérange.

Il existe plusieurs de ces petites pièces ou bancs dans l'étendue en question, et il y en a d'autres sur les deux côtés où les pêcheurs peuvent pêcher s'ils le veulent, bien qu'il n'y ait actuellement que très peu de pêcheurs d'huîtres dans les environs de Shédiac, car les bancs se sont trouvés depuis quelque temps tellement épuisés qu'on aurait à peine gagné sa vie à ce travail.

Il faudra un gardien de pêche pour surveiller ces huîtrières, empêcher qu'on ne les vole, et quand la pêche y sera permise les pêcheurs ayant un permis d'y pêcher devront faire rapport au gardien des huîtres qu'ils y prendront, afin de connaître exactement quelle sera la quantité d'huîtres obtenue de ces bancs.

De plus il ne faudrait pêcher sur ces bancs qu'à tous les deux ans. La première saison la pêche pourrait se faire par exemple sur le banc marqué n° 1, avec disons la moitié de l'étendue, et l'année suivante le banc marqué n° 2 et l'autre moitié de l'étendue, en sorte que chaque partie demeurera inexploitée pendant une année, ce qui permettra aux huîtres jeunes et n'ayant pas la taille voulue de se développer.

Il est très important de fixer une limite pour la taille des huîtres; comme ces huîtres sont de forme oblongue il serait désirable qu'il n'en soit pas pris sur aucun des bancs dans les provinces maritimes qui eussent moins de trois pouces (sauf pour des fins autorisées), afin de préserver les jeunes et leur permettre de se développer.

Ayant soigneusement mesuré et examiné la taille de différentes huîtres, je suis convaincu que c'est là l'huître la plus petite qu'on puisse offrir sur le marché. La grosseur moyenne de l'huître de cette classe est d'à peu près 4 pouces, mais quelques-unes atteignent 6, 7 et 8 pouces de longueur.

Les huîtres rondes à coquilles de deux pouces de diamètre sont très petites; il ne devrait pas être permis d'en pêcher de plus petites. L'huître ayant cette grosseur n'est pas complètement développée.

Quand ces bancs seront livrés à la pêche, l'on devrait employer soit des pinces comme celles en usage à l'Ile du Prince-Edouard, soit des dragues comme celles servant maintenant à nettoyer et préparer les fonds. Il faudrait condamner entièrement l'emploi du râteau actuellement en usage dans les endroits où le fonds est uni, car il forme toujours des buttes sur le banc, les coquilles étant constamment enlevées d'un endroit et amoncelées dans un autre.

Les pinces recueillent les huîtres et la terre à huître d'en dessous de l'embarcation, et après avoir tiré les huîtres, les coquilles sont rejetées à peu près dans le même endroit où elles ont été prises. Les fonds sur lesquels on se sert de pinces dans l'île du Prince-Edouard paraissent être dans un état prospère, et cela grâce à la manière dont on recueille le sol au fond de la mer. Les jeunes huîtres n'en souffrent point et les coquilles enlevées sont en même temps nettoyées. Le sous-sol n'est pas non plus dérangé comme il l'est par l'usage du râteau, lequel si souvent étouffe et enterre les jeunes huîtres. La drague est traînée sur les bancs et recueille une plus grande quantité que le râteau ou les pinces, et quand on a tiré les huîtres, le reste se composant de coquilles, naissains, etc., est rejeté sur les bancs pendant que l'embarcation est en mouvement, en sorte que les fonds sont nettoyés. La drague, en arrachant les herbes et les coquillages, fait disparaître l'alluvion des bancs et souvent les dépose sur les bords extérieurs des bancs en même temps que les coquilles et autres matières enlevées et rejetées.

Il ne devrait pas être permis de creuser pour la vase en aucun temps sur l'étendue réservée.

Les personnes qui pourront pêcher sur ces bancs devront avoir un permis; et le numéro du permis devra être peinturé à l'avant de l'embarcation. Le permis sera renouvelé chaque année ou annulé en aucun temps, à la discrétion du ministre.

Les huîtrières du Canada doivent être mieux protégées, si l'on veut les rendre aussi fructueuses que possible. Dans l'état actuel des choses nous constatons que les huîtres des eaux canadiennes diminuent plutôt qu'elles n'augmentent, car la demande est plus grande que l'offre. En conséquence, il est nécessaire de faire des règlements et de les appliquer afin de préserver et protéger les huîtrières.

Je suggère donc que les règles et règlements suivants soient approuvés et appliqués dans les provinces maritimes, car c'est une chose de très grande importance pour protéger sans retard cette précieuse industrie:

1. Il ne sera pas pêché, pris, tué, acheté ni vendu d'huîtres, et personne ne devra en avoir en sa possession du 1er jour de juin au 15e jour de septembre de chaque année, les deux jours compris.

2. Toute pêche d'hiver à travers la glace pour huîtres ou quelque autre mollusque est défendue.

3. Il ne devra pas être pris d'huîtres le dimanche ou durant la nuit.

4. Aucune personne ou personnes ne devra ou ne devront en aucun temps pêcher, apporter au rivage ou avoir en sa ou leur possession d'huîtres rondes à coquilles n'ayant pas au moins deux pouces de diamètre, ou d'huîtres longues à coquilles d'au moins trois pouces de longueur.

5. Il ne sera permis à aucune personne ou personnes d'extraire de la vase à moules à moins de 200 verges de tout bancs d'huîtres, et même alors qu'à l'endroit ou aux endroits que pourra prescrire un fonctionnaire des pêcheries.

6. Les personnes faisant la pêche des huîtres devront d'abord obtenir un permis, lequel impliquera l'obligation de faire enregistrer et numéroter leurs embarcations, le numéro devant être peinturé en lettres blanches sur fond noir, avec la lettre initiale du port auquel elles appartiennent, à l'avant, et les lettres n'auront pas moins de 8 pouces de longueur. Le droit pour ce permis sera de $1.00 par année.

7. Aucun râteau ne sera employé dans quelqu'une des huîtrières préparées par le département, et l'on n'y fera usage que de pinces ou dragues. Le modèle de la drague pourra être obtenu en faisant une demande à cet effet au département, et une drague sera alors transmise au fonctionnaire du district pour en prendre le modèle.

8. Ce sera un vol que de prendre des huîtres sur un banc soumis à un permis.

Voici quelles sont les raisons à l'appui des règles et règlements suggérés plus haut.

1. Les dates qui précèdent au sujet de la saison réservée couvrent la période durant laquelle les huîtres fraient et croissent, et dans cet état elles sont réellement impropres à l'alimentation ; de plus les bords des coquilles d'huîtres sont très minces et cassants pendant les mois d'été par suite de leur croissance rapide durant le temps chaud ; aucune huître ne devrait être dérangée sur les bancs ou prise dans l'intervalle des dates mentionnées plus haut.

2. La pêche des huîtres pendant l'hiver à travers la glace est très dommageable aux bancs sous tous rapports. Les pêcheurs déchirent le fond au moyen de leurs longs râteaux à dents, ramassent des quantités considérables de coquilles et matières sur la glace qui sont ainsi enlevées de leur place naturelle, et tombent ensuite à travers la glace en monceaux sur d'autres bancs, en sorte que ces bancs deviennent très inégaux. Toutes les petites huîtres et les naissains sont abandonnés sur la glace pour y périr par la gelée, et l'on met ainsi sérieusement en danger la population future des huîtrières. Je suggérerais d'ajouter à cette clause les mots " ou tout autre mollusque ", parce que des personnes pourront prendre des moules à travers la glace. Pour ce faire elles pêcheront souvent sur un banc d'huître et y feront le même dommage que si elles pêchaient réellement les huîtres. En insérant ces mots cela ne laisserait aucune échappatoire ni ne permettrait de supposer que l'acte n'a trait qu'aux huîtres.

3. La pêche d'huîtres ne se pratique probablement pas le dimanche, mais il peut être à propos d'inscrire la clause qui précède en proposant de nouveaux règlements. Il ne devrait pas non plus être permis de pêcher les huîtres durant la nuit, car les naissains se détruisent facilement, et de plus l'on réprimera ainsi jusqu'à un certain point la maraude et l'on protégera les bancs soumis aux permis et les étendues réservées contre le vol durant la nuit.

4. Les huîtres d'une grosseur moindre que celle mentionnée plus haut ne sont pas assez grosses pour le marché, et quand elles y sont offertes elles ne se vendent pas le même prix que l'huître choisie avec soin. D'un autre côté, c'est enlever au banc d'huître ce qui le rend véritablement précieux, car il faut conserver cette classe d'huître sur les bancs pour maintenir sa population. Sans les petites huîtres, nous ne pourrons jamais espérer en obtenir des grosses. Aujourd'hui l'on retire à terre des milliers de ces jeunes huîtres, les plus grosses seules sont choisies pour le marché, et les autres se gâtent au lieu d'être rejetées à l'eau jusqu'à ce qu'elles aient atteint la taille voulue dans le commerce.

5. Ce serait une source de dissension que de défendre entièrement l'extraction de la vase coquillère, bien que cela soit très destructif à l'huîtrière et ne doit être permis que sur les bancs déjà détruits par cette cause. Ces outils à creuser dans la vase dans le voisinage des bancs soulèvent un fort sédiment qui va se déposer sur les bancs dans le voisinage, étouffant les huîtres et les naissains de bancs habités et causant un dommage considérable. Quand l'on a une fois creusé la vase d'un banc, il devient presque entièrement inutile pour toute autre fin. Un banc d'huître est souvent coupé jusqu'à une profondeur de 20 ou 25 pieds sur 10 ou 15 pieds de largeur. On peut facilement voir la force de destruction dont on se sert. Il est très important qu'on ne permette à ces machines de fonctionner qu'aux endroits spécifiés par le fonctionnaire des pêcheries du district.

6. D'après le système de permis pour la pêche des huîtres, les pêcheurs adopteront un mode de pêche moins dommageable et se conformeront à mon avis plus rigoureusement aux autres règles établies pour la protection de cette industrie; de plus cela permettra d'obtenir des valeurs indiquant le nombre d'hommes et d'embarcations se livrant à cette industrie. Le numérotage des embarcations protégera jusqu'à un certain point les porteurs de permis dans les étendues réservées pour les huîtres, et les empêchera d'être pillés; cela aidera également le fonctionnaire des pêcheries, qui découvrira les embarcations faisant la maraude durant la saison réservée; il n'aura simplement qu'à prendre le numéro du bateau pour connaître le délinquant. On devrait demander l'honoraire de permis de $1 par année à tous ceux qui s'occupent de cette industrie. Ce n'est qu'une somme nominale que le pêcheur se remboursera dès sa première journée de pêche. Il faudrait imprimer les règlements concernant la pêche des huîtres et les amendes imposées pour leur inobservation sur les formules de permis.

7. Le râteau en usage actuellement devrait être complètement prohibé. Il forme toujours des buttes et monticules aux endroits où le fond est uni, en rassemblant les coquilles d'un endroit dans un autre. Les pinces recueillent les huîtres et la terre à huître d'au-dessous du bateau, et quand on a pris les huîtres les coquilles sont rejetées et tombent presque au même endroit d'où on les avait retirées. Dans les endroits de l'Ile du Prince-Edouard où l'on emploie les pinces, la plupart des huîtrières paraissent prospérer, et cela est dû à la manière d'opérer de cet instrument, lequel ne trouble pas le sol du fond et ne fait pas tort aux jeunes huîtres. Tout en nettoyant les coquilles enlevées les pinces ne dérangent pas le sous-sol comme le fait le râteau, ce qui a si souvent pour résultat d'étouffer les jeunes huîtres. La drague est traînée sur les bancs et recueille une plus grande quantité du fond que ne le fait la pince ou le râteau, puis après avoir tué les huîtres, les autres matières se composant de coquilles, herbes et naissains, sont rejetées sur les bancs pendant que le bateau est en mouvement, ce qui nettoie les fonds. La drague enlève les herbes et les coquilles, nettoie les bancs de l'alluvion, et les agrandit en rejetant les coquilles et autres matières sur les bords extérieurs des bancs.

Il serait à propos de faire construire quelques dragues, s'il y a lieu, pour permettre aux pêcheurs qui le désireraient de s'en servir comme modèles, et je suis certain que si l'on se sert une fois de la drague au Canada, cet instrument fera disparaître le râteau, tout en contribuant au succès de l'industrie des huîtres. Par son moyen on peut obtenir des huîtres dans n'importe quelle profondeur d'eau.

8. Ce règlement contribuera beaucoup à protéger les porteurs de permis, et les contrevenants trouvés coupables seront justement punis.

Si les règlements précédents paraissent trop rigoureux, l'on doit se rappeler qu'ils sont entièrement à l'avantage du pêcheur lui-même, et l'on en ressentira bientôt les bons effets. Les plaintes au sujet de l'épuisement des bancs ou de la rareté des huîtres se font entendre partout.

Je vous soumets aussi pour approbation les règlements projetés suivants concernant les huîtrières de la Colombie anglaise:

1. Il ne sera pêché, pris, tué, vendu ou acheté d'huîtres, et personne ne devra en avoir en sa possession du 1er jour de juin au 15me jour de septembre de chaque année, les deux jours inclusivement.

2. Il ne sera pris sur les bancs que des huîtres complètement développées.

3. Les huîtres laissées à sec au reflux de la marée ne devront être cueillies qu'à la main. Il ne sera employé ni râteau ni autre instrument pour obtenir les huîtres de ces bancs.

4. On n'apportera au rivage ni naissains ni coquilles pris sur les bancs.

5. Tous les bancs d'huîtres employés pour la culture par des particuliers devront être soumis au système des permis. Un honoraire de permis de $1 par année devra être exigé pour faire la pêche sur les bancs publics, et cet honoraire sera payable par chaque personne et comprendra l'enregistrement du bateau.

6. Il sera fait des réserves convenables pour les sauvages, et cela gratuitement.

7. Le département conservera le droit à toutes eaux du Canada dans le but de les soumettre à des permis et de les protéger.

8. Les règlements qui précèdent s'appliqueront à toutes personnes, qu'elles possèdent des étendues pourvues de permis ou qu'elles pêchent sur les bancs publics, les sauvages n'en seront pas exceptés.

9. Il ne sera pas pêché, cueilli ou pris d'huîtres le dimanche, ou durant la nuit.

10. C'est un vol de pêcher des huîtres sur les bancs soumis au système des permis.

A l'appui des règlements qui précèdent je donnerai les raisons suivantes:

1. Comme il n'a pas encore été observé de saison réservée dans la Colombie anglaise, il serait à propos d'appliquer ce règlement dans le Canada tout entier, et il est important que ce règlement soit fait sans retard. Les huîtres auront plus de chance de frayer et la population augmentera rapidement.

2. Ces huîtres étant très petites, la plus grosse ne mesurant pas plus de 2 pouces de diamètre et la plus petite 1½ pouce, il est très difficile de déterminer une limite dans la taille. Les pêcheurs qui recueillent ces huîtres devraient savoir si elles sont complètement développées ou à demi seulement, et ces dernières devraient être rejetées sur les bancs.

3. Si les huîtres ne sont cueillies qu'à la main seulement, cela contribuera à maintenir l'observation des règlements 2 et 4; on permettra aux plus petites de se développer et les coquilles ou la terre à huître ne seront pas dérangées et les œufs pourront s'y déposer.

4. Les sauvages et les blancs ont l'habitude de cueillir les huîtres, naissains et coquilles, à la marée basse, et quand la marée est haute ils séparent ces huîtres des autres matières (le naissain compris), et déposent ces dernières plus haut que le niveau des hautes eaux, où elles pourrissent. Si elles étaient jetées au niveau ou près du niveau des eaux basses elles serviraient à attirer les œufs.

5. Ce règlement est appuyé sur les mêmes raisons que le n° 6 pour les provinces maritimes.

6. Il est clairement désirable de réserver une étendue pour les sauvages pour maintes raisons.

7. Le département devrait avoir le contrôle de toutes les eaux du Canada dans lesquelles se trouvent des huîtres, soit dans le but d'établir le système des permis, soit pour réserver certaines étendues à l'ostréiculture ou les protéger, si c'est nécessaire, d'une extinction complète.

8. Il n'y a pas lieu à explication pour ce règlement.

9. Même raison que pour le règlement n° 3 appliqué dans les provinces maritimes.

10. Même raisons que pour le règlement n° 8 pour les provinces maritimes.

Les mesures qui précèdent protégeront considérablement les bancs d'huîtres du Canada et augmenteront de beaucoup leur production et valeur.

LISTE des permis de pêche aux huîtres délivrés en 1891, et depuis au Canada.

Nom du porteur du permis.	Résidence.	Localité.	Date du permis.	Période du permis.	Gain annuel.	Montant dû.
		Nouvelle-Ecosse.			$ cts.	
Alex. McNab	Upper Malagash	Partie de la baie Tatamagouche	1er nov. '92.	9 ans	22 00	$22 dues le 1er nov. 1893.
Andrew Kavanagh	Tatamagouche-ouest	Côté sud de la baie de McNab, Tatamagouche	1er juill. '93.	9 do	4 00	$4 dues le 1er juillet 1894.
Dr Havelock Clay	Pugwash, N.-E	Creek de Page, rivière Pugwash	1er mai '93.	9 do	15 00	$15 dues le 1er mai 1894
George E. Stewart	Malagash, N.-E	Partie de la baie Tatamagouche	1er juill. '93.	9 do	2 50	$2.50 ; permis annulé.
		Nouveau-Brunswick.				
D. Hatton et Cie	Montréal	Rivière de la Baie-du-Vin, comté de Northumberl'd	1er oct. '91.	15 do	81 00	Des mesures ont été prises pour faire annuler le permis.
Williston, Hatton et Cie	Baie-du-Vin	Rivière à l'Anguille, Baie-du-Vin, comté de Northumberland	1er mai '93.	20 do	30 00	$30 dues le 1er mai 1894.
James Barnes	Bouctouche, N.-B	Partie du havre de Bouctouche, comté de Kent	1er do '93.	9 do	6 50	$6.50 dus le 1er mai 1894.
		Ile du Prince-Edouard.				
Joseph Hayley	Ruskin	Partie de la baie Pownal, comté de Queen	1er déc. '91.	9 do	2 00	$2 dues le 1er déc. 1893.
Chas. A. Hyndman	Charlottetown	Rivière du Nord et Creek d'Ellen, comté de Queen	1er do '91.	9 do	40 00	$40 dues le 1er déc. 1893.
John W. McLeod	Orwell Cove	Anse Orwel	1er mai '93.	15 do	2 00	$2 dues le 1er mai 1894.
D. A. Mackinnon	Georgetown	Rivière Brudenell	1er juin '93.	9 do	2 00	$2 dues le 1er juin 1894.
Patrick Duffy	Port-sud	Rivière d'Hillsboro, comté de Queen	1er sept. '93.	9 do	2 00	$2 dues le 1er sept. 1894.
		Colombie-Britannique.				
John Cant	Havre-aux-Huîtres	Lots 1 et 2, Havre-aux-Huîtres	1er juill. '92.	9 do	38 50	$38.50 dus le 1er juill. 1894
John Belyea	Baie Nanoose	Baie Nanoose	1er oct. '93.	9 do	7 50	$7.50 dus le 1er oct. 1893.
Louis Lazare	Sooke-Inlet	Sooke-Inlet, Anse Cooper	1er do '93.	9 do	10 00	$10 dues le 9 oct. 1893.
do	do	Autre partie de Sooke-Inlet, Anse Cooper	1er do '93.	9 do	1 75	$1.75 dus le 1er ooct. 1893.
do	do	Anse à la Roche, Sooke-Inlet	1er do '93.	9 do	3 00	$3 dues le 1er oct. 1893.

SÉCHAGE ARTIFICIEL DU POISSON.

Les premières opérations pour le séchage de la morue dans les établissements des provinces maritimes s'exécutent sur la table servant à fendre le poisson. Dès que la morue y est amenée et qu'on en a compté le nombre les hommes se mettent à l'œuvre. *L'égorgeur* (*cut-throat*), armé d'un couteau à double tranchant, saisit le poisson par les yeux, lui coupe la gorge, et après l'avoir ouvert jusqu'au nombril d'un seul coup de son couteau le passe au coupe-tête (*header*). Le coupe-tête ôte le foie, qu'il jette dans un baril placé près de lui, et de la même main arrache les entrailles, puis il coupe la tête du poisson de la main gauche. Le fendeur (*splitter*) saisit alors le poisson par le côté gauche du cou et l'ouvre du cou à la queue en le coupant de gauche à droite, après quoi il le place à côté d'une baguette clouée à la table, et d'un seul coup de son couteau, s'il le peut, il enlève l'arête du nombril à la tête. Des mains du fendeur la morue passe à celles du saleur, qui l'empile en repandant soigneusement du sel sur chaque rang au moyen d'une pelle en bois. L'art pour le saleur c'est de répandre sur le poisson juste assez de sel pour qu'il se conserve bien, et pas assez pour le brûler.

La morue demeure ainsi empilée pendant trois jours ou quelquefois quatre, selon la qualité du sel, après quoi commence l'opération du lavage. La morue qui doit être lavée est transportée avec des brouettes ou brancards dans une grande auge remplie d'eau qui se renouvelle constamment; des gens la tournent et retournent dans cette auge au moyen de perches et la grattent avec le balai fixé au bout de la perche jusqu'à ce que tout le sel soit disparu, puis elle est empilée de nouveau pour la faire sécher, quelques jours plus tard les piles sont défaites et le poisson est étendu un par un sur des tablettes de trois pieds de largeur couvertes de branches en sapin ou épinette et soutenues sur des poteaux à trois pieds du sol, afin de lui enlever par cette exposition au soleil et à l'air tout l'eau qu'il contient et le dessécher pour le conserver pendant plusieurs années dans les climats chauds. Si la préparation de la morue a été faite avec soin on ne doit pas négliger un seul moment l'opération du séchage, car la morue est de bonne qualité, de qualité inférieure et même quelquefois entièrement gâtée, selon que l'opération a été bien ou mal conduite.

Les claies sur lesquelles la morue est étendue pour sécher s'appellent échafauds (*flakes*). Elles sont placées parallèlement l'une à l'autre et sont séparées de quatre pieds afin de permettre aux gens qui sont chargés du poisson de circuler autour. Le soir on empile de quinze à vingt poissons ensemble, la chair tournée du côté de la terre, et on les recouvre avec les plus gros. Ils sont étendus de nouveau le matin, la chair en haut. Si le soleil devient trop ardent vers le milieu du jour on les retourne la chair en bas pour empêcher qu'ils ne soient brûlés, mais dès que la grande chaleur est passée, la chair est de nouveau exposée à l'influence siccative du soleil. Car plus la morue sèche rapidement plus elle est blanche et transparente, et plus elle se vend cher sur les marchés étrangers.

Quand la morue est suffisamment séchée, on en fait de grandes piles rondes contenant jusqu'à une tonne et demi de poisson chacune, et on les recouvre d'écorce de bouleau et de grosses pierres. La pression fait disparaître le peu d'humidité qui pourrait y demeurer, et quand le poisson est resté quelques semaines dans cet état on le met dans des magasins bien secs où il est conservé dans cet état jusqu'à ce que vienne le temps de l'envoyer aux meilleurs marchés. Mais avant de l'expédier on l'étend sur un terrain couvert de beau gravier pendant les heures de chaleur d'une journée, afin de lui enlever ainsi l'humidité qu'il aurait peu prendre dans le magasin.

Quand le temps est beau et que la saison est sèche par suite des vents d'ouest, la morue se sèche facilement et est de première qualité. Il est difficile de la préparer d'un autre côté quand les vents d'est et de sud-est règnent et amènent avec eux de l'humdité et de la pluie qui durent pendant des semaines entières. Dans les saisons ordinaires la proportion de la morue séchée de deuxième qualité est de 5 à 6 pour 100; dans les saisons pluvieuses il s'en gâte ainsi une proportion de 15 à 20 pour 100. Tel est donc le mode de sécher la morue en l'exposant au soleil.

On rapporte qu'on a tenté à Saint-Pierre-Miquelon et en France de faire sécher la morue par le moyen artificiel de grands fourneaux dans lesquels le poisson était

exposé à une chaleur modérée et régulière, mais ces expériences n'ont pas eu le succès qu'on en attendait et l'on a dû abandonner l'idée.

Les brevets suivants concernant la préparation et le séchage du poisson sont enregistrés au département de l'agriculture à Ottawa :—

1874.—Wm. Sharp, Portland, Me., E.-U.—Une méthode pour préparer et conserver le poisson en le fumant puis en le faisant bouillir et le mettant en boîtes.

1878.—S. W. Griffin, Chelsea, Mass., E.-U.—Procédé pour sécher le poisson en le salant et enlevant les arêtes et la peau de la chair, puis sans le réduire en graines et après l'avoir trempé dans la saumure, en presser la chair de façon à enlever l'eau et l'excédent de saumure et réduire la masse en un ou plusieurs pains.

1878.—D. H. Têtu, Québec.—Méthode pour faire sécher le poisson par l'emploi d'une table ou de tables horizontales sur pivot vertical où le poisson est placé et à laquelle ou auxquelles l'on imprime un mouvement de rotation rapide afin de produire un courant d'air pour faciliter le séchage.

1886.—W. Balder et G. H. Webster, Chicago, E.-U.—Un appareil pour conserver le poisson, etc.

1886.—J. Sangston et W. Rodden, Montréal.—Un appareil pour la conservation du poisson frais.

1888.—C. Thompson, Halifax.—Art ou procédé pour conserver le poisson salé et fumé.

1889.—S. Marmont, Christiana, Norvège.—Procédé pour le séchage et la préparation de poisson de toutes sortes, etc.

1892.—C. Thompson, Halifax.—Mode de séchage du poisson.

1893.—J. S. Whitman, Annapolis, N.-E.—Procédé de séchage et de préparation du poisson.

LA MÉTHODE DE SÉCHAGE ARTIFICIEL DU POISSON THOMPSON.

En 1890 Mr Cathcart Thompson, d'Halifax, fit connaître au département, un procédé qu'il avait inventé pour faire sécher le poisson destiné au commerce au moyen de coussins absorbants, obviant ainsi aux retards et dangers de la méthode actuelle.

L'inventeur décrit ce procédé de la manière suivante :—

On étend également une couche de poissons nouvellement salés sur un coussin absorbant ; la grosse toile à sac ordinaire en fait de bons, peu coûteux et remplissant le but. Un autre coussin est mis par dessus puis une autre couche de poissons, et ainsi de suite jusqu'à ce que tout le poisson soit étendu, et un coussin doit recouvrir la dernière couche. Après quoi on pose une plate-forme en madriers et des poids ou autres appareils pour maintenir une pression légère uniforme et continue. La pile reste ainsi pendant 24 à 48 heures et les coussins sont alors saturés de l'humidité enlevée du poisson. L'empilement est alors renouvelé, en substituant des coussins secs aux humides—et l'on fait sécher ces derniers pour s'en servir de nouveau. Ce nouvel empilement avec la substitution de coussins secs se continue jusqu'à ce que le poisson soit suffisamment sec ; une semaine ou dix jours suffisent pour cela si le poisson est destiné au marché local ou des Antilles. S'il est destiné à des marchés plus éloignés que nous atteignons maintenant, il faudra une période un peu plus longue avec la certitude que chaque poisson sera vendable, *i.e.*, ne sera ni brûlé par le soleil, ni brisé. Le nouvel empilement n'a pas besoin d'être fait avant que la chose ne convienne, et le retard d'une journée ou deux ne fera aucun dommage au poisson. Grâce à cette méthode on peut sécher le poisson en toute saison de l'année pourvu qu'il soit protégé contre la gelée. Nos rivages sont maintenant couverts de milliers de quintaux de poissons qui doivent y rester jusqu'au mois de mai prochain, et l'on ne pourra les préparer pour le marché qu'à cette époque à moins de les faire sécher de cette façon.

L'inventeur prétend que les avantages de son procédé se démontrent d'eux-mêmes à toute personne bien au fait de la méthode adoptée par nos pêcheurs et les difficultés éprouvées et pertes subies pendant le séchage dans notre climat variable. La production annuelle de la morue séchée, égrefin, etc., au Canada, est de plus de 1,000,000 de quintaux. D'après l'opinion de juges experts en ces matières, on estime

que le dixième au moins de cette production perd la moitié de sa valeur par suite de l'exposition au soleil, etc., à la suite du mauvais temps pendant le séchage. En évaluant le poisson vendable à $3 par quintal, prix peu élevé, la perte annuelle provenant de cette cause seulement est de $150,000, et ce que l'on gagnerait par la nouvelle méthode en épargnant du temps, travail, etc., peut s'évaluer à au moins $100,000 de plus.

A part cette importante épargne l'on pourra produire du poisson de meilleure qualité, ce qui permettra de faire des expéditions à des marchés plus éloignés que les marchés actuels et d'ouvrir de nouveaux débouchés pour l'un de nos principaux articles de commerce.

M. Thompson a soumis aux grands commerçants et saleurs de poissons une série de questions relativement aux avantages de son invention. Les réponses démontrent à l'évidence, dit-il, l'importance de sa découverte et soutiennent amplement sa prétention qu'en adoptant son procédé l'industrie du poisson n'y gagnera pas moins de $250,000 chaque année. Il insiste particulièrement sur les avantages qu'on en retirera pour la grande quantité de poissons pris à l'automne ou en hiver, dont la préparation devait être remise au printemps faute d'une température convenable pour le séchage.

Le lieutenant Gordon, le commandant du service de protection des pêcheries, est d'avis que le système de séchage du poisson de M. Thompson au moyen de coussins artificiels est certainement de grande valeur pour la préparation du poisson pris sur les bords pendant l'automne, mais il doute que la méthode ait la même valeur pendant la chaleur de l'été, à moins qu'on ne puisse abaisser artificiellement la température de la chambre de séchage. La simplicité et le bon marché du système en font toute la valeur. On lui a montré du poisson séché au moyen de ce procédé qui était certainement en bon état. Il n'en a pas vu cependant d'assez séché pour le marché du Brésil, ni qui valait le poisson du rivage de Gaspé. Il recommande qu'on accorde un crédit de $500 dans le but de faire les expériences.

Cette recommandation a été adoptée et une somme de $500 fut votée dans le budget de 1891-92, afin d'éprouver ce nouveau mode de séchage du poisson.

En novembre 1891, M. Johnston, l'agent du département à Halifax, reçut instruction de se mettre en communication avec M. Thompson dans le but de faire faire les expériences.

En avril 1892, Mr H. W. Johnston fit le rapport suivant:

" M. Thompson reçut l'autorisation de faire ses expériences vers la fin de novembre, et il se mit tout de suite à l'œuvre afin de se procurer les matériaux et de construire l'appareil nécessaire.

" Malheureusement le travail avait été grandement retardé par suite de la maladie de M. Thompson qui avait souffert d'une forte attaque d'influenza suivie de rechutes, ce qui l'empêcha presque complètement de s'occuper d'affaires durant ce mois et les deux mois suivants.

L'on voulait s'assurer au moyen d'expériences faites sur une assez grande échelle si le principe de l'extraction de l'humidité contenue dans le poisson par absorption pouvait être pour nos pêcheurs un procédé peu coûteux et de telle utilité pratique qu'ils pourraient faire sécher leur poisson indépendamment de la température et de telle façon qu'après une journée d'exposition au soleil le poisson finirait de sécher et serait en bon état.

" L'on se proposait encore de s'assurer si l'on ne pourrait employer effectivement la chaleur artificielle pour le séchage final du poisson.

Les expériences antérieures de M. Thompson avaient été faites pour de petites quantités à la fois, et c'était son opinion qu'il pourrait y avoir lieu de faire certains changements dans le fonctionnement du procédé quand il s'appliquerait à des quantités plus grandes, et c'est ce qui a été prouvé.

Le premier essai a été fait avec 200 livres de morue fraîchement salée. Ces morues furent placées par couches entre les coussins formés de mousse sèche et de coton, et empilées alternativement l'une sur l'autre, avec pression appliquée au sommet de la pile. L'humidité extraite n'a pas été aussi grande qu'on s'y attendait d'après les expériences précédentes. Comme on l'a constaté cela était dû au fait qu'avec ce plus grand nombre de couches le poisson n'était pas suffisamment noyé

dans les coussins. On abandonna alors l'usage des coussins pour adopter la méthode suivante. Il fût ajouté une partie de sciure de bois à la mousse et l'on confectionna un certain nombre de légers cadres en bois de deux pouces sur un et demi, de six pieds de longueur et de trois de largeur. Un de ces cadres se pose sur le plancher et une couche de mousse sèche et de sciure de bois y est répandue. Cela est ensuite recouvert d'un drap de coton assez grand pour envelopper le cadre, puis on y étend une couche de poisson à l'intérieur du cadre et l'on recouvre avec un autre drap de coton. Un autre cadre est placé immédiatement dessus le premier et le procédé se continue jusqu'à ce que tout le poisson soit étendu, ou jusqu'à ce qu'on ait atteint une hauteur de trois ou quatre pieds, puis l'on place une couche de mousse ou de sciure de bois plus épaisse au-dessus du dernier rang de poisson. Une plate forme de madriers d'une grandeur suffisante pour rentrer dans le cadre est mis par dessus le tout. On place ensuite des poids, ou l'on applique une pression au moyen d'une levée ou de vis afin de noyer entièrement le poisson dans l'absorbant. La mousse ou la sciure de bois étendue sur la couche de poisson remplit tous les interstices entre les poissons et en met toutes les parties en contact avec l'absorbant, tout en empêchant en même temps que le poisson ne soit écrasé.

Deux lots de poissons (Kench) de 600 livres chacun ont été soumis à cette nouvelle méthode, laquelle a donné le résultat suivant:—

"Après quatre empilements entre l'absorbant, qui était chaque fois renouvelé, l'on a extrait 30 et 33 pour 100 de l'humidité, ce qui ne laissait que 12½ à 15 pour 100 à enlever au moyen de l'exposition finale au soleil et à l'air. L'extraction de cette proportion pour cent de l'humidité préserve le poisson de tout dommage, et on le peut empiler en magasin jusqu'à ce que le temps soit favorable pour terminer l'opération par l'exposition au soleil et à l'air.

Ni l'un ni l'autre de ces deux lots ne pouvait être expédié comme échantillon, car le poisson avait été pêché sans beaucoup de soin, était par morceaux, et le sang qu'on y avait laissé en avait altéré la couleur.

Le 23 mars M. Thompson acheta de MM. Boak et Bennett 300 livres de morue pour faire des expériences, et suit un compte rendu détaillé des résultats obtenus:—

"Il y avait dans ce lot 97 poissons qui, après avoir été nettoyés, coupés par morceaux et les têtes enlevées, pesaient 200 livres.

Le 25 mars ces poissons furent pressés d'après la méthode décrite précédemment. Puis on les enleva pour les peser et les replacer comme suit:—

28 mars,	après une pression de	72	hrs le poids était de	170,	perte	15	p. 100
30 do	do	48	do	155,	do	7½	do
2 avril,	do	72	do	144,	do	5½	do
5 do	do	72	do	134,	do	5	do
7 do	do	48	do	128,	do	3	do

Le nombre total d'heures de pression a été de 312, et l'humidité extraite a été de 36 pour 100.

La température n'était pas avantageuse parce qu'elle était trop froide.

Une température plus chaude aurait sans doute donné de plus prompts résultats.

Dans certains cas le poisson est demeuré en pression pendant de plus longues périodes que ce n'était nécessaire, car dans un cas il y a eu un dimanche.

Les moyens employés pour obtenir la pression n'étaient pas les meilleurs. On se servait d'une vis, et naturellement, à mesure que l'humidité était extraite, le poisson diminuait de volume et la pression devenait moins grande. Une pression uniforme au moyen d'un levier avec poids aurait sans doute été préférable.

Le département, de même que des marchands de poissons, ont inspecté les différents procédés, et je soumets ci-joint un certificat qui parle de lui-même.

Le résultat établit jusqu'ici qu'au moyen du procédé de M. Thompson on peut extraire assez d'humidité par des moyens simples et peu coûteux pour préserver le poisson de tous dommages, quand ce serait impossible de le faire sécher par les moyens ordinaires.

Ce procédé pourrait être employé avec de grands avantages par les pêcheurs à la pêcherie même, car on pourrait faire disparaître l'humidité du poisson, sans interruption et indépendamment de la température.

On pourrait ensuite le placer en pile et profiter du premier beau jour suivant pour le séchage final.

"Il suffirait, pour le poisson soumis à la dernière expérience de M. Thompson, de six heures de séchage au soleil pour le rendre propre au marché des Etats-Unis, et de un à deux jours pour le marché du Brésil, où l'on exige un poisson dur et très sec.

"M. Thompson se propose de continuer son procédé de la même manière jusqu'à ce qu'il ait assez de poissons pour former environ cinq quintaux. Quand cela sera fait, on pourra faire l'épreuve finale de la vente sur un marché étranger, et il vous sera transmis un nouveau rapport."

"Nous, soussignés, avons examiné la morue verte de laquelle l'on a extrait l'humidité d'après le procédé d'absorption de M. Cathcart Thompson. C'est notre opinion que l'extraction d'une proportion de 30 pour 100 préservera le poisson de tout dommage, jusqu'à ce que la température soit favorable au séchage final par l'exposition au soleil et à l'air, pour en enlever ce qui en reste, soit de 10 à 15 pour 100. Cela, nous croyons, ne prendrait pas plus de six heures à deux jours (en temps propice) suivant le marché auquel le poisson serait destiné.

"HALIFAX, 11 avril 1892.

"WILLIAM T. BENNETT, de BOAK et BENNETT,
"FRANK J. PHELAN, de JAS. F. PHELAN et FILS,
"C. A. STAYNER, de E. G. et C. STAYNER,
"L. HART de L. HART et FILS."

MÉTHODE DE SÉCHAGE ARTIFICIEL DU POISSON DE WHITMAN.

Suivant l'exemple de M. Thompson, M. Thos. S. Whitman, d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse, obtînt, le 10 mai 1892, un brevet pour un procédé perfectionné pour préparer et faire sécher le poisson. Grâce à ce procédé le poisson peut être préparé bien plus rapidement que par le système actuel. La préparation du poisson pour l'exportation prend actuellement environ trois semaines, et M. Whitman prétend que, grâce à son procédé, le travail peut se faire en 48 heures. On peut également conserver au poisson la quantité exacte d'humidité désirée, suivant le goût des consommateurs.

Suit une description du procédé de M. Whitman :—

"Le poisson salé humide est retiré du *kentch* et lavé, après quoi on enlève, au moyen d'une presse à vapeur ou autrement, l'eau de surface et la saumure. Après avoir passé quelques heures dans la presse, le poisson est en état d'être étendu sur des "échafauds" en fil de fer ou plateaux placés en rangs à environ neuf pouces de distance les uns des autres; les rangs d'échafauds ou de plateaux sont renfermés dans des compartiments traversés de tuyaux dans lesquels la vapeur ou l'eau chaude peut circuler. La température la plus élevée que la vapeur ou l'eau chaude des tuyaux peut produire dans les compartiments est d'environ 90° Fahrenheit.

"Le poisson étendu sur les plateaux ou échafauds dans les compartiments y est laissé pendant quelques heures dans une température de 90 à 95 degrés, jusqu'à ce qu'il soit complètement réchauffé, après quoi l'on envoie des courants d'air sec froid au-dessus et au-dessous du poisson étendu sur les échafauds ou plateaux.

"Ces courants d'air sec arrivent par des conduits communiquant aux compartiments. En ouvrant et fermant ces conduits d'air sec froid à des intervalles convenables, de deux ou trois heures par exemple, refroidissant et réchauffant ainsi alternativement le poisson, on lui enlève de un à deux pour cent d'humidité par heure. Le produit de l'évaporation est enlevé des compartiments par des tuyaux communiquant avec une cheminée, ou bien l'on peut encore placer des ventilateurs convenables au sommet des compartiments, pour porter l'humidité à la toiture du bâtiment ou autrement. On comprendra que si le procédé de chauffage se faisait de lui-même, l'atmosphère entourant le poisson serait bientôt chargée d'une si grande humidité que cela empêcherait toute autre évaporation, et endommagerait de plus le poisson en le chauffant trop longtemps. Les courants d'air froids, que je fais alterner au procédé de chauffage décrit, servent à abaisser la température du poisson ainsi

qu'à changer l'atmosphère chargée d'humidité autour du poisson en renouvelant l'air qui peut ainsi se charger de nouveau de l'humidité enlevée du poisson par le procédé de chauffage suivant :—

" Bien que je préfère pour mon procédé perfectionne alterner le chauffage du poisson et son exposition à un courant d'air froid, l'on obtiendra aussi de bons résultats en faisant les deux opérations dans les compartiments en même temps.

" En conséquence je réclame :

" 1. Le procédé ci-décrit de préparer le poisson, lequel consiste à l'exposer à une chaleur artificielle ainsi qu'à des courants d'air froid, en substance, suivant que spécifié.

" 2. Le procédé ci-décrit de préparer le poisson lequel consiste à exposer alternativement le poisson à la chaleur artificielle et à des courants d'air froid, en substance suivant que spécifié.

(Signé) "THOMAS S. WHITMAN."

Un correspondant écrit ce qui suit dans le *Herald* de Yarmouth, le 18 juillet 1893, donnant les bons résultats de l'appareil de séchage du poisson de M. Whitman :

" J'ai eu le privilège, ces jours derniers, de visiter l'important nouvel appareil de séchage du poisson inventé par M. Thomas S. Whitman, d'Annapolis, et qu'il fait fonctionner en cette ville. Le bâtiment renfermant l'appareil et les magasins ont été construits et terminés, et l'exploitation a commencé dans le cours du dernier mois. C'est un bâtiment très considérable de 50 sur 120 pieds, situé sur le quai Liverpool, où il y a ample quaiage et où l'on peut prendre soin d'une grande quantité de poissons. En pénétrant dans le bâtiment la scène qui frappe l'œil est très animée, et l'on aperçoit des milliers de quintaux de poissons auxquels on fait subir les divers procédés de lavage, séchage et paquage pour les plus importants marchés de poisson du monde. J'ai été particulièrement frappé de la rapidité de l'opération. M. Whitman achète tout le poisson salé qui lui est offert et le fait sécher parfaitement au moyen de son procédé dans l'espace de quarante-huit heures. Le poisson est en état d'être expédié en moins d'une semaine après avoir été retiré du *kentch*. C'est certainement une nouvelle manière très heureuse de traiter et préparer le poisson. Le nouveau système inventé et mis en pratique par M. Whitman est un séchoir parfait, lequel sépare si bien le poisson l'un de l'autre, durant toute l'opération du séchage, qu'il reste en même temps frais, car l'atmosphère qui le fait sécher a à peu près la même température nécessaire que dans le système naturel du séchage. Il est étonnant de voir la grande quantité de poisson qui se peut préparer en peu de temps ; cette importante maison peut en préparer plusieurs milliers de quintaux par semaine, et c'est certainement une industrie active, la plus active de celles qui existent dans la province.

" L'on a montré à votre correspondant aujourd'hui 8,000 quintaux de poissons que l'on faisait sécher ; ce poisson se trouvait encore dans la mer il y a bien peu de temps, et avant la fin de la semaine l'on pourra l'expédier en parfait état sur les marchés de poissons des Antilles. Si l'on considère le grand nombre de jours de brume et pluvieux que les gens des comtés de l'ouest ont généralement à subir dans le cours de la saison du séchage du poisson, il serait évidemment à l'avantage de nos paqueurs d'adopter les méthodes actuellement employées par M. Whitman et inventées par lui, car il est évident que l'on sauvera ainsi beaucoup de temps pour préparer le poisson, tout en assurant une préparation uniforme. En effet, chaque poisson préparé d'après ce procédé apparaît également en parfait état. Comme je l'ai dit précédemment, il n'a fallu que quarante-huit heures pour sécher complètement le poisson qui se trouvait alors en état d'être expédié à n'importe quelle partie de l'univers. Vos lecteurs, qui s'occupent de l'industrie du poisson, saisiront certainement l'occasion d'aller se renseigner près de M. Whitman sur le coût d'une installation de ce genre, et d'après ce que j'ai pu voir du travail qui se fait ici, je ne doute pas que Yarmouth ne soit un magnifique centre pour ce nouvel et excellent appareil de séchage du poisson."

Comme les deux systèmes de séchage artificiel du poisson décrits précédemment paraissent avoir donné d'excellents résultats, le département a fait faire par ses employés des enquêtes pour s'assurer à quels endroits ces expériences ont été faites, leur importance et les résultats obtenus.

Suivent les renseignements sur la matière fournis par M. Whitman :—

" HALIFAX, N.-E., 28 novembre 1893.

" Au département de la marine et des pêcheries,
Halifax, N.-E.

" CHER MONSIEUR,—Je vous envoie, à votre demande, l'estimation ci-jointe des affaires faites dans le cours de cette saison au moyen de notre procédé breveté. Nous faisons actuellement un commerce général de poissons et faisons sécher le poisson, soit pour notre propre compte ou pour celui d'autres commerçants. Nous nous occupons spécialement durant cette saison de l'année de préparer le poisson à demi séché qu'il faudrait autrement conserver jusqu'au printemps. Actuellement des négociations sont entamées pour obtenir une grande quantité de poissons à demi séchées de Saint-Jean, Terreneuve, endroit où l'on garde annuellement de cent à deux cent mille barils de poissons mous.

" La grande difficulté qui se présente à Halifax, c'est que l'on y offre du poisson de qualité inférieure, parce qu'il n'a été ni préparé ni lavé convenablement, et pour cette raison l'on doit refuser plusieurs chargements. Avec la permission du département nous avons réussi à faire venir en entrepôt un chargement de poisson de France, et nous nous occupons actuellement d'en faire sécher des échantillons pour des personnes de Saint-Pierre, et l'on espère commencer des affaires à cet endroit.

" L'état ci-inclus ne comprend que le poisson séché pour notre propre compte ; à part celui-là nous avons fait sécher une quantité considérable de poissons pour d'autres personnes.

" Fidèlement à vous,
"A. HANFIELD WHITMAN".

APPAREIL POUR LE SÉCHAGE DU POISSON, HALIFAX.

L'appareil a fonctionné dans la première semaine de juillet, et le 24 novembre 1893 il y avait la quantité suivante de poissons :—

2,000,000 de livres de poissons frais achetés au prix moyen de $2 pour 100 livres.. ....$	40,000	
Payé comptant pour main-d'œuvre, séchage et expédition....................................	5,000	
Payé comptant, pour baril	2,500	
Payé comptant, pour transport, quaiage et sel...	2,000	
Montant pour couvrir l'assurance, le loyer, l'intérêt et le profit..	4,500	
Exportation et en magasin, 13,500 quintaux de poissons séchés, valant en moyenne $4 par quintal..		$ 54,000
	$ 54,000	$ 54,000

POISSON À DEMI-SÉCHÉ

1,200 qtx poissons de Terreneuve à $4......... ...$	4,800 00	
400 qtx poissons sechés en entrepôt, avec la permission du département, $800......................	5,600 00	
Dépense de séchage, 15 centins par quintal.......	240 00	
Poids du poisson de Terreneuve séché, 1,164 qtx, perte, 35 qtx, à $4.....................................	140 00	
Poids de poisson de France séché, 340 qtx, perte de poids, 60 qtx, à $2	120 00	
Montant nécessaire pour couvrir les frais imprévus et le profit..	422 50	
Exportés et en magasin, 1,165 qtx de poissons séchés à $4.50 par quintal....................................		$5,247 50
340 qtx de poissons séchés à $3.75 par quintal........		1,275 00
	$ 6,522 50	$6,522 50

" Les chiffres qui précèdent sont évalués le plus exactement possible".

(Signé,) A. H. WHITMAN.

EXPLOITATION.

(*Extrait d'une lettre de Thos. S. Whitman.*)

" Deux établissements sont aujourd'hui exploités d'après mon procédé breveté.

" Une compagnie (à fonds social) s'est formée à Saint-Jean, Terreneuve, pour exploiter mon procédé de séchage du poisson à ce port. Des commerçants de Lunenbourg, Yarmouth, N.-E., Paspébiac, de Gaspé, Québec, ont entamé des négociations pour faire sécher le poisson au moyen de mon système.

Quatre bâtiments ont été construits dans le cours de l'été de 1892, à Annapolis, N.-E. L'un est de 40 par 80 pieds avec une aile de 30 sur 50, le tout à deux étages. Une maison appelée *kench home* pour emmagasiner le poisson vert, de 25 par 120, et un magasin pour le sel, de 25 par 30. Des compartiments de séchage ont été installés dans les étages supérieurs des plus grands bâtiments, avec une surface pour étendre le poisson en quantité de 250 quintaux.

L'on a acheté à cet établissement au cours de la saison de 1892-93 des navires de pêche ainsi que des bateaux de la baie, du grand banc et du rivage, 1,345,913 livres de morue verte, 240,000 livres d'égrefin vert et 374,000 livres de merluche et de merlan vert pour lesquels l'on a payé comptant, à livraison, une somme de $39,960. Ces poissons ont été séchés d'une manière parfaite et préparées pour le marché pendant les mois d'hiver de 1892-93.

Il avait déjà été acheté à cet établissement d'Annapolis en 1893, 1,236,606 livres de poissons verts coûtant au delà de $15,000, somme qui a été payée aux pêcheurs, et le séchage de ce poisson se fait actuellement.

Le deuxième établissement de séchage du poisson, d'après mon procédé breveté, a été installé à Halifax, sur le quai Liverpool. L'on y a construit l'été dernier des bâtiments pour cette fin, l'un de 50 par 120 pieds, à trois étages, et un autre de 30 par 70 pieds, également à trois étages. L'appareil de séchage du poisson se trouve au troisième étage du plus grand bâtiment, et l'on y peut étendre à la fois (dans un compartiment fermé de 30 par 90 par 7 pieds) environ 500 quintaux de poissons verts. Ce compartiment est chauffé au moyen d'environ 30,000 pieds linéaires de tuyaux en fer battu de un pouce par le système d'eau chaude, et le courant d'air y est envoyé au moyen de deux ventilateurs. Ces ventilateurs, (de même que les ascenseurs du premier au troisième étage sont munis de pompes foulantes puissantes pour fournir l'eau de mer dans la salle où se fait le lavage au premier étage), et sont tous mûs au moyen d'une machine à vapeur de la force de 20 chevaux. Au deuxième étage se trouvent un magasin et une chambre de paquage dans laquelle est installée une presse hydraulique, employée au lieu d'une vis pour le paquage.

" Nos opérations de séchage à Halifax n'ont commencé que le 1er juillet 1893 et le 1er décembre, cinq mois après, l'on avait fait sécher dans cet établissement 2,000,000 lbs de morues vertes et de merluches et merlans. La plus grande partie de ce poisson a déjà été exportée, et il ne reste en magasin actuellement que 13,500 quintaux de poissons séchés dûrs. Une grande quantité de ces poissons avait été achetée au commencement de la saison des premières embarcations de pêche arrivés de la baie ou du banc, à des prix de 30 à 35 pour 100 plus élevés que les prix actuels. Malgré cela, le coût moyen du poisson séché dûr pendant nos cinq mois ($4 par quintal) est encore au-dessous de la valeur cotée sur le marché d'Halifax.

" Nous avons payé pour ces 2,000,000 de livres de poissons verts en argent comptant plus de $40,000, ou à peu près 2 centins par livre pour la morue verte, tandis que le prix actuel du marché est de $1\frac{1}{2}$ centin par livre.

" Outre le séchage du poisson vert dans le temps indiqué, nous avons fait sécher à demi à peu près 2,000 quintaux de poissons, y compris quelques lots de poissons d'Halifax.

" Il s'est formé à Saint-Jean, Terreneuve, une compagnie à fonds social qui se propose d'exploiter dans cette ville un de mes appareils à sécher le poisson ; et plus particulièrement le poisson venant des ports éloignés et du Labrador qui a déjà été en partie séché par le soleil.

" Je suis à négocier dans le moment avec des maisons de commerce de Lunenburg, Yarmouth, N.-E., Paspébiac, Gaspé, Québec, et Saint-Pierre Miquelon pour la construction d'appareils de séchage, d'après mon précédé.

L'inspecteur Hockin m'écrit, à la date du 2 décembre 1893, qu'il s'est efforcé de s'assurer pendant son séjour à Halifax ce qui en était de la méthode de séchage artificiel du poisson Thompson, et que des personnes dignes de foi l'ont informé que cette méthode ne donnait aucun bon résultat.

D'un autre côté le procédé désigné sous le nom de procédé Whitman, réussit parfaitement. M. Hockin a visité un grand établissement à Halifax et y a vu traiter une quantité considérable de poissons. De plus on l'a informé qu'il n'y avait pas de doutes quant au succès du procédé relativement à la préparation du poisson, mais que la seule question à régler était de savoir si l'entreprise donnerait des résultats proportionnés à la dépense. Le procédé fournit les moyens de préparer le poisson pris à des saisons et dans un temps où l'on ne pourrait autrement le conserver. M. Whitman possède deux établissements faisant l'exploitation d'après un procédé breveté, l'un à Halifax, d'une capacité d'environ 1,200 quintaux de poissons séchés par semaine, et l'autre à Annapolis, d'une capacité d'à peu près 600 quintaux.

LES PÊCHERIES DES GRANDS LACS.

COMMISSION CHARGÉE DE S'ENQUÉRIR DE CES PÊCHERIES.

L'on voit par les rapports de la commission internationale qu'on s'alarme au sujet de la diminution des poissons des meilleures espèces dans les eaux de l'Ontario. On entend parfois les pêcheurs canadiens se plaindre de la sévérité des restrictions ou des restrictions projetées à leurs opérations. A ce propos il peut être intéressant de citer quelques-uns des faits ayant trait à des questions de cette importance, et il est certain, qu'après avoir étudié la question, beaucoup des pêcheurs se déclareront prêts à coopérer avec le département de la marine et des pêcheries.

Les pêcheries des grands lacs d'Ontario sont assurément les plus considérables du genre dans le monde entier. Ces eaux renferment le poisson blanc, la truite saumonée, le hareng, l'esturgeon, l'achigan, le doré, etc. La pêche, l'achat, la congélation et la préparation de ces poissons pour la vente au Canada et l'exportation aux Etats-Unis sont les objets d'un commerce immense et lucratif. On a besoin pour tout cela de remorqueurs, bateaux à voiles, magasins et congélateurs. Aussi cette industrie emploie-t-elle un grand nombre d'hommes durant une partie de l'année. D'autres industries, comme celle des glacières, de la construction des remorqueurs et bateaux, la confection des rets, etc., etc., dépendent plus ou moins de l'exploitation et de la conservation de ces pêches.

VALEUR DES PÊCHERIES DES GRANDS LACS.

L'on a préparé les tableaux qui suivent pour démontrer la fertilité de ces eaux et le développement des pêcheries.

La statistique la plus récente, publiée dans les rapports annuels de ce département, indique que l'on a employé sur les grands lacs au cours de la saison de 1892, 77 remorqueurs à vapeur et goélettes et 1,032 bateaux à voiles avec équipage de 2,700 hommes. Il a été tendu plus d'un million de brasses de rets à mailler et de seines, et 368 rets à enclos, le tout représentant un capital placé de plus de $700,000. Ce montant ne comprend pas cependant la valeur des congélateurs, glacières, wagons à poissons, jetées, quais, etc. La valeur des poissons pris a atteint le chiffre de près de $2,000,000.

Le tableau qui suit donne la production totale du poisson pris dans le cours des dernières dix années. La quantité de poissons pris dans ces eaux durant cette période s'élève à 239,470,174 livres, évaluées à $14,258,510, dont voici les principales espèces.

Hareng	81,000,000	de livres.
Poisson blanc	52,000,000	"
Truite saumonée	50,000,000	"

ÉTAT indiqant la quantité de poisson pris dans les quatre grands lacs d'Ontario durant les dix dernières années, de 1883 à 1892 inclusivement.

Années.	Lacs.	Poisson blanc.	Truite saumonée.	Hareng.	Doré.	Esturgeon.	Achigan.	Autres poissons.	Quantité totale.	Valeur totale.
		liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	$
Total pour les 10 dernières années, 1883 à 1892.	Supérieur	7,867,915	8,623,605	....	798,083	551,387	....	753,786	18,594,776	1,379,046
	Huron	39,696,773	39,991,964	11,758,896	6,740,701	4,211,635	512,777	6,996,520	109,909,266	7,768,728
	Erié	2,672,355	....	50,521,884	7,528,139	4,169,150	901,796	7,599,444	73,392,768	3,311,816
	Ontario	2,523,809	1,933,514	18,743,921	1,222,356	....	1,668,681	11,481,083	37,573,364	1,798,920
	Total	52,760,852	50,549,083	81,024,701	16,289,279	8,932,172	3,083,254	26,830,833	239,470,174	14,258,510

ÉTAT indiquant la valeur du matériel de pêche, le nombre de pêcheurs et les quantités de poisson capturé dans le

LAC SUPÉRIEUR.

Années.	Nombre de pêcheurs.	Remorqueurs et navires.		Bateaux.		Rets à chambres.		Rets à mailler.		Valeur totale.
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	
			$		$		$		$	$
1883	*	*	*	*	*	8	3,400	232,787	13,880	
1884	167	1	1,000	57	7,525	1	400	194,832	8,993	17,918
1885	214	4	6,500	90	8,235	5	1,850	157,624	19,696	36,281
1886	270	6	8,800	120	10,270	9	3,300	41,860	24,790	47,160
1887	234	6	7,000	102	10,860	15	5,550	62,300	18,904	42,314
1888	189	7	11,800	78	8,870	15	5,610	189,075	18,075	44,355
1889	149	5	10,650	55	9,110	14	4,650	171,300	14,865	39,275
1890	119	6	9,200	42	5,160	15	5,340	94,612	9,085	28,785
1891	174	8	15,500	74	7,025	74	14,800	62,500	11,550	48,875
1892	200	9	20,960	64	8,900	48	10,400	72,100	15,900	56,160

* Non publiés pour cette année.

LAC SUPÉRIEUR—*Fin.*

Années.	Poisson blanc.	Truite saumonée.	Esturgeon.	Doré.	Autre poisson.	Valeur totale.
	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.
1883	635,800	904,397	30,000	68,000	210,000	116,533
1884	564,950	645,500	400	10,800	2,000	77,790
1885	606,160	911,574	41,500	83,000	....	111,871
1886	847,160	842,154	41,480	152,988	77,625	134,033
1887	657,160	503,000	120,960	69,100	67,261	116,680
1888	932,180	971,280	54,518	90,219	60,000	159,238
1889	896,000	1,020,500	71,329	117,940	77,000	173,846
1890	978,400	692,200	97,400	90,000	81,300	150,713
1891	966,465	1,077,300	43,960	71,536	113,000	177,681
1892	783,640	1,055,700	49,840	44,500	65,600	160,661
Totaux	7,867,915	8,623,605	551,387	798,083	753,786	1,379,046

ÉTAT indiquant la valeur du matériel de pêche, le nombre de pêcheurs et les quantités de poisson capturé dans le

LAC HURON, Y COMPRIS LA BAIE GEORGIENNE.

Années.	Nombre de pêcheurs.	Remorqueurs et navires.		Bateaux.		Rets à chambres.		Seines.		Rets à mailler.		Autre matériel de pêche.	Valeur totale.
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur	Brasses.	Valeur.	Valeur	
			$		$		$		$		$	$	$
1883	*	*	*	*	*	53	23,869	......	....	627,456	91,829	60	....
1884	1,234	20	71,500	402	34,403	92	39,150	3,700	3,455	599,238	92,000	200	240,808
1885	1,075	15	53,800	339	48,694	70	30,900	4,500	5,770	441,482	55,900	....	195,064
1886	981	19	44,050	299	53,310	49	20,500	5,264	4,685	685,465	75,897	375	198,817
1887	990	18	64,700	322	44,530	67	30,305	5,014	10,345	1,089,489	108,165	....	258,045
1888	1,169	33	95,600	352	48,456	86	28,250	13,088	8,910	534,290	156,856	160	338,132
1889	1,139	32	86,600	343	47,744	55	20,580	4,563	9,733	933,035	149,407	437	314,501
1890	1,190	38	78,100	387	60,550	66	18,000	4,879	10,110	1,093,800	186,605	. .. ..	353,365
1891	1,249	30	62,700	398	66,975	100	28,240	2,986	3,275	1,183,650	183,830	....	345,020
1892	1,142	32	92,400	365	62,435	106	28,600	7,390	5,080	776,227	221,320	....	409,835

* Non publiés pour cette année.

LAC HURON—*Fin.*

Années.	Poisson blanc.	Truite saumonée.	Hareng.	Doré.	Esturgeon.	Achigan.	Autre poisson.	Valeur totale.
	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	$
1883....	2,288,392	3,328,625	871,800	790,439	177,200	13,800	1,205,700	536,867
1884....	2,342,694	4,082,814	1,408,200	794,434	372,041	7,800	713,100	624,746
1885....	2,654,260	3,979,990	1,570,000	600,342	825,800	10,500	653,900	627,398
1886....	2,380,849	3,317,896	801,000	490,747	831,775	44,317	555,068	560,565
1887....	2,990,006	3,230,595	1,420,800	280,443	373,878	34,900	517,216	628,404
1888....	5,183,338	3,607,288	1,141,300	609,501	450,754	90,000	388,309	825,691
1889....	5,213,478	3,809,247	955,900	757,008	271,417	128,500	408,729	867,837
1890....	5,930,820	4,906,890	1,425,100	817,250	350,800	123,200	493,100	1,047,725
1891....	4,504,780	4,635,360	956,640	686,400	328,220	24,710	1,021,618	915,610
1892....	6,208,156	5,093,259	1,208,156	914,137	229,750	35,050	1,039,780	1,133,885
Totaux	39,696,773	39,991,964	11,758,896	6,740,701	4,211,635	512,777	6,996,520	7,768,728

ÉTAT indiquant la valeur du matériel de pêche, le nombre de pêcheurs et les quantités de poisson capturé dans le

LAC ÉRIÉ.

Années.	Nombre de pêcheurs.	Remorqueurs et navires.		Bateaux.		Rets à chambres.		Seines.		Rets à mailler.		Autre matériel de pêche.	Valeur Totale.
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Valeur.	
			$		$		$		$		$	$	$
1883	*	*	*	*	*	101	23,840	.....	2,045	....	....	66	.. ..
1884	303	3	3,200	150	8,600	112	29,215	3,100	3,608	4,287	405	78	45,106
1885	346	. ..	....	185	50,296	132	37,965	3,800	3,330	16,761	2,028	2,205	95,824
1886	337	11	14,555	163	18,666	126	38,475	1,863	2,280	16,838	2,338	70	76,384
1887	363	9	12,430	153	15,673	143	48,695	2,882	4,030	9,322	1,330	50	82,208
1888	460	12	18,400	207	16,391	194	60,602	3,848	3,515	13,055	1,762	60	100,730
1889	465	15	22,600	233	18,520	195	65,575	5,933	3,953	8,392	1,950	160	112,758
1890	526	12	16,700	264	18,775	197	56,810	6,675	4,275	24,600	12,349	....	108,909
1891	497	16	39,250	272	18,928	206	55,110	5,427	2,875	27,610	6,285	....	122,338
1892	515	23	62,800	245	22,397	210	73,100	7,840	4,775	22,350	5,090	.. ....	168,162

* Non publiés pour cette année.

LAC ÉRIÉ—*Fin.*

Années.	Poisson blanc.	Hareng.	Doré.	Achigan.	Eturgeon.	Autre poisson.	Valeur total.
	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	$
1883.	221,628	2,212,200	188,414	111,440	222,530	762,000	118,428
1884.........	227,803	2,751,000	174,597	54,260	316,020	699,680	137,899
1885...... ..	186,080	5,935,400	685,102	110,427	459,265	278,453	242,774
1886....	141,643	3,421,639	827,659	38,000	349,854	331,150	262,357
1887..	333,006	6,302,816	930,984	98,839	609,609	493,590	431,433
1888.........	389,836	5,934,176	469,581	91,819	469,581	578,270	446,304
1889....	306,213	6,902,563	901,677	109,966	411,741	993,593	487,604
1890.........	204,322	5,393,000	961,350	134,650	580,610	1,149,960	422,464
1891.........	349,874	5,542,810	894,660	96,935	387,630	1,037,948	354,647
1892.........	311,950	6,126,280	1,494,115	55,460	362,310	1,274,800	407,906
Totaux..	2,672,355	50,521,884	7,528,139	901,796	4,169,150	7,599,444	3,311,816

ÉTAT indiquant la valeur du matériel de pêche, le nombre de pêcheurs et les quantités de poisson capturé dans le

LAC ONTARIO.

Années.	Nombre de pêcheurs.	Remorqueurs et navires.		Bateaux.		Rets à chambres.		Seines.		Rets à mailler.		Autre matériel de pêche.	Valeur totale du matériel de pêche.
		Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Valeur.	
			$		$		$		$		$	$	$
1883	*	*	*	*	*	2	900	......	7,655	104,926	13,113	800	....
1884	480	4	2,400	204	8,945	2	270	10,800	6,874	133,397	14,316	3,100	35,905
1885	480	3	3,000	190	10,009	2	250	8,350	4,974	108,500	16,993	1,110	36,336
1886	462	5	4,300	308	10,928	3	450	6,733	5,454	111,325	16,844	2,225	40,201
1887	459	4	8,300	209	17,774	....	....	5,100	9,505	110,450	14,980	2,220	52,779
1888	580	4	8,300	225	9,528	....	......	7,440	5,615	136,900	14,380	3,640	41,463
1889	604	6	11,550	231	11,140	....	......	7,940	6,055	167,734	23,721	3,604	56,070
1890	565	4	9,200	220	10,810	3	450	7,050	5,457	137,500	19,450	2,570	47,937
1891	528	4	8,500	220	11,817	3	600	15,512	4,865	115,026	20,150	4,985	50,917
1892	586	10	11,020	270	30,755	3	375	4,765	4,845	144,355	19,190	4,936	71,121

* Non publiés pour cette année.

LAC ONTARIO—*Fin.*

Année.	Poisson blanc.	Truite saumonée.	Hareng.	Maskinongé.	Achigan.	Doré.	Autre poisson.	Valeur totale.
	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	$
1883....	96,300	296,000	491,400	190,000	205,800	145,400	848,000	125,129
1884....	176,400	367,580	1,448,800	135,550	202,962	128,050	1,131,025	145,307
1885.,..	256,800	289,340	1,503,800	178,900	220,920	206,200	1,287,555	162,081
1886....	166,149	218,766	1,106,615	236,215	149,350	70,810	586,808	133,451
1887....	193,234	103,475	1,485,826	132,760	148,890	111,274	1,090,805	154,128
1888....	270,050	84,545	2,993,662	256,025	163,710	104,270	791,818	240,913
1889....	269,396	110,548	2,965,608	237,510	93,584	98,352	742,626	226,625
1890....	246,850	100,760	2,480,900	195,956	131,745	83,200	865,870	203,971
1891....	368,030	165,350	2,265,500	199,870	155,600	70,000	1,136,695	198,277
1892....	480,600	197,150	2,001,810	121,500	196,120	204,800	1,115,695	209,038
Totaux	2,523,809	1,933,514	18,743,921	1,884,286	1,668,681	1,222,356	9,596,797	1,798,920

Marine et Pêcheries.

LAC SUPÉRIEUR.

Le lac Supérieur a 390 milles de longueur, 160 milles de largeur et une superficie de 31,420 milles. La pêche s'y fait principalement au moyen de rets à mailler et à enclos. Il n'y est pas employé de seines. 9 remorqueurs à vapeur et 70 bateaux à voiles font la pêche sur ce lac.

La production des pêcheries, dans le cours des derniers dix ans, s'est élevée au chiffre de 18,594,000 livres, évaluées à $1,379.46, de truites saumonées et de poissons blancs principalement. En 1883 la pêcherie de poissons blancs a rapporté 630,000 livres, et en 1891, 960,000 iivres. Les seules autres espèces de poissons, dont il est question sur ce lac, comprennent l'esturgeon et le doré ; mais la quantité pêchée est très variable.

LAC HURON.

Le lac Huron, y compris la baie Georgienne, a 400 milles de longueur, 160 de largeur et une superficie de 24,000 milles. Les pêcheries donnent de l'occupation à environ 1,150 hommes se servant de 32 remorqueurs et de 365 bateaux à voiles. L'on emploie des rets à enclos dans le lac Huron proprement dit et dans le chenal du nord, mais pas dans la baie Georgienne, où l'usage en est défendu depuis 1884. La pêche au rets à mailler n'est permise que dans la baie Georgienne. Le nombre de rets à enclos a doublé durant les dernières dix années, et le chiffre s'en élève maintenant à 106.

La valeur totale du poisson pris dans le lac Huron durant les derniers dix ans s'élève à plus que la production entière de tous les autres grands lacs réunis. Les plus importantes espèces de poissons comprennent le poisson blanc et la truite saumonée qui produisent à peu près 40,000,000 de livres chacun ; le hareng, 11,750,000 livres; le doré 6,750,000 livres ; l'esturgeon, 4,000,000 de livres, l'achigan, le brochet, etc., une quantité totale de 110,000,000 de livres depuis 1883.

La production totale de la dernière année indique une valeur de plus de 100 pour 100 comparativement à 1883. La production du poisson blanc a triplé durant les dernières six années, celle de la truite saumonée a doublé à peu près, tandis que la pêche du hareng et du doré a beaucoup augmenté.

LAC ÉRIÉ.

Le lac Erié a 250 milles de longueur, 60 milles de largeur et une superficie de 10,000 milles. Les principales espèces de poissons pris dans ces eaux comprennent le hareng, le doré, l'esturgeon, le poisson blanc, l'achigan, etc., et la production dans le cours des dix dernières années s'est élevée à 73,000,000 de livres évaluées à $3,300,-000. Le hareng est aujourd'hui le plus important poisson de ces eaux, la pêche de ce poisson excède celle de toutes les autres espèces réunies et a triplé durant les derniers dix ans. La variation la plus remarquable a lieu pour le doré qui n'a rapporté que 188,000 livres en 1883 et 1,494,000 en 1892, soit une augmentation de plus de 600 pour 100. Le poisson blanc et l'esturgeon ont augmenté durant les dernières dix années. La pêche du poisson blanc n'a cependant pas varié beaucoup depuis six ans. Bien que la pêche de l'esturgeon indique, en 1892, un meilleur résultat qu'en 1883, ce chiffre a souvent été excédé dans le cours de cette période. En 1887 particulièrement, car la pêche a alors été le double de celle de l'an dernier.

La flotte des bateaux pêcheurs du lac Erié comprend 20 remorqueurs et navires à vapeur, 245 bateaux à voiles, avec équipage de 500 pêcheurs employant 200 rets à enclos. Il y a dix ans il n'y avait qu'à peu près 300 personnes et 100 rets à enclos, c'est une augmentation de 100 pour 100.

LAC ONTARIO.

Le lac Ontario a 190 milles de longueur, 52 de largeur et une superficie de 7,330 milles. La valeur totale a augmenté de près de 70 pour 100. Le hareng est

aujourd'hui le plus abondant poisson dans ces eaux et il en a été pris chaque année plus de 2,000,000 de livres durant les cinq dernières années. La pêche du poisson blanc a augmenté de plus de 400 pour 100 depuis 1883. La truite saumonée paraît diminuer, et bien que la pêche de 1892 ait été bonne, sinon meilleure que durant les cinq dernières années, elle a cependant été d'environ 33 pour 100 moindre qu'il y a dix ans.

Les autres espèces de poissons pris dans ces eaux sont le doré, l'achigan et le maskinongé. La production totale des pêcheries durant les dix années dernières a été de 35,500,000 livres, et la valeur de $1,798,000.

La pêche ne se fait qu'au moyen de rets à mailler et de seines; on emploie à peu près 145,000 brasses de rets à mailler et 5,000 brasses de seines. 250 bateaux à voiles à peu près et dix remorqueurs ou navires sont employés dans les pêcheries, le tout donne de l'occupation à environ 500 pêcheurs. Il n'est pas permis d'employer les rets à enclos dans le lac Ontario.

SITUATION RELATIVE DES PÊCHEURS CANADIENS ET AMÉRICAINS SUR LES GRANDS LACS DE L'ONTARIO.

Dans le rapport annuel du département pour l'année 1891, il est fait mention des restrictions imposées par le gouvernement canadien sur les époques et modes de pêche, restrictions qui sont au désavantage de nos pêcheurs. Mais on y démontre la nécessité de ces restrictions. Le règlement en vigueur sur nos grands lacs défend la pêche de la truite saumonée et du poisson blanc dans le cours du mois de novembre, car l'on sait que l'acte important de la reproduction de l'espèce a lieu pendant cette période.

A la suite des pressantes demandes des pêcheurs l'on a adouci cette défense dans le cours de l'automne de 1893 en permettant de prendre du hareng dans les rets à enclos sur les fonds de pêche qui ne sont fréquentés ni par le poisson blanc ni par la truite saumonée. Il n'existe pas de restriction relativement à la maille des rets à enclos, bien que l'expérience ait démontré la nécessité de cette mesure si l'on veut empêcher la destruction des jeunes et petits poissons.

Rien ne justifie l'opinion que, dans des nappes d'eau de l'étendue du lac Supérieur par exemple, l'habitat des différentes espèces de poissons non migratoires se prolonge au-delà de la frontière.

Sur le côté canadien du lac Erié le nombre des rets à enclos et la distance qui doit les séparer sont déterminés de manière à ce que les rets ne se nuisent point les uns les autres, et ne fassent ainsi tort aux pêcheurs comme aux pêcheries. Du côté américain il n'en est pas de même. Aucun système de permis n'y existe; quiconque le désire peut faire la pêche et la conséquence en est, qu'à la tête du lac Erié particulièrement, les rets à enclos sont tous les uns sur les autres de façon non seulement à nuire gravement à la navigation mais encore à chasser le poisson du rivage. On ne croit pas que les pêcheurs canadiens puissent favoriser la liberté de pêche de ce genre.

Au cours d'une enquête faite sur les pêcheries situées dans le voisinage des eaux internationales par M. Rathburn, de la commission des pêcheries des Etats-Unis, et le Dr Wakeham, l'autre commissaire nommé par le gouvernement de Sa Majesté, il a été constaté que les poissons, qui viennent frayer sur notre côté de la frontière, ne se rendent pas tous dans les eaux des Etats-Unis, que leurs habitudes sont locales plutôt que migratoires, et que, malgré qu'il serait préférable pour les pêcheries du lac Erié si les Etats-Unis coopéraient avec le Canada à protéger le poisson, les pêcheries canadiennes ont déjà fortement profité de la protection fourni par le Canada seul. C'est pour cette raison que, si la pêche du poisson blanc dans le lac Erié a certainement diminué durant les années dernières, les eaux canadiennes en contiennent cependant un plus grand nombre que les eaux américaines. Les pêcheries du côté canadien ne sont pas épuisées comme le sont celles des Etats-Unis, et il en coûte moins aux pêcheurs pour y prendre la même quantité de poissons. Il est donc évident que les restrictions imposées par le gouvernement ont empêché l'épuisement de nos pêcheries. La commission des pêcheries, nommée par le gouvernement cana-

dien pour s'enquérir spécialement de la condition des pêcheries de lacs et rivières en général de l'Ontario, en est aussi venue aux mêmes conclusions.

On s'alarme de la diminution du poisson des meilleures espèces dans les grands lacs.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR DES PÊCHERIES CANADIENNES ET AMÉRICAINES SUR LES GRANDS LACS.

On a publié dans le rapport annuel de ce département pour l'année 1891 des tableaux comparatif indiquant les variations dans la production et la valeur des pêcheries sur les deux côtés des grands lacs. Cela a été fait pour établir si les prétentions de certains pêcheurs canadiens qu'il y avait une énorme différence en faveur des Etats-Unis étaient ou non fondées sur des faits. Ces tableaux comprennent les années de 1880 à 1885. Un bulletin de recensement récent, publié par le département de l'intérieur américain, nous permet d'étendre ces tableaux et de comparer les relevés pour les années 1886 et 1889, puis d'en tirer nos conclusions :—

TABLEAU COMPARATIF indiquant le rendement et la valeur du poisson pris des

Lacs.	Poisson blanc.		Truite.		Hareng.	
	1885.	1889.	1885.	1889.	1885.	1889.
	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.
Supérieur	606,160 *4,571,947	896,000 *3,898,558	911,574 *3,488,177	1,0[illegible]0,500 *3,366,724	.... *324,000	.... *382,123
†Huron et Sainte-Claire	2,711,060 *1,466,505	5,343,348 *2,556,804	4,087,290 *2,539,780	3,899,047 *2,181,346	4,414,200 *2,473,800	1,610,440 *4,659,221
Erié	186,080 *3,531,855	306,213 *3,323,772	.... *106,900	.... *66,703	5,935,400 *19,354,900	6,902,563 *37,200,850
Ontario	256,800 *90,711	269,396 *23,383	298,340 *20,510	110,548 *6,500	1,503,800 *403,585	2,965,600 *1,850,140
Totaux	3,760,100 *9,661,018	6,814,957 *9,802,517	5,288,204 *6,155,367	5,030,095 *5,621,273	11,853,400 *22,556,285	11,478,503 *44,092,334

*Chiffres représentant le côté des Etats-Unis.
† Huron comprenant la baie Georgienne et Sainte-Claire jusqu'à l'embouchure de la rivière Détroit.

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux pendant les années

Lacs.	Pêcheurs.		Remorqueurs et navires.			
	‡Nombre.		Nombre.		Valeur.	
	1885.	1889.	1885.	1889.	1885.	1889.
					$	$
Supérieur	214 *914	149 *780	4 *15	5 *9	6,500 *68,100	10,650 *27,350
†Huron et Sainte-Claire	1,375 *1,164	1,507 *1,444	16 *12	33 *12	55,800 *42,450	88,100 *30,000
Erié	346 *4,298	465 *2,181	..... *53	15 *42	...... *178,200	22,600 *143,000
Ontario	480 *600	604 *398	3 *2	6	3,000 *4,800	11,550 ....
Totaux	‡2,415 *6,976	2,725 *4,803	23 *82	59 *63	65,300 *293,550	132,900 *200,350

*Chiffres représentant le côté des Etats-Unis.
†Huron comprenant la baie Georgienne et Sainte-Claire jusqu'à l'embouchure de la rivière Détroit.
‡Les pêcheurs aux Etats-Unis comprennent les employés à la côte tandis que dans Ontario ils ne comprennent que ceux employés à la pêche.

deux côtés (Canada et Etats-Unis) des grands lacs pour les années 1885 et 1889.

Esturgeon.		Doré et brochet.		Tout autre poisson.		Valeur totale.	
1885.	1889.	1885.	1889.	1885.	1889.	1885.	1889.
Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	Liv.	$	$
41,500	71,329	83,000	117,940	....	77,000	111,871	173,846
*182,760	*84,469	....	*122,055	*258,216	*30,020	*291,523	*280,807
875,870	315,157	710,942	1,010,727	843,400	693,601	725,803	928,387
*443,280	*656,369	....	*2,724,583	*6,719,600	*4,161,074	*316,590	*427,252
459,265	411,741	702,802	1,030,729	371,180	974,508	242,774	487,604
*4,727,950	*1,244,607	....	*14,583,471	*23,734,912	*7,143,929	*1,109,096	*1,033,758
50,050	50,400	431,130	254,394	1,412,390	867,278	162,081	226,625
*386,974	*200,927	....	*184,254	*1,496,686	*424,742	*95,869	*85,431
1,426,685	848,627	1,927,874	2,413,790	2,626,970	2,612,387	1,242,529	1,816,462
*5,740,964	*2,186,372	....	*17,614,363	*32,209,414	*11,759,765	*1,813,078	*1,827,248

de pêche, rets, etc., et le nombre des pêcheurs des deux côtés des grands lacs, 1885 et 1889.

Bateaux.				Rets à enclos.				Rets à mailler.		Seines.	
Nombre.		Valeur.		Nombre.		Valeur.		Valeur.		Valeur.	
1885.	1889.	1885.	1889.	1885.	1889.	1885.	1889.	1885.	1889.	1885.	1889.
		$	$			$	$	$	$	$	$
90	55	8,235	9,110	5	14	1,850	4,650	19,696	14,865		
*504	*454	*32,635	*29,631	*230	*210	*67,520	*36,810	*7,557	*72,624	*2,920	*3,094
397	433	50,581	49,991	74	55	31,700	20,580	55,900	149,407	10,983	15,493
*764	*623	*37,953	*33,334	*643	*755	*125,900	*123,818	*35,493	*43,116	*8,825	*4,691
185	233	50,296	18,520	132	195	37,965	65,575	2,028	1,950	3,330	3,953
*1,483	*1,063	*120,557	*127,556	*928	*1,838	*252,285	*483,920	*75,507	*94,978	*8,320	*2,150
190	231	10,009	11,140	2	....	250	....	16,993	23,721	4,974	6,055
*465	*253	*15,648	*13,232	*14	*172	*6,975	*8,225	*23,952	*13,337	*3,177	*665
862	952	119,121	88,761	213	264	71,765	90,805	94,617	189,943	19,287	25,501
*3,216	*2,393	*206,793	*203,753	*1,815	*2,975	*455,680	*652,773	*213,034	*224,055	*23,242	*10,600

Un coup d'œil jeté sur les tableaux précédents fait voir que, tandis que le rendement total des pêches sur le côté canadien des grands lacs a excédé, en 1889, de plus d'un demi-million de dollars celui de 1885, les pêches sont restées à peu près stationnaires sur le côté des Etats-Unis. La proportion de l'augmentation ou de la diminution, sur chaque côté, a été comme suit :—

CÔTÉ DU CANADA.

Lacs Supérieur, augmentation	55	pour 100
" Huron et Saint-Clair, augmentation	27	"
" Erié "	100	"
" Ontario "	40	"

CÔTÉ DES ETATS-UNIS

Lacs Supérieur, diminution	3	pour 100
" Huron et Saint-Clair, augmentation	34	"
" Erié, diminution	6	"
" Ontario, diminution	10	"

Prenant les cinq lacs ensemble, nous voyons que le côté canadien a donné plus de résultats pour le rendement du poisson blanc; la capture a presque doublé entre 1885 et 1889, tandis que sur le côté des Etats-Unis elle est resté stationnaire. Le hareng, toutefois, accuse un meilleur résultat sur le côté des Etats-Unis que sur le côté canadien ; en 1889 il en a été pris l'énorme quantité de 37,000,000 de livres sur le côté sud du lac Erié seulement. Le rendement de la truite saumonée en 1889 a été moindre qu'en 1885, mais il est bon de faire observer que cette diminution a été deux fois plus grande chez nos voisins que chez nous. La diminution de l'esturgeon dans nos eaux est plus que rachetée par l'énorme surplus de près de 500,000 livres de doré. En outre, cette diminution s'est fait sentir plus sur le côté des Etats-Unis que sur le nôtre, comme le démontrent les chiffres suivants : en 1885 il a été pris 4,700,000 livres d'esturgeon sur le côté américain du lac Erié, et 1,200,000 livres seulement en 1889, tandis que sur notre côté la diminution n'a été que de 50,000 livres.

Les tableaux accusant le nombre d'hommes et la valeur du matériel de pêche font voir que, tandis que le nombre de pêcheurs employés aux Etats-Unis a diminué de 30 pour 100 pendant ces cinq années, il s'est accru de 12 pour 100 de notre côté. On remarque la même diminution dans les navires et les bateaux des Etats-Unis, tandis que notre flotte de pêche a augmenté de 150 pour 100. Chose singulière, cependant: tandis que le nombre des pêcheurs américains a considérablement diminué, le matériel de pêche a non moins notablement augmenté. En 1889 nos voisins ont employé 63 pour 100 de rets à enclos de plus qu'en 1885, et sur le lac Erié le nombre de ces engins a doublé. On s'étonne de voir que ces eaux ne donnent pas plus de signes d'épuisement lorsque l'on songe à l'immense quantité de rets employés sur le côté des Etats-Unis. En 1889 il y en a eu près de 3,000 rets à enclos ; sur le lac Erié seul il y en avait 1,838, et nul doute que cette énorme quantité a augmenté depuis. Sur notre côté il n'a été employé que 264 rets à enclos en 1889 et 368 en 1892, dont 210 sur le lac Erié.

La statistique établit que la valeur des rets à mailler employés dans les eaux américaines du lac Erié a été de $94,978 en 1889, tandis que nos relevés ne donnent que $1,950 pour la même année : on voit ainsi l'énorme différence qui existe dans la quantité de ficelle employée pour la pêche sur les deux côtés du lac.

Les tableaux du recencement des Etats-Unis établissent d'une façon évidente que les meilleures qualités de poisson disparaissent rapidement des eaux de ce pays. Il n'est pas difficile d'en trouver la raison. Présentement les grandes captures de nos voisins se composent, pour la plupart, de hareng et d'autre poisson commun. Par exemple, le bulletin du recencement accuse plus de 5,000,000 de livres de barbue et de perche, poissons qui ne sont pas même classifiés dans la statistique des pêches.

PÉRIODE DE CLOTURE POUR LE POISSON BLANC SUR LA RIVIÈRE DÉTROIT, ETC.

(Par le professeur E. E. Prince, B.A., F.L.S., etc.)

Il n'est pas surprenant que l'application de périodes de clôture et d'autrès règlements protégeant le poisson blanc sur le côté canadien des grands lacs et dans les eaux limitrophes ait causé du mécontentement parmi les pêcheurs canadiens. Là où les eaux limitrophes sont étroites, comme sur la rivière Détroit, le lac et la rivière Saint-Clair, ce mécontentement est plus accentué. Les pêcheurs des Etats-Unis ne sont soumis à aucune restriction, et ils pêchent en toutes saisons. Pour nos pêcheurs, sous les yeux desquels ceux des Etats-Unis poursuivent tranquillement leurs opérations, la rigoureuse application d'une période de clôture et d'autres règlements est particulièrement irritante. Mais en y regardant de plus près, il est facile de se convaincre que les avantages supposés dont jouissent les pêcheurs des Etats-Unis n'existent pas en réalité, et que, d'un autre côté, les griefs dont se plaignent les pêcheurs canadiens ne sont pas fondés. Comme question de fait, la politique des Etats-Unis a été extrêmement préjudiciable aux intérêts des pêcheurs américains et est hautement désapprouvée par les principaux citoyens qui exploitent l'industrie de la pêche à Détroit et dans d'autres centres importants.

Il est bon de dire que Détroit est un des plus grands marchés à poisson qui existent sur le continent, et l'opinion qui y domine est entièrement favorable à la politique canadienne. Il est faux que l'absence de restrictions, sur le côté canadien, ait porté préjudice à nos pêcheurs, et que les pêcheurs des Etats-Unis jouissent d'avantages dont les pêcheurs du Canada sont privés. Des renseignements pris sur place avec soin ont abondamment établi ce fait.

Un changement quelconque apporté à la présente période de clôture ferait tort aux pêcheurs canadiens et amènerait de graves résultats qui finiraient par détruire totalement la pêche du poisson blanc.

Les faits suivants le démontrent:—

(1.) Le côté canadien a toujours été et est encore le principal fond de pêche du poisson blanc. Les grands marchés à poisson de Détroit et d'ailleurs comptent principalement sur le côté canadien pour se pourvoir de poisson blanc qui fraie, naît et croît dans nos eaux.

(2.) Les bancs de poisson blanc de novembre qui remontent le côté canadien se composent tous de reproducteurs qui sont à la veille de déposer leurs œufs. Il est de la plus haute importance de les protéger précisément à cette époque—époque que couvre la présente période de clôture.

(3.) Les poissons reproducteurs des rivières et des lacs prennent toujours le chemin le plus direct lorsqu'ils remontent aux frayères et ils ne s'en laissent pas facilement détourner, comme le savent les pêcheurs expérimentés. On ne peut se former une idée plus fausse qu'en supposant que le poisson erre sans but d'un côté à l'autre d'une rivière ou d'un lac. Il n'est certainement pas vrai que dans ces eaux, comme dans d'autres, les bancs de reproducteurs dévient de leur cours ordinaire et traversent d'un côté à l'autre, de telle sorte que le poisson capturé par des pêcheurs américains pendant notre période de clôture serait pris par des pêcheurs canadiens si ceux-ci avaient la permission de pêcher à cette époque.

(4.) Non seulement notre rive canadienne a été le principal rendez-vous des poissons reproducteurs, mais les ordures de la ville de Détroit et les déchets des nombreuses manufactures échelonnées sur la rive américaine, ainsi que les matières d'égoûts et autres débris délétères, ont eu pour effet de chasser le poisson blanc vers les eaux plus pures de la rive canadienne, et ont ainsi augmenté les bancs de reproducteurs dans nos eaux.

(5.) Les innombrables filets et rets à enclos tendus dans les eaux américaines et qui vont loin de la rive interceptent le poisson migratoire, brisant les bancs de reproducteurs et les chassant sur notre côté. Notre période de clôture les met à l'abri de ces dérangements et les encourage à venir à nous.

(6.) La pêche excessive et inconsidérée pratiquée en toutes saisons sur le côté américain a été réellement une affaire improfitable et désastreuse. Les faillites

survenues parmi les marchands de poisson des Etats-Unis, dans les régions du lac Erié et de la rivière Détroit, se sont dernièrement élevées à $600,000 ou $700,000, et encore cette estimation est-elle modérée.

Par contre, les sages règlements qui régissent nos eaux ont prévenu des résultats aussi ruineux parmi ceux qui exploitent l'industrie canadienne du poisson blanc. "Les pêcheurs canadiens réussissent bien", déclarait cet automne un des principaux marchands de poisson de Détroit; mais parmi les pêcheurs des Etats-Unis (dans les eaux dont il s'agit ici) la pêche a été de mal en pis durant les deux derniers automnes, et si la présente saison n'amène pas d'amélioration, les marchands de poisson de Détroit sont d'opinion qu'une crise sérieuse va se produire.

(7.) Le poisson blanc capturé au mois de novembre a depuis plusieurs semaines cessé de manger; non seulement il devient mou, mais il a une valeur commerciale moindre, parce qu'il est chargé de frai. Après leur capture, ces reproducteurs gonflés se retrécissent si rapidement qu'ils perdent de 18 à 20 livres par 100 et réalisent une valeur marchande considérablement baissée. Les marchands de poisson connaissent fort bien la valeur diminuée et la condition inférieure du poisson blanc chargé de frai. De fait, le poisson blanc n° 2 inférieur, comme on l'appelle, est devenu, dans ces dernières années, une véritable "drogue" sur le marché; on a trouvé tout à fait improfitable de le capturer et de le mettre sur le marché. Au Canada, les règlements actuels ont prévenu cette capture d'un poisson inférieur et d'aucune valeur, et un relâchement de ces lois salutaires ne pourrait en fin de compte faire du bien à personne.

(8.) La meilleure preuve peut-être de leur sagesse et de leur utilité, c'est qu'on a essayé d'établir dans l'Etat du Michigan des périodes de clôture semblables. Si le présent état de choses, sur la rive opposée, était aussi satisfaisant que plusieurs pêcheurs canadiens le prétendent, on n'aurait pas vu ces tentatives. Nos règlements ont été si avantageux pour tous les intéressés, que plusieurs des principaux citoyens du Michigan, dans le but de sauver leurs pêcheries de la destruction, ont fait et font encore tous les efforts possibles pour établir des restrictions de même nature sur le côté des Etats-Unis.

Si des règlements uniformes étaient appliqués partout, les griefs dont les pêcheurs canadiens se plaignent disparaîtraient, la propagation artificielle du poisson blanc sur les deux rives ne serait pas entravée, et l'avenir des pêcheries dans ces eaux serait assuré.

PÉRIODE DE CLOTURE POUR LE POISSON BLANC ET LA TRUITE SAUMONÉE SUR LA RIVIÈRE DÉTROIT.

(Par le commandant William Wakeham, M.D.)

Le soussigné prétend qu'il ne saurait y avoir deux opinions quant à l'absolue nécessité d'une période de clôture pour ces poissons.

Tout démontre à l'évidence que dans les lacs Ontario et Erié, ainsi que dans la rivière Détroit et le lac Saint-Clair, les pêcheries ont diminué.

C'est un fait suffisamment établi que tout poisson appartenant à la tribu des salmonides retourne aux mêmes frayères. Dans le cas du poisson blanc et de la truite saumonée, il est bien connu que lorsque la fin d'octobre approche ils sortent de l'eau profonde où ils ont passé la plus grande partie de la saison et se dirigent vers certains fonds connus, généralement des récifs, des barres de gravier, des bancs de sable dur, des roches plates crevassées, dans une eau peu profonde et d'ordinaire près du rivage, et que sur ces fonds, entre la fin d'octobre et le 1er décembre, ils déposent leurs œufs, après quoi ils retournent immédiatement en eau profonde.

Le poisson blanc et la truite ne restent pas longtemps sur les frayères; ils y viennent lentement, mais s'en retournent aussitôt après avoir frayé. Il n'est pas vrai de dire que ce qui s'appelle poisson canadien soit capturé en quantité appréciable dans les eaux des Etats-Unis; quelques-uns peuvent se détacher des bancs, mais la grande masse des poissons qui fraient dans nos eaux ne vont jamais à la portée des seines ou des rets à enclos tendus sur l'autre côté.

Jusqu'à ces dernières années c'était à cette époque (mois de novembre) que les pêcheurs faisaient leurs meilleures pêches; c'est indubitablement en capturant le poisson sur ses frayères avant qu'il y eût déposé ses œufs, et en levant les seines directement au-dessus des lits d'œufs que la grande destruction de truite saumonée et de poisson blanc a d'abord commencé. Il y eut un temps où ces deux poissons étaient capturés à l'époque et de la manière dont je viens de parler, et ils n'étaient pas beaucoup pêchés le reste de la saison; mais aujourd'hui, ce repos ne leur est pas accordé; ils sont pêchés en eau profonde et suivis jour par jour dans toutes leurs migrations, en sorte qu'ils n'ont réellement pas d'asile nulle part. Il n'est pas de pêcherie qui pourrait résister à de pareils excès. Les poissons d'eau salée peuvent toujours, eux, échapper à notre atteinte et obtenir un repos. Il n'en est pas ainsi dans les eaux de l'intérieur; tout vastes que soient nos grands lacs, le poisson y est poursuivi partout, en sorte qu'il peut toujours être capturé. Pour cela il est de la plus grande importance que pendant la fraie, lorsque le poisson s'approche des bords au mois de novembre, il soit strictement protégé. Il est très possible que dans certaines localités, lorsque le poisson se réunit pour frayer et où des seines ont été employées déjà, une cessation de la pêche pendant le mois de novembre occasionne quelques inconvénients; mais le règlement n'en doit pas moins être mis en vigueur, car il vaut mieux que quelques personnes souffrent momentanément de ces inconvénients, que la principale pêcherie d'un grand lac reçoive un tort permanent.

Le règlement qui défend toute pêche en novembre peut, en certains endroits où les eaux limitrophes sont étroites, paraître dur à quelques-uns de nos pêcheurs, par le fait que leurs confrères qui pêchent dans les eaux des Etats-Unis ne sont pas arrêtés par une pareille restriction. A première vue ceci peut sembler injuste; mais il ne faut pas oublier que dans la plupart des endroits où nos eaux joignent celles des Etats-Unis, les pêcheries du côté canadien sont loin d'être aussi épuisées qu'elles le sont du côté des Etats-Unis, et qu'il en coûte beaucoup moins aux pêcheurs de prendre la même quantité de poisson sur le côté canadien, car nos gens ne sont pas obligés de se pourvoir de la même quantité de gréement. Il est bon d'examiner pourquoi il en est ainsi, et si nous nous en rendons bien compte, nous devrons admettre que la raison en est que les sages règlements imposés par le département ont empêché nos pêcheries d'être épuisées comme le sont celles de l'autre côté. Il n'est pas un pêcheur quelque peu soucieux de l'avenir qui regarde comme sage et prudente l'absence de règlements sur le côté des Etats-Unis; tous déplorent la condition des affaires et n'hésitent pas à dire que si des règlements comme ceux que nous avons ici ne sont pas bientôt appliqués là, la fin des pêcheries du lac Erié et du lac Huron n'est pas éloignée. Plusieurs grands établissements de pêche américains ont récemment fait faillite parce que leurs pêcheurs n'avaient pu rembourser les sommes énormes qui leur avaient été avancées pour leur gréement, et toutes les meilleures maisons de commerce des Etats-Unis comptent sur le Canada pour leur approvisionnement de poisson frais. En présence de ces faits, je crois qu'il est clairement de notre devoir de veiller de près à nos règlements de pêche, et le premier de ces règlements est celui de la période de clôture pendant la fraie.

Je ne pourrais donc pas recommander un relâchement de règlement fixant une période de clôture pour le poisson blanc et la truite saumonée.

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES.

En attendant l'œuvre des commissaires qui ont été chargés par les Etats-Unis et le Canada d'étudier la condition des pêcheries dans les eaux contiguës des deux pays, il peut être utile de répéter ici ce qui a été dit sur le sujet dans des rapports précédents. Voici donc quelques extraits qui ont leur à propos.

LÉGISLATION INTERNATIONALE.

Sous ce titre nous trouvons les observations suivantes dans des rapports antérieurs.

" 1872.—La rapide diminution du poisson comestible dans les eaux frontières des Etats-Unis et du Canada, surtout entre les lacs Erié et Huron, demande une

prompte attention. Tandis qu'en Canada certaines règles établies contrôlent les périodes et les modes de pêche, il n'existe chez nos voisins aucunes restrictions pratiques; partant, la plus grande partie du bien que nos lois de pêche devraient faire se trouve frustrée, au dommage réciproque de la pêche dans ces eaux. S'il était possible d'amener les gouvernements des Etats du Michigan, de l'Ohio, de New-York et de Vermont à travailler de concert avec nous pour faire disparaître les causes qui nuisent à ces pêcheries, par une législation judicieuse et la mise en pratique de quelques restrictions modérées, j'essaierais de leur assimiler autant qu'on le pourrait les règlements actuels et les faire mettre en vigueur par les officiers canadiens.

"Il y a tout lieu de croire que ce procédé profiterait aux deux pays, et nous pourrions nous attendre à une amélioration marquée dans presque toutes les pêcheries internationales des eaux frontières."

"1873.—La diminution manifeste des pêcheries sur les côtes américaines des " grands lacs a fait surgir des efforts extraordinaires pour les rétablir. Les gouver- " nements fédéral et d'Etat agissent de concert dans ce but. Dans les endroits où les " eaux bordent les Etats-Unis et le Canada, il est devenu nécessaire pour les deux " pays d'assimiler autant que possible les règlements de la pêche locale. La chose " est facile pour le Canada, en raison des grands pouvoirs de législation conférés au " gouvernement et l'élasticité de notre système protecteur. Tout le monde désire " qu'il coopère avec les autorirés fédérale et d'Etat pour faire des améliorations qui " pourront nous être mutuellement avantageuses comme voisins. Outre le commis- " saire des Etats-Unis entouré d'un bon personnel d'aides, il y a maintenant trente- " sept commissaires d'Etat qui ont été nommés pour des fins relatives à la restaura- " tion et à la préservation de ces pêcheries de l'intérieur."

"1874.—Le rapport de l'année dernière faisait allusion au désir exprimé par les " commissaires fédéral et d'Etat (des Etats-Unis) qu'une législation uniforme fût ap- " pliquée aux pêcheries sur les rivières qui séparent les Etats-Unis et le Canada. Dès " que la République voisine aura adopté les restrictions nécessaires, le soussigné sera " en mesure de suggérer des règlements qui seraient également avantageux aux deux " pays. Aujourd'hui la manière préjudiciable et incontrôlable avec laquelle la pêche " est pratiquée par les Américains sur nos rivières frontières nous oblige d'accorder " aux pêcheurs canadiens de plus grands priviléges que ceux que demande la conser- " vation du poisson."

"Les autorités fédérale et d'Etat américaines n'ayant rien fait, vous avez porté la chose à l'attention du Gouverneur général en conseil par le mémoire suivant qui porte la date du 23 septembre 1875:

"Le soussigné désire attirer l'attention du gouvernement sur les difficultés par- " ticulières qui environnent l'adoption et la mise en vigueur de mesures restrictives " pour la protection et l'accroissement du poisson qui fréquente les rivières-frontières " séparant le Canada des Etats-Unis. On a constaté qu'il est nécessaire de faire cer- " tains règlements pour empêcher la destruction du jeune poisson et protéger le pois- " son reproducteur pendant les saisons de reproduction, ainsi que pour protéger les " emplacements de pêche contre la pêche excessive. Tandis que, le long de la fron- " tière canadienne ainsi que sur les eaux de l'intérieur qui se relient aux grands lacs " et au fleuve Saint-Laurent, ces restrictions judicieuses ont force de loi et contribuent " à la rapide amélioration des pêcheries, aucun règlement de ce genre n'est observé " par les pêcheurs américains sur les rivières voisines. Cette anomalie crée beaucoup " de mécontentement parmi les Canadiens qui considèrent comme très préjudiciable " pour eux que des étrangers viennent leur enlever les avantages d'opérations illi- " mitées.

"Le soussigné recommande que le gouvernement ait une communication offi- " cielle avec les autorités d'Etat du Michigan, de l'Ohio, de la Pennsylvanie, de New- " York, du Vermont et du Maine, pour leur signaler la nécessité de faire une légis- " lation sur ce sujet."

Un arrêté du Conseil basé sur ce mémoire a été transmis au Ministre de Sa Majesté à Washington, qui a communiqué sur ce sujet avec le département d'Etat et demandé qu'il fût porté à l'attention des gouverneurs des Etats en question.

Marine et Pêcheries.

La lettre suivante fut adressée l'hiver dernier au Commissaire des Pêcheries des Etats-Unis:

CANADA,
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
DIVISION DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 4 février 1875.

" MON CHER MONSIEUR,—J'ai passé au ministre (l'honorable A. J. Smith) votre " cordiale invitation à une assemblée des commissaires de pêcheries des différents " Etats de l'Union, qui doit avoir lieu la semaine prochaine à New-York dans le but " d'étudier des sujets d'intérêt se rapportant à la multiplication du poisson qui sert " à la consommation, ainsi que pour aviser à des règlements qui puissent le protéger; " et je dois vous exprimer ses regrets et les miens de ce que la réunion du parlement " cette semaine et l'encombrement d'affaires officielles qui en est la conséquence " m'empêchent de l'accepter. Je le regrette d'autant plus, qu'indépendamment du " plaisir et des avantages que j'aurais certainement retirés en allant à cette assem-" blée, je me trouve également privé de l'occasion d'assister aux délibérations de " l'Association des pisciculteurs américains dont j'ai le privilège d'être l'un des " officiers. Malgré ce contretemps, le ministre est heureux de dire qu'il apprécie " votre but et répond partiellement à votre désir en priant M. Samuel Wilmot, dont " vous connaissez le zèle pour la pisciculture, d'aller aux conférences des commissaires " et à celles de l'association. Le Canada prend un vif intérêt aux recherches et aux " observations de ces corps patriotiques et habiles. Il reconnaît aussi le but inter-" national et le caractère continental que vous vous efforcez de donner à votre entre-" prise.

" J'ai lu avec le plus grand intérêt et avec beaucoup de profit les excellents " rapports publiés par la commission des pêcheries des Etats-Unis, les recommandations " faites par les commissaires d'Etat et les instructifs documents de l'association des " pisciculteurs américains. L'activité et le progrès qu'ils dénotent, non moins que " l'habileté pratique que déploient ces messieurs, méritent les chaleureuses félicitations " de tous ceux qui s'intéressent à ce que la nation ait en abondance une nourriture " saine. Bien que le champ et les résultats de nos efforts soient petits en comparaison " de ceux de la république voisine, nous constatons que quelques-unes des principales " difficultés que vous avez à vaincre sont semblables à celles que nous avons déjà " rencontrées en Canada. Mais il y a toutes les raisons possibles pour persévérer dans " la croyance que l'intelligence du peuple, une fois formée et développée par des " moyens comme ceux que prennent les commissaires et les associations, finira par " seconder vos efforts et devra donner à cette œuvre une importance nationale durable. " Les lois des pêcheries du Canada confèrent ample pouvoir de réglementer et res-" treindre tous les modes et saisons de la pêche; mais en ce qui regarde les rivières " séparant les Etats-Unis et le Canada, les règlements nécessaires à la protection et à " l'augmentation des variétés plus importantes du poisson de commerce qui fréquente " les côtes des deux pays n'existent pas encore, pour la raison qu'on a constamment " négligé depuis plusieurs années de restreindre, de quelque manière que ce fût, les " excès de pêche que des citoyens américains commettaient, par des méthodes impré-" voyantes, sur les frontières de l'Union américaine. Notre département serait prêt, " non seulement à assimiler de temps en temps toutes les restrictions nécessaires dans " les localités, mais il serait heureux de voir disparaître graduellement les obstacles " qui s'opposent à l'amélioration des pêcheries territoriales. Si votre gouvernement a " l'intention de repeupler certaines de nos rivières de saumon et d'alose qui aient " besoin de nos passages pour y parvenir, il sera désirable de décider bientôt par " quelle législation réciproque les avantages de cette importante entreprise peuvent " être assurés.

" Il y a, dans les communications que j'ai reçues de vous, deux points qui méritent " d'être particulièrement notés. Le premier concerne des arrangements collectifs qui " devraient être pris pour l'élevage du poisson blanc dans la rivière Détroit; et la " raison que je donnais de notre indécision dans ma lettre du 21 septembre dernier " existe encore. Le second se rapporte à la continuation des explorations dans le " golfe Saint-Laurent. Quant à ce service, je suis heureux de pouvoir vous informer

" que notre département se propose de le continuer l'été prochain d'après un nouveau " système, afin d'avoir plus de facilités pour soumettre aux règlements et développer " les pêcheries des estuaires et rivières, ainsi que pour cultiver le homard et les " huîtres sur les côtes du Canada. Puisque vous voulez bien reconnaître que les " explorations restreintes faites par M. Whiteaves ont été utilisées dans les importantes " recherches que vous faites sur les côtes pour le gouvernement américain, nous ne " pouvons guère espérer de parvenir, avec un personnel et des moyens aussi faibles, à " un résultat assez important pour mériter le concours des deux pays dans cette " entreprise. Quoi qu'il en soit, nous profiterons avec reconnaissance des renseigne- " ments nombreux et variés fournis par votre commission, renseignements qui, dans " un sens scientifique et pratique, s'appliquent indubitablement aux conditions et aux " produits communs des eaux de l'Amérique du Nord ; et, en retour, nous apporterons " avec plaisir notre part à la cause de la science pratique.

" Veuillez accepter mes sincères remerciements pour vos politesses et assurer vos " associés de la commission et de l'association de ma plus vive sympathie et de mes " respects.

" Je suis, cher monsieur,
" Votre tout dévoué,
" W. F. WHITCHER,
" *Commissaire des pêcheries.*"

" A l'honorable Spencer F. Baird,
" Commissaire des pêcheries
des Etats-Unis, New York."

PISCULTURE.

A propos de ce qui précède, les observations suivantes ont paru, le 27 décembre 1891, dans le *Forest and Stream*, un des grands journaux de sport de New-York, relativement à la juridiction de l'Etat de la Pensylvanie sur les eaux du lac Erié, au sujet d'un jugement de la cour suprême déclarant que les pouvoirs législatifs de cet Etat sur les eaux du lac Erié étaient absolus :

" Les seuls droits que les Etats ont cédés au gouvernement général s'étendent aux affaires d'amirauté et aux affaires maritimes. La pêche est réglementée par les Etats. Nous avons, en conséquence, le long de la chaîne des grands lacs, une masse d'eau contrôlée jusqu'à leur ligne médiane par les Etats, tandis que l'autre moitié est sous la juridiction du Canada; mais une législation concurrente dans l'intérêt des pêcheries ne peut s'établir entre les Etats-Unis et le Canada conjointement, car nulle convention ne serait obligatoire pour ce dernier gouvernement parce qu'il n'a pas le pouvoir de conclure des traités. C'est là actuellement la cause de graves difficultés en ce qui concerne l'établissement et la mise en opération par les Etats-Unis d'une piscifacture dans l'Etat de New-York pour empoissonner les eaux du lac Ontario. Dans la résolution du Congrès octroyant un crédit pour cette piscifacture, il a été stipulé que la commission ichthyologique des Etats-Unis devra être d'abord assurée que New-York a pris des mesures efficaces pour la réglementation des temps de pêche et pour la protection voulue du poisson pendant la saison du frai dans les eaux du nord de l'Etat. Il est difficile de voir comment New-York, ou tout autre Etat, peut arriver à agir de concert avec le Canada, sauf au moyen de l'intervention du gouvernement général ; mais il existe dans la plupart des Etats contigus au lac un sentiment public prononcé et parfaitement naturel contre la concession au gouvernement d'un contrôle sur la pêche comme celui qu'on peut juger nécessaire pour le succès du peuplement artificiel de ces eaux."

Parlant des pêches des grands lacs, le capitaine Collins dit, au sujet de cette question, dans le dernier rapport de la commission sur le poisson et les pêcheries :

" La diversité marquée dans les lois réglementant les pêches des Etats qui touchent aux grands lacs est une chose qui paraît mériter considération. Il est évidemment à désirer que ces divers Etats coopèrent, pour que les dispositions législatives aient une égale portée et une égale influence sur les pêcheries et les chances des pêcheurs."

A une assemblée de représentants du Canada et de l'Etat de New-York pour prendre en considération et recommander des mesures tendant à l'adoption de lois

uniformes pour la protection, la conservation et la multiplication de l'approvisionnement de poisson comestible dans les eaux internationales qui s'étendent entre ces deux pays, on a fait voir que cet approvisionnement dans les grands lacs a diminué rapidement dans les dernières années. Du côté new-yorkais du lac Ontario, où le saumon, la truite et le poisson blanc abondaient tellement autrefois que tous les marchés voisins en étaient surabondamment approvisionnés à des prix à la portée des moyens de l'homme de peine, le rendement ne récompense guère maintenant le pêcheur aux rets, et ces poissons naguère si abondants et si bon marché, ne se voient plus sur la table du pauvre, mais sont devenus des mets de luxe que les riches seuls peuvent se permettre.

Dans le lac Erié, du côté de l'Ohio, on constate une diminution presque égale des meilleures espèces de poisson ; mais il y existe encore, vu la fécondité plus grande des espèces communes, une bonne réserve de celles qu'on appelle communément doré, brochet bleu, brochet, perche et achigan, qui approvisionnent encore suffisamment le marché et se vendent à des prix modérés.

Plus haut, les grands lacs offrent encore un approvisionnement abondant de poisson blanc.

On attribue la cause de cette rareté croissante à la rapide et énorme augmentation de la population dans tous les Etats et provinces confinant aux grands lacs, ce qui a déterminé un accroissement proportionnel dans la demande de comestibles de tout genre.

Voici les saisons réservées en Canada :—Poisson blanc, du 15 octobre au 3 novembre ; truite saumonée, du 15 octobre au 30 novembre ; doré, du 15 avril au 15 mai ; achigan, du 15 avril au 15 juin.

Dans les Etats voisins, les saisons réservées pour les poissons ci-dessus enumérés sont comme suit :—Michigan, aucune ; Ohio, aucune ; New-York : achigan, du 1er janvier au 1er juillet ; Vermont : doré et achigan, du 1er février au 1er juin ; Maine, aucune.

A ce sujet, j'attire l'attention sur l'extrait suivant du onzième rapport biennal des commissaires des pêcheries de l'Etat du Vermont pour l'année 1892 :—

UNIFORMITÉ DE LOIS.

Lorsqu'il règne des conditions et des raisons semblables dans des Etats voisins, l'opération des lois pour la protection du poisson et du gibier qui habitent ces Etats devrait être uniforme. On se départit souvent de cette règle dans l'opération des lois, comme entre le Vermont et les Etats et provinces qui y sont contigus.

Comme exemple, la saison réservée pour l'achigan dans le Vermont finit quinze jours plus tôt qu'au New-Hampshire, et les citoyens du Vermont peuvent pêcher l'achigan dans le Connecticut lorsqu'il est illégal de faire la même chose dans les mêmes eaux du côté du New-Hampshire. De fait, il est difficile de dire s'il est illégal au Vermont de prendre de l'achigan dans le Connecticut pendant une saison donnée, et que l'article 3873, S. R., se rapporte à la protection de l'achigan " dans les eaux de l'Etat," mais le bord ouest de la rivière Connecticut constitue la ligne est du Vermont.

Tandis que ces anomalies ont été le sujet de remontrances de la part des commissaires des pêcheries du New-Hampshire, elles sont perdues de vue lorsque la condition des affaires dans les eaux du lac Champlain, longeant les eaux canadiennes de ce lac, est portée à l'attention des commissaires par l'absence d'uniformité de lois existantes pour la protection du poisson dans ces eaux contiguës, ce qui constitue une injustice sérieuse à l'égard des citoyens du Vermont.

On parle de la coutume qui existe en Canada d'accorder aux pêcheurs des permis pour prendre du poisson au moyen de seines dans les eaux canadiennes du lac Champlain généralement connues sous le nom de baie de Missisquoi. Tandis qu'il ne se trouve qu'une faible étendue du lac Champlain dans le Canada, la partie canadienne de ce lac paraît être le siège des frayères de presque tout le brochet à l'œil vairon du lac entier.

Alors que, sur les eaux canadiennes, l'on prend avec la seine des tonneaux de ce poisson dans le cours de ses migrations, il n'est pas légal de le pêcher de quelque manière que ce soit dans les eaux du Vermont, ni de l'avoir en sa possession.

Grâce à cet état de choses, nos lois ne sont pas supportées par l'opinion publique, et il est, en conséquence, impossible d'appliquer les lois contre la pêche aux rets dans les eaux contiguës au Canada sans encourir des frais considérables et inutiles.

Les commissaires n'intiment pas que les lois du Vermont pour la protection du poisson dans le lac Champlain sont défectueuses ou parfaites, mais que les lois canadiennes devraient être à l'unisson avec elles. Une masse de correspondance sur ce sujet a été échangée entre les commissaires et les autorités canadiennes. Finalement, un complet état de la question a été soumis à l'honorable John W. Foster, ministère d'Etat, Washington, D.C., et le gouvernement des Etats-Unis est actuellement occupé à considérer la chose avec le gouvernement du Canada. Les commissaires entretiennent l'espoir que cette correspondance aura pour résultat l'adoption des mesures nécessaires pour la protection du poisson dans les eaux contiguës aux deux pays.

A une conférence tenue à Washington, dans le cours du printemps de cette année (1892), entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, concernant le développement du commerce entre les Etats-Unis et le Canada et d'autres choses, la proposition suivante fut, entre autres, soumise:—

Il est propososé qu'une commission de deux experts soit nommée, l'un choisi par le gouvernement des Etats-Unis et l'autre par celui de la Grande-Bretagne, pour faire rapport à leurs gouvernements respectifs (soit conjointement ou séparément) sur les restrictions et les règlements qui devraient être adoptés relativement aux sujets suivants:—

1. Les moyens d'empêcher les méthodes destructives de pêche dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et du Canada respectivement, ainsi que dans les eaux en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays.

2. Les moyens d'empêcher la contamination et l'obstruction de ces aux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

3. Les saisons réservées qui devraient être observées dans ces eaux par les habitants des deux pays.

4. Les moyens de repeupler ces eaux contiguës d'œufs de poisson et d'y conserver et accroître le poisson.

Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, l'honorable John W. Foster, après avoir cité ces propositions, fait remarquer que les différentes lignes de la conférence entrent, pour ce qui regarde les Etats-Unis, dans le cadre des opérations conduites depuis quelques années par la commission du poisson et des pêcheries des Etats-Unis, laquelle a recueilli une masse de données dont une grande partie pourra servir à la conférence actuelle, et possède les ressources nécessaires pour poursuivre les études sans l'institution d'une commission spéciale.

Jugeant que des conditions similaires existaient au Canada et qu'on en arriverait à des résultats plus prompts en se servant pour la commission des données qui étaient déjà disponibles, M. Foster proposa la base suivante d'une convention qui devait être conclue par un échange diplomatique de communications:

DÉPARTEMENT DE L'ETAT, WASHINGTON, 4 octobre 1892.

MONSIEUR,—Comme résultat de nos récentes conférences sur la question de donner effet à l'entente où en sont arrivés le secrétaire d'Etat et les délégués du gouvernement canadien au sujet des moyens à prendre pour mettre fin aux méthodes destructives de pêche dans les eaux territorials des Etats-Unis et du Canada et pour préserver les pêcheries de ces eaux, j'ai l'honneur d'exposer l'opinion de notre gouvernement sur la question, afin d'en arriver à une solution définitive.

La proposition du 15 février 1892, à cet égard, était qu'une commission de deux experts fût nommée—l'un choisi par le gouvernement des Etats-Unis, et l'autre par le gouvernement de la Grande-Bretagne—pour faire rapport à leurs gouvernements respectifs, soit conjointement ou séparément, sur les restrictions et les règlements qui devraient être adoptés relativement aux sujets suivants:—

Marine et Pêcheries.

1. Les moyens d'empêcher les méthodes destructives de pêche dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et du Canada respectivement, ainsi que dans les eaux en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays.

2. Les moyens d'empêcher la contamination et l'obstruction de ces eaux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

3. Les saisons réservées qui devraient être observées dans ces eaux par les habitants des deux pays.

4. Les moyens de repeupler ces eaux contiguës d'œufs de poisson et d'y conserver et accroître le poisson.

J'ai cru devoir citer le texte complet du projet de convention formulé au mois de février dernier, parce qu'il fait connaître la portée générale des études que les deux pays se proposent de faire et peut servir de base à une convention internationale plus entière et plus précise.

Les différentes lignes de l'étude ayant trait aux différents aspects, soit généraux ou particuliers, des questions ainsi présentées embrassent, en ce qui concerne ce gouvernement, le champ d'opérations conduites depuis un certain nombre d'années par la commission des pêcheries des Etats-Unis—laquelle, dans ses investigations et dans l'application pratique de ses méthodes et des nombreux moyens mis à sa disposition par le Congrès, a accumulé une masse de renseignements dont une grande partie pourrait être utilisée dans les recherches et les recommandations pour lesquelles il est question d'organiser la commission mixte. On me dit que la commission des pêcheries des Etats-Unis a par elle-même, en hommes et en moyens, les ressources nécessaires pour conduire de nouvelles études sur la statistique, les modes et la condition des pêcheries en question, de façon à donner à la commission mixte tous les renseignements qu'elle peut désirer.

Une commission semblable existe, paraît-il, au Canada, et elle s'est livrée depuis un certain nombre d'années à des investigations très importantes. Il semble donc qu'une grande partie des données nécessaires aux études de la commission mixte sont déjà à la disposition du gouvernement des Etats-Unis et du gouvernement de Sa Majesté britannique, sans qu'il soit nécessaire de créer d'autres méthodes indépendantes pour atteindre le but en vue, soit par convention ou par crédit législatif. Comme il s'agit d'en arriver à des recommandations qui peuvent s'imposer au bon jugement des deux gouvernements, et, en cas d'accord, d'ouvrir la voie à une convention définitive qui protège les intérêts de leurs citoyens et sujets en ce qui concerne leur égal avantage à la conservation du poisson alimentaire dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté britannique dans l'Amérique du Nord, il paraît fort à désirer, pour les deux parties, de profiter en commun, autant que possible, des moyens déjà disponibles pour en arriver plus promptement à l'objet en vue. Dans ce but, j'ai l'honneur de proposer à l'examen du gouvernement de Sa Majesté britannique, les bases suivantes d'une convention à être arrêtée par un échange de notes diplomatiques.

1. Les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande conviennent qu'une commission de deux experts sera nommée, l'un choisi par chacun des gouvernements, pour faire rapport à leurs gouvernements respectifs—soit conjointement ou séparément, conjointement sur les questions sur lesquelles ils s'accorderont, et séparément sur les matières sur lesquelles ils diffèrent d'avis—concernant les règlements, coutumes et restrictions propres à être adoptés de concert relativement aux sujets suivants, savoir :—

(*a.*) La limitation ou la prohibition des méthodes destructrices employées dans la pêche du poisson et des mollusques dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord respectivement, ainsi que dans les eaux de la haute mer qui se trouvent en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays et que les habitants des pays respectifs fréquentent habituellement dans le but d'y faire la pêche.

(*b.*) Les moyens d'empêcher la contamination ou l'obstruction de ces eaux contiguës au détriment des pêcheries ou de la navigation.

(*c.*) Les saisons réservées qui devraient être appliquées et observées dans ces eaux contiguës par les habitants des deux pays en ce qui concerne la pêche des diverses espèces de poissons et de mollusques.

(*d.*) L'adoption de méthodes pratiques en vue de repeupler ces eaux contiguës et territoriales avec du poisson et des mollusques, et les moyens de protéger et d'améliorer les pêcheries.

II. Les commissaires qui seront nommés se réuniront en la cité de Washington dans les trois mois de la date de cette présente convention. Ils devront compléter leur investigation et soumettre leurs rapports finals aux deux gouvernements, de la manière plus haut indiquée, dans les deux ans de la date de leur première assemblée.

III. Les gouvernements contractants consentent à mettre au service des dits commissaires tous les renseignements et tous les documents se rattachant aux sujets de leur investigation qui pourront se trouver respectivement dans les bureaux de la commission des pêcheries des Etats-Unis et au ministère de la marine et des pêcheries du Canada; et, de plus, à mettre à la disposition des dits commissaires, agissant conjointement, tout navire de l'une ou l'autre des dites commissions de pêcheries des Etats-Unis et du Canada, chaque fois qu'ils en auront besoin dans la poursuite de leur investigation dans les eaux contiguës ou adjacentes susdites.

Il est en outre convenu que, à la demande de l'un ou l'autre des dits commissaires, ou de tous deux, un employé compétent de l'une ou l'autre des dites commissions de pêcheries des Etats-Unis et du Canada, ou des deux, sera dépêché pour aider les dits commissaires dans la préparation de leurs rapports.

IV. Chacun des gouvernements défrayera les dépenses de son commissaire et de l'employé qui sera dépêché pour l'aider de la manière indiquée à l'article précédent.

V. Les deux gouvernements conviennent qu'aussitôt que les rapports des commissaires leur auront été soumis comme susdit, ils les considéreront et échangeront leurs vues là-dessus, aux fins d'en arriver, si la chose est à propos et praticable, à une convention ou à une entente suffisante pour mettre à effet les recommandations du commissaire, au moyen d'un traité ou d'une législation concurrente de la part soit des gouvernements respectifs soit des législatures des divers Etats et provinces, ou des uns ou des autres, suivant qu'on le jugera le plus à propos; mais rien de ce qui est contenu dans les présentes ne sera considéré comme liant aucun des deux gouvernements quant aux résultats de l'investigation en question.

Je vous prie de porter le projet de convention qui précède à la connaissance du gouvernement de Sa Majesté britannique, avec avis que, s'il est accepté, notre gouvernement, pour sa part, est prêt à lui donner plein effet à partir du jour où il aura été notifié de son acceptation.

J'ai, etc.,
JOHN W. FOSTER.

A l'honorable MICHAEL E. HERBERT,
Etc., etc., etc.

M. Herbert à lord Stanley de Preston.

WASHINGTON, 6 octobre 1892.

MILORD,—Relativement à ma dépêche n° 79 du 13 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous communiquer copie d'une note que j'ai reçue de M. Foster soumettant le projet d'une convention dont il suggère la conclusion au moyen d'un échange de notes diplomatiques, relativement à la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës du Canada et des Etats-Unis.

M. Foster m'a dit il y a quelques jours qu'il pensait, pour les raisons qu'il répète dans sa note, qu'une convention n'était pas nécessaire dans le moment, et que sa proposition quant à la forme de l'arrangement à intervenir serait plus simple et plus expéditive.

J'ai, etc.,
MICHAEL H. HERBERT.

A Son Excellence
Lord STANLEY DE PRESTON, C.C.B.,
Etc, etc, etc.

Au reçu des pièces qui précèdent, le rapport suivant d'un comité de l'honorable Conseil privé fut approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le 31 octobre 1892 :

Marine et Pêcheries.

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'une dépêche, ci-jointe, portant la date du 6 octobre 1892, du représentant de Sa Majesté à Washington, couvrant une communication du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, datée le 4 octobre 1892, à M. Herbert, résultant de différentes conférences au sujet de donner effet à l'arrangement arrêté par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis et les délégués du gouvernement du Canada le 15 février dernier pour prévenir les modes de pêche destructifs dans les eaux des Etats-Unis et du Canada et dans d'autres eaux, ainsi que pour protéger leurs pêcheries,—et dans laquelle, pour en arriver à une convention formelle, le secrétaire d'Etat fait connaître les vues de son gouvernement.

Le ministre de la marine et des pêcheries, auquel la question a été renvoyée, expose que la proposition du 15 février 1892 a trait à l'institution d'une commission composée de deux experts, choisis l'un et l'autre par chaque gouvernement, pour délibérer et faire rapport, soit conjointement ou séparément, des restrictions et règlements qui devraient être adoptés relativement aux sujets suivants :

1. Les moyens d'empêcher les méthodes destructives de pêche dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et du Canada respectivement, ainsi que dans les eaux en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays.

2. Les moyens d'empêcher la contamination et l'obstruction de ces eaux contiguës au détriment des pêcheries et de la navigation.

3. Les saisons réservées qui devraient être observées dans ces eaux par les habitants des deux pays.

4. Les moyens de repeupler ces eaux contiguës d'œufs de poisson et d'y conserver et accroître le poisson.

En conséquence, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis proposait les bases suivantes d'une convention à être conclue par un échange de notes diplomatiques :—

1. Les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande conviennent qu'une commission de deux experts sera nommée, l'un choisi par chacun des gouvernements, pour faire rapport à leurs gouvernements respectifs—soit conjointement ou séparément, conjointement sur les questions sur lesquelles ils s'accorderont, et séparément sur les matières sur lesquelles ils diffèrent d'avis—concernant les règlements, coutumes et restrictions propres à être adoptés de concert relativement aux sujets suivants, savoir :—

(*a.*) La limitation ou la prohibition des méthodes destructrices employées dans la pêche du poisson et des mollusques dans les eaux territoriales et contiguës des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord respectivement, ainsi que dans les eaux de la haute mer qui se trouvent en dehors des limites territoriales de l'un ou l'autre de ces pays et que les habitants des pays respectifs fréquentent habituellement dans le but d'y faire la pêche.

(*b.*) Les moyens d'empêcher la contamination ou l'obstruction de ces eaux contiguës au détriment des pêcheries ou de la navigation.

(*c.*) Les saisons réservées qui devraient être appliquées et observées dans ces eaux contiguës par les habitants des deux pays en ce qui concerne la pêche des diverses espèces de poissons et de mollusques.

(*d.*) L'adoption de méthodes pratiques en vue de repeupler ces eaux contiguës et territoriales avec du poisson et des mollusques, et les moyens de protéger et d'améliorer les pêcheries.

II. Les commissaires qui seront nommés se séuniront en la cité de Washington dans les trois mois de la date de cette présente convention. Ils devront compléter leur investigation et soumettre leurs rapports finals aux deux gouvernements, de la manière plus haut indiquée, dans les deux ans de la date de leur première assemblée.

III. Les gouvernements contractants consentent à mettre au service des dits commissaires tous les renseignements et tous les documents se rattachant aux sujets de leur investigation qui pourront se trouver respectivement dans les bureaux de la commission des pêcheries des Etats-Unis et au ministère de la marine et des pêcheries du Canada; et, de plus, à mettre à la disposition des dits commissaires, agissant conjointement, tout navire de l'un ou l'autre des dites commissions de pêcheries des Etats-Unis et du Canada, chaque fois qu'ils en auront besoin dans la poursuite de leur investigation dans les eaux contiguës ou adjacentes susdites.

Il est en outre convenu que, à la demande de l'un ou l'autre des dits commissaires, ou de tous deux, un employé compétent de l'une ou l'autre des dites commissions de pêcheries des Etats-Unis et du Canada, ou des deux, sera dépêché pour aider les dits commissaires dans la préparation de leurs rapports.

IV. Chacun des gouvernements défrayera les dépenses de son commissaire et de l'employé qui sera dépêché pour l'aider de la manière indiquée à l'article précédent.

V. Les deux gouvernements conviennent qu'aussitôt que les rapports des commissaires leur auront été soumis comme susdit, ils les considéreront et échangeront leurs vues là-dessus, aux fins d'en arriver, si la chose est à propos et praticable, à une convention ou à une entente suffisante pour mettre à effet les recommandations du commissaire, au moyen d'un traité ou d'une législation concurrente de la part soit des gouvernements respectifs soit des législatures des divers Etats et provinces, ou des uns ou des autres, suivant qu'on le jugera le plus à propos; mais rien de ce qui est contenu dans les présentes ne sera considéré comme liant aucun des deux gouvernements quant aux résultats de l'investigation en question.

Le ministre de la marine et de pêcheries fait rapport que, bien que les renseignements dont le gouvernement canadien dispose puissent n'être pas aussi complets que ceux qui sont en la possession de la commission des Etats-Unis établie depuis longtemps, des données importantes ont été recueillies par le ministère de la marine et des pêcheries, et que des conférances entre experts chargés d'étudier ces sujets conduiront indubitablement à une pleine connaissance des principaux faits se rattachant aux pêcheries dans lesquelles les deux pays ont tant d'intérêt.

En conséquence, le ministre fait rapport à Votre Excellence que les termes du projet de convention, tels que soumis par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, sont acceptables.

Le comité recommande à Votre Excellence de transmettre une copie de la présente minute au représentant de Sa Majesté à Washington.

Le tout respectueusement soumis à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Une réponse basée sur ce qui précède ayant été communiquée au secrétaire d'Etat des Etats-Unis, ce dernier en a accusé réception comme suit:

MINISTÈRE D'ÉTAT,
WASHINGTON, 6 décembre 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 5 du courant, par laquelle vous m'informez que le gouvernement canadien a accepté le projet de convention relative à la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës du Canada et des Etats-Unis, tel que proposé dans la note que j'ai adressée à M. Herbert le 4 octobre dernier.

Conséquemment cette réponse complète la convention par échange de notes proposé par la communication du 4 octobre dernier, et fixe ce jour comme date de la convention.

J'éprouve beaucoup de plaisir à donner effet immédiat à cette convention en tant qu'elle dépend du pouvoir exécutif, en vous informant que le président a choisi comme expert représentant les Etats-Unis, pour les fins de l'investigation commune stipulée, M. Rathbun, de la commission des pêcheries des Etats-Unis. Je vous demande de me faire connaître le nom de l'expert qui sera nommé par le gouvernement de Sa Majesté, afin que M. Rathbun puisse recevoir instruction de conférer avec son collègue canadien quant à l'époque de la conférence et au plan des opérations.

J'ai, etc.

JOHN W. FOSTER.

Sir JULIAN PAUNCEFOTE, C.C.B.

Marine et Pêcheries.

Sir Julian Pauncefote à lord Stanley de Preston.

WASHINGTON, 14 décembre 1892.

MILORD,—Relativement à la dépêche de Votre Excellence, n° 70, du 8 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une note de M. Foster, dans laquelle il dit que l'acceptation par le gouvernement canadien de la proposition relative à la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës du Canada et des Etats-Unis, complète la convention par échange de notes, et que M. Rathbun a été nommé représentant des Etats-Unis pour les fins de l'investigation commune stipulée.

M. Foster ajoute, comme Votre Excellence l'observera, qu'il sera heureux d'apprendre le nom de l'expert choisi par le gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

JULIAN PAUNCEFOTE.

Son Excellence lord STANLEY DE PRESTON, C.C.B.

Après réception de cette note, le rapport suivant du Conseil fut approuvé :—

COPIE *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le* 13 *janvier* 1893.

Le comité du Conseil ayant pris communication d'une dépêche, ci-annexée, datée le 14 décembre 1892, du ministre de Sa Majesté à Washington, intimant que l'acceptation par le gouvernement canadien de la proposition relative à la conservation des pêcheries dans les eaux contiguës du Canada et des Etats-Unis complète la convention par échange de notes, et annonce que M. Rathbun, de la commission des pêcheries des Etats-Unis, a été nommé représentant expert des Etats-Unis pour les fins de l'investigation commune stipulée, et demande à connaître le nom de l'expert à être nommé par le gouvernement de Sa Majesté.

Le ministre de la marine et des pêcheries, à qui la dépêche a été renvoyée, observe que l'article 1 des bases de la convention stipule que les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, devront s'entendre sur l'institution d'une commission de deux experts, un au nom des gouvernements respectifs.

Le ministre recommande que M. William Wakeham, M.D., temporairement en charge du service de protection des pêcheries et inspecteur des pêcheries canadiennes de la division du golfe, soit nommé représentant expert du gouvernement de Sa Majesté britannique pour les fins de l'investigation.

Le comité recommande aussi à Votre Excellence de transmettre une copie de la présente minute, si elle est approuvée, au très honorable secrétaire d'Etat des colonies, pour être communiquée au gouvernement de Sa Majesté.

Le tout respectueusement soumis à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,

Greffier du Conseil privé.

L'entente ayant été ainsi établie par échange de notes, et les experts ayant été nommés, ces messieurs se réunirent à Washington le 2 mars 1893 pour arrêter le plan de leurs opérations. Les investigations commencèrent sur le côté de l'Atlantique le 2 juin, et continuèrent sans interruption à partir de la baie de Passamaquoddy, le long des rivières Sainte-Croix et Saint-Jean, par voie du lac Memphremagog et du fleuve Saint-Laurent, le long des côtes septentrionales des lacs Ontario et Erié jusqu'à Détroit, où elles furent closes pour la saison le 14 octobre.

Le 14 novembre, les commissaires se réunirent de nouveau à Gloucester, Mass., pour continuer leurs investigation sur la question des mouvements du maquereau et sur la manière de conduire cette pêche.

Comme résultat de cette enquête, j'espère que les deux gouvernements des Etats-Unis et du Canada s'entendront sur une mesure commune, au sujet des différents points soumis à l'étude des experts, afin de protéger et développer les pêcheries dans les eaux contiguës des deux pays.

EXTRAITS DES LOIS D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES EAUX CONTIGUES DU CANADA.

ÉTAT DE NEW-YORK.

Chap. 488. Acte concernant la préservation, la protection et la propagation des oiseaux, poissons et animaux sauvages dans l'Etat de New-York et ses différents comtés.

Approuvé par le gouverneur, 5 mai 1892.

Par. 131. Il ne sera pas pêché, capturé ou tué de poisson en aucune manière, ou par aucun engin excepté la pêche à la ligne, dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, de la rivière Niagara ou du lac Champlain, dans cet Etat, et personne ne gardera en sa possession, en connaissance de cause, du poisson capturé contrairement aux dispositions du présent article.

Par. 132. Il ne sera pêché, capturé ou tué du poisson en aucune manière, ou par aucun engin excepté la pêche à la ligne, dans les eaux du lac Erié, à moins d'un demi-mille de ses côtes, ou des bords de ses îles ; ni dans le creek Cattaraugus, ou à moins de cinq milles de son embouchure ; ni dans le lac Ontario à moins d'un mille de ses côtes ou de ses îles, (les eaux du lac Ontario, dans le comté de Jefferson, comprises entre Blue Rock Point dans la ville de Brownville, et les limites de ville entre les villes de Lyme et de Cap-Vincent, comprenant les baies Chaumont, Griffin et Three Miles, sont par le présent exemptées des dispositions du présent acte, mais les articles 110, 111 et 168 du présent acte s'appliqueront aux dites eaux) ; et personne ne gardera en sa possession, en connaissance de cause, du poisson capturé contrairement aux dispositions du présent article.

Les mailles des rets employés sur les lacs Erié et Ontario ne devront pas avoir moins de 1½ pc.

Par. 148. Pénalités:—Une tentative d'infraction aux dispositions du présent article sera considérée en être une violation. Une violation de l'une de ses dispositions constituera un délit, et en outre les violateurs des articles 131, 132, 134, 135, 136, 138 et 140 seront passibles d'une amende de cent dollars pour chaque infraction ; les violateurs de l'article 130, d'une amende de cinq cents dollars pour chaque infraction ; les violateurs des articles 137, 144, 146 et 150, d'une amende de vingt-cinq dollars pour chaque infraction, et de dix dollars pour chaque poisson ainsi capturé ; les violateurs de l'article 147, d'une amende de cinquante dollars pour chaque infraction.

ÉTAT DE L'OHIO.

Poisson, rets, fusil, dard, etc., achigan.—Art. 6968 (tel que modifié, 1890). Personne n'étendra, posera, placera ou maintiendra de rets à enclos, seines, ou rets à chambres, dans le lac Erié, ou dans la baie Sandusky, ni dans la baie Maumee jusqu'au pont Maumee, ni dans la baie Portage jusqu'au port de Oak-Harbour, entre le quinzième jour de juin et le dixième jour de septembre inclusivement. Personne n'étendra, posera, placera ou maintiendra un rets à mailler, ni ne prendra de poisson avec cet engin, dans aucune des eaux de l'Etat, excepté dans le lac Erié. Personne n'étendra, posera, placera ou maintiendra un rets à poisson sur aucun des récifs du lac Erié. Personne n'étendra, posera, placera ou maintiendra dans le lac Erié un rets portatif à moins de cinq cents pieds d'un rets fixe. Personne n'étendra posera, placera ou maintiendra un rets quelconque à moins d'un demi-mille de l'embouchure d'une rivière ou d'un creek se déchargeant dans le lac Erié. Personne ne capturera du poisson dans le réservoir du comté Mercer entre le vingtième jour de mai et le vingtième jour de juillet inclusivement ; ni dans les réservoirs de Licking ou Lewiston entre le premier jour de juin et le premier jour d'octobre inclusivement, avec d'autre engin que la ligne avec boitte ou amorce. Personne, dans aucune des eaux, soit naturelles ou artificielles, se trouvant dans l'Etat de l'Ohio, ou partie de cet Etat, ne tuera du poisson avec le fusil ou le dard. Personne n'étendra, posera, placera ou maintiendra un engin appelé traîneau ou un verveux ou rets fixe, ni ne prendra du poisson avec ces engins, excepté comme dit ci-dessus. Personne, dans aucune des eaux de l'Etat, sauf celles précédemment désignées dans le présent article, ne capturera du poisson avec des engins quelconques, excepté la ligne et l'hameçon avec boitte ou amorce.

Périodes d'interdiction. Article 6968a (1). Quiconque, dans l'un quelconque des ruisseaux, creeks, rivières, étangs, réservoirs, coursiers de moulin, coursiers de décharge, étendue d'eau naturelle ou artificielle, sis dans l'Etat de l'Ohio, pendant la période de la ponte de la truite de rivière, saumon, saumon de lac ou saumon de Californie, laquelle période s'étend depuis le quinze de septembre de chaque année jusqu'au quatorze de mars de l'année suivante, prendra, de quelque manière que ce soit, avec intention de tuer ou d'offrir en vente, de la truite de rivière, saumon, saumon de lac ou saumon de Californie, sera sujet aux mêmes peines imposées par l'article six mille neuf cent soixante et huit pour le délit défini en icelui.

ÉTAT DU WISCONSIN.

Poisson blanc.—Chap. 520, lois de 1887 (abrégées) art. 1. A l'avenir il sera défendu à tout commerçant ou autre personne d'acheter, vendre ou offrir en vente, ou d'avoir en sa possession, dans cet Etat, ou d'expédier en dehors de l'Etat, du poisson blanc pesant moins d'une livre et demie, rond et non préparé, ou une livre tout préparé; pourvu toutefois que ceux qui font une profession de la pêche, aient la permission d'avoir en leur possession seulement telle quantité de poisson blanc de moins d'une livre et demie, que le garde-pêche, dans son opinion, considérera inévitable; pourvu, de plus, que cette quantité n'excède jamais cinquante livres.

Art. 2 (tel que modifié le 16 avril 1889). Pendant une période de cinq ans après la mise en vigueur de cet acte il sera défendu à toute personne, pour elle-même ou pour une autre, de placer dans les eaux de la baie Chequamegon, au sud d'une ligne est et ouest tirée au phare de la dite baie, connu sous le nom de phare de Chequamegon, des rets à chambre, rets à mailler ou rets à enclos. Il sera défendu à toute personne, pour elle-même ou pour une autre, de placer ou faire placer dans les eaux du lac Supérieur, sur ou près de la rive principale, depuis l'embouchure de la rivière Montréal jusqu'à l'embouchure de la rivière Saint-Louis, aucun rets à chambre pendant cinq ans à partir du 1er avril A.D. 1889.

Chap. 482, lois de 1889 (abrégées) art. 1. Toute personne pêchant pour elle-même ou pour une autre comme employé, devra, pendant qu'elle pêchera dans les eaux du lac Michigan ou du lac Supérieur, de la baie Chequamegon, Green Bay ou Sturgeon Bay, à partir du vingt octobre jusqu'au premier novembre de chaque année, enlever les œufs de la truite femelle pendant qu'elle est encore en vie, et la laitance du mâle pendant qu'il est encore en vie, et après avoir mêlés les deux ensemble dans un plat ou un seau, elle devra jeter immédiatement ce mélange dans l'eau où ce poisson a été pêché. Et il sera aussi du devoir de ces personnes de faire la même chose à l'égard du poisson blanc, depuis le premier jusqu'au vingt-cinq novembre de chaque année.

Toute contravention à cet article constitue un délit, et l'amende est de $10 à $25 pour la première contravention; de $25 à $50 pour les contraventions subséquentes. Art. 2. Le substitut du district doit poursuivre.

ÉTAT DU MICHIGAN.

Art. 2.—Personne ne se servira d'aucun rets à chambres, rets à enclos, rets à chandelier, rets à mailler ou rets sédentaires ou de tout autre engin pour prendre du poisson dans aucun des cours ou étendues d'eau de cet Etat reliant les lacs Huron et Erié, ni ne pêchera avec une seine ou filet-traînant, sous la glace qui pourra être formée à la surface de l'eau, dans un rayon de deux milles de la décharge du lac Huron et de l'embouchure de la rivière Détroit; pourvu qu'il soit permis de pêcher avec des rets à chambres dans cette portion du lac Saint-Clair, entre une ligne tirée sur le lac dans la direction de l'est, deux milles au nord du phare de Windmill Point, et une autre ligne tirée dans la direction de l'est, sur le dit lac, depuis l'embouchure de Milk River, telle que tracée sur la carte du lac Saint Pierre faite par le corps d'ingénieurs des Etats-Unis lors de l'inspection des lacs du Nord et Nord-Ouest.

Art. 6.—Il ne sera permis à personne de pêcher ou prendre du poisson blanc entre le vingt novembre et le premier mai de l'année suivante de chaque année, soit dans le lac Erié, soit dans les rivières Détroit et Sainte-Claire; et immédiatement après le dit vingt novembre, tous rets, perches, chandeliers et autres engins de toute sorte qui ont été employés pour la pêche devront être transportés sur la grève, ou

en dedans du chenal, par la personne ou les personnes qui s'en sont servi, et ces personnes devront aussi enlever du fond où elles ont pêché, autant que faire se pourra raisonnablement, tous les déchets et matériaux y déposés par suite des opérations de pêche.

ÉTAT DE WASHINGTON.

Saumon de la Colombie.—Acte du 11 février 1890. Art. 1.

Il ne sera pas permis de prendre ou pêcher du saumon dans la rivière Columbia ou ses tributaires, entre le premier mars et le dix avril, ou entre le dix août et le dix septembre de chaque année à venir; et aussi pendant la période de clôture hebdomadaire, c'est-à-dire entre six heures du soir chaque samedi et six heures p.m. du dimanche suivant; et toute personne ou personnes pêchant ou prenant du saumon en violation de cet article, ou achetant ou ayant en sa ou leur possession du saumon pris ainsi illégalement, seront réputées coupables de délit, et sur preuve de culpabilité seront condamnées à payer une amende de pas moins de cinquante piastres ni plus de deux cent-cinquante.

Saumon à Puget-Sound.—Art. 4.—Il sera défendu à toute personne de prendre ou pêcher du saumon pendant les mois de mars, avril et mai de chaque année dans les eaux du Puget-Sound. Toute personne contrevenant aux dispositions de cet article sera réputée coupable de délit, et, sur preuve de culpabilité, sera condamnée à payer une somme de pas moins de cinquante piastres ni plus de deux cent-cinquante.

Art. 5.—Afin de définir plus clairement la signification de l'article 4 de cet acte, toute cette portion des eaux soumise à l'influence de la marée, se déversant dans le détroit de Fuca, et dans les baies, anses, cours d'eau, estuaires qui en dépendent, sera connue et désignée dans cet acte sous le nom de Puget-Sound.

ÉTAT DE PENSYLVANIE.

Art. 5.—Il ne sera permis à personne de prendre ou tuer d'aucune manière quelconque de l'achigan noir, de l'achigan de roche ou du brochet, de la sandre à l'œil vitreux, communément appelée saumon de Susquehanna, entre le 1er janvier et le 13 mai de chaque année, et il ne sera permis à personne de prendre ou tuer aucune des dites espèces de poisson en aucun autre temps de l'année, excepté avec canne, ligne et hameçon. Toute contravention à cet article sera passible d'une amende de dix piastres pour chaque poisson ainsi pris; pourvu que ni cet article ni les articles précédents de cet acte ne s'appliquent à la pêche dans les eaux du lac Erié.

Acte du 22 mai 1889—Art. 1.—Il est décrété, etc. Qu'après la mise en vigueur de cet acte, il ne sera permis à personne de placer des rets sédentaires, paniers à poissons rets à chambres, rets à mailler, claies à anguilles, branches ou fascines, verveux ou tout autre rets de quelque description ou nature que ce soit, ni aucun autre engin de pêche permanent, de la nature des seines, dans aucune partie des eaux du lac Erié, dans la juridiction de cet Etat, sur l'espace de deux milles de l'entrée d'aucune baie, ou d'un demi-mille de l'embouchure d'aucun cours d'eau, communément appelé creek, se déversant dans le dit lac; et personne ne se servira d'aucun autre engin de pêche que la canne, la ligne et l'hameçon pour prendre ou tuer du poisson dans les susdites limites ou dans les creeks coulant dans le dit lac. Toute personne contrevenant aux dispositions de cet article sera, sur preuve de culpabilité, sujette à payer une amende n'excédant pas cent piastres pour chacune des dites contraventions.

ÉTAT DU VERMONT.

Lac Champlain, Possession, Search. Art. 3880.—Tout rets à chambres, rets à enclos, sédentaires ou verveux ou tout autre moyen pour enfermer et prendre le poisson dans les eaux du lac Champlain ou de ses tributaires, sont par le présent prohibés; et toute personne qui pêchera dans les dites eaux avec tels rets à chambre, rets à enclos, rets à mailler, rets sédentaires, verveux ou autre engin pour enfermer et prendre le poisson, paiera à l'État une amende de $100 et les frais de la poursuite. Toute personne découvrant tels rets ou engins pour enfermer et prendre le poisson, tendu ou mis en opération dans les eaux ci-dessus décrites, ou sur les rives de ces eaux, contrairement aux dispositions du chapitre 170 des lois refondues (d'où est tirée cette compilation) ou de l'un des amendements, a le droit de saisir les dits rets et engins de pêche et de les détruire; pourvu toutefois que la pêche à la seine soit

permise pendant les mois d'octobre et novembre de chaque année, et la pêche à la ligne entre le premier de juin et le premier de février suivant, et rien de ce qui est contenu dans cet article ne s'appliquera à la pêche des vérons pour appât. Toute personne qui pêche ou prend de l'achigan noir, du brochet, de la sandre à l'œil vitreux, alose ou sandre d'étang, dans aucune des étendues d'eau, publiques ou privées, dans cet Etat, ou dans les eaux du lac Champlain, ou qui aura tels poissons en sa possession, entre le premier février et le premier de juin de chaque année, paiera à l'Etat une amende de cinq piastres pour chaque poisson ainsi pris ou en sa possession, avec les frais de la poursuite.

ÉTAT DU MAINE.

Art. 242.—Depuis le 15 juillet jusqu'au 1er avril suivant il sera défendu de prendre ou tuer le saumon de quelque manière que ce soit, à peine de payer une amende de pas plus de $50 ou moins de $10, et une amende supplémentaire de $10 pour chaque saumon ainsi pris ou tué ; pourvu, cependant, qu'entre les 15 de juillet et septembre de chaque année il soit permis de pêcher ou prendre du saumon par les moyens ordinaires, seulement à la ligne, et pas autrement.

Article 52.—Quiconque pêche, prend, attrape, tue ou détruit du poisson, excepté dans les eaux où la marée monte et baisse, avec des rets, seines, pêches ou pièges, paiera une amende de $25 pour la contravention, et $10 pour chaque saumon ou saumon de lac, et $1 pour tout autre poisson ainsi pris, tué ou détruit.

Article 53.—Quiconque tue ou détruit du saumon de mer ou du saumon de lac de moins de 9 pouces de longueur, ou de la truite de moins de cinq pouces de longueur, paiera une amende de $5 pour chaque contravention et 50 centins pour chaque saumon de lac ou truite ainsi tué ou détruit. Quiconque aura en sa possession du saumon ou de la truite ayant moins que les dimensions ci-dessus indiquées sera réputé avoir pris ces poissons en contravention avec cet article.

Article 54.—Nulle personne ne prendra, tuera ou aura en sa possession en aucune circonstance pour les fins de transport, plus de cinquante livres pesant de saumon de lac, truite ou *togue*, en tout, et cette quantité ne peut être transportée par d'autres que par le propriétaire même, sous peine d'une amende de $50 pour la contravention, et $5 pour chaque livre dépassant cinquante livres de saumon de lac, truite ou *togue*, ainsi pris, tués, possédés ou transportés ; et tout poisson ainsi transporté en contravention à cet article, peut être saisi sur plainte, et sera confisqué au profit de celui qui poursuit. Quiconque aura en sa possession plus de cinquante livres de tel poisson, sera réputé les avoir prises en contravention à cet article.

RETS À CHAMBRES, RETS À MAILLER ET SEINES.

PÊCHES DE L'INTÉRIEUR.

En vertu de l'acte de 1858 (22 Victoria, chap. 86, art. 37), acte qui a été inclus dans les statuts revisés du Canada sous le chap. 62, art. 33, il est décrété comme suit : Personne ne construira de rets à enclos dans aucune rivière. Par les actes de la province du Canada de 1865 (29 Vict., chap. 11, art. 17, par. 7), il est décrété comme suit :

" 7. Les rets à poches, rets à enclos et rets à chambres sont prohibés, excepté pour la capture de poissons de mer en eau profonde, autres que le saumon.

Après la Confédération, par l'acte des pêcheries de 1868, la loi a été faite ce qu'elle est aujourd'hui dans les statuts refondus du Canada, chap. 95, art. 14, partie 7. "Personne ne se servira de rets à poches, rets à enclos, rets à chambres excepté en vertu d'un permis spécial pour la capture du poisson de mer en eau profonde autre que le saumon." Il est regrettable de constater que dans tous les pays du monde, c'est seulement lorsque le poisson est devenu rare ou a presque complètement disparu, que le public consent à accorder son appui aux efforts faits pour diminuer le caractère destructif des engins de pêche.

Les règlements de pêche concernant les rets sont faits pour les objets suivants :—

1. Empêcher la construction de pièges ou engins de pêche au moyen desquels le poisson pourrait être pris en des quantités telles que les pêcheries seront bientôt détruites.

2. Limiter la grandeur des mailles de façon à laisser passer tout poisson qui n'est pas encore arrivé à la grosseur voulue pour reproduire son espèce.

3. Prohiber la pêche pendant l'époque de la reproduction ou le temps de la fraie.

La diminution de nos pêches intérieures est d'une évidence pénible. Elle apparaît dans les rapports des officiers de pêche et des commissions royales, et aussi dans la diminution notoire de la taille du poisson que l'on pêche.

Dans plusieurs districts on dit alors avec vérité que la mise en vigueur des règlements de pêche équivaut à la prohibition de la pêche pour un certain temps.

Dans plusieurs des eaux intérieures il est encore possible de sauver les pêcheries et les conserver comme une source annuelle de bénéfices et de profits pour le pays.

Une industrie qui vaut pour le Canada, telle qu'elle est aujourd'hui, de dix-huit à dix-neuf millions de piastres par année demande qu'on lui porte attention.

Il sera impossible de conserver cette grande propriété, au moins quant aux pêches de l'intérieur, à moins que les officiers de pêche et le département de la marine et des pêcheries ne reçoivent du public une plus grande coopération que celle qu'ils ont reçue dans le passé.

Presque chaque tentative, soit de promulguer les règlements de pêche nécessaires, soit de les réformer, rencontre de l'opposition non seulement de la part des pêcheurs, mais de la part des autres habitants des endroits où se fait la pêche.

Il y a un grand nombre de pêcheurs pauvres dans tous les districts de pêche; la pauvreté est plus grande là où la pêche a diminué, et il s'agit alors de savoir lequel de l'homme ou du poisson sera sacrifié. La décision a été promptement et matériellement donnée en faveur de l'homme en apparence. Ce verdict, cependant, signifie la ruine de plusieurs en définitive.

Dans les Etats-Unis d'Amérique une fausse philanthropie de cette sorte a ruiné presque toutes les pêcheries intérieures de ce pays, et les pêcheurs ont été forcés de se livrer à d'autres travaux.

Une revue de quelques-unes des informations concernant les rets à chambres, les rets à mailler et les seines maintenant en la possession du département sera peut-être de quelque valeur et intérêt pour le public en attendant le rapport de la commission sur les pêches de l'Ontario.

Les rets à chambres ont été introduits pour la première fois dans les lacs de l'intérieur du Canada vers l'année 1860.

Ces rets ont été introduits dans le lac Ontario par un pêcheur qui s'en servait pour prendre du saumon entre Brighton et Toronto, le long des rives du lac, où l'on trouvait le saumon en grandes quantités depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre, principalement à toutes les décharges de rivières et autres cours d'eau.

Un conflit survint entre les pêcheurs se servant de seines, rets à mailler, de dards, etc, et ceux qui se servaient de rets à chambres. Les pêcheurs à la seine, etc, signèrent des pétitions bien plus nombreuses que celles de leurs adversaires, demandant à la législature la prohibition des rets à chambres ; et la législature d'alors fit une loi défendant l'usage des rets à chambres ou à enclos.

On ne voit pas comment cet acte a été ignoré ; peut-être est-ce dû à la pression apportée de temps en temps sur le département par les personnes intéressées, et comme résultat nos lacs sont remplis de ces rets.

Les permis pour rets à chambres ont toujours été accordés sans restrictions d'aucune sorte ; de fait les pêcheurs avaient carte blanche pour l'emploi de ces rets, et le résultat a été que vu la liberté qui leur était accordée de faire les mailles de leurs chambres aussi petites qu'ils le voulaient, les jeunes poissons de toutes sortes ont été sacrifiés sans pitié ; c'est ce qui a hâté la disparition de poissons de beaucoup de valeur dans plusieurs des eaux du Canada.

Le caractère destructif du rets à chambre est prouvé par l'état languissant dans lequel sont les pêcheries des lacs et l'appauvrissement de la côte nord-est de l'Atlantique dans les Etats de l'Union américaine. La pêche a été partout florissante pendant quelque temps, mais bientôt les pêcheurs, après avoir épuisé le poisson dans une localité, s'en allèrent pêcher dans une autre. La pêche depuis le matin jusqu'au soir et depuis le soir jusqu'au matin, en saison, hors de saison, et en toutes saisons, de toutes espèces et grosseurs de poisson, ne pouvait avoir d'autres résultats que le ravage et l'épuisement des pêcheries. Tel est substantiellement le résultat de cette

pratique dans les Etats-Unis, constaté dans un rapport par le professeur Baird, et feu M. Milner—deux officiers habiles du gouvernement fédéral.

En Canada, vu la position relative de nos pêcheurs vivant sur les lacs où des rets à chambres sont d'usage comme chez leurs voisins américains, et la position inégale dans laquelle ils se trouvent placés, tant sous le rapport du temps que des méthodes de pêche, comparée à la pêche libre qui existe dans les eaux américaines sous leurs yeux, pêche à laquelle nos pêcheurs ont toute liberté de prendre part en tout temps et sans restriction quant aux méthodes de pêche, le département des pêcheries a dû permettre l'usage des rets à chambres en les soumettant cependant à des règlements spéciaux et à un honoraire élevé.

Le paragrape 3 de l'article 1 de l'acte des pêcheries, concernant les rets à mailler pour la pêche de la truite saumonée ou du poisson blanc, dit que les mailles auront au moins 5 pouces, mesure étendue.

Paragraphe 4 dit que les mailles des seines pour la pêche du poisson blanc n'auront pas moins de 4 pouces, mesure étendue.

Paragraphe 2 dit que le frai du poisson blanc ne sera détruit en aucun temps.

En 1890, M. C. Wilmot faisait un rapport sur la pêche au rets à mailler.

M. Wilmot était un officier de dix années d'expérience dans la pisciculture, la collection d'œufs de poisson, etc., et il a été en mesure d'observer l'opération des rets à chambres et rets à mailler.

Concernant les rets à mailler, il écrit :

1. Etant donné les capitaux considérables placés dans les entreprises de pêche en la province d'Ontario et le revenu que tire le gouvernement de cette industrie, il importe qu'on prenne une mesure de ce genre pour empêcher que notre poisson ne diminue trop rapidement et pour que les modes de pêche deviennent assez satisfaisants que le consommateur de cette denrée l'ait en bon état. Aujourd'hui les poissonniers en gros et leurs chalands sont loin d'être satisfaits de la qualité du poisson pour l'alimentation, surtout quand il arrive à sa destination et que celle-ci est fort éloignée des fonds de pêche. A mon avis, la canse de cet état de choses résulte en grande partie de l'emploi de rets à mailler. Le système actuellement suivi par le commun des pêcheurs est de tendre de deux à quatre jeux de rets à mailler en différents endroits; ceux-ci sont levés alternativement, et restent d'ordinaire dans l'eau de trois à quatre jours, mais s'il fait mauvais on ne peut les atteindre, et on n'en enlève le poisson qu'après un bien plus long temps. D'où vient qu'une forte partie du poisson, quand on l'ôte du rets, se trouve dans un état plus ou moins accusé de décomposition. Et le bon sens dit que cet état sera loin de s'être amélioré lorsque le poisson sera rendu sur les marchés importants, tels que Toronto et Buffalo, pour être offert en vente aux détaillants du Canada et des Etats-Unis, après qu'on l'aura gardé une semaine ou plus. C'est un fait bien connu qu'une proportion considérable du poisson pris à l'aide de rets à mailler ne peut être expédié frais.

Annexe nº 6 du rapport des pêcheries, 1891.

*   *   *   *   *

M'est avis que le rets à mailler est bien plus destructif que le rets à chambre, et l'usage qu'on en fait à présent amènera définitivement l'extermination de la truite saumonée et du poisson blanc.

2. Pendant la saison réservée de trente jours en novembre, la truite saumonée et le poisson blanc fréquentent les eaux peu profondes où le fond est sablonneux, pour y frayer : on les y prend plus facilement que dans les eaux plus profondes dans la saison. La légale construction du rets à mailler est spécialement propre à détruire le poisson reproducteur dans ces endroits : les pêcheurs peuvent en faire illégalement usage sans qu'il soit même besoin d'une bouée pour en indiquer la positien. Il est partout impossible aux gardes-pêche les plus énergiques de faire exécuter la loi, chargés comme ils sont de surveiller des districts qui comprennent une étendue de cent milles ou plus. C'est à cette saison de l'année que ces pêcheurs de contrebande font tant de mal aux pêches. Ils pêchent

à outrance, et salent le poisson ou le vendent à d'autres ayant ce qu'il faut pour le faire geler; puis, quand la saison de prohibition est passée, ce poisson est vendu comme pris dans la saison légale.

3. Les capitaux considérables engagés dans la pêche au rets à mailler en conséquence des nombreux permis accordés d'une année à l'autre, font qu'il est presque impossible de prendre immédiatement des mesures pour abolir ce système, même si le département le voulait. Mais, à mon avis, on devrait graduellement diminuer le nombre de ces permis, et en dernier lieu, on n'en devrait pas émettre pour faire la pêche au rets à mailler en automne après le 15 octobre, car c'est l'époque de l'année où le poisson blanc et la truite saumonée s'en vont frayer.

M. C. Wilmot fait aussi en 1891 le rapport suivant:—

Annexe nº 6 du rapport des pêcheries, 1890.

1. Dans les environs de Goderich, Kincardine, Southampton et autres localités importantes où l'on a accordé beaucoup de permis de pêche au rets à mailler ces années dernières, le poisson est presque tout détruit et l'on a retiré les forts capitaux placés à ces endroits dans cette branche d'industrie pour les utiliser dans d'autres entreprises.

Au moyen du rets à mailler, la pêche se fait dans de très grandes proportions; et, pour donner une idée de son étendue, je puis citer le cas de la baie Georgienne où les porteurs de permis de pêche pour bateaux et remorqueurs, les Sauvages et les gens qui pêchent sans en avoir légalement le droit, emploient annuellement plus de 1,000 milles de rets à mailler, soit presque assez pour ceindre deux fois les eaux de cette baie. Même si les rets étaient tendus comme je l'ai décrit ci-dessus, ils ne feraient pas, à peu de chose près, antant de mal que quand ils sont étendus sous toutes les formes possibles en eau profonde et sur les frayères. Et pour empirer encore cet état de choses, beaucoup de ces rets sont arrachés de leurs bouées par les tempêtes sans que leurs propriétaires puissent jamais les retrouver; mais ils sont confectionnés de telle sorte que des parties de ces rets continuent de prendre par les ouïes et de détruire le poisson en infectant les eaux pendant plusieurs mois après avoir été perdus. Cela, à mon avis, est un des grands maux de ce système et demande la plus soigneuse attention du ministère des pêcheries pour que celui-ci y apporte le remède convenable.

A une conférence des inspecteurs de pêches, tenue à Ottawa, le 9 avril 1891, les opinions suivantes ont été exprimées:—

14. RETS À CHAMBRE *vs* RETS À MAILLER.

14. LA PÊCHE AU RETS À CHAMBRE OPPOSÉE À LA PÊCHE AU RETS À MAILLER.

Rapport du comité sur le poisson d'eau douce.

Rapport des pêcheries, 1891, lxix.

Après avoir attentivement écouté la lecture du rapport de M. Charles Wilmot sur la question de la pêche au rets à chambre comparée à celle au rets à mailler (*voir p.* 85, *Rapport des pêches*, 1890); d'après son expérience personnelle à cet égard, et après une discussion approfondie sur les qualités relatives de ces engins, votre comité recommande ce qui suit:—

(1). "Qu'un rets à chambre de dimensions convenables—soit à mailles de 4 pouces pour la follée, de 6 pouces pour la tête—n'est pas aussi destructif que le mode actuel d'opération des rets à mailler.

(2.) "Le rets à chambre est un engin stationnaire, tandis que le rets à mailler peut être aisément transféré des habitats aux frayères, et peut par là nuire sérieusement à la propogation naturelle. Le poisson, quand on le retire du rets à chambre, est vivant et dans le meilleur état, tandis qu'avec le rets à mailler, souvent on le laisse par nécessité dans l'eau trop longtemps, et il devient ainsi impropre à la consommation.

"Avec le rets à mailler, une grande quantité de truite saumonnée trop jeune se trouve prise par les dents, tandis qu'elle passe saine et sauve à travers le rets à chambre.

"Le rets à mailler laisse passer à travers ses mailles les carpes et mulets, tandis que les rets à chambre prennent en grand nombre ces espèces inférieures de poissons."

N.B.--Les carpes et mulets se nourrissent en grande partie d'œufs et d'alevins de poisson blanc et de truite saumonée.

Recommandations.

(*a*) Votre comité recommande qu'il soit accordé un nombre limité de licences pour rets à chambre aux pêcheurs d'Ontario. Les mailles n'auront pas moins de 4 pouces d'extension dans la follée, chambre, milieu ou tonnelle, et de 6 pouces à la tête.

(*b*) Pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. où le poisson adulte et marchand est plus gros, les mailles de la follée, chambre, milieu, ou tonnelle ne seront pas moins de $4\frac{1}{2}$ pouces, et de celles de la tête, de 7 pouces.

(*c*) Que le nombre de licences à délivrer, et les localités où seront tendus les rets seront laissés à la discrétion des inspecteurs des districts respectifs.

(*d*) Que les rets à chambre ne seront pas fixés plus près d'un mille l'un de l'autre; que la longueur de tête de chaque rets sera déterminée par l'inspecteur, et qu'il ne sera pas autorisé de rets à chambre à double tête.

(*e*) Que les pêcheurs au rets à mailler employant dans la province d'Ontario de 3,000 à 4,000 verges de filet paieront un honoraire annuel de $10, et pour une quantité moindre un honoraire de $5, et que la licence des remorqueurs de pêche restera comme à présent, c'est-à-dire à $25.

(*f*) Que l'honoraire pour permis de bateau de pêche dans la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest (la limite de verges de rets étant fixée à 6,000) sera de $10. L'honoraire sur licence de pêcheurs employant 400 verges, ou moins, de rets sera de $2 par an, et pour chaque quantité additionnelle de 400 verges, $2 de plus.

(*g*) Que les Sauvages (pêcheurs) du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest n'auront pas de privilèges supérieurs à ceux accordés aux blancs, quand ils pêcheront pour le marché.

(*h*) Le comité recommande aussi l'adoption d'un système d'enregistrement des rets, bouées et bateaux de pêche, et l'émission, par le ministère des pêcheries, de marques ou numéros pour cet objet. Qu'aucun pêcheur faisant usage de rets à mailler dans l'Ontario, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, ne reçoive de licence pour rets à chambre. Il doit se restreindre à l'un ou l'autre de ces modes de capture pour la truite saumonée et le poisson blanc.

M. Dunning, président de la commission du poisson du Wisconsin, écrivant à M. F. G. Amsden, secrétaire, etc. Rochester N. Y., de Madison, Wis., 2 novembre 1891, dit en réponse à la question suivante :—

Commission d'enquête sur le poisson et le gibier d'Ontario, 1892, page 239.

2. Quelle espèce de rets devrait être permise—le rets à chambre ou le rets à mailler? Les lois du Wisconsin, et un changement pour lequel, je ne vois pas de raison pour le moment, sont comme suit :—

Art. 1. Après la mise en vigueur de cet acte, il sera défendu à toute personne de placer, pour elle-même ou pour d'autres, dans les eaux du lac Supérieur ou dans aucune baies dans les limites de cet Etat, aucun filet, verveux, rets en flotte ou rets en seine dont la maille mesure moins de trois pouces et demi, mesure étendue, ou un pouce et trois quarts, mesure de côté, ni aucun rets à chambre dont le derrière et les deux côtés du pot sont des mailles de moins de trois pouces et demi, mesure étendue, ou un pouce et trois quarts mesure de côté.

Commission d'enquête sur le poisson et le gibier d'Ontario, 1892, page 242.

A. D. Stewart, secrétaire de la commission d'enquête sur le poisson et le gibier d'Ontario, 1892, dit:—

" Nos commissaires se prononcent très fortement contre le rets à chambre. La destruction du poisson, messieurs, dans les eaux d'Ontario est quelque chose d'énorme, et je vous dis que des milliers et des milliers de tonnes de bon poisson et de bon frai sont laissés à pourrir sur nos grèves. Nous croyons que les rets à chambre sont une source de grande destruction, et nous nous efforçons, autant que possible, d'en arrêter l'usage."

A une assemblée du comité international du poisson, tenue à Rochester, en novembre 1891, dans la Chambre de commerce. la discussion suivante a eu lieu :—

Commission d'enquête sur le poisson et le gibier d'Ontario, 1892, page 253.

LE PRÉSIDENT. J'aimerais a poser à M. Green quelques questions au sujet de la grandeur convenable des mailles des rets dans les lacs. Vous avez été un pêcheur pratique?

M. GREEN.—Je l'ai été.

LE PRÉSIDENT.—Quelle est suivant vous la grandeur convenable des mailles de rets,—rets à chambre, et rets mailler dans les lacs ?

M. GREEN.—Suivant moi la maille du rets à mailler ne devrait pas être plus petite que 2½ pouces, mesure de côté.

LE PRÉSIDENT.—Deux pouces et demi, mesure de côté, cela fait cinq pouces, mesure étendue.

M.GREEN.—Oui ; la grosseur moyenne du poisson que l'on prend avec ces mailles est alors de trois livres ou plus, le poisson plus petit passe à travers. Avec le rets à chambre une grande maille tue beaucoup de poisson. Un rets à chambre nettoie tout cours d'eau, peu m'importe lequel ; si les pêcheurs séparaient le petit poisson du gros et le rejetaient à la mer, mais ils ne veulent pas s'en donner la peine. J'ai vu des bateaux apporter des charges de poisson dont le tiers n'était pas propre à porter sur le marché.

LE PRÉSIDENT.—Quel est le rets qui détruit le plus le poisson, le rets à chambre ou le rets à mailler ?

M. GREEN.—Je crois que c'est le rets à chambre. Si les mailles d'un rets à mailler sont d'une grandeur convenable, le petit poisson passe à travers ; et un rets à chambre retient un éturgeon aussi petit que dix pouces.

Commission d'enquête sur le poisson et le gibier d'Ontario, 1892, page 260.

On a discuté une proposition de loi :—C'était l'article 132 de l'acte pour la protection et la conservation des oiseaux et du gibier :

La pêche avec rets en dedans d'une certaine distance de la rive, prohibée dans le lac Ontario, le lac Erié et la Rivière Niagara. Défense de pêcher, prendre, ou tuer le poisson dans le lac Erié d'aucune manière et avec aucun engin de pêche autre que la ligne, en dedans d'un mille de la rive du lac, ou un demi-mille des rives d'aucune des îles du lac. Ni dans le lac Ontario en dedans d'un mille de la rive, ou un mille des rives ou un mille des rives d'aucune des îles, excepté dans le comté d'Oswego où la pêche peut se faire à un demi-mille de la rive. La propriété du poisson pris en contravention des dispositions de cet article ne sera pas reconnue. La pêche au rets à chambre dans les eaux du lac Erié est par le présent pohibée.

Commission d'enquête sur le poisson et le gibier d'Ontario, page 270.

Le comité nommé par la conférence des représentants des différentes commissions du Canada et de l'Etat de New-York, pour considérer et recommander des mesures tendant à l'adoption des lois uniformes pour la protection, la conservation [et la multiplication du poisson comestible dans les eaux internationales de ces deux pays :— Que la quantité de poisson comestible des grands lacs ait diminué rapidement depuis les derniers trente ans, le fait est trop apparent pour nécessiter une preuve par la statistique. Sur le côté de l'État de New-York, du lac Ontario, où la truite saumonée, le poisson blanc, et même le grand saumon d'eau salée étaient assez nombrebx pour fournir à tous les marchés des alentours un

approvisionnement abondant de poisson à des prix à la portée même du journalier, la capture maintenant récompense à peine le pêcheur, et ces poissons, autrefois si abondants et à bon marché, ne sont plus à la portée de la bourse de la multitude, mais sont devenus des mets de luxe que les riches seuls peuvent se procurer. Sur le côté américain du lac Erié, la diminution dans la quantité du grand poisson a été presque égale, mais, vu la fécondité plus grande du poisson commun, les marchés ont encore un approvisionnement assez abondant et à un prix modéré de poisson communément connu sous les noms de brocheton, brochet bleu, perchaude, et achigan. Cependant la capture de ces poissons sur la rive nord et les îles du lac Erié a été si considérable que l'on commence à y entendre le cri de rareté.

* * * * *

Sur le côté canadien, bien que la quantité diminue chaque année, la pêche cependant est encore profitable, et le principal approvisionnement du marché de l'Etat de New-York vient des pêches du côté canadien. Page 271.

* * * * *

LE REMÈDE.

Au nombre des principales causes de dépeuplement, l'observation et l'expérience nous montre d'une manière évidente que la pratique de pêcher au rets sur les grèves est la plus grande. Les rets à chambre à petites mailles et avec plombs, s'étendant à un mille et plus de la grève capturent des quantités innombrables de jeunes poissons à peine bons à manger, mais qui, si on leur donnait le temps de se développer sur leurs fonds de subsistance naturels, contribueraient immensément à approvisionner le marché; et les innombrables rets à enclos, verveux et verveux ableret, et autres engins pour prendre le poisson commun et le jeune frai qui cherche sa nourriture sur les bas-fonds et le long des grèves, constituent une autre des principales causes de dépeuplement. L'usage de rets à mailler à petites mailles est aussi la source d'un gaspillage qui en vaut la peine. Les petits poissons pris dans ces rets sont de peu de valeur pour la nourriture, et sont un embarras pour les commerçants entre les mains desquels on les jette.

Le remède à ces maux est de prohiber l'usage des rets de toute sorte sur la distance d'un mille à partir de la rive, sur les grands lacs, dans les rivières qui les relient, et dans le fleuve Saint-Laurent, et de décréter que la maille de tous rets à chambre ou rets à mailler tendus au delà de cette limite ne soit pas d'une mesure plus petite que trois pouces et demi, mesure étendue, et comme aide effective pour la mise à effet de cette ordonnance, rendre illégale la vente ou la possession de tout poisson pesant moins que le poids spécifié.

M. Nevin, surintendant des pêches de l'Etat du Wisconsin, écrit:

MADISON, WIS., 7 décembre 1891.

A M. A. D. Stewart, écr., secrétaire de la convention, Hamilton, Ont.

* * * * *

Le plus grand obstacle qui s'oppose aujourd'hui au repeuplement des divers lacs avec du poisson blanc est le rets à chambre, pour la simple raison que ce rets prend le petit et le gros poisson. Tant que l'on permettra l'usage des rets à chambre dans leur forme actuelle, il est inutile d'essayer à repeupler nos lacs et rivières avec le poisson blanc.

* * * * *

Vous pouvez faire un règlement mettant la maille à quatre pouces et demi, de sorte que tous les petits poissons blancs passeront au travers. Si les pêcheurs n'avaient que le poisson blanc qu'ils prennent pour assurer leur subsistance, ils crèveraient de faim.

* * * * *

L'agent des Sauvages à Saint-Pierre, Manitoba, écrit en 1891 :—

Lorsque l'on permettait l'usage des rets à chambre et à enclos, toute la grève était couverte de poissons morts ; aujourd'hui que l'usage des rets à chambre est défendu, on ne voit plus de poissons morts ; cependant il y a encore quelques personnes qui prétendent que cette espèce de rets ne détruit pas le poisson.

Au sujet de la destruction du jeune poisson, l'inspecteur Elliot dit :

"La capture du petit poisson blanc dans les rets à chambre et seines est un des plus grands maux qui existent. Les petits poissons se tenant en grandes troupes sur les grèves où sont placés ces rets, un très grand nombre y sont pris. A une seule station de pêche, cette année, 22 tonnes de ces poissons (classifiés comme seconds) ont été vendues, et les acheteurs m'informent qu'ils ne font pas de profits sur ce poisson ; mais la concurrence entre les achcteurs de poisson est si vive que les pêchenrs refusent de vendre leurs gros poissons à ceux qui n'achèteront pas le petit en même temps, et les acheteurs sont obligés ds se conformer à ces conditions. La capture de ces jeunes poissons est chose très regrettable. Si l'on prend le poisson avant qu'il ait atteint la taille voulue pour frayer et reproduire son espèce, l'approvisionnement sera vite épuisé. Très peu de rets à chambre de ma division ont des mailles de la grandeur convenable, et même si elles l'étaient, la capture de ces jeunes poissons n'en aurait pas moins lieu, car les pêcheurs ont maintenant plusieurs moyens pour prendre ces poissons, même si la maille avait la dimension convenable."

Une conférence aura lieu à Détroit, en 1892, entre des commissaires de pêcheries des Etats-Unis et canadiens.

(Voir le rapport des pêcheries du Canada 1892.)

Voici le rapport du sous-comité :

Messieurs,—Votre comité, auquel vous avez renvoyé la question de savoir s'il devrait y avoir ou non une saison réservée pour le poisson blanc, la truite de lac, la truite saumonée et le hareng, aussi quels moyens l'on devrait prendre pour leur protection, fait rapport :

1. Tous petits poissons et tous poissons impropres à la nourriture de l'homme, pris dans les rets, devraient être relâchés lorsqu'ils sont pris vivants, et il devait être défendu aux pêcheurs d'apporter ces poissons à terre et de les offrir en vente.

2. Que les rets à chambre ne doivent pas s'étendre à la file dans les lacs à plus de quatre milles de la rive.

3. Que la moitié de tous les chenaux entre les îles ou ailleurs où les poissons émigrent pour frayer, devraient être tenus libres de rets de toutes sortes pendant toutes les saisons.

4. Que le poisson blanc de moins de seize pouces de longueur, et la truite saumonée de moins de deux livres en pesanteur, seront immédiatement relachés dans les eaux où ils ont été pêchés, et ne seront pas offerts en vente. Que tout le hareng de moins de huit pouces de long, et la sandre à l'œil vitreux de moins de douze pouces seront aussi relachés et ne seront pas offerts en vente.

5. Que pendant le mois de novembre de chaque année la pêche du poisson blanc, du hareng, du saumon ou de la truite de lac soit défendu dans tous les grands lacs.

"Votre comité recommande de plus que les amendes pour contravention aux règlements de pêche, ne soient pas imposées seulement aux personnes qui prennent le poisson, mais aussi à celles qui l'achètent, le vendent, le transportent ou l'ont en leur possession.

"Les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème recommandations ont été adoptées unanimement par votre comité.

"La cinquième recommandation proposant de fixer le mois de novembre comme saison reservée pour le poisson blanc, la truite saumonée et le hareng a été adopté par tous les membres, à l'exception de M. Keyes, de l'Ohio, qui a voté dans la négative.

"*Résolu*—Que la loi devrait autoriser la saisie et la destruction des rets employés en contravention de la loi."

M. Amsden.—S'est-on occupé de la grandeur de la maille dans les rets à mailler?

M. Bowman.—Non, l'on ne s'est pas occupé de cela. Aucune recommandation n'a été faite au comité à ce sujet.

Dr Sweeney.—Je propose son adoption.

M. Gould.—Je l'appuierai.

La résolution ainsi amendée a été adoptée unanimement.

Le 20 février 1892, l'arrêté en conseil suivant a été adopté :

Attendu que la pêche au rets à chambre devrait être restreinte dans des limites aussi raisonnables que possible, et que la maille de ce rets devrait être de grandeur suffisante pour permettre aux petits poissons et au jeune frai de s'échapper, et prévenir ainsi la perte et la destruction que l'on constate aujourd'hui,—

Il a plu à Son Excellence, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par "l'Acte des Pêcheries," chap. 95 des Statuts revisés, et par et avec l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada, de décréter les ordonnances de pêche suivantes, qui s'appliqueront à toute pêche au rets à chambre dans les eaux douces des différentes provinces du Canada, excepté le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, ou des règlements existent déjà.

RÈGLEMENTS.

Pêche au rets à chambre.

1. Il est défendu à toute personne, compagnie, ou société de pêcher avec un rets à chambre avant d'avoir obtenu un permis.

2. Les mailles des enclos, pots, parcs, cœurs et tunnels auront au moins quatre pouces mesure étendue, et celles des guideaux au moins 6 pouces, mesure étendue ; et rien ne devra être fait pour en diminuer la grandeur.

3. L'usage de rets à chambre à double entrée est prohibée.

4. L'honoraire pour chaque licence de rets à chambre sera de cinquante piastres.

5. Les licences de rets à chambre seront accordées seulement à des sujets anglais résidant au pays, et propriétaires de bonne foi des engins de pêche désignés dans les licences. Le pétitionnaire d'une licence devra aussi décrire dans sa demande la localité, la grandeur de la maille, la longueur du guideau, la description du bateau ou bateaux dont il veut se servir, et l'espèce de poisson qu'il se propose de prendre.

6. Tous les rets, matériaux, instruments ou accessoires qui seront en usage, et tout le poisson capturé, pris ou tué en violation des règlements sera saisi et confisqué, et toute personne ou personnes enfreignant ces règlements paiera ou paieront les amendes imposées par l'Acte des pêcheries.

7. Les pots, enclos, parcs, cœurs ou tunnels des rets à chambre devront être relevés, ouverts ou disposés de manière à laisser circuler librement le poisson, ou à lui permettre de les traverser ou d'en sortir, depuis six heures chaque samedi soir jusqu'à six heures chaque lundi matin, et durant cet intervalle il ne sera permis à personne de prendre du poisson de quelque manière que ce soit, et l'on ne devra pas non plus disposer les rets à chambre de façon à tuer ou prendre aucune espèce de poisson pendant les périodes d'interdiction annuelles qui ont été ou peuvent être décrétées par l'acte des Pêcheries, ou par ordonnance en vertu de l'acte, mais si par hasard des poissons se prennent dans ces rets pendant les saisons réservées, ils devront être relachés immédiatement, et tout poisson ainsi capturé, pris ou tué, et qui ne sera pas libéré pendant les susdites périodes sera confisqué avec les rets ou autres appareils dont on se sera servi.

8. Nulle compagnie, société, commerçant ou personne, n'emploiera ou ne sera licenciée à employer plus de cinq rets à chambre.

9. Pour le renseignement des personnes qui obtiendront des licences en vertu des présents règlements, ces règlements seront imprimés sur chaque licence.

10. Ces règlements s'appliqueront à la pêche au rets à chambre dans toutes les eaux douces dans les limites du Canada, excepté celles du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

11. Il sera défendu de placer des rets a chambre à moins d'un mille de distance l'une de l'autre, et la longueur des guideaux de chaque rets sera déterminée par un officier de pêche.

12. Les règlements susdits deviendront en vigueur le premier janvier 1893.

Un arrêté subséquent du conseil a suspendu la mise en vigueur de ces règlements, pour attendre le rapport de la commission d'enquête dans Ontario.

Le département a publié l'avis suivant en avril 1893.

Les règlements suivants concernant la pêche avec des rets en 1894 seront dorénavant mis en vigueur dans tous les cas :

Rets à chambre.

Les mailles des pots pour la pêche de la truite saumonée et le poisson blanc ne devront pas avoir moins de 4½ pouces.

Les mailles des pots pour la pêche du hareng, de la saudre, et autre poisson commun, ne devront pas avoir moins de $3\frac{1}{8}$ pouces ; et les mailles des cœurs, tunnels et guideaux dans les deux cas ne devront pas avoir moins de 6 pouces, mesure étendue, dans tous les cas. Les rets a chambres doubles ne seront pas permis.

Rets à mailler.

Pour la pêche de la truite saumonée ou du poisson blanc, les mailles ne devront pas avoir moins de cinq pouces. Pour la pêche du hareng, de la saudre et autres poissons communs, pas moins de $3\frac{1}{8}$ pouces, mesure étendue, dans tous les cas.

Seines.

Lorsque la pêche du hareng, cisco, saudre, et autre poisson commun sera permise avec les seines, les mailles en devront avoir, dans tous les cas, au moins $3\frac{1}{8}$ pouces, mesure étendue, et les mailles de tous les rets ci-dessus mentionnés ne devront pas être réduites par aucun artifice quelconque, et devront avoir pleine mesure lorsqu'elles seront humides et en usage.

Lorsque l'on vint à discuter sur la grandeur des mailles des rets à chambre et rets à mailler, quelques pêcheurs du lac Erié avaient exprimé leurs vues quant à la grandeur des mailles, et certains membres du parlement parlant au nom des pêcheurs, dirent que les pêcheurs seraient satisfaits avec une maille de 3 à $3\frac{1}{8}$, si le département venait à changer la petite maille de un et deux pouces alors en usage, et que les témoignages ont démontrée être très destructive pour le petit poisson. Dans le même temps un article a paru dans la presse disant qu'une assemblée de pêcheurs et commerçants de poissons, tenue soit à Buffalo ou à Erié, avait décidé en faveur de la maille de $3\frac{1}{8}$ pouces comme étant celle qui donnerait le meilleur poisson pour le marché—qu'une maille de moins de $3\frac{1}{8}$ prenait du poisson trop petit pour le marché.

Sur cette information et vu la décision des pêcheurs d'Erié (E.-U.), vu aussi les témoignages donnés par les pêcheurs et par d'autres personnes devant la commission, la maille de $3\frac{1}{8}$ a été fixée dans l'avis du 13 avril dernier, concernant les mailles règlementaires des rets à chambre et rets à mailler pour l'année 1894.

Mais il est bon de mentionner ici que l'ordonnance établissant la maille de $3\frac{1}{8}$, avait chance d'être interprétée, comme dans le passé, comme donnant la grandeur de la maille du rets à la fabrique ou dans le magasin. Le rets une fois à l'eau, cette maille de $3\frac{3}{8}$ se rétrécit à 3 pouces. C'est sûrement ce qui arriverait pour la ficelle du rets à chambre, car elle est toujours plus grosse que le fil du rets à mailler, et partant se contracte davantage. De là vient la clause insérée dans la circulaire disant que " la mesure indiquée est celle que la maille doit avoir lorsque le rets est à l'eau et est utilisé pour la pêche."

Dans tous les cas où une maille est établie par ordonnance, la mesure devrait être fixée pour les rets à mailler, à $\frac{1}{8}$ ou $\frac{1}{16}$ de pouce de plus que la grandeur voulue, et pour les rets à chambre, la ficelle étant beaucoup plus grosse et la contraction plus grande, il faudrait ajouter ¼ de pouce à la grandeur de la maille du rets tel qu'il est vendu par le fabricant ou le commerçant. Une maille de rets à mailler mesurant $3\frac{1}{8}$ pouces lorsque le rets est sec, ne mesurera plus que 3 pouces lorsque le rets sera humide et en usage.

LA CONSERVATION DU POISSON.

Il paraît difficile qu'il y ait différence d'opinion concernant la nécessité des saisons réservées et autres ordonnances pour la conservation du poisson.

Marine et Pêcheries.

Les extraits suivants ont de l'à propos; on verra que des experts qui font autorité, favorisent la réduction même dans les pêcheries sur les côtes et en mer profonde.

"Epargnez les pères et les mères qui sont des reproducteurs. Comment aurez-vous des petits si vous n'épargnez pas les parents. C'est là un principe bien simple; c'est le principe de toute culture d'oiseaux bêtes, ou poissons; c'est le principe des lois du saumon; et sous la protection de l'acte de M. Dillivyme, 1873, ces pêcheries augmentent joliment, parce que nous conservons les jeunes et les vieux.

Témoignage de M. F. Buckland, inspecteur des pêcheries, devant un comité de la chambre des communes d'Angleterre sur le bill de protection du poisson d'eau douce.

"Conséquemment, le pisciculteur considère que trois points sont nécessaires pour la culture des magnifiques champs de pêche des lacs. Ces points sont: 1. Saison réservée annuelle; 2. mailles des rets; 3. règlementation des autres engins de pêche. Les engins principalement en usage dans les lacs de Norfolk sont les filets traînants, le nasses, les claies à anguilles, et les rets à goulet; et ce que l'on peut nommer des engins flottants sédentaires, savoir les licous (*liggers or trimmers*) et les lignes de nuit; ces licous sont de deux sortes, savoir, les licous traînants et les licous ancrés. Les licous traînants sont plus destructifs pour le brochet.

Extrait du rapport de M. Buckland sur les pêches au saumon de Norfolk.

Désirant consulter les propriétaires de lacs et les pêcheurs à la ligne, riches et pauvres, directement intéressés, dans les lacs, je leur ai demandé d'avoir une entrevue avec moi. A Norwich, Mr F. Sutton, de Norwich, a été assez bon de faire les préparatifs d'une assemblée à laquelle ont assisté plusieurs propriétaires de lacs y compris Mr R. H. Blake Humphrey, M. A. J. N. Chamberlan, le révd. T. J. Blofield, Mr Curney Buxton, (ex-maire de Norwich) et plusieurs autres messieurs. L'assemblée a été présidée par J. J. Coleman, M.P., et Mr C. S. Read, M. P. A cette assemblée les résolutions suivantes ont été proposées, appuyées et adoptées:—

1. Que la législation pour la conservation des parties navigables des rivières Weusum, Yare. Bure et Waveney, et leurs affluents, est d'urgence dans l'intérêt public.

2. Que c'est aussi l'opinion de cette assemblée que telle législation devrait s'étendre aux lacs reliés avec telles rivières et leurs affluents de façon à établir au moins une saison réservée pendant le temps de la fraie.

3. Que toute pêche au rets soit prohibée dans les rivières navigables, excepté la pêche à l'anguille et à l'éperlan, mais qui ne pourront se faire que conformément à des règlements spéciaux.

4. Qu'il n'est pas désirable d'établir des périodes de clôture mensuelles pour la pêche à la ligne.

5. Que sur les lacs, sur les frayères, et dans les eaux reliant ces lacs et frayères avec les rivières navigables, toute pêche au rets, sera absolument prohibée entre le 25 mars et le 25 juin.

On s'attend sans doute que je vais ici donner mon opinion sur ces résolutions. Je conviens qu'il est désirable:

A. De protéger le poisson à l'aide de la loi.

B. D'avoir une saison réservée annuelle.

Je suis venu à la conclusion que si la législature se décidait à voter une loi affectant les pêcheries d'eau douce de Norfolk et Suffolk, l'administration des détails de cette loi sous forme de règlements tels que la saison réservée, la grandeur des mailles, l'emploi des licous etc., devrait être confiée à une commission de conservateurs locaux. * * * "Si l'on adoptait une législation basée sur les grandes lignes du plan indiqué plus haut, je suis d'opinion que les pêches des lacs et rivières de Norfolk augmenteraient considérablement dans un temps relativement court, au profit des propriétaires riverains et du public en général; tandis qu'en même temps l'amusement de la pêche à la ligne pour les amateurs de pêche de Londres et de ses environs, de même que pour ceux des grands districts manufacturiers de l'intérieur, serait grandement augmenté." * * * Pour conclure, je dois avertir le secrétaire du

Home Office qu'il est expédient, dans mon opinion, que les rivières et lacs de Norfolk et Suffolk, tels que décrits ci-dessus, soient soumis à des règlements ayant pour but d'empêcher leur dépeuplement, et de les conserver pour l'avenir. Ces règlements devraient être comme suit :—

1. Qu'une commission de conservateurs du poisson soit constituée pour l'administration et la règlementation des pêches des rivières et lacs de Norfolk et Suffolk. Cette commission devrait avoir le pouvoir de faire des règlements sujets à l'approbation du secrétaire du Home Office.

2. Qu'il devrait y avoir une saison réservée annuelle pour tout le poisson fréquentant ces lacs et rivières.

3. Que cette saison annuelle devrait commencer le 1er mars et se terminer le 31 mai à minuit.

4. Que la saison réservée annuelle s'appliquera également aux eaux privées et publiques.

5. Qu'une saison de prohibition contre la pêche à la ligne n'est pas nécessaire.

6. Que pour le présent il n'est pas opportun d'aller au delà de la saison réservée annuelle. Pouvoir cependant devrait être donné à la commission de conservateurs de passer des règlements, sujets à l'approbation du Home Office, quant à la dimension des mailles de rets, l'usage des licous, la coupe des branches, etc., etc.

7. Que la pêche à la ligne de fond dans les rivières (voir cause de Lorvestoft, page 33) devrait être absolument prohibée."

Extrait du rapport des commissaires spéciaux nommés pour s'enquérir des effets de la législation récente sur les pêches au saumon en Ecosse 1871, pages 14 et 15.

Quant à la position présente des rets sédentaires généralement, on croit que bien qu'il ne serait pas expédient de les abolir entièrement comme quelques-uns l'on proposé, il serait certainement désirable de les réglementer et restreindre. Il y a en ce moment sur les côtes de la mer d'Ecosse plus de 200 propriétaires de pêches au saumon où la pêche se fait au moyen de rets sédentaires fournissant aux marchés un approvisionnement abondant et régulier de saumon de meilleure qualité possible, et rapportant, vu leur excellente condition, des prix plus élevés que le saumon d'eau douce. Il n'est pas évidemment alors dans l'intérêt du public—bien que ce puisse être celui des propriétaires de rivières, que cet approvisionnement considérable et régulier d'un comestible subtantiel et nourrissant soit arrêté; et c'est en vain que l'on espérerait voir jamais l'augmentation des pêches dans les rivière compenser, soit en quantité ou en qualité, la perte de l'approvisionnement de saumon qui résulterait inévitablement de la suppression totale des engins sédentaires. Mais bien que cela soit vrai, il est en même temps indéniable que dans plusieurs cas les règlements actuels permettent de placer des rets à poches et des rets à chandelier trop près des embouchures des rivières, dans quelques cas en deçà de 400, 300, 200 et même 150 verges du milieu du chenal à l'endroit où la rivière se joint à la mer. Des rets sédentaires placés dans de telles positions font grand dommage aux pêcheurs, et constituent une injustice à l'égard des propriétaires du haut de la rivière. En conséquence nous considérons, 1er, Que l'on ne devrait pas permettre de placer des rets à poches ou des rets à chandelier en dedans d'un mille de l'embouchure des rivières, et que dans quelques cas, il serait opportun de les éloigner à une distance de deux milles; mais la distance à laquelle ils doivent être éloignés dépend beaucoup de la grandeur de la rivière et de la configuration de la côte; 2. Que l'on ne devrait pas permettre de placer des engins de pêche sédentaires entre les embouchures des rivières qui tombent dans la mer à une distance rapprochée l'une de l'autre, tel que le Ayr et la Doon, dans le Ayrshire, et la Dee et le Don, dans l'Aberdeenshire; 3. Que l'on devrait aussi restreindre le nombre des rets à poches et rets à chandeliers sur une certaine étendue de la côté. Présentement il y a des bails qui contiennent 40 ou 50 rets chacune, et ces rets se touchent fréquemment de façon à former une barrière de rets continue s'étendant dans la mer, depuis la ligne de la maré haute jusqu'à une dis-

tance de 1,500 pieds; 4. Que la jonction des rets a poches et rets à chandeliers devrait être prohibée. On devrait permettre l'usage de rets a chandeliers sur les bas-fonds où ils font très bien, et des rets à poches sur les côtes rocheuses escarpées, où la profondeur de l'eau ne permet pas d'employer des rets à chandeliers; mais l'on ne devrait pas permettre de tendre à la suite l'un de l'autre deux ou trois rets à poche en eau profonde, au bout d'un rets à chandeliers qui occupe tout l'espace entre la ligne de marée haute et marée basse; 5. Que le nombre, la position et l'étendue des engins sédendaires existants devraient être inscrits dans un régistre officiel, et qu'aucune addition à leur nombre ne devrait être permise sans consentement du secrétaire d'Etat."

Rapport du comité spécial nommé par le parlement Impérial pour étudier l'opportunité d'adopter des mesures pour la conservation et l'amélioration des pêches maritimes dans les mers entourant les îles britanniques, y compris la prohibition de la capture, du dépôt à terre et de la vente de poissons de mer trop petits, etc., page III.

Le comité désire cependant constater qu'un comité de la Chambre des Communes n'est pas un tribunal tout à fait satisfaisant pour entendre les témoignages au sujet des griefs et des réclamations, en tant qu'il s'agit des témoignages des pêcheurs eux-mêmes. La raison en est en partie que l'époque à laquelle les comités parlementaires siègent est exactement celle pendant laquelle la pêche se fait avec le plus de facilité et de succès; en partie aussi parce que devant un comité parlementaire il faut que tous les témoins se rendent à Westminster, ce qui est une source de dépense dans la conduite de l'enquête, et de gêne pour les pêcheurs eux-mêmes. En conséquence, votre comité proposerait que s'il paraissait désirable d'obtenir de nouveaux renseignements, il serait bon que cette enquête soit complétée par la nomination de petits comités de départements, lesquels en visitant les différents centres de pêcheurs sur la côte, donneraient aux pêcheurs ample occasion de faire entendre leurs griefs et offrir les propositions qu'ils pourraient avoir à faire.

Limite de grosseur.

" Le principal remède qui a été proposé à votre comité pour cet état de choses a été l'adoption d'une loi défendant d'apporter à terre et de vendre du poisson plat ayant moins d'une certaine grosseur; et la principale raison donnée à l'appui de cette proposition, est la croyance qu'un règlement limitant la grosseur du poisson apporté à terre et vendu, les pêcheurs à la ligne de fonds éviteraient ces terrains de pêche sur lesquels ils prennent la plus grande partie de ces petits poissons, parce que cela ne vaudrait plus la peine pour eux de prendre du poisson qu'il leur serait impossible de vendre.

La prohibition de la capture de ces poissons n'est pas proposée, et, certainement, il est admis de toutes parts qu'elle est impossible.

La Belgique, le Danemark et la France ont déjà adopté des règlements fixant la limite de la grosseur des poissons qu'il est permis de pêcher; bien que dans ces pays la grosseur permise soit très petite, savoir dans le cas de la Belgique, pour la plie 7½ pouces, la sole 7½ pouces, le turbot 10 pouces, le *brill* (variété de turbot) 10 pouces, depuis la pointe du museau jusqu'à l'extrémité de la queue. Dans le cas du Danemark, 8 pouces pour la plie et 8 pouces pour le turbot, depuis la pointe du museau jusqu'à la racine de la queue. Dans le cas de la France, 5½ pouces pour la plie, 5½ pouces pour la sole depuis les yeux jusqu'à la racine de la queue.

Deux propositions ont été faites à votre comité au sujet de la grosseur des poissons, une par l'Association nationale de protection des pêches de mer, qui suggère 12 pouces pour le *brill*; 11 pouces pour la sole (*lemon sole*); 10 pouces pour la plie; 10 pour la sole; et 12 pouces pour le turbot; la deuxième proposition, qui est un peu plus élevée, est faite par les experts en sciences de l'Association Maritime Biologique; elle est basée sur les grosseurs qu'atteignent les poissons arrivés à l'âge de reproduction, et quant à la mer du Nord, ces grosseurs paraissent être de 17 pouces pour la plie; 12 pouces pour la sole; 18 pouces pour le turbot; 15 pouces pour le *brill*, et 12 pouces pour la sole (*lemon sole*). Ces experts, cependant, ne recommandent pas que la limite soit aussi élevée que la grosseur de l'âge de reproduction.

Votre comité est incapable de recommander l'une ou l'autre de ces limites; il considère que, bien qu'il soit désirable d'empêcher la vente de petit poisson plat, l'adoption des limites proposées causerait des torts considérables à un grand nombre de pêcheurs pauvres qui pêchent près de la grève dans de petits bateaux.

La grosseur proposée impraticable. Le comité propose une limite plus basse.

Votre comité est d'opinion que la limite au-dessous de laquelle la vente du petit poisson plat devrait être prohibée, devrait se rapprocher de celle adoptée par les pays étrangers; et nous proposerons une limite de 8 pouces pour la sole et la plie dans sa plus grande longueur, et 10 pouces pour le turbot et le *brill*. Il considère aussi qu'un effort devrait être fait pour assurer l'adoption par toutes les nations intéressées dans les pêcheries du nord, de règlements uniformes concernant la limite de grosseur des poissons et autres questions.

Votre comité comprend les difficultés qu'il y a à faire des règlements internationaux, mais il croit tout de même que la meilleure méthode pour diriger effectivement les opérations des différentes classes de pêcheurs, et en même temps pour assurer, autant que possible, la protection du poisson pendant la période de reproduction et la protection du jeune frai, serait de laisser la responsabilité de la surveillance à chaque pays dans les eaux adjacentes de son territoire; que pour la réalisation effective de ce projet, la limite territoriale actuelle de trois milles est insuffisante, et que, pour les fins de la pêche seulement, cette limite devrait être étendue, pourvu que telle extension puisse être effectuée sur une base internationale, et en respectant les droits et intérêts de toutes les nations. Votre comité recommande fortement qu'une proposition dans ce sens soit soumise à une conférence internationale des pays qui entourent la mer du Nord.

Facilités pour le transport du poisson aux centres de population; communications télégraphiques.

L'importance qu'il y a d'obtenir de plus grandes facilités de transport du poisson et de communications télégraphiques entre les districts éloignés et les centres de la population a été démontrée d'une manière évidente. Votre comité est fortement d'opinion que ces questions devraient être regardées d'un œil favorable par la Chambre de commerce et les autres départements officiels devant lesquels elles peuvent être soumises de temps en temps, et insiste spécialement pour que des pouvoirs soient donnés aux bureaux de poste d'étendre les communications télégraphiques là où la chose est désirable, à des conditions plus faciles que celles qui peuvent être accordées en vertu des arrangements existants.

Extrait des témoignages donnés devant le comité.

Un tableau a été fourni au comité par M. John Wrench Towse, secrétaire honoraire de l'Association nationale de protection des pêcheries de la mer, donnant la limite de la grosseur en dessous de laquelle on ne peut vendre le poisson en Belgique en Danemark en France :—

Poisson.	Grosseur de vente minima (App.).		
	Belgique.	Danemark.	France.
	Longueur extrême—pouces.	Du museau à la racine de la queue—pcs.	De l'œil à la racine de la queue—pcs.
Brême	....	....	5½
Morue	10	8	....
Carrelet	....	....	6½
Mulet	....	....	5½
Plie	7½	8	5½
Alose	....	....	5½
Sole	7½	....	5½
Esturgeon	....	....	5½
Turbot	10	8	....
Merlan	7½	8	....
Brill	10	....	....
Raie	10	....	....
Flétant	10	....	....
Egrefin	10	....	....
Barbue	7½	....	....

Le comité désirant s'assurer jusqu'à quel point ces réglements ont été observés. ont posé des questions sur le sujet à l'inspecteur en chef des pêcheries d'Angleterre et du pays de Galles.

Président du comité—

2448. Pouvez-vous nous dire jusqu'à quel point on fait observer ces règlements ?—Je m'en suis enquis, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Quant au Danemark je suis convaincu et je suis certain que les règlements sont observés. Voici quant à l'Allemagne : La Prusse et les villes hanséatiques ont quelques règlements de ce genre, et j'ai écrit à un ami qui m'a répondu me disant que les règlements sont observés et que la presse attire souvent l'attention du public sur ce sujet, de sorte que la question n'est pas en oubli, Quant à la France, je regrette de dire que mon correspondant est absent de chez lui, et je n'ai pas encore reçu de réponse à ma demande, mais jugeant d'après les habitudes françaises dans des questions de ce genre, je suis porté a croire que les règlements sont probablement observés. Ces ordonnances sont faites en vertu d'une loi très ancienne; ce n'est rien de nouveau en ce pays. Quant à la Belgique, je n'ai pas encore reçu de réponse à ma lettre, mais il y a environ deux mois, mon collègue, M. Mallan, a rencontré probablement la meilleure autorité en Belgique et dans une conversation cette personne a dit à mon collègue que la loi était observée : que l'on avait rencontré quelques petites difficultés dans les commencements, mais que plus tard tout a bien été, c'est-à dire à l'égard de cette loi concernant particulièrement la vente de poisson au-dessous de la grosseur réglementaire. J'ai reçu beaucoup de renseignements de Hollande, et comme j'ai insisté pour savoir si les autorités avaient réellement poursuivi quelques contrevenants, j'ai reçu, ce matin, un télégramme répondant dans l'affirmative, et me disant que je recevrai plus de détails par lettre.

Témoignage de M. Arthur Davies, de Berrington, secrétaire adjoint de la chambre de commerce de Londres, et inspecteur en chef des pêcheries d'Angleterre et du Pays de Galles.

2449. Peut-être pourrez-vous nous communiquer ces détails plus tard ?—Si vous les désirez.

2450. Puis-je vous poser la question générale suivante : Croyez-vous, en vous basant sur les renseignements que vous avez obtenus, que le poisson plat diminue dans la mer du Nord ?—Je n'en ai aucun doute. Les bateaux sont obligés d'aller beaucoup plus loin qu'auparavant pour prendre du poisson ; ils ne peuvent plus en prendre autant auprès du rivage.

2945. Vous pouvez, n'est-ce pas, compléter le témoignage que vous avez donné il y a trois semaines au sujet de l'observation dans les pays étrangers de la loi concernant la capture et la vente de poisson trop petit ?—Oui, j'ai maintenant des réponses à presque toutes vos questions. J'ai déjà dit que dans la Prusse et le Danemark la loi était observée.

2946. Pouvez-vous nous dire de quelle manière ? Quel est le corps qui est chargé de son exécution ?—Je ne puis répondre pour l'Allemagne, mais dans le Danemark la loi est sous la surveillance du capitaine Dreschell, qui est le chef du département des pêcheries.

2497. Y a-t il un corps de police spécial ?—Non, je ne crois pas. Je n'ai pas de renseignements précis à ce sujet, mais la loi est strictement observée, et ceux qui l'enfreignent sont poursuivies ; telles sont mes informations.

3170. Alors, quant à ce qui concerne l'Ecosse vous préferiez ne pas voir prohiber la capture et la vente du petit poisson, n'est-ce pas ?—Je ne serais pas opposé à cette prohibition, excepté pour des raisons qui, je crois, convaincront le comité. Nous ne pouvons pas prendre de gros poisson sans prendre en même temps les petits ; nous les tuons, nous les détruisons en vue d'une utilité future, et s'ils ont quelque valeur pour la terre et pour la nourritnre de l'homme, je crois que ce serait un grand tort que d'empêcher cela, parce que cela ne ferait qu'aggraver le mal.

Extrait du témoignage de M. Esslement, président du bureau des pêcheries en Ecosse.

S'il était possible de les relâcher à la mer vivants, ou de les conserver en grandes quantités par quelque autre moyen, alors j'approuverais la chose, mais si nous prenons en considération les entraves offertes par les différentes saisons réservées, et le fait que l'on trouve très souvent le gros poisson sur les fonds où se tient le petit poisson, alors les difficultés augmentent encore. En conséquence, au lieu des restrictions que l'on propose, je serais plutôt disposé à dire que s'il y avait des endroits où se tiennent de grandes quantités de petits poissons, et où le gros poisson est en petit nombre comparativement, ce serait plus pratique d'empêcher les pêcheurs de fréquenter ces endroits, surtout les pêcheurs à la ligne de fond, que de les poursuivre pour avoir pris du petit poisson.

Extrait du témoignage de M. W. L. Calderwood, page 214.

4387. Je suis aussi de l'avis du capitaine Dannevy que la pisciculture et la prohibition et restriction sur certains points doivent aller de pair. Je m'accorde aussi complètement avec lui au sujet de la reproduction et de la culture du poisson. L'éclosion des œufs seule n'est que la moitié de la difficulté, mais leur élevage jusqu'à ce que les périodes critiques soient passées est dans mon opinion le point le plus important.

Extrait du 11me rapport annuel du bureau des pêcheries d'Ecosse pour l'année 1892.

Extrait de l'exposé général, montrant les résultats de l'excès de pêche et la nécessité d'une protection pour le développement des pêcheries. Au sujet des expériences du Garland, concernant la pêche à la ligne de fond, on trouve les informations suivantes:—Page 10.

"Comme il a été dit déjà, l'on doit, en étudiant ces statistiques concernant la pêche à la ligne de fond tenir compte de certaines fluctuations, dues aux changements de température. Mais il est improbable que ce soit là la principale explication de la diminution graduelle et considérable que ces chiffres révèlent dans l'approvisionnement de poisson comestible. Et l'on doit se rappeler que ces chiffres ont trait à 150,000 poissons, pris dans environ 700 coups de filet sur les mêmes fonds. Il paraîtrait plutôt que les résultats collectifs des expériences du Garland montrent, comme la chose a été spécialement indiquée dans les rapports des années précédentes, qu'il y a eu excès général de pêche dans les eaux extra territoriales où les poissons comestibles fraient pour la plupart; et c'est ainsi que la quantité ordinaire d'œufs de poissons flottants et de jeune frai n'atteignent pas les fonds de grève. Il convient de noter que bien que la prohibition de la pêche à la ligne de fond dans les eaux territoriales doit avoir servi à protéger le jeune frai de la plie plus que le jeune frai des autres poissons (vu leur distribution toute spéciale) ce poisson diminue en abondance d'année en année.

Excès de pêche dans la mer, et ses remèdes.

Extrait du même rapport, page 12 :

"La diminution constatée dans la capture de certaines espèces de poissons comestibles, surtout dans les eaux avoisinant les rives, en comparaison de l'augmentation des moyens de pêche ne se limite pas à la côte est d'Ecosse. En Angleterre, en Norvège, dans le Danemark, la Belgique, la Hollande, la France, l'Espagne, le Canada et Terreneuve—où sans doute les pêches maritimes se font sur une plus grande échelle—l'on entend les mêmes plaintes ; et dans plusieurs de ces pays l'on a adopté comme remèdes, des règlements sévères et la reproduction artificielle des meilleures espèces de poisson. La statistique et les observations scientifiques nous ont montré que la mer autour de nos côtes n'était pas ce fond inépuisable de poissons comestibles auquel on croyait il n'y a pas encore une génération. La doctrine que les opérations de l'homme ne peuvent pas avoir une influence sur la vie des animaux de la mer, et diminuer ou épuiser l'approvisionnement de poissons ayant une valeur comestible, est maintenant abandonnée par presque tous les auteurs qui ont écrit sur cette question—Page 13.

"En Ecosse, la pêche à la ligne de fond a été prohibée dans toutes les eaux territoriales sur certains estuaires et dans certaines baies, en

vertu de l'acte des Pêcheries de 1889 (Ecosse) et en vertu des ordonnances adoptées sous l'autorité de cet acte.

RETS ET SEINES, LEUR UTILITÉ.—PAR UN MEMBRE DU BUREAU.

La seine en bourse est surtout utilisée sur la côte de l'Atlantique pour prendre du maquereau et le menhaden. On s'en sert peu pour prendre d'autres poissons.

Extrait du 18me rapport annuel du Bureau des Pêches, Boston.

On se sert cependant de seines dans quelques endroits sur la côte du Pacifique pour prendre le saumon, l'éperlan, les écrevisses et le petit hareng, et dans quelques endroits sur la côte de l'Atlantique et dans le golfe du Mexique.

Les seines en bourse pour la pêche du maquereau ont généralement de 80 à 225 brasses de long, et elles varient entre 7 à 20 brasses de profondeur.

Ces seines sont tendues à l'aide d'un bateau qui a de 30 à 40 pieds de longueur, la seine étant jetée à la mer de la poupe du bateau de façon à entourer les poissons.

Lorsque les deux bouts de la seine ont été ramenés ensemble, la ligne passant dans des anneaux attachés à des brides fixés au fond de la seine, ferme la seine comme une bourse, de sorte que tout le poisson s'y trouve enfermé.

La seine est alors tirée à bord du bateau, jusqu'à ce que le poisson soit tout réuni dans le creux de la seine, que l'on vide sur le pont d'une goélette, qui a été approchée de la seine pendant qu'on procédait à la fermer. Ces seines sont faites avec du fil très petit, et l'équipage des bateaux est d'environ 13 hommes, nombre nécessaire pour la manœuvre des rames, de la seine et de la bourse. Pour fermer en bourse une grande seine à maquereau il faut de 3 à 5 minutes, cela dépend des circonstances. Les seines à morue sont peu en usage, excepté sur les côtes du Labrador, de Terreneuve et de la Nouvelle-Ecosse. Ce sont de grandes seines de 80 à 100 brasses de longueur et de 40 à 100 pieds de profondeur servant à la pêche sur les grèves.

Elles sont placées sur des bateaux et généralement tirées à terre, où l'on en sort le poisson en masses compactes.

Depuis quelques années il y a une tendance à se servir de ces seines d'après la manière des seines en bourse, et plusieurs pêcheurs y ont ajouté des anneaux au fond, avec une ligne, de façon à les fermer en bourse et pouvoir s'en servir en eau profonde. Le rets à mailler est le plus ancien rets et l'on s'en sert de beaucoup de manières.

Le long des côtes de la mer aux Etats-Unis on s'en sert pour prendre le saumon, le maquereau bleu, le hareng, la morue, l'alose, le maquereau, l'achigan, etc.

Le rets à mailler a des mailles de la grandeur voulue pour prendre les différentes espèces de poisson par les ouïes. Dans la plupart des endroits ces rets sont stationnaires, bien que dans quelques localités, et pour pêcher certaines espèces de poisson, on les traîne. Les rets à mailler dont l'on se sert a l'eau salée sont généralement arrangés de façon à flotter soit à la surface de l'eau ou à quelques pieds de la surface ; les rets pour le hareng et le maquereau sont presque tous arrangés de cette façon.

Les rets à mailler pour la morue sont arrangés de façon à descendre au fond ; ils ont des mailles de 6 à neuf pouces, et sont tendus en eau très profonde.

Les rets pour le maquereau bleu sont aussi arrangés d'une manière presque semblable. Dans un grand nombre de localités, à certaines saisons de l'année, les rets au maquereau ordinaire sont arrangés de façon à aller au fond.

La plus grande partie des rets à mailler utilisés dans les pêches de la mer sont faits de fil de coton ; on se sert beaucoup, cependant, de fil

de lin dans la fabrication des rets à mailler pour l'alose, qui demandent une grande maille et un fil très fin.

Depuis quelques années, la pêche avec le rets à mailler paraît augmenter, principalement dans la région des grands lacs, où la plus grande partie du poisson est capturée par cette méthode.

Contrairement à ce qui se pratique dans les pêches en eau salée, les rets à mailler sur les lacs sont faits avec le fil de lin le plus fin et de meilleure qualité, et l'on s'en sert principalement pour prendre le poisson blanc, la truite des lacs et le hareng. Ces rets sont presque tous arrangés pour s'enfoncer et pêcher à 6 ou 8 pieds du fond. Ces rets sont très légers et le poisson en est recueilli par un bateau, généralement un remorqueur, appareillé à cet effet et ayant un certain nombre de rets à visiter tous les jours.

La pêche au rets à chambre ou à enclos a toujours été profitable sur la côte de l'Atlantique, et l'on s'en sert pour pêcher la morue, le poisson blanc, le saumon, le hareng et le maquereau.

Ces chambres sont faites dans une grande variété de formes et de grandeurs ; le plan général est, cependant, à peu près le même partout. Elles consistent en un grand enclos ou boîte avec une entrée vers laquelle le poisson est guidé par des ailes et un guideau. Ces boîtes sont ou flottantes ou sur des chandeliers, et sont faites pour pêcher à une profondeur de 14 ou 15 brasses.

Cette méthode de pêcher ne prend que le poisson qui s'aventure sur la grève où ces rets sont tendus. Cette pêche est peut-être, de toutes les pêches, la moins égale dans son rendement d'une année à l'autre.

Il y a des années où ces rets prennent beaucoup de poisson, et d'autres où le succès est très pauvre. Lorsque le poisson vient en grande abondance, ces rets prennent quelquefois d'immenses quantités de poisson, jusqu'à 1,000 ou 1,500 barils d'une seule fois.

La pêche se fait généralement avec un bateau qui entre dans le parc ou enclos du rets, le filet soulevé à fleur d'eau sous le bateau, et le poisson rassemblé de façon à pouvoir être vidé dans le bateau.

PASSES MIGRATOIRES.

Par l'inspecteur Hockin.

Les eaux peu profondes, les ruisseaux et petits cours d'eau qui se déversent dans le haut des rivières sont les endroits favoris où quelques-unes des meilleures espèces de nos poissons comestibles vont se reproduire.

Le saumon, par exemple, dont la capture annuelle sur la côte de l'Atlantique est portée à une valeur de $520,000, monte presque jusqu'à la sources des rivières où il dépose ses œufs sur les lits de graviers. L'on a pu observer que la construction d'écluses de moulin ou autres obstacles empêchant le poisson de monter les rivières était suivie d'une diminution rapide du poisson, avec autant de certitude que la nuit est suivie du jour, et un instant de réflexion montrera qu'il est impossible qu'il en soit autrement.

C'est un fait bien connu que les frayères dans les parties peu profondes des rivières ne sont pas aussi exposées à être détruites par la glace au printemps, car à ces endroits la glace ne se forme pas aussi épaisse et met moins de temps à fondre.

Les anguilles qui s'introduisent dans les lits et dévorent les œufs ne sont pas aussi abondantes dans les eaux peu profondes.

Les œufs déposés par la mère à l'automne éclosent le printemps suivant, et aussitôt que le jeune frai à assez de force, il remonte la rivière, car c'est dans les ruisseaux et petits cours d'eau qu'il trouve les insectes qui constituent sa nourriture, et où il est plus à l'abri des attaques des poissons auxquels il sert lui-même de proie.

Ayant passé le stage du frai, le saumonneau descend à l'océan dans la deuxième année.

La construction d'une écluse à travers une rivière change complètement les conditions de vie du poisson ; car si le saumon dépose ses œufs en aval d'une scierie

ou l'eau de la rivière est contaminée par la sciure de bois, ou dans un endroit où les frayères sont exposées à être détruite par la glace, ou bien les œufs exposés à être mangés par les anguilles ou autres poissons carnassiers, de sorte que les chances de parvenir à maturité pour le frai qui a été déposé dans des eaux plus profondes sont naturellement réduites à une bien petite fraction, en comparaison de celles qu'aurait celui déposé suivant les conditions naturelles.

Maintenant non seulement les écluses de moulin causent un tort immense au saumon, mais elles détruisent également les poissons de valeur qui vivent dans les grands lacs, mais remontent les rivières pour déposer leurs œufs, et parmi lesquels sont l'achigan, et les poissons de la famille du brochet, la saudre, le maskinongé et le doré.

Ces poissons sont ceux qui ont le plus de valeur, mais les gaspareaux ne sont pas de moindre importance. Ces poissons déposent leurs œufs dans les lacs et les eaux mortes, et tout en ayant une valeur intrinsèque, ils constituent, avec d'autres poissons utilisés comme appât, un appoint important pour les pêches maritimes, car lorsqu'ils arrivent sur nos côtes au printemps, ils y attirent le poisson de mer profonde qui les suivent pour en faire leur nourriture. Puis ils descendent en grand nombre à l'automne vers la mer où ils servent de proie aux poissons d'eau profonde, de sorte que lorsque les gaspareaux et autres poissons anadromes étaient en abondance dans nos rivières, il y avait aussi abondance de morue, d'égrefin et d'autres poissons d'eau profonde sur nos côtes, et avec la diminution annuelle dans le nombre de ces petits poissons correspond l'éloignement, plus grand chaque année, du poisson d'eau profonde de nos côtes.

Il ne me paraît pas nécessaire de démontrer qu'avec la construction d'une écluse à travers un cours d'eau le résultat inévitable doit être la destruction complète des gaspereaux.

Conséquemment, non seulement nous avons les résultats indirects qu'il est impossible de calculer, mais nous avons un tort direct causé au poisson anadrome, et l'on peut estimer ce tort lorsque l'on sait que la valeur annuelle de ces poissons dans l'Ontario et la partie est du Canada est de $1,000,000.

Ce n'est pas exagérer, lorsque l'on songe au grand nombre de rivières qui sont obstruées par des écluses, que de prétendre que si ces rivières étaient remises en leur état naturel, la valeur de ces pêches pourrait être augmentée de 10 par 100, soit de $100,000 par année. Il est possible, il est même probable que l'augmentation serait encore beaucoup plus considérable.

Naturellement, le grand problème a été de concillier les intérêts des propriétaires de moulins avec l'intérêt des pêcheries, et après bien des efforts dans cette direction je crois que l'on peut dire maintenant avec confiance que ce problème a été résolu.

Le rapport de l'année dernière contient la description d'une passe migratoire que j'ai inventée, et le succès qui a suivi sa construction justifie mes prétentions.

Plusieurs de ces passes-migratoires ont été construites dans le comté de Glengarry, Ont., et dans le comté de Soulanges, P. Q., et bien que la première construction en fût imparfaite, parce que les plans et instructions ne furent pas exactement suivis, les défauts furent facilement corrigés, et des rapports satisfaisants furent reçus de M. Williams, vice-président de la société de protection du gibier, à Williamstown, du maire de la rivière Beaudette, M. McNown, et de l'officier de pêche, en charge, le garde-pêche Boivin, que ces passes migratoires ont donné des résultats satisfaisants; et l'on a vu des poissons en amont des écluses cette année pour la première fois depuis leur construction.

Il est vrai que j'ai dû prendre quelques leçons concernant la passe migratoire de la rivière Oromocto, en rapport avec les alevins.

La vélocité de la décharge dans ma passe migratoire est entièrement sous contrôle et peut être régularisée par le nombre de compartiments et la grandeur des ouvertures, de telle sorte qu'elle rugira comme le lion ou roucoulera comme la colombe. Bien que l'on ne connaissait pas exactement auparavant la force de courant contre laquelle le gaspareau pouvait remonter, l'on savait que cette vélocité était considérable, quand il peut se servir de sa mageoire ventrale, mais l'on a constaté que c'était un poisson comparativement faible lorsqu'il est obligé de nager sans aide contre le courant; conséquemment tout ce qui sera nécessaire de faire, sera de faire un plancher de madriers juste au fond des ouvertures.

J'ai le plaisir de dire qu'à l'exposition de Chicago ma passe migratoire a reçu le plus grand prix, et comme elle a eu à subir la comparaison avec toutes les passes-migratoires du monde, le département peut accepter cette passe migratoire comme la meilleure pour permettre au poisson de monter d'un point bas à un point plus élevé.

Depuis une période de temps relativement courte, la construction des passes migratoires a attiré l'attention des gouvernements de plusieurs nations importantes.

Dans les Etats-Unis cette question est du ressort des législatures de chaque Etat, et parmi les Etats, ceux de New-York, Pennsylvanie, Massachusetts, Nébraska et Wisconsin ont dépensé de fortes sommes pour ouvrir les cours d'eau. La Norvège et la Suède ont donné à la question quelque attention, et l'inspecteur des passes migratoires de Finlande a écrit une excellente étude sur la construction des passes migratoires. Le bureau des Pêcheries d'Ecosse a fait construire un certain nombre de passes migratoires de diverses formes, et l'on voit par le rapport de l'année dernière que ce bureau a recommandé mon modèle.

D'après les rapports sur l'état des rivières dans l'est du Canada, et d'après des faits qui sont venus à ma connaissance, je suis en position de dire qu'il y a aujourd'hui 200 écluses de moulins obstruant les rivières et sans passes migratoires, et bien que sous ce rapport votre département fasse quelques progrès, il est évident que si l'on veut un remède complet à cet état de choses, ce ne sera qu'en suivant une méthode différente de celle suivie dans le passé.

Naturellement, le propriétaire de moulins s'oppose à la construction de passes migratoires, et on ne l'y fait consentir que graduellement, et comme ces passes ne peuvent être construites que lorsque l'eau est basse dans les rivières, il est facile de comprendre pourquoi l'ouvrage n'a pas progressé bien rapidement.

Avant l'invention de mon modèle la construction de passes migratoires près de ces deux écluses aurait probablement coûté $75,000, mais maintenant il est possible de les construire pour $40,000, et ce en se servant d'un modèle qui a été approuvé comme le meilleur en usage.

On verra par ce qui est dit dans ce document qu'une somme comme celle-là dépensée dans la construction de passes migratoires, serait, grâce à une administration judicieuse après la construction, remboursée plusieurs fois pendant la durée d'une passe migratoire. J'ai parlé d'administration judicieuse après la construction. Pour cela il faudrait qu'un officier en charge de la passe migratoire fît rapport toutes les semaines sur son état.

Cet officier devrait avoir l'autorité de réparer immédiatement, ou apporter le remède nécessaire en cas d'accident à une passe migratoire, le coût devant en être payé par le propriétaire de l'écluse.

Des passes migratoires ont été construites aux endroits suivants pendant la dernière saison : deux sur la rivière Jordan, comté de Shelburne ; une sur la rivière Gay, à Halifax ; une sur la rivière Fox, Cumberland ; une sur la rivière Philippe, Cumberland ; et une sur la rivière Chateauguay, Québec.

Instruction a été donnée d'en construire d'autres aux écluses de Bobcaygeon et sur la rivière Clarksburg, Ont. ; elles sont en voie de construction.

Les rapports suivants ont été signés par les officiers préposés aux passes migratoires construites d'après mon modèle :

J. P. Webber, gardien spécial, préposé à la passe migratoire construite à l'écluse au pied du lac Snake, rivière Ingram, dans le comté d'Halifax, dit, à la date du 19 juin 1893 : "On a vu le saumon sauter à la tête du lac."

Le garde-pêche Gaston dit, en parlant de la passe migratoire construite à l'écluse Kneelands, rivière Tangier, dans le comté d'Halifax : "On a pris du saumon à l'hameçon dans le lac en amont de l'écluse, depuis la construction de la passe migratoire."

Le gardien Charles McDougall, du jardin de l'Eden, dans le comté de Pictou, dit, à propos d'une passe migratoire construite à l'écluse de A. Cameron, sur la rivière Sainte-Marie, comté de Pictou : "La nouvelle passe migratoire est parfaite ; m'étant assis auprès, j'ai vu monter le saumon par centaines dans l'écluse, et de plus j'en ai vu dans le lac plus haut que l'écluse."

M. Williams, vice-président de la société de protection du gibier, résidant à Williamstown, comté de Glengarry, dit, en parlant des passes migratoires construites d'après mon modèle aux écluses McDonald et Dingwalls, Williamstown, et à l'écluse de Smith et Willings: "Afin de m'assurer si le poisson montait dans ces passes migratoires, je suis allé, avec l'officier de pêche de l'endroit, fermer l'eau, et nous avons trouvé des achigans et des carpes dans la passe; outre cela, l'officier de pêche nommé par le gouvernement provincial me dit que l'on voit beaucoup de jeune frai d'achigan dans les ruisseaux."

La *Gazette*, de Cornwall, du mois de mai de cette année, dit que le garde-pêche McDonald a examiné ces passes migratoires, et s'est convaincu par lui-même que leur fonctionnement donne satisfaction. (Cet officier avait auparavant fait un rapport défavorable.)

Le garde-pêche Boivin dit, en parlant des passes migratoires aux écluses de la rivière à de Lisle, comté de Soulanges: "J'ai fait une enquête soigneuse et la population des bords de la rivière est très satisfaite de ces passes migratoires. L'achigan, la carpe, la saudre et le maskinongé ont été vus cette année en amont des écluses, où on ne les voyait pas auparavant." M. McMahon, de la rivière Beaudette, préfet du comté de Soulanges, qui était président de la société de protection du gibier et l'un de ceux qui a recommandé la construction de passes migratoires à ces écluses, dit à la date de juillet 1893:

Je connais parfaitement les passes migratoires de la rivière Beaudette, connues sous le nom de passes migratoires de Hockin, et qui furent construites à l'écluse du juge Ross et à celle de McLennan en 1892, et je sais qu'au printemps de 1893 on a vu de l'achigan, du maskinongé et du doré en amont de ces écluses, et comme on n'avait pas vu ces poissons à ces endroits depuis plusieurs années, il faut qu'ils aient monté par la passe migratoire.

Je suis convaincu que là où elles sont bien construites ces passes migratoires fonctionnent bien. Voici un extrait d'une lettre du garde-pêche D. J. Macdonald, datée d'Alexandria, 4 juillet 1893:

"Au sujet de la lettre de l'inspecteur Hockin demandant de placer des trappes à la tête de sa passe migratoire afin de constater si le poisson y monte, j'ai appris que l'on avait vu le poisson y monter, et, trouvant cela suffisant, je ne suis pas allé plus loin."

LES PÊCHES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Les pêches de la Colombie-Britannique sont probablement les plus riches du monde; en 1873 peu de chose avait encore été fait pour les développer. On en parlait à peine comme d'une richesse ou industrie, et à part une tentative de mettre du saumon en boîtes sur la rivière Fraser et deux entreprises baleinières de quelques années d'existence, aucun effort ne paraît avoir été fait pour développer les ressources de la province sous ce rapport.

Sir Hector Langevin a donné, dans un article écrit en 1873, la description des différentes sortes de poisson que l'on trouve dans les eaux de la Colombie-Britannique. Avant son entrée dans la Confédération la Colombie n'avait pas de lois pour la protection du poisson.

On dit qu'en 1893 on trouvait des huîtres dans toutes les parties de la province. Bien que les huîtres trouvées sur ces bancs naturels fussent de petite taille on les disait d'excellent goût et de très bonne qualité. Le révérend M. Sundin Brown, en 1863, a donné une liste des différentes sortes de saumon et autres espèces de poisson fréquentant les eaux de la Colombie-Britannique.

On trouve aussi d'intéressants renseignements quant à l'étendue et à la valeur des pêcheries de cette province dans une étude privée faite par M. Alexander C. Anderson, de Victoria, devenu plus tard inspecteur des pêches pour la province.

En 1874, M. Alexander C. Anderson prépara un rapport sur les poissons de la Colombie. Il dit que l'expérience, tentée d'abord sur la rivière Colombie, de conserver le saumon en boîtes, frais et cuit, a été adoptée avec succès dans la Colombie-Britannique. Cette industrie, bien qu'encore dans son enfance comparativement, avait alors atteint des proportions considérables. Les journaux estimaient sa valeur entre $200,000 et $250,000 pour l'année 1874; M. Anderson, cependant, doutait

beaucoup qu'une forte proportion du saumon paqué sur la rivière Fraser cette année là pût soutenir favorablement la comparaison sur le marché de Londres avec les produits de richesse uniforme de la rivière Colombie.

Dans son rapport annuel pour l'année 1874 l'agent du département de la marine et des pêcheries dit que l'exportation du saumon de la rivière Fraser pour cette année là, a atteint 18,179 caisses et 2,524 barils. On ne parle pas du saumon consommé par les sauvages.

ORGANISATION DU SERVICE DES PÊCHES DANS LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

Le 8 mai 1876, conformément aux dispositions de l'acte 37 Vic., chap. 28, concernant l'extension et l'application de l'acte des Pêcheries de la Colombie-Britannique, de l'île du Prince-Edouard et du Manitoba, une proclamation a étendu l'application du susdit statut à la province de la Colombie, et déclaré que l'acte des Pêcheries, 31 Vic., chap. 60, deviendrait en vigueur dans cette province le 1er juillet 1877.

Les principales clauses du susdit statut, applicables à la Colombie-Britannique, sont comme suit:

1. Nomination d'officiers de pêche ayant des pouvoirs de magistrat pour l'application de l'acte et des ordannances de pêche.

2. Pouvoirs au ministre de la marine et des pêcheries d'accorder des baux et licences de pêche.

3. Règlementation convenable de la pêche du saumon et restrictions imposées à cette pêche quant aux époques, modes et endroits de pêche. La grandeur des mailles des rets servant à la pêche du saumon ne devant pas avoir moins de cinq pouces, mesure étendue. L'usage de ces rets restreint aux eaux de mer. Délimitation des frontières des estuaires. Au-delà de ces limites il était défendu de pêcher le saumon avec des rets. Les officiers de pêche avaient le pouvoir de fixer la distance entre chaque rets pour la pêche au saumon. Prohibition de la pêche au saumon dans le voisinage des passes artificielles ou des frayères. Défense d'avoir en sa possession des œufs de saumon ou de détruire les frayères.

4. La possession ou vente du poissson pendant les saisons reservées déclarée illégale.

5. Construction et entretien de passes migratoires près des écluses.

6. Défense de pêcher en vertu de baux ou licences appartenant à d'autres personnes. Défense de mettre des obstacles à la navigation avec des seines ou des rets, ou d'embarrasser le chenal des rivières. Les rets ne doivent pas être placés de façon à obstruer entièrement le passage du poisson. Défense de tuer le poisson qui monte dans les passes migratoires, et de pêcher le petit poisson. Adoption d'une période de clôture s'étendant depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin.

7. Défense de jeter à l'eau les déchets de poisson, le poisson mort ou en voie de putréfaction, des substances délétères et de la sciure de bois.

8. Le statut autorise le ministre de la marine et des pêcheries a réserver certaines rivières ou parties de rivières pour la reproduction naturelle et artificielle du poisson, et à accorder des permis pour la pêche du saumon et du frai pour les fins de reproduction artificielle. Le ministre était aussi autorisé d'accorder des permis pour la culture des truites et de pourvoir à la protection des bancs d'huitres et autres mollusques.

9. Imposition d'amendes pour chaque contravention au statut ou aux ordonnances décrétées en vertu du statut. Confiscation des engins de pêche illégaux et du poisson pris illégalement. Emprisonnement à défaut de paiement des amendes imposées. Règlementation du mode de recouvrement des amendes.

10. Pouvoir donné aux officiers des pêcheries de condamner à vue. Pouvoir leur était donné de faire eux-mêmes des recherches, ou d'accorder des mandats de recherche; de passer sur les terres dans l'exécution de leurs devoirs, et de régler les disputes quant aux limites des emplacements de pêche.

11. Le gouverneur en conseil avait le droit de faire des ordonnances de pêche et de changer les dispositions du statut. La publication de telles ordonnances dans la *Gazette du Canada* leur donnait force de loi.

M. Alex. C. Anderson, de Victoria, dont le nom a déjà été mentionné fut en vertu d'une proclamation datée le 27 avril 1876, nommé inspecteur des pêcheries pour la province de la Colombie-Britannique.

Un journal important, le *Daily British Colonist*, a montré dans l'article suivant, publié le 21 décembre 1877, la nécessité des règlements de pêche pour la Colombie-Britannique.

LES PÊCHERIES.

"Nous avons le plaisir d'apprendre le retour de notre estimé commissaire des pêcheries à Victoria. Nous éprouverions plus de plaisir si nous étions autorisés à dire qu'à l'avenir il surveillera personnellement nos pêcheries pendant la saison de la pêche. Nous supposons que M. Anderson a été informé de tout ce qui s'est passé l'été dernier sur la rivière Fraser, qu'on lui a fait connaître comment plus d'une compagnie s'est rendue coupable d'une destruction extraordinaire du poisson ; qu'il a appris qu'au moins 5,000 poissons morts ont été jetés à la rivière dans une seule journée, parce qu'on n'avait pas sous la main les moyens de les conserver ; que les saumons ont été suivis jusqu'à leurs frayères où on les a capturés; que des rets étaient tendus d'une rive à l'autre de la rivière de façon à empêcher le poisson de la remonter ; que le poisson était pris presque sans relâche par les pêcheurs même après qu'on les eut avertis que les fabriques n'en pouvaient pas paquer davantage, le but paraissant être de détruire autant de saumon que possible. Le gaspillage produit la disette et nous serons agréablement surpris si la pêche de l'été dernier (si l'on peut appeler pêche une boucherie en grand de cette sorte) n'a pas pour effet une diminution du poisson dans l'avenir. Au sujet de la pêche du saumon, nous avons vu qu'une assemblée, à laquelle assistait le commissaire, a eu lieu à Westminster, et que des arrangements ont été pris pour l'établissement d'une piscifacture. L'établissement d'une piscifacture est une bonne chose, mais une douzaine de piscifactures ne réussiraient pas à compenser la perte que causerait une répétition de l'acte de folie criminelle dont quelques compagnies se sont rendues coupables l'été dernier. La Grande-Bretagne, l'Est du Canada, la Californie, l'Orégon se lamentent tous de la diminution rapide de la pêche du saumon. Pourquoi cette perte ne serait-elle pas un bien pour la Colombie-Britannique en l'engageant à adopter sur la rivière Fraser et ailleurs dans la province les règles simples et effectives que l'expérience nous a prouvé avoir pour effet d'empêcher la destruction complète du poisson. Nous espérons que M. Anderson veillera à ce que les scènes de l'été dernier ne se renouvellent pas. Si d'autres devoirs demandent sa présence ailleurs, un adjoint compétent devrait être nommé pour surveiller la pêche, qui sous une bonne administration et une surveillance sévère deviendra une des industries permanentes et rémunératrices de la province. Personne ne devrait pouvoir dire, comme disait avec tristesse un propriétaire de bateau à vapeur sur la rivière Fraser, l'été dernier, que la rivière Fraser est *vivante* de poissons morts depuis la rivière Harrison jusqu'à son embouchure."

Le *Mainland Guardian*, du 28 juillet 1877, traitait la question dans les termes suivants :

"Mais s'il était connu que le poisson est en si grande quantité que, même lorsqu'une moitié des bateaux ne sont pas utilisés, les autres fournissent plus de poisson que les fabriques n'en peuvent paquer, et que, par le fait, de grandes quantités sont rejetées dans la rivière, le caractère malicieux de ces disputes à propos de pêche serait mieux compris. Personne ne doute que ces disputes ne doivent être arrêtés par un bras fort, et ce ne serait qu'accorder une protection raisonnable à ceux qui désirent se livrer paisiblement et équitablement à la pêche que d'en exclure tous ceux qui montrent une tendance excessive à susciter des disputes."

En janvier 1878, l'inspecteur faisait le rapport suivant :—

A mon passage à New-Westminster, lors de mon retour, j'ai eu une entrevue avec la plupart des propriétaires de pêches des environs, et nous avons discuté ensemble plusieurs sujets se rapportant au passé et à l'avenir des pêcheries, entre autres la question de l'établissement de piscifactures.

L'on a un double but en établissant ces piscifactures : 1. Ajouter une production régulière de saumons d'année en année à la production naturelle actuelle, laquelle, bien qu'à certaines époques très abondantes comme l'année dernière, n'est pas toujours égale en raison des causes dépendant apparemment des habitudes particulières du poisson qui fréquente ces eaux.

2. Introduire dans les eaux de la rivière Fraser le grand saumon de la rivière Colombie (*S. Quinnat*), un très beau poisson, dont l'introduction augmenterait considérablement la valeur de nos pêcheries pour l'avenir.

A ce sujet, j'ai exposé à l'assemblée qu'afin d'avoir du succès auprès du gouvernement et d'en recevoir promptement une réponse, il faudrait lui soumettre une proposition comme garantie que les pétitionnaires sont sérieux.

L'assemblée adopta une série de résolutions dont je présente un mémorandum à la demande même de l'assemblée.

Vous verrez que les propriétaires de pêches eux-mêmes proposent avec cet objet en vue, de souscrire un fonds rapportant annuellement, d'après leurs calculs, environ $7,500 comme part des premiers déboursés et de la dépense future du département pour la protection et la réglementation des pêches de la province.

Vous trouverez peut-être que le prix de la licence de bateau est excessif et il vous appartient de dire si ce prix ne devrait pas être un peu diminué, ou si un autre mode de prélever la contribution nécessaire pour venir en aide à cette dépense, ne conviendrait pas mieux. Je dois cependant ajouter que la forme et le chiffre de la contribution soumis dans le mémorandum ont été unanimement approuvés par ceux qui étaient présents à l'assemblée, et seraient, il faut le présumer, généralement acceptables.

MÉMORANDUM.

A une assemblée tenue à l'hôtel Colonial, New-Westminster, C.-B., le 17 décembre 1877, M. Anderson, inspecteur des pêcheries, étant au fauteuil, et les personnes suivantes intéressées dans les opérations de pêche de la partie inférieure de la rivière Fraser, étant présentes:—Messieurs Holbrook, English, Herring, Ewen, Wise, Birrell, (ce dernier représentant la maison Finlayson et Lane), M. Birrell agissant comme secrétaire, les résolutions suivantes ont été adoptées:

M. English propose qu'une pétition soit adressée au gouvernement fédéral demandant de l'aide pour la construction d'une piscifacture destinée à régulariser la reproduction du saumon, la dite piscifacture devant être érigée sur un point convenable de la rivière Fraser, le coût de cette construction étant estimé à $20,000 environ. Pour venir en aide à ce projet, et afin de former un fonds pour des dépenses subséquentes, il est proposé qu'une licence de vingt piastres soit payée d'avance pour chaque bateau employé à la pêche, et aussi que l'on impose une taxe ou droit de 8 centins par caisse de quatre douzaines de boîtes de saumon d'une livre chaque, et vingt-cinq centins par baril sur le saumon salé, paqué dans une fabrique de conserves ou établissement de préparation du saumon sur la rivière Fraser. La proposition de M. English, qui a été unanimement approuvée, produirait, en se basant sur la production de la saison dernière, un revenu d'environ $7,500, et dépasserait probablement ce chiffre, a mesure que l'industrie augmenterait.

M. Ewen a proposé, comme mesure préliminaire, qu'une personne compétente dans les opérations de pisciculture, devrait être envoyée du Canada pour faire le choix d'un endroit propre à l'érection de l'établissement proposé. Cette assemblée est d'opinion que l'acte des Pêcheries est tout à fait inapplicable, dans son entier, à cette partie du Canada, vu les habitudes et la nature différentes du saumon qui fréquente les eaux de la Colombie.

M. Wise a attiré l'attention de l'inspecteur sur la nécessité de mettre en vigueur cette partie de la loi qui défend de jeter la sciure de bois dans les rivières.

Il a été aussi unanimement résolu de demander respectueusement au gouvernement fédéral de faire enlever par le steamer *Sir James Douglas*, ou autre vaisseau convenable, les souches qui sont un embarras pour les rets, depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à la mission Sainte-Marie.

La correspondance ci-jointe montre l'intérêt que l'on portait alors a la protection des pêcheries dans la Colombie:

SÉNAT, 20 février 1878.

MONSIEUR,—Relativement à la protection qui devait être donnée, par la loi, au saumon de la Colombie-Britannique, sujet sur lequel nous avons déjà eu l'honneur de conférer avec vous, nous venons aujourd'hui, suivant le désir que vous en avez exprimé, vous soumettre les propositions suivantes:

Nous devons dire tout d'abord que, vu que le saumon de l'océan Pacifique, paraît, d'après les meilleurs renseignements possibles, avoir des habitudes différentes des mêmes espèces de saumon de la côte de l'Atlantique, les ordonnances que l'on jugerait bon de citer maintenant ne devraient avoir qu'un caractère temporaire, et pendant la saison prochaine, le département devrait envoyer à la Colombie un officier de pêche parfaitement au courant de la question, afin de l'examiner à fond et faire rapport.

Deuxièmement, nous proposerions de prohiber pendant la prochaine saison de pêche à partir du 1er avril et en amont du point ou se fait sentir l'action de la marée dans les rivières de la Colombie-Britannique, la pêche à la seine, au rets à mailler ou autre rets, ou au moyen de tout autre engin de pêche mobile ou sédentaire, du saumon destiné à être mis en boîtes et exporté. Dans la rivière Fraser, qui est la principale rivière où la pêche se fait avec ces engins, pour le présent, ce règlement laisserait environ 60 milles de la rivière ouverts à la pêche, c'est-à-dire depuis l'embouchure jusqu'à un point appelé Sumass.

Troisièmement, que la grandeur de la maille des rets ne devrait pas avoir moins de cinq pouces, mesure étendue ; qu'aucun rets ne devrait être plus long que le tiers de la largeur de la rivière, et qu'il ne devrait pas être permis de traîner ou placer deux rets ou seines rapprochés l'un de l'autre de moins de 250 verges.

Quatrièmement, par rapport aux saisons réservées, il parait y avoir trois ou quatre espèces distinctes de saumon qui montent les rivières de la Colombie à des époque différentes de l'année et ne fraient pas dans le même temps. Prétendre protéger toutes ces espèces à l'aide d'une seule saison réservée annuelle équivaudrait pratiquement à empêcher la pêche tout le long de l'année. Dans ces circonstances, c'est à votre département de décider quelle longueur de période de clôture hebdomadaire sera suffisante. Nous proposerions que cette clôture s'étendît depuis 8 heures du matin le samedi, jusqu'à midi du dimanche suivant, donnant ainsi deux jours pleins et une nuit pendant lesquels le poisson peut remonter la rivière sans rencontrer d'obstacles.

Cinquièmement, les fabriques de conserves et les établissements où l'on prépare le poisson devraient être tenus d'enterrer les déchets de poisson, les convertir en engrais ou les utiliser de quelque autre manière. Nous ne voudrions pas permettre l'usage des boîtes perforées mentionnées dans l'acte des Pêcheries, 1868. Nous sommes d'opinion que les règlements susdits suffiraient pour le présent, s'ils étaient bien observés. Nous sommes certains qu'ils ne nuiront et ne causeront de tort à aucun de ceux qui sont déjà engagés dans l'industrie de la pêche, tout en donnant au saumon de bonnes facilités d'atteindre en quantité suffisantes les frayères les plus éloignées dans le haut de la rivière. Mais il est essentiel que l'on nomme, pour faire observer ces règlements, des gardiens ou baillis actifs, compétents et bien payés, et ce surtout sur la rivière Fraser.

Nous saisirons cette occasion d'attirer votre attention sur l'opportunité d'établir immédiatement une piscifacture dans la Colombie. Vous avez sans doute, appris que, l'été dernier, les propriétaires de fabriques de conserves de saumon sur la rivière Fraser, réunis en assemblée par M. Anderson, inspecteur des pêcheries pour la Colombie-Britannique, ont volontairement proposé de s'imposer une taxe personnelle et sur leurs établissements, afin de prélever une certaine somme pour compléter la subvention que pourrait accorder le gouvernement fédéral pour une construction de ce genre. Leur prudence, leur prévoyance et leur générosité ne peuvent pas être trop hautement louées, et il serait difficile pour le gouvernement de ne pas faire au moins la moitié du chemin. L'expérience si chèrement acquise que dans toutes les rivières le saumon diminue annuellement d'une manière rapide à moins que l'on ne prenne les moyens de le conserver et d'en augmenter le nombre artificiellement tous les ans, démontre la nécessité de la fondation à brève échéance d'un établissement qui coûtera si peu et rapportera autant. A part la certitude qui serait donnée d'une approvisionnement régulier de saumons dans les rivières de la Colombie, on considère aussi comme de grande importance le projet d'introduire dans ces rivières les grandes espèces de saumon que l'on trouve dans la rivière Colombie, aux Etats-Unis, et qui sont inconnues dans notre province.

Nous désirons attirer votre attention sur le fait que c'est seulement en vue de l'objet ci-dessus que la proposition a été faite de taxer les pêcheurs et leurs engins de pêche, et non pas en vue de payer les salaires des gardes-pêches ou baillis de rivière. Une industrie qui, bien que dans la première année seulement de son existence, exporte pour près d'un demi million de piastres de saumon, est évidemment pour le pays en général d'une valeur directe et indirecte assez considérable pour justifier le gouvernement de faire quelques dépenses afin d'en assurer la continuation ; et il paraîtrait injuste, lorsque des sauvages et autres peuvent, sans payer de taxes ni être soumis à aucun fardeau, pêcher du poisson destiné a être consommé dans le pays, que d'autres soient taxés simplement parce que le poisson qu'ils prennent a une destination différente.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, vos obéissants serviteurs,

(Signé) CLEMENT F. CORNWALL,
do F. J. ROSCOE.
do EDGAR DEWDNEY.

A l'honorable ministre de
la marine et des pêcheries.

COPIE *d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le* 19 *mars* 1878.

Vu le mémorandum de l'honorable secrétaire provincial en date du 19 mars 1878, recommandant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur l'approbation d'une adresse de l'assemblée législative, demandant à Son Honneur de considérer la résolution suivante de la Chambre:—

" Attendu qu'on a demandé au gouvernement fédéral le droit exclusif de pêcher dans certaines parties de la rivière Fraser, lequel droit, s'il est accordé, constituera une grave injustice à l'égard des autres pêcheurs:

"Cette Chambre est conséquemment d'opinion que le gouvernement devrait respectueusement prier le gouvernement fédéral de ne pas accorder le droit exclusif de pêcher le saumon dans les eaux de la Colombie-Britannique."

Le comité conseille que la recommandation soit approuvée.

Certifié, WILLIAM SMITHE,
Ministre des finances et greffier du conseil exécutif.

---

16 février 1878.

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,—Nous, obéissant et loyaux sujet de Votre Majesté, l'Assemblée Législative de la province de la Colombie-Britannique, assemblés en parlement, désirons nous approcher respectueusement de Votre Honneur pour lui demander qu'il lui plaise de vouloir prendre en considération la résolution suivante de cette chambre :—

" Attendu qu'on a demandé au gouvernement fédéral le droit exclusif de pêcher dans certaines partie de la rivière Fraser, lequel droit, s'il est accordé, constituera une grave injustice à l'égard des autres pêcheurs:

" Cette chambre est conséquemment d'opinion que le gouvenrement devrait respectueusement prier le gouvernement fédéral de ne pas accorder le droit exclusif de pêcher le saumon dans les eaux le la Colombie-Britannique."

Le comité conseille que la recommandation soit approuvée.

(Signé,) J. ROLAND HETT,
Greffier.

A Son Honneur
L'honorable ALBERT NORTON RICHARDS,
Lieutenant-gouverneur de la province de la Colombie-Britannique.

Ci-suit les règlements de pêche pour la Colombie-Britannique adoptés par le gouverneur général en Conseil, le 30 mars 1878.

1. Les rets en dérivette pour la pêche au saumon seront limités aux eaux soumises à l'action de la marée, et dans aucune partie des eaux douces on ne se servira de rets d'aucune sorte pour capturer le saumon.

2. Les rets en dérivette pour la pêche au saumon ne devront pas obstruer plus qu'un tiers de la largeur de la rivière.

3. La pêche au saumon sera discontinuée depuis 8 heures du matin le samedi jusqu'à minuit le dimanche suivant.

La correspondance suivante a été alors échangée : -

(*Par télégraphe de New-Westminster, C.-B.*)

NEW-WESTMINSTER, 24 juin 1878.

Rappelez, s'il vous plait, les règlements de pêche jusqu'à avis par lettre. Il n'y a pas de pêche au saumon d'eau salée dans les rivières de la Colombie. Le terme "eaux douces" signifie-t-il eaux affectées par la marée ? Application de ce règlement fermerait virtuellement fabriques. Période de clôture jusqu'à minuit du dimanche force les fabriques à ne pas ouvrir le lundi par manque de poisson. On demande que la clôture soit depuis samedi midi jusqu'au dimanche soir à six heures. Réponse s'il vous plait.

(Signé,) T. R. McINNES, M.P.

A l'honorable A. J. SMITH.

Télégramme.

OTTAWA, 24 juin 1878.

N'appliquez pas la clôture suivant règlement. Fixez-la depuis le samedi à midi jusqu'au dimanche, à 6 heures du soir.

(Signé) A. J. SMITH.

A. C. ANDERSON, ECR.,
Officier de pêche, Victoria, C.-B.

Par télégraphe de Victoria, C.-B.

VICTORIA, 6 juillet 1878.

Fabricants désirent faire ajouter à la fin du paragraphe 1 de l'arrêté du conseil, 30 mai, les mots suivants : " En amont des limites établies de la marée."

(Signé) A. C. ANDERSON.

Au ministre de la marine et des pêcheries.

Entre autres choses, on a exprimé le désir d'avoir une piscifacture.

Résolu,—Relativement à l'action prise par les fabricants de conserves à leur assemblée du 20 mai 1878, recommandant l'établissement d'une piscifacture pour le saumon sur la rivière Fraser, pendant la présente saison, cette assemblée prie respectueusement Mr A. C. Anderson, inspecteur des pêcheries, d'insister auprès de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, sur la nécessité de voter cette année un crédit, environ $25,000, pour atteindre cet objet.

Résolu,—Aussi, que M. Anderson soit prié de recommander la nomination d'un officier de pêche parfaitement compétent, chargé de visiter la rivière Fraser, avant la fin de la présente saison de pêche, afin d'y établir une piscifacture.

M. Anderson a fait rapport à la date du 31 décembre 1878.

* * * * * * *

Les divers arrêtés du conseil concernant la réglementation de la pêche dans cette province, avec modification subséquente par télégramme, ont été dûment promulgués aussitôt après réception. Quelques changements de mots seront nécessaires dans la proclamation ; et ces changements, avec les suggestions concernant les dispositions générales de l'Acte des Pêcheries que l'on demande de modifier pour convenir aux circonstances de cette province, forment le sujet d'un rapport spécial qui accompagnera celui-ci, conformément aux instructions contenues dans votre circulaire du 7 décembre dernier.

RIVIÈRE NASSE.

Cette rivière qui se décharge dans le bras de mer se terminant à l'Observatory Inlet de Vancouver, près de la frontière de l'Alaska, est assez considérable, et est navigable, sur vingt milles ou plus depuis son embouchure, avec des steamers d'un faible tirant d'eau.

En général, dans la partie inférieure de la rivière les montagnes s'élèvent abruptement de la rive. A quelques milles plus haut, elles s'éloignent en partie, formant des plateaux d'alluvion de moyenne étendue. Le poste de pêche de M. Robertson, le seul établi ici jusqu'à présent, est situé sur la rive droite, tout près de la principale pêche d'oulachon des Sauvages, lesquels au printemps et dans les

commencements de l'été viennent en grand nombre de plusieurs points à cet endroit. Trois milles en amont de ce point, M. Robertson a une maison autour de laquelle il a mis un grand morceau de terre en culture, sur lequel, pendant ma visite, croissaient avec succès la plupart des légumes pour la table et la cuisine. Il y a une petite scierie ici ; le bois qu'on y scie, et dont il y a un approvisionnement abondant, se compose principalement, sinon entièrement, d'épinette ou de sapin, un bois qui se travaille facilement et d'excellente qualité. Mais les édifices principaux pour les opérations de la pêche sont placés au poste d'en bas, et j'ai été beaucoup frappé par les preuves d'industrie et d'énergie que j'avais sous les yeux.

Avec un petit nombre d'ouvriers blancs et habiles, bien que dans certains cas des sauvages du voisinage durent aider aux travaux, M. Robertson à réussi a ériger, l'année dernière, outre certaines autres constructions, un grand et solide édifice pour les opérations présentes et futures. Cette construction qui a 84 pieds de largeur, et, avec l'extension de l'étage inférieur, plus de 100 pieds de longueur, avait deux étages de hauteur, et était à tous égards bien finie et presque vernie. Attenant à l'étage inférieur il y a une extension dans laquelle est placé l'appareil de chauffage pour chauffer les cuves pour l'extraction de l'huile d'oulachon, une industrie paraissant devoir devenir très-importante. En général, j'ai été très satisfait de mon inspection, et d'après les entrevues que j'ai eues avec les chefs Sauvages, j'ai pu me convaincre que M. Robertson, qui a une commission de juge de paix, se conduit avec une remarquable prudence.

La oulachon, bien que fréquentant quelques autres rivières le long de la côte, y compris la rivière Fraser, est nulle part ailleurs, d'aussi bonne qualité que dans la Nasse. Dans des rapports précédents j'ai déja parlé de ce poisson, le *Phaleishships* ou *Osmerus Richardsonii*. La oulachon arrive en troupes à l'entrée de la Nasse vers la fin de mars pour monter à ses frayères. Depuis cette date jusqu'à la fin de la saison, la rivière est remplie de oulachons qui montent aussi loin que se fait sentir l'action de la marée—la limite de leurs frayères. Ce point sur la rivière Nasse est situé à environ vingt milles de l'embouchure. Après la fraie, ce poisson revient à l'océan en la maniére ordinaire ; mais l'on ne sait pas quels endroits il fréquente entre chacune de ses visites.

Les variétés de saumon suivantes fréquentent la Nasse :—

1. Depuis le 20 avril environ jusqu'au 10 juin monte un poisson pesant de 27 à 48 livres, et appelé par les Sauvages *yee-âgh* ; ce poisson correspond en apparence au *saw-quâi* de la rivière Fraser.

2 Vers le 20 juin montée d'un saumon de 7 à 12 livres, appelé par les Sauvages *missaugh*, et correspondant en apparence avec le *suck-kâi* de la rivière Fraser.

3. Montée, depuis le 20 août environ jusqu'à la fin de septembre, d'un saumon d'environ 15 livres, appelé *mil-laet* par les Sauvages, et correspondant en apparence avec le *co-hues* de la rivière Fraser.

4. Un beau saumon argenté pesant de 10 à 12 livres vient ensuite et monte pendant une courte période. Les Sauvages appellent cette variété le *you-agh*. Le saumon bécard (*S. canis*) appelé par les Sauvages *Kai-neesh;* et le *stum-maun* (*hun-nun* ou *hone* de la Fraser inférieure) lui succède tard en automne. La première de ces deux variétés n'a aucune valeur commerciale, bien que les Sauvages le fassent sécher pour leur propre usage ; lorsqu'il est pris à l'eau salée avant qu'il entre dans la rivière pour frayer il n'a pas un goût trop désagréable pour des palais difficiles. Le *stum-maun*, variété à chair blanche mentionnée en dernier lieu, bien que de bon goût lorsqu'il est frais, n'a pas de valeur pour le commerce, bien que l'on en ait, m'a-t-on dit, mis en boîtes aux pêches de la Skeena l'été dernier, mais je crois que l'on a eu tort si l'on a voulu mettre ce poisson sur le marché. Les quatre premières variétés que l'on peut considérer comme le saumon régulier de la rivière, est un poisson de première qualité et excellent pour être mis en boîtes ou salé.

Outre le saumon véritable qui monte la Nasse, il y a une variété de truite de mer de grande taille (10 ou 12 livres ou plus) qui la prend près de la décharge des lacs de l'intérieur de bonne heure le printemps. Ce poisson, appelé ici *la-alh* et correspondant en apparence avec la *tays-lay* de la Skeena supérieure, est de belle qualité, et si l'on pouvait s'en procurer en assez grande quantité, ferait un bon article de commerce. Continuant à manger avec voracité après qu'elles ont quitté

l'eau salée, ce que ne fait pas le saumon, ces truites ne se détériorent pas comme lui à mesure qu'elles montent la rivière. Contrairement aussi au saumon de ces rivières, elles retournent à la mer après avoir frayé, suivant les habitudes de l'espèce, ailleurs.

Je me suis enquis particulièrement de l'état des frayères dans le haut de la rivière; j'ai reçu avec plaisir de M. Robertson l'assurance que, d'après ses observations personnelles, les Sauvages apportent un grand soin à la protection des frayères. On ne permet à personne de pêcher en dedans de certaines distances, et M. Robertson m'a mentionné plusieurs faits tendant tous à montrer que les Sauvages comprennent et apprécient l'importance de protéger les frayères contre les accidents.

LA RIVIÈRE SKEENA.

Cette rivière, dont l'embouchure est à environ 50 milles au sud de Fort-Simpson, et environ 500 milles de Victoria, est un peu plus grande que la Nasse. Les circonstances ne m'ont pas permis de la remonter comme la Nasse, et j'ai dû borner ma visite à l'embouchure, auprès de laquelle deux fabriques de conserves sont établies. La Skeena, cependant, a toujours été considérée par les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, comme l'une des plus prolifiques de la côte nord-ouest, et moins sujette à ces alternatives de plus ou de moins qui ont toujours caractérisé la rivière Fraser. Le poste Babine, situé sur la rivière Nä-ta, à la tête de l'un des tributaires de la Skeena, a toujours été un marché sûr où l'on pouvait se procurer régulièrement de grandes quantités de poisson séché pour l'approvisionnement des autres postes moins favorisés, sur la partie supérieure de la Fraser, qui ne se trouve pas très éloignée à cet endroit. La compagnie a pu se procurer annuellement de vingt à trente mille saumons, ou plus lorsque c'était nécessaire, que les Sauvages lui vendait sur leur superflu énorme. La qualité de ces saumons et leur richesse ont aussi toujours été remarquées lorsqu'on les comparaient avec celles du saumon pris dans une position correspondante de la rivière Fraser. Cette différence peut être attribuée, sans doute, en partie au fait que ce saumon a une route moins longue à parcourir, mais il y a lieu de croire aussi qu'une meilleure origine y est pour beaucoup.

Le succès des fabriques à l'embouchure de la Skeena n'a pas été considérable jusqu'à présent, bien que l'une d'elles, il est vraie, n'ait été établie que récemment et que son succès ne puisse pas, par conséquent, être bien apprécié. Quelques différends avec les Sauvages, différends que j'ai expliqués ailleurs et qui sont maintenant soumis au département des Sauvages, ont causé un arrêt partiel pendant la dernière saison, mais il est à espérer que le retour de ces difficultés sera évité. Je ne puis cacher, cependant, que dans mon opinion une grande partie de l'insuccès dont on se plaint doit être attribuée à la manière de procéder que l'on a suivie. Je recommanderais de considérer la branche principale de la Skeena comme la meilleure source d'approvisionnement, et l'on aura la certitude d'avoir seulement du poisson de choix. Les petits cours d'eau du voisinage, cependant, qui paraissent avoir été la principale source d'attraction, ne donnent comparativement qu'une qualité inférieure de poisson; il y a d'autres observations encore que je ferai connaître dans un rapport spécial lorsque j'aurai obtenu des renseignements plus complets.

Les variétés de saumons qui fréquentent la Skeena sont, autant que j'ai pu m'en assurer identiques à celles de la Nasse.

12. Revenons à la Fraser. Comme on le verra par le rapport, l'industrie du paquage a matériellement augmenté depuis l'année dernière. Trois fabriques de conserves nouvelles ont été en opération, ce qui en porte le nombre à huit maintenant en existence entre le voisinage de New-Westminster et l'embouchure de la rivière; on m'informe que l'on se propose d'en construire une autre. On a porté l'attention voulue aux sujets dont parle le commissaire dans sa lettre du 28 mai. Relativement à l'une de ces questions (celle de la sciure de bois dans les rivières), je suis heureux de dire que les propriétaires de scieries ont consenti immédiatement à se conformer aux règlements, et toute cause de plainte a cessé. Ces scieries fonctionnent par la vapeur et une grande partie des déchets sont consumés dans les fourneaux. On emploie le surplus à faire des terrassements ou des chemins autour des scieries; là où l'on ne sent pas le besoin de ces améliorations, on en disposera d'une autre manière. Je suis heureux de saisir cette occasion de témoigner de l'empressement avec lequel ces propriétaires de scieries se sont rendus aux désirs du département

lorsqu'ils leur ont été signifiés par l'officier local, le capitaine Pittendreigh. Je craignais bien un peu que la manière dont l'on disposerait des déchets de poissons aux fabriques de conserves, n'eut des effets désastreux sur la santé publique, bien que comme je l'ai remarqué l'année dernière, la plus grande partie de ces déchets soit mangée par des myriades de petits poissons. En conséquence, j'ai écrit récemment au Dr McInnes, député du district, lui proposant des moyens d'utiliser avec profit ces déchets de poisson, comme on le fait sur la rivière Colombie, à ce que l'on me dit. Après s'être enquis de la chose, le Dr McInnes m'écrit que d'après tout ce qu'il apprend ce projet ne serait pas applicable pour le présent; il est du même avis que moi, qu'au point de vue de l'hygiène, sinon pour d'autres raisons, il ne serait pas praticable d'enterrer ces déchets sur la grève, et propose comme alternative que les fabricants soient obligés de transporter les déchets de poisson jusqu'à mi-chenal de la rivière, où le courant les emporterait rapidement à la mer sans causer aucun mal. Les fabricants avec lesquels, à ma demande, le Dr McInnes, a eu une conférence à ce sujet, sont du même avis, de sorte qu'il ne sera pas difficile d'obtenir l'adoption générale de ce plan.

13. Il serait superflu pour moi de tenter une description en détail des diverses opérations d'une fabrique de conserves de saumon telles qu'elles sont organisées dans cette province. Je puis, cependant, dire brièvement qu'à mesure que la nécessité s'en fait sentir l'on adopte différentes méthodes ingénieuses destinées à épargner du travail. Il est compris que ce n'est que grâce à une organisation systématique des opérations, et à une minutieuse division du travail, que cette industrie considérable, depuis la coupe du fer-blanc, la fabrication des boîtes, la soudure, jusqu'à la pose de l'étiquette après que le saumon cuit y a été introduit, puisse être conduite avec succès. C'est un plaisir de voir l'ordre et la régularité avec lesquelles les diverses opérations sont accomplies, et je puis parler avec satisfaction, après avoir visité les différentes fabriques les unes après les autres, des règles de prudence que l'on observe et de la propreté admirable qui y règne. La structure de ces établissements et leurs différentes divisions intérieures montrent que l'on a confiance dans la permanence de l'industrie. On n'y voit pas de structures temporaires, mais tout y porte une apparence de durée et de permanence. L'importance de l'industrie, au point de vue économique et de son développement future ne peut être ignorée. Déjà sur la rivière Fraser on emploie près de 2,500 hommes pendant la saison de pêche. Dans ce nombre il y a des jeunes Sauvages qui font des aides utiles pour la pêche et en apprennent l'art rapidement. A l'intérieur des fabriques on emploie plusieurs Chinois. Les services de ces derniers ont une valeur spéciale dans les fabriques. On a redouté des difficultés, pendant quelque temps, à propos de l'empoi des Chinois, à l'occasion d'une loi passée par la législature provinciale; les fabriicants vous ont adressé à ce sujet un mémoire dont une copie m'a été transmise. Ce document expose la question avec bonne foi, et à mon retour du nord j'ai aussi adressé un mémoire au département sur le sujet. Je suis heureux de dire que les conséquences désastreuses que l'on a redoutées pendant quelque temps ont été évitées.

LA PÊCHE DU HARENG.

14. Comme je l'ai mentionné dans mon rapport de l'année dernière, une maison de New-Westminster a mis du hareng en baril pour l'exportation. Le résultat a été malheureux; par suite de quelque défaut dans la manière de paquer tout ce hareng a été gâté et n'était pas bon pour la vente. Je suis convaincu, cependant, que tout ce qui est nécessaire pour la réussite de cette entreprise, c'est une connaissance pratique de la méthode de préparer ce poisson pour le marché. Autrefois l'on prétendait que le saumon de cette côte était trop sec et ne valait pas la peine d'être paqué; aujourd'hui on prétend qu'il est trop gras. Dans le premier cas, le hareng vaut sans doute peu de chose s'il n'est pas pris dans le bon temps; dans l'autre, si on le pêche sur les bancs lorsqu'il est dans sa vigueur, notre hareng est un poisson supérieur, propre a être paqué ou préparé de toute manière. Je crois que le public y porte maintenant plus d'intérêt, et qu'un essai plus heureux pendant la prochaine saison confirmera l'opinion que j'en ai toujours eue. Alors, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, nous verrons se développer une industrie d'une étendue illimitée.

Mais en attendant l'emploi qui lui est naturel, le hareng a été utilisé d'une autre façon. On en tire de l'huile pour le commerce. Tard en novembre, j'ai été averti par l'officier de pêche à New-Westminster, que deux personnes, MM. Hanson et Rouster avaient commencé une exploitation du hareng dans les environs de Burrard-Inlet, et qu'ils en extrayaient l'huile, conservant les déchets pour les vendre comme engrais. En vingt-cinq jours, ils avaient réussi à faire 1,500 gallons d'huile, que l'on dit être de bonne qualité et cotée à un prix un peu plus élévé que les huiles de poisson ordinaires. Je n'ai pas encore obtenu le résultat des opérations jusqu'à la fin de l'année, mais ces détails m'arriveront sans doute avant que j'aie fini le résumé général qui accompagnera le présent rapport.

L'exploitation de cette nouvelle industrie ne se fait pas dans des constructions stationnaires, mais sur des espèces de bacs ou bateaux plats que l'on transporte de place en place. L'affaire consiste en une chaudière qui fournit la vapeur à quatre cuves dans lesquelles le hareng est soumis à l'action de la vapeur, et ensuite pressé au moyen de vis puissantes attachées aux cuves. L'huile s'écoule par des trous percés dans le fond des cuves. Tout l'appareil coûte environ $1,000. MM. Hanson et Rouster, emploient environ cinq hommes, outre leur propre travail, et un bateau avec 80 verges de rets.

Le capitaine Pittendreigh, qui me fournit les détails ci-dessus, ajoute à son rapport. "Le hareng que j'ai vu hier (*i.e.*, à Burrard-Inlet) était de bonne qualité et égal à n'importe quel hareng sur la côte de l'Atlantique." L'on peut contester cette conclusion sans soute, mais bien que je ne sois pas prêt à en admettre l'exactitude, je ne suis pas prêt également à la contredire.

Commentaires de l'inspecteur Anderson sur une résolution adoptée par la chambre de commerce de la Colombie-Britannique.

Au sujet d'une résolution adoptée par la chambre de commerce de la Colombie-Britannique, dont copie est ci-jointe, le soussigné offre respectueusement les remarques suivantes :—

Relativement à la clause nº 1 en marge de la résolution :—

1. Le soussigné se sentirait déchargé d'une responsabilité délicate s'il était assuré d'avoir les avis et la coopération des autres qui formeront la commission proposée, dans les cas où elle aura à considérer l'octroi de licences additionnelles pour des fabriques en des localités ou d'autres fabriques sont déjà établies.

2. Dans la formation de cette commission il accepterait avec plaisir la coopération du commissaire des Sauvages, M. O'Reilly, et il propose qu'au cas d'absence inévitable du commissaire, le surintendant des Sauvages (Dr Powell) devrait être autorisé à agir à sa place, afin que l'expédition des affaires ne souffre pas de retard.

3. Il n'y a aucune objection au choix d'une troisième personne par la chambre de commerce, pourvu toujours que la personne qui sera choisie ne soit pas intéressée, directement ou indirectement, dans des opérations de pêche établies ou en perspective d'établissement.

4. L'avis et le consentement de la commission ne seront nécessaires que dans les cas de demande de nouveaux permis, tel qu'il est dit dans la première partie de ce rapport, et ne devront pas s'étendre à la signature des permis, l'inspecteur continuant comme aujourd'hui à signer seul ces permis.

Relativement à la clause numéro 2, à la marge de la résolution :—

La disposition qui précède suffit à empêcher l'octroi d'un trop grand nombre de permis; tandis que la "limite de marée" prévue par l'arrêté du conseil, tel que modifié, est définie.

Relativement à la clause numéro 3, à la marge de la résolution :—

Le soussigné considère qu'il est à propos d'obliger ceux qui veulent établir de nouvelles fabriques de conserves de saumon sur des rivières et à des endroits où il y en a déjà d'établies, de donner un avis public tel qu'on le propose.

ALEX. C. ANDERSON,
Inspecteur des pêcheries, C.-B.

VICTORIA, C.-B., 9 mars 1883.

MONSIEUR,—Je vous envoie une copie de la résolution de la chambre de commerce relativement à l'émission de permis de pêche, avec les remarques qui y sont annexées.

Il serait très regrettable d'imposer à l'industrie d'autres restrictions en plus de celles que j'ai proposées, et il est important de nous garder contre toute tentative d'établissement d'un monopole de privilèges, qui empêcherait des placements légitimes dans une industrie naissante et de grand avenir. Quant à la signature des permis dans les cas ordinaires, il faudrait procéder sans la sanction de la commission, dont les fonctions, au cas où elle serait établie, devraient se borner seulement à la considération des *nouveaux* permis pour des endroits de pêche déjà occupés; autrement tout progrès serait gêné.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

ALEX. C. ANDERSON,
Inspecteur, C.-B.

W. F. WITCHER, écr,
Commissaire des pêcheries, Ottawa.

Résolu :—

1. Attendu qu'en vertu des règlements de pêche actuels, les permis pour la pêche au saumon sont accordés dans cette province par l'inspecteur des pêcheries, qui a le pouvoir d'en régler le nombre pour chaque endroit de pêche en particulier;

2. Et attendu que cette chambre de commerce est d'opinion qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'industrie de la pêche qu'un pouvoir discrétionnaire de ce genre soit confié à une seule personne, en conséquence, cette chambre recommande respectueusement que le ministre de la marine et des pêcheries veuille bien modifier les réglements à ce sujet en subtituant à l'inspecteur des pêcheries une commission composée de trois personnes, savoir l'inspecteur des pêcheries, le commissaire des Sauvages et une troisième personne choisie par la chambre de commerce de la Colombie-Britannique, et cette commission devrait avoir le pouvoir de déterminer les limites des endroits de pêche dans chaque rivière ou ailleurs, dans les limites de cette province, et de règler le nombre de permis qui devront être accordés.

3. La chambre recommande aussi que ceux qui demandent des permis nouveaux pour pêcher dans les rivières ou en des endroits où des pêches ont été précédemment établies, devraient être tenus de donner, dans un journal local et dans la *Gazette du Canada*, avis de leur intention de demander des permis. Ces avis devraient être insérés pendant trente jours avant que la demande soit faite.

EDGAR CROW BAKER, *secrétaire.*

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
VICTORIA, 20 février 1882

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une brochure qui m'a été envoyée et qui porte pour titre: "Rapport sur la culture du saumon par la chambre de commerce de la Colombie-Britannique." Cette brochure traite d'une question d'une importance si grande, tant pour les intérêts futurs que présents de la province, que je suis heureux de pouvoir appuyer, jusqu'à un certain point, les vues qui y sont énoncées. Je me rappelle qu'il y a quelques années, lorsque j'avais l'honneur d'avoir un siège dans le Sénat du Canada, j'ai, de concert avec d'autres sénateurs, amené pour la première fois la question de donner quelque protection au saumon dans cette province, au moyen de la mise en opération de certains réglements concernant la manière de prendre le poisson, et les saisons réservées à établir; j'ai été heureux alors de voir que le département de la marine et des pêcheries, reconnaissant pleinement l'importance de cette question, avait pris certaines mesures préventives. Ces mesures étaient suffisantes, dans mon opinion, pourvu qu'elles fussent bien observées. Le saumon pour la mise en boîtes et les fins commerciales généralement ne devait être pêché que dans les eaux soumises à l'influence de la marée, et il devait y avoir une période de clôture hebdomadaire de 30 heures, (non pas 24 comme il est dit dans le paragraphe 3 de cette brochure) pendant laquelle on ne devait tendre aucun rets ou seines dans les rivières. Il y avait quelques autres réglements de détail qu'il n'est pas nécessaire de mentionner.

Mais l'été dernier la clôture hebdomadaire dans la rivière Fraser a été supprimée le 10 juillet et le 25 août, c'est-à-dire pendant tout le temps que le poisson monte en plus grande abondance. Le saumon était en si grande quantité que l'on put se dispenser d'utiliser pour la pêche un certain nombre de bateaux qu'en des temps ordinaires il aurait fallu employer, vu qu'un plus petit nombre suffisait pour prendre tout le poisson que pouvait paquer les fabriques, de sorte qu'il est très probable qu'un nombre suffisant a remonté la rivière pour frayer. Mais il n'en sera ainsi que dans les années exceptionnelles, et je suis d'opinion qu'il aurait mieux valu continuer la même somme de protection au saumon que de céder devant les représentations de personnes que l'on ne peut considérer autrement que comme des gens intéressés. L'excellent inspecteur des pêcheries de la province (M. Anderson) m'a assuré que cette suppression de la période de clôture n'était qu'un essai, et n'avait pas un caractère permanent, mais je dois dire que je suis entièrement opposé à toute tentative qui pourrait avoir et aura certainement des effets désastreux.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, je crois que jusqu'à présent les règlements en vigueur devraient être et ont probablement été suffisants pour atteindre l'objet en vue, mais aujourd'hui, vu le succès qui a couronné les efforts de ceux qui ont les premiers établi des fabriques de conserves sur les bords de nos rivières, et vu l'augmentation considérable et constante dans la demande du saumon en boîtes dont la consommation s'étend maintenant dans toutes les parties du monde, il est certain que l'on projette la construction de nouvelles fabriques. La question suivante se présente donc immédiatement: comment ces établissements doivent-ils être réglementés ? Doit-on les soumettre à une certaine surveillance ? C'est une question qui demande à être traitée avec beaucoup de précaution. Il est nécessaire de prctéger les intérêts futurs des provinces du Canada en empêchant dès maintenant la destruction inutile du poisson ; il est nécessaire aussi de ne pas oublier les Sauvages de la province, à qui faut conserver du saumon pour le présent et pour l'avenir, car ce poisson constitue leur principale nourriture ; mais en même temps il ne faut pas mettre des restrictions vexatoires et injustes à l'initiative de ceux qui sont prêts à dépenser leur temps et leur capital dans l'établissement de fabriques, dont l'existence est d'une grande valeur économique pour la province, vu le nombre considérable de travailleurs bien rétribués qu'elles emploient pendant la saison de la pêche.

L'octroi de permis de pêche à ceux qui sont engagés dans cette industrie, tel qu'il a été proposé par la chambre de commerce, me paraîtrait un moyen de contrôle aussi rapide et efficace qu'il serait possible de proposer.

Ce contrôle est nécessaire pour prévenir l'épuisement des rivières par la pêche et les irrégularités en général, pour obtenir des différentes fabriques des statistiques exactes, et pour conserver aux naturels du pays les droits qu'ils ont à ces pêches. Si les règlements actuels sont bien observés et si l'on y ajoute la sauvegarde additionnelle d'un système de permis, je suis certain que l'on peut espérer voir avant longtemps les pêches du saumon de la Colombie augmenter considérablement en étendue et en production, et leur durée sera aussi grande que leur richesse.

J'espère que l'on me permettra de faire remarquer que l'ouvrage de l'inspecteur des pêcheries (M. Anderson) augmente rapidement. Il y porte beaucoup d'intérêt, et il remplit très bien les fonctions de sa charge. Si la question d'augmenter son petit salaire venait à vous être soumise, je ne crains pas de dire qu'il mérite amplement une augmentation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

CLÉMENT F. CORNWALL,

Lieutenant-gouverneur.

RAPPORT SUR LA CULTURE DU SAUMON PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Votre comité nommé pour faire rapport sur la question de recommander au gouvernement fédéral de faire des règlements ayant pour but la protection nécessaire des pêches de cette province, présente ce qui suit comme ses vues sur le sujet :

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE.

On ne peut trop parler de l'importance de l'industrie de la pêche au point de vue du Canada et de la Colombie-Britannique ; son développement est démontré par

le fait que la valeur du saumon mis en boîtes s'est élevée à $305,000, en 1880, dans la province, et à $875,000 en 1881; l'augmentation promet d'être si rapide que votre comité recommande que pendant que l'industrie est encore dans son enfance, que le saumon est encore en abondance dans les rivières, et qu'on ne voit pas encore de signes d'une diminution prochaine, des précautions fermes et bien mûries soient prises pour protéger les rivières contre un excès de pêche, afin de placer cette industrie sur une base sûre et permanente. Comparées avec les rivières Columbia et Sacramento, les rivières de cette province sont petites, et les avantages qu'elles offrent pour des emplacements de pêche sont très limités. Sur les plus petites rivières un excès de pêche ne tarderait pas à produire l'épuisement du poisson, tandis que sur les rivières Fraser et Skeena la quantité de poisson en serait tellement diminuée que l'industrie de la pêche serait sérieusement menacée; tandis que si on accorde au poisson la protection nécessaire, non seulement cette industrie continuera à être une source d'emploi pour une grande partie de notre population, mais elle se développera encore davantage et d'une façon permanente.

Les maux qui résulteraient d'un excès de pêche sont indiqués d'une façon si forte dans une lettre adressée par M. Samuel Wilmot à MM. B. Haight et fils, en date du 19 novembre dernier, et publiée dans le *Daily Colonist* du 12 courant, que le comité considère qu'il est de son devoir de l'annexer à ce rapport :

M. le Rédacteur. New-Castle, C.-B., 30 décembre, 1881.

Cher monsieur,—La lettre ci-incluse de Mr S. Wilmot, de New-Castle, Ont., est une réponse a une lettre dans laquelle nous lui demandions des renseignements concernant la culture du jeune saumon dans notre piscifacture expérimentale. Cette lettre est si importante que nous avons obtenu de M. Wilmot la permission de la publier.

Vos tout dévoués,

B. HAIGH et FILS.

MM. B. Haigh et Fils, New-Castle, Ont., 19 novembre 1881.
New-Westminster, C.-B.

Messieurs,—La vôtre du 26 octobre ne m'est parvenue que le 15 du courant, vu qu'elle a été un peu retardée en allant à Ottawa avant de m'être envoyée ici.

Vous me demandez des renseignements concernat la reproduction artificielle du poisson et sur la meilleure méthode de traiter le jeune frai jusqu'au moment de sa migration à l'océan. Je sais quels immenses bénéfices vous pouvez retirer du trafic du saumon dans votre province, et je puis par conséquent parfaitement comprendre comment les gens comme vous, qui êtes largement intéressés à conserver ce poisson, désirent favoriser toute mesure qui aurait pour objet d'empêcher (si la chose est possible) la diminution de cette source importante de commerce dans votre partie du pays.

Je ne veux pas traiter à la légère avec vous cette question de la conservation du saumon que vous avez aujourd'hui en si grande abondance à la Colombie, mais je crains qu'à moins que vous ne vous hâtiez et ne fassiez cesser jusqu'à un certain point le massacre immense de saumon qui se fait aujourd'hui dans vos rivières, vous vous trouverez avant longtemps dans la même position que nous sommes ici : presque complètement privés de ce poisson magnifique.

Je désire vous raconter brièvement mon expérience à ce sujet et les connaissances personnelles que j'ai pu recueillir relativement au saumon pendant ma courte existence. Mon père s'est établi en 1816 sur la terre où je vis maintenant et dont je suis propriétaire. Il l'avait choisie plus particulièrement parce qu'un petit ruisseau ou creek, comme nous disons ici, la traversait; ce ruisseau était à certaines saisons de l'année, littéralement encombré de saumons qui se poussaient jusque sur les bords du ruisseau, à certaines migrations. Les Sauvages (c'était alors la forêt) prenaient ces poissons en grand nombre; le prix en était à cette époque de douze centins et demi la douzaine (*a york shilling*). Je suis né en 1882 et j'ai vécu ici depuis ma naissance; pendant mon enfance je me faisais un jeu de prendre au dard une ou deux douzaines de saumon le matin, avant de commencer mon ouvrage sur la terre, et alors nous ne commençions pas à travailler seulement à 7 ou 8 heures du matin, mais aussitôt après le jour. J'ai vu prendre au dard jusqu'à 3,000 saumons

dans une seule nuit, au flambeau, et sur un seul canot, ou près de la décharge du creek dans le lac Ontario, pendant une inondation, à l'automne. Dans l'automne de 1886, à un demi-mille de distance du ruisseau qui coulait sur ma ferme, et à quelques perches de la porte de ma demeure, nous avons pris 500 saumons au dard, mon frère et moi; j'en tuai 90 pour ma part. Des milliers de saumon ont à part cela passé devant nous, mais vu l'étendue de l'inondation nous n'en avons vu qu'une partie à portée de nos dards. En fait ce ruisseau et d'autres qui se déversent dans le lac Ontario depuis Niagara jusqu'à Kingston étaient remplis de saumon dans les mois d'automne. Tous les engins de destruction alors connus:—flambeaux, dards, rets—et ces engins étaient d'une fabrication bien primitive—étaient mis à contribution d'une façon barbare et inconsidérée par les colons, qui tous voulaient prendre la plus grande quantité de poisson. Nos ruisseaux étaient tous bien petits (un homme pouvait passer d'un saut par-dessus le mien en plusieurs endroits), mais je crois sincèrement que le saumon y était en aussi grande quantité, en proportion de leur grandeur, que dans vos rivières de la Colombie-Britannique. Maintenant, revoyons l'état de choses en allant en arrière jusqu'à l'année 1868. A peine pouvait-on voir un saumon dans ces mêmes ruisseaux; excès de pêche au rets à enclos sur les bords du lac et des rivières, et une demande avide et excessive ont causé l'extermination de ce poisson dans nos cours d'eau. C'est aussi ce qui est arrivé dans un grand nombre des rivières de la province de Québec, et aussi, dans une certaine mesure, dans les autres provinces de l'est.

Dans votre province vous êtes aujourd'hui dans la période d'abondance du saumon, mais je crains beaucoup que cette période ne soit plus courte pour vous qu'elle ne l'a été pour nous; car vu l'augmentation de la population du globe, la demande insatiable de poisson, l'immense capital employé à la pêche du saumon, les méthodes améliorées en fait de rets et autres engins de pêche, toutes ces choses, (ajoutées à celles dont j'ai été témoin dans ma propre province) sont une preuve, pour moi du moins, qu'à moins que vous n'adoptiez des mesures sévères chez vous pour protéger le saumon, votre commerce actuel sera de courte durée, le saumon disparaîtra en beaucoup moins de temps de chez vous qu'il n'a disparu d'ici. On demandera peut-être quel remède apporter pour empêcher la disparition que l'on peut raisonnablement redouter de cette grande richesse commerciale? Je puis répondre que ceux qui font la pêche du saumon doivent agir avec beaucoup de discrétion et sagesse, aider les autorités à faire respecter les règlements de pêche, fixer une période de clôture pendant la fraie du saumon, et veiller à ce qu'elle soit observée à la lettre; aider à la nature par tous les moyens possibles, et ajouter considérablement à la reproduction naturelle du poisson par l'application des méthodes les plus perfectionnées de reproduction artificielle. Vous avez sans aucun doute un grand nombre de petits tributaires de vos grandes rivières qui ne sont pas encore aujourd'hui fréquentés par le saumon, et qui pourraient nourrir des millions de jeunes saumonneaux, si on les y mettait. Vous étendriez ainsi les branches de l'arbre pour récolter plus de fruits; ces saumonneaux iraient ensuite s'alimenter, jusqu'à leur complète croissance, aux approvisionnements illimités de l'océan.

Je me suis éloigné peut-être un peu trop de l'objet principal de votre enquête; mais j'ai conclu des demandes contenues dans votre lettre que vous portiez beaucoup d'intérêt à tout ce qui touche à la propagation naturelle et artificielle du saumon; c'est la raison de la longueur de ma lettre. Pour répondre à la question "si le jeune frai, à l'âge où il est capable de prendre soin de lui-même, doit être déposé à la tête de la rivière ou renfermé dans des étangs alimentés d'eau courante jusqu'à l'époque de leur mise en liberté dans l'océan," mon expérience me prouve qu'il est presqu'impossible d'élever en grand nombre dans des étangs ou nappes d'eau closes, les jeunes saumons jusqu'à l'époque de leurs migrations. Ce système est bon lorsqu'il est pratiqué sur une petite échelle et lorsqu'il s'agit de faire des expériences, mais lorsqu'il s'agit d'élever des "millions" de saumons, ce plan est impraticable. Les jeunes poissons comme les vieux demandent une nourriture appropriée. Il leur faut aussi beaucoup d'eau bien évaporée que l'on ne peut, règle générale, obtenir dans les étangs. Le jeune saumon se nourrit principalement, sur les frayères naturelles, d'insectes, de larves, de mouches, de crustacées qui se trouvent toujours en abondance sur les fonds de graviers où le frai est déposé. Dans les étangs il faut nourrir

le jeune frai artificiellement au moyen de foies d'animaux ou autres viandes de ce genre, et, comme je l'ai dit déjà, lorsque vous avez des "millions" de saumons à nourrir il vous faut préparer cette nourriture en grandes quantités, la broyer, la moudre ou la triturer de quelque autre manière, afin qu'elle soit assez petite pour que le jeune frai puisse l'avaler. C'est un travail considérable lorsqu'il s'agit de nourrir quelques milliers de saumons, et il est surtout difficile d'obtenir de la nourriture en tout temps, excepté dans le voisinage immédiat de quelque grande ville, où l'on peut se procurer facilement et régulièrement des boucheries des déchets frais et provenant d'animaux sains, car la nourriture doit toujours être fraîche, sinon des milliers de jeunes saumonneaux tomberont malades et mourront d'avoir mangé du foie en partie gâté.

J'ai perdu des milliers de jeunes saumonneaux parce que je leur avais donné à manger ce que j'ai plus tard découvert être des foies d'animaux malades, ce qui n'est pas aisé à reconnaître; vous ne vous en apercevez que lorsque le jeune frai est mort. Je n'hésite pas du tout à vous conseiller ou a conseiller à toute autre personne de ne pas songer à garder de grandes quantités de frai de saumon dans des endroits d'étendue restreinte où vous serez obligés de les nourrir artificiellement. Ce n'est qu'à l'âge de deux ans environ que le saumonneau endossera la livrée du saumon et émigrera à la mer. S'il ne fallait que quelques mois pour les amener à cet état, ce serait différent; mais deux longues années d'emprisonnement et de nourriture artificielle seront dommageables pour la santé du saumon et sans profit pour les personnes engagées dans l'élevage du saumon.

Depuis quelques années je fais venir des œufs de saumon de la rivière McLeod, Californie, un tributaire de la rivière Sacramento. Ce saumon est connu sous le nom de "salmo quinnat", pour le distinguer de notre saumon de l'Alantique, le "salmo salar." Le "quinnat", lorsqu'il est jeune, est beaucoup plus vorace que le "salar"; c'est un poisson plus rude sous tous les rapports, et moins recherché pour la table que par les paqueurs. L'introduction que j'en ai faite ici, et celle que le professeur Baird en a faite dans les Etats de l'Est n'ont pas donné grande satisfaction jusqu'à présent. On ne les voit pas dans nos eaux en aussi grand nombre que nous l'espérions. Je travaille maintenant à la transplantation de 350,000 "quinnats" dans la grande rivière Saint-Jean, N.-B. Ce frai sera distribué dans le haut de la rivière à environ 200 milles en amont du point où se fait sentir l'influence de la marée. Le "salar" est devenu très rare dans cette rivière, pour les raisons que j'ai énumérées dans la première partie de cette lettre. La rivière Saint-Jean regorgeait de saumons tout comme nos rivières, mais le massacre qu'en ont fait les pêcheurs, et la pêche à des époques tout à fait impropres les ont fait disparaître du haut des rivières.

Je puis dire pour votre information que notre gouvernement fédéral est bien en avant de presque tous les autres gouvernements du continent d'Amérique ou de l'ancien monde quant à la propogation artificielle du poisson. J'ai fait construire pour le gouvernement onze magnifiques piscifactures dans différentes parties du pays. Dix de ces établissements sont plus particulièrement pour la culture du saumon, et ont chacune une capacité de trois à six millions d'œufs. Le onzième est plus particulièrement réservé à la culture du "carregoni," notre poisson blanc; sa capacité est de six millions d'œufs, ou même plus si l'on peut se les procurer. Je fais construire en ce moment une douzième piscifacture à Restigouche, dimensions 40 x 100, dans laquelle nous pourrons placer 8,000,000 à 10,000,000 d'œufs de saumon. Nous avons à présent environ trente millions d'alevins de saumon placés dans les auges de ces onze piscifactures. Depuis leur établissement, et il y en a quelques-unes qui ne sont en opération que depuis un an, d'autres deux, et ainsi de suite, ces piscifactures nous ont donné quatre-vingt-dix-sept millions (97,000,000) de jeunes poissons, tous des saumons; ce nombre n'a été approché par aucun autre pays, à moins que l'on n'ajoute les aloses, dont les œufs éclosent en trois ou quatre jours, tandis que l'incubation des œufs de saumon prend de quatre à six mois. Je mentionne ces chiffres simplement pour montrer que pendant que les organes officiels et les institutions publiques de France, d'Allemagne, d'Angleterre et des Etats-Unis vantaient les merveilles accomplies par ces pays en fait de culture du poisson, le Canada travaillait tranquillement mais sûrement, et les dépassait de beaucoup.

Notre dernier crédit annuel pour l'entretien de nos piscifactures, y compris le salaire des gardiens, et la construction de deux nouvelles piscifactures, était, l'année

dernière, de $28,000. On me dit que les Etats-Unis ont donné $150,000 pour leurs piscifactures l'année dernière.

Je serais très heureux d'étendre nos travaux à votre province. * * * Une légère subvention de $3,000 ou $4,000 suffirait à l'établissement d'une piscifacture ayant une capacité de six à dix millions d'œufs. Cette somme couvrirait tout, même l'envoi d'un officier compétent pour en surveiller la construction. * * * Lorsque je parle de $3,000 ou $4,000 j'ai en vue un édifice de première classe comme apparence, comprenant toutes les facilités et les méthodes les plus modernes pour la reproduction artificielle du poisson, avec appareils, etc.

Si vous (ceux qui sont engagés dans l'industrie de la pêche) vous mettez en frais de construire une piscifacture à vos propres frais, soyez bien particuliers dans le choix de l'emplacement et la manière de la construire, car pour réussir il faut choisir un emplacement convenable, aménager la piscifacture avec les meilleurs appareils et suivant une bonne méthode.

Je vous ai écrit un peu longuement sur cette question de pisciculture, mais j'espère que ma leltre vous intéressera au lieu de vous fatiguer. Je vous souhaite plein sucsès dans votre entreprise.

Avec mes meilleurs respects, je suis,
Monsieur, votre tout dévoué serviteur,
SAMUEL WILMOT.

Nourriture de la population indienne.

2. Une autre raison importante pour empêcher la diminution du saumon existe dans le fait que le saumon est la principale nourriture d'une nombreuse population indienne. Ceci ne s'applique pas seulement aux Sauvages qui résident sur les rivières, mais aussi aux Sauvages des côtes, sur les îles et dans l'intérieur ; les Sauvages des rivières prennent de grandes quantités de saumon qu'ils échangent avec les autres Sauvages qui ne peuvent se procurer eux-mêmes cet article essentiel de subsistance, et si le saumon disparaissait complètement de nos rivières, ou y devenait si rare que la population indienne vînt à en manquer, ce serait une question sérieuse pour le gouvernement que de nourrir ces Sauvages.

3. Le comité, vu ce qui précède, recommande le plus fortement possible au gouvernement fédéral d'adopter des mesures effectives et immédiates contre l'excès de pêche, dont la conséquence inévitable sera la diminution de la pêche du saumon, l'épuisement possible de nos pêcheries.

Des règlements fixent déjà une période de clôture hebdomadaire de 30 heures, mais dans l'opinion de plusieus pêcheurs et personnes au fait des habitudes du saumon, ces règlements ne donnent pas une protection suffisante, vu l'irrégularité et l'incertitude quand à l'époque des migrations du saumon vers les frayères. Etendue davantage la période de clôture causerait certainement de grands dommages à l'industrie, vu que que les migrations ne durent pas longtemps, et que les paqueurs doivent en profiter s'ils veulent faire un commerce lucratif.

Les piscifactures, une fois établies sous la surveillance du gouvernement, empêcheront peut-être la diminution du saumon ; mais il n'y en a pas encore dans notre province, et quand même l'on en établirait immédiatement, il s'écoulerait quelques années avant qu'elles pussent avoir de l'effet.

Attendu que les rèlements relatifs a la période de prohibition n'accordent pas la protection nécessaire, et que le gouvernement n'a pas même encore délibéré sur l'établissement de piscifactures, le comité est d'opinion qu'un mode d'octroi de permis (respectant les droits acquis) ayant pour object de régler le nombre des pêcheries dans les différentes rivières et autres endroits et de les placer sous le contrôle du gouvernement, serait la chose la plus à propos jusqu'à ce que des piscifactures d'une capacité productive suffisante fussent établies.

Le comité fait les propositions suivantes :

(*a*.) Que le pouvoir d'accorder les permis devrait être confié a une commission composée du lieutenant-gouverneur, de l'inspecteur des pêcheries de la province, et du commissaire des Sauvages ;

(*b*.) Que la pêche avec rets, seines, et autres engins ne devrait être permise dans aucune des rivières, abords de rivières ou baies de la province, excepté en

vertu de permis, et que la violation des règlements qui pourront être faits soit punie de la confiscation des engins de pêche, en outre de peines sévères.

(*c.*) Que les permis soient accordés tous les ans.

(*d.*) Que le coût des permis soit fixé à une somme nominale ne devant pas dépasser $20 ou $25 pour chaque établissement.

MATHEW T. JOHNSON,
THOMAS EARLE,
J. H. TURNER,
membres du comité.

Victoria, C.-B., 20 janvier 1882.

Le rapport ci-dessus a été adopté à une séance spéciale de la chambre de commerce, le 13 janvier 1882.

(Signé) EDGAR CROW BAKER, *secrétaire.*

Le 26 novembre 1888, les règlements suivants ont été adoptés:—

PÊCHE DU SAUMON:

1. La pêche au moyen de rets ou autres engins, sans baux ou permis du ministre de la marine et des pêcheries, est prohibée dans les eaux de la Colombie-Britannique. Cependant il est permis aux Sauvages de prendre en tout temps, de toute autre manière qu'avec le rets en dérivette ou le dard, du poisson pour leur subsistance, mais non pour le vendre ou l'échanger.

2. Les mailles des rets à saumon devront avoir au moins six pouces, mesure étendue, et il ne sera permis d'en diminuer la grandeur par aucun procédé.

3. (*a.*) Le saumon ne pourra être pêché avec des rets en dérivette que dans les eaux de la mer, et il ne sera pas permis de le pêcher en eau douce avec des rets de quelque sorte que ce soit.

(*b.*) Les rets en dérivette ne pourront être tendus de façon à obstruer plus d'un tiers de la rivière.

(*c.*) La pêche au saumon sera discontinuée depuis six heures du matin, le samedi, jusqu'à six heures du matin, le lundi suivant, et pendant cette période de clôture il ne sera pas permis de tendre quelque rets ou engin de pêche que ce soit de façon à empêcher la libre circulation du poisson, et tout rets ou autre engin de pêche tendu ou utilisé de quelqu'autre manière pendant cette période de clôture pourra être saisi et confisqué comme étant tendu illégalement, et le propriétaire ou les propriétaires ou les personnes se servant de ces rets seront passibles des amendes et frais imposés par l'Acte des pêcheries.

4(*a*) Toute personne, propriétaire ou possédant simplement une part dans la propriété d'un rets à saumon, bateau, ou autre engin de pêche, devra avant de pouvoir se servir de ce rets, bateau, ou engin de pêche, transmettre par écrit un mémoire donnant le nom du propriétaire ou personne ayant des intérêts, la longueur du rets, celle du bateau ou autre engin de pêche, en même temps que l'endroit où l'on se propose de les utiliser, à l'inspecteur des pêcheries, lequel, s'il n'existe pas d'objection valable, pourra, en se conformant aux instructions du ministre de la marine et des pêcheries, accorder une licence de pêche au pétitionnaire; et tout rets, bateau ou engin de pêche dont l'on se servira avant que pareille licence soit obtenue, et tout rets, bateau ou engin de pêche dépassant ou éludant la description contenue dans telle licence, seront censés être illégaux et seront passibles de saisie, ainsi que le poisson qu'ils auront servi à prendre; et le propriétaire ou la personne qui s'en servira sera passible de l'amende et des frais prévus par l'Acte des pêcheries.

(*b*) Tous rets à saumon et bateaux de pêche devront porter les noms de leur propriétaire ou propriétaires lisiblement écrits sur deux morceaux de bois ou de métal, et une marque devra être placée sur tels rets ou bateaux pendant toute la saison de pêche, de façon à être visible sans qu'il soit nécessaire de lever le rets; et tous rets ou bateaux qui ne porteront pas cette marque pourront être confisqués.

5. Le ministre de la marine et des pêcheries déterminera, de temps à autre, le nombre de bateaux, seines, rets, ou autres engins de pêche autorisé dans les eaux de la Colombie-Britannique.

PÊCHE À LA TRUITE.

Personne ne pêchera, prendra ou tuera de la truite entre le 15 octobre et le 15 mars de chaque année, inclusivement.

Mais les Sauvages pourront en tout temps prendre ou tuer de la truite pour leur usage, mais non pour la vendre ou l'échanger.

La chambre de commerce de la Colombie-Britannique adopta, le 22 mars 1888, des résolutions insistant sur la nécessité d'une protection additionnelle. Le saumon de la rivière Fraser était menacé de disparaître, vu l'excès de pêche qu'on en faisait, et l'on prétendait qu'il était nécessaire de faire des règlements plus sévères que ceux en existence, afin de conserver l'industrie et d'éloigner les dangers qui menaçaient déjà les rivières Sacramento et Colombia. La chambre recommandait aussi que certaines restrictions fussent apportées à l'exportation du poisson. Après avoir sérieusement délibéré sur le sujet, les règlements du 26 novembre 1888 furent soumis et approuvés par l'inspecteur des pêcheries résidant à la Colombie-Britannique, et furent subséquemment approuvés par le gouverneur général en conseil.

Des objections furent aussitôt présentées par la chambre de commerce et par d'autres corps intéressés dans la fabrication des conserves de saumon sur la rivière Fraser. Ces objections étaient comme suit:—

1. Les fabricants de conserves font objection à ce que la grandeur des mailles des rets à saumon soit fixée à 6 pouces au minimum, et prétendent que cette mesure est trop grande pour des fins pratiques, vu que la taille moyenne des espèces de saumon qui entrent dans la rivière Fraser est petite, et ils prétendent que la grandeur de la maille devrait être de 5¾ pouces. Bien qu'une maille de 6 pouces puisse paraître un peu grande pour certaines espèces de poisson, on a jugé qu'elle était trop petite parce qu'elle causerait la mort d'un grand nombre de poissons n'ayant pas la grosseur voulue. Une maille de 6 pouces ne donne pratiquement que 5¾ pouces par le rétrécissement qu'elle subit à l'humidité.

2. On a prétendu aussi que le règlement qui empêche d'obstruer plus des deux tiers de la rivière avec les rets est inutile; que la pêche ne pourrait pas être faite avec profit si ce règlement était maintenu, vu que le poisson aurait tant d'espace pour s'échapper qu'il n'y aurait aucune chance de le prendre, et qu'un tiers de la rivière libre suffirait pour toutes fins pratiques. Cependant, laisser les deux tiers d'un chenal libres pour le passage du poisson est une sage précaution. Cela donne au colon situé plus haut sur la rivière la chance de prendre un peu de poisson pour lui-même, et permet en même temps à un nombre raisonnable de saumons d'atteindre leurs frayères. Cette restriction a toujours été dans le statut. Elle faisait partie des règlements de la Colombie-Britannique en 1878, et l'expérience a prouvé—en Angleterre comme en ce pays—que cette précaution était nécessaire. Cette clause des règlements a aussi été approuvée par l'inspecteur des pêcheries.

3. La clause fixant une période de clôture hebdomadaire depuis six heures du matin le samedi, jusqu'à six heures du matin le lundi suivant, a été combattue par les fabricants de conserves, qui ont demandé de revenir à l'ancien système, d'après lequel la pêche était arrêtée depuis le samedi au midi jusqu'au dimanche soir. On prétendait qu'une suspension hebdomadaire aussi longue était inutile, et qu'elle conduisait à l'oisiveté, aux jeux de hasard, à l'ivrognerie; qu'elle diminuerait les profits de chacun, etc., etc. Finalement les fabricants de conserves prétendirent qu'une suspension de 36 heures est amplement suffisante pour permettre au poisson de monter la rivière pour frayer.

Il est bon d'observer qu'il n'y a pas de saison réservée annuelle dans la Colombie-Britannique comme dans les province maritimes; on y pêche depuis le mois de février jusqu'au mois de novembre, et la période de clôture hebdomadaire imposée par les règlements du 26 novembre 1888 était la seule période pendant laquelle le saumon avait un passage libre pour remonter jusqu'à la source de la rivière, ou atteindre les frayères pour y déposer des œufs.

Dans les provinces maritimes la pêche au saumon ne dure pas deux mois entiers. Outre une période de clôture hebdomadaire de 36 heures, il y a une saison de prohibition de dix mois pendant lesquels on ne peut pêcher le saumon d'aucune manière, tandis que dans la Colombie-Britannique il n'y a pas de saison réservée annuelle et la pêche peut se faire pendant huit mois de l'année.

Les États-Unis paraissent avoir, depuis quelques années, porté beaucoup d'intérêt à la rivière Colombie, en vue d'en augmenter le saumon et de conserver au pays cette importante industrie. La mise en boîtes du saumon qui était de 4,000 caisses

de 4 douzaines de boîtes chaque sur la rivière Colombie, en 1886, s'était élevée a 629,000 caisses en 1883. Bien que le nombre des pêcheurs, des appareils de pêche et des fabriques ait augmenté chaque année depuis 1883, le rendement de la pêche a régulièrement et constamment diminué depuis 1883, comme on peut le voir par les chiffres suivants:

En 1883	la mise en boîtes s'est élevée à	629,000	caisses.
1884	"	620,000	"
1885	"	554,750	"
1886	"	448,500	"
1887	"	354,055	"
1888	"	372,000	"
1889	"	328,000	"

ci qui accuse une diminution de près de 50 pour cent, due à un excès de pêche et au manque de protection. La rivière Colombie est fameuse par la force de son courant, la pureté de ses eaux qui sont exemptes de matières sédimentaires; la seule cause plausible de la diminution extraordinaire du saumon est l'excès de pêche. Un rapport présenté au Sénat par le major Jones, de l'armée des Etats-Unis, le 26 janvier 1888, recommande de prohiber toute pêche durant deux jours consécutifs chaque semaine, toute l'année, ce qui permettrait à une plus grande quantité de poisson de monter jusqu'aux frayères, et d'approvisionner en même temps le marché de poisson frais pendant toute l'année.

TÉMOIGNAGES DONNÉS DEVANT LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS SUR LES RELATIONS AVEC LE CANADA.

TÉMOIGNAGE DE E. B. BECK, SAN FRANCISCO, PAQUEUR DE SAUMON (PAGE 126).

Par le sénateur Hale :

Q. Le saumon de l'ouest soutient-il la comparaison avec le saumon de l'est?—R. Les Californiens disent que leur saumon est le plus beau du monde. Les gens de l'est disent qu'il ne vaut rien. Telle est la position.

Q. Sur quel marché vendez-vous?—R. Dans les Etats-Unis, en Europe et en Australie.

Q. Quelle proportion de ce saumon envoyez-vous dans l'est des Etats-Unis?—R. L'année dernière nous en avons envoyé probablement 600,000 caisses, distribuées par tous les Etats-Unis.

Q. Quelle proportion de ce poisson expédiez-vous sur les marchés étrangers?—R. Environ 400,000 caisses. J'inclus dans ces chiffres le poisson mis en boîtes de la Colombie-Britannique. J'ai dit "sur cette côte."

Q. Où ce poisson est-il pris?—R. Dans la rivière Fraser, dans la Skeena et dans les baies.

Par le sénateur Pugh :

Q. Alors il y a concurrence entre la Colombie-Britannique et l'Alaska?—R. C'est sur la rivière Colombie que se paque le plus de saumon. L'année dernière 455,000 caisses ont été expédiées de cette rivière. Il y a en amont et en aval, sur la côte, d'autres fabriques de conserves qui paquent une plus ou moins grande quantité de saumons.

Par le sénateur Hale :

Q. Par quelle voie transportez-vous ce poisson dans l'est?—R. Par chemin de fer.

Q. Par quelle route?—R. L'année dernière nous avons expédié par le chemin de fer canadien du Pacifique pour 95 centins le 100 livres, parce que ce chemin recevait une certaine concession de l'association transcontinentale, ce qui lui permettait d'accepter 5 centins de moins par 100 livres.

Q. Quel gain cela vous a-t-il rapporté sur la quantité que vous avez expédiée par ce chemin?—R. Nous n'en avons pas beaucoup expédié par ce chemin, parce que le trop grand nombre de transbordements empêchait de conserver le saumon en aussi bon état. Nous préférions expédier par notre propre chemin.

Q. De sorte que vous avez considéré que le trop grand nombre de transbordements compensait la différence de prix?—R. Oui, monsieur. Plus tard le Northern

Pacific a fait le même arrangement, et nous avons expédié tout notre saumon directement d'Astoria par le Northern Pacific.

Q. Expédiez-vous exclusivement par le Northern Pacific ?—R. Oui, monsieur; d'Astoria vers l'est.

Q. Voulez-vous faire connaître au comité si cette industrie, dans votre opinion, peut être affectée, ou si elle l'est présentement de quelque façon par nos relations, fret ou autrement, avec le Canada ?—R. Le peuple canadien est très pauvre et n'est pas en moyens.

Q. Vous parlez du Canada de l'ouest, de la Colombie-Britannique ?—R. Oui, monsieur; où je suis allé plus particulièrement. La conséquence est que la Colombie-Britannique a produit 800,000 caisses de saumon, et que nous en avons produit 4,200,000 dans le même espace de temps. La Colombie ne peut pas consommer ce qu'elle produit, de sorte qu'elle expédie dans l'est du Canada et en Angleterre.

Par le sénateur Pugh :

Q. Vous parlez de la Colombie-Britannique ?—R. Oui monsieur, les habitants y sont si pauvres qu'ils ne peuvent se payer le luxe du saumon en boîtes. La conséquence c'est qu'ils sont obligés de l'exporter. Nous ne pouvons voir quels avantages nous aurions en ayant la réciprocité. Nous avons une fabrique de conserves sur la rivière Fraser, comme je l'ai dit. Lorsque nous voulons entrer ce saumon dans les Etats-Unis nous avons 25 pour 100 de droit à payer, ce qui fait à peu près 35 centins par douzaine; naturellement nous ne pouvons l'entrer ici, et nous ne le voulons pas non plus, parce que nous pouvons avoir pour notre saumon un meilleur prix que nous ne pouvons avoir ici, où nous n'avons pas de concurrence du dehors. En Angleterre notre saumon égale le leur. Nous avons expédié 400,000 caisses, cette année, en Angleterre; sur ce nombre 100,000 avaient été paquées dans la Colombie-Britannique, et 70,000 caisses furent envoyées dans l'est du Canada. Nous n'avons jamais envoyé une caisse de poisson américain en Canada, excepté lorsqu'un marchand nous demande une marque spéciale, ou quelque chose de ce genre.

Q. Le Canada n'est pas un marché pour notre poisson ?—R. Non, ce n'est pas un marché pour notre poisson.

Q. La réciprocité vous favoriserait-elle dans quelques articles de votre commerce ?—R. Non, monsieur; leur surplus viendrait ici, mais il ne nous servirait de rien de transporter notre surplus en Canada parce que l'on y produit plus de poisson que l'on peut en consommer.

Q. De sorte qu'il n'y aurait réellement pas de réciprocité ?—R. Aucune, monsieur.

Q. Ce serait accorder un avantage sans rien recevoir en retour ?—C'est justement cela. Il n'y a pas de grandes villes dans la Colombie-Britannique. Victoria est la ville la plus considérable, et elle renferme environ 15,000 habitants. A part cette ville les autres sont très petites.

Q. Constate-t-on dans la Colombie-Britannique, comme on le constate ici, une augmentation d'immigration, y colonise-t-on les terres, y construit-on des moulins, et fonde-t-on de nouvelles industries comme ici ?—R. Non, monsieur; les terres de l'autre côté de la frontière sont prises, à l'exception de quelques deltas sur la rivière Fraser, Burrard's Inlet, et la Skeena; ces deltas sont très fertiles et contiennent des fermes ou rangs de grande étendue. Mais je ne donnerais pas $1.50 du mille pour les autres parties de la Colombie-Britannique que j'ai eu le plaisir de visiter.

Q. Vous n'en voudriez pas ?—R. Non, monsieur; à aucun prix. Il y a là de beaux bois et en grande quantité. Ces bois y attireront naturellement du monde pour en faire l'exploitation. Mais à part cela, et pour ne parler que de l'industrie du saumon, il y a là presque autant de fabriques de conserves qu'il y a de poisson. On en place partout où l'on peut. Presque tous ceux qui possèdent une chaudière en fer élèvent une fabrique de conserves, et le sénateur Dolph peut témoigner que des établissements de ce genre sont disséminés en amont et en aval de la rivière Colombia. Il y a, comme de raison, certaines fabriques qui sont appuyées sur de forts capitaux et qui font des affaires sûres. Sur la rivière Fraser, il y a treize ans, la mise en boîtes était de 9,000 caisses. En 1883 on en a paqué 255,000. Le chiffre a ensuite baissé à 160,000, et l'année dernière il a monté à 205,000. Les commissaires

des pêcheries du Canada sont très stricts, et tiennent un compte juste du chiffre payé par chaque fabricant de conserves. La parole seule du paqueur n'est pas acceptée mais les commissaires se rendent compte par eux-mêmes. Ils sont très particuliers à ce sujet. Je ne vois pas possibilité d'une forte augmentation.

Par le sénateur Pugh :

Q. Est-ce que les Anglais du Canada font le commerce de saumon entre la Colombie-Britannique et les ports de l'Alaska?—R. Non, monsieur, je ne connais personne qui fasse ce commerce.

Q. Il ne se fait pas de commerce de poisson entre la Colombie-Britannique et l'Alaska?—R. Non, monsieur, si ce n'est que l'année dernière un navire est venu à Burrard-Inlet et a fait transporter son saumon par le chemin de fer canadien du Pacifique. C'est le seul vaisseau. Ce saumon était expédié aux Etats-Unis en entrepôt.

Q. Alors ce commerce sur la côte du Pacifique est fait presqu'exclusivement par des Américains?—R. Oui, monsieur. Pendant les quatre ou cinq dernières années environ cinq millions de caisses de saumon ont été paquées sur la côte du Pacifique, et sur cette quantité ils n'ent ont que 800,000 caisses pour leur part.

Q. Qui a les 800,000 ?—R. La Colombie-Britannique.

Q. Vous dites que ces fabriques en dehors de la Colombie-Britannique sont exclusivement possédées par des Américains?—R. Oui, monsieur.

Q. Et que le saumon produit sur cette côte, en dehors de la Colombie-Britannique, est produit par les fabriques de conserves américaines?—R. Oui, monsieur, entièrement.

Lettre de la chambre de commerce de Port-Townsend, Wash.

CHAMBRE DE COMMERCE.
Port-Townsend, Wash., 21 *mai* 1889.

L'HONORABLE GEORGE F. HOAR,
Président du comité du Sénat sur les Relations avec le Canada :

MONSIEUR,—La chambre de commerce de Port-Townsend, reconnaissant le grand honneur qui lui est conféré par la présence d'un comité du Sénat des Etats sur les Relations avec le Canada, désire respectueusement attirer l'attention de votre comité sur quelques sujets qu'elle considère d'importance pour la nation en général, pour le nouvel État de Washington en particulier, et pour la ville de Port-Townsend d'une manière toute spéciale.

Comprenant que votre comité désire donner une attention toute spéciale aux pêcheries de la côte du Pacifique, sujet d'une importance particulière pour l'Etat de Washington, la chambre de commerce est heureuse de saisir cette occasion d'exprimer ses vues sur la valeur d'une industrie qui, lorsqu'elle sera développée, sera une source de profits pour nos citoyens, et un moyen de fournir au peuple un article nutritif et à bon marché pour son alimentation.

Les eaux de l'océan Pacifique du Nord, de la mer de Behring et de l'océan Arctique, de même que les rivières qui s'y déversent regorgent de poissons de toutes sortes, dépassant tous les calculs des hommes; l'océan fournit la baleine, le bœuf marin, l'éléphant de mer, les lions de mer, les phoques à poil et à fourrure, la morue ordinaire, la lingue, la morue de roche, le flétan, le hareng et autres variétés, et les rivières abondent en saumon, en éturgeon, en truite, et autres poissons de moindre valeur. Les seules pêcheries d'importance qui aient encore été établies sont celles du saumon ; l'on en prend de grandes quantités que l'on met en boîtes et que l'on exporte de la rivière Columbia, du Puget Sound et de l'Alaska. Mais les grandes pêches de l'océan n'ont pas encore été développées. Deux causes tendent à paralyser cette industrie ; la première est le prix exagéré que nous extorquent les chemins de fer pour transporter le poisson à l'intérieur du pays et à travers le continent, prix qui équivalent à des tarifs prohibitifs, et l'autre c'est que les pêcheurs sont découragés de ne pouvoir pêcher dans la mer de Behring. Les pêcheurs demandent qu'on leur donne les mêmes droits sur la côte du Pacifique que ceux dont ils jouissent sur la côte de l'Atlantique, et que le gouvernement, au lieu de les empêcher de visiter la mer de Behring, et d'y prendre des baleines, des phoques, du poisson ou tout autre produit de l'océan avec lequel ils peuvent faire du profit, devrait offrir encouragement

et protection au pêcheur américain qui désire pêcher et chasser dans les eaux américaines et sur la haute mer.

La chambre de commerce ne croit pas que le bail accordé pour "les îles Pribyloff et les eaux adjacentes" ait jamais voulu comprendre toute la mer de Behring, mais que la limite d'une lieue marine de la rive est la limite reconnue en dehors de laquelle les eaux de l'océan sont reconnues par le monde civilisé comme étant la haute mer sur laquelle nos concitoyens devraient être encouragés à pêcher et à chasser.

Dans le rapport officiel du dixième recensement on voit que la quantité de poisson détruit par les phoques, les lions de mer et autres animaux, dont la seule nourriture est le poisson, dépasse de beaucoup la quantité prise dans toutes les pêches des Etats-Unis, et la protection accordée à ces animaux voraces est une cause de destruction de quantités énormes de poisson qui pourrait servir de nourriture à des millions de citoyens des Etats-Unis.

La chambre de commerce considère que l'ordre du gouvernement par acte du Congrès, de fermer la mer de Behring, est un acte qui n'est pas à l'avantage du peuple et ne lui assure pas un article d'alimentation à bon marché, mais constitue simplement un privilége à des monopoleurs qui fournissent un vêtement de luxe aux classes riches. La chambre de commerce croit que cet acte du Congrès est une législation faite spécialement pour le bénéfice de quelques riches, et comme tel, est contraire aux véritables principes d'une politique saine, et nous protestons contre sa continuation.

Nous voyons l'anomalie de la position du gouvernement des Etats-Unis qui d'un côté dépense de fortes sommes pour la propagation du poisson, et encourage les pêcheurs de l'Atlantique à fournir un approvisionnement constant de bon poisson comestible à la population, et de l'autre protége un des éléments les plus des destructifs de ces poissons, et cela non pas dans l'intérêt du public, mais pour le profit d'une corporation particulière. Nos pêcheurs demandent qu'ils soient encouragés et protégés dans toutes les eaux américaines et sur la haute mer; et comme cette chambre de commerce croit que le développement de nos pêcheries ajoutera considérablement à la richesse de la nation en lui fournissant un bon article d'alimentation, elle se joint aux pêcheurs pour demander qu'on leur permette de prendre tout produit de l'océan et qu'ils aient la liberté de fréquenter toutes les eaux américaines à la poursuite de leurs occupations légitimes et honorables,

La grandeur et l'importance future des pêcheries du Pacifique ne sont pas aussi bien comprises par la population des Etats du Pacifique généralement que les intérêts des pêches de l'Atlantique le sont par les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Le coût du transport aux marchés de l'intérieur limite nécessairement le commerce du poisson du Pacifique au marché de San-Francisco, où la demande est principalement pour la consommation locale, et à quelques villes et cités le long de la côte. Mais lorsque les pêcheurs américains auront libre accès à la mer de Behring et à toutes les eaux américaines, lorsqu'ils recevront du gouvernement le même encouragement que reçoivent les pêcheurs de l'Atlantique, et lorsque le produit des pêches océaniques pourra être transporté à bon marché à l'intérieur du continent et sur les marchés de l'est, alors on aura créé un commerce qui sera d'une grande importance pour l'Etat de Washington, et un facteur considérable dans les revenus du chemin de fer, qui par des taux réduits s'assurera le transport de ce poisson. Mais pour que la côte du Pacifique obtienne ces avantages, avantages dont jouissent aujourd'hui les pêcheries de l'Atlantique, la politique du gouvernement doit être changée. La mer de Behring doit être déclarée mer libre et ouverte à tous nos citoyens, à l'exception des eaux qui entourent les îles Pribyloff, jusqu'à une distance de la rive qui ne doit pas dépasser une lieue marine. En dedans de cette limite les phoques doivent être protégés pendant les mois de reproduction, comme la propriété des Etats-Unis, mais en dehors de cette limite la mer devrait être ouverte a tous nos citoyens.

NOS RELATIONS AVEC LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

La chambre de commerce attire aussi respectueusement votre attention sur les relations présentes entre ce Territoire et la Colombie Britannique, et la nécessité de les continuer sur le terrain amical actuel. Sur la côte de l'Atlantique tout le pays au nord de la limite nord-est du Maine est un pays étranger aux Etats-Unis. Sur la

côte du Pacifique nous sommes dans une position entièrement différente. Le territoire de Washington, jusqu'à l'époque de l'acquisition de l'Alaska, était la frontière nord-ouest des Etats-Unis, comme l'Etat du Maine en est la frontière nord-est. Mais aujourd'hui la position est changée. Au lieu de voir tout le pays au nord faire partie du Canada, nous avons le grand Territoire de l'Alaska, entre lequel et l'Etat de Washington la province de la Colombie-Britannique se trouve comme enclavée, et pour arriver a l'Alaska nous sommes obligés de traverser les eaux de cette province. Tous les navires portant du fret, des passagers et les malles, et tous les touristes sont obligés de suivre la route intérieure et de passer à travers les possessions d'une nation étrangère.

Les intérêts de la côte du Pacifique depuis San-Francisco jusqu'à l'Alaska sont identiques ; nos relations avec la Colombie-Britannique, et en particulier avec les villes de Victoria, Vancouver et New-Westminster, et autres endroits, sont des plus cordiales et amicales, et c'est le désir de cette chambre de commerce que ces relations soient encouragées par notre gouvernement, pour l'avantage de notre population. L'achèvement du chemin de fer canadien du Pacifique a été d'un bénéfice direct pour Port-Townsend, en ce qu'il a libéré cette ville des prix exhorbitants exigés par le Northern Pacific Railroad. L'on compte que de nouveaux avantages résulteraient de la construction du Canadian Western Railway, autorisée par acte de la législature de la Colombie-Britannique, à sa session du mois d'avril 1889, lequel chemin de fer partant d'un point sur la ligne du Grand-Trunk Canadian Line, dans Alberta, traversera les régions de la rivière de la Paix et Chicoltin, pour prendre la route de Bute-Inlet, traversant au détroit Seymour pour atteindre l'île Vancouver, et ensuite Nanaimo et Victoria. Le projet est d'obtenir, par ce chemin, une ligne directe entre Victoria, Colombie-Britannique, et Portland, Maine. L'on se propose ensuite de traverser le détroit de Frua, par bateau passeur à vapeur, entre Victoria et Port-Townsend, et au moyen du Port-Townsend Southern Road, jusqu'à Portland, Oregon, offrir un transport direct aux passagers entre San-Francisco et San-Diego, Cal., et, par l'entremise des autres chemins de fer du continent, jusqu'à la côte de l'Atlantique.

“ Mais, bien que cette chambre de commerce connaisse parfaitement les avantages que retireront Puget-Sound, et Port-Townsend en particulier, de ce réseau de chemins de fer étranger qui fera la concurrence aux chemins de fer américains et les obligera à baisser leurs prix, elle n'oublie pas, pour cela, la cause qui permet aux chemins de fer canadiens d'offrir des taux plus bas que les chemins de fer américains, et cette cause, c'est la subvention payée par le gouvernement impérial de la Grande-Bretagne aux steamers entre Vancouver, la Chine et le Japon—subvention qui permet à ces steamers de s'emparer de la plus grande partie du commerce de thé et de soie, et, en réalité, d'accaparer le commerce presque tout entier des Indes. Toutes les grandes nations du monde—l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Russie, l'Italie et autres, accordent des subventions généreuses à la navigation. Les Etats-Unis seuls se tiennent à l'écart, et comme conséquence le pavillon américain est maintenant l'exception là où auparavant il était la règle, et notre commerce est passé aux navires appartenant à des nations étrangères. Nous croyons que si la politique de subvention adoptée par la Grande-Bretagne l'était aussi par les Etats-Unis, notre commerce en ressentirait les mêmes résultats bienfaisants ; et dans ce but nous demandons respectueusement toute votre attention et votre coopération.”

Il n'y avait que trois fabriques de conserves de saumon en Canada en l'année 1876 ; en 1878 le nombre en était augmenté à quinze, et la quantité de saumon mis en boîtes, qui était de 9,847 caisses en 1876, s'était élevée à 203,916 caisses en 1877, soit une augmentation de douze fabriques, et de 194,069 caisses de saumon en boîtes. La production totale du saumon dans la Colombie-Britannique, qui était de 9,795,984 caisses en 1887, a baissé cependant, en 1888 à 833,944 caisses—soit une diminution de 962,040 caisses.

Constatant ces chiffres avec alarme, le ministre de la marine et des pêcheries croit qu'il aurait été justifiable d'ordonner une stricte observation des règlements ; mais écoutant les appels qui lui furent faits, et vu les arrangements déjà conclus pour les opérations de l'année, il recommanda que la mise en opération des règlements du 26 novembre 1878 fût suspendue jusqu'à la saison de pêche de 1890.

Cette recommendation fut approuvée par arrêté du conseil le 17 mars 1889.

Marine et Pêcheries.

Dans le mois de novembre 1889, une délégation des paqueurs de la Colombie-Britannique vint à Ottawa pour presser l'adoption de leurs vues concernant les règlements de 1888. Entre autres recommandations, la délégation voulait que le nombre de permis ne fût pas limité; que la période de clôture hebdomadaire fût de 48 heures; que les règlements concernant les déchets de poisson ne fussent pas mis en viguenr, et que la grandeur de la maillle des rets à saumon fut réduite à 5¾ pcs. Les vues de la délégation furent soumises à l'inspecteur des pêcheries de la Colombie, et, après mûres délibérations sur le sujet, le ministre soumit au conseil les règlements suivants qui furent approuvés par un arrêté du conseil en date du 14 mars 1890 :—

Article 1er.

Pêche du saumon.

1. La pêche au moyen de rets ou autres engins sans baux ou permis du ministre de la marine et des pêcheries est prohibée dans les eaux de la Colombie-Britannique.

Cependant il est permi aux Sauvages de prendre en tout temps, de toute autre manière qu'avec le rets en dérivette ou le dard, du poisson pour leur subsistance mais non pour le vendre ou l'échanger.

2. Les mailles des rets à saumon devront avoir au moins 5¾ pouces, mesure étendue, et il ne sera pas permis d'en diminuer la grandeur par aucun procédé; mais le ministre de la marine et des pêcheries pourra toujours ordonner que des mailles plus grandes soient employées en tels temps et endroits qui pourront être dans son opinion nécessaires pour la protection des pêcheries.

3. (*a.*) Le saumon ne pourra être pêché avec des rets en dérivette que dans les eaux de la mer, et il ne sera pas permis de le pêcher en eau douce avec des rets de quelque sorte que ce soit.

(*b.*) Les rets en dérivette ne pourront être tendus de façon à obstruer plus du tiers de la rivière.

(*c.*) La pêche au saumon sera discontinuée depuis 6 heures du matin le samedi jusqu'à six heures du matin le lundi suivant, et pendant cette période de clôture il ne sera permis de tendre aucun rets ou autre engin de pêche de façon à empêcher la libre circulation du poisson, et tous autres rets ou engins de pêche, tendus ou utilisés de quelqu'autre manière pendant cette période pourront être saisis et confisqués comme étant tendus illégalement, et le propriétaire ou les propriétaire, ou les personnes se servant de ces rets, seront passibles des amendes et frais imposés par l'Acte des pêcheries.

4. (*a.*) Toute personne, propriétaire ou possèdant simplement une part dans la propriété de rets à saumon, bateau ou autre engin de pêche, devra, avant de pouvoir se servir de tels rets, bateau ou engin de pêche, transmettre par écrit un mémoire donnant le nom du propriétaire ou personne ayant des intérêts, la longueur du rets, celle du bateau ou autre engin de pêche, en même temps que l'endroit où l'on se propose de les utiliser, à l'inspecteur des pêcheries, lequel, s'il n'existe pas d'objection valable, pourra, en se conformant aux instructions du ministres de la marine et des pêheries, accorder une licence de pêche au pétitionnaire; et tout rets, bateau ou engin de pêche dont l'on se servira avant que pareille licence soit obtenue, et tout rets, bateau ou engin de pêche, dépassant ou éludant la description contenue dans cette licence seront censés être illégaux et seront passibles de saisie ainsi que le poisson qu'ils auront servi à prendre; et le propriétaire ou la personne qui s'en servira sera passible de l'amende et des frais stipulés par l'Acte des pêcheries.

(*b.*) Tous rets à saumon et bateaux de pêche devront porter les noms de leur propriétaire, ou propriétaires, lisiblement écrits sur deux morceaux de bois ou de métal; une marque devra être placée sur tels rets ou bateux pendant toute la saison de pêche, de façon à être visible sans qu'il soit nécessaire de lever le rets, et tous rets ou bateaux qui ne porteront pas cette marque pourront être confisqués.

5. (*a.*) Le ministre de la marine et des pêcheries déterminera de temps à autre le nombre de bateaux, seines, rets ou autres engins de pêche autorisé dans les eaux de la Colombie-Britannique.

(*b.*) Le nombre total de licences pour la pêche du saumon dans la rivière Fraser sera limité à 500, et de ce nombre 350 seront réservées aux propriétaires de fabriques en opération sur la rivière Fraser pendant la saison de 1890, le partage entre ces

fabriques devant être basé, dans le cas des anciennes fabriques, sur la moyenne du paquage de chacune durant les trois dernières années, et pour les nouvelles fabriques, sur l'estimation de l'inspecteur des pêcheries, basée sur la capacité de ces nouvelles fabriques.

Le prix des licences sera de vingt piastres lorsque le nombre pris par une seule fabrique ne dépasera pas vingt, et $50 pour chaque licence en plus du chiffre vingt, lorsqu'une fabrique y aura droit en vertu du plan proposé. Si quelques-unes des 350 licences n'étaient pas prises, elles pourraient être divisées sur la base déjà proposée aux fabriques qui en feraient la demande, au taux de $50 par licence, et au cas où le nombre ne serait pas suffisant pour permettre cette division, l'inspecteur des pêcheries pourra les distribuer de telle façon qu'il jugera équitable sur paiement de l'honoraire en dernier lieu mentionné; les autres 150 licences seront accordées, à raison de $5 par licence, aux propriétaires de réfrigérants sur la rivière et aux pêcheurs, de la manière que le ministre de la marine pourra autoriser, aucun pêcheur cependant ne devant recevoir plus d'une licence.

Article 2.

Pêche de la truite.

Personne ne pêchera, prendra, ou tuera de la truite entre le 15 octobre et le 15 mars de chaque année, inclusivement. Mais les Sauvages pourront en tout temps prendre ou tuer de la truite pour leur propre usage, mais non pour la vendre ou l'échanger.

Sur un rapport présenté par le surintendant de la pisciculture, représentant que vu leurs effets malfaisants les seines devraient être défendues pour la pêche du saumon dans les eaux de la Colombie, comme elle l'est dans les autres parties du Canada, les susdits règlements furent modifiés par l'addition de la clause suivante :—

"Il est défendu de se servir de seines pour pêcher le saumon dans les eaux de la Colombie-Britannique".

Tels sont les règlements aujourd'hui en vigueur. En général, et à peu d'exceptions près, on peut dire que la loi et les réglements faits en vue de la protection des pêcheries ont été bien observés. Si l'on tient compte du grand nombre de personnes employées à cette pêche et des intérêts des pêcheurs et paqueurs, il y a eu peu d'infractions à la loi, et celles qui ont été commises ont été promptement découvertes et punies. Règle générale, les pêcheurs de la Colombie-Britannique sont une classe d'hommes respectant la loi. Ils paraissent comprendre l'importance et la nécessité de restrictions judicieuses afin de conserver une insdustrie importante au succès de laquelle ils sont les premiers intéressés.

Les plus grandes difficultés sont venues, dans les dernières années, de la part des propriétaires de fabriques.

M. George Pittendreigh succéda à M. Anderson en 1884, et il conserva la charge d'inspecteur jusqu'au mois d'avril 1886. Le 1er juillet 1887, M. Thomas Mowat, de New-Westminster, qui avait acquis une grande expérience dans la pêche du saumon à la Baie des Chaleurs, fut nommé à la place de M. Pittendreigh. Il occupa cette position jusqu'à sa mort, qui arriva en Septembre 1891.

M. John McNab, de New-Westminster, a été nommé alors successeur de M. Mowat, et il occupe présentement la position d'inspecteur des pêcheries.

PERSONNEL.

Le personnel employé présentement à la protection des pêcheries de la Colombie-Britannique se compose d'un inspecteur pour toute la province et de 14 gardiens répartis comme suit:—

4 sur la rivière Fraser.
2 " Skeena.
2 " Naas.
1 " Courtney.
1 " Cowichan.
1 à Victoria et à Esquimalt.
1 à Rivers Inlet.
1 à Burrard Inlet.
1 à Mud Bay.

Des gardiens spéciaux sont aussi employés de temps en temps, à d'autres endroits, suivant que les circonstances le demandent, principalement pendant les saisons réservées.

DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Afin de pouvoir se former une idée du développement énorme des pêches de la Colombie-Britannique il serait nécessaire de consulter le tableau que l'on trouvera à la page cxxxviii. On y verra que l'industrie du saumon qui, en 1876, rapportait $78,773, a produit, en 1877, $465,755, et la somme énorme de $1,727,457 en 1892. La plus grosse pêche, cependant, a été en 1889, lorsque le paquage du saumon a produit $2,414,655, et le rendement total des pêches de la province s'est élevé à $2,673,395. Une industrie de cette importance mérite qu'on lui porte beaucoup d'attention.

Les états suivants montrent les dépenses et recettes des pêcheries (amendes, licenses, etc.) pour chaque année depuis la Confédération, dans la Colombie-Britannique :—

ÉTAT indiquant le montant des revenus et des dépenses dans la Colombie-Britannique depuis 1872

Années.	Revenu.	Dépenses.		
		Générales.	Pisciculture.	Total.
	$	$	$	$
1872	....	....	....	....
1873	....	....	....	....
1874	....	....	....	....
1875	....	....	....	....
1876	105	....	....	400
1877	....	....	....	635
1878	....	....	....	690
1879	....	....	....	1,423
1880	10	....	....	1,399
1881	....	....	....	1,721
1882	672	1,599	....	1,599
1883	790	1,599	....	1,599
1884	127	2,231	3,704	5,936
1885	365	1,437	11,873	13,310
1886	922	1,878	5,405	7,284
1887	943	5,860	4,623	10,484
1888	6,934	3,661	5,653	9,314
1889	6,416	4,333	4,933	9,266
1890	11,367	3,634	4,202	7,836
1891	12,914	4,320	3,339	7,659
1892	8,192	6,158	2,896	9,054

ÉTAT montrant la valeur des pêcheries de la Colombie-Britannique entre 1876 la marine et

Poissons, etc.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.
	$	$	$	$	$	$	$	$
Saumon en boîtes	*72,164	436,667	736,138	395,882	400,781	1,063,656	1,402,835	1,079,606
" frais, fumé	....	600	2,139	10,050	14,839	39,900	10,638	88,967
" salé	6,609	28,488	43,720	17,411	20,270	39,332	45,508	42,453
Hareng	....	3,304	1,450	1,570	1,790	3,700	14,290	5,925
Truite	....	....	....	....	150	210	2,152	4,501
Esturgeon	....	125	....	....	3,200	4,216	4,782	4,137
Flétan	....	....	3,000	7,220	1,182	578	380	1,500
Oulachons	....	....	944	3,400	905	4,311	2,479	7,367
Huitres	....	....	....	....	....	....	....	....
Moules	....	....	....	....	....	....	....	....
Ecrevisses et crevettes	....	....	....	....	....	....	....	....
Eperlans	....	....	....	....	....	....	....	....
Skills	....	....	....	....	....	....	....	....
Tooshqua	....	....	....	....	....	....	....	....
Morue de roche	....	....	....	....	....	....	....	....
Phoques à fourrure	....	25,650	43,168	101,500	164,700	164,242	178,750	93,400
Loutres de mer	....	....	....	5,600	4,200	6,000	8,500	4,800
Poisson assorti ou mêlé	900	400	400	150	475	700	1,776	31,860
Huiles de poisson	25,024	56,198	62,806	46,040	63,518	79,776	108,112	119,747
Produits du poisson	....	....	....	114	324	....	2,250	300
Poisson pour la cons. locale	....	32,000	32,000	37,000	37,000	47,500	58,000	159,000
Valeur totale	104,697	583,432	925,766	631,706	713,335	1,454,321	1,842,675	1,644,645

*Ces chiffres sont pris dans les rapports de la douane de Victoria.

ETAT indiquant les espèces et la valeur du poisson et dérivés du

Poissons, etc.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.
	$	$	$	$	$	$	$
Saumon, fumé ... liv.	....	....	842	136	26	40	100
" en boîtes ... "	70,696	393,380	584,573	294,555	297,083	896,005	1,152,586
" frais ... "	....	....	....	....	....	....	16
" saumuré ... brls.	2,[illegible]74	22,802	12,261	9,117	10,964	19,798	25,366
Morue, etc., sèche et salée ... qtx.	....	....	....	....	....	....	5
Flétan, frais ... liv.	....	....	....	743	927	307	213
Poisson de mer et autres ... brls.	900	....	818	297	185	1,697	131
Huîtres, fraîches ... "	....	....	....	....	....	....	....
Fourrures, ou peaux d'animaux marins.	....	....	....	....	75,840	65,134	123,804
Hareng ... brls.	....	2,064	....	....	....	191	5,265
Autres articles	....	....	....	....	....	118	2,753
Huile de poisson ... gal.	31,433	5,594	34,999	12,562	15,959	30,920	23,146
Totaux	105,603	423,840	633,493	317,410	400,984	1,014,210	1,333,385

et 1892 inclusivement, compilé à l'aide des rapports annuels du département de des pêcheries.

1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
776,831	542,585	838,604	1,175,518	1,104,243	2,414,655	2,387,519	1,517,060	1,378,631
574,700	77,940	61,197	227,628	250,380	221,280	185,561	233,345	320,650
50,728	31,212	26,151	53,508	42,410	37,460	29,940	16,236	28,176
8,227	8,830	2,040	7,618	6,945	12,800	21,975	21,415	26,172
5,323	5,810	3,075	5,550	850	1,402	5,290	6,360	6,805
17,645	17,725	5,745	14,940	10,775	15,930	19,800	16,225	26,025
9,000	9,540	8,100	38,600	13,075	30,252	31,840	56,500	67,875
7,690	4,981	3,820	3,610	4,880	13,390	7,780	12,505	19,040
1,250	1,250	2,100	3,500	2,400	5,250	7,000	3,000	4,000
1,800	2,500	3,000	3,500	3,000	6,125	5,250	13,244	9,625
....	2,000	2,500	4,500	7,500	10,750	30,240	30,200	30,000
....	....	760	....	480	3,126	6,045	4,050	7,830
....	....	....	....	8,712	18,720	3,480	1,644	1,140
....	....	....	....	....	13,417	15,450	22,475	20,815
....	....	....	....	....	1,962	10,037	7,345	8,675
156,419	150,019	391,320	239,225	282,455	340,950	499,911	800,100	609,406
....	....	1,500	4,500	7,500	11,500	10,200	....	2,100
13,132	15,622	11,940	42,600	24,418	16,136	21,901	21,100	22,041
28,923	26,024	20,496	50,090	32,172	70,710	81,132	124,750	129,046
....	....	....	....	....	2,250	1,080	1,200	6,425
178,000	182,000	195,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	125,000
1,358,267	1,078,038	1,577,348	1,974,887	1,902,195	3,348,067	3,481,432	3,008,755	2,849,483

poisson exportés de la Colombie-Britannique depuis 1877.

1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.
$	$	$	$	$	$	$	$	$
....	....	....	....	14	36	55	61	....
798,351	504,335	405,898	601,806	917,996	750,002	2,067,368	1,741,287	1,253,382
....	....	....	....	3,368	751	3,379	6,825	14,750
15,304	31,933	15,875	13,823	29,991	20,692	11,856	10,125	1,017
....	....	....	....	....	508	1,370	30	9
....	....	20	....	162	198	164	220	12,038
507	66	41	223	388	23	147	621	60
....	71	....	....	10	87	....	38	5
70,178	164,592	211,096	287,377	202,779	209,584	290,396	513,471	1,060,227
....	....	....	8	....	....	....	....	....
14	....	102	....	4,569	4,724	5	1,976	9,525
15,017	26,675	10,015	7,322	4,737	7,018	....	....	....
899,371	727,672	643,052	910,559	1,164,014	993,623	2,374,720	2,274,654	2,351,083

ÉTAT comparatif du produit de la pêche du saumon dans la rivière Fraser et la rivière Colombie.

Année.	Rivière Fraser. Nombre de caisses contenant 4 douz. de boîtes chaque.	Riv. Colombie. Nombre de caisses contenant 4 douz. de boîtes chaque.
1876	7,247	450,000
1877	55,387	460,000
1878	81,446	460,000
1879	50,490	480,000
1880	42,155	530,000
1881	142,516	550,000
1882	199,204	541,300
1883	93,487	629,400
1884	38,437	620,000
1885	89,617	553,800
1886	99,177	448,500
1887	128,906	356,000
1888	76,616	352,000
1889	308,122	328,000
1890	244,637	499,000
1891	177,667	....
1892	89,115	....

La chambre de commerce de Victoria a comme membres plusieurs propriétaires importants de fabriques de conserves de saumon, et comme le but du département était de faire des règlements concernant ces fabriques, il allait de soi que les vues de personnes aussi intéressées ne pouvaient être prises comme guide. Le département a toujours cherché cependant à connaître les opinions de tout le monde, surtout de consulter les résidents autant que possible.

Avec cet objet en vue, M. Wilmot a fait, en novembre 1890, une visite à la Colombie-Britannique. On trouvera son rapport dans le rapport annuel des pêcheries pour 1890.

Les propriétaires de fabriques de conserves ont combattu ce rapport et ont demandé une nouvelle enquête.

Finalement, en vertu d'un arrêté du conseil, en date du 25 août 1891, l'hon. D. W. Higgins, de Victoria, W. J. Armstrong, shérif, de Westminster, et Samuel Wilmot, surintendant de la pisciculture, ont été nommés commissaires pour faire enquête et rapport. Leur rapport a été publié et déposé sur la table de la Chambre des Communes en 1893. On y voit des différences d'opinion et des contradictions entre les propriétaires de fabriques, les pêcheurs et les résidents, à propos de faits importants.

Les commissaires ont aussi différé d'opinion, bien que sur les points les plus importants ils soient tombés d'accord.

Le rapport a été étudié avec soin, et des règlements sont en voie de préparation; mais avant de faire de nouvelles démarches, ce projet de règlements sera soumis aux intéressés dans la Colombie-Britannique, et la décision finale sera prise par le gouvernement.

LA QUESTION DE LA MER DE BEHRING.

Le rapport de 1892 contenait une revue de cette question jusqu'au moment où elle a été prête à être soumise au tribunal d'arbitrage, qui devait se réunir à Paris de bonne heure en 1893.

Le renouvellement du *modus vivendi*, accepté de part et d'autre le 18 avril 1892, décrétant la fermeture jusqu'à la fin d'octobre 1893, des eaux de la mer de Behring du côté américain de la ligne de démarcation décrite dans le traité de cession de 1867, les navires faisant la pêche aux phoques sont partis cette année connaissant parfaitement leurs droits par rapport à ces eaux.

Jusqu'à présent il n'y a pas de rapport qu'aucun navire canadien ait tenté d'entrer dans ces eaux, et les côtiers des Etats-Unis ne les ont molestés d'aucune façon.

Arbitrage.

Une assemblée préliminaire des arbitres a eu lieu à Paris le 22 février, mais seulement pour ajourner au 23 mars, alors que les arbitres se sont assemblés pour procéder.

Le tribunal d'arbitrage était constitué comme suit:—

S. E. le baron Alphonse de Courcel, sénateur, ambassadeur de France, nommé par la France: président;

S. E. le marquis Emilio Visconti Venosta, sénateur du royaume d'Italie, nommé par l'Italie;

S. E. monsieur Gregers Gram, ministre de Suède et Norvège, nommé par la Suède et la Norvège;

Le très honorable lord Hannen, lord des appels; et

L'honorable sir John S. D. Thompson, C.C.M.G., premier ministre du Canada, tous deux nommés par Sa Majesté Britannique.

L'honorable John M. Harlen, juge de la cour suprême des Etats-Unis; et

L'honorable John T. Morgan, sénateur des Etats-Unis, nommés par les Etats-Unis.

Les agents respectifs étaient:

L'honorable Charles H. Tupper, ministre de la marine et des pêcheries du Canada, agent pour Sa Majesté Britannique.

L'honorable John W. Foster, général, agent pour le gouvernement des Etats-Unis.

Ce ne fut que le 5 août, à la suite de discussions qui durèrent plus de quatre mois que le tribunal d'arbitrage fit connaître sa sentence aux agents des gouvernements respectifs.

Voici le texte complet de cette sentence.

Sentence du Tribunal d'Arbitrage constitué en vertu du Traité conclu à Washington, le 29 février, 1892, *entre les Etats-Unis d'Amérique et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.*

ATTENDU que, par un traité entre les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, signé à Washington le 29 février 1892 et dont les ratifications par les gouvernements des deux pays ont été échangées à Londres le 7 mai 1882, il a été, entre autres stipulations, convenu et réglé que les différends qui avaient surgi entre le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le gouvernement de Sa Majesté Britannique, au sujet des droits de juridiction des Etats-Unis dans les eaux de la mer de Behring, et aussi relativement à la préservation des phoques à fourrure habitant ou fréquentant la dite mer et aux drois des citoyens et des sujets des deux pays en ce qui concerne la capture des phoques à fourrure se trouvant dans les dites eaux ou les fréquentant, seraient soumis à un tribunal d'arbitrage composé de sept arbitres, qui seraient nommés de la manière suivante, à savoir que: deux arbitres seraient désignés par le Président des Etats-Unis; deux arbitres seraient désignés par Sa Majesté Britannique; Son Excellence le Président de la République Française serait priée, d'un commun accord, par les hautes parties contractantes de désigner un arbitre; Sa Majesté le Roi d'Italie serait priée, de la même manière, de désigner un arbitre; Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège serait priée, de la même manière, de désigner un arbitre—les sept arbitres ainsi nommés devant être des jurisconsultes d'une réputation distinguée dans leurs pays respectifs, et les Puissances auxquelles leur désignation serait remise devant être priées de choisir, autant que possible, des jurisconsultes sachant la langue anglaise;

Et attendu qu'il a été pareillement convenu, par l'article 11 du dit traité, que les arbitres se réuniraient à Paris dans les vingt jours qui suivraient la remise des contre-mémoires mentionnées à l'article IV; qu'ils examineraient et décideraient avec impartialité et soin les questions qui leur étaient ou qui leur seraient soumises dans les conditions prévues par le dit traité, de la part des gouvernements des Etats-Unis et de Sa Majesté Britannique respectivement, et que toutes les questions examinées par le tribunal, y compris la sentence finale, seraient décidées par les arbitres à la majorité absolue des voix;

Et attendu que, par l'article VI du dit traité, il a été pareillement convenu ce qui suit:

"En vue de la décision des questions soumises aux arbitres, il est entendu que les cinq points suivants leur seront soumis, afin que leur sentence comprenne une décision distincte sur chacun des dits cinq points, savoir:—

"1. Quelle juridiction exclusive dans la mer aujourd'hui connue sous le nom de mer de Behring et quels droits exclusifs sur les pêcheries de phoques dans cette mer, la Russie a-t elle affirmés et exercés avant et jusqu'à l'époque de la cession de l'Alaska aux Etats-Unis?

"2. Jusqu'à quel point la revendication de ces droits de juridiction en ce qui concerne les pêcheries de phoques a-t-elle été reconnue et concédée par la Grande-Bretagne?

"3. L'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était-il compris dans l'expression 'Océan Pacifique,' telle qu'elle a été employée dans le texte du traité conclu en 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, et quels droits, si droits il y avait, la Russie a-t-elle possédés et exclusivement exercés dans la mer de Behring, après le dit traité?

"4. Tous les droits de la Russie, en ce qui concerne la juridiction et en ce qui concerne les pêcheries de phoques, dans la partie de la mer de Behring qui s'étend à l'est de la limite maritime déterminée par le traité du 30 mars 1867, entre les Etats-Unis et la Russie, ne sont-ils pas intégralement passés aux Etats-Unis en vertu de ce même traité?

"5. Les Etats-Unis ont-ils quelque droit, et, en cas d'affirmative, quel droit ont-ils, soit à la protection, soit à la propriété des phoques à fourrure qui fréquentent les îles appartenant aux Etats-Unis dans la mer de Behring, quand ces phoques se trouvent en dehors de la limite ordinaire de 3 milles?"

Et attendu que, par l'article VII du dit traité, il a été pareillement convenu ce qui suit:—

"Si la décision des questions qui précèdent, en ce qui concerne la juridiction exclusive des Etats-Unis, laisse les choses en état tel que le concours de la Grande-Bretagne soit nécessaire pour l'établissement de règlements en vue de la protection et de la conservation convenables des phoques à fourrure habitant ou fréquentant la mer de Behring, les arbitres auront à déterminer quels règlements communs sont nécessaires, en dehors des limites de la juridiction des gouvernements respectifs, et à quelles eaux ces règlements devraient s'appliquer.

"Les hautes parties contractantes s'engagent en outre à unir leurs efforts pour obtenir l'adhésion d'autres Puissances à ces règlements;"

Et attendu que, par l'article VIII du dit traité, après avoir exposé que les hautes parties contractantes n'avaient pu s'entendre sur une formule qui comprît la question des responsabilités à la charge de l'une d'elles, à raison des torts allégués avoir été causés à l'autre, ou aux citoyens de l'autre, à l'occasion des réclamations présentées et soutenues par la dite partie, et qu'elles "désiraient que cette question secondaire ne suspendît ou ne retardât pas plus longtemps la production et la décision des questions principales," les hautes parties contractantes sont convenues que "chacune d'elles pourrait soumettre aux arbitres toute question de fait impliquée dans les dites réclamations et demander une décision à cet égard, après quoi la question de la responsabilité de chacun des deux gouvernements à raison des faits établis serait matière à négociations ultérieures;"

Et attendu que le Président des Etats-Unis d'Amérique a désigné l'honorable John M. Harlan, juge de la cour suprême des Etats-Unis, et l'honorable John T. Morgan, sénateur des Etats-Unis, pour être deux des dits arbitres; que Sa Majesté Britannique a désigné le très honorable lord Hannen et l'honorable sir John Thompson, ministre de la justice et attorney général pour le Canada, pour être deux des dits arbitres; que Son Excellence le Président de la République Française a désigné le baron Alphonse de Courcel, sénateur, ambassadeur de France, pour être un des dits arbitres; que Sa Majesté le Roi d'Italie a désigné le marquis Emilio Visconti Venosta, ancien ministre des affaires étrangères et sénateur du royaume d'Italie, pour être un des dits arbitres; et que Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège a désigné M. Gregers Gram, ministre d'Etat, pour être un des dits arbitres;

Et attendu que nous susnommés, arbitres désignés et investis de la manière qui vient d'être relatée, ayant accepté de prendre la charge de cet arbitrage, et nous étant dûment réunis à Paris, avons procédé avec impartialité et soin à l'examen et à la décision de toutes les questions qui ont été soumises à nous, arbitres susnommés, en vertu du dit traité, ou à nous présentées, au nom des gouvernements des Etats-Unis et de Sa Majesté Britannique respectivement, de la manière prévue par le dit traité;

Nous, arbitres susnommés, ayant examiné avec impartialité et soin les dites questions, décidons et prononçons de même, sur les dites questions, par notre présente sentence, de la manière qui suit, à savoir:—

En ce qui concerne les cinq points mentionnés dans l'article VI et sur chacun desquels notre jugement doit comprendre une décision distincte, nous décidons et prononçons ce qui suit:—

Sur le premier des cinq points susdits, nous, arbitres susnommés, le baron de Courcel, le juge Harlan, lord Hannen, sir John Thompson, le marquis Visconti Venosta, et M. Gregers Gram, constituant la majorité des arbitres, décidons et prononçons ce qui suit:—

Par l'ukase de 1821 la Russie a revendiqué des droits de juridiction, dans la mer connue aujourd'hui sous le nom de mer de Behring, jusqu'à la distance de 100 milles italiens au large des côtes et îles lui appartenant; mais, au cours des négociations qui ont abouti à la conclusion des traités de 1824 avec les Etats-Unis et de 1825 avec la Grande-Bretagne, elle a admis que sa juridiction dans la dite mer serait

limitée à une portée de canon de la côte; et il apparaît que, depuis cette époque jusqu'à l'époque de la cession de l'Alaska aux Etats-Unis, elle n'a jamais affirmé en fait ni exercé aucune juridiction exclusive dans la mer de Behring, ni aucun droit exclusif sur les pêcheries de phoques à fourrure dans la dite mer, au delà des limites ordinaires des eaux territoriales.

Sur le second des cinq points susdits, nous, arbitres susnommés, le baron de Courcel, le juge Harland, lord Hannen, sir John Thompson, le marquis Visconti Venosta, et M. Gregers Gram, constituant la majorité des arbitres, décidons et prononçons que la Grande-Bretagne n'a reconnu ni concédé à la Russie aucun droit à une juridiction exclusive sur les pêcheries de phoques dans la mer de Behring, en dehors des eaux territoriales ordinaires.

Sur le troisième des cinq points susdits, et quant à la partie du dit troisième point où nous est soumise la question de savoir si l'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était compris dans l'expression "Océan Pacifique" telle qu'elle a été employée dans le texte du traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, nous, arbitres susnommés, décidons et prononçons à l'unanimité que l'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était compris dans l'expression "Océan Pacifique" telle qu'elle a été employée dans le dit traité.

Et quant à la partie du dit troisième point d'après laquelle nous avons à décider quels droits, si droits il y avait, la Russie a possédés et exclusivement exercés après le dit traité de 1825, nous, arbitres susnommés, le baron de Courcel, le juge Harlan, lord Hannen, sir John Thompson, le marquis Visconti Venosta, et M. Gregers Gram, constituant la majorité des arbitres, décidons et prononçons que la Russie n'a possédé ni exercé, après le traité de 1825, aucun droit exclusif de juridiction dans la mer de Behring ni aucun droit exclusif sur les pêcheries de phoques dans cette mer, au delà de la limite ordinaire des eaux territoriales.

Sur le quatrième des cinq points susdits, nous, arbitres susnommés, décidons et prononçons à l'unanimité que tous les droits de la Russie, en ce qui concerne la juridiction et en ce qui concerne les pêcheries de phoques, dans la partie de la mer de Behring qui s'étend à l'est de la limite maritime déterminée par le traité du 30 mars 1867, entre les Etats-Unis et la Russie, sont intégralement passés aux Etats-Unis en vertu de ce même traité.

Sur le cinquième des cinq points susdits, nous, arbitres susnommés, le baron de Courcel, lord Hannen, sir John Thompson, le marquis Visconti Venosta, et M. Gregers Gram, constituant la majorité des arbitres, décidons et prononçons que les Etats-Unis n'ont aucun droit de protection ou de propriété sur les phoques à fourrure qui fréquentent les îles appartenant aux Etats-Unis dans la mer de Behring, quand ces phoques se trouvent en dehors de la limite ordinaire de 3 milles.

Et attendu que les décisions ci-dessus relatées, sur les questions concernant la juridiction exclusive des Etats-Unis mentionnées dans l'article VI, laissent les choses en état tel que le concours de la Grande-Bretagne est nécessaire pour l'établissement de règlements en vue de la protection et de la préservation convenables des phoques à fourrure habitant ou fréquentant la mer de Behring, le tribunal ayant décidé à la majorité absolue des voix sur chacun des articles des règlements qui suivent, nous, arbitres susnommés, le baron de Courcel, lord Hannen, le marquis Visconti Venosta, et M. Gregers Gram, donnant notre assentiment à l'ensemble des articles des règlements qui suivent, et constituant la majorité absolue des arbitres, décidons et prononçons, d'après le mode prescrit par le traité, que les règlements communs qui suivent, applicables en dehors des limites de la juridiction des gouvernements respectifs, sont nécessaires, et qu'ils doivent s'étendre aux eaux ci-après déterminées:

Article 1. Les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne interdiront à leurs citoyens et sujets respectifs de tuer, prendre ou poursuivre, en tout temps et de quelque manière que ce soit, les animaux communément appelés phoques à fourrure, dans une zone de 60 milles autour des îles Pribyloff, en y comprenant les eaux territoriales.

Les milles mentionnés dans le paragraphe précédent sont des milles géographiques de 60 au degré de latitude.

Article 2. Les deux gouvernements interdiront à leurs citoyens et sujets respectifs de tuer, prendre ou poursuivre les phoques à fourrure, de quelque manière

que ce soit, pendant la saison s'étendant, chaque année, du 1er mai au 31 juillet inclusivement, sur la haute mer, dans la partie de l'océan Pacifique, en y comprenant la mer de Behring, qui est située au nord du 35e degré de latitude nord, et à l'est du 180e degré de longitude de Greenwich jusqu'à sa rencontre avec la limite maritime décrite dans l'article 1er du traité de 1867 entre les Etats-Unis et la Russie, et ensuite à l'est de cette ligne jusqu'au détroit de Behring.

Article 3. Pendant la période de temps et dans les eaux où la pêche des phoques à fourrure demeurera permise, les navires à voiles seront seuls admis à l'exercer ou à s'associer aux opérations de cette pêche. Ils auront cependant la faculté de se faire assister par des pirogues ou autres embarcations non pontées, mues par des pagaies, des rames ou des voiles, du genre de celles qui sont communément employées comme bateaux de pêche.

Article 4. Tout navire à voiles autorisé à se livrer à la pêche des phoques à fourrure devra être muni d'une licence spéciale délivrée à cet effet par son gouvernement, et devra porter un pavillon distinctif qui sera déterminé par le dit gouvernement.

Article 5. Les patrons des navires engagés dans la pêche des phoques à fourrure devront mentionner exactement sur leurs livres de bord la date et le lieu de chaque opération de pêche des phoques à fourrure, ainsi que le nombre et le sexe des phoques capturés chaque jour. Ces mentions devront être communiquées par chacun des deux gouvernements à l'autre à la fin de chaque saison de pêche.

Article 6. L'emploi des filets, des armes à feu et des explosifs sera interdit dans la pêche des phoques à fourrure. Cette restriction ne s'appliquera pas aux fusils de chasse, quand cette pêche sera pratiquée en dehors de la mer de Behring et pendant la saison où elle pourra être légitimement exercée.

Article 7. Les deux gouvernements prendront des mesures en vue de contrôler l'aptitude des hommes autorisés à exercer la pêche des phoques à fourrure; ces hommes devront être reconnus aptes à manier avec une habileté suffisante les armes au moyen desquelles cette pêche pourra être faite.

Article 8. Les règlements contenus dans les précédents articles ne s'appliqueront pas aux Indiens habitant sur les côtes du territoire des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne et pratiquant la pêche des phoques à fourrure dans des pirogues ou embarcations non pontées, non transportées par d'autres navires, ni employées à l'usage de ceux-ci, mues exclusivement à l'aide de pagaies, d'avirons ou de voiles, et manœuvrées chacune par cinq personnes au plus, de la manière jusqu'à présent usitée par les Indiens; pourvu que ceux-ci ne soient pas engagés au service d'autres personnes, et qu'alors qu'ils chassent ainsi dans des pirogues ou embarcations non pontées, ils ne poursuivent pas les phoques à fourrure en dehors des eaux territoriales, en exécution d'engagements contractés pour la livraison des peaux à une personne quelconque.

Cette exception n'aura pas pour effet de porter atteinte à la législation nationale de l'un ou de l'autre des deux pays; elle ne s'étendra pas aux eaux de la mer de Behring ni à celles des passes aléoutiennes.

Aucune des dispositions qui précèdent n'a pour objet de s'opposer à ce que les Indiens soient employés, comme chasseurs ou à tout autre titre, ainsi qu'ils l'ont été jusqu'à présent, sur des navires se livrant à la poursuite des phoques à fourrure.

Article 9. Les règlements communs établis par les articles précédents, en vue de la protection et de la préservation des phoques à fourrure, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'ils aient été en tout ou partie abolis ou modifiés par un accord entre les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Les dits règlements communs seront soumis tous les cinq ans à un nouvel examen, pour que les deux gouvernements intéressés se trouvent en mesure d'apprécier, à la lumière de l'expérience acquise, s'il y a lieu d'y apporter quelque modification.

Et attendu que le gouvernement de Sa Majesté Britannique a soumis au tribunal d'arbitrage, par application de l'article VIII du dit traité, certaines questions de fait impliquées dans les réclamations dont il est fait mention au dit article VIII, et a soumis également à nous, formant le dit tribunal, un exposé des faits dans les termes suivants :—

" *Conclusions de fait proposées par l'agent de la Grande-Bretagne, acceptées par l'agent des Etats-Unis, qui en admet l'exactitude, et soumises à l'examen du tribunal d'arbitrage.*

" 1. Que les diverses visites et saisies de navires ou de marchandises et les diverses arrestations de patrons et d'équipages, mentionnées dans l'annexe au mémoire britannique (pages 1 à 60 inclusivement), ont été faites par autorité du gouvernement des Etats-Unis; les questions se rapportant à la valeur des dits navires ou de leur contenu, ensemble ou séparément, et la question de savoir si les navires désignés dans l'annexe au mémoire britannique, ou certains d'entre eux, étaient, en totalité ou en partie, la propriété de citoyens des Etats-Unis, ont été retirées et n'ont pas été l'objet de l'examen du tribunal, sous cette réserve que les Etats-Unis gardent le droit de soulever ces questions ou quelqu'une d'entre elles, s'ils le jugent à propos, dans toute négociation ultérieure pouvant engager la responsabilité du gouvernement des Etats-Unis, en ce qui touche le paiement des sommes mentionnées dans l'annexe au mémoire britannique.

" 2. Que les susdites saisies, sauf en ce qui concerne le *Pathfinder* saisi à Neah Bay, ont été effectuées dans la mer de Behring, aux distances de la côte mentionnées au tableau ci-annexé, sous la lettre (C).

" 3. Que les dites visites et saisies de navires ont été faites par des navires armés pour le service public des Etats-Unis, dont les commandants avaient reçu, toutes les fois qu'elles ont eu lieu, du pouvoir exécutif du gouvernement des Etats-Unis, des instructions dont un exemplaire est reproduit en copie ci-après, annexe (A), les autres exemplaires des dites instructions étant conformes à ce modèle sur les points essentiels: que, dans toutes les occasions où des poursuites entamées devant les cours de district des Etats-Unis ont été suivies de condamnations, ces poursuites ont débuté par le dépôt d'un acte d'accusation, dont un modèle est annexé ci-dessous, annexe (B), les actes d'accusation déposés dans les autres procédures étant, en tous points essentiels, semblables à ce modèle; que les actes ou délits, allégués comme motifs de ces visites et saisies, ont été accomplis ou commis dans la mer de Behring, aux distances de la côte déjà indiquées; que, dans tous les cas où une condamnation a été prononcée, excepté ceux où les navires ont été relâchés après condamnation, la saisie a été approuvée par le gouvernement des Etats-Unis, et que, dans les cas où les navires ont été relâchés, la saisie avait été opérée par autorité du gouvernement des Etats-Unis; que les amendes et emprisonnements susdits ont été prononcés à raison d'infractions aux lois nationales des Etats-Unis—infractions toutes commises dans la mer de Behring, aux distances de la côte déjà indiquées.

" 4. Que les différents ordres mentionnés dans l'annexe ci-jointe, sous la lettre (C), enjoignant à certains navires de quitter la mer de Behring, ou de ne pas y entrer, ont été donnés par des navires armés pour le service public des Etats-Unis, dont les commandants avaient, toutes les fois qu'ils ont donné ces ordres, des instructions conformes à celles mentionnées ci-dessus sous le n° 3, et que les navires qui ont reçu ces injonctions étaient occupés à la chasse des phoques ou faisaient route pour entreprendre cette chasse; et que cette façon de procéder a été sanctionnée par le gouvernement des Etats-Unis.

" 5. Que les cours de district des Etats-Unis, devant lesquelles des poursuites ont été entamées ou suivies pour obtenir des condamnations contre les navires saisis, dont il est fait mention dans l'annexe au mémoire de la Grande-Bretagne (pages 1 à 60 inclusivement), avaient tous droits de juridiction et pouvoirs appartenant aux cours d'amirauté, y compris la juridiction de Tribunaux de Prises, mais que, dans chaque cas particulier, la sentence prononcée par la cour s'appuyait sur les causes mentionnées dans l'acte d'accusation.

" ANNEXE (A).

" (Traduction.) " *Département du Trésor, Cabinet du Secrétaire, Washington.*

" Monsieur, " 21 *avril* 1886.

" Comme suite à une lettre du département, en date de ce jour, vous enjoignant de vous diriger avec le vapeur *Bear*, du service des Douanes, placé sous votre com-

mandement, vers les îles aux phoques, vous êtes par les présentes investi de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exécution de la loi dont les termes sont contenus dans la section 1956 des Statuts revisés des Etats-Unis, et ordre vous est donné de saisir tout navire et d'arrêter et livrer aux autorités compétentes tout individu ou toutes personnes que vous trouveriez agissant en violation de la loi susmentionnée, après qu'un avertissement suffisant leur aura été donné.

" Vous saisirez également tous spiritueux et armes à feu que l'on chercherait à introduire dans le pays sans une permission en règle, en exécution de la section 1955 des Statuts revisés et de la proclamation du Président en date du 4 février 1870.

" Respectueusement à vous.

(Signé) " C. S. FAIRCHILD,
" *Secrétaire par intérim.*

" Au capitaine M. A. Healy,
" Commandant le vapeur *Bear*, du service des Douanes,
" à San-Francisco (Colifornie).

" ANNEXE (B).

" Devant la cour de district des Etats-Unis pour le district d'Alaska.

" *Session (special term) d'août* 1886.

" (Traduction.)

" A l'honorable Lafayette Dawson, juge de la dite cour de district.

" Le réquisitoire à fin d'information par lequel M. D. Hall, attorney des Etats-Unis pour le district d'Alaska, poursuivant au nom des Etats-Unis et présent ici devant la cour, en sa personne, comme représentant des Etats-Unis et en leur nom, contre la goélette *Thornton*, ses agrès, apparaux, embarcations, cargaison et matériel, et contre toutes personnes intervenant comme ayant des intérêts engagés dans ce navire, en poursuite à fin de confiscation, présente les allégations et déclarations suivantes :—

" Que Charles A. Abbey, officier du service des douanes maritimes des Etats-Unis, chargé d'une mission spéciale dans les eaux du district d'Alaska, antérieurement au présent jour, à savoir le 1er août 1886, dans les limites du territoire d'Alaska et dans ses eaux, et dans les limites du district civil et judiciaire d'Alaska, à savoir dans l'étendue des eaux de cette partie de la mer de Behring qui appartient au dit district, dans les eaux navigables pour les navires venant de la haute mer et jaugeant 10 tonneaux et au-dessus, a saisi le vaisseau ou navire communément dénommé goélette, le *Thornton*, ses agrès, apparaux, embarcations, cargaison et matériel, lesquels étaient la propriété d'une ou de plusieurs personnes inconnues du dit attorney, et les a confisqués au profit des Etats-Unis pour les causes ci-après :

" Que le dit navire ou goélette a été trouvé se livrant à la destruction des phoques à fourrure, dans les limites du territoire d'Alaska et de ses eaux, en violation des dispositions de la section 1956 des Statuts revisés des Etats-Unis ;

" Et le dit attorney déclare que toutes les propositions ci-dessus énoncées et chacune d'elles sont et étaient vraies, et qu'elles tombent sous la juridiction maritime et d'amirauté de cette cour, et que, pour cette raison, et en exécution des statuts des Etats-Unis établis et édictés pour de tels cas, le navire ou la goélette mentionnée et décrite ci-dessus, jaugeant plus de 20 tonneaux, ses agrès, apparaux, embarcations, cargaison et matériel ont été et sont confisqués au profit des Etats-Unis, et que la dite goélette se trouve maintenant dans le district susdit.

" Ce pourquoi le dit attorney demande que l'honorable cour de justice procède et avise comme d'usage en cette affaire, et que toutes personnes ayant un intérêt dans la dite goélette ou navire soient citées par voie d'assignation générale et spéciale afin de répondre aux propositions sus-énoncées, et que, à la suite de la procédure à ce nécessaire, le dit navire ou goélette, ses agrès, apparaux, embarcations, cargaison et matériel soient condamnés pour la dite cause ou toute autre qu'il apparaîtrait juste par arrêt formel et décret de cette honorable cour, et confisqués au profit des dits Etats-Unis, selon la forme des statuts des dits Etats-Unis, établis et édictés pour de tels cas. (Signé) " M. D. BALL,
" *Attorney des Etats-Unis pour le district d'Alaska.*

"ANNEXE (C.)

"Le tableau ci-dessous contient les noms des navires britanniques employés à la chasse des phoques, qui ont été saisis ou avertis par les croiseurs du service des douanes des Etats-Unis, de 1886 à 1890, et la distance approximative de la terre où ces saisies ont eu lieu. Ces distances sont indiquées en ce qui concerne les navires *Carolena*, *Thornton* et *Onward*. d'après le témoignage du commandant Abbey, de la marine des Etats-Unis (voir 50e congrès, 2e session, Sénat, documents exécutifs, n° 106, pp. 20, 30 et 40.) Elles sont indiquées en ce qui concerne les navires *Anna Beck*, *W. P. Sayward*, *Dolphin* et *Grace*, d'après le témoignage du capitaine Sheppard, de la marine du trésor des Etats-Unis (livre bleu, Etats-Unis n° 2, 1890, pp. 80-82 (voir "Appendice au mémoire britannique, vol. iii.")

Nom du navire.	Date de la saisie.	Distance approximative de terre au moment de la saisie.	Navire des Etats-Unis qui a fait la saisie.
Carolena	1er août 1886	75 milles	*Corwin.*
Thornton	1er do 1886	70 do	do
Onward	2 do 1886	115 do	do
Favourite	2 do 1886	Averti par le *Corwin*, à peu près dans la même position que l'*Onward*.	
Anna Beck	2 juillet 1887	66 milles	*Rush.*
W. P. Sayward	9 do 1887	59 do	do
Dolphin	12 do 1887	40 do	do
Grace	17 do 1887	96 do	do
Alfred Adams	10 août 1887	62 do	do
Ada	25 do 1887	15 do	*Bear.*
Triumph	4 do 1887	Averti par le *Rush* de ne pas entrer dans la mer de Behring.	
Juanita	31 juillet 1889	66 milles	*Rush.*
Pathfinder	29 do 1889	50 do	do
Triumph	11 do 1889	Averti par le *Rush* (?) d'avoir à quitter la mer de Behring. Position au moment de l'avertissement.	
Black Diamond	11 do 1889	35 milles	do
Lily	6 août 1889	66 do	do
Ariel	30 juillet 1889	Averti par le *Rush* d'avoir à quitter la mer de Behring.	
Kate	13 août 1889	do do	
Minnie	15 juillet 1889	65 milles	do
Pathfinder	27 mars 1890	Saisi dans la baie de Neah. *	*Corwin.*

* La baie de Neah est située dans l'Etat de Washington, et le *Pathfinder* y a été saisi, du chef de délits commis par lui dans la mer de Behring l'année précédente. Ce bâtiment fut relâché deux jours plus tard.

Et attendu que le gouvernement de Sa Majesté britannique a demandé à nous, arbitres susnommés, de décider sur les dites questions de fait, telles qu'elles résultent de l'exposé susmentionné; que l'agent et les conseils du gouvernement des Etats-Unis ont, en notre présence et s'adressant à nous, déclaré que le dit exposé des faits était confirmé par les dépositions des témoins, et qu'ils s'étaient mis d'accord avec l'agent et les conseils de Sa Majesté britannique pour s'en remettre à nos arbitres de dire et prononcer véritable, en tant que nous le jugerons à propos, le dit exposé des faits.

Nous, arbitres susnommés, disons et prononçons à l'unanimité que les dits faits tels qu'ils se trouvent dans le dit exposé, sont véritables.

Et attendu que toutes et chacune des questions qui ont été examinées par le tribunal ont été décidées à la majorité absolue des voix;

Nous, le baron de Courcel, lord Hannen, le juge Harlan, sir John Thompson, le sénateur Morgan, le marquis Visconti Venosta, et M. Gregers Gram, étant entendu que les arbitres qui se sont trouvés en minorité sur certaines questions ne retirent

pas leurs votes, déclarons que le présent acte contient la décision finale et la sentence écrite du tribunal, conformément aux prescriptions du traité.

Fait en double à Paris, et signé par nous, le 15[e] jour d'août de l'année 1893.

(Signé), ALPH. DE COURCEL,
JOHN M. HARLAN,
JOHN T. MORGAN,
HANNEN,
JNO. S. D. THOMPSON.
VISCONTI VENOSTA,
G. GRAM.

Déclarations faites par le tribunal d'arbitrage et présentées aux gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne pour être prises en considération par ces gouvernements.

1. Les arbitres déclarent que les règlements communs, tels qu'ils sont établis par le tribunal d'arbitrage, en vertu de l'article VII du traité du 29 février 1892, n'étant applicables que sur la haute mer, devront, à leur avis, être complétés par d'autres règlements applicables dans les limites de la souveraineté de chacune des deux puissances intéressées et qui devront être fixés par elles d'un commun accord.

2. Vu l'état critique auquel il paraît constant que la race des phoques à fourrure se trouve actuellement réduite par suite de circonstances incomplètement éclaircies, les arbitres croient devoir recommander aux deux gouvernements de se concerter en vue d'interdire toute destruction des phoques à fourrure, tant sur terre que sur mer, pendant une période de deux ou trois ans, ou d'une année au moins, sauf telles exceptions que les deux gouvernements pourraient trouver à propos d'admettre.

Si cette mesure donnait de bons résultats, elle pourrait être appliquée de nouveau, à certains intervalles, suivant les circonstances.

3. Les arbitres déclarent en outre qu'à leur avis l'exécution des règlements établis par le tribunal d'arbitrage devra être assurée par un ensemble de stipulations et de mesures qu'il appartiendra aux deux Puissances d'arrêter, et que le tribunal doit s'en remettre en conséquence à ces deux Puissances pour rendre effectifs les règlements établis par lui.

Fait et signé à Paris, le 15 août 1893.

(Signé) ALPH. DE COURCEL.
JOHN M. HARLAN.
JOHN T. MORGAN.

J'approuve les déclarations 1 et 3.
HANNEN.

J'approuve les déclarations 1 et 3.
JNO. S. D. THOMPSON.
VISCONTI VENOSTA.
G. GRAM.

RÈGLEMENTS BASÉS SUR LA SENTENCE DES ARBITRES.

Les règlements communs établis en vertu du tribunal d'arbitrage n'étant applicables que sur la haute mer, devaient être, à l'avis des arbitres, complétés par d'autres règlements applicables dans les limites de la souveraineté de chacune des deux Puissances intéressées.

Ces règlements sont essentiellement du ressort du gouvernement impérial en ce qui concerne le Canada, et il est impossible pour le présent de donner, touchant leur nature et leur étendue, d'autres renseignements que ceux qui nous sont fournis par la sentence du tribunal d'arbitrage.

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis considèrent cependant qu'il est important d'en arriver à une conclusion au plus tôt, et ces deux gouvernements étudient en ce moment cette phase de la question.

REVUE DE LA SENTENCE DU TRIBUNAL D'ARBITRAGE.

Des opinions si différentes ayant été exprimées à propos du résultat de l'arbitrage et sur l'effet de la sentence, et la victoire ayant été réclamée par les deux côtés, il est bon de chercher quel a été réellement le résultat de la controverse.

Il est évident que pour savoir s'il y a eu succès ou insuccès dans un procès il faut considérer d'abord quel était le sujet du litige, et les prétentions de chacune des parties.

Nous nous proposons en conséquence de montrer aussi brièvement que possible quelles étaient les prétentions respectives des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, et comment ces prétentions ont été décidées par le tribunal, ainsi qu'il ressort des documents.

La controverse était divisée en deux parties distinctes. Les droits légaux que réclamaient les Etats-Unis pour justifier leur action, et les règlements qu'il était raisonnable de prescrire pour la conservation des phoques. Ces deux points ont été discutés séparément, et il convient en conséquence de les étudier séparément ici.

Examinons donc d'abord les droits légaux. Les Etats-Unis ont provoqué cette dispute en 1886 par l'acte très sérieux de saisir et confisquer des navires d'une puissance amie, et d'en emprisonner les sujets sur la prétention qu'ils commettaient un acte illégal violant la loi internationale. On doit supposer que cette décision n'a été prise qu'après mûr examen de la question légale et des droits des Etats-Unis à ce sujet.

Lorsque les procès furent instruits dans les cours américaines, l'avocat des Etats-Unis fit reposer ses droits de poursuite distinctement et exclusiment sur la prétention que la mer de Behring était une mer intérieure, une *mare clausum*, sur laquelle les Etats-Unis avaient pleine et entière juridiction, tel qu'il est dit dans le statut des Etats-Unis en vertu duquel la poursuite était intentée. Le plaidoyer fait en 1887 en défense de cette prétention, disait:—Les Etats-Unis sont prêts à accepter le jugement des cours et du "monde civilisé". La cour locale de l'Alaska décida en faveur de la prétention des Etats-Unis et justifia la saisie, mais lorsque la question fut soumise au "monde civilisé", premièrement sous forme de correspondance diplomatique avec l'Angleterre, et ensuite devant le tribunal international de Paris, une vue différente de la position fut prise.

(App. vol. III, p. 114-115-120.)

Feu M. Blaine, lorsqu'il était secrétaire d'État, nia que les Etats-Unis se fussent jamais appuyés sur la doctrine de *mare clausum*. Il a dit "Les assertions répétées que le gouvernement des Etats-Unis demande que la mer de Behring soit déclarée *mare clausum* sont sans fondement. Le gouvernement ne l'a jamais réclamé et ne la jamais désiré, et la désavoue expressément. Et subséquemment, faisant allusion à une expression de lord Salisbury qui paraissait impliquer que les Etats-Unis avaient jusque-là prétendu que la mer de Behring était une mer fermée, M. Blaine fit observer que si telle était la signification de ces paroles Sa Seigneurie aurait dû spécifier en quel endroit les Etats-Unis avaient jamais fait cette assertion."

(Vol. III, E.-U., nº 1, (1891), p. 56.)

(Vol. III, E.-U., nº 2, (1891), p. 1.)

M. Carter, dans son plaidoyer devant le tribunal d'arbitrage, dégage la responsabilité des Etats-Unis de la position prise devant la cour de l'Alaska, et dit que l'on ne devait chercher la position prise par les Etats-Unis que dans les déclarations autorisées faites à la Grande-Bretagne par voie diplomatique.

(Rapport revisé, p. 142-4.)

L'attorney général, d'après ce que lui fait dire le correspondant du *London Times*, fit observer avec beaucoup de force qu'il était véritablement surprenant que l'on put ainsi, après avoir porté une accusation contre une personne pour un certain délit, lui faire subir un procès sur un autre chef d'accusation dont elle n'a jamais reçu avis. Et ce qui était encore plus extraordinaire, c'était de voir un gouvernement

(Réimpression de lettres au *Times*.)

demander à ses juges d'appliquer une loi municipale en se basant sur certains faits définis, et ensuite toute une justification de la condamnation en alléguant d'autres prétentions auxquelles ni le juge ni le gouvernement n'avaient songé.

Les Etats-Unis ayant agi d'après leur propre interprétation de la loi internationale, prétendirent, lorsque leur conduite fut attaquée, qu'on devait leur permettre de formuler les propositions ou questions légales sur lesquelles ils s'appuyaient. Ils se prévalurent de ce privilège, et ils ne peuvent pas conséquemment dire que leurs prétentions n'ont pas été exactement, fidèlement et pleinement représentées par les termes des questions soumises.

Lord Salisbury avait dit que le gouvernement d'Angleterre était prêt à soumettre à un tribunal d'arbitrage "la légalité des récentes saisies et des questions qui en dépendent", mais M. Blaine s'opposa à cela en disant: Le Président est d'avis qu'il serait mieux, si la Grande-Bretagne veut y consentir, de soumettre à un tribunal d'arbitrage les questions mêmes qui ont fait le sujet de la discussion entre les deux gouvernements pendant les quatre dernières années. Je vais essayer de dire quelles sont ces questions dans la pensée du Président. (Vol. III, p. 520.) (Vol. III, E.-U., nº 1, (1891), p. 55.)

1. Quelle juridiction exclusive dans la mer aujourd'hui connue sous le nom de mer de Behring, et quels droits exclusifs sur les pêcheries de phoques dans cette mer la Russie a-t-elle affirmés et exercés avant et jusqu'à l'époque de la cession de l'Alaska aux Etats-Unis.

2. Jusqu'à quel point la revendication de ces droits de juridiction, en ce qui concerne les pêcheries de phoques, a-t-elle été reconnue et concédée par la Grande-Bretagne?

3. L'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était-il compris dans l'expression "Océan Pacifique," telle qu'elle a été employée dans le texte du traité conclu en 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, et quels droits, si droits il y avait, ont été donnés ou concédés à la Grande-Bretagne par le dit traité?

4. Tous les droits de la Russie en ce qui concerne la juridiction et en ce qui concerne les pêcheries de phoques, dans la partie de la mer de Behring qui s'étend à l'est de la limite maritime déterminée par le traité du 30 mars 1867, entre les Etats-Unis et la Russie, ne sont-ils pas intégralement passés aux Etats-Unis en vertu de ce même traité?

5. Quels sont maintenant les droits des Etats-Unis relativement aux pêcheries de phoques dans les eaux de la mer de Behring en dehors de la limite ordinaire de 3 milles, soit que ces droits résultent de la cession, par la Russie, de certains droits spéciaux ou juridiction que cette Puissance possédait sur ces pêcheries ou sur les eaux de la mer de Behring, ou que ces droits résultent de la propriété des îles que les phoques habitent ordinairement pour élever leurs petits et dont ils s'éloignent pour chercher leur nourriture, ou de tout autre fait ou incident établissant une relation entre ces pêcheries de phoques et les possessions territoriales des Etats-Unis?

De ces questions Lord Salisbury accepta les numéros 1, 2 et 4, faisant observer que la quatrième méritait peu d'être soumise, vu que la Grande-Bretagne était prête à l'accepter sans conteste. Quant aux autres aucun changement important ne fut fait, comme l'on pourra le voir par l'exposé suivant; et afin de montrer d'un seul coup d'œil comment chaque question a été résolue, on a cru bon de mettre les questions et les décisions en regard, en colonnes parallèles: (Vol. III, E.-U., nº 1, (1891), p. 87.)

Questions soumises.	*Sentence des arbitres.*
"1. Quelle juridiction exclusive dans la mer aujourd'hui connue sous le nom de mer de Behring et quels droits exclusifs	"1. Qu'au cours des négociations qui ont abouti à la conclusion des traités de 1824 avec les Etats-Unis et de 1825 avec

Questions soumises.

sur les pêcheries de phoques dans cette mer la Russie a-t-elle affirmés et exercés avant et jusqu'à l'époque de la cession de l'Alaska aux Etats-Unis ?

"2. Jusqu'à quel point la revendication de ces droits de juridiction en ce qui concerne les pêcheries de phoques a-t-elle été reconnue et concédée par la Grande-Bretagne?

"3. L'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était-il compris dans l'expression 'Océan Pacifique,' telle qu'elle a été employée dans le texte du traité conclu en 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, et quels droits, si droits il y avait, la Russie a-t-elle possédés et exclusivement exercés dans la mer de Behring, après le dit traité ?

"4. Tous les droits de la Russie, en ce qui concerne la juridiction et en ce qui concerne les pêcheries de phoques, dans la partie de la mer de Behring qui s'étend à l'est de la limite maritime déterminée par le traité du 30 mars 1867, entre les Etats-Unis et la Russie, ne sont-ils pas intégralement passés aux Etats-Unis en vertu de ce même traité ?

Sentence des arbitres.

la Grande-Bretagne, la Russie a admis que sa juridiction dans la dite mer serait limitée à une portée de canon de la côte ; et il apparaît que, depuis cette époque jusqu'à l'époque de la cession de l'Alaska aux Etats-Unis, elle n'a jamais affirmé en fait ni exercé aucune juridiction exclusive dans la mer de Behring, ni aucun droit exclusif sur les pêcheries de phoques à fourrure dans la dite mer, au delà des limites ordinaires des eaux territoriales.

"2. Que la Grande-Bretagne n'a reconnu ni concédé à la Russie aucun droit à une juridiction exclusive sur les pêcheries de phoques dans la mer de Behring, en dehors des eaux territoriales ordinaires.

"3. Sur le troisième des cinq points susdits, et quant à la partie du dit troisième point où nous est soumise la question de savoir si l'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était compris dans l'expression 'Océan Pacifique' telle qu'elle a été employée dans le texte du traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, nous, arbitres susnommés, décidons et prononçons à l'unanimité que l'espace de mer aujourd'hui connu sous le nom de mer de Behring était compris dans l'expression 'Océan Pacifique' telle qu'elle a été employée dans le dit traité.

Et quant à la partie du dit troisième point d'après laquelle nous avons à décider quels droits, si droits il y avait, la Russie a possédés et exclusivement exercés après le dit traité de 1825, nous, arbitres susnommés, le baron de Courcel, le juge Harlan, lord Hannen, sir John Thompson, le marquis Visconti Venosta, et M. Gregers Gram, constituant la majorité des arbitres, décidons et prononçons que la Russie n'a possédé ni exercé, après le traité de 1825, aucun droit exclusif de juridiction dans la mer de Behring ni aucun droit exclusif sur les pêcheries de phoques dans cette mer, au delà de la limite ordinaire des eaux territoriales.

"4. Que tous les droits de la Russie, en ce qui concerne la juridiction et en ce qui concerne les pêcheries de phoques, dans la partie de la mer de Behring qui s'étend à l'est de la limite maritime déterminée par le traité du 30 mars 1867, entre les Etats-Unis et la Russie, sont intégralement passés aux Etats-Unis en vertu de ce même traité.

Questions soumises.	*Sentence des arbitres.*
"5. Les Etats-Unis ont-ils quelque droit, et, en cas d'affirmative, quel droit ont-ils, soit à la protection, soit à la propriété des phoques à fourrure qui fréquentent les îles appartenant aux Etats-Unis dans la mer de Behring, quand ces phoques se trouvent en dehors de la limite ordinaire de 3 milles ?"	"5. Que les Etats-Unis n'ont aucun droit de protection ou de propriété sur les phoques à fourrure qui fréquentent les îles appartenant aux Etats-Unis dans la mer de Behring, quand ces phoques se trouvent en dehors de la limite ordinaire de 3 milles.

M. le juge Harlan et le sénateur Morgan n'ont pas concouru dans cette dernière réponse, mais il est difficile de comprendre exactement quels droits de protection ou de propriété pouvaient, dans leur pensée, appartenir aux Etats-Unis.

Quant à la troisième question, M. Blaine dit : on constate souvent, après une longue discussion, que des questions légales et diplomatiques, apparemment compliquées, reposent sur un seul point. Telle est, à l'avis du Président, la position dans laquelle se trouvent les Etats-Unis et la Grande-Bretagne dans la controverse actuelle touchant le véritable sens des traités russo-américain et anglo-russe de 1824 et 1825. La Grande-Bretagne prétend que les mots "océan Pacifique" tels qu'employés dans les traités avaient pour objet d'inclure, et de fait incluaient l'espace de mer connu sous le nom de mer de Behring. Les Etats-Unis prétendent que la mer de Behring n'a pas été mentionnée, qu'il n'y a été fait allusion dans aucun des deux traités, et n'était en aucune façon comprise dans les mots "océan Pacifique." Si la Grande-Bretagne peut soutenir sa prétension que la mer de Behring, à l'époque des traités avec la Russie en 1824 et 1825, était comprise dans l'océan pacifique, le gouvernement des Etats-Unis n'a aucune plainte fondée contre elle. (Vol. III, E.-U., n° 1, (1891), p. 37.)

Si, d'un autre côté, le gouvernement des Etats-Unis peut prouver, au-delà de tout doute, qu'à la date des traités il était compris par les trois puissances signataires que la mer de Behring était incluse dans les mots "océan Pacifique," alors la cause des Etats-Unis contre la Grande-Bretagne est complète et indéniable." Et après avoir consacré plusieurs pages à argumenter que la mer de Behring n'était pas comprise dans ces mots, M. Blaine dit : "Il doit certainement être évident maintenant pour lord Salisbury que la Russie n'a jamais eu l'intention de comprendre la mer de Behring dans les mots "océan Pacifique." (Vol. III, E.-U., n° 1, (1861). p. 50.)

On observera que sur ce point si fortement et énergiquement affirmé, la décision du tribunal a été unanime.

Il est clair que les vaisseaux de la Grande-Bretagne ont été saisis et condamnés en vertu d'une prétention que le gouvernement des Etats-Unis a, par la suite, désavouée et qu'il n'a pas tenté de maintenir devant le tribunal. Toutes et chacune des prétentions légales substituées après mûre délibération, pour justifier le droit des Etats-Unis, ont été déclarées erronées. L'avocat des Etats-Unis a parlé pendant douze jours pour défendre les droits ainsi allégués et exercés, et il est impossible de concevoir une défaite plus complète et plus conclusive quant à la question de la légalité des droits sur lesquels les Etats-Unis se fondaient.

On a dit quelque part que les Etats-Unis avaient eu gain de cause quant à la partie concernant les règlements, et que bien que le jugement fût en faveur de la Grande-Bretagne les Etats-Unis avaient obtenu les phoques. Sur ce point le résultat obtenu n'est pas susceptible d'une preuve aussi précise que les questions légales qui ont été soulevées, lesquelles ont été décidées dans l'affirmative ou la négative. Les deux parties ont reconnu la nécessité d'établir des règlements ; leur nature en fut laissée complètement à la discrétion des arbitres.

Si les Etats-Unis avaient réussi à faire accepter leur prétention que les phoques étaient leur propriété et qu'ils avaient le droit de les protéger partout où il se trouveraient, il n'aurait pas été nécessaire de s'unir pour faire des règlements. La Grande-Bretagne, cependant, avait toujours admis qu'il fallait faire des règlements pour la pêche des phoques sur la haute mer, et s'était déclarée prête à aider à l'adoption de toute mesure raisonnable de protection. Lorsque cette question vint à être discutée devant le tribunal, l'avocat de la Grande-Bretagne soumit un code de règlements supposés être effectifs. L'autre partie fut invitée a montrer leur inefficacité et à proposer des modifications. Ces règlements contenaient une saison réservée, dans la mer de Berhring, depuis le 15 septembre jusqu'au 1er juillet, et une zone protectrice de vingt milles autour des îles Prybyloff. Suivant l'interprétation exacte du traité, ces règlements devaient être restreints à la mer de Behring.

(Argument Carter, rapport revisé, p. 370.)

Le gouvernement des Etats-Unis refusa de discuter ces propositions ou de suggérer toute propositon autre que l'expulsion de la mer de Behring, expulsion qui a été plus tard virtuellement étendue à la prohibition absolue de la pêche au phoque sur la haute mer. Le gouvernement des Etats-Unis insistait sur cette mesure, alléguant qu'il avait prouvé qu'elle était essentielle.

(Voir lettres au "Times," p. 58.)

Les arbites n'ont pas aboli la pêche du phoque sur la haute mer, mais ont établi une saison réservée depuis le premier mai jusqu'au trente et un juillet, au lieu de depuis le quinze septembre jusqu'au premier juillet, s'étendant depuis le 35e degré de latitude nord, jusqu'à l'est du 180e degré de longitude, et une zone de soixante milles au lieu de trente. Ils décidèrent aussi que l'usage des armes a feu et des substances explosives serait défendu dans la mer de Behring.

Vu les prétentions respectives des deux parties, on ne peut pas dire que les Etats-Unis ont eu gain de cause. Ils ont peut-être obtenu plus qu'ils n'espéraient obtenir, comme on l'a répété souvent, mais ce qu'ils ont obtenu n'est certainement pas ce qu'ils demandaient comme étant essentiel.

La mer de Behring a une étendue de douze cents milles de l'est à l'ouest et de plus de huit cents du nord au sud. Dans le plaidoyer des Etats-Unis son étendue est portée à 873,128 milles de superficie. En chiffres ronds la zone protectrice couvrirait environ 15,000 milles. Sur les quatorze vaisseaux saisis douze ont été pris en dehors de cette limite. Dans les débuts, les sauvages chassaient les phoques au dard. On se servit ensuite de rifles, et plus tard les fusils leur furent substitués. Les sauvages constatant que l'usage des armes à feu rendait les phoques trop craintifs et qu'il leur devenait impossible de les tuer au dard, abandonnèrent le dard pour le fusil. On s'est opposé à cette méthode devant le tribunal parce que l'on prétend qu'une grande proportion des phoques qui sont blessés sont perdus; cet argument a sans doute prévalu auprès des arbitres.

Le temps et l'expérience seuls décideront finalement jusqu'à quel point la pêche du phoque peut être faite avec profit en haute mer sous l'empire des nouveaux règlements. Ceci est une matière d'opinion sur laquelle il serait inutile de dogmatiser lorsque ceux qui sont le plus en mesure de juger ont des opinions si différentes.

Il est certain que les arbitres n'ont pas eu l'intention de régler la question définitivement lorsqu'ils ont fait les règlements, bien que le gouvernement des Etats-Unis prétendisse que c'était nécessaire. Mais il y a un aspect de la question qui détruit effectivement la prétention que les Etats-Unis ont remporté une victoire.

(Argument Carter. rapport revisé, p. 353-360.)

Du moment qu'il fut question d'établir des règlements la Grande-Bretagne proposa que leur observation ne fût pas obligatoire pour les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avant que les autres pays maritimes ne les eussent acceptés.

Lord Salisbury, dans sa dépêche télégraphique du 22 novembre 1891, fait remarquer que "la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, s'il en était autrement, abandonneraient tout simplement aux autres nations le droit d'exterminer les phoques." (Vol. III, E.-U., n° 3, (1892), p. 117.)

M. Blaine s'opposa à cela, dans sa dépêche du 20 décembre, en disant que depuis cinq années que durait la contestation pas une nation européenne ne s'était livrée à la pêche du phoque; un navire allemand avait été vu une fois, mais n'était jamais revenu. Le Président, dit-il, dans une lettre en date du 27 novembre précédent, considérait ce point comme un changement essentiel dans les termes des questions qui devaient être soumises à l'arbitrage, et ne se sentait pas disposé à le discuter. Lord Salisbury n'insista pas. (Page 130.) (Page 126.)

Avant la sentence des arbitres, il y avait peu d'encouragement pour les nations étrangères à se livrer à la pêche du phoque. Il leur fallait soutenir la concurrence sur les marchés avec les Canadiens situés plus près du champ d'opérations, et de plus elles étaient à peu prés certaines que leurs vaisseaux seraient saisis par les Etats-Unis, en vertu de prétentions qu'il leur faudrait contester et règler avec cette puissance par arbitrage ou par la guerre, que ces prétentions fussent bien ou mal fondées.

Par la sentence arbitrale ces prétentions sont méconnues, et il est décidé que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas de droit légal d'empêcher la pêche du phoque en dehors de ses eaux territoriales. Cette sentence bien que restreignant les pêcheurs de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis à certaines étendues et certaines saisons, permet de fait aux autres nations de lutter avec avantage avec leurs anciens concurrants, et les y invite en proclamant qu'en tout temps et en tous lieux (sans qu'il y ait aucune nécessité de législation ou d'entente nouvelle), elles peuvent poursuivre le phoque en toute liberté, en dehors de la limite de trois milles.

Il est connu qu'avant ces règlements la pêche du phoque sur la haute mer était profitable, et les Etats-Unis disent qu'elle détruisait le phoque sur les îles. Si l'effet de ces règlements est d'empêcher seulement ceux qui y sont soumis de continuer la pêche du phoque avec avantage, ceux qui n'y sont pas astreints s'abstiendront-ils longtemps.

De deux choses l'une. Ces règlements sont raisonnables ou ils ne le sont pas. Ils ont été faits en vue d'accorder une part équitable de la pêche du phoque aux propriétaires des îles Pribyloff, et aux autres qui se livrent à cette pêche sur la haute mer. Si ces règlements sont raisonnables et effectifs, d'autres nations les accepteront avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Alors la Grande-Bretagne aura réussi à obtenir tout ce qu'elle a demandé, savoir l'établissement de règlements justes et équitables pour tous les intérêts en jeu. Si ces règlements ne sont pas raisonnables et effectifs et que les autres nations ne veuillent pas s'y soumettre, alors d'autres jouiront d'avantages refusés aux sujets anglais et aux citoyens américains.

La destruction du phoque ne peut être dans les intérêts d'aucun pays; et le résultat final sera probablement une reprise de l'action diplomatique et une convention de toutes les nations intéressées. Cette convention pourra alors établir sur terre et sur mer des règlements meilleurs que ceux que le tribunal d'arbitrage avait pouvoir d'établir, et des modifications pourront y être apportées de temps à autre à mesure que la nécessité s'en fera sentir, en basant ces changements sur les connaissances que l'on acquerera des habitudes de vie du phoque, connaissances qui sont aujourd'hui encore bien imparfaites.

Avec ce résultat et la résistance effective à la conduite illégale des Etats-Unis ainsi que la réfutation de leurs prétentions injustifiables, la

Grande-Bretagne peut être satisfaite, car c'est tout ce qu'elle a jamais demandé ou désiré.

Dans l'état où sont les choses actuellement on ne peut pas dire que le résultat est un succès pour les Etats-Unis. Leur prétention était que la capture des phoques des Iles Pribyloff était illégale, et que si elle n'était pas défendue par la loi elle devrait l'être par des règlements. Le tribunal a décidé que la capture de ces phoques était légale, et si les règlements empêchaient la capture du phoque pélagique par des sujets anglais et des citoyens americains, ce serait indirectement et sans intention, et cela livrerait probablement cette industrie à d'autres nations qui ne seraient pas affectées par les règlements. Ainsi prendrait fin le code de règlements actuel.

Il sera intéressant d'attendre quelle action va prendre le gouvernement des Etats-Unis à l'égard de ses propres citoyens au sujet de la pêche du phoque pélagique dans la mer de Behring.

L'acte en vertu duquel les navires anglais ont été saisis (chapitre 1956 des statuts revisés) suivant les prétentions antérieures du gouvernement des Etats-Unis, avait pour objet d'empêcher de tuer les animaux à fourrure sur le territoire de l'Alaska, y compris la mer de Behring. Cet acte a été rigoureusement appliqué contre les citoyens des Etats-Unis.

Le gouvernement avait pleine juridiction, naturellement, d'appliquer cet acte lorsqu'il s'agissait de citoyens américains, mais le droit de l'étendre aux citoyens des autres pays lui fut contesté.

Tant que l'acte ne sera pas rappelé il sera aussi applicable aux citoyens des Etats-Unis que dans le passé, mais on ne peut plus l'appliquer aux sujets des puissances étrangères.

Pêche du phoque pélagique.

Sous le chef de: Poursuite et saisie de navires anglais faisant la pêche au phoque dans l'océan Pacifique du Nord, de même que sous celui de: "Question de la mer de Behring", le rapport de 1892 traite au long la question de la pêche du phoque pélagique.

La fermeture de la mer de Behring aux navires canadiens, en vertu d'un arrangement spécial intervenu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, en attendant le résultat de l'arbitrage, a eu l'effet naturel de les forcer de chercher de nouveaux parages de pêche, afin d'empêcher la faillite complète de cette industrie précaire, ce qui aurait été une cause de désastre financier pour les propriétaires de navires.

Ceux-ci, en conséquence, se dirigèrent vers les côtes asiatiques de l'océan Pacifique et firent avec plus ou moins de succès la pêche dans le voisinage—mais en dehors des eaux territoriales—des îles russes connues sous le nom d'Iles du Commandant. Ils rencontrèrent là à peu près le même traitement que leur avait fait subir les Etats-Unis ailleurs, et un certain nombre de leurs navires furent saisis bien au-delà de la limite des eaux territoriales de la Russie.

La question a fait le sujet d'une correspondance diplomatique et a été laissée à ce point dans le rapport de l'année dernière.

Depuis cette époque, ceux qui ont souffert des pertes et des dommages ont réclamé des indemnités, et la correspondance diplomatique se continue,

Commission russe sur les saisies.

Le gouvernement russe a nommé par décret impérial une commission pour faire une enquête sur les différentes saisies depuis 1892.

La commission est arrivée aux conclusions suivantes:—

La saisie et la capture des vaisseaux.

L'examen des circonstances qui ont accompagné la saisie et la capture par des côtres Russes, des goélettes et bateaux canadiens faisant la pêche du phoque, avait été confié à une commission spéciale nommée par décret impérial.

On mit devant cette commission les documents suivants qui servirent de base pour élucider la question en jeu :—

Livre de bord, notes et cartes trouvés dans les vaisseaux capturés ;

Protocoles de saisie ;

Rapport sur la course du côtre *Zabiaka*, ainsi que le rapport rédigé par l'officier commandant l'escadre du Pacifique ;

Affidavits communiqués par le gouvernement anglais, contenant les dépositions des capitaines et équipages des vaisseaux capturés.

Dans le même temps la commission a fait comparaître devant elle le capitaine de Livron, ex-commandant du *Zabiaka*, et le *Conseiller de collège* Grebenitsky, gouverneur de district des îles du Commandant, afin d'entendre leurs dépositions verbales.

L'examen établit de la manière la plus certaine les faits suivants :—

La goélette *Marie* a été prise le 9 (21) août 1892, par M. Grebnitsky, gouverneur de district des îles du Commandant, lorsqu'il était à bord du steamer *Kotik*. La capture a été faite sous le 54° 36′ degré de latitude nord, et 168° 24′ degré de longitude à une distance de 7 milles de l'île Copper. Deux chaloupes appartenant a cette goélette avaient été vues et capturées à 1½ mille de la côte. On trouva à bord dix-sept phoques dont dix n'avaient pas encore été dépouillés de leur peau. Sans s'attarder à poursuivre les autres chaloupes qui chassaient à une distance plus grande, M. Grebnitsky a saisi la goélette elle-même, et l'a mise a l'ancre, avant le coucher du soleil, près du village de Glinka. Le lendemain matin les recherches faites dans la goélette et dans les chaloupes qui l'avaient abordée pendant la nuit amenèrent la découverte de 622 peaux de phoques, dont 585 étaient des paux de femelles, et conséquemment avaient été prises près du rivage. Un examen du livre de bord de la goélette *Marie* montra que ce livre n'avait pas été tenu depuis quatre jours, et qu'il ne contenait pas les informations nécessaires quant à la course et aux haltes de la goélette.

Les degrés de longitude et de latitude étaient seulement marqués dans les almanacs et encore avec bien peu de soin. Le lieu de la destination de la goélette était désigné par l'expression vague "parages de pêche au phoque". Les peaux provenant de femelles enceintes étaient la preuve que ces phoques avaient été tués tout près du rivage. C'est un fait constaté que pendant la période d'allaitement des nourrissons, en juillet et août, les femelles ne peuvent s'éloigner à aucune distance du rivage. Cette déduction a été confirmée par la présence à bord de massues dont on ne se sert que pour la chasse du phoque sur la côte.

Dans sa protestation écrite le capitaine de la *Marie* déclare que sa goélette a été saisie à une distance de 9½ milles du rivage, mais le chronomètre trouvé à bord de la goélette était en si mauvais état que ses indications comportaient une erreur de 15 milles. Le capitaine a admis lui-même que sur les phoques qu'il avait à bord 499 avaient été pris dans le voisinage de Copper Island, et 148 seulement dans le voisinage de Vancouver.

Il ne nie pas que les trois chaloupes de la *Marie* aient été saisie dans la limite des eaux territoriales. Mais en même temps il exprime l'opinion que M. Grebnitsky aurait dû se borner à faire la saisie de ces trois chaloupes, et qu'il n'aurait pas dû saisir d'autres chaloupes appartenant à la goélette *Annie Moore* qui n'avait pas été saisie. La goélette *Annie Moore* dont les chaloupes ont été saisies avait, de fait, réussi à s'échapper. Mais cette circonstance démontre que les goélettes envoient leurs chaloupes à la poursuite du phoque dans les endroits d'accès difficile, tandis qu'elles-mêmes se tiennent en dehors des eaux territoriales. C'est ce qui explique comment la *Annie Moore* a pu échapper à la saisie, tandis que ses chaloupes étaient capturées à la côte par les habitants du pays. Le capitaine de la *Marie* a admis que le protocole de la saisie a été correctement rédigé, bien qu'il ait refusé de le signer. La commission, guidée par les faits ci-dessus, a conclu que la saisie de la goélette *Marie* avait été faite très régulièrement. Il est indéniable que, juridiquement, les chaloupes font partie de la goélette. Conséquemment leur saisie dans les eaux territoriales légalise la saisie de la goélette à laquelle elles appartiennent. S'il en était autrement, la goélette pourrait chasser le phoque impunément sur la côte en y envoyant ses chaloupes, et ainsi enfreindre l'inviolabilité des eaux terrioriales, tout en se tenant elle-même en dehors de ces eaux.

2. La goélette *Rosie Olsen* a aussi été saisie par E. Grebnitsky, gouverneur de district des îles du Commandant. La saisie, opérée par le *Kotik*, a eu lieu le 14 (26) juillet 1892, sous le degré de latitude 55° 23′ nord, et le 185° 27′ de longitude est. La goélette avait été vue dans les eaux territoriales, mais aussitôt qu'elle eut aperçu le steamer elle réussit à gagner la haute mer, après avoir donné à ses chaloupes le signal de la rejoindre. Néanmoins le *Kotik* et une chaloupe qu'il mit à l'eau réussirent à capturer quatre chaloupes dans les eaux territoriales. Une de ces chaloupes fut saisie à un mille de la côte de l'île Asia. Trois chaloupes sur les sept réussirent à rejoindre la goélette. Après avoir saisi les quatre chaloupes, Grebnitsky se prépara à saisir la goélette et rédigea un protocole. Le capitaine de la *Rosie Olsen*, qui était dans un état de vive excitation, refusa de signer ce document, et en arrivant à Petropavloska protesta contre la saisie de sa goélette sur la haute mer. On trouva à bord de cette goëlette et des chaloupes 379 peaux de phoques, dont 96 pour cent étaient des peaux de femelles; 377 de ces peaux étaient à bord de la goélette, les deux autres ont été saisies dans les chaloupes. L'équipage se composait de six européens et quatorze sauvages. Le livre de bord montre que la goélette faisait depuis treize jours la pêche au phoque dans le voisinage de Copper Island, avec le secours de ses chaloupes qu'elle envoyait dans les eaux territoriales. Le 12 (24) juillet 101 phoques avaient été tués. Aucune entrée n'avait été faite dans le livre de bord depuis plusieurs jours; le chronomètre était en très mauvais état. Suivant la déclaration faite par le capitaine de la *Rosie Olsen*, la goélette a été saisie à 38 milles du rivage. Comme preuve de l'inexactude de cette déposition il suffit de remarquer sur la carte que le point d'intersection des degrés de longitude et de latitude indiqué par le capitaine n'est pas à 38 mais à 54 milles du point le plus rapproché de la côte. On peut conclure de ce fait que ces déclarations ne sont pas exactes mais faites au hasard après les évènements.

Après avoir examiné toutes les circonstances qui ont accompagné la saisie de la *Rosie Olsen* la commission a jugé que la saisie avait été faite régulièrement. Les chaloupes de la goélette avaient été de fait surprises pêchant dans les eaux territoriales.

La goélette en question n'est pas présentement à Petropavlovsk, mais en Canada. On s'en est servi pour repatrier les équipages des goélettes saisies. On lui a donné un nom nouveau, celui de *Prize*, et elle est commandée par un des capitaines repatriés, nommé Kopp. Le capitaine de Livron a déposé qu'il avait reçu de M. Kopp une lettre lui annonçant l'arrivée du *Prize* à destination; la lettre ajoute que les matelots ont menacé de poursuivre M. Kopp pour qu'il leur payât leurs gages pendant le voyage Le capitaine Kopp ayant accompli le devoir dont l'avaient chargé les autorités russes de repatrier les équipages en question, la commission considère qu'il est juste de lui donner la propriété de la goélette *Prize* a condition que sur sa valeur, qui est estimée à $600, il déduise une somme suffisante pour faire droit aux réclamations ci-dessus mentionnées, en tant qu'elles puissent se trouver valides.

3. La goélette *Carmolite* a été capturée le 17 (29) août 1892 par le côtre *Vitiaz*, commandé par le capitaine Zarine et portant le pavillon de l'officier commandant l'escadre du Pacifique. Les documents examinés par la commission montrent que cette goélette a été vue par le côtre de l'autre côté de l'isthme, qui est à l'extrémité sud de Copper Island. La *Carmolite* était alors a environ trois milles d'une retraite de phoques. Elle apperçut le côtre et profitant du fait que ce dernier, afin de l'atteindre, était obligé de faire le tour d'un long récif situé à l'extrémité sud-est de l'île, elle tendit ses voiles et gagna la haute mer. Mais après une heure et demie de chasse le côtre atteignit la goélette à une distance de huit milles du rivage, latitude 54° 29′ nord, et longitude 168° 2′ est. Les papiers de bord montraient que la goélette naviguait dans les eaux des îles du Commandant depuis le 29 juillet. Le capitaine déclara que les 608 phoques, dont les peaux furent trouvées à bord de sa goélette, avaient été pris près des îles Copper et Behring. Cela contredit sa déclaration annexée à la note de l'ambassadeur anglais, en date du 9 (21) décembre 1892, d'après laquelle la capture des phoques n'a été faite qu'à une distance de 60 milles des îles. La déclaration du capitaine de la *Carmolite* quant à la distance à laquelle la saisie a eu lieu, distance qui est fixée à 25 milles, de même que celle qu il n'était pas entré dans les eaux territoriales de la Russie, sont toutes deux réfutées par des renseignements précis. Il suffit, pour montrer leur inexactitude, de faire un calcul basé sur la vitesse du côtre, et sur la distance au

point visible de l'horizon au moment où la goélette a été vue pour la première fois par le *Vitiaz*, aucune inscription n'avait été faite dans le livre de bord de la *Carmolite* depuis deux jours. Deux protocoles de saisie ont été rédigés, un en langue russe, l'autre en langue anglaise. En conséquence de cette preuve la commission a reconnu que la saisie de la goélette *Carmolite* avait été faite conformément aux principes de la loi internationale.

4. La goélette *Vancouver Belle* a été capturée par le côtier *Zabiaka* le 31 juillet 1892, par 54° 17' de latitude nord, et 168° 12' de longitude est, à 17 milles de Copper Island. Le commandant du *Zabiaka* ayant appris par les garde-côtes que cette goélette faisait la pêche au phoque auprès de la côte, se dirigea vers elle. Sur sa route, cependant, le côtier rencontra trois chaloupes appartenant à la goélette *Sayward*, faisant la pêche au phoque à moins de trois milles de la côte. Il fallut environ deux heures pour saisir et mettre à la remorque ces chaloupes, et la *Vancouver Belle* profita de ce retard pour gagner la haute mer. Lorsque cette goélette fut saisie on constata qu'aucune inscription n'avait été faite dans son livre de bord pendant les vingt-quatre heures précédentes, mais les inscriptions faites antérieurement montraient que la goélette avait, par deux fois, fait la chasse au phoque tout près du rivage, dans les détroits, entre les îles. On a trouvé à bord l'équipement nécessaire pour faire la chasse au phoque sur la côte. Sur les 594 peaux saisies, 85 pour 100 étaient des peaux de femelles pleines. D'après les déclarations du capitaine Kopp lui-même (affidavit, p. 14) il était deux heures lorsqu'il aperçut le côtier. Comme il était quatre heures lorsque le *Zabiaka* atteignit la goélette, celle-ci ne pouvait pas avoir parcouru plus de 14 milles dans la direction de la mer. Vu tout ce qui a été dit ci-dessus, la commission décida que la saisie de la *Vancouver Belle* était parfaitement régulière.

5. La chaloupe appartenant à la goélette *Marvin* et les trois chaloupes appartenant à la goélette *Sayward*, mentionnées dans la note de l'ambassadeur anglais, en date du 4 décembre 1892, qui renfermait les protêts par écrit des maîtres de ces vaisseaux, ont été saisies dans les circonstances suivantes. La première chaloupe ci-haut mentionnée a été saisie par les habitants de l'île Copper à la rookerie même, au moment où l'équipage commençait à tuer les phoques. Les trois autres furent saisies par le *Zabieka.* Les habitants de l'île avaient averti le commandant du côtier que plusieurs chaloupes étrangères avaient touché terre à la rookerie, et qu'après avoir tué un certain nombre de phoques, elles avaient repris la mer. Le côtier suivit la direction indiquée, et, le 21 juillet, à 9 milles de l'extrémité sud-est de Copper Island, rencontra trois chaloupes qui prirent la fuite en mettant toutes voiles dehors et en ramant aussi vite qu'il était possible. Voyant que leurs efforts étaient inutiles, les équipages cessèrent de ramer et commencèrent à jeter par-dessus bord les phoques qu'ils avaient tués. Mais avant qu'ils pussent terminer cette opération le côtier saisit les trois chaloupes, à bord desquelles huit phoques furent trouvés. Le fait que les têtes de ces phoques étaient écrasées montraient que ces phoques avaient été tués à la rookerie avec des bâtons, et non pas tués au fusil à la mer. L'équipage des chaloupes de la goélette *Sayward*, furent transportés à Petropavloska à bord du *Zabiaka*, et l'équipage du baleinier dépêché par la *Marvin* et saisi par les habitants du village de Glinka furent amenés à ce village qui est situé sur le côté opposé de l'île. Cet équipage fut ensuite transporté à Petropavloska par le steamer *Kotik*.

De plus, les habitants du village de Préobrajeuskœ, qui est aussi situé sur l'île Copper, ont remis au commandant du *Zabiaka* six matelots qu'ils avaient pris à la rookerie. Ces hommes ont déclaré qu'ils étaient venus faire la chasse dans deux chaloupes appartenant à la goélette anglaise *Annie Moore*.

La goélette elle-même ne fut pas vue.

Ces faits montrent qu'il n'y a pas de fondement pour l'hypothèse contenue dans la note de l'ambassadeur anglais, que "l'on peut présumer que la distance qui séparait la "Sayward" de ses chaloupes n'était pas considérable. Comme question de fait il était impossible de voir la goélette de l'endroit où les chaloupes ont été saisies, même avec une lunette. Le fait est que, d'après les dépositions des maîtres de la *Marvin* et de la *Sayward*, ces goélettes étaient à 20 milles de Coppe Island pendant que leurs chaloupes ravageaient les rookeries sur la côte Russe.

6. La goélette anglaise *Tupper* a été saisie par le côtre *Zabiaka* le 29 juillet (10 août) à quarante-sept milles de l'île Behring, sous soupçon qu'elle était un des vaisseaux dont les chaloupes avaient été saisies dans les eaux territoriales russes. Cependant, comme les soupçons n'ont pas été confirmés par des preuves positives, bien que 274 peaux de phoques aient été trouvées à bord de la goélette, le commandant du côtre s'est borné à avertir le commandant de la goélette de ne pas chasser le phoque dans les eaux russes autour des îles du Commandant. Cet avertissement fut inscrit dans le livre de bord de la *Tupper*, tel qu'il appert de la déposition du maître de la goélette, comprise dans la note de l'ambassadeur anglais du 9 décembre 1892. Quant à l'assertion du commandant de la *Tupper* que le commandant du *Zabiaka* lui a fait des menaces, et lui a défendu de chasser le phoque sur la haute mer, il n'y a pas de preuves pour l'appuyer. Au contraire, les peaux de phoques trouvées à bord de la goélette n'ont pas été saisies, et la déclaration du commandant que la saisie lui a causé des dommages est sans fondement.

7. La goélette *Hall* a été trouvée le 5 août 1892 par 54° 33′ de latitude nord et 166° 10′ de longitude est, faisant la pêche au phoque en mer à 17 milles de l'île Behring. Bien que l'on ait trouvé 325 peaux de phoque à bord de la goélette, il n'y avait aucune preuve directe qu'elle eut fait la pêche dans les eaux territoriales de la Russie. Le commandant du *Zabiaka* se borna alors à avertir la goélette de continuer à s'abstenir de pêcher le phoque sur la rive russe.

8. La goélette *Willie McGown* a été aperçue par le côtre *Zabiaka* le 6 juin 1892, à 15 milles de l'île Copper. La goélette filait tranquillement, mais aussitôt qu'elle vit le côtre elle s'élança vers la haute mer toutes voiles dehors. Le côtre l'atteignit par 54° 21′ degré de latitude nord et 167° 43′ de longitude est, à 21 milles de la côte. Ce n'est qu'après que le côtre eut tiré deux fois que la goélette se rendit. On trouva dans la goélette l'équipement nécessaire pour chasser le phoque sur la côte, et soixante-seize peaux dont 69 étaient des peaux de femelles. Le livre de bord ne contenait aucune inscription depuis vingt-quatres heures. En général les renseignements sur la course de la goélette sont très maigres. Toutes les inscriptions sont vagues dans le genre des suivantes : " Avance lentement autour des parages où se tiennent les phoques ", ou simplement " avance lentement." Suivant une inscription, la goélette était en vue de Copper Island le 1er (13) juillet et le temps était brumeux. Le 3 (15) elle aperçut le *Zabiaka*. Le temps était encore brumeux, et il y avait un léger brouillard. Ce jour là le *Zabiaka* était près du rivage, tout près de la rookerie, comme l'indique son livre de bord. Des remarques et calculs faits au crayon sur la carte, et en partie effacés, montrent que la goélette établit sa position par le compas lorsqu'elle était à une heure et demie de distance de la rookerie.

L'on serait porté à conclure de toutes ces données que les phoques trouvés à bord de la goélette avaient été tués dans les eaux territoriales russes.

Néanmoins, la commission ne se trouva pas justifiable de déclarer que la saisie de la goélette *Willie McGown* était tout à fait régulière.

9. La goélette *Ariel* a été saisie par le *Zabaika* le 16 juillet à 3.30 hrs. du matin par 54° 31′ de latitude nord, et 167° 40′ de longitude est. Au moment de la saisie elle s'éloignait de la côte avec peu de voiles, et se trouvait à une distance de 21 milles de l'île Copper. On trouva à bord ce qu'il fallait pour tuer les phoques sur la côte, ainsi que 139 peaux dont 90 pour cent étaient des peaux de femelles, avec nourrissons à la mamelle. On n'avait pas fait d'inscriptions dans le livre de bord depuis deux jours. Le livre contient deux inscriptions différentes à la même date. La première dit que la goélette était en vue de l'ile Copper ; ceci implique, vu le brouillard qu'il faisait ce jour-là, que le vaisseau était alors dans nos eaux territoriales. Les traces de points et calculs faits au crayon sur la carte, et à moitié effacés, montrent que la goélette a relevé sa position au compas lorsqu'elle était tout près du rivage.

Sans nier l'importance de ces indications, qui montrent que la goélette *Ariel* avait navigué dans les eaux territoriales russes, la majorité des membres de la commission ne considéra pas la saisie pouvait être justifiée légalement, vu l'absence d'une conditionqui est essentielle et généralement admise, à savoir qu'on n'avait pas vu les chalopes de la goélette *Ariel* faire la chasse au phoques dans nos eaux.

Marine et Pêcheries.

Plaintes de mauvais traitements portées par les équipages des goélettes saisies.

La commission nommée pour examiner les documents et dépositions relatifs à la saisie, par les côtres russes, de vaisseaux canadiens chassant le phoque dans nos eaux territoriales, a fait une enquête minutieuse sur les plaintes portées par les équipages de ces vaisseaux, concernant les prétendus mauvais traitements qu'on leur aurait fait subir à leur débarquement à Petropavlosk. Ces plaintes, qui sont consignées dans la note de l'ambassadeur anglais, en date du 17 (29) novembre 1892, et dans les déclarations qui y sont annexées, ont été accompagnées d'une remontrance à propos des conditions très sévères que l'on dit avoir été décidées au sujet du rapatriement des équipages, entre le capitaine du *Zabiaka* et le commandant du navire américain *Majestic*. La commission avait aussi à faire rapport sur cette réclamation après avoir considéré les circonstances qui s'y rapportent.

Premièrement, il ressort des dépositions verbales du capitaine de Livron, de même que des documents qui font partie des dossiers dans cette affaire, que les mesures prises par le capitaine du côtre *Zabiaka* concernant les équipages des goélettes saisies, ne venaient pas en contradiction avec les principes énoncés dans la note sus-mentionnée de sir R. Morier. D'après l'opinion de l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique, les équipages des goélettes auraient dû être remis en liberté aussitôt après la saisie des goélettes. C'est réellement ce que le capitaine de Livron a fait. Ayant opéré la saisie sans rencontrer de résistance, et ayant rédigé un protocole, il n'a retardé aucunement a déclarer libres les capitaines et les équipages. Immédiatement après, conformément à ses instructions, il les transporta au port russe le plus proche. La petite ville de Petropavlovsk, comprenant en tout 300 habitants, n'avait pas de maisons de particuliers assez grandes pour loger les équipages. Conséquemment on proposa a ces équipages qui, disons-le encore une fois, n'étaient pas en état d'arrestation mais jouissaient de toute leur liberté, qu'ils occupassent le seul édifice public disponible. Malheureusement, cet édifice n'était pas assez grand. Le capitaine du *Zabiaka* n'en mit que plus d'empressement à repatrier aussi vite que possible les équipages des goélettes saisies. Il s'adressa pour cela au capitaine du navire americain le *Majestic* et se servit de la goélette *Rosie Olsen* dont la saisie avait été déclarée légale, et dont le nom avait été changé en celui de *Prize*.

Les équipages des goélettes furent distribués de la manière suivante: Le *Majestic* prit à son bord vingt-trois hommes de la *Willie McGowan*, vingt quatre de la *Ariel* et vingt-deux de la *Rosie Olsen*; la *Prize* prit à son bord six hommes des chaloupes de l'*Annie Moore*, neuf de la *Sayward* et vingt-deux de la *Vancouver Belle*. Les équipages des goélettes *Marie* et *Carmolite* ont été envoyés séparément à Vladivostok sur le côtre *Vitiaz*, et de là au Japon. Pendant leur séjour à bord, et dès le premier jour de leur débarquement, il fut alloué à chaque homme d'équipage une somme de 15 kopeks par jour pour son entretien. Ceci est consigné dans la correspondance officielle qui a été échangée entre le capitaine de Livron et le gouverneur du district. A part cela, le capitaine du *Zabiaka* mit à leur disposition un rets et quelques bateaux, afin qu'ils pussent aller à la pêche, et leur fit donner de l'aide par les matelots du côtre.

Si l'équipage de la *Rosie Olsen* n'a reçu son allocation de subsistance qu'à partir du 3 août, c'est parceque jusqu'à ce temps il pouvait vivre sur ses propres provisions, que leur avait remises le gouverneur de district des îles du Commandant. On ne peut pas considérer comme sérieuses les plaintes de quelques matelots qui ont été obligés de coucher en plein air, vu que l'espace faisait défaut dans les habitations. Comme question de fait, il faisait si chaud à Petropavlovsk, dans les mois de juillet et d'août, que les officiers et les matelots du *Zabiaka* préféraient coucher sur le pont. Quant aux effets et vêtements que l'on disait n'avoir pas été remis aux matelots après les leur avoir enlevés, la commission a acquis la certitude que toutes les provisions, effets, vêtements, bas, chaussures, etc., qui étaient à bord de la goélette *Marie* et de la *Rosie Olsen* au moment de leur capture, ont été remis aux capitaines des deux goélettes par M. Grednitsky. La demande d'indemnité pour la valeur de ces marchandises n'est donc pas justifiée. Quant aux autres goélettes le capitaine du

Zabiaka avait laissé aux hommes d'équipages tous les vêtements qu'ils portaient sur eux ou qui leur appartenaient. Mais d'un autre côté il considéra qu'il était de son devoir de confisquer et de remettre aux autorités de Petropavlovsk, desquelles il eut un reçu complet, tout ce qui était la propriété des propriétaires des goélettes, y compris les provisions à être vendues aux matelots. Les seuls matelots qui n'avaient pas de rechange de vêtements, étaient ceux des chaloupes de la *Sayward.* A l'arrivée de la goélette *Ariel* à Petropavlosk on remit à son capitaine tout ce qui lui appartenait, à l'exception de la somme de $100. Aussitôt qu'il eut fourni au capitaine de Livron un état de ses pertes, le capitaine de la *Ariel* eut la permission d'aller à bord de sa goélette, accompagné par un officier, afin de chercher son argent, que l'on trouva derrière un tiroir de buffet.

Le capitaine de la goélette demanda ensuite qu'on lui remît le chronomètre de la goëlette, ce qu'on lui refusa certainement. Le repatriement des équipages qui furent mis à bord du *Majestic* eut lieu en vertu d'un arrangement en bonne et due forme, conclu avec le capitaine de ce vaisseau. Ce dernier reçut du capitaine de Livron: (1.) Pleines rations pour 45 jours, calcu lées par les états mêmes fournis par les capitaines des goélettes saisies, et basées sur les règlements de la marine marchande des Etats Unis; (2) huit grandes chaloupes, et deux petites indispensables pour le sauvetage des quatre-vingt sept hommes en cas de naufrage; (3) deux fournaux supplémentaioes pour la cuisson des aliments; (4) une quantité suffisante de vaisselle, de même qu'une chaudière en cuivre fournie par le côtre. Le capitaine du *Majestic* s'est obligé à repatrier les équipages à la condition que pour sa rémunération il aurait droit de s'approprier ensuite tous les articles qui viennent d'être énumérés. Les équipages des goélettes furent logés dans la cale, au-dessus du lest. Le plancher était couvert de branches sèches liées au moyen de cordes, et sur ces branches les matelots pouvaient déposer les matelas qui leur furent distribués. Chaque matelot reçut un matelas.

Le mécontentement des capitaines des géolettes doit être attribué, suivant la déposition du capitaine du *Zabiaka* au fait que le capitaine du *Majestic*, qui était accompagné de sa fille, ne put pas leur donner de place dans sa cabine. Il fut obligé de placer leurs lits dans les cabines qui servaient de magasins.

La commission décida, en se basant sur la preuve ci-dessus, que la réclamation de $10 par tête faite par le capitaine du *Majestic* pour le transport des équipages ne pouvait pas être admise, parcequ'elle était contraire aux termes de l'arrangement signé par lui.

Au sujet de la patrouille envoyée à terre par le capitaine de Livron, il faut dire que cela a été fait à la demande du gouverneur du district de Petropavlovsk. La police locale était sans doute insuffisante pour réprimer les désordres commis par les matelots de la goëlette dans les rues de la ville.

Ces matelots se conduisaient d'une façon très désordonnée. Plusieurs fois le capitaine du *Zabiaka* s'adressa aux capitaines des goélettes saisies, leur demandant de rétablir l'ordre, mais ils répondirent que les matelots ne voulaient pas leur obéir. Les capitaines de la *Willie McGown* et de la *Rosie Olsen* eux-mêmes vinrent en état d'ivresse voir le capitaine de Livron, et se servirent à son égard de paroles tellement insultantes que les matelots du côtre durent les sortir de la cabine du capitaine.

Ces questions font encore le sujet de correspondances diplomatiques.

La zone de protection de 1893, *sur les côtes et les îles russes.*

Une convention provisoire pour la protection des phoques a été conclue en 1893 entre la Grande-Bretagne et la Russie, mais sans effets rétroactifs relativement aux navires saisis par les autorités russes pendant l'année 1892, et sans préjudice aux droits et à la position de l'une ou l'autre puissance. Cette convention a pris la forme d'un échange de notes diplomatiques, et les termes en sont comme suit:—

I

Durant l'année se terminant le 31 décembre 1893, le gouvernement anglais empêchera ses sujets de tuer ou chasser le phoque dans une zone de 10 milles marins sur

toutes les côtes russes de la mer de Behring et l'océan Pacifique du Nord, de même que dans une zone de trente milles marins autour des îles Komandorsky et Tulènew (Robben Island).

II

Les côtres russes pourront saisir, en dehors des eaux territoriales russes, les navires anglais qui auront fait la chasse au phoque dans les zones susdites, et les remettront aux côtres anglais ou aux autorités britanniques les plus proches. En cas d'empêchement ou de difficulté, le commandant du côtre russe pourra se contenter de saisir les papiers de bord des vaisseaux susmentionnés afin de les remettre à un côtre anglais ou de les transmettre aux autorités anglaises les plus proches, à la première occasion.

III

Le gouvernement de Sa Majesté s'engage à donner toutes les garanties nécessaires qu'il fera subir, devant les tribunaux ordinaires, un procès à tous les vaisseaux anglais qui seront saisis au-delà des eaux territoriales russes pour avoir chassé le phoque dans les zones prohibées.

IV

Le gouvernement impérial russe limitera à 30,000 le nombre des phoques qui pourront être tués pendant l'année 1893 sur les côtes des îles de Komandorsky et Tulènew (Robben Island).

V

Un agent du gouvernement anglais pourra visiter les îles susmentionnées, (Komandorsky et Tulènew), afin d'obtenir des autorités locales toutes les informations nécessaires sur la mise en pratique et les résultats de la convention intervenue, mais il devra prendre soin de donner à ces autorités avis de l'endroit qu'il se propose de visiter, et de l'époque à laquelle il fera sa visite, laquelle ne devra pas se prolonger au delà de quelques semaines.

VI

La convention présente n'aura pas d'effet rétroactif relativement aux vaisseaux anglais saisis entièrement par les côtres de la marine impériale russe.

LÉGISLATION POUR DONNER EFFET À LA CONVENTION PROVISOIRE.

Afin de donner effet à la convention provisoire ci-dessus, le parlement a passé la loi suivante:—

[56 VICT.] *Acte relatif à la pêche du phoque (Pacifique-nord).* [CHAP. 23.]

CHAPITRE 23.

Acte à l'effet de prohiber la capture des phoques à certaines époques de l'année dans la mer de Behring et dans d'autres parties de l'océan Pacifique adjacentes à la mer de Behring.

Attendu qu'il est opportun d'étendre les effets de l'Acte des pêches maritimes (mer de Behring) de 1891, à d'autres eaux de l'océan Pacifique du nord adjacentes à la mer de Behring, et pour cet objet de rappeler et voter de nouveau tel acte ;

Qu'il soit statué par Sa Très Excellente Majesté la Reine, par et avec l'avis et le consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes assemblés en parlement et par leur autorité, comme suit :—

1.—(1) Sa Majesté la Reine en conseil, pourra, par arrêté du conseil, défendre, pendant la période spécifiée par l'arrêté, la prise de phoques par des navires britanniques, dans les parties des mers spécifiées dans l'arrêté auxquelles s'applique ledit acte.

(2.) Tant qu'un arrêté du conseil en vertu du présent acte sera en vigueur—

(*a.*) Nulle personne appartenant à un navire britannique ne tuera, ne prendra, ni ne chassera, ni n'essayera de tuer ou prendre, aucun phoque durant la période et dans les mers spécifiées par l'arrêté; et

(*b.*) Nul navire britannique ni aucune partie de son équipement ou de son équipage ne servira ni ne sera employé à tuer, prendre ou chasser ces animaux, ni à essayer de le faire.

(3.) S'il se commet quelque infraction au présent acte, toute personne commettant, faisant commettre, aidant ou participant à la perpétration de cette infraction sera coupable d'un délit dans le sens de l'Acte de la marine marchande 1854, et le navire et son équipement et tout ce qui se trouvera à bord seront confisqués au bénéfice de sa Majesté de la même manière que si cette infraction avait été commise en vertu de l'article cent-trois du dit Acte, et les dispositions des articles cent-trois et cent-quatre et la Partie Dix du dit Acte, et de l'article trente-quatre de l'Acte de la marine marchande 1876 (qui sont énoncées dans l'annexe du présent acte) s'appliqueront au même degré que si elles étaient reproduites ici, et dans les termes applicables à une infraction et confiscation en vertu du présent acte, et tout officier commissionné en activité de service dans la marine de Sa Majesté la Reine pourra saisir le certificat d'enregistrement du navire.

(4.) Tout officier commissionné en activité de service dans la marine de Sa Majesté la Reine aura le pouvoir, durant la période et dans les mers spécifiées par l'arrêté, d'arrêter et d'examiner tout navire britannique, et de le détenir ainsi que toute partie de son équipement ou qui que ce soit de son équipage, s'il croit que le navire sert ou est employé ou se prépare à servir ou à être employé en contravention au présent acte.

(5.) Afin de mettre à exécution un arrangement conclu avec tout Etat étranger, un arrêté du conseil en vertu du présent acte pourra prescrire que les officiers de cet Etat désignés dans l'arrêté pourront exercer, sous l'autorité du présent acte, les mêmes pouvoirs que ceux exercés par un officier commissionné comme susdit relativement à un navire britannique et ses équipement, équipage et certificat, et que ces officiers britanniques désignés dans l'arrêté pourront exercer, sauf les modifications nécessaires, les pouvoirs conférés par le présent acte au sujet d'un navire dudit Etat étranger, et ses équipement, équipage et papiers.

(6.) Si, durant la période et dans les mers désignées dans l'arrêté, un navire britannique est trouvé ayant à son bord des engins de pêche ou de chasse ou des peaux ou des carcasses de phoques, il incombera au propriétaire ou capitaine de ce navire de prouver que le navire n'était pas employé ou engagé en contravention au présent acte.

2.—(1.) Un officier ayant le pouvoir, en vertu du présent acte, de saisir le certificat d'enregistrement d'un navire, pourra ou retenir ce certificat, et donner à sa place un certificat provisoire, ou remettre le certificat après avoir inscrit au verso les raisons pour lesquelles il a été saisi, et dans chaque cas, il pourra ordonner au navire, par une addition au certificat provisoire ou à l'endossement, de se rendre sans délai à un port désigné, pourvu qu'à ce port il y ait une cour britannique possédant l'autorité voulue pour juger cette affaire, et si cet ordre est enfreint, le propriétaire et le capitaine du navire, seront, sans préjudice de toute autre peine, passibles chacun d'une amende n'excédant pas cent louis sterling.

(2.) Lorsque, conformément au présent article, un certificat provisoire sera donné à un navire, ou que le certificat d'un navire sera endossé, tout officier des douanes dans les possessions de Sa Majesté, ou officier consulaire britannique, pourra détenir le navire jusqu'à ce qu'une caution satisfaisante ait été donné pour assurer la comparu-

tion de son propriétaire ou patron dans toutes poursuites légales qui pourraient être intentées contre lui en vertu du présent acte.

3.—(1.) Une déclaration par écrit, censée être signée par un officier autorisé par le présent acte à arrêter et examiner un navire, quant aux circonstances dans lesquelles, ou raisons pour lesquelles il a arrêté et examiné le navire, sera admissible dans toutes poursuites au civil ou au criminel; comme preuve des faits ou matières y énoncés.

(2.) Si la preuve contenue dans quelque telle déclaration a été prise sous serment en la présence de la personne accusée, et que cette personne a eu une occasion de contre interroger la personne rendant le témoignage, ou de répondre à la preuve, l'officier faisant la déclaration pourra certifier que la preuve a été ainsi prise et qu'il s'est présenté telle occasion comme susdit.

4.—(1.) Sa Majesté la Reine en conseil peut faire, révoquer, et modifier des arrêtés du conseil pour les fins de cet acte, et ces arrêtés devront être soumis aux Chambres du parlement et publiés dans la *Gazette* de Londres.

(2.) Tout tel arrêté pourra contenir les restrictions, conditions, modifications et exceptions que Sa Majesté jugera opportunes pour atteindre l'objet du présent acte.

5.—(1.) Le présent acte s'appliquera à l'animal connu sous le nom de phoque à fourrure et à tout animal marin désigné comme phoque à fourrure par un arrêté du conseil sous l'empire de cet acte, et l'expression "phoque" dans le présent acte devra être interprétée en conséquence.

(2.) Le présent acte s'appliquera aux eaux de cette partie de l'océan Pacifique connue sous le nom mer de Behring, et à toutes autres eaux de l'océan Pacifique situées au nord du quarante-deuxième parallèle de latitude.

(3.) L'expression "équipement" dans le présent acte comprend tout bateau, appareil ou instrument pour pêcher ou tirer le phoque, et autres agrès d'un navire.

(4.) Le présent acte pourra être cité comme l'acte de la pêche au phoque (Pacifique-nord) 1893.

(5.) L'acte de 1891 concernant la pêche au phoque dans la mer de Behring, est par les présentes rapporté, mais tout arrêté de conseil passé sous l'empire de cet acte continuera à exister comme s'il avait été passé sous l'autorité du présent acte.

En vertu de l'article 1 de l'acte qui précède, l'arrêté suivant a été rendu en conseil :—

ARRÊTÉ DE CONSEIL RELATIF À LA PÊCHE DU PHOQUE DANS L'OCÉAN PACIFIQUE DU NORD, 1893.

Windsor, 4 *juillet* 1893.

A la cour, à Windsor, le 4 juillet 1893.

Présents :

Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Le lord président.	Lord Kensington.
Lord Stewart.	Lord Vivian.

ARRÊTÉ DU CONSEIL.

Considérant que par l'"Acte concernant la chasse aux phoques (Pacifique Nord) 1893," il est statué que Sa Majesté en conseil pourra, par arrêté du conseil, défendre pendant la période spécifiée par l'arrêté, la prise de phoques par des navires britanniques, dans telles parties des mers spécifiées dans l'arrêté auxquelles s'applique ledit acte; et que dans le but d'exécuter un arrangement conclu avec tout Etat étranger, un arrêté du conseil peut établir que les officiers de cet Etat qui sont spécifiés dans l'arrêté pourront exercer les mêmes pouvoirs en vertu de l'acte que ceux exercés par un officier commissionné en activité de service dans la marine de Sa Majesté par rapport à un navire britannique et ses équipement, équipage et certificat; et que cet arrêté pourra contenir toutes limitations, conditions, modifications et exceptions que Sa Majesté jugera à propos pour faire exécuter ledit acte ;

Et considérant que le dit acte s'applique aux mers dans cette partie de l'océan Pacifique appelée mer de Behring, et dans les limites de telles autres parties de l'océan Pacifique Nord, qui sont situées au nord du quarante-deuxième parallèle de latitude nord ;

Et considérant qu'un arrangement a été conclu avec Sa Majesté Impériale l'Empereur de Russie, par lequel les vaisseaux anglais engagés dans la chasse aux phoques dans telles parties desdites mers qui sont ci-après spécifiées pourront être saisis par les croiseurs russes :

Sachez donc qu'il plaît à Sa Majesté, par et avec l'avis de son Conseil Privé, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'acte précité, et de tous autres pouvoirs l'autorisant à cet effet, d'ordonner, et il est par le présent ordonné ce qui suit:—

1. Dès et à compter du quatrième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, la prise de phoques par les vaisseaux anglais est par les présentes défendue dans telles parties des mers, auxquelles s'applique l'acte précité, qui sont comprises dans les zones suivantes, savoir (i) une zone de dix milles marins sur toutes les côtes russes de la mer de Behring et de l'océan Pacifique Nord, et (ii) une zone de trente milles marins autour des îles Komandorsky et Tulénew (Ile Robben).

2. Les pouvoirs qui, en vertu de l'acte précité, peuvent être exercés par un officier commissionné en activité de service dans la marine de Sa Majesté, pourront être exercés par le capitaine ou autre officier commandant un navire de guerre de Sa Majesté impériale l'Empereur de Russie, au sujet d'un vaisseau anglais et ses équipement, équipage, et certificat.

3. Le présent arrêté pourra être cité sous le titre " Arrêté du conseil concernant la chasse aux phoques (Pacifique Nord), 1893."

C. L. PEEL.

SAISIES DE VAISSEAUX ANGLAIS EN EXÉCUTION DE LA CONVENTION AVEC LA RUSSIE EN 1893.

Les vaisseaux canadiens suivants, ayant été, d'après les prétentions des autarités russes, trouvés en dedans de la zone protégée de 30 milles, ont été saisis dans le cours de l'année :

Goélette *Minnie*, de Victoria, C.-B., saisie par le transport russe *Yakout*, le 17 juillet, par 54° 21′ de latitude nord et 168° 38′ de longitude est, à 21 milles sud-est de Copper Island.

La goélette *Ainoke*, de Victoria, C.-B., saisie par le transport russe *Yakout*, le 22 juillet, par 54° 23′ de latitude nord et 168° 32′ de longitude est, à 16 milles sud de Copper Island.

La goélette *Maud S.*, de Victoria, C.-B., saisie par le transport russe *Yahout*, le 29 août, à 22 milles sud-ouest de Copper Island.

Après que leurs papiers de bord leur eurent été enlevés, ces goélettes reçurent l'ordre de se rendre à Yokohama pour adjudication, leurs papiers ayant été déposés là par les côtres de Sa Majesté faisant service dans ces eaux. Le maître de la *Maud S.*, se conformant aux instructions de l'officier qui avait fait la saisie, mit le cap sur Yokohama et se présenta au consul de Sa Majesté à ce port. Le maître de la goélette, conformément aux dispositions de l'acte et de l'arrêté en conseil ci-dessus, eut à subir un procès régulier, et il fut acquitté.

Les goélettes *Ainoko* et *Minnie* se rendirent à Victoria, où leurs procès sont encore devant les cours.

La seule autre intervention à l'égard de vaisseaux canadiens dont il soit fait rapport cette année, est la capture de la goélette à vapeur *Warlock*, de Victoria, C.-B.

Cette goélette avait relâché dans le port de Petropausovski, sur la côte du Kamtschatka, pour s'approvisionner de combustible et d'eau après un voyage très rude depuis Sand-Point, le long des îles aléoutiennes, voyage pendant lequel la goélette n'avait pas recueilli de peaux de phoques.

Le côtre russe *Zabiaka* lui enleva ses papiers de bord et ses appareils de pêche au phoque et permission fut donnée au capitaine de se rendre à Yokohama, où on lui dit que ses papiers et son équipement lui seraient rendus sur demande au consul de Sa Majesté.

Cette goélette n'a pas été saisie et aucune accusation n'a été portée contre elle. L'action des autorités russes n'avait pour but, d'après les explications données au maître de la goélette, que de prévenir une violation possible de la convention, vu que le maître de la *Warlock* avait annoncé son intention de se rendre à Yokohama aussitôt que possible.

Il faut ajouter à la liste ci-dessus la goélette anglaise *Arctic*, de Shangaï, qui a été saisie par le côtre russe *Zabiaka*, pour avoir été trouvée, d'après les prétentions du *Zabiaka*, dans la zone protégée des îles du Commandant. Sa cause fut portée devant la cour de Yokohama.

OPÉRATIONS DE LA FLOTTE DURANT L'ANNÉE 1893.

Par suite de la prohibition demeurée en vigueur sur le côté américain de la mer de Behring, en attendant le résultat de l'arbitrage, la flotte chassa le phoque sur la côte nord américaine, sur la côte du Japon, et dans le voisinage des îles (russes) du Commandant.

RAPPORT de la flotte de la Colombie-Britannique, saison de 1893.

Vaisseaux.	Tonn.	Equipages.		Chaloupes	Canots.	Maîtres.	Capture.			Totaux.
		Blan's	Sauvages.				Côte de la C.-B.	Côte du Japon	Côte Russe.	
Victoria, C.-B.										
Triumph	98	7	28	4	14	C. N. Cox......	1,713	......	623	2,336
Sapphire..........	108	8	26	12	3	Wm. Cox........	1,262	....	341	1,603
E. B. Marvin.....	117	27	....	8	....	I. Gould.........	1,014	......	517	1,531
Mascot.	40	7	14	2	7	H. F. Siewerd...	857	. ....	327	1,184
Dora Siewerd.....	94	24	....	7	.. ....	R. O. Lavender..	1,426	......	434	1,860
Labrador..	25	11	......	4	......	J. J. Whiteley...	263	......	.. ....	263
Minnie...........	46	5	20	2	10	J. Mohrhouse....	489	...	20	509
Annie E. Paint...	82	23	....	8	......	A. Bissett..	740	.....	401	1,141
Mischief..........	45	6	20	2	10	W. Petit	344	.....	....	344
Diana....... ...	50	19	....	6	....	A. Nelson........	707	......	294	1,001
Venture	48	4	16	2	8	G. McDonald ..	82	.....	....	82
Mermaid..	73	23	....	8	... .	W. H. Whiteley.	.. ..	940	315	1,255
Fawn............	59	3	21	2	10	L. Magnesen	806	......	77	883
Walter A. Earle..	68	23	....	6	....	T. Magnesen	1,622	.....	....	1,622
Beatrice..........	66	5	24	2	12	D. Macauley....	655	......	....	655
Ocean Belle.	83	25	.....	8	....	T. O'Leary......	1,316	......	547	1,863
Mountain Chief...	23	1	19	.....	9	J. Nawassum	128	.....	....	128
Arietis.	86	23	....	7	....	A. Douglass......	......	920	464	1,384
Cape Beale........	13	.....	10	.....	5	J. E. Quap	86	. ..	....	86
Kate..............	58	7	16	2	8	J. Foster.........	293	......	....	293
Favorite.	80	7	26	3	13	L. McLean... ..	949	.....	....	949
Borealis...........	37	6	20	2	10	G. Meyer........	1,307	... .	....	1,307
Ainako..........	75	5	14	1	7	G. Heater........	1,344	......	46	1,390
W. P. Sayward....	64	5	16	1	8	G. Ferey	596	......	.. ..	596
Katharine....	82	6	19	2	9	W. D. McDougall	352	......	363	715
San Jose..........	31	4	16	2	8	R. E. Crowell ...	242	...	....	242
Entreprise..	69	24	....	7	. ...	J. W. Todd	. .	1,027	274	1,301
Agnes McDonald..	107	25	....	7	.. .. ..	M. F. Cutler .. .	......	2,333	433	2,766
Victoria..........	63	6	20	2	10	H. V. Hughes...	420	......	....	420
Rosie Olsen.... .	39	5	24	2	12	A. B. Whidden..	658	.....	....	658
Wanderer	25	4	16	1	8	H. Paxton	206	......	....	206
Viva	92	23	....	6	....	J. W. Anderson.	......	1,441	30	1,471
May Belle	58	20	....	5	....	C. J. Harris.....	.....	1,852	....	1,852
Umbrina	98	24	..... .	7	....	C. Campbell.	......	1,827	625	2,452
Penelope.... .. .	70	20	....	6	....	F. Cole..........	......	2,291	....	2,291
Vera	60	19	......	5	....	W. Shields	......	1,910	99	2,009
Pioneer...	66	6	23	1	11	J. McLeod	1,050	......	....	1,050
Otto.............	86	8	24	2	12	M. Keefe..	630	......	397	1,027
Mary Taylor......	42	18	.. ....	5	....	E. Shields.	845	. .	240	1,085
Brenda.	100	26	....	8	....	C. E. Locke	845	.....	408	1,253
Libbie..	93	23	....	7	....	F. Hackett.....	......	1,242	389	1,631
City of San Diego	46	14	....	5	....	M. Pike	......	942	101	1,043

RAPPORT de la flotte de la Colombie-Britannique, saison de 1893—*Fin.*

Vaisseaux.	Tonn.	Equipages.		Chaloupe.	Canots.	Maîtres.	Capture.			Totaux.
		Blan's	Sauvages.				Côte de la C.-B.	Côte du Japon	Côté Russe.	
Victoria, C.-B.										
Geneva	92	26	....	8	....	W. O'Leary	......	1,612	454	2,066
Casco	63	19	....	6	....	O. Buckhoby .. .	...	1,473	199	1,672
Carlotta G. Cox....	76	24	....	7	....	W. D. Byres.....	.....	2,396	376	2,772
Oscar et Hattie....	81	24	....	7	....	W. E. Baker ...	......	1,178	1,020	2,198
Teresa........	63	20	....	6	....	E. Lorenz........	......	677	147	824
Sadie Turpel......	56	24	....	7	....	C. LeBlanc......	......	927	475	1,402
Maud S.	97	24	.....	7	....	R. E. McKeil....	....	989	58	1,047
Mary Ellen.....	63	23	.....	7	....	W. O. Hughes...	.....	1,573	406	1,979
Walter L. Rich....	76	24	......	7	......	S. Balcour.....	1,321	.....	517	1,838
Annie C. Moore...	113	26	......	8	....	J. Daley	.....	822	333	1,155
Walter P. Hall...	98	23	....	7	....	J. B. Brown.....	...	768	263	998
Pris par les Sauv..	.....	.....	....	....	....	....	2,035	66	....	2,101
Totaux.......	3,643	806	432	256	204	....	26,603	29,206	12,013	67,822
Vancouver, C.-B.										
Beatrice	49	20	.....	5	....	....	950	......	....	950
C. D. Rand.......	51	21	.....	6	....	....	1,060	......	.....	1,060
Américains.										
Mary Brown.....	......	......	......	.....	....	....	80	......	....	80
South Bend......	.....	....	......	.....	....	....	116	64	....	180
							28,809	29,270	12,013	70,092
Grand total..	.....	....	......	.....	....	....	.....	. .	....	70,092

Le tableau suivant montre le résultat des opérations de la pêche au phoque par le pêcheurs canadiens cette année :—

Le résultat total de la pêche au phoque pour l'année 1893, dans l'océan Pacifique du nord est donné dans le sommaire suivant :

Sommaire de la pêche sur la côte du Pacifique, saison 1893—	
Pêche de Victoria, flotte de la Colombie-Britannique, consistant en 53 vaisseaux : tonnage, 3,643 ; hommes d'équipages, blancs, 806 ; sauvages 432 ; nombre de chaloupes, 256 ; nombre de canots, 204	67,882
Pêche de Vancouver, flotte de la Colombie-Britannique, consistant en deux vaisseaux : tonnage, 100 ; hommes d'équipage, blancs, 41 ; nombre de chaloupes, 11	2,010
Pêche des vaisseaux américains qui ont débarqué leurs peaux à Victoria, C.-B., flotte consistant en deux vaisseaux	260
Total de la pêche de la Colombie-Britannique	70,092
Pêche des vaisseaux américains qui ont débarqué leurs peaux aux ports du Puget Sound, E.-U	6,855
Pêche des vaisseaux pêchant au phoque pélagique, qui ont débarqué leurs peaux à San-Francisco, E.-U	2,748
Pêche des phoques des îles Pribiloff, débarqués à San-Francisco, E.-U	7,425
Pêche de Petropaulski, par la compagnie russe de pêche aux phoques, peaux débarquées à San-Francisco	33,193
Total des peaux de phoques débarquées à San-Francisco, E.-U., et à Puget Sound	50,221
Pêche des vaisseaux américains, peaux débarquées à Hakodate, Japon	18,587
Pêche des vaisseaux d'Hawaii, peaux débarquées à Hakodate, Japon	3,212
Grand total	142,112

Victoria, C.-B., 18 novembre 1993.

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES.

Cette partie du service des pêcheries a été remplie d'une manière satisfaisante cette année.

La flotte était sous la direction du capitaine O. G. V. Spain, commandant de l'*Acadia*, qui a depuis été nommé commandant du service de protection des pêcheries, en remplacement de feu le lieutenant A. R. Gordon, M. R.

Le rapport de cet officier forme l'annexe n° 3 du présent rapport, et donne en détail les opérations de la saison.

Le coût de ce service pour l'exercice clos le 30 juin 1893 est de $106,805.39.

La flotte était cette année composée des cinq steamers de l'État, l'*Acadia*, *La Canadienne*, *Stanley*, *Curlew*, *Constance*, et des goélettes *Vigilant* et *Kingfisher*. Ce dernier vaisseau était le seul de toute la flotte qui fût affrété ; mais on l'a acheté récemment et il fait maintenant partie de la flotte régulière.

Le tableau suivant montre le nombre de vaisseaux américains qui se sont prevalu du *modus vivendi* pour prendre des licences leur permettant d'acheter de la boitte, de la glace et autres approvisionnements, leur donnant aussi l'avantage de pouvoir expédier par terre leurs équipages et leurs chargements de poisson.

Année.	Nombre de vaisseaux.	Tonnage.	Somme perçue.
1888	36	2,554	3,831
1889	78	6,393	9,589
1890	119	9,641	14,461
1891	98	7,399	11,098
1892	108	8,940	13,410
1893	71	6,088	9,130

La liste complète des vaisseaux qui ont pris des licences en 1893 est dans l'annexe n° 3 de ce rapport.

Un coup d'œil jeté sur la longue liste des vaisseaux américains touchant à Canso et à Sand-Point, annexe n° 3, montrera l'importance de nos ports pour les bateaux pêcheurs, étrangers comme canadiens.

Deux bateaux de pêche américains, le *Lawrence A. Munro* et le *Lewis H. Giles*, ont été saisis pendant la saison de 1893, le premier pour avoir violé des lois de douane, et le dernier pour avoir pêché en dedans de la limite de trois milles. Ces deux bateaux ont été subséquemment relâchés sur paiement d'une amende.

Pendant la saison de pêche le commandant Spain s'est particulièrement appliqué à faire respecter la saison réservée du homard.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS DES PÊCHERIES.

Ce bureau, qui a été inauguré en 1889, se compose maintenant de 55 stations, envoyant des rapports quotidiens des mouvements du poisson au bureau central à Halifax, d'où ces rapports sont télégraphiés aux principaux centres de pêche des provinces maritimes.

Ces bulletins sont d'une grande importance particulièrement pour les pêcheurs à la recherche de boitte fraîche pour la pêche en eau profonde. Grâce à ces renseignements, le commandant du service de protection des pêcheries est tenu au courant des mouvements du poisson, ce qui lui permet de mieux disposer de ses côtres et d'exercer une bonne surveillance sur les bateaux pêcheurs étrangers.

Un tableau détaillé des opérations de la saison, par M. Hutchins, forme l'annexe n° 4 du présent rapport.

Des instructions ont été données pour faire préparer une analyse des bulletins des quatre dernières années. Cette analyse sera d'une grande utilité pour les pêcheurs. Elle leur montrera jusqu'à un certain point les endroits que fréquente le poisson généralement, ainsi que les époques où ils l'y trouveront.

LA QUESTION DE TERRENEUVE.

Dans le rapport annuel du département des pêcheries pour l'année 1891, à la page c, sous le titre "Newfondland Bait Act," une revue de la question nous amenait au point où une opinion avait été obtenue à l'effet que l'on pouvait recouvrer, dans chaque cas, le montant des honoraires perçus des vaisseaux canadiens en vertu de cet acte. On voyait aussi, par cette revue de la question, que l'on préparait un état des honoraires payés par les vaisseaux de pêche canadiens, et que le département de la justice s'occupait de la question.

En attendant, le rapport du département de la marine et des pêcheries pour l'année 1892, à la page 71, reprend la revue de la question jusqu'à la convention pour l'abolition des droits par le Canada d'un côté, et des restrictions quant à la boitte par Terreneuve, de l'autre; le rapport montre de quelle manière ce résultat a été atteint par le gouvernement canadien.

Une conférence a été tenue à Halifax pour discuter ces différentes questions entre Terreneuve et le Canada. La première réunion a eu lieu le 9 novembre, 1892.

Les détails des opérations de cette conférence sont publiés; on les trouvera au numéro 246, page 26, "Documents concernant les différentes questions affectant Terreneuve et le Canada, y compris la conférence tenue à Halifax pendant le mois de novembre 1892." (Document de la Session, n° 20 *d*, *e*, *f*, 1893.)

Pendant l'année qui vient de s'écouler, Terreneuve a recommencé à accorder des licenses aux bateaux de pêche des Etats-Unis, conformément aux conditions du *modus vivendi* du traité de Washington de 1888 qui n'a pas été ratifié, bien qu'aucune entente n'ait encore été effectuée pour rendre ces licences et celles accordées par le gouvernement canadien valides également dans les eaux de Terreneuve et dans celles du Canada.

Telle est actuellement la situation.

Cependant, les poursuites judiciaires pour le recouvrement des honoraires de licences, instituées par les propriétaires de vaisseaux canadiens longtemps avant l'entente pour un règlement des difficultés croissantes, ou la conférence d'Halifax, se continuent devant les cours.

Dans la poursuite de Stoneman *vs* le gouvernement de Terreneuve, demandant un remboursement des honoraires de licences payés par les propriétaires de la goélette *Wapiti* le département a appris que la cour suprême de Terreneuve avait rendu jugement en faveur du demandeur.

L'absence du texte du jugement nous empêche de dire si la décision rendue peut être prise comme une indication du résultat de toutes les autres causes, mais il est à présumer que le jugement aura l'effet d'amener un règlement de toutes les réclamations semblables.

RÉSUMÉ DU RÉSULTAT DE LA PÊCHE EN CANADA, 1893.

On verra à la page XVIII du présent rapport que les inspecteurs des pêcheries ont préparé des rapports préliminaires donnant le chiffre approximatif du rendement des différentes pêches. Depuis l'impression de ces rapports préliminaires nous avons reçu les rapports complets pour l'année entière. Depuis plusieurs années les rapports des inspecteurs ont été publiés en supplément au rapport annuel, mais on a cru devoir, cette année, les publier avec le présent rapport. Il en est résulté quelques retards, vu qu'il faut toujours compiler le rendement de chaque province sur les rapports des inspecteurs de divisions. Cette compilation a coûté beaucoup de soins et de temps, mais les renseignements plus complets qu'elle donne compenseront pour les retards de la publication du rapport.

VALEUR DES PÊCHES CANADIENNES POUR 1893.

Le rendement total des pêches du Canada, en 1893, est estimé à une valeur de $20,686,660, répartie comme suit:—

Nouvelle-Écosse	$ 6,407,279
Nouveau-Bruswick	3,746,121
Colombie-Britannique	4,443,963
Québec	2,218,905
Ontario	1,694,930
Ile du Prince-Edward	1,133,368
Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest	1,042,093

Ces chiffres ne couvrent pas la quantité consommée par les sauvages de la Colombie-Britannique, laquelle est estimée à environ $3,000,000.

La valeur totale montre donc une augmentation de $1,500,000 sur l'année 1892. Cette augmentation considérable est due entièrement à la capture énorme du saumon dans la Colombie-Britannique. Il faut remarquer, cependant, qu'en 1892 il y avait eu une diminution, sur l'année précédente, de 3,600,000 boîtes de saumon dans la Colombie-Britannique.

C'est dans la province d'Ontario que l'on voit la plus forte diminution en 1893, savoir: $347,000, mais cette diminution est plus que compensée par la grande augmentation que donne le Nouveau-Brunswick.

Le rendement des autres provinces diffère peu de celui de l'année précédente.

HOMMES EMPLOYÉS ET CAPITAUX PLACÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE.

Les hommes employés à la pêche au Canada, en 1893, étaient au nombre de 67,753, et le matériel de pêche représentait un capital permanent de $8,681,557.

Les 1,104 bateaux de pêche employés représentaient un tonnage collectif de 40,096 tonneaux, et ces bateaux étaient montés par 8,899 matelots. Il y avait en outre 58,854 autres pêcheurs, montant31,508 embarcations, et pêchant avec 5,406,800 800 brasses de rets et de seines. Ces filets sont évalués à $1,637,707, et il faut ajouter à cela d'autres engins de pêche tels que rets à enclos et à pièges, nasses, etc. Le matériel fixe pour la pêche du homard représente à lui seul une valeur de $1,343,835; il consiste en 682 homarderies situées le long des côtes des provinces maritimes, et employant 892,680 rets, etc.

Cette année, plus de 100 bateaux et 1,000 embarcations plus petites, montés par plus de 3,000 hommes, ont été employés de plus que l'année précédente, représentant une augmentation de $1,000,000 dans la valeur du capital placé.

Marine et Pêcheries.

DÉTAILS.

Le tableau suivant montre la valeur relative des principales espèces de poissons qui entrent dans le commerce, ainsi que les augmentations et diminutions de chacune :

Espèces de poissons.	Montant, 1893.	Augmentation, 1892.	Diminution, 1892.
	$	$	$
Morue	4,028,448	....	35,010
Saumon	3,890,644	1,647,797	
Homard	2,484,568	492,739	
Hareng	1,852,891	....	182,739
Poisson blanc	1,298,744	....	199,779
Maquereau	1,096,066	....	250,911
Phoques	874,842	241,723	
Truite	658,614	....	52,498
Egrefin	446,320	....	140,204
Eperlan	414,174	178,216	
Merluche	367,823	....	24,368
Merlan	241,581	18,699	
Sardines'	218,018	99,805	
Flétan	215,367	....	59,840
Gasparot	212,714	44,535	
Brochet	209,688	....	14,565
Doré	157,410	....	31,163
Huîtres	156,440	....	11,219
Anguille	118,793	15,632	
Esturgeon	105,795	15,255	
Achigan	79,201	30,868	
Alose	77,076	....	22,816
Petite morue	77,070	52,970	
Moules	68,658	50,024	
Encornet	43,744	4,568	

Ce tableau fait voir d'un coup d'œil les pêches qui ont prospéré, qui sont restées stationnaires ou qui ont manqué.

Le saumon de la Colombie-Britannique accuse l'augmentation extraordinaire de plus d'un million et demi de piastres; le chiffre de plus de vingt-neuf millions de boîtes de saumon d'une livre est sans précédent dans la Colombie. La valeur donnée serait encore plus considérable si les prix de vente du saumon n'avaient pas été considérablement plus bas que ceux de l'année précédente.

La pêche du phoque a été meilleure que l'année dernière; elle accuse une augmentation de valeur de près d'un quart de million de piastres. La flotte de la Colombie a pris 24,000 phoques à fourrure de plus qu'en 1892.

L'éperlan montre aussi comme augmentation de valeur sur l'année précédente la somme considérable de $178,000. Cette augmentation s'est produite dans le Nouveau-Brunswick, où la pêche de l'éperlan se fait sur un grand pied ; la pêche de 1893 y a atteint sept millions de livres, soit près du double de l'année précédente.

L'industrie de la sardine montre aussi une augmentation de $100,000, due à la pêche du Nouveau-Brunswick.

HOMARDS.

Nonobstant la pêche énorme de homard qui s'est faite dans les dernières quinze années, l'on constate une augmentation de près d'un demi million de piastres sur la valeur de 1892. L'augmentation est générale dans toutes les provinces maritimes, mais elle est plus forte dans la Nouvelle-Ecosse. Environ 88,000,000 de ces crustacés ont été capturés pendant l'année pour remplir 13,674,713 boîtes, outre les 7,347 tonnes expédiées à l'état frais ou en vie.

En comptant six homards à la boîte et 2½ lbs comme pesenteur moyenne des homards vendus dans leur carapace.

La pêche de maquereau qui en 1893 avait accusé une diminution de plus d'un million de piastres, a diminué encore cette année d'un quart de million de piastres. Cette diminution est générale dans toutes les provinces maritimes, les îles de la Madeleine étant le seul endroit qui accuse une augmentation.

Les autres poissons de mer qui accusent une diminution considérable sont le hareng, l'égrefin et le flétan.

Parmi les poissons d'eau douce, le poisson blanc accuse une diminution de $200,000 en valeur sur la pêche de l'année précédente. Cette diminution est due à la province d'Ontario où le rendement a été de plus d'un million de livres de moins qu'en l'année 1892. Dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, la pêche du poisson blanc a été à peu près la même que celle de l'année précédente, savoir 15,500,000 livres.

L'augmentation ou la diminution des autres espèces principales de poissons n'est pas suffisamment marquée pour être notée spécialement.

La quantité d'huile de poisson est presqu'aussi grande que l'année dernière; elle est de 804,820 gallons, évalués à $321,927. La valeur de la boitte a été de près de $300,000.

ÉTAT COMPARATIF

Du rendement et de la valeur des pêches du Canada, en 1892 et 1893.

Espèces de poissons.		1892.		1893.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ c.		$ c.
Morue	qtx.	880,184	4,050,468 00	892,978	4,019,193 00
do langues et noues	brls.	1,299	12,990 00	925½	9,255 00
Saumon, conservé en boîtes	liv.	11,514,622	1,382,535 04	29,233,317	2,926,502 35
do frais	"	5,430,749	791,600 70	7,149,123	890,693 80
do saumuré	brls.	3,132	40,660 00	6,804	63,360 00
do fumé	liv.	140,258	28,051 60	150,710	10,088 40
Homard, conservé en boîtes	"	12,524,498	1,753,429 30	13,674,713	1,914,457 80
do dans la carapace, vivant, etc	tonn.	6,012½	238,400 00	7,347¼	570,110 00
Hareng, saumuré	brls.	300,223	1,351,005 00	316,746	1,425,812 00
do frais ou gelé	liv.	9,748,240	383,029 60	13,854,974	317,631 12
do fumé	"	14,975,675	301,595 75	5,437,620	109,448 40
Poisson blanc	"	23,776,763	1,498,523 42	21,390,289	1,298,744 10
Maquereau saumuré	brls.	95,044	1,330,618 00	67,912	904,832 00
do frais et conservé	liv.	136,330	16,359 60	2,172,097	191,234 14
Truite	"	6,933,819	692,042 40	6,504,639	650,463 90
do saumuré	brls.	1,907	19,070 00	815	8,150 00
Egrefin	qtx.	167,578	586,524 60	133,234	466,319 50
Eperlan	liv.	4,719,193	235,958 75	8,283,481	414,174 00
Merluche	qtx.	116,711	350,133 00	107,518	322,554 00
do noues de	liv.	84,117	42,058 50	90,539	45,269 50
Merlan	qtx.	74,294	222,882 00	80,527	241,581 00
Flétan	liv.	3,430,809	275,207 50	2,840,619	215,366 80
Gasparot	brls.	37,684	168,179 50	47,281	212,714 00
Brochet	liv.	9,682,570	224,253 83	8,737,605	209,688 25
Sardines	brls.	....	118,213 50	100,879	205,518 00
do en conserve	boîtes	....	....	250,000	12,500 00
Doré	liv.	3,893,190	188,573 57	3,848,304	157,409 65
Huîtres	brls.	55,953	167,659 00	51,080	156,440 00
Esturgeon	liv.	1,628,435	90,540 60	1,860,477	105,795 12
Poisson commun et mêlé	brls.	....	185,884 95	44,458	162,113 50
Anguille dans la saumure	"	4,891	48,910 00	8,259	82,590 00
do fraîche	liv.	906,755	54,251 30	941,150	56,203 00
Achigan	"	805,560	48,333 40	1,131,091	79,201 08
Alose	brls.	9,989	99,892 44	7,708	77,076 60
Petite morue, ou poisson gelé	liv.	857,000	24,100 00	1,611,428	77,070 90
Moules		....	18,634 00	....	68,657 80
Encornet	brls.	9,794	39,176 00	10,936	43,744 00
Maskinongé	liv.	541,250	32,475 00	505,495	30,329 70
Poisson mêlé (Colombie-Britannique)		....	50,046 00	....	22,533 50
Plie	liv.	200,000	10,010 00	405,450	20,272 50
Crabes	nombre.	....	30,000 00	....	18,000 00
Oulachon	liv.	372,300	19,045 00	298,300	17,934 00
Winninish	"	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Peaux de phoques à fourrure, C.-B	nombre.	46,362	602,706 00	70,332	843,984 00
Peaux de loups marins	"	25,671	30,413 75	26,349	30,858 50
Peaux de loutres de mer	"	14	2,100 00	15	1,875 00
Peaux de marsouins	"	316	1,318 00	251	1,004 00
Huile de poisson	gall.	836,699	359,904 20	804,820	321,927 40
Boitte	brls.	243,744	313,125 50	224,430	294,270 00
Poisson pour engrais	"	138,324	69,164 00	147,732	73,867 00
Guano de poisson	tonn.	2,774	37,475 00	1,510¾	26,693 75
Consommation locale non comp. dans les rapports.		....	296,644 00	....	256,149 20
Total		....	18,941,171 30	....	20,686,661 26

RÉCAPITULATION

De la valeur totale dans chaque province pour les années 1892 et 1893.

Provinces.	Valeur.		Diminution.	Augmentation.
	1892.	1893.		
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Nouvelle-Ecose	6,340,724 01	6,407,279 49		66,555 48
Nouveau-Brunswick	3,203,922 00	3,746,121 40		542,199 40
Colombie-Britannique	2,849,483 64	4,443,963 20		1,594,479 56
Québec	2,236,732 06	2,218,905 21	17,826 85	
Ontario	2,042,198 53	1,694,930 70	347,267 83	
Ile du Prince-Edouard	1,179,856 68	1,133,368 26	46,488 42	
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	1,088,254 38	1,042,093 00	46,161 38	
Totaux	18,941,171 30	20,686,661 26	457,744 48	2,203,234 44
Augmentation				1,745,489 96

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche dans les différentes provinces du Canada.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Espèces de poissons.		1892.		1893.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ c.		$ c.
Saumon, salé	brls.	320	5,120 00	266	4,256 00
do frais	liv.	400,996	80,199 00	521,230	104,245 20
do en boîtes	"	2,590	388 00	5,704	855 80
do fumé	"	3,308	661 60	4,490	898 00
Hareng, salé	brls.	155,529	699,882 00	122,096	549,431 00
do fumé	liv.	278,300	5,902 00	296,600	5,932 00
do frais	"	....	....	668,620	5,367 50
Maquereau, salé	brls.	49,601	694,416 00	34,844	441,880 00
do frais	liv.	....	....	1,739,722	140,429 14
Homards, conservés	"	5,372,672	752,173 66	5,935,535	830,972 88
do frais ou vivants	ton'x.	4,880	193,100 00	6,131$\frac{3}{4}$	483,710 00
Morue, séchée	qtx.	559,054	2,515,746 00	546,448	2,459,016 00
do langues et noues	brls.	1,066	10,660 00	624	6,240 00
Mer uche, séchée	qtx.	55,550	166,650 00	58,210	174,630 00
do noues de	liv.	35,846	17,923 00	45,790	22,895 00
Egrefin, séché	qtx.	126,296	442,036 00	106,396	372,386 00
do frais	liv.	40,000	8,000 00	210,000	4,200 00
do en conserve	"	1,264	6,320 00	181,400	21,768 00
do fumé	boîtes.	16,084	38,601 60	3,170	7,608 00
Merlan	qtx.	58,015	174,045 00	66,857	200,571 00
Truite	liv.	152,450	15,245 50	147,459	14,745 90
Flétan	"	1,560,534	156,055 00	1,096,340	109,633 90
Eperlan	"	338,225	16,910 35	366,202	18,310 05
Achigan	"	16,370	982 00	8,685	520 72
Gasparot	brls.	15,592	70,165 50	21,922	98,648 50
do fumé (par 100)	nomb.	50,000	400 00	50,000	400 00
Huîtres	brls.	3,776	11,328 00	3,488	10,461 00
Moules	"	....	309 00	2,556	17,665 00
Anguil e	"	2,627	26,270 00	3,168	31,680 00
Alose	"	2,755	27,550 00	1,995	19,950 00
En ornet	"	9,503	38,012 00	10,517	42,068 00
Plie	liv.	....	....	59,750	2,987 50
Petite morue	"	....	2,000 00	51,545	2,576 75
Poisson commun et mêlé	brls.	....	275 00	4,532	8,180 00
Huile de poisson	gall.	225,197	90,078 80	300,375	120,149 40
Boitte	brls.	64,629	55,803 00	65,652	56,103 00
Poisson pour engrais	"	20,880	10,441 00	13,898	6,950 00
Guano de poisson	ton'x.	283	7,075 00	300$\frac{3}{4}$	7,518 75
Peaux de loups marins	nomb.	....	....	1,149	1,436 50
Total		....	6,340,724 01	....	6,407,279 49
Augmentation en 1893		....	....	....	66,555 48

ETAT COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Espèces de poissons.		1892.		1893.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ c.		$ c.
Saumon, salé	brls.	58	928 00	109	1,744 00
do frais	liv.	1,405,170	281,034 00	2,419,205	483,841 00
do en boîtes	"	23,440	3,516 00	41,205	6,180 75
do fumé	"	1,450	290 00	2,980	596 00
Hareng, salé	brls.	95,040	427,680 00	121,478	546,651 00
do frais	liv.	440,000	3,300 00	4,630,850	48,496 50
do fumé	"	14,641,000	292,820 00	5,084,920	101,698 40
Maquereau, salé	brls.	18,725	262,150 00	10,573	148,022 00
do frais	liv.	128,810	15,457 20	387,175	45,381 00
Homards, en boîtes	"	3,204,320	448,604 80	3,373,370	472,271 80
do vivants ou frais	tonn.	1,132½	45,300 00	1,213½	86,320 00
Morue, séchée	qtx.	74,547	335,461 50	73,226	329,517 00
do langues et noues de	brls.	109	1,090 00	46½	465 00
Merluche séchée	qtx.	37,615	112,845 00	41,114	123,342 00
Noues de merluche	liv.	41,615	20,807 50	37,834	18,917 00
Egrefin	qtx.	16,433	57,515 50	13,455	47,092 50
Merlan	"	16,279	48,837 00	13,670	41,010 00
Truite	liv.	109,760	10,976 00	163,060	16,306 00
Flétan	"	385,530	38,553 00	203,864	20,386 40
Eperlan	"	3,914,860	195,743 00	7,109,365	355,468 25
Achigan	"	55,870	3,352 20	283,400	28,340 00
Gasparot	brls.	21,155	95,197 50	24,690	111,105 00
Huîtres	"	17,840	53,520 00	16,365	49,095 00
Moules	"	....	8,700 00	10,104	17,751 00
do en boîtes et écaillés	liv.	....	....	260,536	13,026 80
Anguilles	brls.	1,370	13,700 00	4,391	43,910 00
Alose	"	6,518	65,180 00	5,055	50,550 00
Encornet	"	291	1,164 00	419	1,676 00
Sardines	"	....	99,247 50	96,119	191,238 00
do en conserves	boîtes	150,000	6,000 00	250,000	12,500 00
Doré	liv.	118,000	5,900 00	131,300	6,565 00
Poisson gelé	"	200,000	10,010 00	345,600	17,280 00
do commun	"	292,000	14,600 00	1,385,050	69,252 50
Plie	brls.	193	489 00	3,590	7,360 00
Huiles de poisson	galls.	80,897	32,358 80	70,070	28,028 00
Peaux de loups marins	nombre.	....	....	2	2 00
Boitte	brls.	58,540	77,760 00	63,871	95,806 50
Poisson pour engrais	"	44,247	22,123 50	38,358	19,179 00
Guano	tonn.	351	8,775 00	390	9,750 00
Consommation locale dans le district n° 1 non compris dans le relevé ci-dessus		....	82,936 00	....	80,000 00
Total		....	3,203,922 00	....	3,746,121 40
Augmentation en 1893		....	....	....	542,199 40

ETAT COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Espèces de poissons.		1892. Quantité.	1892. Valeur.	1893. Quantité.	1893. Valeur.
			$ c.		$ c.
Saumon, frais	liv.	11,980	1,098 00	2,970	594 00
Hareng, salé	brls.	20,902	94,059 00	40,949	184,270 50
do frais	liv.	....	....	12,500	125 00
do fumé	"	....	....	6,000	120 00
Maquereau, salé	brls.	21,901	306,614 00	14,280	199,920 00
do en boîtes	liv.	7,521	902 40	38,100	4,572 00
Homards, en boîtes	"	2,819,572	394,740 08	3,168,674	443,614 36
Morue, séchée	qtx.	19,402	87,309 00	21,062	94,779 00
Langues et noues de morue	brls.	....	....	2	20 00
Merluche séchée	qtx.	23,546	70,638 00	8,044	24,132 00
Noues de merluche	liv.	6,656	3,328 00	6,915	3,457 50
Egrefin	qtx.	8,621	30,173 50	868	3,038 00
Truite	liv.	34,450	3,445 00	35,970	3,597 00
Flétan	"	2,300	230 00	5,400	540 00
Eperlan	"	196,900	9,845 00	496,390	24,819 50
Gasparot	brls.	537	2,416 50	569	2,560 50
Huîtres	"	32,937	98,811 00	29,627	88,881 00
Moules	"	....	....	425	2,550 00
Anguilles	"	894	8,940 00	700	7,000 00
Plie	liv.	....	....	100	5 00
Petite morue	"	....	....	1,670	83 50
Poisson commun et mêlé	brls.	....	....	938	1,876 00
Huile de poisson	galls.	11,403	4,561 20	10,096	4,038 40
Peaux de loups-marins	nombre.	....	....	10	10 00
Boitte	brls.	27,664	41,496 00	20,435	30,652 50
Poisson pour engrais	"	21,250	21,250 00	125	62 50
Guano de poisson	tonn.	....	....	805	8,050 00
Total		....	1,179,856 68	....	1,133,368 26
Diminution en 1893		....	....	....	46,488 42

TABLEAU COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

Espèces de poissons.		1892.		1893.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ c.		$ c.
Saumon, salé	brl.	396	6,336 00	741	11,856 00
" frais	liv.	679,094	135,818 80	611,518	122,303 60
" en boîtes	"	....	....	16,500	2,475 00
Hareng salé	brl.	25,061	112,774 50	29,051	130,729 50
" frais	liv.	....	....	90,400	904 00
" fumé	"	35,375	353 75	41,400	828 00
Maquereau salé	brl.	4,817	67,438 00	8,215	115,010 00
" frais	liv.	....	....	7,100	852 00
Homard en boîtes	"	1,127,934	157,910 76	1,197,134	167,598 76
" frais	ton'x.	....	....	2	80 00
Morue	qtx.	245,209	1,103,276 50	247,622	1,108,161 00
" langues et noues	brl.	124	1,240 00	253	2,530 00
Merluche salée	qtx.	....	....	150	450 00
Egrefin salé	"	1,108	3,878 00	2,922	10,227 00
Flétan	liv.	124,945	12,494 50	161,115	16,111 50
Poisson blanc	"	143,262	11,460 96	155,360	12,428 80
Truite	"	422,250	40,885 00	407,070	40,707 00
Alose	"	119,374	7,162 44	109,610	6,576 60
Eperlan	"	112,608	5,630 40	231,524	11,576 20
Moules	brl.	....	....	1,408	7,040 00
Anguilles	liv.	830,705	49,688 30	844,530	50,405 80
Esturgeon	"	213,342	12,300 40	208,450	12,507 00
Sardines	brl.	4,322	12,966 00	4,760	14,280 00
Maskinongé	liv.	52,450	3,147 00	52,500	3,150 00
Achigan	"	97,130	5,827 80	104,525	6,271 50
Doré	"	201,175	10,058 75	240,478	12,023 90
Brochet	"	213,645	10,682 25	205,730	10,286 50
Winninish	"	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Petite morue	"	60,000	7,500 00	173,163	5,158 15
Poisson commun et mêlé	brl.	14,286	58,137 00	14,293	42,880 80
Peaux de loups marins	nombre.	18,971	23,713 75	21,038	26,297 50
Peaux de marsouins	"	316	1,318 00	251	1,004 00
Huile de poisson	gall.	259,648	103,859 20	252,029	100,811 60
Boitte	brl.	92,711	139,066 50	74,472	111,708 00
Poisson pour engrais	"	73,197	36,599 50	95,351	47,675 50
Consommation locale	"	22,176	88,708 00	....	....
Total		....	2,236,732 06	....	2,218,905 21
Diminution en 1893		....	....	....	17,826 85

TABLEAU COMPARATIF du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Espèces de poissons.		1892.		1893.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ c.		$ c.
Saumon, en boîtes	liv.	11,488,592	1,378,631 04	29,169,908	2,916,990 80
" frais	"	2,935,509	293,550 90	3,594,200	179,710 00
" fumé	"	135,500	27,100 00	143,240	8,594 40
" salé	brl.	2,348	28,176 00	5,688	45,504 00
Hareng, frais	liv.	489,000	23,652 50	458,000	22,900 00
" fumé	"	21,000	2,520 00	8,700	870 00
" salé	"	....	....	250	1,500 00
Esturgeon	liv.	520,500	26,025 00	330,000	16,500 00
Flétan	"	1,357,500	67,875 00	1,373,900	68,695 00
Oulachons, saumurés	brl.	875	7,000 00	948	7,584 00
" fumés	liv.	21,800	3,270 00	17,500	1,050 00
" frais	brl.	175,500	8,775 00	186,000	9,300 00
Truite	liv.	68,050	6,805 00	56,400	5,640 00
Eperlan	"	156,600	7,830 00	80,000	4,000 00
Morue noire salée	"	95	1,140 00	77	616 00
Morue de roche, fraîche	"	173,500	8,675 00	462,000	27,720 00
Huîtres	brl.	2,000	4,000 00	4,000	8,000 00
Moules	"	600	525 00	600	480 00
Peignes	"	11,000	9,625 00	12,500	10,625 00
Crabes	nombre.	600,000	30,000 00	600,000	18,000 00
Tooshqua (morue bleue)	liv.	416,300	20,815 00	....	....
Peaux de phoques à fourrure	nombre.	46,362	602,706 00	70,332	843,984 00
Peaux de loups marins	"	6,700	6,700 00	4,150	3,112 50
Peaux de loutres de mer	"	14	2,100 00	15	1,875 00
Poisson assorti ou poisson mêlé	liv.	430,320	31,516 00	304,750	15,237 50
Ecrevisses de mer	"	....	5,000 00	....	5,000 00
Huile de poisson	gall.	259,554	120,046 20	172,250	68,900 00
Dérivés de poisson		....	1,050 00	....	1,200 00
Poisson employé pour la consommation locale—main-d'œuvre chinoise—non compris dans ce qui précède		....	125,000 00	....	150,000 00
Guano fabriqué avec les déchets	ton'x.	15	375 00	15	375 00
Total		....	2,849,483 64	....	4,443,963 20
Augmentation en 1893		....	....	....	1,594,479 56

TABLEAU COMPARATIF du rendement de chaque pêche.—*Fin.*

PROVINCE D'ONTARIO.

Espèes de poissons.		1892.		1893.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ c.		$ c.
Poisson blanc	brls.	1,030	10,300 00	630	6,300 00
do	lbs.	7,637,396	610,991 68	5,667,010	453,360 80
Truite saumonée	brls.	1,907	19,070 00	815	8,150 00
do	lbs.	6,146,859	614,685 90	5,694,680	569,468 00
Hareng	brls.	3,546	15,957 00	2,940	13,230 00
do	lbs.	8,918,240	356,729 60	7,994,604	239,838 12
Anguille	"	76,050	4,563 00	96,620	5,797 20
Eturgeon	"	767,187	46,031 10	1,237,577	74,254 62
Maskinongé	"	488,800	29,328 00	452,995	27,179 70
Achigan	"	636,190	38,171 40	734,481	44,068 86
Doré	"	2,973,422	148,671 10	2,109,555	105,477 75
Brochet	"	806,436	40,321 80	958,815	47,940 75
Poisson commun	"	3,579,265	107,377 95	2,911,690	87,350 70
Poisson pour la consommation locale	"	....	....	417,140	12,514 20
Total		....	2,042,198 53	....	1,694,930 70
Diminution en 1893		....	....	....	347,267 83

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Espèes de poissons.		1892 Quantité.	1892 Valeur.	1893 Quantité.	1893 Valeur.
Poisson blanc	lbs.	15,789,105	865,670 78	15,441,919	826,654 50
Doré	"	600,593	23,943 72	1,366,971	33,343 00
Brochet	"	8,662,489	173,249 78	7,573,060	151,461 00
Eturgeon	"	127,410	5,684 10	84,450	2,533 50
Tullibie	"	171,800	3,536 00	68,600	2,058 00
Poisson mêlé	"	1,617,000	16,170 00	1,240,800	12,408 00
Poisson pour la consommation locale	"	....	....	1,363,515	13,635 00
Total		....	1,088,254 38	....	1,042,093 00
Diminution en 1893		....	....	....	46,161 38

RECAPITULATION

INDIQUANT le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux, la valeur de tout autre matériel de pêche, de même que le nombre de pêcheurs en Canada, 1893.

Province.	Pêcheurs.		Navires.			Bateaux.		Rets à mailler et seines.		Valeur des rets-pièges, rets à enclos, nasses, etc.	Valeur des homarderies.	Valeur approximative des réfrigérateurs, boucans et autres appareils non énumérés.	Valeur totale
	Navires.	Bateaux.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Brasses.	Valeur.				
					$		$		$	$	$	$	$
Nouvelle-Écosse.......	5,447	18,400	543	24,859	1,215,278	13,795	303,376	2,353,910	581,540	248,234	434,729	423,625	3,206,782
Nouveau-Brunswick. ..	827	10,478	226	3,382	83,795	5,978	202,282	528,817	325,688	197,630	344,866	334,774	1,489,035
Ile du Prince-Édouard.	235	3,287	39	1,357	33,350	1,237	46,458	80,936	38,772	5,388	490,150	30,400	644,518
Québec	387	11,178	59	2,093	50,550	6,504	178,782	256,083	163,407	82,937	74,090	96,470	746,236
Ontario...............	375	2,254	*76	1,734	197,650	1,012	92,046	1,738,721	254,721	119,525	....	Non donnée.	663,942
Colombie-Britannique..	†1,540	12,392	148	5,158	573,150	2,543	119,310	329,320	258,467	14,250	....	945,300	1,910,477
Manitoba.......	88	865	*13	1,513	92,600	439	12,855	119,015	15,112	......	....	Non donnée.	120,567
	8,899	58,854											
Totaux	....	67,753	1,104	40,096	2,246,373	31,508	955,109	5,406,802	1,637,707	667,964	1,343,835	1,830,569	8,781,557

* Presque tous des bateaux à vapeur.
† Y compris les équipages des phoquiers.

RÉCAPITULATION.

TABLEAU indiquant la valeur totale des pêches des provinces du Canada, de 1870 à 1893, inclusivement, telle que compilée d'après les rapports annuels du ministère des pêcheries.

Années.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Ontario.	Colombie-Britannique.	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	Valeur totale pour le Canada
	$	$	$	$	$	$	$	$
1870	4,019,425	1,131,433	Non donné.	1,161.551	264,982	Non donné.	Non donné.	6,577,391
1871	5,101,030	1,185,033	do	1,093,612	193,524	do	do	7,573,199
1872	6,016,835	1,965,459	do	1,320,189	267,633	do	do	9,570,116
1873	6,577,087	2,285,662	207,595	1,391,564	293,091	do	do	10,754,997
1874	6,652,302	2,685,794	288,863	1,608,660	446,267	do	do	11,681,886
1875	5,573,851	2,427,654	298,927	1,596,759	453,194	do	do	10,350,385
1876	6,029,050	1,953,389	493.967	2,097,668	437,229	104,697	do	11,117,000
1877	5,527,858	2,133,237	763,036	2,560,147	438,223	583,433	do	12,005,934
1878	6,131,600	2,305,790	840,344	2,664,055	348,122	925,767	do	13 295,678
1879	5,752,937	2,554,722	1,402,301	2,820,395	367,133	631,766	do	13,529,254
1880	6,291,061	2,744,447	1,675,089	2,631,556	444,491	713.335	do	14,499,979
1881	6,214,782	2,930,904	1,955,290	2,751,962	509,903	1,454,321	do	15,817,162
1882	7,131,418	3,192,339	1,855,687	1,976,516	825.457	1,842,675	do	16,824,092
1883	7,689,374	3,185,674	1,272,468	2,138,997	1,027,033	1,644,646	do	16,958,192
1884	8,763,779	3,730,454	1,085,619	1,694,461	1,133,724	1,358,267	do	17,766,404
1885	8,283,922	4,005,431	1,293,430	1,719,460	1,342,692	1,078,038	do	17,722,973
1886	8,415,362	4,180,227	1,141,991	1,741,382	1,435,998	1,557,348	186,980	18,679,288
1887	8,379,782	3,559,507	1,037,426	1,773,567	1,531,850	1,974,887	129,084	18,386,103
1888	7,817,030	2,941,863	876.862	1,860,012	1,839,869	1,902,195	180,677	17,418,510
1889	6,346,722	3,067,029	886,430	1,876,194	1,963,123	3,348,067	167,679	17,655,256
1890	6,636,444	2,699,055	1,041,109	1,615,119	2,009,637	3,481,432	232,104	17,714,902
1891	7,011,300	3,571,050	1,238,733	2,008,678	1,806,389	3,008,755	332,969	18,977,878
1892	6,340,724	3,203,922	1,179,856	2,236,732	2,042,198	2,849,483	1,088,254	18,941,171
1893	6,407,675	3,746,121	1,133,368	2,218,905	1,694,930	4,443,963	1,042,093	20,686,661
Grand total	159,110,954	67,386,206	21,969,391	46,458,241	23,116,692	32,923,075	3,359,840	354,420,319

TABLEAU COMPARATIF indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés aux pêches du Canada, ainsi que la valeur du matériel de pêche, depuis 1879 jusqu'à 1893.

Années.	Navires.			Bateaux.		Valeur des rets et seines.	Valeur d'autre matériel de pêche.	Total du capital placé.
	Nombre	Tonnage.	Valeur.	Nombre	Valeur.			
			$		$	$	$	$
1879........	1,183	43,873	1,714,917	25,616	854,289	988,698	456,617	4,014,521
1880........	1,181	45,323	1,814,688	25,266	716,352	985,973	419,564	3,936,582
1881........	1,120	48,389	1,765,870	26,108	696,710	970,617	679,852	4,113,049
1882........	1,140	42,845	1,749,717	26,477	833,137	1,351,193	823,938	4,757,985
1883........	1,198	48,106	2,023,045	25,825	783,186	1,243,366	1,070,930	5,120,527
1884........	1,182	42,747	1,866,711	24,287	741,727	1,191,579	1,224,646	5,014,663
1885........	1,177	48,728	2,021,633	28,472	852,257	1,219,284	2,604,285	6,697,459
1886........	1,113	44,605	1,980,411	28,187	850,545	1,263,152	2,720,187	6,814,295
1887........	1,168	44,845	1,989,840	28,092	875,316	1,499,328	2,384,356	6,748,840
1888........	1,137	43,247	2,017,558	27,384	859,953	1,594,992	2,390,502	6,863,005
1889........	1,100	44,936	2,064,918	29,555	965,010	1,591,085	2,149,138	6,770,151
1890........	1,069	43,084	2,152,790	29,803	924,346	1,695,358	2,600,147	7,372,641
1891........	1,027	39,377	2,125,355	30,438	1,007,815	1,644,892	2,598,124	7,376,186
1892........	988	37,205	2,112,875	30.513	1,041,972	1,475,043	3,017,945	7,647,835
1893	1,104	40,096	2,246,373	31,508	955,109	1,637,707	3,174,404	8,681,557

Tableau comparatif indiquant le nombre d'hommes employés à l'industrie de la pêche, dans des navires et bateaux, depuis l'année 1879 jusqu'à 1893.

Années.	Nombre d'hommes dans les navires.	Nombre d'hommes dans les bateaux.	Nombre total de pêcheurs.
1879	8,818	52,577	61,395
1880	8,757	51,900	60,657
1881	8,359	50,679	59,056
1882	8,498	52,785	61,283
1883	9,966	52,259	62,225
1884	9,968	51,854	61,822
1885	9,539	53,282	62,821
1886	8,927	53,073	62,000
1887	8,911	55,247	64,158
1888	9,574	53,109	62,683
1889	9,621	55,382	65,003
1890	8,726	55,000	63,726
1891	8,666	56,909	65,575
1892	8,330	55,348	63,678
1893	8,899	58,854	67,753

CONCLUSION.

On verra par les pages qui précèdent que l'on prend les moyens de protéger les pêcheries du Canada et de prévenir, là où la chose est possible, le dépeuplement de ces eaux. Le département s'occupe constamment à protéger les grands intérêts en jeu, en même temps qu'à encourager et développer parmi les pêcheurs et autres personnes intéressés dans l'industrie du poisson, le désir de respecter les règlements qui ont pour but la conservation de ce grand héritage commun.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Wm SMITH,

Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

ANNEXES SPÉCIALES.

Nº 1.—DE L'EMPLOI DES SEINES DANS LES EAUX INTÉRIEURES.

PAR LE PROFESSEUR PRINCE, COMMISSAIRE DES PÊCHERIES.

Entre autres mesures qui ont été prises pour la conservation du poisson dans nos lacs et rivières, l'établissement de saisons réservées pour permettre au poisson de se reproduire, le repeuplement abondant de nos rivières avec du frai éclos dans les piscifactures de l'Etat et les règlements de pêche limitant la grandeur des mailles des rets, ont donné des résultats directs et substantiels. Si ces mesures n'avaient pas été prises, nos pêches d'eau douce seraient aujourd'hui ruinées. Les pêcheurs canadiens sur nos lacs comprennent pafaitement la valeur et l'utilité des lois de pêche du Canada, et une autorité éminente des Etats-Unis * a, il n'y a pas longtemps, rendu le témoignage que les eaux canadiennes du lac Ontario étaient beaucoup plus abondantes en poisson blanc et en truite que les eaux américaines sur la rive sud du lac Ontario.

On ne peut pas nier qu'il reste encore d'autres mesures à prendre pour aider au relèvement de nos pêcheries. On a protégé les gros poissons au moment de la reproduction, mais on a oublié que les jeunes poissons, le frai, ont aussi besoin de protection pendant les premiers mois de leur existence. La destruction du jeune poisson qui n'est d'aucune valeur pour le pêcheur est une source de dangers.

Le fait que l'avenir de nos pêches dépend de la protection et de l'abondance du jeune poisson ne demande pas de démonstration. Tout ce qui peut nuire au poisson pendant les premiers mois de son existence, alors qu'il est sans moyens de se défendre, devra avoir un mauvais effet sur les pêches en général. Si l'on détruit le jeune poisson ou si on lui nuit en quelque façon, l'abondance du gros poisson, dans l'avenir, diminuera ou cessera. De plus, la culture artificielle du poisson se faisant aujourd'hui sur une vaste échelle, la pêche, dans l'avenir, ne bénéficiera pas de ce repeuplement si les jeunes poissons ainsi placés dans nos rivières sont pêchés et détruits. Des observations scientifiques ont démontré que le jeune frai de nos meilleures espèces de poisson d'eau douce ou de la mer recherchent les eaux peu profondes pendant les premiers mois de leur existence. On a trouvé la surface de la mer couverte, à certains endroits, de milliers de tout jeunes poissons, et les parties peu profondes de nos lacs et rivières sont les endroits fréquentés de préférence par des multitudes de jeune frai. Il y a plusieurs raisons pour cela. C'est là que le jeune poisson trouve la lumière et la chaleur nécessaire a son développement rapide. A une plus grande profondeur l'eau est froide et comparativement ténébreuse. En outre, le frai est plus à l'abri des attaques du gros poisson dans les eaux basses que dans les eaux plus profondes. Quelques poissons préfèrent les grèves couvertes de galets ou de cailloux, entre lesquelles ils trouvent un abri lorsque le danger survient; d'autres recherchent les fonds de sable unis, surtout dans les baies abritées et dans les creeks ; ils cherchent dans ce sable leur nourriture qui consiste principalement en animalcules, crustacées minuscules, mollusques, etc. Ces parages sont fréquentés par les espèces de poissons les plus variées, les poissons communs comme les poissons de bonne qualité. Un naturaliste a pris dans un seul coup de seine, dans le lac Erié, avec une seine spéciale à mailles très petites, du frai d'achigan, de hareng de lac, de doré, et diverses espèces de carpes et de dorés. A certaines saisons de l'année les grèves abondent de jeune frai de petit hareng de lac, très délicat et sans défense et tout au plus sorti de l'œuf. Le garde-pêche Boismier, de la division de la rivière Détroit, parle * de l'abondance

* Dr Hugh M. Smith, Bull. Com. des pêcheries des E.-U., 1890, p. 185.
*Rapport du département, 1890, annexe G., page 194.

du jeune poisson dans les parties basses de la rivière Détroit et du lac Saint-Clair. "On rapporte, dit-il, que des millions de jeunes poissons sont détruits par les gens qui pêchent le véron à la seine dans les baies peu profondes." On dit aussi que les œufs de poissons sont aussi trainés à la rive par la seine; mais ces œufs sont probablement déplacés par les tempêtes, et, règle générale, la seine ne fait pas de dommage aux œufs de poisson, excepté dans les localités choisies par les différentes espèces d'achigan.

C'est précisément sur des grèves couvertes de cailloux et des fonds de sable comme ceux mentionnés ci-haut que se pratique la pêche à la seine. L'on étend le filet autour du poisson à une petite distance de la rive, on l'amène à terre, en joignant les deux bouts ensemble et formant ainsi un cercle complètement fermé qui comprend quelquefois 1000 pieds de filet, de douze pieds de profondeur au milieu, bien que les dimensions soient souvent moindres. On prend dans ces seines des poissons d'espèces très variées, et comme les mailles ne sont pas complètement étendues comme dans un rets fixe, l'on prend beaucoup de poisson qui ne sont d'aucune valeur pour le marché. Les jeunes poissons pris dans cette pêche mêlée sont la plupart du temps blessés et peuvent être jetés sur la grève comme inutiles. Plus que cela, la pratique de traîner les seines sur les bas fonds a un effet très défavorable sur les bancs de jeunes poissons, qui sont dérangés dans leurs migrations et entraînés en eau profonde où ils sont exposés aux attaques des plus gros poissons. Le frai se trouve affecté par le passage de la seine, soit directement soit indirectement. Le professeur Ramsay Wright * parle de la capture du jeune poisson blanc dans des scènes pêchant le hareng, et dit que lorsque le marché est trop plein on se sert de ce poisson comme engrais. Le D[r] H. M. Smith †, dans le rapport dont il a déjà été fait mention, dit que l'on prend aujourd'hui de grandes quantités de poissons blancs mesurant de $1\frac{1}{2}$ pouce à 3 pouces de longueur sur les plages où le poisson blanc frayait en grandes quantités autrefois, et où l'on voit maintenant les jeunes poissons se réunir de temps en temps. Les pêcheurs à la seine ne peuvent pas savoir quels dommages ils causent; car nos bonnes espèces de poissons, dans leur premier âge, sont transparentes, toutes petites et presque invisibles dans les mailles du filet.

Il n'y a aucun doute que la pêche à la seine dérange et détruit du frai de grande valeur. C'est inévitable, et la destruction de ces jeunes poissons, que l'on considère d'aucune valeur, est des plus désastreuses. Ces petits poissons, ou vérons, sont la nourriture favorite du doré, de la truite saumonnée et autres se nourrissant de chair. L'abondance de ces poissons qui ont plus de valeur que les autres dépend beaucoup de l'abondance des espèces qui leur servent de nourriture. Le terme vérons appliqué à ces petits poissons comprend environ vingt espèces, dont quelques unes de la meilleure valeur pour la nourriture.

Comparée au rets fixe à enclos sur la grève, à travers les mailles duquel le jeune frai passe aisément et sans se blesser, ou encore, comparée au rets à mailler avec mailles complètement étendues en eau profonde, la seine est l'engin de beaucoup le plus destructeur au point de vue considéré ici.

N° II.—STATION SCIENTIFIQUE MARINE POUR LE CANADA.

PAR LE PROFESSEUR PRINCE, COMMISSAIRE DES PÊCHERIES.

Le rapport suivant contenant certains avis concernant la fondation d'un laboratoire de marine pour le Canada a été préparé à la demande du ministre de la marine et des pêcheries.

On constate l'existence d'un sentiment croissant à l'effet que notre pays, qui en plusieurs circonstances, a pris une place dirigeante parmi les nations dans les questions de pêche, spécialement dans l'établissement de lois et de règlements de pêche judicieux, comme dans l'accomplissement, sur une grande échelle, de projets pratiques, tels que la production artificielle du poisson, devrait se tenir sur un pied d'égalité avec les autres pays en organisant un service de recherches biologiques de la marine et d'eaux douces. De temps à autre des propositions ont été faites dans ce sens, et des professeurs dans nos universités de même que des pêcheurs pratiques qui font autorité, se sont prononcés fortement en faveur de l'établissement d'une sta-

tion biologique en Canada sur le même plan que celles des autres pays. On peut prétendre avec raison que le temps est aujourd'hui arrivé, où ce plan devrait recevoir son exécution.

Il n'est pas étonnant que dans un pays comme le Canada possédant les pêcheries les plus riches et les plus variées de l'univers, donnant l'exemple aux autres pays avec son système élaboré de piscifacture pour le repeuplement de nos grands lacs et rivières, traçant le chemin dans la reproduction de crustacés d'une si grande valeur, l'on sente maintenant la nécessité d'une institution chargée d'étudier la vie des poissons, d'élucider des questions que n'ont pu résoudre les hommes les plus pratiques, faire des observations exactes sur la nourriture, les habitudes et la vie des poissons, afin d'accumuler de cette leçon des connaissances scientifiques utiles qui auront pour effet de favoriser la prospérité de nos pêches maritimes et intérieures.

Il y a peu de pays civilisés qui n'aient déjà établi des institutions de ce genre. Il est clair que leur valeur est appréciée, si l'on en juge par l'Allemagne qui, nonobstant le peu d'étendue de ses côtes, a plusieurs laboratoires maritimes; aussitôt qu'il posséda Héligoland, si longtemps une possession anglaise, le gouvernement allemand y établit une station maritime et l'équipa de tout ce qu'il fallait pour aider au développement des pêcheries de cet empire.

Environ une demi-douzaine de stations maritimes placées directement ou indirectement sous les auspices du gouvernement Britannique font un travail excellent sur différents points des côtes de l'Angleterre et d'Ecosse, à Plymouth, Saint-André, Dunbar, Grimsby, Millport et autres endroits, tandis que les laboratoires splendidement organisés des Etats-Unis, de la France, de la Hollande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et d'autres pays ont une grande renommée. Ces laboratoires ont augmenté beaucoup les connaissances que nous possédions déjà sur le poisson et les pêches des différentes parties du monde. Pourquoi le Canada ne ferait-il pas sa part dans cette grande œuvre? Le Canada aurait-il un champ moins vaste ou moins de problèmes a résoudre concernant ses poissons? Au contraire, il n'y a pas d'exagération à dire que les travaux des autres pays pourraient être surpassés de beaucoup en Canada, et que nos eaux offrent un champ sans parallèle pour les recherches scientifiques, avec la certitude de résultats abondants et de grande valeur. Prolifiques comme sont nos pêcheries nous avons encore beaucoup à faire pour en comprendre et développer complètement toutes les ressources, et si nous avions des données scientifiques certaines à l'égard de nos pêcheries notre législation ne serait plus entourée des difficultés et des embarras actuels.

Sir William Dawson, M. J. F. Whiteaves et leurs collègues, par leurs recherches dans le golfe Saint-Laurent, le professeur Ganong et autres par leurs travaux dans le Nouveau-Brunswick, ont montré quel champ immense s'offre à nos études. Mais le fait que tous les ans des professeurs et nombre d'étudiants des Etats-Unis viennent au Canada faire des études sur les poissons, préférant nos eaux prolifiques aux leurs, prouve clairement, si une preuve était nécessaire, qu'une station de marine en Canada donnerait de grands résultats.

Feu le professeur Moseley, d'Oxford, naturaliste fameux qui a fait partie de l'expédition sur le "Challenger," a déclaré qu'il était fermement convaincu de l'impossibilité de conduire avec succès et de réglementer avec certitude aucune pêche, à moins d'avoir précédemment obtenu une connaissance scientifique des habitudes du poisson à l'aide de recherches faites par des observateurs scientifiques. "Je ne crois pas, déclarait-il à Londres le 31 mars 1884, qu'aucune recherche, à moins d'avoir un caractère strictement scientifique, puisse produire de résultats pratiques. Ce n'est qu'à la suite de travaux scientifiques les plus complets que nous arriverons jamais, par exemple, à augmenter la production des huîtres et des homards. Le professeur Moseley a eu d'excellentes occasions, pendant la croisière du vaisseau de guerre "Challenger," pour acquérir des connaissances sur la vie des poissons dans les différentes régions du globe, et il lui est apparu clairement alors que pour la protection de l'industrie de la pêche et pour la prospérité de ceux qui y sont engagés, il est de la plus haute importance d'avoir des connaissances complètes sur les conditions de la vie des meilleures espèces de poisson, leur croissance, leurs saisons de reproduction et leurs migrations. Si c'est le devoir du gouvernement de protéger et de

développer les pêcheries par tous les moyens légitimes, c'est également son devoir de rechercher les causes qui rendent cette protection nécessaire, et d'établir une base d'action sûre et exempte de tout doute.

Malheureusement l'opinion semble prévaloir que les questions de pêche sont des questions purement pratiques, et que le moins la science y interviendra le mieux ce sera. On ne peut commettre cependant d'erreur plus grande que celle-là. D'année en année on a vu surgir de nouveaux problèmes et de nouvelles difficultés en rapport avec les pêcheries, et l'on a institué des commissions d'enquête pour connaître les faits et les causes. Ces commissions ont recueilli les opinions de différentes personnes, et ces opinions ont souvent servi de base à une action quelconque. Mais les opinions varient. Il est difficile d'avoir l'unanimité, même parmi les personnes le plus directement intéressées dans la pêche; et souvent les opinions se contredisaient tellement qu'il a été impossible de baser sur ces opinions une législation efficace. Les lois de protection du poisson, les saisons réservées, les règlements concernant les pièges, les rets et autres méthodes de pêcher, ne peuvent donner satisfaction tant qu'ils seront basés sur les opinions et les vues des intéressés. Dans la chimie, dans le génie civil, dans la culture on a eu recours aux hommes de science et l'on a reçu d'eux une aide de la plus grande valeur. Pourquoi les pêcheries ne profiteraient-elles pas aussi de la science, et ne feraient-elles pas des progrès sous la direction sûre des connaissances obtenues d'une manière scientifique. Les migrations des poissons, les fluctuations de leur quantité qui augmente ou diminue souvent beaucoup d'une année à l'autre—quelquefois le poisson disparaît même complètement de certaines eaux et apparaît inopinément ou augmente dans d'autres endroits—toutes ces choses sont aujourd'hui des sujets de simple conjecture. Mais ces mouvements, ces augmentations et diminutions dépendent de causes qui peuvent être découvertes, et leur connaissance mettrait entre les mains des pêcheurs le pouvoir de conduire leurs opérations de pêche avec plus d'avantages, et non pas seulement au hasard et à la chance. Des observations sur l'abondance et la nature de la nourriture au fond de la mer seraient sans doute un guide certain des mouvements des poissons, tandis que les variations de température au fond de la mer et autres changements sont de grande importance. Le professeur McIntosh, une autorité européenne en vue, en fait de pêches, a montré à la suite d'investigations sérieuses au laboratoire de marine de Saint-André, Ecosse, que suivant les époques de l'année, différentes espèces d'animaux se suivent d'une façon régulière dans certaines parties de la mer. Ces animaux servent de nourriture aux poissons jeunes et vieux, et le fait que l'abondance et le caractère de la nourriture affectent directement le nombre et les espèces de poissons fréquentant certaines eaux ne demande pas de démonstration. Chaque mois paraît caractérisé par l'apparition de formes spéciales de vie marine. L'on n'a jamais encore en Canada, fait une étude de ce champ d'investigations fertile. Les premiers pas sont encore à faire dans cette branche d'études et dans beaucoup d'autres. L'établissement d'une station marine sur la côte rendrait possibles les recherches nécessaires. Les efforts individuels des naturalistes ne peuvent jamais produire l'accumulation rapide des faits nécessaires à la connaissance des pêcheries du Canada. Il n'y a qu'une station marine bien équipée qui puisse produire des résultats fructueux. Cette station serait le centre d'opérations faites d'après un plan régulier, avec des appareils et instruments appropriés, et par un personnel d'employés habiles, qui publieraient le résultat de leurs études pour l'avantage de tous. La législation a fait beaucoup en faveur des pêches, mais elle a été souvent agi un peu au hasard et sans base scientifique certaine. Il en est résulté des règlements qui venaient en conflit les uns avec les autres, et des modifications et changements trop souvent répétés. On a conseillé l'emploi d'engins de pêche de certaine forme, on a découragé ou prohibé l'emploi de certains autres, et par la loi on a fait modifier, à certaines époques, la grandeur des mailles des rets. Cette législation peut avoir paru dure en plusieurs circonstances; bien qu'en général on admette qu'elle a eu de bons effets, l'on n'a pas fait cependant d'expériences suivies pour en constater les effets réels. D'un côté on a prétendu que la grandeur de la maille a peu d'effet sur la capture de poissons de certaines grosseurs et de certaines espèces, andis que d'un autre côté on a prétendu le contraire avec autant de force. Il est

évident que ces questions controversées pourraient être facilement réglées par des expériences qui seraient faites à une station scientifique, et on aurait des faits positifs et prouvés pour servir de base à la législation future. Des expériences scientifiques faites par des hommes compétents, décideraient une fois pour toutes ces questions controversées. On pourrait de la même manière établir la valeur respective, la puissance de destruction et de gaspillage des différentes manières de pêcher. L'étude de la pêche au point de vue pratique et mercantile serait aussi dans les attributions d'une station marine. L'étude des ressources des différents points des longues côtes du Canada, l'examen détaillé des vastes étendues du fond de la mer, la désignation des poissons et des produits particuliers à ces vastes régions donneraient au pêcheur précisément les renseignements qui lui seront le plus avantageux. Ces renseignements lui permettraient de se porter tout de suite vers de nouvelles places de pêche qu'il ne soupçonnait pas, et lui épargneraient des tentatives infructueuses en des endroits improductifs; peut-être même découvrirait-il l'existence de poissons dont il ne connaissait ni la valeur ni l'abondance. Le dépeuplement de parages de pêche qui furent un jour productifs, la disparition partielle ou totale de certains poissons, ces problêmes et beaucoup d'autres ne peuvent être résolus que par le travail régulier et systématique dirigé par quelque station centrale sur la côte. L'étendue de la mer que l'on étudiera à cette station fera découvrir les causes de dépeuplement, et conduira peut-être, dans quelques cas, à la découverte de moyens pratiques de lui rendre sa fertilité première. L'introduction de nouvelles espèces de poissons de grande valeur commerciale, et la création de nouvelles industries sont les moyens les plus visibles par lesquels la science peut venir à l'aide des pêcheries. La nature de la nourriture, les conditions de la reproduction et de la vie embryonnique, la présence ou l'absence d'influences ennemies et destructives, de fait toutes les conditions influençant le bien-être, la croissance et l'augmentation d'espèces implantées ou nouvellement introduites, sont des sujets de recherches scientifiques conduisant à des résultats pratiques. L'introduction de la sole européenne (*Solea vulgaris*) serait une des premières qui s'imposeraient, aussitôt les investigations préliminaires complétées. On en a fait un essai aux Etats-Unis, mais les résultats n'ont pas donné satisfaction. Il n'y a aucun doute que plusieurs fonds de sable sur notre propre côte, conviendraient parfaitement à une expérience de ce genre, et la sole anglaise est maintenant un des meilleurs poissons de table. La pêche que l'on en fait dans les eaux britanniques est si petite que le marché de Londres est obligé de s'approvisionner dans les eaux de la Norvège et d'autres eaux plus éloignées. Comme toutes les pleuronectes la sole a la vie extrêmement dure, et sa valeur sur les marchés anglais est si grande que l'introduction de ce poisson en Canada, si elle réussissait, serait une source de richesse pour la population de nos côtes. On pourrait, sans aucun doute, le transporter vivant sur le marché de Londres, car le voyage ne serait guère plus long que celui des bateaux de la Norvège qui aujourd'hui font avec l'Angletterre un commerce si lucratif de ce poisson délicieux et très estimé. Mais l'introduction de nouvelles espèce de poissons ayant une grande importance au point de vue économique, ne viendra qu'après le plein developpement des espèces que nous possédons déjà. En toute probabilité une étude sérieuse et suivie de la faune de notre côte de l'Atlantique, faite par une station marine comme celle que le Canada devrait posséder, conduirait à la découverte, dans nos eaux, de poissons d'une valeur économique que l'on ne connait ou n'apprécie pas. La présence de l'anchois a été constatée sur la côte du Pacifique canadien, bien que determinée probablement sur des bases insuffisantes. Il est conséquemment fort probable que ce poisson existe aussi sur notre côte de l'Atlantique, et c'est un de nos poissons les plus délicats et les plus estimés. S'il en est ainsi, il en sortira une nouvelle industrie de grande valeur, tout comme la pêche de l'éperlan a pris récemment de l'extension dans certaines rivières des provinces maritimes. Jusqu'à ces dernières années la valeur de l'éperlan n'était pas appréciée, et dans la rivière Miramichi la pêche de ce poisson s'est élevée aujourd'hui au rang d'une industrie très payante. Des études faites au laboratoire de marine de Plymouth ont fait découvrir que l'on prenait beaucoup d'anchois sur la côte sud de l'Angleterre dans des rets à sardines, et des scientistes du laboratoire ont démontré que l'on pourrait

faire une pêche régulière de ce poisson. Sur les côtes de Hollande, de France, d'Espagne et d'Italie, les pêcheurs font avec profit la pêche de l'anchois. L'anchois émigre et se forme en troupes comme le maquereau; on le pêche aussi au filet lorsqu'il vient dans les eaux peu profondes. Avec nos moyens actuels on ne peut découvrir si des poissons de la valeur de l'anchois ou de la sardine, habitent ou n'habitent pas nos eaux. A certaines saisons de l'année d'immenses troupes de petits poissons que l'on désigne sous le nom vulgaire de "Butt," ou considérés comme des petits maquereaux, envahissent certaines parties particulières de notre littoral ; une étude approfondie de ces petits poissons devra donner des connaissances importantes et jeter une nouvelle lumière sur l'étendue et la production de nos pêches. De récentes études ont démontré clairement qu'il est de la plus grande importance de bien connaître les petits poissons, soit les petites espèces, savoir, des espèces distinctes, soit seulement les petits des espèces plus grandes et qui nous sont familières. Et c'est surtout au sujet de ces espèces plus petites et souvent méprisées que nous manquons de connaissances exactes. Il est possible de prédire dans une certaine mesure l'abondance ou la rareté du poisson pendant la saison à venir d'après les apparitions de bancs de jeunes poissons qui se montrent en certains endroits. Aujourd'hui on considère qu'il est de peu d'importance pour ceux qui vivent de nos pêcheries de connaître la nature précise de ces petits poissons ; jusqu'à présent leur présence sur nos côtes n'a pas été regardée comme très importante, examinée à un point de vue pratique. Mais il n'en est pas ainsi. Les études de l'observateur scientifique ont démontré la fausseté de cette opinion commune, et ont établi au-delà de tout doute, que ces bancs de jeune poisson indiquent directement et indirectement une bonne ou une mauvaise saison de pêche. Directement, parce que ces bancs sont étudiés avec soin par des personnes compétentes ; on découvre que ce sont les petits d'une espèce de poisson commestible très estimée ou des poissons qui sont la nourriture favorite d'espèces estimées. Pendant les mois chauds de l'été de vastes bancs de tout petits poissons d'un ou deux pouces de longueur viennent au large de la baie des Chaleurs et plus au nord. Des pêcheurs de l'endroit disent que c'est du jeune maquereau, d'autres disent que c'est du jeune hareng, et d'autres de la morue et de la merluche. Comme question de fait ces petits poissons n'ont jamais été étudiés par aucun observateur, et il n'a jamais été décidé à quelle espèce ils appartenaient. Plus que cela, les études faites par les autres pays prouvent que nous ne pouvons jamais connaître les poissons, les conditions de leur prospérité ou décadence, sans avoir acquis une connaissance de leurs œufs et de leurs frayères. On ne connaît presque rien de ces sujets en Canada, et on ne peut arriver a les étudier avec succès, tant que nous n'aurons pas une station marine bien équipée comme base d'opérations. Mais avec une station on pourrait attaquer ces problèmes immédiatement et acquérir des connaissances très désirables.

Non seulement a-t-on besoin de connaître la distribution et l'abondance relatives des poissons dans nos eaux, mais encore les conditions générales et les probabilités de succès de peuplement de nouvelles rivières ou autres eaux, ou repeuplement de celles qui ont été dépeuplées. La découverte d'espèces inconnues ou non remarquées jusqu'à ce jour, et l'introduction de nouvelles espèces de valeur sont non-seulement possibles mais peuvent être certaines si elles sont entreprises suivant la science. La capture, en 1880, d'un poisson nouveau et excellent pour la nourriture, le *tile-fish*, sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, montre que l'on peut encore découvrir de nouvelles espèces de poissons utiles, et que les pêcheurs ne nous ont pas encore fait connaître tous les trésors de nos mers et rivières. De plus l'extirpation des espèces voraces qui détruisent les rets, la nourriture des autres poissons, et sont la terreur des pêcheurs, serait une question qui ferait le sujet d'études.*

Une exploration biologique complète des côtes maritimes du Canada est une grande tâche, et ne pourrait être accomplie que graduellement. Mais ce travail tomberait dans les attributions d'une station marine, et avancerait graduellement d'année en année jusqu'à ce que les conditions physiques, les caractères biologiques, la faune et la flore de chaque pêcherie soient connues et que ces connaissances soient

*En 1892 des myriades du poisson vorace connu sous le nom de chien de mer (Acanthias) sont apparues dans la Baie de Fundy, dans le mois de février.

mises à la disposition des pêcheurs. D'autres travaux d'une grande utilité pratique pourraient être accomplis par la même institution.

La conservation et le transport du poisson, les méthodes améliorées pour le sécher, le saler, le mettre en boîtes et le geler, en fait tous les moyens proposés par la science pour conserver les poissons les meilleurs qui sont sur le marché, feraient le sujet d'expériences pratiques, et l'on découvrirait de nouvelles améliorations ou de nouvelles méthodes que l'on ne soupçonnait pas auparavant. Le développement d'une vaste industrie qui pendant ces dernières années a été une source de richesse dans plusieurs endroits, savoir la conservation des fruits de verger, est un indice du succès qui pourrait résulter de l'introduction de nouvelles méthodes de préparation du poisson, car jusqu'à présent on a fait bien peu de progrès dans l'industrie de préparer le poisson pour qu'il soit attrayant une fois mis sur le marché. L'utilisation des laitances, des foies, des peaux et des déchets qui sont aujourd'hui de peu de valeur, est un champ qui promettrait beaucoup, si l'on decouvrait des moyens d'en tirer parti. Il reste à voir si les méthodes actuelles peuvent être améliorées, ou si l'on devrait en adopter de nouvelles avec chance de succès commercial.

La conservation du poisson d'après de nouvelles méthodes offre aussi un vaste champ d'études, et les expériences pourraient être faites avec succès à une station marine. Tous ceux qui sont au fait des progrès rapides incroyables opérés dans l'industrie de conservation des fruits en Canada, et sur un plan un peu différent en Angleterre, ne peuvent nier que de telles méthodes, si elles étaient appliquées à la conservation du poisson, marqueraient une nouvelle ère dans l'industrie de la pêche de notre pays. L'on voit les produits de nos vergers et de nos jardins élégamment enveloppés trouver leur place sur la table de toutes les classes de la société en Angleterre, dans les Etats-Unis et dans les autres pays ; l'on voit aussi que les homards en boîtes et les huîtres préparées sur nos côtes sont d'un usage presque aussi répandu, mais le poisson du Canada grossièrement séché et salé a une consommation beaucoup plus restreinte dans nos villes et villages, et est inconnu de la plus grande partie de la population en Angleterre. Notre poisson salé, séché et saumuré ne parait pas se recommander par son apparence et ses qualités comestibles aux cuisiniers et aux ménagères de l'Angleterre. Cependant la qualité de notre morue, de notre égrefin, de notre maquereau et de notre hareng ne peut pas être contestée ; il est fort douteux même que l'on puisse trouver d'autres poissons ailleurs pour les égaliser en excellence. De nouvelles et meilleures méthodes de préparation et paquage de ces poissons, de façon à les rendre plus attrayants, compenseraient en résultats financiers bien plus que les dépenses ou le travail qu'elles coûteraient. Le poisson ainsi préparé prendrait possession de marchés où nos commerçants de poisson ne sont pas encore alliés, et donnerait beaucoup plus de profits que les poissons grossièrement préparés que l'on expédie présentement sur les marchés de l'Amérique du Sud, des Antilles et autres îles. La Norvège a fait un grand pas en avant dans cette direction, et ses poissons préparés avec goût, y compris plusieurs comestibles entièrement nouveaux, ont été accueillis avec beaucoup de faveur sur les marchés anglais. Nos commerçants canadiens ne resteraient pas en arrière si on leur prouvait qu'ils peuvent préparer leur poisson d'après des méthodes nouvelles et beaucoup supérieures aux anciennes.

La science seule offre un terrain sûr pour faire des progrès dans les différents métiers traités dans les remarques qui précèdent. Les pêcheries ont été grandement privées d'aide scientifique, ou plutôt les moyens scientifiques ont manqué et leur influence puissante pour la prospérité de nos pêcheries n'a pu être constatée. Mais les bienfaits de la science ichthyologique ne sont plus mis en doute, et tout ce qui est nécessaire ce sont les moyens de faire des études scientifiques et de généraliser parmi les pêcheurs et autres personnes s'occupant de l'industrie du poisson, les nouvelles connaissances et résultats favorables obtenus à la suite de telles recherches et expériences.

Il est important qu'une station scientifique soit située sur un point central de la côte, que les conditions de la vie marine soient favorables afin que les sujets d'étude puissent être obtenus sans difficulté et sans perte de temps. De plus, cette station devrait être dans le voisinage des pêches importantes, afin que l'on puisse profiter des

connaissances pratiques des pêcheurs, ou transmettre le résultat des expériences de la station scientifique facilement à ceux qui font la pêche.

Il y a plusieurs points sur la côte de l'Atlantique qui pourraient être recommandés pour l'établissement d'une station marine de ce genre. La richesse et le caractère varié de la faune sur les rives plus au sud du Canada ne doivent pas être perdus de vue. Les scientistes des Etats-Unis ont pris l'habitude de faire des explorations annuelles dans la baie Passamoquoddy et dans les eaux poissonneuses autour du Grand Manan et dans les îles de l'ouest; nos chercheurs canadiens ont aussi contribué beaucoup à augmenter considérablement nos connaissances des ressources de la mer dans les mêmes parages.

Une position plus au nord offre cependant plusieurs avantages ; c'est là que la pêche du homard, à laquelle s'ajoutent plusieurs questions difficiles, se fait sur la plus grande échelle, et s'il y avait tout près une station marine, la vie, les habitudes, les migrations et la reproduction de ce crustacé de grande valeur pourraient être étudiées à fond.

La pêche du maquereau, cependant, se fait plus au nord et à une époque très importante de l'année, et la pêche de la morue, bien qu'elle ne soit pas exploitée jusqu'à ses extrêmes limites sur les rives de l'île du Prince-Edouard, peut cependant faire le sujet de recherches utiles et intéressantes au point de vue économique, concernant la nourriture, la reproduction, la croissance et les mouvements des différentes familles de morue. De cette station on aurait un accès facile aux bancs d'huîtres les plus fameux et les plus abondants, et aux baies et anses de Québec, de la côte du Nouveau-Brunswick et de la côte nord de la Nouvelle-Ecosse qui abondent en poissons plus petits, tels que l'éperlan, le caplan etc., tandis que le frai des diverses espèces de poissons qui fréquentent ces eaux demande à être étudié afin de jeter de la lumière sur le développement futur de l'industrie de la pêche. La faune et la flore peuvent être moins riches et moins variées que sur la côte sud du Nouveau-Brunswick, mais cela demande à être constaté. On pourrait certainement nommer des points sur la côte nord, près du golfe Saint-Laurent, qui offrent les avantages les plus favorables pour faire des expériences sur les jeunes homards en les retenant dans des étangs jusqu'à ce qu'ils aient passé l'état dans lequel ils sont sans défense, et pour répéter sous une surveillance scientifique stricte les travaux accomplis avec des succès si apparents en Norvège par le capitaine Dannevig, dont les essais d'élevage de la morue et autres poissons de mer jusqu'à un état robuste et avancé sont bien connus.

Une station marine avantageusement située et bien pourvue de tous les appareils nécessaires a un grand travail à accomplir en Canada. Ce travail serait de sa nature extrêmement varié, et aucun aperçu que l'on en donnerait, si varié et si complet fut-il, ne pourrait faire plus qu'indiquer la nature et la direction qu'on entend lui donner. Mais le résultat final, quelle que soit la direction que l'on donne à ce travail, sera toujours à l'avantage de notre grande industrie de la pêche et de sa prospérité. Tous ceux qui ont eu quelque relation avec nos pêcheries savent que nous manquons de renseignements précis sur les points les plus vitaux et les plus importants. La législation a souvent été faite au hasard, à cause de cette absence de faits constatés et de l'existence d'opinions contradictoires. Premièrement, une station marine serait un centre d'études et de recherches pour le développement et la diffusion des connaissances acquises. Sans nuire à ce premier et important travail, une telle station pourrait être aussi une école pour l'étude et l'enseignement des sciences concernant le poisson. Cette école attirerait à la station la sympathie et l'aide des universités et engagerait plusieurs professeurs et étudiants à faire une étude scientifique du poisson. Il n'y a pas pour le biologiste de champ aussi fascinateur et fructueux que la mer, et des étudiants et zoologistes distingués seraient sans doute heureux de venir y travailler gratuitement, vu les avantages considérables qu'ils auraient pour faire leurs recherches et les bénéfices qui les paieraient amplement de leurs travaux. De cette manière, directement et indirectement, la science y gagnerait et l'on obtiendrait sur les pêcheries du Canada des connaissances et des lumières dont on a grand besoin. Nul doute que les recherches purement scientifiques, c'est-à-dire des recherches n'ayant pas de but directement pratique, doivent être faites par des particuliers et

non pas avec l'aide publique, et les travaux des stations marines comme celles d'Ecosse et d'ailleurs doivent avoir en vue seulement des objets pratiques et utilitaires. Dans d'autres pays l'existence des stations marines a été utile et a aidé à l'adoption d'une législation sage et utile sans les risques de restrictions vexatoires. Ces stations marines ont montré en plusieurs cas que l'opinion commune manquait tout à fait d'exactitude et était tout au contraire des faits, et que ceux plus intimement liés à l'industrie de la pêche se trompaient aussi bien souvent. On se trompe spécialement au sujet de la fraie et de la croissance des poissons comestibles. Les stations marines du gouvernement pourraient sans doute compter sur beaucoup d'aide de la part de certains côtres du gouvernement faisant le service de protection des pêcheries, mais les principales opérations d'une station marine étant d'une nature délicate et précise, doivent être faites dans le laboratoire même de la station. Outre le soin de recueillir et de faire des observations sur la nourriture, les migrations des poissons, et les différentes manières de s'en emparer, les plus importants résultats ne peuvent être obtenus qu'après un long travail et avec l'aide d'instruments et de livres dans le laboratoire même.

Ce n'est pas exagérer que de prédire que les bienfaits résultant de l'établissement d'une station marine à quelque point central tel qu'indiqué prouveraient la nécessité d'en établir d'autres. La vaste étendue de nos côtes, et le caractère varié de notre littoral justifieraient un tel développement de ce travail, car il est certain qu'une station plus au nord et une autre plus au sud favoriseraient beaucoup à des études approfondies. La valeur et l'étendue de nos pêcheries sur les lacs justifieraient aussi l'établissement d'une station à l'intérieur des terres afin que les conditions de la vie du poisson dans ces vastes mers intérieure soient mieux connues. Les bénéfices pratiquent d'une connaissance plus sûre de nos pêches de la mer et de l'intérieur ne peuvent faire autrement que favoriser dans l'avenir leur prospérité et leur agrandissement. La Hollande a établi une station marine flottante que l'on peut transporter d'un point à un autre de la côte à toutes les saisons, et avec une station marine permanente comme institution centrale des stations de ce genre, mobiles ou fixes, seraient très utiles comme subsidiaires à un travail aussi considérable.

EDOUARD E. PRINCE.

ANNEXES.

ANNEXE N° I.

LISTE des employés des pêcheries du Canada pour l'année 1893.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Capit. E. Dunn.........	Employé des pêcheries..	Owen-Sound......	Ayant juridiction sur la baie Georgienne et les grands lacs.
Capit. A. M. MacGregor	do	Goderich.........	Maître d'équipage du S. *Bayfield* ayant juridiction sur toute la province d'Ontario.
Donald F. Macdonell....	Garde-pêche	Port-Arthur.....	Les eaux du lac Supérieur et ses tributaires, depuis la rivière au Pigeon jusqu'au cap Gargantua.
Thos. H. Elliott........	do	Sault-Sainte-Marie	Depuis la tête du lac Supérieur jusqu'à l'embouchure la plus à l'est de la rivière au Français, Algoma.
J. K. McDonald........	do	Toronto..........	Le lac Kagewong, île Manitouline.
John Jackson..........	do	Midland.........	Cette partie des eaux de la baie Georgienne s'étendant depuis la pointe Marks jusque vis-à-vis la riv. au Français, comp. les comtés voisins et les embouch. des riv. Severn et Muskoka.
John Donaldson........	do	Collingwood	Cette partie des eaux de la baie Georgienne s'étendant de la pointe Marks à la pointe Boucher et comprenant les îles du Chrétien, Beckwith et autres îles, et les eaux environnantes, aussi la rivière Nottawassaga.
John Hoar.............	do	Lafontaine.......	Environ 18 milles des eaux de la baie Georgienne autour de l'île du Chrétien.
Robt. Edmonstone......	do	Ballaclava......	Cette partie des eaux de la baie Georgienne s'étendant d'Allenwood à la baie Colpoy.
Chas. Briggs	do	Paisley..........	Environ 70 milles des eaux du lac Huron, du cap Hurd à Southampton, ailleurs que dans les eaux intérieures du comté de Bruce, au sud de la ligne de division entre Amabie et Albermarle, compris dans un parcours d'à peu près 800 milles carrés.
H. W. Ball..........	do ...	Goderich.........	Environ 60 milles des eaux du lac Huron, de Southampton à Goderich.
H. B. Quarry...........	do ...	Parkhill..........	Environ 65 milles des eaux du lac Huron, de Goderich à la pointe Bleue.
J. C. Pollock...........	do	Forest..........	Environ 45 milles des eaux du lac Huron et de la rivière Saint-Clair, de la pointe Bleue, sur le lac Huron, à la pointe de Baby, dans la rivière Saint-Clair.
....	do	....	Environ 30 milles des eaux du lac Saint-Clair, depuis le Petit-Lac jusqu'à sa tête.
Joseph Boismier........	do	Sandwich	Les eaux du lac Saint-Clair, depuis la ligne de division entre les townships de Dover-ouest et est, jusqu'à l'embouchure de la rivière Détroit, et de là jusqu'à son débouché.
David Girardin........	do ..	Ile de la Pointe Pelée.	Environ 50 milles des eaux du lac Erié, aux envir. de la pointe de l'île Pelée et des îles adjacent.
Horace Bartlett........	Gardien ...	North Harbour Island.	Environ 20 milles des eaux du lac Erié, aux envir. de North Harbour et des îles Middle Sister.
Everitt Wigle.........	arde-pêche	Leamington	Cette partie du lac Erié en face du comté d'Essex.
Hy. Linley............	do	Cedar-Springs	Environ 50 milles des eaux du lac Erié faisant face au comté de Kent.
Wm. Freeland........	do	Saint-Thomas. ...	Environ 110 milles des eaux du lac Erié faisant face au comté d'Elgin.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
David Sharp	Garde-pêche	Port-Ryerse	Environ 70 milles des eaux du lac Erié faisant face au comté de Norfolk, et de partie de Haldimand jusqu'à Cayuga-sud.
Chas. H. McCrae	do	Dunnville	Environ 10 milles des eaux du lac Erié, de Cayuga à la baie Moulton, et la Grande-Rivière (30 milles) depuis son emb. jusqu'à Caledonia.
Charles W. Evans	do	Cayuga	Les eaux de la Grande-Rivière, depuis la ligne de division entre Cayuga-nord et Canborough, à l'est, jusqu'à Caledonia, à l'ouest.
Fred. Kerr	do	Hamilton	Ayant jurisdiction sur tout l'Ontario, mais dont le district particulier comprend environ 50 milles des eaux du lac Ontario, de Brant-House, Burlington-Beach, à Niagara, comprenant la rivière Niagara
Wm. Sargent	do	Bronte	Environ 20 milles des eaux du lac Ontario, depuis Port-Credit, à Burlington-Beach, jusqu'à Brant-House.
Wm. Helliwell	do	Highland-Creek	Environ 26 milles des eaux du lac Ontario en face du comté d'York.
Chas. Gilchrist	do	Port-Hope	Environ 40 milles des eaux du lac Ontario faisant face au comté de Northumberland. Avec le lac du Riz et ses tributaires, ce qui forme environ 60 milles d'eau en superficie.
Chas. Perry	do	Whitby	Cette partie du lac Ontario en face du comté d'Ontario-sud.
W. P. Clarke	do	Belleville	Toute la baie de Quinté, depuis Mill-Point jusqu'à la tête des eaux de la baie, dans le township de Murray.
Joseph Redmond, jeune.	do	Picton	Environ 90 milles des eaux du lac Ontario faisant face au comté de Prince-Edward.
E. H. Sills	do	Napanee	Environ 35 milles du lac Ontario faisant face aux comtés de Lennox et d'Addington, et la partie du haut de l'île Amherst ; aussi les eaux intérieures des comtés de Lennox et Addington comprises dans un espace d'environ 1,600 milles en superficie.
R. R. Finkle	do	Bath	Environ 25 milles des eaux du lac Ontario faisant face au township de Earnestown, dans les comtés de Lennox et Addington, et la partie inférieure de l'île Amherst.
A. H. Crosby	do	Belleville	Cette partie des eaux de la baie de Quinté, de l'île des Trois-Frères, près de Kingston, à Trenton, à la tête de la baie.
Peter Kiel	do	Ile Wolfe	Environ 60 milles des eaux du lac Ontario, aux environs des îles Wolfe, Simcoe, Fer-à-Cheval et au Pigeon.
Wm. Ward	do	Toronto	Les eaux environnant l'île de Toronto, comprenant les baies de Toronto et d'Ashbridge, et la rivière Don.
Thomas Merritt	do	Kingston	20 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face du township de Storrington, Pittsburgh et Kingston, comté de Frontenac, y compris une partie de la baie de Quinté et du fleuve Saint-Laurent.
John Cox	do	Ile Howe	Environ 16 milles des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, aux environs de l'île Howe.
Nassau Acton	do	Gananoque	Environ 6 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis l'île Wolfe jusqu'au phare Jack-Straw, ainsi que les eaux avoisinant le groupe d'îles de l'Amirauté ; aussi la rivière Gananoque, comprenant 10 milles des eaux de l'intérieur.

Marine et Pêcheries.

Liste des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
J. G. Wallace	Gardien des pêcheries.	Ivy-Lea	10 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis le phare Jack-Straw jusqu'à Rockport, y compris les îles qui se trouvent sur ce parcours.
Henry Hunt	do	Rockport	Les eaux du fleuve Saint-Laurent avoisinant l'île LaRue.
John H. Davis	Garde-pêche	Gananoque	Les eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis la pointe du Shérif jusqu'à la tête de l'île du Grenadier.
Wm. Poole	do	Poole's-Resort	32 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Rockport jusqu'à Prescott.
Sydney Pattison	Gardien des pêcheries.	Rockport	32 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Gananoque jusqu'à Brockville.
John Mooney	Garde-pêche	Maitland	60 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Brockville jusqu'à Cornwall.
Robt. P. Boyd	do	Lyn	6 milles à peu près des eaux du fleuve St-Laurent, dans l'étendue située à 3 milles en amont et 3 milles en aval du phare de la batture de Cole.
Donald J. McDonald	do	Alexandria	Cette partie du fleuve Saint-Laurent faisant face aux comtés de Stormont et Glengarry, y compris les eaux intérieures de ces comtés.
Olivier Miron	do	Alfred	Les eaux de la rivière de la Nation du sud, comté de Prescott, comprenant environ 50 milles des eaux de l'intérieur.
Jas. O. Hyndman	do	South Mountain	Pour cette partie de la rivière de la Nation du sud qui arrose les comtés de Dundas et de Glengarry, comprenant les eaux de l'intérieur de ces comtés.
W. W. Boucher	do	Ottawa	Les eaux de la rivière Ottawa et de ses tributaires, depuis Ottawa jusqu'à la ligne de division du township de Fitzroy, dans le comté de Carleton.
Jas. McKenzie	do	Pembroke	La rivière Ottawa depuis la tête de l'île aux Allumettes jusqu'à Mattawa.
Archibald Acheson	do	Westmeath	Environ 25 milles de la rivière Ottawa, comprenant le bas de l'île aux Allumettes et le lac Coulonge.
J. S. Richardson	do	Sturgeon-Falls	Les eaux du lac Nipissingue, de la riv. Mattawa et de la riv. aux Français et leurs tributaires.
David E. Bastedo	do	Bracebridge	Les eaux de l'intér. des townships de Macauley, McLean, Ridout, dans la division nord du comté d'Ontario, et Franklin, Brunel et Stephenson, dans le district de Muskoka.
Geo. R. Steele	do	Lorimer-Lake	Les eaux de l'intér. des townships de Cowper, Foley, Christie, McDougall, McKellar, Ferguson, Carling, Shawagana, Burpee, Hagerman, Harrison, Burton, McKenzie et Ferrie, dans les districts de Muskoka et de Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Edmund Forsyth	do	Loring	Les eaux de l'intér. de Parry-Sound, dans les townships de Walbridge Brown, Wilson-Mills, Mowat, Blair, McKonkey et Hardy.
J. G. Rumsey	do	Huntsville	Les eaux de l'intér. des townships de Chaffey, Cardwell, Stisted, Sinclair, Bethune, Monteith, McMurrich, Perry, Spence, Ryerson, Armour et Proudfoot, dans les districts de Muskoka, et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Wm. Lockhart	do	Denville	Les eaux intérieures des townships de Croft, Chapman, Strong, Jolly, Ferries, Lount, Machar, Laurier, Mills, Pringle, Gurd et Himsworth, dans le district de Muskoka et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Henry W. Gill	Garde-pêche	Ufford	Les lacs Rosseau et Skelton, dans le comté de Simcoe et les districts de Muskoka et Parry-Sound.
Henry Castle	do	Gravenhurst	Les lacs Muskoka et Joseph, dans le comté de Simcoe.
L. S. Sanders	do	Barrie	110 milles à peu près des eaux de la rive sud du lac Simcoe et ses tributaires, les rivières Couchiching et Holland.
E. H. Cameron	do	Beaverton	Le lac Simcoe, de la baie Cook à Beaverton.
Geo. Clarke	do	Orillia	Les eaux du lac Couchiching et la rivière Severn, dans les comtés de Simcoe, Muskoka et Ontario.
Wm. McDermot	do	Beeton	Les eaux intérieures de la division sud du comté de Simcoe, comprenant une étendue d'environ 900 milles en superficie.
H. McFayden	do	Durham	Le haut de la rivière Saugeen et ses tributaires, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Orra Bishop	do	Wilkesport	La branche nord de la rivière Sydenham, depuis sa jonction avec la rivière principale jusqu'à sa source, comprenant environ 20 milles.
Peter McCann	do	London	65 milles à peu près de la rivière Thames, depuis Wardsville jusqu'à London.
Theo. Peltier	do	Dover-Sud	25 milles à peu près de la rivière Thames, depuis Lewisville jusq. l'embouch. de cette rivière.
W. P. Croome	do	Brantford	150 milles à peu près des eaux de la Grande-Rivière et de ses tributaires, de Brantford en montant.
Geo. Henwood	do	do	Les eaux de l'intérieur des comtés de Brant, Waterloo, Oxford, Norfolk et Haldimand.
W. B. Jelly	do	Bowling Green	Les eaux intérieures de la division nord du comté de Wellington, comprises dans une étendue d'environ 600 milles en superficie.
Joseph Graham	do	Claude	25 milles à peu près des eaux de la rivière Crédit, d'Orangeville à Norval, ainsi que les eaux intérieures des townships de Mono, Garafraxa-Est, Amaranth, Albion, Luther, Melancthon, Erin, Caledon, Eramosa et Esquesing, comprises dans une étendue d'environ 500 milles carrés.
David Coleman	do	Alton	Les eaux intérieures du comté de Cardwell, comprises dans une étendue d'environ 400 milles carrés.
Alex. Blakely	do	Port-Credit	Environ 1½ mille des eaux de la rivière Crédit,—de Norval à son embouchure dans le comté de Peel.
Nelson Simmons	do	Meyersburg	Les eaux de la rivière Trent, dans les comtés de Northumberland et Hastings, comprenant environ 80 milles.
John Martin	do	Raglan	Le lac Scugog, y compris les rivières Lindsay et Scugog, dans les comtés de Durham, Victoria et Ontario, environ 50 milles.
J. C. Bowen	do	Marmora	Lac au Corbeau, lac Belmont et la riv. au Corb., dans les comtés de Hastings et Peterboro'.
Geo. W. Fitzgerald	do	Lakefield	Les eaux intérieures du comté de Peterboro', dans les townships de Harvey, Burleigh, Dummer, Douro, Smith et Ennismore.
David Breeze	do	Peterboro'	Rivière Otonabi, de Peterboro' au lac du Riz, dans le comté de Peterboro'.
Wm. Gainforth	do	Haliburton	Les eaux des riv. au Goëland et Brûlée, et leurs tribut., de même que les lacs Drag, à l'Aigle, à l'Orignal, à la Pierre-Rouge, Croche et autres, situés dans la division Est du comté de Peterboro', et compris dans une étendue d'environ 400 milles carrés.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
B. H. Sweet....	Garde-pêche	Bancroft.... ..	Les eaux intérieures des townships de Wollaston, Limerick, Cashel, Farraday, Dungannon, Mayo, Herschel, Monteagle, Carlow, McClure, Wicklow, Bangor, dans le comté de Hastings, et comprises dans une étendue d'environ 1,000 milles carrés.
H. R. Purcell..........	do	Enterprise..	Les eaux intérieures des townships de Camden, Portland, Loughboro', Sheffield et Kennebec, dans les comtés d'Addington et Frontenac, comprises dans une étendue d'environ 500 milles carrés.
Robt. A. Gilbert..	do	Dépôt McLaren...	Les eaux intérieures des townships de Palmerston, Clarendon, Canonto-Nord, Canonto-Sud, et Miller, dans le comté d'Addington, et comprises dans une étendue d'environ 500 milles carrés.
George Lake........ ...	do	Tichbourne.	Les eaux intérieures des townships de Bedford, Hinchinbrooke, Olden et Oso, dans le comté de Frontenac, et comprises dans une étendue d'environ 400 milles carrés.
Samuel Boddy	do	Athens..........	Lacs Beverley d'en haut, l'Achigan, Pettit, Wiltse, et à la Vase, dans le comté de Leeds.
David W. Edgar.......	do	Morton	Lac Beverley d'en haut et ses tributaires jusqu'à Morton et Lyndhurst, et le lac Griffin, dans le comté de Leeds.
John Moorhead.........	do	Longue-Pointe ...	Depuis Lyndhurst jusqu'à la ligne de division entre Leeds et Lansdowne, dans le comté de Leeds.
James Greer............	do ...	Outlet.......... .	Rivière Gananoque, depuis Marble-Rock jusqu'à la ligne de division entre le township de Leeds et Lansdowne, y compris Gananoque-Sud et le lac Rond et Cherry-Pound, dans le comté de Leeds.
Wm. Hicks.............	do	Athens.	Les eaux du lac Charleston, dans le comté de Leeds.
George Jeacle...........	do	Westport....... ..	Les eaux du Rideau, Rideau supérieur, Opénicon, Otty, et lacs avoisinants, dans le comté de Leeds, comprises dans une étendue d'environ 200 milles carrés.
Eph. Deacon.	do ...	Bolingbroke	Les eaux de la rivière Tay et ses tributaires et la rivière Fall Bay, dans le comté de Lanark, comprenant environ 35 milles.
Alexander Wilson... ..	do	Carleton-Place....	Environ 60 milles des eaux de la rivière et du lac Mississipi, dans le comté de Lanark.
R. O. Campbell	do	Kemptville........	Rivière Rideau et ses tributaires depuis Ottawa jusq. rapides Burritt, y compris la riv. Jack, dans le comté de Carleton, compr. 55 milles.
Matthew Riddell...	do	Mohr's-Corners....	La rivière Ottawa depuis la ligne de division de la partie est de Fitzroy jusq. la ligne de la partie est de McNab, comp. le lac des Chats.
George Russell..........	do	Arnprior	Rivière Ottawa, s'étendant de la ligne de division de la partie est de McNab à la ligne de division ouest de Horton, ayant juridiction conjointe sur le lac des Chats.
M. L. Russell..........	do	Renfrew	Les eaux de la rivière Bonnechère et ses tributaires, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 50 milles.
Hugh Gallagher...	do	Lac Clair, comté de Renfrew.	Les eaux intérieures des townships de Sébastopol, Radcliffe, Lynedoch et Gratton, dans le comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 400 milles carrés.
Geo. Douglas.	do ...	Riv.-aux-Serpents.	Les eaux du lac au Rat-Musqué et de la rivière aux Serpents, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 25 milles.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Walter Yuill	Garde-pêche	Calabogie	Les eaux du lac Calabogie et les eaux intérieures du township de Bagot, comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 100 milles carrés.
Jas. Colcleugh	do	Portage-du-Rat	Lac des Bois.
R. J. N. Pither	do	do	Lac des Bois. (agent des sauvages.)
James McCracken	do	Coutchiching	Lac LaPluie et lac Seul do
J. McIntyre	do	Fort-William	Lac de l'Aigle. do
J. P. Donelly	do	Port-Arthur	Rivière Nipigon. do

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISION DES MARÉES—RIVE SUD.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Wm. Wakeham	Employé des pêcheries.	Bassin-de-Gaspé	Bas du fleuve Saint-Laurent et golfe.
J. U. Gregory	Agent de la M. et des P., et employé des pêcher.	Québec	Ayant juridiction dans toute la province de Québec.
J. A. Verge	Garde-pêche	Cross-Point	La division estuaire de la rivière Ristigouche s'étendant de la pointe Maguasha à la tête de marée, du côté de Québec, et de Dalhousie à la tête de marée, du côté du Nouveau-Brunswick, comprenant environ 60 milles.
Pierre Cyr	do	Nouvelle	35 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis Maguasha en longeant la côte jusqu'à la Grande-Cascapédia, y compris son estuaire.
John Smith	do	New-Carlisle	40 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis l'embouchure de la Grande-Cascapédia en long. la côte jusq. Paspébiac.
Walter C. Ross	do	Hopetown	30 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis Paspébiac en longeant la côte jusqu'à la pointe au Maquereau.
Henry Jones	do	Petite-Riv. Ouest, Gaspé.	Cette partie des eaux du comté de Gaspé depuis le coin de la Grève jusqu'à la pointe au Maquereau, y compris l'île Bonaventure, Petit-Pabos, Gr.-Pabos et Grande-Rivière.
Geo. T. Annett	do	Péninsule, Gaspé	Cette partie des eaux du comté de Gaspé depuis le cap Rosier jusqu'au coin de la Grève, y compris Dartmouth, York, Saint-Jean et les rivières de la Malbaie.
Pierre Thériault	do	Griffin-Cove, Gaspé	Cette partie des eaux du comté de Gaspé, de la pointe Faure au cap Rosier.
J. A. Chevrier	do	Amherst	100 milles à peu près des eaux du golfe St-Laurent aux environs des îles de la Madeleine.
P. L. Joncas	Officier et percept. des douanes.	Havre-aux-Maisons Iles de la Madeleine.	Toutes les îles de la Madeleine, excepté les îles Amherst et de l'Entrée. Spécialement préposé aux primes de pêche.
Joseph Lemieux	Garde-pêche	Montlouis	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Gaspé, et s'étendant du cap Rosier à Montlouis.
Jos. I. Létourneau	do	Sainte-Anne des Monts.	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent en face du comté de Gaspé, et s'étendant de la rivière Ste-Anne des Monts au cap Chatte.
Johnny Joncas	do	Matane	54 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Rimouski, et s'étendant du cap Chatte à la rivière Blanche, de même que la rivière Matane, comprenant environ 12 milles des eaux de l'intérieur.
L. E. Grondin	do	Rimouski	45 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Rimouski, et s'étendant de la rivière Blanche à Rimouski.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS DES MARÉES—RIVE NORD.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
....	Garde-pêche	Rimouski	35 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Rimouski, et s'étendant de Rimouski à la ligne de division des comtés de Rimouski et Témiscouata.
Nap. Lévesque.........	do	Ile Verte........	30 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Témiscouata.
Xavier Pelletier.........	do	Sainte-Anne de la Pocatière.	45 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Kamouraska.
....	do	....	70 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face des comtés de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lévis, s'étendant de Sainte-Anne de la Pocatière à la Pointe-Lévis.
L. P. Huot............	do	St-Roch de Québec	50 milles à peu près des eaux des rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, aux environs de l'île d'Orléans.
U. Bléreur...........	do	Malbaie	60 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Charlevoix, et s'étendant de la rivire du Gouffre à la ligne de division des comtés de Charlevoix et Saguenay.
L. N. Catellier..........	do	Tadoussac.........	80 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Saguenay, et s'étendant de la ligne de division des comtés de Charlevoix et de Saguenay à Bersimis ; et les eaux de marée de la rivière Saguenay de son embouchure à Chicoutimi, comprenant 70 miles ; 150 milles en tout.
N. A. Comeau.........	do	Godbout	115 milles environ des eaux de la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent en face du comté de Saguenay, et s'étendant de Manicouagan à la baie des Rochers, y compris les estuaires des rivières Godbout, Trinité et Pentecôte.
T. Mignault..........	do ...	Montmagny ..	75 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la baie des Rochers à la pointe Saint-Charles, y compris les estuaires des rivières Marguerite et Moisie.
Geo. Duberger	do	Pte-à-Pic, comté de Charlevoix.	105 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la pointe Saint-Charles à la pointe des Esquimaux, y compris les estuaires des rivières Saint-Jean et Mingan.
Geo. Gaudin...........	do ...	Anse-du-Cap, Gaspé.	100 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la pointe des Esquimaux à la rivière Natashquan, y compris les estuaires des rivières Agwanus, Nabissippi et Natashquan.
Jean Legouvé.........	Gardien des pêcheries..	Anse-aux-Huîtres, Gaspé.	140 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay et s'étendant du cap Whittle à Chécatica.
W. H. Whitely........	do	St-Jean, Terren've	65 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de Chécatica à Blanc Sablon, frontière de Québec et Terreneuve, sur la côte du Labrador, y compris l'estuaire de la rivière des Esquimaux.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS SANS MARÉES.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Alf. Blais	Garde-pêche	Causapscal	30 milles à peu près des eaux du lac et de la rivière Métapédia, dans le comté de Bonaventure, depuis la tête du lac jusqu'à Causapscal.
Henri Côté	do	Baie Saint-Paul	Les lacs en arrière de la Malbaie et de la baie St-Paul.
Joseph Simard	do	Sainte-Agnès	do do
J. F. Picotin	do	Drummondville	Environ 60 milles de la rivière Saint-François, dans les comtés d'Yamaska et de Drummond, depuis son embouchure jusqu'à Richmond.
N. A. Beach	do	Georgeville	La rive est du lac Memphrémagog, dans le comté de Stanstead, et les eaux s'étendant jusqu'au milieu du lac.
Horace Green	do	Bolton-Est	La rive ouest du lac Memphrémagog, dans le comté de Brome, et les eaux s'étendant dans le lac.
Sylvester E. Pheps	do	Bolton-Centre	Les eaux intérieures du township de Bolton, est et ouest, dans le comté de Brome.
P. C. Bourke	do	Somerset	Les eaux intér. du comté de Mégantic comprises dans une étendue de 850 milles en superficie.
J. Laberge	do	Châteauguay	Environ 40 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent en face du comté de Châteauguay, y compris la rivière Châteauguay.
John Kelly	do	Beauharnois	Environ 50 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent en face des comtés de Beauharnois et Huntingdon, de même que 35 milles environ des eaux des rivières Châteauguay et à la Truite.
J. O. Dion	do	Chambly-Canton	Environ 43 milles de la rivière Richelieu, de Sorel au village Richelieu.
Jas. Finlay	do	Saint-Jean-Est	Environ 30 milles des eaux de la rivière Richelieu, de Saint-Jean au lac Champlain.
P. E. Luke	do	Philipsburg	Environ 15 milles des eaux de la baie de Missisquoi et de la rivière au Brochet, dans le comté de Missisquoi.
P. W. Nagle	do	Sherbrooke	Les eaux intérieures du comté de Stanstead comprises dans une étendue d'à peu près 540 milles en superficie.
Joel Shurtleff	do	Compton	Les eaux intérieures du comté de Compton comprises dans une étendue d'à peu près 1,600 milles en superficie.
A. L. Darche	do	Sherbrooke	Les eaux dans les comtés de Richmond et Wolfe.
Allan McLeod	do	Echo-Vale	Environ 10 milles des eaux du lac Mégantic et Spider, dans le comté de Compton.
W. G. Green	do	Knowlton	Lac Brome.
John McCaw	do	Sherbrooke	Lacs dans les comtés de Mégantic et Wolfe.
V. Veilleux	Gardien des pêcheries	St.EphremdeTring	Les eaux intérieures du comté de la Beauce comprises dans une étendue d'environ 1,600 milles en superficie.
Chas. Vadeboncœur	Garde-pêche	Trois-Rivières	Environ 25 milles du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre faisant face au comté de St-Maurice, y compris les eaux intérieures de ce comté et de la cité des Trois-Rivières.
Denis Shooner	do	Pierreville	Cette partie du lac Saint-Pierre faisant face au comté d'Yamaska, et la rivière Saint-François dans les limites du dit comté.
Geo. Boisvert	do	Bécancour	Environ 36 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre faisant face au comté de Nicolet.
Joseph Charbonneau	do	Saint-Césaire	La rivière Yamaska et ses tributaires, de Farnham-Ouest à Saint-Hugues, y compris la rivière Noire.
S. A. Grant	do	Louiseville	Environ 35 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre faisant face aux comtés de Maskinongé et de Berthier, y compris les îles vis-à-vis.

Liste des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—Divisions sans marées—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Wm. Ritchie	Garde-pêche	Chilton	Les eaux intérieures du comté de Montcalm.
Gédéon, Magnan	do	L'Epiphanie	Le fleuve Saint-Laurent faisant face aux comtés de L'Assomption et Verchères.
Jos. Boivin	do	Rivière Beaudet	Environ 20 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent faisant face au comté de Soulanges, et s'étendant de la pointe Beaudet à Coteau Landing.
Narcisse Lavallée	Gardien	Sorel	Cette partie des eaux du fleuve Saint-Laurent faisant face au comté de Richelieu, y compris les îles environnantes.
John Morris	Garde-pêche	St-Lambert	Environ 50 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent faisant face aux comtés de Laprairie, Chambly et Verchères.
Julien Montpetit	do	Ile Perrot	Environ 15 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent aux environs de l'île Perrot.
Jos. Lauzon	do	Terrebonne	Les rivières Jésus et des Prairies, comprenant environ 50 milles.
Jos. Filiatrault	do	Ste-Adèle, comté de Terrebonne.	Les eaux intérieures des townships de Morin et Beresford, dans les comtés de Terrebonne et Wolfe, et de Salaberry et Grandison, dans le comté d'Argenteuil, comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.
Toussaint Cloutier	do	Piedmont do	Les eaux intérieures des townships d'Abercrombie, Wexford et Kilkenny, dans les comtés de Terrebonne et Montcalm, comprises dans une étendue d'environ 300 milles en superficie.
Damien Filiatrault	do	Sainte-Rose, comté de Laval.	Cette partie de la rivière Jésus depuis son embouchure jusqu'à la ligne de division entre Sainte-Rose et Saint-François de Sales, dans les comtés de Laval et Terrebonne.
R. W. Jones	do	Saint-André-Est	Environ 15 milles des eaux de la rive nord de la rivière Ottawa s'étendant d'Oka à Carillon.
Theo. Sabourin	do	Rigaud	Environ 30 milles des eaux de la rive sud de la rivière Ottawa s'étendant des Cascades à Pointe-Fortune.
Jos. Marion	do	Hull	Les eaux de la rivière Ottawa faisant face aux comté d'Ottawa, comprenant environ 75 milles.
Erwin Mohr	do	Onslow-Sud	Les eaux de la rivière Ottawa faisant face au comté de Pontiac depuis la ligne de division des comtés d'Ottawa et de Pontiac jusqu'à Fort-Coulonge, et comprenant environ 50 milles.
J. T. Coghlan	do	Chapeau	Les eaux de la rivière Ottawa faisant face au comté de Pontiac, du Fort-Coulonge à Des Joachims, et comprenant environ 75 milles.
Robt. Joynt	Gardien	Joynt	Les eaux intérieures du township de Masham, dans le comté d'Ottawa, y compris le lac Bernard, comprises dans une étendue d'environ 90 milles en superficie.
Emiel Weisener	Garde-pêche	Blanche	Les eaux des townships de Mulgrave et Lathbury, comté d'Ottawa.
R. C. W. McCuaig	do	Ottawa	Les eaux intérieures du township de Wakefield, comté d'Ottawa.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Bertram, A. C	Inspect. des pêcheries.	Sydney-Nord	Le district n° 1, comprenant l'île du Cap-Breton.
Hockin, Robert	do	Pictou	Le district n° 2, comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysborough, Halifax et Hants.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Kinney, J. R.	Inspect. des pêcheries.	Yarmouth	Le district n° 3, comprenant les comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King.
Johnston, H. W.	Agent de la M. et des P., et employé des pêcheries.	Halifax	Ayant juridiction sur tout le territoire de la Nouvelle-Ecosse.
		Comté d'Annapolis.	
Bailey, W. M.	Garde-pêche	Round-Hill.	Le comté d'Annapolis.
		Comté d'Antigonish	
Aylmer, J. R.	Gardien des pêcheries.	FourchesPomquet, Antigonish.	De l'entrée du port aux Fourches ; de là sur la rivière Pomquet aux moulins de V. Chisholm, et des Fourches, sur la rivière Noire, aux Chutes.
Cameron, Lochlin.	do	Rivière-Fraser, Antigonish.	Depuis le pont McWilliam jusqu'à la tête du lac.
Chisholm, Hugh	do	LowerSouth River, Antigonish.	Depuis le port d'Antigonish jusqu'au pont de McWilliam ou de St. Andrew.
Chisholm, Donald	do	Salt-Springs, Antigonish.	Depuis le ruisseau du moulin Trotter jusqu'au barrage de W. Thompson.
Dexter, John	do	Antigonish.	Depuis le port d'Antigonish (pied du marais) jusqu'au ruisseau du moulin Trotter ; de là en montant ce ruisseau jusqu'au moulin de Trotter, y compris les deux branches de la rivière de l'Ouest et le ruisseau de Bailey.
Fraser, Duncan	do	Saint-Joseph	Dep. le pont Pinkeyton jusq. moulin de Stewart
Macadam, Alex.	do	Rivière-de-l'Ouest.	Depuis le barrage de Thompson jusqu'au pont des Fourches Addington.
McDougall, Arch'd.	do	McNair's-Cove, Cap-George.	Depuis John McDonald, (Bun's) Cove, côté nord du cap George, jusqu'à Crebbing-Head, baie Saint-George.
McInnes, Donald	do	Fourch. Addington	Fourches Addington.
Randall, Albert	do	Bayfield	Depuis le rivage jusqu'au lac.
		Comté du Cap-Breton	
Quinan, Francis	Garde-pêche	Sydney	Division n° 1.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté du Cap-Breton situées au nord de la ligne tirée depuis l'extrémité sud du lac aux Fourches jusqu'à False Bay, s'étendant à l'ouest jusqu'à la ligne tirée depuis le même point sur le lac aux Fourches jusqu'à la tête du bras nord-ouest du havre de Sydney ; comprenant le côté sud du bras nord-ouest, le bras sud, le côté sud du havre de Sydney jusqu'à Low Point, et toutes les eaux de la côte de Low Point à False Bay.
Hickey, Richard	do	Sydney-Nord.	Division n° 2.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté du Cap-Breton situées au nord et à l'ouest de la ligne tirée de la tête du bras nord-ouest du havre de Sydney à l'extrémité sud du lac des Fourches ; de là au pont de Grand-Narrows.
Burke, William	do	Mira Ferry.	Division n° 3.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté du Cap-Breton situées au sud de la ligne tirée depuis l'extrémité sud du lac des Fourches jusq. False Bay, et bornées au sud par une ligne tirée dep. le même point sur le lac des Fourches jusqu'au pont Marion, sur la rivière Mira ; de là à la Tête-de-l'Aigle, sur la baie Gabarous, comprenant cette partie de la rivière Mira à l'est du pont Marion ; aussi les eaux qui entourent l'île Scattarie.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté du Cap-Breton—Fin.	
McDonald, Alexander...	Garde-pêche	Baie de l'Est......	Division nº 4.—La côte maritime et les eaux intérieures du comté de Cap-Breton au sud de la ligne tirée depuis l'extrémité sud du lac des Fourches jusqu'au pont de Grand-Narrows, et bornées à l'est par une ligne tirée depuis l'extrémité sud du lac des Fourches jusqu'au pont Marion, de là à Eagle-Head, sur la baie Gabarous, comprenant toute cette partie de la rivière Mira située au sud-ouest du pont Mira; aussi les baies Gabarous et Fourchue.
		Comté de Colchester.	
Gass, H................	do	Tatamagouche	Division nord, comté de Colchester, comprenant la baie Tatamagouche, les rivières aux Français et Waugh.
Pollock, R. J...........	do	Lower-Stewiacke..	Rivière Stewiacke (partie d'en bas).
		Comté de Cumberland.	
Fowler, Elijah	do	Parrsboro'........	Le comté de Cumberland, division ouest, y compris tous les cours d'eau qui se déchargent dans la baie de Fundy.
Gilroy, Geo. W...... ...	do	Oxford...........	Le comté de Cumberland, division est, comprenant tous les cours d'eau qui se déchargent dans le détroit de Northumberland.
Bland, George.........	do	Wallace-Bridge..	Comté de Northumberland.
Wills, A. M.....	do ...	Pugwash..........	Les pêches à l'éperlan et aux huîtres de Pugwash.
		Comté de Digby.	
Collins, J. A......... ..	do	Westport.........	La division ouest du comté de Digby, y compris les eaux de la baie Sainte-Marie. Iles Longue et aux Eglantiers.
Cossoboom, J. W......	do	Rossway..........	La division est du comté de Digby, y compris les eaux du comté de Digby, excepté celles de la baie Sainte-Marie et aux environs des îles Longue et aux Eglantiers.
Journey, Robert........	Gard. des p.	Weymouth	La rivière Sissiboo.
McKay, Lochlin........	do	Barton........ ...	L'île Sainte-Marie.
Potter, Chas. T...... ...	do	Rivière-Joggins..	La rivière Joggins jusqu'à la rivière à l'Ours.
		Comté de Guysborough.	
Cameron, Wm........	Garde-pêche	Guysborough	Ayant juridiction sur tout le comté de Guysborough.
McQuarrie, Allan.......	do ...	Sherbrooke..	do do do
		Comté d'Halifax.	
Bartlett, John H.. ...	do	Baie-Terrance.....	Ayant juridiction sur tout le comté d'Halifax.
Gaston, Robert..........	do	Pope's-Harbour...	do do do
Rowlings, Geo..... .	do	H. Musquodoboit.	do do do
		Comté de Hants.	
....	do	....	Comté de Hants, division ouest de la limite ouest du comté de Walton.
Colter, John............	Gard. des p.	Millford..........	La rivière Shubénacadie.
Horne, Arch............	do ...	Enfield.....	L'extrémité sud de Shubénacadie et de la rivière des Neuf-Milles.
Mosher, James..........	do	Brooklyn........	Les rivières Meander et Herbert, de leurs embouchures à leurs sources.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de Hants—Suite.	
Mosher, Noah	Gardien	Mosherville	La rivière Kennetcook, de son embouchure au point où cesse la marée.
O'Brien, Jas	do	Maitland	Les rivières Walton et Kennetcook.
Smith, W. D	Garde-pêche	do	La rivière Shubénacadie, de la rivière des Cinq-Milles à son embouchure, et le côté sud de la baie Cobequid à Noël.
Snide, John	do	Shubenacadie	La rivière Shubénacadie, à partir de Shubénacadie jusqu'à la rivière des Cinq-Milles, cette dernière comprise.
		Comté d'Inverness.	
McLean, D. F	do	Port-Hood	Division nº 1.—La côte maritime du côté d'Inverness au sud du havre de Mabou et les riv. Petite-Mabou, Port-Hood, Seaside, Judique, Petite-Judique, Longue-Pte, Cregnish, Low-Point, Port-Hastings et Port-Hawkesbury, et s'étendant à l'intérieur jusqu'au bras nord-ouest de la rivière des Habitants ; aussi toute cette partie des eaux intérieures du comté d'Inverness située au côté nord de la ligne de division du comté de Victoria, de chez James McKinnon à la baie Whycocomagh, et du côté ouest du chemin qui conduit de la baie Whycocomagh par Glencoe et de la hauteur sud-ouest de Mabou au pont de Mabou.
McEachern, Peter	do	Glendale	Division nº 2.—Cette partie du comté d'Inverness située au côté sud de la ligne de division du comté de Victoria, depuis la tête de la baie Whycocomagh (Port-Hawkesbury et Port-Hastings exceptés), comprenant la rivière des Habitants et ses tributaires, la rivière Denis et ses tributaires, Malagawatch et la baie Ouest.
McKeen, Lewis	do	Mabou	Division nº 3.—Cette partie du comté d'Inverness située du côté nord du havre de Mabou, comprenant la rivière principale du même nom au nord de Whycocomagh et tous les cours d'eau se jetant dans la baie Whycocomagh du côté nord ; aussi le côté nord de l'embouchure de la Mabou, Mines de Charbon ; pointe du phare de Mabou, Port-Ban, de la grève de la Grande-Anse à la Chapelle de la Grande-Anse, sur la côte maritime, et les eaux du lac Ainslie dans l'intérieur.
Coady, James	do	Margaree S. O	Division nº 4.—Cette partie de la côte maritime d'Inverness s'étendant de la Chapelle de la G'de-Anse, comprenant le marais de la G'de-Anse, Chimney-Corner, l'île Margaree, et l'anse Doucette, à l'anse Delaney ; aussi les eaux de la partie est du lac Ainslie, et les cours d'eau qui s'y jettent, Loch Ban, la riv. Margaree S. O. et ses tribut., et la rivière principale de Margaree des Fourches au havre de Margaree.
Ross, David	do	Margaree N. E.	Division nº 5.—Cette partie de la côte maritime du comté d'Inverness s'étendant de l'anse Delaney, dans la direction nord, comprenant Grand-Etang, Pointe-Chéticamp, Havre-de-l'Est, Petite-Rivière, Cap-Rouge et Baie-Plaisante, à l'anse à la Viande ; aussi cette partie nord-est de la rivière Margaree depuis les Fourches-Margaree jusqu'à la source de Big-Intervale, et tous les autres cours d'eau jusqu'à la ligne du comté de Victoria.

Liste des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de King.	
Bishop, C. E.	Gardien	Horton	Rivière au Gasparot.
Brown, Philip	do	Blomidon	Blomidon.
Miller, Jas. S.	Garde-pêche	Canning	Comté de King.
Murphy, L. A.	Gardien	Gaspereaux	Rivière au Gasparot.
McIntyre, W.	do	Aylesford	Rivière Annapolis.
Reid, R. F.	Garde-pêche	Wolfville	Comté de King.
Thorpe, J. W.	Gardien	Hall's-Harbour	De la pointe de Hill au cap Fendu.
		Comté de Lunenburg	
Boylan, Edward	do	New-Ross	La rivière d'Or, le haut.
Burns, Amon	do	La Have (en haut).	Depuis Cooks jusqu'à la source de la riv. La Have.
Cooney, Wilbur	do	Chester	La branche est de la rivière du Centre.
Croft, Wm.	do	Bassin-Chester.	La rivière d'Or, est, de la pointe Bongard à la branche de la rivière d'Or, de là aux lacs Clarke, Clinton et Henry.
Demon, David	do	Riv. d'Or, en haut.	Le bas de la rivière d'Or.
Evans, David	Garde-pêche	Chester	Comté de Lunenburg, division est, rivière d'Or du Milieu, Martin et Mushamush.
Godard, C. E.	do	Bridgewater	La rivière La Have.
Keating, Michael	Gardien	Rivière de l'Est	La rivière de l'Est.
Keddy, J. H.	do	New-Ross	La rivière Larder.
Mossman, Josiah	do	Bridgewater	Depuis chez Henry Kock jusque chez Knock.
Meisner, Jacob	do	Chester	La rivière de l'Est.
Schmeisser, N.	do	Pass. LaHave, Est	La riv. La Have, de l'embouc. à l'anse de Wilkie.
Solomon, W. M.	Garde-pêche	Lunenburg	Division ouest, comté de Lunenburg.
		Comté de Pictou	
McPhie, Allan	do	Avondale	Division est, comprenant les eaux riveraines du havre de Pictou aux lignes du comté d'Antigonish, y compris les rivières aux Français et Barney, le ruisseau Bailey et leurs tributaires.
McQueen, J. D.	do	Petit-Havre	Division sud, comprenant les rivières Sutherland, à l'Orignal, lac du Paradis Terrestre, rivières de l'Est, Sainte-Marie et leurs tributaires.
Pritchard, A. O.	do	New-Glasgow	Division centrale, comprenant le havre de Pictou, l'île Pictou, les rivières de l'Est, Ouest et du Milieu de Pictou.
Sutherland, Robert	do	Rivière-Jean	Division ouest, comprenant les eaux riveraines de la ligne du comté de Colchester jusqu'au rocher Cole, au havre de Pictou, et tous cours d'eau tombant dans ses eaux, sav. : riv. Jean et tributaires, rivières Toney, du Grand-Caribou et Petit-Caribou.
		Comté de Queen.	
Freeman, J. N.	do	Liverpool	Comté de Queen.
		Comté de Richmond	
Lenoir, Alfred	do	Arichat	Division n° 1. La côte maritime et les eaux avoisinant l'île Madame, comprenant la partie sud du passage Lennox.
Cameron, Duncan	do	Saint-Pierre	Division n° 2. Cette partie des eaux du comté de Richmond située à l'ouest du canal Saint-Pierre, comprenant la moitié nord des eaux du passage Lennox.
Murchison, John	do	Grande-Rivière	Division n° 3. Cette partie de la côte maritime, des lacs et des eaux intérieures située à l'est du canal Saint-Pierre.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de Shelburne	
McGill, Wm. John	Garde-pêche	Shelburne	Comté de Shelburne.
Goudey, E. S..........	do	Barrington	Depuis et y compris la rivière Clyde jusqu'à la ligne, comté de Yarmouth.
		Comté de Victoria.	
....	do	....	Division n° 1. La côte maritime et les eaux intérieures du comté de Victoria situées au nord de la ligne tirée depuis Middle-Head qui divise les baies nord et sud d'Ingonish, jusqu'à la ligne du comté d'Inverness.
Campbell, Chas. L	do	New-Campbellton.	Division n° 2. La côte maritime et les eaux intérieures du comté de Victoria depuis la ligne de comté du Cap-Breton, sur l'île Boulardérie, jusq. lac du bur. de p. d'O'Law, près de la ligne du comté d'Inverness; de là à la frontière de la div. n° 1, à Middle Head, Ingonish, compren. les eaux du ruiss. Clyburn,
McQuarrie, Donald	do	Rivière-du-Milieu.	Division n° 3. Cette partie du comté comprenant le lac Bras d'Or, ainsi que les eaux intérieures et les estuaires, depuis une ligne tirée de l'angle dans la ligne de comté du Cap-Breton à l'île Boularderie, jusqu'au bureau de poste au lac d'O'Law.
		Comté de Yarmouth	
Hatfield, J. A	do	Tusket	Comté de Yarmouth.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Pratt, J. H............	Inspecteur des pêches et commandant le croiseur *Curlew.*	Saint-André......	District n° 1, comprenant le comté de Charlotte, y compris les îles de Campobello et Grand' Manan, et la baie Passamaquoddy.
Chapman, Robert A.....	Inspecteur des pêches.	Moncton	District n° 2, comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland.
Miles, H. S	do ..	Oromocto	District n° 3, comprenant les comtés d'Albert, Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
Harding, J. H.........	Agent de la mar. et des pêch. et employé des pêcheries.	Saint-Jean......	Ayant juridiction sur tout le Nouveau-Brunswick.
		Comté d'Albert.	
Stewart, Suthd	Garge-pêche	Alma	Comté d'Albert.
Taylor, Wallace.........	Gardien ...	Coverdale	Rivière Petitcodiac.
Wilbur, Kinnear T	do	Mi-chemin, Harv'y	Lac Germantown et riv. Shepody.
		Comté de Charlotte.	
Brown, Barth..	Garde-pêche	Campobello......	Baie de Fondy autour de Campobello et îles Ouest.
Campbell, D. F.........	do	Saint-André......	Comté de Charlotte depuis la baie du Chêne jusqu'à la pointe Lepréau.
Mathewson, John.	do	Saint-George.	Les eaux intérieures de la paroisse de Saint-George, Pennfield et Lepréau.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de Charlotte—Fin.	
Martin, Frédéric..	Garde-pêche	Grand-Manan....	Baie de Fundy, autour de l'île Grand-Manan.
McLaughlin, W. B......	do ..	do	Frayères, près de la tête sud de l'île Grand-Manan.
		Comté de Gloucester	
Aché, Adolphe..........	do ..	Shippegan..	Shippegan.
Albert, Xavier D.......	do ..	Caraquet....... ..	Bancs de hareng de Caraquette.
Brown, Gavin	Gardien	Rivière Tête-à-Gauche.	Du moulin de Brown à l'embouchure
Calnan, John, jeune.....	do	Kinsale.......	Cette partie de la riv. Tête-à-Gauche, du moulin de Brown à la source de la dite rivière.
Dempsey, Miles.........	do	Grève-au-Saumon .	La Grève au Saumon, de la rivière au Bar à la pointe de la Pierre-à-Meule.
Gibbs, Valentine......	do	Pokemouche	Pokemouche.
Hache, J. L............	Garde-pêche	Caraquette	Bancs d'huîtres de Caraquette et Shippegan ainsi que le goulet et la riv. Saint-Cimon.
Hickson, James....	do ..	Bathurst	Rivière Népissiquit et ses tributaires, avec la côte maritime et les cours d'eau, de la riv. Belledune à la pointe de la Pierre-à-Meule.
Landry, Arcade.	do ..	Shippegan........	District de Shippegan.
Marks, Wm.	do ..	Miscou........ ..	Jurisdiction dans tout le comté de Gloucester.
Robichaud, Olivier.. ...	Gardien	Pointe-Ferguson...	Côte de la ligne du comté de Northumberland à la Pointe-Verte, y compris la Grande et la Petite rivière Tracadie.
Sweeney, Wm	Garde-pêche	Grande-Anse.	Baie des Chaleurs, du ruisseau du Moulin à Belledune.
Thériault, James D......	do ..	Pointe-Verte......	Baie des Chaleurs, de la Grande-Anse à la Pointe Mizzenette.
Walsh, William.........	do ..	Pokemouche......	District de Pokemouche.
Whelton, Michael.	Gardien ...	Pokeshaw........	Pokeshaw.
		Comté de Kent.	
Boudreau, Ed...........	Gardien	Petite rivière Bouctouche....... ...	La Petite rivière Bouctouche.
.. ..	... .	... .	La ligne côtière et les eaux intérieures de la paroisse de Dundas.
....	....	....	La ligne côtière et les eaux intérieures des paroisses de Wellington et de Sainte-Marie.
Hannah, William J......	Garde-pêche	Richibouctou.	Tout le comté de Kent.
Leblanc, A. T	do ..	Legerville	Les eaux intérieures des paroisses de Harcourt et de Huskisson.
Richard, Pierre L.......	do ..	Saint-Louis. .. .	La ligne côtière et les eaux intérieures des paroisses de St-Louis, Carleton et Acadieville.
		Comté de King.	
Belyea, J. A	do .	Westfield.........	Rivière Saint-Jean et baie de Belle-Ile, et leurs tributaires.
Fenwick, Edwin.......	Gardien	Studholm..	Ruisseau du Moulin.
Gray, Justus H........	Garde-pêche	Springfield..	Les eaux de la rivière Springfield.
Heine, W. H......	do ..	Station de Norton.	De la rivière Kennebécassis, depuis Apohaqui jusqu'à Hampton.
Nowlan, Jas. D....	do ..	Creek de Smith...	De l'embouchure du creek de Smith, ainsi que les eaux intérieures des paroisses de Havelock, Waterford, Sussex et Hammond.
Pearson, I. R..........	Gardien	Etablissem. anglais	Le lac Washademoak et ses tributaires, dans les comtés de King et de Queen.

LISTE des employés des pêcheries—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de Northumberland.	
....	Garde-pêche	....	District n° 1—La côte nord du comté de Northumberland, partant de la ligne de division du comté de Gloucester, remontant la baie et la riv. Miramichi jusq. la pointe du Chêne, à mi-chenal, y compris toutes les baies, goulets, îles, rivières et ruisseaux qui s'y jettent.
Williston, J. G........	do	Baie-du-Vin.......	District n° 2—La côte sud du comté de Northumberland, partant de la ligne de division du comté de Kent, remont. la baie et la riv. Miramichi jusqu'à la pointe aux Carr, à mi-chenal, y compris toutes les baies, goulets, îles, rivières et ruisseaux qui s'y jettent.
Abbott, Lemuel........	do	Chatham	District n° 3—Les deux rives de la rivière Miramichi, à partir d'une ligne tirée de la pointe aux Carr, au sud, à la Pte du Chêne, au nord, jusqu'à sa jonction avec les rivières Miramichi nord-ouest et sud-est, ainsi que toutes les îles qui s'y trouvent et les rivières et les ruisseaux qui s'y déversent.
Hogan, Patrick...	do	Newcastle	District n° 4—La branche nord-ouest de la riv. Miramichi, avec tous ses tributaires, partant de sa jonction avec la rivière Principale jusqu'à sa source.
Parker, Thomas.........	do	Derby	District n° 5—La branche sud-ouest de la riv. Miramichi, avec tous ses tributaires, partant de sa jonction avec la rivière Principale jusqu'à sa source.
		Comté de Queen.	
Case, Mayes	do	Wickham	Tout le comté de Queen.
		Comté de Ristigouche.	
....	do	Rivière-Charlo....	De Belledune à Dalhousie.
Verge, J. A	do	Pointe-Cross	De Dalhousie à la tête de la marée.
		Comté de Sunbury.	
Griffith, Chas...........	Gardien	Sheffield	Rivière Saint-Jean, d'Indiantown à la limite du comté de York.
Hoben, G. W...........	Garde-pêche	Burton	do do do
		Comté de St-Jean.	
Cochrane, John.........	do	Gare de l'Intercolonial, St-Jean.	Cité de Saint-Jean, avec pouvoir de confisquer le poisson illégalement pris pour être expédié par chemin de fer.
O'Brien, John........ ...	do	Carleton, St-Jean.	Comté de Saint-Jean.
Rourke, E. V...........	do	Saint-Martin.	Partie est du comté de Saint-Jean, de la tête de Quaco à la rivière aux Oies.
		Comté de Victoria.	
Ryan, Thos. D	do	Grandes-Chutes...	Comté de Victoria.
		Comté de Westmoreland	
Cormier, D. T....	do	Pré d'en haut......	Baie de Dorchester.
Goodwin, Robt..	do	Baie-Verte........	Les paroisses de Sackville et Westmoreland.
		Comté de York.	
Orr, Robt	do	Frédéricton......	Comté de York.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Lord, A.	Agent de la mar. et des pêcher. et employé d. pêcheries.	Charlottetown	Ayant juridiction sur toute l'île du P.-E.
Hackett, Edward.	Inspect. des pêcheries.	do	Ile du Prince-Edouard.
McBride, Patrick	Garde-pêche	Bédèque-Central.	Lot 26.—Le comté de Prince.
McCormack, Michael	do	Souris	Ayant juridiction sur toute l'île du P.-E.

PROVINCE DU MANITOBA.

Tupper, R. Latouche	Inspecteur	Selkirk	Province du Manitoba.
Sutherland, M.	Sous-insp.	Fernton	do
			1. District de Souris—Borné au nord par le 50e degré de latitude depuis la frontière ouest de la province allant à l'est jusqu'au 99e méridien ; à l'est par le 99e méridien, depuis le 50e degré allant au sud jusqu'à la frontière internationale ; au sud par la frontière internationale à la frontière ouest de la province, et à l'ouest par la frontière ouest de la province depuis la frontière internationale allant au nord jusqu'au 50e degré de latitude nord.
			2. District du Portage-la-Prairie — Borné au nord par le 50e degré de latitude, depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au 1er méridien principal ; à l'est par le 1er méridien principal depuis le 50e degré allant au sud jusqu'à la frontière internationale du 1er méridien principal allant à l'ouest jusqu'au 99e méridien ; et à l'ouest par le 99e méridien depuis la frontière internationale jusqu'au 50e degré de latitude.
			3. District de Provencher—Borné au nord par le 50e degré de latitude depuis le 1er méridien principal jusqu'à la frontière est de la province ; à l'est par la frontière est de la province depuis le 50e degré de latitude allant au sud jusqu'à la frontière internationale ; au sud par la frontière internationale depuis la frontière est de la province allant à l'ouest jusqu'au 1er méridien principal, et à l'ouest par le 1er méridien principal depuis la frontière internationale allant au nord jusqu'au 50e degré de latitude.
			4. Premier lac, district de Winnipeg—Borné au nord par le 51e degré de latitude depuis le 1er méridien principal allant à l'est jusqu'à la frontière est de la province ; à l'est par la frontière est de la province depuis le 51e degré de latitude allant au sud jusqu'au 50e degré de latitude ; au sud par le 50e degré de latitude depuis la frontière est de la province allant à l'ouest jusqu'au 1er méridien principal ; et à l'ouest par le premier méridien principal depuis le 50e degré de latitude allant au nord jusqu'au 51e degré.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU MANITOBA—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
....	....	....	5. Lac d'en bas, district du Manitoba—Borné au nord par le 51e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au 1er méridien principal ; à l'est par le 1er méridien principal depuis le 51e degré de latitude allant au sud jusqu'au 50e degré ; au sud par le 50e degré de latitude depuis le 1er méridien principal allant à l'ouest jusqu'au 99e méridien ; et à l'ouest par le 99e méridien depuis le 50e degré de latitude allant au nord jusqu'au 51e degré.
Muckle, J. A.	Garde-pêche	Birtle	6. District de la Petite-Saskatchewan—Borné au nord par le 51e degré de latitude depuis la frontière ouest de la province allant à l'est jusqu'au 99e méridien ; à l'est par le 99e méridien depuis le 51e degré de latitude allant au sud jusqu'au 50e degré ; au sud par le 50e degré de latitude depuis le 99e méridien alllant à l'ouest jusqu'à la frontière ouest ; et à l'ouest par la frontière ouest de la province depuis le 50e degré de latitude allant au nord jusqu'au 51e degré.
....	....	....	7. District du lac Dauphin—Borné au nord par le 52e degré de latitude depuis la frontière ouest de la province allant à l'est jusqu'au 99e méridien ; à l'est par le 99e méridien depuis le 52e degré de latitude allant au sud jusqu'au 51e degré ; au sud par le 51e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'ouest jusqu'à la frontière ; et à l'ouest par la frontière ouest de la province depuis le 51e degré de latitude allant au nord jusqu'au 52e degré.
Martineau, H.	Garde-pêche	Manitoba-House..	8. District du lac Manitoba, en haut—Borné au nord par le 52e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au premier méridien principal ; à l'est par le premier méridien principal depuis le 52e degré de latitude allant au sud jusqu'au 51e degré ; au sud par le 51e degré de latitude depuis le premier méridien principal ; et au nord par le 52e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au premier méridien principal.
....	....	....	9. Deuxième lac du district de Winnipeg—Borné au nord par le 52e degré de latitude depuis le premier méridien principal allant à l'est jusqu'à la frontière est de la province ; à l'est par la frontière est de la province depuis le 52e degré de latitude allant au nord jusqu'au 51e degre ; au sud par le 51e degré de latitude depuis la frontière est de la province allant à l'ouest jusqu'au premier méridien principal ; et à l'ouest par le premie méridien principal depuis le 51e degré de latitude allant au sud jusqu'au 52e degré.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU MANITOBA—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
....	....	....	10. Troisième lac du district de Winnipeg—Borné au nord par la frontière nord de la province depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'à la frontière est de la province ; à l'est par la frontière est de la province depuis la frontière nord du Manitoba allant au sud jusqu'au 52e degré de latitude ; au sud par le 52e degré de latitude depuis la frontière est de la province allant à l'ouest jusqu'au 99e méridien ; et à l'ouest par le 99e méridien depuis le 52e degré de latitude allant au nord jusqu'à la frontière nord de la province.
....	....	....	11. District du lac Winnipegosis—Borné au nord par la frontière nord de la province depuis la frontière ouest d'icelle allant à l'est jusqu'au 99e méridien ; à l'est par le 99e méridien depuis la frontière nord de la province allant au sud jusqu'au 52e degré de latitude ; au sud par le 52e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'ouest jusqu'à la frontière ouest de la province depuis le 52e degré de latitude allant au nord jusqu'à la frontière nord du Manitoba.
....	....	....	12. District des Grands-Rapides—Borné au nord par le 54e degré de latitude depuis une ligne en continuation de la frontière ouest du Manitoba allant à l'est jusqu'au 99e méridien ; à l'est du 99e méridien à partir du 54e degré de latitude allant au sud jusqu'à la frontière nord du Manitoba ; au sud par la frontière nord de la province depuis le 99e méridien allant à l'ouest jusqu'à la frontière ouest du Manitoba ; et à l'ouest par une ligne en continuation de la frontière ouest de la province allant au nord jusqu'au 54e degré de latitude.
....	....	....	13. Quatrième lac du district de Winnipeg—Borné au nord par le 54e degré de latitude depuis le 99e méridien allant à l'est jusqu'au 95e méridien ; à l'est par le 95e méridien depuis le 54e degré de latitude allant au sud jusqu'à la frontière nord du Manitoba ; au sud par la frontière nord du Manitoba depuis le 95e méridien allant à l'ouest jusqu'au 99e méridien ; à l'ouest par le 99e méridien depuis la frontière nord du Manitoba allant au nord jusqu'au 54e degré de latitude.
Gunne, Robt............	Garde-pêche	Winnipeg.........	Chacun dans les limites de son district comme garde-forestier.
Toole, Wm...............	do	do	
Fee, Michael............	do	do	
Stevenson, E. F.........	do	do	Dans les limites de son district agent des bois de la couronne.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Gilchrist, F. C	Inspecteur	Fort Qu'Appelle	Les Territoires du Nord-Ouest.
Foster, John	Garde-pêche	Silton	Le lac Long, T.N.-O.
Lucas, S. B	do	Holbrooke	District des Buttes-de-la-Paix, Alberta.
McKenzie, R. S	do	Stobart	do de Prince-Albert, Saskatchewan.
Johnston, A. E	do	Edmonton	Ces districts de pêche comprennent les limites du district de chaque employé comme garde-forestier.
Thompson, J. R	do	Calgary	
Cook, R. S	do	Prince-Albert	
Aikman, T. H	do	Aux soins du commissaire des terres fédérales, Winnipeg.	Ces districts de pêche comprennent les limites du district de chaque employé comme inspecteur de homesteads dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.
Rogers, John	do		
Park, R. S	do		
Arsenault, J. J	do		
Allison, John	do		
Allison, W. H	do		
De Balinhard, W. C	do		

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
McNab, John	Inspecteur	New-Westminster.	La province de la Colombie-Britannique.
McKay, J. W	Garde-pêche	Kamloops	Le district de Yale.
Meason, W. C	do	Lac-William	L'étendue de son district comme agent des sauv.
Phillips, Michael	do	Kootenay	do do do
Higginson, T. S	do	New-Westminster.	do do agent des terres féd.
Lomas, Wm. H	do	Cowichan	District de Cowichan, agence des sauvages.
Todd, Chas	do	Port-Simpson	Sauvages du district de Metlaketla, côte nord-ouest de la Colombie-Britannique.
Ellison, Price	do	Vernon	Lac et rivière Okanagan, district de Yale, C.-B.

Tous les capitaines du service pour la protection des pêcheries sont aussi des officiers de pêcheries, ayant les pouvoirs d'un juge de paix pour toutes les fins concernant l'*Acte des pêcheries*. Ces officiers étaient les suivants pour l'année 1893 :—

Capit. O. G. V. Spain, du v. *Acadia.*
Capit. S. Bélanger, du v. *La Canadienne.*
Capit. A. Finlayson, du v. *Stanley.*
*Capit. J. H. Pratt, du v. *Curlew.*
Capit. Geo. M. May, du v. *Constance.*
Capit. C. T. Knowlton, de la goélette *Vigilant.*
Capit. W. H. Kent, de la goélette *Kingfisher.*

Ont été en outre préposés comme officiers des pêcheries :—

Capit. Caleb A. Atkins, du v. *Newfield*, pour la province de la Nouvelle-Ecosse.
Capit. Chas. T. Daykin, du v. *Lansdowne*, pour la province du Nouveau-Brunswick.
Capit. Alex. M. MacGregor, du v. *Bayfield*, pour la province d'Ontario.
Capit. Ed. Dunn, du v. *Petrel*, pour la province d'Ontario.

* Le capitaine Pratt est aussi inspecteur des pêcheries pour le comté de Charlotte, N.-B.

LISTE des employés des pêcheries—*Fin.*

PISCICULTURE.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.
Samuel Wilmot	Surintendant de la pisciculture	Ottawa.
A. B. Wilmot.	Préposé à la piscifacture du gouvernement.	Newcastle, Ont.
William Parker	do do	Sandwich, Ont.
John Walker	do do	Ottawa.
L. N. Catellier	do do	Tadoussac, Qué.
Henry Davis	do do	Bassin de Gaspé, Qué.
Alex. Mowat	do do	Campbellton, N.-B.
A. H. Moore	do do	Magog, Qué.
A. Ogden	do do	Bassin de Bedford, N.-E.
W. J. Dunlop	Aide-préposé do do	Sydney, C.-B., N.-E.
Isaac Sheasgreen	Préposé do do	South-Esk, N.-B.
Chas. McCluskey	do do	Grand-Falls, N.-B.
John McNab	do do	New-Westminster, C.-B.
A. Ogden	do du homard du gouvernement	Bay-View, Pictou, N.-E.

RÉCAPITULATION.

Provinces.	Nombre d'employés.
Ontario	102
Québec	70
Nouvelle-Ecosse	80
Nouveau-Brunswick	55
Ile du Prince-Edouard	4
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	21
Colombie-Britannique	8
Pisciculture	13
Officiers et équipages des sept navires employés à la protection des pêcheries	175
Total	528

En sus du personnel régulier ci-dessus, 175 gardiens locaux temporaires ont été employés durant l'année.

ANNEXE No 2.

PRIMES DE PÊCHE.

ETAT GÉNÉRAL des réclamations reçues en 1892 pour primes de pêche.

Province.	Comté.	Nombre de récla-mations reçues.	Nombre de récla-mations rejetées.	Nombre de récla-mations restées en suspens.	Nombre de récla-mations payées.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	152	5	....	*148
	Antigonish	139	2	....	137
	Cap-Breton	429	1	....	428
	Digby	336	9	....	327
	Guysboro'	1,211	17	....	1,194
	Halifax	1,506	14	2	1,490
	Inverness	541	1	....	540
	King	45	2	....	43
	Lunenburg	1,049	2	....	1,047
	Pictou	64	....	....	64
	Queen	294	....	....	294
	Richmond	998	13	....	985
	Shelburne	789	11	....	778
	Victoria	527	6	....	521
	Yarmouth	192	2	....	190
	Totaux	8,272	85	2	8,186
Nouveau-Brunswick.....	Charlotte	455	8	....	447
	Gloucester	438	37	1	400
	Kent	118	1	....	117
	Northumberland	17	....	....	17
	Ristigouche	8	8	....	....
	St-Jean	22	6	....	16
	Westmoreland	9	5	....	4
	Totaux	1,067	65	1	1,001
Ile du Prince-Edouard ..	King	562	6	3	*555
	Prince	362	6	....	356
	Queen	141	....	1	140
	Totaux	1,065	12	4	1,051
Québec	Bonaventure	1,220	137	....	1,083
	Gaspé	2,513	56	....	2,457
	Rimouski	55	....	....	55
	Saguenay	637	28	....	609
	Totaux	4,425	221	....	4,204

RECAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	8,272	85	2	8,186
Nouveau-Brunswick	1,067	65	1	1,001
Ile du Prince-Edouard	1,065	12	4	1,051
Québec	4,425	221	....	4,204
Grands totaux	14,829	383	7	14,442

* NOTE—Le nombre des réclamations de primes payées en 1892 comprend plusieurs réclamations des années 1889 et 1890 restées en suspens pour être examinées. C'est ce qui explique la différence entre les réclamations payées et celles reçues, déduction faite de celles rejetées et restées en suspens.

ETAT GÉNÉRAL des paiements faits sur réclamations pour primes de pêche aux **bateaux** et **navires**, pour l'année 1892.

Province.	Comté.	Montant payé.	Total.
		$ cts.	$ cts.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	1,537 11	
	Antigonish	813 75	
	Cap-Breton	3,130 51	
	Digby	6,002 12	
	Guysboro'	8,582 45	
	Halifax	13,723 71	
	Inverness	4,860 89	
	King	462 20	
	Lunenburg	35,317 36	
	Pictou	327 00	
	Queen	2,641 61	
	Richmond	10,964 97	
	Shelburne	10,311 46	
	Victoria	3,134 00	
	Yarmouth	7,604 25	
			109,413 39
Nouveau-Brunswick	Charlotte	4,924 65	
	Gloucester	4,468 09	
	Kent	662 50	
	Northumberland	385 00	
	Saint-Jean	337 87	
	Westmoreland	92 50	
			10,870 61
Ile du Prince-Edouard	King	4,466 30	
	Prince	3,949 85	
	Queen	1,366 64	
			9,782 79
Québec	Bonaventure	6,474 00	
	Gaspé	17,055 25	
	Rimouski	286 00	
	Saguenay	5,879 10	29,694 35
			159,761 14
	MOINS—Rembours., N.-E., $3.00; N.-B., $6.00		9 00
	Grand total		159,752 14

LISTE des primes de pêche payées aux **navires** pour l'année 1892.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Tonnage.	Moyenne du tonnage.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
						$ cts.
Nouvelle-Ecosse....	Annapolis	10	286	29	61	776 11
	Antigonish	1	11	11	1	24 75
	Cap-Breton.	7	120	17	31	324 51
	Digby	53	1,516	29	385	4,214 12
	Guysboro'	16	485	30	80	1,396 45
	Halifax	79	2,215	28	466	6,107 71
	Inverness	8	258	32	50	737 89
	King..	4	88	22	10	220 20
	Lunenburg	154	10,410	67	1,887	31,260 36
	Queen	8	360	45	73	1,041 61
	Richmond	67	2,088	31	460	6,033 97
	Shelburne	56	2,113	38	496	5,905 46
	Victoria	2	34	17	4	85 00
	Yarmouth	42	2,295	54	607	6,709 25
	Totaux	507	22,279	44	4,611	64,837 39
Nouveau-Brunswick.....	Charlotte...	53	911	17	160	2,519 65
	Gloucester............. ..	41	528	13	129	1,513 09
	Kent	2	30	15	3	47 50
	Northumberland....... ..	4	96	24	24	288 00
	Saint-Jean...........	7	92	13	22	271 87
	Westmoreland	1	26	26	5	71 50
	Totaux	108	1,683	16	343	4,711 61
Ile du Prince-Edouard .	King..	13	416	32	66	1,102 30
	Prince	12	462	38	59	1,276 85
	Queen..	5	105	21	14	250 64
	Totaux	30	983	33	139	2,629 79
Québec	Bonaventure	1	10	10	2	25 00
	Gaspé	4	125	31	28	363 25
	Saguenay	18	668	37	129	1,983 10
	Totaux	23	803	35	159	2,371 35

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse..................	507	22,279	44	4,611	64,837 39
Nouveau-Brunswick.............	108	1,683	16	343	4,711 61
Ile du Prince-Edouard.......	30	983	33	139	2,629 79
Québec..........	23	803	35	159	2,371 35
Grands totaux........	668	25,748	38	5,252	74,550 14

Liste des primes de pêche payées aux **bateaux** pour l'année 1892.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Equipage.	Montant payé.
				$
Nouvelle-Ecosse.........	Annapolis.....................	138	209	761
	Antigonish.....	136	219	789
	Cap-Breton..............................	421	795	2,806
	Digby.........	274	505	1,788
	Guysboro'.......	1,178	2,004	7,186
	Halifax	1,411	2,069	7,616
	Inverness*	532	1,196	4,123
	King......	39	68	242
	Lunenburg..	893	1,055	4,057
	Pictou	64	88	327
	Queen......	286	438	1,600
	Richmond....	918	1,338	4,931
	Shelburne....	722	1,229	4,406
	Victoria.....	519	845	3,049
	Yarmouth	148	249	895
	Totaux	7,679	12,307	44,576
Nouveau-Brunswick....	Charlotte........	394	673	2,405
	Gloucester †...	359	871	2,955
	Kent..............	115	168	615
	Northumberland.......	13	28	97
	Saint-Jean...............	9	19	·66
	Westmoreland	3	6	21
	Totaux...	893	1,765	6,159
Ile du Prince-Edouard..	King..........	542	941	3,364
	Prince	344	779	2.673
	Queen.................	135	327	1,116
	Totaux.........	1,021	2,047	7,153
Québec............. ...	Bonaventure	1,082	1,790	6,449
	Gaspé	2,453	4,726	16,692
	Rimouski	55	77	286
	Saguenay..........	591	1,100	3,896
	Totaux..................	4,181	7,693	27,323

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse.	7,679	12,307	44,576
Nouveau-Brunswick	893	1,765	6,159
Ile du Prince-Edouard	1,021	2,047	7,153
Québec	4,181	7,693	27,323
Totaux............	13,774	23,812	85,211
Moins—Remboursements : *N.-E., $3 ; †N.-B., $6...............	....	. .. .	9
Grand total..........	13,774	23,812	85,202

ÉTAT COMPARATIF des primes de pêche payées, de 1882 à 1892, inclusivement.

Numéro.	Province.	Comté.	1882. Navires. Montant.	1882. Bateaux. Montant.	1882. Total.	1883. Navires. Montant.	1883. Bateaux. Montant.	1883. Total.	1884. Navires. Montant.	1884. Bateaux. Montant.	1884. Total.	Numéro.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
1	Nouvelle-Ecosse...	Annapolis......	472 00	1,998 00	2,470 00	838 00	1,207 50	2,045 50	648 00	1,503 50	2,151 50	1
2		Antigonish......	....	840 00	840 00	....	482 50	482 50	....	799 50	799 50	2
3		Cap-Breton.... ..	294 00	5,167 00	5,461 00	436 00	2,853 50	3,289 50	383 00	3,909 00	4,292 00	3
4		Colchester..	....	... .	....	....	....	.. ....	64 00	....	64 00	4
5		Cumberland......	....	20 00	20 00	....	....	....	.. ..	7 50	7 50	5
6		Digby.	1,436 00	4,118 66	5,554 66	2,652 00	2,182 50	4,834 50	3,322 84	2,234 50	5,557 34	6
7		Guysboro'.. .. .	2,380 73	7,913 75	10,294 48	2,914 00	4,645 00	7,559 00	3,371 90	6,485 50	9,857 40	7
8		Halifax..........	3,599 50	11,118 31	14,717 81	6,020 00	6,080 50	12,100 50	5,834 00	7,898 00	13,732 00	8
9		Inverness..	950 00	5,432 00	6,382 00	572 00	3,422 50	3,994 50	1,208 00	4,522 00	5,730 00	9
10		King............	46 00	125 00	171 00	146 00	157 50	303 50	196 00	70 50	266 50	10
11		Lunenburg.......	15,161 03	3,112 00	18,273 03	17,658 00	1,850 00	19,508 00	19,648 24	3,162 00	22,810 24	11
12		Pictou.....	202 00	95 00	297 00	202 00	120 00	322 00	177 76	107 50	285 26	12
13		Queen.....	1,638 00	1,917 00	3,555 00	1,826 00	810 00	2,636 00	2,408 00	836 50	3,244 50	13
14		Richmond.	3,853 15	7,998 50	11,851 65	3,558 00	4,225 00	7,783 00	3,266 58	6,325 00	9,591 58	14
15		Shelburne.. ...	7,294 00	4,332 00	11,626 00	8,744 00	2,326 50	11,070 50	8,928 27	2,781 50	11,709 77	15
16		Victoria	284 00	4,861 00	5,145 00	492 00	2,830 50	3,322 50	60 00	4,045 0	4,105 50	16
17		Yarmouth.	7,825 09	1,615 00	9,440 09	9,486 00	695 00	10,181 00	9,758 00	971 5	10,729 50	17
18		Totaux.. ...	45,435 50	60,663 22	106,098 72	55,544 00	33,888 50	89,432 50	59,274 59	45,659 50	104,934 09	18
19	Nouv.-Brunswick..	Charlotte	2,140 00	5,641 00	7,781 00	2,380 00	2,830 00	5,210 00	2,792 00	3,035 00	5,827 00	19
20		Gloucester.... .	422 00	5,368 00	5,790 00	492 00	3,568 50	4,060 50	508 00	4,799 00	5,307 00	20
21		Kent.....	768 00	965 00	1,733 00	266 00	1,197 50	1,463 50	246 00	764 50	1,010 50	21
22		Northumberland..	....	45 00	45 00	68 00	52 50	120 50	66 00	68 00	134 00	22
23		Ristigouche......	28 00	....	28 00	52 00	....	52 00	....	.. . .	. . ..	23
24		Saint-Jean.......	984 00	591 00	1,575 00	861 20	587 50	1,448 70	956 00	260 00	1,216 00	24
25		Westmoreland..	....	45 00	45 00	... .	40 00	40 00	....	81 50	81 50	25
26		Totaux... ..	4,342 00	12,655 00	16,997 00	4,119 20	8,276 00	12,395 20	4,568 00	9,008 00	13,576 00	26

ÉTAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1892, inclusivement—*Suite*.

Numéro.	Province.	Comté.	1882. Navires. Montant.	1882. Bateaux. Montant.	1882. Total.	1883. Navires. Montant.	1883. Bateaux. Montant.	1883. Total.	1884. Navires. Montant.	1884. Bateaux. Montant.	1884. Total.	Numéro.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
27	I. du P.-Edouard..	King	252 00	5,024 00	5,276 00	293 14	2,790 50	3,083 64	475 44	3,028 00	3,503 44	27
28		Prince........	316 00	6,709 00	7,025 00	418 00	3,429 50	3,847 50	520 00	3,642 00	4,162 00	28
29		Queen...........	210 00	3,626 00	3,836 00	96 00	1,550 00	1,646 00	65 02	1,473 50	1,538 52	29
30		Totaux	778 00	15,359 00	16,137 00	807 14	7,770 00	8,577 14	1,060 46	8,143 50	9,203 96	30
31	Québec..........	Bonaventure.....	....	8,945 00	8,945 00	....	3,846 50	3,846 50	....	5,508 00	5,508 00	31
32		Gaspé	2,070 00	17,899 75	19,969 75	2,152 00	9,302 50	11,454 50	1,906 00	13,879 50	15,785 50	32
33		Rimouski.......	....	....	....	....	....	....	....	....	....	33
34		Saguenay.....	2,350 00	1,773 00	4,123 00	2,320 01	2,319 00	4,639 01	2,023 09	4,687 50	6,711 43	34
35		Témiscouata......	....	15 00	15 00	....	....	....	....	....	....	35
36		Totaux	4,420 00	28,632 75	33,052 75	4,472 01	15,468 00	19,940 01	3,929 93	24,075 00	28,004 93	36

RÉCAPITULATION.

Numéro.	Province.	Comté.	1882. Navires. Montant.	1882. Bateaux. Montant.	1882. Total.	1883. Navires. Montant.	1883. Bateaux. Montant.	1883. Total.	1884. Navires. Montant.	1884. Bateaux. Montant.	1884. Total.	Numéro.
37	Nouvelle-Ecosse..	....	45,435 50	60,663 22	106,098 72	55,544 00	33,888 50	89,432 50	59,274 59	45,659 50	104,934 09	37
38	Nouv.-Brunswick..	....	4,342 00	12,655 00	16,997 00	4,119 20	8,276 00	12,395 20	4,568 00	9,008 00	13,576 00	38
39	Ile du P.-Edouard.	....	778 00	15,359 00	16,137 00	807 14	7,770 00	8,577 14	1,060 46	8,143 50	9,203 96	39
40	Québec..........	....	4,420 00	28,632 75	33,052 75	4,472 01	15,468 00	19,940 01	3,929 93	24,075 00	28,004 93	40
41		Totaux	54,975 50	117,309 97	172,285 47	64,942 35	65,402 50	130,344 85	68,832 98	86,886 00	155,718 98	41

ÉTAT COMPARATIF des primes de pêche payées, de 1882 à 1892, inclusivement—*Suite.*

Numéro.	Province.	Comté.	1885. Navires. Montant.	1885. Bateaux. Montant.	1885. Total.	1886. Navires. Montant.	1886. Bateaux. Montant.	1886. Total.	1887. Navires. Montant.	1887. Bateaux. Montant.	1887. Total.	Numéro.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
1	Nouvelle-Ecosse..	Annapolis.......	430 08	1,180 00	1,610 08	431 60	1,063 50	1,495 10	305 27	1,162 00	1,467 27	1
2		Antigonish.......	....	982 50	982 50	....	832 00	832 00	....	924 50	924 50	2
3		Cap-Breton......	210 00	4,012 50	4,222 50	392 00	3,765 00	4,157 00	374 14	3,600 00	3,974 14	3
4		Colchester	74 00	....	74 00	74 00	....	74 00	74 00	....	74 00	4
5		Cumberland......	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5
6		Digby	3,036 02	1,993 00	5,029 02	2,131 79	1,924 50	4,056 29	2,671 34	1,582 50	4,253 84	6
7		Guysboro........	3,312 53	7,129 50	10,442 03	2,936 90	7,521 00	10,457 90	2,210 58	7,963 50	10,174 08	7
8		Halifax.........	5,984 77	8,398 00	14,382 77	4,947 02	8,200 50	13,147 52	5,097 61	8,333 50	13,431 11	8
9		Inverness	844 00	4,913 50	5,797 50	1,294 12	5,265 00	6,559 12	1,582 88	5,091 00	6,673 88	9
10		King...........	54 00	185 50	239 50	96 00	297 50	393 50	218 00	242 00	460 00	10
11		Lunenburg.	17,315 34	2,947 00	20,262 34	16,755 64	3,122 00	19,877 64	16,154 33	3,751 50	19,905 83	11
12		Pictou..........	154 00	132 00	286 00	156 00	94 50	250 50	....	130 00	130 00	12
13		Queen...........	1,854 00	1,190 50	3,044 50	1,814 60	957 00	2,781 00	1,650 00	1,212 50	2,862 50	13
14		Richmond	3,164 49	7,046 00	10,210 49	2,650 00	6,941 00	9,591 00	2,762 86	7,704 00	10,466 86	14
15		Shelburne.......	9,198 00	3,201 50	12,399 50	7,880 67	3,072 00	10,952 67	6,678 62	3,687 00	10,365 62	15
16		Victoria.........	166 00	4,487 00	4,653 00	222 20	4,599 50	4,821 70	88 00	4,600 50	4,688 50	16
17		Yarmouth	9,415 50	968 50	10,384 00	8,513 60	829 00	9,342 60	8,539 40	1,230 50	9,769 90	17
18		Totaux	55,252 73	48,767 00	104,019 73	50,295 54	48,494 00	98,789 54	48,407 03	51,215 00	99,622 03	18
19	Nouv.-Brunswick..	Charlotte........	2,508 25	3,937 00	6,445 25	2,579 67	4,246 00	6,825 67	3,292 65	4,681 50	7,974 15	19
20		Gloucester..	452 00	5,876 00	6,328 00	516 00	6,462 00	6,978 00	618 75	7,136 00	7,754 75	20
21		Kent	184 00	1,309 50	1,493 50	206 00	1,473 50	1,679 50	370 00	1,728 50	2,098 50	21
22		Northumberland..	180 00	80 50	260 50	592 00	80 50	672 50	445 00	229 00	674 00	22
23		Ristigouche.. ...	....	....	....	28 00	7 00	35 00	....	....	....	23
24		Saint-Jean.	902 00	367 50	1,269 50	1,054 40	424 00	1,478 40	786 25	291 00	1,077 25	24
25		Westmoreland ...	....	111 50	111 50	....	225 50	225 50	....	121 00	121 00	25
26		Totaux......	4,226 25	11,682 00	15,908 25	4,976 07	12,918 50	17,894 57	5,512 65	14,187 00	19,699 65	26

ÉTAT COMPARATIF des primes de pêche payées, de 1882 à 1892, inclusivement—*Suite.*

Numéro.	Province.	Comté.	1885. Navires. Montant.	1885. Bateaux. Montant.	1885. Total.	1886. Navires. Montant.	1886. Bateaux. Montant.	1886. Total.	1887. Navires. Montant.	1887. Bateaux. Montant.	1887. Total.	Numéro.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
27	I. P.-Edouard	King	626 15	4,090 50	4,716 65	770 44	4,149 50	4,919 94	1,225 78	4,396 00	5,621 78	27
28		Prince	426 00	3,552 50	3,978 50	967 40	3,413 00	4,380 40	1,127 00	3,636 00	4,763 00	28
29		Queen....	76 00	1,433 50	1,509 50	271 53	1,364 00	1,635 53	734 73	1,409 00	2,143 73	28
30		Totaux	1,128 15	9,076 50	10,204 65	2,009 37	8,926 50	10,935 87	3,087 51	9,441 00	12,528 51	30
31	Québec......	Bonaventure	....	8,005 00	8,005 00	....	9,294 00	9,294 00	......	8,862 00	8,862 00	31
32		Gaspé...	1,524 26	14,900 50	16,424 76	1,176 98	15,465 50	16,642 48	1,233 98	15,335 25	16,569 23	32
33		Rimouski	....	....	....	....	....	....	....	....	....	33
34		Saguenay	1,988 00	5,047 00	7,035 00	2,227 63	5,119 50	7,347 13	2,354 00	4,122 50	6,476 50	34
35		Témiscouata.. ..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	35
36		Totaux	3,512 26	27,952 50	31,464 76	3,404 61	29,879 00	33,283 61	3,587 98	28,319 75	31,907 73	36

RÉCAPITULATION.

Numéro.	Province.		1885. Navires.	1885. Bateaux.	1885. Total.	1886. Navires.	1886. Bateaux.	1886. Total.	1887. Navires.	1887. Bateaux.	1887. Total.	Numéro.
37	Nouvelle Ecosse .	....	55,252 73	48,767 00	104,019 73	50,295 54	48,494 00	98,789 54	48,407 03	51,215 00	99,622 03	37
38	Nouv.-Brunswick..	... .	4,226 25	11,682 00	15,908 25	4,976 07	12,918 50	17,894 57	5,512 65	14,187 00	10,699 65	38
39	I. P.-Edouard	....	1,128 15	9,076 50	10,204 65	2,009 37	8,926 50	10,935 87	3,087 51	9,441 00	12,528 51	39
40	Québec..........	....	3,512 26	27,952 50	31,464 76	3,404 61	29,879 00	33,283 61	3,587 98	28,319 75	31,907 73	40
41		Totaux	64,119 39	97,478 00	161,597 39	60,685 59	100,218 00	160,903 59	60,595 17	103,162 75	163,757 92	41
			Moins remises.		58 00							
					161,539 39							

ÉTAT COMPARATIF des primes de pêche payées,

Numéro.	1888.			1889.			1890.		
	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1	217 01	1,153 50	1,370 51	182 31	1,044 00	1,226 31	234 58	799 00	1,033 58
2	....	1,063 50	1,063 50	....	1,012 00	1,012 00	13 75	882 00	895 75
3	423 33	3,618 00	4,041 33	307 47	3,470 00	3,777 47	455 19	3,896 00	4,351 19
4	85 50	....	85 50	....	....	....	....	....	....
5	....	....	....	....	....	....	....	....	....
6	1,696 68	1,749 50	3,446 18	1,721 61	1,608 00	3,329 61	1,381 05	1,727 00	3,108 05
7	1,289 71	8,274 50	9,564 21	974 57	8,093 00	9,067 57	500 44	8,349 00	8,849 44
8	3,809 99	7,806 00	11,615 99	4,367 08	7,789 00	12,156 08	3,950 57	9,268 00	13,218 57
9	1,247 90	5,432 00	6,679 90	1,037 96	5,170 00	6,207 96	732 67	5,094 00	5,826 67
10	123 45	272 50	395 95	112 50	212 00	324 50	147 38	361 00	508 38
11	13,893 81	3,794 00	17,687 81	17,184 42	3,577 00	20,761 42	15,957 09	4,606 00	20,563 09
12	....	110 50	110 50	33 00	120 00	153 00	....	146 00	146 00
13	1,495 82	1,174 00	2,669 82	1,524 06	1,499 00	3,023 06	942 00	1,825 00	2,767 00
14	2,390 65	8,108 50	10,499 15	2,825 92	6,534 00	9,359 92	2,963 30	8,008 00	10,971 30
15	5,193 59	3,842 50	9,036 09	4,127 80	4,240 00	8,367 80	3,087 27	4,680 00	7,767 27
16	36 00	4,963 50	4,999 50	21 00	5,030 00	5,051 00	....	5,477 00	5,477 00
17	5,661 46	858 50	6,519 96	5,428 81	896 00	6,324 81	4,771 35	1,005 00	5,776 35
18	37,564 90	52,221 00	89,785 90	39,848 51	50,294 00	90,142 51	35,136 64	56,123 00	91,259 64
19	2,113 50	4,447 50	6,561 00	2,127 16	4 803 00	6,930 16	1,678 07	4,644 00	6,322 07
20	537 46	8,212 50	8,749 96	590 95	9,822 00	10,412 95	812 15	10,811 00	11,623 15
21	244 48	1,770 50	2,014 98	71 50	2,177 15	2,248 65	76 50	2,235 85	2,312 35
22	155 34	73 00	228 34	414 37	85 00	499 37	216 26	77 00	293 26
23	28 50	....	28 50	21 00	7 00	28 00	....	....	....
24	487 64	312 00	799 64	487 66	377 00	864 66	274 50	249 00	523 50
25	....	72 50	72 50	....	43 00	43 00	....	37 00	37 00
26	3,566 92	14,888 00	18,454 92	3,712 64	17,314 15	21,026 79	3,057 48	18,053 85	21,111 33

de 1882 à 1892 inclusivement—*Suite.*

1891.			1892.			Grand total.	Numéro.
Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.		
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
498 24	1,073 00	1,571 24	776 11	761 00	1,537 11	17,978 20	1
11 00	908 00	919 00	24 75	789 00	813 75	9,565 00	2
184 35	3,539 00	3,723 35	324 51	2,806 00	3,130 51	44,419 99	3
....	....	....	....	....	....	371 50	4
....	....	....	....	....	....	27 50	5
1,820 89	2,113 00	3,933 89	4,214 12	1,788 00	6,002 12	49,105 50	6
756 35	8,714 00	9,470 35	1,396 45	7,186 00	8,582 45	104,318 91	7
3,262 51	10,444 00	13,706 51	6,107 71	7,616 00	13,723 71	145,932 57	8
498 90	5,355 00	5,853 90	737 89	4,123 00	4,860 89	64,566 32	9
151 50	467 00	618 50	220 20	242 00	462 20	4,143 53	10
14,664 68	4,793 00	19,457 68	31,260 36	4,057 00	35,317 36	234,424 44	11
....	228 00	228 00	....	327 00	327 00	2,535 26	12
770 46	1,978 00	2,748 46	1,041 61	1,600 00	2,641 61	31,973 45	13
3,165 17	6,999 00	10,164 17	6,033 97	4,931 00	10,964 97	111,454 09	14
2,965 44	5,023 00	7,988 44	5,905 46	4,406 00	10,311 46	111,595 12	15
67 13	6,398 00	6,465 13	85 00	3,049 00	3,134 00	51,862 83	16
4,366 80	1,169 00	5,535 80	6,709 25	895 00	7,604 25	91,608 26	17
33,183 42	59,201 00	92,384 42	64,837 39	44,576 00	109,413 39	1 075,882 47	18
1,540 52	4,130 00	5,670 52	2,519 65	2 405 00	4,924 65	70,471 47	19
820 84	7,634 00	8,454 84	1,513 09	2,955 00	4,468 09	79,927 24	20
117 10	2,044 00	2,161 10	47 50	615 00	662 50	18,878 08	21
346 50	99 00	445 50	288 00	97 00	385 00	3,757 97	22
....	31 00	31 00	....	....	....	202 50	23
108 00	316 00	424 00	271 87	66 00	337 87	11,014 52	24
....	49 00	49 00	71 50	21 00	92 50	918 50	25
2,932 96	14,303 00	17,235 96	4,711 61	6 159 00	10,870 61	185,170 28	26

ÉTAT COMPARATIF des primes payées

Numéro.	1888.			1889.			1890.		
	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
27	654 06	2,067 00	2,721 06	1,043 02	6,672 00	7,715 02	713 09	4,837 00	5,550 09
28	782 00	3,826 50	4,608 50	651 25	4,114 00	4,765 25	633 93	3,941 00	4,574 93
29	180 90	1,582 50	1,763 40	69 26	1,445 00	1,514 26	63 30	1,498 00	1,561 30
30	1,616 96	7,476 00	9,092 96	1,763 53	12,231 00	13,994 53	1,410 32	10,276 00	11,686 32
31	....	9,891 50	9,891 50	....	10,689 00	10,689 00	51 76	11,894 00	11,945 76
32	1,098 05	16,527 50	17,625 55	856 34	16,597 00	17,453 34	376 51	16,914 00	17,290 51
33	....	27 50	27 50	....	160 00	160 00	....	145 00	145 00
34	1,573 20	3,741 00	5,314 20	1,600 87	3,459 50	5,060 37	1,287 45	3,542 00	4,829 45
35	....	....	....	....	....	....	....	....	....
36	2,671 25	30,187 50	32,858 75	2,457 21	30,905 50	33,362 71	1,715 72	32,495 00	34,210 72

RÉCAPITU

37	37,564 90	52,221 00	89,785 90	39,848 51	50,294 00	90,142 51	35,136 64	56,123 00	91,259 64
38	3,566 92	14,888 00	18,454 92	3,712 64	17,314 15	21,026 79	3,057 48	18,053 85	21,111 33
39	1,616 96	7,476 00	9,092 96	1,763 53	12,231 00	13,994 53	1,410 32	10,276 00	11,686 32
40	2,671 25	30,187 50	32,858 75	2,457 21	30,905 50	33,362 71	1,715 72	32,495 00	34,210 72
41	45,420 03	104,772 50	150,192 53	47,781 89	110,744 65	158,526 54	41,320 16	116,947 85	158,268 01
	Moins remises...		7 00				Moins remises..		27 00
			150,185 53						158,241 01

de 1882 à 1892, inclusivement—*Fin.*

1891.			1892.				
Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Grand total.	Numéro.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
528 03	5,526 00	6,054 03	1,102 30	3,364 00	4,446 30	53,627 95	27
484 14	4,454 00	4,938 14	1,276 85	2,673 00	3,949 85	50,993 07	28
99 13	1,680 00	1,779 13	250 64	1,116 00	1,366 64	20,294 01	29
1,111 30	11,660 00	12,771 30	2,629 79	7,153 00	9,782 79	124,915 03	30
52 13	11,605 00	11,657 13	25 00	6,449 00	6,474 00	95,117 89	31
371 25	17,762 00	18,133 25	363 25	16,692 00	17,055 25	184,404 12	32
....	399 00	399 00	....	286 00	286 00	1,017 50	33
927 79	3,390 00	4,317 79	1,983 10	3,896 00	5,879 10	61,732 98	34
....	....	....	....	....	....	15 00	35
1,351 17	33,156 00	34,507 17	2,371 35	27,323 00	29,694 35	342,287 49	36

LATION.

33,183 42	59,201 00	92,384 42	64,837 39	44,576 00	109,413 39	1,075,882 47	37
2,932 96	14,303 00	17,235 96	4,711 61	6,159 00	10,870 61	185,170 28	38
1,111 30	11,660 00	12,771 30	2,629 79	7,153 00	9,782 79	124,915 03	39
1,351 17	33,156 00	34,507 17	2,371 35	27,323 00	29,694 35	342,287 49	40
38,578 85	118,320 00	156,898 85	74,550 14	85,211 00	159,761 14	1,728,255 27	41
Moins remises........		7 00	Moins remises		9 00	108 00	
		156,891 85			159,752 14	1,728,147 27	

TABLEAU COMPARATIF par provinces pour les années 1882 à 1892, inclusivement, indiquant :—
(1) Nombre total des réclamations de primes de pêche reçues et payées par le ministère de la marine et des pêcheries.

Année.	Nouvelle-Écosse.		Nouveau-Brunswick.		Ile du Prince-Édouard.		Québec.		Total.	
	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.	Reçues.	Payées.
1882	6,730	6,613	1,257	1,142	1,169	1,100	3,162	3,117	12,318	11,972
1883	7,171	7,076	1,693	1,579	1,138	1,106	3,602	3,325	13,604	13,086
1884	7,007	6,930	1,252	1,224	923	885	3,470	3,429	12,652	12,468
1885	7,646	7,599	1,609	1,588	1,117	1,025	3,943	3,912	14,315	14,124
1886	7,639	7,702	1,767	1,763	1,131	1,080	4,275	4,355	14,812	14,900
1887	8,262	8,227	1,975	1,958	1,201	1,126	4,138	4,105	15,576	15,416
1888	8,481	8,429	2,065	2,026	1,153	834	4,328	4,310	16,027	15,599
1889	8,816	8,523	2,428	2,392	1,211	1,511	4,664	4,652	17,119	17,078
1890	9,337	9,429	2,522	2,469	1,352	1,257	4,860	4,804	18,071	17,959
1891	10,242	10,063	2,831	2,084	1,482	1,446	5,108	4,913	19,663	18,506
1892	8,272	8,186	1,067	1,001	1,065	1,051	4,425	4,204	14,829	14,442
Totaux	89,603	88,777	20,466	19,226	12,942	12,421	45,975	45,126	168,986	165,550

(2) Nombre de navires, leur tonnage, et nombre d'hommes ayant droit aux primes de pêche chaque année.

Année.	Nouvelle-Écosse.			Nouveau-Brunswick.			Ile du Prince-Édouard.			Québec.			Total.		
	Nombre de navires.	Ton-nage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Ton-nage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Ton-nage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Ton-nage.	Nombre d'hommes.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes.
1882	588	22,841	5,343	120	2,171	531	15	389	74	63	2,210	538	786	27,611	6,486
1883	700	29,788	6,238	126	2,102	496	16	450	66	62	2,236	443	904	34,576	7,243
1884	700	29,828	6,327	139	2,289	560	16	582	92	56	1,965	382	911	34,664	7,361
1885	629	27,709	5,897	128	2,120	496	19	597	113	55	1,791	317	831	32,217	6,823
1886	562	25,375	5,022	145	2,628	520	32	1,071	215	52	1,730	320	791	30,804	6,077
1887	566	24,520	4,900	154	2,889	563	38	1,677	338	54	1,883	334	812	30,969	6,135
1888	589	26,008	5,450	150	2,545	544	37	1,245	249	51	1,842	388	827	31,640	6,631
1889	597	27,123	5,684	153	2,590	565	35	1,274	239	48	1,729	330	833	32,716	6,818
1890	540	23,955	4,935	133	2,129	447	32	1,002	203	34	1,182	220	739	28,268	5,805
1891	527	22,780	4,618	124	2,051	411	27	778	155	27	924	168	705	26,533	5,352
1892	507	22,279	4,611	108	1,683	343	30	983	139	23	803	159	668	25,748	5,252
Totaux	6,505	282,206	59,025	1,480	25,199	5,476	297	10,048	1,883	525	18,295	3,599	8,807	335,746	69,983

(3) Nombre de bateaux parmi lesquels la prime a été distribuée et nombre de pêcheurs qui ont fait la pêche en bateaux.

Année.	Nouv.-Écosse.		N.-Brunswick.		Ile du Prince-É.		Québec.		Total.	
	N'bre de bateaux	Nombre d'homm	N'bre de bateaux	Nombre d'homm	N'bre de bateaux	Nombre d'homm	N'bre de bateaux	Nombre d'homm	N'bre de bateaux.	Nombre d'hommes
1882........	6,043	12,130	1,024	2,530	1,087	3,070	3,071	5,716	11,225	23,446
1883..	6,458	13,553	1,453	3,309	1,098	3,106	3,266	6,188	12,275	26,156
1884.......	6,257	12,669	1,086	2,505	869	2,346	3,344	6,416	11,556	23,936
1885........	6,970	13,396	1,460	3,254	1,006	2,606	3,857	7,485	13,293	26,741
1886........	7,140	13,351	1,618	3,567	1,048	2,547	4,303	7,981	14,109	27,446
1887... .. .	7,662	13,997	1,804	3,994	1,088	2,711	4,051	7,550	14,605	28,252
1888...... .	7,840	14,115	1,876	4,148	797	2,141	4,259	7,852	14,772	28,256
1889........	7,926	14,118	2,237	5,032	1,475	3,568	4,602	8,807	16,240	31,525
1890.......	8,886	15,738	2,324	5,242	1,192	3,024	4,766	9,241	17,168	33,245
1891........	9,525	16,552	1,928	4,126	1,383	3,427	4,865	9,402	17,701	33,507
1892........	7,679	12,307	893	1,765	1,021	2,047	4,181	7,693	13,774	23,812
Totaux...	82,386	151,926	17,703	39,472	12,064	30,593	44,565	84,331	156,718	306,322

(4) Nombre total d'hommes qui ont reçu la prime chaque année.

Année.	Nouv.-Écosse.	N.-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Total.
	Nomb. d'hommes	Nomb. d'hommes	Nomb. d'hommes	Nomb. d'hommes	
1882	17,473	3,061	3,144	6,254	29,932
1883	19,791	3,805	3,172	6,631	33,399
1884..............	18,996	3,065	2,438	6,798	31,297
1885..............	19,293	3,750	2,719	7,802	33,564
1886	18,373	4,087	2,762	8,301	33,523
1887	18,897	4,557	3,049	7,884	34,387
1888......	19,565	4,692	2,390	8,240	34,887
1889..............	19,802	5,597	3,807	9,137	38,343
1890	20,673	5,689	3,227	9,461	39,050
1891..............	21,170	4,537	3,582	9,570	38,859
1892........	16,918	2,108	2,186	7,852	29,064
Totaux.	210,951	44,948	32,476	87,930	376,305

(5) TOTAL des paiements annuels des primes de pêche.

ANNÉE.	Nouvelle-Écosse.	N.-Brunswick.	Ile du Prince-É.	Québec.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1882....	106,098 72	16,997 00	16,137 00	33,052 75	172,285 47
1883.... ...., ...	89,432 50	12,395 20	8,577 14	19,940 01	130,344 85
1884...	104,934 09	13,576 00	9,203 96	28,004 93	155,718 98
1885	103,999 73	15,908 25	10,166 65	31,464 76	161,539 39
1886...	98,789 54	17,894 57	10,935 87	33,283 61	160,903 59
1887....	99,622 03	19,699 65	12,528 51	31,907 73	163,757 92
1888..............	89,778 90	18,454 92	9,092 96	32,858 75	150,185 53
1889..............	90,142 51	21,026 79	13,994 53	33,362 71	158,526 54
1890	91,235 64	21,108 33	11,686 32	34,210 72	158,241 01
1891	92,377 42	17,235 96	12,771 30	34,507 17	156,891 85
1892.....	109,410 39	10,864 61	9,782 79	29,694 35	159,752 14
Totaux.......	1,075,821 47	185,161 28	124,877 03	342,287 49	1,728,147 27

LISTE des primes de pêche payées aux **navires** en 1892.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

* Ce signe indique que quelques-uns de l'équipage ne se sont pas conformés aux règlements, ou n'ont pu participer dans la prime, pour cause de fraude, et ne sont pas compris dans la colonne de l'équipage.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
94,704	Charles Haskell....	Digby	67	David Hayden, P.-G..	Thornville......	*11	190 25
85,684	Constitution.......	do	28	Stephen Haynes, P.-G.	Victoria Beach..	10	84 00
94,700	Franklin S. Schenck	do	44	Wm. McGrath, P.-G..	Thornville......	*11	126 50
80,001	Florence	St-Jean, N.-B...	15	Edward Quinlan......	Victoria Vale...	* 3	36 00
83,461	Josie L. Day.......	Digby........	16	Wm. Taylor, P.-G....	Victoria Beach..	* 4	37 72
94,709	Jennie B. Thomas..	do	52	John Apt, P.-G.......	Thornville......	*10	143 00
88,685	Ladora...........	St-Jean, N.-B...	12	Stephen Baker........	Margaretsville..	* 1	24 00
75,594	Lizzie G...........	Digby	16	Edward Kearns, P.-G.	Victoria Beach..	3	48 00
83,253	Rescue	Annapolis......	17	Josiah Burrell.......	Clementsport....	7	51 00
94,756	Sarah E. Ellis......	St-Jean, N.-B...	12	Jno. Magranahan.....	Margaretsville..	* 1	35 63

COMTÉ D'ANTIGONISH.

96,787	Benecia Boy.......	Halifax.........	11	Lawrence Hylan......	Havre au Bouche	* 1	24 75

COMTÉ DU CAP-BRETON.

88,507	Belle of Rome.....	Sydney	14	C. W. Mann..........	Gabarus........	* 4	35 00
92,612	Betsy Jane........	do	11	Sam'l Moore	Petit Bras-d'Or..	3	33 00
92,613	Bessie	do	20	Wm. J. Christie.....	do	* 2	38 58
74,039	James Henry.....	do	18	Peter Devoe.........	do	7	54 00
75,577	Mary Ann Bell....	Lunenburg.....	33	J. Arseneault et V. Thériault........	do	* 6	91 93
92,600	Merit...........	Sydney	13	Alex. Leblanc	do	6	39 00
77,857	Sailors Bride......	do	11	Edw'd O'Bryan.......	do	3	33 00

COMTÉ DE DIGBY.

94,708	Ann Eliza.........	Digby..........	62	Jno. W. Hayden, P.-G.	Digby.........	*11	166 08
94,696	Annie M. Sproule..	do	70	Jno. W. Sproule, P.-G.	do	*12	195 00
83,258	Alfred...........	Annapolis.....	22	Edwin Hains, P.-G ...	Freeport......	8	66 00
75,733	Alfred............	Yarmouth......	46	Burton Outhouse, P.-G.	Tiverton.......	11	138 00
90,660	Alice May.........	do	18	Bradish Bailey, P.-G..	Westport......	7	54 00
88,267	Bessie May........	St-Jean, N.-B...	23	Geo. McDormand.....	do	8	69 00
94,698	Carrie H	Digby..........	20	Augustus Haycock....	do	7	60 00
74,331	Condor...........	Yarmouth	11	Howard Titus........	do	5	33 00
75,711	Dove	do	19	Jos. Ossinger, P.-G....	Tiverton.......	* 6	49 88
94,707	Ernest F. Norwood.	Digby.........	79	Ansel Snow..........	Digby.......	*10	192 60
90,662	Edward A. Horton.	Digby.........	67	Joseph E. Snow, P.-G.	Digby	*13	193 83
80,797	Ella H........	do	14	Jno. Whiteneck.......	Freeport.......	5	42 00
85,683	Edith L	do	16	R. W. Ford, P.-G	Westport.....	* 1	28 00
77,740	Elmer...........	do	15	James Gower,........	do	5	45 00
75,757	Etta..............	Yarmouth.....	17	J. W. C. Webber.....	do	* 5	46 75
80,798	Freddie G........	Digby..........	18	George Gower, P.-G..	do	* 5	49 50
77,963	Freeman Colgate...	St. Andrews, N.B	25	F. B. Lent, P.-G. ..	do	10	75 00
74,339	Fairy Queen......	Yarmouth......	13	Wallace Coggins	do	6	39 00
75,601	Flash............	Digby..........	10	James A Peters......	do	4	30 00
83,260	Gazelle	Annapolis......	20	D. et O. Sproule	Digby	* 6	55 72
94,706	George J. Tarr.....	Digby	61	Jno. S. Hayden, P.-G.	do	* 7	155 55

ÉTAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE DIGBY—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnege.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
90,436	Genesta	Barrington	32	Geo. Denton, P.-G	Westport	10	96 00
80,800	Helen Maud	Digby	20	C. McDormand, P.-G.	do	7	60 00
100,064	Isma	St-Jean, N.-B.	31	Chas. Hicks et Fils	Westport	* 8	87 84
75,865	Ida Peters	do	32	Frank Blackford, P.-G.	Sandy-Cove	9	96 00
94,693	John H. Kennedy	Digby	54	William Snow	Digby	14	162 00
97,026	James Farnham	Yarmouth	31	Margaret Hersey, P.-G.	Sandy-Cove	* 5	69 75
80,604	Jennie C.	do	16	Chas Hicks et Fils	Westport	6	48 00
80,786	Lizzie P	Digby	12	Nelson Thurber	Freeport	5	36 00
85,690	Lora T,	do	15	Wm. Titus, P.-G	do	7	45 00
85,685	L. M. Ellis	do	35	Holland Outhouse	Tiverton	10	105 00
80,881	Lena May	St. Andrews, N.B	18	Amos H. Outhouse	do	6	54 00
94,701	Mary E. Whorf	Digby	77	Ho'ard Anderson, P.-G.	Digby	*15	223 79
97 022	M. et L. Chase	do	46	Gilbert Ellis, P.-G	do	* 8	115 00
80,794	Minnie C	do	18	Chas. H. Bailey, P.-G.	Westport	6	54 00
85,682	Malapert	do	23	Ainsley Titus	do	8	69 00
94,825	On Time	Weymouth	19	Charles Leblanc, P.-G.	Pointe de l'Eglise	* 5	52 25
75,714	Prince	Yarmouth	10	Jeff. Stephens, P.-G.	Freeport	5	30 00
90,873	Primrose	do	34	Geo. Coggins, P.-G.	Westport	9	102 00
94,703	Phebe et Emma Small	Digby	70	W. H. Melancon, P.-G.	Weymouth	* 7	150 96
75,864	Roving Lizzie	Weymouth	11	F. P. Small	East-Ferry	* 2	23 10
75,547	River Rose	Barrington	13	Benj. Leblanc.	Meteghan	* 1	22 75
83,132	Restless	Digby	25	Jackson Coggins	Westport	8	75 00
85,558	S. A. Crowell	Yarmouth	23	Wallace Gower	do	8	69 00
80,784	Silver Cloud	Digby	41	Handford Outhouse	Tiverton	11	123 00
75,726	Thrush	Yarmouth	13	Handley Outhouse	do	7	39 00
94,694	Utah & Eunice	Digby	33	Edwin Hains, P.-G.	Freeport	8	99 00
37,282	Victoria	do	29	Hy. Outhouse, P. G.	Tiverton	10	87 00
75,595	West Wind	do	25	Syda et Cousins	Digby	* 8	67 50
88,264	Walter J. Clarke	St-Jean, N.-B.	20	Wm. E. Gilliatt, P.-G.	Sandy-Cove	* 3	42 87
74,317	Willie	Yarmouth	21	C. Titus, P. G.	Westport	8	63 00
85,559	Willie F.	do	12	E. C. Thurber, P.-G.	do	6	36 00
72,980	Wave	Digby	11	Alon. Morehouse, P.-G.	Petite-Rivière	* 3	26 40

COMTÉ DE GUYSBOROUGH.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnege.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
90,844	Armada	Guysboro'	25	Wm. O'Hara, P.-G	Canso	* 6	69 65
41,771	Atalia	do	34	T. H. Peeples, P.-G.	Havre du Pirate.	4	102 00
61.629	Carrie R	do	17	Albert Pride, P.-G	Sonora	6	51 00
73,029	F. P. T.	Halifax	41	C. A. Murdoch	Sherbrooke	6	123 00
80,999	Guardian Angel	Guysboro'	20	Jos. Fougère	Rivière Larry	6	60 00
96,766	Golden Rule	P't-Hawkesbury	42	Osborne Maguire	Havre du Pirate.	5	126 00
85,724	Jumbo	Halifax	29	Henry Linden	Canso	* 5	79 75
74,355	La Mode	Picton	26	John O'Neil, P.-G	Anse de Auld.	4	78 00
74,115	Lord Eldon	Guysboro'	58	Jas. E. Hadley	Guysboro'	* 9	158 19
69,964	Lizzie A.	P't-Hawkesbury	20	Jno. F. et A.H. Reeves	Havre du Pirate	4	60 00
69,141	Mary Elizabeth	Halifax	16	Hubert Boudrot	Port-Félix	* 3	36 00
94,993	Onward	Charlottetown, I.P.E.	15	H. Horton et J. Luddington	New-Harbour	* 2	33 76
80,970	Orion	Halifax	23	E. B. Pelrine	Rivière Larry	6	69 00
83,838	Ocean Bride	P't-Hawkesbury	23	Jos. O'Neil, P.-G	Anse du Auld	* 4	62 10
75,892	Peter Mitchell	do	26	Wm. P. Power	Havre du Pirate.	5	78 00
74,018	Sunbeam	Halifax	70	Lewis E. Hart	Guysboro'	5	210 00

ÉTAT DÉTAILLÉ des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ D'HALIFAX.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
77,826	Abbie G.	Halifax	31	Walter Glawson	Havre Plaisante	6	93 00
61,625	Alpha	do	18	Lindsay Hubley	Village Français	* 4	48 60
57,727	Agnes	do	21	John Hayes	Anse au Hareng	3	63 00
74,020	Addie	do	16	Dennis Fagan	Havre Ketch	3	48 00
75,848	Annie Gaetz	do	36	Jno. G. Weston	Jeddore-Est	* 8	93 27
90,721	Brilliant Star	do	36	P. Hartlin, aîné, et Jno. Hartlin	do	10	108 00
94,662	Bessie Florence	do	12	Chas. Twohig	Pennant	* 2	30 00
73,969	Bertha E	do	21	Chas. Fader, aîné	Baie Sainte-Marguerite	4	63 00
90,496	Black Prince	do	18	J. W. Slaunwhite	Baie Terence	3	54 00
74,071	Condor	do	20	Geo. Julien *et al.*	Chezzetcook-O	4	60 00
85,655	Daisy	do	16	J. A. Wambolt et H. Richardson	Havre aux Sauv.	5	48 00
85,663	Daring	do	18	Chas. Slaunwhite, aîné	Baie Terence	3	54 00
92,564	Evangeline	do	23	Daniel Baker	Jeddore	6	69 00
96,785	Eva M. B.	do	45	F. Bonang *et al.*	Chezzetcook-O	* 7	103 86
80,832	Ella May	Lunenburg	16	Amos Murphy	Village Français	* 2	40 00
90,481	Ella D	Halifax	32	Arch. Darrah, aîné	Anse au Hareng	6	96 00
100,220	E. J. Smith	do	11	Jno. J. Smith	Sambro	3	33 00
88,357	Floresta	do	57	Chas. Nieforth *et al*	Seaforth	15	171 00
88,227	Fleetwing	do	32	Thos. Lapierre *et al*	Chezetcook-O	11	96 00
42,276	Foaming Billow	do	66	M. B. Wrayton	Halifax	6	198 00
86,644	Flora	do	42	Patrick Scallion	Anse au Hareng	7	126 00
83,180	Friend	do	17	S. P. Slaunwhite	Baie Terence	3	51 00
55,836	Frank Newton	Sydney	40	Theodore Conrod	Sheet-Harbour	7	†60 00
96,782	Glide	Halifax	10	S. H. Garrison	Anse à Peggy	2	30 00
94,963	Golden Seal	Lunenburg	32	C. W. Hart	Sambro	6	96 00
88,220	Grandee	Halifax	14	J. P. Slaunwhite	Baie Terence	3	42 00
94,979	Gleaner	do	57	Lawson B. Corkum *et al*	Jeddore	*14	160 30
69,097	Highland Jane	do	32	George Hartlin	Jeddore-Est	* 8	90 67
77,786	Hesperus	do	17	Joseph Reyno, aîné	Anse au Hareng	3	51 00
83,134	Infant	Lunenburg	15	John Reyno	do	* 3	36 00
83,306	Iona	Halifax	26	A. Sullivan	do	5	78 00
100,212	James R.	do	51	C. et A. Mitchell	Jeddore-Est	14	153 00
96,797	Laura Phœbe	do	18	John Kent	Havre Musquodoboit	4	54 00
96,789	Lydia A. Mason	do	39	Peter Mason *et al*	Tangier	8	117 00
94,665	Louis Luby	do	41	Wm. Lapierre *et al.*	Chezzetcook-O	*13	118 61
75,605	Little Annie	Digby	27	Mathew Lynch	Anse Ferguson	6	81 00
94,661	L. C. Tough	Halifax	12	John E. Tough	Pennant	3	36 00
96,790	Lillie C.	do	12	John Selig	Dover-Est	3	36 00
100,217	Lydia E.	do	10	E. C. Arnold	Jeddore-Est	* 2	22 50
37,428	Medway Belle	do	50	James Smith, aîné	Chezzetcook-E	* 4	117 87
92,568	Mary Kate	do	13	Wm. Geddes	Ile Sober	* 3	34 13
85,385	Minne M.	do	27	J. D. Gaetz et Wm. G. Nieforth	Seaforth	* 8	76 50
96,805	Maggie May	do	62	Jeremiah Fillis *et al.*	Chezzetcook-O	15	186 00
92,330	Mary E. Leslie	Liverpool	94	James Fraser	Halifax	*21	234 55
85 664	Mary E.	Halifax	14	Andrew Twohig	Pennant	3	42 00
80,841	Nina	do	13	Wm. E. Murphy	Owl's Head	* 3	34 13
83,107	North Star	do	26	Thos. et Simon Nieforth	Seaforth	8	78 00
94,667	Nettie M. G.	do	32	S. Hubly et C. Garrison	Havre aux Sauv.	9	96 00
85,665	Nellie D.	do	12	Daniel Smith	Sambro	4	36 00
64,018	Ocean Bride	do	23	Jos. H. Doyle	Jeddore-O	6	69 00
92,571	Primrose	do	14	Alex. Slaunwhite	Baie Terence	3	42 00
96,806	Rising Sun	do	28	Geo. Julien	Chezzetcook-O	6	84 00
57,688	Riverdale	do	48	Geo. E. Boak	Halifax	(*a*)	72 00
53,551	Roving Bird	do	24	John Brown	Anse au Hareng	4	72 00
92,575	Robinetta	do	14	Michael Carroll	do	4	42 00
77,787	Rescue	do	20	Henry Fader	Dover-Est	3	60 00
100,474	R. Beatrice	Lunenburg	19	James Morash, jeune	Dover-O	* 2	42 76

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ D'HALIFAX—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
97,042	Sea Bird.	Halifax	17	L. Murphy et S. Monk	Hav. au nav.-Est	* 4	45 90
53,600	Starlight	do	29	T. Cooper et H. Hartlin	Jeddore-Est	8	87 00
74,087	Sea Gem	do	30	James Jennex	do	* 5	73 13
94,675	Success	do	16	James Conrod	Baie Spry	* 2	33 60
37,579	Safe Guide	do	36	W. C. Henley	do	7	108 00
64,869	Sarah L. Oxner	do	34	Edward Hayes	Anse au Hareng.	8	102 00
100,218	Sarah M. W	do	14	Hezekiah Wambolt	Havre aux Sauv.	5	42 00
75,833	Twilight	do	14	Eli Baker	Jeddore-Est	6	42 00
77,836	T. W. Smith	do	35	Chas Beaver	Baie Spry	7	105 00
90,490	T. W. Wolfe	do	31	Henry Lapierre *et al.*	Chezzetcook-O.	9	93 00
90,482	Two Forty	do	18	Mme E. R. Forsyth.	Halifax	* 3	47 25
100,154	Triton	Lunenburg	60	Jno. Wm Wentzel	do	15	180 00
90,485	Violet West	Halifax	36	Thos A. Gaetz *et al.*	Seaforth	11	108 00
88,609	Virgesco	Lunenburg	57	Geo. E. Boak	Halifax.	(*a*)	85 50
96,781	Venture	Halifax	43	Edward Dempsey	Anse au Hareng.	* 5	110 58
90,723	Winnie L	do	31	J. Gaetz *et al.*	Seaforth	10	93 00
88,228	Welcome	do	33	E. J. Nieforth *et al.*	do	10	99 00
83,042	Western Belle	do	23	Jno. Thomas	Anse au Hareng.	5	69 00
92,578	Willetta	do	12	Joseph Gray	Sambro	3	36 00
61,904	Water Lily	do	14	Isaac Morash	Dover-Ouest	2	42 00
85,378	Zephyr	do	16	Robt Slaunwhite	Baie Terence	3	48 00

(*a*) L'équipage pas canadien. † Propriétaire pas payé; rayé.

COMTÉ D'INVERNESS.

90,739	Arizona	P't-Hawkesbury	49	Wm H. Paint	P't-Hawkesbury	6	147 00
71,302	Alice	Charlottetown, I.P..E.	10	Lazare Lelievre	Havre de l'Est.	5	30 00
96 765	Granada	P't-Hawkesbury	58	Jas Macdonald	Baie-Ouest	*11	166 75
38,468	Hector	Arichat	35	Jas C. Skinner	Port-Hastings	4	105 00
96,763	Lelia Linwood	P't-Hawkesbury	67	Wm H. Paint	P't-Hawkesbury	* 9	175 89
69,125	May Flower	Halifax	11	Hyacinthe Chiasson	Havre de l'Est.	6	33 00
96,761	Quick	P't-Hawkesbury	13	Frederick Burns	do	4	39 00
83,094	Saint Mary	do	15	Patrick Gallant.	Margaree-Est	* 5	41 25

COMTÉ DE KING.

74,308	Bald Eagle	Yarmouth	14	Leonard Houghton	Havre de Hall.	3	42 00
92,604	Maudie	Sydney	26	John Cook, P.G	Harbourville.	* 3	58 50
80,815	Rebecca W.	Windsor	27	Fred. Parker	Havre de Hall.	* 2	56 70
57,109	Sea Bird	Yarmouth	21	L. R. Morris	Ruiss. Chipmans	2	63 00

COMTE DE LUNENBURG.

90,866	Alice	Lunenburg	12	Solmon Richard, P.-G.	La Have	3	36 00
94,790	Abana.	do	85	John M. Ritcey.	Anse Ritcey	13	240 00
100,489	Algoma	do	56	Jeffrey Publicover, P-G.	La Have	10	168 00
94,965	Alice B	do	66	Adnah Burns, P.-G.	do	12	198 00
100,160	Amelia Corkum	do	99	Charles Rafuse, P.-G.	La Have-Ouest	14	240 00
94,961	Altona	do	67	Emml Zeller, P.-G	Lunenburg	13	201 00
94,778	Argosy	do	83	Charles Smith, P.-G	do	14	240 00
96,831	Argo	do	42	G. A. Parker, P.-G	do	* 9	119 70
100,472	Arcana	do	86	Alex. Knickle, P.-G	do	14	240 00
94,873	Alaska	do	87	Benj. Anderson, P.-G.	do	*12	222 86
100,170	Atlanta	do	96	Freem'n Anderson, P-G.	do	14	240 00
100,163	Beauty	do	65	Wm Sarty, P.-G	La Have	10	195 00
94,651	Bessie A.	do	99	Murd'k McGregor, P-G.	do	15	240 00
96,828	Bonanza	do	86	Charles Silver, P.-G.	Lunenburg	14	240 00
94,782	Bona Fides	do	90	J. Jos Rudolph, P.-G.	do	14	240 00
96,823	Burnham H	do	87	Benj. Morash, P.-G.	do	14	240 00
92,637	Bertie C. H.	do	87	Thos Hamm, P.-G	do	14	240 00

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
94,645	C. A. Chisholm....	Lunenburg	81	Abraham Ernst, P.-G.	Baie Mahone. ..	12	240 00
94,658	C. A. Ernst........	do	57	do ..	do ...	11	171 00
100,159	C. U. Mader.......	do	87	C. U. Mader, P.-G....	do	12	240 00
85,642	Charlotte E. C.....	do	80	do	do	12	240 00
94,643	Carrie M. C......	do	39	Joshua Coolen, P.-G ..	Pointe au Renard	9	117 00
96,825	Cecelia W.........	do	41	Robt Walfield, P.-G ..	La Have	9	123 00
88,348	Cymbeline	do	96	Wm Sarty, P.-G......	do	13	240 00
90,856	Cleta	do	90	W.N. Reinhardt, P.-G.	do	14	240 00
90,824	Ceto......... ...	do	95	Simon Parks, P.-G....	do	14	240 00
100,482	Como	do	46	Joshua Oakes.........	do	10	138 00
97,081	Carrie..	do	99	Albert McKean, P.-G.	do	15	240 00
97,084	Calla Lily.........	do	62	Henry Hirtle, P.-G. ..	do	11	186 00
94,646	Carrie C. W........	do	92	Martin Westaver, P.-G.	Ruisseau Martin	14	240 00
100,483	Curfew......	do	49	John D. Sperry, P.-G.	Petite-Rivière ..	11	147 00
92,622	Coronet	do	115	A. H. Zwicker, P.-G..	Lunenburg	14	240 00
90,869	Clara E. Mason ...	do	82	David Smith, P.-G....	do	14	240 00
90,857	Capio..	do	72	G.N. C. Hawkins, P.-G.	do	12	216 00
96,835	Cora L.	do ..	99	Rufus Conrad, P.-G...	La Have	14	240 00
94,652	Cashier	do	106	W. N. Reinhardt....	do	15	240 00
97,085	D. Cronan....	do	59	Henry Schnare, P.-G..	Baie Mahone....	12	177 00
88,355	D. A. Mader	do	85	C. U. Mader, P.-G....	do	13	240 00
85,344	Donzella...........	do	118	Adam Selig, P.-G.....	Anse Voglers. ..	14	240 00
96,826	Director..... ...	do	87	David Smith, P.-G....	Lunenburg	14	240 00
97,089	Dictator...........	do .	87	S. Watson Oxner, P.-G.	do	*12	210 00
83,308	Ella.............	Liverpool ..	10	Jennis C. Hanson.....	Baie Mahone. ..	* 1	22 50
85,731	Eva L. H..........	Lunenburg	62	Jacob Hiltz, P.-G.....	do ..	8	186 00
94,650	Elsie	do	47	John Schmeisser, P.-G.	La Have	*10	134 60
96,821	Edgar T. Richard ..	do ...	55	Elias Richard, aîné, P-G	La Have	11	165 00
94,659	Enterprise	do	84	Albt Cleversey, P.-G..	do	*13	231 43
90,584	Eldora	do	75	Jno. Creaser..........	Ance Ritcey....	12	225 00
100,151	Erminie...........	do	91	Wm Young, P.-G....	Lunenburg......	14	240 00
75,569	Empress.....	do	47	Simon Pentz, P.-G....	La Have	9	141 00
100,481	Florence..........	do	29	W. A. Pickels, P.-G ..	Baie Mahone....	* 5	74 58
94,777	Florence M. Smith.	do	98	Ben. Anderson, P.-G..	Lunenburg......	14	240 00
94,656	Florin	do	58	Robt Dawson, P.-G...	Bridgewater	12	174 00
92,638	Florence M........	do	83	Alex. Silver, P.-G	Lunenburg	12	240 00
80,829	Florence B	do	32	John W. Pearl....	do	* 3	72 00
100,478	Gladiola	do	52	Kenneth Silver, P.-G..	La Have	11	156 00
100,480	Gallant...........	do	57	Elias Richard, aîné, P-G	do	*11	163 88
90,862	Grenada	do	92	Reuben Romkey......	do	*12	230 77
97,088	Glendale	do	38	Charles Bell, P.-G	do	8	114 00
97,083	Garland.....	do	51	Jno. D. Sperry, P.-G.	Petite-Rivière ..	8	153 00
100,488	Garnet............	do	56	Alvin Creaser, P.-G...	Anse Ritcey....	12	168 00
94,773	Galatea........ .	do	98	Jno. B. Young, P.-G..	Lunenburg......	14	240 00
90,582	G. A. Smith.. ...	do	95	Wm Young, P.-G....	do	*13	231 43
96,836	Gleaner	do	86	Wm C. Acker, P.-G ..	do	14	240 00
100,158	H. N. Gardner	do	48	Clarence Adams, P.-G.	La Have	12	144 00
90,859	Hector W. McG ...	do	99	Murdoch MacGregor, P.-G	do	15	240 00
90,825	Henry N. Batchelder	Port-Medway...	99	Sam. E. Teel, P.-G ...	Anse Voglers. ..	*17	233 34
100,161	Hilda Maud......	Lunenburg	37	Adam Selig, P.-G.....	do ..	* 9	105 45
100,156	Hustler	do	44	L. B. Currie, P.-G....	Dublin-Ouest. .	9	132 00
96,837	Irvin G	do	80	Henry Gerhardt, P.-G.	Lunenburg	14	240 00
94,970	Joseph O..........	do	53	Thomas Oakley, P.-G.	La Have	10	159 00
94,789	Joseph McGill. ...	do	99	Henry Ritcey, P.-G...	Anse Ritcey....	14	240 00
74,019	Jewel	do	52	Leonard Young, P.-G.	Lunenburg	10	156 00
96,830	J. A. Silver.......	do	91	Charles L. Silver, P.-G.	do	14	240 00
100,164	J. H. Ernest	do	97	S. Watson Oxner	do	14	240 00
94,785	J. C. Schwartz....	do	89	Chas Hewitt, P.-G....	do	14	240 00
85,723	Jessie A. Loye.....	do	99	James A. Hirtle, P.-G.	do	14	240 00
94,654	J. W. Geldert.. ...	do	88	Jas W. Geldert, P.-G.	do	16	240 00
92,639	Jennie Miller.....	do	83	Henry Adams, P.-G ..	do	12	240 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
94,788	Laura C. Zwicker	Lunenburg	85	Abraham Ernst, P.-G.	Baie Mahone	12	240 00
88,360	Lettie M. Hardy	do	97	W. A. Pickels, P.-G.	do	*19	234 00
97,092	Lurline	do	57	Amiel Corkum, P.-G.	La Have	12	171 00
83,316	Lottie	Port-Medway	81	Sam. E. Teel, P.-G.	Anse Vogler	14	240 00
94,780	Lawrence	Lunenburg	87	G. A. Smith, P.-G.	Lunenburg	14	240 00
96,827	Leopold	do	93	Charles Smith, P.-G.	do	15	240 00
96,832	Laura M. Knock	do	87	David Smith	do	14	240 00
96,838	La France	do	89	S. Watson Oxner	do	*12	222 86
100,484	Lavanda	do	53	George Conrad, P.-G.	do	12	159 00
96,833	L. E. Young	do	89	Benj. Anderson, P.-G.	do	14	240 00
90,854	Latona	do	107	L. Anderson et Cie, P.-G.	do	14	240 00
100,562	Millie L. E.	do	65	Abraham Ernst, P.-G.	Baie Mahone	*11	186 88
90,823	Miletus	do	95	Jno. Shankle, P.-G.	La Have	15	240 00
69,213	May Fly	do	12	Jacob Richard, P.-G.	do	4	36 00
96,840	Mayflower	do	60	Robt. Dawson, P.-G.	Bridgewater	10	180 00
100,162	Magic	do	45	John D. Sperry, P.-G.	Petite-Rivière	8	135 00
97,052	Minnie Maud	Liverpool	84	John S. Wolfe, P.-G.	Dublin-Ouest	15	240 00
92,632	Monarch	Lunenburg	83	J. H. Wilson, P.-G.	Lunenburg	14	240 00
97,000	Maggie M. W.	do	88	do	do	14	240 00
92,635	M. B. Smith	do	84	Wm. C. Smith, P.-G.	do	14	240 00
74,319	Merino	do	46	J. Jos. Rudolph, P.-G.	do	9	138 00
100,487	Mabel B.	do	43	Thomas Ham, P.-G.	do	10	129 00
92,633	Magnolia	do	83	Joshua Heckman, P.-G.	do	12	240 00
49,777	Morris E. Geldert	do	99	Geo. Geldert, P.-G.	do	14	240 00
94,775	Malabar	do	97	R. H. Griffith, P.-G.	do	14	240 00
94,772	Molega	do	99	Ben. Anderson, P.-G.	do	14	240 00
92,640	Minerva	do	83	Wm. C. Acker, P.-G.	do	*11	230 00
100,153	Milo	do	99	J. Wm. Young, P.-G.	do	14	240 00
88,342	Nova Zembla	do	79	Joseph Ham, P.-G.	Baie Mahone	15	237 00
88,603	Nokomis	do	94	C. U. Mader, P.-G.	do	14	240 00
100,485	Nightingale	do	52	John Haughn, P.-G.	La Have	*10	148 91
94,655	Nevada	do	46	James Bell, P.-G.	do	9	138 00
94,966	Nicanor	do	79	Henry Westhaver, P.-G.	Ruis. Martin	12	237 00
92,636	Nonpareil	do	88	John Zinck, P.-G.	Lunenburg	14	240 00
90,827	Nyanza	do	116	L. Anderson et Cie, P.-G.	do	12	240 00
75,570	Olive Branch	do	14	John Church	Aspotogan	* 2	35 00
94,641	Ovando	do	87	Jeffry Publicover, P.-G.	La Have	15	240 00
90,587	Ornatus	do	89	Albert McKean, P.-G.	do	15	240 00
88,346	Olive	do	102	Daniel Getson, P.-G.	do	13	240 00
100,157	Orinoco	do	56	Isaac Westhaver, P.-G.	Ruis. Martin	11	168 00
85,562	Oresa	Barrington	14	Arthur Mason, P.-G.	Eastern Point	4	42 00
94,779	O. P. Silver	Lunenburg	89	Chas. L. Silver, P.-G.	Lunenburg	14	240 00
94,786	Ontario	do	89	Joshua Hirtle, P.-O.	do	14	240 00
100,477	Pilot	do	42	Thos. Wilson, P.-G.	Bridgewater	* 7	118 13
94,774	Puritan	do	94	Jas. Creaser, aîné, P.-G.	Anse Ritcey	14	240 00
100,486	Pandora	do	53	Benj. Lohnes, P.-G.	Lunenburg	*12	152 89
85,647	Pembina	do	93	L. Anderson et Cie, P.-G.	do	15	240 00
97,087	R. C. Bruhm	do	61	Abraham Ernst, P.-G.	Baie Mahone	11	183 00
92,320	Rialto	Liverpool	46	L. B. Currie, P.-G.	Dublin-Ouest	9	138 00
100,473	Rapture	Lunenburg	57	Alvin Moser, P.-G.	Lunenburg	12	171 00
96,834	Robert F. Mason	do	87	Martin Mason, P.-G.	do	14	240 00
88,349	Senovar	do	89	Nathan Hiltz, P.-G.	Pointe Martin	14	240 00
100,165	Snow Queen	do	67	Leander Meisner	Baie Mahone	12	201 00
94,962	Steela E.	do	98	Reuben Ritcey	La Have	*12	222 86
100,471	Secret	do	86	J. B. Young, P.-G.	Lunenburg	14	240 00
94,868	Sadie	do	79	Charles Smith, P.-G.	do	14	237 00
100,475	Tartar	do	61	W. Norman Reinhardt, P.-G.	La Have	12	183 00
100,476	Tokalon	do	52	Albert McKean, P.-G.	do	*10	148 91
92,623	Torridon	do	105	Murdock MacGregor, P.-G.	do	14	240 00

Liste des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées. $ cts.
94,657	T. W. Langille	Lunenburg	71	Francis Conrad, P.-G.	Lunenburg	*14	213 00
97,099	Union	do	78	Wm. Smeltzer, P.-G	do	10	214 50
97,098	Urania	do	99	David Heisler, P.-G.	do	14	240 00
94,649	Valenar	do	83	Nathan Hiltz, P.-G	Pointe Martin	12	240 00
100,479	Venator	do	57	Jos. Silver, P.-G	La Have (en h.)	†11	163 88
97,086	Vevia G	do	53	James Getson, P.-G	La Have	11	159 00
85,635	Vanilla	do	102	John M. Ritcey, P.-G.	Anse Ritcey	15	240 00
83,164	Valiant	do	88	Thos, A. Cook, P.-G.	Anse Ritcey	13	240 00
85,735	Victory	do	97	A. H. Zwicker, P.-G.	Lunenburg	14	240 00
90,597	Vivian	do	99	do	do	14	240 00
94,956	Venezuela	do	93	Geo. Blair, P.-G	do	14	240 00
94,967	White Cloud	do	97	C. U. Mader, P.-G	Baie Mahone	14	240 00
94,642	Winnie C	do	55	Edmen Walters, P.-G.	La Have	12	165 00
94,953	W. D. Richard	do	97	W. N. Reinhardt, P.-G.	do	15	240 00
00,152	Werra	do	85	David Smith, P.-G	Lunenburg	14	240 00
196,829	Wisteria	do	96	Freeman Anderson, P.-G	do	14	240 00
71,368	Zelu	do	21	Gabriel Smeltzer, P.-G.	do	6	63 00

† Un de l'équipage est de Terreneuve.

COMTÉ DE QUEEN.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées. $ cts.
97,048	Annie et Lizzie	Liverpool	39	A. W. Hendry	Liverpool	7	104 00
75,571	Fanny	do	16	Frank Mouser	Brooklyn	5	48 00
59,475	Jessen	Lunenburg	69	John Hutt	Port-Medway	*10	189 76
75,762	May Queen	Liverpool	17	Edward F. Campbell	Liverpool	5	51 00
61,916	Only Son	do	16	J. H. Rhynard	Brooklyn	5	48 00
75,628	Rover	Shelburne	93	A. W. Hendry	Liverpool	17	240 00
94,776	Volunteer	Lunenburg	99	Murdoch McGre or	Anse Ritcey	*14	232 00
97,041	W. H. Smith	Liverpool	43	Herbert Smith	Brooklyn	10	128 85

COMTÉ DE RICHMOND.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées. $ cts.
77,544	Alpha	Arichat	42	Wm. LeVesconte	D'Escousse	10	126 00
88,456	Alice May	do	39	do	do	9	117 00
83,086	Ada M	Pt. Hawkesbury	20	Wm. Burk	Riv. Bourgeois	5	60 00
36,474	Alexander Fraser	Lunenburg	32	Anselme Sampson	do	9	96 00
77,851	Buxom	Sydney	11	Thomas McGrath	L'Ardoise	* 2	27 50
94,680	Bonnie Glen	Halifax	17	Sylvester Bondrot	Petit de Grat	5	51 00
35,996	Blue Bell	Arichat	25	D. Gruchy et Fils	D'Escousse	8	75 00
38,501	B. Weir & Co	do	25	Celestin Cordeau	Riv. Bourgeois	* 6	69 65
54,156	British Lady	Halifax	19	Cyrille Sampson	do	* 2	38 00
75,561	Boreas	Lunenburg	41	Jno. Colford	Port-Richmond	*10	17 40
88,459	Caroline	Arichat	12	Wm. Babin	Arichat	2	36 00
43,109	Chatham Head	Miramichi, N.B.	24	Dominique Fougère	Poulamond	* 6	63 00
74,100	Candid	Arichat	23	Désiré Burk	Riv. Bourgeois	8	69 00
72,061	C. P. M	do	22	Désiré Burk, père	do	6	66 00
92,597	Dreadnot	Sydney	10	Fred. Manbourquette	Rockdale	* 2	22 50
72,058	Daisy	Arichat	34	Patrick Richard	Arichat	* 3	89 25
83,033	Emma Proctor	Pt. Hawkesbury	41	Edward Proctor	Riv. des Habitants, en bas	7	123 00
77,822	Eliza Smith	Arichat	44	Patience Poirier	D'Escousse en b's	11	132 00
75,616	Eliza Jane	Shelburne	22	Casimir Vigneau	Arichat	* 2	49 50
83,395	Elerie	Halifax	29	Docité Fougère	Riv. Bourgeois	8	87 00
38,477	Elizabeth	Arichat	18	Placide Burk	do	* 5	49 50
69,190	Emma	do	47	Angus J. Boyd	do	10	141 00
77,843	Elizabeth	do	30	Isidore Sampson	do	8	90 00

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE RICHMOND—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées. $ cts.
61,606	Edmund Russell...	Arichat...	28	Geo. Walker....	Bassin de la riv. des Habitants.	3	84 00
74,166	Fama............	Halifax........	44	Wm. LeVesconte......	D'Escousse.....	10	132 00
83,399	Fannie R. C......	do	22	Peter Boudrot........	Riv. Bourgeois..	* 6	61 29
88,462	Fannie S	Arichat..	28	Daniel Sampson.......	Riv. Bourgeois..	8	84 00
85,599	Guide............	Halifax... .. .	38	Edward Poirier. . ..	D'Escousse infér.	11	114 00
90,734	H. M. Crosby......	Port-Ha'kesbury	64	J. W. Cruikshank.....	Port-Richmond..	*13	185 15
95,764	Ida C. Spoffard....	do	54	Robert Murray........	do ..	4	162 00
85,560	Jacques......	Yarmouth......	58	Fredk. Poirier........	D'Escousse.. ...	*13	167 79
88,454	Jubilee....	Arichat..........	34	D. Gruchy et Fils. ...	do	10	102 00
38,486	Julia.............	do	20	Louis Burk...........	Riv. Bourgeois..	5	60 00
80,972	John Vincin.	Sydney	17	Peter Burk..	do ..	5	51 00
83,135	J. B. M....	Halifax.........	27	Louis Boucher...	do ..	* 3	70 88
88,455	Laura Victoria.....	Arichat.	39	Jno. Mauger.........	Cap LaRonde...	10	117 00
72,070	Lennox..	do	46	D. Gruchy et Fils. ...	D'Escousse......	11	138 00
75,875	Lida and Lizzie....	do	56	Wm. LeVisconte.. ...	do	12	168 00
38,516	Lady of the Lake ..	do	26	Peter Landry..... ...	Saint-Pierre	* 7	73 13
72,071	Lumen Diei........	do	20	Urbain Sampson....	Riv. Bourgeois..	5	60 00
83,100	Morning Star	Port-Ha'kesbury	13	Abraham Gerrior......	Port-Royal......	2	39 00
69,969	Morning Light.....	do	39	David Walker.... ...	Bassin de la riv. des Habitants.	4	117 00
38,417	Messenger.	Arichat.........	30	Rémi Fougère	Poulamond. . .	10	90 00
46,082	Mary	do	43	D. Gruchy et Fils.....	D'Escousse......	12	129 00
88,431	Mayflower.... . ..	Halifax.........	21	Stephen Dugas..	Riv. Bourgeois..	* 4	56 70
72,063	Mayflower..... ...	Arichat...	12	John Burk..	do ..	4	36 00
38,522	Mary.......... ...	do	23	Isiah Boudrot.........	do ..	* 3	49 29
74,365	Nova Stella........	do	53	Léonie Poirier.......	D'Escousse infér.	14	159 00
72,048	Neptune	do	26	Henry Sampson.......	Riv. Bourgeois..	* 5	66 86
61,630	Olive J......	Halifax.	57	Geo. Malcolm........	Port-Malcolm...	7	171 00
54,139	Ocean Belle..	do	20	Elias Bouchard........	Riv. Bourgeois..	6	60 00
74,332	Proditor........ ..	do	54	Alfred Poirier	D'Escousse infér.	*13	156 22
72,067	Philomen D.. ...	Arichat.........	22	Tranquil Dégout......	Riv. Bourgeois..	7	66 00
38,462	Partners.	do	26	Thomas Sampson......	do ..	* 6	68 26
88,452	R. Ferguson..	do	24	Maurice Burk.	Saint-Pierre ...	7	72 00
75,763	Ripple.	do	17	Dan. McDonald	Bassin de la riv. des Habitants.	2	51 00
88,439	Ripple............	Halifax.........	20	Isidore Boudrot	Petit de Grat. ..	4	60 00
72,059	Richmond Queen..	do	37	Anselme Fougère.....	Poulamond.	9	111 00
64,033	Ripple......	Port-Ha'kesbury	34	G. A. Cruickshank....	Port-Richmond.	* 2	76 50
37,612	Sea Slipper	Lunenburg	41	Chas. Mauger.... .. .	Cap LaRonde...	10	123 00
85,645	Sissi Belle	Halifax...... ...	40	Amable Pottie... ...	False-Bay.......	10	120 00
51,781	S. E. Cove....	Arichat.........	54	Peter Campbell.	Arichat.........	*13	156 22
92,599	Thistle	Sydney.........	11	A. Manbourquette....	L'Ardoise......	3	33 00
38,480	Two Brothers.... ..	Arichat... ..	32	Simon Landry.... ..	Riv. Bourgeois..	8	96 00
61,990	Union.	Halifax...... .	20	Felix Burk....	do ..	* 4	50 00
71,034	Vanguard.........	Barrington.	47	Dom. Boudrot	Petit de Grat...	* 6	123 38
57,662	Village Bride.. ...	Halifax.	24	Petter Malcolm.....	Port-Malcolm ..	5	72 00

COMTÉ DE SHELBURNE.

88,552	Afton............	Shelburne	72	Jonathan Locke.. ...	Lockeport.	16	216 00
41,772	Ann Maria........	Lunenburg. ...	32	Geo. Redding.	do	9	96 00
94,632	A. C. Greenwood ..	Shelburne	15	Thos. D. Goodrick....	Pointe de Sable..	* 3	33 75
90,655	Annina	Yarmouth	12	W. H. Kenney.... ...	Havre de Clark..	* 6	33 43
85,490	Billy Browne....	Shelburne	88	Enos. Churchill.....	Lockeport.	*14	213 36
90,900	Bertha Kelly	Yarmouth......	12	Wm. P. Snow	Port-La Tour...	3	36 00
88,551	Blanche M. Thorbourne...........	Shelburne	95	Jn . H. Thorbourn....	Baie Jordan....	*21	234 55
96,970	Charlie Richardson.	do	26	Enos Churchill..	Lockeport.....	8	78 00
94,942	Coronila..........	do	23	C. Locke et Cie.......	do	* 6	60 38

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite*.

COMTÉ DE SHELBURNE—*Fin*.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
90,434	C. A. Goreham	Barrington	33	Chas. Goreham	Havre de Wood	* 6	79 20
61,905	Champion	Liverpool	14	Robert Smith	Atwood's Brook	* 2	28 00
83,492	Dessie	do	11	Edward Capstick	Lockeport	* 3	28 88
75,624	Dwina	Shelburne	52	Wm. Lloyd, jeune	Brighton	*11	149 50
83,043	Ella A. Downie	do	73	Enos Churchill	Lockeport	*12	197 10
96,976	Edith	do	40	Churchill Locke	do	* 8	113 34
88,545	Ella Maud	do	55	C. Locke et Cie	do	13	165 00
75,558	Emma B	Barrington	94	Benj. Goodwin	Ile du Cap	*13	224 00
77,603	Eldon C	do	27	Arthur Hood	Shelburne	* 5	74 25
90,644	Eva Mc.	Yarmouth	19	Thos. L. Nickerson	Havre de Wood	* 3	38 01
85,476	Fleetwing	Shelburne	11	Edward Hammond	Baie Jordan	* 4	29 70
85,478	Glenora	do	76	Churchill Locke	Lockeport	*14	213 76
90,437	Geneva Myrtis	Barrington	32	Colin C. Nickerson	Havre de Wood	* 4	72 00
85,503	G. P. Taylor	St-Jean, N.-B.	14	Nathaniel Swim	Havre de Clark	3	42 00
90,647	Hattie Emeline	Yarmouth	11	Charles Reynolds	Port-Latour	5	33 00
80,799	Hattie T	Digby	16	Isaac Kendrick	Havre de Shag	8	48 00
88,554	Jersey Lily	Shelburne	96	Enos Churchill	Lockeport	*15	225 90
94,941	John Purney	do	98	Geo. King	Pointe de Sable	*19	223 65
85,566	J. Lyons	Barrington	14	Thos. L. Banks	Doctor's Cove	* 3	36 75
77,761	Knight Templar	Shelburne	90	Enos Churchill	Lockeport	18	240 00
73,907	Katie	Liverpool	14	Burns McKenzie	Green Harbour	6	42 00
90,642	Komaroff	Yarmouth	10	John R. Snow, P.-G	Port-Latour	* 2	22 50
54,114	Lone Star	Halifax	29	C. Locke et Cie	Lockeport	* 7	81 57
90,438	Lark	Barrington	13	Samuel Atwood	Barrington	* 2	24 38
80,624	Lima	Yarmouth	12	Smith Webb	Newelton	* 6	33 43
85,488	Mabel Somers	Shelburne	98	Enos Churchill	Lockeport	*16	232 95
83,256	Marquis of Lorne	Annapolis	27	Churchill Locke	do	* 5	63 00
83,493	Mary C.	Liverpool	84	C. Locke et Cie	do	20	240 00
88,583	Mary O'Dell	Yarmouth	14	John Sholes	Pointe-à-l'Ours	* 5	38 50
75,550	Martino	Barrington	11	Theodore Nickerson	Havre de Shag	* 4	29 70
96,975	Mary	Shelburne	98	John A. McGowan	Shelburne	*21	234 55
83,434	Mary May	Barrington	20	Arthur Nickerson, P.-G	Doctor's Co e	* 4	45 00
72,977	Nellie H. Hamm	Digby	26	Dan. V. Kenney	Havre de Clark	* 7	63 84
96,977	Oriole	Shelburne	43	C. Locke et Cie	Lockeport	*11	123 63
90,439	Oscar F.	Barrington	18	James E. Swim	Havre de Clark	7	54 00
55,830	Oregon	Shelburne	20	John C McGray	Centreville	* 5	55 00
88,483	Sarah H. Seaton	do	95	C Locke et Cie	Lockeport	*19	228 58
90,690	Sandalphon	do	105	do	do	*17	233 34
85,390	Susan C.	Barrington	21	P. P. Smith	Centreville	* 4	52 50
90,433	St. Ann	do	11	John W. Kenney	Havre de Clark	6	33 00
88,542	Three Bells	Shelburne	92	Enos Churchill	Lockeport	*13	206 69
96,961	Tivoli	do	24	Jonathan Locke	do	7	72 00
90,894	Theresa	Yarmouth	18	Chas. E. Kenny	Havre de Clark	* 6	45 00
90,893	Thomas H.	do	13	Fred. Nickerson	do do	* 8	36 84
85,541	Willie M.	do	24	Herbert Kendrick	Havre de Shag	9	72 00
90,430	Will Carleton	Barrington	88	H. D. Smith, P.-G	Port-Latour	*16	232 95
75,722	Yuba	Yarmouth	15	J. A. Nickerson	Havre de Shag	8	45 00

COMTÉ DE VICTORIA.

57,687	Quickstep	Halifax	22	John Rose	[illegible]cKinnon	* 2	55 00
73,119	Royal	do	12	Angus McFarlane	do	* 2	30 00

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE YARMOUTH.

Numero officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
80,627	Annie D	Yarmouth	71	D. D'Entremont	Pubnico	*19	207 68
97,034	A. D'E	do	15	I. D'Entremont	do	* 3	33 75
94,980	Aurore	do	86	Léon D'Eon	do	21	240 00
80,647	Annie M. Bell	do	64	Raymond Amiro	Pubnico-Est	*19	187 20
71,032	Arthur	do	22	J. B. Lewis	Yarmouth	* 7	56 10
94,977	Civilian	do	97	D. L. Amiro	Pubnico-Ouest	16	240 00
80,605	Coral Leaf	do	71	Harvey Goodwin	Pubnico-Head	*17	197 04
69,217	Chlorus	do	57	A. F. Stoneman et Cie.	Yarmouth	17	171 00
85,536	Circassian	do	98	do	do	*16	226 68
66,679	Diploma	do	84	Nic. D'Entremont	Pubnico-Ouest	20	240 00
90,871	Dora	do	63	A. F. Stoneman et Cie.	Yarmouth	*20	184 50
97,036	Eva	do	10	Gabriel Bourque	Pointe Sluice	* 5	27 50
85,551	Ethel	do	117	J. H. Porter et Cie	Tusket-Wedge	16	240 00
90,654	Flora	do	64	D. D'Entremont	Pubnico	20	192 00
94,972	Florence	do	11	Joshua Boudreau	Tusket-Wedge	3	33 00
100,315	Freddie A	do	10	Eben. Crosby	Yarmouth	* 3	24 00
90,885	Georgina	do	90	H. et N. B. Lewis	do	22	240 00
85,554	Hazel Glen	do	95	Hy. T. D'Entremont	L. E. Pubnico	14	240 00
80,643	Hazel Dell	do	87	Parker, Eakins et Cie.	Yarmouth	*16	232 95
80,641	Jonathan	do	68	C. T. D'Entremont	Pubnico-Ouest	20	204 00
88,581	Kingfisher	do	47	A. F. Stoneman et Cie.	Yarmouth	*15	132 72
51,972	Lydia Ryder	do	57	L. P. D'Entremont	Punibco	20	171 00
80,614	Louise	do	85	J. H. Porter et Cie	Tusket-Wedge	*17	233 34
90,887	L'Etoile	do	48	do	do	17	144 00
85,533	Minnie C	do	12	J. N. Sanders	Port-Maitland	* 3	31 50
88,596	M. A. Louis	do	64	M. A. Surette	Pubnico	20	192 00
85,539	Maggie Jane	do	12	Geo. Wyman	Sandford	* 4	32 40
74,339	Maitland	do	42	H. et N. B. Lewis	Yarmouth	*12	110 28
90,659	N. A. Laura	do	59	Chas. C. D'Entremont	Pubnico-Ouest	20	177 00
74,330	Nokomis	do	68	J. R. Rogers	Pointe Sluice	*20	199 15
90,892	Nellie	do	59	J. H. Porter et Cie	Tusket-Wedge	19	177 00
80,645	Opal	do	97	Parker, Eakins et Cie.	Yarmouth	*11	202 50
80,628	Roseneath	do	92	Byron Hines	Pubnico-Est	19	240 00
100,313	Souvenir	do	71	S. D. D'Entremont	Pubnico-Ouest	20	213 00
88,589	Sandford	do	20	Howard Thurston	Sandford	* 4	47 16
85,935	Sigefroi	do	40	J. H. Porter et Cie	Tusket-Wedge	9	120 00
77,956	Speed	Annapolis	13	J. H. Eldridge	Yarmouth	* 2	27 30
96,962	Sunrise	Yarmouth	18	J. E. Crosby	do	* 2	40 50
88,597	Uncle Sam	do	97	Geo. D. D'Entremont	Pubnico-Ouest	22	240 00
90,882	Will-o'-the-Wisp	do	51	Anthony D'Entremont	do	18	153 00
90,897	Wrasse	do	56	A. F. Stoneman et Cie.	Yarmouth	21	168 00
90,896	Wapiti	do	100	do	do	18	240 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
94,727	Aurelia	Saint-Jean	22	James Scovil	Flagg's-Cove	* 2	55 00
64,011	Bee	Saint-André	18	Henry Fletcher	Wilson's-Beach	3	54 00
88,409	Carrie	Digby, N.-E.	11	James McLeese	Back-Bay	2	33 00
59,375	Cadet	Saint-André	19	Ethelbert Savage	Wilson's-Beach	3	57 00
88,387	Comet	Windsor, N.-E.	10	Thomas Carter	Havre-au-Castor	3	30 00
74,326	Dreadnaught	Saint-André	19	Alfred Stanley	Flagg's-Cove	3	57 00
92,515	Dispute	do	13	Fred. Russell	Seal-Cove	3	39 00
92,503	Defiance	do	17	Frank Calder	Welchpool	* 2	42 50
80,803	Exenia	Windsor, N.-E.	18	Wm. F. Parker	Havre-au-Castor	3	54 00
92,505	Edith R	Saint-André	47	Chas. Conley	Leonardville	7	141 00
80,882	Ella Mabel	do	14	Thos. Mitchell, jeune	Welchpool	3	42 00
59,373	E. M. Oliver	do	14	S. L. Justason	Pennfield	*a* 2	14 00
92,511	Fleetwing	do	11	B. H. Cosseboom	Whitehead	2	33 00
59,393	Fannie	do	12	James Greenlaw	Lord's-Cove	4	36 00
88,276	Falcon	do	12	James Brown	Wilson's-Beach	3	36 00
59,400	Foam Bell	do	11	Thomas Bright	Pennfield	3	33 00
94,834	Flora Wooster	do	22	Hy. Burnham	Grand-Manan	*a* 3	33 00
94,835	Georgie Linwood	do	25	Joshua Hawkins	Havre-au-Castor	5	75 00
59,397	Gazelle	do	47	Wm. Watt	Grand-Manan	* 7	119 85
59,396	Gertie Westbrook	do	16	James Cline	Lord's-Cove	5	48 00
92,508	Grey Eagle	do	13	N. Mitchell, aîné	Welchpool	3	39 00
80,650	Happy Home	Yarmouth, N.-E	14	Michl. Nodding	Havre-au-Castor	3	42 00
83,463	Havelock	Saint-André	33	Wm. James	Wilson's-Beach	5	99 00
94,839	Harry	do	14	Howard Jackson	do	*	21 00
59,342	Lizzie McGee	do	14	Andrew McGee	Back-Bay	* 3	33 60
77,766	Laconic	Shelburne, N.-E.	15	Jno. Welch	Leonardville	3	45 00
77,965	Lydia B	Saint-André	18	Jno. M. Calder	Welchpool	3	54 00
88,407	Linnet	Digby, N.-E.	15	Alva Brown	Wilson's-Beach	3	45 00
59,395	Little Minnie	Saint-André	11	Joseph McGee	Back-Bay	* 2	27 50
88,273	Lillian E	do	13	Andrew McGee	do	3	39 00
59,321	Little Nell	do	21	Wm. McLellan	Welchpool	* 1	27 30
92,514	Maggie Jane	do	10	John Cook	Back-Bay	2	30 00
92,501	Maybe	do	11	Jno. Kelly	do	3	33 00
88,442	Mystery	Windsor, N.-E.	14	E. A. Munroe	Havre-au-Castor	3	42 00
77,970	Mary Emeline	Saint-André	18	James Murphy	Flagg's-Cove	3	54 00
59,326	Maud Holmes	do	21	Jacob Cook	La-Tête	* 2	44 10
92,509	Mary Jane	do	13	A. A. Calder	Welchpool	* 2	27 30
77,967	Naomi	do	14	Wm. James	Wilson's-Beach	3	42 00
94,833	Newsboy	do	16	Ernest Lank	do	3	48 00
75,602	Ocean Lily	Digby, N.-E.	17	Thomas Mitchell	Weclhpool	* 2	42 50
75,716	Onward	Yarmouth, N.-E	11	John Watt	Flagg's-Cove	* 2	27 50
92,518	Peril	Saint-André	18	Martin Eldridge	Havre-au-Castor	3	54 00
75,591	Rise and Go	do	16	Wm. Sirls	Wilson's-Beach	3	48 00
88,287	Satellite	do	26	M. Eldridge et E. Wadlin	Havre-au-Castor	5	78 00
88,284	Sea Foam	do	13	Leonard Urquhart	Castalia	3	39 00
88,272	Simeon H. Bell	do	14	Charles Dixon	Flagg's-Cove	* 2	35 00
59,357	Silver Bell	do	13	Alex. Mallock	Wilson's-Beach	3	39 00
88,414	Trumpet	Saint-Jean	20	Geo. W. Wright	Havre-au-Castor	3	60 00
92,504	Tiger	Saint-André	15	James Nesbitt	Flagg's-Cove	3	45 00
59,387	Telephone	do	19	C. H. Greenwood	Wilson's-Beach	4	57 00
94,832	Venus	do	42	Simeon Brown	do	6	126 00
77,969	Wave Queen	do	11	Wm. McMahan	La Tête	3	33 00

a. Propriétaire privé de participation à la prime.

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
96,739	Angeline	Chatham	14	Octave Gionet	Caraquet	3	42 00
92,419	Anna	do	12	Docité Chiasson	Lamèque	* 3	36 00
97,194	Alika	do	12	Lange Poulin, aîné	do	* 2	30 00
72,099	Adelina	do	12	Auguste Poulin	do	3	36 00
72,079	Betsy	do	13	Sébastien Noël	Petite-Lamèque.	3	39 00
96,725	Bessie T.	do	10	C. C. Turner	Saint-Isidore	3	30 00
96,730	Christina	do	11	Chas. DeGruchy	Caraquet	4	33 00
92,412	Dollie Dutton	do	13	Richard Young	Shippegan	3	39 00
96,737	Elmina	do	11	Jacques Noël	Lamèque	3	33 00
100,293	Eliza	do	15	James DeGrace	Shippegan	* 3	39 38
92,417	Evangeline	do	11	Richard Young	do	* 4	29 70
96,723	Emma	do	15	Ludger Duguay	Ile de Shippegan	3	45 00
85,699	Four Sisters	do	10	Marcel Caron	Caraquet	3	30 00
61,437	Flying Fish	do	11	Elie Chiasson	Petite-Lamèque.	3	33 00
61,445	Flavie	do	13	Théophile Duguay	Lamèque	4	39 00
96,736	Fly	do	14	Richard Young	Shippegan	* 2	31 50
96,733	Gem	do	12	do	do	* 3	31 50
92,418	Grip	do	12	James Davidson	Tracadie	3	36 00
96,724	Isabel	do	11	Pierre Noël	Lamèque	3	33 00
92,403	Maria	do	25	Ubalde Landry	Grande-Anse	3	75 00
100,295	Marie Louise	do	18	J. A. Paulin	Caraquet	4	54 00
100,292	Marie Joseph	do	12	Lazare Gauvin	Petite-Lamèque.	3	36 00
88,669	Morning Star	do	12	Gustave Gionet	Pokemouche	3	36 00
92,420	Mary Louise	do	13	Wm. LeBreton	do	3	39 00
61,447	Merida	Miramichi	13	A. Aché	Lamèque	* 3	34 13
72,100	Marie	Chatham	11	Onésime Chiasson	do	3	33 00
61,442	Marie Cécile	do	15	Olivier Duguay	do	4	45 00
92,413	Mary Jane	do	14	Théodore Savoy	Tracadie	4	42 00
96,740	Providence	do	13	Prospère Albert	Caraquet	3	39 00
72,076	Providence	Miramichi	12	Thomas Ahier	do	* 3	31 50
96,732	Providence	Chatham	11	Jos. L. Robichaud	Shippegan	* 1	5 50
97,191	Rita	do	12	Chas. DeGruchy	Caraquet	3	36 00
61,406	Reward	do	11	Hyacinthe LeBoutillier	do	* 3	28 88
61,438	Rosane	do	13	Lange Duguay	Petite-Lamèque.	4	39 00
96,727	Ryse	do	11	Jérémie Aché	Lamèque	3	33 00
92,408	Sarah A. W.	do	15	R. J. Wilson	Ile Miscou	4	45 00
74,401	Sara	do	11	Nazaire Noël	Lamèque	3	33 00
96,731	Sea Star	do	13	Joseph M. Savoy	Ile Shippegan	3	39 00
96,738	Three Brothers	do	12	Richard Young	Shippegan	3	36 00
96,735	White Fish	do	12	Joseph Savoy, jeune	Lamèque	4	36 00
88,663	Wm. Sinclair	do	17	Gervais Duguay	Shippegan	4	51 00

COMTÉ DE KENT.

94,793	May English	Richibouctou	10	Daniel English	Kingston	* 1	22 50

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

75,904	Empress	Chatham	26	R. R. Call	Newcastle	7	78 00
75,891	May Queen	do	23	do	do	5	69 00
78,044	Princess Louise	do	21	do	do	5	63 00
78,895	Two Brothers	do	26	do	do	7	78 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite*.

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du proprietaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
85,972	Dove	Saint-Jean	11	Sam. McGuire, aîné	Pisarinco	4	28 87
88,253	E. B. Colwell	do	19	Addison Thompson	Havre Chance	* 4	57 00
57,181	Hattie	Windsor, N.-E.	13	S. Galbraith	Pisarinco	3	39 00
59,394	Hattie	Saint-André	10	C. Harkins	Havre Dipper	3	30 00
83,259	Hattie May	Annapolis, N.-E	15	Jno. Butler	Musquash	3	45 00
59,322	Sea Flower	Saint-Jean	11	Jas. Thompson	Havre Chance	3	33 00
72,973	Sea Breeze	Digby, N.-E	13	Jno. G. Graham	Musquash	3	39 00

COMTÉ DE WESTMORELAND.

78,049	Pholine	Chatham	26	F. X. Legère	Shédiac	5	71 50

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

COMTÉ DE KING.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
74,141	Belle	Guysboro, N.-E.	31	Alex. Jackson	Hav. de Murray	* 5	79 70
69,132	Belle of the Bay	do	20	Mathew Gosbee	Murray-Sud	4	60 00
92,675	Can't Help It	Pictou, N.-E.	40	John Herring	do	8	120 00
38,335	Elizabeth	Arichat	17	D. W. Hemphill	Georgetown	6	51 00
92,465	Elisha Crowell	Charlottetown	69	Jno. Cairns	Montague	3	125 70
83,196	Ethel Blanche	Pictou, N.-E.	17	Reuben Cahoon	Beach-Point	4	51 00
88,644	Hattie	Charlottetown	18	Henry Dicks	Georgetown	4	54 00
75,481	Julia Ward	do	39	Wm. Harris	Hav. de Murray	7	104 00
75,882	Lord McDonald	do	15	David Cahoon	do	3	45 00
69,109	Marcella Butler	Halifax, N.-E.	38	Jno. Hemphill	Pointe-Brûlée	4	114 00
90,639	Morell	Charlottetown	16	Edward Delorey	Brudenell	* 3	38 40
88,350	Orion	do	77	Aaron Cogswell	Georgetown	15	231 00
90,488	Wave	do	19	James Delorey	Brudenell	* 0	28 50

COMTÉ DE PRINCE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
72,081	Annie	Chatham, N.-B.	13	Jno. McDonald	Campbellton	* 2	32 50
71,310	Blackwatch	Charlottetown	24	Benj. Perry	Alberton	4	72 00
82,086	Charlie	do	64	J. H. Myrick et Cie	Tignish	5	192 00
55,827	Candor	Shelburne	77	J. S. Allen	Summerside	* 5	198 00
86,642	Express	Charlottetown	46	John Champion	Alberton	13	138 00
71,331	Jessie Newell	Barrington	63	D. Montgomery	Summerside	5	189 00
83,105	Katie Bell	Richibouctou	11	J. T. Murphy	Campbellton	* 1	22 00
59,663	Lottie	Charlottetown	57	J. H. Myrick et Cie	Tignish	* 3	128 25
92,455	Mikado	do	38	John Agnew	Alberton	4	102 60
83,096	St. Patrick	Pt-Hawkesbury	11	Jno. White	do	3	33 00
96,926	Sea Foam	Charlottetown	15	W. G. Ramsay	Malpèque	* 4	40 50
92,610	S. A. Parkhurst	Sydney	43	Jas. S. Gordon	Alberton	10	129 00

COMTÉ DE QUEEN.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
92,464	Eliza M	Charlottetown	18	Wm. Bell	R.-des-Français	* 3	43 20
92,466	G. H. Gardiner	do	17	G. H. Pursey	Rustico-Nord	* 3	44 62
75,782	Hattie E	do	35	Wallace Harding	R.-des-Français	* 4	75 82
96,936	Katie & Ella	do	20	Geo. H. Toombs	Charlottetown	4	60 00
71,334	Watchman	Barrington, N.-E	15	H. M. Churchill	Rustico-Nord	* 1	27 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
80,716	Annie	New-Carlisle	10	Wm. Buttle	New-Carlisle	* 2	25 00

COMTÉ DE GASPÉ.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
73,495	Canadienne	Halifax, N.-E.	52	John N. Arseneau	Grindstone, M.I.	11	149 50
71,357	Emma Gidney	do	48	John P. Savage	Amherst	11	144 00
75,449	Marie Louise	Gaspé	11	A. Lacouvie	Sandy-Beach	3	33 00
94,677	Progress	Halifax, N.-E.	14	Geo. A. Leslie	Havre-Amherst	* 3	36 75

COMTÉ DE SAGUENAY.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
74,270	Amarilda	Québec	24	Pierre Bernier	Bic	4	72 00
42,436	Amelia	Gaspé	50	Paul Cormier	Pte-Esquimaux	10	150 00
57,742	Acara	Halifax	30	Fred. Jomphe	do	7	90 00
83,370	C.M.G.P.	Québec	46	Nap. Picard	do	10	138 00
59,909	Elizabeth	do	27	J. et E. Caron	Baie-aux-Sables	4	81 00
80,754	Eugenie	do	48	André Vigneau	Pte-Esquimaux	* 8	136 00
75,679	Gleaner	do	41	Luke Cormier	do	* 9	116 85
85,750	H. B.	do	57	J. B. et H. Boudreau	do	9	171 00
85,753	Java	do	46	Dom. Cormier	do	9	138 00
42,435	Labrador	Gaspé	43	Narcisse Rioux	do	8	129 00
55,863	Marie Adelmina	Québec	13	Cyrille Levesque	Ile-Verte	3	39 00
69,584	Marie Louise	do	23	Pierre Ouellette	Québec	4	69 00
69,382	Marie du Sacré Cœur	Gaspé	46	O. Turbide, *et al*	Pte-Esquimaux	10	138 00
69,662	Marie Aurélie	Québec	32	Joseph Gagné, aîné	Malbaie	5	96 00
69,380	Marie Anne	Gaspé	36	Hypolite Landry	Pte-Esquimaux	* 7	101 25
80,753	Stella Maris	Québec	51	L. et C. Cumming	do	10	153 00
69,591	Ste. Marie	do	37	Alexis Sherer	do	8	111 00
66,727	Willow	do	18	Louis Boulet	Montmagny	4	54 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Les réclamations des navires suivants pour 1891, tenues en suspens ont été payées en 1892-93.

COMTÉ DE HALIFAX.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
55,836	Frank Newton.....	Sydney.........	40	Theo. Conrod (1)	Sheet Harbour..	7	30 00

(1) Propriétaire exclu.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉ DE KENT.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'inscription.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou du propriétaire gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
83,104	Minnie Long	Richibouctou....	20	Wm. Long	Richibouctou ...	2*	25 00

ANNEXE N° 3.

RAPPORT SUR LE SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES DU CANADA POUR 1893, PAR O. G. V. SPAIN, COMMANDANT INTÉRIMAIRE.

L'honorable
Sir CHARLES HIBBERT TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les opérations des navires placés sous mon contrôle, pour la protection des pêcheries, durant la dernière saison.

L'*Acadia*, commandant, O. G. V. Spain, engagement le 1er juin, expiré le 14 novembre.

Le *Stanley*, capitaine Finlayson, engagement le 15 juin, expiré le 14 octobre.

Le *Curlew*, capitaine Pratt, resté dans le service.

Le *Constance*, capitaine May, engagement en avril, expiré en novembre.

Le *Vigilant*, capitaine Knowlton, engagement le 15 avril, expiré en décembre.

Le *Kingfisher*, capitaine Kent, engagement le 1er avril, expiré le 1er novembre.

La *Canadienne*, capitaine Bélanger, engagement en mai, expiré en octobre.

L'*Acadia* a été employé durant la saison sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton et dans le golfe; elle a aussi fait un voyage à différents endroits dans le golfe, avec les membres de la commission internationale des pêcheries.

La *Canadienne* a été employée sur côte de Québec et la partie nord du golfe; ce navire a fait un service spécial durant toute la saison, indépendamment des autres vaisseaux de la flotte.

Le *Stanley* a croisé entre la pointe est de l'Ile du Prince-Edouard et Port-Daniel, dans la province de Québec; ce vaisseau a fait plusieurs voyages spéciaux, avec les officiers du service à Anticosti, l'île Saint-Paul, etc.

Le *Curlew* a été employé, durant la saison, dans la baie de Fundy et sur les fonds de pêche de la Nouvelle-Ecosse, et fit un voyage à Shelburne en novembre.

Le *Constance* a été employé dans le haut du golfe et le fleuve Saint-Laurent, faisant la perception du revenu. La chaudière de ce vaisseau a été muni d'un tirage forcé et d'un intercepteur de la vapeur pour lui permettre de faire plus efficacement son service de croiseur pour le revenu; on se propose aussi de le munir d'une grande lanterne.

Le *Vigilant*.—Cette goélette a pris son engagement le 15 avril, et se rendit aux Iles de la Madeleine pour rejoindre la flotte. Elle a été retenue quelque temps à Gaspé, ayant à opérer la saisie de la goélette *Lawrence A. Munro*, pour infraction aux lois de douane. Après la mise en liberté de ce vaisseau, sur paiement d'une amende, le *Vigilant* a été employé presque pendant tout le reste de la saison à empêcher la pêche illégale du homard sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse.

Kingfisher.—Cette goélette a été nolisée de M. Joe McGill, de Shelburne. C'est un bon navire sous tout rapport. A l'exception de quelque temps sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, son service a été au large de la pointe est de l'Ile du Prince-Edouard.

L'allocation d'une demi-solde aux officiers du service de protection des pêcheries durant les mois d'hiver a été très utile au service, en ce que, au lieu d'avoir à prendre de nouveaux officiers tous les ans, les anciens, qui commencent à comprendre la manœuvre nécessaire et la discipline requise à bord d'un navire armé du gouvernement, reviennent. La libéralité du gouvernement a été bien appréciée par les officiers.

Il est aussi très difficile de se procurer de bons hommes vers le mois de juin, lorsque la plupart des vaisseaux prennent leurs engagements. Si l'on pouvait adopter quelque méthode pour retenir trois ou quatre des meilleurs hommes au

moins par chaque vaisseau durant l'hiver, ce serait d'un grand avantage pour le service. A présent, il arrive qu'à la fin de l'engagement, lorsque tous les hommes commencent à être réellement habiles et bien dressés à la manœuvre et aux différents exercices avec la carabine et le coutelas, ainsi qu'à faire les mouvements de marche, nous les perdons tous, et il nous faut recommencer avec de nouvelles recrues au printemps suivant ; tandis que si on retenait trois ou quatre des meilleurs hommes de chaque navire, et qu'on les répartissait au printemps, ils aideraient considérablement à dresser les autres.

L'attention à donner aux pêcheries de la côte, qui consiste à mettre en vigueur les règlements concernant les pêcheries sur la côte, a pris de grandes proportions cette année, et le travail nécessité par la mise en force des règlements concernant le homard a absorbé beaucoup du temps que la flotte pouvait accorder à ce service à part de ses autres devoirs durant cette saison. Pour bien faire observer ces règlements de pêche concernant le homard, il serait essentiel d'employer deux chaloupes à vapeur qui assisteraient les croiseurs ; sans cela il est presque impossible d'empêcher la pêche illicite du homard, vu que la plupart des croiseurs ont un trop fort tirant d'eau pour approcher, ce qui nécessite un surcroît de travail énorme pour les hommes d'équipage sur les chaloupes, en les obligeant à ramer de longues distances, ce qu'ils ne peuvent faire pendant bien longtemps, les hommes d'équipage des croiseurs étant limité en nombre autant que possible.

Je désire remercier les officiers et les hommes du service de protection des pêcheries pour la manière effective et digne de toute confiance avec laquelle ils ont rempli leurs pénibles et monotones devoirs durant la dernière saison, et qui requièrent beaucoup de tact dans leur accomplissement. La meilleure entente règne entre mes officiers et ceux des vaisseaux de pêche des Etats-Unis.

SAISIES.

Deux saisies ont été faites durant la saison, dont l'une était celle de la *Lawrence A. Munro*, goélette de pêche américaine, saisie aux Iles de la Madeleine pour infractions aux lois de douane. Ce vaisseau fut conduit à Gaspé, mais il fut relâché peu de temps après, sur paiement d'une amende de $1,200. L'autre était la *Lewis H. Giles*, goélette américaine, saisie au large du cap Egmont, côte est, par le capitaine Knowlton, du croiseur fédéral *Vigilant*. Cette goélette était à pêcher en dedans des trois milles réglementaires ; le maître d'équipage plaida qu'il n'était pas en dedans des trois milles, mais elle fut amenée à Sydney et en partie désemparée ; elle fut relâchée sur paiement d'une amende de $2,500.

Liste des navires de pêche américains auxquels des permis ont été accordés en vertu de l'acte intitulé " Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique," durant l'année 1893.

Nom des bâtiments.	Port d'inscription.	Tonnage.	Où délivrés.	Honoraires.
				$ cts.
Arthur Binney	Boston, Mass.	112	Shelburne, N.-E.	168 00
Joseph P. McGuire	Gloucester, Mass.	88	Barrington, N.-E.	132 00
Elector	do	113	Pubnico, N.-E.	169 50
Monitor	do	104	do	156 00
Alice R. Lawson	do	115	do	172 50
Gatherer	do	90	do	135 00
Charles Levi Woodbury	do	100	do	150 00
Wm. E. Morrissey	do	117	do	175 50
Madonna	do	110	Yarmouth, N.-E.	165 00
Edgar S. Foster	Salem, Mass	94	Pubnico, N.-E.	141 00
Edward Grover	Gloucester, Mass.	73	do	109 50
Carl W. Baxter	do	70	do	105 00
Margaret	Salem et Beverly, Mass.	131	do	196 50

LISTE des navires de pêche américains auxquels des permis ont été accordés, etc.—*Fin.*

Nom des bâtiments.	Port d'inscription.	Tonnage.	Où délivrés.	Honoraires.
				$ cts.
Ada M. Hall	Gloucester, Mass	95	Shelburne, N.-E	142 50
Josie M. Calderwood	do	86	Pubnico, N.-E	129 00
Elsie M. Smith	do	106	do	159 00
Ella G. King	do	71	Shelburne, N.-E	106 50
Sarah E. Lee	do	98	do	147 00
Hazel Oneita	do	104	do	156 00
D. D. Winchester	do	79	Halifax, N.-E	118 50
Wm. E. McDonald	do	93	do	139 50
Dora A. Lawson	do	119	Pubnico, N.-E	178 50
Lucy W. Dyer	Portland, Me	78	Yarmouth, N.-E	117 00
W. Parnell O'Hara	Marblehead, Mass	82	Digby, N.-E	123 00
Emily P. Wright	Boston, Mass	92	Halifax, N.-E	138 00
Frank A. Rackliff	Gloucester, Mass	99	Yarmouth	148 50
Hattie Maud	Portland, Me	86	Shelburne, N.-E	129 00
Polar Wave	Gloucester, Mass	86	Pubnico, N.-E	129 00
Emma and Ellen	do	90	Arichat, N.-E	135 00
Henry L. Philips	Rockland, Me	76	Canso, N.-E	114 00
Maggie E. Wells	Gloucester, Mass	80	Port-Hawkesbury, N.-E	120 00
Mary J. Wells	do	86	do	129 00
Herbert M. Rogers	do	73	Shelburne, N.-E	109 50
Mary E. Webb	do	11	Port-Mulgrave, N.-E	16 50
Loring B. Haskill	Boston, Mass	91	Liverpool, N.-E	136 50
Clara S. Cameron	Dennis-Port, Mass	99	do	148 50
Reub. L. Richardson	Gloucester, Mass	92	Amherst, I.M.	138 00
Henry M. Stanley	do	112	do	168 00
David A. Story	do	87	do	130 50
Lizzie Griffin	do	102	Arichat, N.E	153 00
Edith M. McInnis	do	80	Port-Hood, N.-E	120 00
Flora Dilloway	do	77	Sydney-Nord, N.-E	115 50
We're Here	Booth-Bay, Me	53	Port-Hood, N.-E	79 50
Mabel R. Bennett	Gloucester, Mass	115	Sydney-Nord, N.-E	172 50
Harry G. French	do	95	Canso, N.-E	142 50
May Flower	do	108	do	162 00
Eliza B. Campbell	do	95	do	142 50
Georgie Campbell	do	106	Port-Hawkesbury, N.-E	159 00
J. W. Collins	do	74	Barrington, N.-E	111 00
Lottie Byrnes	Provincetown	92	Saint-Pierre, N.-E	138 00
Willie L. Swift	do	95	do	142 50
Lawrence A. Monroe	Gloucester, Mass	110	Gaspé, Qué	165 00
Masconomo	do	92	Arichat, N.-E	138 00
Gertie Evelyn	do	81	do	121 50
Susan L. Hodge	do	78	Liverpool, N.-E	117 00
Annie H. Frye	do	64	Pubnico, N.-E	96 00
Winona	do	103	Arichat, N.-E	154 50
Martha C.	do	75	Canso, N.-E	112 50
Robin Hood	do	88	Arichat, N.-E	132 00
Bertha M. Miller	do	42	Pubnico, N.-E	63 00
Governor Butler	do	87	Sydney-Nord, N.-E	130 50
Henrietta	do	75	Liverpool, N.-E	112 50
Anna L. Sanborn	Salem, Mass	33	Pubnico, N.-E	49 50
Alena L. Young	Rockland, Me	25	Shelburne, N.-E	37 50
David Sherman	Gloucester, Mass	68	Port-Mulgrave, N.-E	102 00
Storm King	do	35	Liverpool, N.-E	52 50
M. H. Perkins	do	72	Port-Hawkesbury, N.-E	108 00
Charles H. Taylor	do	92	Georgetown, I.P.-E	138 00
Marathon	do	65	Canso, N.-E	97 50
Flash	do	69	do	103 50
J. S. Glover	Portland, Me	54	Souris, I.P.-E	81 00
Spencer F. Baird	Gloucester, Mass	74	Canso, N.-E	111 00
	Total			9,243 00
	MOINS— Percept. sur traites			1 10
				9,241 90

SOMMAIRE.

Nombre total des bâtiments	72
Tonnage total	6,164
Montant total reçu en honoraires	$ 9,241 90

Marine et Pêcheries.

PERMIS ACCORDÉS AUX NAVIRES DE PÊCHE ÉTRANGERS.

Nombre de permis accordés durant les cinq dernières années :

Année.	Nombre.	$ cts.
1889	78	9,589 50
1890	119	14,461 50
1891	98	11,098 50
1892	108	13,410 50
1893	71	9,130 90

Une des industries les plus importantes en fait de pêcheries de la Nouvelle-Angleterre consiste à obtenir du hareng gelé de Terreneuve, en hiver.

La flotte de Terreneuve qui doit s'occuper cette année de l'industrie du hareng gelé promet d'être considérable. Il y aura 64 goélettes de Gloucester et d'ailleurs qui doivent prendre part à cette pêche, et on peut s'attendre à en voir venir 64 autres.

La quantité de boitte dans les congélateurs de la Nouvelle-Angleterre s'estime par environ 13,000 barils.

Je désire encore une fois attirer l'attention sur la difficulté que la flotte de protection des pêcheries a de pouvoir distinguer les vaisseaux de pêche des Etats-Unis de ceux du Canada. La moindre marque distinctive serait d'un grand secours, et l'absence de telle marque donne lieu quelquefois à des rapports accusant des vaisseaux américains de faire la pêche en dehors des limites, lorsque après renseignements pris ce sont des vaisseaux canadiens.

PÊCHE DU HOMARD.

Les vaisseaux du service de protection des pêcheries ont été très activement occupés à mettre en vigueur les règlements de pêche concernant le homard. C'est avec beaucoup de difficulté qu'on y a réussi sur la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse, du côté est d'Halifax, et sur certaines parties de la côte de l'Ile du Prince-Edouard. Bien qu'on ait adopté un règlement mettant de côté la taille réglementaire de neuf pouces requise à l'Ile du Prince-Edouard, et qu'on ait adopté à la place un règlement à l'effet que les deux ais inférieurs dans chaque piège devront être à 1¼ pouce de distance l'un de l'autre, les pêcheurs continuaient, chaque fois que l'occasion s'en présentait, à pêcher durant la saison réservée, ce qui a nécessité une patrouille beaucoup plus active et a eu pour résultat la destruction d'un très grand nombre de pièges et autres agrès de pêche pour le homard trouvés tendus durant la saison réservée, sur la côte sud-est de la Nouvelle-Ecosse. Un vaisseau a été employé pendant presque toute la saison à mettre cette loi en force. Les pêcheurs sont difficilement surpris dans l'acte de faire la pêche, et les usines sur le rivage sont fermées, mais les opérations de la mise en boîte se font dans la plupart des cas dans de petits chantiers dans les bois, où il est presque impossible de les surprendre à ce travail.

Le système de marquer chaque caisse avec un poinçon aura pour effet de faire discontinuer considérablement la pêche illicite, en autant que chaque caisse trouvée sans cette marque sera passible d'être saisie. Sans une disposition légale qui imposerait des pénalités proportionnées à l'offense, il sera toujours absolument impossible de mettre la loi en force pour l'avantage de la pêche du homard, et actuellement l'amende la plus élevée qui puisse être imposée est la somme de $10 ou un mois d'emprisonnement, que l'accusé ait un ou cent homards en sa possession.

Je suis d'opinion que de marquer les bouées de fond est de très peu d'utilité, vu que ces bouées s'en vont continuellement à la dérive, et peuvent être recueillies et employées par d'autres; de plus, dans la majorité des cas durant la saison réservée, on n'emploie pas de bouées du tout, mais on tend les pièges en ligne avec des marques faites à terre, ce qui met les croiseurs dans la nécessité de draguer le fond pour trouver les pièges, et comme on peut facilement voir, c'est un procédé très lent, de sorte que ce système ne peut pas aider beaucoup à trouver les gens qui font la pêche durant la saison réservée.

Je suggérerais qu'une amende soit imposée pour chaque homard trouvé en possession de l'accusé dans le temps de la saison réservée.

La capture du homard dans l'Ile du Prince-Edouard a quelque peu excédé celle de l'année dernière, ce qui est dû à ce qu'on a ajouté 15 jours de plus pour faire cette pêche.

PÊCHE DU MAQUEREAU.

Le maquereau a fait son apparition sur la côte de la Nouvelle-Ecosse vers le milieu de mai, et fut suivi par une petite flotte de vaisseaux de pêche à la seine des Etats-Unis par Scaterie au Cap Nord, en compagnie du croiseur fédéral le *Vigilant*. Durant les mois de juillet et d'août les goélettes suivantes furent abordées au large de la pointe est de l'Ile du Prince-Edouard, par les croiseurs fédéraux :—

Nom du bâtiment.	Tonnage.	Hommes.	Port d'inscription.	Observations.
Quickstep	99	16	Gloucester	Pour eau ; lège.
H. M. Stanley	112	18	do	do do
Jennie Seaverns	106	18	do	20 barils.
Eliza Parkhurst	115	20	do	20 do
Nathan Clevis	75	17	Portland	8 do
Martha C.	75	16	do	20 do
Mabel R. Bennett	115	17	Gloucester	Lège.
Ethel B. Jacobs	125	18	do	100 barils.
Argo	108	18	do	20 do
Lottie Gardner	111	17	do	59 do
Orion	72	15	Georgetown	40 do
J. S. Glover	53	15	Portland	Lège.
G. F. Edmonds	141	18	Gloucester	70 barils.
H. L. Philips	76	15	do	11 do
Christie Campbell	51	11	do	30 do
Harvard	106	17	do	Lège.
W. H. Wellington	81	17	do	do
Lizzie M. Centre	77	16	do	do
Notice	63	15	do	30 barils.
Herald of the Morning	68	17	do	70 do
J. G. Blaine	98	17	do	40 do
Emma	77	16	Portland	40 do
Marguerite Harkins	97	17	Gloucester	60 do
Norumbega	120	18	do	90 do
Herbert M. Rogers	73	16	do	Lège.
David Sherman	67	14	do	30 barils.
Landseer	94	17	do	Lège.
Alver	97	16	do	10 barils.
Lucille	99	17	do	50 do
Fredonia	109	17	do	40 do
Nellie M. Davis	85	15	do	80 do
Romana	82	17	do	21 do
G. W. Peice	59	16	Portland	Lège.
S. F. Maker	103	17	Gloucester	40 barils.
Dawn	48	17	do	Du Labrador avec homards.
Senator Lodge	94	17	do	150 barils.
Josemite	115	17	do	113 do
Hattie Worcester	112	17	do	50 do
Marie S. McKie	68	10	Charlottetown	10 do
Minnie Maud	85	17	Liverpool	10 do
Christie Campball	51	11	Gloucester	200 do
M. H. Parkins	72	14	do	175 do

La plupart de ces vaisseaux ont fait beaucoup mieux avant de s'en retourner, et la plus grande quantité du poisson fut capturée au large de l'Ile du Prince-Edouard et sur les côtes du Cap-Breton; il y eut de bonnes pêches au large de la côte du Maine, ce qui fut cause que le nombre de vaisseaux a été moins grand que d'ordinaire.

Les derniers vaisseaux qui ont fait la pêche au maquereau sont arrivés à Gloucester entre le 14 et le 23 novembre, après avoir quitté la côte d'Halifax une

couple de jours auparavant; ils rapportèrent qu'un grand banc de maquereau était descendu le long de la côte de la Nouvelle-Ecosse vers la fin de mai, qu'on les suivit en longeant la côte du cap au printemps jusqu'au cap Nord, où ils se dispersèrent après avoir dépassé ce point. Les premiers bancs sont des poissons d'une taille peu ordinaire, et ils vont généralement frayer vers les Iles de la Madeleine ou sur la côte nord du golfe. On les voit rarement en été, et on les retrouve toujours en octobre à leur retour. Les vaisseaux de pêche commencent généralement à les rencontrer au large de Chéticamp et ils les suivent autour du cap Nord, et en descendant le long de la côte d'Halifax, d'où ils disparaissent en automne durant la première partie de novembre. Quelques vaisseaux sont rapportés avoir fait de bons voyages au large de Chéticamp. Ils auraient vu des quantités de maquereau se dirigeant vers le sud, mais vers la fin d'octobre et au commencement de novembre le temps a été trop mauvais pour pêcher à la seine. Le capitaine Jacobs, de l'*Ethel Jacobs*, a tendu la seine autour d'un très grand banc au large d'Halifax, vers le 10 novembre, mais la seine s'est rompue, et il n'a pu capturer qu'environ 300 barils. C'était du maquereau de forte taille.

Durant l'été, les vaisseaux américains ont fait très peu de chose dans le golfe, le poisson n'étant pas monté. Une demi-douzaine de goélettes environ ont fait la pêche à la ligne vers les Iles de la Madeleine, et les rapports sont qu'elles auraient fait des voyages fructueux. La plus grande partie du maquereau capturé dans le golfe durant l'été provient d'un banc qui était venu tard, et la migration de ce poisson était moins grande que de celui qui était venu de bonne heure au printemps; il était venu à la côte du Cap plus tard, entré dans le golfe plus tard, et sorti plus à bonne heure que le gros poisson dont il a été parlé. Le gros poisson était tout venu et parti par le Cap Nord, tandis que celui des derniers bancs était venu et retourné en grande partie par la passe du Canso.

La pêche du printemps et de l'automne a bien réussi sur la côte du Cap et sur les côtes des Etats-Unis, mais la pêche d'été et celle faite à North-Bay par la flotte de la Nouvelle-Angleterre a pratiquement manqué. La capture de la flotte de Gloucester a été d'environ un tiers plus considérable que l'année dernière, et plus considérable que celle d'aucune autre année depuis 1887.

La quantité totale apportée par la flotte venant de la côte du Cap a été de 13,378 barils, et de 3,965 barils venant de North-Bay.

Le livre des abordages indique que les vaisseaux américains suivants étaient au large et dans les environs de Sydney à la fin d'octobre et durant le mois de novembre:—

J. E. Garland,	*Argo,*
Sara E. Lee,	*Herald of the Morning,*
Annie Wesley,	*Lewis H. Giles,*
A. R. Crillenden,	*Herbert M. Rogers,*
Elisha Boynton,	*Landseer,*
Ella G. King,	*Joseph Rowe.*
J. S. Glover,	*J. W. Campbell,*
Norumbega,	*D. H. Storey,*
Josemite,	*Henrietta,*
Lizzie M. Centre,	*Edward Grover,*
J. W. Campbell,	*Charles,*
Cecil H. Louis,	*Clara H. Friend.*
George S. Goodwill,	

La plupart de ces vaisseaux ont fait d'assez bons voyages.

La loi qui se rapporte à tendre des rets à mailler durant la journée a été rescindée à la dernière saison, pour la côte qui s'étend du cap Saint-Laurent, dans le Cap-Breton, jusqu'à la frontière des Etats-Unis; dans le golfe, la loi qui concerne ces rets est encore en force et a été observée.

LE NOUVEAU STEAMER.

Le nouveau vaisseau qui est à se construire pour le gouvernement par MM. Fleming et Ferguson, de Paisley, Ecosse, est destiné tant à la protection des pêcheries

qu'au service des bouées et à l'approvisionnement des phares. Il a les dimensions suivantes; longueur, 180 pieds; largeur, 31 pieds; profondeur de cale, $16\frac{9}{10}$ pieds; tirant d'eau, 12 pieds; il devra être construit en entier d'acier Siemen-Martin, et sous la surveillance spéciale des agents du Lloyd, et être gréé et équipé de toutes manières suivant les règlements de la chambre de commerce impériale, et suivant les disposition de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur du Canada. Il aura un double fond sur toute sa longueur, comprenant les réservoirs à lest; le premier pont sera en acier, recouvert de pin résineux. Les compartiments destinés à l'équipage sont disposés au-dessous du pont du gaillard d'avant, pouvant loger 18 hommes. Il aura un appareil pour la manœuvre du gouvernail mû par la vapeur. Les cabines du capitaine et des officiers seront placées aux entreponts. L'appareil de hissage comprend un martinet fixé au mât de misaine, avec un cordage d'une force capable de hisser 12 tonnes; un puissant cabestan à vapeur. Il sera muni partout de fils pour la lumière électrique, de dynamos et de tous les appareils nécessaires pour produire l'électricité, ainsi que d'une grande lanterne. Les machines seront à quadruple détente, capables de soutenir une vitesse de 12 nœuds en mer, à condenseur à surface le plus récent, et aura deux chaudières sectionnelles brevetées, devant être chauffées suivant les méthodes les plus récentes et les mieux approuvées. Les plaques et étais seront en acier Siemens-Martin, et la chaudière de dimension capable de fournir une pression continue de 200 livres par pouce carré pour donner et conserver au navire la rapidité voulue. Le coût en sera de $86,686.

LISTE des bâtiments américains inscrits au bureau des douanes, au port de Canso, durant l'année 1893.

Date de l'arrivée.	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Tonnes.	Hommes.	Arrivé de	Avec perm. "P." S. permis "N."	Pourquoi entré dans le port.
1893.							
4 janv.	Gertie May	Portland	96	7	Portland	N	Abri, à destinat. de Terreneuve.
3 do	E. A. Perkins	Gloucester	86	14	Gloucester	N	do do
11 do	Bessie M. Wells	do	92	16	Bancs	N	Abri et eau, etc.
10 fév.	E. P. Boynton	do	76	14	Gloucester	N	do do
24 avril.	Carlton Belle	Booth-Bay	132	10	Bancs	N	do réparations.
5 mai.	Elector	Gloucester	115	18	do	P	Glace, boitte, etc.
8 do	H. L. Philips	Rockland	76	14	do	P	Permis, hommes, etc.
10 do	Grace Davis	Portland	381	7	Boston	Enr	Cargaison.
13 do	Elsie M. Smith	Gloucester	106	18	Bancs	P	Ancre et homme malade.
20 do	H. G. French	do	95	16	Gloucester	P	Permis, etc.
22 do	May Flower	do	108	18	do	P	Glace, etc.
24 do	Lottie Byrns	Provincetown	92	7	Provincetown	N	Abri.
29 do	E. B. Campbell	Gloucester	96	14	Gloucester	P	Permis, boitte, etc.
29 do	A. C. Herrick	Boston	94	18	Boston	N	Abri, eau, etc.
29 do	H. M. Stanley	Gloucester	112	18	Bancs	N	do do
29 do	E. K. Perkhurst	do	115	17	do	N	do à la rech. du maquereau.
30 do	Ethel Addie	Portland	86	17	Côte	N	do do
30 do	Miantinomah	Deer Island	73	17	do	N	do do
30 do	Emma	Portland	77	16	do	N	do do
30 do	Lizzie Maud	do	79	16	do	N	do do
30 do	Norumbega	Gloucester	120	18	do	N	do do
30 do	Alva	do	97	17	Gloucester	N	do do
1er juin.	J. J. Clarke	do	66	15	Côte	N	do do
6 do	Miantinomah	Deer Island	73	17	do	N	do do
6 do	Argo	Gloucester	106	17	do	N	do do
10 do	Martha C	do	75	16	do	P	Sel et barils.
12 do	Roger Williams	Booth-Bay	56	14	do	N	Abri, à la rech. du maquereau.
14 do	Iolanthe	Gloucester	70	15	do	N	do do
14 do	Nellie M. Davis	do	89	16	do	N	do do
14 do	Fredonia	do	109	18	do	N	do do
14 do	Canopus	do	68	15	do	N	do do

Liste des bâtiments américains inscrits au bureau des douanes, au port de Canso, etc.—*Suite.*

Date de l'arrivée.	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Tonnage.	Hommes.	Arrivé de	Avec permis "P" Sans permis "N"	Pourquoi entré dans le port.
1893.							
14 juin	G. W. Pearce	Portland	59	16	Côte	N	Abri, à la rech. du maquereau.
14 do	Pendragon	Gloucester	68	16	do	N	do do
14 do	Thos. F. Baird	do	95	16	do	N	do do
14 do	Rush Light	do	63	16	do	N	do do
14 do	A. P. Davis	do	80	16	do	N	do do
14 do	W. H. Cross	do	55	16	do	N	do do
14 do	S. F. Maker	do	103	17	do	N	do do
14 do	J. S. Presser	do	88	16	do	N	do do
14 do	M. R. Bennett	do	115	17	do	P	do do
15 do	Henrietta Francis	Portland	73	16	do	N	do do
15 do	Lilla B. Fernald	do	78	15	do	N	do dc
15 do	Hereward	Gloucester	85	17	do	N	do dc
15 do	H. L. Beldan	do	117	17	do	N	do do
22 do	M. E. Wells	do	80	14	Gloucester	P	Glace, boitte, etc.
22 do	Mayflower	do	108	18	do	P	do
27 do	H. L. Philips	Rockland	76	14	Bancs	P	do
28 do	Puritan	Gloucester	85	16	do	N	Abri, provisions.
1er juill.	H. G. French	Gloucester	95	16	Shelburne	P	Glace, boitte, etc.
3 do	M. J. Wells	do	86	14	Gloucester	P	do
11 do	Polar Wave	do	86	16	Bancs	N	Abri et eau.
17 do	Carrier Dove	do	82	16	do	N	do do
17 do	D. D. Winchester	do	79	14	do	P	do do
25 do	Hazel Ounita	do	104	18	do	P	Glace, boitte, etc.
25 do	Flash	do	65	14	do	P	do
25 do	C. L. Woodbury	do	100	18	Pubnico	P	do
4 do	L. M. Stanwood	do	100	18	Gloucester	N	Abri.
4 do	M. J. Wells	do	86	14	do	P	do
4 do	Lizzie Griffin	do	102	18	do	P	Glace, boitte, etc.
4 do	Eliza B. Campbell	do	95	17	do	P	do
6 do	W. E. McDonald	do	93	16	do	P	do
7 do	Henrietta	do	75	14	do	P	do
10 do	Annie Wesley	do	88	18	do	N	Abri.
15 do	Lucy Dyer	Portland	87	16	Portland	P	Glace, boitte, etc.
21 do	Marathan	Gloucester	65	12	Whitehaven	P	do do
28 do	Mayflower	do	108	18	Gloucester	P	do
4 août	Polar Wave	do	86	16	Lusket	P	Réparations, etc.
4 do	Edwin B. Holmes	do	67	11	Gloucester	N	Abri, eau.
7 do	M. J. Wells	do	86	14	do	P	Glace, boitte, etc.
14 do	E. B. Campbell	do	95	18	do	P	do
15 do	W. E. McDonald	do	93	16	do	P	do
17 do	Lizzie Griffin	do	102	18	do	P	do
18 do	Louisa Polleys	do	69	14	Bancs	N	Abri, eau.
21 do	Flash	do	65	14	do	P	Glace, boitte, etc.
23 do	Henrietta	do	75	14	do	P	do
23 do	Senator Lodge	do	94	16	do	N	Abri, eau.
26 do	Polar Wave	do	86	16	do	P	Glace, boitte, etc.
26 do	Amy Hanson	Boston	108	16	do	N	Abri, eau, etc.
26 do	M. E. Wells	Gloucester	80	14	do	P	Glace, boitte, etc.
28 do	Mayflower	do	108	18	Gloucester	P	do
30 do	Louisa Polleys	do	69	14	Bancs	N	Abri, eau.
30 do	Marathen	do	65	12	do	P	Glace, boitte, etc.
30 do	Monitor	do	102	18	Tusket	N	Abri, eau, etc.
18 sept.	Georgie Campbell	do	106	18	Bancs	P	Transborder, poisson.
18 do	H. M. Stanly	do	112	18	do	P	Pour une voile et eau.
18 do	M. J. Wells	do	86	14	Gloucester	P	Glace, boitte, etc.
18 do	Norumbega	do	120	18	do	N	Abri.
19 do	Henrietta	do	75	14	Bancs	P	do eau, etc.
21 do	Marathan	do	65	12	do	P	Glace, boitte, etc.
22 do	Eliza B. Campbell	do	95	18	Gloucester	P	do
27 do	Susan H. Ritchie	New-York	513	8	New-York	Eng	Cargaison de charbon.
2 oct.	Flash	Gloucester	65	14	Bancs	P	Abri, eau.
13 do	Meteor	do	119	18	do	N	do
17 do	Emd. Juna	do	80	16	do	P	Transborder flétan.

LISTE des bâtiments américains inscrits au bureau des douanes, au Port de Canso, etc.—*Fin.*

Date de l'arrivée.	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Tonnage.	Hommes.	Arrivé de	Avec permis "P" Sans permis "N"	Pourquoi entré dans le port.
1893.							
22 oct..	J. E. Garland... ...	Gloucester....	76	13	Bancs........	N	Abri, eau.
....	Loring B. Haskell ...	Boston	96	16	Gloucester....	P	Hommes, eau, etc.
30 do	Columbia	Gloucester....	118	18	do	N	Abri, eau. etc.
30 do	Arbutus	do	114	18	Bancs..... .	N	do
30 do	Margaret Mathers ...	do	91	16	do	N	do
30 do	C. L. Woodbury.....	do	100	18	do	P	do
30 do	S. F. Baird..........	do ...	74	13	do	N	do
1er nov.	Gatherer	do	91	18	do	N	do
6 do	C. F. French	do	61	12	Shelburne ...	N	do
7 do	Ethel B. Jacob	do	125	17	Côte...	N	Abri, maquereau.
7 do	Margarita	Beverly.......	131	18	Bancs	P	do eau, etc.
7 do	Senator Lodge.... ..	Gloucester....	94	16	Côte..........	N	do maquereau.
8 do	Maud M. Story.....	do	71	12	Bancs.......	N	do eau, etc.
8 do	Mattie Winship......	do	71	12	do	N	do do
8 do	A. Ryder..	do	73	13	do	P	do do
11 do	Nellie M. Davis......	do	89	16	Côte..........	N	do do
16 nov..	D. D. Winchester....	Gloucester....	79	16	Bancs.........	P	Abri, eau, etc.
16 do	Carrie & Annie	Boston....... .	90	7	Gloucester....	N	do en dest. de Terreneuve.
18 do	Oliver W. Holmes ...	Gloucester....	101	8	do	N	do do
18 do	Carrier Dove.........	do	82	7	do	N	do do
18 do	Greyling.............	do	115	8	do	N	do do
20 do	Sarah E. Lee.......	do	98	18	Bancs.........	P	do homme malade.
20 do	Geo. S. Boutwell.....	do	63	13	do	N	do eau, etc.
27 do	Gatherer	do	91	7	Gloucester....	N	do en dest. de Terreneuve.
30 do	H. D. Linnell.......	do	89	8	do	N	do do
6 déc..	Joseph Rowe	do	127	9	do .. .	N	do do
6 do	Lottie Gardiner	do	111	8	do	N	do do
6 do	Louisa J. Kenny.....	do	155	9	do	N	do do
8 do	Henrietta......	do	74	14	do	P	Glace, boitte, etc.
8 do	S. F. Baird....... ..	do	74	14	Bancs........	P	do
11 do	Commonwealth	do	85	6	Gloucester....	N	Abri pour Terreneuve.

Liste des bâtiments de pêche des Etats-Unis qui sont entrés dans le port d'Arichat durant la saison de 1893.

—	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Nom du capitaine.	Tonnage.
1893.				
9 mai..	Goël. Henry L. Philips	Rockland	Carroll	76
11 do	do Emma and Ellen	Gloucester	McIntosh	90
20 do	do Lizzie Griffin	do	Griffin	102
20 do	do Essex	do	Thomas	111
20 do	do Flora Dilloway	do	McNeil	78
23 do	do Lizzie M. Stanwood	do	McInnis	100
26 do	do Lottie Byrnes	Provincetown	Hatch } Rap. au port second. de St-Pierre.	92
26 do	do Willie L. Swift	do	Kemp } Rap. au port second. de St-Pierre.	95
26 do	do Lizzie Griffin	Gloucester	Griffin } Rap. au port second. de St-Pierre.	102
5 do	do James G. Blaine	do	Campbell	98
6 do	do Edith M. McInnis	do	McInnis	80
8 do	do Gertie Evelyn	do	McShara	81
8 do	do Horace B. Parker	do	Thomas	93
8 do	do Masconoma	do	Porper	92
12 do	do Winona	do	Cahoon	103
14 do	do Addie Winthrop	do	Pool (port sec. de St-Pierre.)	73
22 do	do Robin Hood	do	Bowie	88
23 do	do Emma and Ellen	do	McIntosh	89
4 juillet	do Lizzie M. Stanwood	do	McInnis	100
4 do	do Mary J. Wells	do	McKay	86
5 do	do Edith M. McInnis	do	McInnis	80
6 do	do Lizzie Griffin	do	Griffin	102
17 do	do Masconoma	do	Porper	92
17 do	do Susan L. Hodge	do	Hadman	78
17 do	do Georgie Campbell	do	Campbell	106
18 do	do Winona	do	Cahoon	103
18 do	do David A. Storey	do	Grant	86
18 do	do Gertie Evelyn	do	McShara	81
24 do	do Robin Hood	do	Bowie	88
29 do	do Ada M. Hall	do	Dower	95
14 août.	do Masconomo	do	Porper	92
15 do	do Louisa Polleys	do	McNeil	69
17 do	do Fredonia	do	Greenleaf	100
21 do	do Emma and Ellen	do	McIntosh	90
24 do	do Rigel	do	Dixon	107
29 do	do Gertie Evelyn	do	McShara	81
8 sept..	do Ada M. Hall	do	Dower	95
16 do	do Masconomo	do	Porper	91
22 do	do Lottie Byrnes	Provincetown	Hatch (port sec. de St-Pierre).	92
23 do	do Concord	Gloucester	Dugas	93
28 do	do Willie L. Swift	Provincetown	Kemp (port sec. de St-Pierre).	95
10 oct...	do Gertie Evelyn	Gloucester	McShara	81
30 do	do Aroostook	do	Blackburn	67
16 nov..	do Mildred V. Lee	do	Lee	102
			Total	3,995

LISTE des bâtiments de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, comté de Shelburne, durant la saison de 1893.

Date de l'arrivée.	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Tonnage.	Equipage.	Pourquoi entré dans le port.
1893.					
2 janv.	Eben Parsons	Gloucester	86	15	Abri.
2 do	Smuggler	do	64	13	do
3 do	Smuggler	do	64	13	do 2e fois ; pas de changement.
3 do	E. F. Willard	Portland	54	13	do bois et eau ; s'en retournant.
3 do	Viking	Gloucester	62	15	do et eau.
3 do	Mystic	do	78	15	do do
3 do	Isaac Collins	Provincetown	93	19	do
4 do	Mary J. Powers	Boston	126	23	do
4 do	Robert I. Edwards	Gloucester	80	7	do s'en retournant.
4 do	Frederick Garring	do	67	7	do do
4 do	Edith M. Prior	do	105	19	do
7 do	A. M. Burnham	do	60	11	do
7 do	Edith M. Prior	do	105	19	do
7 do	Viking	do	62	15	do et réparations.
7 do	Garfield	do	69	13	do
7 do	Isaac Collins	Provincetown	93	19	do
7 do	Smuggler	Gloucester	64	13	do
7 do	Mary J. Powers	Boston	126	23	do
7 do	Mystic	Gloucester	78	15	do
10 do	American	do	118	19	do et eau.
10 do	Eben Parsons	do	86	15	do do
10 do	Ramona	do	83	17	do
12 do	Henry L. Philips	Rockland	76	13	do do
12 do	Blanche	Gloucester	79	18	do eau et soins méd. p. un hom. mal.
12 do	Isaac Collins	Provincetown	93	19	do 3e fois.
12 do	Smuggler	Gloucester	64	13	do do
12 do	I. E. Garland	do	76	13	do
13 do	Resolute	do	90	15	do et eau.
13 do	Vesta	do	75	14	do do
13 do	Penobscot	do	85	15	do bois et eau.
13 do	Arthur Binney	Boston	112	22	do et réparations.
18 do	Lizzie B. Adams	Gloucester	58	14	Pas de poisson, boitte gaspillée.
18 do	William H. Wellington	do	81	15	Abri et eau.
18 do	Arthur Binney	Boston	112	22	do 2e fois.
20 do	Ramona	Gloucester	83	17	do do
20 do	J. H. Carey	do	95	17	Réparations.
20 do	Smuggler	do	64	13	Manque de provisions.
21 do	Arthur Binney	Boston	112	22	Abri, 3e fois.
30 do	Mayflower	Gloucester	108	7	do et provisions.
1er fév.	Arthur Binney	Boston	112	22	do
2 do	Golden Hope	Gloucester	101	7	do et provisions.
4 do	Arthur Binney	Boston	112	22	do 2e fois.
7 do	E. F. Willard	Portland	54	15	do réparations et eau.
8 do	Maggie and May	Gloucester	115	7	do et provisions.
8 do	Thos. F. Bayard	do	96	16	do
8 do	William H. Wellington	do	81	15	do
10 do	Maggie McKinzie	do	161	11	do provisions et eau.
10 do	Arthur Binney	Boston	112	22	do 3e fois.
11 do	J. E. Garland	Gloucester	76	13	do
11 do	Annie C. Hale	Boston	84	17	do et réparations.
11 do	Penobscot	Gloucester	85	15	do
11 do	Thos. F. Bayard	do	96	16	do 2e fois.
15 do	Penobscot	do	85	15	do do
15 do	Annie C. Hall	Boston	84	17	do do
15 do	Thos. F. Bayard	Gloucester	96	16	do 3e do
15 do	Norumbega	do	120	7	do réparations et provisions.
15 do	Lizzie B. Adams	do	56	13	do
20 do	Hiram Lowell	Gloucester	120	21	do etc.
20 do	Arthur Binney	Boston	112	22	do
21 do	Penobscot	Gloucester	85	15	do 3e fois.
21 do	Arthur Binney	Boston	112	22	do 2e do
21 do	Hiram Lowell	Gloucester	120	21	do 2e do
21 do	Penobscot	do	85	15	do 4e do

LISTE des bâtiments de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, etc.—*Suite*

Date de l'arrivée.	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Tonnage.	Equipage.	Pourquoi entré dans le port.
1893.					
23 fév....	Arthur Binney	Boston	112	22	Abri, 3e fois.
24 do ..	Jas. A. Garfield.........	Gloucester....	69	13	do et réparations.
24 do ..	Nellie S. Thruston	do	81	15	do
25 do ..	Arthur Binney..........	Boston	112	22	do 4e fois.
25 do ..	Hiram Lowell	Gloucester....	120	21	do 3e do
25 do ..	W. H. Wellington......	do	81	15	do
1er mars..	Penobscot	Boston	112	22	
27 fév...	Arthur Binney	Gloucester....	85	17	
1er mars..	James & Ella...........	do .	85	17	do
2 do ..	do	do	85	17	do 2e fois.
2 do ..	do	do	69	13	do 3e do
2 do ..	Jas. A. Garfield.........	do	95	17	do 2e do
3 do ..	Thos. F. Bayard.........	do ...	95	17	do 2e do
3 do ..	James & Ella...........	do	85	17	do 3e do
3 do ..	Jas. A. Garfield.........	do	69	13	do et réparations.
3 do ..	Meteor................ .	do	119	19	do et provisions.
3 do ..	Ellen Lincoln..........	Portland	92	7	
6 do ..	Jas. A. Garfield.........	Gloucester....	69	13	Réparations.
11 do ..	Lizzie M. Stanwood.....	do	100	18	Abri et réparations.
15 do ..	Lissie I. Greenleaf.....	Gloucester....	88	17	do et soins méd. pour un homme malade.
16 do .	Arthur Binney..........	Boston........	112	22	do
17 do ..	Rolette.......	Gloucester....	79	17	do
20 do ..	Joseph B. McGuire......	do	88	17	do
20 do ..	Arthur Binney..........	Boston........	112	22	do
23 do ..	Ada M. Hall	Gloucester...	95	9	Pour permis et prendre 7 hommes.
24 do ..	Spring Bird.....	do	76	13	Abri.
24 do ..	Lissie B. Campbell.....	do	95	17	do
28 do ..	Howard Holbrook......	do ...	92	15	do et eau.
28 do ..	Reub. L. Richardson....	do	92	17	do
28 do ..	E. F. Willard...........	Portland	54	13	do
30 do ..	Edward Groves...... ...	Gloucester....	73	14	do et pour prendre un homme.
30 do ..	Jessie M. Calderwood...	do	86	11	do do partie de l'équipage.
30 do ..	Sarah E. Lee..	do	96	8	do permis et prendre un homme.
30 do ..	Arthur Binney..........	Boston........	112	18	do et prendre un homme.
30 do ..	Annie C. Hall	do	84	15	do
1er avril..	Bessie M. Wells	Gloucester....	92	15	do
1er do ..	Wm. E. McDonald......	do	93	17	do
1er do ..	E. F. Willard.	Portland	54	18	do 2e fois
1er do ..	Mayflower..	Gloucester....	108	17	do
1er do ..	Hattie E. Worcester	do ...	112	19	do
1er do ..	Arthur Binney	Boston........	112	22	do 2e fois.
1er do ..	Annie C. Hall	do	84	15	do do
30 mars .	Ella G. King	Gloucester....	71	13	do et pour permis de prend. des hommes.
1er avril..	Glorianna.	do	110	17	do
4 do ..	Evered Pierce	do	64	13	do
4 do ..	Blanche	do	80	15	do et réparations.
4 do ..	American.............. .	do	118	19	do do
4 do ..	Quickstep	do	109	17	do do
4 do ..	Arthur Binney..........	Boston........	112	22	do 4e fois.
5 do ..	do	do	112	22	do 5e do
6 do ..	Emma M. Dyer.........	Gloucester....	77	15	do
6 do ..	Evered Pierce...........	do	64	13	do 2e do
6 do ..	Caveara	do	59	13	do
6 do ..	J. H. Cary	do	95	17	do
15 do ..	Ella M. Doughty	Portland, Me.	71	13	do
20 do ..	Arthur Binney..........	Boston	112	22	do et réparations.
21 do ..	Ramona.....	Gloucester. ...	83	17	do
25 do ..	Lucy W. Dyer...... ...	Portland, Me.	78	15	Pour abri et prendre deux hommes.
28 do ..	Hattie L. Vewman	Gloucester....	93	13	do et réparations.
8 mai...	Frank A. Ratcliff.......	do	99	13	do do
13 do ..	Henrietta Frances.......	Portland, Me.	73	16	do
13 do ..	Arthur Binney..........	Boston	112	22	do
13 do ..	Helen S. Wells	Gloucester....	90	15	do
15 do ..	Henrietta Francis... ...	Portland, Me.	73	15	do et eau.

LISTE des bâtiments de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, etc.—*Suite.*

Date de l'arrivée.	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Tonnage.	Equipage.	Pourquoi entré dans le port.
1893.					
16 mai....	Welcome	Gloucester....	58	12	Pour abri, bois et eau.
18 do ..	M. S. Ayer	do	76	15	Abri.
18 do ..	Eleazar B. Parker	do	115	17	do
18 do ..	Jennie Leverus	do ..	106	....	do et réparations.
19 do ..	Thos. F. Bayard	do	95	15	do et eau.
19 do ..	Mabel Woolford	do	104	17	do réparations et eau.
19 do ..	John W. Plummer	Portland, Me.	95	15	do
19 do ..	Ramona	Gloucester....	83	15	do
19 do ..	Maud B. Wetherell	Portland, Me.	102	15	do et eau.
19 do .	Quickstep	Gloucester....	99	15	do
20 do ..	Hereward	do	85	16	do et eau.
20 do ..	Wetherell	Portland, Me.	102	15	do
20 do ..	Grayling	Gloucester....	115	17	do
20 do ..	Stowell Sherman	Provincetown.	87	16	do
20 do ..	Ambrose H. Knight	Gloucester....	87	15	do
20 do ..	Norumbega	do	120	17	do
20 do ..	Abbie F. Morris	do	77	15	do
20 do ..	Grace Furnald	Portland	76	15	do
21 do ..	Andrew Burnham	Boston	86	15	
21 do ..	Agusta Harrick	do	86	15	
21 do ..	Geo. S. Edmunds	Gloucester....	141	17	
22 do ..	Ethel B. Jacobs	do	125	17	do
22 do ..	J. S. Glover	Portland, Me.	53	15	do et réparations.
22 do ..	Herbert M. Rogers	Gloucester....	73	15	Pour prendre un homme.
22 do ..	Arthur Binney	Boston	112	22	Abri.
22 do ..	Emma	Portland	77	15	do
26 do ..	Roger Williams	Boothsay H'b'r	53	15	do
26 do ..	J. S. Glover	Portland	53	15	do
29 do .	Laura Nelson	Gloucester....	85	15	do et eau.
29 do ..	J. S. Glover	Portland	53	15	do
15 juin....	Jennie Severns	Gloucester....	106	15	do et eau.
17 do .	Herbert M. Rogers	do	7[illegible]	15	
17 do ..	Arthur Binney	Boston	112	22	do
19 do ..	Arthur Binney	do	112	22	do
20 do ..	Alva	Gloucester....	[illegible]7	15	do
20 do ..	M. S. Ayer	do	76	15	do et eau.
20 do ..	Hereward	do	85	16	do
20 do ..	Gleasar B. Parker	do	115	17	do
24 do ..	Henry G. French	do	95	15	do boitte et glace.
8 juill....	Masconomo	do	91	17	Cherchant boitte et glace.
8 do ..	Alena L. Young	Rockland, Me.	25	8	Abri.
13 do ..	Bertha M. Miller	Gloucester....	42	11	Boitte, glace et eau.
13 do ..	Alena L. Young	Rockland, Me.	25	8	Pour acheter boitte et glace.
17 do ..	Clara L. Friend	Gloucester....	61	13	do
21 do ..	Alena E. Young	Rockland, Me.	23	8	do boitte et glace.
21 do ..	Arthur Binney	Boston	112	22	do
21 do ..	Herbert M. Rogers	Gloucester....	73	15	do et eau.
25 do ..	Hattie Maud	Portland	86	17	do eau et débarq. un homme.
27 do ..	Alena E. Young	Rockland ...	23	8	do boitte et glace.
27 do ..	Maggie E. Wells	Gloucester....	80	15	do et boitte.
3 août...	Alena E. Young	Rockland. ...	23	8	
5 do ..	Edith M. McInnis	Gloucester....	80	17	do boitte et glace.
10 do ..	J. W Collins	do	74	15	do do
11 do ..	Gov. Butler	do	87	15	do do
12 do ..	Lusie M. Calderwood	do	86	15	do do
19 do ..	Winona	do	103	17	do et boitte.
22 do ..	Robin Hood	do	88	15	do do
23 do ..	Hattie Maud	Portland	86	15	do do
23 do ..	Lilian E. Vorwood	Gloucester...	75	15	
23 do ..	Chas. S. Tupper	do	68	13	
25 do ..	Caviare	do	59	13	do
26 do ..	J. W. Campbell	do ...	79	13	do et eau.
8 sept...	Henry S. French	Gloucester....	95	15	do et boitte.
8 do ..	Norumbega	do	120	17	do

Liste des bâtiments de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, etc.—*Suite.*

Date de l'arrivée.	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Tonnage.	Equipage.	Pourquoi entré dans le port.
1893.					
8 sept. ..	Alice Ramond	Rockland.....	65	11	Abri.
8 do ..	Hattie Maud..........	Portland	86	15	do boitte, glace et réparations.
13 do ..	Sara E. Lee	Gloucester....	98	17	do et pour prendre deux hommes.
14 do ..	Pola Wave	do	86	15	do boitte et glace.
26 do ..	Magnolia...............	do	108	17	do et eau.
27 do ..	Rigel..................	do	107	17	do
27 do ..	Caviare	do	59	13	do
29 do ..	do	do	59	13	do 2e fois.
30 do ..	Rigel	do	107	17	do
30 do ..	Indiana	do	116	21	do
10 oct.. ..	Alva..................	do	97	16	do
12 do ..	James & Ella...........	do	85	17	do
13 do ..	Strange...	do	82	5	do
24 do ..	Hiram Lowell	Booth Bay....	120	19	do
24 do ..	Carrie E. Parsons... ...	Gloucester....	80	15	do
24 do ..	Elzear B. Parker........	do	115	19	do
24 do ..	Mary Chisholm.........	do	66	12	do et eau.
24 do ..	Lelia E. Norwood.......	do	74	11	do
25 do ..	M. B. Stetson...........	Provincetown.	114	19	do
25 do ..	Telisman	Gloucester....	118	21	do
14 do ..	Vesta	Gloucester...	75	13	do
16 do ..	Emma E. Whetherell....	Boston........	109	18	do
16 do ..	Mary F. Chisholm......	Gloucester....	66	12	do et réparations.
16 do ..	Ethel..	do	68	11	do et eau.
16 do ..	Merchant..	do	68	12	do do
16 do ..	J. W. Campbell.........	do	79	15	do
18 do ..	Winona	do	103	17	do et réparations.
21 do ..	Lelia E. Vorwood.......	do	74	11	do eau et débarquer un homme malade.
31 do ..	Nerid	do	92	17	do
31 do ..	E. F. Willard...........	Portland	54	14	do
31 do ..	Margaret Mather........	Gloucester....	91	15	do
8 nov.. ..	Eleazer B. Parkerest....	do	115	17	do et réparations.
9 do ..	American...............	do	118	19	do
9 do ..	Amy Hamson...........	Boston........	103	17	do
13 do ..	Harel Onieta	Gloucester....	104	15	do
15 do ..	Ramona	do	83	17	do
15 do ..	Shenandoah	do	105	17	do
16 do ..	Penobscot	do	85	15	do eau et réparations.
16 do ..	E. F. Willard...........	Portland.	54	13	do
16 do ..	Ralph E. Eaton.........	Gloucester....	68	12	do et réparations.
16 do ..	S. P. Willard.....	do ...	121	19	do
16 do ..	Agusta E. Harrick	Boston	94	7	
16 do ..	M. B. Stetson	Provincetown.	114	19	do
17 do ..	Mabel Kenniston.	Gloucester....	78	15	do
17 do ..	A. T. Gifford	do	81	15	do
17 do ..	Arthur Binney..........	Boston.	112	22	do et réparations.
18 do ..	Quickstep	Gloucester....	99	19	do
18 do ..	Ramona..	do	83	17	do deuxième fois durant ce voyage.
18 do ..	Penobscot	do ...	85	15	do deuxième fois.
18 do ..	A. R. Crittenden	do	81	15	do
18 do ..	Roulette..........	Boston	79	17	do
18 do ..	Wm. H. Oaks	Gloucester....	67	11	do et eau.
24 do ..	John M. Plummer.. ...	Portland	95	15	do
24 do ..	J. H. Carey	Gloucester....	95	15	do
24 do .	Emma E. Whitherell....	Boston	109	19	do
24 do ..	Janie B. Hodgsdon	Gloucester....	120	19	Besoin de bois, d'eau et de provisions.
24 do ..	Vigilant	do	87	17	Abri.
25 do ..	Cecel H. Low.....	do	75	15	do
25 do ..	Elsie M. Smith.........	do	106	17	do
25 do ..	Maud B. Wetherell.....	Portland	102	18	do
25 do ..	Falcon	Gloucester....	62	11	Un homme d'équip. décédé ; venu p. l'inh.
23 do ..	E. T. Willard.	Portland	54	13	Abri et eau ; troisième fois.
23 do ..	Roulette..........	Boston	79	15	do
23 do ..	Ramona	Gloucester....	83	17	do

LISTE des bâtiments de pêche des Etats-Unis qui ont visité Sand-Point, etc.—*Suite.*

Date de l'arrivée.	Nom du bâtiment.	Port d'inscription.	Tonnage.	Equipage.	Pourquoi entré dans le port.
1893.					
24 nov....	Mabel Kenniston	Gloucester....	78	15	Abri ; quatrième fois.
24 do ..	Resolute.................	do	83	17	do
24 do ..	Abbie Deering...........	do	96	17	do seconde fois.
24 do ..	Fannie A. Spurling......	do ...	81	15	do do
24 do ..	Riegel....................	do	107	19	do
24 do ..	Penobscot	do ...	85	15	
24 do ..	John E. McKinzie	do	124	21	do do
20 do ..	Ramona	do ...	83	17	do
20 do ..	Quickstep................	do	99	19	do
20 do ..	Penobscot................	do	85	15	do
20 do ..	Mary J. Wells...........	do	86	13	do
21 do ..	Abbie M. Darling. . . .	do	96	17	do
22 do ..	Jhn. E. McKenzie......	do	124	21	do
22 do ..	Valkyria	do	132	9	do
23 do ..	Mabel Kenneston.	do	78	15	do
23 do ..	Rigel	do	107	19	do
23 do ..	Quickstep...	do	99	19	do
18 do ..	Rigel	do .. .	107	19	do et réparations.
18 do ..	Wm. H. Oakes..........	do	69	13	do et bois.
20 do ..	E. F. Willard...........	Portland......	54	13	do
18 do ..	Arthur Binney..........	Boston	112	22	Dut aller à Halifax pour réparations.
20 do ..	T. F. Gifford	Gloucester....	81	15	Abri.
20 do .	L. P. Willard...........	do	121	19	do
20 do ..	Mabel Kenneston..	do	78	15	do
20 do ..	Fannie A. Spurling......	do	81	15	do
20 do ..	Rigel....................	do . ..	107	19	do
20 do ..	Roulette..................	Boston	79	15	do
29 do ..	J. E. Garland......	Gloucester....	76	13	do
29 do ..	Elsie M. Smith.........	do	106	19	do et eau.
29 do ..	Abbie M. Deering........	do	96	17	do
29 do ..	Rigel	do	106	17	do
29 do ..	Penobscot	do	85	15	do
30 do ..	Orion.......	do	89	7	Pour acheter du bois, et réparations.
30 do ..	Arbutus......	do	114	9	do
30 do ..	Vigilant.................	do	87	17	Abri.
30 do ..	Edith M. Prior.........	do	105	19	do
30 do ..	Laura Bell...............	Portland	77	17	Alla à Shelburne pour réparations.
30 do ..	Quickstep	Gloucester....	99	19	
27 do ..	Annie & Mary.	do	68	13	Abri et eau.
27 do ..	J. E. Garland......	do	76	13	do do
28 do ..	Abbie Deering........ .	do	96	17	do
28 do ..	Orient	do	89	15	do
28 do ..	Rigel	do	106	17	do
28 do ..	Elsie M. Smith..........	do	106	19	do
28 do ..	Mystery.....	do	113	7	Pour acheter du bois.
28 do ..	Davie Crocket	do	80	7	Pour acheter du bois.
28 do .	Alice Lawson......	do	127	9	Eau et pour acheter du bois.
28 do ..	Lottie Gardner..........	do	115	9	Pour acheter du bois.

NOM des bâtiments qui ont visité le port extérieur de Souris, été de 1893.

Nom du bâtiment.		Port d'inscription.	Tonnage.
Goélette	Martha C	Gloucester, E.-U	75
do	Jennie Severns	do	106
do	Hattie E. Worcester	do	112
do	J. S. Glover	Portland, E.-U	53
do	Notice	Gloucester, E.-U	63
do	Christie Campbell	do	51
do	David Sherman	do	68
do	Hattie M. Graham	do	133
do	Emma	do	77
do	Geo. F. Edmunds	do	141
do	Eliza H. Parkhurst	do	115
do	Nellie M. Davies	do	89
do	Lottie Gardiner	do	111
do	H. M. Standly	do	112
do	Quickstep	do	99
do	Herbert M. Rogers	do	73
do	W. H. Wellington	do	81
do	Landseer	do	94
do	Alva	do	97
do	Luciella	do	99
do	Mable R. Bennet	do	115
do	Ethel B. Jacobs	do	125
do	Argo	do	108
do	Harvard	do	106
do	S. F. Maker	do	103
do	Geo. W. Peirce	Portland, E.-U	59
do	Senator Lodge	Gloucester, E.-U	94
do	Norembega	do	120
do	Lizzie M. Center	do	77
do	Jas. G. Blaine	do	98
do	Yosemite	do	115
do	Ramona	do	83
do	M. H. Perkins	do	72

PRIX POUR MODÈLES.

Les désastres qui arrivent aux goélettes de pêche sont si nombreux et si fréquents qu'il a été jugé désirable de porter l'attention publique à s'assurer des causes de ces désastres, et l'opinion générale est qu'ils sont pour la plupart dus à l'imperfection des modèles sur lesquels sont construits ces navires, en vue d'en faire des voiliers rapides, et en même temps capables de transporter beaucoup de fret. C'est pour cela que le gouvernement offrit deux prix, le premier de $400 et le second de $200, pour des plans de navires d'une capacité de 70 à 100 tonneaux—les dessins devant être jugés par un conseil. On s'adressa par écrit aux officiers de douane à Gloucester, Etats-Unis, et à Yarmouth, Angleterre, leur demandant d'envoyer au département tous les renseignements qu'ils pourraient donner concernant la description et les modèles des navires qui font la pêche en pleine mer. Le percepteur à Gloucester répondit que les pêcheurs de cet endroit pensent qu'un navire d'environ 100 tonneaux, d'une longueur de 90 pieds, large de 23 pieds 6 pouces, et d'une profondeur de 11 pieds et 8 pouces, serait la meilleure demension pour la pêche en haute mer, et coûterait, avec les agrès, prêt à prendre la mer, environ $10,000. Le percepteur à Yarmouth, Angleterre, répondit: "En ce qui concerne la semaque (communément appelé bateau de sauvetage dans la mer du Nord, à cause de la quantité considérable de vies qu'il sauve tous les ans), il y a eu une tendance continuelle, depuis quelques années, à en augmenter le tonnage, et actuellement la semaque jauge, en moyenne, 60 tonnes et plus—celles qui sont destinées à s'éloigner du port en flottilles pour quelques huit semaines, sont encore plus grands." D'après les renseignements reçus de ces deux officiers, il a été constaté que le modèle du navire de pêche employé tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis, est plus profond que

le navire canadien. Vingt et un navires des Etats-Unis, se suivant sur la liste, jaugent, en moyenne, 110 tonneaux, avec un tirant d'eau de 12 pieds 7 pouces chargés; le même nombre de navires canadiens jaugent, en moyenne, 91 tonnes, avec un tirant de 11 pieds et 4 pouces seulement. Les navires de Lunenburg sont construits sur des modèles à double destination, en vue d'en faire un bâtiment à fret et de pêche en même temps.

Pour tâcher d'obtenir le meilleur modèle possible, on a publié l'avis suivant:

Le parlement ayant voté un crédit à cet effet, un premier prix de $400 et un second prix de $200 seront donnés pour le meilleur modèle d'une moitié de goélette de pêche qui serait la plus appropriée à faire la pêche à la côte de l'océan Atlantique Nord, et qui pourrait aussi être employée au commerce des Antilles les durant l'hiver, concours ouvert aux Canadiens seulement, jusqu'à 2 heures p.m., le 7 juin 1893.

En réponse, 22 modèles ont été envoyés au département. Le rapport fait par les juges a été que "plusieurs modèles n'étaient pas accompagnés des devis requis par le département."

Les juges ont considéré avec attention la question de la sûreté, de même que les autres conditions requises.

Ils n'ont pas hésité à accorder au n° 14 de la collection le premier prix pour le plan, ainsi que pour les devis et détails de la manœuvre, qui sont tous fortement recommandés.

Bien qu'il y en eut plusieurs d'un égal mérite parmi les autres, le n° 5 leur a paru celui qui méritait le mieux le second prix, et il le lui ont accordé. Bien qu'il soit plus grand que d'habitude pour l'usage auquel il est destiné, on lui a accordé le second prix à cause de l'excellence générale du plan.

Les numéros 2, 6 et 11 méritent une mention honorable, ayant été préparés avec soin, et étant d'un bon dessein.

Les numéros 7 et 13 méritent une mention spéciale comme étant de bons modèles pour la vitesse, manquant cependant d'autres qualités.

Il semble que si nos vaisseaux de pêche adoptaient le plan de porter une quantité suffisante de lest solidement fixé, de manière à ce qu'il ne put pas facilement être enlevé, ce serait un moyen de les rendre plus sûrs, vu que beaucoup de pêcheurs jettent par-dessus bord du lest qui serait utile, pour faire place au poisson qu'ils espèrent capturer, et qu'ils se trouvent souvent pris plus tard dans une tempête avec des conséquences désastreuses.

Les juges ont remarqué dans quelques-uns des plans des voilures qui leur ont été soumis avec les modèles une tendance à surcharger plusieurs des vaisseaux de pêche. D'après leur propre expérience et leurs observations, ils sont portés à s'accorder à dire qu'une mâture trop considérable est trop souvent la cause des désastres qui arrivent si souvent à cette classe de navires. L'expérience a démontré que beaucoup de nos vaisseaux marchent tout aussi vite après avoir eu leur voilure diminuée, et sont beaucoup plus sûrs.

Nous remarquons avec plaisir que les constructeurs d'aujourd'hui tendent à augmenter le couple des façons de leurs vaisseaux, leur donnant ainsi plus de tirant d'eau et augmentant leur solidité. Les juges ne considèrent pas qu'ils outrepasseraient leur devoir en félicitant le département de l'intérêt qu'il porte à la sûreté et au confort des hommes qui contribuent si grandement à la prospérité du pays, et dont les travaux les exposent à un extrême danger.

Prix accordés:—

1er prix—A M. Robie McLeod, Liverpool, N.-E., $400.
2e prix—A Mr M. L. Oliver, Digby, N.-E., $200.

Mention honorable pour bon plan soigneusement préparé:—

M. George Henderson, Douglastown, N.-B.
Mr J. H. Carl, Saint-Jean, N.-B.
M. Solomon Mirash, Lunenburg, N.-B.

Mention spéciale pour rapidité:—

M. George Washburne, Saint-Jean, N.-B.
Mr N. S. Taylor, Shelburne, N.-E.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS POUR LES PÊCHERIES.

Ce bureau a encore prouvé son importance en permettant aux pêcheurs de suivre les migrations du poisson, et une quantité d'informations utiles peuvent y être reçues en tout temps.

Il est question de publier une carte marine indiquant les endroits visités par le poisson à différentes époques durant les trois années que le bureau de renseignements des pêcheries a été en opération.

Cette carte sera d'une grande utilité pour les pêcheurs, leur indiquant plus ou moins exactement où ils pourront s'attendre à rencontrer le poisson à différentes époques durant la saison de pêche.

M. Hutchins, officier en charge du bureau de renseignements des pêcheries—bureau principal,—à Halifax, a rempli ses devoirs d'une façon très satisfaisante. Il fait rapport des mouvements du poisson durant la saison. (*Voir* annexe n° 4.)

Annexée au présent rapport est une liste des agents.

Le tout respectueusement soumis.

O. G. V. SPAIN,
Commandant.

LISTE des rapporteurs employés par le bureau de renseignements des pêcheries.

Résidence.	Noms.	Résidence.	Noms.
Alberton, I.P.-E	J. P. Brennan.	Mabou, C.-B.	Louis McKeen.
Arichat, C.-B	R. Benoit.	Iles de la Madeleine	J. A. Le Bourdais.
do (ouest)	C. P. Le Lacheur.	Malpèque, I.P.-E	J. M. McNutt.
Bayfield, N.-E	E. G. Randall.	Margaree, C.-B.	M. A. Dunn.
Beaver-Harbour, N.-B	E. W. Cross.	Meat-Cove, C.-B	Alex. B. McDonald.
Bloomfield, I.P.-E	John Doyle.	Havre-Musquodoboit, N.-E.	Geo. Rawlings.
Campobello, N.-B	A. J. Clarke.	New-Port Point, Qué	Mme Meunier.
Canso, N.-E	Thos. C. Cook.	Sydney-nord, C.-B	A. G. Hamilton.
Caraquette, N.-B	Mlle Louise C. Black-hall.	Paspébiac, Qué	Mlle Laura Young.
Chéticamp, C.-B	S. Aucoin.	Percé, Qué	Mlle Ada Beck.
D'Escousse, C.-B	R. F. Bourke.	Petit de Grat, C.-B	P. T. Fougère.
Digby, N.-E	J. M. Viets.	Pointe Saint-Pierre, Qué	Mme P. Bond.
Escuminac, N.-B	Mme H. W. Phillips.	Port-Hood, C.-B	Edward D. Tremain.
Freeport, N.-E	Isaiah Thurber.	Port-La-Tour, N.-E	J. W. Taylor.
Gabarus, C.-B	R. McLean.	Port-Medway, N.-E	E. E. Letson.
Gaspé, Qué	J. J. Annett.	Port-Mulgrave, N.-E	David Murray.
Georgetown, I.P.-E	Chas. Owen.	Pubnico, N.-E	J. A. Dentremont.
Grand-Manan, N.-B	E. A. Calder.	Rivière-au-Saumon, N.-E	J. H. Whitman.
Grande-Rivière, Qué	Mlle M. A. Carberry.	Pointe au Sable (comté de (Shelburne, N.-E	R. H. Bolman.
Hawkesbury, C.-B	J. C. Bourinot.	Sept-Iles, Qué	P. E. Vignault.
Ingonish, C.-B	E. B. Burke.	Shippegan, N.-B	Mme A. Hamon.
Isaac's-Harbour, N.-E	S. R. Giffin.	Pointe Sud-ouest, Anticosti.	Mlle Grace Pope.
L'Ardoise, C.-B	John McIsaac.	Souris, I.P.-E	
Liverpool, N.-E	J. H. Dunlop.	Spry-Bay, N.-E	W. C. Henley.
Lockeport, N.E	Geo. Stalker.	Sainte-Anne, C.-B	D. McAulay.
Longue-Pointe, Qué	E. S. Vibert.	Saint-Pierre, C.-B	D. Urquhart.
Louisbourg, C.-B	P. O. Toole.	Whitehead, N.-E	C. H. Feltmate.
Lunenburg, N.-E	W. A. Zwicker.	Yarmouth, N.-E	F. S. Hatfield.

ANNEXE Nº 4.

RAPPORT DÉTAILLÉ DU BUREAU DE RENSEIGNEMENTS POUR LES PÊCHERIES.

MIGRATIONS DU POISSON.

HOMARD.

Iles de la Madeleine.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du bureau de renseignements pour les pêcheries pour l'année 1893.

Les opérations de pêche commencèrent vers le 1er mai, mais la capture a été médiocre jusqu'au 20, par suite de gros vents d'est qui sont survenus. Durant ce temps-là les pêcheurs ont eu grandement à souffrir de la perte de leurs pièges et de leurs agrès de pêche, presque tous les pièges ayant été détruits dans la baie Plaisante. Les rapports venant d'autres stations de pêche indiquent de bonnes captures de poisson de bonne grosseur du 15 au 20. Durant la première semaine de juin, la pêche a été bonne dans tous les quartiers, le poisson étant plus gros qu'à l'époque correspondante de l'année précédente. Depuis le 6 de juin jusqu'à la clôture de la saison, les captures ont été intermittentes, la capture totale pour la saison étant considérée bonne, et pouvant se comparer favorablement avec les années précédentes.

Québec.

Gaspé.—La capture de la saison a été bonne en moyenne.

Pointe Saint-Pierre.—La première apparition du poisson est rapportée du 2 mai, et depuis lors jusqu'au 21 juin la capture moyenne a été bonne. Durant la dernière moitié de juin, la boitte s'est fait rare, ce qui a grandement nui à cette pêcherie ; mais du 1er au 15 juillet, on y faisait de bonnes captures tous les jours, et la capture totale de la saison est considérée être bonne.

Percé.—Durant les mois de mai et de juin, la moyenne a été bonne, mais du 1er au 15 juillet la capture a été très faible. La capture de la saison n'est pas considérée aussi bonne que celle de l'année dernière.

Grande-Rivière.—En somme, la capture du homard a paru bonne durant tout le mois de mai, bien qu'il ait été fait rapport qu'un grand nombre de pièges avaient été détruits le 14. Durant la première moitié de juin la capture a été bonne, mais il n'en est fait aucun rapport après cette date.

Pointe Newport.—Durant la première semaine de mai le homard a été assez abondant, mais depuis lors jusqu'à la fin de juin, bien qu'il se soit fait d'excellentes captures, la moyenne n'a été que passable, la capture totale de la saison ayant à peine atteint celle de l'année précédente.

Paspébiac.—Il a été pris du homard aussi à bonne heure qu'au 1er mai, mais le mauvais temps a empêché la pêche jusque vers le 13, alors qu'on a commencé à en faire de faibles captures chaque jour jusqu'au 10 juin. Il n'en est plus fait de rapports ensuite.

Nouveau-Brunswick.

Caraquet.—Le homard a fait sa première apparition vers le 15 de mai, et il s'en est fait de bonnes captures tous les jours jusqu'au 20, alors que le gros temps a empêché les bateaux de sortir. Durant le mois de juin les captures ont été bonnes, mais irrégulières. Deux nouvelles homarderies ayant été ouvertes à cet endroit l'année dernière (ce qui fait cinq en tout), la capture est considérée avoir été pauvre, bien qu'on croit généralement que la capture de la saison dernière peut favorablement se comparer avec celle des années précédentes.

Miscou et Shippegan.—Le homard a fait son apparition en petites quantités vers le 12 de mai, et la capture a été passable jusqu'à la fin du mois. Elle a été très bonne durant les deux premières semaines de juin mais pauvres le reste de la saison. En somme, la saison n'est pas considérée avoir été bonne, bien qu'elle se soit ouverte sous de bons auspices, et que les paqueurs aient très bien fait, ayant salé une

grande quantité de hareng pour la boitte. La pêche du homard a cependant bientôt diminué, et ce qu'on en capturait était de petite taille. Il y a vingt-quatre homarderies dans ce district, savoir : quatorze sur l'île Miscou, six sur la côte du golfe, au large de l'île Shippigan, et quatre sur la terre ferme. Chaque homarderie possède de trois à huit bateaux—ayant deux hommes et de 250 à 300 casiers par bateau. Le paquage qui s'est fait dans les homarderies sur les îles Miscou et Shippigan cette année, est estimé à environ 400 caisses à chacune ; tandis que celles sur la terre ferme n'ont pas produit en moyenne plus de 275 caisses, le homard n'étant venu à la côte cette année que vers la fin de la saison, alors que les homarderies auraient pu faire de bonnes opérations, n'eût été l'arrivée de la saison réservée.

Pointe Escuminac.—Première apparition du homard le 3 mai, et à partir de là jusqu'au 8, la capture a été faible par suite du gros temps. Entre le 8 et le 22, elle a été excessivement bonne, après quoi elle commença à diminuer graduellement tous les jours, et jusqu'au 13 juin la capture a été pauvre. Depuis cette dernière date jusqu'à la fin de la saison, la capture a été passable, la capture totale de la saison étant à peu près la même que celle de l'année dernière.

Campobello.—Première apparition rapportée le 20 mai, et à partir de cette date jusqu'au 19 juin, la moyenne de la capture a été passable.

Havre-au-Castor.—De faibles captures de homard ont été faites tous les jours du 1er au 9 de mai, après quoi il a été assez abondant jusqu'à la fin du mois. Durant la seconde semaine de juin, on a rapporté de faibles captures tous les jours, mais rien après cette date.

Grand-Manan.—Première apparition rapportée le 7 mai, et à partir de cette date jusqu'à la fin du mois, la moyenne de la capture a été passable. Le 31 mai il a été fait rapport que le hareng était abondant à Dark-Harbour, et le lendemain il était abondant à Grand-Manan, où l'on fit d'excellentes captures, 1,200 casiers y ayant été mis en opération. On estime la quantité totale de la capture à 300 tonnes.

Ile du Prince-Edouard.

Miminegash.—De faibles captures de homard ont été faites du 1er mai au 6, alors qu'il est devenu plus abondant ; l'on fit de bonnes captures tous les jours entre Miminegash et la Pointe-Nord jusqu'au 18. A partir de cette date il augmenta graduellement jusqu'au 22, depuis Campbellton jusqu'à Kildare, et demeura ainsi jusqu'à la fin du mois, alors qu'il se fit encore rare jusqu'à la clôture de la saison. La capture de cette année se compare favorablement avec celle de l'année dernière, 4,660 caisses en ayant été paquées ; mais si l'on considère l'augmentation de l'outillage employé, la moyenne par homme et par casier a été grandement réduite.

Alberton.—Le homard a fait son apparition le 9 mai, et depuis cette date jusqu'au 18 il n'en a été capturé que quelques-uns, quoique le 10 il en a été vu en assez grande abondance entre Miminegash et le Cap-Nord. Du 18 au 31 la moyenne de la capture a été passable, alors qu'il a commencé à diminuer graduellement sur la côte ouest, et à augmenter sur le côté est. La capture durant tout le mois de juin a été pauvre et irrégulière à toutes les stations de pêche. Il n'y en a pas eu après cette date. Les opérations de la dernière saison ont été exceptionnellement pauvres, et la capture totale a été au-dessous de la moyenne.

Malpèque.—Le homard s'est montré le 6 mai, et a été capturé en assez bonne quantité durant le mois. Le 20 et le 21, les bateaux en ont pris 700 en moyenne, et le 29 ils en avaient 1,700. Durant les premiers huit jours de juin les paqueurs ont été excessivement occupés, et ils en avaient autant qu'ils pouvaient en manipuler ; mais le homard a diminué pendant trois jours, pour apparaître en plus grande quantité ensuite, lorsque les bateaux en prenaient en moyenne jusqu'à 1,200, et pendant une semaine en fournissaient aux homarderies autant qu'elles pouvaient en disposer. Du 19 au 26 la capture a été légère, par suite de grands vents ; mais à partir de là jusqu'à la clôture de la saison, elle a été passable. Il y a six homarderies dans ce quartier, et la capture totale durant la dernière raison est considérée meilleure que d'habitude ; il y en a eu 2,500 caisses de paquées.

Georgetown.—La pêche du homard s'est ouverte vers le 7 mai d'une manière très satisfaisante, et la capture a continué d'être bonne durant tout le mois de mai

et la plus grande partie de juin ; mais vers la fin de juin elle diminua considérablement, et quelques-unes des homarderies ont été obligées de fermer avant le 15. La capture totale de la dernière saison est considérée supérieure à celle de 1892.

Cap-Breton.

Port-Hood.—Le homard a fait sa première apparition vers le 9 mai, et durant la semaine qui a suivi de faibles captures ont été faites tous les jours, lorsqu'il est devenu très abondant, et a continué de l'être jusqu'au 26. Depuis cette date jusqu'à la fin de la saison les captures ont été passables, bien que quelque peu irrégulières du 10 au 26 juin. Les trois homarderies qui font des opérations dans le voisinage sont rapportées avoir fait des affaires payantes—une maison ayant payé $5,000 pour le homard durant la saison.

Mabou.—S'est montré vers le 16 mai, et de bonnes captures auraient été faites jusqu'au 2 juin, alors qu'elles ont quelque peu diminué à cause de la rareté de la boitte elles sont restées ainsi jusqu'au 5 juillet, et à partir de cette date jusqu'à la clôture de la saison, la capture a été bonne.

Margaree.—Le homard s'est montré le 16 mai, et durant ce mois les captures ont été bonnes. Durant la première semaine de juin il y eut une diminution de 30 pour 100, et pendant le reste de la saison la capture a été passable, bien que par fois irrégulière.

Chéticamp.—La pêche a commencé vers le 15 mai, et les captures ont été passables tous les jours du mois, ainsi que du 12 au 16 juin. Le 21 juin les casiers et les rets ont éprouvé beaucoup de dommages, et depuis cette date jusqu'à la fin de la saison la capture a été médiocre.

Meat-Cove.—Il n'y a pas eu de homard de capturé à cette station durant la saison, vu la grande rareté de la boitte.

Ingonish.—La saison s'est ouverte comparativement à bonne heure, la pêche ayant commencée vers le 10 mai, bien que les captures aient été très pauvres jusque vers le 1er juin, alors que le homard est devenu assez abondant, et s'est maintenu ainsi jusqu'à la clôture de la saison. La capture totale pour la saison est considérée meilleure que depuis les deux dernières années.

Sainte-Anne.—Le homard a été signalé un peu plus à bonne heure cette année, et bien qu'il y eut quelques bonnes captures de faites, cependant la capture du printemps aurait manqué. La capture de la saison a été néanmoins assez heureuse.

Louisbourg.—Le homard a été signalé en assez bonnes quantités aussi à bonne heure que le 3 mai, et lorsque les casiers ont été levés le lendemain les bateaux comptaient en moyenne 250 pières chacun, ce qui est considéré une bonne moyenne pour le premier jour. Vers le 16 les casiers ont été grandement endommagés par le gros temps; mais à partir du 22 jusqu'à la fin du mois, il y eut de bonnes captures de faites, bien que la rareté de la boitte a nui beaucoup. Du 1er au 9 juin la capture a été faible, et n'aurait pas produit la moitié autant qu'à pareille date l'année précédente. Du 9 juin au 7 de juillet la capture a été passable, mais très pauvre le reste du mois.

Gabarus.—Première apparition rapportée le 11 mai, et de faibles captures furent faites,—les pêcheurs avaient tendu tous leurs agrès, lorsque le mauvais temps, qui s'est déclaré le 13, détruisit beaucoup de casiers, ce qui occasionna une grande perte aux paqueurs. Le 20 le homard apparu tde nouveau en bonnes quantités, et à partir du 23 jusqu'à la fin du mois de bonnes captures furent faites tous les jours à Fourchu. Du 1er au 14 la capture a été bonne et s'est continuée passable durant la dernière partie du mois. Dans le cours de juillet, lorsqu'on pouvait se procurer de la boitte, les captures ont été plutôt pauvres et irrégulières. La capture totale de la saison a été à peu près la même que celle de l'année dernière.

L'Ardoise.—Durant la première semaine de mai de faibles captures ont été faites chaque jour, lorsque la température est devenue défavorable et la boitte rare jusqu'au 13, alors que d'excellentes captures eurent lieu pendant environ une semaine. Pendant le reste du mois, et durant juin, la moyenne a été passable. La capture a été légère le reste de la saison, bien que l'on estime que la saison a été heureuse, et la capture meilleure que celle des années précédentes.

Saint-Pierre.—La moyenne de la pêche du homard a été passable du 3 mai au 20 juin, mais plutôt pauvre et irrégulière durant le reste de la saison par suite des tempêtes. En somme, la pêche n'a pas été aussi bonne cette saison qu'en 1892.

Arichat.—Il y eut de bonnes captures les quatre premiers jours de mai, mais une tempête est venue détruire plusieurs casiers, après quoi la capture n'a été que passablement bonne jusqu'au 16 de juin, et à partir de cette date jusqu'à la clôture de la saison elle n'a été que légère. Les rapports indiquent que la capture totale aurait atteint la moyenne, et le poisson a été partout d'une bonne grosseur.

Arichat-ouest.—Les opérations de pêche ont commencé vers le 20 avril, et il se fit d'assez bonnes captures jusqu'au 15 de mai, alors qu'elles diminuèrent quelque peu, mais ensuite elles devinrent passables et se continuèrent ainsi jusqu'au 7 juin, quand la capture fut estimée, être bien de 100 pour 100 supérieure à celle de l'année dernière à cette date. Durant le reste du mois, et jusqu'au 4 juillet, la capture a été légère, et les homarderies ont clos leurs opérations tard à cause de la rareté du poisson. Nonobstant la courte saison, les pêcheurs ont fait passablement bien, la capture étant de 50 pour 100 meilleure que l'année dernière, et le poisson d'une bonne grosseur moyenne.

D'Escousse.—La capture du homard de toute la saison a atteint amplement celle de l'année précédente.

Petit de Grat.—Le premier rapport reçu le 1er mai indiquait le homard comme étant passablement abondant. La capture a été bonne depuis cette date jusqu'au 10 de juin, alors qu'elle a diminué. Il a été accordé une extension du temps permis pour la pêche jusqu'au 30 juillet, vu que le printemps avait été tardif. Une époque très orageuse, du 10 au 20 de mai, a détruit beaucoup de casiers. La capture totale a été passable.

Hawkesbury et Judique.—Première apparition du homard vers le 13 mai, et depuis cette date jusque vers le 23 mai les captures ont été passables mais irrégulières. En somme, les rapports indiquent que le homard du Cap-Breton a donné un des meilleurs rendements que les pêcheurs et les paqueurs aient eus depuis des années.

Nouvelle-Ecosse.

Bayfield.—Le homard a fait son apparition le 16 de mai, et la moyenne a été passable durant le mois, mais pendant le reste de la saison la capture a été légère, surtout dans la troisième semaine de juin, alors que de forts vents du nord ont emporté grand nombre de casiers à terre, et ont grandement nui à la pêche. Il paraît qu'environ la moitié du homard actuellement mis en boîtes, dans ce quartier, serait en dessous de la grosseur voulue par la loi, et si cette loi était strictement mise en vigueur les homarderies seraient toutes obligées de fermer.

Canso.—Depuis l'apparition du homard, le 4 de mai, jusqu'au 27 juin, la capture moyenne, bien qu'irrégulière, a été passable.

Whitehead.—La pêche a commencé vers le 4 de mai, mais les captures durant tout ce mois et la première moitié de juin ont été légères, par suite principalement du mauvais temps et de la rareté de la boitte. Durant la troisième semaine de juin la pêche a été passablement bonne, mais il n'en est pas fait de rapports après cette date.

Isaac's-Harbour.—Bien que la pêche n'ait commencé que vers le 15 de juin, par suite de la rareté du poisson, on estime que la capture totale de la saison sera à peu près la même que celle de l'année dernière.

Spry-Bay.—Le homard a été signalé vers le 30 mai, alors que l'on fit de faibles captures. Dans le cours de juin, la capture moyenne, bien qu'irrégulière, a été bonne.

Rivière au Saumon.—Le homard a fait sa première apparition vers le 4 de mai, mais les captures ont été pauvres durant tout le mois, cependant la moyenne a été un peu meilleure en juin. La capture totale est estimée à environ 20 pour 100 meilleure que celle de 1892.

Havre Musquodoboit.—Première apparition rapportée le 1er mai, mais il y en eut peu de pris jusqu'au 11, alors que la capture est devenue passable (les pêcheurs faisant en moyenne $2.25 le cent), et elle continua ainsi jusqu'au 1er juin, alors qu'elle augmenta jusqu'au 12, et depuis cette date les captures auraient été excellentes pendant deux semaines. Après ce temps-là la capture a été pauvre.

Lunenburg.—Le premier rapport reçu le 1er mai annonce la pêche comme étant passable, et depuis lors jusqu'à la fin de la saison la capture a été passable.

Port-Medway.—Première apparition signalée le 2 mai, et durant ce mois jusqu'au 7 juin la moyenne de la capture a été passable, bien que l'on ait éprouvé de grandes pertes de casiers vers la troisième semaine de mai par suite du mauvais temps. Depuis le 7 juin jusqu'à la fin du mois la capture a été pauvre.

Liverpool.—Les rapports reçus annoncent que les captures ont été passables pendant la première et la troisième semaine de mai et dans le cours de juin, bien qu'irrégulières durant ce dernier mois.

Lakeport.—Le homard fit son apparition en assez grande quantité le 2 mai, et pendant environ une quinzaine la capture a excédé celle du printemps précédent; après cette époque, bien qu'en quantités passables, elle a été irrégulière. Dans le cours du mois de juin la capture moyenne a été très passable. Les rapports attestent que la capture totale de la dernière saison a été bonne, et le poisson de plus forte taille que d'habitude. L'exportation du homard vivant est devenue toute une industrie dans ce quartier depuis deux ans. Dans le cours de la dernière saison il a été expédié sur les marchés des Etats-Unis 195,000 homards frais, et 30,000 mis en boîtes.

Port-Latour.—Première apparition signalée le 2 mai, et les captures ont été passables jusqu'au 4, alors que plusieurs casiers furent détruits par la tempête de cette date. Après que les casiers furent réparés, les opérations de cette pêcherie ont été poussées vigoureusement, et les pêcheurs ont trouvé des ventes actives et de bons prix, bien que la capture fut légère jusqu'à la dernière partie de juin, alors que le chien de mer fit son apparition et mit fin à la pêche. La capture totale pour la saison serait à peu près égale à celle de l'année dernière, mais comme les prix étaient meilleurs, le produit a été plus profitable pour les pêcheurs.

Pubnico.—Première apparition signalée le 15 mai, et durant le reste de ce mois ainsi que la première semaine de juin la capture a été passable; elle a été pauvre le reste de la saison. La capture totale de la saison serait passable.

Yarmouth.—La pêche, d'après les rapports, aurait été bonne durant le mois de mai et la première semaine de juin le commerce entre Yarmouth et Boston ayant été exceptionnellement actif vers le 19 de mai; durant le reste du mois de juin la capture aurait été passable. Dans le cours de la dernière saison il a été expédié de Yarmouth aux Etats-Unis 36,552 caisses à claire-voie, ou barils de homard vivant, évalués à $230,127. Ce poisson a été transporté en semaques de différentes stations de pêche entre Yarmouth et Liverpool.

Digby.—Au cours du mois de mai, la capture moyenne du homard a été passable, bien qu'il serait entré tard dans la baie, et il n'avait pas été tendu de casiers plus haut que Port-Lorne avant le 17. Du 1er juin au 23, la capture a été bonne, mais il y en eut peu de capturé après cela. La quantité totale qui aurait été capturée est estimée à 1,821 barils,—à 100 homards par baril.

Les rapports venant des stations sur la côte de la baie de Fundy vont à dire que le homard de la Nouvelle-Ecosse est considéré supérieur en saveur à celui que l'on prend sur le fond boueux de ses propres fonds de pêche. Au cours de la dernière saison, environ cinquante-quatre cargaisons de homards vivants ont été expédiées à Saint-Jean de la Nouvelle-Ecosse, comprenant environ 393,332 homards. Une bonne quantité de ce poisson s'est rendue aux homarderies le long de la côte, et le reste a alimenté le commerce de détail.

ÉGREFIN.

Nouveau-Brunswick.

Grand-Manan.—La capture de l'égrefin dans le cours des mois de mai, juin et juillet a été bonne en moyenne, bien que très irrégulière en juillet. Vers le 7 août, ce poisson parut en abondance dans le Chenal Nord, et on en fit de bonnes captures. Durant le même temps la pêche était grandement entravée dans la baie de la Longue Ile, par la présence du chien de mer. Durant la première semaine de septembre, les rapports signalent des captures passables tous les jours, mais ensuite elles devinrent pauvres et irrégulières à toutes les stations de pêche. La capture totale est estimée à environ 1,000 quintaux.

Havre au-Castor.—Vers le 29 mai l'égrefin commença à se montrer à la côte, mais les captures furent légères jusque vers le 6 octobre, alors qu'elles devinrent passablement abondantes, et continuèrent à l'être jusque vers le 7 novembre.

Campobello.—Durant la dernière semaine de mai et au cours de juin la capture moyenne a été passable.

Nouvelle-Ecosse.

Digby et Freeport.—Les opérations des homarderies dans ce quartier sont considérablement remplacées par la mise en conserves de l'égrefin, qui paraît être un commerce beaucoup plus profitable. Plusieurs de ces fabriques ont été mises en opération durant les quelques dernières années, et produisent de bons résultats. Ces fabriques donnent de l'emploi à 40 ou 50 hommes, et produisent dans le voisinage de 250,000 boîtes par année. On prend le poisson dans la baie de Fundy et sur le banc Brown, et au cours de la dernière saison la capture a été passablement bonne. La capture à Freeport a été estimée à environ 4,000 quintaux, et à Digby de 581,929 livres. En outre de cette exploitation considérable de la mise en conserve, il s'est ouvert un marché important dans les provinces supérieures pour ce poisson, et il y a eu près de 75,000 égrefins d'exportés à Saint-Jean durant la saison.

Yarmouth.—Au cours du mois de mai la capture de l'égrefin a été pauvre et irrégulière, mais dans le mois de juin la moyenne a été passable.

Pubnico.—La capture totale de cette saison a été estimée en dessous de la moyenne, principalement à cause de la rareté de la boitte.

Port La Tour.—Il y en a eu très peu de capturé durant la saison.

Sand Point.—La pêche de l'égrefin à la côte a été très pauvre durant la dernière saison et le poisson très petit. On estime la capture totale à un tiers des années précédentes, et on attribue cette diminution au grand nombre de lignes de fond qui sont constamment tendues au large, ce qui empêche les bancs de ce poisson de venir à la côte comme les années passées. Bien que la capture moyenne à la côte ait relativement manqué, on a fait de bonnes pêches au large, sur les bancs La Have et Roseway, durant toute la saison. Il est fait rapport qu'un grand nombre de pêcheurs américains fréquentent ces fonds de pêche, et durant la dernière saison ils auraient pris en moyenne en approchant 300,000 livres d'égrefin et de morue par semaine.

Lockport.—La capture de l'égrefin pendant toute la saison n'a pas été aussi bonne que l'année dernière, ce qui est dû au fait que ce poisson n'a pas approché de la côte en aussi grande abondance que les premières années. La capture totale est estimée à environ 650 quintaux, ou environ la moitié de la capture de la saison précédente.

Port-Medway.—Vu la rareté de la boitte, la capture de la saison a été excessivement pauvre, d'après les rapports.

Lunenburg.—Ce poisson a paru très abondant vers le 19 juin, et les captures faites jusqu'au 20 juillet ont été passables, lorsque la boitte et le poisson deviennent rares. La capture n'est pas considérée aussi bonne que celle de l'année dernière.

Musquodoboit.—Il est fait rapport d'excellentes captures durant la 3e semaine du juin, mais après cela elles devinrent médiocres et continuèrent ainsi jusqu'au millieu de juillet, alors qu'elles devinrent passablement bonnes quoique très irrégulières.

Isaac's Harbour.—Les prix que les pêcheurs obtenaient pour ce poisson étant très bas, on n'a pas exploité cette pêcherie considérablement,—et conséquemment il y en eut peu de capturé.

Whitehead.—Durant la seconde semaine de juin il y eut chaque jour des captures passables; après cela la pêche devint médiocre et irrégulière. La capture totale est estimée à environ 1,000 quintaux.

Canso.—Il se fit très peu de chose à cette pêcherie jusqu'à la première semaine de novembre, alors que la capture moyenne devint passable. Il n'en est plus fait de rapport après cela.

Cap-Breton.

Arichat-ouest.—La capture totale de l'égrefin va atteindre environ la moyenne des premières années.

Arichat.—L'égrefin est arrivé tard, et la quantité capturée a été assez peu considérable.

Petit de Grat.—Des captures médiocres ont été faites durant la dernière partie de mai, et le 31 de ce mois a été très encourageant, vu qu'il en a été capturé 1,000 quintaux. Au cours de juin, bien qu'il se fit de beaux coups de seine, la moyenne n'a été que passable. La capture totale est estimée à environ 1,500 quintaux.

L'Ardoise.—La capture totale de la saison est estimée bien inférieure à celle des premières années.

Louisbourg.—La capture de l'égrefin durant la dernière saison a été très pauvre, la moyenne n'ayant pas excédé 25 quintaux. La migration de ce poisson aurait été très petite.

Margaree.—Depuis la dernière partie de juin jusqu'à la seconde semaine d'octobre, la capture a été très médiocre et très irrégulière. Le 10 octobre, l'égrefin, d'après les rapports, aurait été très abondant sur les fonds de pêche, mais le gros temps aurait empêché de pêcher.

Mabou.—Les rapports annoncent de médiocres captures durant la dernière partie de juin, et dans le cours de juillet, alors que les captures augmentèrent quelque peu jusque vers le 11, et depuis il n'en est plus fait mention.

Port-Hood.—Avant le 15 septembre les captures étaient très médiocres, et à partir de cette date elles devinrent plus abondantes, mais la pêche qui s'en est faite n'a été que passable, à cause des gros bancs de chiens de mer qui infectèrent la côte et firent de grands dommages aux lignes de fonds. Le chien de mer a commencé à s'en aller vers la seconde semaine d'octobre, et après cela la pêche devint bonne.

Ile du Prince-Edouard.

La seule station sur l'île où il se serait fait des captures dignes de remarque durant la saison est Miminegash, où l'ensemble de la capture peut se comparer favorablement avec celle de l'année dernière, bien que cette pêcherie ne soit pas considérablement exploitée par les pêcheurs de cette partie de la côte.

MERLUCHE.

Nouveau-Brunswick.

Havre-au-Castor.—De bonnes captures eurent lieu tous les jours depuis vers le 17 juin jusqu'au 7 juillet, alors que le poisson devint très abondant, et il se fit de bonnes pêches jusqu'à la fin du mois. Durant les mois d'août, septembre, octobre et la première semaine de novembre, bien que quelque peu irrégulière, la capture moyenne a été bonne.

Grand-Manan.— De petites captures furent faites régulièrement durant la dernière semaine de mai, mais la moyenne a été passable au cours du mois de juin. Durant le mois de juillet il s'est fait de très bonnes pêches, spécialement dans la 2[e] semaine, les bateaux en ayant pris en moyenne 14 quintaux chacun. Vers le 8 d'août le chien de mer devint très nuisible, mais malgré cet obstacle il se fit quelques bonnes captures dans le chenal Nord et la baie de la Longue-Ile, bien que la pêche fut irrégulière. Les rapports accusent de bonnes pêches au cours de septembre à North-Head, et il se serait fait de bons coups de seine à l'île aux Canards et à la Longue-Ile. Octobre a été à peu près la même chose qu'août. En somme, cette pêcherie a été très heureuse et peut se comparer favorablement avec les opérations de pêche de la saison précédente, qui avaient été bonnes. La capture totale s'estime par environ 7,000 quintaux.

Campobello.—La capture de toute la saison est considérée très bonne.

Nouvelle-Ecosse.

Freeport.—La capture totale est portée à environ 6,000 quintaux. Elle dépasse considérablement celle de 1892.

Digby.—De médiocres captures furent faites dans la dernière semaine de mai, mais la moyenne a été passable en juin et bonne en juillet. Du 1[er] août au 20 les captures, bien qu'irrégulières, ont été en moyenne passables, alors que la pêche était entravée par le mauvais temps. Les rapports signalent de bonnes pêches en septembre, puis la capture devint encore passable et irrégulière, et se continua ainsi jusque vers le 1[er] octobre, alors que de médiocres captures furent faites chaque jour pendant environ deux semaines. La capture totale de la saison est estimée à environ 589,690 livres.

Lockeport.—Bien que la merluche paraissait être aussi abondante que de coutume, cependant la capture totale a été moindre que celle de l'année dernière, les pêcheurs ne s'étant pas livrés particulièrement à cette pêche, vu que les prix étaient bas. La capture totale de la saison par les banquiers et les petites embarcations est estimée à environ 700 quintaux.

Sand-Point.—La capture a été bonne au large durant la saison—environ 700 quintaux ont été apportés par les petites embarcations.

Cap-Breton.

Sainte-Anne.—Les rapports témoignent de captures passables qui se seraient faites très régulièrement entre le 20 octobre et le 9 novembre.

Margaree.—Le poisson s'est montré très abondant durant la plus grande partie de la saison, mais par suite de la présence du chien de mer et de la rareté de la boitte, la capture a été faible.

Port-Hood.—Ce poisson a été rare durant l'été, mais il est devenu abondant vers le 15 septembre, et à cette époque sont survenus de gros bancs de chiens de mer qui ont chassé le poisson de la côte et ont détruit beaucoup de rets. Le chien de mer a commencé à disparaître vers la 2e semaine d'octobre, et à partir de là la capture a été bonne jusqu'à la fin de la saison.

Mabou.—Les rapports disent que la merluche a été très abondante en octobre, mais la température est devenue tellement mauvaise qu'il n'y en a eu que très peu de capturé.

Ile du Prince-Edouard.

Alberton et Miminegash.—Bien que cette pêche n'ait pas été poussée avec beaucoup d'activité dans ces quartiers, la capture moyenne est considérée comme étant passablement bonne.

Georgetown.—La merluche a été très rare durant la dernière saison, et la capture en a été la plus petite qui se soit faite depuis quelques années.

ENCORNET.

Nouvelle-Ecosse.

De même que les années précédentes, la seule station de pêche dans la Nouvelle-Ecosse où il se soit pris des quantités d'encornet valant la peine d'être mentionnées, a été à Canso; cependant, il y en eut de grandes quantités de capturées à la Rivière-au-Saumon le 21 juillet, et les rapports indiquent que ce poisson était abondant au Havre-au-Castor durant la dernière semaine d'octobre. La capture totale à la Rivière-au-Saumon est évaluée à environ 10 pour 100 supérieure à celle de l'année dernière. L'encornet est devenu très abondant le 4 septembre dans le district de Freeport, et on y fit de bonnes pêches. Les banquiers qui sont arrivés à Lunenburg vers le même temps ont fait rapport que l'encornet avait été très abondant sur les bancs de Puero. A Canso il fit sa première apparition vers le 24 juin, et on en fit de bonnes captures durant les deux semaines qui suivirent. Ce poisson est devenu abondant à la côte vers le 10 juillet, et une grande flotte qui attendait alors à Canso en fit de bons approvisionnements, bien que les captures aient été très irrégulières. Il disparut durant la troisième semaine d'août, et il n'est plus fait mention d'aucunes captures jusqu'au 28 octobre, alors que ce poisson parut en grande abondance, et l'approvisionnement fut plus grand que la demande.

Cap-Breton.

Arichat.—Passable depuis le 12 septembre jusqu'à la fin du mois.

Petit-de-Grat.—Il s'en est pris de petites quantités dans le cours du mois de juillet et la première semaine d'avril, mais il n'en est plus fait mention ensuite jusqu'au 2 septembre, alors que la capture devint bonne; elle s'est maintenue telle jusqu'à la fin d'octobre, après quoi les captures ont été médiocres.

Gabarus.—Vers le 21 juin on a débarqué ici de grandes quantités d'encornet de petite taille, mais il n'en a plus été capturé après cette date jusqu'en octobre, et alors il s'est fait de très bonnes captures entre le 13 et le 15.

Louisbourg.—L'encornet ne s'est pas montré en aussi grande abondance cette année qu'à la saison dernière, les bateaux ont seulement pu s'en procurer assez pour la boitte au 3 août. Vers le 13 octobre il est arrivé en assez grande abondance, et il s'en est fait quelques excellentes captures pendant environ une semaine.

Sainte-Anne.—Rapporté comme abondant le 19 juillet, et à partir de cette date jusqu'au 28 il s'en est fait des approvisionnements passables tous les jours; après cela la capture a été médiocre.

Ingonish.—L'encornet est le poisson qui sert principalement de boitte dans ce district, et il a été en moyenne exceptionnellement abondant durant les mois de sep-

tembre, octobre et novembre, bien que la capture en a été médiocre et irrégulière depuis le 17 juillet jusqu'à la fin d'août.

Chéticamp.—Excessivement rare jusqu'en octobre, alors il est devenu très abondant; il s'en est fait d'excellentes captures chaque jour durant le reste du mois, aucune ensuite.

Margaree.—Il s'est fait des captures passablement bonnes vers le 18 juillet, mais ensuite la capture a été très faible.

Port-Hood.—A l'exception de quelques bonnes captures qui ont été faites durant la dernière semaine de juillet, l'encornet a été en somme très rare jusqu'à septembre, alors qu'il est devenu assez abondant et s'est continué tel jusqu'à la fin d'octobre.

Nouveau-Brunswick.

Grand-Manan.—Il a été fait rapport de bonnes captures durant la 3e semaine d'août à Flagg's-Cove. Ce poisson s'est encore montré vers le 1er septembre en plus grande abondance, et il s'en est fait de très bonnes captures chaque jour pendant environ une semaine. Il n'en a pas été vu ensuite.

Havre-au-Castor—D'après les rapports, l'encornet aurait manqué de faire son apparition durant la dernière saison; le hareng, dont il a été fait un approvisionnement, a satisfait aux besoins de la localité.

Caraquet.—Il n'a été fait rapport d'aucune capture jusqu'à la fin de la saison, alors qu'il a paru en abondance.

Anticosti.

Pointe Sud-ouest.—Le seul rapport qui a été fait de ce district l'a été vers la première semaine d'août, alors que l'on fit des captures médiocres tous les jours. A English-Bag, il s'est montré en abondance vers le 20 octobre, mais rien après.

Québec.

Paspébiac.—De médiocres captures furent faites durant le mois d'août, et elles ont été passables au cours de septembre.

Pointe Newport.—La capture moyenne de la saison a été passable, bien que d'excellentes captures furent faites durant les premières semaines d'août et d'octobre, et la troisième semaine de septembre.

Grande-Rivière.—Capture moyenne durant août, septembre et octobre.

Percé.—Les rapports indiquent son apparition comme bonne le 25 juillet, mais en moyenne la capture n'a été que passable.

Pointe-Saint-Pierre.—Capture moyenne passable depuis le 25 juillet jusqu'à la fin d'août. Du 18 septembre au 7 octobre il a été très abondant, et après cela il n'en a été capturé que peu.

Sept-Iles.—Dans ce district, bien qu'irrégulière la capture a été bonne en moyenne durant la seconde semaine d'août. Il n'en est plus fait mention ensuite.

LANÇON.

Québec.

Paspébiac.—Il en est fait de médiocres captures durant la seconde et la troisième semaines d'août. Rien ensuite.

Sept-Iles.—Ce poisson a fait son apparition aussi à bonne heure que le 26 mai, et les captures ont été bonnes durant tout le reste de ce mois. Du 1er au 12 juillet la capture a été excellente; elle est alors devenue passable, et elle a été en moyenne bonne le reste du mois. Au cours des mois d'août et de septembre la capture a été très irrégulière, bien que bonne en tous temps.

Longue-Pointe.—Durant la première semaine de juin et les premières semaines de juillet il s'est fait de bonnes captures tous les jours, et après ce temps la pêche, bien que bonne, a été irrégulière.

Sheldrake.—La capture de ce poisson, bien que très irrégulière, aurait été très bonne au cours du mois de juin. Les rapports l'indiquent comme très abondant le 20 juillet, entre cette station et la Pointe-aux-Esquimaux, et il s'est continué ainsi jusqu'à la fin d'août.

Rivière-du-Tonnerre.—Durant les deux dernières semaines de juillet et la première semaine de septembre, les captures ont été bonnes, et il est fait mention d'excellentes captures du 20 au 27 juillet.

Magpie, Moisie et Sainte-Marguerite.—Les captures à ces stations de pêche auraient été passablement bonnes, quoique très irrégulières, et il est fait mention d'excellentes captures faites à Moisie durant la dernière semaine de juillet.

SAUMON.

Nouvelle-Ecosse.

Hall's-Harbour.—On a reçu de source non officielle les renseignements suivants sur cette pêche de Hall's-Harbour. La pêche au saumon à Hall's-Harbour a été, depuis quelques jours, la meilleure qui ait jamais été connue. Il s'en est fait des captures exceptionnellement belles. Vendredi dernier, Thorope et Huntley prirent 152 poissons; Bolser et Keizer en prirent 75, dont l'un pesait 42½ lbs. Dimanche, 91 beaux gros saumons se sont pris dans la nasse de James Houghton, en deux marées; J. W. Thorpe en a pris 301; Bennett et Sullivan ont capturé 96 saumons dans la journée de samedi, et 117 dans celle de dimanche. Samedi dernier, Bolser et Keizer ont expédié dans la glace, de Kentville à Boston, 1,075 livres de saumon. Il a été expédié en tout dans la journée de samedi 2,800 livres de saumon frais de Kentville. La capture totale de dimanche et de lundi s'est élevée à cinq tonnes.

Yarmouth.—Il s'est fait des captures médiocres tous les jours durant la première partie du mois de mai, et elles ont varié de pauvres à passables au cours de juin.

Sand-Point.—Du 25 mai au 17 juin la capture moyenne a été passable, et les rapports indiquent que la saison a été bien meilleure que depuis les cinq dernières années. Il est généralement admis que cette pêcherie s'améliore chaque année.

Lockeport.—Il s'est fait de médiocres captures à la fin de mai et dans le cours de juin. On a capturé environ soixante et quinze saumons à West-Head avec des rets durant ces deux mois; ils ont été vendus frais pour la consommation locale.

Liverpool.—Il s'est fait des captures passables mais irrégulières durant la première partie de juin.

Port-Medway.—La saison tardive et le mauvais temps ont fait que la capture du printemps ne s'est pas élevée à celle de 1892; mais du 19 mai, à peu près, au 8 juin, la capture moyenne a été passable.

La Have.—Les rapports font voir que le saumon a été plus abondant dans la rivière La Have cette année que depuis plusieurs années passées, et il s'en est fait de bonnes captures très souvent.

Isaac's-Harbour.—Légères captures signalées en juin.

Whitehead.—La capture de la saison a produit environ 5 barils.

Canso.—Il en a été très peu capturé durant la saison.

Bayfield.—La dernière saison a été en moyenne passable, et il s'est fait quelques très bonnes captures à la fin de juin.

Cap-Breton.

Saint-Pierre et Petit-de-Grat.—Captures passables dans le cours de juin.

Ingonish.—La capture du saumon en juin est considérée meilleure que l'année dernière. La pêche a commencé à diminuer en juillet, et elle a été finalement close le 22.

Sainte-Anne.—Captures passables durant la première partie de juillet.

Chéticamp.—Passable au cours de juin, mais pauvre du 1er au 12 juillet.

Margaree.—Les captures ont varié de passables à bonnes durant le mois de juin et la première partie de juillet. La capture totale est estimée à 20 pour 100 plus forte que celle de l'année dernière.

Mabou.—De légères captures furent faites assez régulièrement dans le cours du mois de juin, et de passables en juillet, la capture totale ayant été en moyenne quelque peu plus forte que celle de la saison précédente.

Nouveau-Brunswick.

Escuminac.—La saison a été bien meilleure que celle de l'année dernière; il s'est fait de bonnes captures chaque jour du 29 de mai au 15 de juin, et le poisson a été exporté dans la glace à des marchés étrangers. Vers le 16 de juin le saumon est devenu très abondant, et s'est continué ainsi jusqu'au 3 juillet, et pendant ce temps on a fait d'excellentes captures, qui ont été placées dans des congélateurs pour l'expédition d'hiver. Depuis cette date jusqu'au 27 juillet, alors que la pêche à cessé, la capture moyenne a été passable.

Shippigan.—La capture moyenne de la saison a été bonne.

Québec.

Gaspé.—De faibles captures ont été faites tous les jours durant la dernière semaine de mai, après quoi la capture moyenne a été passable jusqu'au 10 juillet.

Sept-Iles.—La capture de la saison est évaluée à la moitié moindre environ que celle de l'année précédente, bien qu'il se soit fait quelques très bonnes captures durant les premiers dix jours de juin. Les rapports signalent des captures passables et irrégulières en juin et durant la première semaine de juillet à la Longue-Pointe, à la Rivière-Saint-Jean, à Mingan et à Sainte-Marguerite.

Anticosti.—Les seuls rapports reçus de la pêche qui s'est faite sur l'île d'Anticosti durant cette saison sont du 7 et du 8 juillet, alors qu'on aurait fait des captures passables à Shallop-Creek.

FLÉTAN

Nouvelle-Ecosse.

Digby.—La capture moyenne durant les mois de mai et de juin a été passable, et la moyenne a été d'environ 9,000 lbs.

Yarmouth.—Il s'est fait des captures passables dans le cours du mois de mai et la première partie de juillet, après quoi les captures ont été médiocres. Vers le 24 août ce poisson aurait été assez abondant au sud-est de Cap-Sable, mais il ne s'y est fait aucune capture par suite du mauvais temps et du manque de boitte. Les rapports font voir que presque tout le flétan qui a été capturé dans ce district l'a été dans le voisinage de Cap-Sable, et a été apporté à l'île du Cap, où il était placé dans la glace, en caisse, et expédié par Yarmouth à Boston, où il s'en faisait une vente active.

Lockeport.—Durant toute la saison de pêche ce poisson a été rencontré en grandes quantités sur les fonds de pêche de la côte et sur les bancs, et l'on estime la capture totale à pas moins de 40,000 livres, vendue aux commerçants de poisson locaux par les pêcheurs eux-mêmes; il n'y en a pas eu d'exporté.

Sand-Point.—La capture moyenne, du 15 mai au 12 juin, a été passable, mais il n'en est plus fait mention jusque vers la première semaine d'août, alors que les rapports indiquent de bonnes captures sur les fonds de pêche au large, sur les bancs de La-Have et Roseway. Durant la 2e semaine de septembre de bonnes captures furent faites sur la partie est de La-Have à l'eau profonde, et elles auraient été passables au même endroit durant la dernière semaine de novembre.

Havre Musquodoboit.—De légères captures furent faites chaque jour du 1er au 13 septembre, quand le flétan devint passablement abondant, mais la pêche en a été empêchée par le mauvais temps.

Isaac's-Harbour.—Très rare durant toute la saison.

Nouveau-Brunswick.

Grand-Manan.—La capture totale du flétan n'a pas dépassé 10 tonnes, parce que cette pêche n'est pas considérablement exploitée ici.

Escuminac.—La capture du flétan a été très pauvre durant toute la saison.

HARENG.

Anticosti.

Baie-des-Anglais.—Durant la première moitié de juin il se fit des bonnes captures chaque jour, et les rapports indiquent que le hareng était très abondant dans ce voisinage vers la première semaine. Au cours de la première moitié de juin et des mois de juillet et d'août il y en eut très peu de pris, si ce n'est du 17 au 20 juillet, alors que les captures ont été bonnes. Rien ensuite.

Baie-du-Renard.—Le 29 mai le hareng est arrivé au large de l'extrémité est de l'île, et le 31 il était très abondant à la Baie-du-Renard, où il est resté jusque vers le 3 juin, alors qu'il est disparu. Il est revenu le 10 juin, et il s'en fit de bonnes captures tous les jours, lorsque la température le permettait, jusque vers le 23, alors qu'il est définitivement parti.

Pointe Sud-Ouest.—Quelques légères captures ont été faites durant la dernière semaine de juin, mais elles n'ont été que passables du 12 au 27 juillet. Bonnes la première semaine d'août, mais pauvres à la fin.

Iles de la Madeleine.

Le hareng a fait son apparition à la fin d'avril, et est demeuré abondant jusque vers la fin de mai, et de très bonnes captures furent faites durant ce temps-là.

Québec.

Pointe Saint-Pierre.—La capture du hareng a été bonne, lorsque le temps le permettait, durant tout le cours de mai et la première semaine de juin, mais médiocre le reste du temps. Durant la première semaine de juillet la capture a été bonne, quelques bateaux en prenant plusieurs barils chaque nuit, et après cela elle a été bonne en moyenne jusqu'au 12 août.

Percé.—Le hareng a fait son apparition vers le 1er mai, et durant la première moitié du mois la capture moyenne a été bonne, mais elle n'a été que passable durant la dernière moitié. De bonnes captures furent faites durant la première semaine de juin, mais elles ont été médiocres le reste du mois. Les rapports accusent de très bonnes captures depuis le 9 juillet jusqu'à la fin du mois, mais durant la première semaine d'août, et du 11 au 30 septembre, les captures ont été légères. Quelques captures passables ont été faites la première semaine d'octobre, et quelques légères captures la première semaine de novembre.

Pointe Newport.—La capture moyenne du hareng du 1er au 17 mai a été bonne, mais le reste du mois, ainsi que dans le cours de juin et de juillet, elle n'a été que passable. Il n'a été fait rapport d'aucunes captures de août à novembre, lorsque ce poisson parut en bonne quantité, mais la pêche en a été empêchée par le mauvais temps. La capture totale de la saison, y compris le poisson pour la boitte, est évaluée à environ 7,000 barils.

Paspébiac.—De bonnes captures ont été faites dans le cours de mai, mais elles ont été médiocres du 1er juin au 1er novembre, alors que les rapports signalent de bonnes captures jusqu'au 14 novembre.

Nouveau-Brunswick.

Caraquet.—Des captures passables ont été faites du 1er au 19 mai, et il n'en est plus fait de rapports après cette date jusque vers le 20 juin, alors que quelques légères captures furent faites chaque jour pendant environ une semaine. Du 12 au 17 juillet la capture a été passable, et depuis le 19 octobre jusqu'à la fin du mois il est fait rapport chaque jour de très bonnes captures de petit hareng. La capture du hareng d'automne a été bonne, et considérée meilleure que pendant les deux années précédentes.

Shippegan.—La capture du hareng depuis le 12 de mai jusqu'à la fin de mars a été bonne, mais il n'en a plus été pris ensuite jusqu'au 4 août, alors qu'il est fait rapport de quelques légères captures pendant quelques jours. La capture totale du hareng du printemps est considérée comme bonne, tandis que la capture d'automne a presque totalement manqué.

Escuminac.—Les rapports signalent de bonnes captures durant le mois de mai, à l'exception de quelques jours, lorsque la pêche a été empêchée par le mauvais temps. Du 15 au 20 septembre, il est fait rapport de quelques légères captures. En somme, la capture du hareng à Escuminac peut se comparer favorablement avec les années précédentes.

Grand-Manan.—A fait son apparition le 7 mai, et il s'en est fait des captures passables jusqu'au 13, lorsque la pêche a été empêchée par le mauvais temps. Du 3 au 13 juin il a été fait des captures passables sur les bancs Ripplings, et ensuite le poisson est devenu abondant, et il y eut de bons coups de seine de gros poisson pendant environ cinq jours. Après cette époque la capture a été passable jusqu'au 11, lorsque l'on prit dans les rets du gros hareng en quantités considérables; cependant, les captures durant la dernière moitié de juillet ont été assez pauvres, à cause des fortes marées. Du 31 juillet au 1er août la pêche a été passable à Indian-Beach, les bateaux prenant en moyenne un baril de gros hareng. Le 9 août les bateaux de l'Anse-à-la-Baleine (*Whale Cove*) en auraient pris un baril chacun, et le lendemain deux barils, en moyenne. Le hareng était encore abondant durant les cinq jours suivants, bien qu'aucune capture ne soit rapportée. Le 16 la pêche a été bonne à Northern et à Southern Heads, et a augmenté jusqu'à devenir très bonne le 19. A la suite de mauvais temps pendant quelques jours, la pêche est devenue bonne à Long-Island, où les rapports font voir qu'il a été pris 500 barils de hareng mêlé dans les nasses, dont une moitié était propre à être fumée et l'autre pour de la sardine. Le 31 août la pêche a été passable à Bradford's-Cove, passable à Dark-Harbour le 1er septembre, et bonne à Flagg's-Cove le 2. Durant les quatre jours suivants, le

poisson est devenu très abondant à Dark-Harbour, à Flagg's-Cove, à Deux-Iles, à Long-Island et à Bancroft's-Point, la pêche variant de bonne à très bonne durant le reste du mois. Vers le 4 octobre des captures passables ont été faites à Cheney's-Passage, mais elles ont été bonnes à White-Head et à Deux et Trois-Iles. Entre le 10 et le 13 le poisson est devenu très abondant à Pond-Point, et à l'embouchure de Grand-Harbour il était de forte taille et de belle qualité. Le 16 il est aussi devenu abondant à Long-Island et à Bancroft-Point, et le 23 il est arrivé en abondance à Whitehead. Durant les deux jours suivants le mauvais temps a empêché la pêche, mais le 26 les rapports signalent de bonnes captures à Big-Duck Island, et à partir de là jusqu'à la fin de la saison la capture moyenne a été passable. En somme, le produit total de la pêche du hareng a été quelque peu au-dessous de la moyenne, spécialement pour le poisson destiné à être fumé, et elle peut s'énumérer comme suit : hareng en conserve, 3,000 barils ; frais, 7,000, ce dernier comprenant le hareng-sardine entièrement destiné à l'exportation, et le hareng fumé, 900,000 boîtes—soit environ 40 pour 100 de moins que la capture de l'année précédente. Cette diminution peut en partie s'expliquer par l'exportation du hareng frais déjà mentionnée.

Havre-au-Castor.—Le hareng a fait son apparition vers le 30 mai, et il est fait rapport de quelques captures peu considérables. Le 25 il est arrivé du gros hareng à Wolf-Head, et il s'en est fait de légères captures jusqu'au 12 août, et alors il est devenu passablement abondant, et il se fit de bons coups de seine chaque jour le reste du mois. Durant la seconde semaine de septembre il se fit tous les jours de faibles captures, et depuis le 21 jusqu'au 19 octobre il y eut quelques excellents coups de seine, et le poisson était de forte taille.

Ile du Prince-Edouard.

Miminegash.—La capture du hareng frais du printemps a été passable. Il n'en est plus fait mention ensuite.

Alberton.—Le hareng a paru vers le 5 de mai en assez grande abondance, de Alberton au Cap-Nord, et vers le 9 mai la capture en est devenue bonne à toutes les stations entre Alberton et Miminegash ; il y eût de très bonnes captures de faites du 9 au 16 mai, et les trois premiers jours de juin, alors que cette pêcherie fut abandonnée, vu que le marché était encombré et que les pêcheurs ne pouvaient disposer de leurs captures.

Tignish et Bloomfield.—A peu près la même chose qu'à Alberton.

Malpèque.—La pêche commença le 20 mai, et le produit de cette pêche rapporta environ 2,000 barils pour la consommation locale et la boitte. Les rapports font voir qu'il n'est pas exporté de hareng du tout de cette station ; on en prendrait une quantité beaucoup plus grande s'il y avait des marchés accessibles.

Georgetown.—Le hareng a fait son apparition aussi à bonne heure que le 14 avril, mais les rapports n'indiquent aucunes captures avant mai, lorsqu'il est devenu abondant et s'est maintenu ainsi tout le mois, et la capture totale est considérée la plus considérable qui se soit faite depuis plusieurs années passées. Le 1er août le hareng s'est montré au large de l'île Pictou, et le 9 septembre il se fit de bonnes captures à l'île Panmure ; de très gros bancs de petits harengs ont été rencontrés au large du cap George.

Cap-Breton.

Port-Hood.—Le hareng a fait son apparition vers le 9 mai, et à partir de là jusqu'à la fin de juin, la capture moyenne a été passable. Au cours de juillet la capture a été pauvre, et il n'y en eut que peu de capturé en septembre et en octobre, à cause du mauvais temps.

Mabou.—Il y a eu de faibles captures de faites depuis le 17 mai jusqu'à la seconde semaine de juillet; il n'en a été capturé que suffisamment pour faire face aux exigences de la boitte.

Margaree.—Les captures dans le cours des mois de mai, juin et juillet ont été légères, et les rapports vont à dire que la pêche a manqué.

Chéticamp.—Il se fit des captures passables du 17 au 23 mai. Ensuite rien.

Meat-Cove.—La capture totale du hareng pendant la dernière saison est beaucoup au-dessous de la moyenne, et il ne s'y fit de captures passables que durant les

deux premières semaines de juillet. Les pêcheurs attribuent cet échec aux seines en bourse, qu'ils ont vu briser les bancs.

Ingonish.—Le hareng a paru vers le 20 mai, et il s'en fit de légères captures durant le reste du mois, ainsi que le premier et les quelques derniers jours de juin. Les rapports indiquent que le banc ordinaire du hareng gras de juillet, qui a coutume de visiter les baies, n'est past venu cette année, et l'on pense que la pêche du homard que l'on exploite si considérablement maintenant effraie ce banc de poissons, le tient en dehors des bancs, et le fait passer à l'eau profonde.

Sainte-Anne.—La pêche a commencé vers le 11 mai, et jusqu'au 26 la capture a été passable. Du 1er au 21 juillet, bien qu'il y eut de bonnes captures, la capture n'a atteint que la moyenne.

Sydney-Nord.—Au cours de mai la pêche a été bonne, mais il y en eut très peu de capturé en juin, excepté le 28, lorsqu'il se fit d'excellentes captures.

Louisbourg.—La capture de la dernière saison a été exceptionnellement légère, à cause du mauvais temps, et de la présence du chien de mer, qui littéralement fourmillait sur la côte. Les seules captures qui furent faites l'ont été du 8 au 19 juin, durant la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août, et servirent à la consommation locale.

Gabarus.—De légères captures furent faites du 10 au dernier jour de juin. Il y en eut quelque peu de pris durant la dernière partie de juillet et du 11 au 16 août. La capture totale est considérée être à peu près la même que celle de l'année précédente, mais le poisson était de petite taille, et avait été capturé à l'eau profonde, aucun n'étant venu dans la baie comme dans les premières années.

L'Ardoise.—Les rapports vont à dire que les captures du hareng ont été médiocres depuis le 9 juin jusqu'à la fin d'août, et du 14 au 25 septembre, lorsque est survenu le mauvais temps qui a empêché la pêche, et il ne s'est pas fait de captures jusqu'au 8 novembre, alors que les captures de chaque jour ont été passables jusqu'au 12. En somme, les captures ont été de beaucoup inférieures à celles de la saison précédente.

Saint-Pierre.—Durant le mois de mai, on prit à la seine du hareng en grande abondance dans le lac Bras-d'Or, et bon nombre de banquiers se sont procuré leur boitte ; mais les seules captures qui méritent d'être mentionnées à Saint-Pierre ont été faites durant le mois de juin, et alors les captures de chaque jour étaient passables. Le 8 novembre une forte migration de gros hareng gras a paru à la côte de Three-Island-Cove, et s'est étendue jusqu'à Point-Michear, et on en prit une grande quantité durant cette semaine-là. La capture totale de cette saison est considérée avoir manqué, et on en attribue la cause à la grande circulation des steamers de chaque jour *via* le canal Saint-Pierre.

Arichat.—La capture du hareng du printemps a été médiocre, et les pêcheurs firent peu de chose ou rien du tout en vendant leur boitte aux banquiers. On attache cependant moins d'importance au hareng du printemps qu'au hareng gras de l'été, dont la capture a été cette année beaucoup en dessous de la moyenne ; les seules captures dignes de mention ont été faites du 16 au 23 septembre, alors qu'il se fit, d'après les rapports, de bonnes captures de gros hareng.

Arichat-ouest.—Les rapports signalent la première apparition du hareng le 1er juin, mais la capture en a été exceptionnellement petite—*i.e.*, des gens qui avaient coutume de prendre de trente à quarante barils en ont à peine pris une douzaine cette année. Les pêcheurs de cette station ont grandement souffert de ce manque de poisson, beaucoup d'entre eux étant gréés considérablement, vu que le hareng dans la baie étant de première qualité, commande un bon prix et se vend bien pour de l'argent comptant.

D'Escousse.—La pêche du hareng a commencé vers le 1er juin, et pendant les dix jours qui ont suivi les captures ont été faibles. Mais vers le 26, des captures passables furent faites tous les jours, jusqu'à la fin du mois. Durant la première moitié de juillet, les rapports signalent de bonnes captures, mais rien ensuite. La capture totale a été d'environ 300 barils, et elle est considérée passablement bonne.

Petit-de-Grat.—La pêche a commencé vers le 10 juin, mais les captures au cours de la saison ont été légères, bien que les pêcheurs firent de bonnes captures à l'eau profonde. La capture totale est évaluée à environ 750 barils.

Nouvelle-Ecosse.

Bayfield.—La capture de la saison a atteint la moyenne.

Canso.—Le hareng a fait son apparition vers le 30 mai, mais il n'est fait mention d'aucune capture jusqu'au 1er juin, lorsque les captures restèrent médiocres pendant la première moitié du mois, et passables durant l'autre moitié. Au cours de juillet la capture moyenne a été passable, et il se fit quelques faibles captures en août, après quoi la pêche a été empêchée par le mauvais temps.

Whitehead.—La première capture aurait eu lieu, d'après les rapports, le 8 juin, et à partir de cette date jusqu'au milieu d'août, il se fit de légères captures tous les jours. Il n'y en a pas eu le reste de la saison, à cause du mauvais temps. La capture totale est estimée à environ 850 barils.

Isaac's-Harbour.—La capture de la saison a été pauvre, chaque homme n'ayant pris que de 10 à 20 barils de hareng gras en juillet. Les bancs de hareng d'automne ne sont pas venus comme auparavant, et les rapports indiquent que la capture totale dans ce district n'excédera pas 25 barils. Le poisson était de bonne qualité, et comme il était bien préparé, il donne satisfaction aux acheteurs. Les rapports vont à dire que la pêche dans ce district diminue chaque année, ce qui est dû au fait que les hommes préfèrent travailler dans les mines d'or, et il en résulte que l'on donne plus d'attention à cette industrie parmi les pêcheurs de Drum-Head, de Seal-Harbour, de Coddles-Harbour, de New-Harbour, de Island-Harbour et de Fishermen's-Harbour, qui sont tous établis dans un rayon de six milles de Isaac's-Harhour.

Rivière-au-Saumon.—La capture totale est d'environ 10 pour 100 meilleure que celle de l'année précédente.

Baie-Spry.—Le hareng a fait son apparition vers le 3 juin, et il se fit des captures passables durant tout le mois. Rien ensuite.

Havre-Musquodoboit.—La pêche a commencé vers le 15 de juin, et il se fit quelques captures légères durant le reste du mois. Au cours de juillet, la capture a atteint la moyenne de passable, mais elle est redevenue pauvre durant la première moitié d'août, et il ne s'en est pas pris jusqu'à septembre, et alors les rapports signalent de bonnes captures chaque jour jusqu'au milieu du mois.

Lunenburg.—Le hareng s'est montré vers le 30 mai, et au cours de juin les captures ont varié de passables à bonnes. Vers le 30 juin les rapports disent que de beaux bancs de hareng sont entrés dans Prospect et la baie Sainte-Marguerite. Du 1er au 29 juillet la capture a été passable, lorsque le banc d'été est arrivé, et il s'en est pris en quantités passables pendant environ une semaine, après quoi quelques excellents coups de filet furent tirés, jusqu'à ce que le mauvais temps vint empêcher la pêche. Les captures faites durant la première partie du mois auraient été de gros hareng d'excellente qualité. Du 1er au 23 septembre, la capture a été passable. Il n'en est plus fait mention après cela, à cause du mauvais temps.

Port-Medway.—Le hareng s'est montré vers le 28 juin, et il en a été pris en quantités passables pendant le reste du mois. Il n'en est plus fait mention ensuite jusqu'au 20 juillet, lorsque les rapports le signalent à Eagle-Head. Du 6 au 11 juin, il se fit de bonnes captures tous les jours, mais il n'en est plus fait aucun rapport, à l'exception de quelques légers coups de seine dans la première partie de septembre.

Liverpool.—Le hareng a paru en petites quantités vers le 24 mai, lorsqu'il se fit quelques médiocres captures. Il n'en est plus fait mention jusqu'au 13 juin, lorsque le poisson commença à se montrer, et il s'en fit des captures médiocres et irrégulières jusqu'au 28. Le lendemain il en fut pris 30 barils dans les rets, et le 30, 150 barils dans les pièges. Le 20 juillet le hareng se formait en banc au large, mais il ne s'en fit pas de captures jusqu'au 29, lorsque quelques bateaux en prirent un baril chacun. Durant la première quinzaine d'août, la capture, bien qu'irrégulière, a été bonne en moyenne. Aucun rapport après cela.

Lockeport.—Le hareng a fait son apparition le 12 mai, lorsque de légères captures furent faites, ce jour-là et le 31. Du 19 juin au 18 juillet, les rapports signalent de légères captures chaque jour. Le chien de mer est devenu très abondant vers le 30 juin, et il empêcha de pouvoir tendre les rets et les pièges. Vers le 1er août le hareng arriva en quantités considérables, et la pêche a été bonne pendant environ 10 jours, lorsque le chien de mer revint encore en abondance, et s'introduisant à l'inté-

rieur des bancs, les chassaient à l'eau profonde. Au cours de septembre la pêche a été très pauvre et très irrégulière. Vers le milieu d'octobre les pêcheurs firent encore des coups de seine passables, et fournirent suffisamment de boitte aux pêcheurs de la côte. Il est fait rapport qu'un homme, à Green-Harbour, avec un jeu de seines, aurait, dans la première partie de juin, tiré un coup de seine d'environ 300 barils, et ce poisson a été vendu pour de la boitte aux banquiers, ce qui aurait rencontré un besoin pressant, vu qu'à cette époque on ne pouvait prendre de hareng avec des rets. La capture totale de la saison a été estimée à environ 2,100 barils. Le nombre de bateaux employés à cette pêche est d'environ 100, ayant chacun en moyenne 6 rets à part d'une seine. Le nombre d'hommes employés est d'environ 250.

Sand-Point.—Les rapports indiquent que vers le 24 mai le hareng était en grandes quantités au large, mais il n'y en eut que peu de capturé à la côte, quoique passablement abondant, parce que les rets des pêcheurs avaient des mailles trop grandes. Le 30 juin il arriva en abondance, mais les rapports signalent peu de captures, excepté le 29, lorsque quelques bateaux en ont pris deux barils de forte taille par rets. Au cours du mois d'août et durant la première moitié de septembre, la capture a été exceptionnellement bonne, les bateaux en prenant de un à quatre barils pendant la première semaine; le poisson était de forte taille et d'excellente qualité. Toute la saison a été considérée bonne; il y en eut environ 5,000 barils de salés et de paqués pour le marché, en outre d'environ 800 barils de vendus frais pour la boitte.

Port-Latour.—Le premier rapport reçu a été le 19 juin, et à partir de cette date les captures ont été médiocres toute la saison, à l'exception de quelques bonnes captures durant la première partie d'août et la première partie de septembre. La capture totale a été estimée a environ 75 pour 100 de celle de la saison précédente, ou environ 3,000 barils. On attribue la grande diminution dans le produit de cette pêcherie à ce que les rets sont laissés continuellement dans l'eau, pendant des semaines consécutives, ce qui éloigne le poisson de ses anciennes frayères et des fonds où il allait chercher sa nourriture.

Pubnico.—La pêche a totalement manqué à cette station, comme l'année précédente.

Yarmouth.—Le hareng est arrivé le 15 mai, et depuis cette date jusqu'à la fin de juin les rapports indiquent de légères captures chaque jour. Vers le 14 septembre le hareng a été abondant à Mud-Island.

Digby.—Le hareng a fait sa première apparition vers le 19 mai, mais d'après les rapports les captures ont été légères et irrégulières. La quantité totale qui en a été exportée durant la dernière saison est estimée à environ 551 barils.

MORUE.

Anticosti.

Baie-des-Anglais.—Première apparition rapportée le 1er juin, et la capture moyenne a été bonne durant ce mois. Le 24, les bateaux sur la partie ouest de l'île en ont pris en moyenne 5 *drafts* (238 livres), et les pêcheurs en avaient autant qu'ils pouvaient en préparer. Au cours des mois de juillet et d'août, les captures, quoique quelque peu irrégulières, ont été passables en moyenne. Il n'en est plus fait mention après cela jusqu'au mois d'octobre, et durant les deux premières semaines de ce mois d'excellentes captures sont signalées. La capture totale de 28 bateaux durant la saison est évaluée à 1,114 *drafts* (238 livres).

Baie-au-Renard.—Des captures passables de morue ont été faites à partir du 31 mai jusque vers le 23 juin, lorsque de forts vents d'est ont éloigné le poisson de cette extrémité de l'île. Il n'y a pas eu d'autres captures de signalées après cela. La capture totale de 5 bateaux est estimée à environ 175 *drafts* (238 livres).

Pointe Sud-ouest.—Première apparition vers le 23 juin, lorsque la morue s'est montrée en grandes quantités, mais les captures, quoique bonnes jusqu'au 23 août, ont été très irrégulières, à cause du mauvais temps, ainsi que la grande rareté de la boitte, ce qui a paru être l'obstacle principal. En somme, la dernière saison a été bonne. Comme il n'y a pas de communications télégraphiques avec les stations sur la partie nord de l'île, il n'a pas été reçu de rapports sur les pêcheries de ces endroits.

Québec.

Sept-Iles.—La morue a fait sa première apparition vers le 26 de mai, et depuis cette date jusqu'au 4 juin, les captures ont été faibles. Durant le reste du mois jusqu'au 14 de juillet, les captures ont été bonnes, mais il s'en est fait d'irrégulières jusqu'au 15 de septembre.

Rivière Saint-Jean.—La pêche a commencé le 10 juin, et depuis cette date jusqu'au 10 de juillet, les captures ont été bonnes chaque jour. La capture totale est estimée à 1,000 quintaux.

Longue-Pointe.—Du 10 au 26 juin, les rapports signalent de bonnes captures tous les jours, et pendant la semaine qui a suivi quelques excellentes captures furent faites. Du 3 au 10 de juillet, la capture a été passable, mais le mauvais temps a empêché de faire la pêche pendant environ une semaine, après quoi il se fit quelques bonnes captures, et les rapports disent que le poisson était passablement abondant entre Sheldrake et la Pointe-aux-Esquimaux. Au cours du mois d'août les captures ont été passables, mais irrégulières. Du 5 au 10 septembre la pêche a été passable entre la Rivière-du-Tonnerre et la Pointe-aux-Esquimaux ; elle a été très bonne les jours suivants à la Pointe-aux-Esquimaux, et les captures passables à la Longue-Pointe jusqu'au 15, lorsque le mauvais temps est venu interrompre la pêche. Du 2 au 12 octobre les captures ont été bonnes à la Longue-Pointe. De la Pointe-aux-Esquimaux à Sheldrake la pêche aurait été passable la 9, et elle aurait été bonne de Sheldrake à la Rivière-du-Tonnerre le 12. La capture totale est évaluée à environ 1,600 quintaux.

Moisie et Sainte-Marguerite.—Du 28 juillet au 12 septembre les captures ont été passables, bien que très irrégulières.

Sheldrake.—Les captures ont été bonnes en moyenne au cours de juin, et il y eut quelques excellentes captures durant la dernière moitié du mois. Depuis le 1er juillet jusqu'à la troisième semaine d'octobre, les captures ont été passablement bonnes, quoique très irrégulières.

Baie-du-Tonnerre.—Les rapports signalent de bonnes pêches durant la seconde semaine de juin, et passables la semaine dernière. Du 1er au 18 juillet il se fit des captures passables chaque jour, et durant le reste du mois les captures furent généralement meilleures. La capture totale est estimée à environ 5,500 quintaux.

Gaspé.—La capture de la morue pendant toute la saison est considérée quelque peu en dessous de la moyenne des années précédentes.

Pointe-Saint-Pierre.—Le premier rapport sur la morue, du 17 mai, indique une moyenne de $\frac{1}{2}$ par bateau ; à partir de là jusqu'au 11 août, la capture moyenne a été passable, bien qu'une excellente capture de 500 *drafts* ait été faite durant la dernière semaine de juillet. Depuis le 11 août jusqu'à la fin de la saison, bien que la morue fut abondante, la rareté de la boitte et le mauvais temps ont empêché la pêche. Les rapports disent que les opérations de la dernière saison ont été bonnes, et le produit des 125 bateaux engagés dans cette pêcherie est estimé en moyenne à 130 *drafts*.

Percé.—La première capture de la morue a été signalée le 20 mai, et le poisson est resté en abondance jusqu'au 16 juin, lorsque la pêche a été suspendue à cause du mauvais temps. Vers le 25, la morue abondait, d'après les rapports, mais la capture n'a été que passable par suite de la rareté de la boitte. Le 5 de juillet la boitte devint abondante, mais les grandes marées et le gros temps ont empêché les pêcheurs de faire plus qu'une capture moyenne, ce qui a continué jusqu'à la clôture de la saison, bien que la boitte soit encore devenue rare après le 21 août.

Grande-Rivière.—La morue a fait son apparition le 1er mai, mais il n'est pas fait rapport de captures avant la dernière partie du mois, lorsque de légères captures furent faites tous les jours. Durant les premiers dix jours de juin, les captures ont varié de passables à bonnes, mais ensuite elles devinrent médiocres, à cause de la rareté de la boitte. Les captures faites au cours de juillet furent en moyenne passables, bien que la morue aurait été abondante sur les bancs vers le 15, et les banquiers s'en retournèrent chargés vers la seconde semaine d'août. Les fortes marées et les mauvais temps ont empêché la pêche à la côte dans le cours du mois d'août, bien qu'il y ait eu quelques captures de faites durant ce mois ainsi qu'en septembre. Le 15 de ce mois les bateaux s'en retournèrent encore des bancs avec de bonnes charges, et il s'en est pris quelque peu à la côte durant la dernière partie de septembre, le mois d'octobre et les premiers jours de novembre.

Pointe-Newport.—La pêche a commencé le 23 mai, et les captures ont été passables en moyenne durant le reste du mois, bien que le 26 il soit fait rapport de bonne pêche sur les bancs de l'Orphelin et Bradelle. Le 25 juin la morue était abondante à la côte et sur les bancs, mais les captures n'ont été que passables à cause de la rareté de la boitte, bien qu'il se soit fait quelques captures à la côte. La capture moyenne au cours de juillet et durant les premiers jours d'août a été passable, après quoi la température est devenue mauvaise, et il ne s'est fait que quelques captures durant le reste du mois. Du 5 au 15 du mois d'août, la morue et la boitte ont été bonnes sur les bancs, et malgré le temps défavorable quelques bateaux avaient de vingt à vingt-cinq *drafts*. Durant les premiers dix jours de septembre la pêche a été pauvre, mais elle est devenue ensuite passable à la côte, tandis que les bateaux s'en revinrent des bancs avec une moyenne de dix-huit *drafts*. Au cours du mois d août et durant les premiers jours de novembre, les rapports signalent des captures passables chaque jour, lorsque le temps le permettait. La capture totale de la saison est estimée à environ 8,000 *drafts*.

Paspébiac.—La morue fit son apparition le 19 mai, et les rapports indiquent de très bonnes captures pendant environ quatre jours, et dans le cours des mois de juin et juillet la capture a été passable, mais après cela elle est devenue médiocre à cause de la rareté de la boitte et du mauvais temps, et s'est continuée ainsi jusque vers le milieu de septembre, et depuis cette date jusqu'à la fin d'octobre la capture a été passable. Durant la première moitié de novembre les captures ont varié de passables à bonnes.

Nouveau-Brunswick.

Caraquet.—Le premier rapport reçu de cette station le 29 mai fait voir que la pêche de la morue a été très bonne sur les bancs de Miscou, où quelques bateaux en ont capturé en moyenne 15 quintaux—il y en a qui ont atteint jusqu'à 30 quintaux. Les captures à la côte du 1er au 12 juin ont été médiocres, à cause de la rareté de la boitte, mais le reste du mois elles ont varié de passables à bonnes. Durant la première semaine de juillet les captures sont redevenues médiocres, à cause de la rareté de la boitte, et il n'en est plus fait de rapport ensuite jusqu'à la première semaine d'août, lorsque de bonnes captures furent faites, et les bateaux en ont pris de 15 à 25 quintaux. La capture totale jusqu'à présent est estimée à 10 pour 100 meilleure que celle de la saison précédente. Durant la dernière partie de la saison, la pêche a manqué en partie par le mauvais temps, et on la considère d'environ 20 pour 100 moindre que l'automne dernier. Durant une tempête qui est survenue le 22 août, les bateaux ont été tellement endommagés qu'il a fallu en mettre quelques-uns à terre pour les faire réparer, ce qui leur a fait perdre environ deux semaines de pêche.

Shippigan.—La pêche a commencé vers le 12 de mai, mais il ne se fit pas de captures dignes de mention avant le commencement de juin, qui a été un mois exceptionnellement heureux, et pendant lequel les bateaux ont eu leurs cargaisons complètes, et la capture, d'après les rapports, aurait été la plus considérable qui se soit vue depuis des années. Durant la première semaine de juillet, bien que la pêche n'ait pas été aussi bonne que le mois précédent, les bateaux firent de bons voyages, après quoi la capture, tout en étant irrégulière, a été pauvre jusqu'à la fin du mois. La capture jusqu'à date excéderait celle de l'année dernière. Au cours des mois d'août et de septembre, les captures ont été faibles et irrégulières, mais durant les deux premières semaines d'octobre il se fit quelques excellentes captures par les pêcheurs à la côte. En somme, la capture de la saison est quelque peu en dessous de la moyenne, c'est-à-dire, qu'après les opérations d'une saison passable, les bateaux comptent en moyenne 150 quintaux, et les goélettes 200 quintaux. Durant cette saison, les bateaux n'ont donné en moyenne que de 110 à 120 quintaux, et les goélettes une moyenne de 175 quintaux. Cette pêcherie est exploitée sur une très grande échelle dans ce district, et il y a environ 110 bateaux et goélettes qui y font la pêche. On y prépare le poisson pour l'expédier en grande partie aux ports de la Méditerranée et des Indes Occidentales.

Escuminac.—La capture de la morue durant tout le cours de la saison est considérée comme passable, et il y a d'excellentes captures de faites durant la troisième semaine de juin et la seconde semaine de juillet.

Campobello.—La première nouvelle reçue le 28 mai indique une pêche passable, mais la pêche à la ligne de fond dans le chenal n'a pas atteint la moyenne. Durant les deux premières semaines de juin la pêche s'est quelque peu améliorée, mais après cela elle est devenue médiocre, et est restée telle jusqu'à la fin du mois. Il n'est plus fait rapport de captures après cela, si ce n'est durant les deux premières semaines de septembre, lorsque de faibles captures furent faites chaque jour.

Havre-au-Castor.—La morue a fait son apparition vers le 23 mai, et à partir de cette date jusqu'à la fin de septembre la capture a été légère.

Grand-Manan.—Première capture rapportée le 7 mai, et la capture a été passable durant ce mois. Le 31 mai la morue était abondante à Dark-Harbour, et le lendemain abondante à Grand-Manan. Au cours de juin la capture moyenne a été bonne. Il se fit aussi de très bonne pêche sur les bords du Grand-Manan le 17, et à Money-Cove le 24, lorsque les bateaux en prirent en moyenne 5 quintaux chacun. La pêche de la côte n'a été que passable dans le cours de juillet, mais les banquiers arrivèrent à la fin du mois avec de bonnes cargaisons des bords du Grand-Manan et d'Ingall. Du 7 au 10 août la morue a été abondante sur les battures de la côte, et il est fait mention de bonnes captures. Le 12 il se fit de bonnes pêches sur les fonds graveleux, et durant les quatre jours suivants il se fit d'excellentes captures à Bradford's-Cove, Clark's-Rock, Southern-Head et sur les battures de la côte. Après cela, lorsque le temps le permettait, la capture moyenne a été passable à Flagg's-Cove et à Bradford's-Cove. Au cours du mois de septembre la pêche a été comme suit:—passable le 2 à Bradford's-Cove, et elle a quelque peu augmenté durant les trois jours suivants; très bonne sur les battures de Southern-Head et à Bradford's-Cove le 6 et le 7, et le 8 les bateaux comptaient en moyenne 6 quintaux. Le 11 la pêche a été passable sur les battures et aux Trois-Iles; le 12 et le 13 les rapports signalent de bonnes captures à Bulk-Head, Southern-Head et sur les battures. Elles ont augmenté le lendemain jusqu'à devenir très bonnes à Southern-Head et Bradford's-Cove, après quoi le mauvais temps a empêché les opérations de la pêche. Du 18 au 27 quelques bonnes captures ont été faites à Bradford's-Cove, Southern-Head, Trois-Iles, Ile-au-Canard, Bulk-Head, Raud's-Rock, et sur les battures de la côte, et du 24 au 26 inclusivement, d'excellente pêche a été faite à Bulk-Head. Lorsque le temps le permettait en octobre, il est fait mention de captures passables à North-Head, Raud's-Rock et à Deux et Trois-Iles. Si l'on prend en considération le nombre d'hommes engagés à faire la pêche dans ce district, que l'on porte à environ 400, la capture totale, comprenant 5,000 quintaux de morue séchée et 200 tonnes de morue fraîche, peut être considérée avoir été bonne.

Ile du Prince-Edouard.

Miminégash.—Cette pêcherie n'est pas beaucoup exploitée sur cette partie de la côte. La capture totale de la saison a été, comme d'habitude, médiocre.

Alberton.—Ici aussi, la capture a été médiocre pour les raisons déjà données, bien que quelques bateaux firent passablement bien.

Malpèque.—La pêche a commencé vers le 23 mai, et la capture a atteint la moyenne.

Georgetown.—La pêche de la morue a commencé vers le 25 mai, mais les captures ont été médiocres, et les plus faibles depuis quelques années. Le chien de mer a été très abondant, beaucoup plus que d'habitude, et s'est montré nuisible et destructeur. Les rapports venus des pêcheurs sur les bancs disent que par suite du mauvais temps la capture de la morue n'a pas été ce qu'elle aurait pu être autrement.

Iles de la Madeleine.

Par suite de l'inopération du câble télégraphique durant la plus grande partie de la saison, les rapports journaliers ne furent pas envoyés. Vers le 22 mai la morue s'est montrée en très grande abondance, mais par suite du mauvais temps il ne se fit pas de captures. Depuis le 6 juin environ jusqu'à la fin de juillet, les captures ont été médiocres, mais pendant le reste de la saison elles ont atteint une moyenne passable. Les rapports venus de l'île Bryon et du côté nord des îles de la Madeleine, font voir que la pêche a été bonne durant toute la saison.

Cap-Breton.

Port-Hood.—Première apparition vers le 18 mai, et durant ce mois les captures ont été bonnes. Au cours de juin la capture a été plutôt légère, mais durant le mois de juillet la moyenne a été passable. Depuis le 1er août jusqu'à la fin de la saison les captures ont été passablement bonnes lorsque l'on pouvait se procurer de la boitte et qu'il faisait beau.

Mabou.—Quelques légères captures furent faites vers le 30 mai, mais depuis le 26 de ce mois jusqu'au 13 de juin il se fit de bonnes captures chaque jour. Après cela la boitte se fit rare, et jusqu'au 11 d'août les captures n'ont été que passables en moyenne. Durant le reste du mois on s'est peu occupé de cette pêcherie, vu que les pêcheurs étaient employés à des travaux du gouvernement à l'entrée du havre. Au cours de septembre il s'est fait peu de chose, ou rien du tout de Mabou à vingt milles au nord, par suite de gros vents et de mauvais temps. En octobre la morue a été très abondante, mais il s'est pris très peu de poisson à cause du mauvais temps. Le chien de mer a été plus abondant sur la côte que depuis nombre d'années, et il a sans doute beaucoup contribué à diminuer la capture de la morue.

Margaree.—La morue a été assez abondante sur la côte pendant la plus grande partie de la saison, mais par suite de l'abondance du chien de mer, la rareté de la boitte, et le peu de dimension des bateaux engagés dans cette pêcherie, les captures n'ont été que passables en moyenne. Les pêcheurs disent que le poisson se tient beaucoup plus au large qu'auparavant.

Chéticamp.—La pêche a commencé le 19 mai, et la capture moyenne jusqu'au 7 juillet a été passable ; mais pendant le reste du mois elle a été médiocre. Du 6 au 15 d'août il s'est fait des captures passables tous les jours. Après cela, par suite des vents d'est, des fortes marées et de la rareté de la boitte, il ne s'en est pris que peu jusqu'au 6 octobre, lorsque l'on fit des captures passables pendant environ dix jours, quand le temps le permettait. Du 16 à la fin du mois les rapports signalent de légères captures tous les jours.

Meat-Cove.—Au cours de juin et de la première partie de juillet il y eut une bonne migration de poisson, et la capture moyenne a été passablement bonne. Depuis cette date il s'est fait très peu de chose jusqu'à la fin de la saison, lorsque le temps le permettait, et qu'on pouvait se procurer de la boitte. Les rapports font voir que la capture de la dernière saison a été quelque peu meilleure que les années précédantes.

Ingonish.—Du 15 mai à la fin de juillet, bien que la présence de la morue fut assez bonne, les captures ont été plutôt médiocres, à cause de la rareté de la boitte. Durant les deux premières semaines, et la dernière semaine d'août, les captures auraient été passables, bien que les bateaux eussent été grandement endommagés et désemparés par la sérieuse tempête du 22. Le 2 septembre le poisson était abondant, mais par suite des grands vents et des fortes marées, les captures durant le mois n'ont été que passables, bien qu'il se fît d'excellentes captures du 11 au 15 inclusivement. Le mois d'octobre a été meilleur que d'ordinaire depuis quelques années, mais comme d'habitude durant ce mois, la température a été très changeante ; cependant, les bateaux faisaient des captures passables lorsque le temps le permettait.

Sainte-Anne.—La morue a fait son apparition vers le 12 de mai, et il en a été capturé en petites quantités assez régulièrement jusqu'à la fin d'août.

Sydney-Nord.—La pêche a été médiocre toute la saison.

Louisbourg.—La pêche a commencé vers le 9 de mai, mais depuis cette date jusqu'à la fin de juillet les captures furent très légères. Durant les mois d'août et de septembre la côte fourmillait de chiens de mer, la boitte était rare, et la pêche a été ainsi grandement endommagée. On estime qu'il ne s'est pas pris plus de $200 en valeur de poisson du 1er d'août au 8 de septembre. Dans la dernière partie de septembre, les bateaux qui pouvaient s'éloigner de la côte de 6 à 10 milles ont pris deux quintaux en moyenne. La température a été orageuse dans le cours d'octobre, mais il se fît quelques légères captures.

Gabarus.—La morue s'est montrée vers le 22 mai, et il s'en est pris en quantités passables jusqu'à la fin de juin, Après cela, la pêche a été médiocre, à cause de la rareté de la boitte jusqu'à la fin d'août. Au cours des mois de septembre et d'octobre le mauvais temps a empêché la pêche, bien qu'il se soit fait quelques bonnes captures

durant la seconde et la troisième semaine de septembre. La capture totale est estimée à 25 pour 100 moindre que celle de la dernière saison.

L'Ardoise.—La première capture de la morue a eu lieu le 2 juin, et la moyenne à été passable durant ce mois. En juillet, la pêche est devenue médiocre, mais elle s'est quelque peu améliorée durant la première moitié du mois d'août, la dernière moitié ayant été très orageuse pour la pêche. Il s'est fait de passables captures assez régulièrement au cours des mois de septembre et d'octobre, bien que le mauvais temps ait quelque peu nui à la pêche en septembre. On évalue la capture totale supérieure à celle de l'année dernière.

Saint-Pierre.—La pêche de la morue a été médiocre en moyenne dans ce district, mais les pêcheurs de cet endroit et des environs disent qu'ils ont fait aussi bien sinon mieux que l'année dernière. Dans le lac du Bras-d'Or il s'est fait quelques légères captures pendant toute la saison à compter du 25 avril. Le 4 de juillet la pêche a été passable sur les bancs de l'Est, et le 4 août les vaisseaux faisaient mieux en moyenne qu'à la saison précédente. Le 20 la pêche de la morue a été passable, et la boitte abondante, sur les bancs de l'Est, et vers le 11 septembre les rapports disent que la pêche était passable lorsque le temps le permettait.

Arichat.—La pêche à la morue a été bonne en moyenne du 9 mai au 21 août, mais elle a été médiocre après cette date. Le mauvais temps qui est survenu le 21 août, de même que le manque de bateaux suffisamment grands et d'engins de pêche convenables pour prendre la boitte, sont autant de causes qui ont contribué jusqu'à un certain point à empêcher la capture d'être plus considérable.

Arichat-ouest.—La pêche de la morue a commencé vers le 23 mai, et bien que les captures furent légères au cours de la saison, elles peuvent se comparer favorablement avec celles des années dernières. La plus grande partie du poisson a été capturée cette année avec des lignes à la main, très peu ayant été capturé avec des lignes de fond. Les meilleurs pêcheurs disent que la quantité prise par chaque bateau a été de 20 à 45 quintaux.

Petit-de Grat.—Du 20 mai au 9 août la capture a varié de passable à médiocre, mais durant le reste de la saison la pêche a été empêchée par le mauvais temps et la rareté de la boitte. Au cours du mois de septembre et du mois d'octobre des captures passables ont été faites lorsque le temps le permettait.

D'Escousse.—La moyenne de la capture a été passable du 30 mai au 13 de juillet. La capture totale des quatorze vaisseaux engagés à faire la pêche dans la baie du Nord est estimée à environ 9,000 quintaux. Les vaisseaux engagés à la pêche en haute mer ont été très heureux depuis plusieurs années, et tous les ans on ajoute un ou deux vaisseaux à la flotte.

Nouvelle-Ecosse.

Bayfield.—La morue a fait son apparition vers le 20 mai, mais les captures ont été médiocres durant toute la saison.

Canso.—La morue s'est montrée dans la baie de Chédabouctou le 8 mai, et il s'en est fait de légères captures jusqu'au 22; depuis cette date jusqu'à la fin de la saison de pêche la capture a varié de passable à bonne.

Whitehead.—La pêche a commencé vers le 18 de mai, mais il n'en a pas été fait de rapport avant juin, lorsque de faibles captures furent faites chaque jour entre le 19 et le 20. Durant la première moitié de juillet il s'en fit de légères captures régulièrement, mais le chien de mer survint et devint très nuisible. Après cela les captures ont été très irrégulières jusqu'au 4 août, et depuis cette date il y en eût très peu de pris. La capture totale est estimée à environ 1,500 quintaux.

Isaac's-Harbour.—Il se fit une capture passable dans la première semaine de mai pour la première fois, mais la pêche a été très irrégulière durant toute la saison, et la meilleure n'a été que passable. Durant le mois d'octobre la pêche a été bonne à l'eau profonde, mais par suite du mauvais temps les pêcheurs n'ont pu se rendre sur les fonds que deux ou trois jours durant la semaine.

Baie-Spry.—Il se fit quelques captures passables mais irrégulières, dans la dernière partie de mai et dans le cours de juin, ainsi que dans la dernière partie d'octobre.

Rivière-au-Saumon.—La capture totale est estimée à environ 10 pour 100 supérieure à celle de 1892.

Havre Musquodoboit.—Depuis le 19 mai jusqu'à la fin de juin, les captures ont varié de passables à bonnes, mais pendant le reste de la saison elles ont été passables lorsque le temps le permettait.

Lunenburg.—Le 5 mai, les rapports indiquent une bonne pêche sur les battures de la côte, mais il n'y eût pas de captures de faites jusque vers le 29, lorsque l'on aurait donné de bons coups de seine durant les trois jours suivants. Du 1er au 15 juin les captures ont été passables, mais le poisson a été rare sur les bancs de l'Ouest et Quero. Durant la dernière partie de juin les rapports indiquent quelques excellentes captures, et pendant le reste de la saison la capture a été passable. Le 11 septembre la morue et la boitte étaient abondantes sur le banc Quero, mais le mauvais temps a nui à la pêche, et les pêcheurs s'en revinrent vers le 27, avec une capture moyenne. La capture totale des six banquiers de Lunenburg est estimée à 79,005 quintaux, et des six comprenant la flotte du Labrador, 3,850 quintaux. Les rapports indiquent que la capture totale n'a pas été aussi bonne que celle de l'année dernière, par suite du chien de mer, sur la côte, durant la dernière saison.

Port-Medway.—Bien que cette pêcherie ne soit pas généralement exploitée, les rapports indiquent de bonnes captures du 4 mai à la fin de juin. Il est aussi fait mention de quelques légères captures durant les premières parties de juillet, d'août, de septembre et d'octobre.

Liverpool.—La pêche a commencé vers le 23 mai, et il se fit des captures passables assez régulièrement jusqu'à la fin de juin, lorsque la boitte devint très rare, et comme conséquence les captures ont été très médiocres. Vers le 27 juillet la pêche de la morue aurait été bonne au large, mais la rareté de la boitte a empêché qu'il en fut fait aucunes captures. Du 1er au 11 août les rapports indiquent que la pêche a été passable, mais vers le 17 survint le chien de mer, et il ne se fit plus de captures après cela.

Lockeport.—La morue a fait son apparition le 2 mai, et depuis cette date jusqu'à la fin de juin les captures ont été bonnes, la pêche a été beaucoup meilleure qu'au printemps dernier, et le poisson de bien meilleure qualité. Vers le 27 mai, les rapports indiquent de très bonnes pêches sur les fonds au large, et les petits banquiers ont bien fait. Vers la fin de juin, le chien de mer fourmillait à la côte, et jusqu'au 28 de juillet les captures de la morue ont été très légères. A cette dernière date, cependant, le hareng est arrivé, et il s'est tiré des coups de seine qui donnaient deux barils par rets en moyenne ; la pêche de la morue devint excellente, et elle produisit environ deux quintaux par homme en moyenne. Vers le même temps les vaisseaux arrivèrent des fonds au large avec une moyenne de 22 quintaux, et au cours des mois d'août et de septembre la capture moyenne a été passable. Durant la dernière moitié de septembre, les vaisseaux qui faisaient la pêche sur les fonds au large donnaient une moyenne de 15 quintaux. En somme, les opérations de la dernière saison ont été passablement bonnes, comme l'indique le tableau suivant :—

	Quintaux.
Capture totale des banquiers de la saison	12,500
" " des petites embarcations	4,600
" " des bateaux	4,400
Grand total	21,000

Nombre total de bâtiments jaugeant de 75 à 100 tonnes—banquiers, 10 avec 180 hommes.
" " " " 10 à 40 " —sur les bancs à la côte, 15 avec 135 hommes.
" " " —pêchant à la côte, 80 avec 240 hommes.

Sand-Point.—La pêche a été bonne sur les fonds au large durant la première semaine de mai, et s'est continuée bonne durant tout le mois. Vers le 29 de mai les banquiers ont rapporté que la pêche était bonne à 18 milles au sud-est du phare Shelburne. Au cours des mois de juin et juillet les captures ont été passables, et les rapports signalent de bons coups au banc Roseway, et sur les bancs La Have le 6 de juin. La pêche fut bonne aussi sur le banc Roseway le 7, le 19 et le 25 de juillet. Durant le mois d'août et la première partie de septembre, les banquiers du large et sur les bancs La Have et Roseway, ont bien fait, tandis que les captures à la côte furent très légères en août, mais augmentèrent quelque peu en septembre. Durant la dernière partie d'octobre et la première partie de novembre, il y eut de faibles captures de rapportées tous les jours. La pêche sur les battures à la côte et le banc

La Have a été passable le 4 de novembre. En somme, la capture totale par chaque bateau à la côte a été médiocre, et n'a pas excédé un tiers de celle de l'année précédente. Il ne serait pas venu de bancs de morue à la côte durant la saison, et le poisson était très petit et dispersé. Malgré le fait que la boitte était très rare dans le cours des mois de mai et de juin, les petites embarcations et les chaloupes avec de petites lignes et des lignes de fond au large ont eu un meilleur succès que depuis les trois dernières années, et les banquiers de l'est, avec leurs petites lignes, ont aussi donné de bons coups.

Port-Latour.—Depuis le 9 mai jusqu'à la fin de juin, les captures ont été passables, mais elles ont été médiocres le reste de la saison. On évalue la quantité totale des captures à environ 50 pour 100 moindre que celle de la dernière saison, et il y en avait très peu de forte taille.

Pubnico.—La pêche de la morue commença vers le 15 de mai, mais le poisson a été rare toute la saison, à l'exception du mois de juin, alors qu'il y eut de bonnes captures tous les jours. La capture totale a été en dessous de la moyenne.

Yarmouth.—Du 15 mai au 1[er] juin, la pêche de la morue a été passable, mais elle est devenue bonne ensuite, et s'est maintenue telle jusqu'au 14; à partir de cette date jusqu'à la fin de mai, elle a été passable. Durant le reste de la saison, la pêche a été médiocre, ce qui provenait surtout de la rareté de la boitte et de la présence du chien de mer, bien qu'il se soit fait de la pêche aux battures Trinité (*Trinity Shoals*) le 14 septembre, et à Yarmouth durant la 3[e] semaine, lorsque le temps le permettait.

Freeport.—Les rapports disent que la pêche a été très bonne sur les bancs, mais médiocre à la côte, bien qu'il ait été fait une bonne capture le 29. Il n'est plus indiqué de captures jusqu'au 21 juillet, lorsqu'il s'en fit de légères tous les jours pendant une semaine. Depuis le 25 jusqu'à la fin du mois, il s'est fait une belle migration de poisson sur les fonds, mais par suite de la rareté de la boitte les captures ont été légères. Durant les premières semaines d'août il se fit des captures passables tous les jours, et vers la dernière semaine de ce mois et les premiers dix jours de septembre, la pêche de la morue devint passable, de même que la boitte, mais le mauvais temps empêcha de pêcher. Du 11 au 18 septembre il se fit de bonnes captures tous les jours. Il ne s'en fit plus ensuite. La capture totale est estimée à environ 7,000 quintaux, et considérée comme étant de 1,000 quintaux meilleure qu'en 1892.

Digby.—Première apparition le 2 mai. Les captures ont varié de passables à bonnes jusque vers le 25 de juillet, lorsqu'elles devinrent médiocres jusqu'à la fin d'août. Durant la première partie de septembre les captures ont encore varié de passables à bonnes, mais après cela la pêche a été médiocre.

MAQUEREAU.

Québec.

Gaspé.—La première apparition du maquereau a été remarquée le 10 de juillet, mais les captures en ont été médiocres et irrégulières.

Pointe Saint-Pierre.—Il y eut très peu de maquereau de capturé.

Pointe du Fort.—Le maquereau a fait son apparition le 30 juin, mais la capture a manqué, d'après ce qui en a été rapporté.

Nouveau-Brunswick.

Caraquette.—Les rapports disent que le maquereau a donné le 26 de juillet à la baie des Chaleurs, mais il n'y a pas eu de captures de faites jusque vers le 8 juillet, lorsqu'il devint abondant, et les goélettes de l'Ile du Prince-Edouard ont donné de bons coups de seine durant les dix jours suivants.

Shippigan.—Le maquereau a fait son apparition le 13 de juin, ce qui était beaucoup plus à bonne heure que l'année dernière, et il se fit de légères captures de gros poisson assez régulièrement jusque vers le 31 juillet, et à partir de cette date jusqu'à la fin du mois les captures ont été bonnes. Le poisson mesurait de 16 à 20 pouces, et les bateaux en prenaient 90 en moyenne. Durant la seconde semaine d'août, bien que le poisson fut abondant, la capture a été médiocre, parce qu'il ne mordait pas. La capture totale, jusqu'à date, est estimée en dessous de la moyenne. Du 12 septembre au 18, la pêche a été très bonne, et le poisson de forte taille. La quantité totale de la capture est estimée à environ 1,000 barils, dont la plus grande partie a été salée et exportée.

Escuminac.—Du 29 juin au 10 juillet, il s'est fait quelques légères captures chaque jour. Vers cette dernière date, le poisson a commencé à venir en grandes quantités, et une goélette en aurait pris environ 40 barils avec des rets à dérivettes (*drift nets*), mais il ne s'en est pas pris à l'hameçon. Du 12 de juillet à la fin du mois les captures ne varièrent que de passables à bonnes, bien que le poisson fut abondant. Il mesurait de 14 à 17 pouces de long. Au cours du mois d'août la capture a été passable, et le poisson fut mis dans des réfrigérateurs, pour être expédié plus tard.

Campobello.—Il s'est fait une capture passable de maquereau le 27 mai, mais il y en a eu très peu d'indiquées ensuite.

Grand-Manan.—La pêche du maquereau a presque complètement manqué cette saison, et il n'y en a eu qu'environ 20 barils de pris. Les rapports indiquent que le maquereau se formait en bancs aux endroits suivants, mais il n'est pas fait mention de captures :—Ile au Phoque, les 26 et 27 juin; Gaunet-Rock, le 3 juillet; à dix milles au large de Swallow-Tail, le 19 de juillet; dix milles au large de Flagg's-Cove, le 9 août, et à 5 milles au large de White-Head, du 23 au 26 août.

Iles de la Madeleine.

Le maquereau a fait sa première apparition vers le 6 juin, mais bien que le poisson fut apparemment abondant, il y en a eu peu de pris avant le 24 juillet, lorsque la pêche à la ligne a été très bonne sur la côte nord de l'île, et les bateaux avec deux hommes chacun en ont pris de 250 à 1,000 par jour. Le maquereau a été plus abondant le 31 juillet que depuis les vingt dernières années, et il se fit de très bonnes captures de poisson de forte taille, mais pas très gras. Au cours des mois d'août et de septembre, les rapports indiquent de bons coups, et le poisson mordait bien à la ligne le 7 août. La pêche au maquereau de l'île Bryon a été très bonne durant la dernière saison. En somme, les opérations de la dernière saison ont été bonnes sur la partie nord-est de l'île, mais très pauvre sur la partie nord.

Ile du Prince-Edouard.

Roseville et Miminegash.—La pêche a commencé vers le 13 juin, et les captures ont été légères jusque vers le 27, lorsque le maquereau aurait commencé à mordre, et à partir de cette date jusqu'au 17 juillet, les captures ont été passables. Durant le reste de la saison, les captures ont été légères. Les rapports vont à dire que la capture de la saison a comparativement manqué, et qu'elle n'a pas dépassé la moitié de celle de la saison précédente. On attribue ce résultat au mauvais temps, vu que le poisson a abondé toute la saison.

Alberton.—Le 6 juin, le maquereau se formait en bancs, mais il n'y a pas eu de captures de faites avant le 16, lorsqu'il y eut de bons coups de seine de donnés sur les côtés nord et ouest de l'île. Le 19, il se fit des captures passables aux rets de Waterford à Tignish, et le poisson arrivait en bancs au large du Cap-Nord. Après cette date, les captures ont été médiocres, mais le poisson se formait en bancs sur les battures Bradley le 28, et à Frog-Pond, Tignish et Alberton le3 et le 4 juin, lorsque la pêche devint passable, spécialement le 15 et le 16. Les goélettes de l'endroit donnèrent de bons coups de filets, et les bateaux d'Alberton et de Tignish en prirent 1,500 en moyenne. Du 19 au 23, le poisson arriva en bancs à toutes les stations de ce district, mais la capture fut médiocre tout le reste du mois par suite du mauvais temps. Le 2 août la pêche fut bonne du Cap-Nord à Kildare, et a donné 800 pièces en moyenne. Le 12, la pêche s'est quelque peu améliorée. Bien qu'il se soit fait des captures passables durant la dernière semaine, le mauvais temps a cependant beaucoup nui à la pêche, et les bateaux avaient été très endommagés le 23. Au cours de septembre, le temps a été très mauvais, et bien que le maquereau arriva en bancs à Alberton le 7, et à Tignish le 25, il n'est pas fait mention de captures. En somme, la capture de la saison a été faible.

Malpèque.—La pêche a commencé vers le 9 juin, et il se fit de légères captures assez régulièrement jusqu'à la fin du mois, lorsque les captures augmentèrent quelque peu jusque vers le 10 août, et les bateaux en comptaient 500 en moyenne. Durant le reste de la saison, il se fit de légères captures lorsque le temps le permit. On

évalue la capture totale à environ 600 barils, dont 500 ont été expédiés aux Etats-Unis, et le reste a servi à la consommation locale.

Georgetown.—Le maquereau a paru le 7 juillet, et les captures ont atteint une moyenne semblable durant le mois. Au cours du mois d'août, les captures ont été plutôt médiocres, bien que les rapports disent que le poisson fut abondant et de bonne qualité le 19. Le 4 septembre la goélette *Orion* arriva avec 103 barils de maquereau, mais rapporta que le temps était trop mauvais pour la pêche. Durant la seconde semaine de septembre, lorsque les bateaux furent sortis, les pêcheurs rapportèrent que le maquereau était abondant, mais qu'il ne voulait pas mordre. Il arriva aussi en bancs à l'île Panmure le 10 juillet et le 29 août, et il mordait bien à la baie Cardigan le 10 juillet. En somme, la pêche a été très irrégulière et peu satisfaisante, et la tempête du 21 août a pratiquement mis fin à la pêche, plusieurs pêcheurs ayant perdu leurs bateaux. La capture totale est évaluée à environ 500 barils, et se compare favorablement avec celle de la saison précédente.

Cap-Breton.

Port-Hood.—La capture du maquereau, d'après les rapports, a été légère ; il n'y en eut que quelques barils de pris avec les rets, et presque pas à la ligne. Ceux qu'on a pris cependant étaient de forte taille et de bonne qualité.

Mabou.—La capture de cette saison a été inférieure à celle de l'année dernière, et presque tout le poisson qui a été pris a servi de boitte.

Margaree.—Première apparition notée le 15 juin, mais il se fit très peu de chose durant la saison, bien que les rapports indiquent de bonne pêche à Friar's-Head du 8 au 12 août, lorsque les bateaux comptaient 800 gros poissons en moyenne. La capture moyenne par bateau pendant la saison est estimée à cinq barils.

Meat-Cove.—Le maquereau a fait son apparition vers le 13 juin, mais bien qu'il fût abondant, et qu'il prît bien l'hameçon à la baie Plaisante le 2 et le 3 août, et au Cap-Nord le 9, la capture totale est restée en dessous de la moyenne.

Ingonish.—Les captures du maquereau du printemps, dont l'arrivée est indiquée comme du 29 mai, quoique irrégulières ont été quelque peu meilleures que celles de l'année dernière ; des bancs ont été rencontrés dans la baie le 5 juin, et on y fit de bonnes captures, dont la plus élevée a été de 800 pièces. Durant le reste de la saison, la capture a été légère.

Sainte-Anne.—La première apparition a été vue dans la seconde semaine de juin, mais il s'en est pris très peu durant la saison.

Sydney-Nord.—De grands bancs de maquereau ont été vus au large du havre en août et septembre, mais il n'est pas fait mention de captures par les bateaux.

Louisbourg.—Première apparition remarquée le 27 mai, et il se fit des captures passables avec des rets au printemps et à l'automne. La capture en juin est estimée à dix barils, et la capture d'automne, qui était de gros poisson gras, comptait cinq barils en moyenne. Les rapports disent que la pêche a été bonne au large de Scatari le 17 novembre.

Gabarus.—Le maquereau a fait son apparition vers le 29 mai, mais il a été très rare toute la saison, le poisson s'étant dirigé à l'eau profonde. La capture totale est évaluée à environ la moitié de celle de l'année dernière.

L'Ardoise.—Les captures du maquereau, d'après les rapports, ont été légères, et la capture totale a été évaluée à beaucoup en dessous de celle de l'année dernière.

Saint-Pierre.—Première apparition vers le 29 mai, mais il ne s'en est pris que très peu durant la saison jusque vers le 8 novembre, lorsqu'une migration de gros maquereau, n° 1, donna à la côte de l'anse des Trois-Iles à la pointe Micheau, et il s'en prit de grandes quantités tous les jours de cette semaine. Durant la seconde semaine de juillet, les migrations de ce poisson ont été différents d'auparavant.

Arichat.—Première apparition le 30 mai. La capture du printemps a totalement manqué, et comme les captures d'automne n'ont pas été générales la capture moyenne n'a été que passable.

Arichat-ouest.—La pêche du maquereau a complètement manqué.

D'Escousse.—Ici aussi, la pêche a manqué, ce qui est principalement dû au petit nombre de bateaux engagés à faire la pêche, et qui vont toujours en diminuant

chaque année, et l'on trouve que la pêche au large dans les navires est plus profitable.

Petit-de-Grat.—Première apparition remarqué le 29 mai, et depuis cette date jusqu'à la fin de juin, il se fit de légères captures tous les jours. Il ne se fit rien ensuite jusqu'à la fin d'octobre, alors que les rapports indiquent qu'il se serait fait de très bonne pêche vers le milieu de novembre. En somme, la capture de la dernière saison a été passablement bonne, et la capture totale est portée à 300 barils, à peu près la même chose que l'année dernière.

Nouvelle-Ecosse.

Bayfield.—Le maquereau a donné le 19 mai, et depuis cette date jusqu'à la fin de septembre, les captures ont été légères, si ce n'est du 5 au 15 d'août, lorsqu'il s'en prit de grandes quantités tous les jours à la ligne. La capture totale de la saison est évaluée au-dessous de la moyenne.

Port-Mulgrave.—Durant la dernière saison, 153 barils de maquereau salé, et 278,330 livres de maquereau frais en barils et en boîtes ont été expédiés de cette station aux Etats-Unis.

Canso.—A donné le 31 mai, et il s'en fit de légères captures assez régulièrement dans le cours de la saison. Le 17 octobre, les bateaux ont bien fait dans la baie de Chedabouctou, où il se fit une capture totale de 432 barils. Les bateaux de Petit-de-Grat ont aussi bien fait, et leur capture totale s'est élevée à 10,800 maquereaux. Le 23, les rapports signalent de bonnes pêches à la tête de la baie, et de beaux coups de filet y furent donnés. Durant la première moitié de novembre les bateaux ont pris en moyenne 150 à 200 poissons chacun.

Whitehead.—Il n'est fait mention que de très peu de captures, et le total n'a pas excédé 75 barils.

Isaac's-Harbour.—Les rapports disent que le maquereau arriva en bancs le 23 mai, mais que les captures furent légères. Le poisson était très gros.

Rivière-au-Saumon.—La pêche du maquereau a complètement manqué ici.

Havre-Musquodoboit.—Le maquereau a fait son apparition vers le 8 juin, et durant la seconde et la troisième semaines de ce mois, la dernière semaine de juillet et la première semaine de septembre, les rapports indiquent de faibles captures tous les jours. La capture totale de la saison dans ce district est portée à environ 492 barils.

Halifax.—On a reçu les renseignements suivants, de source non officielle, sur la pêche du maquereau dans ce voisinage. Le maquereau serait arrivé en bancs au large de la côte le 29 septembre, et il en aurait été pris de 700 à 800 barils dans les anses le long de la côte, qui auraient été vendus pour être expédiés à Boston. Ce poisson eut a été envoyé frais, paqué dans la glace, un peu plus de 100 poissons par baril, de sorte qu'il aurait été capturé près de 80,000 poissons. Les prix obtenus par les pêcheurs variaient de 45 à 50 centins la douzaine. Vers le 10 novembre il était encore abondant au large du havre, mais il n'est fait mention d'aucunes captures.

Lunenburg.—Première apparition remarquée le 24 mai, et à partir de cette date jusqu'au 16 juin, les captures ont été légères. Le 17 il s'en est pris 60 barils avec des pièges, et du 20 à la fin du mois il se fit de bonnes pêches, et l'on en compte environ 400 barils, dont 50 furent vendus pour la boitte, 10 expédiés frais à Halifax, et le reste salé. Durant le reste de la saison de légères captures ont été faites assez irrégulièrement; le poisson était gros, mais de qualité inférieure.

Port-Medway.—Il s'est pris très peu de maquereau durant la saison.

Liverpool.—Le 15 juin, il est fait mention de grands bancs de maquereau qui auraient été vus à dix milles au large, et le 20 il arriva en bancs à trois milles de la côte. Le 21, le 24 et le 26, les captures se sont élevées à 15 et 45 barils respectivement. Vers le 4 juillet de grands bancs ont été vus entre Cap-Sable et Liverpool, mais il n'est fait mention d'aucunes captures jusqu'au 29, lorsqu'il en fut pris 6 barils. Le 10 d'août 120 barils de gros poisson ont été pris avec des rets, et le 12 il en fut pris environ 60 barils. Il n'est plus fait mention de rien jusque vers le 14 novembre, lorsque les bateaux en auraient pris de un à dix barils chacun.

Lockeport.—Très peu de pris, la capture totale n'excédant pas 125 barils.

Sand-Point.—Pêche très pauvre, la capture totale ne dépassera pas dix barils.

Port-Latour.—La pêche du maquereau dans ce district a presque totalement manqué, pour la même cause que pour la pêche du hareng. La capture totale, à l'exception du poisson pour la boitte, et la consommation locale, n'a pas dépassé 50 barils.

Pubnico.—Le maquereau a paru vers le 22 mai, et il s'en fit d'excellentes captures durant les deux semaines qui suivirent; les pièges à l'île Saint-Jean et à Bluff-Head en ont pris en moyenne 50 barils. Pendant la semaine qui s'est terminée le 3 juin, 1,200 barils, d'après les rapports, auraient été expédiés dans la glace à Boston, en outre de 20 barils qui auraient été vendus pour la boitte. Durant le reste du mois les captures ont été légères, bien que le 19 les pièges à Pubnico-Point et à Bluff-Head en aient pris 15 barils. Vers le 20 juillet, il arrivait en bancs dans le havre de Pubnico, mais les captures ont été légères, et il n'en est plus fait mention ensuite.

Yarmouth.—Il en a été pris environ une douzaine dans les pièges le 15 et le 16 de mai, et de grands bancs ont été vus le 22. Du 29 mai au 26 juin, la capture moyenne a été passable, mais durant le reste de la saison le poisson a été très rare et excessivement petit.

Digby.—Il est arrivé en bancs à Digby le 31 mai, et durant le mois suivant de petites captures ont été faites assez régulièrement. Le 26 juin il est arrivé en bancs, d'après les rapports, entre la Pointe-Prime et Les-Loups (*The Wolves*), mais aucune capture n'est indiquée. Durant les deux premières semaines de juillet, de légères captures ont été faites à Digby, et du 19 au 21 les rapports indiquent qu il aurait été fait des captures passables de très gros poisson dans la baie Sainte-Marie. Le premier août, on aurait pris 10 barils de maquereau avec des trappes (dans la la baie Sainte-Marie), et le 24, les rapports venant de la partie inférieure du comté annoncent que le maquereau avait donné le long de la côte de Météghan; ce poisson était du n° 1 et du n° 2, et arriva plus à bonne heure que l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. M. HUTCHINS,

Officier en charge du bureau de renseignements sur les pêcheries.

ANNEXE Nº 5.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Quartier n° 1, comprenant les quatre comtés de l'Ile du Cap-Breton.—**Inspecteur A. C. Bertram, Sydney-nord, C.-B.**

Quartier n° 2, comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro', Halifax et Hants.—**Inspecteur Robert Hockin, Pictou.**

Quartier n° 3, comprenant les comtés de King, Annapolis, Digby, Yarmouth, Shelburne, Queen et Lunenburg.—**Inspecteur J. R. Kinney, Yarmouth.**

QUARTIER N° 1.

RAPPORT ANNUEL DES PÊCHES DE L'ILE DU CAP-BRETON, COMPRENANT LES COMTÉS DE CAP-BRETON, INVERNESS, RICHMOND ET VICTORIA, POUR L'ANNÉE 1893, PAR L'INSPECTEUR A. B. BERTRAM.

SYDNEY-NORD, C.-B., 30 décembre 1893.

A l'honorable SIR CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, avec les tableaux statistiques pour l'année 1893, sur les pêcheries du quartier n° 1, qui comprend l'Ile du Cap-Breton et ses eaux côtières.

Le produit total des pêches de ce quartier pour l'année 1893 se monte à $1,072,-414.89, et fait voir une augmentation sur 1892 de $25,372.54. Cette augmentation se répartit en trois comtés, savoir, Cap-Breton, Inverness et Richmond. Le comté de Victoria accuse une diminution de $5,858.50. Ceci paraît plus clairement par le tableau suivant:—

Comtés.	1892.	1893.	Augmentation.	Diminution.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Cap-Breton	178,958 16	182,705 21	3,747 05	
Inverness	338,945 80	357,753 83	18,808 03	
Richmond	360,953 93	369,629 89	8,675 96	
Victoria	168,184 46	162,325 96	....	5,858 50
Totaux	1,047,042 35	1,072,414 89	31,231 04	5,858 50
Augmentation	....	....	25,372 54	

L'augmentation ci-dessus a été obtenue de la pêche du homard, qui a été exceptionnellement bonne dans les trois comtés en question.

N'eut été cette branche d'industrie, il y aurait eu diminution dans la valeur totale des pêches pour 1893 dans ce district, due en grande partie à ce que la pêche du hareng a manqué, et qui accuse une déperdition de 4,105 barils. Je trouve aussi que le nombre d'hommes engagés à faire la pêche en 1893 a été de 6,924, diminution de 944 sur l'année précédente, la diminution s'étant effectuée dans les comtés de

Victoria, Richmond et Inverness. Le comté de Victoria, dans lequel une mine de charbon a été rouverte cette année, accuse la plus grande diminution. Tandis qu'il y a une augmentation de 7 navires engagés à faire la pêche sur ceux de l'année dernière, il y a une diminution de 61 dans le nombre des bateaux. Les diminutions par comté des hommes et des navires engagés à la pêche peuvent se voir par le tableau suivant:—

Comtés.	Hommes.		Navires.		Bateaux.	
	1892.	1893.	1892.	1893.	1892.	1893.
Cap-Breton	1,531	1,630	9	8	782	846
Inverness	2,091	1,936	10	12	813	785
Richmond	2,412	2,070	62	68	1,143	1,283
Victoria	1,883	1,288	2	2	1,032	795
	7,868	6,924	83	90	3,770	3,709

Il y a une tendance chez nos pêcheurs à s'engager dans d'autres occupations lorsque l'occasion leur en est offerte. Ceci est apparent par les rapports du comté de Victoria, où les mines de charbon de New-Campbellton, qui avaient été fermées depuis 1893, ont été rouvertes cette année, et qui ont donné de l'emploi à un grand nombre d'hommes qui, dans ce district, étaient engagés dans des opérations de pêche l'année dernière et les années précédentes.

Dans ce même comté les carrières de gypse, dont le développement accuse une augmentation cette année, ont employé un nombre d'hommes considérable, et il en est résulté que l'on s'est adressé aux districts de pêche pour fournir à la demande croissante de la main-d'œuvre. Il y a eu aussi une diminution dans le nombre de pêcheurs du comté d'Inverness, où une mine de charbon et une carrière de gypse ont aussi été ouvertes durant l'année.

C'est ainsi que la diminution dans le nombre des pêcheurs s'explique, dans les deux comtés, et ces diminutions sont données dans les rapports. Les pêcheurs à la côte se plaignent de ce que l'industrie de la pêcho n'a pas été profitable depuis quelques années, et qu'il en est ainsi de plus en plus d'année en année. Les années 1892 et 1893 n'ont certainement pas été profitables pour nos pêcheurs à la côte, excepté pour ceux qui ont été engagés cette année, jusqu'à la fin de la saison, dans la pêche du homard.

N'eut été le succès de cette pêche, je crains qu'il y aurait eu de la misère dans quelques localités. La principale pêche de cette île, les premières années, était la pêche à la morue, mais depuis quelques années ce poisson n'a pas été aussi abondant à la côte que vers le temps d'automne. Ceci a été particulièrement remarqué cette année, vu que les pêcheurs ont fait de pauvres opérations jusqu'au mois d'octobre; "Pas de poisson" était le cri journalier. Vers la fin de la saison, le poisson commença à donner à la côte, et bateaux et navires firent de bonnes captures, lorsque le temps le permettait. Il n'y a pas de doute que la morue est un poisson local, qu'il vit en colonies ou en familles, ayant chacune un lieu d'habitation distinct, et que ses migrations sont circonscrites en étendue, ne voyageant que de l'eau profonde à l'eau basse pour frayer et chercher sa nourriture, et chaque famille reste dans sa propre localité. Les pêcheurs nous disent qu'il y a des localités dans lesquelles on trouve invariablement de plus gros et de plus beau poisson qu'ailleurs.

On va même jusqu'à prétendre qu'un pêcheur expérimenté peut dire, après un examen attentif sur l'échantillon qui lui est soumis, où il a été capturé. On attribue à plusieurs causes le fait que la morue se tient à l'eau profonde durant les mois d'été. Une raison donnée est que les navires de pêche venant des Etats-Unis et de la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse, qui font la pêche sur les bancs, éloignent la morue par les grandes quantités de déchets qu'ils jettent sur les fonds de pêche.

Une autre raison est la présence à la côte, depuis les deux dernières années, d'immenses bancs de chien de mer. Ce qui déjoue le plus les recherches scientifiques, c'est que pendant environ 40 ans avant l'année 1892, le chien de mer n'avait jamais été vu visiter nos eaux. L'année dernière, il a fait son apparition après une aussi longue absence, et cette année il a encore été plus abondant et plus destructeur. Lorsque ce poisson venait sur nos côtes, il y a 40 ans, il était assez estimé pour la qualité d'huile qu'il produisait, et le prix qu'on en obtenait par gallon rémunérait les pêcheurs de leur temps et de leur labeur, mais ce qui peut en être obtenu maintenant sur le marché, ne paie pas le coût de la production. Le seul usage que les pêcheurs font maintenant de ce poisson, est de l'employer à nourrir leurs porcs. Il y en a qui prétendent qu'il contient des vertus médicinales et nutritives pour les chevaux, en le séchant, le pulvérisant et le mêlant à leur nourriture.

Si ce poisson continue à fourmiller sur nos côtes comme il l'a fait depuis deux ans, les pêcheurs à la côte vont en souffrir grandement. Le chien de mer ne se contente pas de chasser les différentes autres espèces de poissons des eaux de la côte, mais il détruit les lignes de fond et les rets. Il fait son apparition sur notre côte en juillet et y demeure jusqu'en octobre.

Comme il a déjà été dit, il y a eu une augmentation de 7 navires engagés dans les pêcheries cette année. Cette augmentation, quelque petite qu'elle soit, est un indice agréable, vu que l'expérience de ces années dernières doit enseigner à nos pêcheurs qu'il n'y a que les navires de pêche qui paient. Le département a sagement encouragé ce mode de pêche en augmentant la prime accordée aux navires qui poursuivent cette industrie, et en encourageant la construction d'une classe de navires convenablement adoptés à la pêche. A chaque saison, les bancs avoisinant l'île sont couverts de navires qui viennent des différents ports des provinces maritimes et des Etats-Unis. Les hommes ainsi engagés font beaucoup mieux que les pêcheurs en bateaux, tandis que les propriétaires réalisent de beaux profits pour leur capital investi. Ces navires viennent de loin sur nos côtes, et assurément si leurs propriétaires et ceux qui y sont employés trouvent ce mode de pêche profitable, il en serait ainsi et davantage pour les pêcheurs de notre île, vu qu'ils vivent près des meilleurs fonds de pêche en Amérique et possèdent des avantages que les étrangers n'ont pas. Bien que les rapports représentent le résultat de la pêche de cette année, en autant que nos pêcheurs locaux y sont concernés, ils n'indiquent pas par au moins 60 pour 100 les quantités de poisson qui ont été capturées dans les eaux cotières de cette île. Les statistiques de pêche de la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse, de Saint-Pierre, de Miquelon et des Etats-Unis devraient être consultées pour donner une idée de la provenance annuelle des fonds de pêche qui entourent le Cap-Breton.

MORUE.

Je constate une diminution dans cette branche dans les comtés du Cap-Breton, Inverness et Victoria, et une augmentation dans Richmond, laissant une diminution totale pour tout le quartier de 1,471 quintaux. La valeur totale de toute la capture de la morue pour l'année est de $444,919.50, soit une diminution de $2,358, comparée avec 1892.

HARENG.

Le hareng est le premier poisson qui visite nos côtes au printemps, et les pêcheurs de la morue et du homard dépendent beaucoup sur cette migration pour la boitte. Ce poisson est bien inférieur à la migration de la mi-été, qui commande $2.50 et $3 le baril, plus que le hareng et de printemps et d'automne, qui sert grandement à la consommation locale pour toutes les classes. C'est dans la production de ce poisson que s'est fait sentir la plus grande diminution, qui a été de 4,105 barils, chaque comté contribuant à cette diminution. On ne peut s'expliquer la cause de cette absence du hareng d'été depuis les deux dernières années. Le hareng est connu pour être sensible au mauvais temps, et durant les tempêtes il gagne l'eau profonde. A cette saison aussi bien qu'à la précédente, justement comme il faisait son apparition à la côte, de fortes tempêtes de l'est et du nord-est sont survenues qui ont duré plusieurs

jours. Il se peut que ces tempêtes aient fait retourner ce poisson à l'eau profonde, ce qui aurait causé les diminutions indiquées dans les statistiques des deux dernières saisons.

La perte dans cette branche d'industrie est sérieusement ressentie par nos gens.

Durant les derniers jours de décembre, une migration d'une moyenne abondance de hareng gras et en bonne condition faisait son apparition dans nos eaux côtières, Les pêcheurs aux rets prenaient chaque jour un demi-baril à un baril par bateau. On ne connaîtra le produit de cette pêche que par la statistique de la prochaine saison, vu que le poisson demeurera probablement dans nos eaux durant tout le mois de janvier.

MAQUEREAU.

Cette pêche indique une augmentation totale de 59 barils sur 1892. Le comté d'Inverness accuse une augmentation de 2,500 barils, et le comté de Richmond une diminution de 2,774 barils.

Les rapports venant des comtés de Cap-Breton et de Victoria donnent une augmentation de 255 et de 22 barils respectivement.

Dans un rapport spécial que j'ai fait au département, j'ai traité d'une manière étendue de cette branche d'industrie, donnant les dates des différentes migrations vers nos côtes, les méthodes employées pour capturer et préparer ce poisson dans ce quartier. L'industrie de la pêche du maquereau est susceptible d'un beaucoup plus grand développement de la part de nos pêcheurs du Cap-Breton.

SAUMON.

Les statistiques accusent une augmentation totale dans cette branche des pêcheries sur 1892 de 27,336 livres de saumon frais, de 39 barils en conserves, en outre de 352 boîtes de une livre. Les comtés d'Inverness, de Richmond et de Victoria ont contribué à l'augmentation dans la pêche du saumon, le comté de Cap-Breton seul accusant une diminution. C'est dans le comté d'Inverness que cette pêche prend la plus grande proportion. Le poisson est acheté frais des pêcheurs aux rets, et il est placé soit dans les réfrigérateurs à Margaree-Harbour et Port-Mulgrave, ou expédié dans la glace aux villes canadiennes ou des Etats-Unis. Il y a deux causes qui ont contribué à développer cette branche des pêcheries depuis quelques années. La première, c'est la protection accordée aux différentes rivières par ce département. La seconde, c'est l'augmentation dans le nombre de pêcheurs qui se livrent à la pêche du saumon.

Nonobstant l'exploitation toujours croissante depuis quelques années de cette pêche sur les excellents fonds de saumon, entre Broad-Cove et Eastern-Harbour, il n'y a aucun signe d'épuisement de ces eaux, et le saumon a été plus abondant durant la dernière saison que pendant aucune autre année précédente. La rivière Margaree est la rivière principale pour les frayères de ce poisson. C'est une loi bien établie de la vie de ce poisson que là où les jeunes sont éclos et ont passé leurs premiers jours, ils y retourneront pour frayer lorsque arrivés à maturité, et répéteront ainsi l'histoire de leur éclosion.

GASPAROT.

Il y a une augmentation de 805 barils de gasparot sur l'année précédente, et ce sont les comtés de Cap-Breton, d'Inverness et de Richmond qui ont contribué à cette augmentation, tandis que le comté de Victoria accuse une diminution de 86 barils. Ce poisson est principalement destiné pour la boitte, et les pêcheurs dépendent beaucoup sur le gasparot pour leur approvisionnement de boitte pour leur pêche de hareng du printemps. Il sert aussi à la consommation locale des classes pauvres. Il faut à ce poisson un passage facile et certain des eaux de marée aux eaux fraîches des lacs et des rivières.

L'île du Cap-Breton, avec ses nombreux lacs et rivières, offre d'abondantes frayères au gasparot. L'augmentation indique que l'approvisionnement suffit à la demande.

ÉPERLAN.

Bien qu'il y ait eu augmentation dans le nombre de licences accordées pour la pêche aux rets en bourse, j'ai constaté une diminution dans la capture de l'éperlan de 1,526 livres sur celle de l'année dernière. C'est dans le comté de Richmond que cette diminution a été la plus considérable, et les rapports y indiquent une diminution de 14,656 livres. Le comté de Cap-Breton accuse une diminution de 1,850 livres, et les comtés d'Inverness et de Victoria une augmentation de 400 et de 6,580 livres respectivement.

La cause de la diminution dans le comté de Richmond est due à la rareté de ce poisson dans les eaux de marée et dans les estuaires des rivières.

Le mois de décembre a été doux tout le temps, ce qui a aussi contribué à nuire à cette pêche qui se fait avec plus de succès à travers la glace. Le froid est nécessaire pour envoyer ce poisson gelé sur les marchés. On retire l'éperlan des rets, on le place dans des boîtes et on l'expédie par chemin de fer aux Etats-Unis, New-York étant le principal marché. Les prix varient de 7 à 13 centins la livre.

TRUITE.

Les quelques dernières années n'ont pas été favorables à cette pêche au Cap-Breton, ce qui était dû à la sécheresse que se faisait sentir dans les mois de juillet et d'août, lorsque le poisson remonte aux eaux supérieures des rivières et des cours d'eau. Lorsque les eaux continuent d'être basses et claires dans les cours d'eau, la truite n'entre pas dans les étangs. Je constate cependant une augmentation totale sur 1892, de 1,884 livres, provenant de la capture faite dans le comté de Victoria, qui accuse une augmentation de 3,774 livres, et dans lequel les cours d'eau ont été activement exploités par les Américains qui ont visité Baddeck durant l'été, et qui sont passionnés pour la pêche à la truite. Les comtés du Cap-Breton et d'Inverness accusent tous les deux une diminution. Comme ce poisson sert totalement à la consommation locale, il est difficile de s'en procurer une statistique satisfaisante pour en constater la capture totale durant une saison. Les officiers chargés de faire cette statistique doivent s'en rapporter en grande partie à leur propre jugement, et à celui d'autres personnes dans le district pour arriver à une estimation approximative de la capture de chaque saison.

HOMARD.

Les rapports des quatre comtés de cette île accusent une augmentation dans la capture du homard de 195,715 livres sur 1892. La plus grande augmentation s'est produite dans le comté de Richmond, elle a été de 85,214 livres de plus que l'année précédente, et elle est due à ce que le homard a été plus abondant à la côte que les années passées, notablement dans les quartiers de Gabarus et de Fourchu ; aussi à ce qu'une extension de quinze jours a été accordée à la pêche de cette saison. Dans les quartiers de Gabarus et de Fourchu, beaucoup de pêcheurs n'auraient pas pu acheter leurs provisions d'hiver pour eux et leurs familles n'eut été les revenus de cette pêche. J'ai examiné avec attention la condition du homard durant les jours d'extension, et j'ai trouvé qu'il était aussi libre de frai, et la chair aussi ferme qu'en aucun autre temps de la saison.

Les prix du marché ont quelque peu diminué, mais les paqueurs espèrent qu'ils augmenteront l'année prochaine. Tandis que plusieurs homarderies étaient mises en opération pour la première fois cette année, il y en avait autant des anciennes qui ne fonctionnaient pas. Il n'y aura probablement pas d'augmentation dans le nombre des homarderies l'année prochaine.

HUÎTRES.

Les principaux lits d'huîtres de cette île sont dans les comtés d'Inverness et de Victoria. Bien qu'il y en ait un certain nombre dans les comtés de Cap-Breton et de Richmond, la plus grande pêche s'en fait dans les deux premiers.

Les rapports du comté de Victoria indiquent la plus grande augmentation, mais cette augmentation devrait plutôt être attribuée à Inverness, vu que les pêcheurs du

premier comté obtiennent la plus grande partie du homard qu'ils capturent des lits du district d'Inverness.

Il y eut en tout 2,734 barils de pris cette année, contre 2,631 en 1892. Les lits les plus importants de cette île sont dans la rivière Dennis Basin, comté d'Inverness, et courent une étendue d'environ dix milles. On pêche le homard dans ce district avec les appareils les plus simples. Les principaux marchés sont à Saint-Pierre, Miquelon, et dans les cités et les villes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Durant la dernière saison il y en eut quelques barils d'expédiés aussi à l'ouest que Port-Arthur, Ontario.

Les huîtres du Cap-Breton sont d'excellente qualité, et je n'ai aucun doute que si les lits étaient mieux cultivés, les appareils de pêche mieux choisis, et la pêche faite sur une plus grande échelle, cette industrie deviendrait très profitable pour l'île du Cap-Breton.

MARCHÉS.

Le Canada, les Indes Occidentales et les Etats-Unis sont les principaux marchés pour nos produits de pêche. La plus grande quantité, notamment la morue sèche, est vendue aux commerçants d'Halifax, et de là expédiée aux Indes Occidentales. Une grande partie de notre hareng de printemps et d'automne est expédiée de la même manière, mais notre hareng gras de la mi-été n'est pas propre à ce climat chaud. On expédie aussi du saumon salé en barils aux marchés des Indes Occidentales. Les meilleurs marchés pour le poisson vert sont à Montréal et à Québec, ou il est directement expédié par chemin de fer et par le Saint-Laurent. Depuis les dernières années la demande de cette espèce de poisson a augmenté, et nos commerçants de poisson réalisent des prix plus assurés. Le maquereau, le saumon frais et mariné, ainsi que l'éperlan, trouvent un meilleur marché aux Etats-Unis, bien que les commerçants de poisson disent que le marché américain est sujet à de grandes fluctuations, et que les prix pour le poisson soient incertains.

J'ai traité la question de la protection qui est accordée aux pêcheries de mon district dans un rapport préliminaire, et je ne crois pas nécessaire de revenir sur ce sujet.

Ci-joint est un résumé des rapports des gardes-pêche dans mon quartier, et le tout est respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,

Inspecteur de pêches.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE L'ILE DU CAP-BRETON.

COMTÉ DE CAP-BRETON.

Le garde-pêche Francis Quinan, de Sydney, dit que la pêche du homard a commencé dans sa division le 20 mai. Trois fabriques ont été mises en exploiration, et celle qui a le mieux réussi est située à Southern-Head, baie des Vaches. Les deux autres n'étaient pas montées pour faire de grandes opérations de mise en boîtes, et n'ont produit qu'une quantité restreinte de marchandises. Les grands vents ont détruit plusieurs pièges. Du paquage de la saison, 740 caisses furent expédiées à Boston, et 447 caisses à Halifax. Le homard expédié à Halifax, et le produit de deux fabriques ont été trouvés endommagés, la chair ayant noirci par suite de n'avoir pas été convenablement mise en boîte. Les 447 caisses ont été renvoyées à Saint-Pierre, Miquelon, où on en a fait la vente.

La capture du saumon a été médiocre dans cette division, parce que de fortes tempêtes seraient survenues, et auraient détruit les rets dans le temps que ce poisson faisait son apparition. Durant le temps du frai, il en est monté une quantité peu ordinaire dans la rivière de Sydney Forks. La pêche de la morue accuse une augmentation dans la capture de cette année; vers la fin de la saison, la morue a été très

abondante à la côte. Les pêcheurs se plaignent qu'à la mi-été, la morue est tenue à distance par les déchets que les navires jettent par-dessus bord.

La pêche du maquereau n'a pas été heureuse pour les pêcheurs de cette division, mais les navires américains ont bien fait au large. La capture du hareng de la mi-été a été médiocre, et ce poisson était rare. Il a été pris une certaine quantité de hareng du printemps qui a servi de boitte pour les navires. La capture du flétan accuse une légère amélioration sur 1892. L'industrie de la pêche n'est pas poussée aussi vigoureurement que dans les premières années, par suite du taux élevé des gages payés dans les mines. Bon nombre de gens qui faisaient la pêche sont maintenant engagés dans les mines.

Les règlements de pêche furent bien observés dans cette division, et il n'y a eu que deux plaintes de portées qui eurent pour résultat la condamnation des accusés à l'amende.

Le garde-pêche Alexander McDonald, de la Baie-de-l'Est, signale une diminution dans la pêche de la morue, du hareng et du maquereau dans sa division, qu'il attribue à la rareté du poisson. Du commencement à la fin de la saison, l'industrie de la pêche a été poussée aussi activement que durant les premières années. La saison cependant a été médiocre pour les pêcheurs. C'est la pêche du homard qui a donné les meilleurs rapports, et le paquage dans son district a été de 4,840 caisses supérieur à celui de l'année précédente. Cette augmentation est due à l'extension de la saison pour la pêche, et à moins de tempêtes. Les fonds ont été bien exploités.

La pêche du saumon n'est pas exploitée sur une grande échelle. La pêche du flétan est une chose du passé, à cause de la rareté du poisson. On en attribue la cause à la pêche à la ligne de fond. La pêche de la truite a aussi été médiocre, les eaux des rivières ayant été basses durant le temps de la pêche à la ligne. A l'approche de l'automne, cependant, la truite et le saumon ont monté le cours des rivières en grands nombres pour frayer. La capture du gasparot a été à peu près la même que l'année précédente. Cette branche d'industrie n'est pas poussée vigoureusement, vu que ce poisson visite les baies et les rivières en grands nombres. De la capture de la morue, 75 pour 100 se vendent sur les marchés canadiens, du hareng, environ 30 pour 100, et toute celle du maquereau et du homard. Le reste du hareng et de la morue sert à la consommation locale, principalement dans les districts miniers. La saison réservée a été bien observée, et il n'y a pas eu de violations aux règlements. Il n'y a pas de passes-migratoires, et il n'en est pas requis dans cette division, vu qu'il n'y a pas de moulins sur aucun cours d'eau important. Il y a un ou deux moulins à bardeaux sur des cours d'eau peu importants, mais ces moulins ne fonctionnent qu'en hiver, lorsque l'eau est haute. Il recommande que les ais de chaque côté des pièges à homard sur trois rangs au-dessus du fond soient à $3\frac{3}{4}$ les uns des autres, ce qui permettrait aux petits de s'échapper.

Le garde-pêche Wm. Burke, de Mira-Ferry, en comparant les tableaux statistiques de 1893 avec ceux de l'année précédente, trouve qu'il y a eu une diminution générale dans la capture de toutes les sortes de poissons dans son district, excepté le maquereau, chez lequel il y a une augmentation, principalement dans les divisions de la Baie-Mira et de Main-à-Dieu. Il attribue la diminution dans la pêche de la morue et du hareng à la présence du chien de mer, qui a visité les fonds de pêche de sa division en juillet, et y est restés jusqu'au milieu d'octobre, disséminant le poisson et détruisant les rets.

L'encornet pour la boitte a été abondant et facilement obtenu durant la dernière partie de la saison de pêche. Le poisson qui a été pris et préparé dans sa division a été vendu à Halifax, à l'exception de 600 barils de maquereau qui ont été vendus à Boston. Voici la proportion approximative du poisson qui a été expédié sur les marchés : morue, égrefin, hareng et gasparot, 95 pour 100 ; maquereau, 99 pour 100 ; saumon, 10 pour 100 ; laissant la différence à la consommation locale, avec l'entière capture de la truite, de l'éperlan, de l'anguille et du flétan. Les règlements de pêche y ont été bien observés, et il n'a découvert qu'une seule violation aux règlements concernant le homard, pour laquelle le coupable a été condamné. On n'emploie pas de rets, et il n'y a pas de passes-migratoires dans sa division. Les rivières ont été bien surveillées par lui-même et les gardiens. Il aura besoin de trois gardiens dans sa division à la saison prochaine, durant les mois de juin et de juillet.

Le garde-pêche Richard Hickey, de Sydney-Nord, a le plaisir de faire rapport que la saison de pêche de 1893 a été passablement profitable aux pêcheurs de sa division, et toutes les principales branches de pêche à l'eau profonde et à la côte, à l'exception du hareng, accusent une augmentation satisfaisante sur les captures de l'année précédente. Les statistiques indiquent une légère diminution dans la capture du hareng comparée au rendement comparativement médiocre de l'année 1892. Ce résultat est dû à ce que la migration de hareng de la mi-été ou juillet a manqué. Dans une certaine mesure, cependant, les pêcheurs furent dédommagés par l'apparition d'une excellente migration de hareng dans les havres et les baies durant la dernière partie de l'année qui vient de finir. Ce poisson était de très belle qualité, et il en a été fait de grandes captures dans quelques divisions. Il serait difficile d'assigner aucune cause directe à cette diminution d'année en année dans cette importante branche de l'industrie des pêches. Beaucoup de pêcheurs sont encore d'opinion que le grand nombre de pièges à homard, tendus sur nos côtes dès l'ouverture de la saison jusqu'au milieu de juillet, contribuent à détourner la course du hareng, en empêchant la première migration d'entrer dans les havres et les baies le long de la côte. Une autre cause qui aurait un effet pernicieux tant sur la pêche du hareng que sur celle du maquereau, peut être attribuée à l'obstruction presque continuelle de nos eaux côtières par les steamers à fret et à passagers naviguant entre le Cap-Breton et les ports du Sant-Laurent, de Terreneuve et autres durant la saison de la navigation. Le nombre de steamers engagés dans le commerce du transport du charbon de cette île a considérablement augmenté depuis les cinq ou six dernières années. C'est un fait indéniable qu'avant l'apparition de tant de navires à vapeur dans nos eaux côtières, la pêche du hareng et du maquereau était beaucoup plus profitable que depuis quelques années. Si la rareté du maquereau et du hareng remarquée durant les dernières années peut être directement attribuée à cette cause, alors les pêcheurs n'ont pas besoin d'espérer que cette importante branche de nos pêches s'améliorera à l'avenir, vu que la vapeur remplace rapidement les voiliers dans le transport du charbon des ports du Cap-Breton. L'amélioration dans les autres branches des pêcheries peut être totalement attribuée au temps très favorable dont ont joui les pêcheurs durant la saison de 1893. L'absence de toute tempête forte ou prolongée durant les mois de pêche les plus importants a été remarquable pendant cette saison. La quantité de poisson qui a servi à la consommation domestique peut être portée à environ un quart de la quantité totale du poisson capturé. La plus grande partie du poisson qui n'a pas servi à la consommation locale a été vendue aux commerçants de poisson d'Halifax, une légère partie en ayant été expédiée au marché de Montréal. Les différentes saisons réservées ont été bien observées dans sa division durant la dernière saison. A la suite d'observation attentive et de renseignements régulièrement reçus des parties les plus importantes de sa division, il dit que la loi n'a jamais été mieux observée par toutes les classes de pêcheurs. La seule infraction de l'Acte concernant les pêcheries qui soit venue à sa connaissance durant l'année a été une légère violation des règlements concernant la pêche du homard à la fabrique de MM. S. Picket et Cie, située à l'Anse du Petit-Bras-d'Or. En visitant cette fabrique, le 2 juin, il découvrit plusieurs homards n'ayant pas les dimensions légales sur un lot d'environ 4,000 qui venaient d'être apportés sur les lieux. La chose fut rapportée à l'inspecteur des pêcheries, et une amende de $12 fut imposée au propriétaire de la fabrique. Il dit qu'il a toujours trouvé le gérant de la fabrique et les pêcheurs bien disposés à observer la loi, et il ne croit pas que l'infraction en question ait jamais été intentionnelle de la part de qui que ce soit. Comme les statistiques le font voir, la pêche du homard dans sa division a été très heureuse durant la dernière saison, et il y eut une augmentation de 11,950 boîtes dans la quantité du homard en boîtes préparé à la fabrique du Petit Bras-d'Or sur celle de 1892. L'augmentation aurait été encore plus grande, n'eut été la grande rareté de la boitte pendant la dernière partie de la saison. Il n'y a pas dans sa division de cours d'eau assez important pour mettre en vigueur les dispositions de l'Acte concernant la sciure de bois. Il y a plusieurs petites scieries situées sur des cours d'eau peu importants, dont les propriétaires ont le soin d'empêcher la sciure de bois de tomber dans l'eau. Il n'y a pas de passes-migratoires en opération dans sa division.

Il n'a aucune recommendation à faire pour l'amélioration ou la meilleure protection des pêches dans sa division. Il croit cependant que si la pêche à l'eau profonde était faite par des navires d'un tonnage plus commode au lieu de l'être par des bateaux à voiles comparativement petits, les pêcheries de cet important quartier prendraient le premier rang en valeur avec aucun comté des provinces maritimes.

COMTÉ D'INVERNESS.

Le garde-pêche D. F. McLean, de Port-Hood, dit qu'il y a eu augmentation dans les différentes pêches suivantes, comparé à 1892, savoir :—le saumon, le hareng, le maquereau, le homard, l'égrefin, la truite, le bar, l'éperlan, le gasparot, l'anguille, l'encornet, et diminution dans la morue, la merluche et l'huile de poisson. La cause à laquelle il attribue la diminution dans la capture et le rendement des branches en dernier lieu mentionnées est due au fait que le chien de mer a fréquenté les eaux côtières en abondance, et qu'il a causé de grands dommages aux pêcheurs en détruisant leurs appareils de pêche, et en dévorant le poisson pris aux lignes de fond, aux hameçons et dans les rets. L'augmentation dans les autres branches de la division est due à ce que l'industrie de la pêche a été poussée avec plus de vigueur que l'année précédente, et que le chien de mer n'a pas été aussi abondant durant cette partie de la saison et que le poisson en question a été capturé. Il évalue à dix pour 100 la quantité du poisson qui a servi à la consommation domestique. Ont été exporté aux Etats-Unis environ 90 pour 100 du saumon, 94 pour 100 du maquereau, 75 pour 100 du homard, 75 pour 100 de l'éperlan, 80 pour 100 de l'anguille, et le reste a été vendu au Canada, dont une partie pourra peut-être plus tard être exportée dans d'autres pays.

Presque toute la morue, l'égrefin, la merluche et le hareng salés sont vendus en Canada en premier lieu, et environ 80 pour 100 en sont expédiés de là aux Indes Occidentales et autres pays étrangers. Il est expédié en Angleterre et en France environ 20 pour 100 du homard mis en conserve. La capture du hareng frais est principalement vendue pour de la boitte aux goélettes de pêche canadiennes, et à ceux des navires de pêche des Etats-Unis qui obtiennent des licences d'après le *modus vivendi*. Les différentes saisons réservées ont été strictement observées dans sa division. Il a fréquemment visité chaque localité où quelque infraction à la loi pourrait vraisemblablement arriver, et il a constaté chaque fois que les règlements de pêche étaient observés. Les gardiens spéciaux nommés pour sa division lui ont fait de semblables rapports. Il n'est pas venu à sa connaissance qu'il se soit fait de la pêche illégalement. L'Acte concernant la sciure de bois a été observé dans sa division, et les propriétaires de moulins ont empêché la sciure de tomber dans les cours d'eau fréquentés par le poisson. On considère qu'il est nuisible au poisson de jeter le bran de scie et autres déchets de moulin dans les rivières. Il n'y a pas de passes migratoires dans sa division. Il y avait un rets à piège (*trap net*) de tendu, en vertu d'une licence du département de la marine et des pêcheries, à Hurd's-Point, Port-Hood, et l'île Juner, par John H. Murphy. La capture opérée par ce rets, et la valeur du poisson, pendant la saison, ont été comme suit, savoir :—

	Valeur.
Maquereau, 25 barils, salé	$175 00
Encornet, 40 " frais	120 00
Hareng, 10 " frais	10 00
Morue, 1,500 livres, fraîche	15 00
Valeur totale	$320 00

Presque tout le poisson frais mentionné dans l'état ci-dessus a été employé comme boitte par les pêcheurs de bateaux et de navires. Avant la fin de la saison de pêche, les tempêtes ont fait beaucoup de dommages aux pièges. Il suggère respectueusement qu'une disposition légale compulsoire devrait être passée pour repeupler et louer les bancs d'huîtres du comté d'Inverness.

Le garde-pêche James Coady, de la Margaree-sud-ouest, constate une augmentation de 50 pour 100 en 1892, quoiqu'il y en ait très peu qui ait remonté la rivière en

juillet par suite de la sécheresse de la saison. Du milieu de juillet à septembre, alors que les eaux de la rivière se sont élevées, le poisson commença à remonter aux eaux supérieures. Il dit que la pêche du homard a été à peu près la même que l'année précédente. La capture en aurait été plus grande n'eut été la rareté de la boitte. La boitte qui est surtout employée pour la pêche au homard est le hareng du printemps, et la capture médiocre que l'on en a fait a été cause que la boitte a été rare, et les pêcheurs en ont souffert.

La migration d'été du hareng promettait bien, mais le chien de mer fit son apparition, et non seulement il effraya le poisson, mais il détruisit les rets à mailler, et a fait manquer cette pêche. La capture du maquereau accuse une augmentation de 20 pour 100 sur celle de 1892. L'abondance du chien de mer à la côte et le mauvais temps ont nui à la pêche. La pêche de la morue accuse une augmentation sur celle de l'année dernière, due à ce que cette pêche a été poussée avec plus d'activité par les pêcheurs de la partie sud de sa division. Le gasparot accuse aussi une augmentation sur 1892 de 685 barils, ce qui est le double de la moyenne des quelques dernières années. La capture des autres espèces de poisson a été à peu près la même que celle de 1892. Il évalue à 70 pour 100 le poisson pris dans sa division qui a été expédié au Canada, et le reste aurait servi à la consommation locale. Trois essais infructueux de braconnage ont été faits dans sa division. Ces braconniers ont échappé, mais ils ont perdu leur bateau et leurs rets, qui ont été détruits. Les gardiens ont fait un bon travail en protégeant les rivières dans sa division. Les règlements concernant la sciure de bois ont été bien observés. Il n'y a pas de passes-migratoires dans cette division, et il n'en est pas requis.

Le garde-pêche David Ross, de Margaree-nord-est, dit que l'augmentation de la capture du saumon sur 1892 a été de 5,355 livres. Cette augmentation est due à ce que le poisson a donné plus abondamment en bancs à la côte en juillet que les années précédentes, et que l'on a poussé cette branche des pêcheries avec plus d'activité.

La statistique accuse une augmentation de 1,960 quintaux dans la capture de la morue, due au temps favorable et à une exploitation plus active de la pêche. Il y a aussi une augmentation de 1,002 barils dans la pêche du maquereau, et une légère diminution dans la capture du hareng. Le maquereau a plus donné à la côte, et la migration du printemps a été plus abondante. La capture du homard accuse une augmentation de 44,712 livres sur celle de l'année précédente. Ce résultat est dû principalement aux opérations d'une nouvelle fabrique dans cette division. Il évalue à environ 10 pour 100 la quantité de la capture totale du poisson pris dans sa division, qui aurait été expédiée à l'étranger, et à 40 pour 100, celle qui aurait servi à la consommation domestique. L'Acte concernant la sciure de bois a été strictement observé. Il n'y a pas de passes-migratoires dans sa division, et pas de moulin qui fonctionne sur aucun cours d'eau important. Il y a eu plusieurs tentatives de faire la pêche illégalement, mais les coupables ont tous été découverts, et condamnés devant la cour.

Le garde-pêche Lewis McKeen, de Mabou, dit que la capture totale du poisson dans sa division a excédé celle de 1892. La température a été favorable durant la première partie de la saison, mais après le 20 juillet elle est devenue orageuse, et a causé beaucoup de perte d'un temps précieux pour les pêcheurs, ce qui a fait que la capture a été moins considérable qu'elle l'eut été autrement. La capture du saumon, bien que médiocre, a excédé celle de 1892. Le saumon était abondant dans les rivières et les cours d'eau durant la saison du frai, mais par suite de la sécheresse qui est survenue à la mi-été, ce poisson n'a remonté les différents cours d'eau qu'en octobre. Il constate une diminution dans la capture du hareng restreinte à la navigation d'été, et qui a manqué complètement. Il ne peut indiquer de cause à la rareté de ce poisson. La pêche du hareng dans sa division durant la dernière décade n'a pas été d'une grande importance commerciale, excepté à ce qu'elle a fourni la boitte pour l'exploitation des autres branches. La rareté du hareng a matériellement affecté la capture de la morue et du homard. Il n'y a rien de particulier à dire sur la pêche du maquereau de cette saison. La capture en a été à peu près la même que l'année dernière. Cette pêche, qui avait été une fois si profitable, n'est plus exploitée beaucoup depuis quelques années. Le déclin de cette pêche est un fait bien connu, et a donné lieu à l'expression de beaucoup d'opinions de la part des pêcheurs quant à ce qui en serait la cause. Il y en a beaucoup qui croient que les fonds ont été

épuisés par les seines en bourse et les rets à mailler. Il accuse une augmentation de la capture de la morue, de la merluche et de l'égrefin. Cette augmentation est due à une exploitation plus active de ces pêches qu'en 1892. Depuis les cinq dernières années, il s'est graduellement opéré une immense diminution dans la capture de ces poissons, due au fait qu'il y a actuellement moins de bateaux qui prennent part à ces pêches. Plusieurs causes ont contribué à ce changement. Les mines de charbon, du gypse, et autres industries exploitées dans sa division depuis quelques années, ont fait s'éloigner de la côte un grand nombre de gens qui s'occupaient de pêche auparavant. Il y a eu trois fabriques de conserves de homards en opération durant cette saison, et la capture à de beaucoup excédé celle de l'année dernière, bien que les opérations n'aient pas commencé avant le 19 de mai. Le homard était de forte taille et abondant. Vers la fin de la saison, le temps est devenu orageux, ce qui a aussi nui à la capture de la saison. Il considère la saison de pêche du homard trop courte. La capture de la truite accuse une augmentation sur celle de 1892, qui a été médiocre par suite de la sécheresse, l'eau ayant été trop basse dans les rivières. Il y eut capture moyenne d'anguille et d'éperlan. Les trois dernières espèces de poisson ont exclusivement servi à la consommation locale. On a essayé d'introduire les rets en bourse dans le havre de Mabou, mais cette pêche a manqué par défaut de fort courant. Il a été expédié au marché d'Halifax environ 50 pour 100 de la capture totale du poisson autre que le saumon. La capture totale du homard a été expédiée aux Etats-Unis.

Le saumon en boîtes et le saumon salé ont été expédiés à Halifax. Le saumon frais a servi à la consommation locale. Les règlements de pêche ont été bien observés, et les gardiens ont fait un bon travail. L'Acte concernant la sciure de bois a été généralement observé, les moulins étant disposés de manière à empêcher les rebuts de tomber dans les cours d'eau. Les opérations de moulins sont très restreintes dans sa division, et il n'y a pas besoin de passes-migratoires.

Le garde-pêche Peter McEachen, de Glendale, accuse une augmentation dans la capture de la morue et du homard dans sa division, une capture moyenne de truite et d'éperlan, et une diminution dans la capture du hareng. Il y a 16 petites scieries dans sa division, et à chacune la loi est observée. Il n'y a eu que deux infractions aux règlements de pêche durant la saison. Les causes ont été promptement rapportées et décidées en cour. Deux ou trois rets ont été découverts dans la rivière Dennis, et détruits.

COMTÉ DE RICHMOND.

Le garde-pêche D. Cameron, de Saint-Pierre, rapporte que tandis qu'il y a eu augmentation marquée dans la capture de la morue et du homard sur celle de l'année dernière, il y a une diminution considérable dans la capture du maquereau et du hareng. La médiocrité de la capture du maquereau est attribuée par les pêcheurs à l'usage des seines relevées durant la dernière partie de mai et le commencement de juin, lorsque le maquereau s'en vient à la côte. Les bancs sont interceptés sur des milles en pleine mer, et sont harassés par les pêcheurs à bord de vaisseaux munis de seines. Les bancs sont rompus et le poisson dispersé, et au lieu de venir à la côte, il s'en retourne plutôt à l'eau profonde. Il croit que la diminution dans la capture du hareng est due à ce que cette branche d'industrie a été exploitée avec moins de vigueur, vu que les rapports font voir qu'il y a eu près de 200 bateaux de moins d'engagés à faire cette pêche que durant la saison de 1892. Il y a aussi eu un grand nombre de vaisseaux engagés à la pêche de la morue cette saison, ce qui, avec la grande quantité de morue capturée, indique que la morue doit avoir été plus abondante que l'année précédente. En ce qui concerne le marché que le Canada offre aux pêcheurs canadiens, il est d'opinion d'après sa propre expérience et celle de commerçants engagés dans cette industrie, qu'il n'y a qu'une petite moyenne, environ 10 pour 100, des produits de la pêche qui soit consommée en Canada. Il croit que ce pays dépend de plus en plus chaque année des marchés étrangers. La consommation domestique dans sa division est d'environ 1 pour 100 de la capture totale. La saison, dit-il avec plaisir, est bien observée. Il n'y a pas eu un seul cas de pêche illicite qui lui ait été rapporté. Il n'y a pas de moulins pour empêcher le poisson de remonter aucun des cours d'eau dans sa division.

Le garde-pêche Alfred Lenoir, de Arichat, dit que la capture totale a atteint la moyenne de celle de 1892. La pêche du homard a commencé le 1er mai avec une bonne migration de homard de forte taille, et la pêche s'est continuée passablement bonne jusqu'à la clôture de la saison. Les huit fabriques en opération dans sa division ont donné de l'emploi à 140 personnes. Il y a eu trois cas de pêche illicite de homard, et les coupables ont été condamnés à l'amende. La quantité d'égrefin capturé a été à peu près la même que l'année dernière. Les vaisseaux engagés à faire la pêche de la morue à la baie du Nord n'ont pas fait aussi bien que l'année dernière, à cause du mauvais temps. Le maquereau du printemps n'a pas donné dans les baies de cette division comme auparavant. Il croit que la cause qui a empêché ce poisson de venir à la côte est due à ce que des pêcheurs à la seine ont fait la pêche en dedans de trois milles avant l'arrivée des côtres, ce qui aurait nui aux pêcheurs de la côte. La pêche du hareng d'été a été médiocre, et on l'attribue au grand nombre de pièges à homard qui ont été tendus dans les eaux centrales à l'ouverture de la saison. Il y a eu cependant quelques bonnes migrations de hareng d'automne, ce qui a en partie comblé l'insuffisance de la capture du hareng d'été. La pêche de l'éperlan se fait médiocrement dans cette division. Il dit qu'il y a eu augmentation dans le nombre de vaisseaux engagés à faire la pêche en haute mer. Les règlements de pêche furent bien observés.

Le garde-pêche John Murchison, de Grand River, dit qu'il y a eu augmentation dans la capture de la morue, de l'égrefin, du hareng, du gasparot, du merlan et du homard, et diminution dans la capture du maquereau et du flétan, comme résultats des opérations de la saison. Il donne l'état comparatif suivant de l'augmentation et de la diminution.

Augmentation.	Diminution.
Hareng, brls., 91.	Maquereau, brls, 1,190.
Gasparot, " 96.	Flétan, liv., 3,500.
Morue, qtx., 2,509.	
Egrefin, " 1,463.	
Merlan, " 136.	
Homard, liv., 39,472.	

La diminution dans la capture du maquereau dans cette division est principalement due aux pêcheurs à la seine américains et de la Nouvelle-Ecosse qui visitent nos côtes vers le premier de juin, au temps où le maquereau donne à la côte. Les bancs sont rompus, et le poisson s'éloigne, ce qui cause de grandes pertes à nos pêcheurs de la côte. Il croit que la présence d'un des croiseurs au temps où le maquereau approche de la côte aurait un puissant effet, et empêcherait les seines en bourse d'empiéter dans les limites de trois milles. L'augmentation dans la capture de la morue et de l'égrefin est attribuée à une exploitation plus active de cette pêche. La capture du homard accuse une augmentation sur celle de l'année précédente, bien qu'il y eut une fabrique de moins en opération. Il évalue à 85 pour 100 la quantité du poisson vendu en Canada et sur les marchés étrangers, laissant environ 15 pour 100 pour la consommation locale. La saison réservée a été bien observée dans cette division cette année. Les seules infractions qu'il y ait eu se rapportent à la pêche du homard, et quatre paqueurs ont été condamnés par la cour pour pêche illicite de homard. Il n'y a pas de moulins sur les cours d'eau de cette division, à l'exception d'un petit moulin à bardeaux à Loch-Lomond, et un autre à la Grande-Rivière. La loi concernant la sciure de bois est bien observée par les propriétaires de moulins. Il n'y a pas de passes-migratoires dans sa division.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche Wm. Hallen, de Aspy-Bay (baie d'Achepé), constate une augmentation dans le produit de la morue, de l'égrefin, de la merluche, du maquereau et du saumon sur celui de l'année précédente. La raison en est que ces espèces de poissons ont été plus abondants sur les fonds que les années dernières. La capture en aurait encore été plus grande, n'eut été la présence du chien de mer durant la saison de pêche. Il dit que sans ce poisson destructeur, la capture du maquereau d'automne aurait été

beaucoup plus considérable à Aspy-Bay, vu que les pêcheurs étaient obligés de lever et de réparer leurs filets endommagés par ce poisson vorace. La pêche du hareng a manqué, et il y a eu une diminution cette année de 91 barils, comparé à la médiocre capture de 1892. Ce poisson n'a pas donné à la côte comme les premières années. La cause de cette rareté est un mystère pour les pêcheurs. La pêche du saumon a été passablement bonne, et si ce n'eut été à cause d'une sévère tempête qui est survenue en juin, causant beaucoup de dommages aux rets, la capture du saumon aurait été plus considérable. Cette pêche est susceptible d'être exploitée et développée plus en grand, mais la plupart des pêcheurs locaux n'y donnent pas autant d'attention qu'à quelques autres branches des pêcheries.

Le paquage du homard a été à peu près le même que l'année dernière, bien qu'il y eut une fabrique de plus en opération. Les pêcheurs de cette division ont fait rapport que le homard avait été rare durant toute la saison de pêche. Environ 80 pour 100 de la capture de toutes les espèces de poissons capturés sont vendus sur les marchés de Sydney-Nord et d'Halifax. Le reste sert à la consommation locale.

Les règlements ont été bien observés, et il n'y a pas eu d'infractions aux règlements depuis sa nomination. L'Acte concernant la sciure de bois a été bien observé, pas de rebuts ne trouvent leur chemin aux cours d'eau des petits moulins. Il n'y a qu'une passe-migratoire dans sa division, qui est en bon état de réparations.

Le garde-pêche Donald McQuarrie, de la Rivière-du-Milieu, n'ayant pas de division de pêche à l'intérieur, la pêche n'est pas beaucoup exploitée dans sa division. Il a constaté une diminution dans la capture de la morue, du hareng et du gasparot, et une augmentation dans le rendement du saumon, du maquereau, des huîtres, et des plus petites espèces de poisson. Il attribue la cause de la diminution de la morue aux pêcheurs de navires qui font la pêche avec des lignes traînantes. On a essayé d'exploiter les fonds de homards à Gillis Point, dans le lac du Bras-d'Or, où l'on mit en opération une petite fabrique de conserves, mais la tentative a manqué. Le homard qu'on y a pris était gros, mais rare. Il lui est difficile de pouvoir donner des chiffres exacts sur la moyenne du poisson exporté. A l'exception de ce qui sert à la consommation domestique, toute la morue est vendue sur les marchés du Canada. Il dit que les saisons réservées ont été bien observées, et il n'a aucune recommandation à faire sur les lois existantes. Il a trouvé les gardiens vigilants et fidèles à remplir leurs devoirs, et ils ont découvert les gens qui ont essayé de faire du braconnage et les ont traduit devant la cour. Les deux rivières du Milieu et Baddock fourmillaient de poisson reproducteur durant la saison du frai, et elles ont été bien protégées par les gardiens contre les braconniers. Il n'y a pas d'obstructions qui puissent empêcher le poisson de monter aux eaux supérieures causées par les moulins, et il n'y a pas de rebuts de moulins qui puissent s'introduire dans les rivières ou les cours d'eau.

Le garde-pêcke Chas. L. Campbell, de New-Campbellton, constate une diminution de 117 barils dans la capture du saumon; hareng, 1,047 barils; maquereau, 229 barils; morue, 1,312 quintaux; égrefin, 197 quintaux; encornet, 1,482 barils. Il y a eu augmentation de 2,900 liv., dans le rendement du flétan; merluche, 140 quintaux; homard, 17,032 boîtes, et saumon, 800 boîtes. Il n'a pas été mis de flétan ni de saumon en boîtes l'année dernière. La cause de la diminution est la rareté du poisson et la présence du chien de mer, qui nuisait aux rets à mailler et aux lignes de fond, et effrayait le poisson, qu'il chassait à l'eau profonde. De plus, dans le voisinage de l'entrée du Gros Bras-d'Or, un certain nombre de pêcheurs furent employés durant une partie de la saison aux mines de charbon qui y ont été ouvertes cette année. Il faut attribuer l'augmentation dans la capture du homard à l'extension de la saison, principalement à South-Bay, Ingonish, où cette pêche a été bonne durant toute la saison. Une des fabriques à Ingonish, ainsi qu'une autre sur la côte nord ont aussi été mises en opération à mettre du saumon en conserves, mais vu la rareté du poisson il n'y en a eu qu'une petite quantité de boîtes. Il y a eu trois trappes à poisson de placées dans sa division cette saison, mais aucune n'a payé les frais d'opération. La cause en est attribuée à la rareté du poisson et au temps défavorable. Il n'y a pas de passes-migratoires, et pas de moulins sur aucun des cours d'eau importants dans sa division. Les saisons réservées ont été bien observées, et il dit que les gardiens ont été vigilants à remplir leurs devoirs.

QUARTIER N° 2.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DU QUARTIER N° 2, NOUVELLE-ECOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE CUMBERLAND, COLCHESTER, PICTOU, ANTIGONISH, GUYSBOROUGH, HALIFAX ET HANTS, POUR L'ANNÉE 1893, PAR L'INSPECTEUR ROBERT HOCKIN.

A l'honorable sir CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon cinquième rapport annuel sur les pêcheries du quartier n° 2, province de la Nouvelle-Ecosse, en même temps que des états tabulaires indiquant les quantités et les valeurs de chaque espèce de poisson capturé, de même que des tableaux comparatifs faisant voir l'augmentation et la diminution des pêcheries dans chaque comté, aussi l'augmentation dans la capture de chaque espèce de poisson.

Les formules de tableaux statistiques améliorées qui ont été émises cette année ont contribué à obtenir des rapports plus exacts sur la valeur et le nombre de rets, pièges et autres matériaux employés dans les opérations de pêche.

La valeur et la capture pour 1893 dans ce quartier a été de $1,427,605, contre $1,357,208, soit une augmentation de $70,397 en valeur.

Cette augmentation est quelque peu due au fait que les nouvelles formules de tableaux comprennent certaines espèces de poissons dont on ne tenait pas compte auparavant, mais seulement jusqu'à environ $6,500.

Considérant le soin que l'on apporte de plus en plus à collectionner ces statistiques depuis quelques années, qui fait que les estimations données sont appuyées sur des faits bien établis, je suis d'opinion que, bien que le résultat obtenu cette année n'indique pas une capture moyenne, comparée aux dix-huit dernières années, la saison a atteint la moyenne et peut-être un peu plus.

On trouve une diminution dans la pêche du hareng d'environ 30 pour 100, dans celle de la famille des morues d'environ 6 pour 100, dans celle de l'alose de 25 pour 100, tandis qu'il y a eu augmentation dans la capture du saumon de 25 pour 100, du gasparot de 13 pour 100, de l'éperlan de 15 pour 100, et du homard d'environ 10 pour 100.

L'augmentation dans la pêche du saumon a eu lieu presque entièrement dans les comtés baignés par la baie de Fundy, où la capture a été exceptionnellement grande, et la plus considérable qui ait été consignée depuis les dernières quinze années.

Des comtés situés sur l'Atlantique, Guysboro' accuse une diminution de 1,200 liv., tandis que dans Halifax il en a été pris 8,500 liv. de plus que l'année dernière.

Dans les comtés situés sur le détroit de Northumberland, on a enregistré une diminution de 2,700 liv., d'Antigonish, tandis que le comté de Pictou accuse une augmentation de 3,700 liv.

Bien que la capture du hareng accuse une diminution, comparée à celle de 1892, cependant cette capture est à peu près égale à celle de 1891.

Dans la pêche du maquereau, la capture a été à peu près égale à celle de l'année dernière, mais cette égalité n'est due qu'à une capture exceptionnelle de maquereau d'automne dans la partie ouest du comté d'Halifax.

L'augmentation de 10 pour 100 dans la valeur du homard, sur celle de l'année dernière, provient presque entièrement des comtés situés sur l'Atlantique, ce qui fait voir que la température exceptionnellement favorable durant la saison qu'il a été permis de faire la pêche a contribué dans une grande mesure à ce succès, et qu'il n'est pas dû à l'augmentation du poisson.

Il est satisfaisant cependant de constater que les règlements de la saison de pêche aient eu pour effet d'arrêter le dépeuplement de cette pêcherie, mais ce succès a aussi eu pour effet d'accroître chez les pêcheurs de la côte de l'Atlantique leurs dispositions à enfreindre ces règlements, et à capturer du homard durant les mois d'automne, en se faisant ce raisonnement que les règlements ne sont pas nécessaires parce que le poisson ne diminue pas. Et lorsque la saison n'est pas avantageuse,

les pêcheurs se disent qu'il leur faut faire la pêche ou mourir de faim ; la dernière saison a démontré qu'ils sont décidés de pêcher quand même, et qu'il n'y a que la rigueur de la loi pour les en empêcher.

Dans l'intérêt de l'ordre et du respect pour la loi; de même que dans l'intérêt de ceux qui observent les règlements, il me paraît nécessaire qu'il ne soit épargné ni dépenses ni peines pour mettre la loi en vigueur.

Des mesures sévères ont été adoptées à la dernière saison, et plusieurs personnes ont été envoyées en prison. On devrait rendre ces infractions à la loi inefficaces en obligeant de faire estamper les caisses contenant le homard capturé légalement, de manière à les identifier, et que toutes les autres soient sujettes à confiscation.

Ce sujet a déjà été traité dans des rapports précédents, mais la nécessité d'adopter ce système devient de plus urgente chaque année à cause des dispositions toujours croissantes de faire la pêche illicite.

Plusieurs des gardes-pêche ont remarqué que pour cacher leur identification les braconniers se déguisent de différentes manières, le noir du bouchon brûlé étant la plus ordinaire.

La pêche au flambeau sur la rivière devrait être prohibée durant la saison réservée pour le saumon, à moins d'une permission de la part d'un officier de pêche.

La pêche au dard de l'anguille, qui sert trop souvent d'excuse pour pêcher au flambeau et au dard sur la rivière, devrait être prohibée dans ce quartier durant les mois d'octobre et de novembre.

En outre des amendes imposées, *de visu*, par les gardes-pêche, les cas suivants ont été poursuivis devant l'inspecteur :—

Six plaintes pour avoir en sa possession du homard sans excuse légale.

Six plaintes pour pêcher le homard dans le temps réservé par la loi.

Deux plaintes pour pêcher le saumon dans le temps réservé par la loi.

Une plainte pour pêcher du saumon au dard.

Six plaintes pour se servir de rets ou autres engins de pêche pour la capture du saumon en amont des eaux de marée.

Une plainte pour avoir laissé de la sciure de bois flotter dans un cours d'eau tombant dans une rivière navigable.

Cinq plaintes pour avoir laissé de la sciure de bois flotter sur un cours d'eau fréquenté par le poisson.

Dans tous les cas, ces plaintes furent portées par les gardes-pêche.

Sept causes ont été déboutées faute de preuve, et des amendes ont été imposées dans les autres.

Les travaux se rapportant au bureau de l'inspecteur durant l'année dernière comprennent l'audition de 300 comptes, l'examen de 1,000 rapports, faire des plans et devis pour des passes migratoires, percevoir des réclamations de primes, tenir des cours, et faire la correspondance dans plusieurs comtés dans lesquels 27 causes ont été instruites, couvrant 1,135 pages du livre de lettres. L'inspecteur a aussi fait 670 milles de voyages en voiture, 630 milles en steamers, et 5,313 milles en chemin de fer.

Le service des gardiens est payé suivant le temps qu'ils ont été actuellement en devoirs de patrouille, qui est certifié par les gardes-pêche.

Ce système, mis en opération depuis quelque temps, a produit de bons résultats et a donné un bon équivalent de l'argent dépensé pour la protection des rivières.

Ci-suit une analyse des rapports des gardes-pêche :—

Le garde-pêche Rowlings, d'Halifax dit: il y a eu augmentation dans la quantité du hareng, du maquereau, du merlan et de la merluche, et une légère diminution dans celle du saumon et du gasparot.

Augmentation considérable dans la morue et l'égrefin, et une très forte augmentation dans la capture du homard.

La morue et l'égrefin ont été aussi abondants à la côte qu'ils l'ont été depuis nombre d'années, tandis que les navires qui faisaient la pêche à North-Bay s'en revinrent avec une moyenne capture.

Tout le poisson capturé dans cette division se vend à Halifax, et il croit que la plus grande partie en est expédiée de là aux Indes Occidentales.

Les plus grands abus se rapportent à la mise en conserve du homard. Il a quelques doutes sur le temps qui convient à la saison réservée, et il croit qu'on devrait s'enquérir de la condition du homard en automne destiné à être mis en conserves. Il a saisi et confisqué un certain nombre de çaisses de homard, et a fait condamner un certain nombre de personnes pour avoir mis du homard en conserves durant la saison réservée. Quelques-uns ont payé l'amende, d'autres ont été incarcérés, tandis qu'il y en a d'autres qui doivent être mis en accusation.

La saison réservée devrait être rigoureusement mise en vigueur, ou bien il devrait être permis aux pêcheurs de faire la pêche pendant deux mois en automne.

Je ne puis faire d'autres suggestions que celles déjà faites, que le poisson pris durant la saison permise devrait être marqué d'une estampe, et tous les autres confisqués.

Les saisons réservées autres que celle du homard ont été bien observées. Les grands moulins transportent leurs rebuts au dehors avec des tombereaux, et les plus petits avec des brouettes, bien que dans tous les cas une partie s'en va à l'eau.

Il y a sept passes migratoires dans sa division, qui sont bien faites, la plupart étant des chenaux creusés à l'extrémité du barrage.

Un barrage sur la rivière Lawrencetown, la propriété d'un monsieur Bayer, aurait grandement besoin d'une passe-migratoire.

Il suggère qu'un excellent moyen d'empêcher la pêche illicite serait d'accorder un tiers du produit de tout le poisson confisqué au dénonciateur, un tiers à l'officier, et le reste au département.

Le garde-pêche Bartlett, de Terence-Bay, Halifax, dit : En vous envoyant les statistiques pour 1893, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant :

A comparer avec l'année précédente, il y a eu une légère augmentation dans le rendement de toutes et chacune des espèces de poissons, et plus particulièrement du saumon, de la truite, du hareng et du maquereau.

Durant le mois de septembre environ 1,800 barils de maquereau ont été capturés avec des seines dans la Prospect et la baie Sainte-Marguerite. Une tempête qui est survenue a empêché la capture d'être plus considérable.

Environ un huitième du poisson capturé, le maquereau excepté, se consomme en Canada, et le reste est expédié aux Etats-Unis et aux Indes Occidentales. Je pense que le maquereau est tout expédié aux Etats-Unis.

En ce qui concerne la quantité de poisson qui se consomme dans le pays, je puis dire qu'à l'exception du hareng, il y a peu ou pas d'autre espèce de poisson qui ne se vende sur le marché.

Je suis donc d'avis que nos pêcheurs en somme sont quelque peu plus à leur aise que l'année dernière, bien que le prix du maquereau gras est vraiment très bas.

Les prix des autres espèces de poisson sont à peu près les mêmes que l'année dernière.

Après inspection et renseignements pris, tandis que j'étais sur la rivière Hosier, j'ai trouvé la rivière complètement obstruée par des billots, des rebuts de moulins et de la sciure de bois, ce qui empêchait le saumon et autres poissons d'en remonter le cours pour atteindre le lac en amont du barrage du moulin.

Une assez grande quantité de saumon a visité la rivière durant la saison.

Je recommanderais fortement d'enlever les obstructions ci-dessus mentionnés. Ce travail exigerait une dépense d'au moins vingt-cinq piastres, et comme c'est impossible de nettoyer la rivière cet automne, cela devrait être fait de bonne heure au printemps.

Je crois en outre qu'un gardien devrait être employé pendant six mois sur cette rivière, savoir, du 1er au 31 août. Cette rivière a besoin de beaucoup de surveillance, vu que certaines gens sont enclins à faire du braconnage.

A Big-North-East (district de la rivière au Sauvage), la sciure de bois continue à être une nuisance et devrait être enlevée. Les passes sur la rivière au Sauvage sont en bonne condition et fonctionnent bien.

La passe qui se trouve au barrage dit Ryno-Dam devrait être élevée de quinze pouces, le barrage du moulin ayant été élevé depuis que la passe y a été placée.

Au barrage Melvin, à neuf milles de l'embouchure de la rivière, le poisson paraît s'y rassembler, et étant incapable de monter, le braconnage s'y fait sur une

vaste échelle, ce qui exige plus de temps de la part du gardien (Nathaniel Mason) qu'il ne put en consacrer.

Le cours d'eau *Little North-East* est très obstrué. Le moulin a été consumé il y a quelque temps, et le barrage se trouve pratiquement fermé. Le propriétaire devrait, si possible, être contraint d'ouvrir le barrage de manière à laisser la place libre au poisson, spécialement le saumon et la truite.

Je suis heureux de dire qu'autant qu'il est possible de l'être, les saisons réservées ont été strictement observées, bien qu'il y ait eu une forte tendance à enfreindre la loi concernant le homard, mais monsieur, la loi a été, je puis dire, strictement mise en vigueur.

En résumé, j'ai l'honneur de vous dire, monsieur, que je considère que tous les gardiens de la rivière, aux environs de la baie Sainte-Marguerite sont des officiers dignes de confiance et efficaces.

Le garde-pêche Robert Gaston, de Pope's Harbour, Halifax, rapporte :—

Qu'il y a eu augmentation dans la capture de la morue et du homard cette année, et diminution dans celle des autres poissons, causée par la rareté du poisson. Les prix ont été bons, et tout le poisson a été vendu au Canada.

Il s'est fait de la pêche illicite qui est venue à ma connaissance. J'ai visité les localités plusieurs fois, mais je n'ai jamais pu surprendre les gens, parce qu'ils avaient des espions partout. J'ai détruit tous les appareils à mettre en boîtes que j'ai trouvé dans les bois.

L'Acte concernant la sciure de bois n'a pas été observé par les propriétaires de moulins, et on ne la considère pas comme nuisible au poisson, mais elle est considérée comme nuisible au havre, vu qu'il se remplit très vite.

Il y a quatre passes-migratoires dans ma division, toutes en bon état de réparations, à l'exception de celle sur la rivière Moser.

Le garde-pêche Cameron, de Guysborough, dit que la capture du saumon a été de 27 pour 100 moindre que l'année dernière, qui avait été cependant exceptionnellement bonne. Il y a eu 25 pour 100 de diminution dans celle du hareng. Les pêcheurs s'accordent à dire que ces poissons étaient abondants au large, mais qu'ils ont été empêchés de venir à la côte par le mauvais temps et les vents du nord. On dit que ces poissons suivent le vent, tandis que le maquereau va à l'encontre.

Diminution de 24 pour 100 dans le maquereau, principalement due à ce que la pêche du maquereau du printemps a presque complètement manqué.

Le poisson était aussi abondant qu'auparavant, et il en est entré de grands bancs dans le golfe Saint-Laurent, mais il n'est pas venu à la côte comme les années passées.

La pêche d'été et d'automne a été passable, et à peu près semblable à celle de l'année dernière.

Il y a eu augmentation dans la capture du homard d'environ 10 pour 100, attribuée à une meilleure température pour la pêche, et à ce qu'il y avait un plus grand nombre de pêcheurs engagés dans cette pêche.

Augmentation de 11 pour 100 pour la morue qui a été plus abondante, et l'encornet pour la boitte était abondant.

Le merlan a été très rare depuis plusieurs années. Il y a environ trente ans on le prenait avec des seines, et il paraît augmenter de nouveau.

Le flétan est très rare, mais cette année la capture en a été de 50 pour 100 supérieure à celle de l'année dernière.

Il s'est pris plus d'éperlan à cause de la température qui a été froide durant tout l'hiver dernier, et qui a tenu la glace bonne. L'encornet a été très abondant. Quelques vaisseaux ont produit toute la boitte dont ils avaient besoin, ce qui a rendu la pêche aux rets à enclos à peu près sans profit.

S'il y en avait eu une demande, la capture aurait pu en être augmentée indéfiniment.

OU VENDU.

Saumon :	90 pour 100		exportés aux Etats-Unis.
	10	do	employés à la consommation locale.
Hareng :	95	do	vendus en Canada.
	5	do	exportés aux Etats-Unis.

Maquereau : 95 pour 100 exportés aux Etats-Unis.
5 do vendus en Canada.
Homard : Tout exporté.
Morue et égrefin : 90 pour 100 exportés aux Indes Occidentales.
10 do vendus en Canada.
Merlan : Tout vendu en Canada.
Eperlan : Une petite partie employée comme boitte.
La masse exportée aux Indes Occidentales.
Encornet : Tout employé ici.
Huile de poisson : 75 pour 100 vendus en Canada.
25 do exportés aux Etats-Unis.

Les données ci-dessus sont approximatives. On pourrait se procurer d'une manière plus exacte les données sur les exportations du poisson et les produits de la pêche des entrées qui en sont consignées à la douane.

ABUS.

Beaucoup de pêcheurs attribuent l'insuccès de la capture du maquereau du printemps au fait que les pêcheurs américains font cette pêche avec des seines en bourse. Ils disent que le maquereau est très craintif et facilement détourné de sa course, et qu'en étant dérangé par les seines en bourse, il s'éloigne de la côte et cherche refuge à l'eau profonde. Le printemps dernier, la température étant belle et claire, les pêcheurs avec les seines en bourse ont pu surveiller les mouvements du maquereau et le suivre du Cap Sable au Cap Nord. Nos pêcheurs affirment que le maquereau, qui se trouvait près de la côte, et qui aurait pu approvisionner les pêcheurs de la côte, a été chassé au large par les seines en bourse. Nos pêcheurs recommandent comme remède que les croiseurs pour la protection des pêcheries viennent de bonne heure sur les fonds de pêche, disons vers le 15 de mai, qu'ils rejoignent la flotte américaine à Cap Sable, et agissent de concert avec elle jusqu'au Cap Nord pour tenir le long de la côte les seines en bourse bien en dehors des eaux territoriales du Canada. Ils prétendent que cela est particulièrement nécessaire aux embouchures des baies de Chédabouctou et de Saint-Pierre, dans lesquelles le maquereau du printemps n'est pas entré du tout cette année, bien que les seines en bourse aient fait de bonnes captures. Les croiseurs généralement n'arrivent pas avant que la flotte de pêche ne soit entrée dans le golfe Saint-Laurent ; et après le voyage du printemps les seineurs américains s'en retournent chez eux et ne reviennent pas pendant quelque temps. Il doit y avoir quelque chose dans ces observations de nos pêcheurs. Un fait ressort clairement—les croiseurs arrivent trop tard. Ils devraient faire la patrouille sur la côte dès la première apparition du maquereau du printemps, et pendant environ trois semaines ensuite. Ils empêcheraient ainsi la capture illicite du maquereau dans nos eaux, et en même temps feraient grandement plaisir aux pêcheurs, et mettraient fins aux plaintes actuelles.

SAISON RÉSERVÉES.

Les différentes raisons réservées ont été strictement observées. Des gardiens spéciaux ont fait la patrouille sur les principales rivières.

PÊCHE ILLICITE.

Il n'est venu à ma connaissance qu'un seul cas de pêche illicite. Et dans ce cas, comme il aurait exister dans l'esprit du défendeur la croyance qu'il avait le droit de tendre ses rets comme il l'avait fait, je reçus instruction qu'il était suffisant de lui écrire que des rets tendus de cette manière sont en contravention avec la loi, qu'on avait jugé à propos de suspendre les procédés contre lui, mais que s'il les tendait de la même manière une autre fois, il serait sévèrement puni.

ACTE CONCERNANT LA SCIURE DE BOIS.

Les propriétaires de moulins ne prennent aucuns moyens d'empêcher le bran de scie de tomber dans les cours d'eau, mais les moulins et les cours d'eau étant petits, e ne crois pas qu'il y ait beaucoup de dommages de faits par cette pratique.

PASSES MIGRATOIRES.

Il n'y a pas de passes migratoires dans ma division. Il y a quelques années, il y en avait une de construite au barrage de Chisholm, sur la rivière au Saumon, mais elle n'y est plus. Quoi qu'il en soit, comme le barrage se trouve à quinze milles de l'embouchure de la rivière, et comme il y a un grand lac sur cette rivière plus bas que le barrage, je considère que la frayère est amplement suffisante. Les rivières Havre-aux-Moules (*Clam Harbour*) et Havre-St-Francis sont les deux autres principaux cours d'eau sur lesquels il n'y a pas de moulins. A part de ces trois cours d'eau les autres sont petits, et les barrages se trouvent à des distances considérables de leur embouchure.

Le garde-pêche Allen McQuarrie, de Sherbrooke, comté de Guysborough, déclare :—

Que ses rapports sont soigneusement compilés des sources les plus sûres, et ne proviennent pas autant des marchands que des pêcheurs eux-mêmes.

On remarquera que les résultats ne diffèrent pas matériellement de ceux que j'anticipais dans mon rapport préliminaire envoyé il y a quelque temps.

Cette année, il a à consigner une sérieuse diminution dans le rendement du maquereau, du hareng et de l'éperlan, et une moins grande dans celui de la morue, de la truite et du saumon. Il regrette d'avoir à consigner une diminution dans les principales branches de nos pêches, soit, de 70 pour 100 dans la capture du maquereau, de 69 pour 100 dans celle du hareng, de 46 pour 100 dans celle de l'éperlan, et de 5 à 7 pour 100 dans le rendement du saumon, de la morue et de la truite. En ce qui concerne le maquereau, le hareng et l'éperlan, la diminution est surtout due à la rareté du poisson, vu qu'aucune de ces espèces de poissons n'a fait son apparition à la côte en quantité suffisante pour rémunérer la pêche qui en a été faite soit en été ou en automne.

Les rivières ont été extrêmement basses au commencement de l'été, et le saumon, la truite et l'éperlan n'ont pas visité nos cours d'eau aussi abondamment que d'habitude; mais plus tard, lorsque les eaux sont devenues hautes, on en vit monter en grandes quantités, et on s'attend que le rendement en sera plus considérable l'année prochaine.

Quand la pêche de la morue était dans son meilleur temps, les pêcheurs étaient occupés à la pêche au homard, qui a été très profitable cette année, comme on le verra par l'augmentation de 24 pour 100 de homard mis en conserves, et lorsque la pêche du homard fut finie la morue s'était éloignée de la côte, et dans leur recherche trop vive du homard nos pêcheurs ont négligé leur matériel pour la pêche en haute mer,—leurs plus grands bateaux ont presque disparu, et les petits bateaux dont ils se servent pour faire la pêche au homard sont insuffisants pour parcourir la distance nécessaire à la poursuite de la morue, de là la diminution dans le rendement de ce poisson.

Il y a aussi diminution dans la capture de la truite et de l'éperlan, aussi bien que dans celle du saumon, que j'assigne aux eaux basses et à une moins grande activité dans la poursuite de cette pêche.

Je suis porté à croire qu'il y a environ 75 pour 100 de notre poisson qui sont exportés, et autant que 6 ou 7 pour 100 qui servent à la consommation domestique.

Le seul abus dont j'aie eu connaissance, et qui soit difficile et dispendieux à combattre, se rapporte à la pêche du homard: il paraît que c'est une manie d'enfreindre les règlements de la saison réservée. Les seules mesures préventives adoptées sont les côtres, qui font la patrouille dans les havres et les baies et détruisent les pièges, et un gardien qui fait la patrouille sur la côte, cherchant à découvrir des renseignements contre les braconniers. Mais ces méthodes ont absolument manqué leur but. Cependant je pense que le braconnage se monte à peu de chose, vu que les fabriques principales se tiennent fermées, et ne donnent aucun encouragement aux braconniers. Je crois que tout ce braconnage est plutôt un défi à une loi impopulaire qu'un désir d'en faire un emploi profitable.

Il y aurait peut-être un meilleur moyen de combattre ces violateurs de la loi et d'empêcher le braconnage, qui consisterait à faire estamper ou poinçonner par un officier du gouvernement toutes les marchandises légitimement mises en conserve, peu après la clôture de la saison, alors qu'elles sont mises en caisses et prêtes pour le

marché, afin qu'ensuite toutes les caisses trouvées non ainsi estampées ou poinçonnées, puissent être sujettes à confiscation, et qu'une forte pénalité fût imposée à toute personne qui achèterait ces marchandises ou qui les aurait en sa possession. Ce système entraverait tout de suite la vente de ces marchandises comme étant trop risquée, et peu de personnes, s'il y en avait, voudraient courir le risque et perdre le temps de les cacher jusqu'au printemps suivant. J'ai souvent pensé que ce plan serait plus effectif que le mode actuel, et qu'il faudrait après son adoption un certain temps au braconniers pour découvrir quelque nouvelle ruse pour évader la loi, ce qu'ils finissent généralement par trouver après un certain temps.

Il y a une idée très répandue chez nos pêcheurs, c'est que ceux qui font la pêche avec des bateaux ne sont pas justement traités dans la distribution de la prime, et que les grands bateaux ont droit à une plus forte prime que les petits esquifs, dans la même proportion que pour les navires, disons, pour les bataux de 13 à 17 pieds $1.00 ; de 17 à 22 pieds, $1.50 ; et de 22 et au-dessus, $2.00. Une disposition de cette nature introduite dans le règlement serait de nature à apaiser leur hostilité et à les convaincre de l'équité et de la justice avec laquelle la prime est distribuée. La différence dans le montant serait une bagatelle, mais ce serait autant d'encouragement à donner à la construction de bateaux plus grands pour la pêche à la mer, vu que nos meilleures pêches semblent s'éloigner de plus en plus chaque année de la côte, et que les grands bateaux sont indispensables aux succès de nos pêcheurs.

Une autre opinion fortement enracinée chez eux, c'est que les navires qui font la pêche au delà des trois milles ou sur les bancs reçoivent une trop forte prime, de fait qu'ils n'ont droit à aucune, tandis que les grands bataux n'en reçoivent pas assez.

Je crois en toute justice qu'il devrait y avoir une ligne de démarcation pour le paiement de la prime entre un bateau plat de 13 pieds, ne valant que $10, et un gros bateau valant $150 à $200.

Je ne fais ces suggestions que pour vous les soumettre comme étant des sujets chaudement discutés par les pêcheurs et dignes de votre attention.

Les autres saisons réservées ont été bien observées, et il faut donner crédit à la surveillance continuelle des gardiens qui font la patrouille dans les divisions et qui envoient des rapports hebdomadaires de leurs opérations.

Il ne s'est pas commis de pêche illicite à ma connaissance, à l'exception de quelques homards n'ayant pas la grosseur voulue aux fabriques Marie-Joseph et Liscomb, ou de faibles amendes ont été imposées et remises au département, comme il en a déjà été fait rapport.

La sciure de bois et les rebuts de moulins ennuient occasionnellement les pêcheurs de saumon, mais c'est simplement accidentel, l'exception et non la règle, et tout le monde s'accorde à trouver cela très injurieux pour la pêche.

Il n'y a que trois passes-migratoires dans ma division, deux chez les Rogers et une Hockin. Elles sont toutes tenues en bon état par des gardiens qui veillent attentivement à ce qu'elles laissent un passage libre au poisson.

La brêche à Indian-Harbour a été fermée plusieurs fois cet été, et pendant des semaines à la fois, ce qui a causé un dommage sensible à la pêche de cette division.

Il y a un grand ruisseau, tributaire de la branche ouest de la Ste-Marie à Smithfield, encombré de billots, de souches et de branchages, qui forment une barrière complète au passage du poisson. Ce ruisseau avait été fameux pour la truite et le gasparot, et on y avait même vu du saumon, mais depuis quelques années aucun poisson n'a pu franchir cet obstacle. Il est probable que $20 suffiraient pour le nettoyer, et j'aimerais que ce montant fût accordé.

Le ruisseau du Havre-au-Vin (*Wine Harbour*) offre maintenant un excellent passage pour la truite, le gasparot et l'éperlan au beau lac qui se trouve à sa source, et les quelques dépenses qui ont été faites pour le nettoyer ont produit les meilleurs résultats, et un grand bienfait pour les habitants.

Il y a plusieurs barrages de moulins sur la branche ouest de la rivière Sainte-Marie et ses tributaires, qui devraient être pourvus de passes-migratoires aussitôt que possible, parce que ces cours d'eau sont tous fréquentés par le poisson, et messieurs Miller et Cie sont encore à y construire de nouveaux barrages et à obstruer le passage du poisson dans ces cours d'eau sans permission.

J'ai oublié de mentionner à l'endroit convenable le maigre rendement du poisson capturé dans les trappes à poisson à Nix's-Mate. Cette pêche a manqué absolument, et n'a pas réalisé assez pour payer $40, coût de la licence.

La rareté du poisson en est la seule cause.

Le garde-pêche Allan McPhie, d'Arondale, comté de Pictou, dit que dans son opinion des passes migratoires devraient être placées à tous les barrages des moulins sur les cours d'eau fréquentés par le saumon et autres poissons de mer.

Il y a eu augmentation dans la capture du saumon de cette division, et diminution dans celle du homard, de la morue, de la merluche et autres poissons.

Il ne peut s'expliquer la diminution dans le rendement du homard, mais il croit que le mauvais temps est la principale cause de la diminution dans celle de la morue etc., etc.

Presque tout le saumon, l'éperlan, l'anguille et le homard est exporté aux Etats-Unis.

La saison réservée a été bien observée dans cette division. Toutes les homarderies se sont fermées le ou avant le 6 juillet.

Des gardiens spéciaux ont saisi un rets à saumon, et trois rets à truite durant la présente saison. On n'a pas pu trouver les noms des propriétaires.

La loi concernant le bran de scie n'a pas été bien observée par les propriétaires de moulins, ce qui, d'après lui, cause beaucoup de tort au poisson.

Il n'y a pas de passes migratoires dans cette division, et le poisson est empêché de remonter à la tête des eaux par les barrages. En tout cas, si l'on construit d'autres passes, il faudra nommer d'autres gardiens.

Il est nécessaire d'avoir plus de gardiens, un à la rivière des Français (en haut) et un à l'embranchement est de la rivière Barney. D'après lui, toute espèce de pêche au flambeau devrait être interdite dans le temps que le saumon remonte les cours d'eau.

Le garde-pêche John D. McQueen, de Little-Harbour, Pictou, dit qu'il s'est donné beaucoup de peine pour faire un rapport exact. La capture du poisson dans cette division du comté a atteint à peu près la moyenne pour le saumon, le hareng et le maquereau, tandis que la morue a été plus abondante. Le homard était rare au commencement de la saison, mais il s'est amélioré vers la fin. La morue a été abondante sur cette côte durant octobre et novembre, quelque chose d'inconnu jusqu'à présent. Il s'est fait passablement de braconnage sur les rivières durant les mois d'octobre et de novembre, et je trouve que c'est très difficile de protéger le poisson durant le frai. Ces braconniers viennent en nombre et toujours déguisés, en sorte qu'il est impossible de les identifier sans les arrêter, et un seul homme ne peut en arrêter un autre sur trois (ou six en bien des cas), parce que ce sont de vilains caractères. Les dispositions au braconnage étaient plus visibles durant cette saison que je n'ai jamais encore vu depuis que j'ai été nommé à la charge. Je suggérerais un changement à la loi de façon à ce que toute personne trouvée déguisée sur la rivière, (au temps où le poisson visite les frayères), fut arrêtée, condamnée à l'amende et emprisonnée, et un homme qui est trouvée dans cet état sur la rivière à cette époque devrait être considéré coupable. Il n'y a qu'une seule passe migratoire dans sa division, qui a été construite récemment, et qui par conséquent est en bon état.

Une personne a été condamnée à l'amende par lui pour avoir pêché du saumon dans la rivière Sutherland dans le mois d'octobre de l'année dernière. Deux autres causes ont été rapportées à l'inspecteur pour être poursuivies.

Les gardiens spéciaux sur la rivière Sutherland ont bien fait leurs devoirs.

L'Acte concernant la sciure de bois a été assez généralement bien observée par les propriétaires de moulins. Autant qu'il a pu en juger, on s'est donné assez de peine l'année dernière, et on savait que toute infraction entraînerait l'amende.

Le garde-pêche John McDonald, de Doctor's-Brook, comté d'Antigonish, dit qu'il y a eu une grande diminution dans la capture de la morue, ainsi que de la merluche, particulièrement de celle-ci.

Au commencement de la saison la merluche a été très abondante, et les prévisions bonnes jusqu'à la tempête du 21 d'août, mais après cette date il y en a eu très peu de capturée.

C'est l'opinion de plusieurs, et c'est aussi la sienne, que les pernicieux effets de la drague se font sentir.

D'année en année, depuis qu'on a commencé à draguer, le poisson s'éloigne de plus en plus de la côte.

Le hareng du printemps a été très abondant, mais il n'a pas été beaucoup pêché, n'ayant de valeur que pour la boitte.

Il n'a pas d'infraction à consigner. Il avait condamné quelques personnes pour infraction aux règlements concernant le homard.

Il insiste pour l'élection d'une passe migratoire au barrage de moulin à la rivière du Milieu du Sud, aussi à deux barrages sur la rivière Bagfield.

Le garde-pêche Davison, de la Petite-Rivière au Bar, comté de Colchester, dit que la capture de l'alose a été la plus petite qu'il ait vue depuis qu'il occupe la charge de garde-pêche, et il insiste encore à dire que le dépeuplement de cette pêche est due à la destruction du poisson chargé de frai dans la rivière Shubenacadie, que la présente saison réservée est insuffisante, et qu'à la place il devrait être prescrit que durant le temps que ce poisson reste dans la rivière pour frayer il ne devrait pas en être capturé.

Il y a eu une beaucoup plus grande capture de saumon que depuis nombre d'années, et le poisson était de plus grande taille, même plus gros que d'habitude.

La capture a atteint la moyenne pour les autres espèces de poissons.

Presque tout le poisson capturé a été vendu dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et très peu dans le Nouveau-Brunswick.

La saison réservée a été assez généralement bien observée. Il est venu à sa connaissance des rapports de pêche illicite dont on est à s'occuper.

Plusieurs des grands propriétaires de moulins emploient leur bran de scie comme combustible, et il n'y a pas de rebuts de jetés à l'eau.

Lorsqu'une rivière est rapide et que le bran de scie est déposé près de l'embouchure, on le considère comme dommageable aux pêcheries.

Il existait quelques passes migratoires d'ancienne construction dans la division il n'en existe plus. Les propriétaires de moulins ont reçu des avis.

Il recommande cinq passes migratoires, deux dans les Cinq-Iles, sur les rivières Nord et Est, une à la rivière au Bar, et deux à la rivière Chiganvise.

Le garde-pêche Pullock, de Stewiacke, dans le comté de Colchester, dit qu'il y a une forte augmentation dans la capture du saumon sur la rivière Stewiacke. L'année dernière son rapport consignait 600 livres, cette année il y en a eu 3,000 livres de capturées.

Il croit que ce résultat est dû à une meilleure protection. Après des observations attentives, il croit que le poisson est presque entièrement du poisson arrivé à maturité, et il ne trouve pas de preuve satisfaisante que l'augmentation soit due aux piscifactures.

Il y a eu augmentation dans le gasparot. Ce poisson est expédié à Halifax et vendu comme boitte, vu qu'il arrive avec les autres poissons qui servent de boitte.

Il a été capturé plus d'alose, ce qui était dû à l'état de la rivière quand elle a fait son apparition. Si, lorsque l'alose arrive dans la rivière pour frayer, le temps est humide et pluvieux, et les eaux hautes, il s'en prend très peu.

La saison réservée a été bien observée dans les eaux de marée, mais en amont il y eut des infractions à la loi dont les gardiens n'ont pu avec son concours trouver de preuve suffisante pour obtenir une conviction.

Il y eut trois rets de sortis de la rivière et détruits.

Il reçut une plainte *re* sciure de bois, et sur avis les parties accusées ont cessé de suite. Il ne se commet pas de dommage aux pêcheries par le bran de scie dans sa division.

Il n'y a qu'une seule passe migratoire dans sa division, et elle vient d'être terminée; elle paraît être suffisante, mais elle a été mise trop tard pour être de service à la dernière saison.

Sur le creek de Green, à la tête de la marée, se trouve un barrage d'environ 15 pieds de haut, qui devrait avoir une passe, parce que ce cours d'eau a été autrefois fameux pour le gasparot.

Le garde-pêche George Gilroy, d'Oxford, comté de Cumberland, remarque une petite augmentation dans la capture du saumon et du gasparot, due cependant à ce que la pêche a été poussée avec plus de vigueur.

Tout le saumon capturé dans son district a été vendu en Canada. Le gasparot est grandement exporté.

La saison réservée a été assez bien observée, mais durant la saison réservée pour le saumon, il y eut à lutter contre un certain nombre de braconniers, tellement qu'il fallut employer un troisième gardien pendant quelque temps.

Les gardiens ont fait preuve de fidélité et qu'ils étaient dignes de confiance, et ils ont donné la meilleure satisfaction qui ait jamais été donnée par aucuns gardiens depuis qu'il est garde-pêche.

Il y eut neuf seines pour le saumon de saisies et de détruites, huit par les gardiens et une par lui-même, et il a été fait une preuve qui devra faire condamner un braconnier, et deux autres ont été condamnés à l'amende.

L'Acte concernant la sciure de bois n'est pas observé par les propriétaires de moulins, mais on ne jette aucun autre rebut dans la rivière. Il ne croit pas que l'on considère qu'il soit commis beaucoup de dommage aux pêcheries par le bran de scie.

Il y a six passes migratoires dans sa division. Il y en a cinq en bon état de réparations, mais il y en a une à la rivière Noire (*Black River*) qui n'a pas été réparée depuis quelque temps.

Il n'a rien a suggérer pour la meilleure protection des pêcheries, mais il croit que la saison réservée pour le saumon ne devrait pas commencer avant le milieu du mois d'octobre, parce qu'il n'entre pas dans la rivière avant le premier de septembre. Il demeure à l'eau de marée jusque vers le milieu d'octobre, et comme l'acte qui concerne cette pêche empêche les habitants d'y prendre part, il est presque impossible de les empêcher d'enfreindre la loi.

Comme les conditions sont tout à fait différentes dans ces rivières de celles qui se rapportent à presque toutes les autres sur la côte de l'Atlantique, il pense qu'on devrait faire quelques concessions.

Le garde-pêche Elijah Fowler, de Wharton, dans le comté de Cumberland, fait rapport qu'il y a plusieurs localités dans son district d'où il avait coutume de recevoir des rapports sur la capture du poisson, mais comme l'année dernière il y avait tant de gens d'engagés dans les chantiers de bois, les pêcheries n'ont pas été exploitées, bien que le saumon fut particulièrement abondant.

Tout le poisson capturé dans sa division sert à la consommation locale.

Il eut deux personnes de condamnées à l'amende pour infraction aux lois concernant les pêcheries avant la saison réservée, et un certain nombre de propriétaires de moulins furent condamnés à l'amende pour infraction à l'Acte concernant la sciure de bois.

Il y a trois passes migratoires dans la division, toutes en bon état de réparations.

Il devrait y en avoir six autres de construites, et il est déterminé à voir à ce qu'elles le soient, car il croit que le manque de passes migratoires est plus injurieux aux pêcheries que le bran de scie.

Le garde-pêche Wm B. Smith, de Maitland, comté de Hants, dit que la capture de l'alose est inférieure de 50 pour 100 à celle de l'année dernière. Il y avait seize bateaux qui ont fait la pêche l'année dernière, et il n'y en avait que huit cette année.

Il y a eu une forte augmentation dans la capture du saumon, qui s'est faite pendant que les bateaux pêchaient l'alose.

Le poisson capturé a servi à l'alimentation domestique.

L'Acte concernant la sciure de bois a été en partie observé, et le peu qui en est tombé dans la rivière n'a pas fait tort à la pêche.

Le garde-pêche J. B. Colter, de Milford, comté de Hants, dit qu'environ la moitié du poisson capturé dans son district est vendue dans sa division, et le reste sert à l'alimentation domestique.

Il y a eu augmentation sur la capture de l'année dernière. Si l'eau n'eut pas été aussi haute, il croit qu'il y aurait eu plus de poisson de capturé qu'il y en a eu depuis trente ans.

Aucune infraction à la loi n'est venue à sa connaissance. L'Acte concernant le bran de scie a été observé. Il n'y a pas de passes migratoires dans sa division.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

ROBERT HOCKIN,

Inspecteur de pêches.

QUARTIER N° 3.

RAPPORT ANNUEL DU QUARTIER N° 3 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE KING, ANNAPOLIS, DIGBY, YARMOUTH, SHELBURNE, QUEEN ET LUNENBURG, POUR 1893, PAR L'INSPECTEUR J. B. KINNEY.

VICTORIA, N.-E., 31 décembre 1893.

L'honorable sir CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—En vous soumettant les statistiques annuelles sur les pêcheries, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la diminution qui apparaît dans la valeur de leurs produits. Cette diminution est due à la capture inférieure de la morue, du hareng et du maquereau. Ces trois item, comparés aux produits de 1893, accusent les diminutions suivantes :—

Morue	diminution	38,932	qtx.
Hareng	"	16,231	brls.
Maquereau	"	10,240	brls.

Cette perte est considérablement compensée par l'augmentation dans la capture du homard, du gasparot et du saumon, comme suit :—

Homard exporté vivant	augmentation	1,450	tonnes.
" en conserves	"	55,138	boîtes.
Gasparot	"	4,971	brls.
Saumon	"	28,187	liv.

J'ai les rapports des différents gardes-pêche de ce quartier, mais je n'ai pu obtenir d'eux aucunes données autres que des conjectures sur les causes de l'augmentation dans les captures d'une espèce de poissons, et sur le fait que les autres pêches ont presque totalement manqué.

HOMARD.

L'augmentation dans cette capture peut être attribuée à deux causes : la première, augmentation dans le nombre de ceux qui se sont occupés de cette pêche ; la seconde, c'est que les pêcheurs ont appris que l'idée populaire que ce poisson ne pouvait être capturé que dans les eaux intérieures avait fait son temps, et maintenant cette pêche est considérablement exploitée à des milles en mer.

Les règlements de pêche actuels sont satisfaisants, si ce n'est, sans doute, des cas exceptionnels,—l'un desquels est que, dans certaines localités où l'on pratique la pêche d'hiver avec moins de succès, les pêcheurs ne sont pas satisfaits de ce qu'il y en ait d'autres qui, plus favorablement localisés, profitent des bons prix obtenus au commencement de l'année.

Il est regrettable qu'un bon nombre de paqueurs achètent et paquent le poisson "œuvé". A ce sujet, je suggérerais encore que les paqueurs fussent tenus d'obtenir une licence, qui leur serait ôtée sur preuve d'infraction volontaire aux règlements.

GASPAROT.

La capture réunie qui a été faite de ce poisson dans les comtés d'Annapolis, de King et de Yarmouth a presque doublé celle de 1892, tandis que les autres comtés ne font pas voir d'augmentation dans le marché. Les rivières Tusket, La Quille et Gasparot indiquent la plus grande augmentation. Le comté de Shelburne, où l'on a dépensé des sommes considérables d'argent à nettoyer les cours d'eau des obstructions qui s'y trouvaient, en vue de favoriser la pêche du gasparot, ne fait voir aucune amélioration.

MAQUEREAU ET LA FAMILLE DES MORUES.

Alose, décadence marquée. La migration d'automne du maquereau n'a pas fait son apparition et celle du printemps a été faible.

SAUMON.

Migration phénoménale dans le comté de King, mais pas aux embouchures des rivières. L'augmentation de la capture dans ce comté a été de 200 pour 100 de plus que la capture de 1892. Dans le comté de Digby l'augmentation a été de 300 pour 100, tandis que Shelburne accuse une diminution. La capture sur la Clyde accuse une diminution d'environ 50 pour 100.

Je joins au présent quelques extraits condensés des rapports des gardes-pêche.

Le garde-pêche R. F. Reid, de Wolfville, dit que, tout en regrettant que la pêche du saumon sur la rivière Gasparot n'est pas aussi productive qu'il le désirerait, il est porté à croire que la capture de saumon qui s'est faite dans la baie est due aux alevins qu'on y a " déposés " les années passées.

Le garde-pêche J. S. Miller, de Canning, dit: "Les anses fourmillaient de jeunes " saumons, et il était pris de 300 à 400 par marée. Ce poisson pesait de 5 à 7 livres, " et l'on croit que c'est le produit de la piscifacture."

Le garde-pêche W. M. Bailey, de Roundhill, dit: Je suggérerais que la loi qui concerne l'alose et le gasparot fut changée, et qu'il ne fut permis de tendre aucune sorte de rets après le 10 de juin dans la municipalité d'Annapolis." Les raisons qu'il donne à l'appui de cette suggestion sont que, sous le prétexte de pêcher l'alose et le gasparot, les pêcheurs prennent du saumon, mais je crois que le règlement concernant la grandeur des mailles dans les rets est une protection suffisante. Le garde-pêche Bailey dit que le poisson blanc et la truite saumonée, le produit de la piscifacture de Bedford, font leur apparition dans sa division.

Les gardes-pêche disent généralement que les règlements ont été passablement bien observés, à l'exception des trop fréquentes infractions aux règlements concernant la pêche du homard.

En terminant ce rapport, je crois devoir dire qu'il se pratique une nouvelle méthode très peu désirable, dans le commerce du homard, par le spéculateur, qui ayant en mains le 1er de juillet du homard légalement capturé, le transporte pour en obtenir un prix plus élevé. La tentation de faire la pêche du homard illicitement, et de dire que le poisson en mains a été capturé avant le 1er juillet, est trop forte pour la moyenne des pêcheurs, et il s'en suit que la loi est violée. Je crois qu'il serait sage que les termes des règlements fussent changés, en retranchant les mots " sans excuse légale," et d'ajouter après les mots " tout homard " les mots " à moins d'avoir été mis en conserve."

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. R. KINNEY,

Inspecteur de pêches.

NOUVELLE-ECOSSE—QUARTIER N° 1.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche et des espèces et quantités de poisson, ainsi que du nombre d'hommes employés dans l'industrie de la pêche, dans la **Province de la Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1893.

Numéro.	Division.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Navires. — Tonnage.	Navires. — Valeur.	Navires. — Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Bateaux. — Valeur.	Bateaux. — Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Rets à mailler. — Valeur.	Seines. — Nombre.	Seines. — Brasses.	Seines. — Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon salé, barils.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Hareng salé, barils.	Hareng frais ou gelé, liv.	Maquereau salé, barils.	Maquereau frais ou en conserve (en boîtes), liv.	Numéro.
	Comté du Cap-Breton.			$			$			$			$							
1	De False Bay Beach à Long-Beach					70	1716	96	3460	894					948	120	3400	70	600	1
2	De Long-Beach à la Petite Baie Glacée et Bridgeport					5	250	10	620	165						15	1000	3	200	2
3	De Lingan à la Barre sud et à la rivière Sydney					69	1030	87	3400	1146					1104	153	3000	10	800	3
4	De Sydney au Bras N.-ouest, aux Fourches de la rivière Sydney et au lac					53	623	64	2200	550					550	80	24000		400	4
5	Du pont des Grand-Narrow's à l'île de Noël					35	450	75	970	470					500	175		20		5
6	De Boisdale à la rivière George					15	180	30	500	275					175	60		6		6
7	Petit Bras-d'Or	6	87	1700	28	55	975	110	3112	990						225		37		7
8	Mines de Sydney et Big and Little Ponds					26	300	30	1000	550					1500	150		10		8
9	Sydney-Nord et Ball's Creek					17	275	38	1650	780					50	150		20		9
10	Louisburg	1	17	300	5	40	2000	101	6650	3325						300		640		10
11	Grande-Lorraine					37	1880	82	16400	8200						370		480		11
12	Petite-Lorraine					17	850	37	3000	1500				4	800	170				12
13	Bauline					14	420	32	1150	575						62		80		13
14	Main-à-Dieu					40	2000	91	7850	3925				3		85				14
15	Baie Mira et rivière					64	1920	120	15000	6500				10	8300	110		390		15
16	Kennington-Cove					8	160	16	1250	625						30		60		16
17	Ile Scattarie					15	1400	40	900	450						20		54		17
18	Au nord de la baie Est					20	240	40	600	300						87		2		18
19	Eskasoni					22	220	44	280	160						57				19
20	Benacadie					26	260	52	760	380						96		1		20

21	Piper's-Cove à Grand-Narrows	....	....	...	...	24	240	48	400	200	....	....	......	....	......	76	......	2	.....	21
22	Fork's Lake	....	....	....	....	3	30	6	100	50	....	....	......	...	....	......	......	......	.....	22
23	Sud-est de la baie Est	....	....	...	...	36	360	72	700	350	..	....	......	....	100	75	....	2	.....	23
24	Grand-Mira	....	....	....	....	16	160	32	480	240	....	....	......	...	600	....	......	......	.....	24
25	Gabarous et Belfry	1	15	250	6	119	2430	238	4800	2400	1	300	1200	....	....	164	....	184	.....	25
	Totaux	8	119	2250	39	846	20369	1591	77232	35000	1	300	1200	17	14627	2830	31400	2072	2000	
	Valeur $	....	....	....	...	....	....	....	......	....	....	...	.....	272	2925	12735	392	29008	240	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse.—*Suite*.

Numéro.	Division.	Espèces de poisson.															Produits du poisson.					Valeur totale.	Numéro.
		Homard, conserves en boîtes, liv.	Morue sèche, qtx.	Merluche sèc., qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Huitres, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Encornet, brls.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Poisson commun et poisson mêlé, brs.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé com. engrais, brls.	Guano de poisson, ton'x.	$ cts.	
	Comté de Cap-Breton.																						
1	De False Bay Beach à Long Beach	47416	798		92	300	500	3000	1800	15		35					2049		224		67	16,977 44	1
2	De Long Beach à la Baie Glacée et Bridgeport		120		30		1500	2500	2000	10		20		5			125		63			1,700 50	2
3	De Lingan à la Barre Sud et à la rivière Sydney	10656	585	1	30		400	5200	2500	2		20					313		156		11	6,943 34	3
4	De Sydney au Bras N.-ouest, aux Fourches de Sydney et au lac		30				2000		3000	90		30					10		10			2,027 00	4
5	Du pont de Grand-Narrows à l'île de Noël		1200		150		375		800	100		10					600		300			8,410 00	5
6	De Boisdale et la rivière George		380				300		400	35		4					175		80			2,536 50	6
7	Petit-Bras-d'Or	41200	2150		275		270	1600		50		10					800	625	525	75		20,374 25	7
8	Mines de Sydney et Big and Little Ponds		350		70			450		25		5					70		60			3,260 50	8
9	Sydney-Nord et Ball's-Creek		375		60			650	800			8					125		75			3,210 00	9
10	Louisbourg	28032	1000		382	20		100	150					30			600		120			20,688 98	10
11	Grande-Lorraine		1200		312	10		80						25			700		110			15,460 00	11
12	Petite-Lorraine		680		150	8		100		20		2		20			300		51			4,994 50	12
13	Bauline		320		130	6		70						14			160		42			3,502 00	13
14	Main-à-Dieu	49440	915		230	30		210		30				30			480		120			13,012 60	14
15	Baie Mira et rivière		500	20	140	20	430	240	600	210	6	10	3	20			260		110			12,174 00	15
16	Kennington-Cove		120		32	10		90						3			60		24			1,738 00	16
17	Ile Scattarie		1350		275	30								10			600		45			8,321 00	17
18	Au nord de la baie Est		40				100			5	25	8					20		3			799 50	18
19	Eskasoni		78				200		1000	12		71					30		6			1,462 50	19
20	Benacadie		96				100		400	3		2					40		10			972 50	20
21	Piper's-Cove à Grand-Narrows		290						500	8							100		40			1,836 00	21
22	Fork's-Lake									10		5										95 00	22
23	Au sud de la baie Est		62				50		300	22		8			600		20		6			910 50	23
24	Grand-Mira						400		800	100		5	5			8						774 00	24

25	Gabarus et Belfry........ . .	143040	1238	..	84	20	......	... ..	......	....	..	12	..	....	....	....	600	......	600	.....	....	30,524 60	25
	Totaux......	319784	13877	21	2442	454	6625	14290	15050	747	31	265	8	157	600	8	8237	625	2780	75	78		
	Valeur	44769	62446	63	8547	1362	66250	1429	752	3361	93	2650	80	628	30	24	3294	781	4170	37	1950	182,705 21	

11*—8¾

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**.—*Suite*.

Numéro.	Division.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à trap. Nombre.	Rets à trap. Valeur.	Nasses. Nombre.	Nasses. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon salé, brls.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Saumon en conserves, en boît., liv.	Hareng salé, barils.	Hareng frais ou gelé, liv.	Maquereau salé, barils.	Maquereau frais ou sur la glace, liv.	Homard en conserves (en boîtes), liv.	Numéro.
	Comté d'Inverness.			$			$			$		$		$			$									
1	Port-Hood					73	1460	160	9000	3600	1	800							200		240	20000	860		50620	1
2	Petite-Mabou					28	280	40	1200	400											100	4000	40			2
3	Bord de la mer					15	220	30	2400	800											200	6000	60		36472	3
4	Petite-Judique					35	420	70	3000	1000									300		200	80000	120			4
5	Judique					20	240	40	1200	400									3000		150	10000	40		31361	5
6	Longue-Pointe					26	360	45	1800	600									4500		260	28000	180		3450	6
7	Creignish					16	160	24	2100	900											60	2000	70			7
8	Pointe-Basse					22	220	40	2200	750											120	600	60			8
9	Port-Hastings	1	35	1000	3	23	350	40	1500	500											600	20000	32		7101	9
10	Port-Hawkesbury	2	115	4000	16	20	300	30	4800	1440					2	500	1000				700	20000	596		2676	10
11	Baie de l'Ouest	1	54	1000	12	10	150	20	1800	960											57					11
12	Lime-Hill					28	420	56	1680	800											400					12
13	Montagne-de-Marbre					14	210	28	1120	560											448					13
14	Malagawatch					37	555	74	2960	1480											1184					14
15	Au sud de la rivière Dennis					14	210	28	1170	585											140					15
16	Orangedale					13	195	26	750	375											60					16
17	Boom					9	135	18	420	210											35					17
18	Anse-au-Phoque					5	75	10	300	150											20					18
19	Estmere					16	240	32	1080	540											30					19
20	Au sud de Whycocomagh					14	210	28	1260	610											20					20
21	Havre Mabou					5	120	12	250	125								4	225	920	11		2		9600	21
22	Houillères					8	150	17	260	130									200		9				5280	22
23	Sight-Point					5	100	11	300	150											16		9			23
24	Port-Bain					7	140	14	350	160											15		16		7680	24
25	Grande-Anse					5	100	12	420	200											20		30			25
26	Whycocomagh					7	100	14	250	120									1000		10					26
27	Lac de l'Est																									27
28	Loch-Bain et débouché																									28
29	Anse Delaney					7	235	17	438	106											10		25		6960	29
30	Anse à Doucet					6	214	18	552	146									560		14		36			30

31	Belle-Côte	1	26	600	5	28	1390	96	4326	2375								6	12530		53		129			31
32	Havre Margaree, côté ouest					6	235	16	1895	689									52792		13		11	2600		32
33	Rivière Margaree												73	510					530							33
34	Fourches de la Margaree																		490							34
35	Ile Margaree					16	432	32	1432	384											80		193		3360	35
36	Marais de la Grande-Anse					13	351	26	1020	273											50		238		7680	36
37	Rive de la Grande-Anse					10	200	20	985	296											10		20			37
38	Houillères et anse à la Baleine					5	100	10	346	152															16360	38
39	Débouché du lac et Loch-Bain					4	40	8	410	120																39
40	Ruisseau à la Truite et lac de l'Est																									40
41	Havre de l'Est	7	85	1200	35	88	5150	291	6200	4000					1	25	50		7655		360		760		19200	41
42	Pointe Chéticamp					45	2160	178	5200	2800					2	280	560	8	1600		660		122			42
43	Cap-Rouge					18	600	54	800	600									2000		60		400		15360	43
44	Grand-Etang					15	600	48	650	300									3600		290		680		26208	44
45	Friar's-Head					20	750	60	760	400									5500		230		110		2400	45
46	Anse à Doucet					4	200	12	100	80											160		60		9600	46
47	Baie Plaisante					25	800	60	100	80										1440			425		22944	47
	Totaux	12	315	7800	71	785	20577	1865	68784	30346	1	800	73	510	5	805	1610	18	96682	2360	7095	190600	5324	2600	284312	
	Valeur $																	288	19336	354	31927	2382	74536	312	39804	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Espèces de poisson. Morue, séchée, qtx	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, séché, qtx.	Noues de merlan, liv.	Egrefin, qtx.	Merluche, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Achigan, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Anguille, brls.	Encornet, brls.	Chien de mer, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Produits du poisson. Huile de poisson, gallons.	Peaux de loup-marin.	Poisson employé comme boitte, b.	Pois. emp. comme engrais, brls.	Guano de poisson, tonneaux.	Valeur totale. $ cts.	Numéro.
	Comté d'Inverness.																							
1	Port-Hood	1400		700	600	450	10	400	400	1000	200			25	300	3000		1400		350	30		33,523 80	1
2	Petit-Mabou	400		40	40	60		100	30	500		20			40	1000		50		50			3,603 00	2
3	Seaside	120		200	100	50			70	200		10			30	1200		30		60	20		8,592 08	3
4	Petite-Judique	200		80	60	40				1200		10		40	40	2000		20		40			5,703 00	4
5	Judique	60				20		1200		300				15	10	600		20		25	10		6,472 04	5
6	Longue-Pointe	90				30		1200		500		15			10	1000		20		30			5,948 50	6
7	Creignish	100				20						15				400		40		20			2,812 50	7
8	Pointe-Basse	160				40						20				600		20		25			2,389 00	8
9	Port-Hastings	150				40		200		3000		30		50				30		50	20		6,109 14	9
10	Port-Hawkesbury	250				50		500	2000	4000		50		20	20			800		200			14,993 64	10
11	Baie de l'Ouest	57	2					500							20			10		12			685 00	11
12	Lime-Hill	150	6					1000		2000				45				50		7			3,215 50	12
13	Marble-Mountain	100	4					860		2000				30				50		6			3,021 00	13
14	Malagawatch	245	10					1400		4000			200	100				100		12			8,528 50	14
15	Côté sud de la rivière Dennis	75	3					1200		800			20	15				30		8			1,391 50	15
16	Orangedale	50	2					1000		3000			500	100				15		4			3,277 00	16
17	Boom	30	1					800		800			20	30				5		3			789 00	17
18	Anse au Phoque	15						600		600			50	25				3		3			653 20	18
19	Estmere	40	2					1200		1800			110	30				12		6			1,188 80	19
20	Whycocomagh, côté sud	15						1200		1500			100	28				5		8			946 50	20
21	Havre Mabou	40		10		12		250	80	2100		8	10	8			5	30		40			2,291 50	21
22	Houillères	95		5		15		200	60	2500		3					7	60		25			1,561 70	22
23	Sight-Point	70		4		10			100			3					7	45		15			645 00	23
24	Port-Bain	65		4		10			45	1000							12	40		35			1,865 20	24
25	Grande-Anse	45		4		20			40	3000							8	35		10			1,001 50	25
26	Whycocomagh	90						800		2200		15	40	10						15			1,150 00	26
27	Lac de l'Est							9000						5									0 00	27
28	Débouché du lac et Loch Bain							500						15									200 00	28
29	Anse Delaney	218				25			100						4	12500		295		54		½	2,800 40	29
30	Anse à Doucet	351				31			225						6	15000		320		30			2,736 50	30

31	Belle-Côte	2483	....	28	100	208	....	800	150	....	....	247	....	16	20	90400	....	2130	....	140	....	....	20,094 50	31
32	Havre de Margaree-Ouest	1520	....	85	420	157	....	650	2010	....	....	120	....	5	6	11600	....	975	....	125	....	....	20,392 15	32
33	Rivière Margaree	....	....	....	....	....	....	1200	....	....	....	831	....	4	....	....	....	....	....	....	....	....	4,005 50	33
34	Fourches de la Margaree	....	....	....	....	....	....	500	....	....	....	740	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3,478 00	34
35	Ile Margaree	150	....	19	....	39	....	....	380	....	....	....	....	....	30	40300	....	740	....	85	....	....	5,385 40	35
36	Marais de la Grande-Anse	114	....	....	....	28	....	....	....	....	....	....	....	....	8	31000	....	490	....	116	....	¾	5,973 95	36
37	Rive de la Grande-Anse	69	....	....	....	18	....	....	....	....	....	....	....	....	3	8900	....	200	....	20	....	....	909 50	37
38	Houillères et anse à la Baleine	25	....	....	....	7	....	....	....	....	....	....	....	....	....	500	....	45	....	113	....	1½	2,657 40	38
39	Débouché du lac et lac Bain	....	....	....	....	....	....	700	....	....	....	140	....	29	....	....	....	....	....	....	....	....	990 00	39
40	Ruiss. à la Truite et lac de l'Est	....	....	....	....	....	....	10200	....	....	....	15	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1,087 50	40
41	Havre de l'Est	13640	....	75	....	90	....	....	....	....	....	....	....	....	500	....	....	5230	66	....	....	....	82,542 25	41
42	Pointe Chéticamp	3800	....	60	....	180	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2800	40	....	....	....	24,206 00	42
43	Cap-Rouge	20	....	....	....	20	....	....	....	....	....	....	....	....	80	....	....	40	13	....	....	....	8,932 65	43
44	Grand Etang	2080	....	30	100	10	....	....	....	....	....	....	....	....	120	....	....	880	5	....	....	....	25,737 37	44
45	Friar's Head	900	....	50	....	20	....	....	....	....	....	....	....	....	100	....	....	300	....	....	....	....	8,801 00	45
46	Anse Doucett	120	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50	....	....	60	....	....	....	....	3,668 00	46
47	Baie Plaisance	100	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	50	....	....	....	....	9,848 16	47
	Totaux	29702	30	1394	1420	1700	10	38160	5690	38000	200	2292	1050	645	1397	220000	39	17475	124	1742	80	2¾		
	Valeur $	133659	300	4182	710	5950	30	3816	569	1900	12	10314	3150	6450	5588	2200	117	6990	155	2613	40	68	357,753 83	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — R. à mailler. — Brasses.	Valeur.	Espèces — Saumon. — Salé, liv.	Frais dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Maquereau — Salé, brls.	Frais ou conserves (en boîtes), liv.
	Comté de Richmond.			$			$			$					
1	Arichat	10	268	5360	40	66	792	54	10725	4290	...	900	408	118	1080
2	Petit-de-Grat	4	98	1960	21	116	1392	147	26550	10620	...	.....	2215	348	......
3	Cap-Hoquet	..	....	.....	....	75	780	85	10500	4200	...	......	730	132	....
4	Arichat-Ouest	4	132	2640	13	191	1290	106	21625	8650	...	......	822	128	....
5	Baie Rocheuse	..	....	.....	....	45	540	65	12600	4640	...	......	497	92	......
6	D'Escousse	7	230	4600	55	54	648	14	2960	1480	...	......	280	535	......
7	D'Escousse, en bas	10	468	9360	119	129	1548	37	4760	2380	...	......	288	187	......
8	Saint-Pierre	2	50	600	9	16	250	20	3200	800	...	......	50	12	......
9	Rivière Bourgeois	21	514	9500	150	18	125	21	3000	1100	...	......	360	.....	......
10	Grandique et Port St-Louis	..	....	....	....	21	400	42	5600	1750	...	......	250	50	......
11	Rivière des Habitants et Bassin	4	131	1300	17	94	1000	129	25700	6500	...	......	1200	250	......
12	Port-Malcolm et Détroit de Canso	4	146	2350	20	63	630	88	8000	3000	...	.....	725	175	....
13	Baie de l'Ouest	..	....	.....	....	90	900	180	5000	2000	10	......	400	.....	.....
14	Grande-Rivière	..	....	.....	....	26	780	53	9360	1872	...	1500	182	240	....
15	Pointe Micheau	..	....	.....	....	21	400	43	6300	1260	...	....	105	135	......
16	L'Ardoise, en bas	1	11	200	2	67	1300	120	13000	2600	...	2122	450	400	......
17	L'Ardoise	1	11	150	3	73	2000	150	13140	2628	...	....	800	480	......
18	Rockdale	..	....	.....	....	34	680	75	6800	1350	...	....	480	200	....
19	Grande-Grève	..	....	.....	....	15	300	28	3000	600	...	....	90	60	......
20	Saint-Pierre	..	....	.....	....	13	200	26	2800	560	...	......	74	50	......
31	L'Archevêque	..	....	.....	....	13	260	28	3800	760	...	......	30	100	......
22	Framboise	..	....	.....	....	14	350	33	1500	300	...	......	50	130	......
23	Fourchu	..	....	.....	....	21	800	60	3000	600	...	....	100	120	......
24	Réserve Indienne	..	....	.....	....	8	300	21	.....	....	...	.....	.....	.....	....
	Totaux	68	2059	38020	449	1283	17665	1625	202920	63950	10	4522	10586	3942	1080
	Valeur $	..	....	.....	....	....	.....	....	....	.....	160	904	47637	55188	129

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

DE POISSON.															PRODUITS DU POISSON.			
HOMARD.		MORUE.																
Conserves, en boîtes, liv.	Vivant ou frais, ton.	Sèche, qtx.	Langues et noues, brls.	Merluche, sèc, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Alose, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Encornet, brls.	Plie, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, brls	VALEUR TOTALE.	Numéro.
																	$ cts.	
9600	39	945	....	30	174	60	....	.....	1	27	...	30	....	....	464	....	12,305 20	1
82416	....	1620	....	..	764	200	....	....	....	5	25	24	....	.....	73		37,346 94	2
33456	....	804	....	..	695	60	...	......	1	....	....	...	....	.....	......	....	16,051 84	3
58696	....	965	....	..	267	22	.	......	158	4	1	7	....	.....	150	....	19,884 44	4
....	....	272	....	..	103	12	....	...	9	....	....	...	....	.....	......	....	5,185 50	5
....	...	1787	....	..	35	....	....	801	17	24	....	7	3500	.....	527	....	17,588 35	6
72000	....	4780	....	..	137	2	1500	250	....	167	...	24	13800	20	2310	...	38,924 00	7
....	....	570	3	..	....	....	....	.....	.....	....	5	...	....	.....	200	20	3,148 00	8
24290	....	8200	...	..	200	....	....	.....	....	....	10	...	....	.....	3000	100	44,070 60	9
....	....	100	....	..	......	....	...	14000	25	...	100	...	....	.....	75	...	4,117 50	10
....	....	5400	....	..	250	....	....	2900	750	....	15	...	...	.....	450	20	37,955 00	11
7200	....	3200	...	..	100	..	....	.....	410	....	....	...	....	.....	600	55	23,638 00	12
......	...	500	....	..	.....	....	....	....	10	....	10	...	....	.....	160	10	4,434 00	13
....	...	180	....	..	10	....	....	......	14	....	10	...	....	.....	90	25	5,560 50	14
......	....	150	....	..	45	6	....	....	10	....	....	...	....	.....	75	30	3,333 00	15
....	....	960	....	..	500	25	....	......	25	....	10	...	....	.....	480	150	14,823 90	16
33600	....	1400	....	..	800	30	...	.....	128	....	8	...	....	.....	700	150	25,375 00	17
33688	...	400	....	..	150	10	....	....	120	...	....	...	....	.....	200	100	12,801 32	18
....	....	80	....	..	50	8	....	....	15	....	6	...	..	.....	40	60	2,037 50	19
....	...	60	....	..	60	10	....	...	20	....	....	...	....	.....	30	50	1,720 00	20
40000	....	70	....	..	10	5	....	......	10	....	14	...	....	.....	35	100	7,849 00	21
......	....	75	...	..	.....	..	....	......	18	....	12	...	....	.....	37	40	2,658 30	22
128600	....	1000	....	..	400	10	...	.....	20	....	...	...	....	.....	1500	200	27,054 00	23
....	....	260	....	..	50	32	...	...	10	....	20	...	....	.....	130	20	1,768 00	24
523546	39	33778	3	30	4800	492	1500	17951	1771	227	246	92	17300	20	11326	1130		
73296	1560	152001	30	90	16800	1476	150	897	7969	1362	2460	368	865	60	4530	1695	369,629.89	

Statistique du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Écosse**—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à pièges. Nombre.	Rets à pièges. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon salé, brls.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Saumon, conserves, en boîtes, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais ou gelé, liv.	Maquereau salé, brls.	Maquereau frais ou en conserves (en boîtes), liv.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Numéro.
	Comté de Victoria.			$			$			$		$											
1	Anse à la Viande					12	240	28	594	297						25		24			360		1
2	Anse au Naufrage					12	240	27	818	409			5			23		15			320		2
3	Burton's-Beach					5	100	11	324	162			1			15		10			200		3
4	Baie Saint-Laurent, étang					35	700	79	1540	770			18			30		70			1050		4
5	Havre du Nord					55	1100	80	3640	1820			22			10		280			800		5
6	Middle-Harbour-Head					4	80	6	704	352			6			1		24			40		6
7	Black-Head					2	30	2	220	110			7					3			10		7
8	Pointe Blanche					56	1120	100	3360	1680			27		900	12		168		2440	2440		8
9	New-Haven					36	1440	68	2276	1138						40		21		13776	2450		9
10	Neil's-Harbour					40	1600	70	3080	1540					484	70		15		6864	3070		10
11	Anse Verte					20	400	40	1320	660			14		48	20		30		1920	1000		11
12	Baie du Nord, Ingonish					140	2800	180	3880	1552			26			15		80		2248	3900		12
13	Grand Bras-d'Or, New-Campbellton et île aux Oiseaux					30	300	40	1300	450			3			150		10		1920	150		13
14	Englishtown et Sainte-Anne	1	26	200	3	40	400	80	1000	1000	2	800	40			200		80			250		14
15	Côte Nord					55	550	90	1500	1000			10		500	100		100		14400	600		15
16	Ingonish-Sud					65	1050	130	4500	2900	1	500	30		300	60		200		38200	2500	5	16
17	Nyanza					22	220	23	1148	358						21	300		412		74		17
18	Baddeck et Plaster					27	270	27	350	145				107		56	500	15	1460		151		18
19	Boularderie et Kempt-Head					55	528	106	2676	740				2925		40	700		430		196		19
20	Grand-Narrows					33	277	43	1017	290						397	1200	23	2010		1560		20
21	Washabuck et Gillis-Point	1	22	200	3	36	349	37	1080	210				1208		123	2000		1010	2600	209		21
22	Little-Narrows					15	120	15	430	120				210		98	300	3	620		184		22
	Totaux	2	48	400	6	795	13914	1282	36757	17703	3	1300	209	4450	2232	1506	5000	1171	5942	84328	21514	5	
	Valeur $												3340	890	335	6777	63	16394	713	11806	96813	50	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Espèces de poisson.												Produits du poisson.			Valeur totale	Numéro.
		Merlan, séché, qtx.	Noues de merlan, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Anguille, brls.	Encornet, brls.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mélangé, brls.	Huile de poisson, gallons.	Peaux de loup-marin, nombre.	Pois. empl. comme boitte, brls.	$ cts.	
	Comté de Victoria.																	
1	Anse à la Viande	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...	16	180	20	36	2,309 50	1
2	Anse au Naufrage	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...	14	160	7	28	2,018 25	2
3	Burton's-Beach	...	...	5	...	...	...	...	...	...	...	...	5	100	15	15	1,237 25	3
4	Baie Saint-Laurent, étang	...	...	40	...	...	...	...	...	...	...	...	30	525	32	90	6,743 00	4
5	Havre du Nord	...	...	30	1800	1500	1000	...	...	10	...	...	40	400	7	120	8,970 75	5
6	Middle-Harbour-Head	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	20	3	8	647 25	6
7	Black-Head	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	6	2	211 50	7
8	Pointe-Blanche	80	...	90	...	1000	...	...	...	...	...	...	50	1220	35	168	15,877 75	8
9	New-Haven	12	...	150	...	...	...	...	...	...	...	...	35	1225	40	280	15,053 64	9
10	Havre de Neil	10	...	140	...	...	...	...	...	...	...	...	30	1540	15	240	16,978 31	10
11	Anse Verte	6	...	50	...	...	...	...	...	...	...	...	15	505	19	100	6,123 75	11
12	Baie du Nord, Ingonish	25	...	430	...	...	...	...	...	...	...	...	60	2500	130	250	22,765 72	12
13	Grand-Bras d'Or, New-Campbellton et île aux Oiseaux	10	10	30	...	400	600	...	...	5	50	...	20	200	...	50	2,481 80	13
14	Englishtown et Sainte-Anne	150	100	50	...	1000	1000	30	30	20	50	...	20	200	...	50	5,450 00	14
15	Rive Nord	50	50	50	...	1000	300	...	...	5	20	...	40	40	...	100	7,682 00	15
16	Ingonish-Sud	...	...	140	...	500	...	...	...	15	50	...	80	80	20	100	21,580 00	16
17	Nyanza	...	...	...	2200	...	1500	65	9	31	...	725	3	...	...	2	1,474 84	17
18	Baddeck et Plaster	...	...	...	1506	...	1150	22	58	11	...	720	4	18	...	14	2,578 25	18
19	Boularderie et Kempt-Head	...	...	10	150	...	800	10	5	10	...	450	4	12	...	13	1,431 15	19
20	Grand-Narrows	...	...	...	518	...	1080	46	1273	76	...	1300	15	686	...	85	15,027 00	20
21	Washabuck et Gillis-Point	...	...	...	750	...	2600	30	80	26	...	800	6	46	...	45	2,979 10	21
22	Little-Narrows	...	...	...	650	...	750	58	198	21	...	900	4	30	...	25	2,705 15	22
	Totaux	343	160	1237	7574	5400	10780	261	1653	230	170	4895	488	9692	349	1821		
	Valeur $	1029	80	4329	757	540	539	1174	4959	2300	680	245	1464	3877	436	2731	162,325 96	

RÉCAPITULATION

De la production et de la valeur des pêcheries dans l'île du **Cap-Breton**, pour l'année 1893.

Espèces de poisson.		Quantités.	Taux.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, salé	brls.	254	16 00	4,064 00
do frais	liv.	120,281	0 20	24,056 20
do en conserves	"	4,592	0 15	688 80
Hareng, salé	brls.	22,017	4 50	99,076 50
do frais, dans la glace	liv.	227,000	0 01¼	2,837 50
Maquereau, salé	brls.	12,509	14 00	175,126 00
do en conserves	liv.	11,622	0 12	1,394 64
Homard, en conserves	"	1,211,970	0 14	169,675 80
do frais	ton'x.	39	40 00	1,560 00
Morue, séchée	qtx.	98,871	4 50	444,919 50
Langues et noues de morue	brls.	38	10 00	380 00
Merlan, séché	qtx.	1,788	3 00	5,364 00
Noues de merlan	liv.	1,580	0 50	790 00
Egrefin, séché	qtx.	10,179	3 50	35,626 50
Merluche, séchée	"	956	3 00	2,868 00
Truite, fraîche	liv.	52,359	0 10	5,235 90
Flétan, séché	"	26,880	0 10	2,688 00
Eperlan, frais	"	81,781	0 05	4,089 05
Achigan, frais	"	200	0 06	12 00
Gasparot	brls.	5,071	4 50	22,819 50
Huîtres	"	2,734	3 00	8,202 00
Moules	"	227	6 00	1,362 00
Anguille	"	1,386	10 00	13,860 00
Alose	"	8	10 00	80 00
Encornet	"	1,816	4 00	7,264 00
Plie	liv.	17,300	0 05	865 00
Petite morue	"	5,495	0 05	274 75
Poisson commun et mélangé	brls.	555	3 00	1,665 00
Huile de poisson	galls.	46,730	0 40	18,692 00
Poisson employé comme boitte	brls.	7,473	1 50	11,209 50
do do comme engrais	"	155	0 50	77 50
Guano de poisson	ton'x.	80¾	25 00	2,018 75
Peaux de loup-marin	nomb.	1,098	1 25	1,372 50
Chien de mer	liv.	220,000	0 01	2,200 00
Total				1,072,414 89
Total pour 1892				1,047,042 35
Augmentation				25,372 54

TABLEAU du nombre et de la valeur des navires et bateaux, rets et nasses, etc., employés aux pêches de l'Ile du Cap-Breton, et estimation approximative de la valeur du matériel de pêche non compris dans les relevés statistiques de 1893.

Matériel.		Valeur.
		$ cts.
90	navires, 2,541 tonneaux	48,470 00
3,709	bateaux	72,525 00
385,653	brasses de rets	146,999 00
54	fabriques de conserves	42,775 00
87,062	trappes à homard	78,900 00
	Lignes à la main, lignes traînantes, etc	30,000 00
	Quais de pêche, maisons et divers	77,842 00
	Vapeurs, sémaques, bateaux plats, canots, etc	10,600 00
35	rets à éperlan	3,550 00
	Trappes à poisson et nasses	2,610 00
6	seines	2,810 00
	Total	517,081 00

NOUVELE-ÉCOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total d'hommes employés, etc.,

Numéro.	Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Nasses. — Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, fumé, liv.
	Comté d'Antigonish.			$			$			$		$			
1	Havre au Bouche, Linwood et Tracadie	1	10	100	3	63	924	79	188700	1690	....	....	700	700	.....
2	Bayfield, Monk's-Head et côté sud du havre d'Antigonish	....	....	....	....	42	1012	53	11950	1890	....	....	13000	102	.....
4	Morristown et Lakeville	....	....	....	....	27	388	38	11710	1369	1	10	10250	213	.....
5	Anse Ballentyne et Cap George	....	....	....	....	25	497	40	11750	1152	....	....	6000	206	.....
6	Cap Nord et Georgeville	....	....	....	....	25	350	41	8800	609	....	....	....	121	.....
	Anse Maligne, et ruisseau du Docteur, Arisaig, Moidart et Knoydart	....	....	....	....	40	574	54	12980	1526	....	....	11400	170	.....
	Totaux	1	10	100	3	222	3745	305	245890	8236	1	10	41350	1512	.....
	Valeur $	....	....	....	....	..	.....	....	.....	....	....	....	8270	6804	.....
	Comté de Colchester.														
1	Sterling	....	....	....	....	17	220	19	520	220	....	....	.....	....	.....
2	Stewiacke	....	....	....	....	35	210	54	405	281	....	....	3900	....	.....
3	Cinq-Iles	....	....	....	....	8	220	16	400	34	....	....	1400	....	.....
4	Economie	....	....	....	....	8	240	16	2675	565	7	4850	11695	...	12000
5	Petite rivière à l'Achigan jusq. village Highland	....	....	....	....	12	350	27	3200	505	7	1225	14952	....	.....
6	Grand-Village à Queen's Village	....	....	....	....	17	570	34	5625	760	....	....	29205	....	.....
	Totaux	....	....	....	....	97	1810	166	12825	2365	14	6075	61152	....	12000
	Valeur $	....	....	....	....	....	.....	....	.....	....	....	....	12230	....	240

QUARTIER N° 2.

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la Nouvelle-Écosse, pour l'année 1893.

Espèces de poisson.															Produits du poisson.				
Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou en conserves, en boîtes, liv.	Homard, en boîtes, liv.	Morue, séchée, qtx.	Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Achigan, liv.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur	Numéro.
																		$	
226	....	75456	183	....	9	22	1000	....	1630	....	46	165	15	....	99	307	75	19,495	1
69	19200	19500	10	....	......	....	700	....	900	....	....	31	116	...	5	74	20	10,595	2
58	......	29000	52	41	116	5	....	....	135	1295	27	....	10	....	68	129	30	8,855	3
76	....	37500	143	310	893	7	....	...	......	....	49	....	....	....	420	210	38	11,209	4
75	......	10000	241	646	2239	38	...	...	......	....	4	....	....	....	1027	239	10	8,060	5
87	....	54000	83	278	332	5	800	....	480	500	6	....	....	....	362	117	55	13,722	6
591	19200	225456	712	1275	3589	77	2500	....	3145	1795	132	196	141	...	1981	1076	228		
8274	2304	31564	3204	3825	1795	270	250	....	157	107	594	588	1410	...	792	1614	114	71,936	
....	....	32230	...	....	......	....	....	...	14000	...	....	....	....	....	....	90	....	5,347	1
....	.....	...	....	...	......	....	3200	...	.....	1000	65	...	....	44	...	....	....	1,893	2
...	.....	...	190	....	.....	....	....	2950	.....	....	...	....	....	3	180	24	...	1,568	3
....	.....	....	....	....	......	....	....	....	......	....	....	....	....	49	....	....	....	3,069	4
....	......	.....	....	....	.....	....	...	....	......	...	....	....	....	69	....	....	....	3,680	5
....	.....	......	.. ..	....	.....	....	....	....	......	....	...	....	....	105	....	....	....	6,891	6
....	....	32230	190	....	......	...	3200	2950	14000	1000	65	....	....	270	180	114	...		
....	.....	4512	855	....	......	...	320	295	700	60	293	...	....	2700	72	171	....	22,448	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, frais dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.
				$			$			$			$		
	Comté de Cumberland.														
1	Pugwash, Port-Philippe et rive du Golfe	..	....	....	..	133	4,295	133	824	322	...	....	....	.....	.....
2	Wallace	..	....	....	..	4	50	5	......	......	....	....	..	...	.....
3	Rivière Philippe à Tidnish	..	....	....	..	9	130	14	404	455	....	....	....	5,400	......
4	LaPlanche et Nappan	.	....	.. .	..	1	50	3	110	55	....	....	....	820	......
5	Minudie à la riv. aux Pommes	..	....	....	..	....	. .	....	568	300	....	....	....	500	......
6	Advocate	..	...	...	..	7	147	15	100	50	....	....	....	...	99
7	Ile Spencer	..	....	.....	..	6	272	18	88	40	1	46	50	.....	41
8	Port-Greville	..	....	....	..	4	115	12	90	45	...	....	...	3,000	47
9	Parrsboro'	..	....	....	..	8	455	15	265	107	....	....	....	2,100	46
	Totaux	..	....	...	..	172	5,514	215	2,449	1,374	1	46	50	11,820	233
	Valeur $	..	...	....	..	....	.....	....	......	......	....	....	....	2,364	1,048

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Écosse—*Suite.*

Espèces de poisson.												Produits du poisson.			
Maquereau frais ou en cons., en boîtes, liv.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Morue sèche, qtx.	Merluche sèche, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur totale.	Numéro.
														$ cts.	
400	479,365	.....	....	....	....	.....	45,900	10	50	......	.....	990	......	71,134 00	1
.....	...	......	....	..	....	......	20,000	300	300	......	......	......	......	3,250 00	2
.....	....	.....	....	....	....	1,000	1,000	528	......	25	11	......	......	3,966 00	3
.....	....	......	....	....	....	.....	4,760	164	......	.....	63	.. ..	......	1,770 00	4
.....	....	.. .	....	....	....	.. ..	2,000	23	......	......	170	......	. . .	2,003 00	5
.....	....	81	23	10	5	......	2,200	.....	.....	.....	.....	... .	.. ..	1,039 00	6
.....	....	73	....	29	44	......	350	. ...	. ...	.....	.....	....	......	765 00	7
.....	....	91	....	57	30	.....	1,500	.....	... .	... .	... .	......	.....	1,585 00	8
... .	.. .. ..	30	....	5	8	.....	1,200	.....	......	......	... ..	... .	.....	864 00	9
400	479,365	275	23	101	87	1,000	78,910	1,025	1,050	25	244	990	.. .		
48	67,111	1,238	69	354	261	100	3,946	4,612	350	250	2,440	1,485	.....	86,376 00	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à pièges. Nombre.	Rets à pièges. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon salé, brls.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Saumon, conserves, en boîtes, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, brls.	Maquereau salé, brls.	Maquereau frais ou en conserves (en boîtes), liv.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Numéro.
	Comté de Guysborough.			$			$			$		$			$									
1	Ecum Secum	...	...	...	...	62	800	78	1000	500	...	...	1	80	70	...	1250	...	140	70	4	...	23500	1
2	Marie-Joseph	...	...	...	...	50	1200	69	1900	1300	...	...	1	40	30	...	440	...	...	45	8	...	49850	2
3	Liscombe et baie des Espagnols	...	...	...	...	92	2000	110	2800	1600	...	...	2	150	70	...	700	50	...	88	15	...	83960	3
4	Havre Gegoggin et rivière	...	...	...	...	27	400	35	1200	900	...	...	...	...	...	...	800	...	120	110	9	...	1200	4
5	Baie Sainte-Marie et rivière	1	17	300	6	49	550	65	2800	1000	...	...	...	...	...	...	6200	250	400	380	8	...	38680	5
6	Havre du Vin	...	...	...	...	25	390	40	2400	630	...	...	2	150	60	...	650	100	...	270	14	...	9650	6
7	Port-Hilford	...	...	...	...	42	700	60	2500	900	1	450	1	60	30	...	500	120	...	210	5	...	40200	7
8	Havre de Holland	...	...	...	...	15	900	24	1840	650	...	...	...	...	...	...	1000	...	...	315	10	...	...	8
9	Beckerton	...	...	...	...	50	1900	70	3600	1100	...	...	1	75	40	...	600	...	...	260	...	300	76500	9
10	Havre du Pêcheur	...	...	...	...	56	1800	80	4500	2000	...	...	...	...	...	...	200	...	...	360	50	...	400	10
11	Havre du Pays et Havre d'Isaac	...	...	...	...	92	1540	115	3380	1050	...	...	2	450	200	...	2500	160	...	380	40	200	68400	11
12	Du Havre d'Isaac à New-Harbour	...	...	...	...	180	5365	192	17731	3894	...	...	1	90	25	4	...	432	...	1800	122	...	123474	12
13	New-Harbour à Whitehead	4	96	1650	19	298	10185	480	56121	11708	3	450	4	550	450	8	...	...	...	4988	1616	...	304614	13
14	Whitehead à Canso, y compris Tittle	1	15	300	5	212	9900	275	32000	8000	30	7500	4	1200	950	...	5000	...	...	1200	300	120000	257392	14
15	Canso à la rivière au Saumon	...	...	...	...	284	3594	286	39840	9275	40	4785	5	490	825	...	4000	...	...	1080	500	200000	58656	15
16	Rivière au Saumon à la ligne de comté, y compris l'anse de Cook, Guysboro', la côte du Nord et le détroit de Canso	7	244	3250	29	453	9159	500	77420	15675	...	...	6	1100	660	...	13150	...	...	6975	948	379000	...	16
	Totaux	13	372	5500	59	1987	50383	2479	251032	60182	74	13185	30	4435	3410	12	36990	1112	660	18531	3649	699500	1136476	
	Valeur $	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	192	7398	167	132	83391	51086	83940	159105	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche, etc.—N.-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Espèces de poisson.															Produits du poisson.			Valeur totale.	Numéro.
		Morue, séchée, qtx.	Merluche, séc., qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Encornet, brls.	Plie, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mélangé, brls.	Huile de poisson, gallons.	Pois. empl. comme boitte, brls.	Pois. empl. comme engrais, brls.	$ cts.	
	Comté de Guysborough.																				
1	Ecum Secum	95	10	75	15	2200	350	460	15	60	......	....	12	400	...	....	50	390	120	6,203 00	1
2	Marie-Joseph	360	25	25	10	......	490	700	......	90	25	.....	16	200	460	...	280	460	250	11,183 00	2
3	Beckerton	1370	....	120	40	1400	2100	2800	96	210	30	..	15	450	....	....	750	820	400	23,717 00	3
4	Liscombe et baie des Espagnols..	120	5	20	5	1200	700	900	10	15	8	.....	10	160	200	....	65	180	10	2,437 00	4
5	Havre et rivière Gegoggin	400	20	60	10	6800	1500	3000	48	26	20	600	5	100	150	....	200	460	200	19,174 00	5
6	Baie et rivière Sainte-Marie.... .	75	....	40	20	800	900	1200	12	15	13	.....	10	500	100	...	40	260	50	4,464 00	6
7	Havre au Vin	150	15	20	6	700	550	1000	15	30	9	......	20	400	280	....	80	360	120	8,858 00	7
8	Port-Hilford....................	150	...	25	7	7000	400	300	5	28	6	....	13	250	125	....	75	215	......	3,998 00	8
9	Havre de Holland.	350	....	20	. .	......	500	900	10	40	16	.. ...	20	610	175	....	200	200	180	14,855 00	9
10	Havre du Pêcheur	435	25	10	5	700	410	1200	5	40	20	.....	18	800	260	....	270	280	20	5,836 00	10
11	Havre du Pays et havre Isaac....	460	80	25	8	5500	300	1400	20	60	15	.....	20	947	200	....	260	360	150	16,982 00	11
12	Du havre Isaac à New-Harbour..	960	5	294	252	1700	4010	3100	29	....	21	.....	25	....	300	233	1881	736	100	36,781 00	12
13	De New-Harbour à Whitehead ..	6875	30	1300	160	4500	6520	2200	600	....	190	. ...	300	133	500	623	7708	1600	315	137,513 00	13
14	De Whitehead à Canso, y compris Tittle	3600	....	1250	80	300	2000	......	100	....	60	......	2250	....	....	334	3740	1360	700	96,515 00	14
15	De Canso à la riv. au Saumon ...	2800	45	788	40	1900	.....	3000	50	....	10	.....	4000	....	....	483	3895	1200	200	81,333 00	15
16	De la riv. au Saumon à la ligne de comté, y comp. l'anse de Cook, Guysboro', la rive Nord et le détroit de Canso..............	3080	65	842	25	2300	...	11390	510	....	40	.....	1200	....	....	820	5602	1100	60	123,292 00	16
	Totaux...	21280	325	4914	683	37000	20730	33550	1525	614	483	600	7934	4950	2750	2493	25096	9981	2875		
	Valeur....... .. .. $	95760	975	17200	2049	3700	2073	1677	6864	4298	4830	6000	31736	245	137	3740	10038	14972	1438	593,141 00	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du matériel de pêche, etc.—**N.-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.							Espèces de poisson.								Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à pièges.		Seines.											
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, frais, sur la glace, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou en conserves, en boîtes, liv.	Homard, en cons., en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	
	Comté d'Halifax.			$			$			$		$			$									
1	Côte Nord					116	1880	158	12000	1850	3	300	60	6000	5800	3500		65		770			1½	1
2	Sainte-Marguerite-Est	2	38	350	6	151	2250	135	12500	2000	6	600	38	3600	4800	2200		120		350			¾	2
3	Havre aux Sauvages	4	62	1550	20	216	3400	208	32200	4850	5	900	29	2875	4200	3200		2140	6000	608	6500		13½	3
4	Anse à Peggy	1	10	180	3	49	980	46	7000	1750			8	800	1600	1820		463	3000	270	1200		1	4
5	Dover	6	116	1950	25	190	2350	154	28700	4620			50	5000	8000	2220		660	30000	930	5000		25½	5
6	Prospect	2	40	600	11	170	1750	200	18000	2500			45	4500	9000	1800		800		1200		17000	16	6
7	Baie Terence	5	87	1500	17	222	3000	236	10000	1580			34	3500	6800	600		480		500		9600	42	7
8	Pennant	5	70	2000	18	60	3000	125	4200	850			12	1200	2500	50		50		100		10000	15	8
9	Sambro	1	30	1000	6	70	1500	125	8000	1500			8	600	1400	350		100	1000	80		50800	3	9
10	Havre de Ketch	2	35	1300	8	85	1150	180	8500	2100			16	1600	3000	400		70		290	15000		10	10
11	Anse aux Portugais					90	1300	195	16000	2600			19	1900	4000	8000		92		250			2	11
12	Anse au Hareng	8	231	8000	50	66	660	35	2400	600			20	2500	6500	800		20		200			1	12
13	Anse Ferguson	1	30	600	8	60	650	50	2600	400			45	5000	10500			100		150	1000		¼	13
14	Bedford					6	100	10	750	200			3	300	750	800		30		1			¼	14
15	Halifax	4	250	10000	60	15	300	25	400	100			10	1200	3000									15
16	Passage de l'est et île du Diable	2	50	2300	14	74	1507	64	16815	968						290		262		71				16
17	Lawrencetown et baie des Vaches					24	348	20	11300	717						248		134		30				17
18	Havre des Trois-Brasses et Seaforth	2	88	2400	29	48	464	11	5190	280						457		65		10				18
19	Chezetcook-Ouest	11	450	13300	113	147	1525	49	31960	1854						85		456		83				19
20	Chezetcook-Est	1	45	1800	12	38	507	21	6660	424						120		165		9				20
21	Havre de Petpeswick	2	45	1100	7	52	1000	47	7070	444								177		5		33120		21
22	Havre Musquodoboit	1	18	600	3	48	800	37	7010	540						1700		188		40				22
23	Jeddore	10	305	9675	35	130	1837	66	15000	1063			1	356	100	140	300	570		50		57700		23
24	Hav. aux Moules et Tête de Hib.	1	13	75	3	64	1760	86	17440	1060			2	1000	260	350	200	535		78		69200		24
25	Havre du Navire	2	26½	425	7	51	950	59	9990	700						60		590		48		28900		25
26	Havre de Plaisance	1	23	600	6	13	415	16	2220	174								105		33		21600		26
27	Tangier	1	39	18	7	36	790	42	7680	518						500		252		35		19200		27

28	Havre Pope et île Gerrard.....	....	....	....	....	45	750	38	4980	806	..	....	....	....	.....	......	....	205	....	9	...	49536	....	28
29	Baie Spry, Tête de Taylor et Mushaboon..............	4	138	3000	25	94	2400	88	9300	1860	..	....	....	.....	....	...	120	409	.....	240	....	101280	....	29
30	Sheet Harbour et île Sober.....	2	53	1000	9	44	880	60	9900	1800	..	....	3	1600	190	300	480	350	....	146	...	86400	....	30
31	Havre du Castor et rivière au Saumon..................	....	....	.....	....	40	720	63	2000	100	..	....	1	100	15	.....	....	10	.....	5	.....	120320	....	31
32	Quoddy et anse Harrigan.......	....	....	.....	....	36	700	60	700	105	..	....	....	....	......	60	....	4	....	3	.....	123840	....	32
33	Rivière Moser et anse Smith...	....	....	......	....	25	520	30	370	72	1	1000	....	.....	......	.....	190	150	.....	10	......	.....	....	33
34	Baie Mitchell et Ecum Secum ..	....	....	.. .	....	30	600	38	1200	240	..	....	1	400	100	162	190	10	....	2	.....	93600	....	34
	Totaux...............	81	2292	65323	502	2605	42743	2777	330035	41225	15	2800	405	44031	72515	30212	1480	9827	40000	6606	28700	892096	131¾	
	Valeur .... $	....	....	......	....	....	......	....	....	.....	..	....	....	......	......	6042	296	44224	300	92484	3444	124893	5270	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Écosse.—*Suite.*

Numéro.	District.	Espèces de poisson. Morue, sèche, qtx.	Langue et noues de morue, barils.	Merluche sèche, qtx	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, brls.	Anguille, barils.	Encornet, barils.	Plie, liv.	Poisson commun et mêlé, barils.	Produits du poisson. Huile de poisson, gallons.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poiss. empl. comme engrais, barils.	Valeur totale. $ cts.	Numéro.
	Comté d'Halifax.																					
1	Côte Nord	75	....	40	30	....	40	700	....	....	17	....	3	....	1000	12	70	....	....	....	12,699 00	1
2	Sainte-Margerite-Est	80	....	50	25	24	30	150	....	200	6	6	4	....	100	2	60	....	6	....	6,782 00	2
3	Havre aux Sauvages	1245	....	1158	1860	375	190	400	700	200	35	13	9	....	900	48	1140	....	170	....	33,324 00	3
4	Anse à Peggy	125	....	115	170	65	40	....	300	....	10	....	1	....	500	20	150	....	30	....	8,019 00	4
5	Dover	605	....	1400	1000	300	105	800	2000	250	28	2	2	....	....	24	954	....	135	....	28,139 00	5
6	Prospect	900	....	290	460	70	80	....	....	....	50	....	3	5	12000	26	600	....	70	....	30,642 00	6
7	Baie Terence	1100	....	500	800	210	140	....	2000	....	35	20	3	....	15000	40	700	....	90	....	22,062 00	7
8	Pennant	2000	....	100	150	120	60	....	2500	100	60	5	4	....	1000	10	900	....	80	....	14,755 00	8
9	Sambro	850	....	60	90	70	150	....	200	....	10	3	1	....	5000	15	400	....	20	....	14,183 00	9
10	Havre de Ketch	250	....	20	40	240	200	....	4000	....	20	2	....	....	2000	10	120	....	15	....	9,990 00	10
11	Anse au Portugais	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5	....	....	....	....	5,602 00	11
12	Anse au Hareng	1000	....	350	400	1000	20	....	160000	....	....	....	....	....	....	....	800	....	200	....	29,020 00	12
13	Anse Ferguson	250	....	50	70	....	30	100	5000	....	2	....	....	....	....	5	90	....	20	....	4,663 00	13
14	Bedford	30	....	....	....	....	10	....	....	....	3	....	3	....	....	....	10	....	....	....	542 00	14
15	Halifax	4500	....	30	45	100	10	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1000	....	400	....	21,743 00	15
16	Passage de l'est et île du Diable	1627	3	63	127	210	160	....	18351	....	16	18	4	....	....	....	1359	....	68	6	13,772 00	16
17	Lawrencetown et baie des Vaches	130	....	....	....	6	131	350	780	....	42	14	5	....	....	....	144	....	6	15	2,596 00	17
18	Havre Trois-Brasses et Seaforth	1060	....	....	....	94	25	300	80	....	11	21	2	....	....	....	611	....	48	....	6,269 00	18
19	Chezetcook-Ouest	4974	3	....	....	373	64	....	690	....	140	300	6	....	....	....	2864	....	200	....	31,446 00	19
20	Chezetcook-Est	609	2	....	....	58	73	850	450	....	22	40	11	....	....	....	598	....	30	....	4,980 00	20
21	Havre Petpeswick	618	....	....	....	95	237	700	1200	....	16	22	9	....	....	....	571	....	33	....	10,111 00	21
22	Havre Musquodoboit	698	....	....	....	70	62	1000	3290	6500	14	23	14	....	....	....	410	....	26	34	6,656 00	22
23	Jeddore	3590	2	90	160	125	119	200	9450	1200	9	25	16	....	....	....	2111	....	290	58	31,458 00	23
24	Havre aux Moules et Tête de Hibou	514	....	7	14	35	37	1000	1380	....	6	30	5	....	....	....	387	....	18	60	16,609 00	24
25	Havre du Navire	616	....	....	....	75	34	250	2415	....	109	14	5	....	....	....	380	....	18	30	11,621 00	25
26	Havre de Plaisance	412	....	200	400	42	17	....	3550	....	5	10	....	....	....	....	297	....	16	22	7,412 00	26
27	Tangier	440	2	60	140	64	46	600	850	1000	10	10	4	....	....	....	480	....	21	19	7,600 00	27
28	Havre Pope et île Gerrard	300	....	3	3	33	6	100	400	....	....	6	1	2	....	....	253	....	25	....	9,727 00	28

29	Baie Spry, Tête de Taylor et Mushaboon	1247	....	356	400	58	6	....	525	....	....	15	6	5	....	....	943	....	90	....	27,255 00	29
30	Sheet Harbour et île Sober	500	....	....	....	10	6	400	....	....	10	5	4	....	....	....	380	....	30	....	18,531 00	30
31	Havre au Castor et riv. au Saumon	90	....	2	....	2	....	....	....	....	....	2	....	....	...	....	50	32	5	....	17,459 00	31
32	Quoddy et anse Harrigan	40	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	25	19	3	125	17,690 00	32
33	Rivière Moser et anse Smith	57	....	...	...	....	2	....	....	....	....	....	5	....	....	....	20	....	3	....	1,179 00	33
34	Baie Mitchell et Ecum Secum	210	....	...	....	....	....	....	....	....	....	4	....	....	...	....	180	....	4	90	14,347 00	34
	Totaux	30742	12	4934	6384	3924	2130	7900	220111	9450	686	610	130	12	37500	217	19057	51	2170	459		
	Valeur	138341	120	14802	3194	13734	6390	790	22011	473	3088	4270	1300	48	1875	325	7621	64	3254	230	498,883 00	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	District.	Bateaux employés à la pêche.			Matériel de pêche.				Espèces de poisson.			
					Rets à mailler.		Nasses.					
		Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais ou gelé, liv.	Hareng fumé, liv.
	Comté de Hants.		$			$		$				
1	Maitland à Shubénacadie......	36	402	36	2250	189	....	......	18600	......	......	......
2	Shubénacadie au Grand-Lac...	62	226	62	989	291	....	......	1170	......	......	......
3	Noël à Walton...............	8	265	8	2275	637	1	100	4485	....	......	......
4	Hants-Ouest.................	11	465	16	2050	420	7	195	3950	55	.....	1000
	Totaux..................	117	1358	122	7564	1537	8	295	28205	55	.....	1000
	Valeur..............$	...	.....	....	......	......	....	......	5641	248	....	20
	Comté de Pictou.											
1	Pictou-Ouest.................	141	5045	142	3190	865	....	....	300	.....	......	.....
2	Ile Pictou.....................	59	780	112	820	246	....	.....	......	30	......	......
3	Division Centrale............	....	......	....	......	......	....	......	......	......	......	......
4	Division Sud.................	30	603	42	2515	1292	....	......	14700	50	76000	......
5	Ile Merigomish...............	11	165	20	764	853	....	.....	10300	.....	...	......
6	Grève Nord..................	4	60	7	800	900	....	.....	5200	......	...	....
7	Etangs........................	14	210	27	1350	2700	....	......	13200	.....	12620	......
8	Lismore	14	210	28	735	1420	....	......	6600	100	......	.....
	Totaux..................	273	7073	378	10174	8276	....	.....	50300	180	88620	......
	Valeur..............$	....	......	....	......	.....	....	......	10060	810	665	......

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Écosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produit du poisson.			
Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou en conserves (en boîtes), liv.	Homard, conserves, en boîtes, liv.	Morue sèche, qtx.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Poisson commun et mêlé, brls.	Poisson employé com. boitte, brls.	Poisson employé c. engrais, brls.	Valeur totale.	Numéro.
																$ cts.	
....	....	....	....	....	....	....	....	....	365	....	....	....	....	....	....	5,363 00	1
....	....	....	....	....	....	....	....	228	117	....	....	44	....	....	....	1,214 00	2
....	....	....	42	2	..	....	....	500	15	....	....	85	....	....	....	2,041 00	3
..	....	....	152	....	9500	300	3500	1550	31	....	....	103	157	....	....	4,396 00	4
....	....	....	194	2	9500	300	3500	2278	528	....	....	232	157	....	....		
..	....	....	873	7	950	30	175	136	2378	....	....	2320	236	....	....	13,014 00	
....	....	386846	....	....	350	....	11200	....	10	8	10	....	....	960	570	56,707 00	1
5	800	197620	....	....	....	1000	....	....	....	....	....	....	10	168	50	28,360 00	2
....	....	....	....	....	500	....	15000	400	150	200	125	....	....	....	....	3,349 00	3
....	3250	29720	103	....	....	....	4250	....	....	....	....	....	....	50	....	9,036 00	4
....	....	76386	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	80	....	12,874 00	5
....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1,040 00	6
....	....	157968	....	....	200	....	....	....	....	....	....	....	....	100	....	25,021 00	7
....	....	17680	....	....	....	....	7236	....	....	....	65	....	....	115	....	5,430 00	8
5	4050	866220	103	....	1050	1000	37686	400	160	208	200	....	10	1473	620		
70	486	121270	464	....	105	100	1884	24	720	624	2000	....	15	2210	310	141,817 00	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le district n° 2, **Nouvelle-Ecosse**, avec un état comparatif de l'augmentation et de la diminution pour les années 1892 et 1893.

Articles.		Quantités en 1893.	Taux.	Total.	Augmentation.	Diminution.
			$ cts.	$	Qté.	Qté.
Saumon, salé	brls.	12	16 00	192 00	....	93
do frais	liv.	260,029	0 20	52,005 00	64,888	....
do en boîtes	"	1,112	0 15	167 00	402	....
do fumé	"	2,140	0 20	428 00	915	....
Hareng, salé	brls.	30,338	4 50	136,520 00	....	13,097
do frais	nomb.	128,620	pour c. 0 75	965 00	....	....
do fumé	liv.	13,000	0 02	260 00	....	3,800
Maquereau, salé	brls.	10,851	14 00	151,914 00	....	3,471
do en boîtes	liv.	751,850	0 12	90,222 00	749,850	....
Homard, en boîtes	"	3,631,843	0 14	508,456 00	310,690	....
do frais	tonn.	131¾	40 00	5,270 00	....	8¼
Morue, séchée	qtx.	53,496	4 50	240,732 00	....	1,150
do langues et noues	brls.	12	10 00	120 00	....	379
Merluche, séchée	qtx.	6,557	3 00	19,671 00	....	1,359
do noues	liv.	9,973	0 50	4,986 50	107	....
Egrefin	qtx.	9,018	3 50	31,563 00	....	1,046
Merlan	"	2,900	3 00	8,700 00	....	154
Truite	liv.	62,150	10 00	6,215 00	....	4,025
Flétan	"	245,091	10 00	24,509 00	83,197	....
Eperlan	"	180,241	0 05	9,012 00	25,823	....
Bar	"	5,473	0 06	328 00	....	7,797
Gasparot	brls.	4,121	4 50	18,544 00	554	....
Huîtres	"	754	3 00	2,262 00	....	391
Moules	"	1,224	7 00	8,568 00	....	....
Anguille	"	979	10 00	9,790 00	262	....
Alose	"	1,346	10 00	13,460 00	....	465
Encornet	"	7,946	4 00	31,784 00	3,190	....
Plie	liv.	42,450	0 05	2,122 50	....	....
Petite morue	"	2,750	0 05	137 00	....	....
Poisson commun		2,877	1 50	4,315 00	....	....
Huile de poisson	galls.	46,314	0 40	18,525 00	7,044	....
Peaux de loup-marin	nomb.	51	1 25	64 00	....	....
Poisson employé comme boitte	brls.	15,804	1 50	23,706 00	2,441	....
Produits du poisson employés comme engrais	"	4,182	0 50	2,092 00	2,278	....
				1,427,605 00		

ÉTAT comparatif de la valeur des pêches dans chaque comté du district n° 2, Nouvelle-Ecosse, pour les années 1892 et 1893.

Comté.	Valeur en 1892.	Valeur en 1893.	Augmentation.	Diminution.
Antigonish	83,546	71,936	....	11,610
Colchester	20,835	22,448	1,613	
Cumberland	75,224	86,374	11,150	
Guysborough	587,876	593,143	5,267	
Halifax	433,358	498,883	65,525	
Hants	11,560	13,014	1,454	
Pictou	144,809	141,807	....	3,002
	1,357,208	1,427,605	85,009	14,612
		1,357,208	14,612	
	Augmentation	70,397	70,397	

TABLEAU du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés aux pêches du district n° 2, Nouvelle-Ecosse, avec une valeur approximative d'autre matériel de pêche, pour l'année 1893, ainsi que le nombre d'hommes employés.

Articles.		Valeur.
		$
95 navires, 2,674 tonneaux		70,923
5,473 bateaux		112,626
859,969 brasses de rets à mailler		123,195
89 rets à pièges		41,185
436 seines, 48,512 brasses		75,975
23 nasses		6,380
79 rets à poches		1,404
Lignes à main, dragues et engins de pêche		19,320
165,434 trappes à homard		86,666
		537,674
89 établissements de conserves	$ 81,947	
32 vapeurs et semaques	13,070	
45 réfrigérants et glacières	15,160	
1,462 boucans	43,202	
875 jetées et quais	22,273	
		175,652
		713,326

Nombre d'hommes	employé	sur des navires	564
do	do	bateaux	6,442
do	do	pour caquer, nettoyer et mariner le poisson	870
do	do	dans des homarderies	1,796
			9,67 2

NOUVELLE-ÉCOSSE,

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés ... poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

Numéro.	District.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets. — Brasses.	Valeur.	Nasses — Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace.	Hareng, salé, brls.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, frais, dans la glace, liv.
	Comté d'Annapolis.			$			$			$		$				
1	Margaretsville	1	18	540	4	12	240	15	1200	600	..	....	.....	500	....	....
2	Port-George	..	....	.....	....	15	300	25	1500	750	..	....	.....	200	.....	....
3	Port-Lorne	..	....	.....	....	17	340	36	3000	1500	..	....	.....	910	.....	....
4	Hampton	1	25	750	5	13	260	22	1300	650	..	....	.....	400	.....	....
5	Anse Phinny et anse Tray.....	..	....	.....	....	17	340	22	1700	850	..	....	.....	380	.....	....
6	Anse Parker	..	....	.....	.. .	16	260	32	1500	750	..	....	.....	180	.....	....
7	Hillsboro' et anse Delap.......	1	24	720	5	30	600	57	2800	1400	.	....	.....	500	.....	....
8	Batture Victoria et Granville..	8	340	10200	92	25	500	42	2900	1450	..	....	.....	90	.....	....
9	Anse Thorn jusqu'à la Traverse	..	....	.....	....	10	200	20	.....	....	4	600	.....	60	14000	4000
10	Clementsport et rivière à l'Ours	2	26	780	10	22	440	40	400	200	8	1600	... .	45	31500	4000
11	Annapolis-Est	..	....	.....	....	....	....	....	390	300	7	500	5600	....	.....	....
12	Lequille	..	....	.....	...	....	....	....	.....	....	1	50	4000	....	.....	....
13	Round-Hill	..	....	.....	....	....	....	....	.....	....	..	....	700	....	.....	....
14	Lacs intérieurs	..	....	.....	....	....	....	....	.....	....	..	....	.....	....	.....	....
	Totaux.	13	433	12990	116	177	3480	311	16690	8450	20	2750	10300	3265	45500	8000

DISTRICT N° 3.

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1893.

Espèces de poisson.															Produits du poisson.				Valeur totale.	Numéro.
Homard, vivant ou frais, tonneaux.	Morue, sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, sèche, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Achigan, liv.	Gasparot, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Guano de poisson, ton'x.	$ cts.	
5	250	2	100	70	55	200	....	1200	...	....	....	....	...	..	150	100	50	12	5,477 50	1
5	158	2	75	75	150	93	...	2500	....	....	....	....	...	. .	200	300	40	10	3,847 50	2
7	560	6	183	175	100	283	...	4200	...	....	....	....	...	...	210	400	75	20	10,472 00	3
7	117	2	50	48	50	67	....	1700	....	....	....	....	...	...	100	210	12	15	4,152 50	4
15	190	2	75	64	56	60	....	1400	....	....	....	....	...	...	220	375	14	28	5,540 50	5
13	260	3	111	100	140	240	....	870	....	....	....	....	...	...	120	305	...	25	5,455 50	6
14	596	4	400	360	376	420	....	2700	....	....	....	....	...	...	400	410	25	....	11,268 00	7
8	5700	15	2000	1500	7000	2400	....	35000	....	....	....	200	...	...	1500	1000	40	....	72,295 00	8
.. .	20	.. .	6	. ..	15	10	...	.....	....	....	....	....	...	...	....	15	.. .	25	1,573 00	9
2	405	3	500	475	16	400	....	... .	....	...	....	500	...	...	400	200	. .	20	10,298 50	10
....	....	....	....	....	...	....	1200	.....	2000	2500	100	....	20	80	....	....	....	....	2,940 00	11
....	....	....	....	....	....	....	600	.....	...	....	150	....	12	...	....	....	....	...	1,655 00	12
....	....	....	....	....	....	....	600	.....	....	200	20	...	...	...	...	....	....	....	302 00	13
....	....	....	....	....	....	....	6000	.....	....	....	....	....	...	...	....	. ..	....	....	600 00	14
76	8256	39	3500	2867	7958	4173	8400	49770	2000	2700	270	700	32	80	3300	3315	191	220	135,877 00	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	District.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Trappe à piège. Nombre.	Trappe à piège. Valeur.	Nasses. Nombre.	Nasses. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon, frais dans la glace, liv.	Hareng. Salé, brls.	Hareng. Frais ou gelé, liv.	Hareng. Fumé, liv.	Maquereau. Salé, brls.	Maquereau. Frais, expédié dans la glace, liv.	Numéro.
	Comté de Digby.			$			$			$		$		$			$							
1	Digby	20	911	28000	220	5	150	9	350	142					4	700	2000		240					1
2	Bayview					8	240	17	220	88														2
3	Grande-Anse					7	210	14	440	176														3
4	Rossway					10	300	20	550	220			5	700				400		20000		10	7500	4
5	Waterford					6	180	11	220	88			2	100						15000			6000	5
6	Centerville					25	750	50	880	350								100						6
7	Anse Sableuse					7	210	13	220	88					2	300	250							7
8	Anse au Vison	1	34	1200	9	7	210	14	450	180	1	1645			2	300	250						200	8
9	Petite-Rivière					20	600	40	1000	400					2	300	250							9
10	Anse de White					5	150	10	220	88														10
11	Grande-Grève et anse à la Baleine					10	300	20	240	76														11
12	Traverse Est					7	210	14	460	184														12
13	Baie Sainte-Marie					4	242	16			2	3296	5	600					28	66000		2	3200	13
14	Weymouth					5	150	10	220	88	2	3296	1	500					100				8000	14
15	Anse de White					20	600	40	300	120	1	1648	1	100						5000			3800	15
16	Pointe de l'Eglise	2	26	600	9	10	300	20	300	120									20					16
17	Météghan					25	750	50	4000	400			2	250					25					17
18	Chéticamp					8	240	16	320	128									40					18
19	Sainte-Marie					14	840	34	840	336									50					19
20	Anse de Smith												11	825						20000	25000			20
21	Westport	27	571	20300	184	33	2500	50	20000	1000					10	600	2000		2000			400		21
22	Freeport	9	160	5300	58	60	2000	120	9000	4500					5	300	1000		850			50		22
23	Tiverton	7	150	5000	55	35	2000	70	7000	3500									350			20		23
	Totaux	66	1852	60400	535	331	13132	658	47230	21272	6	9885	27	3975	25	2500	5750	500	3803	126000	25000	482	28700	
	Valeur $																	100	17113	630	500	4820	1435	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	District.	Espèces de poisson. — Homard. — En conserves, liv.	Homard. — Vivant ou frais, tonneaux.	Morue. — Sèche, qtx.	Morue. — Langues et noues, brls.	Merluche. — Sèche, qtx.	Merluche. — Noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Gasparot, brls.	Alose, brls.	Encornet, brls.	Egrefin, fumé, boîtes.	Egrefin, expédié frais, liv.	Egrefin, en conserves, liv.	Produits du poisson. — Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais.	Valeur totale.	Numéro.
	Comté de Digby.																			$ cts.	
1	Digby	24000	14	4320		10870	8500	9870	375	54500				1700			6700	3550		110,543 00	1
2	Baynew			96		200	320	80	50								320	50		1,775 00	2
3	Grande-Anse			50		280	350	140	20								400	70		1,985 00	3
4	Rossway			160		700	1000	200	20								1000	150		5,150 00	4
5	Waterford	1200		32		150	200	50	15								150	20		1,359 00	5
6	Centerville		10	375		2500	6000	500	50	1000				600		67200	3000	550		26,154 50	6
7	Anse Sableuse		6	100		280	300	60	40								240	60		2,136 00	7
8	Anse au Vison		2	150		1000	1500	140									900	100		5,495 00	8
9	Petite-Rivière		3	300		2000	3000	1150						500		57600	2000	200		22,127 00	9
10	Anse de White			100		600	900	50									600	75		3,152 50	10
11	Gr. Grève et anse à la Baleine		6	340		1350	2000	225									1400	180		8,497 50	11
12	Traverse Est		3	175		700	1000	100									800	75		4,355 00	12
13	Baie Sainte-Marie								500		30	77								3,041 00	13
14	Weymouth		3					50	20									5		1,327 50	14
15	Anse de White		2	80				200	50			21						50		1,820 00	15
16	Pointe de l'Eglise		2	150				100										10		1,320 00	16
17	Métégan		3	500				150	500									100		5,127 50	17
18	Chéticamp		2	160				48	150									40		1,698 00	18
19	Sainte-Marie		2	420				140										90		2,910 00	19
20	Anse de Smith																			600 00	20
21	Westport		420	23000	20	10500	4000	19000	25000	60000			40		210000		33520	5000	600	351,860 00	21
22	Freeport		90	11200	10	7600	1500	11400	11000	25000			30				14700	2400	700	168,445 00	22
23	Tiverton	18000	115	4200	20	1800	350	3100	8000	7000			20			56600	6000	2000	270	84,129 50	23
	Total	43200	681	45908	50	40450	30920	46753	45790	147500	30	98	90	2800	210000	181400	69730	14775	1575		
	Valeur $	6048	...	206586	500	121350	15460	163635	137370	14750	135	980	360	6720	4250	21768	27892	7387	787	815,008 00	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	District.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Nasses — Nombre.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.
	Comté de King.			$			$			$		$			$
1	Avonport	..	....	....	....	12	200	12	5000	1300	..	....	1	500	350
2	Aylesford	..	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
3	Gaspereaux	..	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	....	....
4	Bout Island	..	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	1	750	475
5	Ile Longue	..	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	2	1250	600
6	Starr's-Flats	..	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	3	3000	1500
7	Kingsport	..	....	....	....	1	30	2	200	100	..	....	2	1000	500
8	Medford	..	....	....	....	....	....	....	....	..	3	300	....	....	...
9	Blomidon	1	11	250	2	1	40	2	....	....	2	200	....	....	....
10	Havre de Baxter	..	....	....	....	13	300	26	1000	500	..	....	1	300	200
11	Havre de Hall	3	56	900	7	25	500	50	1200	600	..	....	9	1750	2000
12	Pointe de la Chasse	..	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	1	500	250
13	Ruisseau de Chipman	1	14	300	3	3	80	6	750	375	..	....	1	400	200
14	Rocher-Noir	..	....	....	....	8	200	16	800	400	1	100	2	750	375
15	Harbourville	..	....	....	....	10	250	20	500	250	2	300	3	900	450
16	Morden	..	....	....	....	3	60	6	200	100	..	....	3	900	450
17	Baie de Scott	..	....	....	....	1	25	2	....	....	..	....	3	900	450
18	Ogilvie	1	15	400	2	4	100	8	100	50	..	....	....	....	....
	Totaux	6	96	1850	14	81	1785	150	9750	3675	8	900	32	12900	7800
	Valeur $	..	....	....	....	....	....	....	....	....	.	....	....	....	....

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Espèces de poisson.											Produits du poisson.				
Saumon frais, dans la glace, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng fumé, liv.	Morue sèche, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Alose, brls.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé com. boitte, brls.	Poisson emp. comme engrais, brls.	Valeur totale.	Numéro.
														$ cts.	
....	.....	....	25	....	....	......	......	....	1300	....	......	....	....	5,962 50	1
1250	......	....	....	....	....	850	......	....	......	....	......	....	....	335 00	2
1000	......	....	....	....	....	1500	...	....	1700	....	......	....	....	8,000 00	3
....	......	....	....	....	....	......	......	....	......	55	. .	....	....	563 50	4
....	......	....	....	....	....	...	......	....	3	38	......	....	....	380 00	5
....	......	....	....	....	....	......	......	....	......	95	....	....	....	950 00	6
....	5	....	20	20	....	...	800	162	3	15	.....	....	30	455 72	7
....	50	....	10	14	....	......	250	150	......	10	......	....	90	498 00	8
....	25	15000	....	10	....	.... .	150	....	.....	9	....	....	40	572 50	9
....	325	4000	390	175	195	......	.....	....	......	....	200	130	300	4,790 00	10
36000	300	80000	250	90	45	......	.. ..	....	......	15	400	210	500	12,385 00	11
3000	50	....	20	10	15	......	... ..	....	.....	....	60	40	90	1,084 00	12
5000	150	....	95	15	25	......	.....	....	.....	....	150	30	100	2,355 00	13
3000	800	57600	160	50	100	. ...	......	....	......	....	160	75	100	6,698 50	14
2000	750	50500	60	25	30	......	......	....	......	....	200	100	125	5,425 00	15
2320	65	....	86	20	15	......	......	....	......	....	50	30	50	1,318 50	16
1000	47	....	50	40	10	.....	.....	....	.....	151	25	10	150	2,406 50	17
1500	250	....	60	30	15	.....	.....	....	.....	....	90	50	100	1,956 00	18
56070	2817	207100	1226	499	450	2350	1200	312	3006	388	1335	675	1675		
11214	12676	4142	5517	1746	1350	235	120	18	13527	3880	534	337	837	56,135 72	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	District.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Navires. — Tonnage.	Navires. — Valeur.	Navires. — Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Bateaux. — Valeur.	Bateaux. — Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Rets à mailler. — Valeur.	Rets à piège. — Nombre.	Rets à piège. — Valeur.	Seines. — Nombre.	Seines. — Brasses.	Seines. — Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon. — Frais, dans la glace, liv.	Saumon. — Fumé, liv.	Hareng. — Salé, brls.	Hareng. — Frais ou gelé, liv.	Hareng. — Fumé, liv.	Maquereau. — Salé, brls.	Maquereau. — Frais, expédié dans la glace, liv.	Numéro.
	Comté de Lunenburg.			$			$			$		$			$								
1	Chester	3	121	500	27	140	2800	134	22000	3600	33	12000	12	8500	3200	9000	550	350	....	....	525	....	1
2	Baie Mahone et rivière Martin	21	1390	56550	235	185	2850	90	16200	2500	13	5000	10	6000	2000	2500	300	300	160000	....	250	....	2
3	Pointe au Renard	1	39	800	10	80	1425	116	33400	2400	....	....	17	12500	6800	840	....	570	1000	....	850	....	3
4	Anse au Moulin	....	....	....	....	74	1350	76	25000	1700	....	....	15	10500	4300	750	....	420	....	....	540	....	4
5	Lodge	....	....	....	....	25	650	33	18000	1100	....	....	12	7000	3600	350	....	250	....	....	220	....	5
6	Anse Nord-Ouest	....	....	....	....	60	1550	58	2400	1500	....	....	20	14000	7000	820	....	720	....	....	620	....	6
7	Aspotogan	....	....	....	....	24	700	32	13000	1200	....	....	8	5600	2400	300	....	600	....	....	480	....	7
8	Grève de Sable	....	....	....	....	45	950	50	38000	1700	....	....	10	6500	3000	250	....	440	....	....	425	....	8
9	Blandford	....	....	....	....	90	2250	90	60000	3000	12	4000	16	11000	5000	540	....	250	....	....	875	....	9
10	Petit-Tancook	....	....	....	....	45	1500	40	33000	1800	6	1800	10	6000	2800	200	....	1000	....	....	275	....	10
11	Grand-Tancook	....	....	....	....	170	6000	180	120000	9025	10	2800	30	21000	9500	650	....	4000	....	....	1050	....	11
12	Anse Profonde	....	....	....	....	28	450	32	10500	850	8	1850	8	500	2000	1020	....	70	....	....	95	....	12
13	Lunenburg à l'île à la Croix	74	5920	444000	1184	180	8100	145	28500	11800	34	10200	4	480	800	425	150	4780	25000	2500	2221	12500	13
14	Rivière La Have à New-Dublin	57	3990	285000	798	250	7800	165	35345	14130	26	10400	5	600	1000	900	350	2660	1000	2500	525	5500	14
15	Petite-Rivière à la ligne de comté	8	560	40000	112	189	600	155	24465	12230	5	2000	4	340	800	425	350	2550	....	1000	230	....	15
	Totaux	164	12020	828850	2366	1585	38975	1396	479810	68535	147	50050	181	110520	54200	19970	1600	18960	187000	6000	9181	18000	
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3994	320	85320	935	120	91810	900	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	District.	Espèces de poisson. — Homard. — Conserves, en boîtes, liv.	Homard. — Vivant ou frais, ton'x.	Morue. — Sèche, qtx.	Morue. — Langues et noues, brls.	Merluche. — Sèche, qtx.	Merluche. — Noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Moules, brls.	Anguilles, brls.	Encornet, brls.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Produits du poisson. — Huile de poisson, galls.	Produits du poisson. — Poisson empl. comme boitte, barils.	Produits du poisson. — Poisson empl. comme engrais, barils.	Valeur totale.	Numéro.
	Comté de Lunenburg.																				$ cts.	
1	Chester	68000	....	1400	4	100	....	50	300	800	1500	2500	140	25	22	40	800	125	160	120	27,900 00	1
2	Baie Mahone et rivière Martin	....	....	22350	110	400	....	60	140	300	20500	2400	20	40	2	25	400	7300	1300	40	114,575 00	2
3	Pointe au Renard	....	....	1250	....	100	....	33	225	500	1000	400	6	....	7	10	300	620	170	40	18,618 50	3
4	Anse du Moulin	....	....	325	....	60	....	45	135	200	....	200	....	....	2	6	....	120	40	40	9,837 00	4
5	Lodge	...	...	300	....	70	....	....	40	..	350	...	2	....	....	3	....	100	50	20	5,206 00	5
6	Anse Nord-Ouest	..	...	225	2	70	50	75	75	....	260	....	9	20	4	6	....	190	40	20	11,595 50	6
7	Aspotogan	48000	....	230	....	...	....	25	50	....	240	....	....	...	6	2	....	160	20	10	15,723 50	7
8	Grève de Sable	....	....	240	....	....	....	....	80	....	350	....	8	....	3	...	....	170	40	30	7,804 00	8
9	Blandford	....	....	950	8	....	....	100	450	....	1500	....	10	4	10	12	400	900	90	70	21,369 00	9
10	Petite-Tancook	..	....	450	4	30	....	120	60	....	400	...	....	3	....	....	..	250	40	50	10,251 00	10
11	Grande-Tancook	19200	....	720	....	..	....	250	40	....	650	....	....	8	..	2	....	330	180	220	36,014 00	11
12	Anse Profonde	....	....	35	....	....	....	....	45	300	....	800	18	7	22	14	300	90	10	10	2,334 50	12
13	Lunenburg à l'île à la Croix	87600	285	98201	150	2160	...	12603	535	150	219000	300	15	57	....	..	100	41440	310	800	612,770 50	13
14	Rivière La Have à New-Dublin	22500	270	74992	122	287	...	560	720	....	30400	200	150	....	45	....	700	26125	120	600	401,375 00	14
15	Petite-Rivière à la ligne de comté	....	160	11554	45	....	....	234	50	200	7000	....	120	....	30	....	300	19450	120	750	88,077 00	15
	Totaux	245300	715	213222	445	3277	50	14155	2945	2450	283150	6800	498	164	153	120	3300	97770	2690	2820		
	Valeur.... $	34342	57200	959499	4450	9831	25	49542	8835	245	28315	340	2241	1148	1530	480	165	39108	1345	1410	1,383,450 50	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à trappes.		Seines.		
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
	Comté de Queen.			$			$			$		$			$
1	Liverpool et Brooklyn	6	281	8900	51	54	1142	79	4058	1370	2	900	2	200	350
2	Western Head	....	....	....	....	47	844	58	4174	1191	....	....	1	200	200
3	Pointe Noire et Hav. à l'Orignal et Pte Blanche et Somerville	....	....	....	....	38	630	66	3148	871	....	....	....	....	....
4	Port-Joli et Port-Hébert	....	....	....	....	20	880	39	909	288	....	....	....	....	....
5	Port-Mouton	....	....	....	....	108	2000	112	4650	1352	....	....	2	200	250
6	Tête de l'Aigle	....	....	....	....	24	407	25	1360	410	1	400	....	....	....
7	Berlin	....	....	....	....	38	743	49	2486	750	....	....	....	....	....
8	Port-Medway	2	147	5400	26	45	669	55	2696	791	3	1550	....	....	....
9	Ile aux Goëlands	....	....	....	....	6	98	9	360	122	....	....	....	....	....
10	Milton	....	....	....	....	10	120	12	100	80	....	....	....	....	....
11	Village du Moulin	....	....	....	....	45	450	60	1650	584	....	....	....	....	....
12	Greenfield	....	....	....	....	6	60	20	100	40	....	....	....	....	....
	Totaux	8	428	14300	77	441	8043	584	25691	7852	6	2850	5	600	800
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.																Produits du poisson.			
Saumon frais, dans la glace, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, barils.	Maquereau salé, barils.	Homard en conserves, liv.	Homard vivant ou frais, tonnes.	Morue sèche, qtx.	Merluche séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé com. boitte, barils.	Valeur totale.	Numéro.
																		$ cts.	
2680	....	846	500	.....	.....	2151	204	193	33	540	...	21	....	12	..	1081	80	21,149 90	1
....	...	587	365	.....	.....	301	6	37	20	539	....	....	....	....	..	200	71	7,900 90	2
......	....	1057	106	16800	..	342	..	24	52	....	....	....	....	....	..	120	57	10,124 00	3
......	....	300	....	5760	59	340	....	38	4	....	2500	15	..	10	..	...	30	8,983 90	4
.....	....	3369	13	46944	118	664	....	47	19	1060	....	....	21	....	..	189	162	34,921 76	5
360	...	657	43	58560	5	65	4	6	4	..	....	....	....	....	..	28	36	12,423 60	6
....	....	430	40	39264	....	137	2	15	54	100	....	....	....	35	..	132	57	8,750 26	7
9160	200	389	70	5760	...	2726	....	55	34	240	....	....	....	....	..	1272	67	18,256 70	8
......	....	42	...	.....	.....	43	....	....	....	...	....	....	....	....	..	24	10	654 10	9
2000	....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	....	80	....	....	..	....	....	2,605 00	10
3900	350	.....	.....	.. .	.....	.....	....	....	...	....	3500	340	..	....	5	...	....	5,135 00	11
2480	200	.....	.....	......	.....	.....	....	....	...	....	....	1022	....	....	..	..	....	760 00	12
20580	750	7677	1137	173088	182	6769	216	415	220	2479	6000	1478	21	57	5	3046	570		
4116	150	34546	11370	24232	14560	30460	648	1452	660	248	300	6651	147	570	50	1218	285	131,665 12	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Nasses. — Nombre.	Valeur.	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Hareng salé, barils.
	Comté de Shelburne.			$			$			$		$			$		
1	Barrington	4	80	2300	26	56	1365	62	13500	1225	..	....	..	....	....	300	375
2	Havre de Wood	3	79	3500	31	128	2300	120	19000	1800	1	1950	1	1600	500	....	900
3	Havre Shag	2	31	1050	16	42	1050	44	14900	1225	..	....	..	....	...	..	700
4	Pointe-à-l'Ours	1	14	400	6	47	1100	30	9000	900	..	....	..	....	....	...	200
5	Ile du Cap	14	295	9595	115	370	7125	456	57500	5350	6	11000	..	....	....	....	6000
6	Port-la-Tour et Baccaro	1	88	2800	16	235	3100	122	50000	6000	..	....	..	....	....	....	1600
7	Port-la-Tour, en haut	2	30	600	12	35	350	35	15000	600	..	....	..	....	....	....	400
8	Cap du Nègre et Blanche	..	....	....	....	83	925	40	12500	800	..	....	..	....	....	....	950
9	Ile du Cap du Nègre	..	....	....	....	55	1200	58	16000	1000	1	1500	..	....	....	...	2200
10	Cap Clyde	..	....	....	....	4	50	4	650	30	..	....	..	....	....	2200	.....
11	Havre Nord-Est	1	14	500	6	10	950	25	6400	1050	..	....	..	....	....	1100	145
12	Black-Point et Round-Bay	1	14	400	5	46	2800	75	16000	2600	..	....	..	....	....	....	1120
13	Roseway et Ile de McNutt	..	....	....	....	47	3500	80	15900	2500	..	....	..	....	....	....	118[illegible]
14	Gunning-Cove et Churchover	..	....	....	....	40	1600	64	8300	1385	..	....	..	....	....	300	1828
15	Shelburne et Pointe de Sable	6	448	14800	95	45	1290	72	18900	3150	..	....	..	....	....	900	1700
16	Baie Jordan	1	95	4000	20	24	1140	35	7500	1250	..	....	..	....	....	....	885
17	Jordan-Ferry	..	....	....	....	25	875	32	5000	830	..	....	..	....	....	3000	398
18	Lockeport	17	970	60000	190	80	6500	180	23000	4800	..	....	2	500	500	500	4650
	Totaux	53	2158	99945	538	1372	37220	1534	309050	36495	8	14450	3	2100	1000	8300	25239
	Valeur $	..	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	..	...	....	1660	113575

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produits du poisson.		Valeur totale.	
Maquereau salé, barils.	Maquereau frais, expédié dans la glace, liv.	Homard en boîtes, liv.	Homard frais, tonnes.	Morue sèche, qtx.	Merluche sèche, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Huile de poisson, gallons.	Poisson servant de boitte, barils.	$ cts.	Numéro.
10	.. .	.....	100	2250	....	500	200	600	1800	300	725	20	55	1200	1800	27,910 00	1
40	70000	78816	600	800	....	125	80	.....	1000	....	....	...	...	300	4500	73,731 74	2
27	3000	24000	75	1050	....	450	130	200	5000	180	30	....	45	250	700	21,184 00	3
15	.....	28800	50	250	....	110	80	....	1000	....	....	....	....	75	550	11,237 00	4
50	350150	57600	700	7500	400	3200	325	......	112000	....	...	50	....	5000	6000	172,746 50	5
30	.....	.....	250	2000	150	800	1800	....	2000	....	200	.. .	....	3000	1250	48,075 00	6
12	.....	......	75	300	100	200	300	......	1500	....	...	...	....	400	450	11,705 00	7
140	2000	......	300	400	....	700	125	......	1000	. .	...	....	..	200	500	34,830 00	8
35	2000	. ...	200	2000	...	....	....	..	3000	....	....	....	. .	2000	800	36,850 00	9
....	.. ...	.....	......	30	....	....	....	550	......	....	400	...	...	......	.....	2,430 00	10
....	.....	14832	.. ..	425	14	70	40	......	.....	...	25	...	8	200	. ..	5,540 98	11
55	......	......	.. ...	500	6	248	61	.. ...	.. . .	...	28	....	....	250	....	9,135 00	12
70	....	. . ..	......	580	....	563	214	......	.....	....	....	....	12	650	.....	11,648 50	13
....	......	......	19	485	....	168	257	......	.....	....	40	....	....	275	350	13,812 50	14
....	.. ..	24816	110	7966	268	516	69	6500	.....	....	90	....	....	2000	450	60,848 24	15
....	.....	.....	.. ...	1660	....	102	....	.....	.... .	....	....	....	....	650	....	12,069 50	16
....	......	.....	.....	34	...	51	....	3000	. .	5000	35	...	. ..	..	.....	3,430 00	17
200	....	16800	191	19152	1344	2016	784	2700	10000	....	50	150	....	3000	.....	144.026 00	18
684	427150	245664	2670	47382	2282	9819	4465	13550	138300	5480	1623	220	120	19450	17350		
6840	21357	34392	213600	213219	6846	34366	13395	1355	13830	274	7303	1540	1200	7780	8675	701,209 96	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et des bateaux employés à la pêche, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						Espèces de poisson.						Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à piège.		Nasses.								
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Hareng salé, barils.	Maquereau frais, dans la glace, liv.	Homard en boîtes, liv.	Homard vivant ou frais, tonnes.	Morue sèche, qtx.	
	Comté de Yarmouth.			$			$			$		$		$							
1	Sanford	...	...	...	...	40	600	80	6000	2400	1	3000	...	...	6000	1730	156000	...	115	845	1
2	Port-Maitland	1	13	300	5	54	5770	147	2680	1072	2	4000	...	...	7000	900	105000	...	84	1792	2
3	Pubnico-Est	2	120	7000	40	21	630	30	300	120	1	1500	...	...	...	220	8300	...	82	3391	3
4	Argyle	6	99	1550	24	34	475	70	2000	800	...	...	...	...	...	80	300	47712	...	1000	4
5	Pubnico-Ouest	14	934	34100	245	62	2975	65	1850	740	1	600	1	300	...	450	3700	19550	142	12027	5
6	Yarmouth	18	1077	32150	255	50	700	100	5000	2000	2	5000	...	...	2600	2500	108300	317208	1185	48140	6
7	Tusket Wedge	5	364	1400	93	80	800	120	2000	800	2	2400	3	450	...	1000	112800	...	29	3878	7
8	Sluice Point	1	10	250	5	30	800	45	2000	800	...	...	...	...	...	300	...	...	...	230	8
9	Rivière Tusket	...	...	...	...	180	1440	200	14000	5600	...	...	1	100	9000	...	...	...	...	...	9
10	Rivière au Saumon	...	...	...	...	30	200	40	2500	1000	...	...	...	...	600	...	...	...	...	...	10
11	Lac à l'Anguille	...	...	...	...	25	200	25	2000	800	...	...	...	...	...	...	...	...	...	15	11
12	Arcadie et Petite-Rivière	1	40	800	5	20	1000	40	1500	600	...	...	1	150	...	800	...	...	...	...	12
	Totaux	48	2657	77550	672	626	15590	962	41830	16732	9	16500	6	1000	25200	7980	494400	384470	1637	71318	
	Valeur $	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5040	35910	24720	53825	130960	320931	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et des bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.															Produits du poisson.			Valeur totale.	Numéro.
		Morue, langues et noues, barils.	Merluche séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Encornet, barils.	Gasparot fumé, nombre.	Morue fumée, caisses.	Petite morue gelée, liv.	Huile de poisson, gal.	Poisson employé com. boitte, brls.	Poisson empl. comme engrais, brls.	$ cts.	
	Comté de Yarmouth.																				
1	Sanford				174			2360										400	300	30,982 50	1
2	Port-Maitland				569	770		12500		400		50			310		2000	600	3000	36,679 50	2
3	Pubnico-Est		90	400	258	173		1250			50		5				200	300		25,990 50	3
4	Argyle				15	37				300	50			10000			400	150		13,883 18	4
5	Pubnico-Ouest	12			2280	2040		10000	8000	15	10		40				3000	500		87,826 60	5
6	Yarmouth	20			3690	1386		175860	7900		25		300		60		2200	500		411,003 12	6
7	Tusket Wedge	8			614	552				60	6		200				4900	500		37,136 00	7
8	Pointe Sluice									150	20							50		3,285 00	8
9	Rivière Tusket						5000		60000	3800	60	20		40000		30000				25,020 00	9
10	Rivière au Saumon						700		1000	800	20					10000				4,540 00	10
11	Lac à l'Anguille		50				500		5000	250	150									3,142 50	11
12	Arcadie et Petite Rivière								2000	50	50									4,425 00	12
	Totaux	40	140	400	7600	4958	6200	201970	83900	5825	441	70	545	50000	370	40000	12700	3000	3300		
	Valeur $	400	420	200	26600	14874	620	20197	4195	26212	4410	700	2180	400	888	2000	5080	1500	1650	683,913 30	

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêches pour le quartier n° 3, **Nouvelle-Ecosse**, 1893.

Espèces de produits.		Quantités.	Taux.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon frais, dans la glace	liv	140,920	0 20	28,184 00
do fumé	"	2,350	0 20	470 00
Hareng salé	brls.	69,741	4 50	313,834 50
do frais ou gelé	liv.	313,000	0 05	1,565 00
do fumé	"	283,600	0 02	5,672 00
Maquereau salé	brls.	11,484	10 00	114,840 00
do frais, expédié dans la glace	liv.	976,250	0 05	48,812 50
Homard en boîtes	"	1,091,722	0 14	152,841 08
do expédié vivant	ton'x	5,961	80 00	476,880 00
Morue sèche	qtx.	394,081	4 50	1,773,364 50
do langues et noues	brls.	574	10 00	5,740 00
Merluche sèche	qtx.	49,865	3 00	149,595 00
do noues	liv.	34,237	0 50	17,118 50
Egrefin séché	qtx.	87,199	3 50	305,196 50
do conservé en boîtes	"	181,400	0 12	21,768 00
do expédié frais dans la glace	"	210,000	0 02	4,200 00
do fumé	caisses	3,170	2 40	7,608 00
Merlan	qtx.	63,001	3 00	189,003 00
Truite	liv.	32,950	0 10	3,295 00
Flétan	"	824,369	0 10	82,436 90
Eperlan	"	104,180	0 05	5,209 00
Bar	"	3,012	0 06	180 72
Gasparot mariné	brls.	12,730	4 50	57,285 00
do fumé	nomb.	50,000	par M 8 00	400 00
Moules	brls.	1,105	7 00	7,721 00
Anguille	"	803	10 00	8,030 00
Alose	"	641	10 00	6,410 00
Encornet	"	755	4 00	3,020 00
Petite morue	liv.	43,300	0 05	2,165 00
Huile de poisson	galls.	207,331	0 40	82,932 40
Poisson employé comme boitte	brls.	42,375	0 50	21,187 50
do do engrais	"	9,561	0 50	4,780 50
Guano de poisson	ton'x	220	25 00	5,500 00
Total		....	....	3,907,259 60

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux, rets et nasses employés aux pêches du quartier n° 3, de la **Nouvelle-Ecosse**, et estimation des autres matériaux de pêche non compris dans les relevés.

Articles.	Valeur.	Total.
	$	$
358 navires (tonnage réuni, 19,644)	1,095,885	
4,613 bateaux	118,225	
930,051 brasses de rets à mailler	163,011	
176 rets à enclos	93,735	
61 nasses	8,625	
246 seines (128,620 brasses)	69,550	
		1,549,031
139,645 trappes à homard à 80c	111,716	
39 homarderies	32,725	
		144,441
136 réfrigérateurs et glacières	16,605	
1,556 boucans et poissonnières	90,171	
567 jetées et quais	78,387	
37 semaques à voiles et à vapeur	56,315	
Dragues	41,425	
		282,903
Total		1,976,375

NOMBRE d'hommes employés dans les pêches du quartier n° 3, **Nouv.-Ecosse.**

Sur des navires et des voiliers	4,318
Sur des bateaux	5,595
Dans des homarderies	614
Total, nombre d'hommes	10,527

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, employés, etc., dans la province de la

Comtés.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel				
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à enclos.		Nasses
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.
			$			$			$		$	
Cap-Breton	8	119	2,250	39	846	20,369	1,591	77,232	35,000	..	....	
Inverness	12	315	7,800	71	785	20,577	1,865	68,784	30,346	1	800	73
Richmond	68	2,059	38,020	449	1,283	17,665	1,625	202,920	63,950	...	....	...
Victoria	2	48	400	6	795	13,914	1,282	36,757	17,703	3	1,300	...
Antigonish	1	10	100	3	222	3,745	305	245,890	8,236	...	....	1
Colchester	...	...	....	......	97	1,810	166	12,825	2,365	...	....	14
Cumberland	...	...	....	.....	172	5,514	215	2,449	1,374	...	....	...
Guysborough	13	372	5,500	59	1,987	50,383	2,479	251,032	60,182	74	13,185	...
Halifax	81	2,292	65,323	502	2,605	42,743	2,777	330,035	41,225	15	28,000	...
Hants	...	....	....	......	117	1,358	122	7,564	1,537	...	....	8
Pictou	...	....	....	. ...	273	7,073	378	10,174	8,276	...	....	...
Annapolis	13	433	12,990	116	177	3,480	311	16,690	8,450	...	....	20
Digby	66	1,852	60,400	535	331	13,132	658	47,230	21,272	6	9,885	27
King	6	96	1,850	14	81	1,785	150	9,750	3,675	...	....	8
Lunenburg	164	12,020	828,850	2,366	1,585	38,975	1,396	479,810	68,535	147	50,050	...
Queen	8	428	14,300	77	441	8,043	584	25,691	7,852	6	2,850	...
Shelburne	53	2,158	99,945	538	1,372	37,220	1,534	309,050	36,495	8	14,450	...
Yarmouth	48	2,657	77,550	672	626	15,590	962	41,830	16,732	9	16,500	6
Totaux	543	24,859	1,215,278	5,447	13,795	303,376	18,400	2,175,673	433,205	269	137,020	157

matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, ainsi que du nombre d'hommes
Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1893.

De pêche.				Espèces de poisson.									
Nasses	Seines.												
Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon frais, dans la glace, barils.	Saumon en boîtes, liv.	Saumon fumé, liv.	Hareng salé, barils.	Hareng frais ou gelé, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau salé, barils.	Maquereau frais ou en boîtes, liv.	Homard en boîtes, liv.
$			$										
......	1	300	1,200	17	14,627	......	......	2,830	31,400	....	2,072	2,000	319,784
510	5	805	1,610	18	96,682	2,360	......	7,095	190,600	....	5,324	2,600	284,312
.....	...	....	....	10	4,522	......	......	10,586	....	....	3,942	1,080	523,546
.....	...	......	......	209	4,450	2,232	......	1,506	5,000	....	1,171	5,942	84,328
10	...	....	....	...	41,350	.....	.....	1,512	....	....	591	19,200	225,456
6,075	...	......	......	...	61,152	......	.....	......	....	12,000	....	....	32,230
......	1	46	50	...	11,820	......	......	233	......	......	....	400	479,365
....	30	4,435	3,410	12	36,990	1,112	660	18,531	....	....	3,649	699,500	1,136,476
....	405	44,031	72,515	...	30,212	......	1,480	9,827	40,000	....	6,606	28,700	892,096
295	...	......	......	...	28,205	......	.....	55	....	1,000	......	....	....
......	...	....	....	..	50,300	......	......	180	88,620	....	5	4,050	866,220
.....	...	....	....	...	10,300	.....	......	3,265	.....	45,500	......	8,000	....
2,750	25	2,500	5,750	...	500	......	.....	3,803	126,000	25,000	482	28,700	43,200
3,975	32	12,900	7,800	...	56,070	......	......	2,817	.....	207,100	......	.....	....
900	181	110,520	54,200	..	19,970	.....	1,600	18,960	187,000	6,000	9,181	18,000	245,300
.....	5	600	800	...	20,580	.....	750	7,677	....	....	1,137	......	173,088
.....	3	2,100	1,000	...	8,300	......	......	25,239	....	.....	684	427,150	245,664
1000	...	....	......	...	25,200	......	......	7,980	....	....	....	494,400	384,470
15,515	688	178,237	148,335	266	521,230	5,704	4,490	122,096	668,620	296,600	34,844	1,739,722	5,935,535

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, du employés, etc., dans la province de la

COMTÉS.	ESPÈCES										
	Homard vivant ou frais, tonneaux.	Morue sèche, qtx.	Morue, langues et noues, barils.	Merluche séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.
Cap-Breton	....	13,877	....	21	....	2,442	454	6,625	14,290	15,050	....
Inverness	....	29,702	30	1,394	1,420	1,700	10	38,160	5,690	38,000	200
Richmond	39	33,778	3	30	....	4,800	492	....	1,500	17,951	....
Victoria	....	21,514	5	343	160	1,237	....	7,574	5,400	10,780	....
Antigonish	....	712	....	1,275	3,589	77	....	2,500	....	3,145	1,795
Colchester	....	190	....	....	....	....	....	3,200	2,950	14,000	1,000
Cumberland	....	275	....	23	....	101	87	1,000	....	78,910	....
Guysborough	....	21,280	....	325	....	4,914	683	37,000	20,730	33,550	....
Halifax	131¾	30,742	12	4,934	6,384	3,924	2,130	7,900	220,111	9,450	....
Hants	....	194	....	....	....	2	....	9,500	300	3,500	2,278
Pictou	....	103	....	....	....	....	....	1,050	1,000	37,686	400
Annapolis	76	8,256	39	3,500	2,867	†7,958	4,173	8,400	49,770	2,000	2,700
Digby	681	45,908	50	40,450	30,920	46,753	45,790	....	147,500	....	....
King	....	1,226	....	....	....	499	450	2,350	1,200	....	312
Lunenburg	715	213,222	445	3,277	50	14,155	2,945	2,450	283,150	6,800	....
Queen	182	6,769	...	216	....	415	220	....	2,479	6,000	....
Shelburne	2,670	47,382	...	2,282	....	9,819	4,465	13,550	138,300	5,480	....
Yarmouth	1,637	71,318	40	140	400	7,600	4,958	6,200	201,970	83,900	....
Totaux	6,131¾	546,448	624	58,210	45,790	106,396	66,857	147,459	1,096,340	366,202	8,685

†Egrefin frais, etc., évalué à $33,576. *Gasparot fumé, évalué à $400.

matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, ainsi que du nombre d'hommes
Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1893.

DE POISSON.									PRODUITS DU POISSON.					
Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Alose, barils.	Encornet, barils.	Carrelet, liv.	Petite morue, ou poisson gelé, liv.	Poisson commun, mêlé, barils.	Huile de poisson, gallons.	Peau de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson empl. comme guano, ton'x.	Valeur totale.
														$ cts.
747	31	....	265	8	157	....	600	8	8,237	625	2,780	75	78	182,705 21
2,292	1,050	....	645	....	1,397	....	....	1,139	17,475	124	1,742	80	$2\frac{3}{4}$	357,753 83
17,71	....	227	246	....	92	17,300	....	20	11,326	....	1,130	....	....	369,629 89
261	1,653	....	230	....	170	....	4,895	488	9,692	349	1,821	....	....	162,325 96
132	196	....	141	....	....	....	....	....	1,981	....	1,076	228	....	71,936 00
65	....	....	....	270	....	....	....	....	180	....	114	....	....	22,448 00
1,025	350	....	25	244	....	....	....	....	....	....	990	....	....	86,376 00
1,525	....	614	483	600	7,934	4,950	2,750	2,493	25,096	....	9,981	2,875	....	593,141 00
686	....	610	130	....	12	37,500	....	217	19,057	51	2,170	459	....	498,883 00
528	....	....	....	232	....	....	....	157	....	....	....	....	....	13,014 00
160	208	....	200	....	....	....	....	10	....	....	1,473	620	....	141,807 00
270	....	700	32	80	....	....	....	....	3,300	....	3,315	191	220	135,877 00
30	....	....	....	98	90	....	....	....	69,730	....	14,775	1,575	....	815,008 00
3,006	....	....	....	388	....	....	....	....	1,335	....	675	1,675	....	56,135 72
498	....	164	153	....	120	....	3,300	....	97,770	....	2,690	2,820	....	1,383,450 50
1,478	....	21	57	5	....	....	....	....	3,046	....	570	....	....	131,665 12
1,523	....	220	120	....	....	....	....	....	19,450	....	17,350	....	....	701,209 96
*5,825	....	....	441	70	545	....	40,000	....	12,700	....	3,000	3,300	....	683,913 30
21,922	3,488	2,556	3,168	1,995	10,517	59,750	51,545	4,532	300,375	1,149	65,652	13,898	$300\frac{3}{4}$	6,407,279 49

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches de toute la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1893.

Espèces de poisson.		Prix.	Quantité.	Valeur.	Valeur totale.
		$ cts.		$ cts.	$ cts.
Saumon mariné	brls.	16 00	266	4,256 00	
do frais	liv.	0 20	521,230	104,245 20	
do en boîtes	"	0 15	5,704	855 80	
do fumé	"	0 20	4,490	898 00	
					110,255 00
Hareng mariné	brls.	4 50	122,096	549,431 00	
do fumé	liv.	0 02	296,600	5,932 00	
do frais	"	......	668,620	5,367 50	
					560,730 50
Maquereau mariné	brls.	......	34,844	441,880 00	
do frais	liv.	......	1,739,722	140,429 14	
					582,309 14
Homard en conserves	"	0 14	5,935,535	830,972 88	
do frais et vivant	ton'x	......	6,131$\frac{3}{4}$	483,710 00	
					1,314,682 88
Morue sèche	qtx.	4 50	546,448	2,459,016 00	
do langues et noues	brls.	10 00	624	6,240 00	
					2,465,256 00
Merluche séchée	qtx.	3 00	58,210	174,630 00	
do noues	liv.	0 50	45,790	22,895 00	
					197,525 00
Egrefin séché	qtx.	3 50	106,396	372,386 00	
do frais	liv.	0 02	210,000	4,200 00	
do en conserves	"	0 12	181,400	21,768 00	
do fumé	caisses	2 40	3,170	7,608 00	
					405,962 00
Merlan	qtx.	3 00	66,857	......	200,571 00
Truite	liv.	0 10	147,459	......	14,745 90
Flétan	"	0 10	1,096,340	......	109,633 90
Eperlan	"	0 05	366,202	......	18,310 05
Bar	"	0 06	8,685	......	520 72
Gasparot	brls.	4 50	21,922	98,648 50	
do fumé, le 100	nomb.	0 80	50,000	400 00	
					99,048 50
Huîtres	brls.	3 00	3,488	......	10,464 00
Moules	"	......	2,556	......	17,665 00
Anguille	"	10 00	3,168	......	31,680 00
Alose	"	10 00	1,995	......	19,950 00
Encornet	"	4 00	10,517	......	42,068 00
Carrelet	liv.	0 05	59,750	......	2,987 50
Petite morue	"	0 05	51,545	......	2,576 75
Poisson commun mêlé	brls.	......	4,532	......	8,180 00
Huile de poisson	galls.	0 40	300,375	......	120,149 40
Poisson employé comme boitte	brls.	......	65,652	......	56,103 00
do do engrais	"	0 50	13,898	......	6,950 00
do do guano	ton'x	25 00	300$\frac{3}{4}$	......	7,518 75
Peaux de loup-marin	nomb.	1 25	1,149	......	1,436 50
Total pour 1893		......	......	......	6,407,279 49
do 1892		......	......	......	6,340,724 01
Augmentation		......	......	......	66,555 48

RÉCAPITULATION

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, rets, etc., employés aux pêches de la Nouvelle-Ecosse, et estimation approximative de la valeur et autres matériaux de pêche pour l'année 1893.

Articles.	Valeur.	Total.
	$	$
543 navires, 24,859 tonneaux	1,215,278	
13,795 bateaux	303,376	
2,175,673 brasses de rets à mailler	433,205	
668 seines, 178,237 brasses	148,335	
269 rets à enclos	137,020	
157 nasses	15,515	
		2,252,729
392,141 trappes à homard	277,282	
182 homarderies	157,447	
		434,729
114 rets en bourse pour l'éperlan	4,954	
Petites lignes, lignes de fonds, etc	90,745	
181 réfrigérateurs et glacières	31,765	
3,018 boucans et poissonnières	133,373	
Semaques et dories	79,985	
Jetées et quais pour la pêche	178,502	
		519,324
Total	....	3,206,782

ANNEXE N° 6.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Qartier n° 1, comprend le comté de Charlotte.—**Inspecteur J. H. Pratt, St-André.**

Quartier n° 2, comprend le comté de Ristigouche, Gloucester, Northumberland-Nord, Kent et Westmoreland.—**Inspecteur R. A. Chapman, Moncton.**

Quartier n° 3, comprend les comtés de Albert, Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.—**Inspecteur H. S. Miles, Oromocto.**

QUARTIER N° 1.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU QUARTIER N° 1, NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LE COMTÉ DE CHARLOTTE, POUR L'ANNÉE 1893, PAR L'INSPECTEUR JOHN H. PRATT.

St. Andrew, N.-B., 31 décembre 1893.

L'honorable sir Charles Hibbert Tupper,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon cinquième rapport annuel sur les pêcheries du Quartier n° 1, Nouveau-Brunswick, qui comprend le comté de Charlotte et les îles adjacentes dans la baie de Passamaquoddy.

J'inclus en même temps une analyse des rapports de plusieurs officiers locaux, avec des états tabulaires du rendement et de la valeur de la pêche pendant l'année qui vient de finir.

Je regrette beaucoup d'avoir à consigner que les rapports sur la capture de différentes espèces de poissons font voir une diminution comparée avec celle de la saison précédente, que j'attribue non pas tant à une sérieuse diminution dans les bancs de poisson qu'à un travail plus soigné de la part de plusieurs officiers à collectionner les statistiques.

La valeur de la capture depuis les deux dernières années est comme suit:—

Valeur de la capture pour 1892	$863,465 90
do 1893	756,253 85
Diminution cette année	$107,212 07

Cette diminution est due à la petite capture de hareng à Grand-Manan, destiné à être fumé, qui sur cette île est inférieure en valeur à celle de 1892 de $175,528. Les pêcheurs locaux ne se sont pas livrés à l'industrie du hareng fumé à cause des prix minimes qui leur étaient offerts sur les différents marchés, et ont donné plus de leur temps à la pêche à la ligne, qui a été passablement rémunérative. Les prix se sont maintenus assez satisfaisants durant la saison, et dans tout le Quartier n° 1 les pêcheurs sont très satisfaits des opérations de la saison.

Il fait plaisir de constater que nos pêcheurs deviennent tous les ans de plus en plus intéressés à la valeur et à l'importance des pêcheries sur nos côtes. On manifeste plus d'esprit d'entreprise et plus de vigueur, et l'on fait la pêche à des endroits et pendant des époques auxquels on ne songeait pas auparavant. La concurrence pour les privilèges de pêche est plus active, et prenant le tout ensemble, il y a un changement très apparent dans l'état des affaires.

J'ai émis durant l'année trois cent trente et une licences pour l'emploi de nasses dans la pêche du hareng, ce qui est une augmentation sur l'année précédente, et est dû aux plus grandes facilités que possèdent les pêcheurs d'être informés des privilèges vacants, tous les solliciteurs de licences étant placés sur le même pied.

SAUMON.

On a remarqué une grande augmentation sur l'année précédente dans le nombre de ce beau poisson remontant la rivière Sainte-Croix cette année. Quelques résidants de Milltown et de Saint-Stephen ont essayé de faire de la pêche illicite sur la rivière, mais leurs opérations ont été arrêtées par l'activité de nos officiers de pêche, agissant de concert avec ceux des Etats-Unis. Chaque saison on essaie de tendre des rets sur cette rivière, et ce n'est que par l'emploi d'officiers vigilants qu'on réussit à empêcher cela.

Les nombreux amateurs de la pêche à la ligne à Milltown ont pu jouir d'une bonne saison de pêche, et ils ont été très satisfaits de la protection qui leur a été accordée par les officiers.

Le saumon a aussi remonté la rivière Saint-George par les différentes passes migratoires qui s'y trouvent, et un gardien spécial y a été placé chaque soir, pour empêcher que le braconnage ne fut pas pratiqué comme les années précédentes.

MAQUEREAU.

Ce poisson tant estimé, si recherché, n'est pas entré dans la baie de Fundy cette année, bien qu'il y fut attendu avec confiance. On avait fait des préparations considérables pour le recevoir, mais la saison s'est passée, et une couple de centaines seulement ont fait leur apparition. On a beaucoup discuté sur la cause de cette absence, mais le sujet reste encore entouré de mystère. Plusieurs goélettes de pêche à la seine des Etats-Unis ont cherché à faire la pêche dans plusieurs parties de la baie, mais n'ont pas eu de succès, bien qu'il y ait eu de bons coups de filets en dehors de la baie de Fundy.

HOMARD.

On remarque une grande augmentation dans la capture du homard, qui est due non seulement à ce que la pêche soit quelque peu meilleure que les saisons précédentes, mais aussi au fait qu'un plus grand nombre d'hommes se sont livrés à cette pêche. Les prix étaient bien supérieurs à ceux des années précédentes.

Beaucoup de gens ont commencé à faire cette pêche sans égard aux saisons réservées, et conséquemment durant la semaine qui vient de s'écouler l'équipage de ce navire et les divers officiers de pêche ont été occupés à rechercher et à détruire plusieurs centaines de trappes et à en libérer le contenu. On avait pris beaucoup de soin dans la manière de tendre ces trappes, pour qu'elles ne fussent pas découvertes par un observateur ordinaire.

HARENG.

Le gros hareng n'a pas donné dans la baie de Fundy l'hiver dernier pour quelque raison inconnue pour le moment, ce qui a tenu les affaires de cette industrie très languissantes jusqu'au printemps. Néanmoins, un grand nombre de pêcheurs du hareng se sont livrés à la pêche du homard et ont fait passablement bien. Les prix ont été bons pour le hareng durant la dernière partie de la saison, plus particulièrement pour le hareng-sardine.

Beaucoup de goélettes ont pris des cargaisons de gros hareng à Grand-Manan, qui a commandé de bons prix sur les différents marchés.

Plusieurs nasses pour la sardine ont fait de bonnes captures, une entre autres qui a réalisé au delà de $6,000 pour quelques mois de pêche.

La pêche du hareng à Dark Harbour accuse une augmentation étonnante sur toutes les années précédentes, et on y a fait de fortes captures durant toute la saison. Un rapport spécial sur la pêche de Dark Harbour nous a déjà été envoyé par le locataire par mon entremise.

MORUE ET MERLAN.

On a remarqué une diminution dans la capture de la morue et du merlan, que j'attribue plutôt aux nombreux bancs de chien de mer qu'à le rareté des bancs de morue et de merlan. La demande a été active et les prix ont été bons durant toute la saison.

ÉGREFIN.

Les rapports indiquent une augmentation sur la capture de l'année dernière, et le poisson n'était pas seulement plus abondant, mais il y avait plus de gens qui se sont livrés à cette pêche. Il a aussi commandé de meilleurs prix.

MERLUCHE.

On remarque une bonne augmentation dans la capture de la merluche, et ce poisson a été très abondant sur les différents fonds de pêche durant toute la saison. Il se fit de bons coups de seine par plusieurs des navires engagés dans cette pêche.

PASSES-MIGRATOIRES.

Toutes les passes-migratoires de ce quartier ont été bien surveillées par les différents officiers de pêche, et sont maintenant en bon état de réparations. Il pourra devenir nécessaire de faire quelques changements l'année prochaine dans plusieurs passes sur la rivière Magaguadavic, mais ceci fera le sujet d'un rapport subséquent spécial.

PÊCHE ILLICITE.

Vu la difficulté qu'il y a de trouver de bons officiers, des pêcheurs du Havre Nord-Ouest (*North-West Harbour*) ont essayé pendant plusieurs nuits de faire la pêche illicite durant la dernière partie de l'été. On a eu beaucoup de difficulté à les en empêcher, mais on a réussi à les faire cesser en y plaçant un officier spécial pendant plus d'un mois. Un certain nombre des coupables ont été découverts, et seront traités suivant la loi.

Un certain nombre de navires venus de différents ports de la baie de Fundy ont essayé de faire de la pêche illicite avec des rets à mailler sur les fonds de pêche à Grand-Manan. Mais après qu'une descente eut été faite sur ces navires par le *Curlew*, un matin, à la pointe du jour, que les filets eurent été saisis et les propriétaires condamnés à l'amende, il ne se fit plus de braconnage de ce côté-là. Il a été nommé un gardien spécial pour protéger ces fonds de pêche, et il en résultera probablement une meilleure surveillance.

EXPOSITION DE POISSON À CAMPOBELLO.

L'ancienne pratique que l'on a fait revivre de faire une exposition de poissons à Welshpool, Campobello, au mois d'octobre dernier, a été très avantageuse aux pêcheurs de l'île, non seulement au point de vue des affaires, mais aussi en considérant la chose au point de vue social.

On y apporta du poisson de toutes les espèces pour y être exposé, et les nombreux exposants étaient anxieux d'obtenir les prix très convoités qui étaient offerts par les officiers de l'exposition. A part des beaux produits de poisson exhibés, un programme varié d'amusements sur eau et sur terre a été exécuté, et qui s'est terminé par la danse et un souper le soir.

On devrait encourager de toute manière ces réunions dans nos centres de pêche ayant en vue un objet si important. On pourrait tenir annuellement de ces réunions à un endroit différent chaque saison, y avoir une conférence en même temps, à laquelle assisteraient des délégués élus par chaque village de pêche qui pourraient échanger leurs vues et discuter toutes matières qui se rapportent à nos pêcheries, et il n'y a aucun doute qu'il résulterait beaucoup de bien de ces réunions. Tous les intérêts commerciaux et d'affaires en général s'organisent pour se protéger, et les pêcheurs de même que ceux qui prennent part à cette industrie devraient faire de même.

Dans le cours de l'année dernière à venir jusqu'au 31 avril, l'inspecteur de ce district a dû prendre le contrôle du district n° 3, qui comprend huit autres comtés, ce qui l'a obligé à faire beaucoup de voyages à l'intérieur, à s'absenter de ses devoirs dans ce quartier, et perdre beaucoup de son temps à bord du *Curlew*. Un inspecteur est maintenant nommé pour le quartier n° 3.

Le garde-pêche Campbell, de Saint-Andrew, dit qu'il y a eu très peu d'infractions aux règlements de pêche durant cette saison dans sa division. La pêche à la nasse est celle qui a été principalement faite.

Il y eut une bonne migration de hareng dans les nasses, et de grands bancs de petit hareng ont été vus durant la saison.

C'est une chose incompréhensible qu'il y ait eu d'aussi grands bancs de jeune hareng dans la baie depuis quelques années, et qu'il y ait eu si peu de gros hareng; il en a même été pris très peu qui fut propre à être fumé.

Il a été tendu plus de nasses cette année qu'en 1892, et les captures ont été plus considérables aussi, et ont rapporté des prix rémunérateurs.

Je n'ai remarqué aucune diminution dans les bancs de hareng-sardine d'une année à l'autre, et s'il y a quelque différence, il y a eu augmentation.

La capture du homard a été inférieure à celle de l'année dernière, cette industrie n'ayant pas été poussée aussi vigoureusement. Ce poisson devient plus rare chaque année, et à moins d'une année ou deux de temps réservé, cette pêche sera bientôt abandonnée. La pêche d'hiver en est la cause, et pour cette baie intérieure au moins, elle ne devrait pas commencer avant mars.

Il n'a été capturé que peu de maquereau dans la baie cette année.

Il n'y a pas eu de hareng de fumé par qui que ce soit, et très peu de petit hareng pressé. J'ai toujours empêché l'usage du petit hareng pour engrais, parce qu'il n'y a pas de doute que cette pratique affecterait bientôt les bancs qui viennent à la côte.

Il y eut peu ou point de braconnage de tenté dans les lacs Chamcook durant la saison.

J'ai accordé cinquante-cinq licences et privilèges pour l'emploi de la nasse dans mon quartier, et je m'attends qu'il y en aura plus durant la prochaine saison.

Le garde-pêche Todd, de Sainte-Croix, fait rapport que la capture du poisson a été à peu près la même qu'en 1892. La sardine a été abondante, et s'il y en eut eu une bonne demande, il en aurait été capturé en plus grandes quantités.

Le saumon a été très abondant durant toute la saison dans cette rivière. Il en est passé en grandes quantités par les différentes passes-migratoires. Il sera nécessaire de nommer un gardien à Milltown l'année prochaine, vu qu'il m'a été rapporté plusieurs infractions à la loi cet automne, mais les preuves n'étaient pas assez fortes pour poursuivre les gens.

La capture de la sardine est toute exportée, et les autres espèces servent principalement à la consommation domestique.

Les sept passes migratoires dans mon quartier sont en bon état de réparations, et ont bien opéré durant cette saison.

Le gardien spécial Cross, du Havre-au-Castor, dit qu'il y a eu diminution dans la capture du gros hareng durant cette dernière saison, non pas qu'il y eut rareté de ce poisson, mais moins de pêche.

L'industrie du hareng fumé a langui durant cette saison, par suite des bas prix obtenus sur les différents marchés.

Le maquereau n'a pas donné à la côte cette année pour cause inconnue.

La pêche du homard gagne en importance parmi nous, la capture en a été plus considérable chaque année, et plus de gens s'y livrent tout le temps.

La pêche à la ligne a été à peu près la même que l'année dernière, mais il y eut diminution dans la capture de la sardine. La sardine paraît diminuer chaque année dans ces environs, ce qui, je crois, est dû aux grandes quantités qui s'en prend à chaque saison.

Il ne se commet pas d'abus dans ma division. Je crois que l'on fait tout ce qui est nécessaire pour les pêcheries. Les saisons réservées ont été bien observées.

Le garde-pêche Brown, de l'île Campobello, fait rapport que la capture a été au-dessous de la moyenne de 1892. Il y a eu diminution dans la capture de toutes les espèces de poisson, à l'exception de la merluche et du hareng. La merluche a cessé d'être abondante depuis des années. Le chien de mer n'a pas autant nui à la pêche que les années passées, bien qu'il fut très abondant.

La capture du hareng-sardine accuse une heureuse augmentation sur l'année dernière, bien qu'il en ait été très peu capturé jusqu'à la dernière partie de la saison.

Il y a eu une diminution dans la capture du merlan, et aussi dans la capture du homard.

Le homard de moins de 9½ ne devrait pas être capturé, vu qu'il est de peu ou pas de valeur pour les pêcheurs, et qu'il ne paye pas la préparation.

Les différentes saisons réservées ont été généralement bien observées, et il ne s'est produit aucun abus.

Le garde-pêche McLaughlin, de Grand-Manan, dit qu'il y a diminution dans la capture de toutes les espèces, si ce n'est la merluche. La décroissance dans la capture de la morue a été graduelle depuis les dix dernières années, ce qui ne peut être attribué qu'à la prodigieuse augmentation du chien de mer et du requin dans la baie de Fundy.

La pêche du hareng a été d'un tiers inférieure à celle de l'année dernière, non à cause de la rareté du hareng, mais par le fait d'avoir été harassé par le chien de mer, le merlan et la merluche argentée. Le hareng a été chassé de la côte par le merlan et la merluche argentée en plusieurs occasions. Les nasses à Whitehead n'ont pas été tendues à des époques régulières comme autrefois, et à l'époque où l'on tend les nasses, le merlan et la merluche se précipitent à travers le Passage-aux-Vaches (*Cow-Passage*) avec un bruit semblable à celui des chutes Niagara, et tout le hareng qui a été capturé à cet endroit l'a été à des époques ou la marée n'avait plus d'utilité.

Le merlan s'est si bien nourri de hareng qu'il ne mordait pas à la ligne, ce qui explique la diminution dans la capture de ce poisson.

La pêche à Dark Harbour a été très heureuse, et le hareng ne l'a presque pas quitté un seul jour depuis le commencement de l'année.

La pêche du hareng aux Trois-Iles a été très bonne comme d'habitude, et un très grand nombre de navires venus de différentes parties de la baie y ont fait la pêche.

La meilleure nasse au hareng dans le Grand-Manan a été très endommagée par une forte tempête et n'a pas été réparée. Si on y eut fait des réparations, il est tout probable que la capture du gros hareng aurait égalisé celle de l'année dernière.

De grandes quantités de hareng saur et d'égrefin fumé ont été préparés par quelques pêcheurs sur l'île, durant la saison, et ont trouvé un marché actif.

Un quart du poisson capturé sur cette île est vendu en Canada, et le reste aux Etats-Unis.

Il ne se commet pas d'abus, si ce n'est la vieille habitude de laisser les rets dans l'eau pendant plusieurs jours de suite. Les pêcheurs à North-Head sont très enclins à cette pratique, vu qu'ils peuvent ainsi recueillir ce qui leur faut de boitte de leurs rets mêmes, en allant et en revenant des fonds de pêche, sans avoir l'embarras de faire sécher leurs rets. Ils disent que la boitte se conserve mieux à l'eau froide, à moins d'avoir beaucoup de glace. Cette habitude pernicieuse s'est introduite il y a une quinzaine d'années, et on lui attribue la cause de la rareté du gros hareng dans le voisinage de North-Head depuis des années. Je recommanderais qu'il ne fut pas permis de tendre les rets avant cinq heures de l'après-midi, et de les lever à huit heures du matin.

Les saisons réservées ont été bien obvervées, à l'exception qu'il s'est fait quelque peu de braconnage aux îles Boisées (*Wood Islands*). Le 4 octobre dernier, ayant remarqué qu'il s'y trouvait des rets de tendus, j'en ai notifié l'inspecteur, qui y fit son apparition le matin du six octobre avec le croiseur *Curlew*, saisit et détruisit les rets, et en condamna les propriétaires à l'amende.

Je voudrais que la pêche aux rets à mailler ainsi que celle au flambeau du hareng fussent licenciées, de même que le sont les pêcheurs à la nasse, ce qui obligerait de lever les rets chaque jour.

Le gardien spécial Haney, des îles de l'Ouest, fait rapport qu'il éprouve beaucoup de difficulté à se procurer les estimations de la capture des pêcheurs, qui sont portés en même temps à amoindrir la valeur de leur matériel de pêche. Il y a eu augmentation dans la valeur de la capture sur l'année dernière, et les pêcheurs en général sont satisfaits des opérations de l'année. Il y avait le même nombre d'hommes engagés à la pêche.

Il y a eu diminution dans la capture du gros hareng.

Il y a eu une forte augmentation dans la capture du homard, et un plus grand nombre d'hommes et de bateaux employés à cette industrie.

La capture du hareng-sardine a diminué, ce qui est dû je crois à la présence du chien de mer, mais les prix obtenus ont été plus élevés.

Les saisons réservées n'ont pas été aussi bien observées qu'elles auraient dû l'être, à cause des facilités qu'il y a de faire la pêche illégalement dans certaines localités, mais je verrai à ce qu'il y ait un changement l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,

Inspecteur des pêcheries.

QUARTIER N° 2.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU QUARTIER N° 2, COMPRENANT LES COMTÉS DE RISTIGOUCHE, GLOUCESTER, NORTHUMBERLAND, KENT ET WESTMORELAND, POUR L'ANNÉE 1893, PAR L'INSPECTEUR R. A. CHAPMAN.

MONCTON, N.-B., 30 décembre 1893.

L'honorable sir CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1893 sur les pêcheries du quartier n° 2, dans la province du Nouveau-Brunswick, avec des extraits des rapports de gardes-pêche des pêcheries locales, et des états tabulaires indiquant les produits et leur valeur par quartier et comté, en même temps qu'un rapport du capital placé dans l'exploitation des pêches. Ces rapports confirment absolument les estimations portées dans mon rapport préliminaire, et indiquent une très grande augmentation dans la valeur totale de toute la capture de l'année dernière, et dont voici les chiffres :

En 1892	$2,147,782 60
En 1893	2,792,969 20
Une augmentation de	645,186 60

La plus forte augmentation a été dans le rendement du saumon, de l'éperlan et du hareng, comme il sera expliqué sous leur en-tête respective.

ALOSE.

Tandis qu'il y avait augmentation considérable dans les quartiers du golfe Saint-Laurent, les rapports indiquent qu'il y a eu une grande diminution dans la baie de Fundy. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit de la nécessité d'une saison réservée durant la fraie pour restaurer cette pêche autrefois lucrative.

SAUMON.

Ce poisson que je puis appeler le roi du comestible a donné un produit total de 2,289,297 livres en 1893, contre 1,179,095 livres en 1892, soit une augmentation prodigieuse partout, si ce n'est à la rivière Ristigouche, où la capture a été faible pour les raisons données par M. Verge, dans son rapport ci-joint, causées par la grande capture à la côte qui conduit à cette rivière. Les cours d'eau n'étaient pas seulement remplis de poisson reproducteur cet automne, durant le temps du frai, mais des quantités innombrables de saumoneaux fourmillaient durant cette saison, ce qui tout ensemble nous assure de fortes captures pour 1895 et les années suivantes, bien que 1894 pourrait ne pas atteindre le chiffre de 1893, vu que le petit saumon n'était pas tout à fait aussi abondant cette année que l'année dernière. Je suis convaincu que plus de saumon atteint les frayères dans les différents cours d'eau que depuis nombre d'années auparavant.

HARENG.

Ce poisson a visité les côtes en quantités immenses le printemps dernier, et il y en a eu plus de capturé que d'habitude, pour la nourriture, la boitte, etc.

ÉPERLAN.

On ne saurait trop priser la valeur de cette pêche pour le pays, ce poisson arrivant dans la saison d'hiver, lorsqu'il y a très peu d'autres emplois. La quantité qui

s'en est pris l'année dernière a été très considérable, plus de trois millions de livres ayant excédé la capture de l'année précédente, et comme la température était plus favorable, les résultats ont été meilleurs de toutes manières. Les indications présentes sont que la capture de 1894 sera encore meilleure que celle de 1893.

MORUE.

La capture excède celle de 1892, nonobstant la température extrêmement orageuse durant la dernière moitié d'août et tout le mois de septembre, alors qu'il s'est fait très peu de pêche. Jusqu'au 15 d'août la capture a été de 50 pour 100 au-dessus de celle de l'année précédente.

MAQUEREAU.

Ce poisson vagabond a été abondant pendant quelque temps et de belle qualité, mais n'est pas resté à la côte aussi longtemps que l'année dernière, et il a été pris en moins grande quantité. Chaque année on en sale moins, et on en expédie plus dans la glace, ou on le met dans des congélateurs pour l'expédier en hiver, bien qu'il en soit pris en bonne quantité pour la consommation domestique par des gens qui font la pêche en petits bateaux tout le long des côtes.

TRUITE.

Les rapports venus de tous les points des différents comtés accusent une très grande capture de ce poisson; on donne plus d'attention à cette pêche qu'auparavant, et comme pour le saumon, une meilleure protection tant par nos gardiens que par les locataires des rivières produit de bons résultats.

HOMARD.

Il y a plus de fabriques, et les rapports indiquent une légère augmentation en somme dans la capture de ce poisson, bien que dans quelques districts où la pêche en a été certainement excessive il y a eu diminution. Dans la partie sud de mon quartier, les paqueurs prétendent que la pêche d'automne, tout en donnant aux femelles la chance de frayer sans être dérangées, produirait aussi de meilleurs résultats pour les pêcheurs. J'aimerais à la voir essayer.

HUITRES.

Malgré la prohibition de prendre des huîtres l'hiver à travers la glace, il s'en est pris presque autant que l'année précédente, et je crois que ce règlement, spécialement dans le comté de Kent, contribuera en bien peu de temps à augmenter considérablement la production des plus belles huîtres que nous avons. Une très petite partie des lits sur la rivière Miramichi est à peine exploitée régulièrement, l'étendue en étant immense; la qualité en est comparativement pauvre dans certaines places spécialement, mais on en retire annuellement quelque 10,000 barils.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

Le garde-pêche J. A. Verge fait rapport d'une légère augmentation sur la capture de l'année précédente et écrit:—La température s'étant tenue chaude et sèche durant la première partie de la saison, le saumon s'est tenu à l'eau profonde, et plus tard il a atteint les rivières en beaucoup plus grand nombre que les années précédentes. Cette température sèche et chaude durant la première partie de la saison a fait pousser les herbes et amasser la vase dans les parties inférieures des eaux de marée, ce qui y a rendu les rets impraticables, et les a fait lever à bonne heure, tandis que ceux qui sont restés tendus à la tête des eaux de marée, où il n'y avait ni vase ni herbes, ont fait de très bonnes pêches durant la dernière partie de la saison. Les frayères ont été bien pourvues de poisson à l'automne.

Une nouvelle industrie progresse sur la rivière Ristigouche, dans le rendement de la pêche de l'éperlan. Il a été émis cinquante licences l'hiver dernier, dont cinq du côté du Nouveau-Brunswick, près de la jonction Dalhousie, et bien qu'elles n'aient été exploitées que quelques jours à la fin de la saison, ont rapporté une capture de 22,260 livres. Les règlements ont été bien observés.

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Le garde-pêche James Hickson, dit que la pêche du saumon le long de la côte a été meilleure cette année que depuis plusieurs années auparavant. La capture du maquereau a été passable ; il était plus gros que d'habitude, et a rapporté de meilleurs prix. La morue et le hareng ont été abondants, et avec plus de dépenses et plus de travail, la capture de ces poissons pourrait être doublée. Le homard a été passable en quantité et en grosseur. La pêche de l'éperlan a été très bonne.

Les pêcheurs à la ligne ont eu beaucoup d'amusements sur la rivière cette année, mais la migration du saumon la plus considérable n'est arrivée qu'après la saison close. Il y a eu plus de poisson à Nipissaguit cet automne que depuis bon nombre d'années.

Le garde-pêche T. D. Thériault dit:—L'augmentation dans le rendement du saumon sur l'année dernière a été bonne; le hareng du printemps a été abondant ; le maquereau est arrivé en abondance, mais le mauvais temps a empêché que la capture en fut considérable ; le homard était plus gros, mais a à peine atteint la moyenne en quantité ; la morue a été abondante, mais le mauvais temps survenu durant la dernière moitié de la saison a nui à la capture. Les règlements existants ont été bien observés, et sont une bonne protection pour les pêcheries.

Le garde-pêche Joseph L. Hache, dit que la pêche de toutes les espèces de poisson a été passable ; il croit qu'il devrait y avoir un règlement pour fixer la grosseur des huîtres à être capturées, afin de protéger les petites.

Le garde-pêche H. D. Albert, de Caraquette, fait rapport qu'il y a eu augmentation dans toutes les principales espèces de poisson dans son quartier, et dit qu'il se commet des abus sur les bancs de hareng de Caraquette et de Miscou par les goélettes venant de la Nouvelle-Ecosse et d'ailleurs, au défi des officiers locaux. Il recommande qu'un croiseur du gouvernement visite ces endroits durant la saison de pêche, à la fin d'août et au commencement de septembre ; autrement, les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche Arcade Landry écrit :—La pêche a été passable dans sa division, excepté pour le maquereau, qui a été en dessous de la moyenne. Il suggère fortement d'augmenter le nombre des phares dans le goulet Shippigan, pour permettre au grand nombre de navires et de bateaux engagés à faire la pêche à la morue de se mettre à l'abri en tout temps de la marée, etc.

Le garde-pêche Adolphe Ache dit que la pêche a été généralement bonne, excepté celle du maquereau. Il dit que la plus grande partie de la morue est exportée sur des navires anglais à la Méditerranée. Les autres espèces de poissons sont expédiées aux Etats-Unis et au Canada, ou servent à la consommation locale. Il n'existe pas d'abus, les saisons réservées et les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche William Marks, de Miscou, dit que le hareng du printemps a été abondant, les autres pêches passables, excepté le maquereau, qui a à peine atteint la moyenne. Le homard a à peine été aussi abondant, mais plus gros que d'ordinaire.

Le garde-pêche Wm. Walsh fait rapport d'une capture passable dans les différentes espèces de poisson ordinairement pris dans sa division, si ce n'est le homard et le maquereau, qui n'ont pas atteint celle de l'année dernière. Il recommande fortement que la saison réservée pour le gasparot commence le 20 juin, vu qu'après cette époque il y a danger que les rets ne prennent de la truite de mer,—aussi, que les rets soient levés depuis minuit le samedi jusqu'à midi le lundi. Le poisson est vendu au Canada, aux Etats-Unis, aux Indes Occidentales et au Brésil. Les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche intérimaire Olivier Robicheau fait rapport d'une forte capture dans toutes les espèces de poissons ordinairement pris dans sa division, excepté le maquereau, et cette capture eut été plus considérable, spécialement de la morue, n'eut été le mauvais temps en août et en septembre. Les différentes saisons réservées ont été strictement observées.

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

Le garde-pêche intérimaire Fréd. Robichaud, de Néguac, (division n° 1, comté de Northumberland), écrit :—La pêche a été bonne pour toutes les espèces, excepté le maquereau. Le hareng a été très abondant, et il en a été pris de grandes quantités.

Le saumon a excédé le chiffre des captures depuis les vingt dernières années. Le bar a été abondant, ce qui est dû à la prohibition des quelques dernières années.

Le garde-pêche J. G. Williston fait rapport comme suit :—La saison qui vient de s'écouler en a été une de hareng, qui a rapporté une récolte abondante aux pêcheurs. Le saumon a été abondant d'une façon inaccoutumée, et j'attribue cette grande augmentation à la méthode maintenant adoptée par les gardiens sur les frayères.

L'abondance du saumon de cet automne a été plus qu'ordinaire dans les rivières Baie-du-Vin et Noire. La capture du homard a été bonne, et je crois maintenant que la courte saison accordée pour cette capture va ramener l'abondance de ce poisson ce qu'elle était auparavant.

La capture de l'éperlan a été bonne ; on ne devrait accorder d'extension après le 15 de février.

Les pêcheurs d'huîtres ont fait une bonne campagne, et la diminution sur l'année dernière est due à ce qu'il n'en a pas été pris à travers la glace. Je crois qu'après une année ou deux, les pêcheurs trouveront que le nouveau règlement a été sage et judicieux. Le bar a été très abondant, résultant de trois années de prohibition, et je crois que c'est ce règlement qui a sauvé ce poisson d'une entière destruction.

Le homard est exporté en Angleterre, le saumon dans la glace, le maquereau, la truite, le flétan, le bar, l'éperlan et l'anguille vont aux Etats-Unis. Le gasparot, le hareng fumé, les huîtres, le carrelet (*flounders*) et la petite morue (*frost-fish*) sont expédiés à différentes parties du Canada, tandis que le hareng salé, la morue, la merluche, l'alose, l'huile de poisson, la boitte, le poisson engrais, et le poisson guano servent à la consommation locale. Il n'existe pas d'abus. J'ai fait un grand nombre de saisies les années dernières, mais en général les pêcheurs observent la loi. Il n'y avait qu'un seul moulin en opération dans ma division cette année, et le propriétaire en brûlait tout le bran de scie et les rebuts.

Le garde-pêche L. H. Abbott fait rapport qu'il y a eu augmentation dans toutes les espèces de poisson, et que la capture du saumon a été la plus considérable qui se soit vue depuis au moins vingt ans. L'éperlan, passable ; la petite morue (*frost fish*), abondante. Les saisons réservées, à quelques rares exceptions, ont été strictement observées.

Le garde-pêche Patrick Hogan dit que la capture du saumon a été considérable, et c'est la pêche principale dans sa division. Il croit que la grande augmentation du saumon est due au mode actuel de protection. Saison réservée bien observée, ce qui a permis à une quantité immense de poisson d'atteindre les frayères. Le saumon s'est vendu aux Etats-Unis.

COMTÉ DE KENT.

Le garde-pêche Pierre L. Richards fait rapport que la pêche de toutes les espèces a été passable dans sa division, le saumon et le hareng étant excessivement abondants. Il se plaint du bran de scie venant des grands moulins sur les rivières Kouchibouguac et Kouchibouguacis (elles sont exemptes), et qui fait un tort immense aux fabriques.

Le garde-pêche W. F. Hannah, de Richibouctou, dit:—J'ai l'honneur de faire rapport qu'il y a eu amélioration générale dans les pêches, comparées à celles de l'année dernière. Les saisons réservées ont été bien observées, et il ne s'est pas fait de pêche illicite. J'ai trouvé les propriétaires de moulins soucieux d'observer les règlements concernant le bran de scie.

COMTÉ DE WESTMORELAND.

Le garde-pêche Robert Goodwin dit qu'il y a eu une plus grande augmentation dans la capture du saumon par des pêcheurs se servant de rets pour l'alose, et il croit que c'est, en partie du moins, dû aux alevins déposés dans les lacs au nord de la tête de la rivière Sackville, il y a trois ou quatre ans, et il suggère fortement qu'il en soit déposé davantage l'année prochaine et les années suivantes. Il croit aussi que les rivières Tignish et Port-Elgin devraient en être alimentées.

Le garde-pêche Denis T. Cormier dit que la capture de l'alose a été médiocre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

R. A. CHAPMAN,
Inspecteur des pêcheries.

QUARTIER N° 3.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU QUARTIER N° 3 DU NOUVEAU-BRUNSWICK, COMPRENANT LES COMTÉS DE VICTORIA, CARLETON, YORK, SUNBURY, QUEEN, KING, SAINT-JEAN ET ALBERT, POUR L'ANNÉE 1893, PAR L'INSPECTEUR H. S. MILES.

OROMOCTOU, 31 décembre 1893.

L'honorable sir CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel des pêcheries de cette division, en même temps qu'un résumé des rapports des gardes-pêche et des états tabulaires donnant les espèces, les quantités et les valeurs des produits de la pêche pour l'année qui vient d'expirer, aussi l'espèce et la valeur du matériel employé dans l'exploitation des pêcheries. Comparée avec l'année dernière, la capture totale accuse une légère diminution, les chiffres exacts étant comme suit:

1892	$192,673 50
1893	181,969 85
Diminution	10,703 65

SAUMON.

Il y eut une légère diminution dans la capture de ce poisson, parce qu'on a exploité cette pêche avec moins de vigueur, mais on ne l'avait jamais vu plus abondant sur les frayères.

ALOSE.

Il y eut aussi diminution considérable dans la capture de ce poisson, provenant de ce qu'il n'y a presque pas eu de crue des eaux et le poisson quitta le havre, et la saison cette année ne dura que deux semaines.

HARENG.

Il y a une augmentation marquée dans cette capture due à la rareté de l'alose, et le hareng a conséquemment obtenu un meilleur prix que d'habitude, et on a continué à en faire la pêche beaucoup plus longtemps.

POISSON PRIS À LA LIGNE.

L'augmentation dans la capture de la morue, de la merluche, de l'égrefin et du flétan est considérablement due au grand nombre d'hommes engagés dans ces pêches.

SARDINE.

La sardine est revenue cette année après une absence de plusieurs années, et on en prit en grandes quantités avec des nasses et des seines aux environs de Saint-Jean, et on en obtint de bons prix à cause de la rareté de ce poisson dans la partie inférieure de la baie.

OU VENDU.

Environ 75 pour 100 de la capture entière du saumon ont été exportés aux Etats-Unis. Environ 60 pour 100 du gasparot et du hareng ont été expédiés

au Canada, et le reste expédié aux Indes Occidentales, où ce poisson obtint des prix rémunérateurs. La merluche a aussi été expédiée aux Indes Occidentales, tandis que la morue, l'égrefin et le merlan ont entièrement servi à la consommation locale. Sardine.—La moitié de ce poisson a servi à l'usage des pêcheurs locaux comme boitte pour le homard, et le reste a été exporté aux fabriques de conserves de Eastport, Etats-Unis. Alose.—La demande a de beaucoup excédé l'offre, pour ce poisson.

COMTÉ D'ALBERT.

Le garde-pêche Stewart dit qu'il y a eu diminution dans toutes les especes, si ce n'est le saumon. Cette diminution est due à ce qu'on a laissé le bran de scie et les rebuts du moulin aller dans les cours d'eau. L'augmentation dans la capture du saumon est due à ce que le saumon a été plus abondant que les années précédentes. Tout le poisson capturé dans cette division sert à la consommation locale.

On permet aux propriétaires de moulins de jeter la sciure de bois et les rebuts dans les cours d'eau, ce qui a un effet très nuisible aux fonds où le poisson a coutume de chercher sa nourriture, et détruit ainsi la pêche de l'alose dans la baie. Il est recommandé par les pêcheurs que la pêche avec des rets ne soit pas permise dans les gros temps. Les saisons réservées ont été bien observées, chaque officier faisant son devoir et rendant la protection efficace. Il est venu à ma connaissance des cas de pêche illégale, et cinq hommes ont été condamnés à l'amende par l'inspecteur de pêche H. S. Miles, et les amendes ont été perçues. L'acte concernant la sciure de bois n'est pas observé, et un grand dommage aux pêcheries de cette division est causé par les rebuts qui tombent des moulins dans la rivière. Il n'y a qu'une seule passe migratoire dans ma division, et elle est en bon état de réparation. Cet officier recommande que l'acte concernant le bran de scie soit mis en force dans tous les cours d'eau de sa division, que la pêche aux rets soit prohibée durant le mauvais temps, et qu'il ne soit pas pris d'alose dans le havre de Saint-Jean avant qu'elle ait frayée.

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

Le garde-pêche O'Brien dit qu'il y a une augmentation dans la capture de presque toutes les espèces, particulièrement le gasparot, dont pas moins de sept cents barils ont été pris dans une nasse qui l'année dernière n'en avait pas pris plus de trois cents barils en tout. Il attribue cette amélioration à plusieurs causes, parmi lesquelles peut être rangé le bon résultat de la stricte observance du temps réservé de chaque semaine, et aussi moins de destruction du jeune poisson que les premières années, de même que le fait d'avoir eu une légère crue des eaux qui a permis au poisson de remonter la rivière, et aux pêcheurs du havre de le suivre et d'en faire une capture exceptionnellement considérable. La rivière a été tellement basse que l'alose a quitté le havre très vite, et la saison n'ayant duré qu'une couple de semaines, la capture de ce poisson a été de beaucoup au-dessous de la moyenne. Par suite de l'exiguïté des gages dans le commerce de la côte, un plus grand nombre d'hommes que d'habitude se sont livrés à la pêche, et il en est résulté une augmentation marquée dans la capture de la morue, de la merluche, de l'égrefin, du merlan et du hareng. Le produit total de cette division s'est élevé à $114,928.

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche Howlan dit que depuis plusieurs années il y a eu une diminution continue de toutes les espèces de poisson dans les principaux cours d'eau de sa division, qu'il attribue à la descente des billots. Dans les ruisseaux on trouve de la truite en abondance, et de qualité particulièrement belle. Les saisons réservées sont bien observées.

Le garde-pêche Gray constate que par suite de condamnations qui ont été portées dans sa division, les pêcheurs se montrent hostiles et mal disposés à donner des renseignements exacts sur leurs captures. Le saumon et le doré ont été exportés, et l'alose et le gasparot ont presque entièrement servi à la consommation locale. Il considère que la capture a atteint la moyenne. Le rendement total dans sa division est porté à environ $16,029.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche Cass dit que dans sa division il y a eu augmentation dans presque toutes les espèces, et une plus grande capture que d'ordinaire, due en partie à ce qu'il y a eu plus de gens qui se sont livrés à la pêche. La capture entière, à l'exception du gasparot, a servi à la consommation locale. Il ne sache pas qu'il se soit produit d'abus, si ce n'est que le temps réservé du vendredi soir n'a pas toujours été strictement observé. Des gardiens ont été employés, et il a été accordé autant de protection que possible. Il ne s'est pas fait de pêche illicite à sa connaissance. L'acte concernant le bran de scie n'a pas été observé généralement, et la pêche en a souffert. Il n'y a pas de passes migratoires dans cette division. Le produit total de cette division s'est élevé à $20,456.

COMTÉ DE SUNBURY.

Le garde-pêche Hoben atteste une forte diminution dans presque toutes les espèces, à l'exception du doré et du gasparot, mais il y a eu une telle augmentation dans ces deux espèces de poisson qu'en somme la capture totale a été beaucoup plus considérable que d'ordinaire. Les prix obtenus ont été quelque peu plus élevés que l'année dernière, à cause de la rareté de l'alose sur le marché de Saint-Jean. La saison de pêche a été belle et les pêcheurs très satisfaits du résultat de la capture. Cet officier soupçonne que le temps réservé du vendredi non plus que l'acte concernant le bran de scie n'ont pas toujours été observés. Il y a deux passes-migratoires dans cette division, qui sont pratiquement inutiles et n'ont jamais été d'aucune utilité. Elles devraient être mises en bon ordre vu qu'elles se trouvent sur une rivière importante à la tête de laquelle il y a de belles frayères que des millions de poisson essayent en vain d'atteindre. Le rendement total de cette division a produit $14,489.

COMTÉ DE YORK, NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le garde-pêche Orr signale une diminution dans la capture du saumon et de l'alose, et une grande diminution dans le doré; la truite a été à peu près la même chose que l'année dernière; le saumoneau a été très abondant et de très forte taille. Tout le poisson capturé dans cette division a servi à la consommation locale. Un abus qui se commet sur la rivière Saint-Jean est de pêcher à la dérivette dans les eaux de marée,—dans les eaux non soumises à la marée, les colons ont pris avantage de la loi concernant l'alose, en pêchant quatre jours par semaine. Le garde-pêche pense que le temps réservé du vendredi sur la rivière Saint-Jean n'a pas été strictement observé. Il fait mention de deux essais infructueux de surprendre des gens faisant la pêche à la dérivette. Il a fait trois saisies de rets pour avoir pêché le dimanche, et ces pêcheurs ont été poursuivis par l'inspecteur H. G. Miles. Il dit que l'acte concernant le bran de scie n'est pas généralement observé par les propriétaires de moulins, et c'est la cause de beaucoup de plaintes. Il n'y a pas de passes migratoires dans cette division. Comme il y a plainte générale parmi les pêcheurs à la ligne, cet officier recommande que la pêche aux rets pour le saumon soit prohibée jusqu'au 1er juin au lieu du 1er mars, comme à présent. Un club, représenté par Mr T. G. Loggie, a dépensé au delà de $700 pour l'emploi de gardiens à aider ceux du gouvernement à protéger la rivière Miramichi sud-ouest, et a ainsi rendu un service très efficace qui, il est à espérer, sera continué l'année prochaine.

RAPPORT SUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES DE LA RIVIÈRE MIRAMICHI SUD-OUEST.

PAR LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS.

FRÉDÉRICTON, N.-B., 1er novembre 1893.

Les propriétaires riverains sur la rivière Miramichi sud-ouest ont pris une mesure propice durant la dernière saison en faisant garder avec succès leurs propriétés sur la rivière Miramichi. Ça toujours été un sujet de surprise pour celui qui

écrit ces lignes, depuis qu'il a visité cette belle rivière pour la première fois, qu'un cours d'eau aussi précieux fut laissé presque entièrement à la merci des colons, qui ont toujours considéré que la pratique illégale de faire la pêche aux rets et au dard était un héritage privilégié qui leur venait de leurs pères. La conséquence en a été que d'année en année la rivière se dépeuplait, et que ce cours d'eau jadis fameux perdait de son attrait pour les amateurs de pêche qui chaque année fréquentaient ses eaux. Au cours de l'hiver dernier, j'ai commencé une correspondance avec le département des pêcheries, à Ottawa, afin qu'il se joigne à nous dans une protection mutuelle. Je suis heureux de dire qu'avec le zélé concours des inspecteurs, MM. Pratt et Chafman, et l'influence de l'honorable M. Adams, M. P., pour Northumberland, nous avons pu placer une chaîne de gardiens journaliers depuis la tête des eaux de marée près de Indiantown jusqu'aux Fourches, soit une distance de 110 milles. Il y eut seize gardiens en tout d'employer, sept à partir de Boiestown en descendant, et neuf à partir de Boiestown en montant. Cette dernière distance étant de cinquante milles, nous y avons placé tous nos hommes pour agir de concert avec trois gardiens du gouvernement, l'un desquels, Alex. McDonald, fut nommé chef, et on lui doit, ainsi qu'au garde-pêche Robert Orr, une grande part du succès de la protection. Le premier était constamment en action parmi les hommes, voyant à ce qu'ils fussent alertes à leurs fonctions, à recueillir des rapports, etc., etc., et le second faisait des visites périodiques dans l'intérêt du gouvernement aussi bien que du nôtre. Je suis heureux de pouvoir dire que tous les deux parlent avec les plus grands éloges de l'ouvrage fait par les hommes, et ils ne font rapport que d'une seule saisie d'un canot qui aurait été faite par les inspecteurs McDonald et Benjamin Munn, près des Fourches. Ce canot était gréé pour la pêche au dard, et les propriétaires admirent librement qu'ils avaient l'intention de faire cette pêche, mais qu'ils ignoraient les lois.

On fit les divisions suivantes de la rivière :—

N° 1. Des Fourches à Company Line Rapids............	2	gardiens.
N° 2. De Company Line à Burnt-Hill	2	do
N° 3. De Burnt-Hill à Sand-Pond..........	2	do
N° 4. De Sand-Pond à Boiestown............................	2	do

Sur la division n° 1, F. Stancliffe, de Montréal, le locataire de ces eaux, plaça deux hommes; A. H. Wood, de Boston, et le gouvernement, en placèrent chacun un sur la division n° 2 ; A. H. Wood, et le Rocky Bend Club, un homme chacun sur la division n° 3 ; MM. Beckwith et Phair et le gouvernement, un homme chacun sur la division n° 4. On ajoutera une autre étendue l'année prochaine depuis les Fourches en montant jusqu'à la branche Nord.

De Boiestown à Tide-Head, M. Adams plaça les gardiens les plus propres à la rivière, et M. Chapman, l'inspecteur, qui a parcouru cette route plusieurs fois, fait rapport que la protection a été bien effectuée, spécialement aux établissements de Arbo et de Porter, les deux points faibles de la rivière. La garde a commencé le 20 de juin, lorsque je visitai la rivière et engageai les hommes, et s'est continuée jusqu'au 1er novembre; cependant nos hommes ont été renvoyés suivant les arrangements le 15 octobre. Laissez-moi dire ici qu'à l'avenir nos hommes devraient rester gardiens jusqu'au 1er novembre. Chacun de nos hommes était muni d'un livre pour y enregistrer leurs états de service de chaque jour, et tous furent assermentés et nommés gardiens du gouvernement. Ces rapports journaliers m'ont été envoyés chaque semaine, et j'en ai reçu en tout sept cent vingt-trois, qui forment un intéressant recueil. Comme conséquence naturelle, il m'a fallu tenir une correspondance active durant tout l'été, et il s'est à peine passé une journée sans que j'aie eu occasion de mettre quelque chose à la malle-poste. Il en est résulté nécessairement que j'ai eu à supporter une bonne part de travail, que je mets volontiers au service des pêcheurs à la ligne, sans aucun frais. J'ai été matériellement aidé des conseils de Mr H. Hanson, du Rocky Bend Club.

Paie des gardiens.—Le montant total payé à nos six gardiens a été sept cent vingt-huit piastres ($728), qui fut promptement reçu des pêcheurs à la ligne, et aussi promptement payé aux gardiens, leurs gages étant d'une piastre par jour à une seule exception.

Résultat.—Le chef des gardiens et le garde-pêche font rapport que le 1er novembre la rivière abondait en saumon, que toutes les frayères avaient été bien préservées, et qu'il ne s'était pas fait de pêche aux rets ni au dard durant la saison. Je n'ai qu'à ajouter en conclusion que ce bon travail devrait se continuer à l'avenir, et je puis affirmer en toute sûreté que notre pêche se quadruplerait.

Votre obéissant,

T. G. LOGGIE.

COMTÉ DE CARLETON.

Le gardien Lindsay dit que le seul mode de pêche pratiqué dans sa division est la pêche à la mouche.

Il y a eu une abondance de saumon et de truite dans les cours d'eau, qui, pour la plupart, passent par des solitudes ininterrompues, et ne sont pas par conséqnent aussi exploités qu'ils le seraient autrement. La loi a été bien observée cette année. Le saumon était abondant sur les frayères. La capture totale, qui se compose principalement de saumon et de truite, a servie à la consommation locale, et comme la plus grande partie de la pêche s'est faite par des amateurs, qui ne font pas de rapports, on ne peut spécifier aucun montant exact.

COMTÉ DE VICTORIA.

La garde-pêche Ryan dit que la capture dans sa division n'a atteint que la moyenne, il croit cependant que le poisson est venu dans les rivières en plus grande abondance que d'habitude. Ce garde-pêche insiste sur la nécessité de construire une passe-migratoire dans le barrage à travers la rivière rivière au Saumon. Il dit que les lois et les règlements concernant la pêche ont été bien observés. Le rendement total est évalué à $2,365.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. S. MILES,

Inspecteur de pêche.

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 1.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche; des quantité et valeur du matériel de pêche; des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le district n° 1, dans la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1893.

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Nasses. Nombre.	Nasses. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon frais, dans la glace, liv.	Hareng salé, barils.	Hareng frais ou gelé, liv.	Hareng fumé, liv.	Homard conservé, en boîtes, liv.	Homard vivant ou frais, tonneaux.	Morue sèche, qtx.	Morue, langues et noues, barils.
	Comté de Charlotte.			$			$			$		$			$								
1	Saint-André	...	......	.....	.....	76	2280	77	400	400	35	10500	45	1800	1350	....	....	... .	....	...	39	40	....
2	Sainte-Croix	....	.....	......	....	5	300	15	...	......	5	1200	5	60	75	400	50	....	....	....	..	....	....
3	Havre-au-Castor	21	359	7100	92	213	4185	295	7500	3750	78	14900	78	1745	3450	....	1550	....	....	7000	263	466	....
4	Campobello	14	274	5745	62	158	5404	169	4943	2431	23	9200	24	600	1283	...	1018	....	258500	....	21	747	...
5	Grand-Manan	21	312	7500	70	329	38100	607	31690	11604	24	24000	26	2600	2600	....	2225	4373600	4016000	....	442½	4735	4½
6	Iles-Ouest	7	94	1500	19	340	12753	292	5275	1802	74	44068	74	2273	3198	....	422	38450	5920	....	179	370	....
7	Saint-George	....	....	......	....	......	.....	....	......	......	...	.. ...	...	......	. ...	....	....	....	....	....	....	....	....
	Totaux	63	1039	21845	243	1121	63022	1455	49808	19987	239	103868	252	9078	11956	400	5265	4412050	4280420	7000	944½	6358	4½

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche; des quantité et valeur du matériel de pêche, etc., district n° 1, dans la **province du Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1893—*Fin.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																	Produits du poisson.				Valeur.
		Merluche séchée, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Moules en boîtes, liv.	Moules, barils.	Moules en écailles, liv.	Encornet, barils.	Sardine, barils.	Sardine, conserves de, en boîtes.	Carrelet, liv.	Petite morue, gelée, lbs.	Doré, barils.	Huile de poisson, gal.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Guano de poisson, tonneaux.	
	Comté de Charlotte.																						$ cts.
1	Saint-André	...	...	50	50	4000	...	...	...	...	1000	...	...	25530	...	5000	...	...	100	2000	2500	30	61,625 00
2	Sainte-Croix	...	...	...	...	4200	...	...	100	...	...	...	...	1556	...	...	550	2500	...	...	...	...	4,439 50
3	Havre-au-Castor	4819	4819	920	1419	...	2500	2000	...	250000	2214	10536	15	30000	250000	7900	...	...	6100	1000	150	10	148,799 80
4	Campobello	13104	14259	6535	2767	...	12375	2200	...	...	...	...	15	3902	...	...	...	...	7941	1179	60	...	106,593 90
5	Grand-Manan	7000	7000	1550	5660	...	57000	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	19250	2860	...	...	255,416 00
6	Iles-Ouest	3171	1568	1710	3524	...	69	1025	...	...	62	...	18	33131	...	2000	...	...	1864	978	...	...	114,023 15
7	Saint-George	...	...	...	...	1000	...	600	30	...	...	...	...	...	...	...	400	...	...	...	...	...	285 00
	Totaux	28094	27646	10765	13420	9200	71944	5825	130	250000	3276	10536	48	94119	250000	14900	950	2500	35255	8017	2710	40	691,182 35

Pour la consommation locale et mis en boîtes non spécifié ailleurs	80,000 00
Valeur totale	771,182 35

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le district n° 1, **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon frais	liv.	400	0 20	80 00
Hareng salé	brls.	5,265	4 50	23,692 50
do gelé	liv.	4,412,050	0 01	44,120 50
do fumé	"	4,280,420	0 02	85,608 40
Gasparot	brls.	130	4 50	585 00
Morue	qtx.	6,358	4 50	28,611 00
do langues et noues	brls.	4½	10 00	45 00
Merlan	qtx.	13,420	3 00	40,260 00
Egrefin	"	10,765	3 50	37,677 50
Merluche	"	28,094	3 00	84,282 00
do noues	liv.	27,646	0 50	13,823 00
Flétan	"	71,944	0 10	7,194 40
Truite	"	9,200	0 10	920 00
Petite morue	"	950	0 05	47 50
Carrelet ou plie	"	14,900	0 05	745 00
Eperlan	"	5,825	0 05	291 25
Doré	"	2,500	0 05	125 00
Encornet	brls.	48	4 00	192 00
Sardine	"	94,119	2 00	188,238 00
do en boîtes	boîtes.	250,000	0 05	12,500 00
Homard	ton'x	944½	80 00	75,560 00
do en boîtes	liv.	7,000	0 14	980 00
Moules	brls.	3,276	1 25	4,095 00
do en écailles	liv.	10,536	0 05	526 80
do en boîtes	"	250,000	0 05	12,500 00
Huile de poisson	galls.	35,255	0 40	14,102 00
Guano de poisson	ton'x	40	25 00	1,000 00
Poisson employé comme boitte	brls.	8,017	1 50	12,025 50
do do engrais	"	2,710	0 50	1,355 00
Total				691,182 35
Pour la consommation locale et mis en boîtes non spécifié ailleurs				80,000 00
Total				771,182 35

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du quartier n° 1, Nouveau-Brunswick, durant l'année 1893.

Nombre.	Matériel.	Valeur. $ cts.
63	Navires, 1,039 tonneaux	21,845 00
1,121	Bateaux	63,022 00
49,808	Brasses de rets	19,987 00
239	Nasses	103,868 00
15,709	Trappes à homard	11,716 00
3	Homarderies	10,000 00
4	Presses à poisson	400 00
252	Seines (9,078 brasses)	11,956 00
1,110	Lignes à la main	1,502 00
404	Puisettes	2,828 00
691	Lignes de fond	10,142 00
4	Glacières	1,600 00
824	Boucans, avec appareils	127,323 00
10	Steamers et semaques	5,400 00
211	Quais et jetées	57,826 00
	Total	449,415 00

Statistique du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche; des quantité et valeur du matériel de pêche; des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés, etc., dans le quartier n° 2, dans la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1893.

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.				Espèces de poisson.										Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à enclos.												
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, liv.	Saumon, conserves de, en boîtes, liv.	Hareng salé, barils.	Hareng frais ou gelé, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau salé, barils.	Maquereau frais ou conserves de, en boîtes, liv.	Homard en boîtes.	Homard vivant ou frais, tonneaux.	Morue sèche, qtx.	
	Comté de Ristigouche.			$			$			$		$											
1	Tête de la marée à Dalhousie	....	....	....	....	32	640	32	7730	7730	....	....	52380	....	....	....	....	....	....	....	4	....	1
2	Dalhousie à Belledune	....	....	....	....	110	2150	165	18020	12000	....	....	142000	20000	2300	....	50000	120	....	64500	3	150	2
	Totaux	....	....	....	....	142	2790	197	25750	19730	....	....	194380	20000	2300	....	50000	120	....	64500	7	150	
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	38876	3000	10350	....	1000	1680	....	9030	280	675	
	Gloucester.																						
1	Petit-Rocher	....	....	....	....	350	5600	600	15000	10000	....	....	115600	400	6250	110000	....	370	25000	69000	....	3442	1
2	Bathurst, etc	....	....	....	....	250	4000	450	22000	16000	....	....	970410	2700	7100	....	....	285	30400	140000	....	6000	2
3	Grande-Anse	1	24	400	3	205	3800	406	6500	3800	2	6000	65000	....	3500	....	....	1200	49550	109000	....	2090	3
4	Caraquette, en haut	3	43	2000	10	59	8500	125	2450	1850	....	....	....	....	2500	....	....	450	....	....	....	5300	4
5	Caraquette	70	947	32700	247	71	9500	220	14600	6500	....	....	....	....	12058	....	....	172	2400	148200	4	22300	5
6	Shippigan (terre ferme)	13	151	5150	39	65	4100	135	3550	2050	....	....	7500	1000	2122	....	5000	313	4675	51250	3	4082	6
7	Shippigan (Ile)	37	433	2200	124	122	8650	284	8350	3500	....	....	....	....	4180	....	....	1127	4150	203900	....	10060	7
8	Miscou et Petit-Shippigan	1	13	300	3	80	2400	166	2000	1000	....	....	7080	1920	2330	....	....	160	70000	250900	....	4000	8
9	Pokemouche (paroisse d'Inkerman)	2	25	1500	6	160	4000	250	23500	7600	....	....	18230	13500	2600	16300	....	525	30000	9600	....	1450	9
10	Tracadie (paroisses de Saumuriez et Saint-Isidore	6	75	2380	20	125	3860	250	15000	5170	....	....	25400	1440	12500	....	....	165	25000	62000	..	1710	10
	Totaux	133	1711	46630	452	1487	54410	2886	112950	57470	2	6000	1209220	20960	55140	126300	5000	4767	241175	1043850	7	60434	
	Valeur $	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	241844	3144	248130	2526	100	66738	28941	146139	280	271953	

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier n° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Espèces de poisson. Langues et noues de morue, brls.	Merluche, séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Encornet, brls.	Plie, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Produits du poisson. Huile de poisson, gallons.	Peaux de l.-mar., n.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur totale.	Numéro.
	Comté de Ristigouche.																						$	
1	Tête de la marée à Dalhousie	....	......	...	..	5000	...	22300	....	.....	....	......	2000	....	....	.....	......	....	......	..	..	...	32,251	1
2	Dalhousie à Belledune.	....	10	....	....	5000	.....	28000	500	......	...	.....	40	....	..	.....	1000	100	100	..	700	1000	58,475	2
	Totaux...	....	10	....	....	10000	......	50300	500	......	....	......	2040	....	....	......	1000	100	100	..	700	1000	... .	
	Valeur..... ....$	....	30	....	....	1000	......	2515	50	.....	....	......	20400	....	....	......	50	200	40	..	1050	500	90726	
	Gloucester.																							
1	Petit-Rocher....... ..	....	300	370	....	2000	....	6000	500	......	....	......	......	....	....	10000	2000	....	1400	..	1330	5220	94,234	1
2	Bathurst, etc	....	......	....	..	5000	......	250000	4500	.....	....	350	75	....	....	....	150000	....	800	..	1600	2800	307,195	2
3	Grande-Anse	....	400	400	....	1500	.....	11500	......	.. ...	....	200	....	26	50	.....	......	....	1000	..	3000	1800	84,946	3
4	Caraquette, en haut...	5	287	250	150	1500	2000	12000	1000	.. ...	730	300	20	....	25	......	6000	100	2700	..	1500	1500	51,681	4
5	Caraquette.	....	540	998	300	1000	97920	41000	......	......	1700	1630	72	....	231	......	31500	....	10525	..	3894	7880	218,896	5
6	Shippigan (terre ferme)	....	901	1400	....	.....	2050	107800	4800	.....	20	528	19	13	....	2000	2900	100	1200	..	1620	1978	57,164	6
7	Shippigan (île).......	....	497	400	290	......	10400	16800	.....	......	....	2310	... ..	10	....	. ...	...	....	4650	..	2700	2100	125,168	7
8	Miscou et Petite-Shippigan..............	...	200	300	...	......	7000	53000	7000	....	....	50	50	....	....	2000	3000	....	1500	1	5000	1500	90,456	8
9	Pokemouche (paroisse d'Inkerman)........	7	120	120	50	2000	1500	110000	1500	1260	....	120	60	.. ..	....	1500	4000	100	1200	..	560	4000	53,486	9
10	Tracadie (paroisses de Saumurez et Saint-Isidore)............	....	445	450	....	2200	2500	136000	1200	1500	....	120	150	....	15	1200	1500	....	1500	1	1500	500	103,967	10
	Totaux...	12	3690	4688	790	15200	123370	744100	20500	2760	2450	5618	446	49	321	16700	200900	300	26475	2	22704	29278		
	Valeur .. ..$	120	11070	2344	2765	1520	12337	37205	2050	12420	7350	11216	4460	490	1284	835	1045	600	10590	2	34056	14639	1,187,193	

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier n° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Navires et bateaux de pêche — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. — Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, fumé, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou en conserves, en boîtes, liv.	Homard, en cons., en boîtes, liv.	Homard, vivant ou frais, ton'x.	Morue, séchée, qtx	Langues et noues de morue, brls.	Numéro.
	Comté de Northumberland.			$			$			$													
1	Néguac, Tabusintac, etc.	..	....	....	..	140	3600	200	40000	28000	....	205800	....	5060	5000	25000	200	4000	58600	....	510	....	1
2	Baie-du-Vin, Escuminac, etc.	3	65	1800	6	187	5190	474	60000	60000	....	185230	....	3000	....	20000	400	14000	144720	....	200	....	2
3	Chatham, Newcastle, etc.	8	215	6450	40	150	3000	250	21200	16200	....	200000	...	318	25000	......	170	20000	....	....	474	....	3
4	Bras nord-ouest de la rivière Miramichi	..	....	....	..	30	360	30	2400	1600	....	70000	..	.....	......	...	.....	......	....	....	......	....	4
5	Bras sud-ouest de la rivière Miramichi	..	....	....	..	50	600	50	3000	2500	84	68427	1980	.....	......	..	......	......	....	....	......	....	5
	Totaux	11	280	8250	46	559	12750	1004	126600	108300	84	729457	1980	8378	30000	45000	770	38000	203320	...	1184	...	
	Valeur $	..	....	...	..	....	......	....	.....	...	1344	145891	396	37701	600	900	10780	4560	28465	....	5328	....	
	Comté de Kent.																						
1	Harcourt, etc.	..	....	....	..	5	200	10	.....	....	25	....	1000	.....	......	......	......	......	....	....	.....	....	1
2	Saint-Louis et Carleton	..	....	....	..	300	8000	450	12000	6500	...	52000	....	6000	......	....	1200	24000	287000	2	1200	....	2
3	Richibouctou et Weldford	1	10	400	3	200	8840	360	18570	7400	....	22500	....	8600	....	20000	1456	12000	371000	3	2280	16	3
4	Bouctouche, y compris les paroisses de Wellington et Sainte-Marie	..	....	....	..	250	7500	450	20000	6000	....	1000	....	8000	.....	20000	1200	41000	280000	4	400	...	4
5	Cocagne, paroisse de Dundas	..	....	....	..	215	4500	400	12500	5000	....	....	....	7500	......	10000	800	4000	210000	2	250	..	5
	Totaux	1	10	400	3	970	29040	1670	63070	24900	25	75500	1000	30100	....	50000	4656	81000	1148000	11	4130	16	
	Valeur $	..	....	....	..	....	......	....	....	....	400	15100	200	135450	......	1000	65184	9720	160720	440	18585	160	

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier n° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnago et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Espèces de poisson. Merluche séchée, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Bar, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Plie, liv.	Petite morue, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Produits du poisson. Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé c. engrais, brls.	Guano de poisson, ton.	Valeur totale.	Numéro.
	Comté de Northumberland.																				$ cts.	
1	Néguac, Tabusintac, etc	250	300	...	3000	1200	410720	24000	360	600	100	100	50	14000	80000	500	1500	1500	1200	...	116835 00	1
2	Baie-du-Vin, Escuminac, etc.	400	400	...	2000	1000	476900	50000	450	8000	...	50	150	25000	314000	..	500	3000	1570	350	170041 80	2
3	Chatham, Newcastle, etc	...	...	...	3000	...	1200000	30000	500	450	...	120	250	200000	600000	...	100	150	600	...	160009 00	3
4	Rivière Miramichi, bras nord-ouest.	...	...	...	20000	...	...	110000	875	...	...	95	120	..	...	...	...	...	...	...	33087 50	4
5	Rivière Miramichi, bras sud-ouest..	...	...	...	5920	...	...	...	1640	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	23397 40	5
	Totaux	650	700	...	33920	2200	2087620	214000	4025	9050	100	365	570	239000	994000	500	2100	4650	3370	350	...	
	Valeur $	1950	350	...	3392	220	104381	21400	18112	27150	200	3650	5700	11950	49700	1000	840	6975	1685	8750	503270 70	
	Comté de Kent.																					
1	Harcourt, etc	...	...	...	8000	...	...	6000	...	...	...	15	...	...	...	...	...	...	...	...	2150 00	1
2	Saint-Louis et Carleton	1200	1200	...	5000	...	480000	25000	1500	200	100	200	125	10000	50000	1200	1750	3000	2000	...	156340 00	2
3	Richibouctou et Weldford	2720	3200	...	3850	4850	1750000	3500	2600	515	100	180	20	21000	24000	1250	1550	2800	...	...	251399 00	3
4	Bouctouche, y compris les paroisses de Wellington et Sainte-Marie	450	400	...	4000	500	870000	3900	2700	3200	500	170	50	20000	40000	...	1500	3800	...	...	179620 00	4
5	Cocagne, paroisse de Dundas	200	...	100	4100	...	186000	5000	900	800	200	300	50	4000	40000	...	500	2500	...	...	103895 00	5
	Totaux	4570	4800	100	24950	5350	3286000	43400	7700	4715	900	865	245	55000	154000	2450	5300	12100	2000	...	...	
	Valeur $	13710	2400	350	2495	535	164300	4340	34650	14145	1800	8650	2450	2750	7700	4900	2120	18150	1000	...	693404 00	

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier n° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche. Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon frais, dans la glace, liv.	Hareng salé, brls.	Hareng frais ou gelé, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau salé, brls.	Maquereau frais ou conservé en boîtes, liv.	Homard conservé en boîtes, liv.	Homard vivant ou frais, tonneaux.	Morue séchée, qtx.	Merluche séchée, qtx.
	Comté de Westmoreland.		$			$										
1	Shédiac et Botsford, y compris Moncton et Salisbury	725	18,000	1,400	18,000	7,500	3,000	17,000	30,000	24,000	260	16,000	906,700	100	150	100
2	Westmoreland et Sackville	38	1,080	67	6,000	2,000	2,000	450	32,000	30,000	....	2,000	....	4	....	....
3	Dorchester	35	750	75	7,000	2,000	10,000	40	....	....	....	....	....	....	....	....
	Totaux	798	19,830	1,542	31,000	11,500	15,000	17,490	62,000	54,000	260	18,000	906,700	104	150	100
	Valeur... $	....	....	....	....	....	3,000	78,705	1,240	1,080	3,640	2,160	126,938	4,160	675	300

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier n° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	Quartier.	Espèces de poisson.												Produits du poisson.		Valeur totale.
		Truite, liv.	Eperlan, liv.	Achigan, liv.	Gasparot, brls.	Huîtres, brls.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Encornet, brls.	Plie, liv.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, brls.	
	Comté de Westmoreland.															$ cts.
1	Shédiac et Botsford, y compris Moncton et Salisbury	9,000	870,000	2,800	1,600	150	210	175	.....	......	20,000	30,000	.....	500	11,500	290,103 00
2	Westmoreland et Sackville	2,100	65,500	2,200	265	......	10	360	400	50	....	2,200	60	....	2,200	20,312 50
3	Dorchester	2,000	....	.....	....	......	......	30	500	..	....	2,000	....	200	....	7,860 00
	Totaux	13,100	935,500	5,000	1,865	150	220	565	900	50	20,000	34,200	60	700	13,700	
	Valeur. $	1,310	46,775	500	8,392	450	440	5,650	9,000	200	1,000	1,710	120	280	20,550	318,275 50

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le quartier n° 2, **Nouveau-Brunswick,** pour l'année 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts	$ cts.
Saumon, salé	brls.	109	16 00	1,744 00
do frais	liv.	2,223,557	0 20	444,711 40
do en boîtes	"	40,960	0 15	6,144 00
do fumé	"	2,980	0 20	596 00
Hareng	brls.	113,408	4 50	510,336 00
do frais	liv.	218,300	0 02	4,366 00
do fumé	"	204,000	0 02	4,080 00
Maquereau	brls.	10,573	14 00	148,022 00
do frais ou en boîtes	liv.	378,175	0 12	45,381 00
Homard	boîtes	3,366,370	0 14	471,291 80
do	ton'x.	129	40 00	5,160 00
Morue	qtx.	66,048	4 50	297,216 00
do langues et noues de	brls.	28	10 00	280 00
Merluche	qtx.	9,020	3 00	27,060 00
do noues de	liv.	10,188	0 50	5,094 00
Egrefin	qtx.	890	3 50	3,115 00
Truite	liv.	97,170	0 10	9,717 00
Flétan	"	130,920	0 10	13,092 00
Eperlan	"	7,103,520	0 05	355,176 00
Achigan	"	283,400	0 10	28,340 00
Gasparot	brls.	16,350	4 50	73,575 00
Huîtres	"	16,365	3 00	49,095 00
Moules	"	6,828	2 00	13,656 00
Anguille	"	4,281	10 00	42,810 00
Alose	"	1,764	10 00	17,640 00
Encornet	"	371	4 00	1,484 00
Plie	liv.	330,700	0 05	16,535 00
Poisson gelé	"	1,384,100	0 05	69,205 00
Poisson commun	brls.	3,410	2 00	6,820 00
Huile de poisson	galls.	34,675	0 40	13,870 00
Peaux de loup-marin	chaq	2	1 00	2 00
Poisson employé comme boitte	brls.	53,854	1 50	80,781 00
do engrais	"	35,648	0 50	17,824 00
Guano de poisson	ton'x.	350	25 00	8,750 00
Total		....	....	2.792,969 20

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, trappes, etc., employés dans les pêcheries du quartier n° 2, **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1893.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
145 navires (tonnage collectif, 2,001)	55,280 00	
3,954 bateaux	118,820 00	
359,370 brasses de rets	221,900 00	
1,574 rets à éperlan	59,740 00	
2 rets à maquereau	6,000 00	
		461,740 00
196,200 trappes à maquereau	155,000 00	
218 homarderies	168,150 00	
		323,150 00
4 établissements de conserves	4,000 00	
104 congélateurs et glacières	59,800 00	
371 boucans	21,500 00	
24 jetées et quais	4,550 00	
49 steamers et semaques	17,300 00	
200 lignes traînantes	4,250 00	
		111,400 00
Total		896,290 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier n° 3.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le quartier n° 3, dans la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1893.

Numéro.	Comté.	Navires et bateaux employés à la pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Nasses. Nombre.	Nasses. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Espèces de poisson. Saumon frais, dans la glace, liv.	Saumon, en conserves, liv.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Numéro.
				$			$			$		$			$						
1	Victoria	....	......	......	....	35	350	60	200	200	....	.....	..	....	....	5500	.....	......	......	......	1
2	Carleton	....	....	......	...	46	920	96	500	250	....	.....	..	....	....	8200	.....	.....	......	......	2
3	York	....	......	......	....	96	2072	257	4300	3250	....	....	..	.....	..	10200	......	......	......	......	3
4	Sunbury	1	10	120	4	86	860	142	4050	2000	...	...	..	..	....	240	....	....	.. .	......	4
5	Queen	1	12	150	4	297	4558	523	20580	6995	....	......	..	.....	....	3608	......	......	......	......	5
6	King	...	......	......	....	78	780	116	3800	1900	....	...	..	.. .	...	18900	245	......	......	......	6
7	Saint-Jean	16	320	6400	75	260	10400	520	76000	57000	28	8400	..	.....	....	136200	.....	2800	.....	600000	7
8	Albert	....	......	....	....	5	500	10	......	....	5	400	4	1125	250	12400	.....	5	500	500	8
	Grands totaux	18	342	6670	83	903	20440	1724	109430	71595	33	8800	4	1125	250	195248	245	2805	500	600500	

NOUVEAU-BRUNSWICK—Quartier n° 3.—*Suite.*

Statistique du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	Comté.	Espèces de poisson.															Produits du poisson.		Valeur	Numéro.
		Homard, vivant ou frais, tonneaux.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche sèche, qtx.	Egrefin, qtx.	Merlan, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, brls.	Anguille, brls.	Alose, brls.	Sardine, brls.	Doré, liv.	Poisson commun et mêlé, brls.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, brls	$ cts.	
1	Victoria	....	....	....	....	....	....	6000	....	....	....	....	20	....	9000	105	....	....	2,665 00	1
2	Carleton	....	....	....	....	....	....	21000	....	....	....	3	50	....	...	....	....	...	4,270 00	2
3	York	....	....	....	..	....	....	23700	....	..	....	12	....	....	8000	45	....	....	5,065 00	3
4	Sunbury	....	....	.. .	....	....	....	690	....	....	2455	...	85	...	49500	...	....	....	14,489 50	4
5	Queen	....	....	....	....	....	....	1600	....	....	2515	....	667	....	30300	24	....	....	20,456 10	5
6	King	....	....	....	....	....	....	1300	....	....	1540	5	350	....	32000	1	....		16,029 75	6
7	Saint-Jean	140	800	14	4000	1800	250	....	1000	....	1700	90	2000	2000	....	....	120	2000	114,928 00	7
8	Albert	..	20	....	....	....	....	2400	..	20	...	....	119	....	....	5	20	....	4,066 50	8
	Grand totaux	140	820	14	4000	1800	250	56690	1000	20	8210	110	3291	2000	128800	180	140	2000	181,969 85	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans le quartier n° 3, **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, frais, dans la glace	liv.	195,248	0 20	39,049 60
do en boîtes	"	245	0 15	36 75
Hareng, salé	brls.	2,805	4 50	12,622 50
do gelé	liv.	500	0 02	10 00
do fumé	"	600,500	0 02	12,010 00
Homard, vivant ou frais	ton'x.	140	40 00	5,600 00
Morue sèche	qtx.	820	4 50	3,690 00
Langues et noues de morue	brls.	14	10 00	140 00
Merluche sèche	qtx.	4,000	3 00	12,000 00
Egrefin	"	1,800	3 50	6,300 00
Merlan	"	250	3 00	750 00
Truite	liv.	56,690	0 10	5,669 00
Flétan	"	1,000	0 10	100 00
Eperlan	"	20	0 05	1 00
Gasparot	brls.	8,210	4 50	36,945 00
Anguille	"	110	10 00	1,100 00
Alose	"	3,291	10 00	32,910 00
Sardine	"	2,000	1 50	3,000 00
Doré	liv.	128,800	0 05	6,440 00
Poisson commun et mêlé	brls.	180	3 00	540 00
Huile de poisson	galls.	140	0 40	56 00
Poisson employé comme boitte	brls.	2,000	1 50	3,000 00
Total				181,969 85

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, etc., employés dans les pêcheries du quartier n° 3, **Nouveau-Brunswick.**

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
18 navires (342 tonnes)	6,670 00	
903 bateaux	20,440 00	
109,430 brasses de rets	71,595 00	
33 nasses	8,800 00	
4 seines (1,125 brasses)	250 00	
		107,755 00
14 glacières	2,000 00	
18 boucans avec appareils	14,375 00	
10 steamers et semaques	6,000 00	
50 lignes traînantes	500 00	
50 quais et jetées	12,700 00	
		35,575 00
Valeur totale du matériel	....	143,330 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés, etc., dans toute la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1893.

Numéro.	Comtés.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.										Espèces de poisson.				Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à piège.		Nasses.		Seines.								
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, salé.	Saumon, frais, sur la glace.	Saumon, en conserves, boîtes.	Saumon, fumé.		
				$			$			$		$		$			$	brls	lîv.	liv.	liv.		
1	Ristigouche	...	...	...	...	142	2,790	197	25,750	19,730	...	...	...	...	...	...	...	...	194,380	20,000	...	1
2	Gloucester	133	1,711	46,630	452	1,487	54,410	2,886	112,950	57,470	2	6,000	...	...	...	...	...	...	1,209,220	20,960	...	2
3	Northumberland	11	280	8,250	46	557	12,750	1,004	126,600	108,300	...	...	...	...	...	...	...	84	729,457	...	1,980	3
4	Kent	1	10	400	3	970	29,040	1,670	63,070	24,900	...	...	...	...	...	...	...	25	75,500	...	1,000	4
5	Westmoreland	...	...	...	...	798	19,830	1,542	31,000	11,500	...	...	...	...	...	...	...	...	15,000	...	...	5
6	Albert	...	...	...	...	5	500	10	...	...	...	...	5	400	4	1,125	250	...	12,400	...	...	6
7	Saint-Jean	16	320	6,400	75	260	10,400	520	76,000	57,000	...	...	28	8,400	...	...	...	...	136,200	...	...	7
8	King	...	...	...	...	78	780	116	3,800	1,900	...	...	...	...	...	...	...	...	18,900	245	...	8
9	Queen	1	12	150	4	297	4,558	523	20,580	6,995	...	...	...	...	...	...	...	...	3,608	...	...	9
10	Sunbury	1	10	120	4	86	860	142	4,050	2,000	...	...	...	...	...	...	...	...	240	...	...	10
11	York	...	...	...	...	96	2,072	257	4,300	3,250	...	...	...	...	...	...	...	...	10,200	...	...	11
12	Carleton	...	...	...	...	46	920	96	500	250	...	...	...	...	...	...	...	...	8,200	...	...	12
13	Victoria	...	...	...	...	35	350	60	200	200	...	...	...	...	...	...	...	...	5,500	...	...	13
14	Charlotte	63	1,039	21,845	243	1,121	63,022	1,455	49,808	19,987	...	...	239	103,868	252	9,078	11,956	...	400	...	...	14
	Totaux	226	3,382	83,795	827	5,978	202,282	10,478	518,608	313,482	2	6,000	272	112,668	256	10,203	12,206	109	2,419,205	41,205	2,980	

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson.																	Numéro.
		Hareng salé.	Hareng frais ou gelé.	Hareng fumé.	Maquereau salé.	Maquereau frais ou conservé en boîtes.	Homard conservé en boîtes.	Homard vivant ou frais.	Morue séchée.	Langues et noues de morue.	Merluche séchée.	Noues de merluche.	Egrefin.	Merlan.	Truite.	Flétan.	Eperlan.	Bar.	
		brls.	liv.	liv.	brls.	liv.	liv.	ton'x.	qtx.	brls	qtx.	liv.	qtx.	qtx.	liv.	liv.	liv.	liv.	
1	Ristigouche	2,300	.....	50,000	120	.....	64,500	7	150	.....	10	.....	.....	.....	10,000	.....	50,300	500	1
2	Gloucester	55,140	126,300	5,000	4,767	241,175	1,043,850	7	60,434	12	3,690	4,688	790	.....	15,200	123,370	744,100	20,500	2
3	Northumberland	8,378	30,000	45,000	770	38,000	203,320	.....	1,184	.....	650	700	.....	.....	33,920	2,200	2,087,620	214,000	3
4	Kent	30,100	.....	50,000	4,656	81,000	1,148,000	11	4,130	16	4,570	4,800	100	.....	24,950	5,350	3,286,000	43,400	4
5	Westmoreland	17,490	62,000	54,000	260	18,000	906,700	104	150	.....	100	.....	.....	.....	13,100	.....	935,500	5,000	5
6	Albert	5	500	500	.....	.....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	2,400	.....	20	.....	6
7	Saint-Jean	2,800	.....	600,000	.....	.....	.....	140	800	14	4,000	.....	1,800	250	.....	1,000	.....	.....	7
8	King	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,300	.....	.....	.....	8
9	Queen	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,600	.....	.....	.....	9
10	Sunbury	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	690	.....	.....	.....	10
11	York	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23,700	.....	.....	.....	11
12	Carleton	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,000	.....	.....	.....	12
13	Victoria	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,000	.....	.....	.....	13
14	Charlotte	5,265	4,412,050	4,280,420	.....	.....	7,000	944½	6,358	4½	28,094	27,646	10,765	13,420	9,200	71,944	5,825	.....	14
	Totaux	121,478	4,630,850	5,084,920	10,573	378,175	3,373,370	1,213½	73,226	46½	41,114	37,834	13,455	13,670	163,060	203,864	7,109,365	283,400	

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—*Suite.*

Numéro.	Comtés.	Espèces de poisson.											Produits du poisson.					Valeur totale.	Numéro.
		Gasparot.	Huîtres.	Moules.	Anguille.	Alose.	Encornet.	Sardine.	Doré.	Plie.	Petite morue.	Poisson commun et mêlé.	Huile de poisson.	Peaux de loup-marin.	Poisson employé comme boitte.	Poisson employé comme engrais.	Guano de poisson.		
		brls.	brls.	brls.	brls.	brls.	brls	brls.	liv.	liv.	liv.	brls.	galls.	n°.	brls.	brls.	ton'x.	$ cts.	
1	Ristigouche	......	......	....	2,040	.....	....	.....	....	......	1,000	100	100	....	700	1,000	......	90,726 00	1
2	Gloucester	2,760	2,450	5,608	446	49	321	...	....	16,700	200,900	300	26,475	2	22 704	29,278	.....	1,187,193 00	2
3	Northumberland	4,025	9,050	100	365	570	....	......	....	239,000	994,000	500	2,100	....	4,650	3,370	350	503,370 70	3
4	Kent	7,700	4,715	900	865	245	....	....	....	55,000	154,000	2,450	5,300	....	12,100	2,000	.....	693,404 00	4
5	Westmoreland	1,865	150	220	565	900	50	. .	....	20,000	34,200	60	700	...	13,700	....	.....	318,275 50	5
6	Albert	...	......	....	.....	119	....	.....	....	....	....	5	20	..	......	....	.....	4,066 50	6
7	Saint-Jean	1,700	.....	....	90	2,000	....	2,000	....	....	....	......	120	...	2,000	....	.....	114,928 00	7
8	King	1,540	..	.....	5	350	....	.....	32,000	....	....	1	......	....	....	....	.....	16,029 75	8
9	Queen	2,515	......	.....	.....	667	....	....	30,300	....	....	24	....	....	....	....	.....	20,456 10	9
10	Sunbury	2,455	....	.....	......	85	....	....	49,500	....	....	....	.....	....	....	....	.....	14,489 50	10
11	York	......	......	....	12	....	....	.....	8,000	....	....	45	......	....	....	....	....	5,065 00	11
12	Carleton	......	...	.....	3	50	....	.....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	....	4,270 00	12
13	Victoria	......	......	......	......	20	....	.....	9,000	....	....	105	.....	...	....	....	.....	2,665 00	13
14	Charlotte	130	.. ..	3,276	....	.....	48	94,119	2,500	14,900	950	....	35,255	...	8,017	2,710	40	*771,182 35	14
	Totaux	24,690	16,365	10,104	4,391	5,055	419	96,119	131,300	345,600	1,385,050	3,590	70,070	2	63,871	38,358	390	3,746,121 40	

* Y compris la consommation locale, non spécifiée ailleurs.

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêcheries dans toute la province du **Nouveau-Brunswick**, 1893.

Espèces de poisson.		Prix.	Quantité.	Valeur.	Valeur totale.
		$ cts.		$ cts.	$ cts.
Saumon, salé	brls.	16 00	109	1,744 00	
do frais	liv.	0 20	2,419,205	483,841 00	
do en boîtes	"	0 15	41,205	6,180 75	
do fumé	"	0 20	2,980	596 00	
					492,361 75
Hareng, salé	brls.	4 50	121,478	546,651 00	
do frais	liv.	......	4,630,850	48,496 50	
do fumé	"	0 02	5,084,920	101,698 40	
					696,845 90
Maquereau, salé	brls.	14 00	10,573	148,022 00	
do frais ou en boîtes	liv.	0 12	387,175	45,381 00	
					193,403 00
Homard, en boîte	"	0 14	3,373,370	472,271 80	
do vivant ou frais	ton'x.	......	1,213½	86,320 00	
					558,591 80
Morue, sèche	qtx.	4 50	73,226	329,517 00	
do langues et noues	brls.	10 00	46½	465 00	
					329,982 00
Merluche, sèche	qtx.	3 00	41,114	123,342 00	
do noues	liv.	0 50	37,834	18,917 00	
					142,259 00
Egrefin	qtx.	3 50	13,455	....	47,092 50
Merlan	"	3 00	13,670	....	41,010 00
Truite	liv.	0 10	163,060	....	16,306 00
Flétan	"	0 10	203,864	....	20,386 40
Eperlan	"	0 05	7,109,365	....	355,468 25
Achigan	"	0 10	283,400	....	28,340 00
Gasparot	brls.	4 50	24,690	....	111,105 00
Huîtres	"	3 00	16,365	....	49,095 00
Moules	"	......	10,104	17,751 00	
do en boîtes	liv.	0 05	250,000	12,500 00	
do écaillées	"	0 05	10,536	526 80	
					30,777 80
Anguille	brls.	10 00	4,391	....	43,910 00
Alose	"	10 00	5,055	....	50,550 00
Encornet	"	4 00	419	....	1,676 00
Sardine	"	......	96,119	191,238 00	
do en boîtes	en boîtes	0 05	250,000	12,500 00	
					203,738 00
Doré	liv.	0 05	131,300	....	6,565 00
Plie	"	0 05	345,600	....	17,280 00
Petite morue	"	0 05	1,385,050	....	69,252 50
Poisson commun	brls.	......	3,590	....	7,360 00
Huile de poisson	galls.	0 40	70,070	....	28,028 00
Peaux de loup-marin	nomb.	1 00	2	....	2 00
Poisson, comme boitte	brls.	1 50	63,871	....	95,806 50
do engrais	"	0 50	38,358	....	19,179 00
Guano de poisson	ton'x.	25 00	390	....	9,750 00
Consommation locale non incluse		......	......	....	80,000 00
Total pour 1893		......	......	....	3,746,121 40
Total pour 1892		......	......	....	3,203,922 00
Augmentation		......	......	....	542,199 40

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux, etc., employés dans les pêcheries du **Nouveau-Brunswick**, avec valeur approximative d'autre matériel de pêche pour 1893.

Articles.	Valeur.	Valeur totale.
	$	$
226 navires, 3,382 tonneaux	83,795	
5,978 bateaux	202,282	
518,608, brasses de rets à mailler	313,482	
256 seines ; 10,203 brasses	12,206	
272 nasses	112,668	
2 rets à pièges	6,000	
		730,433
211,909 trappes à homard	166,716	
221 fabriques de conserves de homard	178,150	
		344,866
1,574 rets à éperlan	59,740	
404 seines	2,828	
1,110 lignes à main	1,502	
941 lignes traînantes	14,892	
4 fabriques de conserves	4,000	
4 presses à poisson	400	
122 congélateurs et glacières	63,400	
1,213 boucans	163,198	
69 steamers et sémaques	28,700	
285 jetées et quais	75,076	
		413,740
Total		1,489,039

ANNEXE Nº 7.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD POUR 1893, PAR L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES, A. LORD.

CHARLOTTETOWN, I. P.-E., 31 décembre 1893.

A l'hon. sir CHARLES HIBBERT TUPPER, C.C.M.G.
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur les pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard, avec des états tabulaires qui indiquent les espèces, les quantités et la valeur du poisson qui a été pêché, ainsi que la valeur estimative du matériel employé aux pêcheries dans le cours de l'année. La valeur de la pêche accuse une diminution de $46,488.42, si on la compare à celle de 1892, comme suit :—

Valeur totale des pêcheries de l'I. P.-E., 1892	$	1,179,856 68
do do do 1893		1,133,368 26
Diminution	$	46,488 42

Certaines catégories principales, telles que le maquereau, la merluche, et les huîtres, accusent des diminutions considérables, tandis que le hareng, le homard, l'éperlan, etc., accusent une augmentation considérable. Le mauvais temps a eu une grande influence sur la pêche, à laquelle il a mis fin sur plusieurs points de la côte un mois plutôt que d'habitude. Le hareng a abondé et les rapports donnent une augmentation considérable sur l'année dernière. Le homard accuse aussi une augmentation considérable, mais ceci est dû en grande partie aux quinze jours additionnels durant lesquels on peut faire la pêche sur une grande partie de la côte, et au fait que les règlements du 5 avril dernier autorisent la mise en conserves des homards de toute sorte et de toute grosseur indistinctement. Le poisson de la côte, tel que la morue, la merluche, l'égrefin, etc., accuse en somme une diminution considérable, ce qui détermine une réduction très sensible dans les rapports de cette année. Les huîtres accusent aussi une grande diminution, il s'en est expédié 3,310 barils de moins qu'en 1892.

La pêche de l'éperlan s'est faite en abondance, et l'on observe une augmentation ; mais cette pêche, quoique énorme, n'a pas été suffisante pour compenser la diminution qui a eu lieu dans les autres catégories.

Voici le résumé qu'on peut faire de l'état des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard en 1893 : le hareng, augmentation de 80 pour 100 ; le maquêreau, diminution de 35 pour 100 ; le homard, augmentation de 12 pour 100 ; la morue, à peu près comme l'année dernière ; la merluche, diminution de 66 pour 100 ; l'éperlan, augmentation de 250 pour 100 ; les huîtres, diminution de 15 pour 100 ; les pêcheries de moins d'importance sont à peu près comme celles de l'été dernier.

Dans le rapport préliminaire que j'ai transmis au ministère il y a quelque temps, j'ai parlé au long de l'état général des pêcheries, mais certains détails auxquels je n'ai pas touchés sont exposés sous leurs titres respectifs au cours de ce rapport.

LE HARENG.

Ce poisson fait son apparition sur la côte immédiatement après la débâcle du printemps, et il se prend en grande quantité partout le long de la côte. Le hareng vient en bancs dans les anses et les estuaires pour frayer, et on le prend au moyen de rets à mailler pendant environ un mois.

Ce produit n'a pas grande valeur commerciale, car il sert de boitte pour les autres pêches. Il s'en est pris une grande quantité cet été, soit 20,047 barils de plus qu'en 1892. Grâce à cette abondance, les pêcheurs n'ont pas eu de difficulté à se procurer de la boitte, et ils ont salé une quantité suffisante du meilleur hareng pour la consommation de leurs familles. Cette pêche, quoique présentement secondaire en importance, pourrait acquérir une grande valeur si on adoptait des modes convenables pour préparer et empaqueter le poisson.

LE HOMARD.

On a beaucoup fait cette pêche, et le produit accuse une augmentation de 340,102 livres sur 1892. Cette augmentation cependant n'est pas due à l'amélioration de cette pêche, mais à l'emploi d'un nombre plus considérable de pièges, comme l'indique le tableau suivant :—

Année.	Quantité en conserves.	Nombre de pièges employés.	Produit par piège.
	Livres.		Livres.
1889	2,000,947	77,000	$26\frac{5}{7}$
1890	2,416,794	95,725	$25\frac{1}{8}$
1891	3,670,414	138,000	$26\frac{1}{2}$
1892	2,819,572	213,847	$13\frac{1}{5}$
1893	3,168,674	215,000	$14\frac{3}{4}$

On verra donc que le produit par piège a diminué de $26\frac{5}{7}$ boîtes d'une livre en 1889 à $14\frac{3}{4}$ boîtes d'une livre en 1893. Ceci indiquerait que cette pêche commence à s'épuiser et qu'elle a presque cessé d'être rémunératrice. Le règlement du 5 avril dernier, qui requiert que les deux plus basses lattes latérales du piège soient placées à une distance d'un pouce et quart l'une de l'autre, a été assez bien observé par les paqueurs et les pêcheurs ; mais il n'a pas semblé offrir de protection aux petits homards. Les hommes du métier prétendent que le piège fait conformément au règlement du 5 avril est plus propre à détruire le petit homard que celui d'autrefois. La quantité du petit homard et du homard chargé d'œufs mis en conserves dans le cours de l'été a été très considérable, et si la chose se continue il est évident qu'on devra abandonner l'industrie.

Le côté le plus défectueux de ce règlement a été d'enlever le contrôle des établissements de conserves pour le mettre sur les pièges, ce qui exige de la part des officiers d'examiner chaque piège après qu'on s'en est servi, avant de le déclarer illégal. L'examen du nombre considérable de pièges autour de la côte de cette province a été un travail impossible à remplir pour les quelques gardiens de service, et tout ce qu'on a pu faire réellement a été d'exiger la stricte observation de la saison close. Ce travail a été encore plus difficile, vu qu'en vertu des nouveaux règlements les gardiens n'étaient pas tenus de visiter les établissements de conserve durant l'époque des opérations, et comme ils n'étaient pas au courant de ce qui s'était fait, ils ne pouvaient identifier la marchandise lorsqu'ils étaient appelés comme témoins contre ceux qui étaient poursuivis pour infractions.

Quelques établissements de moins d'importance situés sur le littoral méridional de l'île ont essayé de faire des conserves de homard pendant la saison prohibée, plusieurs ont été trouvés coupables et condamnés à l'amende imposée par la loi, tandis que d'autres ont pu en sortir indemnes à cause de la difficulté qu'il y avait à faire la preuve contre eux.

Le fait que les règlements relatifs à la grosseur et à la prohibition de la mise en conserves de certaine espèce de homard sont abolis les a sans doute porté à croire qu'ils pouvaient enfreindre la saison prohibée impunément, et il était difficile pour les officiers de les contrôler.

LE MAQUEREAU.

Cette pêche accuse une diminution de 7,621 barils. Cette diminution, toutefois, n'est pas due à la rareté du poisson, mais bien au mauvais temps qui a eu lieu vers la fin de la saison. Le maquereau était en abondance au mois de juin et au mois de juillet, et il s'est fait d'excellentes pêches à toutes les stations importantes.

Il y a eu cependant de grands vents au mois d'août qui ont été préjudiciables à la pêche ; vers la mi-août une grande tempête a mis complètement fin à la pêche, et il s'en est fait très peu dans la suite.

C'est dans le comté de Prince, sur cette partie de la côte qui s'étend de Cascumpec à Tignish et du Cap-Nord à la Pointe-de-l'Ouest, que la diminution a été le plus sensible. La pêche a été assez heureuse dans les comtés de King et de Queen, quoiqu'elle ait été généralement au-dessous de la moyenne.

LA MORUE.

La pêche à la morue ne s'est pas faite activement, quoique les rapports démontrent une légère augmentation de 1,570 qtx. Cette pêche, autrefois industrie importante dans cette province, a été presque complètement abandonnée depuis quelques années. Ceci n'est pas dû par la rareté du poisson, mais au fait que les pêcheurs trouvent plus lucratif de pêcher le homard et le maquereau.

LA MERLUCHE.

La pêche de la merluche accuse une diminution de 15,502 qtx. Ce poisson est en grande abondance dans le cours de l'été sur les côtes de l'île, mais la pêche ne se fait pas activement et les résultats sont maigres.

La rareté de la boitte et le mauvais temps ont contribué pour leur part à l'insuccès de la pêche cet été, car pour être heureuse cette pêche doit être faite en partie la nuit et à une grande distance de la côte.

L'ÉPERLAN.

La pêche à l'éperlan avec des rets en bourse dans les rivières de cette province a été très heureuse dans le cours de la saison; elle accuse une augmentation d'environ 300,000 livres. C'est une nouvelle industrie ici, et comme cette pêche se fait en automne et en hiver, elle donne de l'emploi à un grand nombre de jeunes gens qui seraient autrement obligés de s'en aller à l'étranger pour trouver de l'ouvrage. En ce moment cette pêche se fait activement partout, et on espère que l'année prochaine elle donnera d'excellents résultats.

HUITRES.

La pêche aux huîtres n'a pas été heureuse dans les eaux de l'île cette année, et les rapports accusent une diminution de 3,310 barils. Les bancs de la baie Richmond donnent des signes d'épuisement, et c'est là que se trouve toute la diminution.

Dans les petites baies et les petites rivières les bancs semblent en bon état, mais à la baie Richmond le rendement diminue d'année en année, avec cela que le nombre d'hommes, de bateaux, etc., employés à cette pêche augmente. L'huître diminue aussi de grosseur, ce qui indique que les bancs souffrent d'une pêche excessive. Cette pêche n'est pas en excellent état et exige une attention intelligente pour la conserver.

LE SAUMON.

Il ne se fait pas de pêche au saumon dans les rivières de cette province ; la quantité portée aux rapports a été prise au moyen de rets dans les estuaires et les baies le long de la côte. Dans les alentours de la baie Saint-Pierre, comté de King, il s'est fait une pêche abondante, nombre de personnes s'étant munies de rets, etc., pour cet objet. En prévision du développement futur de cette pêcherie, je recommanderais qu'elle soit soumise à une réglementation, ce qui la mettrait plus directe-

ment sous le contrôle du ministère. Dans le cours de la saison on a éprouvé quelques difficultés à régler des querelles entre certains individus relativement à l'emplacement de leurs rets ; les pêcheurs ne reconnaissaient pas l'autorité des gardes-pêche lorsque la pêche n'est pas soumise à un permis. L'inspecteur et le garde-pêche de la rivière Dunk, dans le comté de Prince, ont été fort en butte aux braconniers sur cette rivière lorsque le saumon y a donné. Les braconniers, tentés par la grande abondance du saumon dans cette rivière, sont venus en bande organisée et armée, prêts à résister à l'autorité. Dans plusieurs occasions ils ont défié les gardes-pêche, et quoique l'inspecteur McBride et ses hommes aient tout fait pour protéger la rivière, on craint que les braconniers n'aient enlevé une quantité considérable de poisson.

LA TRUITE.

Dans certaines rivières la truite a été abondante, tandis que dans d'autres elle a été très rare. Les rapports accusent une augmentation de 1,530 livres sur la capture de l'année dernière. Toutefois l'estimation de la quantité prise n'est qu'approximative, vu que la pêche est faite principalement par des pêcheurs à la ligne, de qui on ne peut obtenir des rapports exacts. Les rivières en général sont dans un triste état, et la truite est rare et petite presque partout.

Les pêches de moindre importance : à l'égrefin, au flétan, à l'anguille, au gasparot, etc., n'offrent pas de changement d'une année à l'autre.

La pêche à l'égrefin et au flétan ne se fait pas comme pêche séparée, la quantité que donnent les rapports a été prise en pêchant la morue et la merluche.

L'anguille abonde dans toutes les rivières et se prend en grande quantité ; elle s'exporte gelée sur les marchés des Etats-Unis. Le gasparot ne fréquente plus les rivières comme autrefois ; toute la pêche de la saison se résume à la quantité que donnent les rapports, soit 569 barils.

En raison de la pêche médiocre de la merluche, le poisson accuse une diminution considérable. En général, les opérations de la saison ne peuvent être considérées comme satisfaisantes.

La pêche considérable du hareng s'est parfaitement maintenue au niveau de la valeur totale, mais comme le hareng sert surtout de boitte, sa grande abondance n'a pas été d'un grand rapport au point de vue commercial. La diminution du maquereau s'est faite vivement sentir parmi les pêcheurs et les commerçants surtout, car il n'y a pas eu d'augmentation dans aucune autre pêche pour les en dédommager.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. LORD, *agent*.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés aux pêcheries, de la quantité et de la valeur du matériel de pêche, des espèces et de la quantité de poisson, et du nombre total d'hommes employés, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour l'année 1893.

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux pêcheurs.							Matériel de pêche.							Espèces de poisson.					Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à pièges.		Seines.								
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, frais, sur la glace.	Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils.	
	Comté de Prince.			$			$			$		$			$						
1	Nail Pond	...	...	...	...	115	4600	320	5480	2890	...	...	4	705	1200	...	5300	...	...	1525	1
2	Tignish	11	513	10000	54	49	3490	156	3846	1220	2	1000	6	1010	1550	200	2900	...	...	2126	2
3	Alberton	3	113	3500	31	20	440	40	1275	520	...	...	3	355	580	...	2496	...	...	357	3
4	Narrows	...	...	...	...	16	1233	43	1900	920	...	...	...	...	...	...	1025	...	...	130	4
5	Grande-Rivière	...	...	...	...	6	970	28	482	200	...	...	...	...	...	...	500	...	...	50	5
6	Malpèque	2	60	2000	10	16	1200	48	800	300	...	...	...	...	...	...	1000	...	...	200	6
7	Tryon	2	90	2500	10	12	600	36	2000	350	...	...	2	600	800	...	2000	5000	6000	40	7
8	Summerside et baie Richmond	...	...	...	...	10	200	20	1000	200	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	8
9	Baie Egmont	...	...	...	...	60	2515	119	5376	2686	...	...	...	...	...	...	7159	...	...	1143	9
10	Miminegash	...	...	...	...	130	3900	400	6500	1625	...	...	6	800	2000	...	1500	...	...	2500	10
11	Baies et rivières	...	...	...	...	6	100	12	200	20	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11
	Totaux	18	776	18000	105	440	19248	1222	28859	10931	2	1000	21	3470	6130	200	23880	5000	6000	8075	

ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés aux pêcheries, etc.—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.															Produits du poisson.			Valeur totale.	Numéro.
		Maquereau, frais ou en conserves, boîtes, liv.	Homard, en conserves, liv.	Morue, sèche, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merluche, sèche, qtx.	Noues de merluche, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Huile de poisson, gallons.	Poisson emp. com. boitte, barils.	Guano de poisson, tonneaux.	$ cts.	
	Comté de Prince.																				
1	Nail Pond	....	222864	280	....	210	840	...	2000	....	......	35	......	....	45	....	450	1050	295	84,223 46	1
2	Tignish	4000	252096	930	....	1000	2400	....	500	2000	4000	....	......	....	28	....	1435	3300	....	93,266 44	2
3	Alberton	......	99984	116	....	....	....	....	800	....	10000	....	......	....	....	....	100	1280	...	33.298 76	3
4	Narrows	......	68880	294	....	25	....	....	....	....	5000	....	2467	....	2	....	151	79	...	25,323 60	4
5	Grande-Rivière	.....	7056	150	....	..	....	....	......	....	47000	....	5800	....	10	....	223	25	....	24,519 54	5
6	Malpèque	.....	75888	1600	....	....	....	250	...	....	37000	....	1869	....	40	500	600	....	20	34,321 32	6
7	Tryon	2500	215136	20	2	15	60	5	2000	....	18000	20	......	....	2	300	....	....	200	43,576 54	7
8	Summerside et baie Richmond	......	20640	....	...	....	....	....	.....	....	....	....	16651	....	....	....	....	....	....	52,898 50	8
9	Baie Egmont	....	323712	...	....	..	....	....	......	....	....	....	......	....	....	....	....	....	....	93,537 18	9
10	Miminegash	......	223152	300	....	400	....	....	500	....	...	....	......	....	5	...	300	1500	....	78,011 28	10
11	Baies et rivières	....	....	90	....	...	....	....	18400	....	190500	12	600	....	427	....	....	....	....	17,894 00	11
	Totaux	6500	1509408	3780	2	1650	3300	255	24200	2000	311500	67	27387	....	559	800	3259	7234	515	580,961 72	

ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés aux pêcheries, etc.—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.							Espèces de poisson.					Numéro.
		Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à pièges.		Seines.								
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon frais, sur la glace, liv.	Hareng salé, barils.	Hareng frais ou gelé, liv.	Hareng fumé, liv.	Maquereau salé, barils.	
	Comté de King.			$			$			$		$			$						
1	Saint-Pierre	....	....	......	....	44	1500	114	5000	1500	...	....	....	. .	......	1600	271	.....	......	617	1
2	Dundas	....	....	......	...	150	3000	300	4500	1500	....	...	....	.....	. .	......	1750	....	....	600	2
3	Havre Murray	8	267	8000	55	100	2000	225	5400	2160	....	....	2	200	500	. .	480	......	.....	25	3
4	Souris	1	11	200	4	125	3000	255	10000	3600	....	....	....	......	..	......	1733	....	......	454	4
5	Lac du Nord	....	....	......	....	75	1500	182	3375	900	....	....	1	175	150	......	730	......	......	825	5
6	Naufrage	...	....	......	....	65	1610	195	14000	700	....	....	....	......	....	220	1500	.. .	....	700	6
7	Georgetown	8	236	5400	49	50	2000	100	. .	......	....	....	1	240	400	....	5600	1000	...	600	7
	Total	17	514	13600	108	609	14600	1371	29675	10360	....	....	4	615	1050	1820	12064	1000	......	3821	

ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés aux pêcheries, etc.—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.															Produits du poisson.			Valeur totale.	Numéro.
		Maquereau frais ou en conserves, liv.	Homard en conserves, liv.	Morue sèche, qtx.	Morue, langues et noues, liv.	Merluche sèche, qtx.	Merluche, noues, liv.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Petite morue, liv.	Huile de poisson, gallons.	Poisson empl. comme boitte, barils.	Guano de poisson, tonneaux.	$ cts.	
	Comté de King.																				
1	Saint-Pierre	......	88368	1000	....	30	....	40	......	400	9800	315	....	....	....	....	512	271	....	29,832 82	1
2	Dundas	....	172370	150	....	175	....	....	.....	...	....	....	.....	....	....	....	..	....	....	41,606 80	2
3	Havre Murray	....	227136	10600	....	4020	....	500	....	....	5000	....	....	....	25	....	2700	3000	....	101,899 04	3
4	Souris	.....	90240	2477	....	1957	3598	....	......	....	.....	....	....	275	....	....	1450	1700	....	50,384 60	4
5	Lac du Nord	....	89712	1125	....	....	....	....	6500	3000	.....	112	....	....	10	...	750	560	....	35,151 18	5
6	Naufrage	....	50400	60	....	....	....	50	70	....	2000	....	....	....	....	....	60	1200	....	26,026 00	6
7	Georgetown	......	80640	50	....	150	....	....	......	....	3000	....	......	20	20	....	200	2000	..	49,134 60	7
	Total	......	798866	15462	....	6332	3598	590	6570	3400	19800	427	......	295	55	....	5672	8731	....	334,035 04	

ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés aux pêcheries, etc.—*Suite.*

Numéro.	Divisions.	Navires ou bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Navires. — Tonnage.	Navires. — Valeur.	Navires. — Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Bateaux. — Valeur.	Bateaux. — Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Rets à mailler. — Valeur.	Rets à piège. — Nombre.	Rets à piège. — Valeur.	Seines. — Nombre.	Seines. — Brasses.	Seines. — Valeur.	Espèces de poissons. — Saumon frais sur la glace, livres.	Hareng salé, barils.	Hareng frais ou gelé, livres.	Hareng fumé, livres.	Maquereau salé, barils.	Maquereau frais ou en conserves, liv.	Numéro.
	Comté de Queen.			$			$			$		$			$							
1	Tracadie	....	....	....	....	50	2500	120	5900	1475	....	....	4	600	1200	950	1365	....	....	490	....	1
2	Charlottetown et lot 48	....	....	....	....	4	50	4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2
3	Crapaud	....	....	....	....	9	310	18	740	200	..	....	....	....	....	....	258	4500	..	16	2600	3
4	Pointe-Prime	....	....	....	....	90	1900	125	1100	500	....	....	1	225	90	...	20	2000	....	6	1000	4
5	New-London	1	17	450	5	39	1600	117	4560	1596	....	....	3	480	300	....	1000	....	....	800	2000	5
6	Rivière de l'Ouest et lot 65	....	....	....	....	35	1130	60	212	90	....	....	....	....	....	...	122	....	...	....	....	6
7	Rustico	3	50	1300	17	51	5120	250	3000	1850	....	....	9	1500	3000	....	2240	....	...	1072	26000	7
8	Baies et rivières	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	..	....	....	....	8
		4	67	1750	22	278	12610	694	15512	5711	....	....	17	2805	4590	950	5005	6500	....	2384	31600	

RÉCAPITULATION.

Numéro.	Divisions.	Navires — Nombre.	Navires — Tonnage.	Navires — Valeur.	Navires — Hommes.	Bateaux — Nombre.	Bateaux — Valeur.	Bateaux — Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Rets à mailler — Valeur.	Rets à piège — Nombre.	Rets à piège — Valeur.	Seines — Nombre.	Seines — Brasses.	Seines — Valeur.	Saumon frais sur la glace, livres.	Hareng salé, barils.	Hareng frais ou gelé, livres.	Hareng fumé, livres.	Maquereau salé, barils.	Maquereau frais ou en conserves, liv.	Numéro.
1	Comté de Prince	18	776	18000	105	440	19248	1222	28859	10931	2	1000	21	3470	6130	200	23880	5000	6000	8075	6500	1
2	do King	17	514	13600	108	609	14600	1371	29675	10360	....	....	4	615	1050	1820	12064	1000	....	3821	......	2
3	do Queen	4	67	1750	22	278	12610	694	15512	5711	....	....	17	2805	4590	950	5005	6500	....	2384	31600	3
	Grand total	39	1357	33350	235	1327	46458	3287	74046	27002	2	1000	42	6890	11770	2970	40949	12500	6000	14280	38100	

ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Fin.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés aux pêcheries, etc.—*Fin.*

Numéro.	Divisions.	Espèces de poisson.																Produits du poisson.					Valeur totale.	Numéro.
		Homard en conserves, livres.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merluche sèche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Truite, livres.	Flétan, livres.	Eperlan, livres.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Plie, livres.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Poisson, mêlé, etc. barils.	Huile de poisson, gallons.	Peaux de phoque.	Poisson emp. comboitte, barils.	Poisson servant d'engrais, barils.	Guano de poisson, tonnes.		
	Comté de Queen.																						$ cts.	
1	Tracadie	119136	805	....	....	....	...	500	....	65000	75	40	...	....	....	....	...	440	..	1200	...	....	39,227 54	1
2	Charlottetown et lot 48.	51840	......	....	..	....	....	......	....	.....	....	1125	..	....	....	....	....	.....	..	..	....	....	10,632 60	2
3	Crapaud	91776	......	....	....	....	....	......	....	13000	....	.....	....	..	....	750	88	...	..	740	115	....	16,666 64	3
4	Pointe-Prime	172416	10	....	12	12	3	600	....	500	....	40	10	4	100	120	...	25	10	30	10	200	26,955 74	4
5	New-London	74400	825	....	50	5	20	.....	...	......	....	150	....	20	...	....	....	200	.	800	....	....	32,221 00	5
6	Rivière de l'Ouest et lot 65	260976	.....	....	....	....	....	......	....	80750	....	325	....	....	....	....	....	....	..	......	....	90	42,998 14	6
7	Rustico	89856	180	....	...	....	....	.....	....	2940	....	.....	120	20	....	....	850	500	..	1700	....	....	47,114 84	7
8	Baies et rivières	......	.....	....	....	....	....	4100	....	2900	...	560	...	42	....	...	....	....	..	......	....	...	2,655 00	8
		860400	1820	....	62	17	23	5200	....	165090	75	2240	130	86	100	870	938	1165	10	4470	125	290	218,471 50	

RÉCAPITULATION.

Numéro.	Divisions.	Homard en conserves, livres.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merluche sèche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Truite, livres.	Flétan, livres.	Eperlan, livres.	Gasparot, barils.	Huîtres, barils.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Plie, livres.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Poisson, mêlé, etc. barils.	Huile de poisson, gallons.	Peaux de phoque.	Poisson emp. comboitte, barils.	Poisson servant d'engrais, barils.	Guano de poisson, tonnes.	Valeur totale.	Numéro.
1	Comté de Prince	1509408	3780	2	1650	3300	255	24200	2000	311500	67	27387	...	559	....	800	....	3259	..	7234	....	515	580,861 72	1
2	do King	798866	15462	....	6332	3598	590	6570	3400	19800	427	....	295	55	..	....	....	5672	..	8731	...	....	334,035 04	2
3	do Queen	860400	1820	....	62	17	23	5200	....	165090	75	2240	130	86	100	870	938	1165	10	4470	125	290	218,471 50	3
	Grand total	3168674	21062	2	8044	6915	868	35970	5400	496390	569	29627	425	700	100	1670	938	10096	10	20435	125	805	1,133,368 26	

RÉCAPITULATION.

Rendement et valeur des différentes pêcheries dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, durant l'année 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.	Valeur. totale.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.
Saumon, frais	liv.	2,970	0 20	594 00	
Hareng, salé	brls.	40,949	4 50	184,270 50	
" frais	liv.	12,500	0 01	125 00	
" fumé	"	6,000	0 02	120 00	
Maquereau, salé	brls.	14,280	14 00	199,920 00	
" en conserves	liv.	38,100	0 12	4,572 00	
Homard, en conserves	"	3,168,674	0 14	443,614 36	
Morue, sèche	qtx.	21,062	4 50	94,779 00	
Langues et noues	brls.	2	10 00	20 00	
Merluche, sèche	qtx.	8,044	3 00	24,132 00	
" noues	liv.	6,915	0 50	3,457 50	
Egrefin	qtx.	868	3 50	3,038 00	
Truite	liv.	35,970	0 10	3,597 00	
Flétan	"	5,400	0 10	540 00	
Eperlan	"	496,390	0 05	24,819 50	
Gasparot	brls.	569	4 50	2,560 50	
Huîtres	"	29,627	3 00	88,881 00	
Moules	"	425	6 00	2,550 00	
Anguille	"	700	10 00	7,000 00	
Plie	liv.	100	0 05	5 00	
Petite morue	"	1,670	0 05	83 50	
Poisson mêlé, etc	brls.	938	2 00	1,876 00	
Huile de poisson	galls.	10,096	0 40	4,038 40	
Peaux de loup-marin		10	1 00	10 00	
Poisson servant de boitte	brls.	20,435	1 50	30,652 50	
Poisson servant d'engrais	"	125	0 50	62 50	
Guano de poisson	ton'x.	805	10 00	8,050 00	
Valeur totale, 1893					1,133,368 29
Diminution, 1893					46,488 42

RÉCAPITULATION.

Nombre et valeur des navires, bateaux, rets, homarderies, pièges, etc., employés dans les pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard, pour 1893.

Nombre.		Valeur.	Valeur. totale.
		$	$
39	Navires, 1,357 tonneaux	33,350	
1,337	Bateaux	46,458	
74,046	Rets, brasses	27,002	
2	Pièges	1,000	
42	Seines, 6,890 brasses	11,770	
56	Rets à éperlan	1,781	
225	Lignes de fond	2,607	
			123,968
215,000	Pièges à homard	129,000	
217	Homarderies	296,150	
1,600,000	Câble, brasses	65,000	
			490,150
4	Glacières	650	
135	Magasins à poisson	22,500	
10	Jetées	4,250	
1	Vapeur	3,000	30,400
	Total		644,518

ANNEXE N° 8.

QUÉBEC.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 1893, PAR LE COMMANDANT W. WAKEHAM, Y COMPRIS UN RÉSUMÉ DES RAPPORTS DE TOUS LES GARDES-PÊCHE.

GASPÉ, 3 décembre 1893.

A sir CHARLES HIBBERT TUPPER, etc., etc.
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état des pêcheries de la division du golfe, dans la province de Québec, pour l'année qui vient de se terminer. Ci-joint vous trouverez un résumé des rapports des fonctionnaires locaux, des états détaillés de leurs rapports, et la statistique de la quantité et de la valeur de la pêche dans chaque subdivision.

La pêche a été bonne, et la population des pêcheurs, tant sur la rive sud que sur la rive nord, sort de la saison dans de bonnes circonstances et bien approvisionnée pour l'hiver. La saison de la pêche s'est ouverte de bonne heure, et lorsque je passai le long de la côte, en revenant à Gaspé, la semaine dernière, je trouvai des bateaux qui faisaient encore la pêche au hareng et à la morue. Il n'y a pas de doute que s'il existait des moyens de transport pour l'expédition du poisson frais après la fermeture de la navigation, la pêche à plusieurs endroits le long de la côte de Gaspé et de Bonaventure pourrait se prolonger d'un mois, et cela à une époque où le hareng et la morue abondent plus que d'habitude et s'approchent plus de la côte qu'à toute autre saison.

En 1892, qui a aussi été une bonne année, on a calculé que la pêche a rapporté une valeur de $1,915,954.36. Pour cette année, les états ci-joints nous donnent un total de $1,942,755.71, soit une augmentation de $26,801.35. Je ferai remarquer ici que ces états sont loin de nous donner la valeur complète du poisson pris dans les eaux strictement canadiennes de cette division, car aux îles de la Madeleine des navires américains et de la Nouvelle-Ecosse viennent prendre au printemps dans la baie Plaisante de grandes quantités de hareng, et en été des pêcheurs de ces mêmes régions viennent pêcher aux rets et à la ligne des quantités considérables de maquereau dans les eaux tout près de la rive de ces îles. D'un autre côté on peut dire que, sur la côte du Labrador, des navires de la Nouvelle-Ecosse et de Terreneuve, dont un bon nombre se servent de rets à trappe qui sont tendus de la rive, tandis que d'autres pêchent à la ligne, et dans chaque cas à un mille de la côte, ont pris, dans le cours de la saison, au moins 120,000 quintaux de morue. Or, tout ce poisson est en réalité pris tout près de la côte par des navires qui font la pêche dans nos havres, et nous pourrions en justice inclure le produit de ces pêches dans nos états, ce qui les grossirait assurément d'un demi-million de piastres au moins. Le poisson dont nous vous donnons la quantité et la valeur dans les états ci-joints ne représente que celui qui a été réellement apporté à terre et séché sur la rive de cette division.

LE SAUMON.

La pêche aux rets au saumon a commencé vers le 20 mai, et elle accuse une augmentation dans Gaspé et dans Bonaventure, tandis que dans le comté du Saguenay le rendement est à peu près le même qu'en 1892, qui a été une bonne année ; les rets des subdivisions de Godbout et de Moisie ont de nouveau fait une pêche étonnante.

La pêche à la mouche n'a pas atteint la moyenne, bien que vers la fin de la saison nombre de sportsmen aient eu beaucoup de succès. Par suite du peu de neige qu'il y a eu l'hiver dernier, les crues du printemps n'ont guère compté, conséquemment le poisson n'est entré dans les rivières qu'au mois de juillet, époque où, après plusieurs pluies abondantes, l'eau monta et devint moins claire, et ceux qui se trouvaient sur les rivières au bon moment pour profiter de ces légères crues, purent faire une jolie pêche.

Je crois qu'en ce qui concerne les comtés de Gaspé et de Bonaventure, avec le présent nombre de rets, strictement tendus conformément aux règlements, et grâce à une bonne distribution annuelle du frai dans les rivières, le saumon de devrait plus diminuer. Dans la partie du comté du Saguenay qui se trouve dans les limites de la division de golfe, il n'y a certainement pas eu de diminution perceptible de mon temps. Je ne recommanderais pas que, dans Gaspé et Bonaventure, on augmentât le nombre de rets dont on se sert aujourd'hui, et je ne voudrais pas non plus qu'on accordât de nouveaux permis dans la partie du comté de Saguenay qui se trouve à l'ouest de Natashquan.

LE HARENG.

La pêche du hareng a été de nouveau médiocre, quoique ce poisson se soit trouvé plus que d'habitude pour des objets de boitte, durant toute la saison, sur la côte sud ; tout de même la pêche du printemps aux îles de la Madeleine a été au-dessous de la moyenne, et la pêche de l'automne, au Labrador, a complètement manqué. Le petit hareng gras a abondé le long de la côte de Gaspé en décembre, on ne l'a pêché que pour la consommation locale. Ce petit poisson gras ne se trouve qu'à cette saison, et sauf lorsque la glace se forme sur la rive en novembre et en décembre ; en ce qui concerne la qualité et la saveur, il est de beaucoup supérieur à toute autre sorte de hareng, mais il n'atteint jamais le marché.

LA MORUE.

La pêche à la morue a commencé dès les premiers jours de mai, et s'est continuée en abondance tout la saison, et là où les pêcheurs ont été assez énergiques et assez entreprenants pour aller à sa poursuite, ils en ont trouvé sur la côte jusqu'à Noël ; depuis cette date je n'ai pas entendu dire qu'il s'en soit pris, mais il ne peut y avoir de doute qu'il y en a encore le long de la côte. Sur plusieurs points de la côte nord, dans le cours de juillet, la quantité de la morue sur les bancs près de la rive, où la quantité de ce poisson à la surface le long de la côte, était quelque chose de phénoménal ; à nombre d'endroits on a dû cessé la pêche, car les équipages à terre ne pouvait préparer et saler le poisson aussi rapidement qu'on le prenait et l'apportait.

La pêche a été bonne même sur la côte nord jusqu'à l'automne avancé, mais la grande abondance a eu lieu en juillet, époque où la morue en bancs donnait après le capelan. Le garde-pêche Gaudin, dans son rapport pour la subdivision de Natashquan, mentionne le fait qu'un bateau monté de deux hommes a pris 450 quintaux de morue en 24 jours. La saison a été excellente pour les pêcheurs ; le prix du poisson a été raisonnable, et la farine n'a jamais été meilleur marché ; un baril de bonne farine pouvait s'acheter pour un quintal de poisson.

Par suite de la continuation des difficultés au Brésil, la saison a été maigre pour les exportateurs. Les nouvelles les plus récentes disent que certains vaisseaux arrivés à Rio-Janeiro avec la pêche de cette saison, n'ont pu débarquer leurs cargaisons ; et comme le marché du Brésil a toujours été celui auquel a été expédiée la meilleure qualité de ce qu'on appelle "la morue de Gaspé," c'est un embarras très grave pour les expéditeurs.

Comme notre poisson a été graduellement éloigné des marchés européens par le poisson français, à cause de l'énorme prime que donne le gouvernement français, il s'en est expédié une plus grande quantité aux Indes Occidentales et à l'Amérique du Sud ; mais ces derniers marchés sont toujours plus ou moins incertains, car ces régions méridionales sont dans un état presque chronique de révolution. Il est donc grand temps que nos pêcheurs dirigent leur attention vers le marché qui existe à leur porte ; grâce aux communications par chemin de fer que nous avons ou que nous devrions avoir, il devrait se faire un commerce beaucoup plus considérable avec

l'intérieur de notre propre continent, et le mode que nous avons présentement pour préparer le poisson, mode qui a existé de tout temps, ancien et coûteux et qui ne convient pas au marché de l'Amérique septentrionale, devrait être modifié et changé de façon à répondre aux besoins de la population la plus rapprochée.

LE HOMARD.

Le rendement des homarderies accuse une augmentation de 69,000 livres sur celui de 1892; ceci est dû au fait qu'on a employé un nombre plus considérable de pièges qu'à toute autre cause; dans certains lieux l'abondance du homard se maintient, c'est-à-dire que la taille du homard ne diminue pas, et naturellement c'est toujours la meilleure preuve que la pêche ne souffre pas; mais malheureusement, à d'autres endroits, comme dans la partie supérieure de la baie des Chaleurs, et aux îles de la Madeleine, il y a une augmentation évidente dans le nombre de homards qu'il faut pour remplir une boîte. Le fait est qu'il faut mettre réellement une limite au nombre de pièges dont on se sert sur une étendue déterminée. Je ferai de nouveau remarquer que la seule pêche au homard qui se fait en dehors de la saison permise, dans la division du golfe, se pratique dans les lagunes des îles de la Madeleine, où les chaloupes de la *Canadienne* ont trouvé et détruit un grand nombre de pièges, qu'on employait après la clôture de la saison; comme le homard fréquente ces lagunes dans le but indubitable d'y frayer, je recommanderais fortement qu'on les fermât et qu'on ne permît à qui que ce soit d'y pêcher le homard en tout temps.

LE MAQUEREAU.

La pêche du maquereau accuse une amélioration sensible, la capture s'élevant à 8,215 barils, contre 4,817 barils en 1892. Il n'y a pas de doute que ce poisson devient plus abondant dans le golfe; c'est trop tôt d'attribuer complètement cette augmentation au règlement qui défend l'usage de seines en bourse dans les baies et sur la côte, bien qu'il n'y ait pas de doute que par cette défense les eaux intérieures où les bateaux font la pêche ont été moins troublées, et que le poisson qui y est venu n'a pas été harassé et chassé. Un immense banc de maquereau est entré dans le golfe en mai et en juin, et il en est resté une grande quantité aux environs des îles de la Madeleine toute la saison; la pêche sur la côte et à la ligne a bien réussi, prenant environ 40 barils. Les bateaux qui faisaient la pêche à la morue sur les bancs au large du cap de Gaspé rapportent qu'ils en ont vu passer de grands bancs au nord et à l'ouest; on a vu de ces bancs, en amont du Saint-Laurent, jusqu'au Cap-Chatte.

A part des îles de la Madeleine il ne se fait pas de pêche régulière au maquereau. Je suis porté à croire que si on s'était convenablement servi de boitte au maquereau on aurait pu en faire une pêche considérable dans la baie des Chaleurs et dans la baie de Gaspé.

LE LOUP-MARIN.

La pêche au loup-marin accuse une légère amélioration, le rendement étant de 21,038 peaux, contre 18,971, en 1892. Il n'y a pas aujourd'hui un aussi grand nombre qu'autrefois de navires qui font cette pêche. Par suite de la baisse dans la valeur de l'huile, il ne paie pas de renouveler les navires, et à mesure qu'ils deviennent hors de service ou qu'ils perdent leurs places, ils ne sont pas remplacés par d'autres.

Je vois qu'on propose de nouveau de gréer le vapeur *Newfoundland*, à Halifax, pour la pêche du loup-marin dans le golfe. Il n'y a pas de doute qu'un nombre immense de jeunes loups-marins voient le jour sur la glace entre la pointe orientale d'Anticosti et la Pointe-Riche, à Terreneuve, et les bateaux pêcheurs à vapeur, de Terreneuve, qui viennent dans le golfe, font ordinairement de bons voyages. Il y a moins de risque de manquer complètement le loup-marin que sur la côte extérieure de Terreneuve.

LA BOITTE.

Le hareng propre à la boitte a été plus abondant que d'habitude sur la côte sud, toute la saison, tandis que le capelan a été aussi abondant que jamais sur la côte nord. Une quantité considérable de hareng gelé du printemps a été emmagasinée à certaines stations de pêche, quoique à raison du fait que les pêcheurs ont pu se procurer régulièrement de la boitte fraîche, la demande n'a pas été aussi considérable qu'elle le sera assurément lorsque la boitte fraîche se fera rare; tout de même, on s'en est passablement servi, et le préjugé que les pêcheurs avaient contre son usage, disparaît.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE BONAVENTURE—SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE.

Le garde-pêche Verge rapporte que la pêche au saumon se maintient avec une légère augmentation. Le temps ayant été très sec et très chaud au mois de juin, le saumon s'est tenu en eau profonde et n'est arrivé dans les eaux fluviales de la Ristigouche inférieure et de ses branches que tard dans la saison; le saumon s'est tenu tard en automne dans l'Upsaltpuck et la Tom Kedgewick en plus grand nombre que d'habitude. Par suite de la sécheresse et la chaleur, les rets des estuaires ont dû être enlevés de bonne heure, car il était impossible de les tenir nets; les rets près de la tête de la marée, où l'eau est plus froide et où il y a plus de courant, ne se sont pas salis; la pêche a été bonne en juillet.

La pêche à l'éperlan au moyen de rets à bourse, sous la glace, se développe rapidement sur la Ristigouche, et va devenir une grande industrie comme elle l'est sur la Miramichi. Cinquante permis ont été délivrés pour l'hiver prochain. M. Verge a déjà transmis plus de 200 demandes. M. Verge dit, qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu d'infractions aux règlements dans sa subdivision.

SUBDIVISION DE CARLETON.

Le garde-pêche Cyr dit que la pêche du saumon a augmenté de 25,000 livres sur celle de l'année dernière. Ceci est dû au beau temps et au fait que le poisson est demeuré dans l'eau salée au lieu de remonter directement les rivières.

La pêche de la morue a été à peu près la même que d'habitude; il n'y a qu'une seule homarderie en opération dans cette division; le homard était rare. Le hareng du printemps a été abondant, et les pêcheurs en ont pris tant qu'ils voulaient; une grande quantité a été salée pour le marché. Le hareng de l'automne et le maquereau ont été rares.

SUBDIVISION DE BONAVENTURE.

Le garde-pêche Smith dit que la pêche au saumon s'est légèrement améliorée, bien qu'elle n'ait pas atteint la moyenne. La pêche du homard a commencé vers le premier mai; quatre homarderies ont été en opération; elles ont dû fermer de bonne heure à cause de la rareté du homard. Le hareng du printemps a atteint la moyenne. La pêche de la morue a été bonne en été, bien que la boitte fût rare et que les pêcheurs devraient se servir de moules. La pêche de la morue de l'automne a été bonne, meilleure qu'elle n'a été depuis des années, à cause, en grande partie, de l'abondance du petit hareng qui est arrivé en septembre et est resté sur la côte jusqu'à la fin de novembre, ce qui a donné aux pêcheurs de la boitte en abondance. Des bateaux de Paspébiac ont apporté jusqu'à trente charges par semaine. Il n'y a pas eu, dans cette division, d'infractions aux règlements. M. Smith dit que le besoin de brise-lames pour la protection de bateaux-pêcheurs se fait vivement sentir à Capelan et à Bonaventure-Est. Les pêcheurs ne peuvent pas sauver de grands bateaux à l'un ou à l'autre de ces endroits. Pendant une bourrasque, au mois d'août, tous les navires à l'ancre entre Bonaventure et New-Carlisle ont été emportés et perdus; ceci n'aurait pas eu lieu si on avait pu les mettre à l'abri.

SUBDIVISION DE PORT-DANIEL.

Le garde-pêche Ross dit que la pêche de la morue a commencé plus tôt que d'habitude, mais que le poisson n'était pas en abondance en mai et en juin. Juillet et août ont donné une moyenne, mais en septembre, octobre, novembre et jusqu'au 23 décembre la pêche a été exceptionnellement bonne, et quoique le temps ait été mauvais les bateaux ont été heureux.

La pêche du homard a été à peu près la même que l'année dernière, quoique des tempêtes de vent durant la meilleure période de mai aient causé de grands dégâts parmi les pièges et aient considérablement entravé les pêcheurs. Comme d'habitude le hareng d'été a complètement manqué. M. Ross ne peut en donner une raison particulière, car le hareng du printemps et celui d'automne ne semblent pas se faire rares.

Le besoin de brise-lames pour la protection des bateaux-pêcheurs se fait beaucoup sentir à des endroits comme Nouvelle, Shigawake et à l'Anse-au-Gascon. On pourrait les construire à peu de frais, et ils contribueraient à doubler la pêche à ces stations, car on aurait pas besoin d'atterrir les bateaux.

COMTÉ DE GASPÉ.

SUBDIVISION DE LA GRANDE-RIVIÈRE.

Le garde-pêche Jones dit que le poisson de toute espèce a commencé de bonne heure, et bien qu'on ait employé un nombre moindre de rets à saumon, cependant, les rapports accusent une quantité de près du double de la pêche de 1892. La quantité du homard mise en boîte est à peu près la même que celle de l'année dernière, la diminution n'étant que d'environ 3,000 livres. Le mauvais temps de mai a causé la perte de quelques appareils, ce qui fait plus qu'expliquer cette diminution. La pêche de la morue a été assez bonne, elle a commencé de bonne heure, et s'est continuée jusqu'à Noël. Le hareng de l'automne a abondé, quoiqu'on en ait pris que pour satisfaire à la demande locale. Ce hareng est le principal article alimentaire des pêcheurs.

SUBDIVISION DE GASPÉ.

Le garde-pêche Annett dit que la statistique accuse une diminution dans la pêche du saumon, mais c'est à cause d'un changement dans les limites, autrement il y aurait une augmentation d'environ 7,000 livres. La pêche du hareng accuse une augmentation de 679 barils, et lorsqu'on a fait le relevé on faisait encore la pêche tout le long de la côte. Le homard accuse une augmentation de 13,988 livres, ce qui est partiellement dû à l'ouverture d'une autre homarderie à Douglastown. La pêche a été beaucoup entravée par une grande tempête qui a détruit un grand nombre de pièges au plus fort de la pêche. Relativement à cette pêche, bon nombre de pêcheurs suggèrent qu'on devrait cesser la pêche traînante au homard ; ils prétendent que, comme le poisson est pris la nuit, il n'est pas possible de trier les petits homards et les homards chargés d'œufs avant le matin, moment où un grand nombre sont blessés avant d'être triés et libérés. Il y a une augmentation de 4,147 quintaux dans la pêche à la morue. La pêche a commencé le 17 mai et s'est continuée en abondance jusqu'à la fermeture de la pêche d'été, le 15 août ; à partir de cette date le temps a été mauvais et la pêche de l'automne n'a pas atteint la moyenne, malgré que le poisson ait abondé jusqu'à la fin de l'année. La pêche de l'éperlan accuse une diminution de 808 livres ; ceci est dû à ce que la pêche a manqué à la Malbaie, où l'éperlan n'a pas donné comme d'habitude.

Des gardiens spéciaux ont été installés à la Péninsule, à la rivière York, à la Grève-de-Sable et à la rivière Saint-Jean, pour faire respecter la saison fermée pour le saumon et la truite. Les homarderies ont toutes été régulièrement visitées ; les règlements de pêche ont été strictement observés. M. Annett est d'avis, et c'est aussi celui des pêcheurs en général, qu'on devrait prendre d'autres moyens pour se procurer du poisson reproducteur pour la reproduction. Les pêcheurs se plaignent que tout le frai qu'on met dans d'autres rivières est pris dans la Dartmouth, qui est la plus petite des rivières qui se jettent dans la baie de Gaspé, que ceci est injuste pour la rivière Dartmouth, et que le frai enlevé au poisson de la Dartmouth devrait tout aller à la même rivière. Les pêcheurs et les *sportsmen* sont tous fortement d'avis que, si c'est possible, le poisson reproducteur devrait être fourni par les pêcheurs à rets, et qu'il devrait être équitablement pris dans le poisson destiné à toutes les rivières, et non pas de la rivière Dartmouth seule, comme on le fait aujourd'hui.

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD.

Le garde-pêche Thériault dit que la pêche de la morue et du hareng a été assez bonne dans sa subdivision. La saison s'est ouverte de bonne heure et s'est continuée tant qu'il a été possible de pêcher. Il n'y a qu'un seul rets à saumon employé dans cette subdivision, et il n'y a pas d'homarderies, vu que l'eau devient trop rapidement profonde pour employer des pièges à homard.

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE MADELEINE.

Le garde-pêche Lemieux dit que la pêche de la morue s'est ouverte tard dans sa subdivision, de fait elle n'a commencé qu'en juillet; cependant, malgré cela la pêche accuse une augmentation de 1,480 quintaux ; la boitte a été assez abondante, et une fois que la pêche eût commencé le temps s'est tenu au beau, ce qui a donné une bonne chance aux pêcheurs. Les marsouins survinrent au mois de juin et sans aucun doute chassèrent la morue. Les marsouins étaient en plus grand nombre et se sont approchés de la côte plus que d'habitude. Ils partirent au commencement de juillet et ne revinrent plus. La pêche du saumon a été médiocre. C'est la troisième mauvaise année. Il n'y a que peu de rets dans cette division, et ces rets sont tendus avec soin et conformément à la loi ; il est donc difficile d'expliquer la diminution du saumon. Il est à remarquer que le capelan a entièrement disparu de cette côte ; il peut arriver que cela a quelque chose à faire avec la disparition du saumon.

SUBDIVISION DES ILES DE LA MADELEINE.

Le garde-pêche Chevrier dit que la pêche du hareng du printemps a été excellente dans la baie Plaisante ; ceci est en grande partie dû au beau temps du mois de mai. La pêche du maquereau du printemps au moyen de rets a aussi été bonne. Les pêcheurs prétendent que par suite de la distance au large qu'il leur faut parcourir pour tendre leurs rets, le règlement qui exige l'enlèvement des rets au maquereau chaque matin est onéreux pour eux, et ils sont d'avis que les règlements actuels devraient être modifiés de manière à ne devenir en vigueur que le 15 de juillet. La pêche du maquereau de l'été et de l'automne a été bonne, mais le prix du poisson est tombé. La pêche de la morue a été médiocre, plusieurs des bateaux pêcheurs de l'endroit ont été au Labrador, où ils ont eu du succès. La pêche du homard a été comme d'habitude, un certain nombre de pièges à homard ont été saisis et détruits, parce qu'on les a trouvés dans l'eau après la fermeture de la saison. Cette pêche illégale ne se fait que dans la partie est de la division, vers la Grosse-Ile. La seule manière d'y mettre fin c'est que la *Canadienne* y fasse de fréquentes visites en août et septembre.

COMTÉ DE SAGUENAY—SUBDIVISION DE GODBOUT.

Le garde-pêche Comeau dit qu'à raison sans doute du printemps très hâtif, le saumon a fait son apparition de très bonne heure, et comme la plupart des pêcheurs n'étaient pas prêts, ils ont perdu un bon tiers du meilleur de la pêche. Un des rets qui ont été tendus les premiers, le 29 mai, a pris cinquante saumons le premier jour. La plupart des rets n'ont été tendus que le 7 juin, et le 20 le plus fort du poisson était passé. Une chose remarquable est la façon irrégulière avec laquelle le poisson a donné sur la côte, certains rets prenaient quarante ou cinquante poissons par jour, tandis que les rets voisins, d'un côté ou de l'autre, ne prenaient que quelques poissons. Ceci se continua toute la saison. Le poisson était un peu plus gros qu'à l'ordinaire. La pêche à la ligne a été bonne dans la rivière Godbout et la rivière Trinité, vu les eaux basses de juin et de juillet. La morue a été extraordinairement abondante dans toute la subdivision, elle est arrivée plus tôt que d'habitude ; la boitte a été rare en avril et septembre. Il y a eu des tempêtes en septembre et octobre ; la rareté de la boitte et le mauvais temps ont gâté la pêche, mais lorsque les bateaux mettaient à la mer le poisson était toujours en abondance.

Le hareng a abondé, mais il n'y a que quelques pêcheurs qui sont régulièrement gréés de rets pour cette pêche. La même chose peut se dire de la pêche du flétan ; tout le flétan qui est pris l'est à la ligne ordinaire, en faisant la pêche à la morue, et il ne se fait pas de pêche au flétan spécialement. Depuis que les pêcheurs américains ne peuvent plus pêcher le flétan sur la côte, il y a eu une augmentation sensible dans le nombre et la taille du flétan pris. Depuis quelques années, la baie de Godbout semble être le seul lieu de cette subdivision où le maquereau se prend ou apparaît. Cette année on en a vu plusieurs grands bancs, mais ils ne sont pas assez approchés de la côte pour qu'on put les prendre à la seine ordinaire. On a donné quelques coups de seine et on n'en a pris que neuf barils. A la Pointe-des-Monts et aux îlots du Caribou on en a pris quelque peu dans les rets au hareng. La chasse au phoque a été

comme d'habitude. Depuis que la Compagnie de Poisson, d'Huile et de Guano de Manicouagan a abandonné son établissement à Manicouagan, le loup-marin est revenu comme autrefois. M. Comeau dit que les règlements de la pêche ont été bien observés. Certaines personnes ayant dit que le règlement qui défend la pêche du saumon le dimanche n'était pas observé, il fit conséquemment des recherches avec soin et constata que ces rapports n'étaient fondés que sur des soupçons; dans le but de se renseigner exactement sur ce point, il désirerait obtenir la permission de nommer des gardiens pour surveiller certaines rets, vu que ses propres mouvements sont signalés régulièrement le long de la côte d'un port à un autre par les télégraphistes. M. Comeau dit qu'on devrait employer un fil plus gros pour les rets à saumon, et qu'on ne devrait pas employer les rets à truite après le 15 juillet, car à cette date et après cette date il peut arriver que du saumoneau se prenne dans les rets à truite. Il préférerait qu'après cette époque la truite se prit avec la seine.

SUBDIVISION DE MOISIE.

Le garde-pêche Migneault dit que la pêche du saumon commença le 22 mai, et bien que la capture ait été plus faible que l'année dernière, cependant la pêche a été au-dessus de la moyenne. Les pêcheurs à la mouche sont arrivés sur la rivière deux semaines trop tard, mais tout de même les six lignes ont pris 153 saumons. La pêche de la morue a été excellente. La pêche du flétan faite entièrement par les pêcheurs de morue a été bonne. Depuis quelques années il n'est pas venu de pêcheurs à la ligne traînante au flétan sur cette partie de la côte, de sorte que ce poisson augmente constamment. La pêche du hareng n'a pas été aussi bonne que d'habitude. On n'a pas vu de maquereau dans les environs de la baie des Sept-Iles, ou ailleurs dans cette division. Le hareng à boitte a manqué du 15 août au 15 septembre, mais la pêche à la morue n'a pas été gravement interrompue, car on trouve des moules en abondance à Moisie et aux Sept-Iles. Les deux seuls navires étrangers qui aient visité cette division durant la saison, ont été deux goélettes d'Halifax qui ont fait la pêche de la morue à Moisie en juin et juillet.

SUBDIVISION DE MINGAN.

Le garde-pêche DuBerger dit que la pêche de la morue dans certaines parties de cette division a été exceptionnellement bonne; à certains endroits les gréeurs ont dû cesser de fournir de la boitte aux pêcheurs, vu qu'ils ne pouvaient préparer le poisson apporté, et cela au préjudice des pêcheurs. La pêche au hareng faite au Labrador par des navires de la Pointe-aux-Esquimaux a complètement manqué. M. DuBerger recommande qu'il ne soit plus accordé de permis de rets à trappes, car il prétend qu'avant l'emploi des rets à trappe les pêcheurs avaient l'habitude de pêcher tout près de la côte; maintenant ils sont obligés d'aller chercher le poisson loin au large sur les bancs. Il se prononce en faveur de l'augmentation de la prime de pêche accordée aux pêcheurs; il recommanderait d'augmenter la prime accordée aux sauvages, et de fournir du matériel de pêche aux sauvages de Mingan, afin de leur enseigner à pêcher et de leur faire abandonner la chasse, vu que les animaux à fourrure de l'intérieur se font rares; il accorderait aussi des rets à saumon partout où on en ferait la demande. La capture du saumon dans la division de Mingan a été le double de celle de 1892. Il y a eu le 29 et le 30 avril une grande tempête qui a causé la perte d'un grand nombre de bateaux de pêche entre la rivière du Tonnerre et Mingan.

SUBDIVISION DE NATASHQUAN.

Le garde-pêche Gaudin dit que la pêche du loup-marin du printemps, bien que pas aussi bonne qu'il y a quelques années, a tout de même été meilleure que l'année dernière. La pêche du saumon a été la meilleure depuis six ans. La pêche à la ligne a été bonne sur la Natashquan, une ligne ayant pris vingt-deux poissons en un jour. La morue a de nouveau donné en abondance au printemps, et elle est restée sur la côte jusqu'au 20 juillet; il y a eu du beau temps continuellement, de sorte que les pêcheurs n'ont pas perdu de temps. L'équipage d'un bateau dans le havre de Natashquan a pris 450 quintaux (morue verte) en 24 jours. Les bateaux qui ont pêché sur les bancs pendant le reste de la saison ont aussi pris plus de poisson que

durant les autres années. Le capelan a donné en abondance durant la pêche du printemps, après quoi les moules et le lançon ont servi de boitte. Environ 300 barils de hareng ont été pris à Natashquan vers le milieu de septembre; ceci a rappelé aux pêcheurs le temps d'autrefois, car il y a plusieurs années qu'on a pris du hareng à Natashquan.

Les propriétaires des homarderies à Watasheeshou ont eu tout le homard qu'il fallait pour les occuper pendant le peu de temps qu'ils ont eu à pêcher. Ces industriels se plaignent du peu de durée de la saison, et M. Gaudin croit que c'est avec raison. Ils ne peuvent tendre leurs pièges qu'un mois après les pêcheurs de la rive sud, et cependant il leur faut fermer à la même date. Toute la morue prise dans cette subdivision est achetée par la maison Robin, Collas et C[ie] et est destinée aux marchés étrangers; le saumon, le hareng et le homard ont tous été expédiés à Québec.

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN.

Le garde-pêche LeGouvé dit que la pêche du saumon a été meilleure qu'en 1892; cette année-là il en a été pris 100 barils, tandis que cette année on en compte 148 barils. La pêche de la morue a de nouveau été abondante, les bateaux de la côte, dans cette division, ayant pris 10,476 quintaux. Il est venu sur cette partie de la côte un grand nombre de navires de pêche de la Nouvelle-Ecosse et de Terreneuve, et la plupart de ces navires sont munis de rets à enclos. Le garde-pêche LeGouvé craint que le nombre de ces rets ne soit trop considérable et que les pêches aux rets du saumon des habitants ne soient encombrés par les rets à enclos des étrangers. Il croit bon que la *Canadienne* arrive sur la côte plus tôt que l'année dernière, pour surveiller la pêche faite par ces navires, car il est tout à fait impossible pour un seul garde-pêche de parcourir la côte de Coacoachou à Chicatica. Le hareng a complètement manqué. Le capelan a abondé durant toute la durée de la pêche de la morue d'été, le reste du temps on s'est servi de moules et de lançon comme boitte. La pêche du loup-marin n'a pas atteint la moyenne.

SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE.

Le garde-pêche Whitely dit que la pêche du saumon a été au-dessous de la moyenne. Ceci est dû à ce que la glace flottante a reculé, obligeant ceux qui pêchaient sur des points exposés à enlever leurs rets alors que le saumon donnait. La pêche à la morue a de nouveau été abondante, la capture s'élevant à 28,150 quintaux, contre 24,320 quintaux en 1892, qui cependant avait été une année exceptionnellement bonne.

Le hareng a manqué entièrement sur toute cette partie de la côte nord. Un nombre de navires plus considérable que d'habitude sont venus sur cette côte pour rencontrer la morue avant d'aller au Labrador; ils ont presque tous réussi. Toute la morue prise dans cette subdivision est expédiée soit à Halifax ou à Saint-Jean de Terreneuve, ou exportée directement en Angleterre ou sur les marchés de la Méditerranée. Le saumon, les peaux et l'huile de loup-marin vont soit à Halifax soit à Québec.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. WAKEHAM.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (À L'EXCEPTION DE LA DIVISION DU GOLFE) POUR L'ANNÉE 1893.

RIVE SUD DU FLEUVE SAINT-LAURENT, DEPUIS CAP-CHATTE JUSQU'À LA POINTE-LÉVIS.

Le garde-pêche Joncas dit qu'il y a eu une augmentation considérable dans le rendement général des pêcheries sous son contrôle. Quoique la pêche du saumon au moyen de rets ait été la meilleure depuis des années, la pêche à la ligne ne s'est pas améliorée en proportion; bien que le saumon parut abondant, il ne mordait pas à la mouche, à cause, peut-être, que l'eau était basse et très claire. La pêche du hareng et de la morue a été excellente, particulièrement dans la partie inférieure de cette région, où on a pris une quantité considérable de morue même après le 10 novembre.

Les frais qu'il faut faire pour transporter ce poisson au marché, soit plus de 60 milles en voiture, réduisent les profits à presqu'à rien. A l'exception d'un cas d'infraction commise par un individu qui a été poursuivi et condamné à $20 d'amende et les frais pour avoir laissé passer les déchets de sa scierie dans la rivière Blanche, nulle autre contravention n'est venue à la connaissance de ce fonctionnaire. La scierie de Matane a été surveillée de près jour et nuit, et il ne s'est pas fait de braconnage durant cette campagne.

La valeur totale de ces pêcheries est portée à $23,500, soit une augmentation de $5,500 sur le produit de l'année dernière.

Le garde-pêche L. E. Grondin signale une augmentation dans le rendement du saumon et de la sardine, mais une forte diminution dans la pêche du hareng. Il attribue cette diminution à la présence des marsouins le long de la côte à cette époque. Le rendement total est porté à $15,000, soit $9,000 de moins qu'en 1892.

M. Grondin a aussi fait la statistique des pêcheries de la division voisine dans les environs de Rimouski. Là aussi, le poisson de toutes sortes fait l'objet d'un excellent rapport, à l'exception du hareng, qui a complètement manqué. Le rendement total de la division de l'ex-garde-pêche Martin est estimé à environ $7,000.

Le garde-pêche Napoléon Levesque signale une diminution considérable dans le rendement des pêcheries de cette région, en regard du résultat de la campagne de 1892. Cette diminution est surtout sensible dans la pêche du hareng et du poisson commun. De fait, la valeur totale ne s'élève qu'à $8,400, soit une diminution de plus de 80 pour 100.

Le garde-pêche Xavier Pelletier rapporte aussi qu'il y a eu une grande diminution dans le rendement des pêcheries de sa division. Lorsqu'en 1892 il portait le rendement du hareng à 500 barils, cette année il n'accuse que 11 barils. L'alose a aussi manqué, mais il s'est fait une bonne pêche au saumon à Saint-Denis; on a capturé 96 marsouins à la rivière Ouelle. La valeur de toute la pêche est portée à $12,000.

CÔTE NORD DU SAINT-LAURENT, DE QUÉBEC À BERSIMIS.

Le garde-pêche L. P. Huot dit que la dernière campagne de pêche a été généralement satisfaisante. La légère diminution que l'on remarque dans le saumon, l'alose et le poisson blanc est attribuée au fait qu'un nombre moindre d'hommes ont été employés à faire la pêche. L'anguille, le poisson par excellence de cette division, a abondé, le rendement étant d'au delà de 200,000 livres, soit un surplus de 63,000 livres sur la capture de l'année précédente. Le doré accuse aussi une augmentation considérable. Les lois des pêcheries ont été bien observées. La valeur totale des pêcheries de cette division est portée à $18,000 (soit une augmentation de 50 pour 100 sur celle de l'année précédente), et tout le produit en est vendu à Québec ou dans les environs.

Le garde-pêche Ulysse Bhéreur dit que la pêche du saumon dans sa division a constamment diminué, de fait il n'en a été pris que 500 livres durant cette campagne. Le rendement du hareng et de la sardine est le plus faible qu'on ait eu dans cette région. On ne peut s'expliquer cette diminution. Les pêcheurs qui avaient fait de grandes réparations à leur pêche au marsouin ont été fort désappointés en ne prenant qu'un seul marsouin. L'anguille semble être la seule espèce de poisson qui donne des résultats satisfaisants. Le capelan a totalement manqué. La valeur totale des pêcheries de cette division ne s'élève qu'à $5,570, soit une diminution de 33 pour 100 sur la production de l'année dernière, qui était considérée comme une année très médiocre.

Le garde-pêche L. N. Catellier signale une amélioration sensible dans le poisson de toutes sortes dans sa division. Les pêcheurs de saumon aux rets sont particulièrement satisfaits de leurs opérations de cette campagne, qui sont de 40 pour 100 meilleures que celles de 1892. On dit les rivières bien peuplées de poisson reproducteur, et un gardien d'une seule section de la rivière Sainte-Marguerite dit avoir compté plus de 300 saumons. Deux hommes ont constamment fait la patrouille entre la baie des Rochers et Bersimis durant quatre mois, avec d'heureux résultats. On a découvert qu'il se faisait illégalement de la pêche à la truite, et les coupables ont été mis à l'amende. La valeur totale des pêcheries de la région du Saguenay est portée à $22,700, soit une augmentation de près de $5,000 sur la production de l'année précédente.

DE QUÉBEC A L'OTTAWA SUPÉRIEURE.

DIVISIONS DE SHERBROOKE ET DE MÉGANTIC.

(La valeur totale des pêcheries est portée à $12,434.)

Le garde-pêche P. W. Nagle dit que le poisson est aussi abondant que jamais dans les eaux de Sherbrooke et de Stanstead ; on en a pris environ 30,000 livres durant cette campagne, et la moitié était de la truite. Ce fonctionnaire déclare qu'il n'a rien négligé pour empêcher le braconnage durant les époques prohibitives, sans cependant découvrir rien d'illégal, et il ne sache pas qu'il se commette des abus dans la région dont il a le contrôle.

Les gardes-pêche Joël Shurtleff et *A. L. Darche* signalent tous deux une légère augmentation dans les pêcheries de leurs divisions respectives, surtout dans la pêche du brochet, du doré, du maskinongé, de l'achigan et de la truite.

Le garde-pêche Allan McLeod déclare que la pêche aux rets n'est pas permise dans le lac Mégantic, et que la plus grande partie de la pêche est faite par des *sportsmen*, à la ligne et à la drague. Le barrage du moulin sur la rivière de la Chaudière, à une couple de milles de son embouchure dans le lac, n'est pas encore muni d'une passe migratoire, mais les propriétaires ont promis d'en mettre une le printemps prochain. Ce fonctionnaire a saisi durant la saison prohibée vingt rets à mailler et rets à poches, outre plusieurs lignes dormantes.

DIVISIONS DE MAGOG ET DE BROME.

Le garde-pêche N. A. Beach dit que la pêche a été à peu près la même, mais il ne fait pas de rapport.

Le garde-pêche Horace Greene dit que la pêche de l'achigan et de la truite des lacs a été satisfaisante. La truite se trouve sur ses frayères dès le premier octobre, et vers le 15 novembre elle a fini de frayer et retourne en eau profonde. Ce fonctionnaire dit avoir veillé vingt et une nuits sur le lac Memphrémagog durant la saison réservée, et à certain moment l'eau était si basse qu'il pouvait voir beaucoup de touladis qui auraient été facilement la proie des braconniers sans la vigilance des gardiens. Il est d'avis que la saison réservée a été bien observée. Autrefois il n'était pas extraordinaire de voir colporter du touladi dans les villages durant les saisons réservées, mais depuis deux ans la chose ne s'est pas présentée. La valeur du rendement des pêches de ce grand lac est portée à $7,765.

DIVISION DE LA BAIE DE MISSISQUOI.

Le garde-pêche P. E. Luke dit que la campagne du printemps a été courte, mais pendant sa durée les pêcheurs ont fait une excellente pêche. Le doré est venu de bonne heure dans la baie et il en a été fait de bonnes captures. L'alose a à peu près manqué, trois seines seulement ont fait cette pêche. Il dit que les saisons réservées sont bien observées, et il n'a pas eu connaissance d'infraction. Le barrage, propriété de la banque des townships de l'Est, a été emporté par la glace le printemps dernier et ne sera pas reconstruit, ce qui permettra au poisson de remonter librement. M. Luke s'est rendu auprès des autres propriétaires de scieries en juillet dernier et leur a signifié l'avis nécessaire d'avoir à construire des passes migratoires suffisantes dans leurs barrages, mais jusqu'ici nul d'entre eux ne s'y est conformé, bien qu'ils se soient déclarés prêts à le faire dans le temps. La valeur totale de ces pêcheries ne dépasse pas $3,000.

RIVIÈRE RICHELIEU.

Le garde-pêche James Finley, sous le contrôle duquel se trouve cette rivière à partir du lac Champlain jusqu'à Saint-Jean, dit que le poisson devient de plus en plus rare. Toutefois la pêche de l'anguille, dont le rendement n'était, en 1892, que de 6,200 livres, a été cette année de 36,000, et M. Finley est d'avis que ceci est même au-dessous de l'évaluation réelle, car les principaux intéressés ont refusé de lui donner les renseignements voulus, et il a dû aller les chercher au bureau des messageries.

Dans le cours de ses tournées d'inspection, M. Finley n'a pas remarqué de bran de scie en quantité suffisante pour faire du mal au poisson, et il croit que les lois relatives aux pêcheries ont été généralement observées.

Le garde-pêche J. O. Dion dit que dans la partie inférieure de la rivière Richelieu la campagne a été très courte à cause de la glace, et l'eau est devenue tellement basse que même dès le milieu de mai on ne pouvait guère se servir des seines. La passe migratoire du barrage de Saint-Ours n'est pas encore en bon état pour permettre au poisson de remonter la rivière. Les mesures restrictives des années dernières ont eu le bon effet de faire augmenter le poisson, car il ne diminue certainement pas. Un bon nombre d'aloses et de dorés ont été pris à la ligne. La valeur totale du rendement du la Richelieu est estimée à $8,200, soit une augmentation de près de 40 pour 100 sur 1892.

DIVISION DE CHATEAUGUAY.

Le garde-pêche Joachim Laberge dit que la quantité de poisson qui a été prise dans sa division est égale à celle de l'année dernière, à l'exception de l'esturgeon, qui accuse une diminution considérable. Plusieurs pêcheurs ont abandonné la pêche à la seine pour adopter la pêche à la ligne et à la drague, et ils sont satisfaits des résultats. Tout le poisson de cette division est vendu à Montréal à de bons prix. Après les crues du printemps l'eau se retire si subitement que nombre de poissons restent à sec sur les terrains bas. Une passe migratoire, modèle Hockin, a été aménagée dans le barrage, propriété des Sœurs Grises à Chateauguay, durant l'été, et ce fonctionnaire va tâcher de se rendre compte de son efficacité au printemps. Il n'est pas signalé d'infractions aux lois des pêcheries. La pêche totale est évaluée à $9,850.

DIVISION DE BEAUHARNOIS.

Le garde-pêche John Kelly dit que les pêcheries sous son contrôle ont diminué, particulièrement l'achigan et le maskinongé, ce qu'il ne peut expliquer, à moins que l'emploi excessif des seines dans le passé n'en soit la cause. Les deux gardiens qu'il a employés ont rendu des services précieux, en prévenant l'usage illégal de matières explosives pour tuer le poisson. Les passes migratoires sont toutes en bon état. Ces pêches sont évaluées à $8,950, contre $11,000 l'année dernière.

DIVISION DE LAPRAIRIE ET DES ALENTOURS.

Le garde-pêche John Morris dit que le nombre des pêcheurs a été moindre que d'habitude, car ils ont appris trop tard qu'on pouvait obtenir des permis pour le poisson mou, mais ceux qui ont pêché au printemps ont fait les meilleures captures des vingt dernières années. Malheureusement il n'y a pas eu de poisson à l'automne pour compléter une bonne campagne, car l'eau était trop basse. Des quantités de jeunes dorés, à peu près impropres à manger, ont été expédiés à Montréal par d'autres régions. La valeur de tout le rendement n'atteint pas $4,000.

DIVISION DE VERCHÈRES.

Le garde-pêche George Magnan dit que la pêche a été insignifiante, car dès le mois de juillet l'eau était trop basse pour pêcher. Presque tout le produit des pêcheries de cette région, dont l'anguille est le principal poisson, se vend sur les marchés de Montréal. Ce fonctionnaire est informé que des braconniers armés ont pêché sans permis; mais si d'autres tentatives se répétaient, il a pris des dispositions pour que leur présence lui soit signalée, et il fera en sorte de les arrêter.

COMTÉ DE RICHELIEU.

Le garde-pêche Lavallée dit que la pêche a été médiocre, à peu près comme celle de l'année dernière; valeur, $1,290.

Le garde-pêche Picotin, de la rivière Saint-François dit que le poisson diminue constamment dans cette rivière.

COMTÉ ET RIVIÈRE D'YAMASKA.

Les gardes-pêche Denis Shooner et *J. Charbonneau* disent que le rendement des pêcheries de leurs divisions accuse une légère augmentation, en grande partie du poisson commun. La capture entière s'élève à une valeur de $7,500, soit une augmentation de $2,400 sur la production de 1892.

DIVISION DE NICOLET.

Le garde-pêche George Boisvert dit que la pêche de cette année accuse une augmentation de $2,000 sur celle de l'année dernière. Les pêches de cette région se composent en grande partie de poisson commun.

DIVISION DES TROIS-RIVIÈRES.

Le garde-pêche Charles Vadeboncœur dit que les pêcheries de cette division en sont à un rendement plus bas que celui que produisait d'habitude la seule pêche de la petite morue. Même cette dernière pêche a dû manquer, car elle n'accuse qu'un rendement de 2,500 boisseaux. La capture totale n'atteint pas $3,000.

BERTHIER, MASKINONGÉ ET MONTCALM.

Les gardes-pêche S. A. Grant et *W. Ritchie* disent qu'on a pris à peu près la même quantité que l'année dernière, soit pour une valeur d'environ $11,000, mais il n'y a pas de rapport.

DIVISION DE TERREBONNE.

Le garde-pêche Joseph Lauzon dit qu'à l'exception de l'achigan le poisson ne diminue pas. Les pêcheurs à la ligne ont eu du succès. Les lois ont été observées.

Le garde-pêche Joseph Filiatreault dit que la petite truite est aussi abondante que jamais, mais il ne s'en prend pas autant depuis qu'il est défendu de la pêcher à travers la glace, car c'était surtout en hiver qu'on la prenait pour l'expédier gelée. Tout de même de nombreux *sportsmen* ont visité les eaux durant l'été, et il en a été pris un bon nombre.

La valeur totale des pêcheries de Terrebonne est portée à $4,315.

DIVISION DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.

Les gardes-pêche Théo. Sabourin et *Julien Monpetit* disent que la pêche a atteint la moyenne, soit $2,780, mais ni l'un ni l'autre n'a fait de rapport.

DIVISION DE LA RIVIÈRE BEAUDET.

Le garde-pêche Joseph Boivin dit qu'il n'y a que trois pêcheurs de profession dans sa région, les autres ne font la pêche à la ligne ou à la drague qu'à titre d'amusement. Ces pêcheries se composent surtout de poissons communs, et leur valeur est portée à $3,450.

DIVISION DE L'OTTAWA INFÉRIEURE.

Le garde-pêche R. W. Jones dit qu'il s'est pris à peu près la même quantité de poisson que l'année précédente. Quelques espèces de poisson, tel que l'achigan, ont donné un peu plus et d'autres un peu moins qu'en 1892. Comme les pêcheurs de cette division se déplacent continuellement d'un lieu à un autre, il est plus difficile de les surveiller; toutefois la saison réservée a été passablement observée. Il n'existe pas de passes migratoires dans sa région, les propriétaires de moulins disent: pourquoi serions-nous tenus de construire des passes migratoires dans nos barrages quand il n'y en a pas dans le barrage de Carillon? La valeur de la capture totale est de $4,660.

DIVISION DE L'OTTAWA SUPÉRIEURE.

Le garde-pêche Joseph Marion dit que le nombre d'hommes occupés à faire la pêche cette année a été moindre que d'habitude, plusieurs étant allés vers l'Ottawa inférieure, en aval de Carillon, dans le but de pêcher une meilleure espèce de poisson. Trente pêcheurs porteurs de permis ont pêché dans l'Ottawa durant vingt-huit semaines et ont pris en moyenne 75 " brochetées " de poisson chacun par semaine, ce qui, à 1½ livre chaque, donnerait un total de 94,500 livres, la plus grande partie du poisson commun, soit une valeur de $4,000.

Les lacs de la Gatineau et les autres lacs semblent encore bien peuplés de poisson, et de bonnes pêches ont été faites, surtout dans le grand lac de Trente-et-Un-Milles et le grand lac Pemichongan. La valeur de tout le rendement de ces eaux intérieures est portée à $13,000.

PROVINCE DE QUÉ

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, Comté de Bonaventure, province

Nom des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à trappes. Nombre.	Rets à trappes. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, livres.
			$			$			$		$			$	
SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE															
Tête de marée à Maguasha..	..	..	....	..	20	400	24	5050	5050	45	2250	....	.....	.....	42666
SUBDIVISION DE CARLETON															
Maguasha et Nouvelle......	..	..	....	..	60	900	120	2500	1200	..	.....	15	340	225	17000
Carleton..................	..	..	....	..	95	1425	220	3800	1900	..	.....	25	750	500	12000
Maria.....................	..	..	....	..	98	1470	250	3900	1960	..	.....	24	720	480	18000
Totaux	..	.	....	..	253	3795	590	10200	5060	..	.....	64	1810	1205	47000
SUBDIVISION DE BONAVENTURE															
New-Richmond	..	..	....	..	20	150	22	1400	700	..	.....	....	.....	.....	4000
Black Capes..............	..	..	....	..	28	170	30	2800	1700	..	.....	....	.....	.....	3700
Capelan..................	..	..	....	..	170	2000	150	6000	2600	..	.....	12	360	200	.....
Bonaventure..............	..	..	....	..	210	3100	250	10000	5000	..	.....	53	1225	790	1200
New-Carlisle.............	1	10	100	2	35	350	35	1000	450	..	.....	25	500	500	.....
Paspébiac................	..	.	....	..	110	2200	240	1450	725	..	.....	20	500	500	.....
Totaux	1	10	100	2	573	7970	727	22650	11175	..	.....	110	2585	1990	8900
SUBDIVISION DE PORT-DANIEL															
Hope.....................	..	..	....	..	55	1320	95	1035	602	..	.....	10	245	289	1000
Nouvelle.................	..	..	....	..	59	1694	84	436	510	..	.....	9	259	203	.. ..
Shigawake	..	..	....	..	70	691	72	876	391	..	.....	2	48	60	.....
Port-Daniel..............	1	25	400	4	182	3423	249	3019	1825	..	.....	16	422	500	29025
L'Anse-aux-Gascons.......	..	..	....	..	175	5035	201	3616	2368	..	.....	20	568	754	5200
Totaux	1	25	400	4	541	12163	701	8982	5696	..	.....	57	1542	1806	35225
TOTAL POUR LE COMTÉ															
Subdivision de Ristigouche...	..	..	....	..	20	400	24	5050	5050	45	2250	....	.. ..	.....	42666
" Carleton	..	..	....	..	253	3795	590	10200	5060	..	.....	64	1810	1205	47000
" Bonaventure..	1	10	100	2	573	7970	727	22650	11175	..	.....	110	2585	1990	8900
" Port-Daniel ..	1	25	400	4	541	12163	701	8982	5696	..	.....	57	1542	1806	35225
Totaux	2	35	500	6	1387	24328	2042	46882	26981	45	2250	231	5937	5001	133791

BEC—Division du Golfe,

du nombre d'hommes employés, et des espèces et quantités de poisson, etc., dans le de Québec, pour l'année 1893.

(De la tête de la marée à Maguasha).

Espèces de poisson.																	Produits du poisson.			Valeur totale.
Hareng, salé, barils.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, barils.	Maquereau, frais ou en cons. (en boîte), liv.	Homard, en conserves, en boîtes, liv.	Ho'd, viv't ou f., ton'x.	Morue, sèche, qtx.	Morue, lang. et nou's, b.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, barils.	Anguille, barils.	Petite morue ou poisson gelé, liv.	Huile de poisson, gall.	Poisson emp. comme boîte, barils.	Poisson emp. comme engrais, barils.	$ cts.
....	....	....	..	....	....	2	....	..	...	...	2000	....	125724	...	5	72600	....	....	....	18,779 40

(Maguasha à la Grande Rivière Cascapédia).

300	....	4000	15	....	......	..	250	..	...	...	....	....	......	60	5	.....	50	30	4900	9,030 00
450	....	7500	35	....	......	..	540	..	...	...	....	....	......	...	10	.....	120	60	22870	19,168 00
1200	....	8900	40	....	...	..	1050	..	...	...	....	....	......	...	25	.....	180	120	40360	35,145 00
1950	....	20400	90	....	.....	..	1840	..	...	...	....	....	......	60	40	.....	350	210	68130	63,343 00

(De Cascapédia à la Pointe Paspébiac).

100	....	1000	..	....	......	..	.....	..	...	...	....	....	...	..	..	.....	20	15	400	1,500 50
150	....	1500	..	...	.....	..	1100	..	...	...	....	...	......	...	..	.....	.....	4	600	6,701 00
800	....	3000	..	2000	13920	..	2500	..	...	...	....	600	....	..	..	.....	900	279	6000	20,937 30
1500	....	7000	..	600	10560	..	600	4	...	10	....	700	....	150	..	.....	1875	600	7400	17,625 40
200	...	1000	..	...	3860	..	.....	...	...	...	....	....	......	...	..	.....	420	175	3000	3,390 90
400	...	1500	..	....	......	..	4000	5	150	150	....	....	......	350	..	.....	3000	1100	500	25,705 00
3150	....	15000	..	2600	28340	..	8200	9	150	160	....	1300	......	500	..	.....	6215	2173	17900	75,860 10

(De la Pointe Paspébiac à la Pointe au Maquereau).

306	....	.....	..	....	......	..	1691	..	...	...	....	....	......	...	..	.....	1000	558	300	10,573 50
112	....	.....	..	....	36846	..	588	..	...	...	....	....	......	...	..	.....	483	235	89	8,898 64
189	....	.....	..	....	23400	..	372	..	...	...	....	....	...	...	..	.....	396	594	145	6,922 40
215	....	.....	..	....	28860	..	3706	..	...	...	....	..	......	...	..	....	1922	1380	722	30,689 70
499	8400	.....	..	....	16540	..	2212	..	...	...	....	....	....	...	..	.....	1400	1763	.....	18,843 60
1321	8400	.....	..	....	105646	..	8569	..	...	...	....	....	......	...	..	.....	5200	4530	1256	75,927 84

DE BONAVENTURE.

....	....	.....	..	...	......	2	.....	..	...	...	2000	....	125724	...	5	72600	....	...	.....	18,779 40
1950	....	20400	90	....	......	..	1840	..	...	...	....	....	......	60	40	.....	350	219	68130	63,343 00
3150	....	15000	..	2600	28340	..	8200	9	150	160	....	1300	...	500	..	.....	6215	2173	17900	75,860 10
1321	8400	.....	..	....	105646	..	8569	..	...	...	....	....	....	...	..	.....	5201	4530	1256	75,927 84
6421	8400	35400	90	2600	133986	2	18609	9	150	160	2000	1300	125724	560	45	72600	11766	6913	87286	233,910 34

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux

SUBDIVISION DE LA GRANDE-RIVIÈRE

Nom des stations.	Navires et bateaux de pêche.							Matériel de pêche.				
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
			$			$			$			$
Newport	....	....	....	....	137	7400	304	5880	2345	5	240	150
Grand Pabos	....	....	....	....	20	1000	50	800	200	2	100	100
Petit Pabos	....	....	....	....	33	1300	70	1200	500	4	80	80
Petite Rivière, ouest	....	....	....	....	15	650	40	800	350	1	20	30
Grande Rivière	....	....	....	....	75	3350	163	3342	1370	4	100	100
Petite Rivière, est	....	....	....	....	55	2250	110	2400	600	3	80	75
Anse du Cap	....	....	....	....	87	4100	162	3700	1370	10	263	220
Ile Bonaventure	....	....	....	....	18	1200	38	980	100	....	....	....
Percé	3	160	3500	....	101	4600	202	4200	1400	5	125	110
Coin du Banc	1	80	2000	4	8	120	7	1500	450	1	25	36
Totaux	4	240	5500	4	549	25970	1146	24802	8685	35	1033	901

SUBDIVISION DE GASPÉ

Nom des stations.	Navires: Nombre.	Navires: Tonnage.	Navires: Valeur.	Navires: Hommes.	Bateaux: Nombre.	Bateaux: Valeur.	Bateaux: Hommes.	Rets: Brasses.	Rets: Valeur.	Seines: Nombre.	Seines: Brasses.	Seines: Valeur.
Barachois	....	....	....	....	155	6959	177	1730	1630	10	350	350
Malbaie	....	....	....	....	55	1710	68	1210	610	3	84	125
Pointe Saint-Pierre	....	....	....	....	67	1660	92	2220	745	4	112	140
Chien Blanc	....	....	....	....	62	1400	70	960	500	3	75	80
Bois Brûlé	....	....	....	....	30	1000	28	320	160	....	....	....
Anse au Loup-Marin	....	....	....	....	33	560	31	665	435	....	....	....
Douglastown	....	....	....	....	85	2800	134	1775	1175	8	240	160
Anse au Sable	....	....	....	....	32	800	41	2110	2000	....	....	....
Gaspé, Nord et Sud	....	....	....	....	36	380	40	3264	2300	16	480	816
Péninsule	....	....	....	....	18	290	28	1969	1610	....	....	....
Cap aux Os	....	....	....	....	26	340	36	1292	1092	1	20	8
Petit Gaspé	....	....	....	....	15	250	14	394	284	....	....	....
Grande Grève	....	....	....	....	22	520	22	716	526	5	150	200
Tête de Navire	....	....	....	....	46	980	48	970	580	2	40	50
Cap Rosier	....	....	....	....	60	1140	80	800	200	2	50	50
Totaux	....	....	....	....	742	20789	909	20395	13847	54	1601	1979

et matériel de pêche, etc., dans le **Comté de Gaspé**, etc.—*Suite.*

(Pointe au Maquereau à Barachois, Malbaie).

Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, dans la glace, lbs.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, lbs.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais, en boîtes, lbs.	Homard, en boîtes, lbs.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Eperlan, lbs.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Valeur.
Espèces de poisson.													Produits du poisson.		
															$ cts.
..	6500	......	535	50000	....	.....	42000	7550	13	53	2100	2500	3420	3015	50,603 50
..	10000	......	158	25000	....	4500	.....	2000	3	8	.....	.....	1500	245	13,526 50
..	3000	....	120	......	....	.....	2500	4200	8	25	200	700	1600	770	22,407 50
..	......	......	79	......	....	....	20000	1100	2	10	.....	......	500	420	8,990 50
..	......	......	208	......	4	......	8000	7080	11	15	402	3000	4890	2765	40,428 20
..	......	......	110	......	..	......	......	4500	....	.....	...	......	2250	1055	23,227 50
..	......	.....	185	...	....	.....	27500	8400	3	1300	300	500	3700	4190	54,882 50
..	......	.....	18	......	....	......	......	1800	....	50	......	......	800	810	9,891 00
2	5500	500	90	.....	1	.....	50000	15500	....	100	800	.....	5000	2350	84,331 00
..	.....	16000	25	......	....	......	4000	700	....	......	.....	......	500	88	6,554 50
2	25000	16500	1528	75000	5	4500	154000	52830	40	1561	3802	6700	24160	15708	314,842 70

(de Barachois de la Malbaie au Cap Gaspé).

Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, dans la glace, lbs.	Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, lbs.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais, en boîtes, lbs.	Homard, en boîtes, lbs.	Morue sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Eperlan, lbs.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Valeur.
..	1100	....	295	.....	....	.....	34868	6570	....	......	....	2000	3270	2290	40,837 02
..	864	.....	160	....	....	....	......	7818	....	.....	......	......	2080	1060	38,495 80
..	320	......	120	.....	....	.....	......	3100	2	......	......	.....	1940	1150	17,075 00
..	......	......	50	......	....	......	......	1780	....	......	.....	......	900	500	9,345 00
..	......	......	80	......	....	......	11280	960	....	......	.....	......	480	320	6,931 20
..	447	.....	60	......	....	......	7680	400	....	......	......	.....	200	200	3,614 60
..	1240	......	350	......	....	....	16704	3200	....	.....	......	.....	1600	1200	21,001 56
..	6468	.....	140	.....	5	......	......	293	....	......	......	......	145	85	3,497 60
..	17213	.....	10	......	....	......	......	.. ..	....	......	.....	79500	.....	.....	7,462 60
..	10891	.....	80	......	10	.....	....	140	....	......	......	......	70	50	3,411 20
..	4039	.....	100	......	....	......	9936	500	....	......	....	......	250	250	5,373 84
..	1100	.....	55	.....	....	.....	....	240	....	...	......	......	130	120	1,779 50
..	1285	.....	130	......	....	......	......	850	....	.....	.....	.....	430	280	5,259 00
..	1700	......	175	......	....	......	.....	1630	....	......	......	.....	850	540	9,612 50
..	......	....	300	......	....	......	......	1600	...	......	......	.....	800	400	9,470 00
..	46667	......	2105	.....	15	.....	80468	29081	2	.....	.....	81500	13145	8445	83,166 42

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE AU RENARD

Nom des stations.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.
			$			$			$			$
Anse à Louise	....	....	....	....	70	1,200	31	1,444	720	1	30	10
Anse au Jersiais	....	....	....	....	36	540	25	750	270	......	.....	......
Anse à Grisfonds	....	....	....	....	140	3,400	24	3,000	1,800	6	180	280
Rivière au Renard	....	....	....	....	160	4,000	60	3,900	2,000	6	190	280
Rivière au Petit Renard	....	....	....	....	30	450	38	700	290	......	......	......
Petit Cap	....	....	....	....	40	800	175	1,320	660	......	......	......
Echourie et Grande-Anse	....	....	....	....	23	345	150	575	280	......	......	......
Pointe Jaune	....	....	....	....	18	325	46	480	200	......	......	......
Anse à Valeau	....	....	....	....	26	468	75	500	230	......	......	......
Totaux	....	....	....	....	543	11,528	604	12,669	6,450	13	400	570

SUBDIVISION DES MONTS LOUIS

Nom des stations.	Navires. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler. Brasses.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.
Grand Etang	....	....	....	....	22	275	22	600	300	2	80	60
Saint-Yvon	....	....	....	....	40	700	38	1,150	725	......	......	......
Chlorydorme	....	....	....	....	46	850	43	1,300	760	......	......	......
Petite Anse	....	....	....	....	22	180	22	600	250	......	......	......
Pointe de la Frégate	....	....	....	....	20	100	20	450	200	......	......	......
Grande Vallée	....	....	....	....	24	200	30	300	110	......	......	......
Petite Vallée	....	....	....	....	42	700	44	1,150	600	1	30	50
Rivière de la Madeleine	....	....	....	....	20	250	28	546	175	......	......	......
Manche d'Epée	....	....	....	....	10	80	15	244	65	......	......	......
Gros Mâle	....	....	....	....	20	140	29	300	80	......	......	......
Anse Pleureuse	....	....	....	....	20	175	25	400	150	......	......	......
Mont Louis	....	....	....	....	36	520	40	725	375	2	80	55
Rivière à Pierre	....	....	....	....	10	60	11	180	50	......	......	......
Totaux	....	....	....	....	332	4,230	367	7,945	3,840	5	190	165

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTS

Nom des stations.	Navires. Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler. Brasses.	Valeur.	Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.
Rivière Claude	....	....	....	....	18	340	36	560	560	......	......	......
Marsouins	....	....	....	....	7	210	14	260	260	......	......	......
Rivière Martin	....	....	....	....	6	200	12	200	200	......	......	......
Sainte-Anne	....	....	....	....	55	1,900	110	1,620	1,620	2	120	80
Cap Chatte	....	....	....	....	21	1,050	42	1,240	1,240	......	......	......
Totaux	....	....	....	....	107	3,700	214	3,880	3,880	2	120	80

et matériel de pêche, etc., dans le **Comté de Gaspé.** etc.—*Suite.*

(Cap des Rosiers à la Pointe Renommée).

Espèces de poisson.												Produits de poisson.			
Sammon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Maquereau, salé, brls.	Morue, sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Moules, brls.	Anguilles, brls.	Petite morue ou poisson gelé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur. $ cts.
....	......	350	2	2,900	10	50	.....	6,000	....	....	....	2,000	850	100	17,653 00
....	....	180	14	1,400	10	15	......	2,000	....	....	....	900	265	100	8,466 00
....	520	550	2	6,700	15	20	......	15,000	....	....	....	6,200	1,600	150	39,432 00
....	......	700	4	9,000	15	60	.....	20,000	....	....	....	8,000	2,150	200	52,591 00
....	......	160	5	1,125	8	10	......	3,000	....	....	....	1,000	200	100	7,017 50
...	......	200	6	2,500	12	10	......	4,000	....	....	....	3,700	3,500	150	19,594 00
....	.....	60	4	1,080	10	20	......	1,800	....	...	....	850	170	80	6,171 00
....	......	100	4	1,250	8	15	....	2,000	....	....	....	1,000	175	100	7,176 00
....	......	150	8	1,400	10	30	....	3,000	...	....	..	1,200	330	100	8,617 00
....	520	2,450	49	27,355	98	230	.....	56,800	....	....	....	24,850	9,240	1,080	166,717 50

(Pointe Renommée à la Rivière à Pierre).

Sammon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Maquereau, salé, brls.	Morue, sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Moules, brls.	Anguilles, brls.	Petite morue ou poisson gelé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur. $ cts.
....	......	45	....	920	2	25	......	3,000	....	3	....	800	160	.....	5,340 00
1	200	80	....	1,650	3	30	.....	2,700	....	....	....	1,000	300	30	9,111 00
1	1,400	125	...	1,800	4	30	......	7,000	....	....	....	1,100	450	20	10,928 50
....	......	50	....	500	2	10	......	1,800	....	....	....	300	175	10	3,097 50
....	......	40	....	400	2	3	......	1,000	....	....	..	250	100	......	2,360 50
....	400	40	....	300	1	1	220	2,000	...	....	...	150	80	......	2,025 50
....	......	100	....	1,700	1	4	......	5,000	....	....	...	900	250	......	9,359 00
....	1,100	60	....	400	1	......	.....	300	....	....	....	100	75	.....	2,482 50
....	600	60	....	150	......	1	......	600	....	....	....	350	60	......	1,358 50
1	......	90	....	550	1	2	.....	600	...	...	....	350	100	......	3,263 00
....	2,550	65	....	550	......	......	......	400	....	....	....	350	100	......	3,607 50
....	1,000	200	....	700	......	......	......	600	....	...	....	400	200	......	4,770 00
....	......	55	....	200	......	......	......	200	....	...	....	150	50	.....	1,302 50
3	7,250	1,010	....	9,820	17	106	220	25,200	....	3	..	6,200	2,100	60	59,006 00

(Rivière à Pierre au Cap Chatte

Sammon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Hareng, salé, brls.	Maquereau, salé, brls.	Morue, sèche, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Moules, brls.	Anguilles, brls.	Petite morue ou poisson gelé, brls.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur. $ cts.
....	......	78	....	460	2	......	......	415	...	....	66	110	100	50	2,704 80
....	......	56	....	238	1	......	......	300	....	....	36	70	65	26	1,503 30
....	......	50	....	208	1	......	......	318	....	....	41	60	60	32	1,334 85
....	820	720	....	1,700	3	..	3,200	2,150	9	....	270	240	250	105	12,201 00
....	......	350	....	500	2	.....	1,200	800	6	....	150	120	200	80	4,470 50
....	820	1,254	....	3,106	9	......	4,400	3,983	15	....	563	600	675	293	22,214 45

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux

SUBDIVISION DES

Nom des stations.	Navires et bateaux de pêche. — Navires. — Nombre.	Tonnage.	Valeur. $	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur. $	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur. $	Rets à pièges. — Nombre.	Valeur. $	Seines. — Nombre.	Brasses.	Valeur. $	Espèces de poisson. — Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, conservé, en boîtes, liv.
Ile Amherst......	4	128	2600	85	133	5320	293	22120	14816	..	....	8	1645	2555	..	.....	......
Ile de l'Entrée. ..	..	....	.....	....	5	200	14	1160	464	..	....	....	....	....	..	......	......
Le Moulin......	..	....	......	....	13	520	33	2400	960	..	....	....	....	....	..	......	......
Ile Bryon	..	....	......	....	60	1800	120	160	480	..	....	....	....	....	..	......	......
Grosse-Ile et Old Harry.........	..	....	......	..	30	1200	66	420	256	..	...	....	....	....	..	...	......
Grande Entrée...	..	...	......	....	10	300	25	225	90	1	300	....	....	....	..	......	......
Ile Wolf.........	..	....	......	....	80	240	180	. ...	....	..	....	....	....	...	..	.....	......
S. Beach, Pointe Basse and Little Brig...........	..	....	......	....	53	1590	128	1300	520	..	....	....	....	....	..	......	......
Etang du Nord...	..	....	......	....	98	5880	260	6080	2432	1	300	3	375	600	..	......	......
Hav. aux Maisons	12	540	17000	96	4	120	10	.. ..	....	..	....	1	120	250	..	.. ..	......
Totaux....	16	668	19600	181	486	17170	1129	33865	20018	2	600	12	2140	3405	..	......	.....

TOTAUX POUR LE

Nom des stations.	Navires — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler — Brasses.	Valeur.	Rets à pièges — Nombre.	Valeur.	Seines — Nombre.	Brasses.	Valeur.	Saumon, salé, brls.	Saumon, frais, dans la glace, liv.	Saumon, conservé, en boîtes, liv.
Subdivision de la Grande Rivière	4	240	5500	4	549	25970	1146	24802	8685	..	....	35	1033	901	2	25000	16500
Subd. de Gaspé..	..	.	......	....	742	20789	909	20395	13847	..	....	54	1601	1979	..	46667	......
" la riv. au Ren'd	..	....	......	....	543	11528	624	12669	6450	..	....	13	400	570	..	520	....
" la R. Madeleine	..	....	......	....	332	4230	367	7945	3840	..	....	5	190	165	3	7250	.. ..
Subd. Ste-Anne..	..	....	.	....	107	3700	214	3880	3880	..	...	2	120	80	.	820	.....
Subdivision, îles de la Madeleine	16	668	19600	181	486	17170	1129	33865	20018	2	600	12	2140	3405	..	......	.....
Totaux....	20	908	25100	185	2759	83387	4389	103556	56720	2	600	121	5484	7100	5	80257	16500

et matériel de pêche, etc., dans le **comté de Gaspé**, etc.—*Suite.*

ILES DE LA MADELEINE.

Espèces de poisson.														Produits du poisson.				
Hareng, salé, brls.	Hareng, frais ou gelé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Maquereau, frais ou en cons., liv.	Homard, en boîtes, liv.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Anguille, brls.	Petite morue, liv.	Huile de poisson, gallons.	Nombre de peaux de loup-marin	Poisson employé comme boitte, brls	Poisson employé comme engrais, b.	Valeur totale.
																		$ cts.
1670	7000	1862	....	119664	3011	30	550	....	.....	6400	235	85	...	2050	1600	1670	625	74,162 96
105	.....	121	....	12960	50	....	....	....	.....	.....	8	..	...	40	25	80	....	4,413 15
173	.....	215	....	.. .	486	5	80	....	.....	.....	22	..	...	398	240	140	140	7,154 70
780	.....	1800	....	72000	250	....	50	....	.....	..	60	..	...	190	2000	660	....	43,956 00
436	.....	665	....	48528	100	....	....	....	.....	....	40	..	...	70	625	350	....	20,050 17
180	.....	180	....	156912	125	....	15	....	.....	....	20	..	...	75	100	160	....	26,407 68
1000	.....	1000	.. ..	9600	......	....	....	....	.....	.....	80	..	...	80	80	200	....	20,676 00
550	.....	790	....	42720	195	....	20	...	....	.....	70	..	...	100	189	495	....	21,832 05
980	.....	1352	....	180916	3000	10	150	...	.....	.....	150	..	...	2200	150	850	300	66,033 74
200	.....	60	..	.....	.....	....	....	....	.....	.....	6	..	...	41636	5400	40	....	25,234 40
6074	7000	8045	....	643300	7217	45	865	....	.....	6400	691	85	...	46839	10409	4645	1065	309,920 85

COMTÉ DE GASPÉ.

1528	75000	5	4500	154000	52830	40	1561	....	3802	6700	....	..	...	24160	.....	15708	....	314,842 70
2105	.....	15	....	80468	29081	2	....	...	....	81500	....	..	...	13145	.....	8445	....	183,166 42
2450	.....	49	....	....	27355	98	230	....	56800	.....	....	..	...	24850	....	9240	1080	166,717 50
1010	....	....	....	......	9820	17	106	220	25200	.....	....	3	...	6200	....	2100	60	59,006 00
1254	.....	....	....	....	3106	9	....	4400	3983	.....	15	..	563	600	....	675	293	22,214 45
6074	7000	8045	....	643300	7217	45	865	....	....	6400	691	85	...	46839	10409	4645	1065	309,920 85
14421	82000	8114	4500	877768	129409	211	2762	4620	89785	94600	706	88	563	115794	10409	40813	2498	1055867 92

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, dans le **comté de Saguenay,**

SUBDIVISION DE GODBOUT

Quartier.	Navires et bateaux de pêche. Navires. Nombre.	Navires. Tonnage.	Navires. Valeur.	Navires. Hommes.	Bateaux. Nombre.	Bateaux. Valeur.	Bateaux. Hommes.	Matériel de pêche. Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Rets à pièges. Nombre.	Rets à pièges. Valeur.	Nasses. Nombre.	Nasses. Valeur.	Seines. Nombre.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.
			$			$			$		$		$			$
Pointe aux Outardes	1	10	300	4	3	60	6	300	105			3	60			
Manicouagan	1	12	350	3	2	150	4	300	75							
Godbout					17	340	19	1500	1500					4	300	300
Pointe des Monts					5	100	5	750	750	1	300			1	100	90
Baie de la Trinité					12	240	12	1025	1025							
Iles du Caribou	3	46	1800	6	28	560	29	1625	1625					1	60	40
Ile aux Œufs					10	425	19	300	250					1	40	30
Pointe aux Anglais					37	740	55	2000	1900					1	45	45
Pentecôte					15	300	21	300	200							
Cailles Rouges					7	150	14	210	175					1	45	50
Totaux	5	68	2450	13	136	3065	184	8310	7605	1	300	3	60	9	590	555
SUBDIVISION DE MOISIE																
Jambons	2	51	700	8	13	380	12	398	295					1	175	300
Sainte-Marguerite					2	75	5	790	1200					1	40	20
Sept-Iles	3	55	1700	10	24	945	40	1315	1243					4	180	185
Moisie	2	73	800	8	28	1475	56	5525	4800					5	250	550
Pointe au Cormoran	1	19	400	3	2	25	2	75	50							
Pigou	1	14	300	2	4	200	8	150	130					1	25	40
Totaux	9	212	3900	31	73	3100	123	8253	7718					12	670	1095
SUBDIVISION DE MINGAN																
Petite Rivière					11	550	25							1	60	100
Chaloupe					9	400	19	350	160					1	40	80
Sheldrake					42	2495	84	400	200	2	700			1	50	90
Rivière du Tonnerre	1	61	1500	4	134	3500	300	300	150	4	1300			4	256	400
Dock					27	1600	50							1	70	70
Ridge Point					23	1500	50							1	50	90
Jupitagan					3	150	6	300	200					1	30	50
Magpie					125	3400	280	300	200					3	200	400
Saint-Jean					108	3200	160	1500	1500					2	180	350
Longue Pointe					15	550	35	200	100					1	150	200
Mingan					2	140	4	200	200							
Romaine					1	40	1	60	50							
Pointe aux Esquimaux	17	682	15300	120	140	3000	210	1500	1000					17	1200	2500
La Corneille					2	100	2	200	150							
Totaux	18	743	16800	124	642	20625	1226	5310	3910	6	2000			33	2286	4330

du nombre d'hommes employés, des espèces et quantités de poisson, etc., province de Québec, pour l'année 1893.

(Manicouagan à Jambons).

Espèces de poisson.											Produits du poisson.				
Saumon, salé, barils.	Saumon, frais dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Morue, sèche, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Truite, barils.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais.	Valeur totale.
															$ cts.
....	....	15	1000	....	....	....	....	....	10000	....	255	85	....	40	815 75
....	....	35	....	....	....	....	....	....	1200	....	330	110	....	10	492 00
5	20540	207	....	9	250	....	750	1200	....	....	1435	237	60	....	7525 75
....	7502	60	....	1	36	....	....	1000	....	....	1406	274	59	....	3039 80
....	17679	38	....	....	220	....	300	3350	....	....	230	2	15	....	5178 80
....	21920	69	....	1	665	5	....	4450	....	....	685	5	100	....	8626 25
....	....	188	....	....	633	....	300	1300	....	....	633	....	20	....	4137 70
....	8853	540	....	....	1436	15	....	5950	....	....	1436	....	130	50	12202 00
....	....	35	....	....	340	2	600	1800	....	....	340	....	15	....	2106 00
....	5228	30	....	....	242	....	150	900	....	....	293	17	15	5	2538 05
5	81722	1217	1000	11	3822	22	2100	19950	11200	....	7043	730	414	105	46662 10

(Jambons à Pigou).

Saumon, salé, barils.	Saumon, frais dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Morue, sèche, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Truite, barils.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais.	Valeur totale.
....	....	187	5000	....	1658	4	....	1600	....	15	325	6	120	12	9001 00
....	8613	....	....	....	200	....	400	....	....	....	80	....	30	....	2739 60
....	14594	37	....	....	1501	4	....	7000	....	30	1755	143	700	50	12685 55
....	131403	12	....	....	3360	3	1600	9200	....	20	2260	38	1000	60	45146 10
....	....	4	....	....	50	....	....	....	....	5	30	....	20	....	310 00
....	....	....	....	....	165	....	....	800	....	10	120	4	50	5	1003 00
....	154610	240	5000	....	6934	11	2000	18600	....	80	4570	191	1920	127	70885 25

(Pigou à Watsheeshoo).

Saumon, salé, barils.	Saumon, frais dans la glace, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, fumé, liv.	Maquereau, salé, brls.	Morue, sèche, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Truite, barils.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Huile de poisson, galls.	Peaux de loup-marin.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais.	Valeur totale.
1	....	....	....	....	800	....	....	1500	....	....	500	....	350	60	4521 00
2	....	....	....	....	240	....	....	800	....	....	160	....	120	20	1446 00
4	....	....	....	....	7424	....	....	500	....	....	4550	....	500	145	36164 50
3	....	....	....	....	5000	....	....	800	....	....	3670	....	700	150	25221 00
....	....	....	....	....	2500	....	....	2000	....	....	2000	....	1700	100	14850 00
....	....	....	....	....	2000	....	....	1500	....	....	1500	....	650	80	10765 00
6	....	....	....	....	300	....	....	1100	....	....	200	....	100	30	1801 00
44	....	250	....	....	7600	....	....	180	....	....	5000	....	3000	300	42697 00
....	40000	....	....	....	5000	....	....	800	....	....	3670	....	2500	500	36048 00
19	....	....	....	....	1740	....	....	1500	....	....	875	40	900	150	10109 00
22	3200	....	....	....	15	....	200	....	....	....	510	150	5	....	1478 50
20	....	....	....	....	15	....	600	....	....	....	10	....	5	....	459 00
....	....	320	....	....	5000	....	....	2500	....	....	15690	4120	4000	....	41616 00
5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	60	20	....	....	129 00
126	43200	570	....	....	37634	....	800	13180	....	....	38395	4330	14530	1535	227305 00

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux,

SUBDIVISION DE NATASHQUAN

Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel			
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$
Watsheeshoo	....	....	.....	....	2	30	3	100	50	...	....
Nabisippi	....	..	....	....	1	20	2	200	70	....	....
Agwanus	1	17	300	6	15	800	32	500	150	....	....
Ile à Michon	....	....	......	....	9	360	18	100	50	....	....
Havre Natashquan	....	....	......	....	38	2,280	80	160	80	....	....
Petite Natashquan	3	70	900	18	22	1,200	50	1,300	480	....	....
Rivière Natashquan	...	....	......	...	10	180	20	2,200	760	....	....
Kegashka	....	....	.. ..	....	5	100	7	500	400	....	....
Romaine	....	....	.....	...	8	350	12	800	400	.. .	....
Totaux	4	87	1,200	24	110	5,320	224	5,860	2,440	....	....

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN

Quartier.	Navires: Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux: Nombre.	Valeur.	Hommes.	Rets à mailler: Brasses.	Valeur.	Rets à pièges: Nombre.	Valeur.
Baie du Loup	....	....	.....	....	4	110	4	150	150	....	....
Rièvre Etamamiu	....	....	.....	.. .	1	10	2	200	300	.. .	....
Pointe à Mourier	....	....	......	....	1	75	2	150	100	....	......
Harrington	....	....	......	...	37	865	45	480	388	5	1,050
Petite Meccatina } Tête de la Baleine }	....	....	....	...	20	448	22	520	460	3	730
Baie du Mouton	....	....	......	....	33	810	39	360	257	6	1,500
Grande Meccatina	....	....	......	....	4	100	5	100	128	2	500
La Tabatière	....	..	......	....	8	200	9	412	361	1	350
Ile Grande Meccatina	....	...	....	....	5	300	2	250	250	....	....
Kikapoe	....	....	......	....	3	80	3	424	288	...	......
Tête de la Baleine, Est	....	...	......	....	4	55	4	548	382	....	....
Saint-Augustin	....	....	......	....	4	80	7	400	300	....	....
Ile de Sable	....	....	......	....	3	65	3	351	330	....	....
Caucasippi	....	....	......	....	3	48	3	391	280	....	....
Pointe à Giroux	....	..	......	....	1	12	1	150	75	....	....
L'Anse au Portage	....	....	......	....	1	40	2	180	175	....	......
Canso	....	....	.....	.. .	1	36	1	150	150	...	....
Chicatica	....	...	.....	....	4	100	7	117	100	1	300
Totaux	....	....	..	....	137	3,434	161	5,333	4,474	18	4,430

rets, etc., dans le comté de Saguenay, etc.—*Suite.*

(Watsheeshoo à Coacoashoo).

De pêche. Seines. Nombre.	Brasses.	Valeur.	Espèces de poisson. Saumon salé, brls.	Hareng salé, brls.	Homard, conserves en boîtes, liv.	Morue sèche, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Moules, brls.	Produits du poisson. Huile de poisson, gallons.	Peaux de phoque, nombre.	Poisson employé c. boitte, brls.	Valeur totale.
		$											$ cts.
....	.....	......	......	.....	2,880	....	..	......	....	....	....	.... ..	403 20
. ..	. ...	. ....	24	.....	.....	....	200	...	...	....	....	....	404 00
2	50	60	34	......	......	940	300	700	....	800	....	150	5,419 00
1	30	25	16	......	.....	800	......	600	....	650	....	110	4,341 00
4	130	75	1	25	......	2,600	......	1,200	...	2,000	....	450	13,423 50
3	90	60	41	250	......	1,600	......	1,000	12	7,230	887	260	13,531 75
....	.....	.....	172	15	.....	115	600	200	....	110	......	30	3 506 00
1	30	20	12	30	. ...	175	700	......	....	240	34	30	1,368 00
....	......	......	34	.... .	.....	....	800	. .	....	150	50	....	746 50
11	330	240	334	320	2,880	6,230	2,600	3,700	12	11,180	971	1,030	43,142 95

(Coacoachoo à Chicatica).

....	......	.. . .	3	....	......	266	.. ...	......	....	300	20	50	1,465 00
....	......	.....	24	.....	....	....	......	......	....	....	....	....	384 00
....	.....	. . .	2	......	.....	....	.....	.....	...	250	50	....	194 50
6	1,800	500	1	.....	.... .	2,670	......	......	50	2,150	30	400	13,778 50
3	165	100	6	......	.....	2,300	......	.... .	....	3,400	306	350	12,713 50
7	2,000	550	9	....	......	3,220	......	......	...	3,350	70	350	16,586 50
2	300	150	1	......	. .	400	.. ..	......	....	390	18	50	2,069 50
2	480	150	12	......	.....	500	....	.....	....	7,000	1,336	75	7,024 50
....	.....	.....	5	. .	......	75	......	......	....	800	150	10	940 00
....	.....	......	16	.....	.....	10	... .	......	....	1,000	200	....	951 00
....	.....	......	18	......	. ...	20	.....	......	....	15	....	5	391 50
....	......	......	16	....	... .	300	......	.....	....	750	100	60	2,121 00
....	....	.....	4	....	......	150	......	......	....	130	....	30	836 00
....	......	.....	12	......	.. ..	....	....	......	....	....	....	....	192 00
....	.. .	.....	4	......	.. . .	75	.. ...	......	....	50	....	15	444 00
....	......	.....	8	.....	...	120	......	. ..	....	100	....	30	753 00
...	. .	.....	3	......	... .	20	.....	......	....	15	....	5	151 50
1	75	30	4	......	.... .	350	.. .	......	....	300	....	65	1,856 50
21	4,820	1,480	148	. .. .	.....	10,476	......	......	50	20,000	2,280	1,495	62,852 50

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux,

SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE

Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.						
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler		Rets à pièges		Seines.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
			$			$			$		$.			$
Anse du Taureau	....	....	....	....	6	180	6	520	260	....	....	....	....	....
Baie du Rocher	....	....	....	....	12	300	20	300	150	2	400	1	100	50
Ile au Chien	....	....	....	....	12	400	8	800	400	....	....	....	....	....
Ile du Vieux Fort	....	....	....	....	22	680	58	800	400	2	400	2	110	70
Ile Brûlée	....	....	....	....	20	1000	30	1500	750	2	400	....	....	....
Bonne Espérance	1	40	600	4	80	4000	80	1500	750	4	800	8	2000	2460
Ile au Pigeon	....	....	....	....	18	1000	24	300	150	2	500	2	700	750
Pointe au Bâton	....	....	....	....	8	400	8	600	300	1	200	....	....	....
Baie au Saumon	....	....	....	....	70	4000	80	300	150	3	600	6	820	940
Petite Pêcherie	....	....	....	....	4	150	3	200	100	....	....	....	....	....
Cinq-Lieues	....	....	....	....	6	200	8	600	300	1	100	....	....	....
Baie du Milieu	....	....	....	....	30	1600	50	200	100	2	400	5	1200	870
Belles Amours	....	....	....	....	3	90	2	200	100	....	....	....	....	....
Baie Bradore	....	....	....	....	30	1000	50	2000	1000	3	600	4	1000	800
Longue Pointe	....	....	....	....	20	800	40	2000	1000	2	400	....	....	....
Ile Verte	....	....	....	....	50	4000	100	1000	500	1	300	11	2100	2550
Blancs Sablons	....	....	....	....	5	300	10	200	100	....	....	....	....	....
Totaux	1	40	600	4	396	20100	577	13020	6510	25	5100	39	8030	8490

SUBDIVISION

Quartier.	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.
Baie au Renard	....	....	....	....	14	700	16	700	300	....	....	1	200	75
Rivière au Saumon	....	....	....	....	12	240	20	250	200	....	....	....	....	....
Mauzerolle	....	....	....	....	10	300	18	200	150	....	....	....	....	....
Baie du Capelan	....	....	....	....	10	300	15	300	200	....	....	....	....	....
Anse Macdonald	....	....	....	....	20	600	40	500	300	....	....	....	....	....
Baie des Anglais	....	....	....	....	18	360	20	500	300	....	....	....	....	....
Anse aux Fraises	....	....	....	....	20	300	25	350	200	....	....	....	....	....
Shallop Creek	....	....	....	....	3	100	2	250	200	....	....	....	....	....
Pointe aux Oies	....	....	....	....	10	150	20	100	100	....	....	....	....	....
Pointe au Cormoran	....	....	....	....	12	240	30	100	100	....	....	....	....	....
Totaux	....	....	....	....	129	3290	206	3250	2050	....	....	1	200	75

matériel de pêche, etc., dans le **comté du Saguenay**, etc.—*Suite.*

(Chicatica à Blancs Sablons).

Espèces de poisson.								Produits du poisson.					
Saumon, salé, barils.	Hareng, salé, barils.	Homard, en boîtes, liv.	Morue, sèche, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Achigan, liv.	Huile de poisson, gallons.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, barils.	Guano de poisson, tonx.	Valeur.
													$ cts.
...	...	...	100	800	...	...	...	100	40	12	...	...	638 00
...	...	...	500	800	...	...	...	280	15	210	...	...	2,775 75
20	...	...	300	1400	...	...	...	800	160	40	...	...	2,390 00
...	...	...	1000	1200	...	...	...	1150	90	150	...	...	5,417 50
...	...	...	1700	...	...	...	...	1500	40	500	...	...	9,050 00
60	...	...	8000	3600	...	...	...	6000	...	1400	...	...	41,820 00
...	...	...	1500	...	...	...	...	1300	30	260	...	...	7,697 50
...	...	...	1000	800	...	...	...	850	30	30	...	...	5,002 50
...	...	...	3500	...	...	...	...	2000	...	1200	...	...	18,350 00
18	...	...	100	...	...	...	...	260	40	15	...	...	914 50
...	...	...	100	...	...	...	...	1060	160	15	...	...	1,096 50
...	...	...	2000	...	...	...	...	1200	...	750	...	...	10,605 00
...	...	...	50	...	...	...	...	60	10	10	...	...	276 50
...	...	...	2500	...	...	...	...	3000	300	600	...	...	13,725 00
...	...	...	2500	...	...	...	...	3400	350	500	...	...	13,797 50
...	...	...	3000	...	...	...	...	4000	400	550	...	...	16,425 00
...	...	...	300	...	...	...	...	1200	200	15	...	...	2,102 50
98	...	...	28150	8600	...	...	...	28160	1865	6257	...	...	152,083 75

D'ANTICOSTI.

2	50	...	210	500	350	...	...	195	15	50	...	...	1,458 75
7	25	45000	...	300	...	...	...	477	137	100	...	...	7,066 55
...	110	...	515	...	1000	...	...	257	...	100	...	...	3,165 30
...	135	12500	500	...	750	...	...	250	...	200	...	...	5,082 50
4	300	...	1500	350	2000	...	...	780	20	250	...	...	9,111 00
...	100	...	430	...	1500	...	...	275	50	100	200	...	2,957 50
...	100	...	475	...	1500	...	...	287	30	100	200	...	3,139 80
12	...	...	...	400	...	...	...	50	10	...	...	...	264 50
...	...	50000	...	...	...	...	...	...	...	100	...	...	7,150 00
...	...	75000	...	...		...	...	...	...	100	...	...	10,650 00
25	820	182500	3630	1550	7100	...	...	2571	262	1100	400	...	50,045 90

Statistique du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, etc., dans le **comté de Saguenay** et le **quartier du Golfe**, pour l'année 1893.

Quartier.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.									Espèces de poisson.					
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Rets à pièges.		Nasses.		Seines.			Saumon.			Hareng.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Brasses.	Valeur.	Salé, barils.	Frais, sur la glace, liv.	En boîtes, liv.	Salé, barils.	Frais ou gelé, liv.	Fumé, liv.
Subdivisions.			$			$			$		$		$			$						
Godbout	5	68	2450	13	136	3065	184	8310	7605	1	300	3	60	9	590	555	5	81722	...	1217	...	1000
Moisies	9	212	3900	31	73	3100	123	8253	7718	...	...	...	...	12	670	1095	...	154610	...	240	...	5000
Mingan	18	743	16800	124	642	20625	1226	5310	3910	6	2000	...	...	33	2286	4330	126	43200	...	570	...	...
Natashgnan	4	87	1200	24	110	5320	224	5860	2440	...	...	...	...	11	330	240	334	...	...	320	...	...
Saint-Augustin	...	...	...	...	137	3434	161	5333	4474	18	4430	...	...	21	4820	1480	148	...	...	...	...	...
Bonne-Espérance	1	40	600	4	396	20100	577	13020	6510	25	5100	...	...	39	8030	8490	98	...	...	...	...	...
Anticosti	...	...	...	...	129	3290	206	3250	2050	...	...	...	...	1	200	75	25	...	...	820	...	...
Total	37	1150	24950	196	1623	58934	2701	49336	34707	50	11830	3	60	126	16926	16265	736	279532	...	3167	...	6000

TOTAL POUR LE QUARTIER DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.

Quartier.	Navires Nombre.	Navires Tonnage.	Navires Valeur.	Navires Hommes.	Bateaux Nombre.	Bateaux Valeur.	Bateaux Hommes.	Rets à mailler Brasses.	Rets à mailler Valeur.	Rets à pièges Nombre.	Rets à pièges Valeur.	Nasses Nombre.	Nasses Valeur.	Seines Nombre.	Seines Brasses.	Seines Valeur.	Saumon Salé, barils.	Saumon Frais, sur la glace, liv.	Saumon En boîtes, liv.	Hareng Salé, barils.	Hareng Frais ou gelé, liv.	Hareng Fumé, liv.
Comté de Bonaventure	2	35	500	6	1387	24328	2042	46882	26981	45	2250	...	...	231	5937	5001	...	133791	...	6421	8400	35400
" Gaspé	20	908	25100	185	2759	83387	4389	103556	56720	2	600	...	...	121	5414	7100	5	80257	16500	14421	82000	...
" Saguenay	37	1150	24950	196	1623	58934	2701	49336	34707	50	11830	3	60	126	16926	16265	736	279532	...	3167	...	6000
Total	59	2093	50550	387	5769	166649	9132	199774	118408	97	14680	3	60	478	28277	28366	741	493580	16500	24009	90400	41400

Statistique du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, etc., dans le **comté de Saguenay** et le **quartier du Golfe**, pour l'année 1893.

Quartier.	Espèces de poisson.														Produits du poisson.				Valeur totale.
	Maquereau.		Homard.		Morue.														
	Salé, brls.	Frais ou conserves en boîtes, liv.	Conserves en boîtes, liv.	Vivant ou frais, ton'x.	Séchée, qtx.	Langues et noues, liv.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Anguilles, brls.	Petite morue, liv.	Huile de poisson, gallons.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson empl. comme boitte, brls	Poisson empl. comme engrais, brls.	
Subdivisions.																			$ cts.
Godbout	11	.....	.....	....	3822	22	.....	.....	2100	19950	11200	.....	.....	.....	7043	730	414	105	46,662 10
Moisie	.....	.....	.....	....	6934	11	.....	.....	2000	18600	.....	80	.....	....	4570	191	1920	127	70,885 25
Mingan	.....	.....	.....	....	37634	.....	.....	..	800	13180	.....	.....	.....	....	38395	4330	14530	1535	227,305 00
Natashquan	.....	.....	2880	....	6230	.....	.....	.....	2600	3700	.....	12	.....	.....	11180	971	1030	..	43,142 95
Saint-Augustin	.....	.....	.....	....	10476	.....	.....	.....	.....	.....	....	50	.....	.....	20000	2280	1495	.....	62,852 50
Bonne-Espérance	.....	.....	.....	....	28150	.....	.....	....	8606	.....	....	.....	.....	.....	28160	1865	6257	.....	152,083 75
Anticosti	.....	.....	182500	....	3630	.....	.....	.....	1550	7100	.....	...	.....	....	2571	262	1100	400	50,045 90
Total	11	.....	185380	....	96876	33	...	.....	17650	62530	11200	142	....	....	111919	10629	26746	2167	652,977 45

TOTAL POUR LE QUARTIER DU GOLFE—PROVINCE DE QUÉBEC.

Quartier.	Maquereau salé, brls.	Maquereau frais ou conserves en boîtes, liv.	Homard conserves en boîtes, liv.	Homard vivant ou frais, ton'x.	Morue séchée, qtx.	Langues et noues, liv.	Merluche, séchée, qtx.	Egrefin, qtx.	Truite, liv.	Flétan, liv.	Eperlan, liv.	Moules, brls.	Anguilles, brls.	Petite morue, liv.	Huile de poisson, gallons.	Peaux de loup-marin, nombre.	Poisson empl. comme boitte, brls	Poisson empl. comme engrais, brls.	Valeur totale.
Comté de Bonaventure	90	2600	133986	2	18609	9	150	160	2000	1300	125724	560	45	72600	11766	...	6913	87286	233,910 34
do Gaspé	8114	4500	877768	....	129409	211	...	2762	4620	89785	94600	706	88	563	115794	10409	40813	2498	1,055,867 92
do Saguenay	11	.....	185380	....	96876	33	.....	....	17650	62530	11200	142	.....	.....	111919	10629	26746	2167	652,977 45
Total	8215	7100	1197134	2	244894	253	150	2922	24270	153615	231524	1408	133	73163	239479	21038	74472	91951	1,942,755 71

RÉCAPITULATION.

PRODUIT et valeur des pêches du quartier du golfe, province de Québec, pour l'année 1893.

Description.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, salé	brls.	741	16 00	11,856 00
do frais dans la glace	liv.	493,580	0 20	98,716 00
do en boîtes	do	16,500	0 15	2,475 00
Hareng, salé	brls.	24,009	4 50	108,040 50
do frais	liv.	90,400	0 01	904 00
do fumé	do	41,400	0 02	828 00
Maquereau, salé	brls.	8,215	14 00	115,010 00
do frais	liv.	7,100	0 12	852 00
Homard, en boîtes	do	1,197,134	0 14	167,598 76
do frais	ton'x.	2	40 00	80 00
Morue, salée	qtx.	244,894	4 50	1,102,023 00
do langues et noues	brls.	253	10 00	2,530 00
Merluche, séchée	qtx.	150	3 00	450 00
Egrefin, séché	do	2,922	3 50	10,227 00
Truite	liv.	24,270	0 10	2,427 00
Flétan	do	153,615	0 10	15,361 50
Eperlan	do	231,524	0 05	11,576 20
Moules	brls.	1,408	5 00	7,040 00
Anguille	do	133	10 00	1,330 00
Petite morue	liv.	73,163	0 05	3,658 15
Huile de poisson	galls.	239,479	0 40	95,791 60
Peaux de loup-marin	pièces.	21,038	1 25	26,297 50
Poisson employé comme boitte	brls.	74,472	1 50	111,708 00
do do engrais	do	91,951	0 50	45,975 50
Valeur totale pour 1893				1,942,755 71
do do 1892				1,915,954 36
Augmentation pour 1893				26,801 35

Marine et Pêcheries.

STATISTIQUE indiquant le nombre d'hommes, les quantité et valeur du matériel employé dans les pêches du quartier du golfe, saison de 1893.

Description.	Valeur.	
	$	cts.
59 navires de 2,093 tonneaux, manœuvrés par 387 hommes	50,550	00
5,769 bateaux, montés par 9,132 hommes	166,649	00
199,744 brasses de rets à mailler	118,408	00
97 trappes et rets à poche pour éperlan	14,680	00
3 nasses	60	00
478 seines de 28,277 brasses	28,366	00
62 fabriques de conserves de homard employant 1,332 personnes	33,450	00
73,630 trappes à homard avec lignes traînantes, etc.	40,640	00
104 congélateurs et glacières	8,060	00
805 boucans, etc	163,060	00
162 jetées et quais (privés)	18,180	00
802 lignes traînantes	7,170	00
Valeur totale	649,273	00

STATISTIQUE DES PÊCHES DE LA PROVINCE DE QUÉ

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux de pêche et rets, du nombre sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, depuis Cap-

Numéro.	Pêches, où situées.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	Espèces de rets employés.				
					Rets à mailler.			Pêches à anguille et en fascines.	
		Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$				$		$
1	Capucins	14	210	25	9	180	135	......	......
2	Mechins	40	600	76	49	1125	900	......	......
3	Grosses Roches	11	165	22	13	260	195	......	......
4	Sainte-Félicité	36	540	61	32	650	495	6	120
5	Matane	9	135	18	14	360	305	12	240
6	Rivière Blanche	14	210	28	17	340	255	1	20
7	Baie Sableuse	....	....	15	10	80	24	5	100
8	Métis	......	......	7	......	......	......	7	140
9	Sainte-Flavie	......	......	8	......	......	......	8	160
10	Sainte-Luce	......	......	17	1	75	15	16	320
11	Sainte-Anne	......	......	11	......	......	......	11	220
12	Rimouski	..	......	10	......	......	......	10	200
13	Sacré-Cœur	......	......	10	......	......	......	10	200
14	Bic	......	......	10	......	......	......	10	200
15	Saint-Fabien	......	......	4	......	......	......	4	80
16	Saint-Simon	....	...	4	4	75	15	......	......
17	Eaux de l'intérieur du comté de Rimouski	......	......	......	......	......	......	......	......
18	do do Témiscouata	......	......	......	......	......	......	......	......
19	Notre-Dame des Sept Douleurs	12	1700	40	...	....	....	20	2000
20	Ile aux Pommes	1	100	2	......	....	......	1	75
21	Trois-Pistoles	2	200	10	......	......	......	6	550
22	Ile Verte	9	1100	28	......	......	......	17	1075
23	Cacouna	......	......	12	......	....	..	12	1000
24	Rivière-du-Loup	1	150	8	3	60	120	7	550
25	Sainte-André	......	......	23	......	......	......	38	1670
26	Kamouraska	......	......	4	......	......	......	11	707
27	Saint-Denis	......	......	11	11	1285	514	11	400
28	Rivière-Ouelle	......	......	42	42	4020	1608	43	1940
29	Sainte-Anne de la Pocatière	....	......	23	1	85	34	22	580
30	Eaux de l'intérieur du comté de L'Islet	....	......	......	......	......	......	......	......
31	Saint-Roch	......	......	40	......	......	......	40	3150
32	Saint-Jean	......	......	50	......	......	......	50	3860
33	L'Islet	......	......	42	....	......	......	51	4080
34	Cap Saint-Ignace	....	......	16	......	......	....	16	1100
35	Ile aux Grues	......	......	24	......	......	......	24	2400
36	Saint-Thomas	1	12	21	......	...	......	21	1760
37	Berthier	4	40	20	......	......	......	21	2550
38	Saint-Valier	6	170	2	......	......	......	2	4000
39	Saint-Michel	5	55	5	....	....	......	5	2800
40	Beaumont	9	240	4	......	......	......	4	2700
41	Pointe-Lévis	11	400	11	....	....	......	6	3050
	Totaux	185	6027	764	206	8595	4615	528	43997

* Dans tout le district de Matane il y avait 1,364 brls de morue, évalués à $6,138, et 7,500 livres de flétan, $750 ; total, $6,888.

BEC, NON COMPRIS CELLES DU GOLFE SAINT-LAURENT.

d'hommes employés du rendement et de la valeur et des espèces de poisson, etc., **Chatte** jusqu'à la **Pointe-Lévis**, pendant l'année 1893.

Espèces de poisson.									Poisson commun et petit poisson, brls.	Poisson pour engrais, brls.	Valeur.	Numéro.
Saumon, liv.	Truite, liv.	Alose, liv.	Hareng, brls.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Sardines, brls.	Poisson blanc, liv.	Doré, liv.			$ cts.	
											*6,888 00	
...	...	...	100	...	...	...	...	...	...	...	450 00	1
8830	...	...	470	...	...	...	...	...	...	...	3,881 00	2
...	...	...	175	...	...	...	...	...	...	...	787 50	3
375	200	...	550	...	...	...	...	...	...	50	2,595 00	4
6570	3000	...	890	...	...	600	...	...	...	300	7,569 00	5
...	...	...	300	...	...	...	...	...	...	...	1,350 00	6
375	...	...	160	...	...	60	...	...	...	100	1,025 00	7
2625	...	...	280	...	...	1240	...	...	...	...	5,505 00	8
150	...	...	150	...	...	40	...	...	...	25	837 50	9
4500	...	...	500	...	...	800	...	...	...	100	5,600 00	10
3675	...	...	90	...	...	400	...	...	...	50	2,365 00	11
1015	...	...	100	800	...	315	...	...	...	...	1,646 00	12
1500	...	...	100	...	...	200	...	...	...	...	1,350 00	13
1600	...	...	100	...	...	250	...	...	...	...	1,520 00	14
500	...	...	100	1400	...	100	...	...	...	...	934 00	15
750	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	150 00	16
200	12500	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1,290 00	17
...	11500	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1,150 00	18
460	...	5500	355	...	200	260	...	...	200	25	3,424 00	19
30	...	...	4	...	...	...	...	...	20	...	84 00	20
300	...	50	60	...	200	50	...	...	300	60	1,425 00	21
312	...	50	44	600	1250	20	...	...	100	40	754 40	22
1980	...	1000	100	300	400	100	...	...	60	40	1,448 00	23
900	...	120	200	150	400	...	...	...	50	10	1,275 20	24
30	...	...	11	5750	860	74	...	...	5	12	695 10	25
300	...	3500	...	1755	4600	148	...	...	...	20	1,109 30	26
4500	...	4300	...	9860	120	14	...	...	...	...	†1,798 40	27
...	...	2500	...	39700	200	34	...	...	...	15	4,957 50	28
...	...	650	...	16425	25960	...	...	...	...	120	2,642 10	29
...	7000	...	...	...	...	...	...	...	...	...	700 00	30
...	...	...	...	20225	...	...	...	...	125	125	1,651 00	31
...	...	...	...	50300	...	...	...	...	135	135	3,490 50	32
...	...	...	...	39005	...	...	...	...	128	128	2,788 30	33
...	...	...	...	4800	8150	...	1800	1000	29	...	1,058 00	34
...	...	...	...	87400	...	...	...	...	28	...	5,328 00	35
...	...	800	...	15800	4400	...	7854	1000	37	...	2,049 32	36
290	...	3680	...	25430	2100	...	12200	1100	17	...	3,012 60	37
1630	...	8400	...	24000	3260	...	32400	2450	18	...	5,230 50	38
619	...	6750	...	20200	2800	...	5148	520	21	...	2,409 64	39
1110	...	14400	...	7600	3000	...	10700	1000	19	...	2,685 00	40
1120	...	6950	...	18400	1800	...	8000	1270	25	...	2,631 50	41
46246	34200	58650	4839	389900	59700	4705	78102	8340	1317	1355	99,540 36	

† Dans le montant du n° 28 la valeur des marsouins est comprise.

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des rets, ainsi que le
Laurent, depuis Québec jusqu'à

Numéro.	Pêches, où situées.	Bateaux de pêche.		Nombre de pêcheurs.	Matériel de pêche.				
					Rets à mailler.			Pêches en fascines et à l'anguille.	
		Nombre.	Brasses.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
	Ile d'Orléans.		$				$		$
1	Saint-Laurent	......	......	6	6	2100	1520	......	......
2	Saint-Jean	......	......	9	6	920	635	3	400
3	Saint-François (côté sud)	......	......	16	......	......	......	16	1292
4	Argentenay	......	......	9	......	......	......	9	510
5	Saint-François (côté nord)	......	......	6	......	......	......	6	200
6	Sainte-Famille	......	......	12	2	520	600	10	380
7	Saint-Pierre	......	......	6	6	1320	1200	......	......
8	Sainte-Pétronille	......	......	1	1	220	200	......	......
	Côte nord.								
9	Château-Richer	......	......	4	1	250	200	3	62
10	Sainte-Anne	......	......	5	......	......	......	5	120
11	Saint-Joachim	......	......	23	......	......	......	23	2156
12	Iles Madame et aux Réaux	......	......	3	......	......	......	3	300
13	Saint-Siméon	......	......	7	1	80	17	6	60
14	Saint-Fidèle	......	......	8	1	70	15	7	70
15	Malbaie	......	......	19	1	90	16	18	120
16	Baie Saint-Paul et lacs environnant du comté de Charlevoix	......	......	13	......	......	......	13	80
17	Ile aux Coudres	......	......	30	......	......	......	50	250
18	Les Eboulements	......	......	25	......	......	......	35	230
19	Ste-Irénée	......	......	16	......	......	......	16	130
	Division du Saguenay.								
20	Eaux intérieures	......	......	......	......	......	......	......	......
21	Saint-Firmin	6	90	6	......	......	......	6	120
22	Tadoussac	3	165	6	3	430	430	1	25
23	Bergeronnes	3	60	3	3	350	350	......	......
24	Bon Désir	1	20	2	1	50	50	1	20
25	Escoumains	8	120	8	4	400	400	4	80
26	Sault-au-Mouton	3	45	5	......	......	......	5	100
27	Mille-Vaches	8	75	8	1	60	60	7	140
28	Portneuf	4	60	4	3	150	150	1	20
29	Sault-au-Cauchon	1	20	1	1	100	100	......	......
30	Islet Jérémie	3	60	3	3	150	150	1	20
31	Bersimis	1	20	1	1	75	75	1	20
32	*Division du lac Saint-Jean*†	......	......	150	......	......	......	......	......
	Totaux	41	735	165	45	7335	6168	250	6905

† Estimé.

rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., sur la rive nord du fleuve Saint-Bersimis, pendant l'année 1893.

Espèces de poisson.													Valeur.	Numéro.
Saumon, liv.	Truite, liv.	Alose, liv.	Hareng, brls.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Sardines, brls.	Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Poisson commun et petit poisson, brls.	Poisson pour engrais, brls.	Marsouins, nombre.	Huile, gallons.	$ cts.	
1144	....	7000	....	25200	....	....	4560	1464	....	....	....	....	2,598 80	1
1016	....	5500	....	34800	....	....	6600	1740	....	....	....	....	3,236 20	2
....	....	....	....	27100	....	....	....	....	....	....	....	....	1,626 00	3
....	....	....	....	14700	....	....	....	....	....	....	....	....	882 00	4
....	....	....	....	2800	400	....	2328	744	33	....	....	....	514 44	5
64	....	500	....	13400	3200	....	9360	2760	76	....	....	....	2,153 60	6
256	....	1150	....	24600	200	....	7920	2520	....	....	....	....	2,367 80	7
16	....	100	....	4000	....	....	600	180	....	....	....	....	306 20	8
16	....	80	....	4700	3000	....	5520	1620	38	....	....	....	1,106 60	9
....	....	....	....	3300	....	....	960	360	....	....	....	....	292 80	10
....	....	....	....	35000	....	....	....	....	....	....	....	....	2,100 00	11
....	....	....	....	12000	....	....	....	....	....	....	....	....	720 00	12
150	600	....	2	....	....	....	....	....	2	10	....	....	110 00	13
100	300	....	1	....	....	....	....	....	2	4	....	....	62 50	14
150	700	....	4	....	....	....	....	....	4	100	....	....	180 00	15
....	40000	....	....	13000	....	....	....	....	....	....	....	....	4,780 00	16
....	....	....	....	8000	....	....	....	....	5	....	....	....	495 00	17
....	....	....	....	2000	....	....	....	....	....	....	....	....	120 00	18
....	....	....	....	....	....	....	....	....	10	1	....	....	30 50	19
....	25000	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2,500 00	20
1200	....	....	20	....	....	5	....	....	....	200	45	2250	1.525 00	21
15160	5000	....	10	....	....	....	....	....	....	250	15	750	4,062 00	22
11300	2000	....	....	....	....	....	....	....	....	....	55	2750	3,780 00	23
1500	....	....	5	....	....	....	....	....	....	50	....	....	347 50	24
13680	....	....	25	....	....	10	....	....	....	600	40	2000	4,138 50	25
1000	....	....	45	....	....	10	....	....	....	250	....	....	557 50	26
5000	....	....	80	....	....	25	....	....	....	500	....	....	1,685 00	27
10500	1000	....	5	....	....	2	....	....	....	40	....	....	2,248 50	28
2440	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	488 00	29
3200	....	....	3	....	....	1	....	....	....	15	....	....	664 00	30
3800	....	....	3	....	....	2	....	....	....	25	....	....	792 00	31
....	10000	....	....	....	....	....	20000	50000	400	....	....	....	‡13,000 00	32
71692	84600	14330	203	224600	6800	55	57848	61388	470	2045	155	7750	59,470 44	

‡ Ajoutez 100,000 winnonish, 20,000 brochets.

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des bateaux et des dans le quartier s'étendant de Québec

Numéro.	Pêches, où situées.	Bateaux de pêche. Nombre.	Bateaux de pêche. Valeur.	Nombre de pêcheurs.	Espèces de rets employés. Rets à mailler. Nombre.	Rets à mailler. Brasses.	Rets à mailler. Valeur.	Seines. Brasses.	Seines. Valeur.	Pêches à l'anguille. Nombre.	Pêches à l'anguille. Valeur.
			$				$		$		$
1	Sherbrooke et Mégantic	...	...	100	...	...	...	...	...	...	...
2	Magog et Brome	...	...	30	...	...	...	...	...	...	...
3	Baie de Missisquoi	12	144	36	...	...	...	1000	500	...	...
4	Rivière Richelieu	75	950	102	...	...	...	3500	600	8	17000
5	Châteauguay	50	900	100	...	...	...	200	200	...	...
6	Beauharnois	50	750	102	26	298	312	450	360	...	...
7	Laprairie, y compris Montréal et ses environs	20	200	29	1	20	2	800	400	...	...
8	Comté de Verchères	...	...	164	1	30	20	620	550	...	...
9	Comté de Richelieu et riv. Saint-François	35	200	40	...	...	...	240	285	...	...
10	Comté et riv. Yamaska	67	300	114	...	...	...	510	380	8	150
11	Nicolet	38	200	47	7	114	11	520	300	38	65
12	Trois-Rivières	5	30	10	...	...	...	240	50	3	10
13	Berthier, Maskinongé et Montcalm	50	740	70	11	165	165	200	125	...	...
14	Terrebonne	45	270	90	9	135	20	190	190	9	50
15	Lac des Deux-Montagnes et l'île Perrot	14	125	26	50	700	150	...	...	15	20
16	Rivière Beaudet	...	...	8	1	20	10	110	75	...	...
17	Ottawa inférieure	14	224	15	50	540	345	...	...	...	...
18	Ottawa supérieure	34	338	34	150	1500	800	...	...	...	...
19	Lacs de la Gatineau	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Totaux	509	5371	1117	306	3522	1835	8580	4015	81	17295

rets, le nombre de pêcheurs, le rendement, la valeur et les espèces de poissons, etc., au haut de l'**Ottawa,** pendant l'année 1893.

Espèces de poisson.										Valeur Totale.	Numéro.
Truite, liv.	Alose, liv.	Anguilles, liv.	Esturgeon, liv.	Poisson, blanc, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun et petit poisson, liv.	$ cts.	
36400	10950	12700	8500	4600	20000	13500	43450	27400	31500	12,434 50	1
36000	500	1000	....	....	......	15500	5500	1000	94000	7,765 00	2
....	6250	....	....	....	......	....	29440	......	35200	2,903 00	3
....	....	43400	8800	500	500	500	2150	6000	152360	8,210 30	4
....	....	13000	35000	....	2000	35000	20000	15000	100000	9,850 00	5
....	....	37000	25900	....	3500	4800	9800	17200	110000	8,922 00	6
....	200	10000	8000	....	6000	8000	7000	10000	35000	3,832 00	7
....	700	14700	1600	....	200	870	3400	3500	14000	1,849 20	8
....	....	10000	550	....	150	350	2500	750	15500	1,290 50	9
....	....	4300	7750	....	4800	1745	6110	10600	185850	7,526 70	10
....	10900	16000	5600	450	1000	1200	1400	1600	120000	*5,868 00	11
15000	830	800	....	900	.....	.....	700	1000	1000	3,284 80	12
50000	200	2400	1500	2000	500	750	2100	3350	177000	11,063 50	13
35000	100	1500	800	....	900	2300	4300	3900	2300	4,315 00	14
....	....	2000	5200	....	5100	3000	8600	10200	30700	2,779 00	15
....	....	30000	10000	....	700	800	500	700	30000	3,450 00	16
1000	6000	2400	20000	2200	2600	800	6500	14250	48000	4,661 50	17
....	....	2230	2750	160	4550	4160	8800	14030	68250	4,023 20	18
90600	....	....	......	8600	......	11250	8500	45250	....	13,110 50	19
264000	36630	203430	141950	19410	52500	104525	170750	185730	1250660	117,138 70	

* 2,500 boisseaux de petite morue évalués à $1,500, compris dans e n° 11.

RÉCAPITULATION COMPARATIVE

De la quantité et de la valeur des différentes pêches depuis le **Cap Chatte** jusqu'à la **Pointe-Lévis**, en 1892 et 1893.

Espèces de poisson.		Prix pour 1893.	1892.		1893.	
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.
Saumon	liv.	0 20	32,774	6,554 80	46,246	9,249 20
Truite	"	0 10	32,800	3,280 00	34,200	3,420 00
Alose	"	0 06	78,854	4,731 24	58,650	3,519 00
Hareng	brls.	4 50	12,332	55,494 00	4,839	21,775 50
Anguille	liv.	0 06	461,330	27,679 80	389,900	23,394 00
Esturgeon	"	0 06	64,420	3,865 20	59,700	3,582 00
Sardine	brls.	3 00	4,150	12,450 00	4,705	14,115 00
Poisson blanc	liv.	0 08	78,102	6,248 16	78,102	6,248 16
Doré	"	0 05	8,340	417 00	8,340	417 00
Morue	brls.	....	328	1,312 00	1,364	6,138 00
Flétan	liv.	0 10	10,000	1,000 00	7,500	750 00
Commun et mêlé	brls.	3 00	8,642	25,926 00	1,317	3,951 00
Peaux de marsouins	nomb.	4 00	120	480 00	96	384 00
Huile de "	galls.	0 40	12,000	4,800 00	4,800	1,920 00
Poisson pour engrais	brls.	0 50	2,785	1,393 50	1,355	677 50
Valeur totale des pêcheries				155,631 70		99,540 36
Diminution						56,091 34

RÉCAPITULATION COMPARATIVE

De la quantité et de la valeur des différentes pêches, depuis **Québec** jusqu'à **Bersimis**, en 1892 et 1893.

Espèces de poisson.		Prix pour 1893.	1892.		1893.	
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.
Saumon	liv.	0 20	52,780	10,556 00	71,692	14,338 40
Truite	"	0 10	84,700	8,470 00	84,600	8,460 00
Alose	"	0 06	16,170	970 20	14,330	859 80
Hareng	brls.	4 50	104	468 00	203	913 50
Anguille	liv.	0 06	149,050	8,943 00	224,600	13,476 00
Esturgeon	"	0 06	6,600	396 00	6,800	408 00
Sardine	brls.	3 00	172	516 00	55	165 00
Poisson blanc	liv.	0 08	49,300	3,944 00	57,848	4,627 84
Doré	"	0 05	53,360	2,668 00	61,388	3,069 40
Brochet		....	20,000	1,000 00	20,000	1,000 00
Winnonish		....	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Poisson commun et mêlé	brls.	3 00	551	1,653 00	470	1,410 00
Peaux de marsouin	nomb.	4 00	142	568 00	155	620 00
Huile de "	galls.	0 40	7,100	2,840 00	7,750	3,100 00
Poisson pour engrais	brls.	0 50	2,211	1,105 50	2,045	1,022 50
Valeur totale des pêcheries				50,097 70		59,470 44
Augmentation						9,372 74

RÉCAPITULATION COMPARATIVE

De la quantité et de la valeur des différentes pêches, depuis Québec jusqu'à l'Ottawa supérieure, en 1892 et 1893.

Espèces de poisson.		Prix.	1892. Quantité.	1892. Valeur.	1893. Quantité.	1893. Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.
Truite	liv.	0 10	277,950	27,795 00	264,000	26,400 00
Alose	"	0 06	24,350	1,461 00	36,630	2,197 80
Anguille	"	0 06	204,925	12,295 50	203,430	12,205 80
Esturgeon	"	0 06	142,320	8,539 20	141,950	8,517 00
Poisson blanc	"	0 08	15,860	1,268 80	19,410	1,552 80
Maskinongé	"	0 06	52,450	3,147 00	52,500	3,150 00
Achigan	"	0 06	97,130	5,827 80	104,525	6,271 50
Doré	"	0 05	139,475	6,973 75	170,750	8,537 50
Brochet	"	0 05	193,645	9,682 25	185,730	9,286 50
Poisson mêlé	"	0 03	1,018,600	30,558 00	1,250,660	37,519 80
Petite morue	boiss.	0 60	15,000	7,500 00	2,500	1,500 00
Total, valeur des pêches				115,048 30		117,138 70
Augmentation						2,090 40

RÉCAPITULATION.

Rendement et valeur des pêches dans la province de Québec (*à l'exclusion du quartier du golfe*) pour 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur.
			$ cts.
Saumon	liv.	117,938	23,587 60
Truite	"	382,800	38,280 00
Alose	"	109,610	6,576 60
Hareng	brls.	5,042	22,689 00
Anguille	liv.	817,930	49,075 80
Esturgeon	"	208,450	12,507 00
Sardine	brls.	4,760	14,280 00
Poisson blanc	liv.	155,360	12,428 80
Maskinongé	"	52,500	3,150 00
Achigan	"	104,525	6,271 50
Doré	"	240,478	12,023 90
Brochet	"	205,730	10,286 50
Winnonish	"	100,000	6,000 00
Morue	brls.	1,364	6,138 00
Flétan	liv.	7,500	750 00
Petite morue	boiss.	2,500	1,500 00
Poisson mêlé	liv.	1,608,060	42,880 80
Peaux de marsouin	nomb.	251	1,004 00
Huile "	gall.	12,550	5,020 00
Poisson pour engrais	brls.	3,400	1,700 00
Total en 1893			276,149 50
" 1892			320,777 70
Diminution			44,628 20

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêches dans toute la province de Québec pour 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur. $ cts.
Saumon, salé	brls.	741	11,856 00
" frais	liv.	611,518	122,303 60
" en boîtes	"	16,500	2,475 00
Hareng, salé	brls.	29,051	130,729 50
" frais	liv.	90,400	904 00
" fumé	"	41,400	828 00
Maquereau, salé	brls.	8,215	115,010 00
" frais	liv.	7,100	852 00
Homard, en boîtes	"	1,197,134	167,598 76
" frais	ton'x.	2	80 00
Morue, salée	qtx.	244,894	1,102,023 00
" fraîche	brls.	1,364	6,138 00
" langues et noues	"	253	2,530 00
Merluche, salée	qtx.	150	450 00
Egrefin, salé	"	2,922	10,227 00
Truite	liv.	407,070	40,707 00
Alo-e.	"	109,610	6,576 60
Flétan	"	161,115	16,111 50
Eperlan	"	231,514	11,576 20
Moules	brls.	1,408	7,040 00
Anguille	liv.	844,530	50,405 80
Esturgeon	"	208,450	12,507 00
Sardine	brls.	4,760	14,280 00
Poisson blanc	liv.	155,360	12,428 80
Maskinongé	"	52,500	3,150 00
Achigan	"	104,525	6,271 50
Doré	"	240,478	12,023 90
Brochet	"	205,730	10,286 50
Winnonish	"	100,000	6,000 00
Petite morue ou poisson gelé	"	173,163	5,158 15
Poisson mêlé	"	1,608,060	42,880 80
Peaux de loups-marin	nomb.	21,038	26,297 50
" de marsouin	"	251	1,004 00
Huile de poisson	galls.	252,029	100,811 60
Poisson pour boitte	brls.	74,472	111,708 00
" engrais	"	95,351	47,675 50
Total pour 1893			2,218,905 21
" 1892			2,236,732 06
Diminution			17,826 85

TABLEAU

Du nombre et de la valeur des bateaux, rets et autre matériel de pêche employés dans la province de Québec (à l'exclusion du quartier du golfe).

Articles.	Valeur.
	$ cts.
735 bateaux	12,133 00
19,452 brasses de rets à mailler	12,618 00
8,580 brasses de seines	4,015 00
859 nasses à anguille	68,197 00
Total	96,963 00

Note—Le nombre d'hommes engagés pour la pêche est de 2,046, mais ils ne peuvent être considérés comme pêcheurs réguliers, la plupart d'entre eux ne pêchant qu'à une certaine époque de l'année.

TABLEAU.

Des navires, bateaux et autre matériel de pêche employés dans toute la province de Québec, pour 1893.

Articles.	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
59 navires de 2,093 tonneaux	50,550 00	
6,504 bateaux de pêche	178,782 00	
219,226 brasses de rets	131,026 00	
36,857 brasses de seines	32,381 00	
862 nasses	68,257 00	
97 trappes et rets en bourse	14,680 00	
		475,676 00
62 homarderies	33,450 00	
73,630 trappes à homard avec lignes, etc.	40,640 00	
		74,090 00
802 lignes de fonds	7,170 00	
104 congélateurs et glacières	8,060 00	
805 boucans et magasins à poisson	163,060 00	
162 jetées et quais (privés)	18,180 00	
		196,470 00
Total	... .	746,236 00

ANNEXE N° 9.

MANITOBA.

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 1893, SUR LES PÊCHERIES DU MANITOBA, PAR L'INSPECTEUR R. LATOUCHE TUPPER.

SELKIRK, MANITOBA, 31 décembre 1893.

A l'honorable sir CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon premier rapport annuel sur les pêcheries du Manitoba, avec la statistique de la capture pour l'année dernière, de la valeur des bateaux, des filets, etc., le tout accompagné d'observations sur l'état général de l'industrie dans la province.

L'industrie de la pêche prend rapidement de grandes proportions, et à mesure que les voies de communication deviennent plus faciles pour atteindre les différentes eaux et que les moyens de transport sont meilleur marché, la pêche va augmenter à grands pas et de nouveaux fonds de pêche seront exploités.

Toutefois le lac Winnipeg restera toujours la grande source qui fournira le poisson blanc à grande renommée du Manitoba, et on doit exercer les plus grands soins pour empêcher sa dévastation; de plus, grâce à une reproduction artificielle on devra le conserver en grand nombre, et partant, maintenir une source de revenu et de travail pour la population. Les sages mesures qu'a prises le ministère, en réservant les embouchures des rivières où va frayer le poisson et en reléguant les pêcheurs de profession à des eaux éloignées de toute frayère sur la côte, ont un très heureux effet sur les pêcheries, et pourvoiront à la pêche considérable qui se fait maintenant chaque année sur le lac. La distribution du frai pris à l'établissement de pisciculture de Selkirk ne peut manquer d'avoir un effet sensible d'ici à quelques années, et le public et les pêcheurs applaudissent de voir cette institution au milieu d'eux.

Si je retourne à trois ans en arrière, je vois qu'en 1889 la pêche de profession employait:—

1889.	1893.
68 hommes	136 hommes.
3 vapeurs	13 vapeurs.
25 voiliers	30 voiliers.
32,000 brasses de rets à mailler	67.350 brasses de rets à mailler.
Valeur, $47,900.00	Valeur, $109,800.00.

En 1889 la capture faite par les pêcheurs de profession s'élevait à........ 1,924,224 livres.
En 1893 à........ 3,873,281 livres.

Le changement de la date de la saison réservée du 15 décembre au 1er est un appoint considérable pour les petits pêcheurs qui exercent leur état surtout en hiver, en pêchant à travers la glace. Il n'y a pas de doute que le poisson blanc a fini de frayer vers la fin de novembre, et la glace devient généralement trop épaisse au milieu de décembre pour percer des trous pour leurs filets et surtout lorsqu'il leur faut se déplacer souvent pour trouver ou suivre le poisson. Je recommanderais respectueusement que les quinze jours enlevés en décembre soient ajoutés au commencement de la saison réservée, de manière qu'elle commence le 20 ou 25 septembre le

plus tard. Ceci devrait s'appliquer non seulement au lac Winnipeg, mais aussi aux autres lacs du bassin du lac Winnipeg, tels que les lacs Manitoba, Winnipegosis, Dauphin, etc. Tandis que je parle de la question de la saison réservée, j'attirerais votre attention sur les rapports des fonctionnaires Develin, du lac Manitoba, Thompson, du lac Winnipeg, relativement à la saison réservée du printemps, époque où le poisson va frayer.

La glace ne quitte les lacs qu'à la fin de mai ou au commencement de juin, quoique les rivières que remonte le poisson soient libres plus tôt. Nombre de poissons n'entrent pas dans les rivières pour frayer, préférant la rive de gros sable des lacs, particulièrement les plus gros des meilleures espèces. Je ne crois pas qu'un doré sur dix entre dans les rivières pour frayer. La carpe et le brochet fréquentent presque exclusivement les rivières, cependant on trouvera nombre de couples de brochets de grande taille dans les baies du lac, particulièrement là où le fond est recouvert de jonc. Je crois que les recommandations des gardes-pêche sont justes, et je suis heureux de voir que les pêcheurs mêmes les prient de faire ce rapport. Certains pêcheurs de la région de M. Martineau semblent désirer qu'il n'y ait pas de saison réservée pour le brochet. Je ne puis être de leur avis. La statistique de la province démontre que c'est un excellent poisson, dont la valeur commerciale est bonne. Il est vrai que je préférerais voir de la truite, de l'achigan, ou quelqu'autre poisson à sa place, mais c'est chose impossible dans les eaux qu'il fréquente, et neuf fois sur dix dans ces eaux s'il n'y a pas de brochet il n'y a rien. De plus, si l'on permettait la pêche du brochet au printemps il se prendrait du doré en grande quantité aussi, car on trouve les deux ensemble en nombre de lieux, et le doré du Manitoba est presque aussi bon que le poisson blanc.

Comme par le passé, la pêche s'est faite principalement, cet hiver, dans le lac Manitoba, et maintenant qu'un congélateur a été bâti sur ce lieu ce sera un attrait pour la pêche en été, car on pourra alors geler le poisson et le conserver pour le marché; conséquemment, si la saison réservée reste telle qu'elle est, on peut s'attendre, au printemps, à une destruction considérable du poisson à l'époque du frai.

Le fait que les équipages des compagnies de pêche qui opèrent à l'extrémité septentrionale du lac Winnipeg, ne peuvent atteindre les fonds de pêche qu'après le premier juin, empêche, comme le fait remarquer le garde-pêche Thompson, qu'au printemps on détruise le poisson; mais dans la partie méridionale du lac, la destruction est énorme.

Dans les lacs du Manitoba toute la pêche se fait aux rets à mailler. On ne se sert pas de rets à enclos, et dans le cours de l'année dernière il n'a été distribué que trois permis de seine. Je parlerai de ces filets un peu plus loin.

Le garde-pêche Thompson, de Gimli, nouveau fonctionnaire qui a remplacé le garde-pêche Wood, de la rivière Bad-Throat, décédé l'année dernière, dit :—

" Je constate que mon prédécesseur a évalué les bateaux de pêche à un chiffre trop bas. J'ai corrigé cela, quoique je doute que mon évaluation soit assez élevée ; c'est ce qui expliquera la différence dans l'évaluation de l'année dernière. Vous remarquerez aussi sans doute que dans les états ci-joints je donne un nombre plus considérable de poissons pris que ne l'a fait mon prédécesseur dans son dernier rapport. Ceci s'explique par le fait que, dans cette campagne, la pêche a été très bonne sur toute la côte de cette colonie, et non à cause d'un surcroît de travail. On devrait changer la saison réservée du doré, si l'on doit se prémunir contre la destruction de cet excellent poisson. Je le dis sans hésiter, et je m'appuie sur les déclarations presque unanimes des pêcheurs, dont bon nombre sont de bons observateurs. Le doré ne commence à venir sur les battures déposer ses œufs que vers le 20 mai, et il y reste jusque vers le 20 juin. C'est l'époque où le poisson a besoin de protection, mais comme les choses sont aujourd'hui, c'est précisément le moment où il s'en prend le plus. Quant au poisson blanc, je puis dire que les pêcheurs affirment qu'il ne fraie jamais après le 20 novembre, c'est pourquoi je crois qu'il y aurait suffisamment de protection en abrégeant de quinze jours la saison réservée. Ce serait non seulement plus satisfaisant, mais aussi une source de profits considérables pour les colons s'il leur était permis de prendre du poisson blanc après le premier décembre.

(Note.—Lorsqu'il écrivait, ce fonctionnaire ignorait que la saison avait été changée comme il le recommandait.)

Dans cette région il a été pris :—

	Valeur.
Poisson blanc	$ 2,718 40
Doré	3,656 25
Brochet	643 50
Tulipi	2,492 25
Barbues	152 25
Poissons divers	820 12½

Sur cette quantité il a été expédié hors de cette région pour l'exportation :—

	Liv.
Poisson blanc	55,000
Doré	90,000
Tulipi	80,000

Le gardien Johnson, de la rivière Fisher, n'a pas transmis un long rapport sur sa région. Il écrit : " Votre récente nomination à la position d'inspecteur vous exemptera, je présume, d'envoyer un rapport annuel au ministre." J'ai pu heureusement lui faire parvenir une lettre à temps et en obtenir la statistique nécessaire. Il me fait peine de dire que ce fonctionnaire, quoiqu'il ait bravement fait l'inspection requise de sa région, a perdu presque entièrement l'usage d'un bras, et je crains que le ministère ne perde un bon fonctionnaire sur le lac.

Le garde-pêche à Gimli et lui ne disent rien de l'observation des lois de pêche dans leurs régions, mais après la première visite M. Johnston a fait rapport qu'elles étaient bien observées. Voici ce que dit M. Johnston de la capture de sa région :—

	Liv.	Valeur.
Poisson blanc	210,600	$6,318 00
Doré	93,850	1,877 00
Esturgeon	37,200	1,116 00
Brochet	9,300	93 00
Poissons divers	163,400	1,634 00

Sur ce qui précède il a été vendu au commerce :—

	Liv.
Poisson blanc	85,000
Doré	91,000

Le reste a servi à la consommation. Ceci ne comprend pas naturellement la pêche ou une partie quelconque de la pêche des compagnies commerciales qui exercent cette industrie dans la région de M. Johnson, pêche dont j'ai tenu compte séparément.

M. Adams, inspecteur à la rivière de la Poule-d'Eau, écrit : " J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli mon rapport annuel comme inspecteur des pêcheries de la région qui embrasse la rivière de la Poule-d'Eau, la partie méridionale du lac Winnipegosis et le lac Dauphin.

" Cette région est reculée et je ne sais pas encore qui est l'inspecteur du Manitoba, car je n'ai pas reçu de courrier depuis plus de trois mois." Comme sa lettre a été mise à la poste le 11 décembre et qu'elle m'est arrivée un mois plus tard, si un rapport n'est pas assez complet ou s'il s'agit de transmettre des instructions à un fonctionnaire dans cette région peu peuplée du Canada, on verra par cela avec quelle promptitude on peut s'attendre à une réponse.

Continuant sa lettre, M. Adams dit : " Par suite du froid rigoureux et de la grande quantité de neige, je dois accuser une diminution considérable dans l'exploitation des pêches de cette région, vu qu'elle se fait surtout en hiver pour le commerce. Aux différentes stations la saison réservée a été bien observée, mais les pêcheurs trouvent qu'elle est trop longue et ils disent que le poisson blanc ne fraie pas après le premier décembre."

Voici l'état que le gardien Adams donne de la pêche:—

	Liv.	Valeur
Poisson blanc	50,000	$1,000 00
Doré	5,000	75 00
Brochet	8,000	40 00

Il est passé à la consommation locale:—

	Liv.	Valeur.
Poisson blanc	190,000	$3,800 00
Doré	20,000	300 00
Brochet	60,000	300 00
Poissons divers	250,000	2,500 00

Il y a dans cette région un très grand nombre de sauvages dont la principale nourriture, en hiver et en été, est le poisson, et, naturellement, plus un sauvage est pauvre plus il a de chiens à nourrir.

M. Develin, le gardien à Saint-Laurent, lac Manitoba, dit: " Lors de mon voyage d'inspection, j'ai visité la pointe du Chêne, la pointe Marécageuse, le creek du Cygne, la pointe du Lièvre, la pointe de l'île de Roche et la Longue-Pointe. Au sud, le lac François, l'île de Roche, la baie Clandeboye, les Deux-Creeks et Totogan. J'ai trouvé que les lois de pêche avaient été bien observées; je n'ai confisqué qu'un seul rets, qui était humide et séchait sur le bord du creek du Cygne. J'ai aussi constaté que ceux qui pêchent pour le compte du congélateur et M. Bradstock, agent de Blackwood, Frères, observaient les règlements.

" Dans le cours de mon inspection, des pêcheurs de profession ont fait remarquer que la saison reservée du doré et du brochet était erronée, car le moment de l'ouverture de la saison réservée est exactement celui où le doré et le brochet entrent dans les creeks pour frayer, et, à leur avis, la saison reservée du doré et du brochet devrait être prolongée jusqu'au premier juin."

On remarquera donc que M. Develin, qui est lui-même un bon fonctionnaire et un observateur attentif, exprime exactement la même opinion que le gardien de Gimli, sur le lac Winnipeg.

M. Develin dit aussi que la capture de la saison a été satisfaisante, quoiqu'il craigne que si l'on ne change pas la saison reservée du poisson qui fraie le printemps, il ne se fasse une pêche considérable de bonne heure, vu que le nouveau congélateur offrira pour le poisson un marché qui n'existait pas avant. Il ne s'est pas fait dans le passé de pêche en été, vu que le poisson ne pouvait pas se vendre. Dans une autre lettre sur laquelle j'attire particulièrement votre attention, M. Develin dit qu'on ne devrait pas délivrer de permis de pêche dans le lac aux personnes qui ne demeurent pas dans la région, vu que ce lac n'est pas assez grand et que les lois seraient enfreintes de toutes façons par ceux qui y viendraient faire la pêche. Les pêcheurs de cette localité constatent maintenant, après un travail difficile de quelques années, que le gouvernement travaille pour eux.

La raison qui a motivé cette demande d'exclusion des étrangers a été, je crois, déterminée par la nouvelle que MM. Blackwood et Cie se disposaient à amener des pêcheurs pour remplir leur congélateur.

J'ai attiré l'attention de M. Develin sur l'article 6 des règlements de pêche, et je lui ai dit d'informer les pêcheurs que tant que cet article existerait leurs craintes n'avaient pas raison d'être.

Voici quelle a été la capture dans cette région:—

	Liv.	Valeur.
Poisson blanc	36,200	$1,448 00
Doré	78,000	2,730 00
Brochet	167,000	2,505 00
Tulipi	11,000	137 00
Et la consommation locale a dépensé:		
Poisson mélangé	48,000	7,780 50

M. Martineau, gardien au détroit du lac Manitoba, dit ce qui suit: "J'ai visité plusieurs fois les fonds de pêche sous mon contrôle, dans le cours de 1893, et j'ai tout trouvé en bon état," et il ajoute: "Je suis heureux de dire que les saisons réservées ont été strictement observées; tous les pêcheurs ont respecté les règlements, même les sauvages." Il est malheureux que j'aie reçu un aussi grand nombre de plaintes contre des personnes qui font illégalement la pêche dans cette région; j'ai envoyé M. Sutherland s'enquérir des faits, mais il est également malheureux que M. Sutherland ait été assez malheureux pour ne pas trouver chez eux les individus que je lui avais dit d'aller voir; de sorte qu'il n'y a pas eu d'enquête; mais un marchand de poisson m'a dit qu'il avait acheté quelques milliers de poissons blancs pris par un voisin du gardien durant la saison réservée, et que le poisson était maintenant en sûreté à Buffalo. Il peut se faire que cette infraction à la loi ait été commise durant le voyage de M. Martineau dans l'est, où il a passé quelque temps en congé, je crois.

M. Martineau dit: "La pêche se fait surtout en hiver, vu que la pêche en été exige plus de dépenses que les pêcheurs ne sont généralement prêts à faire. Dans le reste de l'année, les habitants ne pêchent que pour leur nourriture. Tous les pêcheurs déclarent que la saison réservée du poisson blanc est trop longue, et tous s'entendent pour dire que la saison réservée, particulièrement pour eux, devrait s'étendre du premier octobre au 15 ou 20 novembre; et ils demandent aussi qu'il n'y ait pas de saison réservée pour le brochet, car il est connu que le brochet tue plus de poisson blanc que ne le font les pêcheurs, et qu'il mange et détruit de grandes quantités de frai. Néanmoins," ajoute M. Martineau, "on rapporte que le poisson de toutes sortes est aussi abondant que jamais dans le lac Manitoba, le lac du Flux et du Reflux et le creek du Chien."

Je crois que si les pêcheurs de cette région prêtaient un moment d'attention à ce sujet, ils apprendraient qu'en raison de la forme des mâchoires du brochet, il mourrait de faim s'il voulait vivre des œufs qu'il pourrait prendre dans le fond du lac; tout vilain qu'il soit, il ne faut lui donner cet autre vice. Ils mangent naturellement de grandes quantités de petits poissons blancs avant que ceux-ci n'arrivent à l'eau profonde et froide, où les brochets ne les suivent guère, mais tout le poisson se divise en deux classes, le pourchassé et le pourchasseur. Le doré est presque aussi destructeur que le brochet, et tous deux sont d'excellents poissons. Le brochet est un poisson utile dans nos eaux, et la plupart des pêcheurs n'aimeraient pas à le voir disparaître; nombre de Manitobains se trouveraient dans la disette si la chose arrivait; en outre, si la pêche du brochet était libre au printemps, il se prendrait tout autant de doré dans plusieurs endroits.

Voici quelle a été la capture :—

Comme dans les autres régions, on ne se sert que de rets à mailler.

	Liv.	Valeur.
Poisson blanc, salé, 6½ brls......$		45 50
Poisson blanc......	173,600	5,208 00
Doré......	65,350	1,301 00
Brochet	210,860	1,054 30
Tulipi	35,600	890 00
Pour la consommation :—		
Poisson mélangé	133,540	4,006 20

La majeure partie du poisson pris en hiver se vend aux commerçants, qui parcourent parfois plus de cent milles pour acheter des colons et des sauvages. Ces commerçants à leur tour vendent à d'autres marchands à Selkirk, et quelquefois à Winnipeg, au Portage-la-Prairie, à Reaburn, etc. Lorsqu'ils achètent des sauvages, certains colporteurs sans principes apportent des marchandises sans valeur et obtiennent le poisson pour rien; lorsqu'il y a deux ou trois intermédiaires entre le pêcheur et le consommateur, il ne revient presque rien au premier. Certains de ces trafiquants sont honnêtes et achètent du poisson sur les lacs depuis des années. Je

constate que ces hommes aident les pêcheurs à obtenir leurs permis, et dans la plupart des cas ils n'achètent que de ceux qui ont des permis, qu'ils soient blancs ou sauvages. Il y a des colporteurs sans principes, surtout de Winnipeg, qui achètent indifféremment de ceux qui ont des permis comme de ceux qui n'en ont pas. Pour mettre fin à cela et afin d'obtenir un meilleur état statistique, je suggérerais respectueusement que tous les marchands de poisson soient porteurs de permis et inscrits sur un registre, si c'est possible. Cette mesure recevra, j'en suis sûr, l'approbation de tous les marchands honnêtes, et sera de fait pour eux une protection.

Il a été accordé trois permis de pêche à la seine, tous dans les environs de Winnipeg. J'ai fait saisir cinq rets sur ces fonds de pêche à la seine; ces saisies feront le sujet d'un rapport séparé.

Le poisson pris dans ces rets est ordinairement commun, tel que la barbue, les têtes de mouton, la carpe et la laquêche; mais le nombre diminue, du moins les meilleures sortes, à mesure que l'eau de la rivière se gâte par les égouts. La barbue semble progresser de plus en plus chaque année dans la rivière, et la sortie des égouts de Winnipeg est leur lieu favori. Les seineurs vendent leur pêche sur place, et à bon marché; ils conservent leur poisson dans des viviers où ils le trouvent au besoin, et ils fournissent une nourriture à bon marché à bon nombre de pauvres. Je crois qu'on devrait permettre aux pêcheurs d'employer des seines à mailler de trois pouces ; à moins de cela ils ne peuvent pas gagner leur vie.

Bien que je serais le dernier à favoriser la réduction de la maille, ce qui permettrait de prendre du trop petit poisson en grande quantité, je crois que pour les pêcheurs de la laquêche et de la carpe, poissons qui sont le principal objet de cette pêche, et en raison du fait que ce poisson est un véritable bienfait pour une certaine partie de la population, la maille des seines devrait être réduite à 3 pouces.

En terminant, je me permettrai de vous dire que le peu de temps que j'ai été inspecteur, et l'époque la plus affairée et la plus difficile de l'année dans la pisciculture, où tout est neuf et où il faut exercer une surveillance jour et nuit, m'ont empêché de faire un rapport aussi complet que j'aurais désiré le faire. Mais nul inspecteur ne peut, à ses yeux du moins, faire un rapport satisfaisant tant qu'il n'a pas visité chaque région de la province. Naturellement, je n'ai pu le faire l'année dernière.

J'ai l'honneur d'annexer un état du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et du nombre des hommes employés, etc., y compris les espèces et les quantités de poisson pris dans le Manitoba en 1893.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. LaTOUCHE TUPPER,

Inspecteur.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et du nombre d'hommes employés, etc., avec les espèces et quantités de poisson, dans la **province du Manitoba**, pour l'année 1893.

Province du Manitoba.	Navires et bateaux employés.							Matériel de pêche.				Espèces de poisson.									Valeur.
	Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.											
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Tullipi, liv.	Barbue, liv.	Esturgeon, liv.	Poisson mêlé, liv.	Consommation locale, liv.	
			$			$			$		$										$ cts.
Lac Winnipeg	13	1513	92600	88	30	8700	136	44850	7500	...	...	666	3531595	185936	22150	7000	...	...	60000	...	190,070 83
Saint-Laurent et lac Pat.	...	...	...	...	105	1000	120	15750	1575	...	...	...	36200	78000	167000	11000	...	...	...	48000	8,300 00
Les Détroits et les lacs Flux et Reflux à la baie Sableuse	...	...	...	...	60	685	140	14350	1435	...	...	6½	173600	65350	210860	35600	...	...	146300	133540	18,789 10
Rivière de la Poule-d'Eau et les lacs Dauphin, St-Martin et Winnipegosis	...	...	...	...	...	...	90	6750	810	...	...	...	140000	25000	68000	...	...	...	250000	520000	16,810 00
Lac Saint-Martin et rivière Fairford à Steep-Rock	...	...	...	...	80	800	87	5000	500	...	...	...	235000	30535	22300	...	...	...	326100	...	16,373 05
Embouchure de la riv. Rouge au détroit du Plongeon	...	...	...	...	126	1264	171	17675	1767	...	...	...	67960	112500	64350	...	10150	...	166150	164025	11,463 25
Rivières Beren et du Pêcheur à la Tête-de-Taureau	...	...	...	...	33	330	115	14500	1400	...	...	...	210600	93850	9200	...	...	37200	163400	417750	20,457 00
Rivière Rouge	...	...	...	...	5	76	6	50	20	90	105	...	800	9200	9200	...	...	...	6200	80200	1,364 00
Totaux	13	1513	92600	88	439	12855	865	118925	15007	90	105	672½	4395755	600371	573060	53600	10150	37200	1118150	1363515	
Valeur ....$	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6725	219788	18011	11461	1608	101	1116	11182	13635	283,627 23

ANNEXE N° 10.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, POUR L'ANNÉE 1893, PAR L'INSPECTEUR F. C. GILCHRIST.

Fort-Qu'Appelle, Assiniboïa, 31 décembre 1893.

A l'honorable sir Charles Hibbert Tupper,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre un résumé des rapports annuels pour l'année dernière, des gardes-pêche et gardiens de ma région. Jusqu'à présent, je n'ai pas reçu de rapports des régions les plus reculées. De fait, dans tout le pays, jusqu'au nord de la Saskatchewan-Nord, depuis le lac des Cèdres du côté est jusqu'aux Montagnes-Rocheuses du côté ouest, soit une distance de 600 milles en largeur, pays sauvage qui n'est traversé que par des sentiers qui conduisent d'un établissement isolé à un autre, et dans lequel se trouve des centaines de lacs qui abondent d'excellent poisson, les règlements ont été inaugurés et mis en vigueur pour la première fois cette année. La population se compose d'indigènes, soit métis ou sauvages, et vit en grande partie et, dans la plupart des cas, presque exclusivement de poisson toute l'année. Les témoignages des naturels, des missionnaires, des fonctionnaires de la Compagnie de la Baie-d'Hudson et du ministère des sauvages, démontrent que partout où les naturels ont eu l'habitude de prendre leur approvisionnement de poisson pour l'hiver, le poisson diminuait rapidement; et dans nombre de cas ce n'est plus même qu'une chose du passé pour ce qui est des pêches du poisson blanc. Tout cela était reconnu; néanmoins, lorsque votre ministère voulut appliquer les règlements, on rencontra une opposition plus ou moins vive presque partout, et il n'y a que peu de temps que ceux qui s'intéressent au bien-être de la population du nord, ont admis que l'adoption de quelque mesure protective était nécessaire, si l'on voulait conserver le poisson pour la subsistance du sauvage et de ses enfants.

Qu'il en résulte quelques peines pour les sauvages, si l'on applique les règlements, il n'y a pas de doute; mais il n'y a pas de doute aussi que si on les laisse faire comme ils font aujourd'hui, des tribus entières seront prises de disette et forcées d'abandonner les lieux où elles sont maintenant établies; elles devront aller plus loin au nord ou au sud, et dans tous les cas elles seront sur les bras du gouvernement pour leur subsistance. La coutume qu'ils ont maintenant de faire leur provision d'hiver à l'époque du frai, d'un côté appauvrit les eaux et de l'autre n'empêche pas le résultat que certaines gens prédisent à la suite de la mise en vigueur des règlements, savoir : les peines et les souffrances. D'après le système actuel, les naturels emmagasinent en peu de temps, en automne, ce qu'ils croient une provision suffisante de poisson ; mais malheureusement, ils sont aussi imprévoyants que paresseux, et dans le cours de quelques semaines, ce qu'ils croyaient être une provision suffisante pour jusqu'au printemps a totalement disparu ; et ils leur faut s'adresser à la charité des missionnaires, du ministère des sauvages ou de quiconque veut leur donner des aliments pour les faire vivre ainsi que leurs familles. Car à cette époque de l'année ils n'ont pas de rets tendus dans l'eau, et la glace est si épaisse que la mise en place des rets exige beaucoup de travail, et ils ne le tentent pas. Outre qu'ils sont des pêcheurs indifférents,—il est douteux qu'ils pourraient prendre assez de poisson à cette époque de l'année pour vivre. Ils sont si tristement inspirés qu'ils se servent souvent de fusils dans les petits cours d'eau, au printemps, dans le but de prendre de la carpe pour se nourrir, à mesure que ce poisson remonte la rivière pour frayer. Vers la fin de février et en mars, ils souffrent fréquemment de la faim, à cause de l'imprévoyance dont ils ont fait preuve à l'égard de la provision de poisson qu'ils ont faite l'automne précédent. Si on les habituaient à cultiver une certaine quantité de pommes de terre, à emmagasiner

du poisson fumé ou salé à la fin de l'été pour les nourrir durant la saison réservée, et à tendre leurs filets sous la glace après la saison réservée, et à pêcher tout l'hiver ou jusqu'à ce que le temps devienne trop froid et le poisson engourdi et difficile à prendre, époque où ils pourraient enlever leurs rets, mais non leurs lignes, et si vers la fin de février et en mars, alors que le temps est tempéré et que le poisson commence à circuler, ils attachaient leurs rets aux lignes et les passaient sous la glace dans le but de prendre du poisson en abondance, car il se forme de grands bancs de poisson blanc en mars et en avril, la disette annuelle n'aurait pas lieu, les pêches ne seraient pas détruites, et les naturels sortiraient de leur présent état de paresse et d'imprévoyance. Malheureusement, ces pauvres gens ont contracté de mauvaises habitudes, et vos fonctionnaires ont une lourde tâche à remplir en mettant en vigueur les règlements relatifs à la conservation des pêcheries et en enseignant à cette population à s'aider elle-même. Les rapports sont incomplets par la raison que dans l'Assiniboïa, à part quelques lacs, et dans l'Alberta méridionale la pêche se fait à la ligne dans les rivières ; et jusqu'ici on n'a pas essayé d'obtenir des états statistiques. Dans l'Alberta septentrionale et la Saskatchewan le service des pêcheries est à peine introduit, le pays est immense, les chemins affreux, et la population éparse ignorante et peu disposée à donner des renseignements sur les pêcheries. Le fait que la population ne parle entièrement que le cris rend plus difficile à vos fonctionnaires le travail d'obtenir quelques renseignements sur les pêcheries. Ce n'est qu'en prenant le chiffre de la population, le nombre de chiens, en tenant compte de la capture de l'automne lorsqu'on peut l'obtenir, faisant une estimation de la quantité de poisson consommée chaque jour, ce qui varie quelque peu dans les diverses tribus, qu'on peut arriver à une estimation approximative de la quantité de poisson pris et consommé. Mais ce mode d'estimation ne nous permet pas d'obtenir le nombre de bateaux et la quantité de rets employés, et il ne nous met pas non plus en état de subdiviser les totaux dans les différentes variétés de poisson. Tout de même, grâce aux progrès accomplis par la mise en opération des règlements dans le nord dans le cours de la dernière campagne, j'espère pouvoir vous donner, à la fin de 1894, une grande amélioration dans les données exactes qu'on aura recueillies sur les pêcheries.

Le rapport aurait été plus complet eussé-je été en mesure d'attendre l'arrivée de plusieurs rapports qui ne sont pas encore survenus ; mais j'en ai été empêché par des instructions du ministère m'ordonnant de faire rapport immédiatement.

D'ici à quelques jours suivra un rapport d'observations sur la fraie du poisson blanc dans le lac Long, Assiniboïa, rapport que je n'ai pu terminer à temps pour l'expédier avec celui-ci, vu que je n'avais pas fini l'examen d'un bon nombre de poissons arrivés il y a quelques jours.

RÉSUMÉS DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE ET DES GARDIENS.

Le garde-pêche intérimaire R. S. Cook, qui réside à Prince-Albert, dit que les règlements de pêche ont été en général bien observés, et que les nombreux lacs de la région de Prince-Albert ont eu un temps de repos comme ils n'en ont jamais eu avant.

Les règlements ont été et sont encore l'objet de beaucoup d'opposition. La plupart des sauvages qu'il a rencontrés admettent que les règlements sont bons et sages, et que le poisson disparaît rapidement sous l'empire de l'ancien système de pêche d'automne ; mais des traiteurs et des métis sans principes qui gagnent principalement leur vie à traiter avec les sauvages, ont fait croire à cette population ignorante que les règlements empiètent sur les droits que les traités consacrent aux sauvages ; et il suggérerait de demander au ministère des sauvages de faire disparaître cette fausse impression. De même que les deux gardiens sous son contrôle, il a essayé de faire voir aux sauvages et aux métis qui vivent principalement de poisson, que les règlements ne comportent aucune rigueur, et que le seul but du gouvernement en mettant ces lois en vigueur est le bien-être futur des pauvres ; et les concessions que le ministère a faites cette année ont plus contribué à les convaincre qu'il en est ainsi que tout ce qu'on aurait pu faire.

Le garde-pêche Cook a aussi eu soin de leur faire comprendre la nécessité de pourvoir à la saison réservée l'année prochaine. La question de la pêche est d'une importance vitale pour la nombreuse population de naturels du nord, il faudra toujours faire preuve de beaucoup de soins dans la mise en vigueur des règlements, sinon, il s'en suivra d'affreux résultats.

La pêche dans la Saskatchewan-Nord et dans la Saskatchewan-Sud a été bien meilleure que l'année dernière. En voici l'estimation, savoir :—

	Livres.
Branche du nord—	
Laquêches, 2,000	500
Brochets et dorés, 400	1,600
Esturgeons, 850	17,000
Branche du sud, y compris la riv. principale à l'est de La Corne—	
Brochets et dorés, 700	2,800
Laquêches, 5,000	1,250
Esturgeons, 2,300	46,000
Lacs poissonneux au sud de Saskatchewan—	
Brochets et dorés, 3,500	10,000
Carpes, 1,500	1,500
Lacs au nord de la Saskatchewan-Nord—	
Poissons blancs, 164,000	492,000
Brochets et dorés, 20,000	70,000
Carpes, 10,000	10,000
Poids total du poisson	652,650

La capture dans les régions de la mission de Stanley, de l'île à la Corne et de Cumberland, n'est pas incluse dans ce qui précède.

Il a été délivré 45 permis gratuits à des métis pauvres ; 10 permis gratuits à des bandes de sauvages ; 14 permis de famille; et 12 demandes sont maintenant soumises au ministère. Recettes totales, $52.

QUARTIER DE BATTLEFORD.

Le gardien spécial C. A. Smith, qui demeure au Lac-au-Brochet, a été préposé à la surveillance du lac à la Tortue et du lac au Brochet au commencement d'octobre dernier; il dit que le lac à la Tortue est à plus de 70 milles au nord-ouest de Battleford, que sa longueur est de plus de 20 milles, et que sa largeur est de plus de 6 milles à certains endroits. Ce lac se déverse dans la Saskatchewan par le creek de la Tortue. Le poisson blanc du lac à la Tortue est le plus gros de cette région et le meilleur en qualité. On y trouve aussi en abondance du brochet et de la carpe, mais il n'y a pas de tullipi ou de truite de lac. Le lac au Brochet, à environ 20 milles au nord de Battleford, a une longueur de neuf milles, et à un certain endroit une largeur de six. Il contient les mêmes espèces de poisson que le lac à la Tortue, avec en plus le tullipi. Le poisson blanc n'est pas aussi gros ou aussi bon que celui du lac à la Tortue.

Le lac Long est à l'est du lac au Brochet, et il contient les mêmes espèces de poisson, mais sans tullipi. Sa longueur est de trois milles et sa largeur de trois quarts de mille. Le fonctionnaire Smith croit que le poisson s'épuise. La capture accuse une diminution considérable, le résultat, en grande partie, de la présence d'un surveillant; tout de même la pêche n'est pas ce qu'elle était autrefois. Cinq permis domestiques ont été pris dans cette région ; et une personne a été condamnée pour pêche illégale. Voici quels sont les rapports :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	80,000	$4,400

QUARTIER DU LAC LABICHE.

Les sauvages et les métis de cette région, savoir, au lac Labiche, au lac du Castor, lac du Poisson-Blanc, au lac du Bon-Poisson, au lac Laselle, et aux autres

lacs, ont pêché comme d'habitude durant la saison réservée ; mais comme je n'ai pas reçu de rapports des fonctionnaires de cette région, je ne puis donner les états de la capture, mais je la crois moindre que l'année dernière.

QUARTIER D'EDMONTON.

Le gardien spécial George Purches, sergent dans la police à cheval du Nord-Ouest, à Saint-Albert, et le gardien spécial W. Smith, constable dans la police à cheval du Nord-Ouest, au lac Sainte-Anne, ont surveillé les pêcheries de cette région. On a permis aux sauvages du lac de la Baleine-Blanche de pêcher pendant la saison réservée avec un nombre restreint de rets pour chaque famille pour leur propre usage. Le gardien Smith dit que les règlements ont été fidèlement observés au lac Sainte-Anne. Il dit aussi qu'ayant entendu dire qu'il ne pouvait se prendre de poisson blanc en hiver, au lac Sainte-Anne, il a surveillé deux rets tendus sous la glace après le 15 décembre, et a constaté que la capture variait de 29 à 10 poissons (les rets étant examinés tous les deux jours), et jusqu'à présent (28 décembre) il se prend assez de poisson pour faire vivre la population. Il n'a pas été pris de permis dans cette région. La capture au lac de la Baleine-Blanche a été à peu près la même que l'année dernière, mais elle a été moindre au lac Sainte-Anne. Voici quel a été le résultat de la pêche :—

	Livres.	Valeur.
Lac de la Baleine-Blanche—poisson blanc	110,000	$6,050
Lac Sainte-Anne—poisson blanc.....................	40,000	2,200
Totaux................................	150,000	$8,250

LAC AU PIGEON.

Le gardien spécial Donald Whitford, qui réside à Hollbroke, Alta., ne signale aucune infraction aux règlements. Au mois d'avril dernier il a détruit 21 rets à mailler qu'il avait confisqués au mois de décembre précédent entre les mains de métis pour pêche illégale. On a permis à un certain nombre de sauvages de pêcher durant la saison réservée pour leur propre consommation, avec un nombre restreint de rets par famille. Quatre permis de famille ont été pris par des blancs et des métis, et un par un sauvage. La capture a été moindre qu'en 1892, à raison de la mise en vigueur des règlements. Voici le résultat :—

	Livres.	Valeur.
Par les sauvages—poisson blanc	30,000	$1,650
Par les blancs et les métis.....	50,000	2,750
Totaux	80,000	$4,400

LAC DE LA PLUME-D'AIGLE.

Le gardien spécial W. G. Knight qui demeure à Swift-Current, Assa., dit que les règlements ont été bien observés. Il n'y a que deux pêcheurs, porteurs de permis, qui aient fait la pêche durant la dernière campagne, leur capture s'élevant à 3,000 livres de poisson blanc ; valeur, $150.

QUARTIER DU LAC LONG.

Le garde-pêche John Foster, de Silton, Assa., rapporte qu'à l'ouverture de la campagne, au 1er janvier, tout le poisson blanc avait fini de frayer, et la saison réservée telle que réglée maintenant semble convenir exactement à ce lac. [Note de l'inspecteur. Pour des raisons que j'ai données dans le rapport annuel de 1892, et conformément au pouvoir que confère l'Acte des pêcheries, j'ai refusé d'accorder des permis pour ce lac avant le 1er janvier. La même règle a été suivie cette année.

Le rapport ci-annexé sur le frai du poisson blanc dans le lac Long donne les raisons qu'on a de refuser d'accorder des permis avant le 1er janvier.] La pêche du poisson blanc tout le mois de janvier jusqu'au 14 de février a été très bonne. Elle a diminué alors durant deux semaines, mais au mois de mars et jusqu'au 15 avril la capture a été très bonne, et durant la saison libre elle a continué bonne jusqu'aux chaleurs, époque où il se fait très peu de pêche, la distance du marché étant trop considérable. Dans le cours de septembre et durant les quatre premiers jours d'octobre, il s'est pris un grand nombre de poissons blancs, et durant les quelques jours qui ont précédé la saison réservée, tous ceux qui faisaient la pêche sur un parcours de dix milles le long du lac ont fait des captures remarquables. Le garde-pêche dit qu'il est heureux de pouvoir déclarer que le lac Long est bien peuplé de poisson blanc.

Voici quelle a été la quantité de poisson prise par les blancs et les métis durant la campagne, savoir :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	32,000	$1,600 00
Brochet	14,000	280 00
Doré	6,000	180 00
Poisson mélangé	10,000	100 00
Totaux	62,000	$2,160 00

Par les sauvages :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	15,000	$ 750 00
Brochet	12,000	240 00
Doré	3,000	90 00
Poisson mélangé	15,000	150 00
Totaux	45,000	$1,230 00

Quatorze blancs et métis, et onze sauvages ont fait la pêche; tous étaient munis de permis, ayant aussi 126 rets, évalués à $500.

Durant l'année, deux chalons, quatre rets et un bateau ont été confisqués pour infraction aux règlements.

QUARTIER DE QU'APPELLE.

Le gardien spécial John Teader, jeune, qui réside sur la rive nord du lac Wyosung, dit que les lacs Wyosung et Pasqua abondent en brochet, doré, perche, carpe, poisson "bison" et en tullipi; durant la dernière campagne, il s'y est pris plus de poisson blanc, soit quarante poissons, que depuis cinq ans; le tout pris par les sauvages.

Il y a encore un peu de poisson blanc dans le lac Qu'Appelle, mais il y a abondance de tullipi et d'autre poisson. Il a vu des milliers de tullipis qui passaient le barrage le printemps dernier, mais il y avait peu de poisson blanc dans le nombre.

Au lac de la Mission la capture du poisson blanc a été meilleure qu'elle ne l'a été depuis quelques années; un seul pêcheur en a pris jusqu'à 35 d'un seul coup, au moyen de trois rets à mailler, longs de 45 verges chacun.

Le lac Katepwe est le plus considérable de la chaîne de lacs, et on y trouve en plus grande abondance du poisson de toute sorte. Le niveau du lac est d'environ un pied plus élevé que l'année dernière, ce qui est dû au barrage à Katepwe.

Il est d'avis que pour ce qui est des lacs Qu'Appelle, on ne pouvait fixer à une meilleure époque la saison réservée. La saison réservée a déterminé une augmentation réelle du poisson de toutes sortes, sauf le poisson blanc, qui était à peu près épuisé lorsque les règlements ont été mis en vigueur. Il ne s'en prend maintenant que quelques-uns dans tous les lacs.

Voici le chiffre qu'il donne de la quantité du poisson de toutes sortes pris par les sauvages:—18,500 livres; la capture faite par les blancs et les métis s'est élevée à 23,500 livres, soit un total de 42,000 livres.

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	4,000 à 6 cts.	$ 240 00
Tullipi	15,000 " 4 "	600 00
Brochet	8,000 " 2 "	160 00
Doré	6,000 " 2 "	120 00
Carpe	9,000 " 1 "	90 00
Totaux	42,000	$1,210 00

En conséquence de la rigoureuse mise en vigueur des règlements, la pêche n'a pas été aussi considérable que par les années passées. Les sauvages refusent de prendre un permis et les métis disent qu'ils ne peuvent payer deux dollars pour un permis. Il n'y a eu que neuf pêcheurs, et on a délivré des permis gratis à quatre sauvages de la réserve de Pasqua, les autorisant de faire la pêche pour leur propre usage, mais non pour vendre du poisson. On a accordé à quatre sauvages pauvres ou malades des permis gratuits pour un filet de cinquante verges de longueur chacun, les autorisant de faire la pêche durant la saison réservée. Des licences gratuites ont été délivrées à deux veuves métisses, trop pauvres pour payer, pour l'usage d'un rets chacune.

Le gardien Teader, dans le cours de 1893, a saisi et remis à l'inspecteur vingt-sept rets à mailler. Sur ce nombre onze appartenaient à des métis et seize à des sauvages. On éprouve beaucoup de difficulté à obtenir des sauvages qu'ils observent la loi relative à la pêche le dimanche et à les empêcher de tendre leurs filets dans les chenaux et aux embouchures des rivières, et à leur faire employer la maille voulue par les règlements. Les rets qui ont été saisis avaient tous moins de 5 pouces, la plupart mesuraient 4½ pouces par maille, et il y en avait même qui n'avaient que 3½ pouces.

QUARTIERS DU LAC CROCHE ET DU LAC ROND.

M. H. Sayer, gardien au lac Croche, a démissionné, et on a remercié de ses services M. Taillefer, qui était gardien au lac Rond. Le gardien spécial Gerald Fitzgerald a été préposé à la surveillance de ceux deux quartiers. En conséquence de la mise en vigueur rigoureuse des règlements concernant les permis, la pêche ne s'est faite qu'à la ligne, quoique beaucoup de poisson ait été illégalement pris dans les rivières, de bonne heure au printemps, avec le dard et des pièges. Il n'a pas été pris de licences. La capture, moindre que l'année dernière, s'est répartie comme suit et s'est composée de brochet et de carpe surtout.

Lac Croche—

	Livres.	Valeur.
Par les sauvages	10,000 à 2c.	$200 00
Par les blancs	30,000 "	600 00
Totaux	40,000	$800,00

Il n'a pas été pris de poisson blanc.

	Livres.	Valeur.
Lac Rond—Total	5,000 à 2c.	$100 00

Le gardien Fitzgerald dit qu'il ne s'est pris qu'un seul poisson blanc dans le lac Rond.

On porte la capture faite par les sauvages et les colons au lac à la Pêche, au nord-est des Grosses Buttes de Tondre (*Big Touchwood Hills*), à 15,000 livres (brochet et carpe), dont la valeur est de $300.

Voici quelle a été la capture dans la rivière du Sable-Blanc et dans le quartier de Pelly :

	Livres.		Valeur.
Brochet	130,000	à 2c.	$2,600 00
Carpe	70 000	"	700 00
Totaux	200,000		$3,300 00

QUARTIER DE CUMBERLAND-HOUSE.

Le gardien spécial John A. Connor, caporal dans la police à cheval du Nord-Ouest, et qui réside à Cumberland-House, dit qu'il est impossible de donner le nombre exact de poisson pris. Il a fait tout ce qu'il a pu, mais avec très peu de succès. Il est aussi impossible d'obtenir le nombre des diverses variétés, vu que les sauvages n'en tiennent pas compte. Il rapporte que cette campagne de pêche a été la plus infructueuse qu'on ait eue dans ce quartier depuis plusieurs années; mais il ne dit pas pourquoi. Les rets ont des mailles de la grandeur voulue, quelques-unes sont légèrement petites, mais elles seront bientôt changées. La population de Cumberland est de 383, y compris les sauvages.

QUARTIER DU PAS.

Je n'ai pas reçu de rapport annuel du gardien Isaiah Buck, mais la saison close a été bien observée durant 21 jours, à l'époque du frai du poisson blanc. Comme cette région est uniquement peuplée de métis et de sauvages qui vivent presque entièrement de poisson, et comme c'était la première fois que votre ministère tentait d'appliquer la loi, on a jugé que 21 jours suffisaient pour commencer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. C. GILCHRIST, *inspecteur des pêcheries.*

RAPPORT SUR LA FRAIE DU POISSON BLANC DANS LE LAC LONG, ASSINIBOIA, T.N.-O., PAR F. C. GILCHRIST, INSPECTEUR DES PÊCHERIES.

Présentement, la saison réservée pour le poisson blanc dans les Territoires du Nord-Ouest s'étend du 5 octobre au 15 décembre. Il y a plusieurs années, quand j'étais garde-pêche, on me disait que le poisson blanc du lac Long ne frayait que dans la semaine de Noël. A cette époque, la saison réservée ne s'étendait que jusqu'à la fin de novembre, et on a cru que si le poisson blanc ne frayait qu'à l'époque indiquée, les pêcheries du lac Long étaient soumises à une exploitation désastreuse, exploitation qui, vu les progrès de la pêche pour des fins de commerce, épuiserait ce lac de poisson blanc en quelques années. Je soumis la question au ministère, mais on ne jugea pas opportun d'adopter une mesure aussi importante que l'aurait été celle de prolonger la saison réservée dans tous les territoires à cause des pêcheries d'un seul lac; et vu que, particulièrement, il n'était pas démontré d'une façon concluante que le poisson blanc de ce lac ne frayait pas dans les délais de la saison réservée. Depuis lors, on a donné au ministère la preuve que la saison réservée était trop courte pour nombre de lacs du Nord-Ouest; et en conséquence, la saison réservée a été prolongée jusqu'au 15 décembre. Ceci n'était pas encore assez long, et en décembre 1892 je suis allé au lac Long et je fis tendre un filet et examinai tout le poisson qu'on avait pris. Les résultats démontrèrent que le poisson était en plein dans la période du frai du 15 au 20 du mois, et, autorisé par l'Acte des pêcheries, je refusai d'accorder des licences avant le premier janvier, date vers laquelle presque tout le poisson avait fini de frayer, puis les pêcheurs commencèrent leurs opérations. Conformément aux instructions du garde-pêche Foster, j'ai tendu un petit rets sous la glace dans le lac Long, le 1er, le 16 et le 20 décembre 1893, et le 4 janvier 1894, et il prit un bon nombre de poissons blancs qu'il étiqueta, emballa avec soin et me les expédia. On fit l'examen de ce poisson, et l'on trouvera en détail les résultats, accompagnés des observations de 1892, dans les tableaux suivants :—

Tableau n° 1.

Ce tableau n'a trait qu'aux observations sur la fraie; mais il ne contient pas celles qu'on a prises en même temps sur la nourriture, la longueur du poisson, etc.,

bien que je comprenne parfaitement que dans une étude approfondie, le contenu de l'estomac aurait une importance considérable sur les résultats qu'on obtiendrait. Chaque poisson a été pris, mesuré avec soin du bout du nez au bout de la queue, pesé exactement, examiné quant à son état, la quantité de gras ou l'absence de gras sur le ventre, les entrailles étant prises comme critérium; l'état des œufs ou de la laitance relativement à la fraie, et à la nature des aliments dans l'estomac et la gorge. Les résultats des observations ont été étonnants et sont dignes d'un examen approfondi. Dans le tableau n° 2, j'ai essayé de grouper les résultats de manière à les présenter sous une forme plus intelligible.

Tableau n° 2.

Dans ce tableau, sous le titre de " la fraie," j'ai porté non seulement les poissons qui frayaient réellement depuis le commencement jusqu'à près de la fin, mais encore ceux qui étaient " mûrs," c'est-à-dire les poissons dont les œufs et la laitance se détachaient mais n'avaient pas encore commencé à s'écouler. Sous le titre " déchargés," j'ai mis les poissons dont les organes générateurs étaient entièrement libres et restaient plus ou moins enflammés. Ils étaient très différents des poissons classés sous le titre " déchargés depuis des semaines," qui avaient frayé si longtemps auparavant que leurs organes avaient repris leur condition normale et qui eux-mêmes étaient gras et en bon état.

Pour résumer, laissant de côté les poissons pris en février et octobre 1893 et qui n'entrent pas particulièrement dans le cadre de l'analyse :—

30 poissons pris entre le 1er et le 20 décembre 1892-93 n'étaient pas mûrs.
23 " " 15 et le 20 " "
58 " " 1er déc. 1892-93 et le 4 janv. 1894 frayaient
52 " " 15 " " "
19 " " 1er " " avaient frayé depuis longtemps.
0 " " 8 " et le 19 déc. 1892 venaient de jeter œufs et laitance.
2 " " 16 " " "
2 " " 4 janv. 1894 " frayaient.
5 " " " venaient de jeter œufs et laitance.
6 " " " avaient frayé depuis longtemps.

Le 18 décembre 1892, j'examinai, sans les ouvrir, environ 80 poissons blancs qui avaient été pris durant la nuit précédente, à 20 milles en haut du lac, dans une eau plus profonde et sur un fond plus dur, et dont pas un n'était gelé, et j'ai constaté qu'un certain nombre d'entre eux n'étaient pas encore mûrs; les autres étaient dans différentes phases de la fraie, et je n'en ai pas vu un seul qui avait jeté œufs et laitance.

Ceci prouve que l'action du ministère en refusant de permettre la pêche entre le 15 décembre et le 1er janvier, dans le lac Long, était juste. Mais elle ne règle pas du tout la question du temps de la fraie du poisson blanc dans ce lac. Nous connaissons le temps où le poisson est en pleine fraie et l'époque où il a à peu près fini ; mais nous ignorons quand les poissons classés sous le titre de " déchargés depuis des semaines " ont frayé. Sur 131 poissons pris et examinés, 27 sont portés sous ce titre. Pas un seul des 27 n'a été pris en octobre ; et sur les 9 poissons pêchés dans ce mois-là, aucun n'était assez avancé pour frayer et n'a atteint un état suffisant pour le classer sous le titre de " déchargés depuis des semaines." On peut faire de la théorie, mais la théorie et les idées ne sont pas ce qu'il faut pour baser des lois et des règlements qui devront, d'un côté, empêcher les gens de prendre le poisson dont ils ont un besoin réel, ou qui, de l'autre, leur permettront de pêcher à une époque où on devrait strictement prohiber l'emploi des filets, si le poisson doit être conservé. Les nombreuses idées exprimées dans la presse ou dans les discours, même sans preuve à l'appui lorsqu'on en demande, sur les habitudes des différents poissons quant à leur nourriture et à leur reproduction ; la nature distinctive d'une espèce de poisson à l'égard des œufs, du frai ou des jeunes poissons d'une autre espèce, et sur les nombreuses autres questions relatives à la vie des poissons, font voir la nécessité d'y apporter du soin et de l'exactitude, et c'est dans cet esprit que le présent rapport est soumis.

TABLEAU N° 1.

Numéro.	Date de la capture.	Endroit de la capture.	Profondeur de l'eau et nature du fond.	Poids du poisson.		Condition du poisson.	Œufs.	Laitance.	Observations.
	1892.			liv.	oc.				
5	8 déc.	Lac Long, Assa., côté O., 3 milles de l'extrémité sud.	7 pieds sous la glace, vase argileuse.	2	12	Passab.	....	Pleine, p. mûre	
6	8 do	do ..	do ..	4	8	Bonne..	Pl., pas mûrs	....	
7	12 do	do ..	do ..	4	0	Tr. gras.	Très petits..	....	Œufs commenç. à être perceptib.
8	15 do	do ..	do ..	2	12	Passab.	....	A moitié déch.	
9	15 do	do ..	do ..	2	14	do	....	do	
10	15 do	do ..	do ..	3	6	do . .	....	Pleine, p. mure	
11	15 do	do ..	do ..	3	8	Bonne..	Mûrs, m. pl.	....	
12	15 do	do ..	do ..	3	12	do ...	do ..	....	
13	15 do	do ..	do ..	2	2	Passab.	....	Pleine, m. mûre	
14	15 do	do ..	do ..	3	8	Bonne..	Presq. mûrs.	....	Œufs très pleins.
15	15 do	do ..	do ..	3	12	Passab.	Part. déch..	....	
16	15 do	do ..	do ..	3	8	do	do ..	....	
17	15 do	do ..	do ..	3	5	do	....	Pleine, m. mûre	
18	15 do	do ..	do ..	2	10	Tr. gras.	2 bandes....	....	
19	15 do	do ..	do ..	2	12	Passab.	....	Presque déch..	
20	15 do	do ..	do ..	3	8	do ...	Mûrs, m. pl.	....	
21	15 do	do ..	do ..	2	10	Tr. gras.	*Voir* n° 7. ..	....	
22	15 do	do ..	do ..	3	2	Passab.	....	Presque déch..	
23	15 do	do ..	do ..	2	8	do	....	do ..	
24	15 do	do ..	do ..	3	4	do	....	Pas mûre, très pleine.	
25	15 do	do ..	do ..	2	14	do ...	Pas mûrs. ..	....	Œufs pesant 9 onces.
26	15 do	do ..	do ..	2	12	do	....	Mûre.	
27	15 do	do ..	do ..	3	2	do	....	Partiell. déch.	
28	15 do	do ..	do ..	3	6	do	Mûrs.	....	
29	15 do	do ..	do ..	3	3	do ...	Pas tr. mûrs.	....	do
30	15 do	do ..	do ..	4	6	do	Mûrs.......	....	
31	15 do	do ..	do ..	2	7	do	....	Presque déch..	
32	15 do	do ..	do ..	3	12	do	....	Partiell. déch.	
33	15 do	do ..	do ..	2	14	do	....	Pas mûre.....	
34	15 do	do ..	do ..	3	8	do ...	....	do	
35	15 do	do ..	do ..	3	8	do	Pas tr. mûrs.	....	Œufs pesant 10 onces.
36	15 do	do ..	do ..	2	6	do	....	Pas mûre.....	
37	15 do	do ..	do ..	3	0	do ...	....	A moitié déch.	
38	15 do	do ..	do ..	2	12	Médioc.	....	do	
39	15 do	do ..	do ..	2	7	Passab.	....	Presque déch..	
40	15 do	do ..	do ..	2	10	do	....	Pas très mûre.	
41	15 do	do ..	do ..	3	0	do ...	....	do ..	
42	15 do	do ..	do ..	2	14	do	....	do ..	
43	15 do	do ..	do ..	3	14	do .. .	Pas tr. mûrs.	....	
44	15 do	do ..	do ..	3	10	do	....	A moitié déch.	
45	15 do	do ..	do ..	3	0	do	Mûrs...... .	....	
46	15 do	do ..	do ..	4	0	do	....	A moitié déch.	
47	15 do	do ..	do ..	2	8	Médioc.	Presq. déch.	....	
48	15 do	do ..	do ..	3	0	Passab.	....	Mûre	
49	16 do	do ..	do ..	2	6	do	....	A moitié déch.	
50	16 do	do ..	do ..	3	0	do	....	do	
51	16 do	do ..	do ..	3	0	do .. .	Mûrs.	....	
52	16 do	do ..	do ..	2	10	Médioc.	....	Mûre	
53	16 do	do ..	do ..	4	7	Passab.	Pas tr. mûrs.	....	Œufs pesant 12 onces.
54	16 do	do ..	do ..	3	14	Bonne..	do ..	....	
55	16 do	do ..	do ..	3	8	do ...	do ..	....	
56	16 do	do ..	do ..	4	8	do ...	do ..	....	do
57	16 do	do ..	do ..	3	4	Passab.	....	Mûre	
58	16 do	do ..	do ..	3	12	do ...	Pas tr. mûrs.	....	
59	16 do	do ..	do ..	3	2	do	do ..	A moitié déch.	
60	16 do	do ..	do ..	2	12	Médioc.	....	do	
61	16 do	do ..	do ..	2	2	Tr. gras.	....	Bandes.	Laitance non développée.

TABLEAU N° 1—*Suite.*

Numéro.	Date de la capture.	Endroit de la capture.	Profondeur de l'eau et nature du fond.	Poids du poisson.	Condition du poisson.	Œufs.	Laitance.	Observations.
	1892.			liv. oc.				
62	16 déc.	Lac Long, Assa., côté O., 3 milles de l'extrémité sud.	7 pieds sous la glace, vase argileuse.	3 0	Médioc.	....		
63	16 do	do ..	do ..	3 14	Passab .	....	A moitié déch. do	
64	16 do	do ..	do ..	3 8	do	Mûrs	....	
65	16 do	do ..	do ..	3 13	Médioc.	....	A moitié déch.	
66	16 do	do ..	do ..	6 2	Bonne..	....	do	
67	16 do	do ..	do ..	2 4	Tr. gras,	....	*Voir* 61......	
68	16 do	do ..	do ..	3 4	Passab .	....	Mûre	
70	16 do	do ..	do ..	2 10	do	....	Presque déch.	
71	16 do	do ..	do ..	3 11	do ...	Pas tr. mûrs.	....	
72	16 do	do ..	do ..	3 6	do	A moité déc.	....	
73	16 do	Lac Long, Assa., côté E., 12 milles de l'extrémité sud.	12 pieds sous la glace, fond argileux mou.	3 4	do	Mûrs	....	
74	16 do	do ..	do ..	4 0	Bonne..	do	....	
75	17 do	do ..	do ..	4 0	do ...	Pas tr. mûrs.	....	
76	17 do	do ..	do ..	3 8	Passab .	Mûrs	....	
77	18 do	do ..	do ..	3 0	do ...	Mûrs à point	....	
78	18 do	do ..	do ..	3 5	Médioc.	A moitié déc.	....	
79	18 do	do ..	do ..	3 0	Passab .	....	A moitié déch.	
80	18 do	do ..	do ..	4 0	do	Pas tr. mûrs.	....	
81	19 do	Lac Long, Assa., même que n° 70.	7 do ..	2 4	Bonne..	....	Pas très mûre.	
82	8 do	do ..	do ..	4 0	Passab .	Mûrs à point	....	
83	12 do	do ..	do ..	3 4	do	....	Pas très mûre.	
	1893.							
84	15 fév.	Lac Long, Assa., 6 milles de l'extrémité sud.	40 do ..	5 12	Bonne..	....	Par rubans....	
85	15 do	do ..	do ..	5 12	Passab .	Par rubans .	....	
86	15 do	do ..	do ..	6 4	Bonne..	do	....	
87	15 do	do ..	do ..	5 4	Médioc.	do	....	
88	15 do	do ..	do ..	6 8	Gras. ..	....	Par bandes....	
89	15 do	do ..	do ..	5 14	Tr. gras.	....	do ..	
90	15 do	do ..	do ..	6 6	do ..	....	do	
91	15 do	do ..	do ..	5 12	do ..	....	Rubans étroits	
142	19 oct.	Lac Long, Assa., même que n° 70.	7 pieds d'eau libre, fond argileux mou.	3 8	Passab .	P. mûrs, 8 onc	....	Œufs 6 semaines ou plus de la maturité.
143	19 do	do ..	do ..	4 10	do	do ..	....	do
144	19 do	do ..	do ..	6 6	do ..	do(12 onc)	....	do
145	19 do	do ..	do ..	3 6	do	do ..	....	Œufs plus de 6 semaines de la maturité
146	19 do	do ..	do ..	4 14	do	4 sem. après maturité.	....	
147	19 do	do ..	do ..	3 6	do	*Voir* 145....	....	
148	19 do	do ..	do ..	4 6	do ...	....	L. d'être mûre.	
149	19 do	do ..	do ..	2 12	do	*Voir* 142....	....	
150	19 do	do ..	do ..	3 6	do	....	L. d'être mûre.	
151	1er déc.	Lac Long, Assa., côté O., 3 milles de l'extrémité sud.	7 pieds sous la glace, fond argileux mou.	2 14	Bonne..	....	Pleine, mais pas mûre.	

TABLEAU N° 1—*Fin.*

Numéro.	Date de la capture.	Endroit de la capture.	Profondeur de l'eau et nature du fond.	Poids du poisson.		Condition du poisson.	Œufs.	Laitance.	Observations.
	1893.			liv.	oz.				
152	1er déc.	Lac Long, Assa., côté ouest, 3 milles de l'extrémité sud.	7 pieds sous la glace, fond argileux mou	3	0	Tr. gras.	*Voir* observ.	....	Sacs des œufs très petits, œufs à peine visibles, clairs, et pas d'inflammation
153	1er do	do ..	do ..	3	2	Passab .	Pl. et mûrs à point.	....	
154	1er do	do ..	do ..	2	6	Gros....	*Voir* n° 152.	....	
155	1er do	do ..	do ..	2	8	Bonne..	....	*Voir* 151......	
156	1er do	do ..	do ..	2	12	do ..	....	do	
157	1er do	do ..	do ..	2	14	Passab .	....	do	
158	1er do	do ..	do ..	4	0	Tr. gras.	*Voir* n° 152.	....	
159	1er do	do ..	do ..	3	0	Passab .	....	Mûre à point..	
160	1er do	do ..	do ..	2	4	do .	....	do ..	
161	1er do	do ..	do ..	3	4	Tr. gras.	*Voir* n° 152.	....	
162	1er do	do ..	do ..	2	14	Médioc.	Mûrs à point	....	
163	16 do	do ..	do ..	2	12	do .	....	Mûre	
164	16 do	do ..	do ..	2	8	Tr. gras.	*Voir* n° 152.	....	
165	16 do	do ..	do ..	2	8	do	do ..	....	
166	16 do	do ..	do ..	2	10	Médioc.	....	Mûre	
167	16 do	do ..	do ..	3	8	Tr. gras.	*Voir* n° 152.	....	
168	16 do	do ..	do ..	3	6	Médioc.	Ven. d'ê. déc.	....	Œufs enflammés.
169	16 do	do ..	do ..	3	4	Tr. gras.	*Voir* n° 152.	....	
170	16 do	do ..	do ..	4	0	Médioc.	*Voir* 168....	....	
171	20 do	do ..	do ..	2	10	do .	Pleins mais pas mûrs.	....	Œufs pesant 7 oz.
172	20 do	do ..	do ..	2	12	do .	....	A moitié déch.	
173	20 do	do ..	do ..	2	8	Gros...	*Voir* n° 152.	....	
	1894.								
174	4 janv.	Lac Long, Assa., à la Pointe Caïn, 5 m. de l'extrémité sud.	8 p. do ..	2	12	Passab .	Mûrs à point	....	
175	4 do	do ..	do ..	2	6	Gros....	*Voir* n° 152.	....	
176	4 do	do ..	do ..	3	8	Tr. gras.	do ..	....	
177	4 do	do ..	do ..	2	6	do	....	Bandes.......	
178	4 do	do ..	do ..	1	12	Passab .	....	Ven. d'ê. déch.	Laitance tr. petite molle et enflam.
179	4 do	do ..	do ..	3	12	Gros....	*Voir* n° 152.	....	
180	4 do	do ..	do ..	3	6	Médioc.	do 168.	....	
181	4 do	do ..	do ..	2	2	Tr. gras.	do 152.	....	
182	4 do	do ..	do ..	6	2	Bonne..	....	A moitié déch.	
183	4 do	do ..	do ..	1	9	Passab .	....	Bandes.......	
184	4 do	do ..	do ..	1	6	do .	Bandes. ...	....	
185	4 do	do ..	do ..	2	12	Médioc.	Ven. d'ê. déc.	....	*Voir* n° 168.

TABLEAU N° 2.

Date de la capture.	Sexes.	Pas mûrs.	En fraie.	Déchargés depuis des semaines.	Déchargés
8 décembre 1892	Femelle...	1	1		
	Mâle.....	1			
12 do do	Femelle...	....	....	1	
	Mâle.....	1			
15 do do	Femelle...	5	9	2	
	Mâle.....	8	17		
16 do do	Femelle...	6	5		
	Mâle.....	....	12	2	
17 do do	Femelle...	1	1		
	Mâle.....				
18 do do	Femelle...	1	2		
	Mâle.....	....	1		
19 do do	Femelle...				
	Mâle.....	1	1		
15 février 1893	Femelle...	....	....	3	
	Mâle.....	....	....	5	
19 octobre do	Femelle...	7			
	Mâle.....	2			
1er décembre 1893	Femelle...	....	2	4	
	Mâle.....	4	2		
16 do do	Femelle...	....	....	4	2
	Mâle.....	....	2		
20 do do	Femelle...	1	....	1	
	Mâle.....	....	1		
4 janvier 1894	Femelle...	....	1	4	3
	Mâle.....	....	1	1	2

STATISTIQUE des pêcheries dans les Territoires du Nord-Ouest.

—	Population.	Poisson blanc.	Tullipi.	Brochet, truite des lacs, etc.	Esturgeon	Laquêche et carpes.
Quartier de Cumberland	2,700	2,000,000	...	1,000,000		
Montréal et Lac La Rouge	500	180,000	...	90,000		
Lac à l'Esturgeon	250	1,500	...	1,000		
Lacs Vert et Assiniboine	600	166,666	...	84,000		
Ile à la Crosse	250	120,000	...	60,000		
Plaine aux Serpents et les petits lacs adjacents	400	15,000	...	15,000		
Quartier de Prince-Albert						
Saskatchewan, Nord et Sud, vers l'est jusqu'à La Corne	...	...	...	1,100	3,150	7,000
Lacs à la pêche au sud de la Saskatchewan-Sud	...	...	...	3,500	...	1,500
Population	4,700					
Nombre de poissons	...	2,583,166	...	1,254,600	3,150	8,500
Nombre de livres	...	10,332,664	...	7,527,600	47,250	8,500
Quartier de Battleford	...	80,000				
do du lac Labiche	...	215,000				
do d'Edmonton	...	150,000				
do du lac au Pigeon	...	80,000				
do du lac à la Plume-d'Aigle	...	3,000				
do du lac Long	...	47,000	...	35,000	...	25,000
do des lacs Qu'Appelle	...	4,000	15,000	14,000	...	9,000
do des lacs Croche et Rond	...	...	...	45,000		
do du lac Fisking et de la rivière au Sable-Blanc	...	...	...	145,000	...	70,000
Totaux en livres	...	10,911,664	15,000	7,766,600	47,250	112,500
Valeur	...	$600,141 50	$ 450 00	$155,332 00	$1,417 50	$1,125 00

RÉCAPITULATION des pêcheries des Territoires du Nord-Ouest.

Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.
	Livres.	$
Poisson blanc	10,911,664	600,141 50
Tullipi	15,000	450 00
Brochet, doré et truite des lacs	7,766,600	155,332 00
Esturgeon	47,250	1,417 50
Carpe, laquêche, etc	112,500	1,125 00
Totaux	18,853,014	758,466 00

RÉCAPITULATION

De la quantité et de la valeur des pêcheries du **Manitoba** et des **Territoires du Nord-Ouest** pour l'année 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur. $ cts.
Poisson blanc	brls.	672½	6,725 00
do	liv.	15,307,419	819,929 50
Doré	"	1,366,971	33,343 00
Brochet	"	7,573,060	151,461 00
Esturgeon	"	84,450	2,533 50
Tullipi	"	68,600	2,058 00
Poisson mêlé et commun	"	1,240,800	12,408 00
Poisson pour la consommation, non compris les espèces ci-dessus	"	1,363,515	13,635 00
Total		....	1,042,093 00

ANNEXE Nº 11.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR L'ANNÉE 1893.

NEW-WESTMINSTER, 10 janvier 1894.

L'honorable sir CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel des pêcheries de la Colombie-Britannique pour l'année expirée le 31 décembre 1893.

J'ai délivré 1,625 licences pour la pêche au saumon au moyen de filets dérivants, savoir:—

Aux fabricants sur la Fraser	508
Pêcheurs "	522
Exportateurs et marchands sur la Fraser	28
Cultivateurs sur la Fraser	14
Pour la côte nord et les rivières—	
Aux fabricants	295
Pêcheurs	258
	1,625

J'ai aussi délivré des permis pour neuf seines et un permis donnant le privilège exclusif de pêcher pour le commerce dans la rivière Kimpkish.

La production du saumon mis en conserves par les établissements de la Fraser, dans le cours de 1893, a été au delà de 50 pour 100 plus élevée que la production de toute autre année dans l'histoire de cette industrie. D'un autre côté l'exportation du saumon frais sur la glace a aussi considérablement augmenté.

La valeur du saumon mis en conserve dans la province en 1893, à 10 centins par boîte d'une livre, est de	$2,916,990 80
Et en 1892, à 12 centins par boîte d'une livre	1,378,631 04
Augmentation en 1893	$1,538,359 76

Les produits des pêcheries, dans leur ensemble, accusent aussi une augmentation très considérable sur les années antérieures. Aux prix donnés en 1892, le résultat fait voir une balance en faveur de 1893 de $2,444,171. Aux prix réduits adoptés, voici le résultat:—

1893—valeur totale	$4,437,963 20
1892 "	2,049,483 64
Augmentation en 1893	$1,588,479 56

La capture des peaux de phoques accuse une augmentation considérable sur celle de 1892:

1893, à $12 la peau	$837,984
1892, à $13 "	602,706
Augmentation en 1893	$235,278

Quoiqu'il se soit construit plusieurs nouveaux établissements de conserves en 1893, leur valeur a été contrebalancée par la diminution de la flotte des phoquiers; il s'en suit que le montant du capital placé dans les diverses branches de l'industrie des pêcheries en 1893 est presque le même que celui employé l'année précédente.

Capital total placé en 1892	$1,771,352
" " 1893	1,721,527
Diminuation en 1893	$ 49,825

Le nombre d'hommes employés à la pêche, dans les fabriques et à la chasse au phoque en 1893, a été de 13,943, contre 8,170 l'année précédente.

Nombre de nos pêcheurs les plus expérimentés considèrent que l'établissement de grandes pêches au saumon à la Pointe-Robert, à quelques milles à peine de l'embouchure de la Fraser, où l'on se sert, pour la capture du saumon, de rets à enclos ayant des guideaux très longs, est une source de danger pour l'industrie sur la Fraser. Il reste à voir si la présence de grands pièges dans un lieu aussi rapproché de l'embouchure de la rivière fera d'autre mal que celui de prendre de grandes quantités de saumon qui, sans cela, entrerait dans la Fraser; en attendant on devrait prendre des mesures efficaces pour empêcher l'empiètement ou le braconnage des pêcheurs employés pour le compte de cet établissement.

L'alose devient plus abondante dans la Fraser, ainsi qu'à Rivers-Inlet. On se prépare à faire la pêche à l'esturgeon sur une plus grande échelle et d'une façon plus systématique qu'autrefois.

PROTECTION DES PÊCHERIES.

Le service de la protection des pêcheries durant la saison a été satisfaisant; mais comme il se fait maintenant de la pêche dans les eaux intérieures, en conséquence de l'érection, chaque année, d'un nombre de plus en plus considérable de scieries, et par suite d'une augmentation considérable du nombre de pouvoirs hydrauliques pour l'exploitation des mines que l'on se propose de faire l'été prochain dans les creeks qui se versent dans la Fraser, il sera nécessaire de pourvoir à l'adoption d'un système plus complet pour protéger les eaux intérieures de la province.

RAPPORTS DES GARDIENS DE PÊCHE.

La rivière Fraser.—Le gardien Grant dit que malgré le grand nombre des pêcheurs en cette rivière, il n'a constaté que quelques cas d'infractions aux règlements, infractions dont il a promptement fait rapport; il a parcouru la rivière tous les jours dans la chaloupe à vapeur, et il est convaincu que la saison réservée a été strictement observée dans sa région.

La rivière Naas.—Le gardien Spain rapporte que le saumon a été rare dans sa région et que la quantité mise en conserve a été faible; les règlements ont été bien observés et la loi n'a pas été enfreinte dans son district.

Rivers-Inlet.—Le gardien W. Roxbury dit que la pêche a été très bonne cette année.

Le poisson a donné constamment et sans interruption, ce qui a amplement permis aux paqueurs de terminer leurs opérations et d en saler une certaine quantité.

N'eut été une attaque de " grippe " parmi les employés des fabriques, le paquage se serait terminé en moins de temps que d'habitude, de fait les sauvages disent que ça été la meilleure pêche qu'ils ont eue depuis douze ans. Il ne s'est pas

perdu de poisson aux fabriques, vu que le temps s'est maintenu au frais, et les bateaux ont cessé de pêcher dès que le poisson a été en abondance plus considérable qu'on n'en pouvait mettre en boîte.

J'ai eu quelques difficultés au commencement de la campagne avec les pêcheurs sauvages. Ils sont sous l'impression que parce qu'ils ne peuvent pêcher aussi loin en amont la rivière qu'ils le désireraient, on empiète par là sur leurs droits ; et quoiqu'ils soient descendus lorsqu'ils en ont reçu l'ordre, ils se sont montrés insolents et lents à le faire ; mais après leur avoir expliqué le but de cette restriction et en les surveillant de près, je n'ai pas eu de difficultés avec eux vers la fin de la campagne. Je suggérerais, cependant, qu'à la prochaine campagne on mit une balise dans le milieu de la rivière pour marquer les limites. Cette marque serait visible et tangible, et les sauvages la comprendrait mieux qu'une ligne du N.-E. au S.-O., et comme quelques sauvages ne peuvent pas ou ne veulent pas comprendre le chinouk ou l'anglais, cette balise épargnerait beaucoup d'explications. Le gardien pourrait la placer à peu de frais.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 16 décembre 1893.

La rivière Skeena.—Voici ce que rapporte le gardier Thos. McNeist :

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport qui suit, comme garde-pêche de la région de la rivière Skeena pour la dernière campagne.

Conformément à vos instructions je quittai Westminster le 29 avril pour la rivière Skeena *via* Victoria, et j'y arrivai le 6 mai. A mon arrivée je trouvai un bon nombre de sauvages qui pêchaient sans licence. Ceci s'explique par le fait qu'on ne peut obtenir de licences qu'à New-Westminster. Sur le versement de $20, prix de la licence, je leur permis de continuer leur pêche et vous transmis cette somme avec la demande de licence. Comme bon nombre de sauvages viennent de l'intérieur et n'arrivent à la côte qu'au moment où la campagne est sur le point de commencer, et comme il s'écoule de si longs intervalles entre les courriers, il leur est impossible d'avoir leurs licences à temps pour pêcher durant la campagne.

Je regrette de dire que la pêche de la présente campagne n'a pas été heureuse.

Comme cette année a été une année infructueuse ou une année où le poisson n'a pas donné, non tant à cause du peu d'abondance de poisson que par l'absence de la neige dans les montagnes, dont la fonte devait décolorer l'eau, il s'en est suivi qu'on n'a pu prendre du poisson aux rets à mailler, et que les paqueurs n'ont pu avoir que les deux tiers de ce qu'il leur fallait.

La loi a été bien observée durant la campagne, sauf deux exceptions.

Il y a eu une infraction au règlement qui réserve certains jours par semaine, mais elle a été plutôt le résultat de l'ignorance des sauvages que d'une tentative du gérant de la fabrique d'éluder la loi.

L'autre infraction a été, à mon avis, le résultat d'une négligence volontaire de la part du gérant ; dans les deux cas les amendes ont été prélevées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN McNAB,
Inspecteur des pêcheries pour la Colombie-Britannique.

A.—LISTE des fabriques de conserves en exploitation dans la **Colombie-Britannique** pendant la saison de 1893.

Propriétaire ou agent.	Nom de la fabrique.	Première année en exploitation.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Paquage en boîte de 1 liv. 1892.	Paquage en boîte de 1 liv. 1893.
Rivière Fraser.						
Cie de Pêche Bon-Accord	Bon-Accord	1879	27	211	884,480	2,109,600
	Sea-Island........	1890	40	240		
J. H. Todd et Fils.....	Beaver.	1889	35	270	609,600	1,573,536
	Richmond	1882	35	270		
Ewen et Cie	Ewen	1876	40	332	384,000	2,112,000
H. E. Harlock et Cie...............	Harlock	1882	30	220	200,064	722,640
Cie de paq. de la Col.-Brit. (Londr.)	Fabriq. de la riv. Fraser	1876	30	270	36,400	640,900
Cie de paquage Victoria.........	Delta	1887	40	250	204,000	872,960
T. E. Ladner, gérant............	Wellington...........	1880	40	230	288,000	615,200
	Laidlaw	1878	40	250	192,800	610,122
	Holly	1890	40	250	180,000	662,400
Cie de paq. de la C.-B. d'Angleterre (limitée), H. Bell-Irving, agent, Vancouver, C.-B.	Wadham........... ..	1887	40	3,000	1,532,208	6,296,832
	Colombie-Britannique.	1887	36			
	Amériq.-Britannique..	1887	36			
	Passe du Canot.......	1889	36			
	Phœnix	1887	36			
	Pointe Gary.....	1889	36			
	Annandale..........	1891	36			
	Dumfries.	1891	36			
Cie de paquage de Terra Nova......	Terra Nova...........	1892	35	270	216,000	794,400
Cie de paquage de l'île Lulu	Ile Lulu..............	1893	30	210	....	1,032,000
Cie de paq. de la côte du Pacifique.	Côte du Pacifique.....	1893	30	290	....	736,800
Cie de paquage Stemston..........	Stemston............	1893	30	270	....	1,056,000
Short et Squires..................	Impériale...........	1893	30	290	....	816,000
Cie de paq. Canada-Pacifique......	Canada-Pacifique	1893	35	400	....	1,296,000
Cie de paquage de Brunswick.. ...	Brunswick	1893	30	262	....	816,000
	Total, riv. Fraser.	......	......	......	3,217,552	22,763,380
Rivière Skeena.						
Rithet et Cie..	Standard	1890	40	185	540,000	354,432
Byrnes et Cuthbert....	Balmoral....	1886	30	182	540,000	305,856
Dalby et Claxton................	Royal Canadian	1892	40	242	576,000	456,000
Cunningham et Fils..............	Skeena.	1883	39	220	540,000	387,120
A. B. C. Packing Co.......	Amériq.-Britannique..	1883	30	196	540,000	364,800
do do	Pacifique Nord...... .	1889	40	153	540,000	355,200
Cie de paq. de la C.-B., Londres....	Windsor............	1878	40	209	540,000	321,600
Turner, Beeton et Cie.	Inverness............	1878	40	185	540,000	288,000
Cunningham et Rood..............	Fabr. de Low's-Inlet..	1890	8	136	540,000	420,144
Rivière Naas.						
Cie de paquage Fédération.........	Fédération...........	1888	40	169	540,000	360,000
Rithet et Cie................	Cascade........	1889	30	141	360,000	200,640
Cie de paq. de la C.-B., Londres....	Fabrique de la C.-B...	1889	30	157	352,800	192,000
Rivers Inlet.						
Cie de paquage de la Col.-Brit., Londres, Angleterre......	Fabr. de Riv.-Inlet....	1882	35	200	264,000	720,000
	Victoria	1882	35	200	230,400	500,000
McNeil et McDowell........... .	Warnock............	1884	35	186	223,440	480,000
S. A. Spencer....................	Fabr. de la Baie Alerte	1881	8	100	206,400	177,936
H. Price et Cie	Fabrique de Price.....	1836	24	73	288,000	312,000
Dearny et Skitbolt...............	Fabrique de Nanaïmo.	1893	8	62	....	210,800
	Total, côte	......	......	.. ..	7,211,040	6,406,528
	Rivière Fraser....	. ....	......	....	4,217,552	22,763,380
	Grand total......	......	......	......	....	29,169,908

C.—Relevé du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, du nombre d'hommes employés dans les pêcheries, de la quantité et de la valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poissons, etc., dans la province de la **Colombie-Britannique,** pour l'année 1893.

Localité.	Navires et bateaux employés.							Matériel de pêche.					Espèces de poisson et produits du poisson.				
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Valeur des lignes de fond.	Saumon, brls.*	Saumon, frais, liv.*	Saumon, fumé, liv.	Saumon, en boites.*	Esturgeon, liv.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.						
			$			$			$		$	$					
District de la rivière Fraser, y compris le détroit de Howe et Burrard Inlet	26	550	102300	60	1465	50000	8342	176000	132000	1800	3000	1250	3966	2736000	91000	22763380	130000
Du détroit de Howe à Rivers Inlet	3	90	11000	9	130	5100	680	18550	13962	520	900	. .	100	10000	6240	1877936	....
De Rivers Inlet à la rivière Skeena	10	450	60000	30	434	21000	2500	95400	71500	1150	2950	500	737	285200	.....	3775952	.....
De la rivière Skeena à Alaska	2	35	4500	6	125	6110	500	24500	18375	....	......	..	100	8000	20000	752640	......
Côte Est des îles de la Reine-Charlotte	....	....	......	....	25	3750	110	2500	2500	250	350	2000	50	....	2000	....	......
Côte Ouest des îles de la Reine-Charlotte	....	....	....	....	20	2000	60	1200	900	300	450	250	....	....	.....	....	......
Du Cap Scott à Comox	....	....	.....	....	12	1000	30	300	200	300	450	600	25	25000	5000	....	....
De Comox à Victoria	50	250	10150	150	50	3000	100	1200	750	4000	7500	4000	60	500000	10000	....	200000
De Victoria au Cap Beale	2	40	1000	6	16	1100	45	750	430	1000	1500	5500	100	27500	8000	....	.....
Du Cap Beale au Cap Scott	....	....	.....	....	10	650	25	1000	750	....	......	150	550	2500	1000	....	......
Totaux	93	1415	188900	261	2287	93710	12392	321400	241367	9320	17100	14250	5688	3594200	143240	29169908	330000

* J'ai réduit le prix pour le saumon en boîtes de 12 cts à 10 cts, leur pleine valeur cette saison ; j'ai aussi réduit le prix cité pour le saumon frais de 10 cts la livre, lequel était toujours trop élevé, à 5 cts, leur pleine valeur ici ; aussi le saumon en barils de $12 à $6, leur pleine valeur cette saison.—J. McNab.

B.—Relevé du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, etc.—Province de la Colombie-Britannique—*Suite*

Localité.	Espèces de poisson et produits du poisson.																Valeur.
	Flétan, liv.	Hareng, liv.	Hareng, salé, barils.	Hareng, fumé, liv.	Oolâchan, salé, barils.	Oolâchan, frais, liv.	Oolâchan, fumé, liv.	Truite, liv.	Poisson assorti ou mélangé, liv.	Eperlan, frais liv.	Morue, liv.	Morue noire, liv.	Peaux de phoques à fourrure, nombre.	Peaux de loups-marins, nombre.	Peaux de loutres de mer, nombre.	Huile de poisson, gallons.	$ cts.
District de la rivière Fraser, y compris le détroit de Howe et Burrard Inlet	636800	250000	....	....	25	46000	10000	25000	180000	50000	224000	22	....	....	....	7750	2,534,987 00
Du détroit de Howe à Rivers Inlet	25000	5000	....	....	110	10000	500	2000	1500	....	5000	....	....	350	....	3000	194,415 50
De Rivers Inlet à la rivière Skeena	20000	....	....	....	263	10000	....	800	....	....	....	....	....	2000	....	14000	408,535 20
De la rivière Skeena à Alaska	10000	5000	....	....	500	60000	2000	600	250	....	....	....	....	150	....	10000	39,718 00
Côte Est des îles de la Reine-Charlotte	25000	23000	150	3000	....	....	....	....	10000	....	....	25	....	1000	....	60000	29,570 00
Côte Ouest des îles de la Reine-Charlotte	15000	15000	....	3000	....	....	....	....	50000	....	10000	25	....	500	15	12500	12,350 00
Du Cap Scott à Comox	1000	14000	....	1000	....	....	....	10000	10000	5000	10000	....	....	....	....	10000	9,200 00
De Comox à Victoria	600000	130000	100	1200	50	60000	5000	12500	25000	25000	200000	5	....	150	....	25000	102,902 50
De Victoria au Cap Beale	26000	10000	....	....	....	....	....	5000	20000	....	8000	....	....	....	....	20000	14,435 00
Du Cap Beale au Cap Scott	10000	6000	....	500	....	....	....	500	8000	....	5000	....	....	....	....	10000	10,185 00
Totaux	1373900	458000	250	8700	948	186000	17500	56400	304750	80000	462000	77	....	4150	15	172250	3,406,299 20
La flotte canadienne de pêche aux phoques													69832	....	....	....	837,984 00
Huîtres, 4,000 boiss. à $2 le boiss., $8,000 ; moules, 12,500 boiss., $10,625 ; mollusques, $480 ; crevettes et salicoques, $5,000													....	....	....	....	24,105 00
Crabes, 600,000, $18,000 ; abalones, 3,000 liv. à 20 cts, $600 ; colle de poisson, 2,000 liv. à 30 cts, $600													....	....	....	....	19,200 00
Guano de poisson, fait de déchets de saumon sur la rivière Fraser, 25 tonneaux à $15 le tonneau													....	....	....	....	375 00
Estimation des diverses espèces de poissons consommés par les sauv. et autres dans l'intér. de la province, mais non comp. ci-dessus													....	....	....	....	150,000 00
																	4,437,963 20
Valeur des peaux de phoques à fourrure prises par des navires américains et débarquées à Victoria													260	....	....	....	3,120 00
Grand total													....	....	....	....	4,441,083 20

C —RAPPORT de la capture, etc., par la flotte de voiliers de la Col.-Britann., saison 1893.

Navires.	Tonneaux.	Valeur.	Equipages.		Bateaux.	Canots.	Capitaines.	Côte de la C.-B.	Capture.		Total.
			Blancs.	Sauvages.					Côte du Japon.	Côte de la Russie.	
		$									
Triumph	98	10,000	7	28	4	14	C. N. Cox	1,713	....	623	2,336
Sapphire	108	10,000	8	26	12	3	Wm. Cox	1,262	....	341	1,603
E. B. Marven	117	10,000	27	....	8	....	J. Gould	1,014	....	517	1,535
Mascot	40	4,500	7	14	2	7	H. F. Simard	857	....	327	1,184
Dora Simard	94	10,000	24	...	7	....	R. A. Lavender	1,426	....	434	1,860
Labrador	25	4,500	11	....	4	...	J. J. Whitely	263	....	...	263
Minny	46	1,000	5	20	2	10	J. Mohrhouse	489	....	20	509
Annie E. Paint	82	9,500	23	...	8	....	A. Bissett	740	....	491	1,141
Mischief	45	7,500	6	20	2	10	W. Petit	344	....	....	344
Driard	50	7,000	19	....	6	...	A. Neilson	707	....	294	1,001
Venture	48	5,000	4	16	2	8	G. McDonald	82	....	....	82
Mermaid	73	7,100	23	....	8	....	W. H. Whitely	940	....	315	1,255
Fawn	59	7,500	3	21	2	10	S. Magnesen	806	....	77	883
W. A. Earle	68	8,000	23	....	6	....	T. Magnesen	1,622	....	....	1,622
Beatrice	66	6,500	5	24	2	12	D. McAuly	655	....	....	655
Ocean Bell	83	8,000	25	....	8	...	J. O'Leary	1,316	....	547	1,863
Mountain Chief	23	900	1	19	....	9	Nawassunt	128	....	....	128
Arietas	86	8,000	23	....	7	...	A. Douglas	....	964	464	1,384
Cape Beale	13	3,000	....	10	....	5	Quap	86	....	....	86
Kate	58	4,500	7	16	2	8	J. Floater	293	....	....	293
Favourite	80	6,000	7	26	3	13	L. McLearn	949	....	...	949
Borealis	37	8,000	6	20	2	10	G. Meyer	1,307	....	...	1,307
Ainako	75	7,500	5	14	1	7	G. Hester	1,344	....	46	1,390
W. P. Saywards	64	6,000	5	16	1	8	G. Ferry	596	....	....	596
Katherine	82	4,000	6	19	2	9	W. McDougall	352	....	363	715
San Jose	31	6,000	4	16	2	8	R. E. Crowell	242	....	....	242
Enterprise	69	10,000	24	....	7	...	J. W. Todd	....	1,027	274	1,301
Agnes McDonald	107	9,000	25	...	7	..	M. F. Cutler	....	2,333	433	2,766
Victoria	63	9,500	6	20	2	10	H. L. Hughes	420	....	....	420
Rosie Alsen	39	5,000	5	24	2	12	A. Whedden	658	....	..	658
Wanderer	25	3,000	4	16	1	8	H. Paxton	206	....	...	206
Lena	92	9,000	23	...	6	....	J. W. Anderson	....	1,441	30	1,471
May Belle	58	7,000	20	....	5	....	C. J. Harris	....	1,852	..	1,852
Umbrine	98	10,000	24	....	7	....	— Campbell	....	1,827	628	2,452
Penelope	70	11,000	20	....	6	...	F. Cole	...	2,291	....	2,291
Lena	60	1,090	19	....	5	...	W. Shields	....	1,910	99	2,009
Pioneer	66	7,000	6	23	1	11	J. McLeod	1,050	....	....	1,050
Otto	86	12,000	8	24	2	12	M. Keefe	630	....	397	1,027
May Taylor	42	4,000	18	....	5	....	E. Shields	845	....	240	1,085
Brenda	100	10,000	26	....	8	..	C. E. Locke	845	....	408	1,253
Libbie	93	10,000	23	....	7	....	H. Hackett	....	1,242	389	1,631
City of San Diego	46	4,500	14	....	5	....	J. M. Pike	....	942	101	1,043
Geneva	92	9,500	26	....	8	....	W. O'Leary	....	1,612	454	2,066
Casco	63	6,000	19	....	6	....	O. Buckley	....	1,473	199	1,672
Charlotte G. Cox	76	10,000	24	....	7	....	W. Byers	....	2,396	376	2,772
Oscar and Hattie	81	9,500	24	...	7	....	W. E. Baker	....	1,178	1,020	2,198
Teresa	63	6,000	20	....	6	....	E. Loreing	....	677	147	824
Sadie Turple	56	10,000	24	....	7	..	C. L. Blanc	....	927	475	1,402
Maud S	97	6,000	24	....	7	....	R. E. McKeil	...	989	58	1,047
May Ellen	63	6,000	23	...	7	....	W. O. Hughes	....	1,573	406	1,979
W. L. Rich	76	10,000	24	....	7	....	S. Balcom	1,321	....	577	1,838
Annie C. Moore	113	10,000	26	...	8	...	J. Daley	....	822	333	1,155
W. P. Hall	98	9,000	23	....	7	....	J. A. Brown	..	768	263	1,031
Beatrice	49	4,500	20	....	5	....	......	....	1,411	39	1,450
C. D. Rand	67	6,500	21	...	6	....	......	1,060	....	.	1,060
	3,743	384,200	847	432	256	204					68,231
Capture en canots par les sauvages								2,035	66	...	2,101
											70,332
Capturées par les navires américains et débarquées à Victoria								....	....	....	260
Grand total								....	....	....	70,592

256 bateaux, $100 chacun .... $ 25,600
204 canots, $25 chacun 5,100

D.—CAPITAL placé dans les pêcheries et le matériel de pêche de la **Columbie-Britannique**, pendant la saison de 1893.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$	$
44 fabriques de conserves de saumon, complètes	880,000	
12 fabriques d'huile	38,000	
2 glacières	18,000	
7 stations de salaison	4,200	
93 navires de pêche, 1,415 tonneaux, équipés par 261 hommes	188,950	
2,287 bateaux employés à faire la pêche	93,710	
321,000 brasses de rets à mailler	241,367	
9,320 do seines	17,100	
Lignes de fond	14,250	
		1,495,577
256 bateaux employés à la chasse aux phoques	25,600	
204 canots do do	5 100	
55 navires do do	384,200	
		414,900
Grand total		1,910,477

Pêcheurs employés à faire la pêche en bateaux	12,392
do do navires	261
Matelots et chasseurs de la flotte de voiliers—	
Blancs	847
Sauvages	432
	13,932

E.—RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêcheries de la Colombie-Britannique, pour l'année 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts
Saumon, en boîtes de 1 livre		29,169,908	0 10	2,916,990 80
" frais	liv.	3,594,200	0 05	179,710 00
" salé	brls.	5,688	8 00	45,504 00
" fumé	liv.	143,240	0 06	8,504 40
Esturgeon, frais	"	330,000	0 05	16,500 00
Flétan "	"	1,373,900	0 05	68,695 00
Hareng "	"	458,000	.....	22,900 00
" fumé	"	8,700	0 10	870 00
" salé	brls.	250	6 00	1,500 00
Oolâchan, frais	liv.	186,000	0 05	9,300 00
" fumé	"	17,500	0 06	1,050 00
" salé	liv.	948	8 00	7,584 00
Truite, fraîche	"	56,400	0 10	5,640 00
Poisson assorti et mélangé	"	304,750	0 05	15,237 50
Eperlan, frais	"	80,000	.....	4.000 00
Morue, fraîche	"	462,000	0 06	27,720 00
Morue noire, salée	brls.	77	8 00	616 00
Phoque à fourrure	nomb.	70,332	12 00	843,984 00
Loups-marins	"	4,150	0 75	3,112 50
Peaux de loutres de mer	"	15	125 00	1,875 00
Huîtres	boiss.	4,000	2 00	8,000 00
Moules	écaille	12,500	0 85	10,625 00
Mollusques	"	600	0 80	480 00
Crabes	nomb.	600,000	0 03	18,000 00
Abelones	liv.	3,000	0 20	600 00
Colle de poisson	"	2,000	0 30	600 00
Valeur des crevettes et salicoques	"	.....	.....	5,000 00
Valeur du poisson consommé dans l'intérieur de la province et non incluse dans l'énumération ci-dessus		.....	.....	150,000 00
Huile de poisson	galls.	172,250	0 40	68,900 00
Guano, fait de déchets	ton'x.	15	25 00	375 00
				4,443,963 20
Peaux de phoques à fourrure prises par des navires américains et débarquées à Victoria, C.-B		.....	.....	3,120 00
Total		.....	.....	4,447,083 20

ANNEXE N° 12.

ONTARIO.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE D'ONTARIO, POUR 1893.

DIVISION DU LAC DES BOIS.

Le fonctionnaire J. W. Colcleugh, du Portage-du-Rat, qui a la charge du lac des Bois, a donné vingt-six permis de pêche durant la campagne. Le rendement du poisson blanc seul a dépassé 360,000 livres. Les autres espèces de poissons sont le doré, le brochet et l'esturgeon. La capture totale est évaluée à $30,600.

DIVISION DU LAC SUPÉRIEUR.

Le garde-pêche D. F. Macdonell revient sur les grandes difficultés qu'il éprouve à obtenir des pêcheurs les renseignements exacts sur leur pêche. Il y a une légère amélioration dans la production générale des pêcheries de cette région, même à l'endroit de la truite et du poisson blanc. Durant la saison réservée il a parcouru deux fois sa division d'un bout à l'autre, mais il n'a pas eu de preuve d'infraction aux règlements. Tous les rets qu'il a mesuré avait la grandeur voulue. Les sauvages ont aussi observé les saisons réservées mieux que d'habitude. Dès le début de la campagne ce fonctionnaire a averti tous les pêcheurs de sa division que toute infraction de la loi relativement aux déchets jetés dans le lac serait sévèrement punie, et il croit que cette mesure à eu l'effet de restreindre cette mauvaise habitude parmi les sauvages. M. Macdonell préfère pêcher aux rets à enclos qu'aux rets à mailler. La valeur des pêcheries de la partie d'amont du lac Supérieur, jusqu'à Otter-Head, est portée à $94,670, soit une augmentation de $5,000 sur 1892.

Le garde-pêche T. H. Elliot, dans la partie du lac Supérieur de sa division, accuse une augmentation de 86,000 livres de poisson blanc sur l'année précédente : ceci est dû au fait que les fonds de pêche de l'île au Lézard ont été exploités cette année, et aussi à la protection des fonds de pêche de l'île de Sable et de l'île Parisienne, où la pêche, cette année, a été meilleure que depuis plusieurs années. Il y une légère diminution dans la capture de la truite saumonée, car les bateaux employés à la pêche à la truite saumonée en 1892, à l'île au Lézard, étaient cette année employés à pêcher le poisson blanc. L'adoption du système de donner des licences pour des bateaux, au lieu de les accorder pour des étendues d'eau, a donné satisfaction générale dans ces régions. Le rendement de cette partie méridionale du lac est évalué $88,567 ; ce qui fait une grande valeur totale de $183,237 pour tout le lac Supérieur, soit une augmentation de $22,500 sur le rendement de l'année précédente.

LAC HURON.

Division du chenal du Nord ou de l'île Manitouline.

M. Elliott, qui a aussi la charge de cette division, s'étendant jusqu'à la rivière des Français, dans la baie Georgienne, signale une diminution considérable des diverses sortes de poisson, sauf le poisson commun, et dit :—

" Cette diminution considérable dans la capture du poisson de cette campagne, soit 715,000 livres, et de la truite, soit 167,500 livres, est due à l'excès de pêche au moyen d'un plus grand nombre d'engins de pêche, et il est démontré à l'évidence que les fonds de poisson blanc dans la baie Georgienne s'épuisent graduellement. A l'île de la Sauvagesse seule chaque bateau a pris deux tonnes de moins que l'année dernière, et la capture faite par plusieurs pêcheurs n'a pas payé les dépenses. A l'île Cockburn, sauf une exception, les pêcheurs étaient en dette à la fin de la campagne après avoir payé leur ficelle et leurs aides.

" Dans cette division (chenal du nord) le poisson blanc n'a jamais été aussi rare, il semble soit avoir quitté ces fonds de pêche ou être épuisé. Dans un cas particulier un individu porteur d'un permis pour quatre rets à enclos n'a pas réalisé suffisamment pour payer la contribution des permis. Il enleva ses rets au mois de juillet, et avec plusieurs autres s'en alla pêcher avec des rets à mailler dans le lac Huron.

" La diminution considérable du doré, de l'esturgeon, du brochet, de l'alose et du maskinongé est due à la destruction des rets à piège et des seines contraires à la loi. J'en ai détruit 42 cette année. Ceci seul, à raison d'une tonne chaque, déterminerait une diminution dans la capture. La pêche à la seine est une des pires choses qu'on a à combattre, et cette année des marchands sans scrupules ont fourni des seines à des sauvages et à d'autres personnes. A Wikwimikong, de 25 à 30 tonnes de poisson blanc ont été prises avec des seines en quatre jours, et plus des deux tiers de cette quantité ont été perdus, car il fallait aux pêcheurs les transporter sur une distance de 15 milles, et ils n'avaient pas de glace à cet endroit pour les paquer. Il se fait aussi beaucoup de pêche au doré avec la seine sur la rive nord de la baie Georgienne durant la période de clôture. Le poisson est mis dans des caisses sur la glace et caché jusqu'à ce que la période de la clôture soit passée." Nombre de sauvages ont pêché sans permis, quelques jours à la fois avec de petits filets. Ils savent parfaitement qu'ils enfreignent la loi, et devraient chaque fois être traités comme les blancs.

" Le remorquage des billots que font des maisons américaines a été très préjudiciable aux intérêts des pêcheurs, et dans certains cas ces derniers ont perdu tous leurs rets, sans parler du mal qu'on souffert les frayères et les pâturages du poisson blanc.

" Des marchands et les maisons soutenus par du capital américain s'emparent du contrôle de nos pêcheries à l'exclusion de nos propres pêcheurs."

La loi relative à la sciure de bois est rigoureusement mise en vigueur dans cette région, et les périodes de clôture ont été bien observées dans cette division. Les pêcheurs sont d'accord à dire que si les règlements des pêcheries avaient été plus rigoureusement observés dans le passé, ils feraient aujourd'hui une pêche plus abondante. Le rendement de cette division est évalué à $255,619, soit une augmentation de 20 pour 100 sur celui de l'année précédente.

DIVISION DE LA BAIE GEORGIENNE.

Le capitaine A. M. MacGregor, du *Bayfield*, et le capitaine E. Dunn, du *Petrel*, se plaignent tous deux des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir des données justes sur les pêcheries de la baie Georgienne et du lac Huron, où ils ont fait la croisière à la fin de la campagne. Il était quelque peu tard lorsqu'ils commençèıent à recueillir des renseignements, et nombre de pêcheurs étaient allés faire autre chose, voilà pourquoi les états ne sont pas aussi complets qu'ils pourraient l'être.

La capture totale des pêcheurs de la baie Georgienne, pour le compte desquels sont employés 18 remorqueurs et 87 bateaux, montés par 356 hommes qui se servent de 773,500 brasses de rets à mailler, n'est évaluée qu'à $344,740, soit une diminution de 33 pour 100 sur le rendement de 1892. Cette diminution considérable est particulièrement remarquable à l'égard du poisson blanc, dont le produit est de 50 pour 100 moindre.

Le capitaine MacGregor fait à ce sujet les remarques qui suivent :—

" D'après mon expérience de longues années à faire le commerce des pêcheries dans cette division, et à la suite d'observations minutieuses dans le cours des trois dernières campagnes, dans le service de protection des pêcheries, je constate que le poisson de toutes sortes a considérablement diminué. Dans le lac Huron et sur la rive sud de la baie Georgienne, le poisson blanc et le hareng ont diminué d'au moins 75 pour 100, la truite saumonée de 25 pour 100, et tous les autres poissons en proportion, et tous les poissons sont remarquablement d'une taille beaucoup plus petite. Ceci est sans doute causé par la réduction de la maille des rets à mailler, et plus particulièrement par l'introduction des rets à enclos, à pièges, des verveux, et à l'usage des seines ; ces engins de pêche sont très destructifs pour le poisson non développé et toutes les autres sortes de petit poisson.

" Le poisson blanc était autrefois très nombreux à l'île à la Pêche ; il ne s'en prend maintenant que peu dans cette localité, leurs principales frayères se trouvant dans le chenal du Nord et dans la partie nord-est de la baie Georgienne, s'étendant à l'est jusqu'à l'île Bushby.

" La truite saumonée, à l'époque du frai, a abondé entre le cap Hurd et la baie Michel, dans le lac Huron, et elle a frayé plus tôt aux environs de l'île Fitzwilliam que partout ailleurs dans le lac ou dans la baie Georgienne. Les autres lieux qu'elle fréquente le plus particulièrement sont les environs du cap Croker, Vail's-Point, les hauts-fonds de Collingwood, et toutes les grèves rocheuses du lac Huron, de la baie Georgienne et du chenal du Nord.

" Le hareng fraie principalement entre la pointe du Chef et l'île Loyale, dans le lac Huron, à l'embouchure de la rivière des Français, dans la baie Shawinigan, et dans les baies voisines de la rivière à la Lune et de la baie Mashedash, dans la baie Georgienne.

" La formation du chenal du Nord et de la baie Georgienne, avec leurs îles innombrables entourées d'eau profonde, fait que ce lieu est particulièrement propre à la propagation de toute sorte de poisson. En conséquence de la façon dont se fait la pêche maintenant, de l'excès de pêche, de l'incurie ou de l'indifférence des pêcheurs à salir les fonds où se nourrit le poisson par des déchets de poisson commun et par l'écorce submergée des billots, il ne vaudra bientôt plus la peine de pêcher, à moins que quelque mesure énergique ne soit adoptée dans un avenir rapproché.

Le capitaine MacGregor dit aussi que nos pêcheries des grands lacs sont presque sous le contrôle des étrangers, et, indirectement, la majeure partie des engins de pêche et le prix du poisson sont administrés et réglés par eux au détriment des pêcheurs canadiens.

LE LAC HURON PROPREMENT DIT.

Le garde-pêche Charles Riggs, de Paisley, qui a la charge de la côte à partir du cap Hurd jusqu'à Southampton, dit que la capture de la truite saumonée a été assez bonne, mais il ne fait pas de rapport. La capture totale de sa région est évaluée à $79,460.

Le garde-pêche Hugh McFayden, qui a la charge des quatre branches de la rivière Saugeen, dit que la truite n'est pas aussi abondante ni aussi grosse qu'autrefois. Il s'est pris environ 20,000 livres de ce poisson dans ces cours d'eau. Il se présente un nombre si considérable de campements qu'il est quelque peu difficile d'arriver à une estimation précise de leurs captures respectives. Plusieurs passes migratoires ont été emportées le printemps dernier, mais elles ont toutes été remplacées.

Le garde-pêche H. W. Ball dit que la capture de poisson dans les eaux a atteint la moyenne. Là où il y a eu augmentation c'est dû à l'emploi d'un nombre plus considérable de bateaux et de rets, ainsi qu'il en a été à Kincardine et à Southampton. Dès le début de la campagne, ce garde-pêche a mis tous les pêcheurs en demeure relativement à l'amende qu'impose la loi pour la pêche sans permis. S'il existait une période de clôture pour le hareng, cette mesure ferait presque disparaître la pêche faite illégalement, car souvent la pêche au hareng est un prétexte, lorsque le but réel est le poisson de plus forte taille. Règle générale, la pêche de novembre n'est pas rémunératrice, la pêche illégale ne se fait qu'avec de vieux rets que malheureusement les tempêtes peuvent emporter et dont le séjour dans l'eau, alors qu'ils sont remplis de poisson pourri, contamine les environs. La valeur totale de cette partie de la division est portée à $148,900.

Le garde-pêche H. B. Quarry rapporte que le poisson semble généralement abondant, mais en conséquence du mauvais temps la capture n'a pas été aussi considérable qu'elle aurait pu l'être. L'augmentation du poisson est attribuée à la distribution du frai provenant de l'établissement de pisciculture. M. Quarry se plaint aussi de la négligence que les pêcheurs apportent à donner leur capture réelle du poisson. Les pêcheries de sa région sont évaluées à $19,000.

Le garde-pêche J. C. Pollock dit que le poisson est abondant, particulièrement dans la rivière Saint-Clair, où la capture a été non seulement meilleure que d'habitude, mais aussi d'une qualité supérieure. Il y a eu moins de commerce sur la rivière cette année, à cause du bas prix du fret, et la pêche a dû se faire avec plus d'avantage.

Il croit qu'un nombre plus considérable de pêcheurs demanderont des permis l'année prochaine. La valeur des pêches de la partie du lac qui se trouve dans sa division est portée à $11,482, et pour la rivière Saint-Clair à $8,942.

DIVISION DU LAC SAINT-CLAIR, Y COMPRIS LA RIVIÈRE DÉTROIT.

Le garde-pêche Joseph Boismier, sous le contrôle duquel se trouve maintenant la plus grande partie du lac Saint-Clair, dit que le hareng a beaucoup diminué, ce qu'il ne peut expliquer. Le doré augmente, et il trouve que c'est dommage qu'on le prenne aussi petit, car il en a vu se vendre sur les marchés pour à peine deux centins la livre, tandis que le doré d'une taille plus forte réalisait 7 centins. Les pêcheurs prennent des quantités considérables d'esturgeon aux rets à enclos ainsi qu'à la ligne dormante. Le poisson blanc, à l'île Fighting, a accusé une amélioration sur l'année dernière. Tout le rendement de cette région n'est évalué qu'à $11,000.

RIVIÈRE THAMES.

Il n'a pas été permis de pêcher aux rets dans cette rivière cette année, mais les gardes-pêche disent qu'il s'est pris un bon nombre d'alose à la ligne et à la ligne traînante.

DIVISION DU LAC ÉRIÉ.

(*Valeur totale*, $339,019—*Diminution*, $68,887.)

Le garde-pêche D. Girardin dit que la pêche en général a été médiocre, le hareng accuse particulièrement une diminution de 50,000 livres sur la capture de l'année précédente, et la diminution du poisson blanc est aussi considérable en proportion. Toutefois on attribue plus ce résultat au mauvais temps qu'on a eu vers la fin de la campagne et qui a considérablement avarié les rets, etc., qu'à la rareté réelle du poisson. La capture entière est évaluée à $8,570, contre $14,790 en 1892.

Le garde-pêche Everett Wigle, qui a charge de la côte en face du comté d'Essex, n'a pas fait de rapport, mais il dit que la pêche a été bonne, la capture étant évaluée à $80,400.

Le garde-pêche Hy. Linley, dit que, bien que la campagne ait été en retard au début, la pêche du printemps et de l'automne a été très bonne. Le hareng a donné avec une abondance remarquable jusqu'au mois d'août. Nombre de pêcheurs n'ont commencé à pêcher qu'après que la période de clôture du doré eût été terminée. Le poisson blanc semble abonder, mais la quantité qui a été prise est de 30,000 livres moindre que celle de l'année dernière. Une observance sévère des périodes de clôture, aidée du frai fourni par les établissements de pisciculture, aura bientôt d'heureux résultats. On ne devrait pas prendre de jeunes poissons blancs ni des petits esturgeons. Le poisson blanc et le hareng frayent vers la même époque. Plusieurs rets non munis de permis ont été saisis et les coupables mis à l'amende ; des rets, propriété d'Américains, ont aussi été confisqués et détruits. Les tempêtes ont considérablement gêné les pêches d'automne, ce qui est probablement la cause que le rendement total est moindre que celui de l'année précédente, sa valeur étant portée à $109,500, soit $14,000 de diminution.

Le garde-pêche W. Freeland dit que la pêche du printemps a commencé très favorablement, les pêcheurs faisant des captures considérables de hareng et de doré, mais les grands coups de vent du mois d'octobre ont détruit ou avarié les rets au point que les réparer était inutile. Les périodes de clôture ont été bien observées. La valeur de la capture de cette division est portée à $83,530, soit une diminution de $13,000 sur la capture de l'année précédente.

Le garde-pêche David Sharp rapporte aussi que la pêche a été excellente au commencement de la campagne, de fait meilleure que la moyenne depuis dix ans. La capture de l'esturgeon accuse une augmentation considérable. Les tempêtes du mois d'octobre sont les plus fortes qu'on n'ait jamais eues, et elles ont détruit plus de la moité des rets. Les rets qu'on a employés pour pêcher sous la glace ont été détruits et le propriétaire mis à l'amende. Le rendement total est évalué à $31,400 soit une légère diminution sur la capture de 1892.

DIVISION DU LAC ONTARIO.

(*Valeur totale de la capture*, $181,690—*Diminution de* $27,348.)

Le garde-pêche Fred. Kerr déclare que le hareng est le principal poisson de cette région, et les pêcheurs semblent indifférents à l'égard des autres espèces. Les anciennes stations de pêche le long de la côte du lac Ontario accusent une légère diminution. Le hareng cisco semble aussi augmenter. A Niagara le hareng est venu en abondance, mais il a disparu aussi subitement qu'il était venu ; à Beamsville, la pêche du hareng, sans être considérable, a été continuelle, ce qui a donné le temps aux pêcheurs de vendre leur poisson à de bons prix sans encombrer le marché. A la grève de Burlington cette industrie s'est aussi améliorée, mais le hareng semble rester à une plus grande profondeur d'eau que d'habitude. Dans le lac Erié ,ce poisson n'a pas semblé être plus nombreux que l'année précédente, mais il s'en est pris de grandes quantités à travers la glace. Il mord facilement à l'hameçon. Ce fonctionnaire croit qu'on devrait encourager la pêche d'hiver, vu que ce poisson est alors en excellent état et qu'il se vend facilement.

La truite saumonée a paru plus abondante que d'ordinaire dans le lac Ontario, particulièrement à Grimsby et à Winona, où il s'en est pris de magnifiques pièces ; on en a pris quelques-unes à Burlington Beach, ce qui est très rare.

Le poisson blanc est rare ou les pêcheurs ne tiennent pas à le pêcher, car il s'en prend très peu.

La capture de l'esturgeon a été à peu près la même que celle de l'année dernière. A l'embouchure de la rivière Niagara, cette pêche se fait totalement à la ligne, et tout le long de la rivière jusqu'à Queenstown, où il vient en grand nombre à diverses époques de l'année. La pêche de la présente campagne n'a pas semblé aussi régulière, vu que les eaux ont été souillées par les déchets sortis de fabriques du côté américain de la rivière.

Le poisson commun est plus abondant que jamais, et il s'en est fait de bonnes captures à nombre d'endroits.

M. Kerr est d'avis qu'on ne devrait pas défendre la pêche du poisson commun à la seine, car sans cela les espèces voraces augmenteraient rapidement au détriment du meilleur poisson, qui est constamment soumis à une pêche excessive aux rets à enclos ou aux rets à mailler. Un abus semble exister dans le fait qu'il se prend d'immenses quantités de jeunes poissons des meilleures espèces dans nos baies et nos rivières, et que ce poisson est ensuite vendu aux pêcheurs à la ligne de Buffalo et du Détroit comme véron.

On ne signale pas d'infractions aux règlements des pêcheries. La capture totale de la partie du lac Ontario de sa division est évaluée à $34,300, soit une diminution de 24 pour 100 sur le rendement de 1892.

Le garde-pêche W. Sargent dit que, quoique le cisco diminue constamment, il s'en est pris plus cette année qu'en 1892. Le cisco semble être remplacé dans ces eaux par d'étranges sortes de hareng, ressemblant davantage au hareng d'eau salée par l'apparence, et probablement d'une qualité aussi bonne que ne l'a jamais été le cisco. La truite augmente, et celles qu'on a prises étaient d'une belle qualité ; il y en a qui ont pesé jusqu'à 20 livres. L'amélioration de cette espèce de poisson est attribuée au frai distribué par l'établissement de pisciculture. L'alose augmente aussi. Il y a un barrage de scierie qui n'est pas muni d'une passe migratoire sur le creek des Seize-Milles, ce qui empêche le poisson de monter. Le rendement de cette division, la majeure partie du hareng, est évaluée à $28,000, soit $12,000 de moins qu'en 1802.

Le garde-pêche Chas. Gilchrist dit que le poisson se fait rare soit dans le lac Ontario ou dans le lac du Riz. Environ 60 sauvages font la pêche à l'alose et au maskinongé. Il n'a été donné que onze permis aux étrangers pour le privilège de pêcher à la ligne dans le lac du Riz. Le rendement total s'élève à $17,300, soit une augmentation de 80 pour 100 sur celui de l'année dernière, dont la campagne était considérée médiocre.

Le garde-pêche Nilson Simmons dit que la pêche à la ligne et la pêche traînante sur la rivière Trent ont été meilleures qu'il ne les a jamais vues dans le passé. Quatre

personnes venues de Toronto ont pris 1,200 livres d'alose et de maskinongé en deux jours. Il existe encore un barrage qui n'a pas de passe migratoire. La valeur totale du poisson est portée à $13,000.

Le garde-pêche Joseph Redmond, jeune, signale une augmentation assez bonne dans la capture de la truite saumonée, et les pêcheurs espèrent encore quelque chose de mieux dans la prochaine campagne. Les fonds du poisson blanc sur la rive du lac ont produit beaucoup mieux que ceux de la baie, car le poisson est venu en retard. Le poisson commun a aussi abondé et s'est vendu à des prix plus élevés qu'autrefois. En comparant la capture on devra se rappeler qu'il y avait 75 verveux de moins en 1893 qu'en 1892. Ce fonctionnaire a saisi, pour cause de pêche illégale, une seine, un verveux et 825 brasses de rets à mailler. Le rendement total de cette région s'élève à $51,000, à peu près comme en 1891, soit, cependant, une légère diminution sur l'année dernière.

Le garde-pêche W. P. Clarke, ayant sous sa charge la baie de Quinté, dit que la capture de poisson blanc et de hareng s'est à peine élevée à la moitié d'une capture ordinaire. Le poisson était plus gros et s'est vendu à de meilleurs prix que l'année dernière. Si le meilleur poisson diminue le poisson commun augmente. M. Clarke désirerait que tous les rets fussent marqués, afin de découvrir ceux qui ne sont pas soumis à un permis. La valeur totale est portée à $15,500, soit une diminution de 50 pour 100 sur le rendement de 1891.

Le garde-pêche E. H. Sills dit que le rendement des pêcheries de sa région est à peu près le même que celui de l'année dernière. La campagne s'est ouverte plus tôt que d'ordinaire. Les périodes de clôture ont été bien observées. Les gardiens locaux ont su déjouer à temps plusieurs tentatives de braconnage. La valeur totale est portée à $8,000.

Le garde-pêche R. R. Finkle dit que la capture du poisson blanc et de la truite saumonée a été minime autour de l'île Amherst. Les pêcheurs attribuent cette diminution au fait que ces poissons fréquentent la rive sud du lac Ontario, car la capture est bien meilleure du côté américain que du nôtre. Le rendement total est évalué à $5,250.

Le garde-pêche P. Kiel dit que les règlements des pêcheries sont strictement observés. Il ne se fait guère maintenant de pêche autour de l'île Wolfe, vu que le plus fort des anciens pêcheurs ont abandonné leurs fonds de pêche. La capture, qui se compose principalement de poisson commun, n'est évaluée qu'à $650.

DIVISION DE FRONTENAC, LEEDS ET LANARK.

Le garde-pêche Thos. Merritt dit que la pêche ne se fait pas avec autant de vigueur qu'il y a deux ans, vu qu'on restreint les permis pour mieux protéger le bon poisson. Le commun a augmenté considérablement, au détriment du frai d'espèces plus belles. Toutes les infractions aux lois qu'on a découvertes ont été punies. Il n'y a pas de passes migratoires dans cette région, et le besoin ne s'en fait pas sentir. Le rendement n'a pas atteint $2,000 en valeur.

Le garde-pêche N. Acton dit que l'alose a abondé dans sa région, et si la capture n'a pas été plus considérable c'est que le nombre des touristes a été moindre qu'à l'ordinaire.

Le garde-pêche Geo. Lake dit que le poisson commun a été aussi abondant que l'année précécente. Toute la capture, environ 30,000 livres, a servi à la consommation locale. Plusieurs personnes ont été condamnées à l'amende pour infraction aux périodes de clôture. Il n'y a qu'une passe migratoire dans cette région, mais le garde-pêche a ordonné d'en faire une autre à Parham.

Le garde-pêche R. A. Gilbert dit que, comme la pêche aux rets n'est pas permise dans sa division, la truite devient très abondante. Si cette prohibition se continue quelques années encore, ces eaux fourniront aux visiteurs et aux colons assez de poisson pris à la ligne pour toute la consommation locale. Il a porté à 15,700 livres la capture de la truite. La période réservée a été bien observée, bien que, dans une circonstance, des chasseurs qu'il n'a pas pu découvrir, aient essayé d'éluder la loi, mais ils ont perdu leurs rets en conséquence.

Le garde-pêche H. R. Purcell dit que les sportsmen déclarent que la pêche à l'alose a été la meilleure qu'ils aient jamais vue. La truite et le doré ont aussi abondé. A

l'exception de deux individus convaincus de pêche illégale et condamnés à l'amende, les règlements ont été bien observés. Les alevins distribués dans quelques-uns de ces lacs il y a quatre ans progressent favorablement, et il s'est fait de bonnes captures de poisson.

Les gardes-pêche Hicks, Boddy et *Greer* disent que la pêche dans les lacs Charleston et Beverly a atteint la moyenne.

DIVISION DE GRENVILLE, DUNDAS, STORMONT ET GLENGARRY.

Les gardes-pêche Mooney, Wallace et *Poole* disent que la pêche a été moins considérable que l'année dernière. Le poisson qui a été pêché était principalement de l'esturgeon, de l'alose, du brochet et autres poissons communs, pour une valeur de $2,726. Le nombre de touristes semble avoir été considérablement moindre, vu que d'autres localités offrent de meilleurs attraits.

DIVISION DE PRESCOTT, RUSSELL ET CARLETON.

Les gardes-pêche O. Miron, R. O. Campbell et *M. Riddell* disent qu'il s'est pris à peu près la même quantité de poisson que l'année dernière, la majeure partie du poisson commun, le tout représentant la faible valeur de $2,165.

DIVISION DE RENFREW.

Les gardes-pêche Geo. et *M. L. Russell, A. Acheson* et *W. Yuill* disent qu'il ne s'est pris en tout que 40,800 livres de poisson, la majeure partie du poisson commun, à l'exception de 500 livres d'alose. Cette capture est à peu près la même que celle de 1892, et est évaluée à environ $2,000. On rapporte que les lois de pêche sont généralement bien observées.

DIVISION DE PARRY-SOUND ET MUSKOKA.

Le garde-pêche Geo. R. Steele remarque qu'à l'exception d'un filet qu'il a saisi et détruit sans pouvoir découvrir le propriétaire, les règlements ont été bien observés. Toutes les scieries que ce fonctionnaire à visitées se conformaient fidèlement à la loi.

Le garde-pêche J. G. Rumsey déclare que, se reposant sur la bonne volonté des colons, les règlements de pêche sont maintenant mieux observés, il ne se fait presque plus de pêche illégale aux rets et au dard. La passe migratoire construite à Burk's-Falls donne des résultats satisfaisants, et on dit qu'il s'est fait une abondante pêche de truite mouchetée dans la rivière Maganettawan. Les scieries de cette région sont toutes pourvues de fourneaux, de sorte qu'on n'aura plus à souffrir des déchets. On a porté à la connaissance de M. Rumsey que l'eau de la rivière Muskoka était souillée par les déchets d'une grande tannerie, mais après examen il constata que l'affaire était plutôt du ressort des préposés à la salubrité publique que des gardes-pêche.

DIVISION DES LACS SIMCOE ET COUCHICHING.

Les gardes-pêche L. S. Sanders et *E. H. Cameron* disent que la pêche aux rets n'est pas permise, le lac ayant été réservé pour la propagation naturelle du poisson ; toutefois, la pêche à la ligne a eu beaucoup plus de succès que depuis quelques années. Le hareng a abondé au printemps et à l'été, mais à l'automne il s'en est pris très peu.

Le garde-pêche W. McDermott dit que les lois de pêche ont été généralement bien observées dans les eaux intérieures du comté de Simcoe. Il est vrai que plusieurs plaintes ont été portées à sa connaissance, mais, sauf une seule exception, il n'y avait pas suffisamment de preuve pour autoriser une condamnation. La présence de deux hommes de la police fédérale, comme gardiens spéciaux, sur la rivière Holland, durant la période de clôture, a eu un effet salutaire, et il n'aurait pas d'objection à ce que la chose se repétât, car c'est précisément la partie de sa division où il se fait le plus de pêche illégale. L'alose, le doré et le brochet semblent augmenter dans ces eaux, mais on ne peut en dire autant de la truite mouchetée. Toutes les passes migratoires sont en bon état, bon nombre d'anciennes constructions ont été refaites à neuf cet été. Le rendement total est évalué à $8,500.

LAC SCUGOG.

Le garde-pêche John Martin dit qu'il s'est pêché 200,000 livres de maskinongé et 150,000 d'alose, sans parler du poisson commun, représentant en tout une valeur de $24,750. Il y a eu un plus grand nombre de personnes qu'autrefois qui ont fait la pêche; la pêche à l'alose ou au maskinongé, à travers la glaee, a donné aux pêcheurs l'occasion de tenter du braconnage, mais il n'a pu surpendre qui que ce soit.

DIVISION DE PETERBOROUGH.

Le garde-pêche Geo. W. Fitzgerald porte le rendement de la pêche au maskinongé à 50,000 livres et l'alose à 160,000 livres, dans les eaux intérieures dont il a la charge. Il remarque que ces poissons étaient plus abondants que l'année précédente. Plusieurs personnes ont été poursuivies pour avoir pêché au dard et au piège, et elles ont été condamnées à l'amende ; il est très difficile de découvrir la pêche au piège. Les propriétaires des scieries ont assez bien réussi à empêcher les déchets de leurs établissements de tomber dans la rivière, il n'y a eu qu'une seule infraction au règlement à cet égard. Le lac Pierreux et d'autres lacs contiennent une certaine sorte de saumon qui ne mord guère à l'hameçon, et M. Fitzgerald n'a pas d'objection qu'on permette aux habitants de bonne foi de ce lieu d'en pêcher aux rets durant une courte période d'automne. Il existe plusieurs barrages qui n'ont pas encore de passes migratoires. Plus de cent touristes étrangers visitent ces eaux chaque été.

COMTÉS DE WELLINGTON ET ENVIRONS.

Le garde-pêche Joseph Graham dit que le poisson a été aussi abondant que l'année dernière. La pêche au poisson commun à travers la glace, où se trouve la truite, est une chose pleine de tentation, mais dont on peut abuser facilement. Il existe plusieurs barrages sur la rivière Crédit qui n'ont pas encore de passes migratoires.

Le garde-pêche David Coleman a la surveillance des eaux du comté de Cardwell, qui se composent d'étangs et de petits cours d'eau dont les principaux sont le Nottawasoga et le Crédit. Comme ces eaux ont un fond de gravier, elles sont admirablement adaptées à la fraie de la truite mouchetée, pêche qui se fait sur une grande échelle par des particuliers. Une seule maison a déjà déposé un quart de million d'alevins dans ses eaux, et elle a pris des arrangements pour la distribution de 150,000 autres le printemps prochain. Il existe dans cette division deux établissements des pisciculture pour la reproduction de la petite truite, et qui fournissent des alevins à des prix raisonnables. Les pires ennemis de la truite sont les carpes et les braconniers durant la période de clôture. Le territoire est si vaste qu'il est presque impossible à un seul individu d'y voir sans aide.

ONT

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et province d'Ontario,

Numéro.	Nom du quartier.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Rets à enclos. — Nombre.	Valeur.
				$			$			$		$
	Lac des Bois	1	25	1200	4	21	700	41	14110	2640	2	350
	Lac Supérieur.											
1	De la rivière au Pigeon à Otter-Head	7	180	14700	30	29	2900	60	27000	5000	32	4700
2	Havre Richardson					5	1000	13	11250	2700	2	1000
3	Havre au Pilote	1	60	5000	10	4	800	9	20000	4800		
4	Ile Michipicoten					3	600	6	16770	3000		
5	Ile au Caribou					3	600	6	16770	3000		
6	Ile au Lézard					8	1600	22	17500	3500		
7	Pointe Mamainse					2	400	4	4500	1080		
8	Baie Batchewana	1	27	3000	6	1	100	2			5	2500
9	Baie Goulais					1	100	3			3	1500
10	Réserve des sauvages					5	500	10				
	Totaux	9	267	22700	46	61	8600	135	113790	23080	42	9700
	Valeur $											

ARIO.

du nombre d'hommes employés, etc., avec les espèces et quantités de poisson, dans la pour l'année 1893.

Espèces de poisson.										Valeur.	Numéro.
Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, brls.	Hareng, frais.	Esturgeon, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun.	Consommation locale, liv.	$ cts.	
265	309300	9750	.....	....	8830	19620	9100	....	10640	30,674 00	
290	575000	310400	815	30000	20500	35000	......	40000	50000	94,670 00	1
......	10200	13000	......	....	....	....	.....	....	....	2,116 00	2
.. ..	64000	124000	.....	....	....	....	......	....	....	17,520 00	3
......	....	160000	.. ..	....	....	....	......	....	....	16,000 00	4
....	... .	190000	......	....	....	....	....	....	.... ..	19,000 00	5
.. ..	102200	106400	......	....	....	.. ...	......	....	....	18,816 00	6
.....	36500	28000	......	....	....	....	......	....	....	5,720 00	7
....	24300	18000	......	....	13400	15000	450	....	....	5,320 50	8
.....	21000	8600	......	....	1500	1600	300	....	....	2,725 00	9
......	7500	7500	......	....	.... ..	....	.....	....	....	1,350 00	10
290	840700	965900	815	30000	35400	51600	750	40000	50000	....	
2900	67256	96590	8150	900	2124	2580	37	1200	1500	183,237 50	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et

Numéro.	Nom du quartier.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.
	Lac Huron.			$			$			$
	Chenal nord, île Manitouline et les environs.									
1	Ile Saint-Joseph	...	...	...	...	1	200	2	3750	300
2	Pointe Kashkawong	...	...	...	...	2	400	4	...	...
3	Baie Tenby	...	...	...	...	2	300	5	...	...
4	Baie McBeth	...	...	...	...	1	200	2	2400	200
5	Thessalon	...	...	...	...	3	500	6	6750	560
6	Ile Hennepin	...	...	...	...	2	150	4	...	...
7	Grande Batture	...	...	...	...	1	200	2	...	...
8	Rivière de l'Aveugle	...	...	...	...	1	200	2	5625	500
9	Algoma Mills	1	15	1800	5	1	150	3	12500	2000
10	Cook's Mills	...	...	...	...	2	400	4	7500	720
11	Newport	1	20	2000	3	2	400	4	...	...
12	Cullis Light	...	...	...	...	2	300	5	8800	700
13	Iles Grant	...	...	...	...	4	600	10	8700	700
14	Cap Roberts	...	...	...	...	2	300	6	...	...
15	Iles du Canard	3	75	10000	18	10	1500	26	77500	6200
16	Baie Gore	2	90	3000	12	...	...	...	12500	1000
17	Little Current	...	...	...	...	1	300	3	6000	800
18	Baie du Sud	2	34	6000	12	8	1550	19	...	...
19	Killarney	...	...	...	...	53	10600	108	...	...
20	Ile à la Sauvagesse	3	45	6000	15	30	6000	60	149300	19200
21	Ile Bustard	2	30	3500	10	20	3000	40	100000	16000
22	Ile Cockburn	2	25	3000	7	26	3900	50	93750	15000
	Total	16	334	35300	82	174	31150	365	495075	63880
	Valeur $	...	...	...	...	...	...	...	...	...

matériel de pêche, etc., dans la province d'**Ontario**, etc.—*Suite.*

DE PÊCHE.		Espèces de poisson.									
Rets à chambres.										Valeur.	
Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Esturgeon, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.		Numéro.
	$									$ cts.	
......	....	....	80000	1000	......	......	....	....	600	6,518 00	1
4	2000	25	41000	10000	1000	....	5000	3500	8000	5,255 00	2
3	1500	50	80000	10000	....	....	20000	20000	5000	10,050 00	3
2	1000	......	24100	12300	520	....	1120	100	....	3,250 20	4
4	2000	......	54430	24320	540	....	16310	3200	200	7,800 30	5
4	2000	......	20000	6000	20000	100	6000	....	300	3,715 00	6
3	1500	......	15000	4500	15000	75	4570	....	350	2,793 50	7
......	....	.....	70000	30000	....	......	....	200	40500	9,825 00	8
3	900	......	20000	40000	2000	....	2000	....	300	5,829 00	9
......	....	...	15060	14570	....	....	140	....	....	2,668 80	10
3	1300	...	14000	18000	29300	....	36000	....	200	6,484 00	11
.....	....	.....	2530	12500	....	....	....	....	....	1,452 40	12
4	1600	.....	18540	10890	13400	....	5000	....	....	3,626 20	13
7	2100	.....	27240	7930	4730	....	9630	....	....	3,737 50	14
5	1500	.....	24170	457570	....	....	....	....	....	47,690 60	15
7	3500	......	37330	13680	5120	....	3330	....	....	4,828 10	16
......	....	.....	14000	2000	....	....	....	....	5000	1,470 00	17
10	2800	.....	123200	40000	5522	1000	1000	....	....	14,297 32	18
......	....	......	429260	50050	5000	360	....	13550	3010	40,435 20	19
......	....	......	559600	....	....	....	....	....	....	44,768 00	20
....	....	......	340000	....	300	....	4600	1010	....	27,498 50	21
......	....	.....	20340	....	....	....	....	....	....	1,627 20	22
60	23700	75	2029800	765310	102432	1535	114700	41560	63460		
......	....	750	162,384	76,531	6,145	92	5,735	2,078	1,904	255,619 82	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires, bateaux

Numéro.	Nom du quartier.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires et remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Seines. — Brasses.	Valeur.	Rets à enclos. — Nombre.	Valeur.
	Division de la baie Georgienne.			$			$			$		$		$
1	Byng Inlet	1	20	2500	5	...	...	...	16000	2000	...	...	...	...
2	Pointe au Baril	1	25	3000	5	...	...	...	20000	2200	...	...	...	...
3	Ils au Vison	...	...	...	...	12	2400	25	40000	4400	...	...	...	...
4	Ile Copperhead	...	...	...	...	3	600	9	9000	800	...	...	...	...
5	Ile au Parapluie	...	...	...	...	4	800	10	10000	900	...	...	...	...
6	Collingwood	5	72	10000	32	46	6900	138	297000	51800	...	...	...	...
7	Meaford	2	24	3700	9	7	830	15	64500	7400	...	...	...	...
8	Owen-Sound	1	13	2000	6	8	420	17	37000	3200	...	...	...	...
9	Wiarton	8	115	24000	52	...	...	...	180000	20000	...	...	...	...
10	Tobermoray	...	...	...	...	4	800	15	60000	6000	...	...	...	...
11	Iles Horse et Club	...	...	...	...	3	600	18	30000	4000	...	...	...	...
	Totaux	18	272	45200	109	87	13350	247	773500	102700	...	...	...	...
	Division du lac Huron.													
1	Du Cap Hurd à Southampton	...	...	...	...	14	2500	40	22000	1500	...	...	...	...
2	Rivière Saugeen	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
3	Southampton	3	70	7000	18	13	1800	40	72000	12400	...	...	...	...
4	Kincardine	...	...	...	...	4	700	12	12000	2400	...	...	...	...
5	Goderich et Port-Albert	3	84	9000	18	7	1000	20	66000	10100	...	...	4	1000
6	Bayfield, Grand Coude et Pointe Bleue	1	30	6000	4	9	500	24	...	...	...	...	24	2270
7	De la Pte Bleue à la Pte Ed'ard	...	...	...	...	21	610	36	...	...	1290	2130	...	...
	Totaux	7	184	22000	40	68	7110	172	172000	26400	1290	2130	28	3270
	Totaux p. la baie Georgienne	18	272	45200	109	87	13350	247	773500	102700	...	...	...	...
	do chenal Nord	16	334	35300	82	174	31150	365	495075	63880	...	...	60	23700
	Grands totaux pour tout le lac Huron	41	790	102500	231	329	51610	784	1440575	192980	1290	2130	88	26970
	Valeur $	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

matériel de pêche, etc., dans la province d'**Ontario**, etc.—*Suite.*

Espèces de poisson.													
Poisson blanc, liv.	Poisson blanc, barils,	Truite, livres.	Hareng, brls.	Hareng, frais, liv.	Esturgeon, livres.	Maskinongé, livres.	Achigan, livres.	Doré, livres.	Brochet, livres.	Poisson commun, livres.	Consommation locale, livres.	Valeur.	Numéro.
												$ cts.	
26000	....	72200	....	....	....	....	....	....	....	23000	....	9,990 00	1
45000	....	93400	....	....	....	....	....	....	....	72600	....	15,118 00	2
104800	....	223500	....	....	....	....	....	....	....	56800	....	32,498 00	3
12300	....	14600	....	....	....	....	....	....	....	188000	....	8,084 00	4
21000	....	34000	....	....	....	....	....	....	....	1600	....	5,128 00	5
1662000	....	464000	....	4400	464000	2000	5000	182000	36000	12000	....	179,012 00	6
117000	...	174000	....	....	....	....	....	14000	....	....	....	27,460 00	7
21000	...	121500	....	4500	....	....	....	....	....	....	....	13,965 00	8
*	...	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	9
75100	....	320000	....	....	....	....	....	....	....	42100	....	39,271 00	10
16800	....	128700	....	....	....	....	....	....	....	....	....	14,214 00	11
1601000	....	1645900	....	8900	464000	2000	5000	196000	36000	398100	....	344,740 00	
105000	....	620000	2000	....	....	....	1000	....	....	....	....	79,460 00	1
....	....	20000	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2,000 00	2
38000	....	586000	300	10000	....	....	6000	10000	600	30000	120000	68,680 00	3
5000	....	106000	280	8000	....	....	1500	2000	200	20000	52000	14,860 00	4
40000	....	530000	...	24000	3000	....	14000	7000	400	60000	178000	65,450 00	5
38000	....	89600	....	18740	60500	....	300	41730	....	18100	6500	19,034 70	6
....	....	15400	200	57200	67520	....	....	63680	1800	....	....	11,482 10	7
226000	....	1967000	2780	117970	131020	....	22800	124410	3000	128100	356500	260,966 80	
1601000	....	1645900	....	8900	464000	2000	5000	196000	36000	398100	....	344,740 00	
2029800	75	765310	....	....	102432	...	1535	114700	41560	63460	....	255,619 82	
3856800	75	4378210	2780	126870	697452	2000	29335	435110	80560	589660	356500		
308544	750	437821	12510	3806	41847	120	1760	21555	4028	17690	10695	861,326 62	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et du

Numéro.	Nom du quartier.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Seines. — Brasses.	Valeur.
	Division du lac Saint-Clair y compris les tributaires de la rivière Détroit.			$			$			$		$
1	Rivière Saint-Clair					15	250	25			370	775
2	Lac Saint-Clair					26	995	65			2850	2026
3	*Rivière Thames											
4	Rivière Détroit, y compris les îles du Bois et à la Bataille					10	455	53			1800	1100
	Totaux					51	1700	143			5020	3901
	Valeur $											
	Division du lac Erié.											
1	Ile de la Pointe-Pelée					11	1090	25				
2	Côte en face du comté d'Essex	2	106	11500	11	56	4610	80				
3	Côte en face du comté de Kent	1	198	18000	10	44	3800	61	860	180	750	300
	Côte en face du comté d'Elgin—New-											
4	Glasgow					5	495	12	300	100		
5	Eagle					5	650	9				
6	Tyrconnel					1	60	3				
7	Port-Stanley	2	22	7000	11	10	1175	17				
8	Port-Bruce	2	20	4700	6	5	800	9			300	200
9	Port-Burwell	3	23	6000	8	5	400	13	1000	300		
10	Houghton à Rainham	4	30	6000	6	48	3000	124	8000	1200	4490	1850
11	Ile de la Longue-Pointe	2	40	4000	8	15	1500	28			1455	700
12	Cayuga à la baie Moulton	3	30	850	8	2	25	7	5050	2600	100	125
13	Grande-Rivière					17	195	19			190	345
14	Low Banks					7	175	16	400	100	500	350
15	Port-Colborne					5	125	5	500	125		
16	Ridgeway à Fort-Erié	1		3000	3	13	615	20	5150	700	650	350
	Totaux	20	469	61050	71	249	18715	448	21260	5305	8435	4220
	Valeur $											

* Pêche avec hameçon et ligne.

matériel de pêche, etc., dans la province d'**Ontario**, etc.—*Suite.*

Rets à enclos.		Espèces de poisson.									Valeur.	
Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, liv.	Hareng, frais, liv.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.		Numéro.
	$										$ cts.	
....	.	....	18000	...	7900	......	12000	132890	2150	15200	8,942 00	1
3	750	500	400	.....	45500	1000	12500	30700	8050	64100	7,452 50	2
....	......	....	....	......	....	....	15000	....	3200	10000	1,360 00	3
....	......	25000	....	......	150	......	220	1800	420	46500	3,528 20	4
3	750	25500	18400	......	53550	1000	39720	165390	13820	135800		
....	.....	2040	552	......	3213	60	2383	8269	691	4074	21,282 70	
28	5800	11900	113200	.....	21850	....	9750	19500	....	45000	8,569 00	1
42	24080	85460	1101800	......	127800	......	21320	72950	278830	466000	80,407 00	2
42	17440	45260	2784104	......	52070	...	2000	163000	93000	211200	109,524 12	3
9	3300	12600	281000	....	18000	.....	300	74900	6400	....	14,601 00	4
8	2400	4500	300000	......	6900	...	...	27500	....	3700	11,260 00	5
2	300	800	30000	.....	600	....	......	4000	....	1100	1,233 00	6
17	6650	28300	590000	......	18500	.....	...	200000	....	11200	31,410 00	7
10	4000	8410	90170	......	10400	....	300	145520	800	29200	12,211 90	8
9	2700	10400	82820	......	11700	......	166	151850	3730	33680	12,817 96	9
23	5900	31250	410540	....	48560	600	6000	182040	18520	109100	31,426 80	10
9	2700	6760	113900	.....	20860	1580	12340	42500	21745	110000	12,556 85	11
....	......	1800	85000	.....	1600	.....	1400	29800	800	16000	4,884 00	12
....	†	....	....	......	1300	800	3025	8600	5000	47150	2,402 00	13
....	......	6900	17000	1000	400	......	3000	715	1200	10300	1,730 75	14
....	.....	....	4200	......	350	......	....	1700	....	6000	412 00	15
3	2000	1900	39300	....	15800	.....	......	6000	2000	29800	3,573 00	16
202	76970	256240	6043034	1000	356690	2980	59601	1130575	432025	1129430		
....	......	20499	181292	60	21401	179	3576	56529	21601	33883	339,019 38	

† Pêche à la ligne.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et du

Numéro.	Nom du quartier.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Seines. — Brasses.	Valeur.	Rets à enclos. — Nombre.	Valeur.	Verveux. — Nombre.	Valeur.
	Division du lac Ontario, y compris la rivière Niagara et autres tributaires.			$			$			$		$		$		$
1	Queenstown					4	222	5					*3	630		
2	Niagara					7	585	14	7100	1350						
3	Beamsville					9	770	19	8800	925	150	100				
4	Port-Dalhousie	1	8	1200	3	6	525	10	7000	1450	150	100				
5	Burlington-Beach					16	1415	27	16500	2020	550	350				
6	Pêcher à la ligne dans les quart. ci-dessus.															
7	Bronte					15	2100	45	44800	4600						
8	Mimico à Port-Union					9	600	16	5800	900	450	300				
9	Havre Pickering					6	340	11	1800	625						
10	Bowmanville					2	20	2			100	80				
11	Cobourg					4	220	8	2750	175	50	40				
12	Lake-Port					1	100	2	1000	200						
13	Brighton					12	950	19	9250	345	200	300			22	500
14	Lac du Riz	Environ 60 sauvages ont fait la pêche à la cuiller														
15	Rivière Trent	A la ligne et à la cuiller														
	Comté de Prince-Edouard.															
16	Wellington-Beach, Weller's-Beach, Baie Smith	4	175	9000	20	75	2000	200	7000	1300	700	1300			14	280
17	Baie de Quinté					52	1300	143	3650	465	2700	1670			67	1415
18	Côte du lac ayant front sur Lennox					27	424	42	2860	510	200	150			38	960
19	Ile Amherst					23	350	25	6325	675						
20	Ile Wolfe					11	360	17	1675	200					10	165
	Totaux	5	183	10200	23	279	10281	665	126310	15740	5250	4390	3	630	151	3320
	Valeur, $															

*Engins.

matériel de pêche, etc., dans la province d'**Ontario**, etc.—*Suite.*

Espèces de poisson.											Valeur.		
Poisson blanc, liv.	Truite, livres.	Hareng, brls.	Hareng, frais, liv.	Anguille, livres.	Esturgeon, livres.	Maskinongé, liv.	Achigan, livres.	Doré, livres.	Brochet, livres.	Poiss. commun, liv.	$	cts.	Numéro.
....	....	.....	40800	200	600	......	1400	1430	....	2500	1,502	50	1
600	300	....	92700	50	26100	......	1400	71430	....	20500	8,698	50	2
500	14000	......	14300	.....	800	......	......	.....	....	17500	2,442	00	3
300	....	.....	126000	1000	1200	.....	1200	6200	800	13900	4,775	00	4
1000	4000	......	193000	250	......	.....	......	.....	2700	3700	6,531	00	5
....	....	.....	....	.....	......	......	60000	65000	70000	....	10,350	00	6
200	4000	......	898000	300	......	......	700	.....	1000	18000	28,006	00	7
9500	2000	......	204600	350	......	......	100	......	310	106800	10,344	50	8
....	....	......	2300	.....	......	....	.....	.....	....	......	69	00	9
....	....	......	....	......	..	.....	......	......	....	2000	60	00	10
400	5300	....	15000	......	.....	....	......	......	....	....	1,012	00	11
200	4000	....	....	......	......	.....	......	......	....	....	416	00	12
930	16100	.....	3000	7000	.....	....	......	.....	37600	48000	5,514	40	13
....	....	.....	.....	....	....	72000	100000	......	....	....	10,320	00	14
......	3000	......	....	10000	2000	60000	55000	35000	40000	50000	13,170	00	15
240000	180000	......	120000	40000	4000	3000	.....	41000	80000	50000	51,170	00	16
36840	....	160	35600	5130	930	1165	3075	18900	40340	172150	13,479	70	17
34000	....	......	20000	8800	......	.....	......	21700	20800	65000	7,923	00	18
45000	10000	......	....	....	1000	......	4500	4500	2000	....	5,255	00	19
100	20	......	300	2700	150	......	200	200	3700	8500	652	00	20
369570	242720	160	1765600	75780	36780	136165	227575	265360	299250	578550			
29566	24272	720	52968	4547	2207	8170	13654	13268	14962	17356	181,690	60	

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et du

Numéro.	NOM DU QUARTIER.	NAVIRES, REMORQUEURS ET BATEAUX EMPLOYÉS.							MATÉRIEL DE PÊCHE.			
		Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Verveux.	
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
				$			$			$		$
	Frontenac, Leeds et Lanark.											
1	Ile Howe	....	....	....	....	4	50	4	1,100	105	4	85
2	Kingston, Storrington et Pittsburg	....	....	....	....	10	250	16	1,581	230	13	130
3	Gananoque	....	....	....	....	....	....	3	....	....	3	30
4	Comté de Frontenac	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
5	Leeds et Lanark, y compris les lacs Charleston et Beverly	....	....	....	....	8	140	15	....	....	29	590
	Totaux	....	....	....	....	22	440	38	2,681	335	49	835
1	*Fleuve Saint-Laurent* en face des comtés de Grenville, Dundas, Stormont et Glengary	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
2	*Rivière Ottawa*, en face des comtés de Prescott, Russell et Carleton	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
3	*Rivière Ottawa*, en face du comté de Renfrew	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
4	*Quartier du lac Nipissingue*	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
5	*do de Parry-Sound et Muskoka*	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
6	*do du lac Simcoe*	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
7	*do du lac et de la rivière Scugog*	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
8	Comté de Hastings, Peterboro' et Victoria, y compris une partie de la riv. Otonabi	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
9	Wellington et les comtés environnants, y compris la rivière Crédit	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

* Estimé.

matériel de pêche, etc., dans la province d'**Ontario**, etc.—*Suite.*

Espèces de poisson.											
Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Hareng, frais, liv.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Valeur.	Numéro.
										$ cts.	
....	....	....	2,000	....	1,400	....	....	4,260	4,200	543 00	1
....	....	....	....	....	....	....	....	12,500	44,200	1,951 00	2
....	....	....	1,000	2,500	1,000	3,000	1,000	3,500	18,000	1,215 00	3
3,000	23,200	10,000	1,000	....	....	21,400	3,700	4,800	4,400	4,761 00	4
2,200	3,500	....	1,700	....	....	15,800	....	9,500	57,000	3,761 00	5
5,200	26,700	10,000	5,700	2,500	2,400	40,200	4,700	34,560	127,800	12,231 00	
....	....	....	2,500	16,700	1,350	9,300	700	10,500	12,500	2,726 00	1
....	....	....	1,540	475	2,600	4,500	4,700	9,550	30,200	2,165 40	2
....	600	200	2,000	4,200	1,900	5,000	4,200	11,200	11,450	1,965 50	3
....	....	....	....	....	5,000	2 500	....	12,000	....	*1,050 00	4
3,500	28,000	....	....	....	3,600	15,550	20,600	5,500	39,000	6,704 00	5
....	20,000	....	....	25,000	....	35,000	7,000	40,000	20,000	8,550 00	6
....	....	....	2,500	....	200,000	150,000	....	....	120,000	24,750 00	7
200	15,800	500	5,100	....	94,000	115,200	....	....	68,300	16,518 00	8
....	7,000	....	500	....	....	1,000	....	....	9,000	1,060 00	9

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et du nombre d'hommes employés, etc., avec les espèces et quantités de poisson dans la province d'**Ontario**, pour l'année 1893.

Numéro.	Nom du quartier.	Navires, remorqueurs et bateaux employés. — Navires ou remorqueurs. — Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Bateaux. — Nombre.	Valeur.	Hommes.	Matériel de pêche. — Rets à mailler. — Brasses.	Valeur.	Seines. — Brasses.	Valeur.	Rets à enclos. — Nombre.	Valeur.	Verveux. — Nombre.	Valeur.	Numéro.
				$			$			$		$		$		$	
1	Lac des Bois	1	25	1200	4	21	700	41	14110	2640	....	....	2	350	....	....	1
2	Lac Supérieur	9	267	22700	46	61	8600	135	113790	23080	....	....	42	9700	....	....	2
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	41	790	102500	231	329	51610	784	1440575	192980	1290	2130	88	26970	....	....	3
4	Lac Saint-Clair	....	....	....	....	51	1700	143	....	....	5020	3901	3	750	....	....	4
5	Lac Erié	20	469	61050	71	249	18715	448	21260	5305	8435	4220	202	76970	....	....	5
6	Lac Ontario	5	183	10200	23	279	10281	665	126310	15740	5250	4390	3	630	151	3320	6
7	Comtés de Frontenac, Leeds et Lanark	....	....	....	....	22	440	38	2681	335	....	....	....	....	49	835	7
8	Comtés de Grenville, Dundas et Stormont	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	8
9	Comtés de Prescott, Russell et Carleton	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	9
10	Comté de Renfrew	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	10
11	Lac Nipissingue	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	11
12	Parry-Sound et Muskoka	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	12
13	Division du lac Simcoe	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	13
14	Lac et rivière Scugog	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	14
15	Comtés d'Hastings, Peterborough et Victoria	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	15
16	Wellington et les comtés environnants	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	16
	Totaux	76	1734	197650	375	1012	92046	2254	1718726	240080	19995	14641	340	115370	200	4155	

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des remorqueurs, bateaux et matériel de pêche, etc.—Province d'Ontario—*Fin.*

Numéro.	Nom du quartier.	Espèces de poisson.														Valeur.	Numéro.
		Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, liv.	Truite, liv.	Truite, brls.	Hareng, brls.	Hareng, frais, liv.	Anguille, liv.	Esturgeon, liv.	Maskinongé, liv.	Achigan, liv.	Doré, liv.	Brochet, liv.	Poisson commun, liv.	Consommation locale, liv.	$ cts.	
1	Lac des Bois	265	309300	9750	....	....	....	....	8830	....	....	19620	9100	....	10640	30,654 00	1
2	Lac Supérieur	290	840700	965900	815	....	30000	....	35400	....	....	51600	750	40000	50000	183,237 50	2
3	Lac Huron, y compris la baie Georgienne	75	3856800	4378210	..	2780	126870	....	697452	2000	29335	435110	80560	589660	356500	861,326 62	3
4	Lac Saint-Clair	....	25500	....	....	....	18400	....	53550	1000	39720	165390	13820	135800	....	21,282 70	4
5	Lac Erié	....	256240	....	....	....	6043034	1000	356690	2980	59601	1130575	432025	1129430	....	339,019 38	5
6	Lac Ontario	..	369570	242720	....	160	1765600	75780	36780	136165	227575	265360	299250	578550	..	181,690 60	6
7	Comtés de Frontenac, Leeds et Lanark	...	5200	26700	....	...	10000	5700	2500	2400	40200	4700	34560	127800	....	12,231 00	7
8	Comtés de Grenville, Dundas et Stormont	..	....	....	....	....	....	2500	16700	1350	9300	700	10500	12500	....	2,726 00	8
9	Comtés de Prescott, Russell et Carleton	....	....	....	....	....	....	1540	475	2600	4500	4700	9550	30200	....	2,165 40	9
10	Comté de Renfrew	...	....	600	...	....	200	2000	4200	1900	5000	4200	11200	11450	...	1,965 50	10
11	Lac Nipissingue	...	....	....	...	....	....	...	....	5000	2500	....	12000	....	....	1,050 00	11
12	Parry-Sound et Muskoka	....	3500	28000	...	....	....	....	....	3600	15550	20600	5500	39000	....	6,704 00	12
13	Quartier du lac Simcoe	....	....	20000	...	....	....		25000	...	35000	7000	40000	20000	...	8,550 00	13
14	Lac et rivière Scugog	....	....	....	....	....	....	2500	....	200000	150000	....	....	120000	....	24,750 00	14
15	Comtés de Hastings, Peterborough et Victoria	...	200	15800	....	....	500	5100	....	94000	115200	....	....	68300	....	16,518 00	15
16	Wellington et les comtés environnants	....	....	7000	...	...	....	500	....	..	1000	....	....	9000	....	1,660 00	16
	Totaux	630	5667010	5694680	815	2940	7994604	96620	1237577	452995	734481	2109555	958815	2911690	417140	1,694,930 70	

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêcheries dans la **province d'Ontario**, pendant l'année 1893.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Poisson blanc	brls.	630	10 00	6,300 00
"	liv.	5,667,010	0 08	453,360 80
Truite	brls.	815	10 00	8,150 00
"	liv.	5,604,680	0 10	569,468 00
Hareng	brls.	2,940	4 50	13,230 00
"	liv.	7,994,604	0 03	239,838 12
Anguille	"	96,620	0 06	5,797 20
Esturgeon	"	1,237,577	0 06	74,254 62
Maskinongé	"	452,995	0 06	27,179 70
Achigan	"	734,481	0 06	44,068 86
Doré	"	2,109,555	0 05	105,477 75
Brochet	"	958,815	0 05	47,940 75
Poisson commun	"	2,911,690	0 03	87,350 70
Consommation locale	"	417,140	0 03	12,514 20
Total pour 1893				1,694,930 70
" 1892				2,042,198 53
Diminution				347,267 83

STATISTIQUE du nombre des navires, remorqueurs, bateaux, etc., dans **Ontario**, pour l'année 1893.

		$ cts.
76	remorqueurs ou navires (tonnage, 1,734)	197,650 00
1,012	bateaux	92,046 00
1,718,726	brasses de rets à mailler	240,080 00
19,995	" seines	14,641 00
340	rets à enclos	115,370 00
200	verveux	4,155 00
	Valeur totale	663,942 00

NOMBRE d'hommes employés dans les pêcheries d'Ontario, 1893:—

Remorqueurs ou navires	375
Bateaux	2,254
Total	2,629

ANNEXE N° 13.

PISCICULTURE

RAPPORT DE M. SAMUEL WILMOT, SURINTENDANT GÉNERAL DE LA PISCICULTURE POUR LE CANADA.

A l'honorable sir CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Ce rapport contiendra un état complet de tous les détails qui se rapportent aux opérations des diverses piscifactures du Canada, ainsi que les détails des travaux accomplis aux diverses piscifactures respectives, au nombre de quinze maintenant, situées à divers lieux dans les différentes provinces de l'Atlantique au Pacifique.

Les renseignements que donne ce rapport, joints aux rapports respectifs des différents fonctionnaires sous la direction desquels se trouvent les piscifactures, permettront au ministre de la marine et des pêcheries et au public en général de se faire une bonne idée des quantités de jeunes poissons de diverses espèces sorties de chaque piscifacture dans le cours du printemps et de l'été de l'année précédente.

TOTAL DE LA PRODUCTION D'ALEVINS EN 1893.

Le nombre et les espèces d'alevins éclos et distribués s'élèvent à près du double de ceux de 1892, qui, en totalité, se sont élevés à (134,908,000) cent trente-quatre millions neuf cent huit mille, tandis que pour l'année présente il en a été distribué (258,314,000) deux cent cinquante huit-millions trois cent quatorze mille; c'étaient avec cela des poissons d'espèces ayant une valeur marchande, le tout mis avec succès dans nombre de rivières et de lacs des provinces de l'Atlantique et dans la Colombie-Britannique, ainsi que dans les grands lacs intérieurs de l'Ontario.

NOUVELLE PISCIFACTURE DU MANITOBA.

Dans le cours de l'année dernière une nouvelle piscifacture a été érigée à Selkirk, sur la rivière Rouge, au Manitoba; elle est plus particulièrement destinée à la propagation du fameux poisson blanc du lac Winnipeg. Les dispositions de l'intérieur sont telles, cependant, qu'elles peuvent s'adapter à la reproduction de la truite saumonée et de tels autres poissons qu'on désirera avoir pour les eaux du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

Le bâtiment est très spacieux et commode, probablement la piscifacture la plus considérable qui se soit construite en Canada; le mécanisme et l'appareil sont mus par la vapeur, avec une pompe puissante qui puise l'eau dans la rivière Rouge et la fait circuler par les nombreux incubateurs en verre automatiques et les auges d'éclosion dans la pièce réservée à cet effet.

Cette piscifacture n'a été terminée que juste à temps pour recevoir sa première consignation d'œufs de poisson blanc au mois de novembre dernier; les circonstances qui ont entouré les débuts de cette piscifacture ont été quelque peu difficiles, mais tout de même la quantité d'œufs qu'on a recueillis et mis dans l'édifice s'est élevée à au delà de (21,000,000) vingt et un millions. Aux derniers rapports ces œufs progressaient d'une façon satisfaisante, et on peut être sûr qu'on en aura un grand rendement de jeunes poissons le printemps prochain. C'est pour cela que l'établissement de Selkirk ne pourra pas donner d'échantillons d'avelins avant 1894.

Les progrès en général des travaux accomplis à la production totale d'alevins des diverses piscifactures du Canada dans le cours de l'année dernière sont très satisfaisants, comme on le verra par les tableaux ci-joints, qui accusent un grand total de 258,314,000 jeunes poissons, éclos et distribués dans les eaux du Canada en 1893.

PISCIFACTURES DÉSIRÉES EN PLUS GRAND NOMBRE.

Le déclin des pêcheries que l'on signale généralement, et plus particulièrement dans la région des grands lacs de l'intérieur, déclin déterminé par l'excès de pêche faite dans le but de satisfaire la demande de plus en plus considérable des marchés canadien et américain, semblerait nécessiter l'adoption de moyens supplémentaires pour l'empoissonnement et l'entretien de ces pêcheries ; et on est sous l'impression presque partout que les moyens artificiels de propagation contribueront puissamment à obtenir cette amélioration désirable. Les nombreuses demandes qu'on a reçues de corporations publiques et de particuliers, relativement à l'érection de nouvelles piscifactures à divers lieux, sont toutes autant de choses qui témoignent du sentiment populaire qui existe à l'égard de l'augmentation du nombre actuel de ces institutions dans tout le pays, et dont on pourrait augmenter considérablement le rendement annuel en jeunes poissons, tout en donnant en même temps un nouvel essor aux industries des pêcheries du pays, sources d'avantages nombreux tant pour le pêcheur que pour le public en général.

RAPPORTS ET OPINIONS DES GARDES-PÊCHE.

Le garde-pêche Williston dit :—

" La campagne qui vient de se terminer a donné aux pêcheurs une moisson abondante, le saumon a été exceptionnellement abondant, et j'en attribue l'augmentation considérable aux gardiens spéciaux préposés aux frayères. Le saumon a été exceptionnellement abondant dans la baie du Vin et dans la rivière Noire."

Le garde-pêche Pat. Hogan dit :—

Il s'est fait une capture considérable de saumon, qui est la pêche principale de sa région. Il attribue l'augmentation considérable du saumon aux moyens actuels de protection, etc., etc.

Le garde-pêche Abbott dit :—

" La pêche au saumon la plus considérable depuis vingt ans."

Le garde-pêche Richards dit :—

" La pêche a été assez bonne dans cette région—le saumon excessivement abondant."

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le garde-pêche Verge dit : " Comme le mois de juin a été extrêmement chaud et sec, le saumon s'est tenu en eau profonde et il est venu plus tard dans les rivières en nombre beaucoup plus considérable qu'aux années précédentes."

Le garde-pêche Hickson dit : " La pêche au saumon tout le long de la côte a été cet été meilleure qu'elle ne l'avait été depuis plusieurs années. Les pêcheurs à la ligne disent avoir fait d'excellentes pêches sur la rivière. * * * Il y avait plus de saumon dans la Nipissiguit cet automne que depuis plusieurs années."

Le garde-pêche Thériault dit : " Le saumon accuse une bonne augmentation sur l'année dernière."

Le garde-pêche Robichaud dit : " Le saumon a donné un rendement plus considérable qu'on en a eu depuis vingt ans."

Le garde-pêche Goodwin dit : " On constate une augmentation considérable dans la pêche du saumon faite par les pêcheurs à l'alose ; il croit qu'on peut attribuer cette augmentation aux alevins déposés dans les lacs du nord à la tête de la rivière Sackville il y a quelques années, et il recommande fortement qu'on y dépose une autre quantité d'alevins l'année prochaine et dans les années qui suivront ; il est d'avis qu'on devrait empoissonner les rivières Tignish et Port-Elgin."

TABLEAU QUI INDIQUE LA DISTRIBUTION DES ALEVINS.

Le tableau qui suit fera voir la production des alevins de diverses espèces dans le cours de 1893:—

Saumon de l'Atlantique (*Salmo Salar*)	5,513,000
Saumon du Pacifique, *Sockeyes* (*Naka*)	5,764,000
Truite saumonée, des grands lacs (*Naymacush*)	6,652,000
Truite mouchetée, des ruisseaux (*Fontinalis*)	425,000
Poisson blanc, des grands lacs (*Coregoni*)	86,360,000
Homard (*Homarus*)	153,600,000
Grand total, 1893	258,314,000

Le tableau qui suit indique en colonnes séparées le nom et le nombre de chaque piscifacture; la quantité d'alevins et d'œufs à demi éclos produite par les piscifactures respectives avec une description, ainsi que la quantité des espèces produites durant la campagne de 1893.

LE tableau suivant indique la distribution particulière des alevins, faite par les diverses piscifactures en 1893.

Numéro.	Nom de la piscifacture.	Production des alevins.	Œufs semi-éclos envoyés à d'autres piscifactures.	Espèce de poisson.
1	Rivière Fraser, C.-B.	5,674,000		Saumon *Sockeye.*
2	Sydney, N.-E.	Non en opérat. en 1893.		
3	Bedford, N.-E.	320,000		Saumon de l'Atlantique.
	do	160,000		Truite saumonée.
	do	2,700,000		Poisson blanc.
4	Rivière Dunk, I.P.-E.	Détruite par le feu.		
5	Rivière Saint-Jean, N.-B.	365,000		Saumon de l'Atlantique.
	do	2,600,000		Poisson blanc.
	do	294,000		Truite saumonée.
	do	40,000		Truite mouchetée.
6	Miramichi, N.-B.	975,000	300,000	Saumon de l'Atlantique.
7	Ristigouche, P.Q.	883,000	200,000	do
8	Gaspé, P.Q.	910,000		do
9	Tadoussac, P.Q.	2,060,000		do
10	Magog, P.Q.	1,200,000		Truite saumonée.
	do	2,400,000		Poisson blanc.
11	Nescastle, Ont.	2,800,000		do
	do	385,000	45,000	Truite mouchetée.
	do	4,150,000	3,600,000	Truite saumonée.
	do	2,500,000		Poisson blanc.
12	Sandwich, Ont.	68,000,000	17,000,000	do
13	Ottawa, Ont.	848,000		Truite saumonée.
	do	5,360,000		Poisson blanc.
14	Bay-View, N.-E.	153,600,000		Homard.
15	Selkirk, Man.	1re an., pas d'alev. j. 1894.		
	Totaux	258,314,000	21,145,000	

État indiquant les localités où les diverses piscifactures ont été placées et les années où elles ont commencé leurs opérations, ainsi que le nombre d'alevins distribué annuellement par chacune d'elles depuis qu'elles sont établies, y compris l'année 1893.

Année.	Ontario.			Québec.				Nouv.-Brunswick		Nouvelle-Ecosse.			Ile du P.-E.	Colombie-Britannique	Totaux.
	New-castle.	Sandwich.	Ottawa.	Magog.	Tadous-sac.	Gaspé.	Risti-gouche.	Mira-michi.	Rivière St-Jean.	Bedford.	Sydney.	Piscifact. de hom. de Bay-View*	Rivière Dunk.	Rivière Fraser.	
	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.
1868-73	1,070,000	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1,070,000
1874...	350,000	...	...	...	...	...	100,000	60,000	...	...	...	...	...	...	510.000
1875...	650,000	...	...	...	60,000	110,000	600,000	150,000	...	...	...	...	...	...	1,570,000
1876...	700,000	8,000,000	...	...	150,000	50,000	300,000	60,000	...	395,000	...	...	...	...	9,655,000
1877...	1,300,000	8,000,000	...	...	1,180,000	1,051,000	600,000	320,000	...	1,000,000	...	...	...	...	13,451,000
1878...	2,605,000	20,000,000	...	...	707,000	650,000	1,015,000	665,000	...	1,400,000	...	...	...	...	27,042,000
1879...	2,602,700	12,000,000	...	...	1,250,000	1,597,000	1,470,000	1,025,000	...	1,740,000	...	...	...	...	21,684,100
1880...	1,923,000	12,500,000	...	...	1,155,000	730,000	1,500,000	805,000	170,600	730,000	...	...	500,000	...	21,013,700
1881...	3,300,000	16,000,000	...	200,000	334,000	500,000	740,010	770,000	50,000	680,000	...	...	375,000	...	22,949,000
1882...	4,841,000	44,000,000	...	975,000	660,000	530,000	1,400,000	640,000	588,000	850,000	315,000	...	1,060,000	...	55,805,500
1883...	6,053,000	72,000,000	...	250,000	995,000	520,000	300,000	925,000	72,600	800,000	659,000	...	1,210,000	...	83,784,600
1884...	8,800,000	37,000,000	...	100,000	985,000	859,000	940,000	795,000	811,000	1,000,000	853,000	...	1,060,000	...	53,143,000
1885...	5,700,000	68,000,000	...	300,000	720,000	290,000	660,000	900,000	155,000	670,000	772,000	...	1,100,000	1,800,000	81,067,000
1886...	6,451 000	57,000,000	...	1,400,000	1,627,000	576,000	1,380,000	945,000	2,181,000	969,000	1,179,000	...	400,000	2,625,000	76,724,000
1887...	5,130,000	56,500,000	...	675,000	900,000	630,000	1,500,000	900,000	2,479,000	4,230,000	1,415,000	...	500,000	4,414,000	79,273,000
1888...	8,076,000	56,000,000	...	3,475,000	850,000	800,000	1,720,000	1,290,000	4,142,000	4,390,000	1,559,0 0	...	...	5,807,000	88,109,000
1889...	5,846,500	21,000,000	...	2,800,000	1,600,000	450,000	1,280,000	850,000	3,570,000	3,850,000	2,034,500	...	...	4,419,000	47,699,000
1890...	7,736,000	52,000,000	5,733,000	2,875,000	1,700,000	806,000	2,396,000	1,022,000	3,492,000	3,860,000	1,953,000	...	...	6,640,000	90,213,000
1891...	7,807,500	75,000,000	7,043,000	3,050,000	1,300,000	1,000,000	1,750,000	1,503,000	3,165,000	2,550,000	1,000,000	7,000,000	...	3,603,800	115,771,800
1892...	4,823,500	44,500,000	4,909,000	2,400,000	624,000	965,000	1,240,000	1,310,000	2,378,000	2,620,000	690,000	63,500,000	...	6,000,000	135,959,500
1893...	9,835,000	68,000,000	6,208,000	3,600,000	2,060,000	910,000	883,000	975,000	3,299,000	3,180,000	...	153,600,000	...	5,764,000	258,314,000
	95,600,200	728,500,000	23,893,000	22,100,000	18,802,000	13,024,000	21,774,000	15,910,000	26,553,200	34,905,000	12,429,500	224,100,000	6,145,000	41,072,300	1,234,808,700

Les espèces particulières des alevins énumérés ci-dessus étaient comme suit :—

Salmonidæ—Saumons de l'Atlantique et du Pacifique, truite saumonée des grands lacs et truite mouchetée des ruisseaux	256,357,300
do Poisson blanc (*Coregonus*) de la région des grands lacs	594,130,000
Percidæ—Doré (*Lucioperca*) et achigan	210,221,400
Alevins de homard (*Homarus Americanus*)	224,100,000
Grands totaux de toutes espèces	1,284,808,700

Note.—En sus des 95,600,200 alevins sortis de l'établissement de Newcastle, il y a annuellement de grandes quantités d'œufs semi-éclos de toutes espèces qui sont transférés de cette institution aux piscifactnres des provinces de l'est. La piscifacture de Sandwich envoie de même anuuellement de grandes quantités d'œufs fécondés à d'autres établissements, à l'exclusion des 728,500,000 alevins indiqués ci-dessus. La piscifacture de Selkirk, au Manitoba, a déposé l'automne dernier plusieurs millions d'œufs de poisson blanc ; la résultat paraîtra l'année prochaine. * La piscifacture de Bay-View, N.-E., est entièrement consacrée à l'incubation du homard.

DESCRIPTION DES PISCIFACTURES.

On trouvera ici une courte description, telle que prise dans des rapports officiels, des différentes piscifactures du Canada, en ce qui concerne la position et les proportions de fonctionnement, et qui indique aussi la production du jeune poisson et le nombre d'œufs réunis à chaque établissement en 1893.

1. PISCIFACTURE DE LA FRASER, C.-B.

Cette piscifacture est érigée sur la Fraser, à environ deux milles en amont de New-Westminster. Elle peut faire éclore environ dix millions d'œufs de saumon, qui a toujours été jusqu'ici des espèces *Sockeye*. La distribution d'eau se fait au moyen d'auges ouverts qui conduisent l'eau d'une petite rivière dans l'édifice et la distribuent dans les divers auges d'éclosion. Les œufs proviennent de poissons reproducteurs pris dans les rets dans un petit bras de la rivière Harrison, à quelque vingt milles en amont de la piscifacture. On a l'intention d'ériger une autre piscifacture à une plus grande distance en amont de la Fraser. On n'a pas encore fait le choix de l'emplacement. On croit généralement que le succès qu'a obtenu la culture des alevins à la piscifacture de la Fraser explique beaucoup les pêches excessivement fructueuses du saumon sur la rivière Fraser dans le cours de la présente campagne et d'autres époques.

La production d'alevins éclos en 1893 et distribués dans les tributaires de la Fraser s'est élevée à 5,764,000 ; et la quantité d'œufs de *Sockeye* recueillis et déposés dans la piscifacture en octobre 1893 a été de 6,880,000. Les derniers rapports à l'égard de ces œufs sont très satisfaisants.

2. PISCIFACTURE DE SYDNEY, N.-E.

On n'a pas déposé d'œufs dans cette piscifacture en 1892-93. Des dispositions sont à se prendre pour y déposer 300,000 œufs de saumon provenant de la piscifacture de Miramichi, N.-E., de sorte que la piscifacture de Sydney rapportera une production d'alevins au printemps de 1894.

3. PISCIFACTURE DE BEDFORD, N.-E.

Cette piscifacture est située sur la rivière Sackville, immédiatement à côté du chemin de fer Intercolonial, près de la ville de Bedford. Elle prend son eau dans la rivière Sackville au moyen d'une conduite sous terre. A venir jusqu'en 1891 les œufs de saumon provenaient de certaines rivières dans la Nouvelle-Ecosse. En 1891 on tenta d'avoir du saumon reproducteur des rivières qui se déversent dans la baie Merigomish, où il ne s'en prit que quelques-uns ; ils donnèrent 600,000 œufs. En 1892 on n'obtint pas de saumon reproducteur de la piscifacture de Bedford, mais on y transporta 350,000 œufs provenant de l'établissement de Miramichi. Dans le cours de la dernière campagne de 1893 on a pris 54 saumons dans les rivières de la baie de Merigomish ; 35 étaient des femelles et ont rapporté 300,000 œufs qui, dit-on, progressent favorablement.

Dans le cours de la campagne de 1893 il a été distribué de cette piscifacture 320,000 alevins, produit des œufs de saumon de 1892 ; aussi, 2,860,000 alevins, espèces des truites saumonées et des poissons blancs, provenant de la piscifacture d'Ontario.

En novembre dernier il a été recueilli pour cette piscifacture 300,000 œufs de saumon dans la baie de Mérigomish, et 300,000 œufs de saumon semi-éclos y seront transportés de la piscifacture de Ristigouche ; et en sus, plus de 2,500,000 œufs de truite saumonée et de poisson blanc provenant de la piscifacture d'Ontario.

4. PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE DUNK, I.P.-E.

Les opérations piscicoles à l'Ile du Prince-Edouard sont suspendues pour le moment, la piscifacture ayant été détruite par l'incendie.

5. PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN, N.-B.

Les travaux de la piscifacture de la rivière Saint-Jean produisent d'excellents résultats, comme le fait voir le rapport du fonctionnaire auquel est confié la direction et qui dit "qu'on est généralement d'avis que les alevins éclos artificiellement et qu'on a distribués dans les rivières ont augmenté le nombre des poissons dans les rivières où il ont été déposés. On trouve maintenant du poisson blanc et de la truite saumonée dans certains lacs où ces poissons étaient inconus dans le passé; et on reçoit de nombreuses demandes d'empoissonner les rivières plus que jamais."

Le saumon augmente d'une façon surprenante dans les régions supérieures de la rivière Saint-Jean et de ses tributaires ; on mentionne particulièrement la Tobique, où les pêcheurs à la ligne ont fait des pêches fructueuses; deux cas particuliers sont venus à la connaissance de ce fonctionnaire, alors que 27 et 37 saumons ont été respectivement pris en quelques jours de pêche. La pêche au saumon à la mouche dans la rivière Tobique était inconnue avant d'avoir été empoissonnée à l'aide des alevins de la rivière Ristigouche, éclos dans la piscifacture de Saint-Jean. Quelques-uns des poissons qu'on a pêchés pesaient 27 livres.

6. PISCIFACTURE DE MIRAMICHI, N.-B.

Les succès de cette institution continuent, comme le prouvent les quantités de jeunes saumons qu'elles a produites et qu'on a distribuées dans la rivière Miramichi et ses nombreux tributaires. Si l'on continue les soins et l'administration qui ont caractérisé cette piscifacture dans le passé, les heureux résultats dont ont déjà bénéficié les pêcheurs grandiront sans doute davantage à l'avenir. Cette institution est l'objet de l'approbation et de la sanction du public en général.

La pêche au saumon faite pour le commerce dans le cours de la dernière campagne a été la meilleure depuis des années, et les pêcheurs sont disposés à admettre que cette amélioration est en grande partie due aux travaux de cette piscifacture. Ceci, joint à une surveillance efficace, devra incontestablement maintenir les grandes ressources que la rivière Miramichi et ses tributaires sont capables de produire. Il y avait, à la dernière campagne, 1,275,000 alevins de saumon éclos dans les principales branches de la rivière Miramichi en excellent état, et dans le cours de l'automne dernier 1,575,000 œufs ont été déposés dans cet établissement et sont maintenant soumis au procédé de l'incubation.

7. PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE, QUÉBEC.

L'état prospère des pêches de saumon en rapport avec la rivière Ristigouche témoigne des heureux résultats qu'a produits la culture artificielle du saumon qui se pratique à la piscifacture de Ristigouche depuis quelques années. Le fonctionnaire préposé à cet établissement dit que tous les pêcheurs et les gardiens sur cette rivière déclarent que jamais les saumons reproducteurs n'ont été aussi abondants dans leurs frayères en amont de la rivière que dans le cours de l'automne dernier.

On relate un fait intéressant en rapport avec cet établissement, relativement à la croissance et à la conservation du poisson éclos artificiellement à l'encontre de l'avis de certains sceptiques qui disent que les alevins éclos dans une piscifacture sont tous détruits par la truite et d'autres poissons de proie lorsqu'ils sortent des piscifactures. On a choisi un petit lac peuplé d'un grand nombre de truites et d'autres poissons. On y déposa un certain nombre de petits saumons éclos dans la piscifacture de Ristigouche. Cette distribution a eu lieu il y a quelques années, et dans le cours de l'été dernier un grand nombre de jeunes saumons de la taille des éperlans et pesant une livre ont été pris dans ce lac par des pêcheurs à la ligne; de plus, on peut voir constamment un nombre considérable de jeunes saumons sauter à la surface du lac. Ce lac est complètement séparé par la terre et les eaux de la Ristigouche et de la baie des Chaleurs, et est situé sur une montagne à plusieurs centaines de pieds au-dessus du niveau de ces eaux. Ceci n'est qu'une preuve, mais elle est positive, entre plusieurs autres qu'on pourrait donner pour faire disparaître les erreurs que débitent les esprits préjugés à l'égard de la vie du jeune poisson une fois qu'il est sorti des piscifactures de l'Etat pour entrer dans les eaux du pays.

La piscifacture de Ristigouche a distribué 1,083,000 alevins de saumon au printemps de 1893, et elle a reçu 1,430,000 œufs en novembre dernier.

8. PISCIFACTURE DE GASPÉ, P.Q.

Cet établissement n'est pas construit sur un aussi grand pied que quelques-uns des autres du même genre. Il a cependant réussi à approvisionner les pêches de saumon du bassin de Gaspé, et les rivières qui s'y déchargent: Darmouth, York et Saint-Jean. Ce qui le prouve, c'est la quantité de poisson que capturent les pêcheurs à la ligne, surtout dans la rivière Saint-Jean, dont les fermiers ont pris plus de 100 saumons à la mouche. Les pêches de plus en plus abondantes qui se font ainsi dans les parties fluviales des rivières doivent impliquer une augmentation correspondante du poisson dans les fonds de pêche de leur embouchure et de leurs eaux de marée.

Cette piscifacture a expédié 655,000 alevins au printemps de l'année dernière, et elle a cueilli 910,000 œufs dans l'automne de 1893.

9. PISCIFACTURE DE TADOUSSAC, P.Q.

Le rapport de cet établissement exprime l'opinion qu'ont généralement les pêcheurs, que c'est grâce à lui que la pêche du saumon se fait fructueuse depuis quelques années; ce qui prouve encore qu'il a un bon effet, c'est qu'on voit une grande quantité de jeunes saumons sauter dans les petits lacs où ils ont été déposés, et où le saumon reproducteur n'a pas pu pénétrer, à cause des obstacles naturels qui lui barrent le passage. Ce jeune saumon ne quitte pas les lacs pour la mer avant d'avoir de huit à douze pouces de longueur.

On recommande de construire une piscifacture auxiliaire dans le voisinage de Chicoutimi, où l'on pourrait faire éclore l'approvisionnement ordinaire d'alevins pour les eaux supérieures du Saguenay, et les distribuer plus sûrement et à bien meilleur marché qu'avec le système actuel par lequel on les transporte, en louant un remorqueur à partir de l'embouchure de la rivière à Tadoussac, jusqu'au haut du Saguenay, transport qui ne s'opère point sans en perdre considérablement.

On a distribué au printemps dernier 2,060,000 petits saumons de cette piscifacture; on les a déposés dans les tributaires du Saguenay et dans plusieurs petits lacs qu'on a trouvés propres à leur servir d'habitat pour s'y développer en des conditions favorables. 2,094,200 œufs ont été recueillis et installés dans l'établissement en novembre dernier; ces œufs sont dans un état satisfaisant.

10. PISCIFACTURE DE MAGOG, P.Q.

Les eaux de ce district dans les alentours de la piscifacture accusent une amélioration marquée. Il leur faut cependant être mieux gardées et avoir des alevins en plus grande quantité pour qu'elles soient restaurées dans la position où elles étaient autrefois.

Ce sont les piscifactures de Newcastle et de Sandwich qui approvisionnent celle-ci d'œufs. L'établissement de Magog a distribué, en 1893, 3,600,000 alevins de poisson blanc et de truite saumonée. La quantité d'œufs qu'on se propose de faire venir à la piscifacture pour la prochaine saison, est de 3,000,000.

11. PISCIFACTURE DE NEWCASTLE ONTARIO.

C'est ici que la culture artificielle du poisson a pris naissance en Canada, et c'est aussi dans cette localité que la première piscifacture a été établie comme institution de l'Etat sur ce continent.

Cet établissement a commencé par la production du saumon. On le consacre en entier aujourd'hui à reproduire les principales espèces de poisson marchand qui sont indigènes des grands lacs de l'intérieur de l'Ontario, comme la truite saumonée et le poisson blanc, etc.

Les œufs de truite saumonée sont pris à Wiarton, sur la baie Georgienne, où les employés appartenant à la pisciculture se servent de leurs propres rets et agrès de pêche pour capturer et mettre en réserve le poisson reproducteur jusqu'à ce qu'il soit prêt à frayer; après qu'on l'a débarrassé de son frai, on le remet, vivant, en liberté. Les œufs sont ensuite transportés à la piscifacture de Newcastle, où, après leur demi-éclosion, on expédie par train rapide les quantités qu'il faut aux piscifactures de la province de l'est, généralement dans les mois de février et mars. L'eau pour les fins de reproduction vient d'un grand étang formé à même un cours d'eau abondant qui se décharge dans le lac Ontario. Les différents envois d'œufs embryonnaires aux piscifactures de l'est se sont élevés à 3,645,000 en 1893, et la production brute a été de 9,835,000. De ceux-ci, plus de 6,000,000 ont été distribués dans un grand nombre de lacs et autres eaux de l'Ontario. La quantité d'œufs cueillis pendant l'automne de 1893 et placés dans les auges de cette piscifacture a été de 9,000,000.

12. PISCIFACTURE DE SANDWICH, ONTARIO.

Cette piscifacture est aujourd'hui presque exclusivement employée à la reproduction du poisson blanc; mais on y faisait éclore autrefois le doré en très grande quantité; on se sert ici exclusivement d'incubateurs automatiques en verre, parce qu'ils valent mieux pour l'éclosion des diverses espèces de petits œufs doués d'une vie moins intense. L'établissement avec tous ses appareils de reproduction a pour force motrice la vapeur, avec de doubles pompes qui font monter l'eau nécessaire de la rivière Détroit à l'étage supérieur, où, par gravitation, elle coule dans les incubateurs, s'infiltrant dans les œufs jusqu'à ce qu'ils se transforment en alevins, et alors, le petit poisson descend dans un grand réservoir où on le tient soigneusement jusqu'à ce qu'il soit en état d'être distribué.

Bien des millions de ces œufs encore à l'état embryonnaire ont été transférés chaque année aux piscifactures de l'est; 17,000,000 ont été ainsi expédiés à celles de la province de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick pendant la saison de 1893. Les œufs et alevins envoyés partout de Sandwich au printemps de 1893 forment un total de 85,000,000.

Il y a deux stations de pêche exploitées par le directeur et ses employés pour la capture du poisson blanc reproducteur, d'où ils tirent les œufs destinés à approvisionner l'établissement de Sandwich. Ces stations sont les pêches de l'île du Bois-Blanc et de l'île de la Bataille, sur la rivière Détroit. On se sert de seines pour prendre le poisson, qu'on met ensuite dans des cages ou mannes jusqu'à ce qu'il soit prêt à frayer; après qu'on en a détaché le frai, on les remet à l'eau. S'il y en a qui sortent blessés, on les donne ou on les vend à la fin de la saison prohibée. On a recueilli de la sorte, en novembre dernier, environ 95,000,000 d'œufs de poisson blanc, qu'on a placés dans les incubateurs, et tous vont très bien.

13. PISCIFACTURE D'OTTAWA, ONTARIO.

Cette piscifacture est approvisionnée en entier d'œufs fécondés venant des établissements de Newcastle et Sandwich. Ce sont des œufs de truite saumonée, de truite mouchetée et de poisson blanc. Les alevins qui en proviennent sont distribués dans les eaux du district et de la vallée de l'Ottawa. Cette institution se trouvant dans la capitale du Canada, est visitée par les députés, et par beaucoup d'autres personnages en vue de tous les points du pays, qui viennent à la ville pour affaires ou par plaisir. C'est ainsi que la piscifacture d'Ottawa est devenue pour le public en général un élément important d'instruction en ce qui regarde l'application pratique de la science piscicole en Canada. Dans le même bâtiment sont étalés les produits de l'exposition des pêcheries, ce qui donne encore plus d'intérêt à toute cette branche de l'administration sous le contrôle du ministère de la marine et des pêcheries.

Cette piscifacture a produit dans la dernière saison 6,208,000 alevins des diverses espèces. Et l'approvisionnement d'œufs placés dans ces récipients pour être distribués, après éclosion, l'an prochain, s'élèvera à 5,250,000.

14. HOMARDERIE DE BAY-VIEW, N.-E.

Cet établissement a été fondé expressément pour venir en aide à l'industrie de la pêche du homard, qui est sur le déclin dans une grande étendue des provinces d'en bas. Construit en 1891, ça été le premier essai fait en Canada de reproduction artificielle du homard. Le matériel mis en œuvre était complètement nouveau ; c'est le premier de ce genre qu'on ait jamais employé pour l'éclosion du homard. On a installé à cet effet des bocaux ou incubateurs automatiques en verre, dont on s'est toujours servi depuis, et qui ont admirablement rempli leur objet en donnant plus de 224,000,000 d'alevins, qu'on a déposés dans les eaux du détroit de Northumberland.

L'établissement est mû par la vapeur avec une pompe puissante qui fait monter l'eau salée de la baie à l'étage supérieur, dans un grand réservoir en bois, d'où elle va par des tuyaux dans les incubateurs, où elle met les œufs en mouvement. Ceux-ci sont pris des homards œuvés quand on les apporte aux fabriques de conserves qui exploitent cette branche d'industrie sur un grand pied.

La production du jeune homard pour la saison de 1893 a été de 163,600,000, qui ont été largement distribués avec succès et en bon état, dans différentes parties du détroit de Northumberland.

15. PISCIFACTURE DE SELKIRK, MANITOBA.

C'est là une nouvelle piscifacture, construite dans le cours de l'été dernier ; elle est située sur la rivière Rouge, dans la ville de Selkirk, et plus particulièrement destinée à la culture du poisson blanc, mais elle est néanmoins aménagée de façon à servir à la propagation artificielle de la truite saumonée et d'autres poissons, s'il est nécessaire.

L'eau qui l'alimente est montée par une puissante machine à vapeur et une double pompe de la rivière Rouge à l'étage supérieur, dans un grand réservoir, d'où elle descend par des tuyaux dans les incubateurs en verre, où elle pénètre les œufs jusqu'à leur éclosion.

Les œufs de poisson blanc sont recueillis en novembre par le directeur et ses employés, qui prennent au filet le poisson reproducteur au fond du lac Winnipeg. Après la cueillette et la vivification des œufs, ils sont transportés à une vingtaine de milles en amont de la rivière, et introduits dans les incubateurs, où l'on en prend soin jusqu'au temps de l'éclosion, qui tombe généralement en avril et mai suivants. Pour éviter la possibilité de tout effet nuisible que pourrait leur causer l'eau de la rivière Rouge lors des inondations du printemps, on perce actuellement un puits artésien le long de l'établissement, d'où l'on tirera désormais par la pompe à vapeur de l'eau pure au lieu de l'eau de la rivière.

La piscifacture n'a pas produit d'alevins cette année, parce que la première provision d'œufs n'a été amassée qu'en novembre dernier. Cette provision atteint le chiffre d'à peu près 21,000,000, qui sont maintenant dans la période d'incubation, et on les dit bien sains.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES EMPLOYÉS DES PÊCHERIES SIGNALANT DES PÊCHES ABONDANTES DE SAUMONS ET AUTRES POISSONS DANS LES EAUX VOISINES DES RIVIÈRES OU ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DES ALEVINS PRODUITS PAR LES PISCIFACTURES.

DU RAPPORT DU BUREAU DE RENSEIGNEMENTS DES PÊCHERIES, NOUVELLE-ÉCOSSE.

Hall's-Harbour.—La pêche au saumon de Hall's-Harbour dans ces derniers jours a été la meilleure qu'on ait jamais vue; on a fait des captures remarquables. Vendredi dernier, un pêcheur en a pris 152, un autre 75, dont un pesait 42½ livres. Dimanche, il en a été pris 91 gros en deux marées ; un autre coup de filet en a donné 301 ; un autre, samedi, 96, et dimanche, 117. Une maison en a expédié, dans la glace, à Boston, 1,075 livres. En tout, 2,800 livres environ de saumon frais ont été envoyées en destination de Boston samedi. La capture du saumon dimanche et lundi forme un total de cinq tonnes.

La Have.—On constate que le saumon est plus abondant dans la rivière La Have cette année qu'il ne l'a été depuis bien des années; il s'en fait souvent de bonnes captures.

Sand-Point.—La capture moyenne du saumon a été assez bonne, et on dit cette saison bien meilleure que les cinq précédentes. La pêche s'améliore tous les ans.

DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR KINNEY.

Le comté de King accuse une montée exceptionnelle de saumon; on en a pris 200 pour 100 de plus qu'en 1892. Dans le comté de Digby, l'augmentation a été de 300 pour 100, tandis que celui de Shelburne accuse une diminution.

Le garde-pêche Reed, de Wolfsville, regrette que la rivière Gaspereau n'est pas aussi poissonneuse qu'il serait à désirer, mais croit qu'il faut attribuer les captures considérables de saumon dans la baie aux distributions d'alevins faites les années passées.

Le garde-pêche Miller dit: Les anses foisonnaient de jeunes saumons; on en a pris jusqu'à 300 et 400 dans une seule marée. Ils pèsent de 5, 6 à 7 livres chaque, et on est d'avis qu'ils proviennent de la piscifacture.

Le garde-pêche Bailey observe que le poisson blanc et la truite saumonée produits par la piscifacture de Bedford se montrent dans ce district.

DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR HOCKIN.

L'augmentation de la pêche du saumon s'est produite presque exclusivement dans les comtés limitrophes de la baie de Fundy, où le rendement a été exceptionnellement fort, tel qu'il n'y en a pas eu de pareil depuis quinze ans.

Dans le comté de Guysboro' on a constaté une diminution de 1,200 livres, tandis que dans le comté d'Halifax on en a pris 8,500 livres de plus que l'an dernier. Le comté d'Antigonish accuse une diminution, et le comté de Pictou une augmentation de 3,700 livres.

L'inspecteur Bertram dit: Les statistiques donnent pour 1893 une augmentation totale de 28,760 livres de saumon, salé et en conserve, sur la pêche de 1892, ce qu'il attribue à la protection donnée par le département aux diverses montées de ce poisson dans la rivière, et à l'augmentation du nombre d'agents de police.

Le tout respectueusement soumis,

SAMUEL WILMOT,
Surintendant en chef de la pisciculture en Canada.

ANNEXES.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DES PISCIFACTURES DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES DU CANADA POUR 1893.

1.—PISCIFACTURE DU FLEUVE FRASER.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Rapport du directeur pour 1893.

MONSIEUR,—En vous transmettant le rapport annuel des opérations qui se rattachent à la piscifacture du fleuve Fraser, dont je suis le gérant, j'ai l'honneur de constater que ces opérations dans la saison écoulée ont eu grand succès.

En mars et avril dernier j'ai distribué 5,764,000 alevins de saumon *sockeye* comme suit :—

20 mars, lac Pit	740,000
25 do do	600,000
27 do rivière Nicomikle	50,000
1er avril, rivière Harrison	1,200,000
11 do do do	1,387,000
19 do do Stave	650,000
24 do do Harrison	1,087,000
24 do do Squamish	50,000

On n'a pas eu d'œufs des autres piscifactures, et on n'y en a pas envoyé.

Le saumon reproducteur qu'on a pris était tout de la variété *sockeye*, *nerka*. On n'a pas tenu compte du nombre de ceux dont on a extrait les œufs, mais comme les femelles en ont chacune en moyenne environ 3,500, le nombre en question doit être d'à peu près 2,000 femelles et 1,500 mâles.

On a recueilli et placé dans la piscifacture 6,800,000 œufs pendant la saison de 1893.

Les œufs y ont été reçus de Morris-Creek, rivière Harrison, aux dates ci-après :

3 octobre	2,100,000
7 do	1,224,000
14 do	1,000,000
20 do	1,288,000
27 do	1,368,000
	6,880,000

Je ne suis pas en mesure de préciser les résultats de la distribution des alevins dans les différentes eaux. Plus de la moitié de ceux qui sortent de cette piscifacture ont toujours été déposés dans la rivière Harrison, qui est le meilleur endroit qu'on ait à notre disposition ; mais à la saison où il faut procéder à cette opération, l'eau est si basse qu'il est impossible de monter les rapides de cette rivière avec les chalans, et bien qu'il n'y ait pas de doute sur les grands avantages qui ont résulté de la distribution des alevins où l'on a été forcément obligé de la faire, beaucoup sont cependant d'avis que ces avantages seraient encore plus importants si la piscifacture était située en amont des rapides ; car alors, on aurait plus facilement accès au lac en même temps qu'à la rivière Harrison, de même qu'à leurs nombreux tributaires, ainsi qu'à bien d'autres eaux que l'on pourrait peupler d'alevins. La piscifacture actuelle, tant le bâtiment que le matériel, est en très mauvais état, parce que

m'attendant dans ces trois dernières années que, quelque jour, elle serait transférée ailleurs, j'ai fait le moins de dépense possible en réparations, me bornant à celles qui étaient d'absolue nécessité pour assurer le succès des opérations de chaque saison.

Si l'on se décide à faire fonctionner la piscifacture actuelle durant une autre saison, il faudra y faire des réparations considérables, et la munir d'un attirail presque entièrement neuf d'outillage et d'appareils. Or, avant de savoir si elle continuera de marcher une autre saison, ou s'il s'en bâtira une nouvelle à Harrison ou ailleurs, il m'est impossible de soumettre des suggestions satisfaisantes pour son entretien ou pour son administration. Ce n'est pas par le nombre d'œufs mis dans les incubateurs ou heureusement éclos qu'on doit mesurer le succès d'une piscifacture considérée comme facteur dans la production du poisson nécessaire aux besoins, mais c'est par le nombre d'alevins qu'on peut déposer sans encombre dans des endroits où ils puissent trouver de la nourriture et un abri, loin des poissons qui leur font la guerre.

Les facilités et les appareils pour la distribution des alevins sont aussi des facteurs importants pour la prospérité d'une piscifacture. J'ai reçu beaucoup de lettres et de visites de messieurs intéressés dans la pêche du saumon de l'Alaska et de la rivière Columbia aux Etats-Unis, qui s'informaient de la capacité et du fonctionnement général de la piscifacture du fleuve Fraser. Tous ont exprimé l'opinion que c'est principalement à ses opérations que doivent être attribuées les captures exceptionnellement abondantes de saumon faites dans le Fraser cette année et les années dernières.

JOHN McNAB,
Directeur.

2.—PISCIFACTURE DE SYDNEY, CAP-BRETON.

Province de la Nouvelle-Ecosse.

Rapport du directeur pour 1893.

Monsieur,—Quant à l'état actuel de la piscifacture et à ce qu'il lui faut pour le succès des opérations futures, j'ai l'honneur d'observer qu'il est nécessaire d'avoir de nouvelles auges et de faire partout quelques réparations générales pour qu'elle puisse fonctionner efficacement à l'avenir.

C'est tout ce que je puis dire dans ce rapport, et tout ce que je crois essentiel de mentionner, attendu que l'établissement n'a pas été en opération l'année dernière.

W. J. DUNLOP,
Directeur de la piscifacture de Sydney.

3.—PISCIFACTURE DE BEDFORD.

Province de la Nouvelle-Ecosse.

Rapport du directeur pour 1893.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les opérations de la piscifacture de Bedford durant le temps que cet établissement a été sous mon contrôle en 1893.

Comme il n'avait pas été donné d'instructions dans l'automne de 1892 à l'effet d'amasser une provision d'œufs en pêchant dans les rivières de la Nouvelle-Ecosse, j'ai été obligé d'en faire venir d'ailleurs.

Dans le mois de mars j'ai reçu 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 750,000 œufs de truite saumonée des piscifactures de l'Ontario, et de celle de Miramichi un autre envoi de 350,000 œufs de saumon.

Après leur éclosion, ils ont été distribués comme suit:—

SAUMON.

Rivière des Sauvages, comté d'Halifax		20,000
do	Neuf-Milles, comté d'Halifax	20,000
Rivière de la Chute	do	20,000
do	Philippe, comté de Cumberland	40,000
do	Annapolis, comté d'Annapolis	40,000
do	La Quille do	20,000
do	La Quille, branche ouest, comté d'Annapolis	20,000
do	Round-Hill, comté d'Annapolis	20,000
do	Gaspereau, comté de King	40,000
do	d'Or, comté de Lunenburg	20,000
do	du Centre, comté de Lunenburg	20,000
do	La Have do	40,000
Total		320,000

TRUITE SAUMONÉE.

Lac Thomas, comté d'Halifax	20,000
Lac William do	20,000
Lac Hubley do	40,000
Lac Rocheux do	40,000
Lacs Paradis, comté d'Annapolis	40,000
Total	160,000

POISSON BLANC.

Grand Lac, comté d'Halifax	300,000
Lac Hubley do	300,000
Lac Thomas do	300,000
Lac William do	300,000
Lacs Paradis, comté d'Annapolis	300,000
Lac Beeler do	300,000
Lac Round-Hill do	300,000
Lac Loon (*au Plongeon*), comté de King	300,000
Lac George do	300,000
Total	2,700,000

TOTAUX.

Saumon	320,000
Truite saumonée	160,000
Poisson blanc	2,700,000
Grand total distribué	3,180,000

Dans la saison d'été, on a fait quelques réparations devenues nécessaires, renouvelé en partie les clôtures qui entourent les terrains, repeinturé et mis en ordre toutes les claies d'éclosion, réservoirs, auges, etc., et le 6 novembre, lors de mon départ pour prendre la direction de la piscifacture de Newcastle, dans l'Ontario, tout dans l'établissement était en assez bon ordre.

A. B. WILMOT,
Ancien directeur de la piscifacture de Bedford.

NOTE.—Le rapport de M. Ogden, successeur de M. Wilmot à la piscifacture de Bedford, est ci-annexé.

3.—SUITE.

MONSIEUR,—Le 15 novembre dernier, je prenais la direction de la piscifacture de Bedford, après avoir été occupé à Merigomish à la capture et à l'extraction des œufs de saumon reproducteur pour cet établissement. J'ai envoyé au département un rapport détaillé des opérations en question.

On a pris 54 saumons, dont 19 mâles et 35 femelles. Ces dernières ont donné environ 300,000 œufs, qu'on a placés dans les auges en novembre, et qui vont bien actuellement. Il faudra un nouvel équipement de claies d'éclosion pour la prochaine saison, car les anciennes sont en trop mauvais état pour être réparées.

Des réparations sont absolument nécessaires à l'extérieur du bâtiment principal, telles que des gouttières neuves sur tout le pourtour, des réparations à la toiture, et probablement une couche de peinture pour empêcher le bois de pourrir.

Le magasin et l'atelier ont besoin d'être recouverts en bardeaux, car le toit est tout en ruines.

J'ai fait de nouvelles contre-portes et posé des gouttières temporaires pour l'hiver, mais les réparations ci-dessus devront être effectuées de bonne heure ce printemps.

ALFRED OGDEN,
Directeur de la piscifacture de Bedford, N.-E.

4.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Rapport du directeur pour 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel des opérations de la piscifacture dont j'ai la direction pour l'année 1893.

Comme je l'ai déjà dit dans mon rapport de l'an dernier, j'ai recueilli, avec l'aide de Mr A. B. Wilmot, de la piscifacture de Bedford, dans l'étang de Carleton, au havre de Saint-Jean, 885,000 œufs de saumon, qui ont été soigneusement transportés à la piscifacture et mis dans les auges de la manière ordinaire. En mars suivant, j'ai reçu des piscifactures de Sandwich et Newcastle, Ontario, une nouvelle provision d'œufs, dont 3,000,000 de poisson blanc et 1,000,000 de truite saumonée, le tout apporté par Mr William Parker. Ils sont arrivés en bon état, et ont continué d'aller bien tout l'hiver durant; au printemps, ils ont donné une bonne proportion d'alevins qu'on a tous distribués en bon ordre, et qui ont été déposés dans les différents lacs et eaux ci-après:—

Distribution des alevins de poisson blanc.

Lac Harvey, comté d'York	560,000
Lac Oromocto do	320,000
Lac George do	240,000
Lac Yohoe do	240,000
Lac Foster, comté de Charlotte	320,000
Lakeville, comté de Carleton	320,000
Lac Jones do	320,000
Lac Long, comté de Victoria	160,000
Etang de Byram, comté de Madawaska	120,000
Total d'alevins de poisson blanc	2,600,000

Alevins de truite saumonée.

Lac Lakeville, comté de Carleton	24,000
Lac Jones do	24,000
Lac Gumiac do	24,000
Lac Désappointement, comté de Queen	24,000
Lac Oromocto, comté d'York	24,000
Lac George do	24,000
Lac Killarney do	24,000
Lac Oromocto do	24,000
Lac Long, comté de Victoria	18,000
Etang de Byram do	18,000
Lacs Témiscouata et Squatook, comté de Témiscouata, P.Q.	24,000
Lac du Portage, comté de Victoria	18,000
Lac Ball, comté de Saint-Jean	24,000
Total d'alevins de truite saumonée	294,000

Alevins de saumon de mer.

Rivière Oromocto, comté d'York	40,000
Rivière Magaguadavic, comté d'York	40,000
Lac et rivière Skiff do	40,000
Lac Alva, rivière Musquash, comté de King	40,000
Rivière Tobique, comté de Victoria	30,000
Rivière Saint-Jean, à et près la piscifacture	175,000
Total d'alevins de saumon de mer	365,000

Alevins de truite mouchetée.

F. R. Armstrong, Saint-Jean	15,000
George McAvity do	10,000
Jeremiah Holt, pour le lac Skiff	5,000
Ruisseau des Rapides des Femmes, près de la piscifacture	10,000
Total d'alevins de truite mouchetée	40,000

Récapitulation.

Nombre de poissons blancs distribués	2,600,000
Nombre de truites saumonées distribuées	294,000
Nombre de saumons de mer distribués	365,000
Nombre de truites mouchetées distribuées	40,000
Grand total d'alevins distribués en 1893	3,299,000

Cette quantité considérable d'alevins des différentes espèces a été distribuée à de grandes distances de la piscifacture pour répondre aux nombreuses demandes qu'on en faisait, ce pourquoi il a fallu beaucoup de travail et de soins qui ont occasionné des frais notables. La besogne n'en a pas moins été exécutée heureusement et d'une manière satisfaisante.

CUEILLETTE DES ŒUFS DE SAUMON.

Vers le 15 octobre dernier, le surintendant en chef de la pisciculture m'envoyait l'ordre d'aller à l'étang de Carleton pour aider M[r] Alexander Mowat, de la piscifacture de Ristigouche, à dépouiller de leurs œufs les saumons renfermés dans cet étang. Le 27 octobre j'arrivais à Carleton avec mon adjoint ; j'y trouvai M. Mowat, et on fit les préparatifs nécessaires pour la cueillette. Le 28 on commença les opérations,

et l'on continua à recueillir et à paquer les œufs jusqu'au 31 au soir. Le 1er novembre je partis pour la piscifacture avec trois caisses, contenant environ 600,000 œufs, laissant M. Mowat et mon assistant au réservoir de Saint-Jean pour achever la récolte des œufs. Le 7 novembre ils arrivèrent à la piscifacture avec le reste des œufs, ce qui faisait en tout à peu près 1,400,000 ; ils furent mis en bon état dans les auges. Les saumons qui nous ont passé par les mains au réservoir forment un total de 303, dont 228 femelles et 75 mâles. Il y avait près de trois femelles contre un mâle. A présent, les œufs ont assez bonne apparence, et l'on a lieu d'espérer qu'une bonne proportion d'entre eux produiront des alevins le printemps prochain. L'embryon y est maintenant visible à l'œil nu. Tout fonctionne à merveille dans la piscifacture, qui est bien approvisionnée d'eau.

RÉPARATIONS.

Il n'est pas besoin de réparations autres que celles déjà ordonnées par le département à l'intérieur du local, et qui consistent à lambrisser un côté du bâtiment, du plancher aux allèges des fenêtres, de façon à correspondre au reste des travaux ; à réparer le plâtrage du plafond, qui est très fendillé ; le manque de matériaux a empêché de faire cela dans la dernière saison, mais il faudra y procéder de bonne heure l'été prochain après la production des alevins. Ordre a été aussi donné de réparer le grand barrage, mais trop tard pour faire exécuter cet ouvrage pendant cette saison ; on y a fait des travaux temporaires pour répondre aux besoins de cet hiver.

AUGMENTATION DU POISSON.

L'opinion générale, dans cette partie du pays, est que les alevins artificiellement produits par cet établissement ont augmenté la quantité de poisson dans les eaux où ils ont été déposés ; et qu'ils ont peuplé de poisson blanc et de truite saumonée des lacs où l'on n'en avait jamais vu auparavant. La preuve de cette assertion est le nombre croissant de demandes qu'on fait d'alevins et pour des eaux publiques et pour des eaux privées. Le saumon s'est accru d'une façon surprenante dans le haut de la rivière Saint-Jean et ses tributaires, surtout dans la rivière Tobique, où il y a progrès marqué tant pour le nombre que pour le volume de ce poisson. En juillet dernier j'ai rencontré le colonel Tucker, qui venait d'une excursion de pêche de quelques jours sur la rivière Tobique ; il avait 27 saumons, dont un de vingt-sept livres. Un autre monsieur des États-Unis en a pris trente-sept dans la même rivière. D'autres ont fait de bonnes pêches, mais le détail ne m'en est pas parvenu. Un système de protection bien entendue, avec l'aide des piscifactures, va bientôt mettre en renom nos rivières ici.

CHAS. McCLUSKEY,
Directeur.

5—PISCIFACTURE DE MIRAMICHI—PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Rapport du directeur pour 1893.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année 1893. Il est encourageant d'avoir à constater que cette année a été encore pleine de succès pour cette piscifacture, et tous ceux qui sont intéressés dans les pêches de cette rivière s'accordent à dire que si l'on continue de suivre les méthodes actuelles et de bien conduire l'établissement, il ne manquera pas d'avoir tout le succès que lui méritent les grands avantages qu'il a déjà produits.

En consultant le rapport annuel de 1892, on verra que lors de la date de ce rapport il y avait dans les auges 1,425,000 œufs de saumon. D'après des instructions reçues du département, Mr A. B. Wilmot, de la piscifacture de Bedford, N.-Y., en a

pris de la mienne 300,000 en temps voulu pour les transporter à celle de Bedford, ce qui laissait une balance de 1,125,000 à distribuer dans les eaux de la Miramichi. En sus, j'ai obtenu 200,000 œufs de saumon de la piscifacture de Ristigouche, donnant pour celle que je dirige un total de 1,325,000. L'éclosion de cette grande quantité d'œufs a donné de très favorables résultats. Les pertes, depuis l'époque de la cueillette jusqu'à celle de la distribution, ont été minimes, puisqu'elles ont laissé 1,275,000 alevins à distribuer.

On les a déposés pleins de santé et de vigueur dans les eaux ci-après :—

Dans la rivière Miramichi nord-ouest, au "Camp Adams" et aux chutes nord-ouest (alevins de Ristigouche)	200,000
Rivière Miramichi nord-ouest, du "Camp Adams" aux grèves d'O'Shea (alevins de Miramichi)	350,000
Petite rivière Miramichi sud-ouest (alevins de Miramichi)	250,000
Rivière Sevogle (alevins de Miramichi)	150,000
Rivière Renous do	50,000
Grande rivière Miramichi sud-ouest, de Doaketown en montant (alevins de Miramichi)	250,000
Ruisseau Stewart	25,000
Nombre total distribué	1,275,000

A cause de la chaleur qu'il faisait à l'époque de la distribution, il a fallu prendre grand soin des alevins dans les boîtes, particulièrement pendant leur transport en chemin de fer. Cependant, les pertes ont été insignifiantes, et je puis dire en toute assurance que jamais alevins n'ont été déposés dans un plus sain état.

CAPTURE DU POISSON REPRODUCTEUR.

En août, on a agrandi l'étang-réservoir et augmenté la profondeur de l'eau, pour mieux accommoder le poisson reproducteur. On s'est muni de nouveaux rets et on a tout apprêté pour les opérations, qui ont commencé le 7 septembre. Le 18 octobre elles étaient terminées, après avoir duré un peu plus d'un mois, et l'approvisionnement a été au complet. On se l'est procuré dans les anciennes stations de pêche des eaux de la Miramichi nord-ouest et de la petite Miramichi sud-ouest, là où ne monte pas la marée. De la branche nord-ouest on a tiré 135 femelles et 100 mâles, et de la petite branche sud-ouest 100 femelles et 75 mâles, soit un total de 240 femelles et 170 mâles. La saison a été assez favorable pour notre besogne, le seul inconvénient qu'on ait éprouvé a été de faibles inondations qui nous ont fait suspendre la pêche pendant quelques jours. Le saumon était très abondant, et les hommes employés à l'ouvrage disent que le saumon n'a jamais tant abondé depuis l'inauguration de la piscifacture.

Les dépenses faites pour avoir ce nombre de poissons se sont élevées à $510.81. Ceci comprend ce qu'on a payé pour les rets neufs et pour réparer les vieux, ainsi que les paniers et mannes, les canots et les cabanes des pêcheurs. Régulièrement, le compte de réparations aurait dû être débité de ces item, qui se montent à environ $75. Mais ces item compris, on voit que chaque poisson a coûté en moyenne un peu moins de $1.25.

RÉCOLTE D'ŒUFS.

Le temps du frai a commencé de bonne heure en octobre, le premier poisson qu'on ait opéré l'a été le 23 de ce mois. C'est plus tôt que de coutume à cette piscifacture.

A l'exception de dix poissons, qu'on a remis à l'eau avant le commencement de la frai, les œufs qui ont été extraits de tous paraissaient bien sains. On en a eu 1,575,000—soit pour chaque poisson une moyenne d'environ 6,850.

Voici à quelles dates on a fait l'extraction, et le nombre d'œufs recueillis chaque jour :—

Date.	Nombre de poissons dépouillés.	Nombre d'œufs recueillis.
23 octobre	32	224,000
24 "	29	203,000
25 "	40	272,000
26 "	70	468,000
27 "	37	257,000
30 "	15	105,000
31 "	3	20,000
4 nov.	4	26,000
Totaux	230	1,575,000

Ces œufs ont été placés dans les incubateurs et se maintiennent en bon état.

Ici, je pourrais ajouter que si quelque autre piscifacture n'est pas complètement approvisionnée, il serait bon d'y en envoyer au moins 300,000, pour que le reste se trouve mieux installé lors de l'éclosion.

RÉPARATIONS.

En août, les réparations ordonnées par le département ont commencé—un nouvel attirail complet de nouvelles claies d'éclosion a été installé ainsi qu'un nouveau réservoir d'alimentation qui, avec les nouveaux robinets en métal, est une grande amélioration tant au point de vue de l'utile que de l'agréable. On a aussi enlevé les tuyaux de trop-plein, qu'on a remplacés par des neufs. Les murs à l'intérieur de la salle d'éclosion ont été plafonnés ; on a donné une nouvelle couche de peinture aux auges et aux réservoirs, et tout en général a été embelli. Tout cela a coûté $286. A moins d'accident imprévu, le bâtiment et les barrages n'auront pas besoin d'autres réparations d'ici à quelques années, sauf les dépendances, dont quelques-unes sont en très mauvais ordre. Des devis estimatifs ont été envoyés pour la construction d'un nouveau hangar à charbon et pour emmagasinage, dont on a grand besoin. Cette entreprise, en y ajoutant la réparation des rets, des mannes, des boîtes pour la distribution des alevins, et d'autres détails, nécessitera une dépense d'à peu près $200 dans le cours de l'année prochaine.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En terminant, je puis dire que cette piscifacture et son matériel en général sont dans une condition satisfaisante, et que l'établissement jouit de la faveur du public, qu'il a acquise pour lui-même et pour la cause de la pisciculture en général grâce au bien qu'il a fait à nos rivières, et qui se voit d'une manière évidente par l'état de prospérité de la pêche du saumon depuis trois ou quatre ans. Après un essai consciencieux, la piscifacture est maintenant plus en faveur que jamais, et je dois déclarer que ça prouve le bon état où est la pêcherie et la popularité de cette institution, car si la pêche diminuait au lieu d'augmenter, il se rencontre des gens qui ne seraient que trop fiers de la présenter au public sous des couleurs désavantageuses. Mais tout milite contre des opinions de ce genre. La saison écoulée est la meilleure qu'aient eue depuis longtemps les pêcheurs de saumon, et quelle meilleure preuve peut-on demander que d'avoir la rivière pleine de poisson presque tout le temps ? Tous nos pêcheurs et autres intéressés admettent généralement que cette grande amélioration des fonds de pêche est l'œuvre de la piscifacture, jointe aux meilleures mesures protectrices établies par le département pour nos eaux pendant la saison de la pêche, et à la protection toute particulière dont il environne le poisson reproducteur et les frayères dans la plupart des cours d'eau durant la saison prohibée.

C'est donc avec raison qu'on peut prédire que si l'on maintient cette protection salutaire, avec les avantages qui découlent tous les ans de la piscifacture, la pêche du saumon dans cette rivière est sûre infailliblement de rester à l'avenir dans une condition saine et rémunérative.

Le tout soumis à votre considération.

ISAAC SHEASGREEN,
Directeur de la piscifacture de Miramichi.

6.—PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE, PROVINCE DE QUEBEC.

Rapport du directeur pour 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport des opérations de la piscifacture de Ristigouche pendant l'année dernière.

On a recueilli dans l'automne de 1892 un million cent dix mille œufs, qui ont produit un million quatre-vingt-trois mille alevins, distribués dans les différentes eaux et rivières ci-dessous:—

Rivière Kedgwick	200,000
De la piscifacture à l'embouchure de la rivière Kedgwick	223,000
Rivière Upsalquitch	150,000
Rivière et lac Métapédia	200,000
Lac Parker	10,000
Nombre d'œufs transportés à la piscifacture de Miramichi	200,000
Total	1,083,000

Ces diverses quantités d'alevins ont toutes été remorquées, comme de coutume, à leur destination dans des mannes flottantes, et ont été déposées en très bon état. Il n'y a pas eu d'éclosion d'œufs autres que ceux de saumon de mer dans l'établissement de Ristigouche l'an dernier.

RÉCOLTE DES ŒUFS EN 1893.

Les travaux de reconstruction de l'étang-réservoir au point où cesse la marée ont commencé le 20 mai, et les deux rets de l'administration étaient tendus l'un le 1er juin et l'autre le 12; on a pris:—

	Saumons.	Saumoneaux.
Avec le rets de l'île Murray	297	29
Avec le rets du creek Pett	42	12
Acheté de M. Adams	111	0
Do George Duff	10	0
Total	460	41

Trente et un sont morts de fongosités et on les a enterrés; ceci arriva après qu'on les eut mis dans l'étang-réservoir. Beaucoup ont été blessés en s'échappant des filets pour gagner le lit de la marée en aval. D'après le journal tenu chaque jour, 429 devaient être restés dans l'étang, mais quand on les rassembla à l'automne pour la cueillette des œufs, on n'en trouva plus que 405 prêts à frayer: 173 femelles et 232 mâles, qui ont donné 1,430,000 œufs, soit une moyenne d'environ 8,000 par tête. L'extraction commença le 16 octobre pour se continuer jusqu'au 7 novembre. Tous les œufs ont été transportés par eau dans des bateaux à la piscifacture, sans qu'on ait éprouvé de perte, et ils sont absolument sains à l'heure qu'il est. L'alevin étant parfaitement formé dans l'œuf, on peut garantir une heureuse éclosion. On a opéré sur un très grand nombre de petits saumons non adultes à l'étang dans cette saison, d'où vient la réduction de la production moyenne des œufs de 10,000 à 8,000 par tête. On a marqué la majorité des saumons reproducteurs en pratiquant un

trou avec un emporte-pièce bien aiguisé dans la queue et la nageoire à défense. Cette marque, toutefois, disparaîtra probablement dès qu'ils retourneront en mer.

RÉPARATIONS À LA PISCIFACTURE.

On a réparé à fond dans le cours de l'été le barrage d'alimentation ainsi que les conduits et les tuyaux de la cheminée, et le plancher de la salle d'éclosion. On a verni les auges, les réservoirs et les claies ; on a mis tout le matériel dans le meilleur ordre pour recevoir les œufs à l'automne, et comme l'outillage est maintenant en bon état, il faudra très peu de réparations pour les opérations de l'an prochain.

L'ÉTANG-RÉSERVOIR AU POINT OU CESSE LA MARÉE.

Il faut reconstruire cet étang tous les printemps, et le défaire à l'automne—ouvrage difficile à cause d'une grande inondation qui se produit vers le 15 mai, lorsque vient le temps de construire l'étang pour qu'il soit prêt à recevoir la première montée de saumon, difficile aussi à cause du fort courant et de l'eau vaseuse qu'on a alors. C'est donc un travail hasardeux que de faire en sorte que le fond en soit hermétiquement clos pour empêcher le poisson d'échapper, vu surtout le fait parfaitement avéré que, pour s'échapper, le saumon se creuse un passage sous les filets dans le gravier et le sable, ou même saute plusieurs pieds au-dessus d'un rets. L'enceinte a 15 pieds de haut à chaque extrémité ; elle est construite avec des pièces de bois et treillissée ; elle doit être assez solide pour résister aux inondations et aux marées hautes, tout en permettant à l'eau de circuler en toute liberté. On a posé un certain nombre de nouvelles portes dans la dernière saison, et fait un peu de treillage en fil métallique. Quelques menues réparations pourront être nécessaires au printemps ; il faudra aussi queques nouveaux piquets et du rets à petites mailles, ainsi qu'un nouveau canot de pêche. Ce sont là à peu près toutes les améliorations nécessaires pour le fonctionnement de l'établissement l'an prochain.

CAPTURE DU POISSON REPRODUCTEUR.

Comme je l'ai déjà dit, c'est de cela que dépend tout le succès ou l'échec des opérations piscicoles ici. Il est de toute évidence que le système de capture du poisson reproducteur, tant à Ristigouche qu'à Saint-Jean, ne peut être amélioré que pour arriver à augmenter la quantité prise. Ainsi, par exemple, on a opéré sur 405 saumons à l'établissement de Ristigouche, et sur 303 à l'étang de Carleton, rivière Saint-Jean, soit un total de 708, qui ont donné 2,830,000 œufs. Tout cela est autant de gagné pour les rivières, car si l'on n'avait pas capturé ce poisson pour la reproduction artificielle, il aurait été vendu et les œufs se seraient trouvés perdus. La capture du poisson reproducteur pour la piscifacture de Ristigouche a rencontré quelque opposition, mais le grief n'était qu'imaginaire et a été agité pour des motifs intéressés par certaines gens. Les pêcheurs, malheureusement pour eux, ne sont que trop portés par quelque mobile égoïste à perdre de vue la chose même qui peut leur être du plus grand intérêt.

Voyons quels seraient les résultats s'il n'y avait pas de rets de l'administration au point où cesse la marée. Les 54 saumons pris dans le filet du côté nord du creek Pett auraient monté la rivière pour être partagés par les nombreux pêcheurs à la ligne. Les 121 qu'on a achetés de MM. Adams et Duff auraient été vendus au marché, et il en aurait été de même des 249 tombés dans le filet de l'administration à l'île Murray, et qui se seraient pris dans le rets de M. Dunn, tendu immédiatement en amont, car ils n'auraient pas eu chance de s'échapper. On a ainsi sauvé à la rivière ces 370 saumons et plus de 1,000,000 d'œufs par l'emploi de ces deux filets pour l'avantage et de ceux qui pêchent aux rets et des pêcheurs à la ligne. Or, quand il est prouvé que la culture artificielle du saumon et d'autres poissons est des plus avantageuses au public en général dans ce pays et ailleurs en d'autres contrées du globe, pourquoi laisserait-on l'opposition capricieuse de quelques individus inspirés par des motifs égoïstes entraver une œuvre de si haute importance pour l'industrie de la pêche ?

RÉSULTATS DE L'ÉCLOSION ARTIFICIELLE.

Les avantageux résultats de l'œuvre maintenant poursuivie en Canada de même que dans le monde entier ont été si bien démontrés qu'on ne peut ajouter que très peu de chose de nouveau à cette démonstration. L'état de prospérité où sont nos rivières ici, avec la multiplication du poisson qui se fait tous les ans, et les milliers de saumons reproducteurs qu'on voit dans les frayères en amont à l'automne prouvent assez de quelle utilité est cette œuvre. Le saumon augmente aussi en nombre dans beaucoup d'affluents de la Ristigouche où l'on a déposé des alevins de cet établissement, et c'est l'opinion à peu près unanime parmi les bateliers et les gardiens de pêche sur ces rivières que le poisson en fraie ne fut jamais aussi abondant qu'il l'a été cet automne.

LES ALEVINS DE LA PISCIFACTURE NE DEVIENNENT PAS TOUS LA PROIE DE CERTAINS POISSONS COMME ON LE PRÉTEND.

On a déposé un petit nombre d'alevins de saumon dans le lac Parker il y a quatre ans. Ce lac est à trois milles de la ville de Campbelltown, et il est très fréquenté par les pêcheurs à la ligne pour la pêche de la truite. Ceux qui ignorent l'instinct naturel qu'a le jeune saumon d'échapper à ses ennemis étaient en général d'avis qu'il se ferait tout manger dans ce lac par la truite et autres poissons voraces qui ont leur habitat dans ses eaux. Or, cette opinion se trouve démentie par le fait qu'un certain nombre de saumonelles du poids d'une livre à peu près ont été prises pendant la dernière saison dans ce lac situé au milieu des terres, et qu'on pouvait voir sauter de plus petits saumons par centaines sur toute la surface du même lac.

LE SAUMON DE RISTIGOUCHE ET DE CALIFORNIE.

Les deux variétés ci-dessus ont passé par mes mains au réservoir de Carleton, dans le havre de Saint-Jean, lors de la cueillette des œufs pour la piscifacture de Saint-Jean cet automne. Le saumon de la Californie se distinguait très sensiblement du saumon indigène de l'Atlantique, et il provient incontestablement des 150,000 alevins de Californie déposés aux sources de la rivière Saint-Jean en 1882. J'avais à cette époque la direction de l'établissement; cette consignation d'œufs embryonnaires a été originairement obtenue de la piscifacture de Sacramento (Californie) et envoyée par M. le surintendant Wilmot à la piscifacture de la rivière Saint-Jean. Des consignations d'alevins de Ristigouche ont été aussi transplantées plusieurs fois dans la rivière Saint-Jean et ses tributaires. Telles sont les causes qui font qu'on prend maintenant des gros saumons de 30 livres dans cette rivière, ainsi que les quelques saumons de Californie dont je viens de parler.

Le département m'ayant envoyé, l'automne dernier, pour aider le fonctionnaire McClusky à opérer sur le saumon du réservoir de Carleton au havre de Saint-Jean, et à transporter les œufs en amont de la rivière Saint-Jean jusqu'à la piscifacture de cette rivière, Mr John Mowat, de Campbellton, reçut ordre de me remplacer à la piscifacture de Ristigouche. Je soumets en conséquence son rapport des opérations relatives à la cueillette des œufs destinés à cet établissement:—

CAMPBELLTON, 20 novembre 1893.

A Mr ALEX. MOWAT,
Directeur de la piscifacture de Ristigouche.

MONSIEUR,—Après votre départ de Saint-Jean, je pris charge de votre besogne à l'étang de saumon au point où cesse la marée, en conformité de vos instructions. J'opérai sur le saumon reproducteur en le mettant dans des mannes et en en extrayant environ 300,000 œufs qui, joints au premier lot, remplissant en tout vingt boîtes, ont été envoyés par chalan à votre piscifacture de Dee-Side, et le lendemain je vis une partie de ces œufs qui étaient dans les auges en excellent état. La semaine suivante on dépouilla les saumons restants de leurs œufs qui furent expédiés en canot à la piscifacture. Tout le poisson reproducteur a été remis en liberté en bonne condition; les boiseries et les treillis ont été enlevés de l'étang; on a retiré de l'eau les bateaux, les paniers, le petit chalan, et tous les accessoires qu'on a remisés pour l'année prochaine. La saison a été favorable aux opérations; on n'a eu qu'un seul jour de

grand froid. D'après tous les rapports que j'ai pu recueillir des gardiens, des bateliers et autres intéressés, les frayères de la rivière Ristigouche et de ses tributaires offraient une grande quantité de poissons chargés d'œufs, beaucoup plus qu'à l'ordinaire.

JOHN MOWAT.

Le tout respectueusement soumis.

ALEX. MOWAT,
Directeur de la piscifacture de Ristigouche.

7.—PISCIFACTURE DE GASPÉ—PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur pour 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des opérations de cette piscifacture pour l'année dernière. On a commencé les travaux sur la rivière Dartmouth le 20 mai, et on a fait les préparations pour la saison. Les chalans et bateaux plats ont été réparés et les autres arrangements nécessaires effectués. On a tendu les filets le 1er et le 2 juin, ils sont restés dans la rivière Dartmouth jusqu'au 19 août, et ont capturé 89 saumons. D'après les instructions reçues, j'en ai acheté 29 autres de Wm Stanly à $2 pièce, prix courant, qui ont porté le total à 118. Sur ce nombre, on a découvert, en les prenant à la seine et en les mettant en panier le 9 octobre, que quatre étaient morts dans l'étang pendant l'été, réduisant le tout à 114, dont 77 femelles et 37 mâles.

La cueillette des œufs s'est faite du 10 octobre au 11 novembre, avec le résultat suivant :—

20	femelles ont donné en moyenne		15,000	œufs,	300,000	en tout.
20	do	do	12,000	do	240,000	do
37	do	do	10,000	do	370,000	do
	Total				910,000	

Tous ont été installés en bon ordre dans la piscifacture. Les saumons reproducteurs ont été ramenés dans la grande rivière et remis en liberté en bonne condition. On a commencé la distribution des alevins de la production du printemps le 20 juin, pour la terminer le 15 juillet. L'état ci-après donne le nombre des alevins produits et distribués dans l'année, ainsi que les eaux où on les a déposés :—

Rivière Saint-Jean		220,000
Rivière York		40,000
Rivière Dartmouth, en amont des chutes	295,000	
do en aval des chutes	100,000	
		395,000
Total		655,000

Le transport des 295,000 alevins en amont des chutes de la rivière Dartmouth a entraîné un surcroît de frais, mais ces alevins, comme tous les autres, ont été déposés de la manière la plus satisfaisante dans leurs habitats respectifs. La piscifacture est dans le meilleur ordre. On a verni les auges et claies d'éclosion et on a peinturé, nettoyé et aéré l'établissement. On a aussi soigneusement préparé les appareils pour les opérations de l'hiver. Les chalans et paniers ont été remisés en sûreté pour l'an prochain. On a également peinturé l'extérieur du local en juillet et août dernier.

On a tendu cette année comme précédemment le rets de l'administration, et les pêcheurs à la ligne en ont été parfaitement satisfaits. La saison prohibée a été fidèlement observée. Les fermiers de la rivière Saint-Jean à Gaspé se sont déclarés très contents de la pêche remarquablement abondante qu'ils y ont faite cette année ; ils en ont pris à la mouche plus de 100. Il y avait aussi assez de saumons reproducteurs dans le haut des rivières Dartmouth et York. Les alevins de saumon se voyaient en grand nombre dans le haut de la première de ces rivières.

HENRY DAVIS,
Directeur de la piscifacture de Gaspé.

8.—PISCIFACTURE DE TADOUSSAC, PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur pour l'année 1893.

Je présente ci-joint mon rapport annuel des opérations de la piscifacture de Tadoussac pour l'année dernière. Des œufs obtenus dans l'automne de 1892, 2,060,-000 ont éclos et ont été distribués dans les eaux ci-après :—

Rivière du Vieux-Moulin, comté de Chicoutimi.............	300,000
do A. Mars do	200,000
do Saint-Jean do	200,000
do Sainte-Marguerite, par le ruisseau au Saumon, comté de Saguenay.........	200,000
do Baude, par le ruisseau Chisholm, comté de Saguenay	500,000
do Baude, par le ruisseau Perron, comté de Saguenay.	300,000
Lacs Mowat, comté de Saguenay..........	300,000
do de la piscifacture, comté de Saguenay.	60,000
	2,060,000

C'est à l'aide du remorqueur *Belle*, appartenant à Price Frères et Cie, qu'on a déposé les alevins dans le haut du Saguenay, comté de Chicoutimi, et ceux qu'on a mis dans les environs de la piscifacture y ont été transportés en voiture. Pour la première fois, on en a placé 200,000 dans le ruisseau au Saumon qui se décharge dans la rivière Sainte-Marguerite, branche nord-est ; il n'y avait qu'un endroit par lequel on a pu arriver à ce ruisseau en pratiquant un chemin pour descendre une côte. Comme de coutume, on a tendu en mai les deux rets du département, qui ont pris trois cent vingt-deux saumons reproducteurs. On les a gardés dans l'étang pour la reproduction jusqu'à ce qu'ils fussent prêts à frayer. Il y avait sur ce nombre deux cent deux femelles. Elles ont donné deux millions quatre-vingt quatorze mille deux cents œufs, qui sont maintenant sur les claies d'éclosion et ont très belle apparence, de sorte qu'à en juger par le présent état de choses, la distribution d'alevins sera aussi considérable à la prochaine saison qu'elle l'a été à la dernière. L'opinion générale parmi les pêcheurs aux rets est que, grâce à la piscifacture de Tadoussac, la pêche du saumon dans ce district n'a pas cessé d'être bonne depuis de longues années. Une preuve que cet établissement remplit la fin pour laquelle il existe, c'est la grande quantité de jeunes saumons qu'on voit dans les lacs et les rivières où on les a distribués ces années passées. Quant à ceux qui ne sont pas disposés à croire aux effets avantageux que produisent les piscifactures, ils n'ont qu'à aller aux lacs Mowat, près de Tadoussac, où ils verront une myriade de jeunes saumons de huit à douze pouces de long. On ne connaissait pas ce jeune saumon dans ces lacs avant qu'on y eut déposé les alevins de cette piscifacture. Aujourd'hui, on l'y trouve par milliers. Ces lacs se jettent dans le Saint-Laurent et le Saguenay, ce qui fait que ce jeune saumon va jusqu'au golfe et à la mer où il arrive à maturité ; après quoi, il revient au Saguenay et dans ses branches pour se reproduire. Dans le cours de l'été, on a peinturé et verni le grand réservoir de la salle d'incubation ainsi que les auges et les claies d'éclosion pour qu'ils fussent prêts pour les opérations d'automne. Le vieux barrage s'étant brisé, l'eau employée dans le vieux bâtiment pour la reproduction fit défaut, et pour y suppléer, on a construit un petit local contenant un réservoir de 4 x 18 pieds précisément au-dessus du ruisseau qui coule du lac de la piscifacture, et tout près de l'étang où l'on conserve le saumon reproducteur. Il a commencé de frayer le 23 octobre pour finir le 8 novembre. Comme je l'ai déjà rapporté, on n'a pu faire les réparations au barrage de cet étang ordonnées le printemps dernier, parce que les matériaux qu'il fallait faire venir de Québec sont arrivés trop tard. Ces matériaux, qui consistent en madriers, chevilles, etc., étant à présent sur les lieux, ces réparations seront effectuées dans les premiers jours d'avril, avant la crue du lac.

La conduite d'eau de 8 pouces, à l'entreprise, devrait être posée par l'entrepreneur Nesbitt au commencement de l'été prochain, au plus tard, le 1er juillet, lorsqu'on

peut faire baisser le niveau du lac pour la mettre en place. C'est à quoi on devrait obliger Nesbitt pour s'acquitter de son entreprise. Il faudra que le département donne des ordres pour faire exhausser d'environ 18 pouces le barrage du lac, et cela doit aussi se faire de bonne heure cet été pour donner au lac le temps de se remplir de nouveau avant l'automne.

On trouvera ci-joints les frais de construction et d'exploitation d'une piscifacture auxiliaire à Chicoutimi. C'est une nécessité pour le bon fonctionnement de la piscifacture actuelle, en ce qu'elle réduira les dépenses et assurera en définitive de meilleurs résultats.

L'érection de cette piscifacture auxiliaire à Chicoutimi ne dépasserait point $400, et il n'en coûterait pas plus de $300 chaque année pour son entretien, y compris le combustible, la main-d'œuvre et le service. Cela augmenterait de beaucoup les bénéfices de la culture artificielle du saumon du Saguenay, dont les eaux recevraient alors 3,000,000 d'alevins au lieu de 2,000,000 qu'on y dépose à présent; et on pourrait en faire la distribution dans les branches supérieures de la rivière sûrement, promptement et à bon marché, tandis que leur transport dans ces parages par vapeurs ne peut s'opérer maintenant sans prendre un temps considérable, sans courir le risque d'en prendre en quantité et sans de fortes dépenses.

L. N. CATELLIER,
Directeur de la piscifacture de Tadoussac.

31 décembre 1893.

9.—PISCIFACTURE DE MAGOG, PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur pour l'année 1893.

Voici le rapport de la piscifacture de Magog pour l'année 1893:—

On y a reçu, en mars dernier 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 1,500,000 œufs de truite saumonée, dont 80 pour 100 ont éclos et ont été déposés en bon état dans les nappes d'eau ci-après:—

Lac Memphremagog, comtés de Stanstead et Brome,
Lacs Brome et Oxford, comtés de Sherbrooke et Brome,
Lac Mégantic, comté de Mégantic,
Lac Joliette, do Richmond,
Lac Key-Pond, do Sherbrooke,
Lac Massawippi, do Stanstead.

Tous ces œufs provenaient des piscifactures de Newcastle et Sandwich, Ontario. On n'a pas pris de poisson reproducteur pour les besoins de cette piscifacture, l'année dernière.

Elle est en bon état et il ne lui faudra que peu ou point de réparations pour l'an prochain.

On donne de bonnes nouvelles du croît de la truite saumonée et du poisson blanc dans les eaux où ont été déposés les alevins.

On demande, cependant, plus de protection pour la truite saumonée durant la saison prohibée. Les deux dernières années accusent une notable amélioration à cet égard, mais on peut faire davantage.

Le tout respectueusement soumis.

A. H. MOISE,
Directeur.

10.—PISCIFACTURE DE NEWCASTLE, PROVINCE D'ONTARIO.

Rapport du directeur pour l'année 1893.

Voici le rapport des opérations de cette piscifacture pour l'année dernière:—

Il appert par les renseignements puisés dans les papiers de ce bureau, que dans l'automne de 1892, on a obtenu de Wiarton 8,470,000 œufs de truite saumonée, qu'on a déposés dans les auges à cet effet, et que, plus tard, on a reçu de la piscifacture de Sandwich 3,000,000 d'œufs de poisson blanc, ainsi qu'un autre supplément de 500,000 œufs de truite mouchetée de M. Ford, de la piscifacture de truite de Credit-Forks, soit un total de 11,975,000 œufs.

Dans le mois de février s'est faite ainsi la distribution des œufs à moitié éclos:—

ŒUFS DE TRUITE SAUMONÉE.

Magog, P.Q	1,500,000
Bedford, N.-E	1,000,000
Saint-Jean, N.-B	1,000,000
Saint-Jean, Terreneuve	100,000
Total	3,600,000

TRUITE MOUCHETÉE.

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick	45,000

Soit un total de 3,645,000 œufs embryonnaires placés dans cette saison, laissant une balance d'environ 8,330,000 autres qui sont encore dans les incubateurs.

L'éclosion de cette grande quantité d'œufs a été très satisfaisante, de même que leur distribution définitive, qu'on a faite, conformément aux ordres du département, d'après le tableau suivant:—

POISSON BLANC.

Baie de Quinté, Belleville	500,000
do Pictou	700,000
Lac Ontario, Cobourg	300,000
do Toronto	400,000
Lac Simcoe, Barrie	200,000
Lac Couchiching, Orillia	200,000
Baie Georgienne, Midland	500,000
Total	2,800,000

TRUITE MOUCHETÉE.

R. W. Standly, Grafton, Ont	10,000
F. G. Hughes, Galt, Ont	10,000
Jos. Goldie, Guelph, Ont	15,000
Cie Rathbun, Deseronto, Ont	15,000
Geo. Moore, Ancaster, Ont	10,000
Wm. Menger, St. Jacobs, Ont	10,000
Cyrus Teal, Woder, Ont	5,000
A. S. Hardy, Toronto, Ont	60,000
Shaw et Shaw, Walkerton, Ont	45,000
David Gilmore, Trenton, Ont	200,000
H. A. Ward, Port-Hope, Ont	5,000
Total	385,000

TRUITE SAUMONÉE.

Lac Simcoe, Barrie, Ont.	200,000
Lac Couchiching, Orillia	200,000
Baie Georgienne, Midland, Ont.	300,000
do Wiarton, Ont.	500,000
do Collingwood, Ont.	300,000
Baie de Quinté, Belleville, Ont.	350,000
do Picton, Ont.	200,000
do Consecon	100,000
Lac Ontario, Toronto, Ont.	350,000
do Cobourg, Ont	250,000
do Newcastle, Ont.	600,000
do Hamilton, Ont.	300,000
Lac Hall, Aurora	100,000
do Rosseau, Muskoka	100,000
do Huntsville do	100,000
do Haliburton do	100,000
do Beaver do	100,000
Total	4,150,000

GRANDS TOTAUX.

Poisson blanc	2,800,000
Truite mouchetée	385,000
Truite saumonée	4,150,000
Œufs à moitié éclos expédiés	3,645,000
Grand total	10,980,000

On a envoyé ces alevins à leurs eaux respectives en charge d'un messager spécial de cette piscifacture, et on m'apprend qu'il n'y a pas eu de perte, malgré qu'un certain nombre aient été transportés à de grandes distances. Il n'en a pas été ainsi de deux lots de truite mouchetée, expédiés par le train rapide sans messager spécial et au risque des consignataires; on en a perdu un peu.

CUEILLETTE DES ŒUFS.

A mon arrivée ici de la Nouvelle-Ecosse, le 9 octobre dernier, M. Kennific, obéissant à des ordres du département, était allé à Wiarton préparer les rets, chalans et autres agrès de pêche pour les opérations de cette saison. En conséquence, je partis pour le même endroit afin de prendre part à la besogne, et en arrivant, je vis qu'on avait enfoncé les pieux pour les deux rets et qu'on avait tendu un de ceux-ci ; le lendemain, on installa l'autre et on commença à pêcher sans retard. Le 13, jour où on leva les filets pour la première fois, on y trouva une trentaine de poissons, et le 16, quand on mit la main sur les premiers œufs, il y avait à peu près 250 poissons dans les deux filets. Pendant toute la campagne de pêche, nous fûmes favorisés d'un beau temps, et l'on prit en tout environ 3,000 truites saumonées qui nous ont donné approximativement 9,000,000 d'œufs. Sur ce nombre, 1,250,000 ont été livrés à M. Walker pour la piscifacture d'Ottawa, en laissant 8,000,000 dans nos incubateurs. Aujourd'hui, ces œufs ont belle apparence, et dans ceux cueillis au commencement de la saison, on distingue facilement les embryons, de sorte que j'ai lieu de croire qu'une très grande partie de la provision est fécondée, et je ne puis rien voir qui les empêche d'éclore heureusement.

RÉPARATIONS.

En tant que j'ai pu voir dans le peu de temps que j'ai la direction de cet établissement, il est en assez bonne condition pour sa destination. Le biez et les portes à la tête du coursier sont un peu vermoulus, et je crois qu'il serait bon de les faire réparer l'été prochain, mais il n'y a pas d'autres réparations de quelque importance qui soient nécessaires dans le moment.

AMÉLIORATIONS.

Je suggère qu'on fasse les améliorations suivantes à cette piscifacture : 1. Construction d'une petite glacière en rapport avec l'extrémité de la réserve ou s'y rattachant, si possible. L'expérience dans le transport des différentes espèces d'alevins en d'autres provinces, a fait voir que la glace est absolument indispensable pour les expédier sains et saufs à une grande distance, et l'on en est venu à la conclusion qu'il en doit être de même ici. Quoique l'eau dont on se sert pour transporter le poisson d'ici soit beaucoup plus froide parce que c'est de l'eau de source, il n'en faut pas moins recourir à la glace pour prévenir des pertes et des maladies pendant les chaleurs qui règnent généralement à l'époque où se fait cette opération. Jusqu'à présent, on s'en est procuré de particuliers de Newcastle, mais cette ressource n'est pas toujours assurée ni facile ; aussi, je recommande qu'on construise un petit bâtiment pour cet objet le long de la piscifacture, où l'on en aura continuellement un approvisionnement sous la main.

2. Transfert des réservoirs, en fer, d'alimentation, de leur emplacement actuel, chose déjà proposée par l'ancien directeur, pour les disposer en un groupe, le long de la piscifacture, entre celle-ci et le ruisseau. Il y a là de l'espace amplement pour tous ces réservoirs, et on pourrait veiller aux alevins d'une manière bien plus économique qu'aujourd'hui, avec ces réservoirs distribués si loin de l'établissement.

Ces améliorations, j'en suis convaincu, ajouteraient sensiblement au succès des travaux de la piscifacture, diminueraient les dépenses annuelles et les frais de main-d'œuvre.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Avant de terminer ce rapport, il me sera permis de dire que depuis que je connais jusqu'à un certain point l'étendue et la valeur des pêches de truite saumonée des lacs, particulièrement de la baie Georgienne, la possibilité d'augmenter ces richesses par la pisciculture et comme il est à désirer qu'on le fasse, je suggère qu'on déploie plus d'efforts pour atteindre cette fin. La quantité relativement minime d'alevins distribuée par cette piscifacture dans une zone aussi étendue ne peut produire des résultats aussi satisfaisants qu'il serait à souhaiter.

Wiarton, situé sur un bras de cette baie, offre toutes les facilités désirables pour cela. Comme cette localité occupe une position centrale sur la rive sud de la baie dans le voisinage immédiat des frayères naturelles les plus fréquentées, on n'aurait pas de difficulté à y cueillir des myriades d'œufs qui, après éclosion, pourraient être promptement distribués sur toutes les parties de la côte.

Les pêcheurs et autres intéressés dans les pêches de ces alentours, tout en appréciant les efforts du département en leur faveur, sentent néanmoins que ces efforts sont comparativement peu de chose, et ils expriment généralement le désir de voir bientôt construire à cet endroit une piscifacture sur un grand pied, qui pourrait distribuer chaque année des millions d'alevins.

La Compagnie de poisson de Buffalo, corporation américaine opérant au Canada, a transporté dans la dernière saison plus de 3,000,000 de livres de poisson de toutes sortes, pris dans la baie Georgienne. Elle l'a acheté des pêcheurs à six centins la livre en moyenne, déboursant ainsi soit $180,000, et en y ajoutant les frais d'emmagasinage et de paquage, on arriverait probablement à une somme de $200,000 par an. On comprendra en conséquence de quelle valeur sont ces pêches, et l'on conviendra que tous les intéressés ont justement droit de se préoccuper de l'avenir de

cette grande source de richesse et d'industrie, et avec quelle justice ils s'adressent au gouvernement pour qu'il prenne les moyens de leur conserver, ainsi qu'à leurs descendants, cet inestimable bienfait.

A. B. WILMOT,
Directeur de la piscifacture de Newcastle.

II.—PISCIFACTURE DE SANDWICH, PROVINCE D'ONTARIO.

Rapport du directeur de la piscifacture, pour l'année 1893.

Voici le rapport annuel des opérations de cet établissement pour l'année dernière:—

Mon dernier rapport constatait qu'on a cueilli pendant l'automne environ 95,000,000 d'œufs de poisson blanc, dont on a eu 68,000,000 d'alevins et d'œufs embryonnaires, qui ont été distribués comme l'indiquent les états ci-après :

ŒUFS EMBRYONNAIRES.

Newcastle, Ont	3,000,000
Ottawa, do	6,000,000
Saint-Jean, N.-B	3,000,000
Bedford, N.-E	2,000,000
Magog	3,000,000
Total	17,000,000

ALEVINS.

Pointe Edouard, lac Huron	2,000,000
Rivière Sainte-Claire	1,000,000
Baie de Mitchell, lac Sainte-Claire	3,000,000
Ile aux Pêches, lac Sainte-Claire	2,000,000
Belle-Isle, rivière Détroit	2,000,000
Ile de la Bataille, rivière Détroit	5,000,000
Dans la baie, en aval de l'île de la Bataille	2,000.000
Ile de Pierre, rivière Détroit	2,000,000
Ile du Bois-Blanc	3,000,000
Dans le lac Erié, en aval de la baie du Bois-Blanc	2,000,000
Baie du Pigeon, lac Erié	2,000,000
Pointe de la Barre, lac Erié	2,000,000
Colchester do	2,000,000
Kingsville do	1,000,000
Leamington do	1,000,000
Port-Stanley do	1,000,000
Hamilton, lac Ontario	1,000,000
Toronto do	1,000,000
Niagara do	1,000,000
Dans la rivière Détroit, à la piscifacture	15,000,000
Total	68,000,000

Le département ayant le contrôle de cinq stations de pêche sur la rivière, possédait tous les privilèges nécessaires pour prendre beaucoup de poisson ; aussi a-t-il pu en capturer 13,500 reproducteurs, qui ont donné assez d'œufs pour remplir la piscifacture, dont la capacité est de 95,000,000.

Suivent les stations où ont été pris les poissons en question, et le nombre d'œufs qu'on a eu à chacun de ces fonds de pêche:

	Poisson blanc.	Œufs.
Iles du Bois-Blanc	1,800	13,000,000
Quai n° 1 des îles de la Bataille	3,600	25,000.000
do 2 do do	2,300	19,000,000
do 3 do do	3,100	24,000,000
do 4 do do	1,700	14,000,000
Total	13,500	95,000,000

On a donc pris 13,500 poissons reproducteurs, beaucoup plus que ce qu'il fallait pour remplir d'œufs la piscifacture, qui ne peut en contenir commodément plus de quatre-vingt-quinze millions; aussi a-t-on relâché une grande quantité de ce poisson, devenu inutile. Les œufs ont été mis en bon état dans les bocaux et vont bien; nul doute qu'ils produiront une grande abondance d'alevins lors de l'éclosion au printemps prochain.

Le temps a été rude et orageux cet automne dans cette partie du pays. Les gelées sont arrivées de si bonne heure qu'elles ont rendu très difficiles et plus dispendieuses la capture et la manipulation du poisson.

La pêche dans toute l'étendue de cette section a été d'une bonne moyenne, et à en croire les rapports, le poisson sorti de cet établissement va en augmentant graduellement. Voici, à l'appui de cette assertion, copie de deux lettres de pêcheurs qui ont toujours été opposés à la piscifacture.

Copie des lettres.

SANDWICH, ONTARIO, 27 décembre 1893.

A WILLIAM PARKER,
Gérant de la piscifacture de Sandwich.

CHER MONSIEUR,—Vous voudrez bien me permettre de vous donner mon opinion sur la piscifacture et la pêche dans nos lacs et nos rivières. J'ai pêché pendant plus d'un quart de siècle, et la rareté du poisson m'a fait complètement abandonner cette occupation depuis quatre ans, mais je continue de m'intéresser vivement aux pêches et à la pisciculture. Je remarque que dans ces deux années dernières, le poisson blanc et le doré se multiplient considérablement. Dans la saison de 1892, le poisson blanc a beaucoup donné dans le lac Erié, plus que dans les quatre années précédentes réunies; celle de 1893 a été encore plus fructueuse, ce qui me fait conclure que la piscifacture obtient un grand succès. Dans cette dernière saison, le doré était d'une qualité supérieure dans la rivière Sainte-Claire, mais le hareng et la perche ont presque entièrement disparu, il n'y en a eu que très peu dans ces trois années dernières, et on n'en a pas fait de reproduction artificielle; à la piscifacture revient donc l'honneur d'avoir fait augmenter le poisson blanc et le doré. Vous me permettrez de vous signaler une des causes qui font que les rapports des pêcheurs en général accusent une diminution. Les pêcheurs des lacs Erié et Sainte-Claire sont contrôlées par des maisons de commerce américaines sous des noms canadiens, et le poisson est enlevé la nuit par des remorqueurs si bien qu'à peu près un seul chargement sur cinq est rapporté au département de peur que leur pêche ne soit limitée par celui-ci. Je vous félicite d'avoir si bien approvisionné de frai la piscifacture dans cette saison, et j'espère qu'au lieu de remettre à l'eau le poisson reproducteur après qu'il a frayé, le département donnera ordre d'en faire don aux pauvres.

Bien à vous,

JOS D. MELOCHE.

SANDWICH, ONTARIO, 27 décembre 1893.

A WILLIAM PARKER,
Surintendant de la pisciculture de Sandwich.

CHER MONSIEUR,—Je suis bien aise de vous dire que je crois que vous avez pris plus de poisson dans cette saison que dans celle de 1892; de même, les pêcheurs du lac Érié ont eu plus de poisson blanc cette année que les deux années précédentes, de sorte que je puis attester que la piscifacture fait du bien. J'espère que vous continuerez cet établissement.

Bien à vous,

F. MELOCHE,
Pêcheur.

ÉTAT DE LA PISCIFACTURE.

La piscifacture est en bon état d'exploitation, et il ne lui faut que très peu ou point de réparations dans le moment.

A l'île du Bois-Blanc, on aura à faire quelques dépenses pour transporter les cabanes de pêche et fixer les piquets plus loin, à la tête de l'île. Le niveau de la rivière baisse tous les ans et nécessitera ce transport. Une autre chose importante à accomplir est l'enlèvement d'un certain nombre de piquets ou de pierres qui embarrassent les rets au fond de la rivière lors de la pêche. Cette besogne coûtera en tout une centaine de dollars.

Sous le titre d'observations, je suggère que le département ait un bateau pour transporter les œufs des îles à la piscifacture, et les alevins de celle-ci aux eaux où ils doivent être déposés. Ce serait pour l'établissement une grande amélioration en même temps qu'une économie que d'avoir à sa disposition un bateau, sans avoir à courir le risque d'en louer un très cher quand il en est besoin. Celui qu'on a loué dans la dernière saison est magnifique, et on pourrait l'avoir à très bon marché, probablement pour environ $900.

Les réparations effectuées à l'île du Bois-Blanc dans la dernière saison ont été d'une grande utilité pour la cueillette des œufs. Si ces réparations n'avaient pas été faites on n'aurait pas pu y cueillir d'œufs l'automne dernier, car les eaux ont changé, et sont tout à fait différentes de ce qu'elles étaient il y a quelques années.

WM. PARKER,
Directeur de la piscifacture de Sandwich.

12.—PISCIFACTURE D'OTTAWA, PROVINCE D'ONTARIO.

Rapport du directeur pour l'année 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel des opérations de la piscifacture d'Ottawa pour l'année 1893.

Le 14 novembre 1892, j'ai reçu de la piscifacture de Newcastle 1,000,000 d'œufs de poisson blanc de la piscifacture de Sandwich. Tous ces œufs ont été reçus en excellent état.

Les alevins sont venus sains et vigoureux en avril et en mai, et ont été heureusement déposés dans les endroits ci-après ; ceux de poisson blanc par M. S. Barbeau et ceux de truite saumonée par M. James Robertson, du département des pêcheries.

POISSON BLANC.

Lac Deschênes	680,000
do Meache	1,640,000
do Vert, Cornwall	480,000
Rivière du Nord, Sainte-Scholastique	400,000
Lac au Bois-Franc	160,000
Belleville, baie de Quinté	1,200,000
Picton, lac Long	800,000
Total	5,360,000

TRUITE SAUMONÉE.

Almonte, lac Vert et lac Long	112,000
Lac Johnston	48,000
do Meache	136,000
do Moseau	80,000
do Charleston	208,000
do Petit lac de Sable	64,000
do Deschênes	88,000
do Saint-François	80,000
do au Bois-Franc	32,000
Total	848,000

La piscifacture d'Ottawa n'aura pas besoin de réparations pour les opérations de l'an prochain, tout étant en bon ordre ; les auges, paniers, incubateurs, etc., etc., ont tous été peinturés et vernis cet été, mais comme cet établissement est situé au siège du gouvernement et qu'il est visité pendant chaque session du parlement par les ministres et les députés ainsi que par des milliers de personnes, je demande que les murs soient blanchis à la chaux, les boiseries peinturées, et aussi qu'on y pose la lumière électrique parce qu'on en a grand besoin en hiver.

Conformément à vos instructions, je suis parti le 23 octobre dernier pour Newcastle, Ontario, afin de prendre charge de cette piscifacture, tandis que M. A. B. Wilmot, le directeur, et ses employés étaient à faire la cueillette des œufs à Wiarton, dans la baie Georgienne, et le 21 novembre, je suis revenu à Ottawa en apportant avec moi 1,250,000 œufs de truite saumonée pour la piscifacture d'Ottawa. Ces œufs ont été mis dans les auges et vont très bien à l'heure qu'il est.

Plus tard, je recevrai de la piscifacture de Sandwich la provision ordinaire d'œufs de poisson blanc, que je placerai, comme à l'ordinaire, dans les incubateurs en verre.

JOHN WALKER,
Directeur de la piscifacture d'Ottawa.

13.—HOMARDERIE DE BAY-VIEW, PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Rapport du directeur pour 1893.

Je transmets ci-joint le rapport des opérations de la homarderie de Bay-View pour la dernière saison.

A cause des avaries que la glace a fait éprouver au quai de mise à l'eau pendant l'hiver précédent, il y a eu beaucoup de retard pour poser les tuyaux d'aspiration et tout préparer pour les opérations de la saison.

Le 22 mai, tout étant en bon état d'exploitation, le premier lot d'œufs de homard a été reçu de la fabrique de MM. Burnham et Morrell, voisine de la homarderie et pendant le temps que celle-ci a fonctionné, on a eu de cette fabrique environ la moitié de tous les œufs.

Le 13 juin, les alevins ont paru pour la première fois dans les auges, l'eau étant à une température de 56° Farenheit, et ils ont continué d'éclore rapidement jusqu'au 6 juillet. Quand on a fermé la homarderie, on avait distribué du détroit de Canso, dans le comté de Guysboro, au cap John, dans le comté de Pictou, et de Souris à Charlottetown, dans l'Ile du Prince-Edouard, 153,000,000 de jeunes homards. C'est autant qu'on peut en reproduire commodément dans cet établissement.

On a employé pendant 22 jours le vapeur *Caberfiedh* à la cueillette des œufs et à la distribution des alevins.

On s'est procuré les œufs des fabriques du cap Jones, de l'anse McDonald, du rocher du Goëland et de l'île Pictou. Environ 75 pour 100 de ces œufs ont éclos.

On a jugé nécessaire de faire stationner à trois fabriques des hommes sûrs et soigneux pour la cueillette et le soin des œufs jusqu'à l'arrivée du steamer qui devait les prendre à bord : cela s'est fait d'une manière très satisfaisante.

J'ai consacré autant de temps que m'en ont laissé mes occupations à la homarderie, pour cueillir des œufs et distribuer des alevins, ce qui m'a donné l'occasion de visiter un certain nombre de fabriques.

Le homard n'a pas été aussi abondant cetté année que les trois ou quatre années précédentes. Celui qu'on prend après le 1er juillet est inférieur en volume et en qualité à celui qu'on prend plus de bonne heure dans la saison.

La homarderie est en bon état d'exploitation, maintenant qu'on a réparé le débarcadaire, la fondation du bâtiment, et qu'on a construit des drains se reliant aux conduites d'eau.

On est satisfait du nouveau tuyau d'aspiration en fer de 6 pouces et il fonctionne de façon à répondre parfaitement à notre attente.

S'il n'arrive pas d'avarie au quai dans le cours de l'hiver prochain, on pourra commencer les opérations de bonne heure à la prochaine saison, et nul doute qu'une autre quantité considérable de jeunes homards sortira de l'éablissement.

Pendant cette saison, quelques savants distingués, notamment les professeurs Rathbone et Smith, de la commission des pêcheries des Etats-Unis, et le professeur Borradine, de Saint-Petersbourg, Russie, ont visité la homarderie et en ont suivi les opérations. Ces messieurs ont paru enchantés de leur visite et ont été quelque peu surpris de la grandeur des travaux.

ALFRED OGDEN,
Directeur.

14.—PISCIFACTURE DE SELKIRK, PROVINCE DU MANITOBA.

Rapport du directeur pour 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon premier rapport annuel comme directeur de la piscifacture fédérale de Selkirk, dont j'ai été le surintendant pendant les travaux de construction.

Quant à la construction du bâtiment et bien qu'on ait eu un mois de décembre exceptionnellement froid, le thermomètre étant souvent descendu à 35 degrés au-dessous de zéro, les précautions prises par le département contre la gelée ont été des plus satisfaisantes. Le plâtrage en arrière des murs et le remplissage du plancher, avec les doubles châssis, tout cela rend la grande salle d'éclosion (de 80 x 40 pieds) si chaude que le gros poêle, avec la chaudière à vapeur, maintient aisément la température à 50 et 55 degrés, ce qui est tout ce qu'il faut. On ne craint pas à présent la gelée, surtout depuis que le réservoir en haut a été clos. Les étagères pour les bocaux sont là où l'on a dit de les installer, du côté de l'établissement, et on y a placé quatre auges d'alimentation et quatre autres d'épuisement; il y a huit étagères, quatre de chaque côté, chacune ayant 60 bocaux. Ces étagères sont fort solidement construites; les auges sont du meilleur pin de la Colombie-Britannique, bois qui renfle peu sous l'action de l'eau, et qui est plus dur et a moins de nœuds et de gerçures que le pin blanc. Les joints des auges sont tous assemblés avec des bandes de coton et du blanc de plomb et bien cloués, de sorte qu'une fois remplis d'eau, ils ne coulent point; les tablettes pour les bocaux sont également de toute solidité et les auges ont été bien vernis avec du vernis de paraffine. On a aussi achevé et verni les auges de reproduction pour les claies d'éclosion de la truite, mais on n'a donné qu'une couche de peinture à l'extérieur à l'étagère pour les bocaux et à l'auge aux truites, et il faudra leur en donner une couple d'autres avant que commencent les opérations de l'automne prochain.

La pompe à vapeur fonctionne d'une manière satisfaisante, et fournit toute l'eau nécessaire. La chaudière est en bon état, mais c'est courir de grandes risques que de s'attendre qu'elle servira nuit et jour pendant six mois sans être nettoyée, quand on fait usage de cette eau alcaline. On doit donc poser une chaudière verticale auxiliaire pour s'en servir en cas d'accident, ou lors du nettoyage de la grande chaudière pendant l'hiver.

CUEILLETTE DES ŒUFS.

On avait tout à apprendre pour la cueillette des œufs ici cette année, la piscifacture étant à plus de mille milles de là où se faisait auparavant cette cueillette, et comme on était si éloigné de là où l'on pouvait trouver de l'aide, et que le climat, la saison, l'eau, etc., dans ces parages sont tout à fait différents, il nous a fallu observer les plus grandes précautions. De plus, le département désirant qu'on pratiquât en tout une stricte économie, on n'a pas acheté l'attirail de rets et d'agrès de pêche nécessaire pour la capture du poisson reproducteur cet automne, de sorte qu'on a accepté l'offre de la Compagnie de pêche du Manitoba de mettre ses rets à notre disposition, au plus bas prix.

Le 6 septembre, nous sommes allés, le gérant et moi, au lac pour choisir un lieu de pêche, et nous décidâmes de tendre un rets à chambres, vis-à-vis du Grand-Marais, à environ 15 milles de l'embouchure de la rivière, en aval du lac, du côté est, et à 40 milles de Selkirk.

Le mauvais temps nous ayant fait éprouver bien des retards, nous plantâmes les piquets et établîmes le rets à chambres le 4 octobre; le 5 au matin, nous y trouvâmes vingt-cinq poissons. A cause des tempêtes, nous le levâmes de nouveau le 11 octobre, où il y en avait 255: 105 mâles et 150 femelles. Nous fîmes, le 14, une autre levée, qui nous donna 25 mâles et 100 femelles. La levée du 15 nous rapporta 34 mâles et 100 femelles. Celle du 17 octobre, 70 mâles, 136 femelles; une petite femelle seulement était prête à frayer. On mit ce poisson dans une sorte de cage faite en barreaux de façon à donner à l'eau libre accès. Nous commençâmes à en détacher le frai le 20

octobre, où nous avons cueilli 8 pintes d'œufs ; le 19 octobre, nous en avons cueilli 32 pintes ; le 20 octobre, 38 pintes ; le 21 octobre, 65 pintes ; le 23 octobre, 20 pintes : le 24 octobre, 44 pintes.

Le 26, la tempête s'éleva et il commença de geler ferme, au point qu'il ne s'était pas vu depuis depuis des années une si forte gelée à pareille date. Le 27 octobre, la rivière à Selkirk était couverte de glace en beaucoup d'endroits. Le soir du 28, le remorqueur arriva à la piscifacture avec 32 pintes d'œufs ; et mon adjoint me faisait dire que le poisson se faisait rare. Comme il gelait très fort, et quoique le bateau risquât d'être pris dans les glaces, je résolus de le renvoyer avec un réseau de filets pour tenter fortune en eau plus profonde. Ce n'est qu'après que le vapeur *Colville* eut brisé la glace dans la fondrière que le remorqueur put s'y frayer passage pour descendre la rivière avec 15 rets à mailler le 30 octobre, et il revint dans la nuit du 3 novembre avec 30 pintes d'œufs qu'on avait détachés du poisson laissé dans la cage dont je viens de parler. M. Gignac, mon adjoint, se dirigea sur la Pointe Matasse où il tendit quinze rets pour ne prendre que cinq poissons blancs, tous vidés. Il avait encore 500 poissons en cage, et il resta au Grand-Marais pour emporter le rets à chambre, qu'il put prendre tout juste avant que la glace se formât. Le poisson avait cessé de monter, tous ayant frayé apparemment et ayant gagné le large. Puis, il cueillit le frai qu'il put du poisson dans la cage qu'on avait mise dans six pieds d'eau.

Il y avait plusieurs pouces de glace dans cette cage, et le manque d'air avait causé l'asphyxie de beaucoup de poissons. M. Gignac prit tout le frai qu'il put, et avec un attelage de bœufs, il fit quarante milles dans les bois jusqu'à Selkirk, arrivant à la piscifacture le 9 novembre avec cinquante pintes d'œufs. On en perdit beaucoup, car, bien qu'ils eussent été soigneusement paqués dans les claies et les boîtes, le transport en chariot à bœufs sur un chemin raboteux rempli de broussailles, les avait brassés et en avait asphyxié une quantité, tandis que d'autres avaient gelé. En général, la rivière ne gèle pas avant le 10 novembre. Mais une autre année, il faudra prendre des mesures pour avoir tous les œufs nécessaires à la piscifacture le 30 octobre, au plus tard.

A l'heure où j'écris, les œufs ont aussi bonne apparence que je puisse le souhaiter. Leur développement se fait avec lenteur à cause de la température qui se tient toujours au point de congélation. J'espère retarder leur éclosion jusqu'à la fin d'avril, où ils feront des alevins plus vigoureux et où les lacs seront libres de glace. La cueillette des œufs a coûté un peu plus que je ne m'y attendais, d'abord, à cause des grandes tempêtes et du froid qu'on a éprouvés, ensuite, parce qu'on a perdu le poisson commun pris dans les filets, et qui aurait presque payé la dépense pour les œufs, si l'on avait pu le sauver.

LATOUCHE TUPPER,
Directeur.

SUPPLÉMENT

DU

VINGT-SIXIÈME RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 1893.

MARINE

RAPPORTS

DU

PRÉSIDENT DU CONSEIL

D'INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

DES

COMMISSAIRES DE HAVRES

DE

TORONTO, MONTRÉAL, QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES, BELLEVILLE, SYDNEY-NORD ET PICTOU

DES

COMMISSAIRES DES PILOTES, DES MAITRES DE HAVRES ET DES PRÉPOSÉS À L'ENGAGEMENT DES MATELOTS, DES GARDIENS DE CERTAINS PORTS, AVEC UNE STATISTIQUE DES NAUFRAGES ET ACCIDENTS

Jusqu'au 31me jour de décembre 1893

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1894

[N° 11*a*—1894] *Prix :* 15 *centins.*

Inspection des bateaux à vapeur.

OTTAWA, 16 mai 1894.

A l'honorable
Sir CHARLES HIBBERT TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le supplément du vingt-sixième rapport annuel du ministère de la marine et des pêcheries, division de la marine, pour l'année 1893. Ce supplément contient le rapport de la marine marchande, l'inspection des bateaux à vapeur, et une statistique des naufrages et accidents ; une liste des certificats accordés aux mécaniciens des bateaux à vapeur et aux capitaines et seconds ; les rapports des commissaires de havres de Toronto, Belleville, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sydney-Nord ; le rapport du maître de havre d'Halifax ; une liste des maîtres de havres ; les rapports des maîtres de havre généralement ; les rapports des commissaires de pilotage ; les rapports des gardiens de port, et une liste des préposés à l'engagement des matelots.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

TABLE DES MATIÈRES.

B.

C.

E.

PAGE

G.

H.

I.

PAGE

I.

L.

M.

N.

ANNEXE N° I.

A.—Nombre de navires à vapeur inspectéset non inspectés, et leur tonnage brut, relevés par les inspecteurs de bateaux à vapeur du Canada, pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

Division.	Nombre de parts.	Tonnage brut.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur	331	68,672·00
Kingston	149	20,003·59
Montréal	181	36,811·53
Québec	125	34,936·00
Provinces maritimes	214	36,791·31
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	66	7,664·20
Colombie-Britannique	134	19,467·83
Total	1,200	224,346·46

B.—Taxes et honoraires perçus pour inspection de bateaux à vapeur pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

Division.	Sommes.
	$ cts.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur	5,176 65
Kingston	1,701 78
Montréal	1,558 42
Québec	2,883 84
Provinces maritimes	2,227 18
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	731 46
Colombie-Britannique	1,093 54
Total	15,372 87

C.—Nombre de navires à vapeur ajoutés à la flotte canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

Division.	Nombre de navires.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur	11	2,072·00	1,363·00
Kingston	6	380·33	287·93
Montréal	19	141·58	91·14
Québec	3	39·00	26·62
Provinces maritimes	5	101·87	60·93
Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest	3	112·61	76·58
Colombie-Britannique	9	1,338 88	707·68
Total	56	4,186·27	1,413·88

ANNEXE N° 2.

NAVIRES à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST ET HURON.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Frank Jackman	Remorq...	10 avril.....	39	8 12	A hélice, baie de Toronto.
Sontag..............	Yacht....	10 mai.. ...	7	5 56	do lacs et rivières.
Maid of the Mist......	80	15 do	62	9 96	do Clifton et chûtes de Niagara, N.-Y.
Abeona	Yacht....	27 do	46	8 68	do lacs et rivières.
			154	32 32	

W. J. MENEILLEY,
Président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur,

Par J. DODDS.

Inspection des bateaux à vapeur.

Bateaux à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST ET HURON.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Rosedale		6 avril	1,507	125 56	A hélice, fret, grands lacs.
John Hunter		7 do	32	7 56	do rem., baie de Toronto.
Clinton		8 do	430	39 40	do fret, Kingston et Duluth.
Modjeska	720	10 do	678	62 24	A hél. jum., Hamilton et Toronto.
Macassa	539	10 do	459	44 72	do do do
Acadia	25	10 do	806	72 50	A hélice, Montréal et Duluth.
C. W. Chamberlain		11 do	385	35 80	do fret, grands lacs.
Shawanaga		11 do	96	12 66	do rem., baie Georgienne.
Baltic	300	13 do	1,324	113 92	A aubes, Collingwood et Sault Ste-Marie.
Bob Foote		13 do	39	8 20	A hél., rem. de pêche, B. Georg.
Favourite	311	13 do	491	47 28	do baie Georgienne.
City of Midland	380	14 do	748	67 84	do Collingwood et Sault Ste-Marie.
Maud S		14 do	14	6 12	do rem. de pêche, B. Georg.
Pacific	272	14 do	918	81 44	do Collingwood et Sault Ste-Marie.
City of London	157	14 do	516	49 28	do do do
Fred. A. Hodgson		15 do	63	10 04	do rem. de pêche, B. Georg.
Dalton McCarthy		15 do	54	9 32	do do do
Lewis Shickluna		17 do	445	40 60	do fret, Montréal et Duluth.
Superior		18 do	89	12 12	do remorqueur, les lacs.
Grace Darling		20 do	28	7 24	do rem. de pêche, B. Georg.
G. A. Rennie		20 do	14	6 12	do do do
Manitou	300	19 do	497	47 76	A aubes, Penetanguishene et Parry-Sound.
Northern Belle	216	18 do	514	49 04	A hélice, baie Georgienne.
Mabel McDonald		22 do	42	8 36	do remorqueur, lac Ontario.
Mary A. Laughlin		22 do	23	6 84	do rem. de drag., B. Toronto
Manitoba	500	24 do	2,616	217 28	do Owen-Sound et Port-Arthur.
Alberta	500	24 do	2,282	190 56	do do do
Athabasca	500	24 do	2,269	189 52	do do do
Reliance		25 do	311	29 88	do remorqueur, grands lacs.
Atlantic	300	18 do	683	62 64	do Owen-Sound et Sault Ste-Marie.
Telegram	100	20 do	178	23 84	do Sault Ste-Marie à Michipocoten.
Ethel		2 mai	13	6 04	do rem. de pêche, B. Georg.
Cibola	1,176	3 do	961	84 88	A aubes, Toronto et Lewiston.
Ongiara	244	3 do	98	12 84	A hélice, Niagara à Lewiston.
Chicora	872	3 do	931	82 48	A aubes, Toronto à Lewiston.
Esperanza		4 do	17	6 36	A hélice, yacht de plaisance, lac Ontario.
Minnie Kidd		Pas de certificat.	18	1892 et '93 13 76	do remorq., Fort William.
Mazeppa	300	10 mai	146	19 65	do passeur, baie de Toronto.
Carmona	492	15 do	980	86 40	A aubes, Toronto et Rochester.
Mascott	128	16 do	49	8 92	A hél., pass'r, Toronto et les îles.
Jessie L. McEdwards	100	16 do	21	6 68	do do do do
Kathleen	200	16 do	110	16 80	do do do do
Arlington	100	17 do	23	6 84	do do do do
Truant	40	17 do	23	6 84	do Spanish Mills à Webwood.
Primrose	900	17 do	189	23 12	A aubes, passeur, Toronto et îles.
Mayflower	900	17 do	189	23 12	do do do do
Sadie	370	18 do	154	20 32	do do do do
John Hanlan	172	18 do	37	7 96	A hélice, baie de Toronto
Gertrude	171	18 do	76	11 08	do do
Canadian	340	18 do	231	26 48	A aubes do
Chicoutimi	278	19 do	110	16 80	do Toronto et Oakville.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1893.		$ cts.	
Luella	113	19 mai	38	8 04	A hélice, Toronto et îles.
Viola	....	22 do	68	10 44	do yacht, lacs.
City of Collingwood	513	19 do	1,387	118 96	do Collingwood et Chicago.
Garden City	700	25 do	637	58 96	A aubes, Toronto et Ste-Catherine.
Petrel	....	Aucun rapp.	....	....	A hél., croiseur de l'Etat. pour la protect. des pêch.
Gypsy	....	5 juin	20	6 60	do yacht, Simcoe.
Orillia	234	6 do	135	18 80	do lac Simcoe.
Longford	40	6 do	53	9 24	do lac Couchiching.
Comet	....	6 do	20	6 60	do remorqueur, lac St-Jean.
Maud	80	7 do	40	8 18	do Penetanguishene et ses environs.
Enterprise	280	10 do	148	19 84	A hélices jumelles, lac Simcoe.
Wenonah	96	13 do	161	20 88	A aubes et hélice, Burk's Falls au havre Ahmic.
Glenrosa	54	13 do	63	10 04	A hélice, Burk's Falls, etc.
Emulator	....	13 do	25	7 00	do rem., Burk's Falls, etc.
Nipissing	385	15 do	275	30 00	A aubes, lacs Muskoka.
Muskoka	100	15 do	90	12 92	A hélice do
Oriole	40	15 do	75	11 00	do do
Bertha May	....	15 do	20	6 60	do rem. do
Siskiwit	....	19 do	47	8 76	do do les lacs.
Lillie	40	20 do	50	9 00	do lac Simcoe.
Geraldine	100	21 do	64	10 28	do voisin. de Parry-Sound.
J. D. Hewis	....	21 do	51	9 08	do rem., baie Georgienne.
Mary Beck	....	Aucun rapp.	16	6 21	do fret do
Halcro	....	22 juin	8	5 64	do yacht do
May Bird	....	28 do	46	8 68	do fret, lac Ontario.
Medora	228	29 do	299	31 92	do lacs Muskoka.
Lake Joseph	....	29 do	28	7 24	do rem. do
Kenozha	200	21 do	191	23 28	do do
Mink	40	23 do	13	6 04	do do
			26,995	2,663 28	

JAMES JOHNSTON,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Michigan	500	17 mars	1,730	146 40	A aubes, Détroit et Windsor.
Ontario	500	17 do	1,615	137 20	do do do
Niagara		1er avril	468	42 44	A hélice, fret, Kingston et Duluth.
Lakeside	481	3 do	348	35 84	do Toronto et Ste-Catherine
Cuba	150	6 do	931	82 48	do Montréal et Duluth.
Ocean	150	6 do	684	62 72	do do Hamilton.
United Lumberman		7 do	399	36 92	do fret, Kingston et Duluth.
Africa		8 do	482	43 56	do do do
Charlton		10 do	261	25 88	do remorq., grands lacs.
W. B. Hall		8 do	608	53 64	do fret, Kingston et Duluth.
Wales		11 do	350	33 00	do remorq., grands lacs.
Evelyn		11 do	85	11 80	do do do
Lurline		12 do	66	10 28	do yacht, rivière Détroit.
Walter Scott		12 do	26	7 08	do rem. de pêche, lac Huron.
Persia	150	14 do	757	68 56	do Montréal et Ste-Cather.
Seguin	20	14 do	818	73 44	do Kingston et Duluth.
Erin		15 do	512	40 96	do fret, Kingston et Duluth.
Sylvester Kneeland		17 do	46	8 68	do remorq., canal Welland.
Inerz		17 do	59	9 72	do do
Tecumseh		17 do	840	72 20	do fret, Kingston et Duluth.
Mary		18 do	62	9 96	do remorq., grands lacs.
Hector		18 do	43	8 44	do do do
Wm. Wilson		18 do	12	5 96	do rem. de pêche, lac Erié.
Sir S. L. Tilley	10	20 do	1,178	102 24	do Kingston et Duluth.
Augusta		19 do	57	9 56	do remorq., canal Welland.
Harvey Neelon		20 do	65	10 12	do do do
Dominion		21 do	478	43 24	do fret, Kingston et Duluth.
Maggie		24 do	37	7 96	do remorq., canal Welland.
Jane Armstrong		24 do	45	8 52	do rem., baie Georgienne.
Alert		24 do	47	8 76	do do canal Welland.
Enterprise		25 do	620	54 60	do fret, Kingston et Duluth.
Lake Michigan		25 do	573	50 84	do fret, Montréal et Duluth.
Metamora		25 do	239	24 12	do remorq., grands lacs.
St. Magnus		26 do	853	73 24	do fret, Kingston et Duluth.
Scotia		27 do	458	41 64	do fret, baie Georgienne et Chicago.
Sea Gull		28 do	41	8 28	do remorqueur, Sydenham et les rivières Détroit.
E. Windsor		28 do	86	11 88	do fret, Sydenham et les rivières Détroit.
Messenger		29 do	15	6 20	do remorqueur, Sydenham et les rivières Détroit.
City of Windsor	100	2 mai	511	48 88	do Windsor et Sault Sainte-Marie.
Jessie		2 do	118	28 88	do remorq., grands lacs.
Saginaw		3 do	357	33 56	do do do
Home rule		4 do	81	11 48	do do do
City of Chatham	553	4 do	341	35 28	do Chatham et Détroit.
Vick		5 do	13	6 04	do remorq., rivière Thames.
Earl		5 do	18	6 44	do do do
Onaping		9 do	256	25 48	do grands lacs.
G. P. McIntosh		9 do	58	19 28	do rem. de pêche, lac Erié.
City of Dresden	40	10 do	194	23 52	do Windsor et lac Erié.
John Lee, Sen	40	10 do	52	9 16	do Wallaceburg et rivière Sainte-Claire.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Suite.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1893.		$ cts.	
Grace Darling		11 mai	26	7 08	A hélice, remorqueur, rivières Sydenham et rivières Détroit.
United Empire	338	12 do	1,961	164 88	A hélice, Sarnia et Duluth.
Monarch			2,017		
Hiawatha			163	20 96	
Jas. McKeon		13 mai	36	7 88	do rem., R.-aux-Espagnols.
Dolphin		15 do	13	6 04	do do baie de Toronto.
Greyhound	478	16 do	337	34 96	do Toronto et Parc de Lorne
Acacia	165	17 do	55	9 41	do baie de Burlington.
Thames	300	22 do	82	11 56	A aubes, London et Spring Bank.
Eurydice	546	23 do	590	55 20	do Toronto et Grimsby.
Island Queen	140	20 do	23	6 84	A hélice, baie de Toronto.
Joe. Mac		25 do	44	8 44	do remorq., canal Welland.
Jas. Norris		25 do	50	9 00	do do do
Ella Taylor		25 do	34	7 72	do do do
Maggie R. Mitchell		25 do	40	8 20	do do do
Golden City		26 do	35	10 60	do do do
Maggie A. Bennet		26 do	34	7 72	do do do
Clark Bros.	40	29 do	5	5 40	do baie de Toronto.
Joe. Milton	200	30 do	93	12 44	do Pt-Stanley et Cleveland.
Ruby		30 do	72	10 76	do rem. de pêche, lac Erié.
Electric		1er juin	23	6 84	do yacht, lac Ontario.
		1893.			
Hope	300	1er sept	170	21 60	do Détroit et Windsor.
		1894.			
Imperial	206	3 juin	150	20 00	do Kingsville et Ile Pelée.
W. M. German	40	5 do	28	7 24	do baie Rondeau.
Myles		13 do	1,211	101 88	do fret, Montréal et Duluth.
Union	300	14 do	267	29 36	A aubes, Ft-Erié et Rocher Noir.
C. H. Merritt	335	16 do	122	17 68	A hélice, fleuve Saint-Laurent.
J. W. Steinhoff	377	17 do	312	32 96	do Grimsby et parc Victoria
Phœnix		20 do	37	7 96	do remorqueur, lac Huron.
Killarney Belle		20 do	28	7 24	do rem. de pêche, lac Huron.
Verbena May		20 do	5	5 40	do remorq., lac Huron.
Elmer		Non émis			do do do
John Logie		21 juin	29	7 32	do rem. de pêche, lac Huron
A. Chambers		21 do	23	6 84	do do do
Welcome		21 do	21	6 68	do do do
Victoria		21 do	3	5 24	do remorq., lac Huron.
Iris		21 do	9	5 72	do yacht do
Elgin		22 do	16	6 28	do rem. de pêche, lac Huron.
Mary Arnott		22 do	8	5 64	do remorq., lac Huron.
Ontario		22 do	57	9 56	do do grands lacs.
Evelyn		27 do	32	7 56	do rem. de pêche, lac Huron
Sea King		27 do	26	7 08	do do do
W. H. Siebold		28 do	22	13 52	do do do
			26,302	2,481 05	

JNO. DODDS,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

Bateaux à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST ET HURON.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
A. H. Jennie	148	108	....	A hélice, fret. Pas de demande.
Hazard	34	23	....	do remorq. de pêche. Pas de demande.
Maid of the Mill	8	6	....	do do do
Ivey Alderson	39	27	....	do passagers.
Albani	5	4	....	do do Non employé.
A. J. Tymon	194	132	....	do do Certificat non expiré.
Lillie Smith	275	187	....	do fret do do
Despatch	33	22	....	do rem. de pêche. Certificat non expiré.
Kittie Haight	60	28	....	do remorqueur do do
Snowstorm	17	10	....	do remorq. de pêche. Pas de demande.
Enterprise	18	13	....	do do Non expiré.
Lottie Maud	10	5	....	do do do
Conservative	7	3	....	do do do
Kingfisher	14	9	....	do do do
Ida Bell	6	3	....	do do do
Nina	11	9	....	do remorqueur do
Willie Scagel	22	15	....	do do Pas de demande.
W. S. Ireland	105	71	....	do fret. Non expiré.
Ariadne	38	26	....	do remorqueur. Non expiré.
Harry Sewell	25	18	....	do do do
Ripple	15	11	....	do do do
Euna	6	4	....	do do do
City of Mt. Clemens	102	69	....	do fret do
Frankie	24	16	....	do remorqueur do
Byron Trerice	268	169	....	do passagers do
St. George	21	14	....	do remorqueur do
Juno	210	130	....	do fret do
Energy	116	70	....	do do do
LaBelle	75	58	....	do do do
R. Kendrick	15	12	....	do passagers do
Minota	29	19	....	do yacht do
Queen	7	5	....	do passagers do
Juno	28	19	....	do rem. de pêche do
Clucas	28	19	....	do do do
Sea Queen	18	12	....	do do do
Sea Gull	19	13	....	do do do
Anderson	16	11	....	do do Pas de demande.
Sarah E. Day	5	4	....	do remorqueur do
A. M. Petrie	20	13	....	do yacht. Non expiré.
Alfred Wilson	33	22	....	do remorqueur. Non expiré.
Sea Flower	7	5	....	do do do
Orcadia	23	16	....	do rem. de pêche. Quitté cette division.
Gordon Jerry	124	84	....	do fret. Non expiré.
Arabian	1073	770	....	do do do
Sweet Mary	13	9	....	do remorqueur. Non expiré.
Severn Belle	8	5	....	do do do
Minnie Martin	10	7	....	do do do
Caponaning	18	12	....	do do do
Maggie McLean	37	25	....	do do do
Susan C. Doty	26	18	....	do do do
Tender	31	21	....	do do do
Owen	103	68	....	do fret do
Vera	14	12	....	do remorqueur do
Dominion	138	94	....	do fret do
Nellie Bly	6	4	....	do rem. de pêche do
Gordon Gauthier	27	18	....	do do do
Ontario	1,338	910	....	do passagers. Non employé.
J. C. Clark	145	99	....	do do do
Huron	1,052	688	....	do jumelles, pass. de wagons. Non emp.
International	851	559	....	do do do
Meteor	337	181	....	A aubes, remorqueur. Non employé.
Cecibe	11	8	....	A hélice do do
Herbert M	26	18	....	do do do
Mary of Port Stanley	4	3	....	do do do
Conqueror	25	17	....	do do Pas de demande.

BATEAUX à vapeur non inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest et Huron—*Suite.*

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Harold Gauthier	9	16	....	A hélice, remorq. de pêche. Pas de demande.
Blondina	46	32	....	do yacht. Non employé.
Rosamond	23	15	....	do do do
Zephyr	19	11	....	do do do
Siesta	3	2	....	do do do
Douglas	5	4	....	do remorqueur. Pas de demande.
Lewis Schickluna	16	11	....	do do Non employé.
Mary A. Day	45	36	....	do remorq. de pêche. Pas de demande.
Adrelexa	15	10	....	do yacht do
Nocross	20	14	....	do remorqueur do
Eva Belle	10	7	....	do remorq. de pêche do
Edward Blake	22	15	....	do remorqueur do
Nautilus	9	6	....	do do do
Ocean Lily	3	2	....	do do do
Spray	15	10	....	do remorq. de pêche do
W. F. McRae	46	31	....	do remorqueur do
Rescue	7	5	....	do do do
John Williams	14	10	....	do do do
Mayflower	14	10	....	do do do
Waubaushene	97	47	....	do do do
Maganetewan	187	127	....	do do do
Equal Rights	6	4	....	do passagers do
H. L. Lovering	55	38	....	do remorqueur. Non expiré.
Fred. Davidson	43	29	....	do do Pas de demande.
Alford Morrell	40	27	....	do do do
Minnehaha	32	22	....	do do do
Mizpah	18	12	....	do passagers. Non expiré.
Osprey	39	26	....	do remorqueur. Pas de demande.
Pocahontas	32	20	....	A aubes do do
A. V. Crawford	51	35	....	A hélice do Non expiré.
Agnes	23	16	....	do do do
Arbutus	49	34	....	do do Pas de demande.
James Clark	48	33	....	do remorqueur de pêche. Non expiré.
J. H. Jones	151	98	....	do passagers do
Naiad	29	18	....	do yacht do
Onagonah	19	13	....	do passagers. Pas de demande.
Rosseau	53	36	....	do remorqueur do
Edith May	45	31	....	do passagers do
Southwood	19	13	....	do remorqueur do
Kate Murray	3	2	....	do do do
Jennie Wilson	7	5	....	do do Non expiré.
Sunbeam	4	2	....	do do Pas de demande.
Ontario	11	8	....	do do Non expiré.
Mary Louise	64	43	....	do passagers do
Florence	27	18	....	do do do
Excelsior	96	65	....	do do do
Erastus Wiman	54	36	....	do do do
Northern	99	62	....	A aubes, remorqueur do
Ada Alice	15	10	....	A hélice, passagers. Pas de demande.
Adam Ainslie	59	40	....	do remorqueur do
Heather Bell	20	13	....	do remorqueur de pêche. Non expiré.
James Storey	49	33	....	do remorqueur do
Rival	125	36	....	A aubes do do
Delight	26	14	....	A hélice do do
Vixen	68	53	....	do do Pas de demande.
Edgar P. Sawyer	52	41	....	do do Non expiré.
W. A. Rooth	52	32	....	do do do
Alpha	34	23	....	do do do
Clara Hickler	42	32	....	do do do
Annie Clark	51	34	....	do remorqueur de pêche. Non expiré.
Hattie Vinton	55	45	....	do remorqueur do
Advance	72	49	....	do remorq. de pêche. Pas de demande.
Ann Long	45	30	....	do remorqueur. Non expiré.
Bertha Endress	32	24	....	do do do
Ethel May	4	2	....	do yacht do
Evangeline	24	16	....	do do Non employé.
Frank Reid	34	23	....	do remorqueur. Non expiré.

BATEAUX à vapeur non inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest et Huron—*Fin.*

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Fannie Arnold	73	50	....	A hélice, remorqueur. Non expiré.
Garnet	19	12	....	do do do
Port Elgin Queen	37	25	....	do do do
George Douglas	42	18	....	do do do
Home Rule	3	2	....	do do do
Rover	51	35	....	do do do
Ripple	5	4	....	do yacht do
John Harrison	44	30	....	do remorqueur do
P. M. Campbell	49	33	....	do fret do
Maggie May	46	31	....	do remorqueur do
Purvis	13	9	....	do remorq. de pêche. Pas de demande.
Severn	44	30	....	do remorqueur do
Uncle Jim	11	8	....	do do do
P. S. Heisordt	45	31	....	do do Non expiré.
Saucy Jim	93	63	....	do do do
Stella	16	11	....	do yacht do
Thames	76	52	....	do fret do
City of Stratford	4	3	....	do yacht do
Lansdowne	1,571	908	....	A aubes, passeur de wagon do
Great Western	1,080	662	....	do do do
Ranger	8	5	....	A hélice, yacht do
Campana	1,679	1,267	....	
Queen of the Isles	40	27	....	
Total	15,221	9,983	....	

BATEAUX à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1893.		$ cts.	
Michigan	500	16 mars	1,729·80	146 40	Windsor et Détroit.
Ontario	500	16 do	1,615·40	137 20	do
C. W. Chamberlain		4 avril	384·93	35 80	Baie Georgienne et ports du lac Erié.
United Lumberman		7 do	398·91	36 92	Kingston et Duluth.
Africa		8 do	482·39	43 56	do
W. B. Hall		8 do	607·70	53 64	do
Niagara		10 do	468·00	42 44	do
Lakeside	481	10 do	348·24	53 84	Toronto et Sainte-Catherine.
Rosedale		11 do	1,506·93	125 56	Kingston et Duluth.
Clinton		13 do	430·00	39 40	do
Tecumseh		15 do	839·67	72 20	do
Seguin	20	14 do	818·07	73 44	do
Baltic	300	18 do	1,323·77	113 92	Collingwood et Sault-Sainte-Marie.
Atlantic	300	18 do	682·63	62 64	do do
Pacific	272	18 do	918·08	81 44	do do
Northern Belle	216	18 do	513·58	48 00	Collingwood et ports de la b. Georgi'ne.
City of Midland	380	19 do	748·41	67 84	Collingwood et Sault-Sainte-Marie.
City of London	157	19 do	515·77	49 28	do do
Favourite	311	19 do	491·33	47 28	do do
Manitou	300	19 do	497·11	47 76	Midland et Parry-Sound.
Telegram	100	20 do	197·72	23 84	Sault-Sainte-Marie et Parry-Sound.
Erin		22 do	512·22	45 96	Kingston et Duluth.
Dominion		23 do	478·13	43 24	do
Persia	150	22 do	756·64	68 56	Sainte-Catherine et Montréal.
Alberta	500	24 do	2,282·14	190 56	Owen-Sound et Port-Arthur.
Athabasca	500	25 do	2,268·63	189 52	do do
Manitoba	500	25 do	2,615·85	217 28	do do
Enterprise		27 do	620·42	54 60	Kingston et Duluth.
Sir S. L. Tilley	10	27 do	1,177·77	102 24	do
Michigan Lake		28 do	573·28	50 84	Montréal et Duluth.
Acadia	25	30 do	806·36	72 50	do
Ocean	150		683·72	62 72	Hamilton et Montréal.
L. Shickluna		1er mai	444·81	40 60	Montréal et Duluth.
City of Windsor	100	3 do	510·52	48 88	Windsor et Sault-Sainte-Marie.
Chicora	872	4 do	930·50	82 48	Toronto et Lewiston.
Macassa	539	5 do	459·06	44 72	Toronto et Hamilton.
City of Chatham	553	9 do	340·54	35 28	Chatham et Détroit.
Scotia		9 do	458·33	41 64	Baie Georgienne et ports du Cèdre.
City of Dresden	40	9 do	193·87	23 52	Windsor et ports sur le lac Erié.
United Empire	338	10 do	1,960·65	164 88	Sarnia et Duluth.
Mazeppa	300	11 do	145·59	19 65	Hamilton et Burlington.
Modjeska	720	11 do	678·05	62 24	Hamilton et Toronto.
Maid of the Mist	80	15 do	61·97	9 96	Clifton et les Chutes.
Carmona	492	17 do	979·93	86 40	Toronto et Rochester.
St. Magnus		16 do	852·85	73 24	Kingston et Duluth.
Acadia	165	17 do	55·16	9 41	Baie de Burlington.
Cuba	150	18 do	931·13	82 48	Montréal et Duluth.
Luella	122	19 do	37·83	8 04	Toronto et île.
Island Queen	140	20 do	23·31	6 84	do
May Flower	900	20 do	189·40	23 12	do
Primrose	900	20 do	189·40	23 12	do
John Hanlan	172	19 do	36·96	7 96	do
Canadian	340	19 do	230·51	26 48	do
Gertrude	171	20 do	75·54	11 08	do
Sadie	377	20 do	154·18	20 32	do
Kathleen	200	20 do	109·82	16 80	do
Thames	300	20 do	81·72	11 56	London et Spring-Bank.
Truant	40	25 do	23·31	16 84	Spanish Mills et Webwood.
Petrel		30 do	191·60		Tous les lacs.
Ongiara	244	31 do	97·77	12 84	Niagara et Lewiston.
Cibola	1,176	31 do	961·47	84 88	Toronto et Niagara.
Chicoutimi	278	1er juin	110·47	16 80	Toronto et Oakville.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Ouest—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1893.		$ cts.	
Greyhound	478	1er juin....	337·03	34 90	Toronto et parc Lorne.
Orillia.......	234	6 do	134·51	18 80	Orillia et places sur le lac Simcoe.
Longford	40	6 do	53·29	9 24	do do Couchiching.
Maud	80	7 do	39·70	8 18	Pénétang. et îles dans les environs.
J. L. McEdwards...	100	8 do	21·40	6 68	Toronto et île.
Arlington	100	8 do	23·37	6 84	do
Mascott..........	128	8 do	48·94	8 92	do
City of Collingwood.	513	9 do	1,387·46	118 96	Collingwood et Chicago.
Clark Brothers......	40	10 do	5·06	5 80	Toronto et île.
Eurydice........	360	10 do	589·89	55 20	Toronto et ports du lac Ontario.
Garden City........	700	12 do	637 25	58 96	do do
Myles...	....	12 do	1.210·63	101 88	Montréal et Duluth.
W. M. German.....	....	16 do	27·85	7 24	Terre ferme et Rondeau.
Joe Milton..........	200	17 do	93·30	12 44	Port-Stanley et Cleveland.
Wenonah	96	20 do	160·60	20 88	Burk's Falls, Magnattawan.
Glenrosa	54	20 do	63·18	10 04	do do
Kenozha............	200	21 do	191·58	23 28	Gravenhurst et lacs Muskoka.
Nipissing...........	385	21 do	275·45	30 00	do do
Oriole	40	22 do	74·79	11 00	do do
Muskoka...........	100	22 do	98·98	12 92	do do
Onaganah	25	23 do	18·73	6 52	Port-Cockburn et lacs Muskoka.
Mink..	40	23 do ...	13·32	6 40	Port-Carling do
Byron Trerice	378	27 do	268·04	29 44	Wallaceburg et ports sur le lac Erié.
Imperial........ ...	206	28 do	149·82	20 00	Kingsville et île Pelée.
W. M. German.....	40	28 do	27·85	7 24	Baie Rondeau.
J. W. Stienhoff.....	....	29 do	311·80	32 96	Grimsby et parc Victoria.
	19,918		46,073 67	4,277 20	

THOS. HARBOTTLE,
Inspecteur des coques.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Union	266·96	162·86	29 36	Bateau-passeur. Pas d'inspection demandée.
John Lee, Sr.	51 89	35·29	9 16	Passagers do do
Hope	169·96	115·58	21 60	Passeur. A besoin de réparations.
Medora	298·51	202·99	31 92	Passagers. Pas d'inspection demandée.
A. J. Tyman	193·85	132·14	23 52	do do do
C. H. Merritt	121·58	82·68	17 68	do Certificat non expiré.
Ivey Alderson	38·67	26·83	8 04	do do do
Chippewa	1513·60	763·55	129 12	do Pas d'inspection demandée.
Geraldine	65·44	44·51	10 28	do do do
Equal Rights	5·73	3·90	5 46	do do do
Uno	75·47	75 47	10 00	Chalan do do
Highland Maid	106·25	72·95	16 48	Passagers. Certificat non expiré.
Shamrock	79·84	55·29	11 40	do do do
Kennina	41·86	28·47	8 36	do do do
Minnetonka	68·34	46·47	....	Un bateau neuf.
Monarch	167·64	105·61	....	do
Kakabaka	112·67	74.94	17 04	Remorqueur. Pas d'inspection demandée.
Cambria	937·25	590·47	82 96	Passagers do do
J. H. Jones	152·11	97·70	17 24	Remorq. et passagers. Certificat non expiré.
R. Kendrick	14·96	12·41	6 25	Remorqueur. Pas d'inspection demandée.
Lillie	49·53	23·69	9 00	Passagers do do
Enterprise	148·19	99·27	19 84	do do do
Mizpah	18·05	12·28	6 44	Remorq. et passagers do do
Osprey	39·33	25·56	8 12	do do do
Edith May	44·88	30·52	8 12	Passagers do do
Excelsior	95·75	65·12	12 68	do do do
Mary Louise	63·62	43·27	10 12	do do do
Florence	27·08	18·42	....	do do do
Erastus Wiman	53·53	36·41	9 32	do do do
Queen	6·23	4·51	5 56	do do do
Arabian	1073·49	770·33	93 84	Fret. Certificat non expiré.
Great Western	1080·33	661·87	94 40	Passeur de wagons. Certificat non expiré.
Lansdowne	1570·90	917·81	133 68	do do do
Juno	209·50	130·41	21 80	Fret do do
Hiawatha	162·62	101·58	20 96	Passeur, passagers do do
Lillie Smith	302·31	205·57	27 00	Fret do do
Monarch	2017·41	1371·84	169 36	Passagers do do
	11465·32	7248·57	1,106 59	

THOS. HARBOTTLE,
Inspecteur des coques.

Inspection des bateaux à vapeur.

Bateaux à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
D. D. Calvin......	....	5 avril ..	749·53	65 00	A hélice, fret, tous les lacs.
Armenia......... ..	....	5 do ..	642·67	56 44	do do
Chieftain...........	....	5 do ..	434·68	39 80	A aubes, remorqueur.
Pierepont..........	415	8 do ..	251·98	28 16	do passagers, Trenton et Prescott.
Hero.	475	10 do ..	342·12	35 36	do do do
Maud	390	12 do ..	292·81	31 44	do do do
Ella Ross....	300	14 do ..	324·88	34 00	do do Brighton et Prescott.
Deseronto	85	14 do ..	67·91	10 44	A hélice, passagers, Trenton et Prescott
Nile...............	....	14 do ..	96·30	12 68	do fret, canal Rideau.
Rescue........	25	15 do ..	52 29	9 16	do passagers, Trenton et Prescott
Reliance..	25	15 do ..	239·14	27 12	do do et fret, tous les lacs.
D. R. Van Allen....	....	17 do ..	317·95	30 44	do fret, tous les lacs.
Petrel	....	18 do ..	345·76	35 68	do remorq. do
Glengarry	....	19 do ..	732·41	63 56	do fret do
Glide	....	19 do ..	78·90	11 24	do remorqueur, rivière.
Jessie Hall	....	19 do ..	56·54	9 56	do do
H. F. Bronson	....	22 do ..	137·12	15 96	do do
James A. Walker...	....	22 do ..	183·58	19 72	do remorqueur, tous les lacs.
David G. Thomson..	....	22 do ..	185·05	19 80	do do do
Rideau Belle.......	100	24 do ..	130·59	18 48	do passagers, Kingston et Ottawa
Hiram A. Calvin ...	....	24 do ..	300·00	29 00	A aubes, remorqueur.
Traveller...........	....	24 do ..	207 52	21 64	do do
William Johnston...	....	25 do ..	80·65	11 48	A hélice do
Lorelei.	100	26 do ..	44·29	8 52	do passagers, Trenton et Prescott.
Resolute..	25	27 do ..	371·86	37 76	do passag. et fret, tous les lacs.
Nora...............	....	28 do ..	28·13	7 74	do remorqueur.
Alberta.	....	28 do ..	68·00	10 44	Passeur à roue centrale, baie de Quinté.
Siesta	35	28 do ..	14·96	6 20	A hélice, passagers, Trenton et Prescott.
Alexandria..........	450	29 do ..	863·15	77 04	A aubes, passagers, Charlotte et Montréal.
North King........	525	1er mai ...	872 95	77 84	do do lac Ontario.
Algonquin....... ..	....	2 do ..	1,805·61	149 48	A hélice, fret, tous les lacs.
Antelope......... ..	40	2 do ..	19·59	6 60	do passagers, Trenton et Prescott.
Active.......... ..	....	3 do ..	301·70	29 16	do remorqueur.
Orion..............	....	5 do ..	590·99	52 28	do fret, tous les lacs.
Richelieu.......... .	329	6 do ..	125·57	18 08	A aubes, passagers, Trenton et Prescott.
Thistle..............	....	3 do ..	36·02	7 88	A hélice, remorqueur de pêche.
Water Lily.	....	27 avril ...	95·09	12 60	do fret, lac et rivière.
Maggie May........	....	9 mai ...	29·03	7 32	do remorqueur.
		1893.			
John A. Macdonald.	....	30 déc. ...	273·00	26 84	A aubes do
		1894.			
Quebec.	....	15 mai ...	108·31	13 64	A hélice, fret.
Columbian..	L 400 R 835	16 do ..	703·90	65 36	do passagers, Toronto et Montréal.
Corsican............	400	17 do ..	1,203·24	104 24	A aubes do do do
Emma Munson......	....	18 do ..	32·63	7 64	A hélice, remorqueur.
Empress of India. ..	680	19 do ..	579·05	54 32	A aubes, passagers, Toronto et Port-Dalhousie.
Reindeer...........	165	19 do ..	58·29	9 64	A hélice, passagers, Trenton et Prescott.
Varuna	225	20 do ..	134·04	18 72	do passagers, Brighton et Prescott.
Wherenow...	....	22 do ..	47·78	8 84	do yacht.
Freemason	....	6 do ..	104·82	13 40	do fret.
Carleton	200	23 do ..	67·94	10 44	A aubes, passagers, riv. Mississippi.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division d'Ontario-Est—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Col. By		13 mai	9·31	5 72	A hélice, remorqneur.
Ingomar		26 do	22 48	6 76	do yacht.
Ranger		27 do	13·83	6 12	do remorqueur.
Lily		27 do	16·01	6 28	do do
Edmond		29 do	39·10	8 12	do do
John Haggart	250	29 do	201·60	24 16	do passagers, Prescott et Ottawa
Geraldine		30 do	17·90	6 44	do yacht.
James Swift	100	31 do	265 92	29 28	do passag., Kingston et Ottawa.
Wapenao		1er juin	4·52	5 40	do yacht.
Princess Louise	240	2 do	114·88	17 20	do passagers, Trenton et Prescott.
Armenia	100	8 do	109·99	16 80	do do Trenton et Dickinson's Landing.
Outlet Queen	40	9 do	18·45	6 44	do Brighton et Picton.
Nellie Cuthbert	100	9 do	59·03	9 72	do do Prescott.
Ometa		10 do	18·68	6 52	do yacht.
Beaver		12 do	40·88	8 28	do remorqueur.
Annie Gilbert	30	10 do	19·00	6 60	do passag., Trenton et Picton.
Startled Fawn	40	12 do	25.49	7 08	do do do do
Carmona		13 do	56·08	9 48	do yacht.
Minnie Bell		17 do	21·74	6 76	do remorqueur.
Eva Belle		22 do	10·10	5 80	do yacht.
Marie Louise	75	27 do	15·14	6 20	do passagers, Victoria et Peterboro.'
Upas		29 do	16·71	6 36	do yacht.
Ventura		30 do	6·77	5 56	do do
Joe		30 do	19·27	6 52	do do
			15,972·20	1,701 78	

EDWARD ADAMS,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Olivia Gordon	36·07	....	....	A hélice, remorqueur.
Sandy	29·57	....	....	do
H. C. Curtis	36·19	....	....	do
Mona	24·87	....	....	do
A. B. Cook	34·17	....	....	do
Hubert Larkin	48·73	....	....	do
Montmorency	17·81	....	....	do
D. P. Dey	11·26	....	....	do
Myra	73·21	....	....	do
South Eastern	395·31	....	....	A hélice, passagers, Kingston et Prescott.
Caribou	144·19	....	....	do do Montréal.
Gilbert	40·83	....	....	A hélice, remorqueur.
Triton	11·11	....	....	do passagers, Rockport et Cornwall.
Dorothy	10·09	....	....	do yacht.
Umbria	42·98	....	....	do remorqueur.
C. Anderson	105·18	....	....	do bateaux d'exploration.
Transit	140·81	....	....	do passagers, Prescott et Kingston.
Pomona	4·88	....	....	do yacht.
City of Belleville	101·17	....	....	do passagers, Kingston et Montréal.
Zeila	3·40	....	....	A hélice, yacht.
Corella	3·81	....	....	do
Echo	6·06	....	....	do
Spray	4·19	....	....	do
Daisy	7·20	....	....	A hélice, passagers, lac du Riz.
Golden Eye	287·60	....	....	A aubes do do
Sunbeam	13·43	....	....	A hélice, remorqueur do
Beaver	18·00	....	....	do passagers do
Pearl	7·70	....	....	do yacht.
Golden City	68·02	....	....	do pass., eaux de Victoria et Peterboro.
Undine	13·81	....	....	do do do
Sunbeam	111·89	....	....	A aubes do do
Mary Ellen	44·50	....	....	A hélice do do
Eva	33·60	....	....	do remorqueur do
Crandella	266·20	....	....	A aubes, passagers do
Stranger	28·00	....	....	A hélice, remorqueur do
Alice Ethel	71·75	....	....	A aubes, passagers do
Zetta Bruce	8·75	....	....	A hélice do
Dominion	45·88	....	....	A aubes, remorqueur do
Waterwitch	9·20	....	....	A hélice do do
Myrtle	27·46	....	....	A aubes do do
Express	3·90	....	....	A hélice, passagers, rivière Scugog.
Esturion	118·36	....	....	A aubes, pass., eaux de Victoria et Peterboro.
Dawn	20·20	....	....	A hélice do do
Beaubocage	129·00	....	....	A aubes do do
Bella Fair	6·66	....	....	A hélice, remorqueur do
Maple Leafe	26·08	....	....	do passagers do
Vesta	14·17	....	....	do yacht.
Bertha	17·64	....	....	do passagers, Trenton et Prescott.
Iona	231·53	....	....	do fret, tous les lacs.
Columbian	271·30	....	....	A aubes, pass., eaux de Victoria et Peterboro.
Sarah Daly	24·61	....	....	A hélice, remorqueur.
Grenada	57·00	....	....	do passagers, Kingston et Montréal.
Ivy	7·43	....	....	do pass., Cornwall et lac Saint-François.
Princess Louise	26·36	....	....	do do Kingston et Montréal.
Albert Wright	29·00	....	....	A hélice, remorqueur.
C. F. Dunbar	32·86	....	....	do
Alaska	48·74	....	....	A hélice, passagers, Kingston et Montréal.
Alert	49·83	....	....	do do
Fearless	46·38	....	....	do Trenton et Montréal.
Maud L.	14·05	....	....	A hélice, remorqueur de pêche.
Tropic	8·86	....	....	do passagers, Kingston et Ottawa.
Enterprise	60·38	....	....	A aubes, remorqueur.
May Flower	4·20	....	....	A hélice, remorqueur.
Elsie Ross	9·83	....	....	do yacht.

Bateaux à vapeur non inspectés—Division d'Ontario-Est—*Fin.*

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Nellie	6·82	....	....	A hélice, passagers, Kingston et Ottawa.
Prince Edward	18·22	....	....	Roue centrale, passeur, baie de Quinté.
Anna	7·89	....	....	A hélice, remorqueur.
Pioneer	28·07	....	....	do passagers.
Anglo Saxon	69·01	....	....	A aubes, remorqueur.
Mary Ethel	98·61	....	....	Roue centrale, passeur.
Belle Amelia	3·80	....	....	A hélice, remorqueur.
Naiad	17·55	....	....	do yacht.
Daisy	4·89	....	....	do do
Robert Anglin	97·18	....	....	do fret.
Marquis of Lorne	20·19	....	....	do yacht.
Bluebell	11·97	....	....	do do
Total	4,031·39	....	....	

EDWARD ADAMS,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Pierrepont	415	8 avril	251·98	28 16	A aubes, Trenton et Prescott.
D. D. Calvin	....	5 do	749·53	65 00	A hélice, tous les lacs et rivières.
Armenia	.....	5 do	642·67	56 44	do do
Maud	390	12 do	292·81	31 44	A aubes, Trenton et Prescott.
Ella Ross	300	14 do	324·88	34 00	do Brighton et Prescott.
Deseronto	85	14 do	67·91	10 44	A hélice, Trenton et Prescott.
Rescue	25	15 do	52 29	9 16	do do
D. R. Vanallan	....	17 do	317·95	30 44	A hélice, tous les lacs et rivières.
Hero	475	10 do	342·12	35 36	A aubes, Trenton et Prescott.
Glengarry	....	19 do	732·41	63 56	A hélice, tous les lacs et rivières.
Rideau Belle	100	24 do	130·59	18 48	do Kingston et Ottawa.
Lorelei	100	26 do	44·29	8 52	do Trenton et Prescott.
Resolute	25	27 do	371·86	37 76	A hélices jumelles, tous les lacs et riv.
Alberta	Passeur	28 do	68·00	10 44	A aubes centrales, Baie de Quinté.
Siesta	35	28 do	14·96	6 20	A hélice, Trenton et Prescott.
Alexandria	450	29 do	863·15	77 04	A aubes, Charlotte et Montréal.
North King	525	1 mai	872·95	77 84	A aubes, lac Ontario et rivière Saint-Laurent.
Algonquin	....	2 do	1,805·61	149 48	A hélice, Duluth et Kingston.
Antelope	40	2 do	19·59	6 60	do Trenton et Prescott.
Orion	....	5 do	590·99	52 28	do tous les lacs et rivières.
Reliance	25	15 avril	239·14	27 12	A hélices jumelles, tous les lacs et riv.
Richelieu	329	6 mai	125·57	18 08	A aubes, Trenton et Prescott.
Columbian	L. 400 R. 835	16 do	703·90	65 36	A hélices jum., Toronto et Montréal.
Corsican	400	17 do	1,203·24	104 24	A aubes do
Empress of India	680	19 do	579·05	54 32	do Toronto et Port-Dalhousie.
Reindeer	165	19 do	58·29	9 64	A hélice, Trenton et Prescott.
Varuna	225	20 do	134·04	18 72	do Brighton et Prescott.
Carleton	200	23 do	67·94	10 44	A aubes, rivière Mississippi.
John Haggart	250	29 do	201·60	24 16	A hélice, Kingston et Prescott.
James Swift	100	31 do	265·92	29 28	do Kingston et Ottawa.
Princess Louise	240	2 juin	114·88	17 20	do Trenton et Prescott.
Armenia	100	8 do	109·99	16 80	do Trenton et Dickinson's Landing.
Outlet Queen	40	9 do	18·45	6 44	do Brighton et Picton.
Nellie Cuthbert	100	9 do	59·03	9 72	do Brighton et Prescott.
Annie Gilbert	30	10 do	19·00	6 60	do Trenton et Picton.
Startled Fawn	40	12 do	25·49	7 08	do do
Upas	....	Pas de certificat.	16·71	6 36	do yacht privé.
Total	....	....	12,498·78	1,240 20	

THOMAS DONNELLY,
Inspecteur des coques et gréments, division d'Ontario-Est.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations et classe du bateau.
			$ cts.	
Transit	140·89	92·93	....	A hélices jumelles, Kingston et Prescott.
City of Belleville	101·17	68·80	....	do Kingston et Montréal.
Triton	11·11	8·25	....	do Rockport et Montréal.
Pearl	7·70	5·30	....	do rivière de la Trent.
Daisy	7·20	4·90	....	do lac du Riz et ses tributaires.
Beaver	18·00	12·20	....	do do do
Sunbeam	111·89	83·48	....	A aubes, comtés de Victoria et Peterborough.
Golden City	68·02	62·15	....	A hélice do do
Undine	13·81	8·03	....	do do do
Mary Ellen	44·50	30·63	....	do do do
Zetta Bruce	8·75	4·27	....	do do do
Alice Ethel	71·75	45·15	....	A aubes do do
Crandella	266·20	169·50	....	do do do
Express	3·90	2·66	....	A hélice, lac Scugog et rivière.
Esturion	118·36	74·57	....	A aubes, comtés de Victoria et Peterborough.
Columbian	271·30	159·00	....	do do do
Dawn	20·20	15·90	....	A hélice do do
Beaubocage	129·00	104·70	....	A aubes do do
Maple Leaf	26·08	17·74	....	A hélice do do
Bertha	17·64	12·00	....	do Trenton et Prescott.
Sona	231·53	157·45	....	do tous les lacs et rivières.
Southeastern	395·31	268·82	....	A hélices jumelles, Kingston et Prescott.
Grenada	57·00	43·00	....	A hélice, Kingston et Montréal.
Princess Louise	26·36	17·92	....	do do do
Ivy	7·43	5·30	....	do Cornwall et lac Saint-François.
Alaska	48·74	35·71	....	do Kingston et Montréal.
Alert	49·83	34·65	....	do do do
Caribou	144·19	97·49	....	do do do
Otonabee	49·00	49·00	....	Chalan, lac du Riz et ses tributaires.
Golden Eye	287·60	181·20	....	A aubes do do
City of Peterborough	49·50	49·50	....	Chalan do do
Rice Lake	44·41	44·41	....	do do do
Ark	48·20	48·20	....	do do do
Paragon	71·00	71·00	....	do comtés de Victoria et Peterborough.
Lindsay	75·00	75·00	....	do do do
Consort	16·20	16·20	....	do rivière Scugog
Poloma	121·50	121·50	....	do comtés de Victoria et Peterborough.
Chemong	103·23	103·23	....	do do do
Fearless	46·38	31·54	....	A hélice, Kingston et Montréal.
Tropic	8·86	7·28	....	do Kingston et Ottawa.
Nellie	6·82	3·33	....	do do do
Prince Edward	18·22	11·84	....	A aubes, centr., Tyendinaga et Sophiasburg.
Pioneer	28·07	19·09	....	A hélice, baie de Quinté.
Mary Ethel	98·61	56·13	....	A aubes centrales, baie de Quinté.
Totaux	3,490·46	2,530·95	....	

THOMAS DONNELLY,
Inspecteur des coques.

Inspection des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant l'année terminée le 30 juin 1893.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Welshman		3 avril '93	143·00	16 44	A hélice, fret.
Harry Bate		5 do '94	253·71	28 32	do do
Hall		25 nov. '93	246·92	27 76	do passagers.
Olive		25 do '94	213·00	25 04	do do
Booth		6 avril '94	243·73	23 72	A aubes, remorqueur.
Dauntless		7 do '94	7·93	5 64	A hélice, yacht.
Sparrow		8 do '94	25·23	7 00	do remorqueur.
Nosbonsing		10 do '94	24·53	7 00	do do
Empress		11 do '94	35·57	7 88	do do
Turtle		30 sept. '93	33·82	7 68	Remorqueur à mancelle.
Charlotte	25	14 avril '94	12·86	6 12	A hélice, passagers.
Emerillon	25	14 do '94	14·78	6 20	do do
Lottie	25	13 do '94	10·00	5 80	do do
A. Frazer		15 do '94	320·00	30 60	A aubes, remorqueur.
H. Robinson		15 do '94	60·90	9 88	A hélices jumelles, remorqueur.
Dauntless		15 do '94	342·36	32 36	A aubes, remorqueur.
C. B. Powell		15 do '94	272·34	26 76	do do
G. H. Perley		17 do '94	122·25	13 16	A hélices jumelles, remorqueur.
J. L. Murphy		18 do '94	173·05	18 84	do remorqueur.
Pembroke		18 do '94	162·00	17 96	A aubes, do
G. B. Pattee		19 do '94	30·38	7 40	A hélice do
Albert		19 do '94	216·98	22 36	A aubes, do
Mansfield		19 do '94	121·00	17 68	A hélice, double, passagers.
Empress	800	29 nov. '93	677·60	62 16	A aubes, passagers.
G. A. Harris		28 avril '94	87·46	16 96	A hélice, remorqueur.
J. R. Booth		28 do '94	131·58	15 56	do do
Archie Stewart		28 do '94	76·62	11 40	do do
G. H. Notler		28 do '94	13·53	6 12	do do
Dolphin		28 do '94	69·66	10 60	do do
T. Osborne		29 do '94	24·97	7 00	do do
*Emile			11·80	5 96	do passagers.
*E. G. Laverdure			53·55	9 32	do do
Rockland		1er mai '94	77·56	11 24	do remorqueur.
Ada		1er do '94	28·52	7 24	do do
Ida	475	2 do '94	247·46	27 76	do passagers.
Paul Smith	300	25 nov. '93	293·16	31 44	A aubes, do
Melbourne	125	6 mai '94	890·82	79 28	A hélice do
Gadabout		8 do '94	71·86	10 76	do et yacht à voiles.
Florence		8 do '94	61·53	9 96	do remorqueur.
E. B. Eddy		8 do '92	78·44	11 24	do do
Princess	443	25 nov. '93	579·96	54 32	A aubes, passagers.
Prince of Wales	500	9 mai '94	610·32	56 80	do do
Maude	350	29 do '93	269·23	29 52	do do
Charlotte		9 do '94	59·13	9 72	A hélice, remorqueur.
Drague à cuiller n° 1		29 nov. '93	100·00	13 00	Dragueur de havre.
do n° 2		29 do '93	100·00	13 00	do do
do n° 4		29 do '93	100·00	13 00	do do
do n° 6		29 do '93	100·00	13 00	do do
do n° 7		29 do '93	100·00	13 00	do do
Grue n° 1		29 do '93	100·00	13 00	Grue do
do n° 2		29 do '93	100·00	13 00	do do
do n° 3		29 do '93	100·00	13 00	do do
St. Louis		29 do '93	34·02	7 72	A hélice, remorqueur.
St. Peter		29 do '93	43·52	8 44	do do
M. P. Davis		29 do '93	110·00	5 88	do do
Hochelaga	765	25 do '93	418·95	41 50	A aubes, passagers.
Longueuil	800	25 do '93	365·42	37 20	do do
Island Queen	250	25 do '93	98·00	15 84	A hélice do
Elévateur à grain n° 12		25 do '93	183·00	19 64	Elévateur flottant de havre.
St. George		25 do '93	67·85	10 44	A hélice, remorqueur.

* Pas des certificat reçu de l'inspecteur de coques.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Montréal—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observationss.
				$ cts.	
*Dama	.....	.....	.....	.....	Yacht privé.
Reliance	50	25 nov. '93	78·16	11 24	A aubes, passagers.
Sovereign	500	13 mai '94	636·29	58 96	do do
Monaco	.....	23 do '94	9·67	5 80	Yacht à vapeur privé.
Titania	.....	21 do '94	16·36	6 36	do do
Pearle	.....	27 do '94	5·00	5 40	do do
Nama	.....	29 do '94	30 00	6 40	do do
Dolphin, ci-devant City of Stratford	.....	29 do '94	6·00	5 48	do do
Bonavista	50	29 do '94	1,306·00	112 48	Fret et passagers, à hélice.
Sincennes	.....	25 nov. '93	228·00	23 24	A aubes, passagers.
Silver Spray	.....	25 do '93	107·00	13 56	A hélice, remorqueur.
Vesta	.....	1er juin '94	14·00	6 12	Yacht privé.
Juno	.....	1er do '94	17·09	6 36	do
Monitor	.....	1er do '94	332·62	31 64	A aubes, remorqueur.
Samson	.....	1er do '94	15·27	6 20	Remorqueur à mancelle.
Ottawa	200	10 do '94	116·28	17 28	A aubes, passagers.
Union	40	10 do '94	75·04	11 00	A hélice do
Flora	.....	10 do '94	5·18	5 40	Yacht privé.
Camilla	.....	17 juillet '94	53·94	.....	A hélice, passagers.
Quinze	.....	17 do '94	32 00	7 56	do jumelles, remorqueur.
†H. Trudel	.....	.....	.....	.....	Remorqueur à mancelle.
†McLaughlin, nouveau navire (pas de nom)	.....	.....	.....	.....	A aubes, remorqueur.
Meteor	80	20 juin '94	131·81	18 56	A hélice, passagers.
Clyde	50	25 nov. '93	29·00	7 32	do do
Argo	.....	21 juin '94	154·06	17 32	A aubes, remorqueur.
Dora	40	21 do '94	48·32	8 84	A hélice do
†R. Hurdman	.....	.....	.....	.....	do do
‡D. A. Martin	.....	.....	.....	.....	do do
Toneata	35	24 juin '94	14·00	6 12	do passagers.
Beaver	.....	24 do '94	13·00	6 04	Remorqueur à mancelle.
Mattawan	60	13 do '94	22·00	6 76	A hélice, passagers.
Madawaska	.....	25 nov. '93	14·57	6 20	Remorqueur à mancelle.
D. McLaughlin	.....	25 do '93	22·08	6 76	Roue centrale, remorqueur.
Janet Craig	40	25 do '93	12·00	5 96	A hélice, passagers.
Leon Cyr	.....	25 do '93	15·00	6 20	do fret.
Squaw	.....	29 juin '94	21·60	6 76	do remorqueur.
Agnes	50	30 do '94	29·07	7 32	do passagers et fret.
Mildred	.....	30 do '94	15·22	6 20	do remorqueur et fret.
Total	.....	.....	13,149·79	1,558 42	

*Non enregistré ni droits ou honoraires payés. †Non enregistré ni honoraires payés. ‡Ce navire n'a pas été changé ; pas d'honoraires payés.

Bateaux à vapeur non inspectés pendant l'année terminée le 30 juin 1893.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.
Lady of the Lake	607·00	369·00
Le Cultivateur	152·00	103·00
James	127·00	31·00
Hossanora	89·41	54·97
Bonito	17·00	12·00
Glide	80·00	53·00
John	35·00	23·00
Chaffey	41·44	29·31
Thurso	20·07	9·09
H. H. Mixer	21·68	9·23
Garnet	152·00	95·00
Rocket	159·00	125·00
Cacouna	1,450·00	930·00
Coban	1,063·00	688·00
Louisburg	1,815·00	1,181·00
Cape Breton	1,764·19	1,108·00
Grue n° 4	100·00	....
do 5	100·00	....
do 6	100·00	....
Wm. Paul	7·00	4·00
Elévateur à grain n° 1, St. Lawrence	83·00	49·00
do do 1	165·00	102·00
do do 2	170·00	104·00
do do 4	188·00	118·00
do do 5	80·00	47·00
do do 6	170·00	107·00
do do 7	170·00	101·00
do do 8	80·00	47·00
do do 9	172·00	106·00
do do 10	173·00	107·00
do do 11	169·00	103·00
do do 13	173·00	109·00
do do 14	181·00	112·00
Black Prince	1,479·54	960·35
Bedlington	1,379·35	892·36
Valetta	1,382·02	874·12
Garnet	1,471·00	959·00
Edinburgh	1,652·85	1,071·71
Pocklington	1,389·54	885·05
Sunshine	1,589·53	1,002·87
Filgate	263·00	152·00
Clipper	4·00	3·00
Allie	5·00	3·00
Tim Doyle	20·00	14·00
Agnes McMahon	82·00	47·00
Maggie R. King	27·00	18·00
Plover	43·00	30·00
Gertie	17·00	9·00
Shickluna	66·00	33·00
Ida	26·00	7·00
C. W. Denis	14·00	9·00
Antelope	82·00	58·00
Pioneer	37·65	25·60
Castor	....	....
North River	....	....
Hiram Easton	34·00	28·00

BATEAUX à vapeur non inspectés, etc.—Division de Montréal—*Fin.*

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.
Lorient	....	....
Circassian	....	....
E. L. Perkins	....	....
Alexandria	53·00	37 00
Volunteer	5·00	3·00
St. Anne	25·00	18·00
Dahinda	....	....
Vivid	....	....
Charlemagne	76·00	52·00
May Flower	18·90	11·00
Calumet	40·00	27·00
W. F. Logie	17·00	11·00
Asilda	23·00	13·00
W. C. Francis	37·00	13·00
John Thompson	....	....
Our Club	....	....
Owens	156·00	90·00
Wennona	....	....
Mouche-à-Feu	....	....
Belmont	133·00	84 00
McLaughlin's No. 1	....	....
do No. 2	....	....
Enterprise	....	....
H. Bonnenfant	22·00	14·00
Wild Rose	9·90	6·01
Birdie Jones	2·50	2·00
Naiad	....	....
Hurtubisse	....	....
R. Stokes	14·00	2·00
John Frazer	118·00	99·00
John A	19·70	13·40
Sir Hector	39·72	10·19
Monarque	136·00	85·00
Windermere	35·00	24·00
Isleway	7·00	5·00
G. H. Millen	10·65	7·25
Tiber	1,725·00	1,134·00
Total.	23,611·74	14,879·51

GEO. T. CLIFT,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

Bateaux à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE QUÉBEC.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Polino	50	6 avril	807	72 56	A hélice, fret, Saint-Jean, Terreneuve, et Montréal.
Belle	Remorq.		51	9 08	A hélice, rem., rivière du Saguenay.
Lévis	350	10 avril	156	20 48	A hél., passeur, Québec et St-Romuald
Otter	123	1 do	198	23 84	do passag., Québec et Natashquan
Miramichi	300	13 do	702	64 16	A aub., pass., Montréal et Pictou, N.E.
Berthier	700	17 do	1,101	96 08	do do Trois-Rivières
Chambly	600	29 do	647	59 76	do do Chambly.
Cultivateur	730	17 do	362	36 96	do do Sorel.
Terrebonne	450	17 do	601	56 08	do do Contrecœur.
Rivière du Loup	150	17 do	173	21 84	do do L'Assomption
Mouche-à-feu	300	17 do	214	25 12	do passeur, Sorel et Berthier.
Montmagny	516	15 do	351	36 08	do passagers, Québec et Berthier.
Sorel	300	19 do	158	20 64	do do Sorel et St-Thomas.
Dandy	Remorq.		46	8 68	A hélice, remorq., havre de Montréal.
T. H. Nasmith	do		49	8 92	do do
Quebec	800	20 avril	3,056	252 48	A aubes, passag., Montréal et Québec.
Trois Rivières	1,000	20 do	1,710	144 80	do do do
McNaughton	Remorq.		137	15 96	A hélice, remorqueur, fleuve.
Georgiana	do		53	9 24	do remorq., havre de Montréal.
M. F. Pearson	Remorque	ur du gou	vernement		do remorq., service du dragueur
St. James	do	do	do		do do
St. Francis	do	do	do		do do
John Pratt	do	do	do		do do
North	450	24 avril	289	31 12	A aubes, passeur, Québec et Lévis.
South	450	26 do	349	35 92	do do
Florence	Remorq.		113	14 04	A hélice, remorqueur, golfe et fleuve.
Beaver	70	1er mai	147	19 76	do passagers, Montréal et Gaspé
Contest	150	1er do	231	23 48	A aubes, aviso de la malle, Rimouski.
Admiral	350	1er do	682	62 56	do passagers, Dalhousie et Gaspé
Anna McGee	Naufrage.		60	9 80	A hélice, goélette de sauvetage, golfe.
Relief	Remorq.		381	35 48	A hélices jumelles, remorq., golfe et fl.
La Canadienne	Croiseur	du gouv.			A hélice, protect. des pêcheries du golfe
Beaver	Remorq.		273	26 84	A aubes, remorq., Montréal et Bic.
Lord Stanley	do				A hél. jumelles, rem., Montréal et golfe
Lake					A hélice, remorqueur, do do
Orleans	475	6 mai	181	22 48	do passeur, Québec et Ile d'Orléans.
Canada	800	1er do	2,009	168 72	A aubes, passagers, Montréal et Chicoutimi.
Saguenay	773	22 do	1,104	96 32	do do
Constance	Croiseur	du gouv.			A hélice, croiseur dans le golfe.
Hygeia	125	9 mai	58	12 64	A hélice, passeur, Montréal.
Vega	250	25 avril	132	18 56	do et excursion.
Mersey	Remorq.				A hélice, remorq., havre de Québec.
Hudson	do		158	17 64	A aubes, remorq., Montréal et Québec.
Laprairie	996	14 mai	523	49 84	do passeur, do Laprairie
Powerful	399	1er do	382	38 56	do do do Boucherville
St. Anne	45	7 do	10	5 80	A hélice, do Sorel et Berthier.
Ed. Arpin	25		5	5 40	do do do do
Canadian	40	16 mai	26	7 08	do do do Lanoraie.
Rodolphe	Remorq.		116	14 28	A aubes, remorqueur, fleuve.
Passport	400	17 mai	1,034	90 72	do passag., Montréal et Toronto
Algerian	400	18 do	914	81 12	do do do
Bohemian	775	18 do	1,138	99 04	do do Kingston
Spartan	400	18 do	1,169	101 52	do do Toronto
Montreal	800	19 do	2,211	184 88	do do Québec.
Fearless	Remorq.				A hélice, remorqueur.
Acadian	Fret	20 mai	931	72 48	do fret, Montréal.
Julia	Remorq.		101	13 08	A hél. jum., rem., Québec et Montréal.
Brothers	526	1er mai	262	28 96	A aubes, passag., Ste-Anne et Québec.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Québec—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Diver	Naufrage.	....	86	11 88	A hélice, goélette de sauvetage, golfe.
Johanna B	Remorq..	....	17	6 36	do remorq., rivière Portneuf.
St. Croix	551	1er mai...	445	43 60	A aubes, passag., Ste-Croix et Québec
St. Louis	551	1er do ..	428	42 24	do do St-Jean D. do
Etoile	591	1er do ..	560	52 80	do do do
Thames	Fret......	20 juin...	1,683	142 40	
Hope	Remorq..	....	19	6 52	A hélice, remorq., havre de Québec.
Aurelia	do ..	....	32	7 56	do do do
Carolina	800	9 juin...	969	85 52	A aubes, passagers, Montréal et Chicoutimi.
Two Brothers	Remorq.	du havre..	14	6 12	A hélice, remorq., havre de Québec.
St. Roch	do	do ..	18	6 44	do do do
St. George	do	do .	13	6 08	do do do
Lady Belleau	Naufrage.	....	81	11 48	do goélette de sauvetage, golfe.
Victor	Remorq..	....	35	7 80	do remorq., havre de Québec.
Frank	do ..	....	....	....	Roue à l'arrière, remorqueur, fleuve.
Dauntless	do ..	....	81	11 48	A hélice, remorq., Montréal et golfe.
Pilgrim	455	1er mai...	262	28 96	A aubes, passagers, Québec et Saint-Nicolas.
Lillie H	Remorq..	....	12	5 96	A hélice, remorq., havre de Québec.
Honke Dore	do ..	....	....	....	do do do
Rhoda	do ..	....	182	19 56	A aubes, remorq., Montréal et Bic.

JOS. SAMPSON,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE QUÉBEC.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du vapeur.
			$ cts.	
Queen	369	249	37 36	Par prêt, passeur à hélice, Québec et Lévis.
C. S. Parnell	17	12	....	do remorqueur à hélice, havre de Québec
Randolph	16	14	6 28	do do do
Spray	24	14	6 92	do do do
Deasy	14	10	6 12	do do do
Richelieu	33	23	7 64	Il n'était pas à Sorel, à hélice, passagers, Sorel et Saint-Antoine.
Magnet	1,029	586	90 32	Pas prêt, à aubes, passagers, Montréal et Hamilton.
Polaris	533	336	50 64	
Pilot	426	269	42 08	Pas prêt, passeur à hélice, Québec et Lévis.
Fairy	16	9	6 28	N'ayant pas de temps avant, à hélice, havre de Québec.
Ida	5	....	....	Pas prêt, à hélice, passagers, sur le lac Saint-Joseph.
Mistassini	249	157	....	Pas prêt, vapeur à aubes sur le lac Saint-Jean.
Peribonca	144	91	....	do remorqueur à aubes, lac Saint-Jean.
Undine	19	15	....	do do à hélice do
Swan	....	....	....	do do do lac Edouard.
Oak Bay	27	23	7 16	do do à aubes, riv. Ristigouche
Christiana	57	36	9 56	do do do do
Frame	19	8	6 52	do passeur, rivière Ristigouche.
Vulcan	22	15	....	do passeur à hélice.
Commodore Holiwell	9	3	....	do remorqueur, havre de Québec.
Swallow	3	2	....	do
Marie Louise	99	63	12 92	do remorqueur à aubes, Bertsimis.
St. Louis	5	3	5 40	do à hélice do
Forest	26	18	....	do do Sault-au-Cauchon.
Thor	322	203	30 76	do remorqueur à aubes, Chicoutimi.
Kinogami	21	14	6 68	do remorqueur à hélice do
Coukoo	6	4	....	do do do
Activity	22	15	6 76	do do havre de Québec.
Blandford	65	27	10 20	do remorqueur à aubes.
Five Brothers	10	7	....	do à hélice, remorq. du havre de Québec.
Almanda	11	7	....	do do do do
Alma	12	8	....	do do do do
L'Ami	16	8	....	do do do do
Bourgeois	94	59	....	do bateau à aubes, Trois-Rivières.
St. George	....	....	....	do remorqueur à aubes.
Glasias	109	74	....	do passeur à hélice.
Lena	22	15	....	do do lac Mégantic.
Isle aux Noix	20	14	....	do remorq. à hélice do
John Young	164	103	....	do remorq. à aubes, Sorel et Chambly.
Lucie	25	16	....	do do Nicolet.
Maud	54	34	....	do do Trois-Rivières.
Batiscan	40	17	....	do do Batiscan.
Como	75	47	....	do passeur à aubes, Trois-Rivières.
Arthur	38	18	....	do remorq. à aubes do
Anglesia	153	97	....	do do Québec.
	4,233	2,743	349 60	

JOSEPH SAMPSON,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1893.		$ cts.	
Otter	123	1er déc.	198	23 84	A hélice, passagers et fret, Québec et Natashquan.
Terrebonne	450	25 nov.	601	56 08	A aubes, passagers, Montréal et Contrecœur.
Chambly	600	25 do	647	59 76	A aubes, pass., Montréal et Chambly.
Cultivateur	730	25 do	362	36 96	do passeur, Montréal et l'Ile Sainte-Hélène.
Sorel	300	25 do	158	20 64	A aubes, passeur, Sorel et Berthier.
Berthier	700	25 do	1,101	96 08	do passag., Montréal et Berthier
Quebec	800	25 do	3,056	252 48	do do do Québec.
Trois-Rivières	1,000	25 do	1,710	144 80	do do do Ste-Anne
Ed. Arpin	25	25 do	5	5 40	A hélice, passeur, Sorel et Berthier.
Longueuil	850	25 do	365	37 20	A aubes do Montréal et Longueuil.
Hochelaga	775	25 do	418	41 44	do do do Boucherville.
Island Queen	250	25 do	98	15 84	A hél., passeur, Montréal et Longueuil
Hosanna	200	25 do	89	12 12	do do do
Princess	443	25 do	579	54 32	A aubes, passeur, Montréal et Carillon.
Maud	350	25 do	269	29 52	do do do
Filgate	658	25 do	263	29 04	do do Beauharnois.
Reliance	50	25 do	78	11 24	A aubes, passeur, Lachine et Caughnawaga.
		1894.			
Chaffé	50	16 mai	42	8 36	A hélice, passeur, Valleyfield et Lancaster.
Union	40	20 do	75	11 00	A hélice, passeur, Pembroke et l'Ile aux Allumettes.
Ottawa	200	20 do	116	17 28	A aubes, passagers, Pembroke et Des Joachims.
Mansfield	50	Pas de certificat	121	17 68	A hélice, passeur, Ottawa et la Pointe Gatineau.
Emile	92	do	12	5 96	A hélice, passeur, Ottawa et Hull.
E. G. Laverdure	100	do	54	9 32	do do rivière Ottawa et le canal Rideau.
		1893.			
Empress	800	25 nov	677	62 16	A aubes, pass., Ottawa et Grenville.
Mildred	Fret.	25 do	15	6 20	A hélice, fret, Buckingham et High Rock.
		1894.			
Agness	50	23 mai	29	7 32	A hélice, passagers, Buckingham et High-Rock.
		1893.			
Thurso	50	25 nov	20	6 60	A aubes, passeur, Thurso et Clarence.
		1894.			
Bonito	30	25 mai	....	....	A hél., passeur, Calumet et L'Orignal
Glide	50	25 do	....	....	do do Hawkesbury
		1893.			
Sovereign	688	25 nov	637	58 96	A aubes, passag., Montréal et Carillon
		1894.			
John	50	25 mai	....	....	do passeur, Carillon et Pointe Fortune.
		1893.			
Gatineau	300	25 nov	293	31 44	A aubes, passagers, Montréal et Valleyfield.
Spartan	400	25 do	1,169	101 52	A aubes, passag., Montréal et Toronto
Algerian	400	25 do	914	81 12	do do
Passport	400	25 do	1,034	90 72	do do
Hygeia	125	25 do	58	12 64	A hélice, yacht de plaisance, Montréal et Sorel.
Richelieu	141	25 do	33	7 64	A hélice, yacht de plaisance, Montréal et Saint-Hilaire.
Laprairie	997	25 do	523	49 84	A aubes, passeur, Montréal et Laprairie.
		1894.			
Mattawa	60	18 mai	22	6 76	A hélice, passag., lac Témiscamingue.
Melbourne	125	12 juin	891	79 28	do do et fret, Montréal et Duluth.
		1893.			
Carolina	800	25 nov	969	85 52	A aubes, passagers, Montréal et Chicoutimi.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division de Québec et Montréal—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Thames	Fret	19 juin	1,683	142 64	A hélice, fret, Montréal et Sydney.
		1893.			
Orleans	475	25 nov.	181	22 48	do passeur, Québec et île d'Orléans.
Lévis	350	25 do	156	20 48	A hél., pass., Québec et St-Romuald.
Montmagny	516	25 do	351	36 08	A aubes, passag., Québec et Berthier.
North	450	25 do	289	31 12	do passeur do Lévis.
South	450	25 do	349	35 92	do do do do
Brothers	526	25 do	262	28 96	do passagers, Québec et Sainte-Anne de Beaupré.
St. Louis	541	25 do	560	52 80	A aubes, passagers, Québec et Saint-Jean d'Eschaillon.
Pilgrim	455	25 do	262	28 96	A aubes, passag., Québec et St-Nicolas
Etoile	591	25 do	560	52 80	do passagers, Québec et St-Jean d'Eschaillon.
Ste-Croix	541	25 do	445	43 60	A aubes, passag.. Québec et Ste-Croix.
Bohemian	500	25 do	1,138	99 04	do Montréal et Kingston.
Canadien	40	25 do	26	7 08	A hélice, yacht de plaisance, Montréal et Sorel.
		1894.			
Cacouna	Fret	24 juill	1,451	124 08	do fret, Montréal et Cap-Breton.
Beaver	70	1er mai	147	19 76	do passagers et fret, Québec et Gaspé.
		1893.			
Admiral	350	25 nov.	682	62 56	A aubes, passag, Dalhousie et Gaspé.
Canada	800	25 do	2,009	168 72	do Montréal et Chicoutimi.
Contest	150	25 do	231	26 48	do aviso de la malle, Rimouski.
Montreal	800	25 do	2,211	184 88	
Mouche-à-feu	300	25 do	214	25 12	
Miramichi	300	25 do	727	66 16	do et fret, Montréal et Pictou.
Rivière du Loup	150	25 do	173	21 84	A aubes, passeur, Varennes et L'Assomption.
Saguenay	773	25 do	687	62 96	do passag., Montréal et Chicoutimi.
Ste-Anne	45	25 do	10	5 80	A hélice, passeur, Sorel et Berthier.
		1894.			
Polino	30	1er mai	807	72 56	do passagers et fret, Montréal et Cap-Breton.
Polaris	400	26 juil.	533	50 64	do passeur, Québec et Lévis.
Pilot	350	28 do	426	42 08	do do
Queen	350	27 do	367	37 36	do do
			34,506	3,246 48	

PIERRE BRUNELLE,
Inspecteur des coques.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Mayflower	18	11	....	A hélice, yacht de pl., n'a pas été empl. cette année.
Bourgeois	94	59	....	A aubes, passeur, temps insuffisant p. l'inspection.
Glacial	109	74	....	A hélice do do do
Bonenfant	22	13	....	A aubes, do pas prêt pour l'inspection.
Cape Breton	1,764	1,108	....	A hélice, fret, absent quand il était à Montréal.
Louisburg	1,816	1,182	....	do do do
Como	75	47	....	A aubes, passeur, pas prêt pour l'inspection.
Frances	19	7	6 52	do temps insuffisant.
Greetlands	1,091	702	95 28	A hél., passagers, absent quand il était à Montréal.
Hall	247	136	....	do fret, pas prêt pour l'inspection.
Harry Bates	254	143	28 32	do do do
Lena	22	14	....	do passeur, n'ai pas eu le temps.
Mistassini	249	156	....	A aubes, passeur, pas prêt.
Peribonca	146	90	....	do do
Undine	17	15	....	A hélice, passeur do
Ida	5	2	....	do do
Newfoundland	919	568	....	do fret, hors de mon district cette année.
Tiber	1,736	1,134	146 88	do passagers, pas prêt pour l'inspection.
Vulcan	22	15	....	do passeur, n'ai pas eu le temps.
James	138	43	19 04	A aubes, do pas prêt pour l'inspection.
Vega	132	88	18 56	A hélice do do
Acadian	931	596	79 38	do fret do
Bonavista	1,306	836	112 48	do passagers et fret, n'ai pas eu le temps.
Olive	213	124	25 04	do do pas prêt.
John Fraser	118	99	....	do passagers, do
Meteor	132	115	18 56	do do pas le temps de l'inspect. avant.
Clyde	29	26	7 32	do do do do
Dora	48	44	8 84	do do do do
Argo	154	96	17 32	Passagers, fret, pas le temps suffis. pour le faire.
D. A. Martin	47	44	8 76	A hélice, passagers do do
Emerillon	15	13	6 20	do do do
Charlotte	14	9	6 12	do do do
Lottie	10	9	5 80	do do do
Toneata	14	10	6 12	do do do
Janet Craig	12	5	5 96	do passeur, n'était pas prêt quand j'étais là.
Lady of the Lake	607	369	56 56	A aubes, passagers, pas le temps suffis. p. la faire.
Powerful	382	188	38 56	do passeur, n'était pas prêt.
Le Cultivateur	152	103	20 16	do do do
Magnet	1,029	586	90 32	do passagers do
Prince of Wales	610	344	56 80	do do do
Rocket	321	159	33 68	do do do
Coban	1,063	688	93 04	A hélice, passagers et fret, absent quand il était à Montréal.
Garnet	152	30	20 16	A aubes, passagers, n'était pas prêt.
Total	16,254	10,100	1,031 78	

PIERRE D. BRUNELLE,
Inspecteur des coques.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Yarmouth..........	350	21 janv. '94.	1,432·16	124 16	A hélice, passagers, Boston et Yarmouth.
Halifax.............	400	4 févr. '94.	1,738·45	147 04	do do Halifax et Boston.
St. Michael........	....	13 do '94.	39·20	8 12	do remorqueur.
Goliah............	....	3 mars '94.	146 83	16 76	do do et bat. de sauvetage.
Ralph E. S.........	....	23 do '94.	27·82	7 24	do bateau-pêcheur.
Collector...........	126	28 do '94.	52·02	9 16	do passagers, havre d'Halifax
City of Ghent.......	40	1 avril '94.	198·64	23 92	do do cab. de la N.-Ecosse
A. C. Whitney......	....	3 do '94.	62·67	10 04	do remorqueur.
City of St. John....	130	1 déc. '93.	709·12	64 72	A aubes, passagers, Halifax et Yarmouth.
Boston............	320	6 avril '94.	1,694·50	143 52	A hélice, passagers, Yarmouth et Boston.
Alpha	20	16 mars '94.	306·91	32 48	A hélice, passagers, Halifax, Yarmouth et Saint-Jean.
Blue Hill...........	100	1 déc. '93.	195·83	20 60	A hélice, jumelles, passagers, Yarmouth et Liverpool.
St. Olaf.	150	17 do '93.	305·27	32 40	A hélice, passagers, Pictou, Cap-Breton et îles de la Madeleine.
St. Lawrence......	350	12 avril '94.	845·63	75 60	A aubes, passagers, Pictou, Summerside et Shédiac.
Nereus.............	....	15 do '94.	16·39	6 26	A hélice, yacht, havre d'Halifax et cabotage.
Halifax...........	....	....	338·42	35 04	A aubes, passeur, passagers.
Fastnet.	50	20 do '94.	337·71	35 04	A hélice, passagers, Halifax et Ile du Prince-Edouard.
Sir C. Ogle.........	....	....	126·09	18 08	A aubes, bateau-désinfectant, havre d'Halifax.
Weymouth	....	....	153·93	....	A hélice, passagers.
Harlaw.............	75	5 do '94.	451·36	44 08	do do Halifax, Cap-Breton et Terreneuve.
Chester............	....	27 do '94.	79·50	11 40	do remorq., baie de Fundy.
Avon	130	25 do '94.	64·66	10 12	do passagers, rivière Avon et bassin Minas.
Scotia	....	28 do '94.	41·58	8 36	do remorqueur, rivière Avon.
Hiawatha.	300	25 do '94.	229·79	26 40	do passag., Hantsport, Windsor et Saint-Jean.
Rob Roy...........	....	28 do '94.	13·97	6 12	do bateau à eau, rivière Avon et bassin Minas.
W. M. Weatherspoon	....	....	59·29	9 72	do passagers, bassin Minas.
Acadia............	....	....	520·00	....	Croiseur du gouverneur, inspecté, 6 mai 1893.
C. M. Winch.......	....	9 mai '94.	87·72	12 04	A hélice, remorqueur, Petite Baie Glacée et Halifax.
Dartmouth.........	700	2 do '94.	311·23	32 88	A aubes, passeur, passagers, Halifax et Dartmouth.
Rimouski...........	70	12 do '94.	124·70	18 00	A hélice, passagers, Mulgrave, Canso et Port-Hood.
Evangeline	85	16 déc. '93.	78·74	11 32	do passagers, Kingsport et Parrsboro', N.-E.
Pinafore...........	....	15 mai '94.	25 86	7 08	do remorq., bassin Annapolis
Zuleika...........	....	22 do '94.	12·38	5 96	do yacht, havre d'Halifax.
Bessie and Harry...	....	19 do '94.	22·00	6 76	do bateau à eau do
Southport..........	300	1 juin '94.	239·92	27 20	A aubes, passeur, passagers, Charlottetown, rivière Est et Ouest.
Wm. Aitken........	....	1 do '94.	74·87	11 00	A hélice, remorqueur, cabotage.
May Queen.........	35	1 do '94.	35·92	10 88	do passagers, Charlottetown, I.P.-E., havre.
Electra.	30	1 do '94.	106·96	16 48	do passagers, Ile du prince-Edouard et Pictou, N.-E.
Jacques Cartier.....	300	2 do '94.	379·96	38 40	A aubes, passagers, Charlottetown, Orwell, Crapaud et rivière Est.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Division des provinces maritimes.—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
T. A. Stewart......	....	2 juin '94.	35·94	7 88	A hélice, fret et remorqueur, Charlottetown, I.P.-E.
Elfin	200	1 do '94.	122·42	17 76	A aubes, passeur, passagers, Charlottetown et Southport.
Northumberland....	350	5 do '94.	1,255·43	108 40	A hélices jumelles, fret et passagers, Ile du Prince-Edouard et Pictou, N.-E.
Fred. M. Batt......	....	6 do '94.	59·90	9 72	A hélice, remorqueur, Ile du Prince-Edouard et cabotage.
Montague	250	6 do '94.	129·55	18 32	A aubes, passeur, passagers, Georgetown et Montague.
Frank C. Batt.... .	40	9 do '94.	32·90	7 56	A hélice, passeur, passagers, Summerside et Baddeck.
Alameda............	....	9 do '94.	33·93	7 72	do remorqueur et fret, Ile du Prince-Edouard.
Leonora	....	17 do '94.	5·00	5 40	do yacht, havre d'Halifax.
Fanchon..	....	22 do '94.	95·66	12 60	A aubes, remorq., riv. Saint-Jean.
Ada	....	22 do '94.	3·66	5 32	A hélice, yacht do
Florenceville..... ..	270	15 nov. 93.	185·14	22 80	Roue à l'arrière, passeur, passagers, Frédéricton et Woodstock.
Ernest..............	....	22 juin '94.	12·58	5 96	A hélice, remorq., riv. Saint-Jean.
Eva Johnston......	....	23 do '94.	15·77	6 28	do do
Bismarck...........	....	....	49·04	8 92	A aubes, remorq., riv. Saint-Jean.
Nelson	100	26 juin '94.	64·34	10 12	A hélice, passagers, riv. Miramichi.
St. Andrew...... ..	....	24 do '94.	76·64	11 08	do remorqueur do
Mascott	....	26 do '94.	70·50	10 60	do do do
Sybella H..........	160	26 do '94.	70·68	10 60	A aubes, passeur, passag., Chatham et Moorfield, N.-B.
Sarcelle.	....	27 do '94.	21·68	6 68	A hélice, remorq., rivière Miramichi.
St. George.........	....	27 do '94.	160·57	17 80	A aubes do do
Miramichi..........	60	27 do '94.	75·18	11 00	A hélice, passagers do
Grip....	....	27 do '94.	4·81	5 40	do remorqueur do
St. Nicholas........	60	28 do '94.	60·20	9 96	do passagers do
Laura	. ...	28 do '94.	13 55	6 12	do remorqueur do
Marion....... ...	....	....	11·57	5 96	do yacht do
Zulu	....	28 juin '94.	17·60	6 44	A hélice, remorqueur do
Rustler....	170	28 do '94.	77·47	11 16	do passagers do
Loyalist	.... . .	29 do '94.	17·57	6 44	do remorqueur do
Lady Dufferin......	75	28 do '94.	47·48	8 76	do passeur, Newcastle et Chatham Head.
Bessie..	.... .	29 do '94.	5·18	5 40	A hélice, b.-pêcheur, riv. Miramichi.
Utopia..............	....	30 do '94.	25·00	7 00	A aubes, remorq., havre Bathurst.
	5,846		14,480·93	1,399 34	

DOUGLAS STEVENS,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

Bateaux à vapeur inspectés pendant l'année terminée 30 juin 1893.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Edna R.	....	5 janv. '94	49·66	8 92	A hélice, remorq. et bateau de pêche.
Island Gem	....	6 do '94	15·62	6 28	do do
Dominion	135	2 février '94	594·18	55 52	do passagers, St-Jean, N.-B., Yarmouth et Halifax, N.-E.
Captain	....	3 do '94	68·43	10 44	do remorqueur.
La Tour	75	11 do '94	154·43	20 32	do passagers, Yarmouth et Barrington.
Marina	....	11 do '94	32·46	7 56	do remorqueur.
Waring	....	17 do '94	28·74	7 32	do do
Maggie	....	8 mars '94	21·43	6 68	do do
Fannie	....	14 do '94	33·44	7 64	do do
Storm King	....	15 do '94	107·87	13 56	do do
Star	300	10 déc. '93	461·03	44 88	A aubes, passagers, St-Jean, N.-B., et lac Washadamoic, C.Q.
Sea King	....	10 avril '94	128·63	15 32	A hélice, remorqueur.
Hercules	....	10 do '94	87·11	11 96	do do
New City	....	10 do '94	78·38	11 24	do do
Admiral	....	12 do '94	158 20	17 64	A aubes do
Hero	....	12 do '94	127·60	15 16	do do
City of Monticella	350	14 do '94	1,033·65	90 64	do passagers, St-Jean, N.-B., Digby et Annapolis, N.-E.
Clifton	150	10 déc. '93	138·21	19 04	Roue à l'arrière, passagers, St-Jean, N.-B., et Hampton, comté de King.
Springfield	144	10 do '93	232·73	26 56	do passagers, St-Jean, N.B., et Belle-Ile.
G. D. Hunter	....	17 avril '94	67·97	10 36	A hélice, remorqueur.
Champion	....	22 do '94	190·14	20 20	A aubes do
W. E. Vroom	24	25 do '94	10·05	5 80	A hélice, passeur, Saint-Jean, nord et Lancaster.
David Weston	450	10 déc. '93	765·15	69 20	A aubes, passagers, St-Jean, N.-B., et Frédéricton.
Fred. Clinch	....	28 avril '94	23·87	6 84	A hélice, remorqueur.
Lillie Glasier	....	29 do '94	209·31	21 72	A aubes do
Arcadia	12	4 mai '94	61·64	9 96	A hélice, passagers, Pictou, Margaree, Port-Hood, Mabou, Cap-George.
Dalsey	....	4 do '94	10·74	5 80	do remorqueur.
J. B. Hamblin	....	5 do '94	31·71	7 56	do do
Eldon	....	5 do '94	37·91	8 04	do fret et bateau de pêche.
Egerton	165	6 do '94	112·10	16 96	A aubes, passagers, New-Glasgow à Pictou.
Olivette	250	10 déc. '93	318·34	33 44	do passagers, St-Jean à Frédéricton.
Tourist	25	15 mai '94	11·78	5 88	A hélice, yacht.
Novelty	....	16 do '94	42·66	8 36	A aubes, remorqueur.
Hope	....	16 do '94	315·77	29 40	do do
Electric	....	18 do '94	3·74	5 32	A hélice do
May Queen	330	10 déc. '93	539·40	51 12	A aubes, passagers, St-Jean et rivière Saumon, comté de Queen.
Marguerite	....	30 sept. '93	19·66	5 80	A hélice, yacht.
Lillie	....	27 mai '94	71·64	10 76	do remorqueur.
Martello	....	3 juin '94	18·78	6 44	do do
Maggie Miller	150	2 do '94	104·66	16 32	A aubes, passeur, Milledgeville et passeur de Melkish, N.-B.
Maggie M.	....	2 do '94	65·78	10 20	A hélice, remorqueur.
Winnie	....	5 do '94	12·46	5 96	do do
Amanda Green	....	6 do '94	19·66	6 52	do do
Wee Laddie	....	8 do '94	16·60	6 28	do do
Arbutus	86	9 do '94	46·76	8 76	do passagers, Den Island, Campobello et St. Stephen.

BATEAUX à vapeur inspectés, etc.—Provinces maritimes—*Fin.*

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Westport	25	21 juin '94	80·06	11 40	A hélice, passagers, Westport, ports intermédiair. et Yarmouth.
Tusket	....	20 do '94	3·07	5 24	do remorqueur.
Norman	....	26 do '94	46·87	8 68	do do
Aid	....	29 do '94	98·55	12 84	do bateau de sauvetage.
Total	2,671	....	6,908·66	827 84	

W. L. WARING,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Coila	325·45	161·79	....	Temps non expiré ; à hélice, fret.
Rescue	124·09	84·92	....	do do sauveur.
Mic-Mac	150 63	102·30	....	do à aubes, passeur.
Chebucto	108 33	65·28	....	Dégréé ; do
Lunenburg	265·55	113·11	....	Temps non expiré ; à hélice, passagers.
Arrow	10·02	9·92	....	do do yacht.
Robbie Burns	88·93	73 18	....	Procurant une nouv. chaudière, à hélice, allège.
Highland Mary	73·73	50·14	....	Temps non expiré, à hélice.
Salvor	44·93	34·90	....	Dégréé, à hélice.
Carroll	1372·29	821·97	....	Temps non expiré ; à hélice, passagers.
Bridgewater	207·79	118·95	....	do do
Premier	373·56	187·77	....	Hors du district do
Argus	26·74	18·96	....	A hélice, croiseur du revenu.
Mascott	22·88	15·05	....	Nolisé par le gouvernement impérial, à hélice.
Meadow Flower	6·56	4·46	....	
St. Pierre	496·44	275·15	....	Temps non expiré ; à hélice, passagers.
Delta	871·21	549·71	....	do do fret.
Henry Hoover	54·64	37·16	....	do do remorqueur
Gambrinus	28·36	19·28	....	do do allège.
Water Boat	6·17	2·02	....	Dégréé ; à hélice, bateau de rivière.
Havana	470·98	245·86	....	do pour réparations ; à hélice, passagers.
Dorcas	215·34	119 78	....	Temps non expiré ; à hélice, remorqueur.
Worcester	1332·56	796·37	....	do do passagers.
Britannia	1484·55	672·10	....	Hors du district ; à hélice, passagers.
Annie	42·12	28·64	....	Temps non expiré ; à hélice, bateau à eau.
Acadia	74·21	66 53	....	Dégréé ; à hélice, passagers.
Glencoe	32·21	24·53	....	Temps non expiré, à hélice, passeur.
David Duncan	20·59	10 58	....	do do remorqueur.
Wenola	25·10	17·10	....	Temps non expiré ; à hélice, remorqueur.
Freddie V.	26·69	12·54	....	do do
John L. Cann	142·08	62·60	....	do do
Carrie	14·83	7·37	....	do do bateau de pêche.
Yuba	12·04	6·01	....	do do passagers.
Anticosti	19·00	15 98	....	Hors du port ; à hélice, bateau de pêche.
La Have	49·27	34·01	....	Temps non expiré ; à hélice, remorqueur.
Mayflower	5·92	2·99	....	do do bateau de pêche.
Fairy	5·07	2·72	....	do do remorqueur.
Alice	15·77	11·72	....	Hors du port ; à hélice, remorqueur.
Shannon	75·11	51·07	....	Inspection non demandée ; à hélice, remorq.
Ellida	37·52	25·51	....	Temps non expiré ; à hélice, yacht.
Maple Leaf	129·06	81·31	....	do à aubes, passeur.
Elsie	22·14	15·06	....	do à hélice, remorqueur.
Owangondy	294·75	98·81	....	Pas employé ; à aubes, passagers.
Bertha	29·79	13·81	....	Dégréé pour réparations ; à hélice, remorq.
St. John	47·28	32·15	....	Temps non expiré ; à hélice, remorqueur.
Bellisle	155·44	97·93	....	do roue à l'arrière, passagers.
Dirigo	70·13	47·69	....	do à hélice, remorqueur.
Neptune	71·15	48·38	....	do do
Flushing	257·09	174·82	....	do à hélice, passagers.
Tangent	35·74	24·30	....	do hélices jumelles, remorq.
Peri	11·74	8·00	....	Pas employé ; hélices jumelles, remorqueur.
Kingsville	36·59	28 88	....	Temps non expiré ; do do
Western Extension	424·89	196 48	....	do à aubes, passeur.
Dream	44·51	30·27	....	Pas encore inspecté ; à hélice, yacht.
Melburne	4 00	....	....	Dégréé ; à hélice, remorqueur.
Alice S.	4·00	....	....	do do
	10,397·46	5,855·92	....	

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Bessie Ardilla	11·77	7·77	....	Temps non expiré ; à hélice, remorqueur.
Derby	11·66	8·66	....	Dégréé ; à aubes, remorqueur.
Bridgetown	14·66	9·97	....	Hors du port ; à hélice, remorqueur.
East Riding	85·55	45·26	....	Pas encore inspecté ; à aubes, remorqueur.
Squirrel	13.11	8·97	....	Dégréé ; à hélice, remorqueur.
Henrietta	19·12	13·01	....	Pas encore inspecté ; à hélice, remorqueur.
Victor	45.51	28·67	....	Temps non expiré ; à aubes, remorqueur.
St. Lawrence	50·82	10·51	....	Pas encore inspecté ; à hélice, remorqueur.
Arbutus	46·76	31·80	....	do do passagers.
Atlas	15·79	10·74	....	Temps non expiré ; à hélice, remorqueur.
Yantic	14 16	9·36	....	do do do
Lion	19·82	13·48	....	do do do
Mary Ann	25·38	17·26	....	Dégréé ; à hélice, remorqueur.
Rover	4·72	....	....	Pas encore inspecté ; à hélice, bateau de pêche.
Mayflower	142·09	89·52	....	Temps non expiré ; à aubes, passagers.
Peerless	94·27	80·90	....	do à hélices, passagers.
May Queen	142·09	89·52	....	do à aubes do
Magnolia	260·50	151·00	....	Dégréé, à aubes, passagers.
Marion	478·49	269·27	....	Temps non expiré, à aubes, passagers.
L. Boyer	60·00	49·00	....	Pas encore inspecté ; à hélice, remorqueur.
Zaidee	18·36	12·67	....	Temps non expiré ; à hélice, bateau à eau.
E. M. Cates	58·81	46·23	....	do do remorqueur.
Gladiator	70·40	36·86	....	do do do
M. & E. Rudderham	33·54	24·44	....	do do do
Lennox	66·29	41·76	....	do do à aubes, passeur.
Merrimac	85·80	26·13	....	do do à hélices, remorq.
Meadow Flower	6·56	4·46	....	Inspection non demandée.
Mary Odell	22·55	13·18	....	Temps non expiré ; à hélice, bateau de pêche.
Jessie Gray	76·00	47·93	....	do roue à l'arrière, allège.
C. M. Winch	87·72	49·22	....	do à hélice, remorqueur.
Gipsy	16·70	11·37	....	do do
Princess of Wales	935·54	685·62	....	Dégréé ; à aubes, passagers.
M. A. Starr	244·32	166·14	....	Hors du port ; à hélice, fret.
Quiddy	30·59	14·27	....	Dégréé.
Commodore	12·84	7·67	....	Temps non expiré ; à hélice, remorqueur.
Newfield	784·91	508·82	....	Non demandée ; à hélice, de l'Etat.
St. Lawrence	467·13	290·01	....	do do dragueur de l'Etat.
Mayflower	392·05	235·78	....	Temps non expiré ; hélices jumelles, passeur.
Wanda	38·48	32·11	....	Procur. une nouv. chaud. ; à hél., bat. de pêche.
Totaux	15,401·72	9,058·27	....	

DOUGLAS STEVENS,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés au 30 juin 1893.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
La Tour	75	20 fév. '94	154	20 32	Passagers et fret.
Alpha	20	16 mars '94	306	32 48	do do
City of St. John	130	1er déc. '93	709	64 72	do do
Dominion	135	21 fév. '94	594	55 52	do do
Yarmouth	350	16 mars '94	1,432	124 16	do do
Avon	130	25 avril '94	64	10 12	Service de passeur.
Blue Hill	100	1er déc. '93	195	20 60	Fret et passagers.
Boston	320	6 avril '94	1,694	133 52	do do
City of Monticello	350	14 do '94	1,038	90 64	do do
Clifton	150	10 déc. '93	138	19 04	do do
City of Ghent	40	10 avril '94	198	23 92	do do
Dartmouth	700	2 mai '94	311	32 88	Passeur.
Fastnet	50	26 avril '94	337	35 04	Fret et passagers.
Hiawatha	300	25 do '94	229	26 40	do do
Harlaw	75	5 do '94	451	44 08	do do
Halifax	400	1er mai '94	1,738	147 04	do do
May Queen	330	10 déc. '93	539	51 12	do do
St. Olaf	150	17 do '93	305	32 40	do do
Olivette, Lake Soulanges	250	10 do '93	318	33 44	do do
Springfield	144	10 do '93	232	26 56	do do
Star	300	10 do '93	461	44 88	do do
W. E. Vroom	24	28 avril '94	10	5 80	Service de passeur.
Tourist	25	21 juin '94	16	5 88	Remorqueur et passagers.
David Weston	450	10 déc. '93	765	69 20	Fret et passagers.
Miramichi	60	27 juin '94	75	11 00	do do
Florenceville	270	15 nov. '93	185	22 80	do do
Egerton	165	12 mai '94	112	16 96	do do
Elfin	200	1er juin '94	122	17 76	Service de passeur.
Montague	250	7 do '94	129	18 32	do
St. Lawrence	350	6 do '94	845	75 60	Fret et passagers.
Southport	300	1er do '94	239	27 20	Service de passeur.
Northumberland	350	5 do '94	1,225	108 40	Fret et passagers.
May Queen	35	1er do '94	35	10 88	do do
F. C. Batt	40	9 do '94	32	7 56	Service de passeur.
Lady Dufferin	75	28 do '94	47	8 76	do
Maggie Miller	150	21 do '94	104	16 32	do
Nelson	100	27 do '94	64	10 12	do
Rustler	170	28 do '94	77	11 16	do
Sybella H	160	28 do '94	70	10 60	do
St. Nicholas	60	28 do '94	62	9 96	Remorqueur et passagers, en cas d'accident.
Evangeline	85	16 déc. '93	78	11 32	Fret et passagers.
Flushing	250	19 juin '94	257	28 56	do do
Electra	30	7 do '94	106	16 48	do do
Jacques Cartier	300	2 do '94	379	38 40	do do
			15,517	1,632 92	

C. R. COKER,
Inspecteur des coques et gréements.

Bateaux à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Glencoe	32	24	7 56	
Westport	80	55	11 40	A être inspecté durant le dernier semestre, c'est-à-dire du 1er juill. au 31 décembre 1893.
Weymouth	153	105	20 32	
Yuba	12	8	5 96	
Maple Leaf	129	81	18 32	
Bridgewater	207	118	24 64	
St. Pierre	496	275	47 68	
Halifax	338	168	35 04	
Delta	873	549	77 84	
Havana	470	245	35 68	
Mic-Mac	150	102	20 00	
Highland Mary	73	50	10 92	
Collector	52	35	9 16	
Carroll	1372	821	117 76	
Worcester	1322	796	114 64	
Marion	478	269	46 64	
Peerless	94	80	12 52	
Mary Queen	142	89	19 36	
Mayflower	392	235	39 36	
Rimouski	124	84	18 00	
Lennox	66	66	10 28	
Belleisle	155	97	20 40	
Acadia	74	66	10 92	
W. M. Weatherspoon	59	34	9 72	
Western Extension	424	169	41 92	
Onangondy	294	98	31 52	
Arbutus	46	31	8 76	
Marguerite	19	12	5 80	
Lunenburg	265	113	29 28	
Totaux	8393	3869	951 40	

C. R. COKER,
Inspecteur des coques et gréements.

E. E., St-Jean, N.-B., 6 septembre 1893.

Inspection des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE MANITOBA, KÉWATIN ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
		1894.		$ cts.	
Angler		27 juin	16·16	6 28	A hélice, remorqueur.
Annie Mac		15 do	25·22	7 00	do
Beaver		14 do	34·15	7 72	do
Brothers		1er do	17·50	6 44	do
Cambria	314	29 mai	937·26	90 96	A aubes, passagers et fret.
Caro		18 juin	14·47	6 12	A hélice, remorqueur.
Chieftain		16 do	40·00	8 20	do do
City of Selkirk	25	1er do	322·12	33 76	do passagers et fret.
Couchiching		25 mai	105·42	13 40	do remorqueur.
Cruiser		25 do	11·59	5 96	do do
D. L. Mather		25 do	103·32	13 24	do do
Empress	100 deck.	19 juin	129·28	18 32	do passagers et fret.
Ethel Banning		10 do	37·54	8 04	do remorqueur.
Fisherman		1er do	44·22	8 52	do do
Hazel		1er do	7·52	5 64	do do
Highland Maid	40	23 mai	106·24	16 48	do passagers et fret.
Idell		1er juin	53·92	9 32	do remorqueur.
Kakabeka		31 mai	112·67	17 04	do do
Kate Marks		2 juin	54·15	9 32	do do
Keewatin		25 mai	41·25	8 28	do do
Kennina	40	19 juin	41·86	8 36	do bateau-passeur.
Lady Ellen		1er do	18·57	6 52	do remorqueur.
Maple Leaf		10 do	75·07	11 00	do do
Mary Ann		1er do	87·00	11 96	do do
Mary Hatch		15 do	121·18	17 68	do do
Miles		1er do	63·04	10 04	do do
Millie Howell		9 do	24·11	6 92	do remorqueur de pêche.
Mocking Bird		29 mai	38·02	8 04	do remorqueur.
Ogema		1er juin	62·05	9 96	do do
Rambler		15 do	13·50	6 12	do do
Red River	30 deck.	1er do	166·47	21 28	do passagers et fret.
Regina		25 mai	6·78	5 54	do remorqueur.
Rover		16 juin	4·07	5 32	do do
Shamrock	40	5 do	79·84	11 40	do passagers et fret.
Sultana		1er do	357·55	33 64	do fret.
Thistle		18 do	23·33	6 84	do remorqueur.
Victoria		19 do	40·10	8 20	do do
Total			3,436·54	488 86	

CHARLES E. ROBERTSON,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE MANITOBA, KÉWATIN ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du navire.
			$ cts.	
Alma T	15·78	10·73	6 28	A hélice, remorqueur.
Colville	164·41	145·21	21 12	do passagers et fret.
Gimli	29·82	20·28	7 40	do fret.
Marquette	149·27	93·28	19 92	A aubes, roue à l'arrière, fret.
North-west	425·00	305·00	42 00	do do passagers et fret.
Queen	31·64	18·17	7 56	A hélice, remorqueur.
Richmond	14·32	9·74	6 12	do remorqueur de pêche.
Algoma	99·13	51·98	12 92	do remorqueur ; les chaudières, la machine et la coque subissent des réparations.
Alice Sprague	98·49	62·05	.....	A aubes, roue à l'arrière, dégréé à Winnipeg.
Antelope	142·61	109·73	.....	do coulé à fond dans la rivière Rouge.
Athabasca	166·73	105·04	21 36	do roue à l'arrière, fret, rivière Athabasca.
Aurora	244·50	141·33	.....	do dégréé à Selkirk.
Grahame	332·18	220·04	34 56	do r. à l'ar., fret, riv. de la Paix et Athabasca
Harry Montgomery	3·65	2·49	5 32	A hélice, remorqueur, à une île, 80 milles de Selkirk, lac Winnipeg.
Ida	19·37	13 17	.....	Renommé du "The Clara," acheté en mars et transporté 200 milles de Port-Arthur à l'ouverture de la navigation, à Rossport.
Lady of the Lake	1·63	1·11	.....	A hélice, bateau de plaisance, retiré du registre.
Marquis	753·76	474·87	.....	A aubes, r. à l'ar., dégréé à Prince-Albert, T.N.-O.
May Queen	8·01	5·45	.....	A hélice, remorqueur, dégréé à Saskatoon.
Minnow	29·05	15·57	.....	A aubes, roue à l'ar., dégréé à Fort-Saskatchewan.
Mountain Bell	·90	·60	5 08	A pétrole, passagers, Banff, T.N.-O.
Northcote	461·34	289·48	.....	A aubes, r. à l'ar., dégréé à Prince-Albert, T.N.-O.
Princess	530·50	289·48	.....	do passagers, dégréé à Selkirk.
Ripple	9·83	6·19	5 80	do remorqueur, rivière Rouge.
Salty Jack	45·00	28·00	.....	A hélice, rem., coulé à fond d. la riv. Kaministiquia.
Saskatchewan	366·84	212·21	34 96	A aubes, fret, lac Manitoba.
Sunbeam	2·86	1·94	.....	A hélice, remorqueur (exempt) Portage-du-Rat.
Wrigley	90·04	60·23	12 20	do fret, rivière Mackenzie.
Sir Hector	.....	.....	.....	do remorqueur, drague-fourgon.
Victoria	.....	.....	.....	Drague, gouvernement de S.M.
	4,183 57			

CHARLES E. ROBERTSON
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

Bateaux à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration du certificat.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Islander	500	9 janv. '94	1,495·09	127 60	A hélices jumelles, pasagers.
Hope		10 do '94	78·49	11 32	do remorqueur.
City of Nanaimo	300	11 do '94	761·37	68 88	do jumelles, passagers.
Brant		11 do '94	18·66	6 52	do remorqueur de pêche.
Barbara Boscowitz	150	13 do '94	269·08	29 52	do passagers et fret.
Burt		14 do '94	50·41	9 00	do jumelles, fret.
Thistle		12 do '94	2·43	5 16	Remorqueur de pêche.
Capilano	Equip., 25	3 fév. '94	231·14	26 48	Bateau à fret.
Iona	do 25	14 do '94	52·62	9 24	A hélice, remorqueur.
Surrey	50	10 do '94	263·26	29 04	A aubes, passeur, rivière Fraser.
Cruiser		16 do '94	12·74	6 04	A hélice, remorqueur.
Dreadnaught		16 do '94	32·84	7 64	do do
Spinster		18 do '94	15·41	6 20	Yacht.
Nagasaki		14 mars '94	15·13	6 20	A hélice, remorqueur.
Blonde		15 do '94	32·64	7 64	do do
Bon Accord	45	15 do '94	84·15	11 72	Roue à l'arrière, passagers, riv. Fraser.
Agnes		16 do '94	22·70	6 84	Chalan à vapeur, fret.
Mischief		8 fév. '94	65·49	10 28	A hélice, goélette.
Gladys	70	20 mars '94	211·23	21 88	Roue à l'arrière, passagers, riv. Fraser.
Wm. Irving	200	20 do '94	737·86	67 04	do do do
Florence		23 do '94	59·44	9 80	do bateau à eau.
Vancouver		24 do '94	49·96	18 00	A hélice ; 2 ans d'honoraires et de droits.
Tepie	15	21 do '94	70·87	10 68	do
Stella		10 avril '94	16·32	6 28	do
Mermaid	25	11 do '94	128·55	18 32	A hélices jumelles, fret et passagers.
Evangeline		13 do '94	13·86	12 24	Yacht ; 2 ans d'honoraires et de droits.
Clara Young		17 do '94	30·75	7 48	A hélice, remorqueur.
Lorne		18 do '94	Spécial....	8 00	Réparations à la chaudière.
Daisy	12	16 do '94	84·16	11 72	A hélice, remorqueur.
Danube	580	31 mai '93		8 00	Augmentation spéciale de passagers.
R. P. Rithet	250	31 oct. '93	816·69	73 36	Roue à l'arrière, passagers.
Spratt's Ark		13 mai '94	307·88	32 64	A hélices jumelles, bateau à fret.
Clyde		15 do '94	67·87	10 44	do do do
Burt	20	17 do '94	50·41	9 00	do do passagers.
Lois		18 do '94	25·15	7 00	do remorqueur.
Yvonne		20 do '94	4·56	5 40	do yacht.
Badger		19 do '94	49·93	9 00	do remorqueur.
Florence	120	30 do '93	59·44	5 00	passagers spéciaux.
Edgar	50	25 do '94	165·13	21 20	Roue à l'arrière, passagers, riv. Fraser.
Comet	12	25 do '94	85·26	11 80	A hélice, remorqueur.
Warlock		27 do '94	44·57	8 60	do goélette.
Alert	20	29 do '94	43·81	8 52	do remorqueur.
Isabel	200	30 do '94	429·52	42 40	A aubes, passagers.
George		31 do '94	2·70	5 24	A hélice, remorqueur.
Fairy Queen		5 juin '94	24·94	7 00	Roue à l'arrière, fret.
Leonora		5 do '94	33·00	7 64	A hélice, remorqueur.
Cutch	150	6 do '94	324·27	33 92	do passagers.
Coquitlam	25	6 do '94	256·33	28 48	do bateau à fret.
Entreprise		10 do '94	2·95	5 24	do yacht.
Mascotte		12 do '94	191·53	23 36	A hélices jumelles, fret.
Swan		15 do '94	36·32	7 88	do remorqueur.
Ina		16 do '94	7·52	5 64	do do
Mamie		16 do '94	89·60	12 20	do do
Cariboo and Fly		19 do '94	281·82	30 50	do jumelles, fret.
Vachie		19 do '94	9·97	5 80	do yacht.
Premier	500	27 do '94	1,044·41	91 52	do passagers.
Total			9,362 23	1,093 54	

J. A. THOMSON,

Inspecteur des bateaux à vapeur, Victoria, C.-B.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Active	171·74	118·27	21 76	A être inspecté après le 30 juin 1893.
Courser	160·79	101·30	20 88	do do
Joe Adams	11·89	8·18	5 96	do do
May Queen	14·10	9·18	6 12	do do
Buzz	12·59	7·03	6 40	do do
Idaho	6·04	4·23	5 48	do do
Marion	14·78	9·33	6 20	do do
Duchess	145·48	91·66	19 60	do do
Penticton	49·69	33·79	9 00	do do
Lytton	451·66	284·55	44 16	do do
Hyak	39·04	24·60	8 12	do do
Nelson	496·01	312·49	47 68	do do
City of Ainsworth	193·49	121·90	23 44	do do
Kaslo	51·17	35·31	9 08	do do
Aberdeen	554·04	349·05	52 32	do do
Transfer	264·16	97·72	29 12	do do
Illecillewaet	97·92	61·69	12 84	do do
Spokane	399 77	251 66	40 00	do do
Senator	27·63	21·42	7 24	do do
Sunbury	73·36	46·22	10 84	do do
Swan	16·65	11·49	6 36	do do
Spray	7·36	5·00	5 56	do do
Princess Louise	931·76	544·01	82 56	do do
Joan	821·21	544·03	73 68	do do
Georgie	32·16	19·71	7 56	do do
Nora	19·43	13·21	6 60	do do
Florence	30·41	17·80	7 40	do do
Calédonia	164·30	130·00	26 96	do do
Nell	207·97	125·47	24 64	do do
Chieftain	64·80	38·75	10 20	do do
Minnie	9·53	6·49	5 80	do do
Muriel	44·13	27·81	8 52	do do
Westminster	18·29	14·17	6 44	do do
Yosemite	1525·03	1054·76	130 00	do do
Mary Hare	47·00	32·00	8 76	do do
Delta	25·20	17·14	7 00	do do
Eva	34·99	24·17	7 80	do do
Delta	14·90	10·29	6 20	do do
Winnefred	12·97	7·80	6 04	do do
Iris	19·32	13·48	6 60	do do
Brunnette	37·03	25·19	7 96	do do
Kildonan	51·41	32·08	9 08	do do
Telephone	80·66	50·82	11 48	do do
Delaware	475·20	273·38	46 00	do do
Etta White	97·35	82·40	12 76	do do
Saturna	22·05	15 00	6 76	do do
Skidegate	37·08	26·44	7 96	do do
Phanton	46·53	31·65	8 76	do do
Angerona	13·79	9·52	6 12	do do
Falcon	52·44	35·66	9 24	do do
Lottie	29·24	11·12	7 32	do do
Maude	174·99	93·77	22 00	do do
Lorne	287·96	159·25	31 04	do do
Velos	72·52	49·31	10 84	do do
Gemini	8·15	5·55	5 64	do do
R. Dunsmuir	231·75	146·00	26 56	do do
Gipsy	49·63	31·28	9 00	do do
Belle	66·62	45·30	10 36	do do
Comox	101·17	60·16	16 08	do do
T. W. Carter	26·94	17·00	7 16	do do
Nanaimo	70·79	44·61	10 68	do do
Rover	6·57	4·47	5 56	do do

BATEAUX à vapeur non inspectés, etc.—Division de la Colombie-Britannique—*Fin.*

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Cora	25·12	17·09	7 00	A être inspecté après le 30 juin 1893.
Estelle	84·06	57·17	11 72	do do
Thistle	222·36	146 89	25 72	do do
Esperanza	30·88	21 31	7 48	do do
Eliza Edwards	54·63	37·15	9 40	Rendu au Mexique.
Spit Fire	8·00	4 00	5 64	Hors d'atteinte, excepté à grands frais d'argent et de temps.
Morris	11·66	8·09	5 96	do do
Bella	8·01	5·61	5 64	do do
Peerless	307·47	256·03	32 56	A être inspecté après le 30 juin.
Surprise	14·8	10·00	6 12	Dégréé.
Lilly	33·38	22·70	7 64	do
Galena	47·64	33·35	8 84	do
Rainbow	207·21	140·04	24 64	do
Wellington	16·3	11 00	6 28	do
Horse Shoe	17·71	11·41	6 44	do
Red Star N 2	36·85	23·21	7 96	do
	10095·60	6502·29	1298 72	

J. A. THOMPSON,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

BATEAUX à vapeur inspectés pendant le semestre terminé le 30 juin 1893.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Nombre autorisé de passagers.	Date de l'expiration.	Tonnage brut.	Droits de tonnage et honoraires d'inspection.	Observations.
				$ cts.	
Islander	500	9 janv. '94.	1495·09	127 60	A hélices jumelles.
Barbara Boscowitz	150	13 do '94.	269·08	29 52	A hélice.
City of Nanaimo	300	11 do '94.	761·37	68 88	A hélices jumelles.
Capilano	25	3 févr. '94.	231·14	26 48	A hélice.
Iona	25	14 do '94.	52·62	9 24	A hélices jumelles.
Surrey	50	10 do '94.	263·26	29 04	A aubes.
Bon Accord	45	15 mars '94.	84·15	11 72	Roue à l'arrière.
Gladys	70	20 do '94.	211·23	24 88	do
Wm. Irving	200	20 do '94.	737·86	67 04	do
Tepie	15	21 do '94.	70·87	10 68	A hélice.
Mermaid	25	11 avril '94.	128·55	18 32	A hélices jumelles.
Daisy	15	29 do '94.	84·16	11 72	A hélice.
Danube	580	31 mai '93.	886·89	8 00	do inspection spéciale.
R. P. Rithet	250	30 oct. '93.	816·69	73 36	Roue à l'arrière.
Spratts Ark	....	13 mai '94.	307·88	32 64	A hélices jumelles.
Burt	20	17 do '94.	50·41	9 00	do
Florence	120	30 do '93.	59·44	9 80	Roue à l'arrière.
Comet	12	25 do '94.	85·26	11 80	A hélice.
Edgar	50	25 do '94.	165·13	21 20	Roue à l'arrière.
Alert	20	29 do '94.	43·81	8 52	A hélice.
Isabel	200	30 do '94.	429·52	42 40	A aubes.
Cutch	150	6 juin '94.	324·27	33 92	A hélice.
Coquitlam	25	6 do '94.	256·33	28 48	do
Mascotte	....	12 do '94.	191·53	23 36	A hélices jumelles.
Premier	500	27 do '94.	1044·41	91 52	A hélice.
Totaux	3327	....	9050·95	829 12	

R. COLLISTER,
Inspecteur des coques.

BATEAUX à vapeur non inspectés pendant l'année terminée le 30 juin 1893.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et honoraires	Observations. — Cause de la non-inspection et classe du bateau.
			$ cts.	
Eliza Edwards	54·63	37·00	9 40	Ce steamer à hélice est parti pour le sud du Mexique.
Spitfire	8·00	4·00	5 64	Remorqueur à hélice dans les eaux du nord.
Morris	11·66	8·09	5 96	do do
	74·29	49·09	21 00	

R. COLLISTER,
Inspecteur des coques.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils sont employés.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois, de fer ou d'acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Earl	3·33	A hélice	Bois	18	14	Mitchell's Bay, Ont	Rivière Thames, remorqueur.
John Lee, sen.	9·00	do	do	52	35	Wallaceburg, Ont	Rivières Sydenham et Détroit, passagers.
Jas. McKeon	4·08	do	do	36	24	Sarnia, Ont	Rivière des Espagnols, remorqueur.
Acacia	5·04	do	do	55	38	Hamilton, Ont	Baie Burlington, passagers.
John Logie	13·05	do	do	29	20	Goderich, Ont	Lac Huron, remorqueur de pêche.
Evelyn	9·63	do	do	32	22	do	do do
	45·66			222	153		

JOHN DODDS,
Inspecteur des bateaux à vapeur, division d'Ontario-Ouest et Huron.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893, leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois, de fer ou d'acier, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, à quoi et comment ils sont employés—*Suite.*

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Genre.	De bois, de fer ou d'acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Dalton McCarthy	14·00	A hélice	Bois	54	37	Collingwood	Baie Georgienne, remorqueur de pêche.
Geraldine	16·66	do	do	64	45	Parry-Sound	Dans les environs de Parry-Sound, passagers.
Maybird	3·33	do	do	46	32	Toronto	Lac Ontario, fret.
Medora	29·06	do	Composition	299	203	Gravenhurst	Lacs Muskoka, passagers.
City of Collingwood	107·00	do	Bois	1,387	893	Owen-Sound	Collingwood à Chicago, passagers.
	170·05			1,850	1,210		

JAS. JOHNSTON,
Inspecteur des bateaux à vapeur, division d'Ontario-Ouest.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 30 juin 1893 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits et à quoi ils ont été employés—*Suite.*

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
John Lee, aîné..	....	A 2	Bois..	51·89	35·29	Wallaceburg	Passagers, Wallaceburg et rivière Sainte-Claire.
Acacia	....	A 2	do	55·16	37·51	Hamilton......	do sur la baie Burlington.
Cité de Collingwood...	....	A 1	do	1,387·46	893·03	Owen-Sound.........	do Collingwood et Chicago.
				1,494·51	965·93		

THOMAS HARBOTTLE,
Inspecteur des coques.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 30 juin 1893 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits et à quoi ils ont été employés—*Suite.*

Nom du navire.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Carleton	6·53	A aubes	Bois	67·94	61·27	Carleton-Place	Bateau à passagers, rivière Mississippi.
James Swift	11·23	A hélice	do	265·92	197·23	Kingston	do Kingston et Ottawa.
Wapenao	2·40	do	do	4·52	3·07	do	Yacht de plaisance.
Eva Belle	0·83	do	do	10·10	6·63	do	do
Upas	1·20	do	do	16·71	11·36	do	do
Marie Louise	2·70	do	do	15·14	8·37	Lindsay	Bateau à passagers, eaux de Victoria et Peterboro.
	24·89			380·33	287·93		

EDWARD ADAMS,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, et à quoi ils ont été employés.—*Suite.*

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois, de fer ou d'acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Carleton	....	A aubes	Bois..	67 94	61·27	Carleton Place	Rivière Mississippi, passagers.
James Swift	....	A hélice	do	265·92	197·23	Kingston	Kingston et Ottawa do
Marie Louise	....	do	do	15·14	8·37	Lindsay	Cie de Victoria et Peterborough, passagers.
	....			349·00	266·87		

THOMAS DONNELLY,
Inspecteur des coques et gréments, division d'Ontario-Est.

Tableau indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, et à quoi ils ont été employés—*Fin.*

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois, de fer ou d'acier.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Empress	3·1	Remorqueur	Bois	35·57	27·61	Chutes à l'Esturgeon	A hélice, remorqueur, Chutes à l'Esturgeon.
Turtle	1·5	do	do	33·12	27·33	Baie Cachée	Remorqueur à mancelle, baie Cachée.
R. Hurdman	33·3	Passagers	do	Pas de regis	tre produit.	Lac Kippewa	Remorqueur, fret et passagers, lac Kippewa.
McLaughlin, New Tug	9·36	Remorqueur	do	do	do	Lac des Quinze	A aubes, remorqueur, lac des Quinze.
McLaughlin, No. 1, Alligator.		do	do	do	do	Simcoe, Ont	Rem. à manc., sur le lac en arrière de M'ttawa.
McLaughlin, No. 2 do		do	do	do	do	do	do do
Madawaska	2·75	do	do	14·57	7·06	do	Remorqueur à mancelle, Arnprior.
Samson	2·75	do	do	15·27	7·33	do	do Castleford.
Flora	1·3	Yacht	do	5·18	3·96	Pembroke, Ont	Yacht privé, Pembroke.
North River	2·75	Remorqueur	do	Pas de regis	tre produit.	Simcoe, Ont	Lac Kippewa, remorqueur à mancelle.
H. Trudel	2·75	do	do	do	do	do	Lac des Quinze do
Beaver	2·75	do	do	13·20	6·00	do	Lac de Sept-Lieues, remorqueur.
Silver Spray	30	do	Acier	Pas de regis (comme par	tre produit reçu).	Montréal	Remorqueur du havre de Montréal.
Sincennes,	34	do	do	do	do	do	do do
John Thompson		Yacht	Bois		do	Lac des Quinze	Yacht à passagers, lac des Quinze.
Wennona		do	do		do	Montebello	Yacht, remorquage, Montebello.
Hurtubisse	1·2	Passagers	do		do	Hurtubisse	Passagers, fret et remorqueur, Casselman.
Monaco	5·	Yacht	Bois de Teak, fonds en cuivre.	9·67	6·05	Londres, Ang.	Yacht de plaisance privé, Montréal.
Leon Cyr	1·2	Passagers	Bois	15·00	11·8	High-Falls, Buckingham.	Passagers et fret, Des Lièvres.
	133·55			141·58	97·14		

G. T. CLIFT.
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Tableau indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893, leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

Nom de vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Deasy	5·16	A hél., rem.	Bois	14·84	10·09	Québec, 1893	A hélice, havre de Québec, remorqueur.
Ste. Anne	2·20	A hélice	do	14·27	9·7	Sorel, 1889	A hélice, remorqueur, passeur, Sorel et Berthier.
Fearless	2·20	do	do	10·04	6·83	Québec, 1893	do rivière Pabos.
	9·56			39·15	17·89		

JOS. SAMSON,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

PIERRE W. BRUNELLE,
Inspecteur des coques.

Tableau indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893, leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Nereus..............	6·00	A hélice....	Bois	16·39	11·15	Dartmouth, N.-E........	Havre d'Halifax, yacht.
Rob Roy.............	2·13	do ...	do	13·97	9·52	Mount Denison, N.-E.....	Riv. Avon et bassin Minas, N.-E., bateau de riv.
	8·13			30·36	20·67		

DOUGLAS STEVENS,
Inspecteur des bateaux à vapeur,
Provinces maritimes.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 30 juin 1893 ; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enre-gistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Edna R	13·5	A hélice	Bois	49·66	25·49	Arcadie, N.-E	Yarmouth et Tusket, remorqueur et bat. ue pêche.
Martello	1·2	do	do	18 78	12·77	Jemseg, c. de Queen N.-B.	Rivière St-Jean, remorqueur.
Tusket	1·63	do	do	3·07	2·00	Tusket, N.-E	Tusket do
	16·33			71·51	40·26		

W. L. WARING,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 30 juin 1893; leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Chevanx-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enre-enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
SS. May Queen.	....	. .. .	Bois.	35	17	Charlottetown, P.E.I., 1892	Remorqueur et passagers, Charlottetown, rivières de l'Est et de l'Ouest, I.P.-E.

C. R. COKER,
Inspecteur des coques et gréements.

ST-JEAN, N.-B., 6 septembre 1893.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant l'année terminée le 31 déc. 1893, leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et à quoi ils ont été employés.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Ethel Banning	3·3		Bois	37·54	25·53	Fort-Frances	Remorqueur, rivière à la Pluie.
Maple Leaf	3·3		do	75·07	51·05	do	do do
Georgina	5·1		do	Pas mesuré.		Port-Arthur	Remorqueur de pêche.

J. A. THOMPSON.

TABLEAU indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893, leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et à quoi ils ont été employés.

Nom du vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Brant	1·2	A hélice, remorqueur.	Bois	18·66	12·88	New-Westminster	Service des fabriques de conserves, rivière Fraser.
Thistle	2·	do	do	2·43	1·66	Vancouver	Pêche côtière, C.-B.
Spinster	1·5	Yacht à vapeur.	do	15·28	10·38	Victoria	Cabotage do
Yvonne	1·2	do	do	4·56	3·11	Vancouver	do do
Edgar	9·6	Roue à l'arr., passagers.	do	165·13	113·94	New-Westminster	Fret et passagers, rivière Fraser.
Warlock	15·6	A hélice, goélette.	do	44·57	39·31	Victoria	Pêche aux phoques, Pacifique nord.
Swan	8·4	A hélice, remorqueur.	do	36·32	24·70	do	Serv. des fabriques de conserves, emb. des rivières.
Ina	1·2	do	do	7·52	5·12	Vancouver	Cabotage, C.-B.
Premier	161·5	A hélice, remorqueur.	Acier	1,044·41	496·58	San Francisco, E.-U.	Service des passagers, Victoria et Vancouver.

C. E. ROBERTSON.

Tableau indiquant le nombre de bateaux à vapeur ajoutés à la marine canadienne pendant le semestre terminé le 30 juin 1893, leur classe, la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage brut et enregistré, la localité où construits, où et comment ils ont été employés.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom de vapeur.	Chevaux-vapeur.	Classe.	De bois ou de fer.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Brant	1·2	A hélice	Bois	18·66	12·88	New-Westminster	Service de paquage, rivière Fraser.
Thistle	2·0	do	do	2·43	1·66	Vancouver	Pêche le long de la côte.
Spinster	1·5	do	do	15·28	10·38	Victoria	Croiseur.
Yvonne	1·2	do	do	4·56	3·11	Vancouver	do
Edgar	9·6	Roue à l'arr.	do	165·13	113·94	New-Westminster	Fret et passagers, rivière Fraser.
Warlock	15·6	A hélice	do	44·57	39·31	Victoria	Chasse au loup-marin.
Swan	8·4	do	do	36·32	24·70	do	Service de paquage.
Ina	1·2	do	do	7·52	5·12	Vancouver	Côtier.
Premier	161·5	do	Acier	1,044·41	496·58	San Francisco	Passagers, Victoria et terre ferme.
	202·2			1,338·88	707·68		

R. COLLISTER,
Inspecteur des coques.

Liste des bateaux à vapeur perdus, désemparés ou désarmés comme impropres au service en Canada, pendant le semestre terminé le 30 juin 1893, et où et à quoi employés.

DIVISION D'ONTARIO-OUEST.

Nom du vapeur.	Où et à quoi employé.	Nom du vapeur.	Où et à quoi employé.
Henry Smyth	Lac Huron, remorqueur de pêche	P. Cross	Lac Huron, fret.
Lothair	Grands lacs, fret.	Maggie Mason	Baie Burlington, passagers.
Canada	do do	Uncle John	Lac Erié, remorqueur de pêche.
Jas. Leighton	Lac Huron, remorqueur.	Butcher Boy	Lac Huron, remorqueur.

THOS. HARBOTTLE,
Inspecteur des coques.
JAS. JOHNSON,
JOHN DODDS,
Inspecteurs des bateaux à vapeur.

DIVISION D'ONTARIO-EST.

Khartoum	Chaudière condamnée, était employé au fret, canal Rideau.	J. K. Ward	Remorqueur, canal Rideau.
Mary Louise	Bateau à passagers sur les eaux de Victoria et Peterboro'.	Mary Ellen	Remorqueur, eaux de Victoria et Peterboro'.

EDWARD ADAMS,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

DIVISION DE MONTRÉAL.

J. O. B.	Lac Kippewa, rem., désemparé.	Montmorency	Buckingham, remorq., désarmé.
Silver Spray	St-Laurent, rem., do	Castor	Quyon, do
High Rock	Buckingham, remorq., désarmé.	John Heney	Ottawa, remorq., désemparé.
Kate	do do		

GEO. T. CLIFT,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

DIVISION DE QUÉBEC.

Maggie Bell	Remorqueur, vapeur, Montréal et Québec.	May Flower	Havre de Québec, rem., incendié à fleur d'eau.
Patrick Murphy	Havre de Québec, remorqueur.	J. R. Souter	Havre de Québec, rem., incendié apr. avoir pris ses quart. d'hiv.

JOS. SAMPSON,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

Lulu C.	Richibouctou, remorqueur.	Dominion	Saint-Jean et Halifax, passagers.

DOUGLAS STEVENS.
Inspecteur des bateaux à vapeur.

Inspection des bateaux à vapeur.

DIVISION MARITIME.

Nom du vapeur.	Où et à quoi employé.	Nom du vapeur.	Où et à quoi employé.
Dominion.	Service de passagers et fret, Saint-Jean, Yarmouth et Halifax ; échoué à l'entrée du havre de Lunenburg le 24 avril 1893, et s'est ensuite totalement perdu.	Princess of Wales	Dégréé, ses propriétaires n'en ayant besoin que pour le service des passagers et du fret dans le détroit de Northumberland.
Magnolia.........	Avait besoin de tant de réparations à sa coque, à sa chaudière et à ses machines, que ses propriétaires l'ont dégréé et mis à sa place le SS. *Blue Hill* sur la route de Mulgrave à Saint-Pierre, C.-B.	Havana	S'est échoué à la hauteur de Northumberland, puis renfloué, et est maintenant dans le port d'Halifax sous les ordres des assureurs.

C. R. COKER,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

DIVISION DE MANITOBA, KÉWATIN ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Antelope....	A coulé dans la rivière Rouge vis-à-vis la rue Bannatyne, Winnipeg, où il est encore, très brisé par la débâcle des glaces ; bateau à passagers sur la rivière Rouge et ses tributaires.		

EDMUND R. ABEL,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Amelia.	Passagers, Victoria et Nanaïmo, dégréé.	Dispatch	Bateau-chèvre, rivière Colombie, brisé.

J. A. THOMPSON,
Inspecteur des bateaux à vapeur.

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux mécaniciens de bateaux à vapeur, pendant l'année terminée le 30 juin 1893.

Nº du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraires.
	1892.					$ cts.
1322	4 juill..	J. Young	Permis..	Peterborough, Ont	Bobcaygeon	2 00
1323	4 do	S. R. Heenan	do	Cardinal, Ont.	Prescott	2 00
1324	4 do	J. Roxbury	3e classe	Montréal, Qué	Québec	5 00
1325	4 do	C. Montville	Permis..	Thurso, Que	Montréal	2 00
1326	15 do	J. P. Esdaile	1re cl., R.-U.	Halifax, N.-E.	Halifax	5 00
1327	15 do	W. Dumas	4e classe	Sorel, Qué	Québec.	5 00
1328	15 do	J. Hamelin	3e classe	Bienville, Qué	do	5 00
1329	15 do	L. Ouellet	do	Lauzon, Qué	do	5 00
1330	15 do	E. Paquet.	do	Saint-Roch, Qué	do	5 00
1331	20 do	F. E. Martin.	Permis..	Port-Dover, Ont	Port-Dover.	2 00
1332	29 do	H. L. Waring	4e classe	Saint-Jean, N.-B.	Saint-Jean	5 00
1333	3 août..	John E. Ball	Permis..	Cæsarea, Ont.	Lindsay	2 00
1334	3 do	P. Massaw	do	Lindsay, Ont	do	2 00
1335	3 do	C. Graville	do	Bridgenorth, Ont.	Bobcaygeon.	2 00
1336	3 do	F. J. Parkin	do	Lindsay, Ont	Lindsay.	2 00
1337	3 do	H. Lakey	do	Lakefield, Ont	Lakefield.	2 00
1338	10 do	C. H. McJunkin	2e classe	Yarmouth, N.-E.	Halifax.	5 00
1339	12 do	Thomas O'Mara	Permis..	Lombardy, Ont	Kingston.	2 00
1340	16 do	Robert Angus	4e classe	Buckingham, Qué	Ottawa.	5 00
1341	13 sept..	W. Powles	Permis..	Tyendinaga, Ont	Kingston.	2 00
1342	20 do	C. J. Fisher	2e classe, R.-U.	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean.	5 00
1343	20 do	T. W. Robertson	4e classe	Victoria, C.-B	Victoria	5 00
1344	11 oct.	James Anderson	2e classe, R.-U.	Chatham, N.-B.	Saint-Jean	5 00
1345	11 do	John Mills	do	Victoria, C.-B	Victoria	5 00
1346	4 nov.	J. Mulholland	3e classe	Kingston, Ont	Collingwood.	5 00
1347	12 do	N. Bernatchez	4e classe	Village Bienville, Qué	Québec.	5 00
1348	14 do	R. McKay	1re cl., R.-U.	Halifax, N.-E.	Halifax	5 00
1349	16 do	A. Chailyer	4e classe	Sorel, Qué	Sorel	5 00
1350	23 do	W. H. Hall	do	Victoria, C.-B	Victoria	5 00
1351	23 do	Geo. W. Gilbert	3e classe.	do	do	5 00
1352	24 do	Geo. McGregor	do	do	do	5 00
1353	24 do	John Tumilty	do	do	do	5 00
1354	1er déc..	Joseph Ladds	4e classe	Windsor, Ont	Windsor	5 00
1355	5 do	F. Merrill	2e classe	Elm Ave., Windsor, Ont.	do	5 00
1356	5 do	H. G. W. Spurling	do R.-U.	Hamilton, Bermuda	Montréal.	5 00
1357	7 do	J. T. McKee	4e classe	Pictou, N.-E.	Pictou	5 00
1358	30 do	John Puetz	3e classe	Victoria, C.-B	Victoria	5 00
1359	30 do	George M. Arnold	2e classe	Toronto, Ont	Toronto	5 00
1360	30 do	J. McArthur	do	Port-Dalhousie, Ont.	do	5 00
1361	30 do	J. H. McNeill	do R.-U.	Charlottetown, I.P.-E.	Halifax	5 00
	1893.					
1362	7 janv..	John Urquhart	4e classe	Toronto, Ont.	Toronto	5 00
1363	14 do	R. J. Parsell	do	do	do	5 00
1364	14 do	E. T. Dunn	3e classe	Owen-Sound, Ont	do	5 00
1365	14 do	James Lee	4e classe	Wallaceburg, Ont.	Wallaceburg.	5 00
1366	14 do	M. A. McLeod.	2e classe.	Orwell, I.P.-E	Québec.	5 00
1367	18 do	W. E. Sutherland.	do	do	do	5 00
1368	18 do	Wm. Ritchie	do	Bermuda.	do	....
1369	18 do	J. Ross	do	Dartmouth, N.-É.	Halifax	5 00
1370	18 do	R. Hampson	4e classe, R.-U.	Montréal, P.Q	Montréal.	5 00
1371	26 do	J. Branch	do	Kingston, Ont.	Kingston.	5 00
1372	26 do	C. R. Weddleton	do	Yarmouth, N.-E	Yarmouth	5 00
1373	26 do	M. McP. Kirk	do	Kingston, Ont	Kingston.	5 00
1374	27 do	J. B. McMurray.	2e classe	Picton, N.-E.	Saint-Jean	5 00
1375	27 do	W. F. Oakes	4e classe, R.-U.	Cheltenham, Ont	Toronto	5 00
1376	27 do	H. T. McLeod.	3e classe	Barrie, Ont	do	5 00
1377	30 do	J. A. Wallace.	do	H'vre Charles, Trenton, O.	Kingston.	5 00
1378	1er fév	S. Beatty	4e classe.	Cap Rich, Ont	Toronto	5 00
1379	3 do	J. McBride	do	Collingwood, Ont	do	5 00
1380	10 do	T. H. Toney	2e classe	Victoria, C.-B	Victoria	5 00
1381	10 do	C. E. Stewart	1re cl., R.-U.	Halifax, N.-E.	Halifax	5 00
1382	10 do	T. H. Murray	4e classe, R.-U.	Collingwood, Ont	Toronto	5 00
1383	13 do	C. Mondville	Permis..	Thurso, P.Q	....	2 00
1384	13 do	J. F. Walker.	2e classe	New-Westminster, C.-B.	Victoria	5 00

LISTE des certificats d'aptitude accordés aux mécaniciens, etc.—*Suite.*

N° du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où examiné.	Honoraires.
	1893.					$ cts.
1385	25 février.	A. J. Woodward	3e classe, R.-U.	Kingston, Ont	Kingston	5 00
1386	25 do	F. Mahaffey	do	Port-Colborne, Ont	Toronto	5 00
1387	24 do	D. McLeod	4e classe	Collingwood, Ont	do	5 00
1388	24 do	J. Madden	do	Kingston, Ont	Kingston	5 00
1389	24 do	A. C. Baiden	do	Portsmouth, Ont	do	5 00
1390	24 do	O. Larochelle	do	Saint-Roch, P.Q	Québec	5 00
1391	24 do	J. Aston	2e classe	Collingwood, Ont	Toronto	5 00
1392	4 mars	E. Lacroix	do	Village Bienville, P.Q	Québec	5 00
1393	4 do	W. Clauson	3e classe	Quyon, P.Q	Montréal	5 00
1394	6 do	G. Lemelin	4e classe	Village Lauzon	Québec	5 00
1395	6 do	J. H. Stanton	3e classe	Sainte-Catherine, Ont	Toronto	5 00
1396	16 do	G. W. Clarkson	4e classe	Toronto	do	5 00
1397	16 do	J. B. Lacroix	1re classe	Lévis	Québec	5 00
1398	16 do	W. Wright	4e classe	Port-Dalhousie	Toronto	5 00
1399	16 do	C. Wilbur	2e classe	Havre de Victoria, Ont	do	5 00
1400	16 do	J. E. Langley	4e classe	Victoria, C.-B	Victoria	5 00
1401	16 do	E. Davies	do	do	do	5 00
1402	16 do	J. D. McInnis	3e classe	Georgetown, N.-E	do	5 00
1403	16 do	R. Morison	4e classe	Victoria, C.-B	do	5 00
1404	16 do	Thos. Despres	do	Village Lauzon	Québec	5 00
1405	16 do	E. Desrochers	do	Sainte-Croix, P.Q	do	5 00
1406	16 do	James Payne	2e classe	Collingwood, Ont	Toronto	......
1407	16 do	W. H. Stalker	4e classe	Port-Ryerson	do	5 00
1408	16 do	A. Robertson	2e classe	Montréal, P.Q	Montréal	5 00
1409	18 do	W. Rogers	2e classe, R.-U.	New-Westminster, C.-B	Victoria	5 00
1410	21 do	W. McGregor	3e classe	do	do	5 00
1411	21 do	T. F. Kechnie	do	Victoria, C.-B	do	5 00
1412	22 do	Ovide Bonin	4e classe	Sorel, P.Q	Sorel	5 00
1413	29 do	A. Charbonneau	1re classe	do	do	1 00
1414	29 do	Thos. McLaughlin	4e classe	Sarnia, Ont	Toronto	5 00
1415	29 do	P. W. Lyon	do	Barrie, Ont	do	5 00
1416	1er avril	H. Michaud	do	Village Bienville	Québec	5 00
1417	1er do	E. Beaudoin	do	Village Lauzon	do	5 00
1418	1er do	C. Grenier	do	Saint-Sauveur, P.Q	do	5 00
1419	1e do	C. Sauvageau	do	Village Lauzon, P.Q	do	...
1420	6 do	T. J. Gorham	3e classe	R. de P., White Stone, Ont	Toronto	5 00
1421	17 do	A. Williamson	do	Goderich, Ont	do	1 00
1422	6 do	N. Desbien	4e classe	Village Bienville	Québec	5 00
1423	6 do	J. Ruel	2e classe	Lévis, P.Q	do	5 00
1424	18 do	Peter Massaw	Permis	Lindsay, Ont	Lindsay	2 00
1425	21 do	W. Harman	4e classe	Collingwood, Ont	Toronto	5 00
1426	26 do	G. H. Shutliff	Permis	Gananoque, Ont	Kingston	5 00
1427	12 mai	F. T. Goodwin	3e classe	Peterboro, Ont	Toronto	5 00
1428	12 do	W. T. Pitt	4e classe	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	5 00
1429	12 do	D. J. Gallagher	do	do	do	5 00
1430	12 do	W. B. Couson	3e classe	Donalds, C.-B	Victoria	5 00
1431	12 do	J. Hamilton	2e classe	Village Bienville, P.Q	Québec	5 00
1432	19 do	Edouard Many	1re classe	Lauzon, P.Q	....	1 00
1433	19 do	Chas. Williamson	2e classe	Kingston, Ont	Kingston	5 00
1434	23 do	John Peck	3e classe	Victoria, C.-B	Victoria	5 00
1435	19 juin	A. S. Cordiner	2e classe	Halifax, N.-E	Halifax	5 00
1436	19 do	J. H. Crossley	2e classe, R.-U.	do	do	5 00
1437	19 do	J. McMichael	4e classe	Sorel, P.Q	Québec	5 00
1438	19 do	J. Gonyea	Permis	Smith's-Falls, Ont	Kingston	2 00
1439	19 do	Thos. O'Reilly	do	Belleville, Ont	Belleville	2 00
1440	19 do	Danl. O'Donnell	do	do	do	2 00
1441	19 do	J. Young	do	Peterboro, Ont	Bobcaygeon	2 00
1442	19 do	L. Samson	3e classe	Village Lauzon, P.Q	Québec	5 00
1443	19 do	A. T. Low	Permis	Port-Carling, Ont	Port-Carling	2 00
1444	24 do	J. E. Ball	do	Cæsarea, Ont	Lindsay	2 00
1445	26 do	J. Bolton	do	Kingston, Ont	Kingston	2 00
1446	29 do	W. Hungerford	do	Lindsay, Ont	Lindsay	2 00
1447	29 do	W. Powles	do	Tyendinaga, Ont	Kingston	2 00
1448	29 do	J. Davies	do	Kingston, Ont	do	2 00

ANNEXE No 3.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
MONTRÉAL, 3 avril 1894.

MONSIEUR,—Par ordre des commissaires du havre de Montréal, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour l'information de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, un état des recettes et des dépenses générales de la commission, pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Les recettes provenant des droits de quaiage et loyers accusent une augmentation de $26,508.07, soit plus de 9 pour 100 sur celles de 1892, et dont les deux tiers à peu près provenaient des importations.

Les rapports ordinaires, pour l'année dernière, du fonds des pilotes invalides, de la commission de pilotage de Montréal et du maître du havre vous ont été transmis ; celui de l'ingénieur en chef sur les améliorations et l'entretien du havre le sera bientôt.

Par le rapport du maître du havre, vous verrez qu'il s'est produit une augmentation de 115,070 tonneaux, ou 11 pour 100, dans le tonnage des navires maritimes ; le total a été de 1,151,777 tonneaux, ce qui est près de 40 pour 100 de plus que le tonnage de 1889, l'année qui a suivi l'abolition des droits de tonnage sur les navires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

A M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL.

ETAT des recettes et dépenses de l'année terminée le 31 décembre 1893.

		Revenu.	Capital.
		$ cts.	$ cts.
Solde au 31 décembre 1892 :—			
Dépôts à la banque de Montréal (compte de coupons) et arg. en caisse$	955 85		
Sommes dues pour loyer, etc. $7,886 69; MOINS—Coupons impayés, etc 1,260 74	6,625 95		
Valeur d'outillage disponible....... ..	11,006 64		
	$ 18,588 44		
Effets publics et dépôts à la caisse d'épargnes de la cité et du district de Montréal en fidéicommis pour le fonds des pilotes inval. de Montréal.	50,128 72	....	68,717 16
RECETTES.			
Du receveur des douanes de S. M., Montréal :—			
Droits de quaiage sur importations....$	159,279 78		
do do exportations .	121,969 87	281,249 65	
Du gardien de quais pour le trafic local :—			
Droits de quaiage sur effets à l'entrée..$	10,480 22		
do do à la sortie.	2,243 56		
Commutation sur bateaux	10,000 00		
Loyer de terrain p. empiler la houille..	2,440 75		
do do le bois de serv.	1,615 00		
do do do de chauf.	967 65		
do p. les petits bureaux..	1,124 05		
do p. balances...... .	1,000 00		
do p. élévateurs à houille.	800 00		
do p. fer de ch. f. empilé.	300 00		
do p. sable empilé.......	54 00		
do p. briques empilées...	18 80		
Loyer du bassin de Québec	50 00		
Recettes provenant d'amendes....	8 00	31,102 03	

		Revenu.	Capital.
DÉPENSES.		$ cts.	$ cts.
Recettes du havre, Mme John Young, pension		600 00	
do remise de droits de quaiage versés..		152 42	
Inspection du havre, sondages et diverses inspections..		1,051 35	
Réparations du havre, entretien de quais et chaussées, (voir *contra* pour crédit)		58,687 50	
Intérêt sur débentures du havre et demande d'emprunt du gouvernement....	$122,285 00		
Intérêt, banque de Montréal, pour payer des coupons............	296 20		
Intérêt sur découvert à la banque de Montréal......	7,631 74		
Intérêt, escompte et courtage sur débentures du havre.....	315 00		
Intérêt, commission de banque sur traite, New-York....	0 63	130,528 57	
Dépenses du havre, taxes, éclairage, chauffage, etc., (voir *contra* pour crédit)...		13,225 06	
Appointements du personnel administratif du havre...		11,801 66	
Eclair. électr. par la *Citizens' Light and Power Co*.....		4,520 70	
Frais de voyage et autres		49 45	
Impressions, papeterie, etc., annonces, matériel à dessin, etc.		2,498 44	
Frais d'avocat et de notaire, y compris honoraires d'inspecteurs spéciaux		2,301 81	
Bouées et balises, Martel Rajotte, pour loyer de terrain sur lequel se trouve la balise de Ste-Anne de Sorel, de 1884 à 1889, inclusivement, 6 ans à $2.		12 00	
Frais de pilotage, appointements de l'agent à Québec, frais du comité des pilotes à l'examen des apprentis, (voir *contra* pour crédit)...		1,053 38	
Grande carte du port de Montréal pour l'exposition universelle de Chicago		244 00	
Dragage du port, nettoyage des bassins, etc. (voir *contra* pour crédit).....		5,574 58	
Dragage de hauts-fonds dans le port de Montréal, sections 23-26 (voir *contra* pour crédit)................		....	8,861 73

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL.

ETAT des recettes et dépenses de l'année terminée le 31 décembre 1893—*Fin.*

Recettes—*Fin.*	Revenu.	Capital.
	$ cts.	$ cts.
Middleton et Meredith, billet de crédit pour remise de primages en 1890	1 44	
Cie de raffinage de sucre "St. Lawrence," droits de quaiage sur 209 tonnes de sucre débarquées en 1890, en plus de la quantité acquittée à la douane	52 25	
John Lee, loyer d'une partie de la cour du havre	300 00	
Cie du ch. de fer Can. du Pac., loyer des voies du havre	2,750 50	
Cie du ch. de fer Grand-Tronc, loyer des voies du havre	1,392 50	
Au crédit des réparations, pierre et vieux bois vendus	30 25	
do do Cie d'assur. *Manufacturers' Accident*, compensation de maladie	13 23	
Au crédit de l'intérêt, intérêt provenant des débentures du havre	536 65	
Au crédit de l'intérêt, Cie *Citizens' Light and Power Co.*, outillage de la lumière électrique	98 99	
Au crédit des dépenses, remboursement de la municipalité pour cotisations et taxes d'eau	93 90	
Au crédit des dépenses, ligne Sincennes-McNaughton, pour télégrammes	0 59	
Au crédit des dépenses de pilotage, honoraires de brevets de 2 pilotes et 4 apprentis	40 00	
Au crédit du dragage, de la cité de Montréal, pour dragage de l'égout du bassin Elgin	1,275 00	
Au crédit de l'outillage de la lumière électrique, *Citizens' Light and Power Co*		1,313 13
Au crédit du dragage, divers travaux exécutés, etc		79 70
Au crédit de l'outillage, vente du bateau-courrier *City of Stratford*		200 00
Au crédit de la construction de la jetée conductrice, cité de Montréal, pour sa part des frais en 1893		10,748 15
Au crédit de la construction de la jetée conductrice, Cie d'assur. *Manufacturers' Accident*, compens. de maladie		34 80
Au crédit de construction à Hochelaga, Cie d'assurance *Manufacturers' Accident*, compensation de maladie		41 09
Au crédit des voies de la Cie de houille Dominion, Cie d'ass. *Manufacturers' Accident*, compens. de maladie		20 12
Vente de cartes du chenal des navires		74 35

Dépenses.			Revenu.	Capital.
			$ cts.	$ cts.
Voie de la Cie Dominion, voie de garage pour contour, etc. (voir *contra* pour crédit				18,220 14
Drag. et agrand. du bassin de la pte du Moulin-à-Vent				12,973 83
Ch. de fer du port, prolongement de la voie jusqu'au quai de Maisonneuve				28,357 94
Grues, remisage et divers				771 71
Trois nouvelles grues, changements à				3,340 75
Outillage du havre, changements aux boîtes de dragage, etc.	$ 1,780 79			
Outillage de havre, crochets et chaînes p. les boîtes de levage	887 71			
		$ 2,668 50		
Outillage de havre, coussinets p. wagons		29 69		
do foret et machine portatifs avec raccordem.		279 22		
do rôdoir à émeri		129 00		
do rails de croisem. et aiguill.		158 00		
do remorq. *Emma Munson*		4,125 00		
do 5 chalans neufs, capacité 150 verges		11,010 31		
		$ 18,399 72		
MOINS—Rails, plaques pour éclisses, boulons, employés sur le prolong. du ch. de fer du havre, et sur la voie la de la Cie de houille Dominion		4,833 43		
Section 26, construction, remplissage du petit bassin et confection d'un mouillage à eau profonde				20,981 65
Construction à Hochelaga, remplissage d'étangs et de terrains bas en arrière des quais (voir *contra* pour crédit)		$33,830 74		
Construction à Hochelaga, dragage de bassin aux sections 41-45		14,277 30		
				48,108 04
Construction de jetée conductrice, dragage et dépôt (voir *contra* pour crédit)				51,038 83

De divers acheteurs des débentures du havre à 4 pour 100.			73,000 00
De la Cie d'assurance *Alliance*, avaries au remorqueur *St-Louis* par le feu			1,568 00
De la banque de Montréal, nouveau découvert du compte courant			23,858 37
Fonds des pilotes invalides de Montréal, 5 pour 100 des recettes des pilotes	$3,471 30		
Fonds des pilotes invalides de Montréal, intérêt sur placements et argent en caisse	2,638 11		
			6,109 91
Solde et recette, compte du capital			185,737 98
Recettes, compte du revenu			318,936 98
			504,674 96

Dragage de bassin servant à l'agrandissement du havre.			1,971 94
Fonds des pilotes invalides de Montréal, pensions de vieux pilotes et de veuves	$4,764 05		
Fonds de pilotes invalides de Montréal, vérification des comptes de 1892, frais de poste, etc.	46 58		
			4,810 63
Dépenses, compte du capital			212,958 48
" compte du revenu			232,300 92
Dépenses totales			445,259 40
Solde au 31 décembre 1893 :—			
En caisse	$ 122 06		
Sommes dues pour loyers, etc.	1,792 21		
Valeur de l'outillage disponible	10,498 06		
	$12,412 33		
A DÉDUIRE—Intérêt sur coupons impayés $ 517 50			
Au crédit du fonds des comptes en suspens 5 07			
Dû à la douane de Montréal. 3,906 39			
	4,428 96		
	$7,983 37		
Fonds des pilotes invalides de la cité de Montréal (en fidéicommis) :—			
Débent. du havre de Montréal. . $ 44,000			
Fonds consolidé de la cité de Montréal 5,000			
Dépôt à la caisse d'épargne de la cité et du district de Montréal. 2,432 19			
	51,432 19		
			59,415 56
			504,674 96

MONTRÉAL, 30 mars 1894.

ALEX. ROBERTSON,
Secrétaire-trésorier.

Vérifié.
RIDDLE ET COMMON,
Auditeurs.

MONTRÉAL, 27 janvier 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre une copie du rapport du maître du havre, accompagné de six relevés statistiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

A M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

RAPPORT DU MAITRE DU HAVRE DE MONTRÉAL, ANNÉE 1893.

CAPITAINE THOMAS HOWARD, MAÎTRE DU HAVRE.

BUREAU DU MAÎTRE DU HAVRE,
MONTRÉAL, 17 janvier 1894.

M. ALEXANDER ROBERTSON, secrétaire,
Commissaires du havre de Montréal.

MONSIEUR,—Pour l'instruction des commissaires du havre, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel de 1893, accompagné de relevés comparatifs indiquant le nombre, le tonnage, la classification, le pays, et le plus grand nombre des navires qui se sont trouvés en même temps dans le port, le nombre et le tonnage des navires de mer consignés aux différents agents, le nombre, le tonnage et le plus grand nombre de bâtiments, naviguant à l'intérieur, qui se sont trouvés en même temps dans le port pendant les dix dernières années.

Huit cent quatre navires de mer d'un tonnage collectif de 1,151,777 tonneaux sont arrivés dans le port pendant la saison. 737 de ces navires, d'un tonnage collectif de 1,132,016 tonneaux, étaient en fer, et 67 d'un tonnage total de 19,716 tonneaux étaient en bois, soit une augmentation de 115,070 tonneaux dans le tonnage venu de la mer, sur l'année précédente. 5,224 bâtiments naviguant à l'intérieur, d'un tonnage collectif de 1,053,600 tonneaux, sont arrivés dans le port, soit une augmentation de 44 navires et 4,000 tonneaux, et un total de 6,048 navires de toutes classes, représentant collectivement 2,205,377 tonneaux, c'est-à-dire une augmentation totale de 119,070 tonneaux.

Quelques-uns des principaux articles exportés et importés pendant la saison :—

EXPORTATIONS.

Bois de construction.—Il a été expédié, en bois carré et en bois de sciage, au Royaume-Uni et aux ports d'Europe, 131,192,021 pieds, mesure de planche, et à la rivière Plate, 7,520,775 pieds—faisant un total de 138,712,796 pieds, et une diminution de 67,430,445 pieds sur l'année précédente.

Phosphate.—Il a été expédié 4,132 tonnes, soit 1,881 tonnes de moins qu'en 1892.

Grain.—Il a été exporté 6,909,337 boisseaux de blé, 9,650,554 de maïs, 1,781,571 de pois, 3,119,240 d'avoine, 43,331 d'orge, 220,361 de seigle — soit un total de 21,724,394 boisseaux, et une augmentation de 2,830,168 boisseaux sur l'année précédente.

Farine.—Il a été exporté, en sacs et en barils, une quantité égale à 514,872 barils —soit une diminution de 86,371 barils sur l'année précédente.

Fromage.—Il en a été expédié 1,635,608 boîtes—diminution de 17,020 sur l'année précédente.

Beurre.—Il en a été expédié 70,743 caisses—diminution de 32,596 caisses sur l'année précédente.

Pommes.—Il en a été expédié 61,926 barils—diminution de 408,554 sur 1892.

Bêtes à cornes et moutons—Il a été exporté 83,004 bêtes à cornes et 3,649 moutons —diminution de 15,751 bêtes à cornes et de 12,283 moutons sur l'année précédente.

Chevaux.—Il a été exporté 1,752 chevaux—augmentation de 13 sur l'année précédente.

Foin et paille.—Il en a été expédié 67,865 tonnes. C'est une augmentation considérable sur toutes les exportations précédentes, et elle provient de ce que la récolte de foin a manqué en Europe.

IMPORTATIONS.

Houille.—Il nous en est venu : de la Grande-Bretagne 30,794 tonnes, soit une augmentation de 12,438 ; des Etats-Unis 226,364 tonnes, augmentation de 4,401 : faisant un total de 257,158 tonnes ; des provinces maritimes 687,000 tonnes, augmentation de 138,029 tonnes : soit un grand total de 944,158 tonnes et une augmentation de 153,968 tonnes sur l'année précédente. De cette quantité 727,774 tonnes ont été débarquées au port et 216,384 au canal.

Ciment.—Il nous en est venu 146,340 barils—soit 25,982 barils de plus que l'année précédente.

Ferraille.—Nous en avons débarqué 25,018 tonnes au port—soit 5,206 tonnes de plus que l'année précédente.

AMÉLIORATIONS DU PORT.

Les quais et les chemins ont été bien entretenus. Le nouveau quai de la section 26 sera terminé au commencement du printemps, et donnera un plus grand espace pour le mouillage des navires de mer. Vos commissaires ont donné des ordres pour faire prolonger les quais de la Pointe du Moulin-à-Vent jusqu'au fond du havre; un dragage considérable a été fait dans ce but, et lorsque ces quais seront terminés, le commerce de houille y trouvera de grands avantages, et les navires pourront prendre leurs chargements de grain à même les élévateurs du Grand Tronc. Vos commissaires ont aussi ordonné de construire, à Hochelaga, un quai semblable à celui qui se trouve vis-à-vis la raffinerie de sucre, section 46 ; une fois terminé, ce quai donnera un grand espace pour le chargement et le déchargement du bois de service. Vos commissaires possèdent, sur les quais, 9½ milles environ de voies ferrées allant de la Pointe du Moulin-à-Vent à l'extrémité extérieure du nouveau quai de Maisonneuve, section 46 ; ces voies vont être exploitées par le Grand-Tronc et le Pacifique Canadien, et les voies de garage à Hochelaga par la Compagnie de houille Dominion. Le prolongement des voies va donner beaucoup d'avantages à ceux qui ont des intérêts dans le port. L'enlèvement du haut-fond en aval de la jetée Victoria constitue une amélioration notable qui va permettre aux navires de prendre leur mouillage et d'en sortir sans le moindre embarras.

Respectueusement à vous,

THOMAS HOWARD,

Maître de havre.

BULLETIN de la température de 1893.

Date.	Température.	Vent.	Observations.
1er janv..	25 au-dessus	O.	2 p.m., tempête de neige; 5 p.m., pluie.
2 do ..	37 do	O.	Confection de chemins partant de Saint-Lambert.
3 do ..	3 do	N.-O.	Belle matinée.
4 do ..	10 au-dessous...	N.-O.	Traîneaux; bonne traverse de Saint-Lambert.
5 do ..	10 do	N.-E.	
6 do ..	3 au-dessus	N.-E.	
7 do ..	3 do	N.-O.	Temps beau et clair.
8 do ..	Zéro...........	N.-O.	11 a.m., 2 au-dessus; 10 p.m., 5 au-dessous.
9 do ..	4 au-dessous ...	E.	Neige.
10 do ..	11 au-dessus....	O.	do
11 do ..	14 au-dessous...	N.-O.	Bons chemins d'hiver.
12 do ..	11 do ...	N.-O.	
13 do ..	1 au-dessus ...	N.-O.	
14 do ..	2 au-dessous ...	O.	Beau temps.
15 do ..	1 au-dessus	N.-O.	do
16 do ..	3 au-dessous ...	N.-O.	
17 do ..	5 au-dessus	N.-O.	
18 do ..	7 au-dessous ...	N.-E.	
19 do ..	9 au-dessus	N.-E.	Matinée belle et brillante.
20 do ..	9 do	N.-O.	Neige.
21 do ..	3 do	O.	Temps beau, clair.
22 do ..	7 do	O.	Belle journée.
23 do ..	2 do	N.-O.	Neige.
24 do ..	12 do	O.	
25 do ..	26 do	S.-E.	Neige ce matin et toute la journée.
26 do ..	12 do	N.-O.	
27 do ..	8 do	N.-E.	Beau temps.
28 do ..	Zéro........ .	N.-E.	
29 do ..	18 au-dessus	E.	10 a.m., pluie; 4 p.m., température, 40 au-dessus.
30 do ..	12 do	O.	Matinée belle, claire.
31 do ..	9 do	N.-E.	Belle matinée.
1er fév...	3 do	N.-E.	
2 do ..	12 do	N.-O.	Matinée belle, claire.
3 do ..	4 au-dessous ...	N.-E.	Tempête de neige.
4 do ..	8 do ...	N.-O.	Beau temps.
5 do ..	6 do ...	O.	
6 do ..	6 au-dessus	S.-O.	Neige, 10 a.m., 16 au-dessus; 8 p.m., pluie.
7 do ..	27 do	N.	Neige, 10 a.m., température 30; 5 p.m., 1 au-dessous.
8 do ..	5 au-dessous ...	N.-O.	Matinée belle, claire.
9 do ..	13 au-dessus	O.	Beau temps.
10 do ..	27 do	O.	Pluie toute la journée.
11 do ..	18 do	N.-E.	Belle journée.
12 do ..	18 do	N.-E.	Belle matinée.
13 do ..	17 do	N.-E.	Temps sombre.
14 do ..	22 do	E.	Beau temps.
15 do ..	40 do	N.-O.	Pluie toute la journée; grand vent.
16 do ..	22 do	O.	Belle journée.
17 do ..	4 au-dessous ...	N.-O.	
18 do ..	Zéro............	E.	Neige.
19 do ..	12 au-dessus	E.	do
20 do ..	4 do ..	N.-O.	
21 do ..	4 au-dessous ...	O.	
22 do ..	10 au-dessus	E.	Tempête de neige.
23 do ..	16 do	O.	Journée délicieuse.
24 do ..	8 do	E.	
25 do ..	9 do	N.-O.	Beau temps.
26 do ..	12 do	N.-O.	
27 do ..	14 do	N.-O.	do
28 do ..	12 do	N.	do
1er mars..	25 do	O.	Journée délicieuse.
2 do ..	17 do	N.-O.	
3 do ..	17 do	N.-O.	
4 do ..	18 do ...	E.	Beau soleil.
5 do ..	12 do	O.	Belle journée.
6 do ..	12 do	O.	
7 do ..	27 do	O.	Belle matinée.
8 do ..	25 do	O.	do
9 do ..	27 do	N.-E.	do
10 do ..	25 do	N.-E.	
11 do ..	37 do	S.-E.	

BULLETIN de la température de 1893—*Suite.*

Date.	Température.	Vent.	Observations.
12 mars....	40 au-dessus	E.	Pluie.
13 do ..	32 do	S.-E.	Matinée sombre.
14 do ..	34 do	O.	Belle matinée.
15 do ..	28 do	O.	Neige.
16 do ..	20 do	N.-O.	Belle journée.
17 do ..	15 do	O.	do
18 do ..	5 do	N.-E.	do
19 do ..	16 do	N.-O.	
20 do ..	19 do	N.-O.	Beau temps.
21 do ..	34 do	O.	Tempête de neige; 10 a.m., pluie.
22 do ..	17 do	N.-E.	
23 do ..	10 do	N.-E.	2 p.m., tempête de neige.
24 do ..	40 do	S.-O.	2 p.m., pluie.
25 do ..	41 do	N.-O.	
26 do ..	24 do	N.-O.	Belle journée.
27 do ..	27 do	N.-O.	Beau temps.
28 do ..	22 do	N.-E.	
29 do ..	25 do	O.	Temps beau et clair.
30 do ..	32 do ...	S.	10 a.m., tempête de neige.
31 do ..	26 do	N.-O.	Belle matinée claire.
1er avril ...	30 do	E.	Pluie.
2 do ..	15 do	N.-O.	
3 do ..	25 do	O.	Tempête de neige.
4 do ..	28 do	E.	Pluie ce matin.
5 do ..	28 do	N.-O.	
6 do ..	15 do	E.	Beau et soleil brillant.
7 do ..	28 do	S.-E.	Matinée sombre; 10 p.m., pluie.
8 do ..	41 do	O.	Matinée claire et belle.
9 do ..	38 do ...	O.	Belle journée.
10 do ..	40 do	S.-O.	
11 do ..	38 do	N.	Belle matinée; pas de traverse sur la glace.
12 do ..	42 do	S.	Beau temps.
13 do ..	48 do	S.	9 a.m., pluie; matinée sombre.
14 do ..	44 do	N.-O.	
15 do ..	30 do	O.	
16 do ..	32 do	N.-O.	Beau temps.
17 do ..	35 do	O.	Belle matinée.
18 do ..	40 do	N.-O.	Pluie ce matin.
19 do ..	32 do	N.-O.	Glace dans le même état; à midi la glace en mouvem.; eau, 33 pds 4 pcs; ss. *Charrington* arrive à Québec; 1er arrivage de la mer.
20 do ..	30 do	S.-O.	Eau, 31 pieds 4 pouces; chenal libre.
21 do ..	39 do	S.-E.	Neige et pluie.
22 do ..	40 do	O.	Pluie ce matin.
23 do ..	35 do	N.-O.	
24 do ..	34 do	N.-O.	Str *Hochelaga*, premier arrivage.
25 do ..	40 do	N.-O.	Les hangars s'élèvent sur les quais.
26 do ..	30 do	E.	
27 do ..	40 do	E.	Tempête de pluie, grand vent.
28 do ..	44 do	O.	Matinée belle et brillante.
29 do ..	45 do ...	O.	Glace partie de Cap Rouge à 9 a.m.
30 do ..	50 do	O.	La nouv. que la glace du Cap Rouge est partie est controuvée.
1er mai....	45 do	S.-E.	Matinée sombre, pluie; canal Lachine rempli, mais pas ouvert; la glace part du Cap Rouge à 10 p.m.
2 do ..	44 do	E.	
3 do ..	50 do	E.	SS. *Pickhuben*, premier arrivage de la mer.
4 do ..	44 do	E.	Vent en tempête; mauvaise matinée.
5 do ..	44 do	O.	Canal Lachine ouvert à la navigation.
6 do ..	46 do	E.	Froid.
7 do ..	55 do	S.-O.	Belle matinée.
8 do ..	65 do	O.	do do
9 do .	60 do	S.-O.	do do claire.
10 do ..	65 do	O.	do journée.
11 do ..	60 do	O.	do matinée.
12 do ..	70 do	S.-O.	do do
13 do ..	68 do	S.-O.	do do
14 do ..	58 do	N.-E.	Débarrassé le mouillage du ss. *Parisian.*
15 do ..	50 do ...	N.-E.	Pluie ce matin.
16 do ..	50 do	E.	do vilaine matinée.
17 do ..	55 do	E.	Matinée sombre.
18 do ..	55 do	O.	Le temps s'éclaircit.

BULLETIN de la température de 1893—*Suite.*

Date.	Température.	Vent.	Observations.
19 mai....	48 au-dessus	O.	Beau ce matin.
20 do ..	50 do ...	O.	Belle matinée.
21 do ..	45 do	O.	Beau temps.
22 do ..	48 do	O.	Belle matinée.
23 do ..	60 do	E.	5 p.m., grand vent et tempête de pluie.
24 do ..	50 do ...	O.	
25 do ..	60 do ...	S.	Belle matinée.
26 do ..	65 do	N.	do do
27 do ..	55 do	O.	do do
28 do ..	55 do	O.	Averses.
29 do ..	60 do	O.	Belle matinée.
30 do ..	60 do	S.-O.	
31 do ..	65 do	O.	Belle matinée.
1er juin....	65 do	O.	do do
2 do ..	60 do	S.	Matinée sombre.
3 do ..	70 do	E.	Grande tempête de tonnerre et de pluie.
4 do ..	80 do	O.	Tonnerre et pluie.
5 do ..	70 do	S.-O.	Belle matinée.
6 do ..	75 do ...	E.	Tempête de pluie, matinée sombre.
7 do ..	59 do	O.	Belle matinée.
8 do ..	65 do ...	O.	do do
9 do ..	70 do ...	O.	do do
10 do ..	70 do	O.	do do
11 do ..	65 do	O.	Pluie durant la journée.
12 do ..	60 do	N.-E.	
13 do ..	68 do	E.	Belle matinée.
14 do ..	75 do	O.	Beau temps à 2 p.m., température, 85.
15 do ..	75 do	E.	do do do 80.
16 do ..	73 do	S.-O.	
17 do ..	60 do	O.	Pluie hier soir.
18 do ..	75 do	E.	2 p.m., température, 85.
19 do ..	70 do ...	O.	Les caravelles arrivent à 11 a.m.
20 do ..	75 do ...	O.	do partent pour Chicago.
21 do ..	72 do ...	E.	Belle matinée.
22 do ..	75 do	S.-O.	Matinée sombre.
23 do ..	69 do ...	S.-E.	Belle journée.
24 do ..	70 do	S.	do matinée.
25 do ..	80 do	O.	do journée.
26 do ..	70 do	N.-E.	do matinée.
27 do ..	70 do	E.	Matinée sombre.
28 do ..	69 do ...	O.	
29 do ..	69 do	O.	do do
30 do ..	71 do	O.	Belle matinée.
1er juillet..	72 do	O.	do do
2 do ..	80 do	O.	7 p. m., température, 85.
3 do .	80 do	O.	2 p. m., tempête de pluie.
4 do .	70 do	N.-O.	Matinée sombre.
5 do ..	65 do ...	N.-O.	do do
6 do ..	70 do	N.-O.	Belle matinée.
7 do ..	70 do	O.	do do
8 do ..	70 do	S.-O.	4 p. m., grande pluie et temp. de vent; causent quelq. dommages.
9 do ..	65 do ...	N.-O.	Belle journée.
10 do ..	62 do	N.-E.	do matinée.
11 do ..	67 do	N.-O.	do do
12 do ..	65 do	O.	
13 do ..	64 do	E.	Grand changement.
14 do ..	68 do	E.	Belle matinée.
15 do ..	70 do	N.-E.	Matinée sombre.
16 do ..	68 do	O.	Belle journée.
17 do ..	70 do	S.-O.	Belle journée; 5 p. m., tempête de pluie.
18 do ..	70 do	N.-O.	Belle matinée.
19 do ..	70 do	E.	do
20 do ..	70 do	N.	Belle journée.
21 do ..	75 do	O.	Beau temps.
22 do ..	75 do	O.	Tempête de tonnerre ce matin.
23 do ..	65 do	O.	Averses froides toute la journée.
24 do ..	56 do	N.-O.	
25 do .	65 do	O.	9 a. m., pluie.
26 do ..	70 do	O.	Tempête de tonnerre et d'éclairs.
27 do ..	65 do	N.	Belle matinée.

BULLETIN de la température de 1893—*Suite.*

Date.		Température.	Vent.	Observations.
28	juillet.	68 au-dessus....	O.	Belle matinée.
29	do ..	70 do	O.	Pluie; journée sombre.
30	do ..	84 do	O.	Belle journée; à 8 p.m. le croiseur italien "Etna" arrive à la jetée Victoria.
31	do ..	75 do	O.	
1er	août..	75 do	N.-O.	Beau.
2	do ..	75 do ...	N.-O.	Belle matinée.
3	do ..	70 do	O.	Beau temps.
4	do ..	75 do	O.	Beau temps; à 3 p.m. température 90.
5	do ..	75 do	O.	Belle matinée.
6	do ..	68 do	O.	Sombre toute la journée; pluie toute la nuit.
7	do ..	68 do	N.-E.	Pluie ce matin.
8	do ..	75 do	O.	Belle matinée.
9	do ..	75 do	O.	
10	do ..	78 do	S.-O.	
11	do ..	80 do	S.-O.	A 2 p.m. température 92.
12	do ..	76 do	O.	Matinée sombre; à 9 a.m., pluie.
13	do ..	60 do	O.	Grand changement; belle journée.
14	do ..	72 do	N.-O.	
15	do ..	65 do ...	N.-E.	Beau temps.
16	do ..	70 do ...	N.-E.	Belle matinée.
17	do ..	65 do ...	N.-E.	do
18	do ..	65 do	N.-E.	
19	do ..	65 do ...	N.-O.	Matinée sombre.
20	do ..	68 do	O.	Belle journée.
21	do ..	65 do	N.-E.	Pluie hier soir.
22	do ..	68 do ...	N.-O.	Pluie ce matin.
23	do ..	68 do	S.-O.	Belle matinée.
24	do ..	72 do	E.	Tempête de pluie toute la journée.
25	do ..	70 do	O.	Belle matinée.
26	do ..	70 do	E.	do
27	do ..	80 do	O.	Belle journée
28	do ..	67 do	N.-E.	Pluie ce matin.
29	do ..	75 do	S.-O.	
30	do ..	65 do	O.	Belle matinée.
31	do ..	66 do	N.-E.	Belle journée.
1er	sept..	60 do	S.-O.	
2	do ..	60 do	N.-O.	Pluie ce matin.
3	do ..	52 do	N.-O.	Froid.
4	do ..	50 do	N.-O.	Gelée la nuit dernière.
5	do ..	50 do	N.-O.	9 a.m., pluie.
6	do ..	50 do	N.-O.	Temps beau et clair.
7	do ..	55 do	S.-O.	9 a.m., pluie.
8	do ..	55 do	N.O..	Belle matinée.
9	do ..	55 do	N.-O	do
10	do ..	60 do	N.-O.	Belle journée.
11	do ..	55 do	N.-O.	
12	do ..	60 do	S.-O.	Belle journée, le nav. de S.M. "Mohawk" quitte le port à 9.30 a.m.
13	do .	50 do	S.-O.	Gelée la nuit dernière.
14	do ..	65 do	S.	Matinée sombre.
15	do ..	65 do	S.-O.	Pluie ce matin.
16	do ..	65 do	O.	Grand vent.
17	do ..	55 do	N.-O.	Froid.
18	do ..	50 do	N.-O.	Belle matinée.
19	do ..	60 do	O.	do
20	do ..	60 do	N.-O.	Grand vent.
21	do ..	50 do	N.-E.	Belle matinée.
22	do ..	50 do	S.-O.	Pluie.
23	do ..	50 do	S.-O.	Matinée sombre.
24	do ..	55 do	O.	Journée délicieuse.
25	do ..	50 do	S.	Pluie froide.
26	do ..	50 do	N.	Belle matinée.
27	do ..	50 do	O.	Belle journée.
28	do ..	51 do	N.-O.	Beau temps.
29	do ..	50 do	N.-E.	Belle matinée.
30	do ..	60 do ..	N.-O.	do
1er	oct...	58 do ...	O.	Très beau.
2	do ..	55 do ...	N.-E.	Belle matinée.
3	do ..	50 do	E.	do
4	do ..	50 do	S.	Gelée la nuit dernière.

Bulletin de la température de 1893—*Suite.*

Date.	Température.	Vent.	Observations.
5 octobre ..	55 au-dessus....	O.	Belle matinée.
6 do ..	55 do	E.	do
7 do ..	65 do ..	S.-O.	SS. "Parisian" parti à 9.30 a.m.
8 do ..	58 do ...	O.	Belle journée.
9 do ..	58 do	S.-O.	Pluie ce matin.
10 do ..	50 do	N.-O.	Belle matinée.
11 do ..	50 do	S.	do
12 do ..	50 do ...	N.-E.	Beau temps.
13 do ..	50 do	S.-O.	Belle matinée.
14 do ..	60 do	S.-O.	Grand vent.
15 do ..	55 do	N.-O.	Tempête de vent.
16 do ..	50 do	O.	Belle matinée.
17 do ..	44 do	O.	do
18 do ..	45 do	E.	Beau temps.
19 do ..	40 do	E.	Belle matinée froide.
20 do ..	50 do	S.-O.	Belle matinée.
21 do ..	52 do	N.-O.	Matinée sombre.
22 do ..	60 do	O.	Belle journée.
23 do ..	65 do	S.	Beau temps.
24 do ..	60 do	S.	Matinée sombre.
25 do ..	50 do	O.	Belle matinée.
26 do ..	38 do ...	E	Gelée la nuit dernière.
27 do ..	55 do	S.-O.	Pluie ; matinée sombre.
28 do ..	45 do	N.-E.	Belle matinée claire.
29 do ..	40 do	N.-O.	Beau et froid.
30 do ..	35 do	N.-O.	Belle matinée
31 do ..	35 do ...	S.	Gelée la nuit dernière.
1er nov...	40 do	O.	Belle matinée.
2 do ..	55 do	S.-O.	do
3 do ..	50 do	O.	Pluie la nuit dernière.
4 do ..	50 do	N.-O.	Belle matinée.
5 do ..	50 do	O.	Belle journée.
6 do ..	50 do	N.-O.	Belle matinée.
7 do ..	40 do	S.-E.	Gelée la nuit dernière.
8 do ..	40 do	O.	Belle matinée.
9 do ..	40 do ...	E.	do
10 do ..	30 do	E.	do
11 do ..	35 do ...	N.-O.	Matinée sombre.
12 do ..	40 do	O.	Journée délicieuse.
13 do ..	40 do ...	S.-O.	
14 do ..	40 do	O.	Matinée sombre.
15 do ..	40 do	N.-O.	Belle matinée.
16 do ..	30 do	N.-O.	
17 do ..	34 do ...	S.-O.	Belle matinée claire.
18 do ..	44 do ...	N.-O.	Pluie la nuit dernière.
19 do ..	34 do	N.-O.	Beau temps.
20 do ..	30 do ...	O.	Première neige la nuit dernière.
21 do ..	30 do ...	S.-O.	Belle matinée.
22 do ..	35 do	S.	Neige la nuit dernière.
23 do ..	40 do	O.	SS. "State of Alabama" quitte le port ce matin, dernier steamer parti pour la mer cette année.
24 do ..	34 do	O.	Belle matinée.
25 do ..	25 do	N.-O.	Steamer "Canada" part pour ses quartiers d'hiver.
26 do ..	18 do ...	N.-O.	Steamer "Quebec" do do
27 do ..	20 do	N.-E.	Matinée sombre.
28 do ..	40 do ..	S.	Belle matinée calme.
29 do ..	30 do ...	O.	Belle journée.
30 do ..	37 do	O.	Belle matinée.
1er déc...	35 do ...	O.	Neige ce matin.
2 do ..	14 do	O.	Belle matinée.
3 do ..	12 do	S.-E.	Neige toute la journée.
4 do ..	12 do	O.	Belle journée.
5 do ..	Zéro..	O.	Bons chemins d'hiver.
6 do ..	12 au-dessus....	O.	L'eau monte.
7 do ..	20 do	S.-O.	Neige.
8 do ..	20 do	S.-O.	
9 do ..	30 do	S.	
10 do ..	25 do	O	Belle journée.
11 do ..	4 au-dessous...	O.	do
12 do .	4 do ...	N.	Grand vent.

BULLETIN de la température de 1893—*Fin.*

Date.	Température.	Vent.	Observations.
13 décembre.	4 au-dessous...	N.-O.	
14 do ..	5 do ...	N.	Matinée froide.
15 do ..	16 au-dessus	E.	Eau au niveau des quais.
16 do ..	Zéro	O.	
17 do ..	2 au-dessous...	O.	Belle journée.
18 do ..	6 au-dessus....	O.	Belle journée froide.
19 do ..	10 do	O.	Tempête de neige la nuit dernière.
20 do .	4 do	O.	Belle matinée.
21 do ..	27 do ..	N.	do journée.
22 do ..	2 au-dessous....	O.	Confection du chemin de Longueuil.
23 do ..	17 au-dessus....	E.	Matinée sombre.
24 do ..	19 do	O.	Belle matinée.
25 do ..	25 do	O	Pluie et grêle toute la journée.
26 do ..	10 do ...	O.	Première traverse à Longueuil.
27 do ..	10 do	O.	Confection du chemin à Saint-Lambert.
28 do ..	27 do ...	E.	Chevaux traversent pour déposer des déchets.
29 do ..	33 do	E.	Traverse à Saint-Lambert.
30 do ..	25 do	O.	Belle journée.
31 do ..	24 do	O.	do

THOMAS HOWARD,
Maître de havre.

PORT DE MONTRÉAL.

ETAT COMPARATIF indiquant le nombre et le tonnage des navires de l'intérieur arrivés dans le port durant la dernière décade, ainsi que le plus grand nombre au port à un moment donné.

Années.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre le plus élevé au port à un moment donné.
1884	4,808	726,015	161—9 juillet.
1885	5,003	724,975	142—1er oct.
1886	5,521	809,819	178—25 août.
1887	5,367	791,452	189—31 mai.
1888	5,500	863,014	163—14 août.
1889	5,847	1,069,709	187—15 août.
1890	5,162	966,959	167—20 oct.
1891	5,268	1,119,484	151— 7 sept.
1892	5,200	1,049,600	159— 6 août.
1893	5,244	1,053,600	158—25 juill.

THOMAS HOWARD,
Maître de havre.

PORT DE MONTRÉAL.

NOMBRE et tonnage des navires de long cours consignés aux marchands ci-dessous mentionnés, pendant la saison de 1893.

Numéro	Nom.	A vapeur.	Tonnage.	A voiles.	Tonnage.	Total, navires.	Total du tonnage.
1	Kingman, Brown et Cie	203	208,770	3	3,920	206	212,690
2	H. et A. Allan	78	194,219	.....	....	78	194,219
3	R. Reford et Cie	79	157,173	....	....	79	157,173
4	D. Torrance et Cie	48	111,817	......	....	48	111,817
5	Munderloh et Cie	44	81,623	1	1,040	34	82,663
6	McLean, Kennedy et Cie	48	78,531	4	1,840	52	80,371
7	H. E. Murray	31	75,703	.....	....	31	75,703
8	Harling, Ronald et Cie	37	69,904	4	5,013	41	74,917
9	Carbray, Routh et Cie	54	63,106	1	1,369	55	64,475
10	H. Dobell et Cie	25	19,128	2	2,119	27	21,247
11	Cie Houillière Intercoloniale	24	21,240	.....	....	24	21,240
12	J. G. Sidey	10	13,407	....	....	10	13,407
13	J. G. Brock	30	9,325	9	752	39	10,077
14	Anderson McKenzie	2	2,341	6	2,694	8	5,035
15	A. Girard et Cie	3	4,572	......	....	3	4,572
16	Patrons	12	4,054	2	366	14	4,420
17	J. Hope et Cie	2	4,208	......	....	2	4,208
18	C. A. Boucher	......	....	33	2,759	33	2,759
19	T. S. Vipond et Cie	4	2,353	.....	....	4	2,353
20	Trois autres	3	7,184	2	1,247	5	8,431
	Total	737	1,128,658	67	23,119	804	1,151,777

THOMAS HOWARD,
Maître de havre.

PORT DE MONTRÉAL.

ETAT indiquant la nationalité et le tonnage des navires de long cours arrivés dans le port pendant la saison de 1893, et montés par 23,764 marins.

Nationalité.	Nombre de navires.	Tonnage.
Anglais	733	1,049,259
Allemands	30	65,863
Norvégiens	29	23,570
Espagnols	3	3,695
Italiens	1	3,470
Français	2	3,396
Hollandais	1	1,369
Américains	5	1,155
Total	804	1,151,777

THOMAS HOWARD,
Maître de havre.

Inspection des bateaux à vapeur.

PORT DE MONTRÉAL.

État comparatif indiquant la date de l'ouverture et de la clôture de la navigation, du premier arrivage de la mer et du dernier départ, pendant la dernière décade.

Années.	Ouverture de la navigation.	Clôture de la navigation.	Premier arrivage de la mer.	Dernier départ pour la mer.
1884	22 avril	18 décembre	2 mai	20 novembre.
1885	5 mai	7 do	8 do	20 do
1886	24 avril	4 do	30 avril	25 do
1887	1er mai	23 do	3 mai	28 do
1888	29 avril	14 do	4 do	22 do
1889	14 do	29 do	27 avril	23 do
1890	14 do	3 do	30 do	24 do
1891	17 do	17 do	27 do	21 do
1892	13 do	23 do	23 do	27 do
1893	24 do	4 do	3 mai	23 do

THOMAS HOWARD,
Maître de havre.

PORT DE MONTRÉAL.

État comparatif indiquant le nombre, le tonnage et la classification des navires de long cours arrivés dans le port venant des provinces maritimes, pendant la dernière décade.

Années.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Barques.	Tonnage.	Bricks.	Tonnage.	Brigantins.	Tonnage.	Goélettes.	Tonnage.	Nombre total des navires.	Tonnage total.
1884	161	124,377	....	....	8	5,031	....	......	1	456	40	3,825	210	133,689
1885	142	117,436	..	....	18	11,997	....	.....	10	2,307	47	4,814	217	133,554
1886	175	150,784	....	......	4	2,535	3	794	2	466	41	2,902	225	157,481
1887	224	194,028	2	2,389	11	8,676	1	313	2	342	36	3,139	276	208,882
1888	213	195,598	1	1,199	4	3,079	....	.....	3	701	35	3,375	256	203,952
1889	184	174,076	...	....	1	998	...	...	3	441	52	4,668	240	179,183
1890	252	235,722	....	....	....	......	..	....	1	170	42	3,714	295	329,606
1891	272	261,702	...	....	2	1,462	....	.....	2	520	29	3,067	305	266,751
1892	289	275,040	....	......	3	2,215	1	149	2	340	36	2,214	331	280,958
1893	333	324,188	....	....	...	....	1	169	....	.....	34	2,577	368	326,934

THOMAS HOWARD,
Maître de havre.

PORT DE MONTRÉAL.

État comparatif indiquant le nombre, le tonnage et la classification des navires de long cours arrivés dans le port durant la dernière décade, ainsi que la date du plus grand nombre au port à un moment donné.

Années.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Barques.	Tonnage.	Bricks.	Tonnage.	Brigantins.	Tonnage.	Goélettes.	Tonnage.	Nombre total des navires.	Tonnage total.	Nombre dans le port.	
1884..	444	585,397	2	2,218	83	49,047	3	1,036	13	2,996	81	8,679	626	649,374	44	13 août.
1885..	441	619,647	2	2,792	76	45,560	1	338	23	6,141	86	9,376	629	683,854	43	15 juill.
1886..	532	736,648	11	13,475	68	47,233	10	3,061	7	1,850	75	7,432	703	809,699	44	18 août.
1887..	600	807,491	7	8,648	68	43,275	4	1,118	7	2,031	82	8,194	767	807,773	37	21 juill.
1888..	532	742,276	7	9,634	32	20,208	..	....	10	2,631	74	7,714	655	782,473	36	27 juin.
1899..	522	763,783	8	11,923	49	33,982	4	1,239	11	2,356	101	9,882	695	823,165	39	14 août.
1890..	624	889,189	9	13,127	33	19,442	2	590	8	1,323	70	6,671	746	930,332	37	3 sept.
1891 .	631	903,043	11	16,113	15	11,054	1	149	9	2,127	58	6,171	725	938,657	46	19 août.
1892..	658	1,004,396	8	11,705	21	15,405	1	149	4	809	43	4,243	735	1,036,707	39	12 juill.
1893..	637	1,128,653	3	4,014	11	8,893	..	....	5	1,856	48	8,356	804	1,151,777	42	19 do

THOMAS HOWARD,
Maître de havre

ANNEXE N° 4.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE TORONTO POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

Le secrétaire de la commission du havre de Toronto en compte avec les commissaires de ce port pour 1893.

Dt. BILAN GÉNÉRAL. Av.

1893.		$ c.	1893.		$ c.
31 déc..	Propriété des quais...........	43,073 72	31 déc..	Profits et pertes.	31,475 24
31 do .	Elévateurs.....	10,250 00	31 do	Débentures (non échues)......	35,000 00
31 do .	Meubles de bureau..........	581 31	31 do	Medler et Arnot (compte en souffrance).......	275 00
31 do .	Dépôt spécial	10,000 00			
31 do .	Argent en caisse et en banque.	2,845 21			
		66,750 24			66,750 24

Apres avoir examiné les livres, comptes et pièces justificatives, et comparé le bilan ci-dessus avec les livres, nous certitions qu'ils sont exacts et qu'ils représentent le véritable état des affaires de la commission jusqu'au 31 décembre 1893.

COLIN W. POSTLETHWAITE,
Sous-maître de havre.

C. B. GRASSET,
W. A. HARRIS,
Auditeurs.

MORGAN BALDWIN,
Maître de havre.

ARTHUR B. LEE,
Président.

JAS. T. MATHEWS,
W. A. GEDDES,
GEORGE McMURRICH,
JOHN JOLLIFFE,
Commissaires.

Toronto, 8 janvier 1893.

Etat des recettes et des dépenses de la commission du havre de Toronto, pour l'année 1893.

1893.	Recettes.	$ c.	1893.	Dépenses.	$ c.
1er jan..	Argent en caisse et en banque	5,467 17	31 déc...	Réparations générales	2,373 21
31 déc..	Cie du ch. de fer Pac. Can....	5,000 00	31 do	Phares, bouées et balises.... .	255 95
31 do .	Municipalité de la ville, à c'te des Bouées de l'aqueduc ..	143 00	31 do	Frais	300 00
			31 do	Brise-lames	5,996 15
31 do .	Subvention de l'Etat.........	10,000 00	31 do	Impressions et papeterie	46 01
31 do .	Intérêt sur dépôt en banque...	167 79	31 do	Dépenses de bureau et loyers.	756 45
31 do .	Droits de port	8,478 32	31 do	Dragage	789 97
			31 do	Appointements......	2,665 75
			31 do	Intérêt sur débentures..	2,625 00
			31 do	Assurance contre l'incendie...	141 33
			31 do	Compte de l'avocat, frais jud..	350 00
			31 do	do de l'ingén.,rapp. spéc.	75 00
			31 do	Annonces pour adjudications.	36 25
			31 do	Dépôt spécial (pour rembourser les obligations échues)...	10,000 00
			31 do	Déposé en banque............	2,834 73
			31 do	En caisse	10 48
		29,256 28			29,256 28

Examiné et trouvé exact.

C. B. GRASETT,
W. R. HARRIS,
Auditeurs.

Toronto, 3 janvier 1894.

ETAT de compte détaillé.

1893.		$ cts.	$ cts.
	COMPTE D'AMEUBLEMENT.		
31 déc.	D'après le grand-livre, page 197		581 31
	COMPTE DE LA PROPRIÉTÉ.		
31 déc.	D'après le grand-livre, page 408		43,073 72
	COMPTE DE L'ÉLÉVATEUR.		
31 déc.	D'après le grand-livre, page 408		10,250 00
	COMPTE DE L'ASSURANCE.		
21 janvier	Primes sur les phares, etc	8 00	
15 sept.	Primes sur l'élévateur, etc	133 33	
			141 33
	COMPAGNIE DU CH. DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.		
31 déc.	Loyer de terrain pour élévateur, 12 mois	3,000 00	
31 do	Loyer de terrain riverain et quai, 12 mois	2,000 00	
			5,000 00
	DRAGAGE.		
26 mai	R. McDonald, à l'entreprise	729 50	
26 do	K Tully, honoraires d'ingénieur	36 47	
26 do	T. J. Freeman, commis contrôleur	24 00	
			789 97
	IMPRESSIONS ET PAPETERIE.		
31 janvier	Copp, Clark Co., enveloppes	5 50	
31 do	Arcade Printing Co., statistique annuelle	15 00	
16 février	Cie d'imprimerie du *Mail*, avis aux marins	5 25	
27 juillet	Copp, Clark Co., chèques	9 00	
31 déc.	Menus déboursés, port de lettres, etc	11 26	
			46 01
	FRAIS DE BUREAU.		
31 déc.	Loyer, 12 mois	650 00	
31 do	Loyer de 2 téléphones	90 00	
31 do	Menus frais, almanachs des adresses, taxes d'eau, etc	16 45	
			756 45
	RÉPARATIONS GÉNÉRALES.		
5 juin	Douglas Frères, doublage de l'élévateur	1,890 00	
5 juillet	W. Munro et Fils, charpenterie	70 21	
5 do	R. J. Hovenden, peinturage	300 00	
5 do	K. Tully, frais d'ingénieur	113 00	
			2,373 21
	COMPTE DU BRISE-LAMES.		
31 déc.	A compte de l'entreprise Armour	1,049 50	
31 do	do payé en cour	1,222 85	
31 do	do de l'entreprise Medler et Arnot	3,324 00	
17 février	Annonces d'adjudications	16 05	
31 déc.	K. Tully, frais d'ingénieur	263 75	
31 do	D. P. Ross, commis contrôleur	120 00	
			5,996 15

ETAT de compte détaillé—*Suite.*

		$ c.	$ c.
	PHARES, BOUÉES ET BALISES.		
5 mai....	F. Jackman, placer des bouées, à l'entreprise....	30 00	
5 do	Capt. Taylor, peinturage des bouées.....	13 13	
6 juin....	F. Jackman, enlever les obstacles dans le havre	4 00	
11 déc....	do mettre les bouées à l'abri, à l'entreprise	40 00	
23 do	do remorquer les bouées après une tempête............	62 00	
31 do	Compte de gaz pour l'année.	59 87	
31 do ...	Menus frais, enlever les bouées, placards, etc....................	7 85	
	R. Lewis et fils, nouvelle cloche d'alarme au quai de la Reine....	39 10	
		255 95	
	Proportion payée par l'ingénieur de la ville et l'aqueduc.........	143 00	
			112 95
	FRAIS DE GESTION.		
10 janv...	Honoraires des commissaires pour 1892.....	250 00	
10 do	Honoraires des auditeurs pour 1892......	50 00	
			300 00
	COMPTE DES OBLIGATIONS.		
31 déc.. .	35 obligations, non échues	35,000 00	
31 do	Intérêt pour 1½ année	2,625 00	
			37,625 00
	APPOINTEMENTS.		
31 déc....	M. Baldwin, maître de havre..	1,200 00	
31 do	C. W. Postlethwaite, sous-maître de havre.........	800 00	
31 do .. .	Capit. Taylor, sous-maître de havre et gardien de phares.........	600 00	
31 do ...	Aide-commis, G. F. Shaw	65 75	
			2,665 75

DT. PROFIT ET PERTES. AV.

1893.		$ c.	1893.		$ c.
31 déc..	Réparations générales...... ..	2,373 21	31 déc..	Solde d'après grand-livre, p. 433	59,382 20
	Frais	300 00		Droits de port................	8,478 32
	Phares, bouées et balises	112 95		Ch. de fer canad. du Pacifique	5,000 00
	Assurance contre l'incendie. ..	141 33		Solde au crédit du compte des brise-lames	3,728 85
	Impressions et papeterie.....	46 01		Intérêt sur dépôt en banque..	167 79
	Loyer de bureau et dépenses..	756 45			
	Dragage	789 97			
	Appointements....	2,665 75			
	Intérêt sur obligations......	2,625 00			
	Compte de l'avocat..........	350 00			
	Compte de l'ingénieur, rapport spécial	75 00			
	Annonces p. des soumissions.	36 25			
	Obligations (non échues).....	35,000 00			
	Ch. de fer can. du Pacifiq. (rab.)	10 00			
	Solde au crédit des profits et pertes.........................	31,475 24			
		76,757 16			76,757 16

Examiné et trouvé exact,

C. B. GRASETT,
W. R. HARRIS,
Auditeurs.

TORONTO, 3 janvier 1894.

ÉTAT COMPARATIF.

Articles arrivés par steamer et navires pendant les années 1892 et 1893.

Description des articles.	1892.	1893.	Description des articles.	1892.	1893.
Marchandise en général. ton'x	10,818½	12,000	Fruits ....sacs	2	50
Houille.................. "	161,559	126,285	Briques, communes........	1,103,000	482,000
Pierre de lac............toise	4,078½	3,454	Bois de service..pds m. de pl.	162,000	60,000
Pierre à construire......ton'x	1,015	....	Grain..................boiss.	66,970	101,870
Sable à fonderie......... "	197	60	Cochons....................	....	50
Fruits..................barils	3,763	3,826	Chevaux, bestiaux, etc	384	250
do ....boîtes	7,653	4,515	Glace..................tonnes	540	....
do ....paniers	105,134	187,026			

COLIN W. POSTLETHWAITE,
Sous-maître de havre.

TORONTO, 3 janvier 1894.

QUARANTE-TROISIÈME RAPPORT ANNUEL.

Aux commissaires du havre de Toronto :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'année 1893.

La baie a été débarrassée des glaces le 7 avril et en a été de nouveau couverte le 8 décembre, vingt-huit jours plus tôt que d'habitude. Les premières glaces, brisées par le vent, se sont reformées dans la nuit du 10 ; brisées de nouveau le 25, elles se sont définitivement établies dans la nuit du 30 décembre.

Le premier bateau chargé de fret qui fît son apparition fut le *Lilian*, arrivé le 4 avril. Son capitaine, Richard Smith, reçut le chapeau traditionnel. Le *Van Straubenzie* arriva d'Oswego, à vide, le 1er avril.

Le nombre des arrivages à ce port a été de 2,577.

	1892.	1893.	Augmentation.	Diminution.
Vapeurs chargés..............	1,289	1,340	51	
" lèges..............	2	10	8	
Propulseurs chargés...........	121	133	12	
" lèges..............	94	55	..	39
Goélettes chargées............	1,347	1,012	..	335
" lèges..............	63	27	..	36

Hivernent dans ce port 73 navires, dont 22 goélettes, 9 vapeurs, 4 propulseurs, 11 yachts à vapeur, 19 yachts à voiles et 8 remorqueurs—d'un tonnage collectif d'environ 11,267 tonneaux. Il y a aussi 4 dragueurs et 20 chalans.

Les recettes de toute provenance, y compris l'encaisse de l'année dernière, s'élèvent à $29,256.28. Les dépenses de toute nature se sont élevées à $16,408.07, laissant en caisse et sur dépôts $13,845.21.

La quantité de houille reçue cette année par navires a été de 126,285 tonnes, c'est-à-dire une diminution de 35,274 tonnes, causée principalement, je crois, par la cession de la compagnie de houille d'Ontario, une de nos plus importantes maisons d'importation de houille.

La quantité de houille apportée par chemins de fer, d'après les relevés de la douane, a été de 220,849½ tonnes de charbon bitumineux et 184,093 d'anthracite ; en tout, 404,942½ tonnes. Total des importations de houille, par chemins de fer et par navires, 531,227½ tonnes

L'ouvrage en palplanches recommandé par l'ingénieur a été installé à partir de la pointe sud-est du brise-lames jusqu'à l'extrémité nord de l'étroit banc de sable qui

part de l'île—Armour, de Hamilton, entrepreneur. Son entreprise était en retard, et lorsqu'elle fut à peu près finie, une violente tempête emporta la sonnette et les pieux dans le lac. Cet accident eut lieu dans la nuit du 20 avril, et il fallut tout recommencer ; il a pareillement nécessité un changement dans l'ouvrage. Le déplacement des pieux, en dérangeant le sable, avait bouleversé un chenal d'environ 80 pieds de longueur sur 11 de profondeur. Du dragage avait jadis été fait ici par le gouvernement fédéral. Il a fallu caler dans ce chenal un caisson de 90 x 12 x 13½ pieds ; le reste de l'ouvrage fut fait avec une double rangée de palplanches remplie de pierres. Medler et Arnot, de cette ville, furent les entrepreneurs, et ils ont exécuté leur contrat à la satisfaction de l'ingénieur.

Comme l'égout du crique Garrison, qui se décharge dans le port immédiatement à l'ouest du quai de la Reine, contribue activement à diminuer la profondeur de l'eau à l'entrée du havre, je crois qu'il serait bon .de prolonger le quai de quelques deux cents ou trois cents pieds à l'ouest, ce qui remédierait pour quelque temps à cet inconvénient. Ce prolongement obvierait aussi au danger que courent les bateaux de se heurter sur un haut-fond de pierre qui se trouve à l'ouest du chenal et sur lequel est placée une bouée noire pendant la navigation.

Dernièrement, les bateaux tirant plus de onze pieds d'eau avaient à découvrir les feux à l'est pour pouvoir entrer dans le port, et comme l'eau est très peu profonde à l'ouest de l'alignement, il faudra y faire un dragage considérable au printemps. Il s'est aussi formé un haut-fond récemment à l'est de l'entrée orientale du chenal, sur lequel deux ou trois bateaux ont touché cet automne. Il y avait là quatorze pieds d'eau lorsque le capitaine Taylor y a fait des sondages ce printemps.

Le 1er janvier l'eau était à un demi pouce au-dessous de zéro, et elle est tombée à 9 pouces au-dessous le 7 février. Elle commença alors à monter ; à 1 pouce au-dessous de zéro le 19 mars, elle continua de monter jusqu'à ce qu'elle atteignit son plus haut niveau, 27 pouces au-dessous de zéro, le 1er juin ; elle s'y maintint pendant tout le mois de juillet, puis commença à baisser ; elle était à zéro le 16 novembre, à 3½ au-dessous le 24, et termina l'année à 3½ au-dessus.

Plus haut niveau, 27 pouces au-dessus de zéro, 1er juin.

Plus bas niveau, 9 au-dessous de zéro, 7 février.

Moyenne pour l'année, 8⅝ pouces au-dessus de zéro.

Les feux furent allumés le soir du 5 avril, et discontinués le 12 décembre.

Le gouvernement fédéral a payé $10,000, solde de la somme promise aux commissaires pour la construction du brise-lames ; cette somme a été placée en dépôt spécial et forme un fonds d'amortissement pour faire face aux échéances de débentures.

Les bouées furent posées le 3 mai ; le 24 octobre, il a fallu remettre en place des bouées-barils qui avaient été emportées par un coup de vent. Toutes étaient enlevées le 4 décembre.

Le cornet de brume a fait trente-quatre jours de service cette année—treize jours de moins que l'année dernière : 2 jours en avril, 4 en mai, 10 en juin, 3 en juillet, aucun en août, 2 en septembre, 5 en octobre, 5 en novembre et 3 en décembre.

M. E. B. Temple, l'ingénieur qui dirige les travaux que le gouvernement fait exécuter à l'ouverture *(Gap)* fait rapport :—

" La jetée brise-lames qui raccorde l'île du Pêcheur avec la jetée est au chenal oriental est terminée, ainsi que 2,200 pieds linéaires de la jetée est. De plus, 900 pieds linéaires de coffrage ont été faits sur le côté ouest du chenal."

Je me plais à reconnaître le zèle et l'habileté avec lesquels mes adjoints, M. C. W. Postlethwaite et le capitaine Taylor, se sont acquittés de leur tâche.

Le tout respectueusement soumis.

MORGAN BALDWIN,
Maître de havre.

3 janvier 1894.

TRAVAUX DU HAVRE DE TORONTO.

TOTONTO, 2 janvier 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que la plus basse soumission présentée pour le dragage qu'il y avait à faire dans le port pendant l'année a été celle de MM. Manning et McDonald : elle comportait 12½c. par verge cube, et $6.50 par heure. Elle fut acceptée, et le dragage suivant a été exécuté :—

Chenal de l'ouest, 18 heures à $6.50, $117.00.

Cale de la rue Scott	700	verges cubes.
Cale de la rue George	1,200	" "
Cale d'Elias Rogers	2,450	" "
Ancien quai d'Elias Rogers	550	" "
Total	4,900	

L'eau a été basse l'année dernière.

Le surintendant général du chemin de fer canadien du Pacifique ayant demandé que diverses réparations fussent faites à l'élévateur de grain au quai de la Reine, afin de le rendre imperméable, j'ai, suivant vos instructions, fait l'examen nécessaire et recommandé que l'extérieur fût recouvert en feuille de tôle gaufrée. Des soumissions furent reçues pour cet ouvrage, et la plus basse fut celle de Douglas, Frères, Toronto. La couverture des murs et du toît fut terminée au mois de juin dernier. Les ouvrages en bois de l'élévateur et les clôtures qui l'entourent ayant besoin de peinture à l'épreuve du feu, des soumissions furent aussi reçues pour cet ouvrage, la plus basse étant celle de R. J. Hovenden, Toronto. Le peinturage fut fait en juillet, et l'élévateur est maintenant en bonne condition.

Le quai de la Reine, les phares, la maison du gardien et ses dépendances sont en bon état, et n'exigeront pas de dépenses d'ici à quelque temps.

Dans mon dernier rapport, je recommandais la construction d'une rangée de palplanches sur une longueur de 500 pieds dans la direction du sud à partir de l'extrémité est du brise-lames, afin de faciliter l'accumulation du sable au sud du brise-lames. Cette recommandation ayant été approuvée par le conseil, des plans et devis furent préparés et des soumissions reçues : celle de J. F. Armour, Hamilton, fut acceptée. Le contrat stipulait que l'ouvrage devait être terminé pour le 1er mai dernier ; mais, par suite de retards subis dans la réunion des matériaux nécessaires et d'avaries causées par de grosses tempêtes de printemps, il ne l'a été que le 30 juin. Peu de temps après, un grand coup de vent d'ouest emporta 90 pieds environ des palplanches, à l'endroit où le gouvernement avait en 1876 pratiqué un dragage dans la barre pour faire un chenal de 700 pieds de large et 18 pieds de profondeur sur le côté sud, quoique cette amélioration n'eût pas été recommandée par le capitaine Eads dans son rapport. Pour parer à l'accident, et afin de mettre l'ouvrage en état de résister désormais aux tempêtes, je recommandai de placer des caissons à l'ouverture et d'ajuster une nouvelle rangée de palplanches partiellement remplie de roches, 12 pieds à l'est de la première. Des soumissions furent reçues, après la publicité exigée, et celle de MM. Medler et Arnot, qui était la plus basse, fut acceptée. Commencés au mois d'août, les travaux étaient terminés en octobre, et, malgré de rudes coups de vents d'automne, etc., les palplanches sont en bonne condition.

Je demeure,
Votre obéissant serviteur,

KIVAS TULLY,
Ingénieur.

A M. A. B. LEE,
Président des commissaires du havre.

ANNEXE N° 5.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE BELLEVILLE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BELLEVILLE, 22 janvier 1894.

A l'honorable ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Les commissaires du havre de Belleville ont l'honneur de vous présenter un état des recettes et dépenses de leur commission pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

Les recettes provenant des droits de port ont été moindres que l'année dernière, pour les raisons que le maître de havre expose dans son rapport ci-inclus.

Pour expliquer la dépense inscrite sous le titre " Dragage," les commissaires doivent dire qu'elle a été occasionnée par le sautage de roches dans le lit de la rivière pour aider le travail accompli par le dragueur *Queen* dans l'approfondissement des chenaux.

Nous joignons au présent un rapport du surintendant, M. W. W. Lee, au sujet de cet ouvrage et d'autres travaux exécutés sous son contrôle.

Pour enlever, ainsi que le recommandait l'ingénieur en chef du ministère des travaux publics, l'obstruction connue sous le nom d'Ashery Point, qui se trouvait sur la rive ouest du fleuve, il fut suggéré que les autorités municipales devaient acheter la propriété et l'affermer aux commissaires, avec privilège d'en détacher ce qu'ils voudraient. C'est ce qui a été fait. La somme de $400 (prix de l'achat) a été payée à la municipalité, en considération de quoi cette dernière a affermé la propriété pour un espace de vingt et un ans, au prix de loyer nominal de $1 par année.

L'ouvrage opéré par le dragueur fédéral *Queen* dans le cours de la saison a été très satisfaisant, et nul doute qu'il tontribuera beaucoup à atténuer les effets des crues du printemps. Les commissaires expriment l'espoir que cet ouvrage, qui se fait sur les lignes recommandées par les ingénieurs officiels, sera continué l'année prochaine.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
GEO. WALLBRIDGE,
Président de la commission du havre de Belleville, Ont.

CANADA,
PROVINCE D'ONTARIO,
Comté de Hastings.
Savoir :

Dans l'affaire du rapport des commissaires du havre de Belleville pour l'année 1893.

Je, George Wallbridge, marchand de la ville de Belleville, dans le comté de Hastings, déclare solennellement :

1. Que je suis président de la commission du havre de Belleville.
2. Que ci-annexé est un état des recettes et dépenses de la commission du havre de Belleville pour l'année expirée le 31 décembre 1893.
3. Que cet état, tel qu'il est dressé, est exact et fidèle.
4. Que, au meilleur de ma connaissance et croyance, rien de ce qui doit y figurer n'en est omis sciemment, ou y est inexactement inséré.

Et je fais cette déclaration en conscience, la croyant vraie, et en vertu de " l'Acte concernant les serments extrajudiciaires."

Déclaré devant moi en la cité de Belleville, dans le comté de Hastings, ce 23e jour de janvier de l'année de Notre-Seigneur 1894.

GEO. WALLBRIDGE.

CURTIS BOGART,
Commissaire, etc., en H. C. J.

ETAT des recettes et dépenses des commissaires du havre de Belleville, Ont., pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

DT.

Recettes.	$ c.	$ c.
Droits de havre perçus durant l'année, d'après l'état du maître de havre	3,126 45	3,126 45
Solde en caisse au 1er janvier 1893		215 70
		3,342 15

AV.

Dépenses.		$ c.	$ c.
Jetées et bouées—Y compris la nouvelle jetée; enlèvement de jetées du chenal de la rivière et leur remise en place et aussi placement des bouées		294 03	
Estacades—Enlèvement, etc		100 00	
Couper la glace à l'embouchure de la rivière pour empêcher les inondations au printemps		536 93	
Dragage—Sautage de roche dans le lit de la rivière, par le dragage		828 54	
Améliorations du port—Affermage de la Pointe Ashery		400 00	
Appointements—			
Maître de port (12 mois)	$ 600 00		
Commis à la taille	78 50		
		678 50	
Dépenses de bureau—			
Loyer, $16 ; combustible, $4.55	$ 20 55		
Papeterie et frais de port	4 00		
Divers	8 00		
		32 55	
			2,870 55
Solde en caisse (à la banque)			471 60
			3,342 15

E. et O. E.

Ce qui précède est un état des recettes et dépenses mentionnées dans la déclaration de George Wallbridge faite devant moi le 23me jour de janvier 1894.

CURTIS BOGART,
Commissaire, etc.

BELLEVILLE, ONT., 1er janvier 1894.

M. GEORGE WALLBRIDGE,
Président du conseil des commissaires du havre,
Belleville, Ont.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur les opérations de l'année terminée le 31 décembre 1893.

Suivant les instructions que vous avez données au commencement du printemps, un chenal a été pratiqué dans la glace à l'embouchure de la rivière Moira, et cette opération a eu de bons résultats.

Sur la recommandation de M. Howden, du département des travaux publics, et sous sa direction, on a fait sauter la glace qui s'était prise en pain à l'embouchure, et il n'y a pas de doute que par cela on a prévenu des dommages sérieux aux propriétés voisines.

En examinant de près les travaux exécutés sur l'île du Moulin (achevés en 1892), on a constaté qu'il ne s'était produit aucun affouillement dans la levée et que l'enrochement n'avait pas été dérangé par l'action de la glace pendant l'hiver; tout l'ouvrage était en aussi parfaite condition que lors de son achèvement.

Le dragueur *Queen* a bien travaillé dans le chenal de la rivière, et pour faciliter le dragage, nous avons fait pétarder toute la roche avant de faire fonctionner le dragueur. Déjà nous constatons que la nouvelle tranchée a donné de bons résultats, car elle a fait que de grandes quantités de frazil ont pu se détacher et partir, ce qui a mis les propriétés voisines à l'abri de l'inondation.

Nous recommandons spécialement que le chenal de la rivière soit terminé l'année prochaine, et aussi (afin de tirer parti de la matière draguée) que la levée ouest soit finie et que les vieux quais et les obstructions soient enlevés.

Suivant vos instructions, une nouvelle largeur de 20 pieds a été détachée de la Pointe Ashery; cela devra être d'un grand avantage pour le printemps prochain, la glace pourra sortir plus facilement de la rivière.

Comme nous le prévoyions (voir rapport de 1892), les caissons établis sur le côté est de la rivière ont bien protégé les propriétés; celles-ci n'ont aucunement souffert, bien que la débâcle des glaces, au printemps de 1893, ait été extrêmement rude.

Le tout respectueusement soumis.

Votre obéissant serviteur,
W. W. LEE,
Surintendant.

CANADA,
PROVINCE D'ONTARIO,
Comté de Hastings,
Savoir :

A propos du rapport du maître de havre de la cité de Belleville pour l'année expirée le 31 décembre 1893.

Je, Daniel Collins, maître de havre, de la cité de Belleville, dans le comté de Hastings, déclare solennellement :—

1. Que je suis maître de havre dans la ville de Belleville.
2. Que mon rapport ci-annexé contient un état fidèle, exact et complet des recettes du havre de la cité de Belleville pendant l'année expirée le 31 décembre 1892.
3. Que ce rapport est à tous autres égards fidèle et exact au meilleur de ma connaissance et croyance.

Et je fais cette déclaration solennelle en conscience, la croyant vraie, et en vertu de l' "Acte concernant les serments extrajudiciaires."

Déclaré devant moi en la cité de Belleville, dans le comté de Hastings, le 23e jour de janvier de l'année de Notre-Seigneur 1894.

CURTIS BOGART,
Commissaire, etc., en H.C.J.

D. COLLINS,
Maître de havre.

A l'honorable ministre
de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—Le soussigné, maître de havre de la cité de Belleville, a l'honneur de soumettre le rapport suivant pour l'année 1893.

La navigation, dans le port de Belleville, s'est ouverte le 18 avril et terminée le 2 décembre.

Les droits perçus ont été comme suit :—

Droits d'importation sur 14,763 tonnes de houille, moins remises sur 93¼ tonnes transbordées	$1,471 63
Droits d'importation sur 1,900 tonnes de marchandises	190 00
Divers	8 69
Droits d'exportation sur 145,178 boisseaux de grain	131 53
Droits d'exportation sur billots, bois de service, etc	1,232 55
Droits d'exportation sur 920½ tonnes de marchandises	92 05
	$3,126 45
Somme provenant des importations	$1,670 32
Somme provenant des exportations	1,456 13
	$3,126 45

La somme de droits perçus cette année a été un peu moindre que l'année dernière ; le déficit s'est produit principalement dans la houille dont il n'a été importé que 14,673 tonnes, contre 17,353 l'année dernière.

Ceci s'explique par le fait que la quantité importée l'année précédente n'avait pas été toute consommée, et que la quantité de billots descendus dans la rivière Moira a été moindre que l'année dernière.

Les cultivateurs, trouvant qu'il était plus profitable de donner leur grain commun aux vaches et aux cochons que de le vendre, ont diminué d'autant les recettes provenant de cette source.

Le dragueur a rendu service en approfondissant le chenal et en enlevant quelques-uns des obstacles qui se trouvaient à l'entrée du havre ; mais il reste encore beaucoup à faire pour rendre le port entièrement libre d'obstructions.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
D. COLLINS,
Maître de havre.

Ce qui précède est le rapport de Daniel Collins mentionné dans la déclaration faite par le dit Daniel Collins devant moi ce 23 janvier 1894.

Curtis Bogart,
Commissaire, etc., en H.C.J.

ANNEXE N° 6.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

QUÉBEC, 25 janvier 1894.

A M. WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le rapport des commissaires, en double, avec ses annexes pour 1893, préparé conformément aux dispositions de l'acte 38 Victoria, chap. 55, art. 14, ainsi qu'un état complet des comptes des commissaires pour l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JAS. WOODS,
Secretaire-trésorier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE 1893.

(En vertu de 38 Vic., ch. 55, art. 14.)

QUÉBEC, 2 janvier 1894.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux exigences de l'article 14 de l'acte 38 Victoria, chapitre 55, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur les opérations des commissaires du havre de Québec en 1893.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

Le rapport ci-joint (marqué " A 1 ") de l'ingénieur en chef, M. St. George Boswell, contient tous les renseignements relatifs aux travaux du havre exécutés l'année dernière sous sa direction, aux réparations qui leur ont été faites, ainsi qu'aux autres propriétés des commissaires.

RAPPORT DU GARDIEN DE QUAIS.

Le rapport ci-joint (marqué " A 2 ") du gardien de quais, M. Jas. F. Golden, donne les renseignements ordinaires sur le nombre des vaisseaux qui ont utilisé le bassin Louise, et sur le commerce qui s'est fait dans cette partie des propriétés des commissaires durant l'année 1893.

RECETTES ET DÉPENSES.

Les recettes des commissaires en 1893 ont été de $67,899.09, et les frais d'exploitation de $31,131.25, laissant un surplus de $36,767.84 sur les opérations de l'année. Dans ce surplus est comprise la somme de $13,845.48 pour loyer du terrain occupé par la bâtisse des immigrants.

COMPTE DU CAPITAL.

Les sommes suivantes ont été payées à compte du capital :—

Outils et matériaux	$ 158 13
Levée "Cale"	4,945 65
Amélioration du havre	4,610 06
Reconstruction du quai de la Pointe-à-Carcy	3,836 62
Reconstruction du quai brise-lames	1,431 29
Quai de la Pointe-à-Carcy, approfondissement de la façade intérieure	31,403 63
	$ 46,385 38

Soit une dépense totale de $46,385.38.

AFFERMAGE.

Le seul changement survenu dans les propriétés affermées par les commissaires, c'est que les quais Atkinson et des Indes Orientales, que feu M. John Baile avait occupés pendant plusieurs années, ont été, après sa mort et la liquidation de ses affaires, affermés à MM. G. M. Webster et Cie, marchands de houille, à un loyer un peu plus élevé.

LEST.

Dix mille trois cent quatre-vingt-quinze tonnes de lest apportées par 29 voiliers ont été déchargées dans le quai de la pointe à Carcy et utilisées dans la reconstruction de cette propriété.

Ce lest, dont une grande partie se composait de bonne pierre, a coûté aux commissaires $955, ou 9c. par tonne en moyenne ; il leur serait revenu à 40c. au moins la tonne s'ils avaient eu à l'acheter des bateliers ou autres.

Il reste encore à remplir une grande étendue de la façade du quai de la Pointe-à-Carcy, et comme deux navires seulement peuvent mouiller ensemble au quai pour opérer leur déchargement, on croit qu'il faudra encore deux autres saisons pour compléter le remplage ; mais une fois ce remplage fini, le quai sera pour la première fois une construction solide, et nous nous débarrasserons ainsi de la dépense annuelle qu'il fallait faire pour le réparer sans cesse.

En sus de ce qui précède, six navires ont déchargé 1,770 tonnes de lest dans la propriété de la compagnie d'entrepôt et du quai Louise, et huit autres navires en ont mis 2,039 tonnes dans le quai nouvellement construit de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario ; dans ces deux cas, les frais de remorquage et de pilotage ont été payés par les propriétaires.

Les commissaires désirent, autant que la chose est possible, empêcher le déchargement de cette matière dans le fleuve et l'utiliser dans le remplage de leurs propriétés, sans élever le prix du déchargement pour les navires.

RÉPARATIONS AUX PROPRIÉTÉS.

Une attention spéciale a été donnée cette année aux propriétés des commissaires afin de les mettre et maintenir dans une condition parfaite. A ce propos il convient de noter que des travaux supplémentaires considérables ont été exécutés aux magasins de la Pointe-à-Carcy et au quai de Marmette (faisant partie du quai d'Atkinson). La façade du quai de la Pointe-à-Carcy est encore en voie de reconstruction, et comme le principal ouvrage à faire est celui du remplage, il ne pourra probablement pas être terminé avant un an ou deux, si l'on n'y met que le lest fourni par les navires. On trouvera dans le rapport de l'ingénieur en chef des détails sur cette propriété et sur d'autres.

QUAI DE LA POINTE-À-CARCY, APPROFONDISSEMENT DE LA FAÇADE INTÉRIEURE.

Cet ouvrage, dont l'honorable ministre des travaux publics avait autorisé l'exécution, fut commencé au mois de juillet dernier, et il a considérablement progressé depuis. A la fin de l'année, $31,403.63 étaient déboursés pour la construction de caissons qui

sont assez avancés pour nous permettre de dire que quatre blocs seront mis en place le printemps prochain.

Lorsqu'il sera complété, cet ouvrage ne fera pas seulement disparaître le haut-fond qui est aujourd'hui une source de danger pour tous les navires entrant dans les docks, mais il donnera un mouillage de 600 pieds de long aux navires tirant 30 pieds d'eau et ajoutera considérablement à la valeur du quai de la Pointe-à-Carcy.

ÉLÉVATEUR À GRAIN ET HANGAR À FARINE.

Sur le terrain que les commissaires ont concédé à la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, sur la levée, la compagnie a construit un élévateur d'une capacité de 250,000 boisseaux ; son équipement est au complet, et dès l'ouverture de la navigation il sera en état de fonctionner. Un essai très satisfaisant en a été fait, le 1er décembre dernier, en présence des commissaires et de plusieurs de nos principaux hommes d'affaires.

Les commissaires ont acheté de MM. N. K. et M. Connolly la maison en brique située directement en face de l'élévateur à grain, et ils l'ont vendue à la compagnie du Pacifique qui l'a complètement remodelée et convertie en un excellent hangar à farine. La compagnie a l'intention d'y mettre en sacs ou en barils la farine destinée à l'exportation.

PONT DE GLACE AU CAP ROUGE.

De bonne heure la glace du Cap Rouge menaçant de retarder sérieusement l'ouverture de la navigation, il fut décidé d'employer des matières explosibles pour l'affaiblir ou la faire partir, et, à la demande des commissaires, le lieutenant-colonel Montizambert, commandant, R.S.A., fit dans ce but une tentative qui resta sans succès.

Le 1er mai, une flotte considérable de navires de mer, en destination de Montréal, étant arrivée dans le port et se trouvant forcée de prendre refuge dans les docks Louise à cause de ce pont de glace, le lieutenant-colonel Montizambert fut de nouveau prié de faire une autre tentative si la glace n'était pas partie avec la marée du lendemain matin. La glace partit en effet avec la marée, et l'opération ne fut pas nécessaire.

RÈGLEMENT.

Un règlement passé par les commissaires le 16 mai 1892 et qui leur confère, par l'intermédiaire de leur maître de havre, un contrôle plus complet sur le mouillage et le placement des navires dans les docks Louise et autres propriétés de la commission, reçut la sanction de Son Excellence le gouverneur général le 28 février 1893, et depuis il a été mis avec succès en vigueur.

COUPE DE GLACE.

Permission fut donnée à MM. Boswell, Frères, et Proteau et Carignan, brasseurs, de couper de la glace dans le bassin intérieur, docks Louise, aux mêmes conditions que celles mentionnées dans le rapport de 1892, c'est-à-dire que la glace ainsi coupée ne fût employée qu'aux fins de refroidissement.

Trente-neuf mille quatre cent cinquante-six (39,456) blocs de glace, destinés à la consommation locale, furent coupés pendant l'hiver de 1892-93—augmentation de huit cent treize (813) blocs sur la récolte de l'année précédente.

Au présent rapport sont annexés les relevés ordinaires contenant les renseignements fournis chaque année à votre ministère au sujet du port, ainsi qu'un état des comptes de la commission pour l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

JAS. WOODS,

Secrétaire-trésorier.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR DU HAVRE,
QUÉBEC, 3 janvier 1894.

M. JAMES WOOD,
Secrétaire-trésorier, commission du havre.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les différents travaux exécutés durant la saison de 1893 :—

LEVÉE "PRINCESSE LOUISE."

Les travaux destinés à protéger la partie défectueuse du mur de quai du bassin à flot connu sous le nom de "Cale" et situé à son extrémité occidentale ont été commencés pendant l'hiver de 1892-93, et heureusement terminés pour l'ouverture de la navigation au printemps. Les réparations ont consisté principalement dans l'ancrage de la partie défectueuse de la maçonnerie du quai au moyen de 37 tringles d'acier de 2 pouces à une palée étayée par un mur en galets placé sur la surface primitive du terrain, à une distance de 80 pieds en arrière de la façade du mur.

ÉLÉVATEUR À GRAIN ET DÉPÔT DE FARINE.

Aux termes d'une convention conclue avec les commissaires, la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a commencé, dans le cours de l'hiver dernier, la construction d'un élévateur à grain de la capacité de 250,000 boisseaux, ainsi que d'un grand dépôt à farine, sur la levée. Pour faciliter le service des wagons de grain destiné à cet élévateur sans nuire au trafic ordinaire de la levée, il devint nécessaire d'établir une voie de chemin de fer indépendante. Il a donc été posé, sur le côté nord du chemin à voiture, une nouvelle voie pour l'usage spécial des wagons à grain.

La partie de la levée que le gouvernement fédéral utilise pour le service de l'immigration a été clôturée par le ministère des travaux publics, ce qui l'isole du reste de la levée.

Une maison à deux étages, mesurant 80 x 38 pieds et qui devra servir d'atelier de charpentier, forge et magasin, a été construite sur la levée, vis-à-vis la pesée et sur le côté nord du chemin des voitures.

BORDAGE DU QUAI DE LEST.

Le bordage de ce quai en planches d'épinette rouge de 3 pouces, sur les façades de l'est et du sud, et le renouvellement des tirants dans la même section, ont été terminés au cours de la dernière saison.

FAÇADE EN EAU PROFONDE DU QUAI DE LA POINTE-À-CARCY.

La construction des caissons de fondation devant servir à cet ouvrage a été commencée de bonne heure au mois d'août dernier; depuis, 4 blocs, mesurant chacun 150 pieds de long sur 40 pieds de large et 25 pieds de haut, ont été complétés et sont en hivernement dans le bassin à flot.

QUAI DE LA POINTE-À-CARCY.

Les façades est et sud de ce quai ont été bordées en madriers d'épinette rouge de 3 pouces; une grande partie de l'intérieur du quai a été remplie jusqu'au niveau de couronnement avec du lest de navires, et une nouvelle voie de garage a été placée le long de la façade de l'entrepôt n° 1 des commissaires.

Le bordage en tôle du Canada des deux entrepôts nos 1 et 2, situés sur ce quai, a été réparé et refait, et les bâtisses ont été peinturées.

Le bordage de la moitié du toit du magasin n° 2 a été refait aussi. Diverses petites réparations ont été faites aux différentes bâtisses appartenant aux commissaires, et le bordage trouvé défectueux dans les magasins nos 4, 7, 8 et 11 a été renouvelé.

Le quai de Marmette, occupé par A. R. Pruneau et Cie, comme quai à houille, a été recouvert en madriers de pin de 4 pouces.

Le pont-levis du mur transversal a été mis en fonction pour la première fois cette année le 18 avril, et pour la dernière fois le 4 décembre. L'eau a été retenue dans le bassin à flot pour la première fois le 29 mai, et pour la dernière le 4 novembre.

Les 17 et 18 octobre, les portes d'entrée du bassin à flot n'ont pas été ouvertes pour la marée du jour : l'eau n'ayant monté, le 17, qu'à 9 pieds 3 pouces au-dessus du niveau de l'eau basse, et le 18 qu'à 9 pieds 7 pouces au-dessus du même point.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

St. GEORGE BOSWELL,
Ingénieur en chef.

Bureau des commissaires du havre,
Québec, 23 janvier 1894.

M. James Wood,
Secrétaire-trésorier, commission du havre,
Québec.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur le trafic des docks Louise et des quais.

Dans le cours de la dernière saison, 69 transatlantiques de la poste, représentant un tonnage de 170,229 tonneaux de registre, se sont servis des docks pour débarquer le bagage des immigrants, et 5,246 tonneaux de fret pour Québec et l'ouest.

Vingt-trois steamers y ont aussi déchargé 606 tonneaux de fret pour Québec et débarqué leurs immigrants.

Dix-sept steamers de mer, représentant 26,686 tonneaux de registre, y ont débarqué 4,000 tonneaux de fret pour Québec.

Onze steamers de 11,081 tonneaux de registre ont utilisé les docks et y ont déchargé leurs pleines cargaisons de 21,847 tonnes de houille.

Douze voiliers de 11,826 tonneaux de registre ont débarqué 14,098 tonnes de houille ; sept barges représentant 650 tonneaux de registre ont aussi débarqué 1,585 tonnes de houille ; et sept goélettes de 767 tonneaux de registre, 1,002 tonnes de houille.

Vingt-six voiliers de 28,439 tonneaux de registre y ont pris des chargements complets de bois de service et de madriers ; six steamers de mer, de 7,800 tonneaux de registre, y ont aussi pris des chargements de même nature, et le trafic de surface a nécessité l'emploi de 3,550 wagons de chemins de fer.

IMMIGRATION.

Dans le cours de la dernière saison les différents steamers de la poste ont débarqué aux docks Louise 26,000 passagers d'entrepont au dépôt—12,000 de plus que l'année dernière ; ces immigrants ont été transportés à leur destination par le chemin de fer canadien du Pacifique.

Il n'a pas été tenu compte des passagers de première et de seconde.

Les steamers à hélice *Blue Star* et *Lycia*, chargés de madriers, se sont abordés dans le port au large de la ville. Le premier, n'ayant subi que de légères avaries, fut mis en cale sèche à flot et réparé, et reprit la mer. Les inspecteurs ayant constaté que le *Blue Star* était considérablement avarié, jugèrent nécessaire de le mettre dans le bassin à flot où il débarqua une grande partie de son chargement sur le dock avant d'être radoubé ; les réparations faites, il reprit son chargement et gagna la mer.

Le steamer à hélice *Alcides*, avarié, s'étant échoué en venant avec un chargement général à la hauteur de la pointe Est, Anticosti, fut, après avoir été renfloué, remorqué dans le bassin Louise où il opéra son déchargement avant d'entrer dans le bassin de radoub.

Le steamer à hélice *Oxen Holme* ayant, en descendant, abordé la barque *Columbus* qui fut coulée à la hauteur du Cap Madeleine, fut remorqué dans les docks Louise, après avoir auparavant débarqué son chargement de bêtes à cornes. Après s'y être fait radouber et avoir rembarqué son chargement, il prit la mer.

Le fleuve se trouvant fermé par la glace de Cap Rouge, les navires de mer suivants se réfugièrent dans les docks Louise où ils restèrent depuis le moment de leur arrivée jusqu'au 3 mai, jour où le chenal fut libre :—

Arrivages.

20 avril—ss. *Charrington.*
27 do ss. *Lake Huron.*
27 do ss. *Fremona.*
30 do ss. *Euskaro.*
30 do ss. *Texas.*
1er mai—ss. *Sardinian.*
1er do ss. *City of Lincoln.*

Les hangars à fret sur le mur transversal sont employés, pendant l'hiver, à l'emmagasinage de la farine et du sel que leurs propriétaires sont obligés d'enlever avant l'ouverture de la navigation.

A partir du 20 novembre, les docks servent de quartiers d'hiver à un grand nombre de navires de mer et d'autres bâtiments de tonnage divers qui s'y trouvent à l'abri jusqu'à l'ouverture de la navigation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

JAS. F. GOLDEN,
Gardien de quais.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
QUÉBEC, 31 décembre 1893.

RELEVÉ indiquant le mouvement du cabotage du port pendant la saison de navigation de 1893 (dressé sur les rapports faits à ce bureau).

Chargements par	goélettes	869
do	bateaux	488
do	barges	89
do	bateaux à vapeur	251
Tonnage		334,278
Equipages, hommes		15,364
Passagers		59,758

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

Relevé indiquant le prix des travaux du havre jusqu'au 31 décembre 1893.

Nature des travaux.	Dépense totale, y compris l'intérêt, etc.	Réduction effectuée sous l'autorité de 51 Vic., ch. 6, représentant l'intérêt et le fonds d'amortissement payés à même le capital.	Somme du fonds d'amortissem. des commissaires du havre et accumulations qui, en vertu de 51 Vict., ch. 6, sont devenues partie du rev. cons. du Canada.	Réduction nette.	Prix net des travaux à date.	Somme totale reçue du gouvernement fédéral.	Somme totale votée.	Statuts autorisant la dépense.	Somme disponible.	Observations.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.		$ c.	
Améliorations du havre...........	3,290,974 25	Int. 378,670 05 F.A. 17,329 95 396,000 00	223,929 23	Int. 154,740 82 S.F. 17,329 95 172,070 77	3,136,233 43	2,889,802 42	3,252,000 00	36 Vic., c. 62 43 do 17 45 do 47 47 do 9 49 do 19 50-51 do 41	362,197 58	La dette de la commission s'élevant à $723,000, rachetée en vertu de 26 Vic., ch. 62, n'est pas incluse dans ce relevé.

Certifié, JAMES WOODS,
Secrétaire-trésorier.

Bureau des commissaires du havre,
Québec, 2 janvier 1894.

REGISTRE de la marée d'après le marégraphe du bassin de radoub de Lévis, dont le zéro est de niveau avec le busc du bassin, ou à 7 pieds plus bas que l'eau basse des grandes marées.

Janvier—Marée la plus haute, 25′ 10″ le 31, 6.15 p.m.
do la plus basse, 5′ 0″ le 30, 5.10 p.m.
Vent d'ouest durant 24 jours.
do d'est durant 7 jours.
Température la plus basse, 14° le 12.
do la plus élevée, 34° le 2.

Février—Marée la plus haute, 27′ 4″ le 19, 9.00 a.m.
do la plus basse, 4′ 6″ le 17, 7.10 a.m.
Vent d'ouest durant 22 jours.
do d'est durant 6 jours.
Température la plus basse, 10° le 8.
do la plus élevée, 30°

Mars—Marée la plus haute, 27′ 3″ le 21, 8.25 a.m.
do la plus basse, 5′ 0″ le 17, 7.15 a.m.
Vent d'ouest durant 17 jours.
do d'est durant 12 jours.
do nord durant 2 jours.
Température la plus basse, 0° le 19.
do la plus élevée, 41° le 13.

Avril—Marée la plus haute, 28′ 6″ le 18, 7.00 a.m.
do la plus basse, 6′ 0″ le 2, 7.15 a.m.
Vent d'ouest durant 19 jours.
do d'est durant 11 jours.
Température la plus basse, 8° le 6.
do la plus élevée, 56° le 17.

Mai—Marée la plus haute, 30′ 0″ le 17, 6.40 a.m.
do la plus basse, 7′ 3″ le 1er, 6.30 a.m.
Vent d'ouest durant 17 jours.
do d'est durant 14 jours.
Température la plus basse, 35° le 2.
do la plus élevée, 77° le 11.

Juin—Marée la plus haute, 28′ 6″ le 15, 6.30 a.m.
do la plus basse, 9′ 0″
Vent d'ouest pendant 16 jours.
do d'est pendant 14 jours.
Température la plus basse, 56° le 3.
do la plus élevée, 88° le 30.

Juillet—Marée la plus haute, 27′ 0″ le 15, 7.30 a.m.
do la plus basse, 8′ 6″
Vent d'ouest durant 28 jours.
do d'est durant 3 jours.
Température la plus basse, 62° le 7.
do la plus élevée, 93° le 2.

Août—Marée la plus haute, 26′ 9″ le 12, 6.35 a.m.
do la plus basse, 7′ 9″ le 10, 4.45 a.m.
Vent d'ouest durant 17 jours,
do d'est durant 14 jours.
Température la plus basse, 55° le 31.
do la plus élevée, 94° le 11.

Sept.—Marée la plus haute, 26′ 8″ le 28, 8.20 p.m.
do la plus basse, 8′ 0″ le 9, 5.30 a.m.
Vent d'ouest durant 23 jours.
do d'est durant 7 jours.
Température la plus basse, 40° le 30.
do la plus élevée, 75° le 14.

Octotre—Marée la plus haute, 27′ 0″ le 26, 7.00 p.m.
do la plus basse, 8′ 6″ le 8, 5.35 a.m.
Vent d'ouest durant 20 jours.
do d'est durant 11 jours.
Température la plus basse, 30° le 30.
do la plus élevée, 67° le 13.

Nov.—Marée la plus haute, 26′ 8″ le 22, 5.15 p.m.
do la plus basse, 7′ 7″ le 25, 7.35 p.m.
Vent d'ouest durant 23 jours.
do d'est durant 7 jours.
Température la plus basse, 12° le 26.
do la plus élevée, 52° le 4.

Déc.—Marée la plus élevée, 27′ 6″ le 25, 8.08 p.m.
do la plus basse, 6′ 8″ le 21, 4.38 a.m.
Vent d'ouest durant 20 jours.
do d'est durant 11 jours.
Température la plus basse, 16° le 14.
do la plus élevée, 36° le 10.

Les observations pour la température sont prises à 7 heures du matin et à 3 heures de l'après-midi, à l'ombre.

U. VALIQUET,
Surintendant du bassin de radoub.

4 janvier 1894.

Inspection des bateaux à vapeur.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

NOTE concernant l'ouverture et la clôture de la navigation, ainsi que la formation de la glace dans le port de Québec en 1893.

La goélette *Anna McGee*, venant des Sept-Iles avec passagers, est arrivée dans le port le 1er avril.

La débâcle des glaces s'est opérée dans le bassin à marée et le bassin à flot, le 18 avril.

Sur la rivière Saint-Charles et à l'île d'Orléans, le 30 avril.

Le bateau à vapeur *Québec*, de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, est arrivé dans le port le 6 mai.

Le premier steamer de mer, le *Charrington*, arriva le 20 avril, et le second, le *Lake Huron*, le 26 avril.

Le premier trois-mâts *H. B. McCann*, le 5 mai.

Le dernier steamer de la poste, le *Brazilian*, quitta le port le 20 novembre.

Le dernier steamer de fret, le *Thames*, le 24 novembre.

Le dernier voilier, le *King's County*, le 22 novembre.

Le 4 décembre, la rivière Saint-Charles et les deux bassins étaient couverts de glace.

Le pont de glace s'est formé à l'île d'Orléans le 14 décembre.

JAS. WOODS,
Secrétaire-trésorier.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
QUÉBEC, 2 janvier 1894.

QUÉBEC,

Dt. ETAT de l'actif et du passif d'après le bilan jusqu'à date. Av.

1893.	ACTIF.	$ c.	$ c.
31 déc.	Biens-fonds—		
	Quai du brise-lames	225,470 83	
	do de la Pointe-à-Carcy	285,902 97	
	do des Indes orientales	48,552 99	
	do du Grand-Tronc	15,740 32	
	do Wellington	86,541 85	
	do d'Atkinson	51,003 20	
	do de Reynar	9,918 29	
			723,230 45
	Améliorations du havre		3,136,233 43
	Somme en caisse	838 01	
	do en dépôt	20,931 46	
			21,769 47
	In re Lots de grève et en eau profonde—		
	Capital dû par les propriétaires	34,756 84	
	Arrérages d'intérêt à cette date	6,617 16	
			41,374 00
	Loyers, quaiage et emmagasinage—		
	Dû sur capital à cette date d'après le bilan, y comp. réclam. non réglées cont. le gouv		129,171 21
	Pointe-à-Carcy, approfondissement		31,403 63
	Vérins en réserve		394 87
	Ancres do		245 50
	Outils do		1,904 41
	Matériel do		124 63
	Mobilier de bureau		3,572 57
	Effets en portefeuille		1,142 80
			4,090,566 97

1893.	PASSIF.	$ c.	$ c.
31 déc.	Débentures du port de Québec	3,612,802 42	
	Receveur général	43,380 00	
			3,656,182 42
	Surplus, composé comme suit—		
	Lots de grève et en eau profonde	54,223 53	
	Profits et pertes	380,161 02	
			434,384 55
			4,090,566 97

JAS. WOODS,
Secrétaire-trésorier.

Nous certifions par les présentes que nous avons examiné l'état de l'actif et du passif de la commission du havre de Québec, le 31 décembre 1893, et que nous l'avons trouvé exact.

A. GABOURY, } *Auditeurs.*
A. AHERN,

Dt. | Bilan, 31 décembre 1893. | Av.

Dt.		$ c.	Av.	$ c.
Meubles de bureau		3,572 57	Lots de grève et en eau profonde	54,223 53
Somme au débit des concessionnaires			Receveur général	43,380 00
Lots de grève et en eau profonde		40,397 48	Débentures du havre de Québec	3,612,802 42
Au débit de diverses personnes pour loyers, quaiage, y compris les réclamations non réglées contre le gouvernement		127,394 65	Profits et pertes	380,161 02
Quai du brise-lames		225,470 83		
do de la Pointe-à-Carcy		285,902 97		
do des Indes orientales		48,552 99		
do du Grand-Tronc		15,740 32		
do Wellington		86,541 85		
do d'Atkinson		51,103 20		
do de Reynar		9,918 29		
Améliorations du havre		3,136,233 43		
Pointe-à-Carcy, creusage		31,403 63		
En caisse	$ 838 01			
En dépôt	20,931 46			
		21,769 47		
Compte de vérins		394 87		
do d'outils		1,904 41		
do d'ancres		245 50		
Effets en portefeuille		1,142 80		
Compte du matériel		124 63		
Compte indéterminé—				
Loyers, quaiage et emmagasinage	$ 1,776 56			
Arrérages, lots de grève et en eau profonde	976 52			
		2,753 08		
		4,090,566 97		4,090,566 97

JAS. WOODS,
Secrétaire-trésorier.

Nous certifions par les présentes que nous avons examiné les livres et pièces justificatives de la commission du havre de Québec pour l'année terminée le 31 décembre 1893, et que ce qui précède est une copie correcte du bilan.

A. GABOURY, } *Auditeurs.*
A. AHERN, }

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

ÉTAT COMPARATIF des recettes de la commission pour les années 1892 et 1893.

—	1892.	1893.	Différence en 1893.
	$ c.	$ c.	$ c.
Droits de tonnage	14,922 71	12,768 18	*2,154 53
do d'importation	2,451 71	2,736 17	‡284 46
do d'exportation	4,965 45	3,608 19	*1,357 26
do de havre	2,412 49	2,377 08	*35 41
Recettes des propriétés	44,662 26	43,080 87	*1,581 39
Intérêt	1,397 64	1,353 56	*44 08
Lots de grève et en eau profonde	1,977 37	1,953 04	*24 33
Divers	8 90	22 00	‡13 10
	72,798 53	67,899 09	*4,899 44

*Diminution. ‡Augmentation.

DR. — RECETTES et dépenses. — AV.

1893.		$ c.	1893.		$ c.
31 déc....	Droits de tonnage	12,768 18	31 déc....	Appointements des employés	8,388 66
	do d'importation	2,736 17		do sténographes	562 00
	do d'exportation	3,608 19		Frais judiciaires	864 02
	do de havre	2,377 08		Auditeurs pour 1892	200 00
	Recettes provenant des propriétés	43,080 87		Dépenses sur les propriétés	16,161 71
	Lots de grève et en eau profonde	1,953 04		Services des commissaires	2,310 00
	Intérêt	1,353 56		Rapport et annexes	636 75
	Divers	22 00		Services du maître de havre	276 35
				Compte de gaz, 12 mois	97 74
				Enlèvement de la neige	75 00
				Papeterie	189 32
				Ferronnerie	141 25
				Tapis	74 24
				Divers	1,154 21
				Surplus sur les frais d'exploitation	36,767 84
		67,899 09			67,899 09

NOTE.—Compris dans ce surplus de $36,767.84 se trouve le compte annuel non réglé de $13,845.48 contre le ministère de l'intérieur pour loyer du terrain occupé par le dépôt des immigrants.

JAS. WOODS,
Secrétaire-trésorier.

QUÉBEC, 18 janvier 1894.

Au président et aux commissaires,
Commission du havre de Québec.

MESSIEURS,—Nous avons l'honneur de faire rapport que nous avons examiné les livres et les pièces justificatives de la commission pour l'année 1893, et nous sommes heureux de déclarer que nous avons tout trouvé en bon état.

Nous devons remercier le secrétaire de nous avoir donné toutes les facilités possibles.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs,
Vos obéissants serviteurs,

A. GABOURY,
A. AHERN.
} *Auditeurs.*

ANNEXE N° 7.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DES TROIS-RIVIÈRES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
TROIS-RIVIÈRES, 6 février 1894.

MONSIEUR,—Par ordre de la commission du havre des Trois-Rivières, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'instruction de l'honorable ministre de la marine, l'état des recettes et des dépenses de cette commission pour l'année expirée le 31 décembre 1893. Un relevé comparatif du commerce et de la navigation de ce port pendant la même année suivra dans quelques jours.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEORGE BALCER,
Secrétaire-trésorier.

M. WM. SMITH,
Sous-ministre de la marine.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1893.

RECETTES.

Du percepteur des douanes—		
Droits de havre sur marchandises à l'entrée	$ 672 80	
do do à la sortie	2,714 04	
Droits de tonnage sur navires	1,392 84	
Droits d'amarrage	285 92	
		$ 5,065 60
Commerce local—		
Droits de havre sur marchandises à l'entrée	$ 192 67	
do do à la sortie	107 48	
Droits de tonnage sur navires	349 34	
Commutation	937 85	
Loyer de quais et amarrage	241 65	
		1,828 99
Recettes totales		$ 6,894 59

DÉPENSES.

Appointements des employés et commission du percepteur	$ 1,641 99	
Loyer, combustible, dépenses et fournitures de bureau	583 78	
Perceptions remboursées	35 15	
		$ 2,260 92
Comptes de la construction et des propriétés—		
Quai de Dean	$ 6,159 63	
Bureau de l'ingénieur et réparations	267 07	
		6,426 70
Compte de l'intérêt —		
Quai de Dean	$ 1,612 33	
Débentures	183 95	
		1,796 28
Dépenses totales		$ 10,483 90

DR. BILAN. AV.

1893.	ACTIF.	$ c.	$ c.	1893.	PASSIF.	$ c.	$ c.
31 janv...	Dépôt en banque	614 21		Au 31 déc.	Frais d'administration	2,225 77	
	Argent en caisse	16 22			Perceptions remboursées	35 15	
			630 43				2,260 92
1er jan. au	Droits de havre perçus		8,894 59	Au 31 "	Construction	6,159 63	
31 déc.	Billets escomptés		5,786 70		Bureau de l'ingénieur et réparations	267 07	
							6,426 70
				Au 31 "	Intérêt et débentures		1,796 28
					Dépôt en banque	2,822 97	
				31 déc....	Argent en caisse	4 85	
							2,827 82
			13,311 72				13,311 72

Inspection des bateaux à vapeur.

COMMISSAIRES DU HAVRE DES TROIS-RIVIÈRES.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
TROIS-RIVIÈRES, 19 février 1894.

M. W. SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui, comme je vous l'annonçais dans ma lettre du 6, le reste de mon rapport qui contient un relevé comparatif du commerce et de la navigation du port et du district des Trois-Rivières pendant l'année 1893.

RELEVÉ du nombre et du tonnage des voiliers et vapeurs ayant fait leur déclaration d'entrée et de sortie au bureau de douane des Trois-Rivières durant l'année 1893.

Relevé des navires entrés au port.			Relevé des navires sortis du port.		
	No.	Tonnage.		No.	Tonnage.
Total des arrivages	37	40,184	Total des navires partis	37	40,184
Vapeurs	27	30,916	Anglais	31	31,616
Voiliers	10	9,268	Norvégiens	9	8,568
Partant de			Allant à des		
Ports de l'intérieur	22	26,108	Ports de la Grande-Bretagne	29	32,408
do des provinces maritimes	6	5,508	do des provinces maritimes	6	5,508
do norvégiens	9	8,568	do terreneuviens	2	2,268
PORT DES TROIS-RIVIÈRES.					
Vapeurs arrivés	20	22,760	Vapeurs partis	20	20,760
PORTS EXTÉRIEURS—BATISCAN.					
Vapeurs arrivés	3	3,529	Vapeurs partis	3	3,529
Voiliers do	7	5,998	Voiliers do	7	5,998
LAC SAINT-PIERRE—PIERREVILLE, LOUISEVILLE.					
Vapeurs arrivés	4	4,627	Vapeurs partis	4	4,627
Voiliers do	3	3,270	Voiliers do	3	3,270

TRAFIC LOCAL.

	Nombre.	Tonnage.
Bateaux, non enregistrés	148	....
Goélettes	14	855
Barges	28	3,136
Vapeurs et remorqueurs	203	19,472
	393	23,463
Barges américaines	378	36,905

(Non compris les bateaux de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, ni les vapeurs locaux.)

RÉCAPITULATION.

Navires de long cours.	Navires.	Tonnage.
Port des Trois-Rivières	20	22,760
Ports extérieurs—Batiscan	10	9,527
" Lac Saint-Pierre	7	7,897
	37	40,184
Barges américaines	378	36,905
Caboteurs	398	23,463
Total	1,083	100,552

En 1893, le volume total de notre commerce, d'après les rapports de la douane et des consuls, pour le port et les ports extérieurs des Trois-Rivières, s'est chiffré par $989,691.	$	$
Divisé comme suit :—		
Exportations		818,693
Importations		170,998
Contre un total de $934,808 en 1892, et $931,001 en 1891.		
Les exportations sont divisées comme suit :—		
Aux Etats-Unis—		
20,275,000 pieds de bois de service	217,294	
5,439,000 bardeaux	11,462	
Traverses de chemin de fer et poteaux de télégraphe	6,648	
Bois carré	2,760	
Autre bois	1,868	
30,763 cordes de bois à pulpe	120,632	
14,925,000 liv. de pulpe de bois	97,231	
Ecorce de pruche	225	
3,490 tonnes de foin	27,585	
6,397 moutons	18,246	
11 chevaux	1,190	
Produits de la ferme	2,706	
Fourrures	562	
Mobilier	20,033	
Divers	990	
		558,933
A la Grande-Bretagne—		
28,800,000 pieds de bois de service	225,435	
943½ tonnes de pulpe manufacturée	13,500	
1,130½ tonnes de foin	11,300	
		250,235
A Terreneuve—		
100,000 briques	3,500	
Bois de service	4,240	
		7,740
A l'Allemagne—		
Fourrures		1,785
Total		818,693
Les importations sont :		
Des Etats-Unis—		
Farine et provisions	4,724	
Houille	10,274	
Quincaillerie et machines	2,148	
Cuir et articles en cuir	7,890	
Peaux et fourrures	2,154	
Jonc, rotin et millet à balais	2,475	
Tabac	659	
Drogues et produits chimiques	559	
Articles en soie, laine et coton	2,420	
Articles manufacturés	1,287	
Garnitures de gant	1,500	
Cuivre et cuivre ouvré	679	
Electro-plaqués, or et argent, etc	1,644	
Articles de fantaisie, etc	1,221	
Paquets, divers	1,851	
Livres et imprimés	617	
Effets de colons	49,065	
Divers	862	
		92,029

Importations—*Suite.*	$	$
Des provinces maritimes—		
10,358 tonnes de houille	....	35,000
De la Grande-Bretagne—		
Lainages et cotonnades	19,332	
Soie, dentelles, etc	2,647	
Bonneterie	609	
Chapeaux	945	
Cuir	3,680	
Divers	693	
		27,906
De France—		
Pierres à meules, ouvrées	1,596	
Cloches et ornements d'église	1,555	
Chapelets, etc	404	
Livres	1,516	
Fourrurees	626	
Ganterie	719	
Bronze et électro-plaqué	133	
Nouveautés	217	
Eau-de-vie	915	
Vin	29	
		7,710
D'Allemagne—		
Cuir	3,597	
Vin	135	
		3,732
De Hollande—		
Genièvre	....	2,658
D'Autriche—		
Cuir	732	
Fourrrures	566	
		1,298
De Belgique—		
Verre	....	362
D'Espagne—		
Vin	....	241
D'Italie—		
Garniture de chapelets	....	62
Total	....	170,998

En résumant les chiffres, le volume total du commerce direct de 1893 dépasse légèrement la moyenne des quelques années dernières. Le trafic en général est resté le même.

Mais si nous entrons dans les détails, nous remarquons un changement sensible dans la direction de quelques-unes de nos exportations.

BOIS DE CONSTRUCTION.

Ainsi, par exemple, le bois de construction, notre principal produit, quoique conservant son importance d'autrefois, a beaucoup varié. L'espoir que l'on avait au commencement de l'année d'en développer le commerce avec les Etats-Unis, ne s'est pas réalisé ; la crise commerciale qui s'est produite l'été dernier a réduit exactement de moitié—c'est-à-dire 20 millions de pieds contre plus de 40 millions en 1892—l'exportation du bois de sciage chez nos voisins.

D'un autre côté, les exportations en Grande-Bretagne accusent une augmentation considérable—quant à la quantité, car pour ce qui est de la valeur, les prix ont subi une baisse notable. Nos 11½ millions de pieds de madriers de pin et d'épinette avaient rapporté $125,000 en 1892, soit une moyenne de $10 ; tandis que les 28½ millions de 1893 n'ont atteint que $225,000, ou une moyenne d'à peu près $8. Mais la proportion du pin à l'épinette avait été plus forte en 1892 que l'année dernière.

Il n'a pas été fait d'autre exportation à l'étranger en 1893, quoiqu'une proportion raisonnable de bois de sciage provenant de nos scieries des Trois-Rivières et des environs ait été expédiée à Montréal et Québec pour transbordement aux marchés étrangers. Cependant, la masse de la production de l'année dernière reste dans la plupart de nos cours à bois.

BOIS DE PULPE.

En dépit de la stagnation générale du commerce qui existe aux Etats-Unis, l'exportation du bois de pulpe a augmenté de 50 ponr 100, de 20,200 cordes en 1892 à 30,700 cordes en 1893.

PULPE.

De même l'exportation de la pulpe a augmenté de 20 pour 100—près de 15 millions de livres contre 11 millions en 1892.

Pour la première fois depuis nombre d'années, plusieurs milliers de tonnes de pulpe ont été exportées en Grande-Bretagne. Un chargement a été expédié des Trois-Rivières, et plusieurs autres *via* Montréal. Il est question, pour l'année prochaine, d'envois plus considérables aux marchés anglais et français.

FOIN.

L'exportation directe du foin aux Etats-Unis diminue toujours d'une façon lamentable : seulement 3,490 tonnes en 1893 et 3,378 en 1892, contre 30,000 tonnes autrefois. Mais les exportations par voie de Montréal, pour les marchés américains et européens, ont atteint plus de 20,000 tonnes, auxquelles il faut joindre les deux cargaisons expédiées directement de notre port en Grande-Bretagne.

Une proportion raisonnable de notre foin continue à fournir les différents marchés canadiens ; mais le gros de notre production est maintenant consommé sur place, attendu que nos cultivateuts gardent à présent un plus grand nombre d'animaux pour l'industrie laitière.

FROMAGES.

Des fromageries sont maintenant établies dans presque chaque paroisse du pays, au nord et au sud des Trois-Rivières, et produisent chaque année une énorme quantité d'un article réellement supérieur. Mais il ne s'en fait pas encore d'exportations directes de notre port, et des milliers de livres sont journellement expédiées pendant l'été à Montréal pour être exportées de là aux marchés européens ; la progression augmente toujours. La question a été dernièrement débattue entre la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, les commissaires du havre et la chambre de commerce, et des mesures ont été arrêtées pour faire des améliorations et établir des facilités de transport qui concentreront dans notre port la plus grande partie des millions de livres de ce produit de la laiterie.

Avec notre bois de construction, notre pulpe et notre foin, il sera alors beaucoup plus aisé et assurément bien moins dispendieux de les expédier directement d'ici au marché anglais ou à tout autre marché.

INDUSTRIES LOCALES.

Nos industries locales, pour la consommation domestique ainsi que pour l'exportation, ont continué, à quelques exceptions près, à être assez prospères pendant l'année 1893.

En fait de bois, la production du Saint-Maurice seule s'est élevée à 700,000 billots, et le produit de nos scieries des Trois-Rivières et des alentours à quelques 120 millions de pieds.

La compagnie de pulpe des Laurentides a produit près de 50,000 tonnes de pulpe.

Les forges Radnor ont fait et reçu quelques 19,000 tonnes de minerai, produit près de 700,000 boisseaux de charbon de bois, et fabriqué quelques 7,500 tonnes de fonte au charbon de bois, en outre plusieurs millions de briques, y compris quelques 100,000 de briques comprimées d'une qualité et d'un fini supérieurs.

Notre fabrique de gants a continué de fournir le marché interprovincial d'un article très apprécié. On peut en dire autant de notre usine de mattes et les autres usines ont, en somme, accusé de bons résultats.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BALCER,
Secrétaire, commission du havre des Trois-Rivières.

ANNEXE Nº 8.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE SYDNEY-NORD POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

SYDNEY-NORD, 24 janvier 1894.

A l'honorable sir C. H. TUPPER, M.P.,
Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des commissaires du havre pour 1893, ainsi que la statistique dressée par le maître de havre. Espérant que vous les trouverez en ordre,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
GEO. H. DOBSON,
Secrétaire.

A l'honorable sir C. H. TUPPER, M.P.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—En conformité des dispositions de l'article 4 de l'acte 42 Vict., chap. 30, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport pour l'année 1893.

Rien d'important ne s'est produit à propos du havre depuis notre dernier rapport. Le quai construit l'année dernière sur la barre nord a résisté aux grands coups de vent de l'automne, et les commissaires se proposent de remplir avec de la pierre l'intérieur des caissons dans le cours de l'hiver.

Les commissaires ont décidé, il y a un an, d'employer un homme à ramasser tout le lest de pierre qu'il pourrait obtenir pour en faire un remplage à partir du quai extérieur jusqu'au haut-fond sur la barre nord ; comme résultat, quelques 2,763 tonnes de roche y ont été déposées durant la dernière saison, et cet ouvrage a coûté $92.39. On espère qu'avec du ballast de roche pendant une autre saison ou deux, l'ouvrage désiré sera accompli, car le prolongement de la barre nord sera solide et permanent.

A même le solde en caisse, les commissaires payent $600 à M. Lithgow, à compte de l'hypothèque que ce monsieur possède sur les ouvrages du havre.

Le rapport ci-joint du maître de havre contient les particularités qui sont d'ordinaire fournies au ministère sur les arrivées des navires, l'exportation de la houille, etc.

Ces relevés accusent un résultat très satisfaisant, les exportations de houille ayant augmenté de 138,608 tonnes en 1879 à 657,000 en 1893—un surplus de 500 pour 100.

Et l'augmentation des navires a été comme suit : 1,153 navires d'un tonnage collectif de 245,220 tonneaux en 1879 à 1,629 navires d'un tonnage de 524,200 en 1893—augmentation de plus de 100 pour 100.

A la page suivante se trouve un état des recettes et déboursés.

Dans les recettes provenant des navires il y a eu, pour l'année, une augmentation de $242.66. Des 524,200 tonneaux de navires arrivés, 201,171 seulement ont acquitté les droits.

Le rapport et les déboursés pour l'année ont été comme suit :—

1893.	Dt.	$ c.	1893.	Av.	$ c.
14 janv.	Solde en caisse	1,012 52	Jan. 14.	A. C. Bertram	10 00
31 déc.	Recettes provenant de l'embarquement des matelots, par le percepteur des douanes	2,011 71		G. B. Moffat, maître de havre....	400 00
				G. B. Moffat, service de chaloupe	50 00
				V. Brown, droits perçus........	25 00
				M. J. Phoran, président........	150 00
				Chas. Cann, procurant 2,763 tonnes de lest..............	92 39
				G. H. Dobson, secrétaire.	250 00
				Partridge Frères...............	1 00
				J. R. Lithgow	210 50
				Frais de port............	0 20
				W. H. Moore, trésorier, 5 pour 100 sur $2,011.74......... ...	100 55
				Solde en caisse................	1,734 58
		3,024 23			3,024 23
31 déc.	Solde reporté	$1,734 58			

Nous demeurons vos obéissants serviteurs,

M. J. PHORAN,
W. H. MOORE,
GEO. W. DOHM.

RAPPORT DU MAITRE DE HAVRE POUR 1893.

MESSIEURS,—Je vous transmets un relevé comparatif des navires arrivés et de leur tonnage, des exportations de houille depuis 1878, de l'ouverture et de la clôture de la navigation.

Classe.	1886.		1887.		1888.		1889.		1890.		1891.		1892.		1893.	
	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Ton'x.
Steamers transatlantiq.	289	241,849	292	280,945	335	259,493	423	373,903	391	339,164	386	352,649	310	247,245	543	370,892
Cabotiers	77	160,044	82	19,810	160	26,191	86	19,480	90	21,774	82	163,165	56	12,768	49	11,153
Navires	5	7,151	6	77,528	66	8,238	55	6,364	10	16,578	6	7,906	11	14,300	7	10,276
Barques	150	73,219	110	49,056	78	32,010	81	36,921	126	69,407	67	47,101	70	42,544	74	42,868
Brigantins	86	19,368	102	18,323	109	18,301	100	18,240	80	17,250	81	17,090	38	8,180	553	11,040
Goélettes	861	62,988	672	52,868	591	51,272	749	56,895	1118	76,457	899	73,334	779	71,510	903	76,972
Total	1468	420,691	1264	428,528	1279	395,505	1444	510,803	1815	540,630	1534	515,215	1267	394,627	1629	524,201
Nombre de matelots	14,803		113,313		115,776		18,846		17,557		16,000		13,389		13,765	

EXPORTATIONS DE HOUILLE.

Tableau comparatif de l'importation de houille du port de Sydney-Nord, comprenant toutes les mines dans le port.

Années.	Sydney.	Victoria.	Inter-nationale.	Bridgeport.	Gardiner.	Réserve.	Total.
	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.
1878	106,366	10,547	14,348	....	....	77,347	138,608
1879	108,259	....	21,523	....	....	17,269	147,051
1880	115,317	....	38,897	....	....	13,614	167,828
1881	133,135	....	76,285	....	....	68,884	278,204
1882	133,622	....	102,927	....	....	74,432	310,981
1883	131,673	1,521	96,997	....	....	104,777	334,968
1884	131,339	10,408	80,798	3,045	....	86,550	312,140
1885	103,917	39,926	87,485	12,583	....	72,547	316,458
1886	119,949	46,744	106,149	12,519	....	83,402	368,823
1887	145,210	55,651	102,485	18,014	....	76,205	397,565
1888	126,896	72,503	99,544	22,327	....	100,063	430,333
1889	123,902	91,120	118,086	24,222	....	110,225	467,555
1890	150,468	77,367	133,076	....	....	139,777	500,688
1891	146,645	96,479	124,677	32,547	17,105	154,656	572,109
1892	164,078	108,332	105,479	31,328	39,485	135,836	584,538
1893	200,000	100,000	....	185,000	....	172,000	657,000

PORT DE SYDNEY-NORD.

État comparatif donnant les dates de la clôture et de l'ouverture de la navigation, ainsi que celle du premier arrivage de la mer et du dernier départ, pour les treize dernières années.

Années.	Clôture de la navigation.	Ouverture de la navigation.	Dernier départ.	Premier arrivage.
1881	22 janvier	25 février	19 janvier	1er avril.
1882	27 do	2 mai	24 do	2 mai.
1883	19 do	28 mars	17 do	1er avril.
1884	16 do	22 avril	16 do	27 do
1885	22 do	24 do	15 février	25 do
1886	28 février	4 do	15 do	15 do
1887	21 do	2 do	27 janvier	28 do
1888	19 janvier	25 mars	16 do	7 do
1889	23 février	6 do	27 do	30 mars.
1890	23 do	6 do	27 do	30 do
1891	27 janvier	14 do	17 do	15 do
*1892	....	....	....	....
1893	16 février	19 mars	16 février	19 mars.

* Ouvert tout l'hiver ; navires arrivés chaque mois.

Respectueusement soumis,

GEO. B. MOFFAT,
Maître de havre.

ANNEXE N° 9.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE PICTOU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

PICTOU, 15 janvier 1894.

MONSIEUS,—Je vous transmets les comptes de recettes et dépenses des commissaires du havre, port de Pictou, pendant l'année terminée le 31 déecembre 1893.

Bien à vous,

D. SUTHERLAND.

RAPPORT des commissaires du havre, port de Pictou, Nouvelle-Écosse.

1893.	DT.	$ c.	1892.	AV.	$ c.
11 fév.	Intérêt sur billets	12 00	31 déc.	Solde	20 70
7 mars.	J. Hill, buissonner la rivière E.	6 00			
24 avril.	M. McReon do	1 75	1893.		
2 mai.	J. McRae, buissonner la rivière M.	8 00			
....	R. McGilvray, peinturer les bouées	4 50	30 déc.	Somme reçue pour droits de havre en 1893	473 67
9 mai.	John Dunbar	4 00			
3 juin.	John Hill, buissonner la rivière E.	15 00	....	Solde dû au secrétaire	132 03
14 do	Intérêt sur billets	12 00			
26 do	Vapeur *Daisy*	22 50			
29 juill.	R. McKay, buissonner la rivière W.	8 00			
......	B. Flynn	2 00			
17 oct.	Intérêt sur billets	12 00			
23 déc.	James McDonald	4 00			
26 do	Vapeur *Daisy*, lever les bouées	32 00			
......	Harry Schultz	1 20			
30 déc.	Compte de D. Sutherland	481 45			
		626 40			626 40

D. SUTHERLAND,
Secrétaire, commissaires du havre.

ALLAN A. FERGUSON,
Président.

Déclaré par devant moi le 8 janvier 1894.
WILLIAM ROSS, *J. P.*

NOTE des recettes et dépenses des droits de havre au port de Pictou, N.-E., pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

1893.	Recettes.	$ c.	1893.	Déboursés.	$ c.
1er janv.	Solde en caisse de 1892	124 40	26 sept.	Cie d'impressions de la Nouvelle-Ecosse, cahiers de blancs de reçus	7 50
31 déc.	Droits de havre perçus pendant 1893	889 17		Frais de messageries	0 40
			31 déc.	Traitement du maître de havre pour 1893	400 00
			31 do	Traitements aux commissaires du havre pendant 1893	473 67
			31 do	Somme en caisse dans la banque de la N.-E., réservée pour payer le traitement du maître de havre pendant l'hiver de 1894	132 00
		1,013 57			1,013 57
			31 do	Solde en caisse	132 00

D. McDONALD,
Percepteur.

PICTOU, 31 décembre 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que les navires suivants sont entrés dans le havre de Pictou pendant l'année, jusqu'à date :—

	Anglais.		
201	Steamers à aubes		135,285
139	do à hélices		41,335
7	Trois-mâts—barques		6,271
2	Barques		980
1	Brigantin		286
1,172	Goélettes		54,396
1,522			238,553
30	Voiliers étrangers	6,738	
17	Steamers do	14,943	
			21,681
1,552			260,234

A M. DANIEL SUTHERLAND,
Secrétaire du bureau des commissaires du havre,
Port de Pictou.

JOHN GUNN,
Maître de havre.

ANNEXE Nº 10.

Tableau donnant les noms des ports proclamés en vertu d'actes fédéraux dont les dispositions se trouvent au chap. 86, Statuts revisés du Canada, pour la nomination de maîtres de ports ; les dates de la proclamation ; les noms des maîtres de port nommés ; les dates de la nomination des maîtres de port ; le montant que les appointements de chacun d'eux ne doivent pas excéder, et le total des droits perçus par chacun d'eux pendant l'année expirée le 31 décembre 1893, avec l'excédant, s'il y en a, porté au crédit du receveur général.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination-	Montant des honoraires de bureau que les appointem. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
				$ c.	$ c.	$ c.
Collingwood	3 mars '77	Andrew Lockerbie	3 mars '77	200 00	79 00	.....
Fort-William	7 juill. '91	D. F. Macdonell	3 mars '93	400 00	420 00	20 00
Rivière-au-Français	20 juin '93	E. Brown, jeune	20 juin '93	200 00	70 00	.....
Goderich	28 avril '76	Thomas N. Dancey	22 avril 76	300 00	83 00	..
Midland	22 juill. '82	E. Polkinghorn	22 juill. '82	200 00	....	.....
Parry-Sound	24 mars '83	John Galna	19 mars '83	200 00	155 00	.....
Penetanguishene	2 fév. '77	Francis Dunsome	3 juin '81	200 00	19 50	.....
Port-Arthur	12 mai '84	D. F. Macdonell	3 mars '93	200 00	202 50	2 50
Rondeau	4 mai '78	W. R. Fellowes	17 déc. '88	100 00	38 50	.....
Southampton	23 sept. '75	W. H. Johnston	— oct. '82	100 00	29 50	.....
Sarnia	25 juill. '85	Robert McAdam	3 mai '86	300 00	....	.....

PROVINCE DE QUÉBEC.

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination-	Montant des honoraires de bureau que les appointem. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
Amherst	14 sept. '78	John Cassidy	2 sept. '78	200 00	12 00	...
Bersimis	31 juill. '91	Earl D. Chase	31 juill. '91	200 00	....	....
Carleton	8 déc. '81	Joseph Cauchon	28 nov. '92	200 00	....	.....
Chicoutimi	17 juin '85	Ainsworth Sturton	8 juin '86	200 00	107 50	....
Grande-Entrée	— fév. '92	Colin Wallace	19 fév. '92	200 00	....	.....
Gaspé	25 sept. '74	Francis J. Eden	3 avril '89	500 00	....	.....
Havre-aux-Maisons	9 août '87	Peter Bourque	9 août '87	200 00	15 00	.....
Lachine	19 avril '80	Vacant	....	....	....	.....
Matane	19 oct. '77	G. C. Pelletier	11 août '88	200 00	....	.....
Métis	7 fév. '78	P. F. Leggatt	7 fév. '78	200 00	65 00	.....
New-Carlisle	25 fév. '89	Digby Smollett	25 fév. '89	200 00	6 00	....
New-Richmond	15 avril '82	Henry Leblanc	3 avril '82	200 00	17 00	.....
Baie-du-Chêne	27 mars '80	Jas. D. Sowerby	22 mars '80	200 00	....	.....
Paspébiac	12 mai '77	Hugh Christie	22 mai '77	150 00	30 50	...
Port-Daniel	25 mars '89	J. Enright	11 sept. '90	200 00	3 50	.....
Rimouski	5 mars '77	Jos. St. Laurent	30 mai '78	200 00	9 50	....
Rivière Ouelle	22 juill. '82	Vacant	....	100 00	....	.....
Saint-Thomas	2 janv. '86	Eug. Hammond	21 déc. '85	200 00	131 50	....
Saint-Jean	Dans le havre de Montréal.	Alfred Pinsonneault	8 mars '88	500 00	547 00	47 00
Sorel	Dans le havre de Montréal.	Pierre Bellefeuille	20 avril '75	300 00	290 00	.....

TABLEAU donnant les noms des ports proclamés en vertu d'actes fédéraux, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appointem. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
				$ c.	$ c.	$ c.
Bathurst	30 mai '73	James Andrew	23 mars '81	200 00	78 00	......
Havre de Black et havre au Castor	22 sept. '83	E. W. Cross	17 sept. '83	100 00	18 00	......
Bouctouche	30 mai '73	Melem Chase	30 juillet '90	100 00	6 00	......
Campbellton	30 mai '73	A. J. Venner	12 avril '93	200 00	38 00	......
Campobello	30 mai '73	W. E. Sulis	16 déc. '92	100 00	6 50	......
Caraquette	30 mai '73	Louis Poirier	17 avril '83	150 00	11 00	....
Chatham	30 mai '73	Wm. Johnston	25 juin '79	300 00	314 00	14 00
Cocagne	30 mai '73	John Brooks	7 juillet '73	100 00	....	......
Dalhousie	30 mai '73	Wm. Smith	19 mars '88	200 00	102 00	.....
Dorchester	30 mai '73	F. C. Palmer	15 avril '93	200 00	26 50	.....
Frédéricton	30 mai '73	Vacant	....	....	....	....
Grand-Manan, Nord	18 sept. '76	James A. Pettis	21 mai '88	100 00	....	....
Grand-Manan, Sud	22 août '89	Abel Wilcox	22 août '89	100 00	5 50	......
Grand-Shemogue	17 mai '75	Fred. Chapman	21 mai '88	100 00	....	.....
Harvey	30 mai '73	H. E. Graves	8 juillet '84	100 00	45 00	......
Hillsborough	30 mai '73	W. H. Carlisle	20 mai '90	150 00	96 00	......
Cap-Hopewell	25 août '91	Josiah Christopher	25 août '91	200 00	30 50	......
Récif de St-Stephens	30 mai '73	Charles Young	22 avril '76	100 00	....	.....
La Tête, etc	22 sept. '83	Jos. Chambers	17 sept. '83	100 00	5 50	......
Petit Shippegan et le Goulet Miscou	1er mai '86	Donald Harper	19 avril '86	100 00	....	.....
Petit-Shemogue	5 sept. '88	Fred. Chapman	5 sept. '88	100 00	....	......
Moncton	30 mai '73	Vacant	....	....	....	......
Musquash	26 mars '74	George Rose	16 mai '87	100 00	....	....
Newcastle	30 mai '73	John Niven	7 juillet '73	300 00	175 50	......
Joggins-Nord	30 mai '73	Vacant	....	....	....	......
Port-Elgin et Baie-Verte	6 fev. '73	R. Anderson	2 juin '93	200 00	63 50	.....
Pokemouche	7 juillet '83	Vital Louise	23 juin '83	100 00	....	...
Richibouto	30 mai '73	James Alexander Jardine	11 mai '74	200 00	93 50	......
Rockland	30 mai '73	Vacant	....	....	....	......
Sackville	30 mai '73	Alexander Ford	28 juin '88	200 00	17 00	.....
Saint-André	30 mai '73	John Wren	6 mai '84	100 00	88 00	.....
Saint-George	30 mai '73	Alexander Dick	29 août '84	100 00	9 50	......
Saint-Martin et Quaco	14 mai '74	Joseph Carson	14 mai '74	100 00	7 00	....
Shédiac	30 mai '73	Alexander McQueen	19 mai '76	300 00	98 50	......
Shippegan	30 mai '73	John DeGrace	10 août '80	100 00	8 50	......
Tracadie	7 mai '74	Vital Arceno	9 juillet '75	100 00	2 50	.....
Waterside	....	Wm. Riley Copp	3 sept. '89	100 00	14 50	.....
Iles de l'Ouest	4 fév. '79	Thos. K. Parker	4 fév. '79	200 00	....	....

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appointem. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
Advocate	15 mai '80	Samuel Morris	10 mai '80	100 00	15 00	....
Annapolis	12 mars '75	William Cummings	16 mai '79	200 00	....	......
Rivière-aux-Pommes	14 août '86	Robt. Fields	9 sept. '90	200 00	16 50	......
Arichat	22 avril '79	Francis Marmeau	6 mai '84	200 00	51 00	......
Baddeck	23 sept. '75	Alex. McAulay	10 déc. '90	100 00	6 00	......
Barrington	10 juillet '82	B. Kenney	6 juillet '93	200 00	5 00	......
Bayfield	11 juillet '79	John McDonald	11 juillet '79	200 00	4 00	......
Baie Saint-Laurent	21 avril '87	G. Zwicker	21 avril '87	200 00	....	.....
Rivière-à-l'Ours	25 sept. '74	Robert Austin	4 avril '87	100 00	42 50	....
Havre-au-Castor	24 juillet '80	Henry Hawboldt	22 sept. '88	100 00	....	....
Grand-Havre	9 juin '83	Donald McKenzie	28 mai '83	100 00	15 50	......
Rivière-Bourgeoise	1er mai '86	E. C. Bouchie	19 avril '86	100 00	6 00	....
Bridgewater	6 mai '74	Joseph Robins Wyman	6 mai '74	100 00	55 50	....
Bras d'Or, y compris New-Campbelltown	6 mai '74	A. Livingston	25 août '91	200 00	6 00	....
Cap-Canso	6 juin '76	William Walsh	6 juin '76	100 00	79 50	......

TABLEAU donnant les noms des ports proclamés en vertu d'actes fédéraux, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appoint. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
				$ c.	$ c.	$ c.
Cap du Nègre ou havre Nord-Est	18 mai 1881	A. D. Perry	18 mai 1881	200 00	25 50	
Chester	8 sept. 1883	Arch. Evans	4 août 1883	100 00	29 50	
Chéticamp	20 avril 1876	Fulgence Ancoin	15 avril 1876	100 00	....	
Havre de Clarke	1 juin 1881	J. B. Brennan	1 juin 1881	200 00	21 00	
Clementsport	1 mai 1877	Thomas Tracey	1 mai 1877	100 00	8 00	
Ligne de comté à Grand-Narrows	9 juin 1883	Vacant	....	....	....	
Baie-des-Vaches	3 mars 1879	Hector McDonald	3 mars 1879	400 00	117 00	
Havre-au-Corbeau	30 sept. 1888	John Ehler	5 mai 1890	100 00	....	
D'Escousse	23 janv. 1885	Arthur Pertus	6 mars 1890	100 00	56 50	
Digby	19 févr. 1878	J. W. Cousins	3 mars 1893	300 00	32 50	
Baie-de-l'Est	25 août 1883	Donald McInnes	5 avril 1886	100 00	....	
Fourchier	22 mai 1889	Neil McLean	22 mai 1889	100 00	0 50	
Gaberouse	3 mars 1879	John Wm. Hardy	2 nov. 1886	100 00	4 00	
Glasgow et jetée du Cap-Breton	30 oct. 1880	Angus McQuarrie	30 oct. 1880	300 00	....	
Guysboro'	15 janv. 1889	Thos. O'Connor	31 oct. 1893	100 00	....	
Halifax	l'Acte n'exige pas de proclamation	J. E. Butler	21 sept. 1893	1,800 00	1,420 00	
Hantsport	27 juin 1884	Edward Davison	25 oct. 1876	150 00	16 00	
Baie-des-Sauvages	25 oct. 1876	Matthew Drips McKenzie	27 juin 1884	225 00	117 50	
Ingonish, Baie Nord d'	22 mars 1881	William Thomson	24 mars 1881	200 00	....	
Ingonish, Baie Sud d'	9 oct. 1884	P. C. Brewer	9 juin 1886	100 00	5 00	
Havre International, Sydney	30 oct. 1880	Michael Neville	30 oct. 1880	300 00	262 50	
Havre d'Isaac	30 oct. 1889	Andrew J. Blakely	30 oct. 1889	100 00	15 50	
Jeddore	20 sept. 1890	Wm. Jennox	20 sept. 1890	100 00	6 00	
LaHave ou anse Getson	12 mars 1875	George Henry Zwicker	25 févr. 1875	300 00	26 75	
L'Ardoise, Haut et Bas	22 août 1884	George Burke	29 août 1884	100 00	1 50	
Lingan	12 juill. 1881	Thomas Laffin	12 juill. 1881	200 00	....	
Liscombe	18 mai 1881	David Rosenheiser	9 août 1888	200 00	20 00	
Lac du Petit Bras-d'Or, entre la Pointe McKay et Grands-Narrows	25 avril 1884	Peter McLean	25 avril 1884	100 00	....	
Lac du Petit Bras-d'Or, de la Pointe McKay aux rivières Washadebuck	25 avril 1884	Alex. J. McNeil	25 avril 1884	100 00	....	
Petite Baie Glacée	3 août 1874	E. Douglas Rigby	8 mai 1884	200 00	171 00	
Petits-Narrows et Pointe aux Atocas	9 juin 1883	Norman Matheson	23 mai 1883	100 00	3 50	
Liverpool	19 janv. 1877	Wm. A. Kenny	19 janv. 1877	200 00	147 00	
Lockeport	18 mai 1881	E. A. Capstick	18 mai 1881	200 00	....	
Louisburg	17 mars 1879	Louis Dickson	5 oct. 1887	200 00	55 50	
Lunenburg	3 déc. 1875	William Henry Begg	3 déc. 1875	150 00	114 50	
Mabou	17 juill. 1880	Finlay Rankin	23 juin 1880	100 00	7 00	
Baie-Mahone	16 mai 1887	W. A. Pickles	16 mai 1887	200 00	12 50	
Anse McNair	12 mars 1875	Ronald McEachen	8 mars 1875	150 00	....	
Main-à-Dieu	31 juill. 1886	John Farrell	21 juill. 1886	100 00	6 00	
Maitland	26 mai 1885	Vacant	....	....		
Montagne Marbrée	26 juill. 1892	D. McDonald	26 mars 1878	200 00	0 50	
Margaretsville	26 mars 1878	Robert Earley	26 juill. 1892	100 00	....	
Baie Marguerite	16 juill. 1875	Francis Peter Boutellier	6 juill. 1875	100 00	28 00	
Margaree	12 juin 1886	Nicholas Deagle	27 févr. 1893	100 00	....	
Mérigomish	26 mars 1878	D. McGregor	22 mars 1893	100 00	....	
Rivière Météghan	10 févr. 1883	Urbain Doucette	31 janv. 1883	100 00	15 50	
Havre de McNeil	9 juin 1883	A. Hayman	28 mai 1883	100 00	....	

TABLEAU donnant les noms des ports proclamés en vertu d'actes fédéraux, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appoint. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
				$	$	$
Musquodoboit	19 mai 1882	David Williams	19 mai 1882	100 00	....	.....
New-Haven	9 juin 1883	H. A. McLeod	17 août 1889	100 00	....	.....
Northport	27 juin 1882	John Burns	27 juin 1882	100 00	44 00	......
Anse Nord-ouest, anse de Coleman et havre d'Aspotogan	22 déc. 1876	P. Boutillier	30 juin 1892	....	....	.....
Parrsborough	22 oct. 1873	Edward Walter Beaty	22 oct. 1873	300 00	303 50	.....
Pont de la Petite-Rivière	7 juill. 1883	John Nelson Parks	27 avril 1888	100 00	....	.....
Havre Plaster	6 mai 1874	Vacant	....	....	....	......
Port-George	1er mai 1877	Charles B. Weaver	1er mai 1877	150 00	... .	......
Port-Greville	13 mars 1880	George Hatfield	8 avril 1891	200 00	25 50	......
Port-Hawkesbury	16 juill. 1875	Daniel Henesey	9 juill. 1875	200 00	102 50	......
Port-Hood	16 juill. 1875	John Murphy, jeune	9 juill. 1875	200 00	4 00	......
Port-la-Tour	14 avril 1881	John Nickerson	9 févr. 1892	200 00	7 00	.. ..
Port-Lorne	27 mars 1886	Samuel Beardsley	13 mars 1886	200 00	3 50	......
Port-Mulgrave	8 mars 1876	David Murray	12 oct. 1892	200 00	35 50	......
Port-Medway	25 juin 1879	John W. Hut	19 avril 1884	200 00	....	......
Pubnico	27 sept. 1882	D. Q. Amireau	27 sept. 1882	100 00	46 50	......
Pugwash	22 oct. 1893	A. A. Stevens	22 oct. 1873	100 00	46 00	......
Anse de Ritcey	26 sept. 1884	Joseph Ritcey	29 sept. 1884	100 00	41 00	......
Rivière-Jean	26 mars 1878	H. Campbell	11 juin 1891	100 00	2 00	......
Sainte-Anne, y compris l'Anse Fuches	20 avril 1881	Peter McLean	20 avril 1881	200 00	....	......
Rivière Sainte-Marie	18 mai 1881	William Pride, aîné	20 déc. 1893	200 00	19 50	......
Saint-Pierre	24 janv. 1881	Peter McNeill	17 sept. 1883	200 00	70 50	......
Sambro	27 déc. 1879	Ben Smith, sen	23 déc. 1879	200 00	21 00	......
Havre Sheet	14 mai 1874	Malcolm McFarlane	6 déc. 1883	150 00	19 50	......
Shelburne	27 août 1877	John A. McGowan, jeune	22 janv. 1880	200 00	144 00	......
Sydney	....	A. McQuarrie	....	......	288 50	.....
Havre au Navire	2 juin 1884	Conrad Marks	2 juin 1884	100 00	11 50	......
Smith's Mountain	9 juin 1883	James McKillop	28 mai 1873	100 00	8 50	......
Tatamagouche	27 févr. 1878	W. McKenzie	29 mars 1893	200 00	....	......
Tidnish	5 juill. 1882	Charles Fields	30 juin 1884	100 00	39 00	......
Torbay et Whitehead	18 mai 1881	O. N. Feltmate	18 mai 1881	200 00	28 00	......
Tusket	18 mars 1875	Charles W. Hatfield	7 mars 1887	100 00	....	......
Jetée Victoria, Barre Sud, Sydney	25 juill. 1884	York H. Barrington	25 juill. 1884	200 00	158 00	......
Wallace	22 oct. 1873	Charles E. Kerr	28 juill. 1885	100 00	8 50	......
Arichat-ouest	20 août 1890	Simon Terrio	20 août 1890	100 00	26 50	......
Baie-Ouest	8 mai 1884	John McInnes	8 mai 1884	100 00	3 00	......
Port-Ouest	8 mars 1887	Joseph D. Payson,	8 mars 1887	200 00	27 50	......
Whycocomagh	29 oct. 1875	Neil McKinnon	8 oct. 1875	100 00	5 50	......
Havre de Woods	19 févr. 1892	S. K. Woods	19 juill. 1892	200 00	19 50	......
Yarmouth	18 mars 1875	Ebenezer Scott	19 oct. 1877	250 00	238 50	......

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appoint. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
Alberton et Cascumpec	15 juill. 1874	W. D. White	12 sept. 1892	200 00	13 00	......
Baie-Fortune	10 avril 1875	John R. Coffin	29 avril 1878	200 00	....	......
Brudenell	25 juill. 1885	Vacant	....	200 00	....	......
Cap-Traverse	23 mai 1884	Vacant	....	....	....	......
Rivière Cardigan, y compris Pont Cardigan	2 juill. 1878	Hercules McDonald	2 juill. 1878	200 00	....	......
Rivière Cardigan, depuis l'emb. de la riv. jusq. la r. n. de la riv. Mitchell.	2 juill. 1878	Allan Campbell	14 juin 1883	100 00	....	......
Cove-Head	15 mai 1889	James D. McMillan	15 mai 1880	100 00	....	......
Charlottetown	15 juill. 1874	David Small	17 juin 1874	400 00	199 00	......
Crapaud	15 juill. 1874	Wesley Myers	17 juin 1874	200 00	3 00	......

TABLEAU indiquant les noms des ports proclamés en vertu d'actes fédéraux, etc.—*Fin.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—*Fin.*

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appoint. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
				$ c.	$ c.	$ c.
Egmont	15 juill. '74	George Bollum	3 nov. '85	200 00	....	......
Georgetown	15 juill. '74	Samuel Hemphill	1 déc. '87	200 00	53 00	......
Grande-Rivière	10 avril '75	Ronald S. McDonald	10 avril '75	200 00	....	......
Grande-Rivière, jusqu'à et y compris la Pointe du Peuplier et le quai de la Chapelle	10 avril '75	Vacant	....	....	....	......
Malpèque	10 juill. '74	Alex. Thompson	5 avril '87	200 00	2 50	......
Miminegash	17 avril '80	Michael McElroy	12 avril '80	100 00	....	......
Pont-Montague	15 juill. '74	J. M. Aitken	28 mai '92	200 00	19 50	......
Havre Murray	17 juin '74	Wm. Millar	17 juin '74	200 00	....	......
Rivière Murray	15 juill. '74	Hugh McKay	8 mai '84	200 00	3 50	......
New-London	15 juill. '74	George Mackenzie	17 juin '74	200 00	....	......
Pinette	15 juill. '74	Vacant	....	....	....	......
Port-Hill	15 juill. '74	James Ellis	17 juin '74	200 00	....	......
Pownal	10 juill. '79	A. A. Moore	10 juill. '79	100 00	....	......
Baie Rollo	10 avril '75	Vacant	....	....	....	......
Rustico	17 mai '75	Geo. W. McKay	12 avril '81	200 00	....	......
Baie Saint-Pierre	10 avril '75	John McGrath	28 juin '87	200 00	....	......
Souris, Est et Ouest	10 avril '75	John McCormick	25 avril '79	200 00	29 00	......
Summerside	15 juill. '74	James Grady	7 nov. '87	200 00	34 50	......
Tignish	22 avril '90	Vacant	....	....	....	......
Tracadie	17 mai '75	Donald Campbell	31 janv. '81	200 00	....	......
Tryon	12 avril '77	Vacant	....	....	....	......
Pont de la riv. Vernon	19 mai '74	John Finlay	9 oct. '84	200 00	....	......
Rivière Ouest	17 mai '75	Vacant	....	....	....	......

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Nom du port.	Date de la proclamation.	Nom du maître de port.	Date de la nomination.	Montant des honoraires de bureau que les appoint. ne doivent pas excéder.	Montant perçu en 1893.	Montant payé au receveur général.
Nanaïmo	17 avril '77	E. Quennell	24 oct. '84	500 00	515 00	15 00
New-Westminster	10 avril '75	J. N. Draper	18 août '86	400 00	39 50	......
Quadra	23 janv. '80	Vacant	....	....	....	......
Vancouver, y compris Burrard-Inlet	22 fév. '88	M. W. Thane	22 fév. '81	400 00	460 50	60 50
Victoria et Esquimalt	20 mars '75	W. R. Clarke	23 mars '81	600 00	500 50	......

WM. SMITH,

Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

ANNEXE Nº 11.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

MONTRÉAL, 22 janvier 1894.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre des commissaires du havre de Montréal constituant la commission de pilotage, et pour être communiqué à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, le rapport suivant du district de pilotage de Montréal couvrant l'année expirée le 31 décembre dernier.

Le relevé ci-joint fait connaître le nom, le gain, etc., de tous les pilotes pendant la dernière saison, et montre une augmentation d'environ 10 pour 100 sur le gain de 1892.

La somme totale des droits de pilotage qu'accuse ce relevé est provenue des services suivants :

BRITANNIQUES.

Navires à vapeur	$62,768 74	
Navires à voiles	1,048 28	
		$63,817 02

ETRANGERS.

Navires à vapeur	$5,081 79	
Navires à voiles	409 05	
		5,307 84
Total		$69,307 86

Le vide causé sur la liste de cinquante pilotes par la mise à la retraite, sur sa propre demande, de M. Pierre Gagnon, des Trois-Rivières, le 1er février, a été rempli par M. J. B. Nadeau, de Lévis, breveté pilote le 11 avril.

Le 11 juillet, le pilote Trefflé Toupin a produit une requête demandant à être porté temporairement sur la liste de pension, parce que sa vue était devenue affaiblie, ainsi que l'établissait un certificat de médecin.

Après examen des circonstances, sa demande fut accordée et son brevet retiré jusqu'à ce qu'il soit prouvé que sa vue est parfaitement rétablie.

Le 20 septembre, le pilote Joseph Octave Hamelin fut écrasé par un tramway de Montréal et succomba, le 23, aux blessures qu'il avait reçues par cet accident.

Les vacances ainsi créées furent remplies par l'octroi d'un brevet aux apprentis pilotes Aubert Naud et Josephat Sauvageau, à la condition que si M. Trefflé Toupin est réintégré avant qu'il ne survienne une autre vacance, chacun de ces messieurs cessera d'agir en qualité de pilote jusqu'à ce qu'il se produise une autre vacance.

Un examen d'apprentis pilotes eut lieu au mois de mars et dura six jours. Sur dix candidats qui s'y présentèrent, les sept dont suivent les noms en sortirent avec succès :—

Josephat Sauvageau, Napoléon Dussault, Barthélemi Arcand, Prudent Bellisle, George Arcand, Constant Toupin et George Perrault.

Ils peuvent en conséquence être portés sur la liste des apprentis et, comme ils ont durant la dernière saison fait les voyages exigés entre Montréal et Québec avec des pilotes brevetés, ils ont maintenant droit à un brevet de pilote quand il surviendra des vacances.

Dans le cours de l'année, deux jeunes gens ont été admis apprentis pilotes : MM. Damien Paquet et Henri Bourassa, tous deux de Deschambault—le premier le 30 mai, et le second le 24 octobre.

La liste suivante donne le nom, l'âge et la résidence de chaque apprenti pilote faisant actuellement son service sous la commission :—

Numéro	Nom.	Age.	Résidence.
1	Dussault, Napoléon	31	Deschambault.
2	Arcand, Barthélemi	31	17 rue Dalhousie Québec.
3	Bellisle, Prudent	30	Deschambault.
4	Arcand, George	29	Lachevrotière.
5	Toupin, Constant	27	Trois-Rivières.
6	Perrault, George	27	Deschambault.
7	Bouillé, Narcisse	33	do
8	Léveillé, Joseph	30	Champlain.
9	Perron, Sévère	35	Deschambault.
10	Belisle, Arthur	32	do
11	Bélanger, Charles	23	Lotbinière.
12	Pleau, J. E	24	Sainte-Anne de la Pérade.
13	Hamelin, Théodule	19	Grondines.
14	Perrault, Anthyme	25	Deschambault.
15	Raymond, J. N	23	do
16	Bélisle, Cyrille	25	do
17	Veillet, George	22	Sainte-Anne de la Pérade.
18	Perrault, Arthur	23	Deschambault.
19	Naud, Damase	26	do
20	Labranche, Melville	19	Portneuf.
21	Gagnon, Albert	18	Trois-Rivières.
22	Angers, Alberic	19	Sainte-Anne de la Pérade.
23	Paquin, Azarias	20	Deschambault.
24	Gignac, Arthur	20	Portneuf.
25	Desjordy, J. B.	21	Contrecœur.
26	Belisle, Félix	23	Deschambault.
27	Bélanger, Achille	20	Lotbinière.
28	Paquet, Damien	20	Deschambault.
29	Bourassa, Henri	20	do

Le bref de *certiorari* que le rapport de l'année dernière disait avoir été accordé par la cour supérieure au pilote Trefflé Toupin dans l'affaire du jugement des commissaires rendu contre lui pour avoir gravement avarié le steamer à hélice *State of Georgia* en l'échouant au Cap à la Roche le 4 octobre 1892, a été, au mois de mai, maintenu par M. le juge Davidson pour cause d'irrégularité dans le mode d'enquête, et la sentence de suspension a été renversée. Toutefois, le savant juge a dit que le jugement aurait été confirmé au mérite, et il n'a pas accordé de frais.

Cette décision a démontré la nécessité d'apporter des modifications aux règlements des commissaires concernant les pilotes, et ces changements sont à l'étude.

La nouvelle ordonnance qui suit, faite sous l'autorité des règlements des commissaires pour fixer le nombre de navires transatlantiques qu'un pilote peut servir, a été mis en vigueur au commencement d'août :—

" N° 7. Aucun pilote qui aura pris du service spécial avec l'une des lignes régulières de navires transatlantiques allant au port de Montréal ne pourra servir pendant une saison de navigation plus de navires que l'équivalent d'un navire par semaine pendant toute la saison ; mais ce service devra être équitablement distribué sur la saison entière, et aucune compagnie, agence ou maison propriétaire de navires, relativement aux transatlantiques allant au port de Montréal ou en venant, n'emploiera un pilote pour servir plus de navires que le nombre spécifié plus haut ; et si le nombre de pilotes choisis par la dite compagnie, agence ou maison propriétaire de navires comme susdit n'est pas suffisant pour faire le dit service, ou si les pilotes ainsi choisis ne sont pas

capables de servir tous les navires de ceux qui les emploient, dans les voyages de Montréal, aller et retour, dans la proportion plus haut mentionnée, alors la dite compagnie, agence ou maison propriétaire de navires emploiera un pilote parmi ceux dont les noms figurent au registre à tour de rôle dans leur ordre régulier de service tel qu'indiqué dans le dit registre."

Au commencement de novembre les pilotes Jean Nault et Wilfred Raymond, à l'emploi des lignes Thomson et Ross, furent traduits devant les commissaires pour avoir violé cette ordonnance ; mais sur conseil d'avocats, les procédures instituées contre eux furent discontinuées, attendu que d'après la preuve il ne parut pas qu'ils eussent été coupables d'infractions entre la date où cette ordonnance leur avait été communiquée et celle où ils avaient été assignés.

Le 26 septembre le pilote Damase Caien fut sérieusement censuré pour son intempérance et averti que s'il comparaissait encore devant les commissaires sur une plainte semblable, on userait de rigueur avec lui.

Il est bien arrivé que quelques navires ont talonné ou échoué ; mais aucun de ces accidents n'a été assez important pour justifier l'institution de procédures contre le pilote en charge.

Le 13 août le navire à vapeur *Ramleh* en charge du pilote Liboire Perreault, en descendant vis-à-vis Trois-Rivières, aborda et coula une barge à voiles qui montait.

Aucune plainte ayant été faite aux commissaires et comme, d'après les rapports, l'accident paraissait avoir été inévitable, il ne fut rien fait contre le pilote ; mais le propriétaire de la barge a intenté une action contre le navire à vapeur devant la cour de vice-amirauté.

A ce propos cependant, les commissaires du havre des Trois-Rivières ayant représenté la nécessité de modérer la marche des plus gros navires à vapeur en passant dans ce havre, un avis à cet effet a été donné aux pilotes.

Les commissaires du havre de Montréal sont très reconnaissants envers leurs confrères des Trois-Rivières et les employés de ces derniers de l'aide qu'ils ont donnée en surveillant l'éclairage de l'endroit où la barge avait coulé, le sondage, etc.

Les bouées à gaz de la Pointe-aux-Trembles en bas et de Sainte-Croix ont été de nouveau très appréciées par les pilotes ; et la compagnie Sincennes McNaughton a entretenu les bouées et balises à la satisfaction des commissaires et des pilotes.

Le tarif de pilotage est le même qui est en vigueur depuis le 5 mars 1877.

En voici un extrait :—

De Québec à Montréal, et *vice versa*.	En montant.	En descendant.
	$ c.	$ c.
Pilotage de navires à la remorque de steamers, pour chaque pied de tir. d'eau..	2 00	2 00
do mus par la vapeur do do ..	2 20	2 50
do sous voiles do do ..	4 50	2 80
Déplacement d'un navire d'un quai à un autre dans le port de Montréal, ou du port dans le canal Lachine..........	5 00	5 00

Inspection des bateaux à vapeur.

Les sommes reçues et dépensées par les commissaires du havre constitués en commission de pilotage, à part leurs recettes et déboursés en fidéicommis pour la caisse des pilotes invalides, dont le rapport et l'état annuel certifiés par MM. Riddell et Common, comptables officiels, vont vous être envoyés, ont été comme suit :—

Recettes.

De quatre jeunes gens, l'honoraire de leurs brevets d'apprentis ($5.00 chacun)..	$20 00
De deux apprentis, l'honoraire de leurs brevets de pilotes ($10.00 chacun)..	20 00
	$40 00

Dépenses.

MM. Abbott, Campbell et Meredith, conseils d'avocats *in re* enquêtes..........................	$162 30	
Commission des pilotes de Montréal, pour services et frais en rapport avec l'examen d'apprentis...	240 20	
C. R. Corneil, impressions......................	9 25	
Morton, Philips et Cie, papeterie, etc.............	14 96	
Charles Gariépy, services comme agent de pilotage à Québec..................................	600 00	
Allocation pour frais de poste, voyages, etc........	19 00	
		$1,053 38

Le déficit de $1,013.38 a été comblé avec les recettes du havre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

TABLEAU indiquant le nombre de pilotes lamaneurs sur la liste d'activité le 31 leur résidence, leur nombre de pilotages, la part de gain de chacun

N°	Nom.	Age.	Résidence.	Date du certificat.	Observations.
1	Bouillé, Zéphirin........	64	Deschambault.........	1er mars '55	....
2	Naud, Onésime..........	51	do	16 do '70	....
3	Hamelin, J. Octave......	59	do	16 do '70	....
4	Chandonnet, Joseph......	52	Saint-Henri de Lauzon, Lévis.	2 août '70	Décédé le 23 septembre ; membre du comité des pilotes 1893.
5	Bouillé, Louis A.........	56	Deschambault..........	1er sept. '70	....
6	Boudet, Prudent.........	52	Lotbinière	10 oct. '70	....
7	Bellisle, Elzéar..........	59	Deschambault..........	10 do '70	....
8	Pleau, Joseph............	56	Set-Anne de la Pérade.	10 do '70	....
9	Brunet, Célestin	49	278 rue Dorchester, Montréal.	28 février '72	....
10	Bellisle, Louis...........	47	Deschambault..........	28 do '72	Membre du comité des pilotes, 1893 ; réélu pour 1894.
11	Caïen, Damase........	55	Portneuf.............	1er oct. '72	....
12	Groleau, Ulric..........	45	Grondines	30 do '72	....
13	Frenette, Alfred	54	Portneuf..............	30 do '72	....
14	St. Amant, Alfred	49	Deschambault..........	30 do '72	....
15	Bélanger, Philippe.......	54	Lotbinière...........	8 avril '74	....
16	Gagnon, Victor.........	57	Champlain............	9 do '74	....
17	Perrault, Narcisse.....	56	Deschambault..........	10 do '74	Président du comité des pilotes, 1893 ; réélu pour 1894.
18	Toupin, Trefflé..........	44	Lac Bouchette, Lac Saint-Jean.	22 sept. '74	Mis à sa retraite temporairement au 1er juillet.
19	Auger, Cléophas	47	Pointe-Lévis..........	22 do '74	....
20	Desjordy, François......	51	Lavaltrie.............	8 avril '75	....
21	Labranche, Ferdinand...	46	Portneuf..............	8 do '75	....
22	Perrault, David.........	50	Deschambault..........	9 do '75	Secrétaire du comité des pilotes, 1893 ; réélu pour 1894.
23	Gauthier, Alexis........	45	do	15 jan. '78	....
24	Bouillé, Louis Z.........	43	do	16 do '78	....
25	Toupin, Joseph	43	Champlain..........	15 nov. '78	....
26	Gauthier, Laurent	42	Deschambault..........	10 déc. '79	....
27	Arcand, Jean............	40	do	10 do '79	....
28	Nault, Delavoie........	40	do	10 do '79	....
29	Gauthier, Wilbrod	40	do	10 do '79	Membre du comité des pilotes, pour 1894.
30	Mayrand, Louis........	46	Ste-Anne de la Pérade	9 do '80	....
31	Dufresne, George......	44	Deschambault..........	10 do '80	....
32	Arcand, Norbert........	40	Champlain...........	10 do '80	....
33	Toupin, Uldéric.........	38	do	11 do '80	....
34	Bouillé, Tancrède........	39	Deschambault..........	11 do '80	....
35	Arcand, Nestor..........	37	do	20 février '84	....
36	Nault, John	36	do	20 do '84	....
37	Dussault, Joseph........	37	do	20 do '84	....
38	Groleau, Gédéon........	41	Grondines	20 mai '87	....
39	Bellisle, Néré..........	42	Deschambault..........	20 do '87	....
40	Perrault, Liboire.......	47	do	20 avril '88	....
41	Raymond, Wilfrid	38	do	20 do '88	....
42	Hurteau, Joseph.......	32	1598 rue Ste-Catherine, Montréal.	20 mars '89	Membre du comité des pilotes, 1893 ; réélu pour 1894.
43	Perrault, Edouard......	43	Deschambault..........	20 do '89	....
44	Bouillé, Lydoric	36	do	20 do '89	....
45	Dussault, Honoré......	40	Ste-Pétronille..........	16 juillet '89	....
46	Brière, Arthur..........	36	Portneuf.............	28 avril '91	....
47	Labranche, J. S.	39	do	28 do '91	....
48	Perrault, Alexis........	30	Deschambault..........	28 do '91	....
49	Dufresne, N. Côme......	32	do	23 juin '91	....
50	Nadeau, J. B..........	35	Lévis.	11 avril '93	....
51	Naud, Aubert	40	Deschambault.	11 juillet '93	....
52	Sauvageau, Jos.........	32	do	10 oct. '93	....
			Totaux.........	....	....

BUREAU DE LA COMMISSION DU HAVRE,
MONTRÉAL, 22 janvier 1894.

décembre 1893, pour le port de Québec et en amont de ce port, ainsi que leur âge, et s'ils ont été employés en service spécial ou à tour de rôle.

Nombre de voyages à Montréal.		Nombre de voyages aux localités intermédiair.		Nomb. total de voyages.	Gain à Montréal.	Gain aux ports intermédiaires.	Gain total.	Employé en service spécial ou à tour de rôle.
A l'entrée.	A la sortie.	A l'entrée.	A la sortie.		$ c.	$ c.	$ c.	
14	12	....	....	26	1,450 56	....	1,450 56	Ligne Allan.
13	13	....	....	26	1,516 36	....	1,516 36	do
18	16	....	....	34	1,237 18	....	1,237 18	Intercolonial Coal Co.
15	15	....	....	30	1,682 05	....	1,682 05	Ligne Beaver.
11	14	....	....	25	1,319 93	....	1,319 93	H. et A. Allan.
12	12	....	....	24	1,340 79	....	1,340 79	Ligne Dominion.
15	15	....	....	30	661 42	....	651 42	J. G. Brock.
13	13	2	2	30	1,032 41	94 34	1,126 75	Tour de rôle.
17	20	....	....	37	1,936 28	....	1,936 28	Ligne Donaldson.
12	14	....	....	26	1,414 72	....	1,414 72	Ligne Dominion.
8	6	....	1	15	623 73	31 50	655 23	Tour de rôle.
10	11	2	3	26	962 72	134 98	1,097 70	do
12	12	1	2	27	1,131 30	103 88	1,235 18	McLean, Kennedy et Cie.
11	11	1	1	24	968 31	65 60	1,033 91	Tour de rôle.
12	12	1	2	27	1,114 38	83 95	1,198 33	do
11	13	....	....	24	1,190 31	....	1,190 31	do
17	16	....	....	33	1,837 67	....	1,837 67	Ligne Donaldson.
4	4	....	...	8	318 24	....	318 24	Tour de rôle.
16	17	...	....	33	1,808 67	....	1,808 67	Ligne Beaver.
10	9	....	...	19	905 09	....	905 09	Tour de rôle.
11	13	....	....	24	1,437 91	....	1,437 91	Ligne Dominion.
17	19	4	5	45	1,395 23	246 94	1,642 17	Carbray, Routh et Cie.
13	14	....	....	27	1,563 69	....	1,563 69	Ligne Allan.
13	14	....	....	27	1,539 71	....	1,539 71	do
22	23	....	....	45	1,756 56	....	1,756 56	Ligne Black Diamond.
13	12	....	....	25	1,401 42	....	1,401 42	Carbray, Routh et Cie.
13	19	1	1	34	1,420 38	50 70	1,471 08	Ligne Dominion.
21	22	....	....	43	1,679 38	....	1,679 38	Tour de rôle.
14	13	....	....	27	1,509 97	....	1,509 97	Ligne Black Diamond.
								Ligne Allan.
23	20	....	2	45	1,687 86	48 58	1,736 44	
10	10	....	....	20	956 02	....	956 02	Ligne Black Diamond.
21	21	....	....	42	1,630 59	....	1,630 59	Tour de rôle.
11	9	1	2	23	848 18	80 70	928 88	Ligne Black Diamond.
14	14	....	....	28	1,443 93	....	1,443 93	Tour de rôle.
19	18	....	....	37	1,412 92	....	1,412 92	Ligne Hansa.
19	19	....	....	38	2,012 06	....	2,012 06	Ligne Black Diamond.
23	23	....	....	46	1,776 44	....	1,776 44	Ligne Thomson et Ross.
9	8	2	2	21	777 41	80 00	857 41	Ligne Black Diamond.
22	21	1	1	46	1,685 60	52 94	1,738 54	Tour de rôle.
11	8	2	2	23	812 02	91 50	903 52	Ligne Black Diamond.
19	17	....	..	36	1,970 74	....	1,970 74	Tour de rôle.
23	22	1	3	49	1,743 06	106 52	1,849 58	Ligne Thomson et Ross.
								Ligne Black Diamond.
19	17	4	4	44	1,386 53	202 57	1,589 10	
14	15	....	....	29	1,468 77	....	1,468 77	Ligne Hansa.
14	14	....	....	28	1,063 53	....	1,163 53	Ross et Cie, Québec.
13	11	1	1	26	1,056 28	54 05	1,110 33	Tour de rôle.
12	14	1	1	28	1,246 82	58 50	1,305 32	do
22	21	...	...	43	1,666 19	....	1,666 19	Ligne Black Diamond.
14	14	...	..	28	1,261 77	....	1,261 77	Tour de rôle.
10	7	2	2	21	764 65	105 25	869 90	do
8	8	....	...	16	630 70	....	630 70	Ross et Cie, Québec.
1	2	....	1	4	119 29	37 63	156 92	Tour de rôle.
....	....	...	....	....	67,577 73	4,730 13	69,307 86	

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL,
BUREAU DU SECRÉTAIRE, MONTRÉAL, 22 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre des commissaires du havre de Montréal, pour être communiqués à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, les états ordinaires (1) des recettes et déboursés de la caisse des pilotes invalides de Montréal, pendant l'année terminée le 31 décembre 1893, et (2) de l'actif de la caisse à la même date.

Voici un extrait des premiers :—

Recettes.

5 pour 100 sur tous honoraires de pilotage perçus à Montréal...	$3,334 50	
do do Trois-Rivières	57 74	
do do Sorel........	37 11	
do do Batiscan.....	2 28	
De l'agent de pilotage à Québec, sur des navires allant et venant de Batiscan....................................	20 21	
Diverses petites contributions.............................	19 96	
		$3,471 80
Intérêt sur placements et argent en caisse...........................		2,638 11
		$6,109 91

Dépenses.

Pensions à des pilotes vieux et infirmes et à des veuves de pilotes...	$4,764 05	
MM. Riddell et Commons, pour audition de la caisse........	25 00	
Timbres-poste et papeterie..................................	10 00	
Au vice-consul de Suède et Norvège, pour remboursement de la commission sur les barques *Roska*, *Leviathan* et *Saheim*, perçue à Batiscan et à Québec........................	7 05	
Au consul de Norvège, Québec, pour remboursement de la commission sur la barque *Elise*, perçue à Batiscan et à Québec..	2 28	
		4,810 63
Gain net de l'année....................................		$1,299 28

M. Onésime Naud, de Sorel, âgé de 90, qui était pensionnaire depuis le 1er janvier 1880, est décédé le 29 mai. Sa pension, qui couvrait le trimestre pendant lequel il est mort, a été payée en entier à ses héritiers.

Le pilote Pierre Gagnon, des Trois-Rivières, âgé de 65, a été mis à la retraite, sur sa propre demande, le 1er février ; et le 11 juillet, le pilote Trefflé Toupin, âgé de 44 ans, du lac Bouchette, lac Saint-Jean, a reçu une pension temporaire datant du 1er juillet, pour cause d'affaiblissement de la vue qui, aux dernières nouvelles, n'était pas mieux.

La veuve du pilote Joseph Octave Hamelin, décédé à Montréal le 23 septembre à la suite d'un accident, a reçu une pension datant de la mort de son mari.

Il y a présentement sur la liste neuf vieux pilotes à $360 par année, et douze veuves dont neuf reçoivent $149.32, deux $128 et une $117.32 par année, mais en paiements trimestriels.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER ROBERTSON,
Secrétaire.

ÉTAT N° 1.

DR. — ALEXANDER ROBERTSON, trésorier, en compte avec la caisse des pilotes invalides. — AV.

Dr.

1893.		$ c.
2 janv..	Solde, depuis décembre 1892	1,132 91
4 do ..	Pilote Louis A. Bouillé, commission sur taxes de pilotage du yacht des E.-U., *Peerless*, de Québec à Montréal en 1892	1 12
4 do ..	Six mois d'intérêt dus le 1er janvier sur parts du fonds consolidé de la cité de Montréal, savoir, $5,000, effets à 5 pour 100	125 00
12 do ..	Coupons du havre de Montréal, dus le 5 janvier—	
	Séries "M" 154-156 = 3 × $32 50 = $ 97 50	
	do "H" 36-43 = 8 × 65 00 = 520 00	
	do "P" 81 = 1 × 60 00 = 60 00	
	do "R" 20 et 102 = 2 × 15 00 = 30 00	
	do "R" 117-119 = 3 × 30 00 = 90 00	
	do "D" 21 et 45-49 = 6 × 25 00 = 150 00	
	do "F" 164-172 = 9 × 20 00 = 180 00	
	do "G" 289-290 = 2 × 20 00 = 40 00	1,167 50
26 mai ..	Pilote Gédéon Groleau, commission sur taxes de pilotage du yacht des E.-U., *Comanche*, de Québec à Montréal ; tirant, 17 pieds	1 25
27 do ..	Pilote Arthur Briede, commission sur taxes de pilotage du yacht des E.-U., *Wild Duck*, de Québec à Montréal ; tirant, 8 pieds et 4 pouces	1 04
31 do ..	Taxes de la Trinité pour mai, du percepteur des douanes, Montréal	280 19
1er juin..	Pilote D. Nault, commission sur taxes de pilotage du yacht à vapeur *Halcyon*, de Québec ; tirant, 5 pds	0 75
7 do ..	Commission sur taxes de pilotage du steamer *Xania*, de Montréal à Québec ; tirant, 13 pieds	1 62
30 do ..	Taxes de la Trinité pour juin, du percepteur des douanes, Montréal	526 32
3 juill..	J. Johnston, officier de douanes, Batiscan, montant perçu de la barque *Elise*, pour commission sur ses taxes de pilotage de Batiscan à Québec, d'après la lettre du 27 juin	2 28
7 do ..	Pilote N. Côme Dufresne, commission sur taxes de pilotage de la barque *Malborough*, de Québec à Montréal ; tirant, 15 pieds	1 50

Av.

1893.		$ c.
11 janv..	D. Connelly, vice-consul de Suède et Norvège, commission sur taxes de pilotage à Batiscan et retour, perçues deux fois des navires norvégiens suivants, savoir :—	
	Rosha, de Québec $2 40	
	Leviathan, de Québec 2 40	
	Saheim do 2 25	7 05
	Payé les pensions suivantes pour le trimestre fini le 1er février—	
1er fév..	Veuve Hubert Lemay, Montréal	37 33
2 do ..	Vieux pilote Augustin Naud, Montréal	90 00
3 do ..	Veuve Isaïe Beaudry, Sorel	37 33
3 do ..	do Sévère Bellisle, Deschambault	37 33
3 do ..	do Edouard Boudreau, Trois-Rivières	37 33
3 do ..	do David Bouillé, Deschambault	29 33
3 do ..	do Léandre Dessureau, Sorel	37 33
3 do ..	do Placide Gaillardet, Saint-Grégoire	37 33
3 do ..	do Adolphe Lisé, Batiscan	37 33
3 do ..	do David Mathieu, Grondines	32 00
3 do ..	do Zéphirin Mayrand, Contrecœur	37 33
3 do ..	do Edouard Naud, Lanoraie	32 00
3 do ..	Vieux pilote Cyrille Bellisle, Deschambault	90 00
3 do ..	do Hubert A. Bellisle, Deschambault	90 00
3 do ..	do J. B. Dorval, Cap de la Madeleine	90 00
3 do ..	do Athanase Dufresne, Deschambault	90 00
3 do ..	do Joseph Leveillé, Montréal	90 00
3 do ..	do Onésime Naud, Sorel	90 00
3 do ..	do George Raymond Deschambault	90 00
15 mars..	MM. Riddell et Common, audition de la caisse pour l'année finie le 31 décembre 1892	25 00
	Payé les pensions suivantes pour le trimestre fini le 30 avril—	
1er mai..	Vieux pilote Augustin Naud	90 00
1er mai..	Veuve Hubert Lemay	37 33
3 do ..	Vieux pilote Joseph Léveillé	90 00
4 do ..	Veuve Isaïe Beaudry	37 33
4 do ..	do Sévère Bellisle	37 33
4 do ..	do Edouard Boudreau	37 33
4 do ..	do David Bouillé	29 33
4 do ..	do Léandre Dessureau	37 33

DR. ALEXANDER ROBERTSON, trésorier, en compte avec la caisse des pilotes invalides—*Fin*. AV.

1893.		$ c.
13 juill..	Coupons du havre de Montréal, dus le 5 juillet—	
	Séries "M" 154-156 = 3 × $32 50 = $ 97 50	
	do "N" 36- 43 = 8 × 65 00 = 520 00	
	do "P" 81 = 1 × 60 00 = 60 00	
	do "R" 20 et 102 = 2 × 15 00 = 30 00	
	do "R" 117-119 = 3 × 30 00 = 90 00	
	do "D" 21 et 45-49 = 6 × 25 00 = 150 00	
	do "F" 164-172 = 9 × 20 00 = 180 00	
	do "G" 289-290 = 2 × 20 00 = 40 00	
	do "H" 64-65 = 2 × 20 00 = 40 00	1,207 50
13 do ..	Six mois d'intérêt dus le 1er juillet 1893, sur parts du fonds consolidé de la cité de Montréal, savoir, $5,000, effets à 5 pour 100	125 00
31 do ..	Taxes de la Trinité pour juillet, du percepteur des douanes, Montréal	494 04
31 août .	Taxes de la Trinité pour août, du percepteur des douanes, Montréal	701 54
11 sept..	Pilote Alfred St. Amand, commission sur taxes de pilotage sur le S. S. M. *Mohawk*, à Québec et retour, avec tirant de 15 pieds et 11 pcs	3 98
30 do ..	Taxes de la Trinité pour septembre, du percepteur des douanes, Montréal	510 84
31 oct....	Taxes de la Trinité pour octobre, du percepteur des douanes, Montréal	419 74
3 nov....	Pilote Trefflé Toupin, commission sur taxes de pilotage du croiseur *Constance*, $1.25, et du yacht américain *Truant*, de Montréal à Québec en 1892, 81c	2 06
29 do	P. B. Vanasse, percepteur des douanes, Trois-Rivières, taxes de la Trinité perçus à ce port, d'après l'état fourni, savoir........$ 57 99	
	MOINS—Perception de banque imputée sur son chèque.......... 0 25	57 74
30 do	Taxes de la Trinité pour novembre, du percepteur des douanes, Montréal	401 83
6 déc....	Joseph Mathieu, percepteur des douanes, montant des taxes de la Trinité perçues à ce port en 1893, d'après l'état fourni, sav.$ 37 39	
	MOINS—Coût de la traite et fr. de port 0 28	37 11

1893.		$ c.
	Payé les pensions suivantes pour le trimestre fini le 30 avril—*Suite*—	
4 mai..	Veuve Placide Gaillardet	37 33
4 do ..	do Adolphe Lisé	37 33
4 do ..	do David Mathieu	32 00
4 do ..	do Zéphirin Mayrand	37 33
4 do ..	do Edouard Naud	32 00
4 do ..	Vieux pilote Cyrille Bellisle	90 00
4 do ..	do Hubert A. Bellisle	90 00
4 do ..	do J. B. Dorval	90 00
4 do ..	do Athanase Dufresne	90 00
4 do ..	do Onésime Naud	90 00
4 do ..	do George Raymond	90 00
4 do ..	do Pierre Gagnon	90 00
10 juin..	Mlles Edwidge et Louise Lavallée, Sorel, uniques héritières de leur oncle, Onésime Naud, décédé le 29 mai, le trimestre qui lui aurait été dû le 1er août	90 00
8 juill..	W. A. Schwartz, consul norvégien à Québec, montant reçu du douanier à Batiscan le 3 courant, pour être remis au capitaine de la barque *Elise*, ce montant ayant été perçu par l'agent de pilotage de Montréal à Québec	2 28
	Payé les pensions suivantes pour le trimestre fini le 31 juillet—	
1er août..	Veuve David Mathieu	32 00
1er do ..	do Hubert Lemay	37 33
1er do ..	Vieux pilote Augustin Naud	90 00
3 do ..	Veuve Isaïe Beaudry	37 33
3 do ..	do Sévère Bellisle	37 33
3 do ..	do Edouard Boudreau	37 33
3 do ..	do David Bouillé	29 33
3 do ..	do Léandre Dessureau	37 33
3 do .	do Placide Gaillardet	37 33
3 do ..	do Adolphe Lisé	37 33
3 do ..	do Zéphirin Mayrand	37 33
3 do ..	do Edouard Naud	32 00
3 do ..	Vieux pilote Cyrille Bellisle	90 00
3 do ..	do Hubert A. Bellisle	90 00
3 do ..	do J. B. Dorval	90 00
3 do ..	do Athanase Dufresne	90 00
3 do ..	do Joseph Leveillé	90 00
3 do ..	do George Raymond	90 00
3 do ..	do Pierre Gagnon	90 00

28 do ..	Charles Garriépy, agent de pilot. de Montréal, Québec, taxes de la Trinité perçues sur les navires allant et venant de Batiscan en 1893, d'après un état du 26 décembre	20 21	3 do ..	Vieux pilote Trefflé Toupin, pension p. le mois de juillet	30 00
			22 sept...	D. Bentley et Cie, impressions et papeterie	2 25
				Payé les pensions suivantes pour le trimestre fini le 31 octobre :—	
28 do ..	Pilote Arthur Brière, commission sur pilotage sur la frégate italienne *Etna* allant et venant de Montréal	5 31	31 oct....	Veuve Hubert Lemay	37 33
			31 do ...	do David Mathieu	32 00
28 do ..	Pilote Ulric Groleau, commission sur pilotage sur le navire d'exploration américain *Blake* de Montréal à Québec	1 33	2 nov...	Vieux pilote Augustin Naud	90 00
			3 do ..	Veuve Isaïe Beaudry	37 33
			3 do ...	do Sévère Bellisle	37 33
28 do ..	Intérêt de la Caisse d'épargnes de la cité et du district de Montréal sur dépôts faits durant l'année à 3 pour 100	13 11	3 do ...	do Edouard Boudreau	37 33
			3 do ...	do David Bouillé	29 33
			3 do ...	do Léandre Dessureau	37 33
			3 do ...	do Placide Gaillardet	37 33
			3 do ...	do Adolphe Lisé	37 33
			3 do ...	do Zéphirin Mayrand	37 33
			3 do ...	do Edouard Naud, Saint-Denis du Richelieu	32 00
			3 do ...	do Joseph Hamelin, de Deschambault, 1$\frac{8}{30}$ mois de pension du 23 sept.	16 17
			3 do ...	Vieux pilote Cyrille Bellisle	90 00
			3 do ...	do Hubert A. Bellisle	90 00
			3 do ...	do J. B. Dorval	90 00
			3 do ...	do Athanase Dufresne	90 00
			3 do ...	do Pierre Gagnon, Trois-Rivières	90 00
			3 do ...	do George Raymond	90 00
			3 do ...	do Trefflé Toupin	90 00
			3 do ...	do Joseph Leveillé	90 00
			30 déc. ..	Frais de port, etc., sur pensions envoyées durant 1893.	10 00
			30 do ...	Solde en janvier 1894	2,432 19
		7,242 82			7,242 82

ALEXANDER ROBERTSON,
Trésorier.

MONTRÉAL, 30 décembre 1893.

ÉTAT N° 2.

ALEXANDER ROBERTSON, trésorier, en compte avec la caisse des pilotes invalides.

DT. AV.

Nos	Séries.	État du fonds.	$ c.
		Débentures du havre de Montréal.	
154-156.........	"M" ..	(Dû le 5 janvier 1894), intérêt 6½ pour 100 = 3 × $1,000	3,000 00
36-43...........	"N"...	(do 5 juillet 1894) do 6½ do = 8 × 2,000.........	16,000 00
81.............	"P"...	(do 5 do 1896) do 6 do = 1 × 2,000........	2,000 00
20 et 102.......	"R"...	(do 5 do 1906) do 6 do = 2 × 500.........	1,000 00
117-119........	"R"...	(do 5 do 1906) do 6 do = 3 × 1,000.........	3,000 00
21 et 45-49......	"D"...	(do 5 do 1915) do 5 do = 6 × 1,000..........	6,000 00
164-172.........	"F"...	(do 5 do 1917) do 4 do = 9 × 1,000..........	9,000 00
289-290.........	"G"...	(do 5 do 1918) do 4 do = 2 × 1,000..........	2,000 00
24-65..........	"H"...	(do 5 do 1921) do 4 do = 2 × 1,000..........	2,000 00
		Fonds consolidé de la cité de Montréal.	
165............	....	(Dû le 1er juillet 1910), intérêt 5 pour 100 = 50 × $100...........	5,000 00
		Argent dans la Caisse d'épargnes de la cité et du district de Montréal, intérêt à 3 pour 100	2,432 19
		Total	51,432 19

ALEXANDER ROBERTSON,
Trésorier.

MONTRÉAL, 30 décembre 1893.

Nous certifions par les présentes avoir examiné les inscriptions pour l'année 1892, faites sur les pages précédentes (état n° 1), et les avoir trouvées conformes aux pièces justificatives en liasse ; aussi, que les débentures et certificats couvrant la somme de $51,432.19, énumérée dans l'état ci-dessus (état n° 2), ont été ce jour soumis à notre examen.

RIDDELL ET COMMON,
Auditeurs.

MONTRÉAL, 31 janvier 1894.

ANNEXE N° 12.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,
QUÉBEC, 8 janvier 1894.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant de la commission de pilotage pour l'année 1893, ainsi que les divers états qui vous sont fournis annuellement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAS. WOODS,
Secrétaire-trésorier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC FORMANT LA COMMISSION DE PILOTAGE, ANNÉE 1893.

QUÉBEC, 2 janvier 1894.

L'honorable sir CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux exigences de l'Acte du pilotage, 36 Victoria, chapitre 54, article 4, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant des commissaires du havre de Québec, constituant la commission de pilotage, pour l'année 1893.

SERVICES DES STATIONS DE PILOTAGE.

Les opérations de l'année ont commencé par le départ, le 17 avril, *viâ* le chemin de fer Intercolonial, de sept pilotes allant prendre leur poste à bord de la goélette n° 2.

Le 29 avril, onze s'embarquaient à bord de la goélette n° 1, et ils étaient suivis, les 2 et 11 mai, par vingt autres qui se rendaient à leur destination par chemin de fer.

Le 9 mai, la goélette n° 5 fut expédiée aux stations avec seize pilotes à bord.

Comme d'habitude, toutes les stations de pilotage ont été pourvues de pilotes, pendant la saison de navigation, par le chemin de fer Intercolonial et les goélettes-pilotes, et le service s'est fait à la satisfaction des commissaires.

PILOTES AGÉS.

Avant l'ouverture de la navigation, tous les pilotes âgés, au nombre de treize, qui avaient atteint l'âge de 65 ans et plus, ont été appelés devant les commissaires, en vertu de l'article 30 de l'Acte du pilotage, pour faire constater s'ils étaient en état d'être continués dans l'exercice de leur métier. Examen fait, douze furent trouvés aptes à rester au service, et leur brevet fut en conséqueuce renouvelé pour un an.

L'autre, Antoine Lapointe, pilote lamaneur n°8, fut déclaré incapable de faire le service, et mis en conséquence à la retraite.

PILOTES EN RETRAITE.

A part Antoine Lapointe dont il vient d'être question, Edouard Genest, pilote n° 2, est le seul autre pilote qui ait été porté sur la liste des pensionnaires dans le cours de l'année dernière.

Ces deux pilotes sont arrivés très honorablement au terme de leur service. Lapointe avait atteint l'âge de 72 ans et servi pendant 50 ans, M. Genest 75 ans et 54 ans de service. M. Genest laisse derrière lui des états de service parfaitement intacts : ni accidents, ni sujets de plainte. Un seul a été enregistré contre M. Lapointe, et cela presque à la fin de sa carrière.

PROCÈS.

Quatres pilotes furent traduits devant les commissaires pendant la saison de navigation, tous sur plaintes portées par des patrons de navires ou leurs agents.

Dans ces causes deux inculpés furent trouvés coupables et deux acquittés. Dans l'une de ces causes, les commissaires ont jugé que la faute méritait la plus grande punition qu'il leur était possible d'appliquer, et conséquemment le pilote Cyrille Lapointe, n° 30, a été chassé du service, et privé de son brevet.

Un relevé annexé au présent rapport renferme tous les détails relatifs à la nature de la plainte et au résultat de l'enquête dans chaque cause.

APPRENTIS PILOTES.

Il n'y a pas eu de changements en rapport avec les apprentis pilotes, qui restent dans le même état qu'en 1892.

Bien que la liste actuelle contienne huit noms, l'on n'en doit compter que six, parce que MM. Dugal et Nolet, vu leur longue absence, sont considérés comme morts.

Ces six apprentis pilotes ne peuvent être admis à subir leur examen avant que le nombre des pilotes soit réduit à 125 ; ainsi le veut l'article 8 de la 45e Victoria, chapitre 32.

DIRECTEURS DE LA CORPORATION DES PILOTES.

A leur assemblée annnuelle tenue le 11 décembre, les pilotes ont élu les directeurs suivants pour l'année prochaine : MM. Edmond Larochelle, aîné, Joseph Fortier, Laurent Godbout, Joseph Phil. Couillard, Arbel Bernier et Jean-Baptiste Tremblay ; et à une assemblée du nouveau bureau de direction, tenue le 12 décembre, Joseph Fortier a été élu président.

Le présent rapport renferme divers états, dont il ne parle point, et qui contiennent tous les renseignements transmis chaque année à votre ministère par les commissaires du havre en leur qualité de commissaires de pilotage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES WOODS,
Secrétaire-trésorier.

Inspection des bateaux à vapeur.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

TABLEAU des procès qui ont eu lieu en 1893 devant la commission du havre de Québec, en vertu de l'Acte du pilotage, 36 Vic., chap. 54, et 45 Vic., chap. 32, art. 4.

Noms des pilotes traduits.	Nature de la plainte.	Date du procès.	Résultat.
Elzéar Godbout.......	Pour avoir, le 14 mai, échoué le ss. *Wandraham*, sur l'île aux Pommes.	3 juin..........	Trouvé coupable, suspendu pour 10 mois.
Charles Francis Brown	Pour avoir échoué la barque *Prince Arthur*, sur l'île Rouge, le 27 juin.	8 au 11 juillet..	Acquitté.
Paul Paquet.........	Pour avoir jeté à la côte le ss. *Crane*, près du Bic, le 4 juillet.	12 juillet........	Acquitté.
Cyrille Lapointe......	Pour avoir causé un abordage entre le ss. *Blue Star* et le ss. *Lycia*, dans le havre de Québec, le 5 août.	11 août..........	Trouvé coupable, destitué du service de pilotage et privé de son brevet.

Certifié,

JAS. WOODS,
Secrétaire-trésorier.

BUREAU DE LA COMMISSION DU HAVRE,
QUÉBEC, 2 janvier 1894.

COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC.

LISTE des apprentis pilotes exerçant sous le contrôle immédiat des commissaires de pilotage de Québec, le 31 décembre 1893.

Numéro	Noms.	Date du contrat d'apprentissage.	Observations.
1	George Dugal....................	11 avril 1871....	Absent depuis l'automne de 1877.
2	Ernest Nolet........................	19 mars 1874....	do do 1878.
3	Adélard Vezina	23 mai 1883....	Il est stipulé dans les contrats d'apprentissage de ces apprentis qu'ils ne seront pas admis à passer leur examen avant que le nombre des pilotes ne soit réduit à 125, comme il est décrété par l'acte 45 Victoria, chapitre 32.
4	Jean-Bte Pouliot....................	23 do 1883....	
5	Joseph Thivierge..................	23 do 1883....	
6	Léonidas Lachance..................	23 do 1883....	
7	Eudore Langlois....................	23 do 1883....	
8	Frs-Xav. Eustache *alias* Wm. Doiron.	12 juill. 1883....	

Certifié,

JAS. WOODS,
Secrétaire-trésorier.

BUREAU DE LA COMMISSION DU HAVRE,
QUÉBEC, 2 janvier 1894.

TABLEAU indiquant le nombre des pilotes pour le havre de Québec et en aval de ce havre, sur la liste d'activité le 31 décembre 1893 ; le nombre de ceux qui ont pris leur retraite, ont été rayés de la liste d'activité ou sont morts pendant l'année ; le nombre temporairement suspendus, qui sont hors d'état de faire le service, qui ont la charge des steamers fédéraux, etc., etc.

Numéro.	Nom.	Age.	Résidence.	Nombre de pilotages. A l'entrée.	A la sortie.	Déplacements.	Accidents et observations.
1	Régis Ménard	78	Saint-Valier	5	7	5	
2	Edouard Genest	75	Sainte-Pétronille, Orléans	2	1	1	A la retraite le 1er juillet.
3	Joseph Dick	74	Saint-Jean, Orléans	4	2	3	Discontinué le 14 août pour cause de maladie.
4	David Bouffard	75	Saint-Laurent, Orléans	5	3	4	do 1er do do
5	Jos. Phil. Couillard	71	Québec	0	0	0	Un des directeurs de la corporation des pilotes, réélu à la dernière élection.
6	Jérémie Dufresne	77	do	6	5	3	
7	Antoine Gobeil	65	Saint-Laurent, Orléans	11	10	2	Employé par la ligne Allan.
8	Pierre Fontaine	65	Québec	12	12	3	do un bateau charbonnier.
9	Victor Demers	68	Lauzon, Lévis	6	4	4	Malade durant 36 jours.
10	Joseph Plante	63	Baie Saint-Paul	4	2	3	Discontinué le 11 août pour cause de maladie.
11	Louis Thivierge	69	Saint-Jean, Orléans	3	3	3	do 5 do
12	Charles Francis Brown	66	Québec	6	7	5	
13	Paul Pâquet	62	Saint-Jean, Orléans	6	6	5	
14	Joseph Pouliot	67	do	6	5	3	
15	George Normand	63	Ile aux Grues	6	5	5	
16	David Damour	61	Trois-Pistoles	6	6	4	
17	Charles Vézina	59	Saint-Michel, Bellechasse	11	10	3	Employé par la ligne Allan.
18	Numa Lachance	59	do	9	11	2	do do
19	Annibal Baquet	58	Québec	14	14	3	Patron du steamer *Miramichi*.
20	Joseph Gravel	64	do	6	5	5	
21	Auguste Couillard Després	57	Lauzon, Lévis	12	12	3	Employé par un bateau charbonnier.
22	Jean-Bte. Pouliot	52	Saint-Jean, Orléans	6	6	5	
23	Jean Gobeil	57	do	4	5	4	Discontinué le 1er octobre pour cause de maladie.
24	Joseph Pâquet	56	do	12	12	3	Employé par un bateau charbonnier.
25	Louis Edmond Morin	55	Québec	25	23	2	Employé par la ligne Hambourg.
26	Moïse Lachance	56	Saint-Jean, Orléans	6	6	3	
27	Joseph S. Brown	59	Québec	11	14	3	Employé par la ligne Dominion.
28	Hubert Raymond	54	Bienville, Lévis	5	8	4	
29	Achille Damour	54	Saint-Valier	7	8	4	
30	Cyrille Lapointe	54	Saint-Laurent, Orléans	3	2	3	Destitué du service de pilotage.
31	Joseph Pouliot	50	Saint-Jean do	6	6	4	
32	Edmond Larochelle	50	Saint-Michel, Bellechasse	0	0	0	Directeur de la corporation des pilotes, réélu à la dern. élection.

33	Ant. Thomas Chouinard........	59	Pointe-au-Père	6	7	5	
34	Laurent Godbout................	50	Saint-Laurent, Orléans...	0	0	0	do do do
35	Adelme Pouliot..	54	do	13	12	3	A l'emploi de la ligne Dominion.
36	Bart. Pepin *dit* Lachance	48	Saint Jean, Orléans......	6	7	5	
37	Frs.-Xavier Delisle	48	Saint-Romuald	5	6	4	
38	Jos. Pepin *dit* Lachance.........	59	Québec............................	6	6	4	
39	Damien Eugène Boulanger......	50	Tadoussac..................	1	0	0	Maître de la station du Saguenay.
40	Cyprien Langlois	49	Saint-Jean, Orléans...............	7	5	5	
41	Jean Delisle....	48	do	6	5	3	Patron du steamer *Tiber.*
42	Nazaire Curodeau...............	46	Québec.......	5	8	4	
43	Charles Normand.............	47	do	6	6	4	
44	Napoléon Rioux....	48	Sainte-Pétronille, Orléans..........	11	10	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
45	Jean-Bte. Tremblay..........	50	Québec............................	9	8	3	do do élu direc. à la dern. élec.
46	Ray. Baquet *dit* Lamontagne....	48	Notre-Dame, Lévis..	15	16	3	A l'emploi de la ligne Beaver.
47	Frs.-Xavier Lamarre............	47	Saint-Valier	5	6	4	
48	Moïse Pouliot............ ...	45	Saint-Jean, Orléans.....	13	9	3	A l'emploi de la ligne Allan.
49	Paul Gobeil......	47	do do	6	6	5	
50	Chas. Alarie Raymond..........	45	Château-Richer.....	6	5	5	
51	Victor Vézina.......	48	Québec	14	13	3	A l'emploi de la ligne Thomson.
52	Louis Honorius Lachance... ...	55	Saint-Michel, Bellechasse...	0	0	0	Patron du remorqueur *Lake.*
53	L. B. O. Goutron *dit* Larochelle..	47	do do	11	10	3	A l'emploi de la ligne Allan.
54	Chas. Hermie *alias* A. Bernier...	48	do do	0	0	0	Direct. de la corporation des pilotes, réélu à la dernière élect.
55	Louis Robert Demers	47	Québec..........	0	0	0	Capitaine du steamer du gouvernement *Druid.*
56	Vital Ephrem Chamberland.......	53	Saint-Michel, Bellechasse.	6	6	5	
57	Joseph G. Dupil	46	Québec....	10	11	3	A l'emploi de la ligne Allan.
58	Jean-Bte. Talbot...............	48	Berthier....	7	8	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier une partie de la saison.
59	Joseph Fortier................	49	Saint-Jean, Orléans.	0	0	0	Direct. de la corporation des pilotes, réélu à la dernière élect.
60	Nestor Lachance............ ...	48	do do	6	6	4	
61	Cyrille Audet *dit* Lapointe	48	Saint-Michel, Bellechasse..........	6	5	4	
62	Joseph Lapointe	50	Saint-Laurent, Orléans...... .. .	6	5	5	
63	Pierre Pepin *dit* Lachance.	44	Montréal....	11	11	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
64	Théophile Gourdeau............	49	Lauzon, Lévis....	11	11	3	do do
65	Isidore Noël....	43	Saint-Jean, Orléans...	7	4	4	
66	Jean Evariste Adam........ ..	49	Trois-Saumons..................	6	5	4	
67	Alfred Larochelle.............	43	Saint-Michel, Bellechasse	17	14	3	A l'emploi de la ligne Beaver.
68	Théophile Cerriveau...	46	Québec............	6	5	5	
69	Elzéar Godbout.	45	do	1	1	1	Suspendu pour 10 mois, depuis le 3 juin 1893.
70	George Couillard Després......	45	Bienville, Lévis..................	6	6	5	
71	Pierre Gobeil.......	45	Saint-Jean, Orléans...............	6	5	4	
72	Théodule Pepin *dit* Lachance. ..	48	Montréal............	9	6	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
73	Achille Treffié Simard...	42	Saint-Joseph, Lévis............	5	7	5	
74	Jean-Bte. Patoine........	42	Bienville, Lévis............... ..	9	9	3	do do
75	Narcisse Lavoie...........	44	Sainte-Luce, Rimouski...	0	0	0	Patron de la goélette des pilotes n° 2.
76	Joseph Emilio Couillard..... ...	42	Québec	8	7	3	Patron du steamer *Greetlands.*
77	Louis Albert Royer........	48	Saint-Jean, Orléans	6	7	4	
78	Adélard Sansterre..	43	Saint-Michel, Bellechasse..........	12	9	3	A l'emploi de la ligne Allan.
79	Onésime Noël...	41	Saint-Jean, Orléans	12	14	3	do Thomson.
80	Napoléon Baillargeon....	43	Sainte-Pétronille, Orléans.........	5	7	4	
81	Jos. Frs.-Xavier Bernier	41	Québec	13	18	3	A l'emploi des lignes Donaldson et Ross.
82	Frs.-Xavier Demeule..........	41	Saint-Jean, Orléans....	0	0	0	Patron de la goélette des pilotes n° 5.

ÉTAT indlquant le nombre des pilotes pour et en aval du havre de Québec, etc.—*Fin.*

Numéro.	Nom.	Age.	Résidence.	Nombre de pilotages. A l'entrée.	A la sortie.	Déplacements.	Accidents et observations.
83	Louis Honoré Lapierre	43	Notre-Dame, Lévis	3	8	5	Patron de la goélette des pilotes n° 1, partie de la saison.
84	Joseph Eugène Lachance	39	Saint-Jean, Orléans	6	6	5	
85	David Arthur Bouffard	39	Saint-Laurent, Orléans	6	6	5	
86	Jean Théophile St-Laurent	42	Québec	14	13	3	A l'emploi de la ligne Dominion.
87	Jacques Georges Dugas	41	do	6	5	3	
88	Joseph Victor Gourdeau	46	Sainte-Pétronille, Orléans	9	10	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
89	Louis *alias* Trefflé Delisle	39	Trois-Pistoles	0	0	0	Maître du phare flottant de l'île Rouge.
90	J.-Bte. Couillard	42	Cap Saint-Ignace	6	5	3	
91	Chs Pelletier	43	Saint-Michel, Bellechasse	0	0	0	Malade toute la saison.
92	Jos. *alias* Philéas Langlois	47	Saint-Jean, Orléans	6	6	5	
93	Nazaire Delisle	44	do	6	5	5	
94	J.-E. Bonaventure Lavoie	41	Sainte-Luce, Rimouski	7	5	5	
95	Adjutor Baillargeon	39	Sainte-Pétronille, Orléans	8	7	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
96	Samuel Rioux	40	Québec	10	10	2	A l'emploi de la ligne Allan.
97	Chs-Oct. Clavet	39	Saint-Michel, Bellechasse	12	10	2	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
98	Joseph Dion	37	Notre-Dame, Lévis	11	11	3	do do
99	Paul Lachance	37	Québec	13	14	2	do do
100	Arcadius Jouvin	35	Sainte-Luce, Rimouski	6	5	5	
101	Léon Labrecque	43	Saint-Laurent, Orléans	6	5	5	
102	Paul Lachance	38	Saint-Jean, Orléans	9	9	3	Patron du steamer *Polino.*
103	Joseph Pouliot	37	do	0	0	0	Un des directeurs de la corporation des pilotes. Non réélu à la dernière élection.
104	Joseph Larochelle	36	Saint-Michel, Bellechasse	6	6	3	
105	Adjutor Lachance	35	do do	17	13	2	A l'emploi des lignes Donaldson et Ross.
106	Frs Gaudreau	42	Québec	6	8	5	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier une partie de la saison.
107	Arthur Koenig	42	L'Islet	12	11	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
108	David Dumas	40	Notre-Dame, Lévis	7	5	5	
109	Joseph Lachance	39	Saint-Laurent, Orléans	4	2	3	Patron de la goélette des pilotes n° 1, partie de la saison.
110	Paul Pâquet	35	Saint-Jean, Orléans	6	6	4	
111	Alphonse Pouliot	41	do	6	5	4	
112	Elzéar Normand	34	L'Islet	6	5	5	
113	Jean Bernier	34	do	18	13	3	A l'emploi des lignes Donaldson et Ross.
114	Joseph Pâquet	32	Saint-Jean, Orléans	6	6	5	
115	Jean-A. Lachance	31	Comté de Saint-Henri, Lévis	6	5	4	
116	Arthur Baillargeon	36	Sainte-Pétronille, Orléans	4	5	3	Patron de la goélette des pilotes n° 1, partie de la saison.
117	Joseph Vezina	32	Saint-Laurent, Orléans	5	6	5	

118	Herménégilde Guénard..........	35	Saint-Thomas, Montmagny........	6	7	5	
119	Elzéar Desrosiers...	40	Québec...	9	8	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
120	John J.-A. Irvine.............	37	Ile Verte.....	6	4	5	Malade durant 34 jours.
121	Fréd. Bouffard	36	Saint-Laurent, Orléans......	6	6	5	
122	Jules Asselin..................	32	Saint-Michel, Bellechasse..........	7	5	5	
123	Prudent Marmen.	34	Beauport......	5	5	5	
124	Lucien Lachance	32	Notre-Dame, Lévis.............,	10	9	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
125	Alfred Dion....................	35	Ile Verte	6	7	4	
126	Camille Bernier....	35	Saint-Michel, Bellechasse..........	12	13	3	A l'emploi de la ligne Dominion.
127	Moïse Blouin..........	42	Saint-Jean, Orléans...........	6	5	5	
128	Moïse *alias* Laurent Godbout ...	33	Québec......................	5	7	4	
129	Alfred Godreau.................	40	Cap Saint-Ignace......	5	7	5	
130	Alfred Raymond	32	Kamouraska.	6	5	5	
131	Philéas Lachance.	35	Saint-Jean, Orléans...............	10	9	3	A l'emploi d'un bâtiment charbonnier.
132	Joseph H. Talbot.	31	Berthier	10	11	3	do do
133	Moïse Arthur Lachance..........	30	Saint-Jean, Orléans.......	6	5	4	
134	Louis Frs. Thivierge	27	do	6	5	4	
135	François *alias* Joseph N. Dallaire	32	Saint-Laurent, Orléans.....	6	6	4	
136	Joseph Emilien *alias* Emile Lachance.......	27	Saint-Jean, Orléans.......... ...	6	5	5	
137	Alphonse Asselin.	28	Saint-Michel, Bellechasse.....	13	13	3	do do
138	Edmond Larochelle.......	27	do do	12	12	3	do do
139	Joseph Plante.	27	Baie Saint-Paul.....	6	6	5	
140	Alphonse Pâquet.	27	Saint-Jean, Orléans..........	6	6	5	
141	Paul *alias* Napoléon Pouliot......	34	do	6	5	5	
142	Arthur Doiron....	37	Saint-Joseph, Lévis......	5	7	5	
143	Adélard Bernier	32	Québec.....	11	13	3	

Certifié.

BUREAU DE LA COMMISSION DU HAVRE,
QUÉBEC, 2 janvier 1894.

JAS. WOODS,
Secrétaire-trésorier.

RAPPORT DU FONDS DES PILOTES INVALIDES DE QUÉBEC, ANNÉE 1893.

QUÉBEC, 30 décembre 1893.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer un état des recettes et dépenses du fonds des pilotes invalides de Québec pour l'année 1893 ; ainsi qu'un état des comptes de la corporation des pilotes pour l'année courante savoir :

Recettes totales de la corporation des pilotes	$132,721 35
Dépenses totales	22,906 99
Solde	$109,814 37

Lequel solde étant divisé entre environ 138 pilotes en activité donne $795.75 à chacun.

Cent quarante et un navires étrangers ont payé	$ 18,291 06
Huit cent soixante et treize navires anglais	114,430 30

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. X. DION,
Secrétaire-trésorier.

ÉTAT des recettes et dépenses de la corporation des pilotes pour le fonds des pilotes invalides de Québec, pendant l'année 1893.

RECETTES.	$ c.	$ c.
Solde de 1891	7,831 70	
Contributions des pilotes	9,376 80	
Intérêt sur placements	3,078 00	
Intérêt—Caisses d'épargnes	218 06	
		20,504 56
DÉPENSES.		
Pensions	8,541 91	
Secours	295 48	
Prêts à la corporation	400 00	
Appointements	550 00	
Dépôt à la caisse d'épargnes	10,600 00	
En caisse	117 17	
		20,504 56
PILOTES SECOURUS PAR LE FONDS		
Jean Gobeil	55 50	
Victor Demers	34 66	
Edouard Genest	42 66	
Louis Thivierge	82 66	
Charles Pelletier	32 00	
Joseph Dick	24 00	
Joseph Plante	24 00	
		205 48

ÉTAT des recettes et dépenses de la corporation des pilotes, pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

PENSIONNAIRES À LA CHARGE DU FONDS.	$ c.	$ c.
SOMME PAYÉE À CHAQUE PILOTE PENDANT L'ANNÉE, DU 1ER NOVEMBRE 1892 AU 1ER NOVEMBRE 1893.		
Dix-huit pilotes à $100.		
Laurent Tremblay	100 00	
François Noël	100 00	
Thomas Després, à compte	75 00	
Pierre Lapierre	100 00	
Jean Pouliot	100 00	
Gabriel Lachance	100 00	
Joseph Pepin	100 00	
Dominique Girard	100 00	
Marcel LeBel	100 00	
François Vézina	100 00	
Louis Dugal	100 00	
J.-Bte Talbot	100 00	
Jean Chassé	100 00	
F.-X. Dallairé	100 00	
Joseph Pouliot	100 00	
Antoine Lapointe, à la retraite depuis avril 1893	55 83	
George Audet dit Lapointe, à la retraite depuis le 20 octobre 1892	103 05	
Edouard Genest, à la retraite depuis le 1er juillet 1893	33 33	
		1,667 21
Cinq pilotes à $92.		
Dominique Verreault	92 00	
Louis Fontaine	92 00	
Edouard Labrèque	92 00	
François Thivierge, décédé le 16 mars 1893	50 08	
Julien Dion	92 00	
		418 00
Cinq pilotes à $84.		
François Godreau, décédé le 10 août 1893	65 23	
Clovis Anctil	84 00	
Abraham Després	84 00	
Alexis Vézina	84 00	
Amable St-Laurent	84 00	
		401 23
Deux pilotes à $82.		
Joseph Lavoie	82 00	
Ovide Dick	82 00	
		164 00
Deux pilotes à $80.		
F.-X. Corriveau	80 00	
Frs Pelletier	80 00	
		160 00
Trois pilotes à $73.		
Léandre Raymond	73 00	
Pierre Charest	73 00	
Paul Pouliot	73 00	
		219 00
Un pilote à $47.		
James Forbes, arrérages	11 75	
do à compte	35 25	
		47 00

ÉTAT des recettes et dépenses de la corporation des pilotes, pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

PENSIONNAIRES A LA CHARGE DU FONDS—*Suite.*	$ c.	$ c.
VEUVES DE PILOTES.		
Vingt-cinq veuves à $58.		
Veuve de J.-Bte Dion	58 00	
do Charles Pouliot	58 00	
do Louis Laprise	58 00	
do Maximin Caron, arrérages	14 50	
do do à compte	43 50	
do Alexis Pelletier	58 00	
do Pierre Pepin, mariée le 12 août 1893	45 39	
do Alex. Vaillancourt	58 00	
do Magloire Delisle	58 00	
do Charles Bernier, décédée le 7 août 1893	44 61	
do Frs Thivierge, pensionnée le 16 mai 1893; décédée le 11 octobre 1893	22 30	
do Paul Langlois	58 00	
do Alexis Delisle	58 00	
do Paul Blouin	58 00	
do Yves Sylvestre	58 00	
do Edouard Petitgrew	58 00	
do Charles Dumas, à compte	43 50	
do Charles Brown	58 00	
do Edouard Marcoux	58 00	
do Laurent Godbout	58 00	
do J.-Bte Bernier	58 00	
do Laurent Larochelle	58 00	
do Frs Dumas	58 00	
do Hilaire Touvin	58 00	
do Gilbert Baillargeon, décédée le 14 septembre 1893	52 65	
do Louis Jos. Lavoie	58 00	
		1,368 45
Dix-huit veuves à $55.		
Veuve de Pierre Ruelland	55 00	
do Paul Larochelle, décédée le 12 février 1892	1 83	
do Joseph Raymond	55 00	
do Pierre Laprise	55 00	
do F.-X. Delisle	55 00	
do Michel Guénard	55 00	
do Barthélemi Lachance	55 00	
do Hubert Dumas	55 00	
do Cyprien Langlois	55 00	
do Pierre Gourdeau (M.C.)	55 00	
do F.-X. Lachance	55 00	
do Joseph Morency	55 00	
do Narcisse Forgues	55 00	
do Pierre Lemieux, arrérages	13 75	
do do année	55 00	
do Jean Coulombe	55 00	
do Jean Frs Lamarre	55 00	
do Isaïe Marticotte	55 00	
		895 58
Seize veuves à $54.		
Veuve de Pierre Gourdeau, décédée le 27 janvier 1893	12 99	
do Nicholas Fortin	54 00	
do Gabriel Plante	54 00	
do Eustache Doiron	54 00	
do Joseph Lapointe	54 00	
do J. E. Adam, à compte	40 50	
do Michel Fournier	54 00	
do J.-Bte Paquet	54 00	
do Edouard Demers	54 00	
do Louis Ol. Leclerc	54 00	
do François Godreau, pensionnée le 10 août 1893	12 00	
do Damase Babin	54 00	
do Paschal Dick	54 00	
do Bénoni Normand, décédée le 20 avril 1893	25 50	
do François Rioux	54 00	
do Amable Genest, arrérages	13 50	
do do à compte	40 50	
		738 90

ÉTAT des recettes et dépenses de la corporation des pilotes, pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

PENSIONNAIRES A LA CHARGE DU FONDS—*Suite.*	$ c.	$ c.
VEUVES DE PILOTES—*Suite.*		
Douze veuves à $52.		
Veuve de J.-Bte Tremblay, décédée le 12 septembre 1893	45 06	
do Magloire Mercier	52 00	
do Louis Crépault	52 00	
do Alexis Roy	52 00	
do Antoine Boucher	52 00	
do Joseph Dupil	52 00	
do Pierre Gourdeau	52 00	
do Vital Charest, décédé le 13 août 1893	40 84	
do Jean Giroux, décédé le 26 octobre 1893	51 28	
do David Cinq-Mars	52 00	
do Félix Caron	52 00	
do Pierre Curodeau	52 00	
		605 18
Douze veuves à $50.		
Veuve de Fabien Langelier	50 00	
do Pierre Ross	50 00	
do Amable Fournier, arrérages	25 00	
do do à compte	37 50	
do J.-Bte Laroche	50 00	
do Thomas Dick	50 00	
do Joseph Simpson	50 00	
do Dennis Glynn	50 00	
do Fréderic Simpson	50 00	
do Henri Noël	50 00	
do A. Lavoie (L.M.)	50 00	
do Wm. Irvine	50 00	
do Julien Langlois, à compte	37 50	
		600 00
Neuf veuves à $48.		
Veuve de Joseph Lévesque, à compte	36 00	
do Benj. Pineau	48 00	
do François Coté	48 00	
do C. F. Kœning	48 00	
do Ovide Lachance	48 00	
do Jean Dion	48 00	
do L. Langlois (E.D.), décédée le 25 octobre 1893	47 20	
do Jean Pelletier	48 00	
do Germain Caron	48 00	
		419 20
Cinq veuves à $40.		
Veuve de Edouard Turgeon	40 00	
do Célestin Côté	40 00	
do Paul Blouin	40 00	
do F.-X. Lachance (M.L.)	40 00	
do P. Desrosiers, arrérages	10 00	
do do année	40 00	
		210 00
Six veuves à $34.		
Veuve de Jacques Dandurand	34 00	
do Henri Verrault	34 00	
do Guill. Morency	34 00	
do André Keable	34 00	
do David F. Pelletier	34 00	
do Pierre Rouleau	34 00	
		204 00

ETAT des recettes et dépenses de la corporation des pilotes, pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

PENSIONNAIRES A LA CHARGE DU FONDS—*Suite.*	$ c.	$ c.
VEUVES DE PILOTES.		
Sept veuves à $32.		
Veuve de Magloire Côté	32 00	
do Louis Langlois (A.R.)	32 00	
do George Simard, arrérages	8 00	
do do à compte	16 00	
do Alfred Turgeon	32 00	
do Fabien Caron	32 00	
do Antoine Fortier	32 00	
do Thomas McNeil	32 00	
		216 00
Enfants.		
Enfant de Dvd Charest, infirme (1)	15 00	
do H. Couillard do (1)	18 75	
do do do (1) à compte	11 25	
do Ths Boutin do (1)	15 00	
do P. Toussaint do (1)	15 00	
do F. Dupuis do (1)	15 00	
do N. Fortin do (1) à compte	7 50	
do P. S. Laprise do (3)	37 49	
do Isaac Forbes do (2)	27 48	
do Jean Dugas do (2)	13 74	
do Jos. Langlois do (1) arrérages	1 87	
do do do année	15 00	
do J. Jahan do (1)	15 00	
		208 08
RÉCAPITULATION DES PENSIONS.		
18 pilotes à $100	1,667 21	
5 do a 92	418 08	
5 do à 84	401 23	
2 do à 82	164 00	
2 do à 80	160 00	
3 do à 73	219 00	
1 do à 47	47 60	
36 pilotes.		
25 veuves à $58	1,368 45	
18 do à 55	895 58	
16 do à 54	738 90	
12 do à 52	605 18	
12 do à 50	600 00	
9 do à 48	419 20	
5 do à 40	210 00	
6 do à 34	204 00	
7 do à 32	216 00	
110 veuves		
15 enfants à $15, $12.50 et $10	208 08	
161 pensionnaires	8,541 91	
CRÉDIT.		
Solde de 1892	887 40	
Fonds de réserve de 1892	500 00	
Douane de Montréal	68,229 59	
do des Trois-Rivières	1,933 84	
do de Chicoutimi	840 97	
do de Tadoussac	504 68	
do de Sorel	1,383 36	
do de Batiscan	1,247 79	
Intérêt—Banque Nationale	165 60	
Amendes	120 00	
Temps perdu	3,345 31	
Pilotage—Reçu à Québec	58,581 13	
		137,739 67

ÉTAT des deniers reçus et déboursés par la corporation des pilotes pour le fonds des pilotes invalides de Québec, etc.—*Suite.*

DÉBIT.		$ c.	$ c.
Dépenses pour bateaux-pilotes	$ 1,938 72		
Moins	20 04		
		1,918 67	
Dépenses des pilotes	764 09		
Moins	3 65		
		760 44	
Dépenses générales		1,260 98	
Provisions	$ 1,876 73		
Moins vendues	39 52		
		1,837 21	
Loyer		406 64	
Gages des matelots		1,594 99	
do cuisiniers		442 47	
Interdiction		1,130 75	
Indemnité aux directeurs		600 00	
do aux capitaines		296 00	
do pour la station du Saguenay		225 00	
Parts des bateaux-pilotes		600 00	
Intérêt sur prêts		51 80	
Prêt payé à compte, $1,100		100 00	
Assurance		107 37	
Pilotage : remboursements		772 60	
Salaires des employés		1,550 00	
Fonds des pilotes		9,252 06	
Fonds de réserve		500 00	
Dividendes		113,179 00	
Solde		1,153 68	
			137,739 67
ÉTAT DES FONDS.			
Sommes prêtées		53,752 71	
Somme dans la caisse d'épargnes		10,600 00	
do entre les mains du secrétaire-trésorier		117 17	
		64,469 88	
A être déduit des arrérages de pension dus ce jour		303 23	
		64,166 65	

F. X. DION,
Secrétaire-trésorier.

QUÉBEC, 30 décembre 1893.

Nous, soussignés, certifions avoir examiné minutieusement les livres et comptes de la corporation des pilotes de Québec, et les avoir trouvés corrects.

FRANÇOIS GAUDREAU, }
HUBERT RAYMOND, } *Auditeurs.*

THOMAS BOISSINOT, *comptable.*

ANNEXE N° 13.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE D'HALIFAX, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

HALIFAX, N.-E., 6 janvier 1894.

L'honorable ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour communication au département, les états de la commission de pilotage du district d'Halifax, savoir :—

Etat des recettes et des dépenses.

Etat du fonds de retraite.

Etat des recettes nettes des pilotes.

Relevé des navires, à l'entrée, anglais et étrangers.

Relevé des navires, à la sortie, anglais et étrangers.

Liste des pilotes brevetés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. TAYLOR WOOD,

Secrétaire.

ÉTAT des recettes et dépenses pour l'année 1893.

Dt.	$ c.
Payé les dépenses nécessaires pour assister aux assemblées et aux enquêtes	710 00
Loyer de bureau et taxes	276 00
Impressions, papeterie, nettoyage de bureau et divers	650 86
Appointements du secrétaire et du trésorier	600 00
Fonds de retraite	1,978 30
Solde	953 45
	5,168 61
Av.	
Argent en caisse le 31 décembre 1892, et montant crédité en moins	2,685 58
Pilotage à la sortie	1,641 41
Commissions	821 62
Six mois d'intérêt sur les effets du Canada	20 00
	5,168 61
Argent en caisse le 31 décembre 1893	953 45

J. TAYLOR WOOD,

Secrétaire-trésorier.

ÉTAT du fonds de retraite.

		$ c.
Av.		
Solde, d'après l'état du 31 décembre 1892		5,693 37
Reçu, commissions pour l'année		504 38
do intérêt sur placements et montant transféré du fonds de pilotage		5,158 85
Dt.		11,356 60
Somme payée à la famille de feu le pilote Smith	$ 22 50	
do do Nickerson	30 00	
Solde au crédit du fonds de retraite	11,304 10	
		11,356 60
Somme au crédit du fonds de retraite, 31 décembre 1893		11,304 10
do en effets du Canada	$ 5,200 00	
do à la caisse d'épargnes	5,819 45	
do à la banque Union	284 65	
		11,304 10

J. TAYLOR WOOD,
Secrétaire-trésorier.

BUREAU DE LA COMMISSION DES PILOTES,
HALIFAX, 31 décembre 1893.

RELEVÉ des navires, à l'entrée, port d'Halifax, N.-E., du 1er janvier au 31 décembre 1893, sujets aux droits obligatoires de pilotage.

—	Goélettes.	Brigantins.	Barges.	Barques.	Navires.	Vapeurs.	Tonnage.	Montant des droits de pilotage.
ANGLAIS.								$ c.
....	137	49	40	34	3	543	631,593	12,093 50
ÉTRANGERS.								
....	22	10	....	23	1	115	117,273	2,481 23
Total..	159	59	40	57	4	658	748,866	14,574 73

RELEVÉ des navires, à la sortie, port d'Halifax, N.-E., du 1er janvier au 31 décembre 1893, sujets aux droits obligatoires de pilotage.

—	Goélettes.	Brigantins.	Barges.	Barques.	Navires.	Vapeurs.	Tonnage.	Montant des droits de pilotage.
ANGLAIS.								$ c.
....	16	6	18	33	2	471	596,203	5,967 13
ÉTRANGERS.								
....	1	1	....	23	1	114	114,267	1,297 28
Total..	17	7	18	56	3	585	710,470	7,264 41

J. TAYLOR WOOD,
Secrétaire-trésorier.

LISTE des pilotes du port d'Halifax.

Nom.	Numéro	Résidence.	Age.
John Fleming	1	Ketch-Harbour	81
William Fleming	2	Halifax	27
James Holland	3	Anse Duncan	57
William Baker	4	Halifax	58
Bernard Gallagher	5	do	69
Daniel Martin	6	Ketch-Harbour	48
Joseph Reno	7	Anse au Hareng	68
Patrick Hayes	8	do	72
Hugh Munroe	9	Halifax	58
Jeremiah Holland	10	Anse Duncan	61
Edward Bayers	11	Halifax	52
James Hanrahan	12	Anse Ferguson	56
William Beazley	13	do	53
John Hayes	14	Halifax	43
James Spears	15	Anse au Hareng	35
John Beazley	16	Halifax	33
Chas. Glazebrook	17	do	63
Chas. F. Martin	18	do	28
William White	19	Anse Ferguson	36
Thomas Hayes	20	Anse au Hareng	34
Thomas Reno	21	do	33
Chas. Martin	22	Halifax	64
Henry Latter	23	Anse au Hareng	29
John Johnson	24	Anse à l'Ours	69
James Conway	25	Anse Ferguson	31
James Fleming	26	Ketch-Harbour	54

Total des gages des pilotes pour 1893, $18,963.33, et $737.60 pour chaque homme pour 25, et $538.64 pour un homme.

Un pilote a été mis à la retraite le 30 septembre 1893.

J. TAYLOR WOOD,
Secrétaire-trésorier.

ANNEXE N° 14.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE LA BAIE GLACÉE, C.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

DISTRICT DE PILOTAGE DE LA BAIE GLACÉE, C.-B., 24 janvier 1894.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre nos comptes pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES H. RIGBY,
Secrétaire.

NOMS des pilotes et droits de brevets payés en 1893.

N°	Age.	Pilote.	Brevets renouvelés.	Brevets de bateaux.
			$ c.	$ c.
1	60	Edward Petrie	3 00	
2	54	Joseph Shanahan	3 00	
3	46	John Ryan	3 00	
4	62	James Farrell	3 00	1 00
5	56	Thos. Ling	3 00	1 00
6	49	Edmond Petrie	3 00	
7	57	Alexander McLellan	3 00	1 00
8	58	Allen McPherson	3 00	
9		Capit. M. Floriaro, barge "Mabel"	10 00	
10		do do "Alice"	10 00	
11		do do "Lizzie"	10 00	
12		Capit. R. Nutter, remorqueur "D. H. Thomas"	10 00	
			64 00	3 00

RÉCAPITULATION.

8 renouvellements de patentes	$ 24 00
4 patentes pour barge et remorqueur	40 00
3 patentes de bateaux non pontés	3 00
	$67 00

CHARLES H. RIGBY,
Secrétaire.

BAIE GLACÉE, C.-B., 30 décembre 1893.

RECETTES et déboursés de l'année 1893.

1893.		$ c.	$ c.
1er janv.	Solde de l'année dernière	21 00	
31 déc.	Payé à E. Mahon, allocation de pilote à la retraite	50 00	
	do au secrétaire	20 00	
	do à trois commissaires, frais de voyage, etc	15 00	
			106 00
	Contra.		
31 déc.	8 brevets renouvelés à des pilotes à $3	24 00	
	4 brevets à des capitaines de barge et remorqueur à $10	40 00	
	3 brevets de bateaux non pontés à $1	3 00	
	Solde	39 00	
			106 00

CHARLES H. RIGBY,
Secrétaire.

BAIE GLACÉE, C.-B., 30 décembre 1893.

DISTRICT DE PILOTAGE DE LA BAIE GLACÉE, C.-B.

DROITS de pilotage perçus à la Baie Glacée, C.-B., année terminée le 31 décembre 1893.

Date.	Tonneaux.	Nom et gréement du navire.	Nationalité.	Pilotage.
1893.				$ c.
4 janv.	250	Barque Aureola	Anglais	12 00
12 do	95	Goélette Effie M. Lake	do	5 00
12 do	141	Barque Sparkling Water	do	7 00
21 do	182	Brigantin J. A. Horsey	do	14 00
23 fév.	293	Vapeur Curlew	do	18 00
6 avril	....	Goélette Bonnie Bell	do	6 00
22 do	931	Vapeur Cacouna	do	44 00
1er mai.	1108	do Cape Breton	do	52 00
6 do	141	Brigantin Katie	do	6 00
6 do	1093	Vapeur Petunia	do	50 00
6 do	960	do Black Prince	do	46 00
10 do	1026	do Glenlevit	do	48 00
10 do	931	do Cacouna	do	44 00
11 do	471	Barque H. W. Palmer	do	26 00
12 do	892	Vapeur Bedlington	do	42 00
12 do	959	do Garnet	do	46 00
17 do	1093	do Petunia	do	50 00
18 do	82	Goélette A. K. Walter	do	6 00
18 do	1123	Vapeur Edith	do	52 00
18 do	1108	do Cape Breton	do	52 00
19 do	931	do Cacouna	do	44 00
22 do	1026	do Glenlevit	do	48 00
24 do	959	do Garnet	do	46 00
26 do	1123	do Edith	do	52 00
30 do	931	do Cacouna	do	44 00
31 do	1093	do Petunia	do	50 00
2 juin.	960	do Black Prince	do	46 00
2 do	892	do Bedlington	do	42 00
3 do	1026	do Glenlevit	do	48 00
6 do	959	do Garnet	do	46 00
6 do	249	Goélette Nellie Shaw	do	12 00
8 do	1123	Vapeur Edith	do	52 00
....	183	Barque Nelly	do	14 00
9 juin.	198	Brigantin Plymouth	do	10 50
10 do	1093	Vapeur Petunia	do	50 00
12 do	931	do Cacouna	do	44 00

Droits de pilotage perçus pendant l'année terminée le 31 décembre 1893—*Suite.*

Date.	Tonnage.	Nom et gréement du navire.	Nationalité.	Pilotage.
1893.				$ c.
13 juin...	836	Vapeur Bonavista	Anglais	40 00
14 do	1026	do Glenlevit	do	48 00
15 do	315	do Albert	do	15 00
19 do	1223	do Pencalenick	do	56 00
20 do	959	do Garnet	do	46 00
22 do	1123	do Edith	do	52 00
22 do	1093	do Petunia	do	50 00
24 do	1026	do Glenlevit	do	48 00
26 do	931	do Cacouna	do	44 00
27 do	1045	do Austrion	do	48 00
28 do	960	do Black Prince	do	46 00
29 do	1223	do Pencalenick	do	56 00
3 juillet	959	do Garnet	do	46 00
5 do	1123	do Edith	do	52 00
5 do	1093	do Petunia	do	50 00
7 do	1027	do Glenlevit	do	48 00
7 do	1002	do Sunshine	do	48 00
8 do	123	Goélette Thistle	do	6 00
8 do	1046	Vapeur Astrion	do	48 00
10 do	470	Barque W. W. McLauchlin	do	26 00
11 do	1223	Vapeur Pencalenick	do	56 00
13 do	315	do Albert	do	15 00
....	1108	do Cape Breton	do	52 00
....	959	do Garnet	do	46 00
18 juillet	1123	do Edith	do	52 00
18 do	1093	do Petunia	do	50 00
20 do	1026	do Glenlevit	do	48 00
20 do	930	do Cacouna	do	44 00
22 do	315	do Albert	do	15 00
22 do	1002	do Sunshine	do	48 00
22 do	1045	do Astrion	do	48 00
22 do	....	Brigantin Alaska	do	26 00
26 do	1223	Vapeur Pencalenick	do	56 00
27 do	959	do Garnet	do	46 00
29 do	141	do Zebra	do	9 00
29 do	1412	Barge Rembrandt	do	32 00
1er août	930	Vapeur Cacouna	do	44 00
2 do	1123	do Edith	do	52 00
4 do	1093	do Petunia	do	50 00
4 do	1046	do Astrion	do	48 00
7 do	1002	do Sunshine	do	48 00
8 do	1223	do Pencalenick	do	56 00
10 do	167	Goélette Ocean Swell	do	14 00
11 do	959	Vapeur Garnet	do	46 00
15 do	1123	do Edith	do	56 00
18 do	1093	do Petunia	do	50 00
19 do	1046	do Astrion	do	48 00
19 do	251	Petite barque Aureala	do	12 00
22 do	1002	Vapeur Sunshine	do	48 00
22 do	930	do Cacouna	do	44 00
23 do	429	Barque Fredrica	do	24 00
25 do	959	Vapeur Garnet	do	46 00
26 do	1223	do Pencalenick	do	56 00
29 do	1108	do Cape Breton	do	52 00
29 do	131	Goélette Katie	do	6 00
30 do	892	Vapeur Bedlington	do	42 00
31 do	471	Barque H. W. Palmer	do	26 00
5 sept.	1093	Vapeur Petunia	do	50 00
....	939	do Cacouna	do	44 00
7 sept.	1002	do Sunshine	do	48 00
7 do	1123	do Edith	do	48 00
9 do	1233	do Pencalenick	do	56 00
9 do	959	do Garnet	do	46 00
12 do	.....	do Edinburgh	do	50 00
12 do	239	Goélette J. S. Parker	do	12 00
13 do	195	do Jennie Parker	do	10 50

DROITS de pilotage perçus pendant l'année terminée le 31 décembre 1893—*Fin.*

Date.	Tonnage.	Nom et gréement du navire.	Nationalité.	Pilotage.
1893.				$ c.
14 sept.	1182	Vapeur Louisburg	Anglais.	54 00
14 do	1108	do Cape Breton	do	52 00
18 do	939	do Cacouna	do	44 00
19 do	1093	do Petunia	do	50 00
21 do	657	Petite barque Canning	do	34 00
21 do	1002	Vapeur Sunshine	do	48 00
22 do	1046	do Astrion	do	48 00
22 do	....	Brigantin Alaska	do	28 00
26 do	....	Vapeur Bonavista	do	40 00
29 do	1265	do Turret	do	58 00
30 do	1108	do Cape Breton	do	52 00
4 oct.	930	do Cacouna	do	44 00
7 do	....	Petite barque Thos. Faulkner	do	50 00
7 do	1093	Vapeur Petunia	do	50 00
7 do	1046	do Astrion	do	48 00
9 do	1002	do Sunshine	do	48 00
10 do	161	do Coila	do	10 50
11 do	1182	do Louisburg	do	54 00
12 do	....	do Edinburgh	do	50 00
14 do	689	do Coban	do	34 00
14 do	939	do Cacouna	do	44 00
16 do	174	Goélette North America	do	10 50
17 do	1093	Vapeur Petunia	do	50 00
20 do	171	Brigantin Confederate	do	10 50
21 do	1265	Vapeur Turret	do	58 00
23 do	1046	do Astrion	do	48 00
23 do	183	Petite barque Nelly	do	14 00
23 do	324	Brigantin Ohio	do	20 00
24 do	278	Goélette Peerless	do	18 00
27 do	930	Vapeur Cacouna	do	44 00
27 do	463	Barque Sidartha	do	13 00
27 do	190	Petite barque Kate	do	7 00
30 do	242	Goélette Canaria	do	16 00
31 do	1093	Vapeur Petunia	do	50 00
1er nov.	1108	do Cape Breton	do	52 00
1er do	154	Goélette Carrie Eisnor	do	10 50
2 do	131	do Kate	do	3 00
2 do	140	do Bonnibel	do	6 00
3 do	250	Brigantin Aureola	do	13 50
4 do	930	Vapeur Cacouna	do	44 00
7 do	529	Petite barque Alaska	do	21 00
9 do	596	Vapeur Acadian	do	30 00
9 do	....	Barque Grandee	do	58 00
17 do	298	Goélette Ulrica	do	9 00
21 do	930	Vapeur Cacouna	do	44 00
30 do	293	do Windsor Lake	do	18 00
6 déc.	250	Petite barque Aureola	do	13 50
12 do	311	Vapeur Falcon	do	20 00
21 do	293	do Windsor Lake	do	18 00
23 do	136	Goélette Kezia	do	6 00
				5,689 00

CHARLES H. RIGBY,
Secrétaire.

BAIE-GLACÉE, C.-B., 30 décembre 1893.

ANNEXE N° 15.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE LOUISBOURG, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

LOUISBOURG, C.-B., 26 janvier 1894.

M. W. SMITH.
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 du courant, dans laquelle vous demandez à la commission de pilotage de ce district de vous envoyer son rapport. En réponse, je dois vous dire que la commission ne s'est pas réunie depuis deux ans pour transaction d'affaires, et de fait il n'y a pas eu d'affaires à transiger, attendu qu'il n'est pas venu ici des navires payant des droits de pilotage. De plus, il y a, dans la commission, une vacance occasionnée par le décès du capitaine Angus Ferguson. Dès que cette vacance sera remplie, la commission s'organisera et fera un rapport complet.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JAS. McPHEE,
Secrétaire de la commission.

ANNEXE N° 16.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE PARRSBORO, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

PARRSBORO', N.-E., 26 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je vous envoie les relevés de pilotage de Parrsboro'. Votre lettre a été reçue en temps.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
STEPHEN R. DE WOLFE,
Secrétaire de la commission.

Relevés de pilotage de Parrsboro' pour 1893 et jusqu'au 24 janvier 1894.

Droits de pilotage perçus :—

Sur 29 navires canadiens	$ 1,407 25
Sur 7 " norvégiens	347 00
Sur 3 " allemands	135 50
Sur 4 barges à houille	42 00
43	$ 1,931 75
Honoraires sur 7 certificats de pilotes en 1893, 35.00	245 00
do 1 do do 2 janvier 1894	35 00
do 1 do do 18 janvier 1894	35 00
	$ 2,246 00

Sommes du fonds des pilotes déposées à la caisse d'épargnes fédérale	$ 405 89
Intérêt calculé au 24 janvier 1894	8 00
Entre les mains du trésorier pour dépôt	56 36
Total du fonds des pilotes	$ 470 25

Gagné par les pilotes brevetés.

Robert Anderson, sur 24 navires et 1 barge	$ 1,200 00
Haviland Pettis, sur 10 navires et 3 barges	512 50
James George, sur 5 navires	210 25
	$ 1,931 75

Commissaires des pilotes.

Stephen R. DeWolfe, secrétaire et trésorier, Parrsboro'.
Angus McGilvray, président, Parrsboro'.
Edward Gillespie, Parrsboro'.
James E. Pettis, Port-Greville.
Sidney Smith, avocat du havre.

S. R. DEWOLFE,
Secrétaire.

PARRSBORO', N.-E., 24 janvier 1894.

ANNEXE Nº 17.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE PICTOU, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

PICTOU, N.-E., 2 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Sous ce pli veuillez trouver les relevés de pilotage pour la saison terminée le 31 décembre 1893.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. H. NOONAN,
Secrétaire, C.P., D.P.

LISTE des pilotes—Port de Pictou, 1893.

Numéro	Nom.	Résidence.	Age.
1	Jas. Fraser	Havre au Navire	62
2	Bryant Rodgers	Pictou	58
3	Wm. A. Cooke	do	55
4	Angus McDonald	do	54
5	Hy. H. Powell	Havre au Navire	47
6	Chas. A. Cooke	Pictou	48
7	Geo. W. Powell	Débarcadère de Pictou	42
8	Daniel Smith	Pictou	42
9	Daniel McLeod	do	52
10	Angus Smith	do	36

Un brevet a aussi été accordé au capitaine Amable Baquet, patron du *Miramichi.*

RECETTES et dépenses de tous les deniers perçus par ou pour la commission de pilotage, relativement aux pilotes ou au pilotage.

RECETTES.	$ c.	$ c.
Reçu des droits de pilotage, d'après relevé	3,463 55	
do 10 pilotes, cautionnements renouvelés	10 00	
Reçu du capit. Baquet, permis	40 00	
Solde dû au secrétaire	99 47	
		3,613 02
DÉPENSES.		
Payé aux pilotes pour pilotage	3,233 55	
do appointements du secrétaire	200 00	
Solde de 1892	179 47	
		3,613 02

J. A. GORDON,
A. J. PATTERSON,
JOHN R. DAVIES,
H. McKENZIE,
Commissaires de pilotage, port de Pictou, N.-E.

DROITS de pilotage pendant la saison de 1893.

	$ c.	$ c.
Somme totale reçue pour droits de pilotage pendant la saison de 1893	....	3,463 55
De cette somme :—		
Reçu de vapeurs	2,863 55	
do voiliers	600 00	
		3,463 55
De cette somme :—		
Reçu de navires anglais	2,318 55	
do do étrangers	1,145 00	
		3,463 55

Capitaine muni de certificats—A. Bacquet, ss. *Miramichi.*

TOTAL des recettes des pilotes pendant la saison de 1893.

Nº	Nom.	Montant.
		$ c.
2	James Fraser	65 00
3	Bryant Rodgers	97 00
4	Wm. A. Cooke	760 88
5	Angus McDonald	....
6	Henry H. Powell	9 50
7	Chas. A. Cooke	602 50
8	Geo. W. Powell	85 00
9	Daniel Smith	879 98
10	Daniel McLeod	106 90
11	Angus Smith	626 79
	Total	3,233 55

ANNEXE Nº 18.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE PUGWASH, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

PUGWASH, 29 janvier 1894.

Au ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les relevés de pilotage du district de Pugwash pour l'année 1893 ; j'espère que vous les trouverez en ordre.

Votre obéissant serviteur,

H. C. BLACK,
Commissaire et secrétaire.

PILOTES BREVETÉS.

Noms.	Ages.	Numéros.
John Seaman	61	1
Joseph O'Read	39	2
Murdoch Nicholson	60	3
Neil McIver	34	4
Clarence E. Read	40	5
George M. Cooper	43	6

Ce sont là tous les pilotes brevetés ; il n'y a pas d'apprentis brevetés.

La somme de droits de pilotage perçue sur des bâtiments mâtés carrés, tous étrangers, s'est élevée à $372, et celle provenant des goélettes, etc., à $35. Il n'y a point de fonds de pilotage ; l'argent est payé aux pilotes à mesure qu'il est perçu.

Respectueusement soumis,

H. C. BLACK,
Commissaire et secrétaire de la commission.

ANNEXE Nº 19.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE SYDNEY, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

SYDNEY-NORD, C.-B., 24 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter les relevés de ce district de pilotage, lesquels accusent une somme de $34.69 au crédit de la commission, et une autre somme de $600 en dépôt à 4 pour 100 d'intérêt.

Bientôt doit avoir lieu une assemblée de la commission, à laquelle il sera proposé de porter à 7½ pour 100, au lieu de 5 comme à présent, la somme chargée aux pilotes, attendu que la recette des pilotes augmente considérablement par la diminution de leur nombre, tandis que la dépense pour secours augmente beaucoup.

Votre obéissant serviteur,
W. PURVES,
Secrétaire de la commission.

COMPTE de la commission de pilotage de Sydney.

DT.	$ c.	AV.	$ c.
Aux pilotes par receveurs	15,303 50	Droits de pilotage, d'après relevés	15,929 60
Receveurs	500 00	Brevets	81 00
Av. fonds de secours	126 00	Bateaux	14 00
Bureau, loyer et combustible	45 00	Certificats de capitaines	400 00
Commissaires, $30 chacun	150 00	Fonds de secours	126 00
Livres et impressions	22 50	Solde de l'année dernière	665 39
Télégrammes et frais de port	13 25	Somme en dépôt	300 00
Secrétaire et trésorier	150 00	Solde de l'intérêt	17 45
Fonds de secours	475 00		
Pilotes supplémentaires	13 50		
Somme en dépôt	600 00		
Solde reporté	134 69		
	17,533 44		17,533 44
		Solde reporté	134 69
		Somme en dépôt	600 00
		Somme due à la commission	734 69

W. PURVES,
Secrétaire de la commission de pilotage de Sydney.

Relevé des secours accordés dans le district de pilotage de Sydney, C.-B., dans l'année 1893.

SYDNEY.

Date.	Noms.	Somme.	Date.	Noms.	Somme.
1893.		$ c.	1893.		$ c.
17 mai..	Veuve Brown	20 00	17 sept..	Veuve Petrie	10 00
27 do ..	do Mullins	10 00	21 do ..	do Young	20 00
27 do ..	do Daley.	10 00	21 do ..	do Brown	10 00
6 juin..	Pilote Petrie	20 00	15 nov..	do Brown	10 00
12 do ..	Veuve McGinnis	20 00	15 do ..	do Petrie	10 00
17 do ..	do Madore	20 00	15 do ..	do Mullins	10 00
25 do ..	Pilote Curran	25 00	15 do ..	do McInnes	10 00
27 do ..	do Brown	25 00	27 do ..	do Madore	10 00
26 juill..	do Doyle	25 00	27 do ..	do Carroll	30 00
28 do ..	Veuve Petrie	20 00	27 do ..	do Young	20 00
4 sept..	Pilote Doyle	15 00	27 do ..	Pilote Curran	25 00
13 do ..	Veuve Mullins	10 00	9 déc..	do Petrie	10 00
14 do ..	Pilote Petrie	20 00	9 do ..	do Doyle	10 00
14 do ..	do Brown	25 00	9 do ..		
17 do ..	Veuve Daley	20 00		Total	475 00

RECAPITULATION, 1893.

Ports.	Nombre de navires.	Tonnage.	Somme.
			$ c.
Sydney-Nord	309	181,383	5,843 00
Victoria	108	107,237	3,154 00
International	95	115,483	3,809 00
Sydney	91	98,595	3,123 50
Total	603	502,698	15,929 50

CERTIFICATS DE CAPITAINES.

Nombre.	Noms.	Classe.	Navires.	Somme.
				$ c.
1	J. P. Angrove	Vapeur	Saint-Pierre	40 00
2	D. Fraser	do	Coban	40 00
3	D. C. Fraser	do	Bonavista	40 00
4	J. McPhail	do	Cacouna	40 00
5	H. W. Gould	do	Louisbourg	40 00
6	J. Reed	do	Cap-Breton	40 00
7	J. Farquhar	do	Harlan	40 00
8	J. Couillard	do	Thames	40 00
9	J. Mylins	do	Arcadia	40 00
	S. Cunard & Co	Barges	2	40 00
	Total			400 00

RELEVÉ des arrivages et des droits de pilotage perçus dans le district de Sydney, C.-B.' pendant l'année 1893.

SYDNEY MINES.

Classe de navires.	Nombre.	Tonnage.
Vapeurs anglais	71	85,446
" étrangers	2	2,879
Voiliers anglais	15	8,261
" étrangers	1	539
Secours	2	1,453
Total du tonnage	91	98,595
Droits de pilotage perçus.		
De navires anglais		$ 2,980 00
" étrangers		115 00
De secours		28 50
Total du pilotage		$ 3,123 50

INTERNATIONAL MINES.

Vapeurs anglais	88	107,702
" étrangers	1	1,613
Voiliers anglais	6	6,168
Total du tonnage	95	115,483
Droits de pilotage perçus.		
De navires anglais		$ 3,751 00
" étrangers		58 00
Total du pilotage		$ 3,809 00

VICTORIA MINES.

Vapeurs anglais	75	79,073
" étrangers	5	3,789
Voiliers anglais	24	3,655
Secours	4	750
Total du tonnage	108	107,237
Droits de pilotage perçus.		
De navires anglais		$ 2,992 00
" étrangers		142 00
De secours		20 00
Total du pilotage		$ 3,154 00

SYDNEY-NORD.

Vapeurs anglais	67	68,149
" étrangers	31	20,053
Voiliers anglais	154	63,976
" étrangers	37	23,735
De secours	20	5,470
Total du tonnage	309	181,383
Droits de pilotage reçus.		
De navires anglais		$ 4,450 50
" étrangers		1,302 50
De secours		90 00
Total du pilotage		$ 5,843 00

NOMBRE, nom et âge de chaque pilote du district de Cap-Breton, pour l'année 1893.

N°	Nom.	Age.	N°	Nom.	Age.
1	Con. Mullins	62	15	Lawrence Carroll	51
2	D. McGillvery	64	16	Jas. Carroll	37
3	W. Ratchford	56	17	Dan. Petrie	37
4	J. Carm	43	18	John McNeil	41
5	J. Mullins	43	19	Peter Burke	39
6	S. Shannahan	51	20	J. Shannahan	42
7	A. Ratchford	49	21	W. Brown	36
8	J. Fraser	53	22	T. Ratchford	38
9	J. McGillvery	43	23	G. D. Townsend	45
10	A. McNeil	50	24	J. B. McGillvery	47
11	H. McGillvery	63	25	L. Ling	44
12	J. D. McGillvery	47	26	Jas. Fraser	51
13	John Carroll	42	27	T. McNeil	33
14	George Brown	56	28	J. F. Laffin	35

COMMISSION DE PILOTAGE DE SYDNEY.

SYDNEY-NORD, C.-B., 29 janvier 1894.

MONSIEUR,—Depuis que je vous ai écrit le 24, les auditeurs m'ont fait corriger mon compte en y incluant la commission totale de 3 pour 100 déduite de la somme payée par les receveurs aux pilotes et le fonds de secours (soit : commission, $789.05 ; secours, $138.50), les pilotes devant rembourser $13.50 qui leur ont été payés en plus. On me demande d'accorder plein intérêt sur $600 à 4 pour 100 pour l'année, au lieu de l'intérêt à dater du changement du reçu de dépôt.

Je vous transmets aujourd'hui le compte modifié en conséquence, en indiquant le solde reporté, $456.19, et une autre somme de $600 sur dépôt à 4 pour 100 au crédit de la commission.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. PURVES,
Secrétaire-trésorier.

M. WM H. SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

DT. COMPTE de la commission de pilotage de Sydney, 1892. AV.

	$ c.		$ c.
Droits de pilotage, d'après relevés	15,929 50	Aux pilotes par receveurs . . $15,929.50	
Brevets	81 00	Moins fonds de sec. $ 138.50	
Bateaux	14 00	do commission,	
Certificats de capitaine	400 00	5 p. 100 . . 789.05	
Solde de l'année dernière	665 39	927.55	
Somme en dépôt l'année dernière	300 00		15,001 95
Intérêt, 1 an, $600 à 4 pour 100	24 00	4 receveurs	500 00
		Loyer de bureau et combustible	45 00
	17,413 89	Commissaires, $30 chacun	150 00
		Livres, impressions et papeterie	22 50
		Télégrammes et frais de port	13 25
		Secrétaire-trésorier	150 00
		Fonds de secours, d'après relevés	475 00
Solde reporté	456 19	Somme en dépôt	600 00
Somme en dépôt	600 00	Solde reporté	456 19
Somme due à la commission de pilotage	1,056 19		17,413 89

W. PURVES,
Secrétaire-trésorier.

SYDNEY-NORD, C.-B., 24 janvier 1894.

ANNEXE N° 20.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DES PORTS DE SAINTE-MARIE ET LISCOMBE, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

Date de l'arrivée	Venant de	Gréement.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage enregistré.	Nom du capitaine.	Entrée.	Sortie.	Total.	Nom du pilote.
1893.							$ c.	$ c.	$ c.	
8 juill.	Halifax	Goélette	Annie	Halifax	68	Capit. Leblanc	2 92	......	2 92	Edward Quinn, n° 1, Sainte-Marie.
8 do	do	do	Alma	do	65	do do	2 60	......	2 60	
23 do	Liscombe	do	T. P. T.	do	41	do J. Heastlin	1 64	1 64	3 28	
15 do	Boston	do	Hattie Turner	Boston	280	do Glass	5 00	7 00	12 00	
23 août.	Liverpool, G.-B.	Petite bar.	Ricordo	Gênes, Italie	473	do F. Massam	10 00	2 jours de retenue. à $1.50	13 00	
4 sept.	Boston	do	Skibladner	Norvège	381	do C. Borrenson	9 00	11 00	20 00	
9 do	do	do	Gloster	do	333	do Eliasson	8 00	10 00	18 00	
21 oct.	do	Goélette	Stephen Bennet.	Boston	231	do Glass.	5 00	6 00	11 00	
21 nov.	Halifax	do	Hattie C.	St-Jean, N.-B.	182	do Demil Buck.	4 00	5 00	9 00	
21 do	do	do	Mattie B.	Halifax	32	do Myers	1 28	1 28	2 56	
									94 36	
1er oct.	Renvoyé et a pris 2 tonneaux.	Petite bar.	Kibladner	Norvège	381	C. Borrenson	......	11 00	11 00	John Burns, n° 2, Sainte-Marie.
23 août.	Liverpool	do	Ricordo	Gênes, Italie	473	F. Massam	......	......	13 00	
									24 00	
Pilotage sur remorq. à vapeur *St. John*, 45 voyages à 3c. par ton.					47	......	......	......	126 90	Alfred McDaniel, n° 3.
2 mai.	Halifax	Barque	Race Horse	Norvège	1,011	A. Annonsen	16 00	18 00	34 00	Henry J. Pye, n° 1, Liscombe.

28 août..	Sydney, C.-B...	Barque...	Victoria........	Liverpool, G.B	721	Halgerson.......	....	15 00	15 00	Daniel Lang, n° 2, Liscombe.
— sept..	Ste-Marie	do ...	Ricordo........	Gênes........	473	F. Massam.......	....	12 00	12 00	
									27 00	
17 avril.	Liverpool, G.-B.	Barque...	Talisman.......	Yarm'th, N.-E	953	G. B. Bulmar.....	16 00	18 00	34 00	Charles Riley, n° 3, Liscombe.
17 avril.	Hollande........	Barque...	Whatiker	Russie.... ...	942	T. Ekhlm..... ..	....	17 00	27 00	Lewis Wilson, n° 4, Liscombe.
— sept..	Liverpool.......	do ...	Ricordo	Gênes, Italie..	473	F. Massam......	10 00	....	*7 00	
									34 00	
17 avril.	Hollande........	Barque...	Whatiker..	Russie..... ..	942	T. Ekhlm........	15 00	....	15 00	David Langile, n° 6, Liscombe.

*Changé.

WILLIAM PRIDE,
Secrétaire de la commission de pilotage.

ANNEXE No 21.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE BATHURST, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BATHURST, N.-B., 31 décembre 1893.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les relevés de pilotage du district de Bathurst pour la saison de 1893.

Votre très obéissant,

J. W. STEWART,

Secrétaire.

ETAT donnant le nombre de navires, les sommes perçues et celles déboursées dans le district de pilotage de Bathurst, N.-B., pendant la saison de 1893.

Pilotes.	Navires britanniques.				Navires étrangers.				Somme totale.	Taux de pilotage par pied.				Déboursés.	
	Entrés.		Sortis.		Entrés.		Sortis.			En dehors de la barre.		En dedans de la barre.			
	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.	Nombre.	Somme.		Somme.	Somme.	Somme.	Somme.	A qui payés.	Somme.
		$ c.		$ c.		$ c.		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.		$ cts.
Timothy Daly.... William Daly....	4	47 40	4	30 00	13	152 20	13	186 20	415 80	1 20	0 80	1 40	1 00	Timothy Daly.... William Daly....	395 01
Nazaire Hachey....	....	....	....	....	1	20 80	1	15 20	36 00					Nazaire Hachey....	34 20
Frederick Reynolds.	2	12 00	2	6 00	5	55 20	5	72 00	145 20					Fred. Reynolds....	137 94
									597 00					Expenses....	7 85
Perçu pour licences de bateau....	....	....	....	....	....	....	....	....	12 00					Commissioners....	17 00
														Secretary....	17 00
									609 00						609 00

J. W. STEWART,
Secrétaire.

K. F. BURNS,
JOHN E. O'BRIEN,
THOS. LEAHY,
SAML. MELANCON,
JOS. M. MACHEY,
Commissaires.

ANNEXE N° 22.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE BOUCTOUCHE, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BOUCTOUCHE, 24 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—En conformité des dispositions de l'article 24 de l'acte 36 Victoria, chap. 54, concernant le pilotage, je vous transmets ci-inclus les relevés du district de Bouctouche pour l'année 1893.

Comme vous le verrez, un seul navire de plus de 80 tonneaux, sujet au paiement des droits de pilotage, a visité notre port cette année, les exportations d'ici se faisant principalement en goélettes de moins de 10 tonneaux.

Votre obéissant serviteur,

JOHN C. ROSS,
Secrétaire de la commission.

RELEVÉS de pilotage, district de Bouctouche, pour l'année 1893. Acte 36 Vic., ch. 54, art. 24.

1. Noms et âges des pilotes brevetés : John S. Dixon, 61 ans ; Calixte Léger, 61 ans ; Philippe T. Landry, 43 ans.

2. Ces pilotes sont tous autorisés à entreprendre le pilotage des navires de toutes classes dans le district entier de Bouctouche.

3. Les droits de pilotage, tels que fixés par l'art. 12 des règlements du district, sont : $1.50 par pied de tirant d'eau, à l'entréé et à la sortie.

4. Somme totale des droits de pilotage payés, $36, payés par un navire étranger (norvégien) au taux ci-dessus ; y compris $3 pour déplacement.

5. Ces droits de pilotage ont été versés entre les mains du pilote qui était de service.

6. Il n'a pas été délivré de nouveaux brevets, ni encouru de nouvelles dépenses cette année, et la commission a dispensé un renouvellement de brevets pour bateaux.

JOHN C. ROSS,
Secrétaire de la commission.

BOUCTOUCHE, N.-B., 24 janvier 1894.

ANNEXE N° 23.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE CARAQUETTE, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

CARAQUETTE, N.-B., 10 janvier 1894.

Au sous-ministre de la marine,
Ottawa.

MONSIEUR,—A la demande que vous m'en faite dans votre lettre du 29 décembre (11179), j'ai l'honneur de vous envoyer un relevé des droits de pilotage reçus, avec un état des recettes et dépenses de l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

PHILIP RIVE,
Secrétaire de la commission de pilotage et commissaire.

DISTRICT DE PILOTAGE DE CARAQUETTE.

RELEVÉ du pilotage pendant l'année 1893.

Date de l'arrivée et du départ.	Nom du navire.	—	Nom du pilote.	Taux de pilotage.	Somme reçue.
1893.					$ c.
22 mai....	Barqte "Hibernica"........	Entrée.....	Gervais Poulain. ..	$1.20 par pied ..	15 60
5 juin...	do	Sortie......	Octave Aché........	$1.00 do ..	9 50
18 juillet..	Goélette "Ulelia"	Entrée.....	Pas de pilote.... ..	....	....
4 oct....	do do	Sortie.......	Théo. Geonet.	Au-dessus de 60 ton. et au-d. de 80	9 00
1er août..	do "Alabama".. . .	Entrée.....	Charles Vibert......	do ..	9 00
3 do ..	do do	Sortie.......	do	do ..	9 00
9 do ..	do "Empress"......	Entrée....	Théo. Geonet. ..	$1.20 par pied ..	12 00
16 sept. ..	do do	Sortie.......	do	$1.00 do ..	10 00
10 août. ..	do "Red Gauntlet"...	Entrée.....	do . . .	Au-d. de 60 ton.	6 00
18 sept....	do do ...	Sortie.......	Xavier Poulain.....	do ..	6 00
16 août..	do "Flying Foam"..	Entrée.....	Gervais Poulain... .	$1.20 par pied ..	12 00
6 oct....	do do ...	Sortie.......	Théo. Geonet... ..	$1.00 do ...	10 00
17 août...	do "Ada"........	Entrée.....	Charles Vibert......	$1 20 do ...	13 20
18 nov....	do do	Sortie.......	Théo. Geonet... ..	$1.00 do ...	10 00
17 août...	do "Willing"........	Entrée.....	do	$1.20 do ...	12 00
17 oct....	do do	Sortie.......	do	$1.00 do ...	10 00
....	do do	Cabotage. ..	Xavier Poulain.....	....	20 00
26 oct....	Barge "Pride of the Channel"	Entrée.....	Gervais Poulain.....	$1.20 do ...	12 00
31 do	do ..	Sortie.......	do	$1.00 do ...	11 00
4 nov.. ..	Goélette "Ellen Mary"	Entrée.....	Pas de pilote...... .	....	....
6 do	do	Sortie......	Gervais Poulain....	Au-d. de 80 ton..	9 00
				Total	205

ÉTAT des recettes et dépenses du district de Caraquette pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

	$ cts.
RECETTES.	
Pour renouvellement de brevet de bateaux, Théo. Geonet	1 00
do do Octave Aché	1 00
do do Ger. Poulain	1 00
do do Charles Vibert	1 00
Brevet de pilote à Xavier Poulin	4 00
	8 00
DÉPENSES.	
A Philip Rive, secrétaire de la commission, appointements	8 00

ANNEXE Nº 24.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU DISTRICT DE MIRAMICHI, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DE LA COMMISSION DE PILOTAGE,
NEWCASTLE, MIRAMICHI, N.-B., 13 décembre 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les relevés concernant le district de pilotage de Miramichi, N.-B., pour l'année expirée le 31 décembre 1893.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. R. CALL,
Secrétaire-trésorier.

A M. W. SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

RELEVÉS du pilotage dans le district de Miramichi, N.-B., pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

Description des navires.	Nombre.	Total.
Navires déclarés à l'entrée—		
Vapeurs anglais	21	
Voiliers do	68	
Vapeurs étrangers	...	
Voiliers do	66	
		155
Navires déclarés à la sortie—		
Vapeurs anglais	21	
Voiliers do	64	
Vapeurs étrangers	...	
Voiliers do	66	
		151
Déplacements—		
Vapeurs anglais	7	
Voiliers do	20	
Vapeurs étrangers	...	
Voiliers do	38	
		65
Services supplémentaires—		
Vapeurs anglais	3	
Voiliers do	8	
Vapeurs étrangers	...	
Voiliers do	7	
		18
	$ cts.	$ cts.
Montant total du pilotage à l'entrée—		
Vapeurs anglais	964 25	
Voiliers do	1,768 74	
Vapeurs étrangers	...	
Voiliers do	1,846 81	
		4,579 80
Montant total du pilotage à la sortie—		
Vapeurs anglais	676 50	
Voiliers do	1,765 00	
Vapeurs étrangers	...	
Voiliers do	2,386 50	
		4,828 00
Montant total des déplacements—		
Vapeurs anglais	56 00	
Voiliers do	114 50	
Vapeurs étrangers	...	
Voiliers do	289 00	
		459 50
Montant total pour services supplémentaires—		
Vapeurs anglais	12 00	
Voiliers do	38 00	
Vapeurs étrangers	...	
Voiliers do	54 00	
		104 00

Tarif des droits de pilotage exigibles à Miramichi, N.-B., sur tous les navires britanniques ou étrangers, pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

	$ c.
A l'entrée	2 25 par pied.
Pour tous navires mus entièrement ou en partie par la vapeur, en sus du prix ci-dessus	0 02 par tonneau.
A la sortie	2 00 par pied.
Pour tout navire prenant la mer après le 1er novembre, un bonus de	4 00
Pour le déplacement et mouillage de tout bâtiment—	
Navires de pas plus de 100 tonneaux	1 50
do 200 do	2 00
do 300 do	3 00
Navires de plus de 300 tonneaux	4 00
Et 50 pour 100 en sus de ce tarif si la distance du déplacement est de plus de 4 milles.	

Nationalité des navires pilotés pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

Nationalité.	Nombre.	Nationalité.	Nombre.
Anglais	89	Allemands	1
Norvégiens	39	Français	1
Italiens	9	Austro-Hongrois	1
Autrichiens	8	Portugais	1
Russes	2		
Américains	2	Total	155
Suédois	2		

Relevés du pilotage dans le district de Miramichi, N.-B., pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

Numéro	Nom du pilote.	Age.	Pour quel service.	Observations.
2	Louis Jimmo	39	Plein permis	
4	Angus McEachran	74	do	Maître-pilote.
5	Mitchell Martin	64	do	
6	Francis Martin	59	do	
7	Maxime Martin	48	do	
9	Angus McLean	60	do	
10	Alexander Wilson	47	do	
11	Robert J. Walls	42	do	
12	George Savoy	49	do	
13	Reuben Nowlan	49	do	
14	John McEachran	43	do	
15	Charles McLean	54	do	
20	Oliver Foster	52	do	
22	William Walls, aîné	39	do	
23	William Tait	70	do	Permis d'absence p. 1893,
26	John McCullam	41	do	et depuis a démissionné.
27	James Nowlan	42	do	
28	Dudley P. Walls	47	do	
29	George Sutton	42	do	
30	James A. Nowlan	38	do	
31	George T. Tait	36	do	Permis d'absence p. 1893.
32	Joseph Jimmo	38	do	
33	James McCallum	49	do	
34	Allan McEachran	34	do	
35	John Martin	34	do	
36	Asa Walls	34	do	
37	William Walls, jeune	36	do	
38	John Nowlan	37	do	
39	Patrick Nowlan	34	do	

LISTE des bateaux-pilotes brevetés.

Numéro	Noms des bateaux.	Tonnage.	Capitaines.	Date du premier permis.	Date du dernier permis.
11	May Queen	22·50	Oliver Foster	Mai 1878	Mai 1893.
13	Two Brothers	25·00	James A. Nowlan	do 1878	do 1893.
14	Empress	25·57	John Martin	do 1878	do 1893.
15	Princess Louise	20·85	Robert J. Walls	do 1878	do 1893.

ÉTAT indiquant les dépenses annuelles faites par les pilotes au compte des bateaux-pilotes durant les sept dernières années.

Noms des goélettes.	Payé par les pilotes, 1887.	Payé par les pilotes, 1888.	Payé par les pilotes, 1889.	Payé par les pilotes, 1890.	Payé par les pilotes, 1891.	Payé par les pilotes, 1892.	Payé par les pilotes, 1893.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
May Queen	354 59	463 35	420 64	375 13	379 71	318 60	330 31
Two Brothers	454 77	474 36	504 90	423 60	432 39	404 17	371 85
Empress	356 08	379 71	434 38	465 93	473 48	[illegible]05 37	385 20
Princess Louise	263 12	334 00	370 47	321 27	346 33	324 35	447 17
Totaux	1,428 56	1,651 42	1,730 39	1,585 93	1,631 91	1,552 49	1,534 53

R. R. CALL,
Secrétaire-trésorier.

J. C. MILLER,
Président.

LES pilotes de Miramichi en compte avec R. R. Call, secrétaire-trésorier.

1893.	DT.	$ c.
20 janv...	Compte de J. A. McMillan pour registre de délibérations, $2 ; lettrage, 50c......	2 50
27 juin...	do de Théo. DesBrisay, passages de pilotes depuis 1892	3 00
27 do	do de la Cie de navig. à vapeur de Miramichi, passages de pilotes depuis 1893.	3 00
27 juillet .	do de James Henderson, inspection de quatre bateaux-pilotes....	10 00
18 do .	do de Wm Wilson et Cie, divers pour le bureau des pilotes....	0 68
18 août...	do de la Cie de navigation à vapeur de Miramichi, passages de pilotes.	3 00
18 do ...	do de D. P. Walls, prime d'intérêt sur seine......	7 65
18 sept. ..	do de la Cie de navigation à vapeur de Miramichi, passages de pilotes. .	3 00
18 do	do du maître-pilote, dépenses pour envoyer un pilote à Nelson le dimanche, et papeterie pour le bureau......	2 97
18 do	do de W. C. Anslow, impressions, etc......	10 75
18 do	do de J. Sadler, loyer de magasin pour seines......	10 00
18 oct....	do de R. J. Walls, dépenses de Pictou......	6 41
18 nov.. .	do de D. MacLachlan, loyer, bureau des pilotes......	20 00
18 do	do de J. Martin, nouveau bôme pour la goélette *Empress*......	4 25
18 do	do de D. P. Walls, solde dû sur seine......	233 20
18 do	do de George Watt, pots pour le bureau des pilotes......	0 50
18 do	do de D. G. Smith, impressions......	4 50
18 do	do du maître-pilote, télégrammes et frais de port......	1 20
18 do	do de William Tait, sa part des goélettes des pilotes	127 58
1er déc.	do de Alex. Martin, pension......	100 00
1er do ..	Remboursement à deux pilotes sur compte de seine......	19 30
1er do ..	Compte de Mitchell Martin, allocation pour 12 jours sur dragueur à vapeur.	6 00
1er do ..	do du secrétaire-trésorier, frais de port, papeterie, etc	2 73
1er do ..	do do commission de 3 pour 100 sur $11,102.71......	333 08
11 do ..	do de 25 pilotes à $379·31, et 2 à $352.33......	10,187 41
		11,102 71
1893.	AV.	
11 déc....	Droits de pilotage perçus à l'entrée......	4,579 80
11 do	do do à la sortie......	4,828 00
11 do	do do pour déplacement......	459 50
11 do	do do pour services supplémentaires......	104 00
11 do	Gagné par les pilotes en dehors du pilotage......	1,131 41
		11,102 71

R. R. CALL,
Secrétaire-trésorier.

NEWCASTLE, N.-B., 12 décembre 1893.

ANNEXE N° 25.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU COMTÉ DE CHARLOTTE, N. B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

St. Andrews, N.-B., 31 décembre 1893.

M. Ww Smith,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le relevé du pilotage pour le d strict du comté de Charlotte, province du Nouveau Brunswick, pour l'année dernière.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. E. O. HATHEWAY,
Commissaire et secrétaire.

Relevé du pilotage dans le district du comté de Charlotte, N.-B., pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Nom du pilote.	Age.	Résidence.	Pour quel district autorisé
Wellington Clein	52	Iles Occidentales	Comté de Charlotte.
Joseph Boyd	58	Campobello	do

Permis de bateaux-pilotes.

Goélette-pilote *Frederick Taylor*, 12½ tonneaux, Joseph Boyd, capitaine.

Permis accordés à des capitaines.

Nom du capitaine.	Age.	Nom du navire.	Tonnage.	Port d'enregistrement	Pour quel district autorisé.
John Hatfield	58	Brenton	159	Parrsborough	Ports de St. Stephen et Saint-André.
C. S. Howard	42	W. R. Huntley	166	do	do do
Jos. H. Newcombe	38	Walleda	249	do	do do
Albert Bullernell	30	Tacoma	209	do	do do
E. A. Warnock	26	Barge n° 4	439	do	do St. Andrews et Saint-George.
Thos. H. Bartlett	54	do 3	431	do	do do St. Stephen.
Alonzo Heridon	51	do 2	433	do	Annulé.
J. T. Sutler	45	do 2	433	do	Ports de St. Andrews et St. Stephen.
W. H. Howe	....	do 1	439	do	do do
W. H. Bell	55	do 5	443	do	do do

Inspection des bateaux à vapeur.

Somme perçue par les pilotes pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

Nom du pilote.	Navires britanniques	Navires étrangers.	Total.
	$ c.	$ c.	$ c.
Wellington Cline	153 25	129 50	....
Joseph Boyd	239 00	77 00	....
	392 25	206 50	598 75

Tarif du pilotage.

Premier district de pilotage, à l'entrée ou à la sortie . . $2.25 par pd de tirant d'eau.
Second do do $1.60 do do
Troisième do do $1.50 do do
De ou à Campbello, 20c. par pied de moins que le tarif ci-dessus.
Quatrième district de pilotage, à l'entrée ou à la sortie, $1 par pied de tirant d'eau.
Du 1er novembre au 1er avril, 20c. par pied en sus du tarif ci-dessus.

Au ou du port de St. Andrews au terrain de délestage : navires au-dessous de 300 tonneaux, $2.50 chacun ; 300 tonneaux et plus, $3 chacun.

Pour conduire un navire d'un endroit de chargement ou port à un autre, en dedans de la baie de St. Andrews, navires de 80 à 200 tonneaux, $4 ; de 200 à 300 tonneaux, $5 ; de 300 à 400 tonneaux, $6 ; de plus de 400 tonneaux, $8.

Pour conduire un navire d'un endroit de chargement en dedans de la baie de St. Andrews à un port ou endroit de chargement en dehors de la dite baie et dans les limites de la circonscription, droit de pilotage à l'entrée ou à la sortie, navires de 80 à 200 tonneaux, $6 ; de 200 à 300 tonneaux, $8 ; de 300 à 400 tonneaux, $10 ; de 400 tonneaux et plus, $12.

C. E. O. HATHEWAY,
Commissaire et secrétaire.

ANNEXE Nº 26.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE SHÉDIAC, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

SHÉDIAC, N.-B., 26 janvier 1893.

L'honorable sir C. H. TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-inclus de la commission de pilotage de Shédiac, N.-B., pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

J'ai aussi l'honneur de vous apprendre que je suis maintenant, depuis l'été dernier, secrétaire de la commission,—M. Schaefer, qui était obligé de s'absenter la plus grande partie du temps, ayant donné sa démission.

Très sincèrement à vous,

W. A. RUSSELL.

L'honorable sir C. H. TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

La commission de pilotage du port de Shédiac, N.-B., a l'honneur de soumettre le rapport suivant pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Les noms et les âges de tous les pilotes brevetés pour l'année 1893 sont comme suit :—

Edward McDonald	Age, 60 ans.
Docity P. LeBlanc	do 53 do
Thomas McGrath	do 46 do
Olaf Hendrickson	do 38 do
Paul P. LeBlanc	do 47 do

Aucun autre n'a reçu de brevet de la commission.

Ces pilotes ont été brevetés pour servir dans le district.

Le tarif des droits de pilotage est comme suit :—

Pour entrer ou sortir les navires, $1.25 par pied de tirant d'eau, et pour leur déplacement et mouillage, $2 par chaque déplacement.

Les recettes provenant des droits de pilotage ont été comme suit en 1893 :—

Navires étrangers	$830 00
Navires britanniques	30 00
Total	$860 00

Tous ont payé les mêmes droits.

Cette somme a été payée aux pilotes nommés plus haut.

Très sincèrement à vous,

W. A. RUSSELL,
Secrétaire de la commission.

ANNEXE N° 27.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE SAINT-JEAN, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DE LA COMMISSION DE PILOTAGE,
DISTRICT DE SAINT-JEAN, N.-B., 8 janvier 1894.

A M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus les rapports annuels de pilotage de ce district pour l'année terminée le 31 décembre 1893, lesquels, je crois, vous trouverez exacts.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. U. THOMAS,
Secrétaire, commission de pilotage de St-Jean.

COMMISSION DE PILOTAGE DU CANADA,
DISTRICT DE SAINT-JEAN, N.-B., 31 décembre 1893.

RECETTES et dépenses pour l'année terminée ce jour.

RECETTES.	$ c.	$ c.
Licences à 30 pilotes à $5	150 00	
do 5 bateaux à $10	50 00	
25c. par pied de pilotage à la sortie du port de Saint-Jean à cette date	1,977 21	
do do port de Musquash, do	18 75	
		2,195 96
Solde		498 74
		2,694 70
DÉPENSES.		
Pensions de 6 pilotes	1,150 00	
do 7 veuves	500 00	
do 3 enfants	60 00	
Frais de sépulture, Daniel Daley	20 00	
do James Murray	20 00	
Appointements, secrétaire-trésorier, 1 an	800 00	
Loyer de bureau, 1 an au 1er novembre	100 00	
Honoraires de l'auditeur pour 1892	25 00	
Papeterie, etc	19 70	
		2,694 70

RELEVÉ des navires pilotés au port de Saint-Jean, N.-B., pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

Nombre.	Navires.	Total.
	ANGLAIS.	$ c.
115	Goélettes	
14	Bricks et brigantins	
36	Voiliers	
71	Barques et petites barques	
50	Vapeurs	
49	Barges	
335	Montant du pilotage reçu	16,799 46
	ETRANGERS.	
219	Goélettes	
2	Bricks et brigantins	
10	Voiliers	
30	Barques et petites barques	
4	Vapeurs	
265	Montant du pilotage reçu	9,094 37
	TOTAL.	
334	Goélettes	
16	Bricks et brigantins	
46	Voiliers	
101	Barques et petites barques	
54	Vapeurs	
49	Barges	
600	Montant du pilotage reçu	25,893 83

Inspection des bateaux à vapeur.

PILOTES brevetés pour les ports de Saint-Jean, N.-B.

Nom.	Age.	Résidence.	Observations.
Thomas Traynor	40	Saint-Jean, N.-B.	
Edward J. Fletcher	66	do	
Joseph Doherty	47	do	
John L. C. Sherrard	59	do	
James Doyle	57	do	
Henry Spears	42	do	
John Thomas	45	do	
James Murray	52	do	
Henry Thomas	62	do	
John Sproul	57	do	
Richard Scott	42	do	
Patrick Conlin	43	do	
James Reed	47	do	
John Spears	44	do	
Charles Daley	57	do	
Wm. Lahey	64	do	
Richard Cline	68	do	
James McPartland	59	do	
James S. Spears	48	do	
Thomas J. Stone	40	do	
James E. Mantle	47	do	
William Quinn	46	do	
William Miller	42	do	
Alfred Cline	36	do	
William Scott	37	do	
Bart. Rogers	36	do	
James Bennett	36	do	
Martin Spears	36	do	
Robert Thomas	52	do	
John McInulty	54	Musquash, N.-B.	Breveté pour Musquash seulem.

TAUX de pilotage en vigueur le 31 décembre 1893, dans le district de pilotage de Saint-Jean.

SUR TOUT VOILIER.

A l'entrée—1er district	$1 50	par pied de tirant d'eau.
2e do	1 75	do do
3e do	2 25	do do
A la sortie—Jusqu'à l'île aux Perdrix	1 25	do do
Dans la baie de Fundy (non de rigueur)	2 00	do do

Tarif de transport—100 tonneaux et moins	$1 50
Plus de 100 tonneaux et moins de 200 tonneaux	2 00
do 200 do 300 do	3 00
do 300 do 400 do	4 00

Et 25 centins en sus pour chaque 50 tonneaux qu'un voilier jaugera au-dessus de 400 tonneaux.

SUR TOUT VAPEUR.

A l'entrée—1er district	$2 00	par pied de tirant d'eau.
2e do	2 50	do do
3e do	3 00	do do
A la sortie—Jusqu'à l'île aux Perdrix	1 75	do do
Dans la baie de Fundy (non de rigueur)	2 75	do do

Tarif de transport—100 tonneaux et moins	$2 00
Plus de 100 tonneaux et moins de 200 tonneaux	2 50
do 200 do 300 do	3 75
do 300 do 400 do	5 00

Et 30 centins en sus pour chaque 50 tonneaux qu'un steamer jaugera au-dessus de 400 tonneaux.

COMPTE général de la commission de pilotage de Saint-Jean, le 31 décembre 1893.

DT.	$ c.	$ c.
Solde au 31 décembre 1893—		
Banque Maritime en liquidation	225 11	
Banque du Nouveau-Brunswick	2,362 80	
		2,587 91
Brevets—		
30 pilotes, à $5 ; 5 chaloupes, à $10		200 00
Pilotage—		
25 centins par pied à la sortie du port de Saint-Jean	1,977 21	
do do Musquash	18 75	
		1,995 96
Compte de rabais de la ligne Furness—		
Rabais de 20 steamers pilotés par R. Cline		1,030 15
Compte d'intérêt—		
Sur dépôts, caisse d'épargnes fédérale—		
12 mois au 1er juillet 1893, d'après le livret n° 744	122 39	
do do do n° 10260	151 86	
		274 25
Compte de la banque Maritime—		
Dividende, 3 pour 100 sur $239.48		7 19
		6,095 46
AV.		
Compte de pension—		
Somme payée à 6 pilotes	1,150 00	
do 7 veuves	500 00	
do 3 enfants	60 00	
		1,710 00
Compte de dépense —		
Frais funéraires, Daniel Daley	20 00	
do James Murray	20 00	
Honoraires des auditeurs pour 1892	25 00	
Papeterie, etc	19 70	
Loyer de bureau, 1 an au 1er novembre	100 00	
Appointements, secrétaire-trésorier, 1 an jusqu'à date	800 00	
		984 70
Compte de rabais de la ligne Furness—		
Somme payée à 30 pilotes, part égale		825 75
Compte de placement—		
Intérêt au crédit à la caisse d'épargnes		274 25
Banque Maritime, dividende—		
3 pour 100 sur $239.48 deposés à la banque du Nouveau-Brunswick		7 19
Solde—		
Banque du Nouveau-Brunswick	2,075 65	
Banque Maritime en liquidation	217 92	
		2,293 57
		6,095 46

ÉTAT des finances de la commission de pilotage de Saint-Jean, telles qu'auditées, le 31 décembre 1893.

COMPTE DE PLACEMENT.	$ cts.	$ cts.
Sur dépôt, caisse d'épargnes fédérale, d'après le livret n° 744	3,620 05	
do do do n° 10260	4,491 81	
		8,111 86
COMPTE COURANT.		
Banque Maritime en liquidation	217 92	
Banque du Nouveau-Brunswick	2,075 65	
		2,293 57
		10,405 43

ANNEXE N° 28.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU PORT DE CRAPAUD, I.P.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

VICTORIA, I.P.-E., 1er février 1893.

A M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur le district de pilotage du port de Crapaud pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEO. PALMER,
Marinier chef.

PILOTES brevetés pour le district de pilotage de Crapaud.

N°.	Nom du pilote.	Age.	Service.	Observations.
2	Wesley Myers......	47	Pour piloter les navires de toutes classes à l'entrée et à la sortie du district.	Le changement du droit de pilotage de 80 à 125, opéré par arr. du C., a considérablem. diminué le gain.
3	J. S. Rogers.........	32		

DROITS de pilotage reçus par les pilotes du district de Crapaud.

		$ c.
5 navires anglais à l'entrée..	276 ton.	10 00
7 do à la sortie..	317 "	12 00
Total perçu..		22 00

ANNEXE N° 29.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE D'UNE PARTIE DU COMTÉ DE PRINCE, I.P.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

RELEVÉ du pilotage d'une partie du comté de Prince, I.P.-E., jusqu'au 31 décembre 1893.

			$ c.
Pilote—JAMES L. RICHARDS.			
Goélette Hope	(à l'entrée)	95 ton.	8 00
" Toriton	(à la sortie)	105 "	10 00
" Valliant		86 "	15 00
" Percie		76 "	2 00
" Osprey	(à l'entrée)	99 "	8 00
Total			43 00
Pilote—WILLIAM SKENY.			
Vapeur Coila		161 ton.	24 00
Goélette Hope		95 "	17 00
" St. Ann		125 "	16 00
" Puritan		94 "	16 00
" Comrade		99 "	16 00
Total			89 00
Pilotes—CHARLES GALLANT ET GEORGE WELLS (CONJOINTEMENT).			
Goélette Launce		88 ton.	11 06
" Mary Culmer		207 "	22 25
" Toriton	(à l'entrée)	105 "	10 00
" Abana		86 "	17 60
" Samuel Foot		80 "	14 00
" Osprey	(à la sortie)	99 "	10 00
" Ceto		98 "	5 00
" Mary P		120 "	17 80
" Maud Carter		92 "	16 00
" Joseph McGill		99 "	16 00
" Mary E. Leslie		99 "	16 00
" Minnie D		79 "	10 64
" Hope	(à la sortie)	95 "	8 00
" Lois		66 "	2 00
" Leopold		95 "	17 80
" Elmo		95 "	8 00
" W. D. Richards		97 "	16 00
Total			218 95
Somme totale reçue par les pilotes, toutes sur navires anglais			350.95

WILLIAM P. REID,
Président, commission de pilotage.

ALBERTON, I.P.-E., 4 janvier 1894

ANNEXE N° 30.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE NANAIMO, C.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

NANAIMO, C.-B., 4 janvier 1894.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être communiqué au gouvernement, les relevés de la commission de pilotage de Nanaïmo pour l'année terminée le 31 décembre 1893, ainsi que l'exige la loi de pilotage de 1886.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. C. McKENZIE,
Secrétaire intérimaire.

NOMS et âges des pilotes, etc.

Nom.	Age.	Service.
John Sabiston, aîné	67	District.
John Sabiston, jeune	40	do
Daniel Morrison	53	do
James Peter Bendrodt	33	do
James Christensen	52	do

Droits de pilotage, etc. :—

Demi-pilotage	$ 1 00	par pied.
Pilotage entier	2 00	do
" dans le golfe	10 00	par jour.

Tarif spécial pour les paquebots.

Montant total perçu pour droits de pilotage, distinguant les sommes reçues des navires britanniques et des navires étrangers.

Droits de pilotage perçus de navires britanniques	$ 3,882 00
do do étrangers	16,702 50
Total des droits de pilotage	$20,584 50

RECETTES ET DÉPENSES.

Recettes :—		
Solde de 1892	$ 243 38	
Recettes de 1893	20,584 50	
		$ 20,827 88
Dépenses :—		
Payé aux pilotes	$ 19,040 64	
Dépenses	1,401 75	
Solde en caisse	385 49	
		$ 20,827 88

E. QUESNELL,
Président.

C. C. McKENZIE,
Secrétaire intérimaire.

ANNEXE N° 31.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE NEW-WESTMINSTER ET YALE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

VANCOUVER, C.-B., 5 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les relevés de la commission de pilotage pour l'année terminée le 31 décembre 1893. Vous ne manquerez pas d'observer qu'ils accusent des opérations plus considérables que celles de l'année dernière, et elles ne peuvent qu'augmenter d'année en année. Les observations que je fais plus loin vous démontreront la différence exacte entre 1892 et 1893.

Notre mode d'opération est le même que celui qui a été porté à votre connaissance en 1891, et les règlements sont les mêmes que ceux qui ont été approuvés par ordonnance du conseil le 20 septembre 1890. Vous remarquerez aussi que, à l'exception du fonds de réserve reporté de 1892 avec intérêt, tous les deniers en caisse seront aujourd'hui distribués *pro rata* parmi nos pilotes. Avec l'espoir, monsieur, que votre département trouvera tout ce que soumis en bon état, et l'assurance que j'ai, ce jour, remis entre les mains de votre représentant en cette province, le capitaine Gaudin, tous mes livres et pièces justificatives pour être examinés,

J'ai l'honneur d'être
Votre obéissant serviteur,

C. GARDINER JOHNSON,
Secrétaire de la commission de pilotage de New-Westminster et Yale.

SOLDE D'APRÈS LE GRAND LIVRE.

Folio 58, Banque de Montréal		$ 1,161 31
do 184, do	$ 509 78	
Intérêt au 31 décembre 1894	117 85	
		527 63
		$ 1,688 94
Folio 50, compte de la commission (surplus sur les comm.)		$ 145 01
do 95, fonds de réserve (spécial)		527 63
do 44, gages des pilotes (surplus du dernier trimestre)		1,016 30
		$ 1,688 94

C. GARDINER JOHNSON,
Secrétaire de la commission de pilotage de New-Westminster et Yale.

VANCOUVER, C.-B., 4 janvier 1894.

BILAN DE 1893.

Fonds de réserve	$	509 78
Intérêt au 31 décembre 1893		17 85
Compte de commission		1,284 64
Amendes		0 00
Surplus de droits pour le trimestre finissant le 31 déc. 1893		1,016 30
	$	2,828 57
Compte des dépenses	$	1,139 63
Banque de Montréal (dépôt spécial)		527 63
do (compte courant)		1,161 31
	$	2,828 57

C. GARDINER JOHNSON,
Secrétaire de la commission de pilotage de New-Westminster et Yale.

VANCOUVER, C.-B., 4 janvier 1894.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

Recettes.

Solde à la banque	$	0 00
Droits de pilotage		12,720 25
Permis		0 00
Amendes		0 00
	$	12,720 25

Dépenses.

Payé aux pilotes		$ 7,988 55
Compte des dépenses	$ 1,139 63	
Pilotage	2,430 76	
		3,570 39
Solde à la banque (divisé entre les pilotes, 5 janvier 1894)		1,161 31
		$ 12,720 25

C. GARDINER JOHNSON,
Secrétaire de la commission de pilotage de New-Westminster et Yale.

VANCOUVER, C.-B., 4 janvier 1894.

PILOTES BREVETÉS.

N° du brevet.	Classe	Nom du pilote.	Age.	Service.	Observations.
1	1	W. Ettershank.... ...	51	Autorisé à piloter toutes espèces de navires dans les limites du district....	Service actif.
2	1	W. W. Robertson.....	43	do do do	do
3	1	H. Robson Jones......	38	do do do	do
4	3	W. Johnson	38	do do do	do

Les droits de pilotage maintenant en vigueur sont les mêmes que ceux approuvés par l'arrêté en conseil du 20 septembre 1890.

DROITS DE PILOTAGE PERÇUS.

Nombre	Navires.	Tonneaux.	Somme.	Observations.
			$ c.	
46	Navires anglais, à l'entrée...	87·726	2,128 00	27 nav. anglais, à l'entrée, moins qu'en 1892
178	do étrangers, à l'entrée..	187·398	3,852 00	25 nav. étrang. do plus do
46	do anglais, à la sortie ..	92·113	2,479 00	2 nav. anglais, à la sortie, moins do
176	do étrangers, à la sortie.	189·268	4,261 25	22 nav. étrang. do plus do
446	........Total	556·505	12,720 25	

C. GARDINER JOHNSON,
Secrétaire de la commission de pilotage de New-Westminster et Yale.

VANCOUVER, C.-B., 4 janvier 1894.

ANNEXE N° 32.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DE VICTORIA ET ESQUIMALT, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

COMMISSION DE PILOTAGE,
VICTORIA, C.-B., 8 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les relevés de pilotage du district de Victoria et Esquimalt, C.-B., pour l'année expirée le 31 décembre 1893, ainsi que l'exige l'article 22, chap. 80, des Statuts revisés de 1886, et j'espère que vous les recevrez à temps pour leur publication dans votre rapport annuel. Veuillez m'envoyer un exemplaire de ce dernier lorsqu'il sera imprimé et distribué.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDGAR CROW BAKER,
Secrétaire-trésorier.

RELEVÉS de pilotage du district de Victoria et Esquimalt, du 1er janvier au 31 décembre 1893.

PILOTES BREVETÉS.

N°	Nom.	Age.	Date du brevet.	Ancienneté.	Observations.
1	John Thompson.....	44	23 avril 1880..	4 déc. 1878..	Originairement pilote de la C.-B.
2	James Ramsey......	63	21 octobre 1889..	9 juin 1873..	do do
3	S. W. Bucknam.....	43	6 mars 1891..	6 mars 1891..	District de Victoria et Esquimalt.
4	John Newby......	44	10 avril 1891..	10 avril 1891..	do do
5	Thos Bebbington....	47	25 février 1893..	25 février 1893..	Originairement pilote de New-Westminster et Yale.

N.-B.—La liste ci-dessus est celle des pilotes brevetés, et ce sont les seuls qui ont exercé cet état dans le district susdit.

Il n'y a pas de capitaines ni de seconds qui tiennent leurs brevets de cette commission de pilotage, tous les certificats précédemment accordés ayant pris fin par le laps de temps.

Les paragraphes I, II et III, page 213 (supplément du 19e rapport annuel), avec réductions, pages 200 et 201 (supplément du 21e rapport annuel), s'appliquent à cette année, avec les nouvelles réductions suivantes.—10 avril 1893 ; arrêté du conseil, 1er juillet 1893 :—

Les paragraphes *j* et *k* de l'article 18 des règlements modifiés de 1880 ont été changés comme suit :—" Aux quais extérieurs du havre de Victoria, sur tous les navires de mer transportant malles-poste et (ou) fret et (ou) passagers, à l'entrée le tarif de pilotage sera de $1 par pied, et sur tous les dits navires à la sortie (c'est à-dire après

retour d'un port terminal dans la Colombie-Britannique ou Puget-Sound), pourvu qu'ils aient fait escale au port de Victoria dans leur voyage de retour, le tarif sera de 50c. par pied ; mais s'ils n'ont pas fait escale au dit port en venant, alors le tarif sera de $1 par pied."

Les mêmes actes et parties d'actes de la dernière année s'appliquent à 1893, et la liste des navires exemptés et les péages à Puget-Sound restent tels qu'auparavant.

EDGAR CROW BAKER,
Secrétaire-trésorier.

Victoria, C.-B., 31 décembre 1893.

Droits de pilotage perçus, du 1er janvier au 31 décembre 1893.

Mois.	Anglais.	Etrangers.	Total.	Observations.
	$ c.	$ c.	$ c.	
Janvier	374 25	524 85	899 10	N.B.—Ce total de $11,516.43 ne comprend pas une somme de $121 perçue sur les vapeurs de Puget-Sound, ni $136.50 perçus de différents remorqueurs américains pour demi-pilotage à la sortie.
Février	344 60	396 75	741 35	
Mars	400 62	450 50	851 12	
Avril	497 00	721 12	1,218 12	
Mai	342 33	696 67	1,039 00	
Juin	337 87	874 25	1,212 12	
Juillet	501 37	743 75	1,245 12	
Août	375 50	641 75	1,017 25	
Septembre	334 50	529 25	863 75	
Octobre	272 00	573 75	845 75	
Novembre	382 25	479 25	861 50	
Décembre	350 25	372 00	722 25	
	4,512 54	7,003 89	11,516 43	

EDGAR CROW BAKER,
Secrétaire-trésorier.

Victoria, C.-B., 31 décembre 1893.

DT. — RECETTES et dépenses, du 1er janvier au 31 décembre 1893. — AV.

Date.	Nature des recettes.	Somme.	Date.	Service principal.	Somme.
1893.		$ c.	1893.		$ c.
1er janvier......	Solde de l'année dernière..............	483 24	1er jan. au 31 déc.	Division de pilotage, Colombie-Britan., surplus 1892..	483 24
1er jan. au 31 déc.	Droits de pilotage, d'après l'art. IV....	11,516 43	1er do 31 do	do do gain d'apr. recettes	10,364 79
1er do 31 do	Vapeurs américains, demi-pilotage, à la sortie. d'après le livre de caisse....................	136 50	1er do 31 do	Honoraires des commissaires, 12 mois	300 00
			1er do 31 do	Bureau des examinateurs, honoraires d'examen.....	60 00
1er do 31 do	Vapeur *Schome*, vapeur de Puget-Sound, deux voyages	21 00	1er do 31 do	Frais de bureau—loyer, combustible, éclairage, etc....	357 15
			1er do 31 do	Secrétaire-trésorier, 12 mois d'appointements..........	600 00
1er do 31 do	Honoraires de brevets, vapeurs de Puget-Sound..	100 00	1er do 31 do	Solde au crédit de la commission de pilotage....	176 99
1er do 31 do	do d'examen, 3 candidats..............	60 00			
1er do 31 do	do de brevet, 1 do	25 00			
		12,342 17			12,342 17

EDGAR CROW BAKER,
Secrétaire-trésorier.

Approuvé et certifié exact,

R. P. RITHET,
ROBT. WARD,
THOS. B. HALL, } *Commissaires.*

ANNEXE N° 33.

RAPPORT DU GARDIEN DU PORT DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

MONTRÉAL, 9 janvier 1894.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du conseil, et en conformité de l'article 31 de la loi concernant l'emploi de gardien de port, 45 Vict., chap. 45, les documents suivants :—

1. Le rapport du gardien de port pour l'année 1893.
2. L'état apuré des recettes et dépenses du bureau du gardien de port pour l'année terminée le 31 décembre 1893.
3. Un état des placements des fonds de surplus de gardien de port.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEO. HADRILL,
Secrétaire.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT.

Dr. — Etat des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 1893. — Av.

Date		$ c.	$ c.
1892.			
31 déc....	Solde en caisse	7,632 02	
	do entre les mains du gardien de port	471 68	
1893.			8,103 70
30 déc....	Recettes provenant des sources suivantes—		
	7,461,017 boisseaux de blé	....	
	1,898,289 do pois	....	
	310,110 do seigle et orge	....	
	3,062,052 do avoine	....	
	9,834,280 do blé-d'inde	....	
	3,185 tonneaux de tourteaux oléagineux	......	
	1,999 do de minéraux	....	
	647,484 barils de fleur de farine	485 71	
	1,114 do cendre	11 14	
	59,808 do pommes	149 65	
	83,045 bœufs et chevaux	830 45	
	3,764 moutons et porcs	9 43	
	98,774 tonneaux d'art. divers à 3c	2,963 22	
	3,360 do do 2c	67 20	
	57,646 tonnes de foin	1,152 92	
	5,175 do phosphates	51 75	
	132,097,979 pieds de bois de construction	660 52	
	Emoluments du gardien de port (à l'entrée)	224 50	
	do do (à la sortie)	1,951 50	
	Inspections spéciales	213 00	
	Certificats de cargaisons avariées	264 50	
			9,035 49
	Intérêt sur dépôt dans la caisse d'épargnes de la cité et du district de Montréal	....	200 26
	Reçu du trésorier, Chambre de Commerce		
	Intérêt sur placements	....	2,224 19
			19,563 64
1894.			
1er janv..	Balance	....	4,554 97

Date		$ c.	$ c.
1893.			
30 déc....	Appointements, etc.—		
	Jas. G. Shaw, gardien de port	1,233 28	
	Archibald Reid do	1,255 52	
	J. A. Vibert, sous-gardien de port	1,300 00	
	W. J. Anderson, teneur de livres	1,200 00	
	E. J. Hunt, commis	520 00	
	Wm. Kennedy, garçons	80 00	
	Allocation de retraite—		
	Jas. G. Shaw, gardien de port	300 00	
	Archibald Reid do	100 00	
	W. J. Anderson, teneur de livres	100 00	
	Chambre de Commerce, dép. du secrétariat	1,000 00	
	Loyer, taxes, combust., téléphones, etc	513 94	
	Registre de Lloyd, etc	32 85	
	Livres, impressions et papeterie	111 15	
	Louage de voitures	52 90	
	Diverses dépenses	12 00	
	Meubles de bureau, réparations, etc	101 30	
	Alf. W. Hadrill, auditeur	60 00	
			7,972 94
	Trés., Chambre de Commerce, pour placem.	......	7,000 00
	Compte dû	....	35 73
	Solde, argent en banque	3,182 42	
	do en mains du gardien de port, chèque du trésorier de la Ch. de Comm., intérêt	1,182 19	
	En caisse	190 36	
			4,554 97
			19,563 64

Examiné et trouvé exact,
Alf. W. Hadrill, *auditeur.*

E. et O. E.

ARCHIBALD REID,
Gardien du port.

Montréal, 5 janvier 1894.

Bureau du gardien de port,
Montréal, 30 décembre 1892.

Au président et aux membres du
Conseil des examinateurs du bureau du
gardien de port.

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des opérations de ce bureau, avec l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1893.

La navigation s'est ouverte par l'arrivée de la mer du steamer *Pickhuben* à 2 p.m. le 3 mai, et elle s'est fermée par le départ du steamer *State of Alabama* pour la mer le 3 novembre. Le premier voilier arrivé dans le port a été le trois-mâts *Peacemaker* le 19 mai, et le premier navire entré dans le golfe par le détroit de Belle-Isle a été le steamer *Nether Holme* le 23 juin.

Quatre cent trente-trois navires de tous genres ont été inscrits à ce bureau, ayant un tonnage de 836,961 tonneaux—soit onze navires et 48,231 tonneaux de plus que l'année dernière.

En fait de navires à vapeur, il y a eu une augmentation de vingt-deux et de 57,451 tonneaux; en fait de voiliers, une diminution de onze et de 11,220 tonneaux.

Plusieurs accidents sont arrivés à des navires en route pour ici; mais le seul que nous ayons à enregistrer sur le compte de navires allant à l'étranger est celui du steamer *Lake Nipigon* qui a été percé par les glaces dans le détroit de Belle-Isle. Il fut dirigé dans la baie Forteau, radoubé provisoirement, ramené au port, et, après avoir subi une inspection munitieuse et reçu de légères réparations, il continua son voyage.

L'importance d'avoir une forme de radoub dont l'absence se fait sentir dans notre port a été fortement démontrée par le fait qu'il a fallu conduire le steamer *Wandrahm* au port de New-York pour réparations.

Les exportations de différentes espèces ont été comme suit :

Augmentation.	1892.	Article.		1893.	Diminution.
7,944,730	1,889,550	Maïs	boiss.	9,834,280	....
46,694	10,952	Foin	ton'x.	57,646	....
1,841	1,344	Tourteau	"	3,185	....
856	1,143	Minéraux	"	1,999	....
....	8,817,604	Blé	boiss.	7,461,017	1,356,587
....	2,247,742	Pois	"	1,898,289	349,453
....	4,743,341	Avoine	"	3,062,052	1,681,289
....	801,762	Seigle et orge	"	310,110	491,652
....	817,055	Farine	brls.	647,484	169,571
....	1,438	Cendres	"	1,114	324
....	103,800	Divers	ton'x.	98,766	5,034
....	100,352	Bêtes à cornes et chevaux	têtes.	83,045	17,307
....	17,162	Moutons et porcs	"	3,764	13,398
....	433,119	Pommes	brls.	59,808	373,311
....	8,202	Phosphate	ton'x.	5,175	3,027
....	5,793	Bois de service	"	3,208	2,585
....	172,702,025	"	pds.	132,097,979	40,604,046

Les recettes du bureau ont été de $9,035.49 contre $9,463.11 en 1892—diminution, $427.62.

Par les chiffres qui précèdent vous verrez qu'il y a eu une diminution considérable dans la majorité des articles exportés, notamment et à un degré appréciable dans l'exportation du bois de service, des pommes et des bêtes à cornes; c'est à cela qu'il faut attribuer la diminution de nos recettes, laquelle n'est que partiellement compensée par une augmentation dans les exportations de foin.

Il y a eu, toutefois, une augmentation notable dans les exportations de maïs: 7,944,730 boisseaux de plus qu'en 1892; mais cet article n'apporte pas de recettes à notre bureau.

Le 12 août dernier, M. J. G. Shaw s'est démis de la charge de gardien de port, et il a été remplacé par le soussigné.

A une assemblée tenue le 8 novembre, le conseil de la chambre de commerce a mis le capitaine J. A. Vibert—qui avait été, le 28 mars 1893, nommé gardien de port adjoint—sur le même pied que les autres gardiens de port, quant aux appointements ; et il a nommé le capitaine Alex. J. Crighton gardien de port adjoint, cette nomination devant prendre effet le 1er avril 1894.

Depuis que je suis gardien de port, tout a marché avec harmonie, et, je l'espère, à votre satisfaction et à celle des intéressés.

Je suis, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

ARCHIBALD REID,
Gardien de port.

ÉTAT des placements du fonds de surplus du bureau du gardien de port de Montréal, et de l'intérêt accumulé pendant l'année terminée le 31 décembre 1892.

Date.	Placements.	Montant.	Intérêt.
			$ c.
16 février 1880	Dépensé $2,380.34, achat d'effets du gouvernement...	$ 2,300 à 4 p. 100 p. 12 mois.	92 00
16 août 1880	Dépensé $7,254.11, achat d'effets enregistrés de la cité de Montréal..................	$ 7,000 à 5 do ..	350 00
18 avril 1884	Dépensé $5,031.34, achat d'effets enregistrés à 4 pour 100 de la cité de Montréal, nos 1720, 1721, 1722, 1723, 1724—5 à $1,000..............	$ 5,000 à 4 do ..	200 00
14 mars 1887	Dépensé $10,320.75, achat d'effets du fonds consolidé de la cité de Montréal, classe C—100 parts de $100 chaque..................	$10,000 à 4 do ..	400 00
15 octobre 1890	Prêt temporaire au fonds de construction de la chambre de commerce..................	$ 5,000 à 5 do	
18 nov. 1891	do do do ..	$ 8,000 à 5 do	1,150 00
10 août 1892	do do do ..	$10,000 à 5 do	
14 nov. 1893	do do do ..	$ 5,000 à 5 p. 100 de la date effectuée au 31 déc. 1893	32 19
31 déc. 1893	do do do ..	$ 2,000..................	....
	Total..................	$54,300, intérêt pour 12 mois	2,224 19

EDGAR JUDGE,
Trésorier.

GEO. HADRILL,
Secrétaire.

MONTRÉAL, 9 janvier 1894.

ANNEXE N° 34.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
QUÉBEC, 2 décembre 1893.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Ainsi que l'exige l'article 30 des règlements, j'ai l'honneur de vous transmettre un rapport et un relevé des opérations de notre bureau pendant l'année 1893. Ce rapport relate aussi les naufrages et accidents qui ont eu lieu dans le golfe et le fleuve Saint-Laurant durant la même période.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. SIMONS,
Gardien de port.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
QUÉBEC, 1er décembre 1893.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Comme l'exige l'article 30 des règlements, j'ai l'honneur de vous transmettre copie du rapport annuel des opérations de ce bureau pendant l'année terminée le 31 décembre 1893, comme suit :—

Quarante-neuf steamers ont été inspectés avant de partir pour la mer, après avoir pris une partie de leur cargaison à ce port, ayant précédemment pris l'autre partie en grain à Montréal.

Cinq steamers et treize voiliers ont fait inspecter leurs écoutilles et leurs chargements, sur la demande du capitaine ou de l'agent, à leur arrivée de la mer.

Sept steamers et un voilier ont été inspectés après un abordage.

Trois steamers et trois voiliers ont été inspectés après échouage.

Quatre steamers et quatre voiliers ont été inspectés pour évaluation.

Inspection a été faite d'un quai endommagé par abordage.

Trois inspections ont été faites de marchandises débarquées avariées.

Un navire avarié par la glace a été inspecté.

Un steamer qui avait reçu des avaries en prenant son chargement de bois a été inspecté.

Les recettes et dépenses du bureau ont été comme suit :—

Recettes provenant de toutes sources....................	$ 925 00
Dépenses du bureau................................	305 00
Solde, revenu net..................................	$ 620 00

A part cela, plusieurs navires, avariés par échouage ou autrement, qui ne tombaient pas sous le coup des règlements du gardien de port, ont été radoubés ou condamnés après inspection :

La barque norvégienne *White Rose*, avariée à la poupe.

La barque norvégienne *Columba*, avariée sur le terrain de lest.

La barque norvégienne *Magnolia*, échouée à Québec, fut radoubée et fit ensuite naufrage en prenant un chargement à Bersimis.

La barque norvégienne *Reciprocity* contracta une voie d'eau dans le golfe et relâcha dans la baie de Saint-George, Terreneuve ; fut ensuite remorquée à Halifax et radoubée.

La barque norvégienne *Arizona* avaria son beaupré et reçut les réparations nécessaires.

La barque norvégienne *Kings County* brisa son gouvernail et son gréement aurique ; mèche du gouvernail et gréement réparés.

La barque norvégienne *Otto and Antoine*, naufrage complet sur les îles de la Madeleine.

La barque norvégienne *Premier*, démâtée à Métis, fut amenée à Québec et condamnée.

La barque norvégienne *Frederikstad*, perdue totalement en prenant un chargement à Pabos-Mills, Baie des Chaleurs.

La barque norvégienne *Napoleon* entra à Gaspé avec une voie d'eau, fut amenée à Québec et condamnée.

La barque anglaise *Beatrice* s'est totalement perdue sur les îles de la Madeleine.

La barque anglaise *Prince Rupert*, démâtée à Cap-Chatte en prenant un chargement, fut ramenée à Québec et condamnée.

La barque anglaise *Ruby* s'est totalement perdue à Anticosti.

La barque anglaise *Cambria* s'est échouée dans le lac Saint-Pierre ; mise au bassin à Québec, pas d'avaries.

Le steamer anglais *Lake Nipegon*, avarié par la glace dans le détroit de Belle-Isle, s'est rendu à Montréal.

Le tout respectueusement soumis par votre humble et obéissant serviteur,

W. SIMONS, N.A.,
Gardien de port.

ANNEXE N° 35.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE RIMOUSKI, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

RIMOUSKI, 27 janvier 1894.

A l'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que je n'ai pas inspecté de navires ni reçu de droits pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ELZEAR HEPPELL,
Gardien de port.

ANNEXE N° 36.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT D'ANNAPOLIS, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

ANNAPOLIS, 24 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de recevoir votre lettre du 19, dans laquelle vous me demandez de vous envoyer un rapport des recettes et dépenses de mon bureau.

Une grande quantité de bois de service est expédiée d'ici, mais tous les navires frétés pour prendre des chargements à ce port, s'ils reçoivent des avaries en route, vont se faire réparer dans un autre port. Nous n'avons ici ni bassin ni cale de radoub.

Il n'y a pas besoin d'un gardien de port ici. Une seule fois, en deux ans, j'ai été appelé à en remplir les fonctions.

Le 21 octobre 1893 le steamer *City of Monticela*, qui était en panne au bout du chemin de fer, fut abordé et avarié par la goélette *Donald*. Il fut remorqué par le remorqueur *Pinnafore*, capitaine King. Je fus prié par le capitaine Fleming de faire une inspection de la coque du steamer. Je constatai qu'il était avarié à la coursive du faux-pont, et j'estimai les avaries à $95. Frais de l'inspection, $18. Je donnai $5 au capitaine Pickles et $5 au charpentier John Wagstaff pour le temps qu'ils avaient consacré à l'inspection.

J'espère que ce rapport contient tout ce qu'il vous faut.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SIMON RILEY,
Gardien de port.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
ANNAPOLIS, N.-E., 31 décembre 1893.

SIMON RILEY, gardien de port, en compte avec le ministère de la marine et des pêcheries.

1893.		$ c.
24 octobre.	Reçu de Smith Carter pour inspection du s. *City of Monticella*	18 00

ANNEXE N° 37.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT D'HALIFAX, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

HALIFAX, N.-E., 5 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport, accompagné d'un état des recettes et dépenses de l'année terminée le 31 décembre 1893.

J'ai fait, dans le cours de l'année, l'inspection de 25 steamers et 21 voiliers qui étaient arrivés avariés.

Le steamer *Havana*, qui avait touché fond sur la côte occidentale de Terreneuve, a été remorqué dans notre port où il se trouve depuis le 11 juin sans avoir reçu le moindre radoub. Un autre steamer est aussi dans le port, en voie de réparation. Les autres navires ont reçu le radoub dont ils avaient besoin, et tous ceux d'entre eux qui se dirigeaient vers d'autres ports sont arrivés sains et saufs, avec leurs chargements, à destination.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID HUNTER,
Gardien de port.

RECETTES et dépenses du gardien de port d'Halifax, N.-E., du 1er janvier au 31 décembre 1893.

DT.	$ c.	AV.	$ c.
Montant des droits reçus	2,363 11	Payé aux aides, dépenses de bureau, etc.	1,283 64
		Somme revenant au gardien de port	1,079 47
	2,363 11		2,363 11

Je certifie que ce qui précède est un relevé fidèle et exact des recettes et des dépenses du gardien de port d'Halifax, N.-E., pendant l'année 1893.

DAVID HUNTER,
Gardien de port.

Examiné, comparé avec les livres et pièces justificatives, et trouvé correct.

H. W. JOHNSTON,
Agent, ministère de la M. et P.

ANNEXE N° 38.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE SYDNEY-NORD, C.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
SYDNEY-NORD, C.-B., 19 janvier 1894.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport comme suit :—

Dans le cours de la dernière saison j'ai inspecté 12 voiliers et 4 navires à vapeur. Ces bâtiments, principalement les vapeurs, étaient arrivés avec des avaries.

Droits perçus	$ 179 50
Aides	52 50
	$127 00
Dépenses du bureau	50 00
Recettes nettes du bureau	$ 77 00

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
DANIEL McKAY,
Gardien de port.

ANNEXE N° 39.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE PICTOU, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

PICTOU, N.-E., 2 janvier 1894.

Au sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Honoraires reçus pour 19 inspections		$ 171 00
Moins payé à des aides	$25 00	
Dépenses de bureau	20 00	
		45 00
Recettes nettes		$ 126 00

Respectueusement soumis,
DANIEL McDONALD.

Assermenté devant moi, à Pictou, ce 2 janvier 1894.

WM MCLAREN, *J.P.*

ANNEXE N° 40.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE PORT-HASTINGS, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

PORT-HASTINGS, C.-B., 1er février 1894.

Au sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de dire que je n'ai pas de rapport à faire pour l'année 1893. Je n'ai rien à faire avec les navires qui viennent à la cale d'ici ; il n'y a pas eu, pendant l'année, d'échouages qui aient exigé les services d'un gardien de port.

Votre obéissant serviteur,

HUGH McMILLAN.

ANNEXE N° 41.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE PORT-HAWKESBURY, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

PORT-HAWKESBURY, N.-E., 31 décembre 1893.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel des opérations de ce bureau, accompagné d'un relevé des droits reçus par moi pendant l'année qui vient de finir.

Vous trouverez ci-incluse une liste des navires qui ont été, après inspection du gardien de port, réparés ici depuis mon dernier rapport annuel.

Je suis heureux de dire que les trois navires inspectés et réparés ici sont ensuite arrivés sains et saufs à destination.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très obéissant serviteur,
D. W. HENESSEY,
Gardien de port.

RECETTES et dépenses du bureau du gardien de port de Port-Hawkesbury pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

1893.	Recettes.	$ c.	Dépenses.	$ c.
5 août...	Inspection du brick *Aquilla* au large	8 00	....	....
10 do ...	do do sur cale	15 00	Payé aux assistants..	10 00
20 do ...	Inspection du brick après radoub........	5 00	....	....
6 sept....	Inspection de la goélette *Herbert E.*........	8 00	....	....
16 do ...	Inspect. sur évaluation du bâtiment pour moyenne.	7 50	....	....
16 do ...	Inspection après radoub sur cale........	5 00	....	....
16 do. ..	Deux inspections de la goélette *Beaver* sur cale	13 00	....	....
		61 50	Total	10 00
		10 00		
	Somme revenant au gardien de port........	51 50		

J'atteste que ce qui précède est un état exact de tous les deniers que j'ai reçus comme honoraires à titre de gardien de port pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

D. W. HENESEY,
Gardien de port.

PORT-HAWKESBURY, 31 décembre 1893.

LISTE des navires arrivés avec des avaries et inspectés par le gardien de port, Port-Hawkesbury en 1893.

Date.	Nom du navire.	Gréement.	Point de départ.	Destination.	Port d'enregistrement.	Description de la cargaison.	Nom du capitaine.	Observations.
1893.								
5 août.	Aquilla	Brigantin.	Boston	Georgetown	Charlottetown	Sur lest	Wm. Sencebough	L'*Aquilla* s'est échoué près des Iles aux Phoques, N.-E. Quille considérablement avariée, plusieurs de ses bordages écrasés. Il a été réparé ici et s'est rendu à son port de destination.
6 sept.	Herbert E.	Trois-mâts	Port-Bevis, C.B.	Chester, E.-U.A.	Boston	Pierre	Wm. Howes	Le *Herbert E* avarié par une tempêpe en allant de Port Bevis, C.-B., à Chester ; a débarqué son chargement ici, fut radoubé, a repris son chargement et continué sa route.
16 do	Beaver	do	New-York	Cap Canso	St-Jean, N.-B.	Houille anthracite	George Imlay	Echoué près de Canso ; quille et poupe sérieusement avariées, liens du gouvernail brisés, treuil endommagé, perdu une ancre et sa chaîne ; réparé ici et s'est rendu à Mabou où il a pris un chargement pour Philadelphie.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
PORT-HAWKESBURY, 30 décembre 1893.

ANNEXE N° 42.

RAPPORT du gardien de port de Port-Mulgrave, N.-E., pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

1893.		$ c.	$ c.
8 janv.....	Inspection du steamer *Marion*..........	....	8 00
	Aidé par Henry A. Hadley, charpentier de navires..............	5 00	
23 août.....	Inspection de la goélette *Lamode*..........................	....	8 00
	Aidé par James Hyland, charpentier de navires..................	5 00	
24 do	Inspection de la goélette *Hydra*	....	8 00
	Aidé par William Remi et Richard Palmer	10 00	
24 oct.......	Inspection de la petite barque *Argentine*......................	....	8 00
	Aidé par John Keating et Bryant Rodgers........................	10 00	
		30 00	32 00

G. B. HADLEY,
Gardien de port.

PORT-MULGRAVE, 22 janvier 1894.

ANNEXE N° 43.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE SYDNEY, C.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
SYDNEY, C.-B., 31 décembre 1892.

L'honorable sir C. H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des opérations du bureau du gardien de port de Sydney, Cap-Breton, pour l'année expirant aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN LORWAY,
Gardien de port.

RECETTES et dépenses du gardien de port de Sydney, Cap-Breton, du 31 décembre 1892 au 31 décembre 1893.

—	Somme.	—	Somme.
	$ c.		$ c.
Insp. de steamers pour soutes à charbon	344 00	Payé aux aides	142 00
Inspection de cargaisons et coques	69 00	Papeterie	10 00
			152 00
		Somme revenant au gardien de port	261 00
	413 00		413 00

Je certifie que l'état ci-dessus est exact et fidèle.

JOHN LORWAY,
Gardien de port.

SYDNEY, C.-B., 31 décembre 1893.

ANNEXE N° 44.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE SOUTH-BAR, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

SOUTH-BAR, N.-E., 22 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport des affaires de ce bureau pendant l'année dernière.

Inspection de 19 navires à vapeur, à $18 .... $ 152 00

Je demeure,
Votre obéissant serviteur,
Y. H. BARRINGTON,
Gardien de port.

ANNEXE N° 45.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE YARMOUTH, N.-E., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

YARMOUTH, N.-E., 24 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire mon rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Douze fois j'ai été appelé à inspecter des écoutilles et des navires partiellement avariés.

Honoraires reçus	$93 00
Aides	25 00
Recettes nettes	$68 00

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

EBEN SCOTT,
Gardien de port.

Le dit Eben Scott est venu devant moi et a déclaré que l'état ci-dessus est exact.

GEO. R. SMITH, *J.P.*

ANNEXE Nº 46.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE CHATHAM, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

CHATHAM, N.-B., 23 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport qui, je l'espère, recevra votre approbation. Je ne vous envoie pas une copie des différentes inspections, car j'ai pensé qu'elles n'étaient pas nécessaires à moins d'être demandées ; dans ce dernier cas, je vous les enverrais.

Respectueusement à vous,

H. A. MUIRHEAD.

RECETTES et dépenses du bureau du gardien de port de Chatham, N.-B., pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

	$ c.
Reçu pour inspections	125 00
Payé aux inspecteurs	70 00
Recettes nettes	55 00

PORT DE CHATHAM, N.-B., 30 décembre 1893.

A M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer un rapport des inspections qui ont été faites ici pendant l'année.

11 juillet.—S. *Badsworth*, certificat de chargement de pont.

31 août.—S. *Monk Seaton*, échoué à Nelson ; certificat de navigabilité.

5 octobre.—La barque *Gatineau*, de Belfast, Irlande, a démarré dans la baie de Miramichi pendant un coup de vent d'est, et à cause d'une grosse mer n'a pu traverser la barre ; pour sauver l'équipage, le pilote décida d'échouer le navire à l'île Huckleberry. Le navire fut condamné et vendu pour le bénéfice de tous les intéressés. Produit de la vente, $1,958.37. Le chargement fut amené à Douglaston par E. Hutchison qui dégréa le navire.

6 octobre.—La barque *Minnehaha*, de Londonderry, Irlande, toucha fond en entrant, sans pilote, dans le havre par un coup de vent d'est. Pas d'avaries. Certificat de navigabilité.

21 octobre.—S. *Hampshire*, de Londres, échoué à Nelson pendant 24 heures. Certificat de navigabilité.

18 novembre.—S. *Rydal Holme*, de Maryport, Angleterre. Envoyé à Halifax par ordre du gardien de port. Certificat de navigabilité.

H. A. MUIRHEAD,
Gardien de port.

ANNEXE N° 47.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE HILLSBOROUGH, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

HILLSBOROUGH, N.-B., 20 janvier 1894.

L'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—En vous présentant mon rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1893, j'ai l'honneur de dire que le port de Hillsborough n'a pas été le théâtre d'accidents maritimes : je n'ai pas été appelé à remplir, cette année, mes fonctions de gardien de port.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

MALCOLM CARLISLE,
Gardien de port.

ANNEXE N° 48.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE CAP HOPEWELL, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

Cap Hopewell, N.-B., 25 janvier 1894.

Mémo. relevé des inspections faites par Henry J. Bennett, gardien de port.

Date.	Service.	$ c.
		$ c.
23 sept. 1887..	Goélette américaine "J. C. Higginson".	2 00
— janv. 1888..	do canadienne "Clara"	8 00
— nov. 1889..	do do "Wawbeck," inspection et aides	14 00
— mai 1890..	do do "Maggie Willett"	5 00
— janv. 1890..	do américaine "John Stroup," plusieurs inspections	10 00
— juill. 1891..	do canadienne "Arano"	5 00
— juin 1892..	Barque do "Alert"	8 00
— avril 1893..	Goélette do "Maud Pye"	5 00
	Total	57 00

Cher monsieur,—Ci-haut un relevé des inspections que j'ai faites dans le cours de l'année dernière.

Très sincèrement à vous,

H. J. BENNET,
Gardien de port.

ANNEXE N° 49.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE MONCTON, N.-B., POUR L'ANNEE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

MONCTON, N.-B., 23 janvier 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 19, dans laquelle vous me demandez un rapport sur les affaires de mon bureau, je dois vous dire qu'il n'est rien arrivé, dans notre port, qui ait exigé l'exercice de mes fonctions.

Quoique notre port ait reçu la visite de plusieurs navires, il n'a pas été le théâtre d'accidents graves.

Espérant que ce rapport vous sera agréable,

Je demeure, monsieur,
Votre très respectueux,

JAMES HAMILTON,
Gardien de port.

ANNEXE N° 50.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE NEWCASTLE, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

PORT DE NEWCASTLE, 1er février 1894.

L'honorable
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Suit un rapport des affaires de mon bureau pendant la saison de 1893 :—

Le 26 août, le capitaine Philip McArthur, de la goélette *Corporal Trim*, demanda une inspection de son chargement d'avoine. Je me rendis immédiatement au dit bâtiment, en fis l'inspection après avoir reçu la déclaration du capitaine, et donnai à celui-ci des instructions sur ce qu'il y avait à faire. Quand toutes les exigences du règlement eurent été remplies, je délivrai un certificat final.

Le 2 octobre, à la demande du capitaine B. Bilorncich, du trois-mâts-barque *Otac Niko*, de Rogusa, Autriche, je fis l'inspection de ce bâtiment afin de déterminer s'il était en état ou non de recevoir un chargement. Je le trouvai en parfaite condition, et lui délivrai un certificat à cet effet.

Très sincèrement à vous,

JOHN FERGUSON,
Gardien de port.

ANNEXE N° 51.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE RICHIBOUCTOU, N.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1894.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
RICHIBOUCTOU, N.-B., 26 janvier 1894.

Au sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je n'ai pas de rapport à faire, attendu que je n'ai été mis en charge qu'après la clôture de la navigation. Je n'ai pas fait d'inspections, ni reçu d'honoraires.

Je demeure votre obéissant serviteur,

WM H. McLEOD,
Gardien de port.

ANNEXE N° 52.

RAPPORT du gardien de port de St. Andrews, N.-B., pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Date.	——	Somme.
		$ c.
21 janvier	Inspection des écoutilles, goélette *Cygnet*	2 50
9 février	do do et chargement, goélette *Walter Somner*	4 50
14 do	do do goélette *Galatea*, aussi chargement	4 50
17 do	do chargement avarié sur quai	5 00
17 mars	do des écoutilles, goélette *Eric*	2 50
21 do	do évaluation du chargement, goélette *Mary E.*	5 00
22 do	do des écoutilles, goélette *Cygnet*	2 50
13 avril	do do do *Carlotta*	2 50
3 juillet	do do do *Cygnet*	2 50
11 décembre	do do do *F. A. Emerson*	2 50
12 do	do do do *Sarah Hunter*	2 50
23 do	do do do *Enterprise*	2 50
26 do	do do et fardage, goélette *N. B. Norman*	4 50
		43 50

JOHN WREN,
Gardien de port.

ST. ANDREWS, N.-B., 2 janvier 1894.

Attesté devant moi à St. Andrews, N.-B., ce 3e jour de janvier 1894.

WALTER M. MAGEE, *J.P.*

ANNEXE N° 53.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
ILE DU PRINCE EDOUARD, 31 décembre 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel des opérations du bureau pendant l'année.

Je constate avec satisfaction qu'il n'a péri aucun des navires chargés de grain qui sont partis de l'Ile cette année en destination de l'étranger.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
H. P. WELSH,
Gardien de port.

M. WILLIAM SMITH,
Sous-ministre de la marine,
Ottawa.

RECETTES et dépenses du bureau du gardien de port, Ile du Prince-Edouard, pendant l'année terminée le 31 décembre 1893.

Date.	Recettes.	Somme.	Date.	Recettes.	Somme.
1893.		$ c.	1893.		$ c.
31 déc..	Droits perçus sur bâtiments chargés de grain..	178 50	31 déc..	Dépenses de bureau...	18 50
	Marchandises avariées.	5 00		Commission aux aides........	63 25
	Inspection d'écoutilles........	9 00		Solde	110 75
		192 50			192 75

Je certifie que l'état ci-dessus est exact.

P. H. WELSH,
Gardien de port.

CHARLOTTETOWN, 31 décembre 1893.

ANNEXE N° 54.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE BURRARD-INLET, C.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

1893.	——	Honoraires.
		$ c.
16 janvier..	Inspecté les écoutilles du trois-mâts-barque *Sabina* (capit. Orgam) venant de Liverpool. Trouvées en bon ordre..........	5 00
19 do ..	Inspecté les écoutilles du S. *Empress of Japan.* Trouvées en bon ordre.......	10 00
15 février..	Inspecté les écoutilles du S. *Empress of China.* Trouvées en bon ordre	10 00
19 mars.. .	Inspecté les écoutilles du S. *Empress of India* arrivant de Yokohama. Trouvées en bon ordre..........	10 00
19 do	Inspection supplémentaire.—Appelé à inspecter les avaries causées à la cargaison de l'*Empress of India*, je constatai qu'une partie de la cargaison dans l'écoutille n° 1 sur le faux-pont avait été humectée par l'eau salée dans la rupture de l'un des ventilateurs, l'eau se répandant sur le paillet et la cargaison ; la cause de l'accident a été, je crois, la tension excessive du ventilateur par les grosses vagues qui ont frappé le navire durant la traversée. Je constatai que la cargaison avait été bien fardée et recouverte de paillassons, et je décidai que le navire n'était pas responsable de l'accident qui était dû à la tempête.	00
19 avril....	Inspecté les écoutilles du S. *Empress of Japan* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en bon ordre	10 00
3 mai......	Inspecté les écoutilles du S. *Empress of China* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en bon ordre..........	10 00
19 avril. ..	Inspection supplémentaire.—Le présent est à l'effet d'attester que W. R. Clarke et H. J. Cornish, les inspecteurs soussignés du Lloyd, ont, à la demande du capitaine Lee, examiné le steamer à hélices jumelles *Empress of Japan*, de 3,003 tonneaux de registre, pendant qu'il était mouillé au quai de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à Vancouver, afin de vérifier l'étendue des avaries, s'il en existait, que le navire pouvait avoir contractées en frappant sur une roche à l'entrée du havre d'Esquimalt, le 10 du courant, dans son dernier voyage de Hong Kong à Vancouver. Pour les détails, voir le journal de la timonerie. Des plongeurs du navire de S.M. le *Garnet* firent un examen minutieux de la carène sous l'eau, et nous joignons ici une copie de leur rapport d'après lequel il paraît que les seules avaries trouvées par eux ont été deux légères échancrures faites dans le bordé de tribord dans la cale avant à 10 ou 12 pieds de la quille. En examinant le navire en dedans et en dehors, autant que possible, le 16 du courant et les jours suivants, nous trouvâmes sur le tribord à côté du mât de misaine et immédiatement au-dessus du garage deux échancrures dans le bordé extérieur, plusieurs rivets disparus et le ciment déplacé ; mais nous ne découvrîmes pas d'autres avaries. Les soussignés recommandèrent, comme réparations temporaires, que les échancrures du bordé fussent recouvertes de ciment de Portland. Cela rendrait cette partie du navire parfaitement en état de tenir la mer ; et quand il arriverait à Hong Kong, sa destination, le navire pourrait être mis dans le bassin de radoub où il serait réparé complètement et remis dans l'état où il était avant l'accident..........	16 00
	W. R. Clark, *Inspecteur du Lloyd.* H. J. Cornish, *Inspecteur du Lloyd.*	
22 mai.... .	Inspection supplémentaire.—J'ai été prié par le capitaine McLennan, de la goélette *Americana*, d'inspecter partie de sa cargaison débarquée et emmagasinée dans l'entrepôt de MM. Evans, Coleman et Evans, et de faire rapport. Je constatai que trois caisses de pois français marquées O. B. n° 12, une caisse marquée O. B. n° 1, quatre caisses de champignons marquées O. B. n° 4 et une caisse de gélatine marquée O. B. n° 19 avaient été avariées par l'eau de mer, et que leur contenu ne valait presque plus rien. A mon avis, la gélatine n'était pas empaquetée de façon à la conserver à l'abri de l'humidité. Je considère que le navire n'est pas responsable, car tout le dommage a été causé par les dangers de la mer dans la traversée à ce port..	5 00

RAPPORT du gardien de port de Burrard-Inlet, C.-B.—*Suite.*

1893.	——	Honoraires.
		$ c.
27 mai	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of India* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en bon ordre..	10 00
6 juin	Je fus appelé à inspecter l'arrimage du navire britannique *Kinkora*, de Liverpool, et actuellement mouillé au quai de Bell, Irving et Patterson. J'ai trouvé la cargaison en bon ordre, sauf une quantité de tubes en fer qui étaient rouillés, par une cause dont il est difficile de se rendre compte, car tout le reste de la cargaison, et spécialement du fer en barre qui était tout près de là, ne portait aucune trace de rouille. Le navire ne portait aucun indice de voie d'eau ou de ressuage, et le sel était arrimé à ses deux bouts à 60 pieds au moins des tuyaux, en sorte qu'il ne peut avoir été la cause du dommage. J'ai aussi trouvé, dans la corne d'avant, deux ou trois barriques d'huile qui avaient coulé passablement ; mais je considère que ces barriques avaient été bien arrimées, et j'attribue les avaries à l'insuffisance de l'empaquetage. J'ai constaté que tous les soins possibles avaient été apportés à l'arrimage et au fardage du navire....	5 00
16 do	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of Japan* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en ordre......	10 00
16 do	Inspection supplémentaire.—J'ai été appelé à faire l'inspection des avaries subies par la cargaison du s. *Empress of Japan* opérant son déchargement de Yokohama au quai de la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à Vancouver. J'ai constaté que dans la cale n° 1 une certaine quantité de boîtes de thé portaient des traces d'humidité, mais je n'ai pu en trouver la cause, car la cale était sèche et la cargaison bien arrimée et fardée. Dans l'écoutille n° 2, cale inférieure, je vis que plusieurs sacs de sucre avaient transpiré et que le sucre s'était coagulé, ce que j'attribuai à la pression et au défaut de ventilation. Dans le compartiment des soies, deux ballots étaient légèrement humides, résultat d'une petite fuite qui s'était faite dans les conduits d'eau. Je constatai que la cargaison avait été bien arrimée et fardée, que tous les soins possibles avaient été pris pour la délivrer en bon ordre, et que le navire n'était pas responsable des avaries....	15 00
18 juill.....	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of China* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en ordre..	10 00
28 do	Intpecté les écoutilles du s. *Empress of India* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en bon ordre....	10 00
4 août.....	Appelé à inspecter la cargaison du trois-mâts américain *St. Catherine*, capit. Paragis, venant de Yokohama. Je constatai qu'une partie de la cargaison à bâbord avait été atteinte par l'eau de mer, et qu'à tribord, à côté du gréement aurique, plusieurs boîtes de thé n'avaient pas échappé aux atteintes de l'eau salée. J'attribue ces avaries au fait que le navire a beaucoup fatigué pendant la traversée. J'ai pu constater que toutes les précautions avaient été prises pour farder, recouvrir et aérer la cargaison, et je considère que le navire n'est pas responsable des avaries qui sont uniquement attribuables aux tempêtes. J'ai conseillé que la cargaison fût envoyée à destination, afin d'éviter de nouvelles pertes ou détériorations aux intéressés. Ci-jointe une liste annotée des avaries....	10 00
4 août.....	Inspecté les écoutilles du trois-mâts américain *St. Catherine* (capit. Paragis), arrivé de Yokohama avec une cargaison de thés. L'ai trouvée convenablement couverte et en bon ordre....	5 00
20 do .. .	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of Japan* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en bon ordre....	10 00
22 do	Inspecté les écoutilles du navire allemand *Sirene*. Trouvées en bon ordre......	5 00
26 do	Je fus appelé à examiner la cargaison du navire *Sirene* (capitaine Saurmilch), de Brême, et consigné à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Je constatai, en ouvrant les écoutilles, qu'un certain nombre de boîtes de thé étaient légèrement atteintes de ressuage et que celles qui étaient le plus près de l'hiloire étaient plus imprégnées d'humidité par la même cause, le manque de ventilation qui n'aurait pu être évité sans ouvrir les écoutilles, ce qui, suivant moi, aurait compromis la cargaison entière. Je constatai que l'arrimage du chargement était parfait, et je considère que le navire n'est pas responsable des avaries notées sur la liste ci-jointe ; je suggère que la cargaison soit envoyée à destination, afin que les intéressés ne soient pas exposés à des pertes plus amples....	15 00
8 sept.....	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of China* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en ordre....	10 00
1er oct....	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of India* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en ordre....	10 00

RAPPORT du gardien de port de Burrard-Inlet, C.-B.—*Suite.*

1893.	——	Honoraires.
		$ c.
4 oct.	Inspecté les écoutilles du navire américain *A. J. Fuller*, de New-York (capitaine De Winter), à son arrivée de Kobi, Japon, et les ai trouvées en ordre. La cargaison était bien arrimée et recouverte, et avait été fardée en bonne condition	5 00
30 do	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of Japan* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en bon ordre........	10 00
30 do	Inspection supplémentaire.—Appelé à inspecter les avaries d'une partie de la cargaison du s. *Empress of Japan* et à en découvrir la cause. Je constatai que dans le compartiment aux soies des boîtes de thé et autres marchandises étaient plus ou moins salies par de la moisissure qui avait été causée par une légère fuite pratiquée dans la jointure d'un conduit d'eau. Dans la cale inférieure, un certain nombre de sacs de sucre étaient aussi endommagés par le ressuage. Je constatai que la cargaison avait été bien recouverte et fardée, et que toutes les précautions avaient été prises pour qu'elle fût délivrée en bon ordre. Je considère que le navire n'est pas responsable des avaries, et je conseille que la cargaison soit envoyée à destination afin d'éviter de nouvelles pertes aux intéressés. Ci-jointe une liste des avaries........	15 00
9 do	Inspecté les écoutilles du navire britannique *Broderick Castle*, de Glasgow (capitaine Fergusson), arrivé de Yokohama, Japon, avec une cargaison partielle de thés que j'ai trouvée proprement recouverte de toiles cirées et en bon ordre.	5 00
18 nov......	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of China* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en bon ordre........	10 00
20 do	Inspecté les écoutilles du navire britannique *Duncraig* à son arrivée de Liverpool, et les ai trouvées bien recouvertes et en ordre; en les ouvrant je vis que la cargaison était en bonne condition; celle qui a été débarquée ici était bien arrimée et fardée........	5 00
28 do	Inspection supplémentaire.—Appelé à inspecter et vérifier la cause des avaries essuyées par une partie de la cargaison du s. *Empress of China* dans son 12e voyage de Yokohama. En déchargeant le compartiment aux soies, je constatai que les rangées inférieures de boîtes de thé, ainsi que d'autres marchandises, avaient été plus ou moins trempées et salies en partie par le ressuage et l'eau de mer. Je fis enlever le bordage du compartiment aux soies, mais ne pus découvrir d'où venait la voie d'eau. Je recommanderais cependant que de nouvelles recherches fussent faites en arrivant en Chine, car il peut y avoir dans le côté un rivet ou un boulon lâche qui peut faire une voie d'eau lorsque le navire roule. Je trouvai aussi, dans la cale inférieure, une partie de la cargaison légèrement mouillée, ce qui peut avoir été causé par la fatigue de la cale pendant que le navire roulait. Je trouvai la cargaison bien fardée et recouverte, et je considère que les avaries ont été causées par la tempête. Je recommande que la cargaison soit envoyée à destination afin d'éviter de nouvelles pertes aux intéressés. Ci-jointe une liste des avaries........	15 00
16 déc......	Inspecté les écoutilles du s. *Empress of India* à son arrivée de Yokohama. Trouvées en ordre........	10 00
21 do	Je fus appelé par le capitaine Lee et le consul des Etats-Unis à inspecter, avec les capitaines Copp et Sewell, le trois-mâts américain *Templar* actuellement mouillé au quai de la scierie Hastings, Vancouver, C.-B., avec sa cargaison de bois chargée sous le pont. Nous constatâmes que le bois était hors de son assiette, étant de près de deux pieds de trop sur cul, le navire tirant 19 pieds 2 pouces d'eau en avant et 21 en arrière. Nous constatâmes aussi que le navire amarré au présent mouillage ne fait pas plus de 2 pouces d'eau en 24 heures, et, à notre avis, le transport d'un chargement de pont raisonnable qui lui ferait tenir son assiette n'augmenterait pas beaucoup les risques pour la vie et la propriété dans ce voyage particulier à Callao, attendu que le navire a 8 pieds de franc-bord et est capable de prendre ce chargement sur le pont, ce qui faciliterait sa marche et ajouterait au confort des passagers....	15 00
	Somme totale d'honoraires........	306 00
	Loyer du bureau à $5 par mois........ $ 60 00	
	Papeterie........ 5 00	
		65 00
	Solde........	241 00

Ce relevé est exact.

Déclaré devant moi en la cité de Vancouver, ce 6e jour de janvier 1894.

J. SCHOFIELD, *J.P.*

M. W. THAIN,
Gardien de port.

ANNEXE N° 55

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE VICTORIA, C.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

BUREAU DU GARDIEN DE PORT,
VICTORIA, C.-B., 6 janvier 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus les états annuels de ce bureau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. R. CLARKE,
Gardien de port.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries
Ottawa.

VICTORIA, C.-B., 5 janvier 1894.

COMPTE du gardien de port pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Nom.	Service.	Somme.
		$ c.
Barque *Assel*	Inspection d'écoutilles	5 00
do	Surveillance du déchargement de la cargaison	25 00
Barque *Mary Lowe*	Inspection d'écoutilles	5 00
do	Surveillance du déchargement de la cargaison	25 00
Quatre-mâts-goélette *Americana*	Inspection d'écoutilles	5 00
Barque *Dochra*	do	5 00
S. *Mogul*	do	5 00
do	Inspection	5 00
S. *Tacoma*	Inspection d'écoutilles	5 00
do	Inspection	5 00
Goélette *Americana*	Une inspection	2 00
Kinkora	Inspection d'écoutilles	5 00
do	Trois inspections à $2 chacune	6 00
S. *Mogul*	Inspection d'écoutilles	5 00
do	do de la cargaison	5 00
Barque *Thermopylae*	do d'écoutilles	5 00
S. *Victoria*	do do	5 00
do	do de la cargaison	5 00
Barque *Formosa*	do d'écoutilles	5 00
do	do de la cargaison	25 00
Barque *Candida*	do d'écoutilles	5 00
do	do de la cargaison	25 00
	Total	188 00

W. R. CLARKE,
Gardien de port.

ANNEXE No 56.

RAPPORT DU GARDIEN DE PORT DE NANAIMO, C.-B., POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1893.

NANAÏMO, C.-B., 2 février 1894.

M. WM SMITH,
Sous-ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Je n'ai pas été appelé à remplir mes fonctions de gardien de port, car il n'y a pas, ou très peu, d'importations directes en grenier aux ports de Nanaïmo ou de Departure Bay, attendu que les marchandises importées ici sont rembarquées à Vancouver ou Victoria. J'espère avoir bientôt plus de chance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. QUENNELL,
Gardien de port.

P.S.—J'ai omis d'inclure un reçu pour les $15 placés au crédit du receveur général.

ANNEXE N° 57.

TABLEAU donnant les résultats de certains relevés relatifs à l'engagement et au congé des matelots, reçus par le ministère de la marine en conformité des dispositions du chapitre 74 des Statuts Revisés du Canada, des préposés à l'engagement des matelots dans tout le Canada, pour les semestres expirés le 30 juin et le 31 décembre 1893.

NOTE.—Les noms en italiques sont ceux des préposés en vertu de la loi, les autres sont les receveurs des douanes qui agissent comme préposés à l'engagement des matelots.

QUÉBEC.

Noms des ports.	Noms des comtés.	Noms des préposés à l'engagement des matelots.	Semestre expiré le 30 juin 1893.			Semestre expiré le 31 décembre 1893.			Total, matelots engagés.	Total, matelots congédiés.	Somme totale.
			Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Somme.	Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Somme.			
					$ c.			$ c.			$ c.
Escoumains	Bonaventure	John Topping									
Gaspé	Gaspé	*F. G. Eden*									
Iles de la Madeleine	Gaspé	P. L. Joncas	Nil.	Nil.		Nil.	Nil.		Nil.	Nil.	
Montréal	Montréal	*Henry McKay*	1,583	764	1,020 70	2,540	2,159	1,917 70	4,123	2,923	2,938 40
New Carlisle	Bonaventure	P. C. Beauchesne	7	2	4 10						
New-Richmond	Bonaventure	R. W. H. Dimock									
Percé	Gaspé	W. Flynn				7	Nil.	3 50			
Québec	Québec	*J. U. Gregory*	182	46	104 80	470	284	320 00	652	330	425 00
Rimouski	Rimouski	J. A. Martin				Nil.	Nil.				
Saint-Jean	Saint-Jean	E. D. Philips				Nil.	Nil.				
Sorel	Richelieu	Joseph Mathieu				Nil.	1	0 30			
Trois-Rivières	Trois-Rivières	P. H. Vanasse									

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Noms des ports.	Noms des comtés.	Noms des préposés à l'engagement des matelots.	Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Somme.	Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Somme.	Total, matelots engagés.	Total, matelots congédiés.	Somme totale.
Alma	Albert	D. Cleveland									
Bathurst	Gloucester	W. J. O'Brien				3	3	2 40			
Bouctouche	Kent	J. J. LeBlanc									
Chatham	Northumberland	*J. J. Brown*	42	12	24 60	156	66	97 80	198	78	122 40
Cocagne	Kent	A. K. Dysart				Nil.	Nil.				
Dalhousie	Ristigouche	W. Montgomery									
Dorchester	Westmoreland	Walter Dobson	10	8	7 40	16	19	13 70	26	27	21 10
Frédéricton	York	A. F. Street	Nil.	1	0 30						
Grand-Manan	Charlotte	E. A. Calder									
Harvey	Albert	G. Brewster	21	6	12 30	47	39	35 20	68	45	47 50
Hillsborough	Albert	John Wallace	34	10	20 00	15	10	10 50	49	20	30 50

TABLEAU des relevés relatifs à l'engagement et au congé des matelots, etc. - *Suite.*

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

Noms des ports.	Noms des comtés.	Noms des préposés à l'engagement des matelots.	Semestre expiré le 30 juin 1893.			Semestre expiré le 31 décembre 1893.			Total, matelots engagés.	Total, matelots congédiés.	Somme totale.
			Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Somme.	Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Somme.			
					$ c.			$ c.			$ c.
Lepreaux	Charlotte	G. K. Hanson	3	Nil.	1 50	Nil.	Nil.		3	Nil.	1 50
Moncton	Westmoreland	J. W. Binney	7	3	4 40	17	25	16 00	24	28	20 40
Musquash	St-Jean	A. T. Dunn	1	Nil.	0 50						
New-Bandon	Gloucester	F. J. Foley									
Newcastle	Northumberland	W. A. Park									
Joggins-North	Westmoreland	Rufus C. Ward									
Quaco	Saint-Jean	J. Carson	36	24	25 20	29	25	22 00	65	49	47 20
Richibouctou	Kent	B. V. Johnson									
Rockland	Westmoreland	A. Boudreau	Nil.	Nil.							
Rockport	Westmoreland	R. C. Ward	13	4	7 70	7	4	4 70	20	8	12 40
Sackville	Westmoreland	W. C. Miller									
St-Andrew	Charlotte	*Samuel Billings*									
St-George	Charlotte	James McKay	5	1	2 80	Nil.	5	1 50	5	6	4 30
St-Jean	Saint-Jean	*W. H. Purdy*	1,667	974	1,125 70	2,021	1,534	1,470 70	3,688	2,508	2,596 40
St-Stephens	Charlotte	H. Graham				Nil.	Nil.				
Shédiac	Westmoreland	W. R. Wood	2	1	1 20	13	7	8 05	15	8	9 25
Shippegan	Gloucester	Henry A. Sormany									

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Noms des ports.	Noms des comtés.	Noms des préposés à l'engagement des matelots.	S1 Matelots engagés.	S1 Matelots congédiés.	S1 Somme.	S2 Matelots engagés.	S2 Matelots congédiés.	S2 Somme.	Total, matelots engagés.	Total, matelots congédiés.	Somme totale.
Advocate	Cumberland	James Ward				33	10	19 50			
Amherst	Cumberland	W. D. Main									
Annapolis	Annapolis	E. McCormack	39	15	24 00	49	32	34 10	88	47	58 10
Antigonish	Antigonish	A. Boyd	Nil.	Nil.		Nil.	Nil.		Nil.	Nil.	
Rivière aux Pommes	Cumberland	H. H. Mosher				20	8	12 40			
Arichat	Richmond	*D. O'C. Madden*	42	27	29 10	61	38	41 90	103	65	71 00
Baie Aspey	Victoria	D. McDonald									
Baddeck	Victoria	J. McDonald				4	2	2 80			
Barrington	Shelburne	D. Sargent	8	1	4 30	13	11	9 80	21	12	14 10
Bayfield	Antigonish	E. G. Randall				11	2	6 10			
Anse Belliveau	Digby	J. V. Stuart	52	38	37 40	43	50	36 50	95	88	73 90
Rivière à l'Ours	Digby	*T. H. Millar*	66	43	45 90	81	87	66 60	147	130	112 50
Rivière au Castor	Colchester	R. Perry									

Bridgetown	Annapolis	S. S. Ruggles	Nil.	Nil.		1	3	1 40	1	3	1 40
Bridgewater	Lunenburg	*J. H. Wade*	29	21	20 80						
Canada Creek	King	S. W. Rawling	Nil.	Nil.		2	2	1 60	2	2	1 60
Canso	Guysboro'	J. A. Russell									
Ile du Cap Sable	Shelburne	*Seth Smith*	9	7	6 60						
Clementsport	Annapolis	Chas. Ditmars	11	8	7 90	20	17	15 10	31	25	23
Cornwallis (Canning)	King	E. Rand				36	32	27 60			
Baie des Vaches	Cap-Breton	W. W. Bown	10	10	8 00	21	13	14 40	31	23	22 40
Digby	Digby	J. M. Viets	17	11	11 80	10	4	6 20	27	15	18 00
Freeport	Digby	Isaiah Thurber				4	6	3 80			
French Cross	King	J. E. Orpen				10	14	9 20			
Grand Bras-d'Or	Cap-Breton	D. Campbell				Nil.	Nil.				
Guysboro'	Guysboro'	W. Cameron	20	Nil.	10 00	21	4	11 70	41	4	21 70
Halifax	Halifax	*H. Bligh*	2,086	1,424	1,470 20	1,744	1,493	1,319 90	3,830	2.917	2,790 10
Hantsport	Hants	J. W. Lawrence	26	16	17 80	42	44	34 20	68	60	52 00
Havre au Bouche	Antigonish	E. Corbet				Nil.	Nil.				
Harbourville	King	Chas. E. Morris	5	3	3 40	6	1	3 30	11	4	6 70
Havre Isaac	Guysboro'	J. D. Giffin				25	12	16 10			
Joggins	Cumberland	J. Moffat									
Jordan, baie de	Shelburne	M. D. McKenzie				Nil.	Nil.				
Lingan	Cap-Breton	*Matthew Roche*									
Petit Bras-d'Or	Cap-Breton	P. Collins									
Liscomb	Guysboro'	James Hemlow									
Liverpool	Queen	*W. A. Kenney*	95	69	68 20	118	62	77 60	213	131	145 80
Lockeport	Shelburne	George Stalker				76	64	57 20			
Londonderry	Colchester	J. A. Blaikie				Nil.	Nil.				
Louisburg	Cap-Breton	*W. H. McAlpine*									
Lunenburg	Lunenburg	*William Young*	277	364	247 70	418	280	293 00	695	644	540 70
Baie Mahone	Lunenburg	A. F. Zwicker				39	4	20 70			
Main-à-Dieu	Cap-Breton	R. McDougall				Nil.	Nil.				
Maitland	Hants	Alex. Roy				Nil.	Nil.				
Margaree	Inverness	M. A. Dunn				Nil.	Nil.				
Margaretsville	Annapolis	D. W. Landers	Nil.	Nil.		6	5	4 50	6	5	4 50
Merigomish	Pictou	D. McGregor				Nil.	Nil.				
Meteghan	Digby	E. U. Doucet	48	Nil.	24 00	23	9	14 20	71	9	38 20
North East Harbour	Shelburne	G. B. Swaine	4	Nil.	2 00	3	3	2 40	7	3	4 40
Nord, Sydney	Cap-Breton	*James Armstrong*	70	80	59 00	190	153	140 90	260	243	199 90
Parrsborough	Cumberland	A. S. Townshend	238	98	148 40	186	136	133 80	424	234	282 20
Pictou	Pictou	*M. Campbell*	33	2	17 10	59	59	47 20	92	61	64 30
Port-Acadie	Digby	A. Bourneuf									
Port-Caledonia et Petite Baie Glacée	Cap-Breton	J. J. Campbell	58	55	45 50	105	95	80 70	163	150	126 20
Port-Gilbert	Digby	S. Sanderson				75	116	72 30			
Port-Greville	Cumberland	James Kerr	17	6	10 30	13	14	10 70	30	20	21 00
Port-Hawkesbury	Inverness	*John Stapleton*				4	16	6 80			
Port-Hood	Inverness	E. D. Tremain				Nil.	Nil.				
Port-la-Tour	Shelburne	J. W. Taylor	Nil.	Nil.		Nil.	Nil.		Nil.	Nil.	
Port-Lorne	Annapolis	W. Graves	Nil.	Nil.		Nil.	Nil.		Nil.	Nil.	
Port-Medway	Queen	E. E. Letson									
Port-Mulgrave	Guysboro'	D. Murray				13	18	11 90			

TABLEAU des relevés relatifs à l'engagement et au congé des matelots, etc.—*Fin.*

NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom des ports.	Noms des comtés.	Noms des préposés à l'engagement des matelots.	Semestre expiré le 30 juin 1893.			Semestre expiré le 30 décembre 1893.			Total, matelots engagés.	Total, matelots congédiés.	Somme totale.
			Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Somme.	Matelots engagés.	Matelots congédiés.	Somme.			
					$ c.			$ c.			$ c.
Port-William	King	G. S. Lockwood	5	4	3 70	22	7	13 10	27	11	26 80
Pubnico	Yarmouth	P. S. D'Entrement	5	2	3 10						
Pugwash	Cumberland	J. H. Black									
Rivière Hébert	Cumberland	— Moffat	30	5	16 50	38	11	22 30	68	16	38 80
Sainte-Anne	Cap-Breton	D. McAuley	Nil.	Nil.							
Rivière Sainte-Marie	Guysborough	A. F. Falconer									
Saint-Pierre	Richmond	Donald Urquhart	18	Nil.	9 00	Nil.	Nil.		18	Nil.	9 00
Sheet-Harbour	Halifax	M. Macfarlane	Nil.	Nil.		Nil.	Nil.		Nil.	Nil.	
Shelburne	Shelburne	W. W. Atwood	41	21	26 80	18	11	12 30	59	32	39 10
218 Sydney	Cap-Breton	*Neil McDonald*	24	12	15 60	79	54	55 70	103	66	71 30
Anse de Thorne	Annapolis	E. H. Porter				10	2	5 60			
Truro	Colchester	George P. Nelson									
Tatamagouche	Colchester	J. A. G. Campbell	Nil.	Nil.		Nil.	Nil.		Nil.	Nil.	
Wallace	Cumberland	Charles D. Kerr									
Walton	Hants	H. Woolaver				Nil.	Nil.				
Arichat-Ouest	Richmond	Simon Terrio	19	Nil.	9 50	17	17	13 60	36	17	22 70
Weymouth	Digby	N. B. Jones				61	53	46 40			
Windsor	Hants	H. W. Dimock	46	18	28 40	112	64	75 20	158	82	103 60
Wilmot	Annapolis	G. B. Reed									
Wolfville	King	J. B. Davison	4	Nil.	2 00						
Yarmouth	Yarmouth	W. H. Moody	463	366	341 30	407	395	322 00	870	761	663 30

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Nom des ports.	Noms des comtés.	Noms des préposés à l'engagement des matelots.	Matelots engagés (30 juin)	Matelots congédiés (30 juin)	Somme (30 juin)	Matelots engagés (30 déc.)	Matelots congédiés (30 déc.)	Somme (30 déc.)	Total, matelots engagés.	Total, matelots congédiés.	Somme totale.
Alberton	Prince	J. P. Brennan	2	Nil.	1 00	19	10	12 50	21	10	13 50
Cascumpec	Prince	James F. White									
Charlottetown	Queen	*H. W. Mutch*				52	64	45 20			
Crapaud	Queen	S. J. B. Leard				Nil.	Nil.				
Georgetown	King	Charles Owen	24	4	13 20	6	4	4 20	30	8	17 40
Malpèque	Prince	J. M. MacNutt				Nil.	Nil.				
Pont-Montague	King	J. M. Aitken				8	4	5 20			
Havre-Murray	King	H. J. Brehaut				Nil.	Nil.				
Pinette	Queen	H. D. Morrison									

Port-Hill	Prince	W. Hopgood	9	Nil.	4 50						
Baie Saint-Pierre	King	J. A. McLaine									
Souris	King	Michael J. Foley									
Summerside	Prince	*Jos. Reed*				34	26	24 80			
Tignish	Prince	George Conroy									
Cap-Ouest	Prince	Vacant									
COLOMBIE-BRITANNIQUE.											
New-Westminster	New-Westminster	J. S. Clute	Nil.	Nil.		5	8	4 90	5	8	4 90
Vancouver	New-Westminster	J. M. Bowell									
Victoria	Victoria	H. G. Lewis	982	120	527 00	271	916	410 30	1,253	1,036	937 30

ANNEXE Nº 58.

LISTE des certificats de compétence accordés à des capitaines et seconds de navires naviguant dans l'intérieur ou sur les côtes pendant l'année terminée le 30 juin 1893.

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où l'examen s'est fait.	Honoraires.
	1892.					$ c.
1002	4 juillet	C. E. Seymour	Second	New-Westminster, C.-B.	Victoria	4 00
1003	7 do	W. Allan	Capitaine	Port-Dover	Ste-Catherine	8 00
1004	7 do	T. W. Close	Second	Toronto, Ont	do	4 00
1005	7 do	S. A. McCormick	Capitaine	Ile Pelée, Ont	do	8 00
1006	7 do	V. Robinson	do	Chatham, Ont	do	8 00
1007	7 do	J. H. Wilcke	do	Lunenburg, N.-E	Lunenburg	8 00
1008	11 do	G. Johnston	do	Kingston, Ont	Kingston	8 00
1009	11 do	H. Mitchell	do	Ship Harbour	Sydney	8 00
1010	20 do	A. Mathews	Second	Hamilton, Ont	Ste-Catherine	4 00
1011	20 do	W. Abel	do	Port-Dalhousie	do	4 00
1012	20 do	C. Hogue	do	Saint-Timothy, Qué	Ottawa	4 00
1013	22 do	T. M. Harding	Capitaine	Yarmouth, N.-E	Saint-Jean	8 00
1014	27 do	P. Hansen	Second	Gravenhurst, Ont	Ste-Catherine	4 00
1015	12 août	G. Henderson	do	Lakeport, Ont	do	4 00
1016	19 do	J. Menzie	Capitaine	Sydney, C.-B	Sydney	8 00
1017	26 do	E. G. McCormick	Second	Ile Pelee, Ont	Ste-Catherine	4 00
1018	26 do	E. Norquay	Capitaine	Port-Dover, Ont	do	8 00
1019	26 do	H. S. Bagnell	do	Sydney, C.-B	Sydney	8 00
1020	26 do	T. Knight	Second	Sarnia, Ont	Ste-Catherine	4 00
1021	30 do	W. Gardner, jun	do	Victoria, C.-B	Victoria	4 00
1022	30 do	J. Tertill	Capitaine	Brant, Ont	Ste-Catherine	......
1023	30 do	D. Apt	Second	Westfield, N.-B	Saint-Jean	4 00
1024	30 do	W. H. Whelply	do	Saint-Jean, N.-B	do	4 00
1025	13 sept	C. E. Laverdiere	Capitaine	Portage-du-Rat, Ont	Port.-du-Rat	8 00
1026	13 do	M. Smith	do	do	do	8 00
1027	13 do	E. W. Brydges	do	do	Toronto	8 00
1028	13 do	M. McRitchie	do	do	Port.-du-Rat	8 00
1029	13 do	C. Richter	Capitaine	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	8 00
1030	15 do	E. C. Crowell	Second	Sommerville, N.-E	do	4 00
1031	20 do	G. Abel	Capitaine	Port-Dalhousie, Ont	Ste-Catherine	8 00
1032	20 do	J. Brown	Second	Toronto, Ont	do	4 00
1033	20 do	J. D. McPherson	Capitaine	Sarnia	do	8 00
1034	20 do	R. F. Carter	do	Chûtes Niagara	do	8 00
1035	20 do	A. W. Mann	do	Gabarus, C.-B	Sydney	8 00
1036	20 do	C. C. Heeschen	do	Halifax, N.-E	Halifax	8 00
1037	23 do	G. Martin	do	Saint-Jérôme, Qué	Québec	8 00
1038	26 do	J. J. Cree	Second	Ile Pelee, Ont	Ste-Catherine	4 00
1039	26 do	L. Malcott	Capitaine	Kingsville, Ont	do	8 00
1040	30 do	J. S. Holder	do	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	8 00
1041	6 do	A. C. Fisher	do	Keewatin, Ont	Toronto	8 00
1042	10 do	J. Badcock	Second	Victoria, C.-B	Victoria	4 00
1043	7 do	C. H. Cates	Capitaine	Vancouver, C.-B	do	8 00
1044	7 do	P. J. Nolan	Second	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	4 00
1045	22 do	D. L. Mather	Capitaine	Kéwatin, Ont	Toronto	8 00
1046	2 nov	A. Freeman	do	Vancouver, C-B	Victoria	8 00
1047	2 do	A. J. Bjerre	do	do	Vancouver	8 00
1048	4 do	C. Moody	do	do	Victoria	8 00
1049	5 do	D. M. Beardsley	Second	Port-Lorne, N.-E	Saint-Jean	4 00
1050	9 do	W. F. Bushbrook	do	Toronto, Ont	Toronto	4 00
1051	21 do	T. J. Clark	Capitaine	do	Ste-Catherine	8 00
1052	28 do	J. McNulty	Second	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	4 00
1053	2 déc	A. Reneau	do	Saint-Timothy	Ste-Catherine	4 00
1054	5 do	A. L. Kennedy	Capitaine	Stirling Falls	do	8 00
1055	5 do	W. N. Davis	Second	Yarmouth, N.-E	Yarmouth	4 00

LISTE des certificats de compétence accordés à des capitaines et seconds, etc.—*Suite.*

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où l'examen a été fait.	Honoraires.
	1893.					$ c.
1056	7 déc.	C. LeBlanc	Second	Anse Belliveau, N.-E.	Yarmouth	4 00
1057	24 do	J. Tremblay	Capitaine	St-Roch, Qué	Québec	8 00
1058	24 do	C. I. Harris	Second	Victoria, C.-B.	Victoria	4 00
1059	28 do	J. O. Townsend	do	do	do	4 00
1060	28 do	C. N. Nicholas	do	do	do	4 00
1061	28 do	J. F. Anderson	Capitaine	do	do	8 00
1062	28 do	Peter McIntyre	Second	Presqu'île, Ont	Toronto	4 00
1063	24 do	C. W. Henshaw	Capitaine	Port-Carling, Ont	Ste-Catherine	8 00
1064	3 jan.	Chas. Henry Barnes	do	Rivière Hebert, N.-E.	St-Jean	8 00
1065	3 do	F. McMann	do	Thorold, Ont.	Ste-Catherine	8 00
1066	3 do	C. L. Hopkins	do	Barrington, N.-E.	Halifax	8 00
1067	3 do	A. P. Harvey	do	Somerville, N.-E.	St-Jean	8 00
1068	4 do	M. McDonald	do	Goderich, Ont	Ste-Catherine	8 00
1069	5 do	J. Freeman	Second	Nanaïmo, C.-B.	Victoria	4 00
1070	5 do	J. E. Hamilton	do	Vancouver, C.-B.	do	4 00
1071	5 do	F. Monk	do	do	do	4 00
1072	7 do	J. Rainfrette, jeune	Capitaine	St-Zotique, Qué	Kingston	8 00
1073	9 do	Z. Richard	Second	Pointe Geston, N.-E.	Lunenburg	4 00
1074	9 do	C. E. Carlson	do	St-Jean, N.-B	St-Jean	4 00
1075	9 do	A. Conrad	do	Pointe Getson, N.-E	Lunenburg	4 00
1076	11 do	J. Sixsmith	Capitaine	Toronto, Ont.	Ste-Catherine	8 00
1077	13 do	W. Green	do	Callendar, Ont	do	8 00
1078	13 do	J. H. Dixon	do	Cap-Sable, N.-E.	Halifax	8 00
1079	25 do	Chas. H. Riley	do	St-Jean, N.-B	St-Jean	8 00
1080	26 do	W. Chapman	do	Wiarton, Ont	Ste-Catherine	8 00
1081	27 do	W. H. Bemrose	Second	Maxwell, Ont	do	4 00
1082	30 do	François Fortin	Capitaine	Lévis, Qué	Québec	8 00
1083	28 do	Willard B. Spragg	do	St-Jean, N.-B	St-Jean	8 00
1084	1er fév.	C. Ricket	do	Wisawasa, Ont	Ottawa	8 00
1085	1er do	J. J. Campbell	Second	Victoria, C.-B.	Victoria	4 00
1086	1er do	J. Mayers	Capitaine	New-Westminster	do	8 00
1087	1er do	T. J. Kickham	Second	Vancouver, C.-B.	do	4 00
1088	1er do	H. Oldenburg	Capitaine	Windsor, Ont.	Ste-Catherine	8 00
1089	2 do	J. O. B. Latour	do	Ottawa, Ont	Ottawa	8 00
1090	3 do	W. G. Robson	do	Dwight, Ont	Ste-Catherine	8 00
1091	6 do	S. A. Morrell	do	St-Jean, N.-B	St-Jean	8 00
1092	6 do	R. J. Weldon	do	do	do	8 00
1093	10 do	W. R. Merriam	do	Port Gréville	do	8 00
1094	10 do	S. Olson	do	St-Jean, N.-B	do	8 00
1095	14 do	A. Strum	Second	Anse Mader, N.-E	Halifax	4 00
1096	14 do	J. W. Wagner	Capitaine	St-Jean, N.-B	St-Jean	8 00
1097	13 do	Ira Slocomb	do	do	do	8 00
1098	14 do	L. Morancy	do	Berthier, en bas, Qué	Québec	8 00
1099	17 do	D. McCormick	do	Ile Pelée, Ont	Ste-Catherine	8 00
1100	18 do	H. Blackstad	Second	Victoria, C.-B.	Victoria	4 00
1101	21 do	F. Roquey	Capitaine	Ile du Jardin, Ont	Kingston	8 00
1102	21 do	G. A. LaRush	do	Mattawa, Ont	Ste-Catherine	8 00
1103	21 do	A. A. Batten	Second	Collingwood, Ont	do	4 00
1104	24 do	E. Young	do	Pointe Young, Ont	Kingston	4 00
1105	6 mars	E. C. Sears	do	Montréal, Qué	Québec	4 00
1106	24 fév.	Ronald Bell	do	Owen-Sound, Ont	Ste-Catherine	4 00
1107	6 mars	Alex. McLennan	do	New-Westminster, C.-B.	Victoria	4 00
1108	24 fév.	Martin Dahle	Capitaine	St-Jean, N.-B	St-Jean	8 00
1109	28 do	B. Bennett	do	Maitland, Ont	Ste-Catherine	8 00
1110	28 do	W. Bartlett	Second	New-Westminster, C.-B.	Victoria	4 00
1111	13 mars	E. R Hudson	Capitaine	Annapolis, N.-E.	St-Jean	8 00
1112	4 do	J. A. Montgomery	do	Collingwood, Ont	Ste-Catherine	8 00
1113	4 do	M. Ironside	Second	Owen-Sound, Ont	do	4 00
1114	6 do	Frank R. Churchill	Capitaine	Halifax, N.-E.	Halifax	8 00
1115	6 do	F. Wood	do	Wiarton, Ont	Ste-Catherine	8 00
1116	6 do	L. E. Hatfield	Second	Port Gréville, N.-E.	St-Jean	4 00
1117	6 do	R. J. Belyea	Capitaine	St-Jean, N.-B	do	8 00
1118	6 do	A. McLean	do	Waterbury, N.-B	do	8 00
1119	7 do	J. E. Tutty	do	Louisburg, C.-B.	Sydney	8 00

LISTE des certificats de compétence accordés à des capitaines et seconds, etc.—*Suite.*

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où l'examen a été fait.	Honoraires.
	1893.					$ c.
1120	7 mars...	W. Dorrell	Capitaine	Portage-du-Fort, Qué.	Ottawa	8 00
1121	13 do	H. J. Shanklin	do	Springfield, N.-B.	St-Jean	8 00
1122	10 do	F. X. Lachance	do	Ile aux Grues, Qué	Québec	8 00
1123	10 do	L. Lachance	do	St-Jean, Ile d'Orléans	do	8 00
1124	10 do	J. McKenzie	Second	Owen-Sound, Ont	Toronto	4 00
1125	10 do	Chas. Melene	Capitaine	St-Jean, N.-B	St-Jean	8 00
1126	12 do	E. E. Hall	do	Port Lorne, N.-E	do	8 00
1127	12 do	J. E. Collins	do	Advocate, N.-E	Halifax	8 00
1128	12 do	R. James	Capitaine	St-Jean, N.-B	Halifax	8 00
1129	13 do	W. J. Madden	Second	Penetanguishene, Ont	Toronto	4 00
1130	13 do	H. E. Himmelman	Capitaine	Parrsboro', N.-E	St-Jean	8 00
1131	15 do	W. McCracken	do	Port Colborne, Ont	Ste-Catherine	8 00
1132	16 do	E. Cloutier	Second	Anse à Giles, Qué	Québec	4 00
1133	16 do	W. Meakin	Capitaine	Rivière des Français, Qué	Ste-Catherine	8 00
1134	16 do	D. J. Currie	do	Sydney, N.-E	Sydney	8 00
1135	17 do	H. Lefave	do	Ile du Jardin, Ont	Kingston	8 00
1136	17 do	M. McPhee	do	Owen-Sound, Ont	Ste-Catherine	8 00
1137	18 do	E. Fulton	Second	New-Westminster, C.-B.	Victoria	4 00
1138	18 do	B. McIntyre	Capitaine	Port Dalhousie, Ont	Ste-Catherine	8 00
1139	28 do	T. McAvoy	do	do	do	8 00
1140	28 do	E. A. Wray	Second	Burlington, Ont	do	4 00
1141	28 do	E. McCormick	Capitaine	Midland, Ont	do	8 00
1142	27 mars	A. Christenson	Second	Victoria, C.-B	Victoria	4 00
1143	27 do	J. Redmond	Capitaine	Ottawa, Ont	Ottawa	8 00
1144	27 do	G. T. Dunnett	Second	Collingwood, Ont	Ste-Catherine	4 00
1145	27 do	A. McDonald	do	Toronto, Ont	Toronto	4 00
1146	27 do	Wm. White	Capitaine	Maitland, Ont	St-eCatherine	8 00
1147	29 do	E. Brunell	do	Champlain, Qué	Québec	8 00
1148	1er avril	D. G. Cumming	do	Armstrong, C.-B	Victoria	8 00
1149	6 do	W. H. Micheau	do	Sydney, C.-B	Sydney	8 00
1150	6 do	A. Blanchette	do	Klock's Mills, Qué	Ottawa	8 00
1151	6 do	W. James	Second	Leamington, Ont	Ste-Catherine	4 00
1152	6 do	A. McKinney	Capitaine	Callendar, Ont	do	8 00
1153	7 do	J. Bampton, jun	do	Welland, Ont	do	8 00
1154	7 do	G. N. Bothwell	do	Buckingham, Qué	Ottawa, Ont	8 00
1155	7 do	J. Devenney	do	do	do	8 00
1156	7 do	C. E. Redfern	do	Lakeport, Ont	Kingston, Ont	8 00
1157	7 do	F. W. Morley	do	Sydney, C.-B	Sydney	8 00
1158	7 do	A. Curry	do	Windsor	Halifax	8 00
1159	7 do	C. C. Taylor	Second	Sheffield, N.-B	St-Jean, N.-B.	4 00
1160	7 do	R. Freeman	Capitaine	Ste-Catherine, Ont	Ste-Catherine	8 00
1161	7 do	George Waugh	do	Owen-Sound, Ont	do	8 00
1162	7 do	J. E. Rathburn	Second	Solmesville, Ont	Kingston	4 00
1163	10 do	W. Paul	Capitaine	Sorel, Qué	Sorel	8 00
1164	10 do	J. B. Pouliot	do	St-Jean, Ile d'Orléans	Québec	8 00
1165	10 do	Charles Richard	do	Sorel, Qué	Sorel	8 00
1166	10 do	Charles Lavalee	do	do	do	8 00
1167	10 do	G. Lebrun	do	do	do	8 00
1168	10 do	P. Beauchemin	do	do	do	8 00
1169	11 do	W. Murphy	Second	Pembroke, Ont	Ottawa	4 00
1170	11 do	H. D. Mulligan	Capitaine	do	do	8 00
1171	11 do	J. Crouse	Second	Bridgewater, N.-E	Lunenburg	4 00
1172	13 do	R. Clark	do	Port-Dalhousie, Ont	Ste-Catherine	4 00
1173	15 do	R. Smith	Capitaine	Midland, Ont	do	8 00
1174	18 do	I. Eward	do	Prescott, Ont	Kingston	8 00
1175	20 do	H. Harbottle	Second	Toronto, Ont	Ste-Catherine	4 00
1176	20 do	J. Ewart	Capitaine	Cobourg, Ont	do	8 00
1177	20 do	J. B. Folger	do	Kingston, Ont	Kingston	8 00
1178	21 do	E. Dion	do	Lévis, Qué	Ottawa	8 00
1179	25 do	W. J. Warnock	Second	St-Jean, N.-B	St-Jean	8 00
1180	25 do	A. McNab	Capitaine	Owen-Sound, Ont	Ste-Catherine	4 00
1181	25 do	G. W. Sutherland	do	Welland, Ont	do	8 00
1182	25 do	John A. Cragg	do	Dresden, Ont	do	8 00
1183	25 do	D. McLeod	do	Sarnia, Ont	do	8 00

Liste des certificats de compétence accordés à des capitaines et seconds, etc.—*Fin.*

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où l'examen s'est fait.	Honoraires.
	1893.					$ c.
1184	27 avril	J. B. Currie	Second	Collingwood, Ont	Ste-Catherine	4 00
1185	27 do	J. Cavanagh	Capitaine	Cobourg, Ont	do	8 00
1186	2 mai	W. E. McPherson	do	Sydney, C.-B	Sydney	8 00
1187	4 do	C. W. Rockwell	do	Rivière Herbert, N.-E.	Saint-Jean	8 00
1188	6 do	J. Crosby	do	Garden Island	Kingston	8 00
1189	10 do	W. Atkinson	do	Port-Dalhousie, Ont	Ste-Catherine	8 00
1190	26 juin	E. Spicer	do	Parrsborough, N.-E	Saint-Jean	8 00
1191	19 mai	A. Matheson	Second	Kincardine, Ont	Ste-Catherine	4 00
1192	19 do	F. C. Lord	Capitaine	Deer Island, N.-B	Saint-Jean	8 00
1193	19 do	W. Harrison	do	Deseronto, Ont	Ste-Catherine	8 00
1194	23 do	J. E. Dukeshar	Second	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	4 00
1195	23 do	L. Whiteman	Capitaine	Dartmouth, N.-E	Halifax	8 00
1196	23 do	J. Walters	Second	Victoria, C.-B	Victoria	4 00
1197	23 do	F. T. Sanders	do	Whonnock, C.-B	do	4 00
1198	29 do	J. Speight	Capitaine	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	8 00
1199	29 do	C. Anderson	do	Little Current, Ont	Ste-Catherine	8 00
1200	3 juin	T. W. Spragg	Second	Springfield, Ont	Saint-Jean	4 00
1201	3 do	A. Jamieson	do	Atherley, Ont	Ste-Catherine	4 00
1202	3 do	R. Patterson	do	Toronto, Ont	do	4 00
1203	3 do	W. G. Sinclair	do	Wiarton, Ont	do	4 00
1204	6 do	W. Sutherland	do	Goderich, Ont	do	4 00
1205	7 do	W. E. Adams	Capitaine	Lord's Cove, N.-B	Saint-Jean	......
1206	7 do	W. D. Owen	do	Victoria, C.-B	Victoria	8 00
1207	7 do	A. W. Sills	Second	Deseronto, Ont	Kingston	4 00
1208	8 do	T. Lathan	Capitaine	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean	8 00
1209	8 do	H. Esford	do	Barriefield, Ont	Kingston	8 00
1210	8 do	J. A. Wilson	Second	Newmarket, Ont	do	4 00
1211	12 do	E. W. Page	Capitaine	Lockeport, N.-E	Lunenburg	8 00
1212	12 do	J. H. Page	do	do	do	8 00
1213	13 do	J. Mercer	Second	Winona, Ont	Ste-Catherine	4 00
1214	13 do	N. Atkinson	Capitaine	Sackville, N.-B	Saint-Jean	8 00
1215	13 do	G. Hayward	do	Nelson, C.-B	Victoria	8 00
1216	30 do	John Hare	do	Dresden, Ont	Ste-Catherine	8 00

LISTE des certificats d'aptitude accordés à des capitaines et seconds de navires de l'intérieur et de cabotage, pendant l'année terminée le 30 juin 1893.

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où l'examen s'est fait.	Honoraires.
	1892.					$ c.
2975	4 juillet..	A. Brown	Capitaine	Dresden, Ont.	Ste-Catherine.	4 00
2976	4 do	C. Lewis.	do	Keewatin, Ont.	Ottawa.	4 00
2977	4 do	S. O. Huestes	do	Halifax, N.-E.	Halifax.	4 00
2978	4 do	James Clarke	Second	Kingston, Ont	Kingston.	2 00
2979	20 do	J. Longhurst.	Capitaine	Niagara, Ont.	Ste-Catherine.	4 00
2980	20 do	T. A. Morrison.	do	Five Islands, N.-E.	Parrsboro'.	4 00
2981	20 do	R. Mosher.	do	Port Francis, Ont	Ottawa.	4 00
2982	27 do	J. Belisle	Second	Brockville, Ont.	Brockville	2 00
2983	29 do	J. A. Nowell	Capitaine	Selkirk-Ouest, Man.	Winnigeg.	4 00
2984	29 do	H. McIntyre	Second	Port-Colbourne, Ont	Ste-Catherine.	2 00
2985	29 do	A. Baird.	Capitaine	Toronto, Ont.	do	4 00
2986	4 août	R. Williams.	Second	Dartmouth, N.-E.	Halifax, N.-E.	2 00
2987	19 do	R. S. Kerr	do	Riv. aux Renards, N.-E.	Parrsboro'.	2 00
2988	13 sept.	J. N. Godin	Capitaine	Portage-du-Rat	Toronto	4 00
2989	13 do	J. W. Short	do	do	Port.-du-Rat.	4 00
2990	15 do	W. Black	do	Bellville, Ont.	Kingston.	4 00
2991	15 do	H. Paxton.	do	Victoria, C.-B.	Victoria	4 00
2992	15 do	A. Campbell.	Second	Main à Dieu, N.-E.	Halifax.	2 00
2993	20 do	O. C. Giffin	Capitaine	Havre Isaac, N.-E	do	4 00
2994	20 do	J. K. Marshall.	do	Selkirk-Ouest, Man.	Winnipeg.	4 00
2995	22 do	A. Morrison	do	Selkirk, Man	do	4 00
2996	26 do	J. A. Clark	do	Sturgeon Falls, Ont.	Ste-Catherine.	4 00
2997	26 do	W. A. Beebe	do	Port-Arthur	do	4 00
2998	7 octobre.	E. Lebel.	do	Saint-Roch des Aulnaies.	Québec.	4 00
2999	10 do	H. F. Bishop.	Second	Victoria, C.-B.	Victoria	2 00
3000	22 do	J. F. Calbick	Capitaine	Gananoque, Ont	Ottawa.	4 00
3001	7 nov.	E. C. Odell	Second	Saint-Jean, N.-B	Saint-Jean.	2 00
3002	5 do	Wm. Smith	Capitaine	Chessetcook-Est, N.-E.	Halifax.	4 00
3003	7 do	T. Densmore.	Second	Windsor, N.-E.	Parrsboro'.	2 00
3004	8 do	J. Cousins.	Capitaine	Canso, N.-E.	Halifax.	4 00
3005	14 do	A. Campbell.	do	Pictou, N.-E.	do	4 00
3006	21 do	J. B. Desgroseilliers	do	Saint-Etienne de Beauharnois	Kingston.	4 00
3007	7 déc.	J. Hunter	Second	Belleville, Ont.	do	2 00
3007	24 do	J. W. Hutt	Capitaine	Medway, N.-E.	Halifax.	4 00
3008	24 do	J. Kingsland.	Second	Halifax, N.-E.	do	2 00
3009	30 do	James Hall	Capitaine	L'Ardois, C.-B.	do	4 90
3010	30 do	W. Egan.	do	Sackville, N.-B.	Saint-Jean.	4 00
3011	30 do	E. R. Larash.	Second	Wolf Island, Ont.	Kingston.	2 00
3012	30 do	Simeon Baker	Capitaine	Margaretville, N.-E.	Kentville.	4 00
	1893.					
3013	11 fév.	M. Felan	do	Oakville, Ont.	Ottawa.	4 00
3014	13 do	J. I. Culiton.	Second	Pictou, Ont.	Pictou.	2 00
3015	7 do	Thos. O'Leary	Capitaine	Victoria, C.-B.	Halifax.	4 00
3016	7 do	David A. Sangster	do	Guysboro, N.-E.	do	4 00
3017	7 do	George Mallory	do	Lindsay, Ont.	Kingston.	4 00
3018	7 do	George Peters	do	Little Current, Ont.	Little Current.	4 00
3019	17 do	S. T. Salter	Second	Diligent River, N.-E.	Parrsboro'.	2 00
3020	17 do	S. Taylor	do	Lakeport, Ont	Kingston	2 00
3021	24 do	William Power.	do	Halifax, N.-E.	Halifax.	2 00
3022	24 do	E. Rorke	Capitaine	Picton, Ont.	Picton.	4 00
3023	24 do	J. A. Clarke	do	New-Westminster, C.-B.	Victoria	4 00
3024	6 mars	N. Hobin	Second	Port-Greville, N.-E.	Parrsborough.	2 00
3025	7 do	W. H. Hoar	Capitaine	Wiarton, N.-B	St-Jean, N.-B.	4 00
3026	10 do	M. Knowlton	Second	Advocate, N.-E.	Parrsborough.	2 00
3027	13 do	P. Leacy	Capitaine	Cardinal, Ont.	Ottawa.	4 00
3028	13 do	B. McGrath	do	Port-Dalhousie, Ont.	Ste-Catherine.	4 00
3029	16 do	J. Lamontague	do	Bienville, Lévis, Qué.	Québec	4 00
3030	21 do	L. Dorland	do	Bronte, Ont	Ottawa.	4 00
3031	24 do	Wm. Joyce	Second	do	do	2 00
3032	27 do	A. A. Belrose	Capitaine	Penetanguishene, Ont.	Ste-Catherine.	4 00

Liste des certificats d'aptitude accordés à des capitaines et seconds, etc.—*Fin.*

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où l'examen s'est fait.	Honoraires.
	1893.					$ c.
3033	1er avril..	W. H. Inch.............	Capitaine	Bruce Mines, Ont.......	Ottawa.......	4 00
3034	1er do ..	M. McGlade..	do	Brockville, Ont.	Kingston.....	4 00
3035	1er do ..	J. Blakeney....	do ...	Dartmouth, N.-E......	Halifax.....	4 00
3036	7 do ..	C. Taylor...............	do	Belleville, Ont.........	Kingston.....	4 00
3037	10 do ..	S. M. Huntley...........	do	Economy, N.-E.........	Parrsborough.	4 00
3038	10 do ..	J. Vigneau...	do	Saint-Grégoire, Qué....	Sorel	4 00
3039	13 do ..	J. Malette	do	Brockville, Ont..........	Brockville....	4 00
3040	15 do ..	R. A. Elliott....	do	Saint-Jean, N.-B,.. ...	Saint-Jean....	4 00
3041	18 do ..	E. G. Laverdure.........	do	Ottawa, Ont...........	Ottawa......	4 00
3042	21 do ..	R. Chevrier..............	do	St-Joseph de Sorel, Qué..	Québec.......	4 00
3043	21 do ..	P. Chevrier..............	do	do ..	do	4 00
3044	25 do ..	A. G. Sules	Second........	Clements, ouest, N.-E...	Saint-Jean....	2 00
3045	26 do ..	A. Prichard	do	Rivière Diligente	Parrsborough.	2 00
3046	2 mai ..	J. Clark......	Capitaine	Québec.....	Québec.......	4 00
3047	5 do ..	F. R. Nicol....	do	Sault-Sainte-Marie, Ont.	Ste-Catherine.	4 00
3048	4 do .	D. Rooney, jun	do	Cobourg, Ont...........	Ottawa......	4 00
3049	19 do ..	L. Winter	do	Lindsay, Ont............	Ste-Catherine.	4 00
3050	23 do ..	A. Solomon............ ..	do	Markville, Ont..........	do ..	4 00
3051	25 do ..	W. Price.	Second........	Louisburg, N.-E........	Halifax.......	2 00
3052	29 do ..	G. H. Wilbur	Capitaine	Saint-Jean, N.-B..... .	Saint-Jean....	4 00
3053	3 juin ..	A. A. McLaren....	do	Wiarton, Ont...........	Ste-Catherine.	4 00
3054	20 do ..	George Day..............	do	Long Reach, N.-B	Saint-Jean....	4 00
3055	15 mai ..	Benjamin Smith..........	do ...	Washburn, Ont.........	Kingston.....	4 00
3056	27 juin ..	John W. Ward......	do	Advocate, N.-E....... .	Parrsborough.	4 00
3057	29 do ..	A. McCullough	Second........	Saint-Jean, N.-B........	Saint-Jean....	2 00

LILTE des certificats d'aptitude accordés à des capitaines et seconds de long cours à l'étranger, pendant l'année terminée le 30 novembre 1893.

Numéro du certificat.	Date du certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où l'examen s'est fait.	Honoraires.
	1892.					$ c.
2963	4 juill.	J. McGee	Capitaine	Liverpool, Angl	Saint-Jean	10 00
2964	4 do	M. J. Hanson	Second	Saint-Jean, N.-B.	do	5 00
2965	4 do	G. H. Marsters	Capitaine	Hantsport, N.-E.	Halifax	10 00
2966	4 do	J. L. Mosher	do	Avondale, N.-E.	do	10 00
2967	4 do	John Pratt	do	Cheverie, N.-E.	do	10 00
2968	20 do	W. H. McKenzie	Second	Saint-Jean, N.-B.	Saint-Jean	5 00
2969	20 do	J. E. Jeffery	do	do	do	5 00
2970	19 août	G. L. Fraser	do	Hantsport, N.-E.	Halifax	......
2971	19 do	E. McCully	do	Londonderry, N.-E.	do	5 00
2972	19 do	M. J. Porter	Capitaine	The Wedge, Co. Yarmouth, N.-E.	Yarmouth	10 00
2973	26 sept.	J. Robertson	do	Lockeport, N.-E.	Saint-Jean	10 00
2974	26 do	W. M. Collins	do	Advocate Harbour, N.-E.	do	10 00
2975	26 do	E. S. Crowe	do	Burnt Coat, N.-E.	Halifax	10 00
2976	30 do	J. E. Jones	Second	Wolfville, N.-E.	do	5 00
2977	30 do	A. H. Cann	do	Sydney-Nord, C.-B	....	5 00
2978	30 do	A. Madder	do	Baie Mahone, N.-E.	....	5 00
2979	30 do	R. Morley	Capitaine	Halifax, N.-E.	....	10 00
2980	30 do	G. R. Marsters	Second	Summerville, N.-E	....	5 00
2981	30 do	A. E. Gilpin	Capitaine	Halifax, N.-E.	....	10 00
2982	28 oct.	D. Fitzpatrick	do	Saint-Jean, N.-B.	Saint-Jean	10 00
2983	28 do	C. LeB. Carter	2e second	Cap-Hopewell, N.-B	do	5 00
2984	4 nov.	E. Perry	Second	Cap-Naigre, N.-E.	Yarmouth	5 00
2985	4 do	J. L. Hemeon	Capitaine	Plymouth, N.-E.	do	10 00
2986	21 do	A. E. Hines	Second	Bridgewater, N.-E.	Halifax	5 00
2987	21 do	H. N. Burgess	do	Cheverie, N.-E.	do	5 00
2988	21 do	W. M. Rose	do	do	do	5 00
2989	5 déc.	W. A. Davis	2e second	Yarmouth, N.-E.	Yarmouth	5 00
2990	5 do	J. O'Donnell	Second	Hantsport, N.-E.	do	5 00
2991	21 do	G. N. Kennealy	do	Harbourville, N.-E.	Saint-Jean	5 00
2992	21 do	E. Reid	do	Rivière Hebert, N.-E.	do	5 00
2993	21 do	J. W. Bruton	do	Saint-Jean, N.-B.	do	5 00
2994	21 do	C. H. Publicover	do	Blandford, N.-E.	do	5 00
2995	21 do	P. F. Loomer	Capitaine	Ile Spencers, N.-S.	do	10 00
2996	28 do	H. P. Smith	do	Cheverie, N.-E.	Halifax	10 00
2997	28 do	Irving Lewis	Second	Sydney, C.-B	do	5 00
	1893.					
2998	11 janv.	L. A. Ljungberg	Capitaine	Saint-Jean, N.-B.	Saint-Jean	10 00
2999	25 do	W. L. Cook	Second	Melbourne, N.-E.	Yarmouth	5 00
3000	30 do	R. M. Burns	do	Victoria, C.-B.	Victoria	5 00
3001	1er fév.	R. MacIver	Capitaine	do	do	10 00
3002	10 do	F. L. Davison	do	Hantsport, N.-E.	Halifax	10 00
3003	10 do	C. Lorway	do	Sydney, C.-B	do	10 00
3004	21 do	C. H. Ryder	do	Lower Granville, N.-E.	Saint-Jean	10 00
3005	21 do	C. Ritcher	Second	Saint-Jean, N.-B.	do	5 00
3006	28 do	E. W. Spurr	do	Clements, N.-E	Yarmouth	....
3007	28 do	J. S. Nickerson	Capitaine	Port-Latour, N.-E.	do	......
3008	10 mars	J. E. Root	Second	Clementsport, N.-E.	Halifax	5 00
3009	15 do	C. R. Grant	Caditaine	Pont Weymouth, N.-E.	Saint-Jean	10 00
3010	15 do	W. A. Finlay	do	Saint-Jean, N.-B.	do	10 00
3011	15 do	G. R. Curwin	Second	Richibucto, N.-B.	do	5 00
3012	17 do	J. B. Pouliot	2e second	St-Jean, Ile d Orléans	Québec	5 00
3013	17 do	S. B. Mercier, jeune	do	Lévis, Qué.	do	5 00
3014	12 avril	D. A. Scott	Capitaine	Windsor, N.-E.	Halifax	......
3015	12 do	A. Duff	do	Saint-Jean, N.-B	Yarmouth	......
3016	18 do	J. Desmond	Second	do	Saint-Jean	....
3017	18 do	P. Anderson	do	do	do	.....
3018	18 do	T. A. Grant	do	Weymouth, N.-E.	do	5 00
3019	18 do	H. B. Fitzgerald	do	do	do	5 00
3020	28 do	J. O. Larochelle	2e second	Saint-Michel, Qué.	Québec	5 00
3021	8 mars	W. Wyman	do	Yarmouth, N.-E.	Yarmouth	5 00

LISTE des certificats d'aptitude accordés à des capitaines et seconds, etc.—*Fin.*

Numéro du certificat.	Date du Certificat.	Nom.	Rang.	Adresse.	Où l'examen s'est fait.	Honoraires.
						$ c.
3022	15 mai....	J. W. Ellis..............	Capitaine.....	Yarmouth, N.-E.........	Yarmouth....	.....
3023	15 do	A. F. McDonald.........	Second........	Pictou, N.-E.......... ...	Halifax.......	.....
3024	15 do	F. A. Marsters.....	do	Burlington, N.-E.......	do	5 00
3025	15 do	P. Bezauson	Capitaine. ..	Hantsport, N.-E.... ...	do	10 00
3026	15 do	Perry E. Knowlton... ...	do	Advocate Harbour, N.-E.	Saint-Jean....	10 00
3027	15 do	S. W. Welling....	Second........	Baie Verte, N.-B..	do	5 00
3028	6 juin...	S. H. Cook	do	Ohio, N.-E...........	Yarmouth....	5 00
3029	6 do ...	E. H. Porter.............	Capitaine.....	Yarmouth, N.-E.........	do	......
3030	6 do ...	F. Burns.................	Second........	Windsor, N.-E..........	do ...	5 00
3031	13 do ...	J. F. Dill................	Capitaine.....	Newport, N.-E..........	Halifax.......	.....
3032	13 do ...	C. W. Mason	Second...... .	Pictou, N.-E............	do	5 00
3033	13 do ...	H. S. Bagnell.......	do	Cape Breton, N.-E	do	5 00
3034	13 do ...	J. D. McKenzie..........	Capitaine.. .	Pictou, N.-E............	do	10 00
3035	22 do ...	J. H. Holmes............	do	St. John, N.-B..........	Saint-Jean....	10 00

ANNEXE N° 59.

Tableau des naufrages et accidents arrivés à des navires britanniques, canadiens et étrangers propres à la mer et naviguant dans les eaux canadiennes, et à des navires canadiens propres à la mer, dans d'autres eaux, pendant l'année expirée le 31 décembre 1893.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age du navire.	Port d'enregistrement.	Gréement. — Fer ou bois. — A vapeur ou à voiles.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Pertes de vies et sauvetage.	Observations.	$
1893.											
6 janv.	Annie Pearl.....		Parrsboro' N.-E.	Goélette, en bois, voiles.	40	Boston, E.-U., à Canning, N.-E.	Havre Cutter, Me.....	Abordage avec le quai..	....	Perte partielle.	300
7 mars.	Amy Hanson....	5	Boston, Mass..	do ..	103	Boston, E.-U.........	Havre Barrington, N.-E.	Echoué sur une barre....	....	do	800
6 do .	Amy D.	10	Parrsboro' N.-E.	do ..	99	San-Domingo, A. A., à New-York.	80 milles, sud de Sandy Hook.	....	....	do	140
18 fév..	Annie...........	....	Lunenburg, N.-E.	do ..	156	Rivière d'Oo, N.-E., à Havana, Cuba.	A la mer.............	Contracté une voie d'eau dans un coup de vent.	....	do Cargaison.	5,000 1,690
18 do ..	American Union.	....	Halifax, N.-E.	Barque, en bois, voiles.	262	Saint-Jean, N.-B., à Sydney, C.-B.	100 milles, est de l'île au Sable, N.-E.	Pompes cédées dans un coup de vent.	..	Perte totale.	2.000
24 do ..	Aquatic.........	8	St-Jean, N.-B.	do ..	361	Cuba à Boston, E.-U..	Récif de Sow et Pigs E.-U.	Accident causé par un fort courant et le vent.	....	do Cargaison.	12,000 39,000
23 do ..	Artos.	10	do ..	do ..	314	Ship Island, Mississippi à Colon, E.-U.	Cuba.....	Temps épais et grand vent cause de l'accident.	....	Perte totale. Cargaison.	12,000 3,000
27 avril.	Albertina	3	Windsor, N.-E	do ..	654	Buenos Ayres à Boston.	Nantucket, E.-U.	Est allée à la côte dans un temps épais.	....	Perte part.	3,000
9 mai..	Angelia.	1	St-Jean, N.-B.	Goélette, en bois, voiles.	124	Halifax, N.-E.........	1 mille S.-E. du phare de West Pt.	Echouée dans le brouillard et un fort courant.	....	Perte totale.	7,000
4 do ..	Aurora.........	....	do ..	do ..	89	Rockland, Me., à St-Jean, N.-B.	Quai Cobbs, Rockland, Me.	Echouée dans un coup de vent.	....	do	3,000
27 janv.	Ajax..	....	Arichat, N.-E.	Barque, en bois, voiles.	40	Arichat, N.-E., à Guysboro, N.-E.	Entrance du havre de Guysboro'.	....	....	Perte partielle.	175
4 mars.	Aldwyth	9	St-Jean, N.-B.	do ..	218	Hayti à Province, R. I.	30° N., 74° O., de l'Océan Atlantique.	Le navire a touché sur une roche et s'est perdu.	.. .	Perte totale. Cargaison.	800 4,800
4 do .	Alpheus Marshall	12	Digby, N.-E..	do ..	......	....	L'Océan Atlantique...	Sombrée........... ..	Toute	Total inconnue.	
4 do .	Adria.	20	St-Jean, N.-B.	Goélette, en bois, voiles.	194	St-Jean, N.-B., à New-York.	Récif de l'île Pond, Me.	Echouée......	....	Perte partielle.	500
10 août..	Acadia...... .	20	do ..	do ..	95	New-York à St-Jean, N.-B.	Phare Chatham, Mass.	Abordée par le steamer *H. T. Dimock.*	...	Perte totale. Cargaison.	750 700

2 do	Amy D........	10	Parrsborough, N.-E.	do ..	99	Bathurst, N.-B., à Boston.	Au large de Sheet Harbour, N.-E.	Prise dans une tempête..	....	Perte partielle. 700
3 do	Aquila..........	5	Charlotteto'n, I. P.-E.	Brick, bois, à voiles.	327	New-York	....	Supposée avoir sombré en mer.	....	Totale, inconnue.
8 do	Antilla..........	3	St-Jean, N.-B.	Barque, bois, à voiles.	9	Weymouth à Ship Island.	Bird Key Shoal, stn. de quar. de Key West	Echouée	....	Perte partielle. 50
7 nov..	Annie W. Akers.	13	do ..	do ..	124	Saint-Jean à Vinyard Harbour.	Shovelful Shoals, Nantucket Shoals, Mass.	do	....	Perte totale. 2,000 Cargaison. 1,009
9 oct..	A. T. Davison...	1	Parrsborough, N.-E.	do ..	361	Barbades à l'île Fortune, Bahamas.	Long Key Reef, Bahamas.	Echouée dans un coup de vent.	....	Perte totale. 16,000
2 do	Athlete.		do ..	....	197	Advocate Harbour à New-York.	Au large de l'île des Pêcheurs, N.-E.	Abordage.	....	Perte partielle. 600
6 sept.	Argentina.	3	Pictou, N.-E..	Barque, bois, à voiles.	583	Maria, Qué., à Port-Hawkesbury, N.-E.	12 milles de l'île Verte, N.-E.	do	....	do 5,000
18 fév..	Baltic......	17	Annapolis, N.-E.	do ..	438	Cuba à Boston.......	East Point, Nahout, Mass.	Echouée, grosse mer et coup de vent.	....	Perte totale. 5,000
2 mars	Blomidon.	2	Windsor, N.-E.	Goélette, bois, à voiles.	271	St. Mark, Haïti, à Boston.	Côte américaine	Brisé son gouvernail et perdu ses voiles.	....	Perte partielle. 200 Cargaison. 50
2 do	Blanche.........	8	Sydney, C.-B..	do ..	219	Indes Occidentales à Boston.	Cap-Hatteras	Allée à la côte dans un coup de vent.	....	Perte totale. 5,000
27 avril.	Beatrice.........	10	Halifax, N.-E.	do ..	79	Halifax à Guysboro'...	Près White Head, N.-E	Avariée par des coups de vent.	....	Perte part. 1,260 Cargaison. 200
16 mai..	Beta	....	....	Barque, bois, à voiles.	786	Christiana à Bathurst, N.-B.	Plage sud, île de la Madeleine, golfe du Saint-Laurent.	....	....	Perte totale, incon.
21 août.	Bessie G	9	Parrsborough, N.-E.	Goélette, bois, à voiles,	68	Diligent River à West Bay.	Au large de la riv. Diligent, MinasGut, N.-E	Avariée dans une tempête	....	Perte partielle. 150
0 do	Beatrice.........	25	....	Barque, bois, à voiles.	495	Québec à Buenos-Ayres	Wolf Island, îles de la Madeleine.	....	....	Perte totale. 25,000
24 juin.	Bonanza....	18	Yarmouth, N.-E.	Navire, bois, à voiles.	1,079	Buenos-Ayres à Falmouth.	Océan Atlantique.....	....	....	do 24,000
5 juillet	Blanche and Bessie.	2 m.	Saint-André, N.-B.	Goélette, bois, à voiles.	....	....	Le Tete Passage, N.-B.	Sombreé.....	....	Inconnue.
26 fév..	Credit..........	10	St-Jean, N.-B.	Goélette, bois, à voiles.	124	New-York à St-Jean, N.-B.	2 milles à l'est de la pointe Race, N.-E.	Echouée, tempête de neige.	....	Totale. 3,000 Cargaison. 750
25 jan..	C. H. Tupper....	4	Victoria, C.-B-	do ..	99	Vancouver, C.-B., à l'océan Pacifi. nord.	Pedder Bay, C.-B.....	Echouée, grosse mer.....	....	Totale. (Inconnue.)
14 avril.	City of St. John..	23	Gaspé, Qué...	do ..	447	Yarmouth, N.-E., à Barrington, N.-E.	Hospital Reef, Clark's Harbour, île du Cap-Sable.	Accident causé par un épais brouillard.	...	do
13 mai..	Coryl...........	2	Parrsborough, N.-E.	do ..	59	Five Islands à West Bay.	Bleak Rock, Minas Basin.	Jetée à la côte par un coup de vent.	....	Partielle. 120
19 do	Cragside........	6½	Londres, Ang.	Steamer, acier, à vapeur.	1,278	Angleterre à Montréal, Qué.	6 milles au sud-ouest de Whitehead, N.-E.	Touché un obstacle submergé.	....	Totale. (Inconnue.)
25 avril.	Cretis...	6	Lunenburg, N.-E.	Goélette, bois, à voiles.	86	Victoria, C.-B........	Océan Pacifi. du nord.	Gr. v. et gr. mer; cuisin. empor. par-dessus bord	1	Partielle. 1,500
29 août.	Coryl....... ...	2	Parrsborough, N.-E.	do ..	59	Dans le p. de West Bay, Parrsborough, N.-E.	Baie de l'Ouest, Parrsborough, N.-E.	Perdu ancres et chaînes et est allée à la côte.	....	do 110
22 do	C. W. Lundy....	6	Guysborough, N.-E.	do ..	12	Guysborough à Wallace.	Terminus nord-est de l'île Pictou, N.-E.	Echouée dans une tempête	.. .	do 200
....	Corolina	17	St-Jean, N.-B.	Steamer, fer.	640	Montréal à Québec....	Cap-Rouge.	Touché une roche incon.	....	

TABLEAU des naufrages et accidents à des navires propres à la mer, etc.—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age du navire.	Port d'enregistrement.	Gréement. — Fer ou bois. — A vapeur ou à voiles.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Pertes de vies et sauvetage.	Observations.	$
1893.											
6 août.	Chautauguay	6	Parrsborough, N.-E.	Goélette, bois, à voiles.	97	Louisbourg à St-Jean, N.-B.	Près Saint-Esprit, Cap-Breton, N.-E.	Contracté une voie d'eau et coulée.	....	Totale. (Inconnue.)	
26 do	Catherine......	3	Yarmouth, N.-E.	Barque, bois, à voiles.	798	Pensacola à Rio-de-Janeiro.	Océan Atlantique.....	do do ..	...	Totale.	2,500
14 oct ..	C. B. Benson....	....	Américain....	do ..	284	Buffalo à Détroit......	....	Sombrée par une grosse mer et vent terrible.	7	Totale. (Pas connue.)	
11 do	County of Yarmouth.	9	Yarmouth, N.-E.	Navire, bois, à voiles.	2,154	Londres à Sydney, C.-B.	Petres Ledge, havre de Sydney, C.-B.	Echoué	....	do	
22 avril.	Dominion.......	....	do ..	Navire, bois, à voiles.	410	Yarmouth à Halifax...	Big Duck Island, N.-E.	....	...	Totale.	15,000
19 juillet	David Vance....	...	Buffalo, N.-Y.	Goélette, bois, à voiles.	......	Erié, Ont., à Chicago..	Près Dummy Light, lac Erié.	Coulée dans un abordage	..	Perte totale. (Inconnue.)	
26 jan..	Ethel........ ...	8	Yarmouth, N.-E.	do ..	117	Tusket Wedge, N.-E., à Yarmouth, N.-E.	Récif, Hen et Chicken, havre de Yarmouth.	Accident causé par une grosse mer.	...	Perte partielle. Cargaison.	600 2,300
27 avril.	Eldon..........	6	Pictou, N.-E..	do ..	21	Mabou, N.-E., à Pictou, N.-E.	....	Accident causé par un vent violent.	....	Totale. Cargaison.	200 60
2 do	Esperance..	9	Iles de la Madeleine.	do ..	31	... .	Grève sud, îles de la Madeleine.	Touché la glace ou des roches.	10	Totale.	800
12 mai..	Enigma	22	St-Jean, N.-B.	Barque, bois, à voiles.	649	Barbades à New-York.	Mer Carribéenne......	Sombrée	....	Perte totale. (Inconnue.)	
26 avril.	Ethel Graville...	12	Parrsborough, N.-E.	do ..	110	Saint-Jean, N.-B., à Bridgeport, N.-E.	Au large de Cutlers, Maine.	Perdu son mât de misaine.	...	Perte partielle.	200
15 juillet	Emma G........	15	St-Jean, N.-B.	do ..	82	Saint-Jean, N.-B., à Quaco, N.-B.	Ploughshare Point, N.-B.	Abréyé. Chassé sur ses ancres.	....	Totale.	1,400
9 sept..	Eva J. Moore....	4	Parrsborough, N.-E.		99	Saint-Jean, N.-B., à Riv. Herbert, N.-E..	Havre de Saint-Jean, N.-B.	Abordé avec la goélette *Advance.*	....	Perte partielle.	130
15 juillet	Exception.	1	do ..	Barque, bois, à voiles.	389	Boston...............	Havre de Boston, Mass.	Abordée par un steamer norvégien.	...	do	700
25 août.	Esther Roy......	16	Maitland, N.-E.	Navire, bois, à voiles.	1,481	Bristol à Sydey-Nord.	Havre de Sydney, N,-E	Acc. causé par la méprise du siffl. d'un nav. pour celui d'un cor. de brume	....	do	5,000
21 do	Edmund Russel..	22	Arichat, N.-E.	Steamer	27	Port-Hawkesbury, pêche.	Havre de Shippegan, N.-B.	Jeté à la côte par le vent.	....	do	300

20 sept..	Eva J. Moore....	4	Parrsborough, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	99	Rivière Herbert à St-Jean, N.-B.	Baie de Cumberland...	Contracté une voie d'eau et coulée.	...	Totale.	2,500
18 oct..	Edward Everett.	27	do ..	do ..	57	Saint-Jean, N.-B., à Canning, N.-E.	Rivière Canning, N.-E.	Touché sur le bord de la rivière.	....	Partielle	300
11 do	Euxine..........	34	Yarmouth, N.-E.	do ..	38	Saint-Pierre à Chéticamp, C.-B.	2 milles de l'île Margaret.	Sombrée..............	....	Perte total inconn. Cargaison	 400
22 août.	Emma Proctor...	12	Port-Hawkesbury, N.-E.	do ..	40	Pêche	.. ..	Prise dans une tempête et jetée à la côte. Capitaine noyé.	1	Partielle	500
21 do	Eivar Taurbarskjslver.	38	Skein, Norway	Barque, en bois, voilier.	1,145	Charger des madriers à Parrsborough, N.-E.	West Bay, Parrsborough, N.-E.	Perdu ancre et chaîne dans un coup de vent.	...	do	200
21 do	Enterprise.	12	Parrsborough, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	15	Rose Creek, N.-E., à Avonport, N.-E.	Bassin de Minas, N.-E.	Trouvée fond en l'air au cap Blomidon.	....	do	115
4 fév..	Flora E.........	11	Parrsboro', N.-E.	do ..	79	Parrsboro', à St-Jean, N.-B.	Au large de Quaco, N.-B.	Avariée par une tempête.	....	Perte partielle Cargaison	900 70
21 août.	Farragut	26	Gloucester, Mass.	do ..	48	Gloucester, pêche......	Ile Kindricks, Shag Harbour, N.-E.	Echouée dans un coup de vent.	....	Perte totale	1,800
1er fév..	Glenola... ...	..	Windsor, N.-E	do ..	124	Haïti à New-York....	Jones Inlet, île Longue	Est allée à la côte.. ...	....	do Cargaison	4,000 600
26 avril.	Genesta.........	6	Pictou, N.-E..	do ..	22	Murray Harbour à Pictou.	Détroit de Northumberland.	Accident causé par tempêtes violentes et grosse mer.	....	Perte partielle	600
7 fév..	Gladys McLauclin.	1	British.......	do ..	420	Barbades à Cuba......	Cuba.	Accident attribué à une erreur sur la carte.	....	Perte totale	20,000
7 avril.	Gladstone	2	Parrsboro', N.-E.	do ..	156	New-York à Advocate, N.-E.	Ile Cranberry, E.-U...	Echouée	....	Perte partielle	650
5 mai..	Gladstone.	2	do .	do ..	156	Advocate à New-York.	Baie de Fundy....	Bouée déplacée..........	....	do	1,000
....	Grace Butler	....	Halifax, N.-E.	Barque, en bois, voilier.	150	Halifax à Porto-Rico..	Porto-Rico..	Frappée par un coup de vent et chavirée.	....	Perte total	6,000
....	G. A. Good......	19	Parrsboro', N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	59	Au port à West Bay, Parrsboro', N.-E.	West Bay, Parrsboro', N.-E.	Abordage..............	....	Perte partielle	10
16 mai..	G. E. Bently....	1	do ..	do ..	250	Port-Granville, N.-E., à New-Haven, Conn.	Embouchure de Long Island Sound.	Abordée par un navire inconnu.	....	do	600
6 août.	Grandholm.....	9	Aberdeen.....	Goélette, en fer, à vapeur.	871	San Francisco à Naïmo, C.-B.	Kellet Bluff......	Brume épaisse et marée rapide.	....	do	700
22 do	Golden Rule. ...	1	Port-Hawkesbury, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	42	Port-Hawkesbury, N.-E., à Souris, I.P.-E.	Sur le côté ouest de la baie Pleasant.	Echouée	....	Perte totale Cargaison	700 500
10 janv.	Hattie	28	Saint-André, N.-B.	do ..	10	Saint-Jean, N.-B......	Anse aux Canards, près de Lepreaux, N.-B.	Echouée dans un brouillard épais.	....	Perte partielle Cargaison	400 100
22 août.	Herbert E.	19	Boston, Mass.	do ..	372	Port-Bivis, Sydney, à Chester, E.-U.	Près de l'île Guion, N.-E.	Forcée par une tempête et contracté une voie d'eau	.. .	Perte part.	2,000
19 juin.	Havre....	14	Windsor, N.-E	Barque, en bois, voilier.	642	Cienfeugos à Philadelphia.	13 milles au sud de Jardinillos.	Est allée à la côte.......	. .	Perte totale	10,000
21 août.	Hyra......... .	....	Halifax, N.-E.	do ..	67	Charlottetown à Port-Hawkesbury.	Auld's Cove, N.-E	Contracté une voie d'eau, mauvais temps.	....	Perte partielle Cargaison	200 500
21 do	Harriet Torrey..	37	Shelburne, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	59	Shelburne à Halifax, N.-E.	McAlpine Creek, Lower Jordan Bay.	Entraînée à terre par un coup de vent.	....	Perte totale	600

TABLEAU des naufrages et accidents à des navires propres à la mer, etc.—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement. — Fer ou bois. — À vapeur ou à voiles.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Pertes de vies et sauvetage.	Observations.
1893.										$
14 oct..	Hecla..........	...	Américain....	Brigantin, en bois, à vapeur	......	Ogdensburg.	3 milles à l'est de Wellington Beach.	A perdu ses cheminées et n'a pu garder la vapeur.	..	Perte totale 1,000
16 nov..	Harold	5	Londres, Ang.	Barque, en acier, voilier.	1,299	New-York à Victoria, C.-B.	Rosedale Rock, Juan de Fuca Straits.	Echouée sur la roche Rosedale.	....	Montant de la perte inconnu.
13 sept..	Hattie F. Rich ..	17	Yarmouth, N.-E.	do ..	92	Eastport.........	Océan Atlantique.....	Frappée par un ouragan.	....	Perte totale 2,500 Cargaison 250
27 avril.	Inglewood......	4	St-Jean, N.-B.	Goélette, en bois, voilier.	124	St-Jean, N.-B., à la baie des Vaches.	7 milles à l'est du Maine, E.-U.	Accid. causé par une tempête de neige et de vent.	....	Perte totale 6,000
11 août.	Ida B.....	9	do .	do ..	53	Décharg. un voyage de madriers à West Bay, Parrsboro', N.-E.	West Bay, Parrsboro', N.-E-	Jetée à la côte par le vent	..	Perte partielle 150
7 mai..	J. A. Silver.. ...	3	Lunenburg....	do ..	91	Lunenburg, N.-E., à Canso, N.-E.	9 milles S.-O. de White Head, N.-E., océan Atlantique.	Abordage avec le steamer *Havana.*	2	do 2,500 Cargaison 1,000
23 fév..	J. A. McDonald.	4	....	do ..	286	Seattle, Wash., à Victoria, C.-B.	Ile Prevost....... ..	A pris feu.............	...	Perte totale. (Inconnue.)
14 do	J. C. Ford	11	San-Francisco, E.-U.	do ..	231	San Francisco à Gray's Harbour.	South Spit, Gray's Harbour Bar.	Incendie	...	Perte totale 14,000
22 août.	James G. Blaine.	....	Gloucester, E.-U.	do ..	98	Gloucester, Mass., à Souris, pêche.	Près des îles de la Madeleine.	A trainé ses chaîn. et perd. ses ancres d. un coup de v.	....	Perte partielle 300
21 do	J. W. Dean......	23	St-Jean, N.-B.	do ..	85	Décharg. des madriers à West Bay, Parrsboro'	....	Jetée à la côte par un coup de vent.	...	do 150
21 do	Jessie D....	7	Parrsboro', N.-E.	do ..	86	Boston à la rivière Herbert.	Entrée du havre de Portland, E.-U.	A la côte.............	....	do 486
18 oct..	James Dwyer....	18	Gaspé, Qué...	do ..	94	Gaspé à St-Jean, N.-B.	Entrée de la rivière St-Jean.	Echouée.....	....	do 1,500
6 juill..	John E. Sayer...	8	St-Jean, N.-B.	Navire, en bois, voilier.	1,548	Iloilo à Montréal......	11 milles à l'est du cap Ray, Terr.	Echouée par le brouillard	....	Perte totale 50,000 Cargaison 170,000
2 mars.	Knight Templar.	13	Shelburne, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	90	Turk's Island à Lockeport, N.-E.	Turk Island Light ...	Contracté une voie d'eau par une grosse mer.	....	Perte totale. (Inconnue.)
8 juin..	Kerslie	9	St-Jean, N.-B.	do ..	124	Shulee, N.-E., à Boston	E. Reef entrance Shulee, N.-E	Echouée sur un récif.....	....	Perte part. 3,000

8 avril.	Lizzie B.	3	Parrsborough, N.-E.	do	96	Port-Greville à New-Haven, Con.	Embouchure de la rivière Saint-Jean.	Chassé sur son ancre et jetée à la côte.	....	do	1,223
27 avril.	Levuka	9	Windsor, N.-E	Barque, en bois, voilier.	1,426	New-York à Sydney, N.-E.	....	A essuyé du mauv. temps et reçu des avaries.	....	do	3,000
19 juillet	Lizzie A. Low	....	Chicago	do	.....	Chicago à Buffalo	Lac Erié	Sombrée	...	Perte totale. (Inconnue.)	
7 juillet	Lottie Stewart	29	St-Jean, N.-B.	do	742	St-Jean, N.-B., à l'Ile au Liège.	Black Ledge, île à la Vase.	Echouée	...	Perte part.	2,500
2 juin	Lawrence	3	Lunenburg, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	87	Lunenburg, N.-E., à Canso, N.-E.	Entrée du havre de Canso, N.-E.	do	....	do	600
29 mars.	Lucania	7	Windsor, N.-E	Navire, en bois, voilier	1,774	Calcutta à New-York	Au large du cap de Bonne Espé., Afriq.	Incendiée	....	Perte totale.	50,000
1er juill.	Laconia	3	Parrsborough, N.-E.	do	486	New-York à Montevideo.	600 milles au sud de Rio Janeiro, Atlantiq.-S.	Fouetté par grosse mer	....	Perte part.	10,000
13 août.	Laura	20	Windsor, Ont.	Goélette, en bois, voilier.	348	Oswego à Toronto.	Lac Charlotte, Ont.	Coulée dans le lac Ontario	....	Perte totale.	
24 do	Lottie B.	12	St-Jean, N.-B.	do	87	Saint-Jean à Boston, E.-U.A.	Ile Thatchers, E.-U.	Touché des hauts-fonds et remplie d'eau.	....	do	1,500
17 do	Laura Ann	26	Halifax, N.-E.	do	32	Main-à-Dieu à Halifax N.-E.	Havre de Gabarus, N.-E	Echouée par un coup de vent et une grosse mer.	....	Perte partielle.	
21 do	L. A. Made.	16	Pictou, N.-E.	do	26	Port-Hawkesbury, C.-B., à Sydney, C.-B.	Entrée nord du détroit de Canso, N.-E.	Echouée par un coup de vent.	....	do	175
....	Laura	....	Windsor, N.-E	do	.....	Toronto à Oswego	Lac Ontario	Contracté une voie d'eau.	....	Perte totale. Cargaison.	9,000 3,000
....	Ladslock	17	Liverpool, Ang	Barque, en fer, voilier	816	Liverpool à Honolulu	Rivière Fraser	Touché fond	....	Perte légère.	
6 janv.	Mineola	3	Windsor, N.E.	Goélette, en bois, voilier.	125	Fernandina à Demarara.	En mer	Abandonnée en mer	....	Perte totale. Cargaison.	35,000 2,000
....	Moss Rose	...	St-Jean, N.-B.	Barque, en bois, voilier.	371	New-York à Montevideo.	....	....	....	Perte totale. (Inconnue.)	
10 mars.	Maude	21	Victoria, C.-B.	Goélette, en bois, voilier.	94	Victoria, C.-B., à Naïmo.	Baie McNull, C.-B.	Accident causé par la disparition de la drosse en chaîne.	....	Légère.	
....	Mariner	26	Halifax, N.-E.	do	56	Port-Hawkesbury à Georgetown, I.P.-E.	Près du brise-lames de Souris, I.P.-E.	Accident causé par une tempête de neige.	....	Perte part.	900
19 avril.	Myrtle, M	2	Parrsborough, N.-E.	do	121	Wellington, C. N., à Port au Prince.	Au large du cap Long, E.-U.	Contracté une voie d'eau.	....	do	2,000
28 fév.	Myrtle, M	2	do	do	121	Havana à Wellington, C.N.	Southport, N.C.	Echouée	....	do	250
....	Mary Louise	....	Port-Hope	Steamer	.....	Lindsay à Bobcaygeon.	....	....	...	do	1,200
3 mai.	Magnificent	30	Liverpool	Navire, voilier	1,283	Barrow-on-Furness à Québec.	Océan Atlantique	Déplacement du lest et défaut des pompese	....	Perte totale. (Inconnue.)	
12 do	Marion	....	do	Goélette, en bois, voilier.	136	Halifax, N.-E., à Philadelphie, E.-U.A.	Brandy Wine shoals, Delaware Bay.	Echouée sur des hauts-fonds.	....	Perte non connue.	
25 do	Maud M.	3	Richibouctou, N.-B.	do	65	Richibouctou à Vancouver.	Côté est, Wager Island Pacifique sud.	Touché une roche et coulée	....	Perte totale. (Inconnue.)	
10 sept.	Mary E. McDougall.	15	Halifax, N.-E.	do	118	Boston à Paspébiac	½ mille au large du fort Pictou, N.-E.	Abordage dû à l'absence de vigie.	....	Perte partielle.	150

TABLEAU des naufrages et accidents à des navires propres à la mer, etc.—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement. — Fer ou bois. — A vapeur ou à voiles.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Pertes de vies et sauvetage.	Observations.	
1893.											
25 août.	M, C. McLean..	26	Arichat, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	67	Boston à Arichat......	Blond Rock, off Sea Island, N.-B.	Poussée sur une roche par une forte marée.	....	Perte part.	150
21 do	Mary Eleanor...	19	Halifax, N.-E.	do ..	98	Chatham, N.-B., à Providence, R.I.	Entre la pointe est et le cap Egmont, I.P.-E.	Avariée par un coup de vent.	....	do	50
15 do	Mascotte........	3	Victoria, C.-B.	do ..	192	Victoria, C.-B., à Alberin.	Baie Pachene.........	Incendiée...............	....	Perte totale.	
2 sept..	Mary E. McLaughlin.	18	Arichat.......	do ..	167	Daniel, P.Q., à Boston E.-U.A.	Echouée, North Head, Daniel, P.Q.	Coup de vent et grosse mer.	....	do	2,200
19 août.	Mary Jane......	3	Sydney, C.B..	do ..	89	Baie des Vaches à Halifax.	Salmon Rocks, C.-B.	Echouée par une grosse mer.	....	do	2,200
31 do	May Flower.....	25	St-Jean, N.-B.	do ..	70	Saint-Jean, N.-B., à Estorville, N.-E.	Spicers Cove, Cumberland, N.-E.	Chassée sur ses ancres par un coup de vent.	....	do Cargaison.	600 45
19 do	Moneta.........	2	Annapolis, N.-E.	do ..	199	Annapolis à Barbades..	Océan Atlantique nord.	Dématée par un ouragan.	....	Perte totale.	12,000
30 sept..	Macleod.........	20	St-Jean, N.-B.	Barque, en bois, voilier.	594	A l'ancre à Richibouctou, N.-E.	Sandbar, havre de Richibouctou, N.-B.	Chassée sur ses ancres et perdue.	....	Totale. Cargaison.	12,000 5,000
20 nov..	Minnie May.....	8	Charlottetown I.P.-E.	Goélette, en bois, voilier.	59	Charlottetown à Pictou, N.-E.	Roys Island, comté de Pictou, N.-E.	Echouée, tempête de vent et neige.	....	Pertielle.	140
20 do	Mary B.........	13	Arichat, N.-E.	do ..	78	Orwell, I.P.-E., à Halifax, N.-E.	Pointe Prince, Woody Island, I.P.-E.	Avariée par un ouragan.	...	Etendue de la perte inconnue.	
6 juin.	Marion.........	....	Halifax, N.-E.	do ..	269	Port-Mulgrave à Grand Narrows.	Lac du Bras d'Or, N.-E.	Echouée sur un haut-fond	...	Pertielle.	2,000
30 janv.	Navarch........	15	Yarmouth, N.-E.	Barque, en bois, voilier.	994	Philadelphie à Dunkirk.	Océan Atlantique.....	Sombrée dans une tempête.	4	Totale. Cargaison.	2,500 4,500
18 do	Northern Empire	13	Windsor, N.-E	do ..	950	Philadelphie à Gênes.	En mer...............	Contracte une voie d'eau.	....	Pertielle. Cargaison.	3,400 2,000
29 mars.	Nellie Parker....	8	St-Jean, N.-B.	Goélette, en bois, voilier.	183	Havane..............	Près Floride..........	Accident causé par des coups de vent.	...	Totale.	6,000
7 janv.	Nellie Shaw.....	3	Parrsboro', N..E.	do ..	250	Saint-Jean, N.B., à St-Jean, Terreneuve.	Océan Atlantique...	Des coups de vent ont avarié les voiles et dét. une part. de la cargaison	...	Pertielle. Cargaison.	1,000 800
23 fév..	Nellie Shaw.....	3	do ..	do ..	250	St-Jean, N.-B., à Port-Mulgrave.	do	Avariée par des tempêtes de vent.	....	Partielle.	1,200

6 janv.	Notilus..........	5	Windsor, N.-E	do	11	Ruisseau de Chipman à rivière aux Pommes	Anse de Refuge.....	Chassée sur ses ancres par le vent.	Totale.	300
16 juin.	Novelty.........	12	do	do	97	Dalhousie aux Barbades.	Havre Dalhousie, N.-B	Incendiée...............	Totale.	2,400
									Cargaison.	500
21 août.	Nancy Anna....	...	Yarmouth, N. E	do	35	En panne à Baie-Ouest, Parrsboro', N.-E.	....	Touchéeet mise en dérive par la *Risk*.	Partielle.	200
8 do.	No. 4........	ne'f	Parrsboro, N.E	Barge, en bois, voilier.	439	Saint-André à Parrsboro'.	Passage Letete, N.-B..	Touché des rochers sous l'eau dans son remorq.	Partielle.	260
28 do.	Nelly Murphy...	12	Yarmouth, N.-E.	Navire, en bois, voilier.	1374	Pensacola à Dundee...	Océan Atlantique.....	....	Totale.	35,00
15 oct.	Nellie Shaw. .	3	Parrsboro, N.E	Goélette, en bois, voilier.	250	Liverpool, N.-E., à Hillsboro'.	R. aux Pommes, comté de Cumberland, N.-E	Echouée par un coup de vent.	Totale.	10,000
....	Ocean Star......	....	Halifax, N.-E.	do	......	Sydney, C.-B.........	Golfe du Saint-Laurent	Accid. causé par le mauv. temsp et une grosse mer	Totale.	2,500
									Cargaison.	500
17 mai.	Osseo...........	....	St-Jean, N.-B.	do	95	Moncton, N.-B., à Salem, Mass.	A 3 milles de Rockport, Mass.	Echouée dans une tempête.	Totale.	700
									Cargaison.	1,000
7 août.	Otto and Antonia	28	....	Navire, en bois, voilier..	1277	Québec à Londres.....	....	....	Totale.	20,000
.... ..	Osceola........	....	Halifax, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	80	Gabarus, C.-B.... ...	Gabarus, C.-B.	A la côte..............	Totale.	2,000
6 mars	Percy H. Reed..	9	Digby, N.-E.	do	148	Rivière à l'Ours aux Barbades.	Océan Atlantique.....	Démâtée par le vent.....	Partielle.	4,000
									Cargaison.	1,000
22 fév.	Phœnix.........	10	Parrsboro, N.E	do	396	Saint-Jean, N.-B., à New-York.	Au large de Mount Desert, côte améric..	Naufrage partiel dans une tempête de neige.....	Partielle.	600
									Cargaison.	500
....	Platina..........	6	do	Barque, en bois, voilier.	297	Greenland à Philadelphie.	....	Pas de nouvelles depuis le 14 août, et déclarée perdue.	Totale.	
6 sept.	Price Brothers...	....	do	Goélette, en bois, voilier.	79	Canning, Parrsboro' à Boston.	Rivière aux Pommes.	Incendiée....	Totale.	500
17 août.	Plenora....... ..	10	Lunenburg, N.-E.	do	95	Gabarus, Baie des Vaches, Halifax.	Havre Gabarus, rivière au Saumon, N.-E.	Echouée, grand vent et grosse mer.	Partielle.	2,500
29 do.	Pontecorro	32	Norvège... ..	Barque, en bois, voilier.	.....	Fleetwood, G.-B., à Miramichi, N.-B.	Green Cove, comté d'Ingonish, Pictou, N.-E.	Echouée dans une tempête.	Perte totale inconnue.	
24 janv.	Quebec....	26	Windsor, N.-E	do	1509	Dublin à Saint-Jean, N.-B.	En mer...............	Abandonnée....	Totale.	18,000
21 août.	Quickstep.......	18	Port-Hawkesbury, N.-E..	Goélette en bois, voilier.	35	Port-Richmond, voyage de pêche.	Havre Arichat, Cap-Breton, N.-E.	Echouée...............	Partielle.	200
1er janv	Rita............	1	Annapolis, N.-E.	do	197	Jacksonville, Floride, à Demerara.	Océan Atlantique.....	Contracté une voie d'eau; grosse mer.	Totale.	12,000
— mars	Rewa....	1	Parrsboro, N.E	do	145	Barbades à Portland...	Golfe	Essuyé un coup de vent.	Partielle.	1,000
30 do.	Romuens........	3	Hamburg.....	do	1707	San Francisco à Sandiego, Cal.	Passe Portier, C.-B...	Touché une roche à la Passe Portier, île Vanc.	Etendue de la perte inconnue.	
5 juin.	Reaper.........	13	St-Jean, N.-B.	do	124	Rivière Hébert, N.-E., à Boston, Mass.	Rivière Hébert, rive ouest, N.-E.	Un revirement de vent lui a fait manq. sa relâche.	Partielle.	1,000
21 août.	Risk	46	Parrsboro, N.E	do	68	Décharg. des madriers à Baie de l'Ouest à Parrsboro', N.-E.	....	Jetée à la côte par une tempête de vent.	Partielle.	120
5 oct.	Rita	ne'f	St-Jean, N.-B.	Steamer.....	11	Ile Cole, N.-B., à Saint-Jean, N.-B.	McDonald's, lac du port Washadamoak, N.-B..	Incendié.........	Totale.	6,445

TABLEAU des naufrages et accidents à des navires propres à la mer, etc.—*Suite.*

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement. — Fer ou bois. — A vapeur ou à voiles.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Pertes de vies.	Observations.	$
1893.											
3 fév.	Swanhild	7	Annapolis, N.E.	Goélette, en bois, voilier.	119	Annapolis aux Barbades.	En mer	Mauvais temps	....	Perte partielle inconnue.	
10 mars	Sea Foam	5	Sydney, C.-B, N.-E,	do	19	Sydney, C.-B., à Tourchie.	Havre Gabarus	Jetée à la côte par un coup de vent.	....	Partielle.	450
7 avril.	Sea Foam	5	Sydney, C.-B., N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	19	Sydney, C.-B., N.-E.	Havre Gabarus, N.-E.	Chassée sur ses ancres dans un coup de vent et jetée à la côte		Partielle.	450
25 mai	Still Water	....	St-Jean, N.B.	Barque, en bois, voilier.	1051	Havre à Philadelphie.	25 milles S.-E. du Cap Delaware.	Abordage avec un trois-mâts ang., br. épaisse	....	Totale.	1,000
....	Sunbeam	17	Halifax, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	70	Terreneuve à Halifax, N.-E.	Baie des Iles, Terreneuve.	Echouée	....	Perte partielle inconnue.	
....	Star in the East	17	Parrsboro', N.-E.	do	24	Décharg, des madriers à B. de l'O., Parrsboro.	Baie de l'Ouest, Parrsboro', N.-E.	Jetée à la côte par un coup de vent.	....	Partielle.	100
29 août.	Suva	24	do	do	......	Port-Grenville, N.-E. à Baie de l'Ouest, N.-E.	Près du Port-Grenville, N.-E., G. Minas, N.-E	Jetée à la côte par un coup de vent.	....	do	200
22 do	Swallow	5	Jersey	do	......	New-Carlisle à Arichat, N.-E.	20 milles N.-E. de l'île Miscou.	Grosse mer et ouragan	....	do	50
3 oct.	Susan H. Ritchie.	11	American	Goélette, en bois, voilier.	513	New-York à Canso.	Havre de Canso, à l'entrée nord.	Méprise de bouées.	....	do	500
nov.	Saint Mary	10	Port-Hawkesbury, N.-E.	do	15	Margaree à Halifax	Batture de la Grande-Anse, C.-B.	Echouée par un coup de vent.	....	do Cargaison.	300 500
29 sept.	Stanley	39	Norvège	Barque, en bois, voilier.	1142	Northport à Saltport, Ang.	Caribou, rive du centre, N.-E.	Echouée par suite d'un très fort courant.	....	Partielle.	1,000
16 do	Saskatchewan	10	Winnipeg, Man.	Steamer	.....	Westbourne, Fairbord, Westbourne.	3 milles S.-E. du Port-Manitoba, Man.	Incendié	...	Totale, inconnue.	
17 août.	Thyra	30	Norvège	Barque, en bois, voilier.	609	Saint-Thomas, Qué., à Waterford.	Golfe du Saint-Laurent	Frappée par un ouragan.	....	Partielle.	2,000
8 avril.	Treasurer	9	Parrsboro', N.-E.	Navire, en bois, voilier.	1386	Iloilo à Montréal	....	Pris dans un cyclone et perdu ses voiles.	....	do	1,800
21 août.	Three Sisters	15	St-Jean, N.-B.	do	42	Parrsboro', N.-E, à Baie de l'Ouest.	Baie de l'Ouest	Echoué par un coup de vent.	....	Totale.	250
14 sept.	Tiger	5	Yarmouth, N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	57	Pictou, N.-E.	Baie Treparsey.	Jetée à la côte et remplie d'eau.	....	do	1,200
18 janv.	Unexpected	10	Windsor, N.-E	do	117	Halifax, N.-E., à Jamaïque.	En mer	Abandonnée en mer	....	do	1,000

21 août.	U. H. Upham...	9	Parrsboro,' N.-E.	do ..	46	Baie Ouest, Minas Gut, à Parrsboro'.	....	Jetée à la côte par un grand vent.	...	Partielle.	130
.. do	Vearing.........	40	Charlottetown I.P.-E.	do ..	39	Charlottetown, I.P.-E., à Chatham.	Grève Sud, Bar de Richibouctou, N.-B.	Echouée, grosse mer et vent.	....	Perte partielle, inconnue.	
30 juill.	Warrior	....	Halifax, N.-E.	do ..	102	Bathurst à Boston.....	10 milles au sud de Eastport, I.P.-E.	Cont. une voie d'eau.....	...	Partielle.	400
30 do	Wallace.........	19	Pugwash	....	......	....	Port-Hawkesbury, C. B., N.-E.	Sombrée.....	....	Totale, inconnue.	
1er oct.	White Swan.....	....	Parrsboro', N.-E.	Goélette, en bois, voilier.	90	Baie Ouest, N.-E......	Cap-Split, Minas Gut, N.-E.	Perdu son ancre dans un coup de vent.	....	Partielle.	300
7 sept.	Windermere.....	8 m.	Port Medway, N.-E.	do ..	299	Key-Ouest à Mobile...	Golfe du Mexique.....	Chavirée......	....	Totale.	15,000
21 do	Walleda	1	Parrsboro', N.-E.	do ..	249	Pictou, N.-E., à Yarmouth.	Sand Point Reef, Canso	A la côte dans un brouillard et dû jeter une p. de la cargaison à la mer.	....	Partielle. Cargaison.	100 1,900
13 oct...	Wm. Bowden....	1½	San Francisco.	do ..	727	Victoria à Adélaïde ...	Au large de l'île Work, Victoria, C.-B.	....	....	Non connue.	
6 do	Winnifred. ...	20	Norway	Barque, bois, voilier.	937	Glasgow, G.-B., à Sydney, N.-E.	Au large de l'île Verte, N.-E.	Abordage par suite d'un faux commandement.	....	Partielle.	3,200
.. mai.	Yosemite........	31	Victoria, C.-B.	Vapeur.......	1055	Victoria, C.-B., à New-Westminster.	Baie des Mineurs, Passe Active, Victor., C.-B.	Abordage avec le steamer *Vancouver*.	....	Perte inconnue.	
25 sept.	Zinn	29	Cardiff	Barque, bois, voilier.	943	Québec à Cardiff......	Golfe du St-Laurent, sud de l'île St-Pierre.	Prise dans une tempête..	....	Perte inconnue.	

SUPPLÉMENT du tableau des naufrages et accidents arrivés à des navires propres à la mer, anglais, canadiens et étrangers, durant l'année 1893.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement. — Fer ou bois. — A vapeur ou à voiles.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Pertes de vies et sauvetage.	Observations.	$
1892.											
22 déc..	Chautauguay....	7	Parrsboro', N.-E.	Goélette, bois, voilier.	97	Demerara à Halifax, N.-E.	10 m. au large de Kittle-Hawk, Car.-N., U.-E.	Gréement emporté par la tempête.	....	Partielle.	3,000
— déc..	Vesper.........	11	Liverpool	do ..	132	Halifax, N.-E........	Océan Atlantique.....	Accident causé par un fort cour. et une grosse mer.	....	Totale.	4,000
1889. — avril.	W. D. Richard..	1	Lunenburg, N.-E.	do ..	98	LaHave, N.-E., à Halifax.	Près du havre d'Halifax, N.-E.	Accident causé par un grain subit qui fit chavirer le vaisseau.	....	Totale. Cargaison.	3,600 1,000
1892. — juill.	Orontes.........	14	St-Jean, N.-B.	Barque, bois, voilier.	699	Saint-Jean à Cork.....	....	Avarié par grands vents et grosse mer.	....	Partielle.	500
4 nov..	Flora McLeod ..	6	do ..	do ..	48	St. Stephen, N.-B., à Saint-Jean, N.-B....	Mohawk Ledge, petit passage.	Forte marée et pas de vent ; est allée à la côte	....	Totale.	3,000
2 sept..	Leon..........	6	Lunenburg, N.-E.	do ..	146	Lunenburg à Jamaïque	Océan Atlantique. . ..	Engagée dans l'eau et abandonnée.	...	Totale. Cargaison.	4,500 1,100
....	Cashier	....	do ..	do ..	106	LaHave, revenant de la pêche.	Partie nord des Grands-Bancs, Terreneuve.	Supposée avoir chaviré...	....	Totale. Cargaison.	4,500 2,000
23 déc..	E. G. Glass	....	Saint-André..	do ..	30	Parrsboro' à Canning, N.-E.	En aval de Cheverie, N.-E.	Perdu ses voiles et jetée à la côte.	....	Partielle.	300
4 déc..	James Waterspoon.	....	Parrsboro', N.-E.	do ..	267	New-York à Port-Limon.	Courttown Keys, mer Carribienne.	Echouée.	....	Totale.	10,000
24 déc..	A. T. Davison...	....	do ..	do ..	361	Windsor à New-York.	Au large de Hantsport, N.-E.	Avariée par la glace....	....	Partielle. Cargaison.	2,000 250
27 déc..	Minister of Marine.	18	St-Jean, N.-B.	do ..	1,648	Liverpool à Rio Janeiro.	Belfast, Irelande	Combustion spontanée...	...	Totale. Cargaison.	40,000 7,000
25 oct..	Lucy Ann.....	42	Rockland, Me., U.-E.	do ..	......	Rockland, pêcherie....	3 milles au sud-ouest de l'île au Phoque.	Incendiée...	....	Totale. Cargaison.	600 200
....	Alvin Kelley....	17	Shelburne, N.-E.	Petite barque, bois, voilier.	327	New-York.	New-York.	Supposée avoir sombré en mer.	....	Perte totale, non connue.	
25 juill.	Maggie F........	11	Sydney, C.-B.	Goélette, bois voiliers.	92	Cuba.................	Breezy Point	Touché sur un récif de corail.	....	Totale.	3,000
7 déc..	Arcilla.........	21	Annapolis, N.-E.	do ..	95	Yarmouth à Pointe-Gilbert, N.-E.	....	....	...	Partielle.	350

TABLEAU des naufrages et accidents à des navires propres à la mer, durant l'année 1893.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement — Fer ou bois, — A vapeur ou à voiles.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Pertes de vies et sauvetage.	Observations.
1893.										
8 juin..	Acadia...... ...	....	Hamilton, Ont.	Steamer	509	Montréal à Ft.-William	....	Frappé une roche	....	Perte part. inconn. Cargaison. 40,000
3 août.	Bessie Louise. ..	14	New-Carlisle, P. Q.	Goélette en bois, voilier.	138	Port-Daniel à Boston..	Golfe Saint-Laurent...	Contracté une voie d'eau par un coup de vent.	....	Partielle. 300 Cargaison. 200
13 sept..	Byron Trerice...	....	Wallaceburg, Ont.	... .	169	Cleveland à Rond Eau.	Leamington, Ont., pend. qu'il était d. le bassin.	Incendiée	....	Totale. 75,000

TABLEAU des naufrages et accidents arrivés à des navires propres à la mer, durant l'année 1893.

Date de l'accident.	Nom du navire.	Age.	Port d'enregistrement.	Gréement. — Fer ou bois. — A vapeur ou à voiles.	Tonnage enregistré.	Port de partance. — Port de destination.	Lieu de l'accident.	Nature de l'accident.	Pertes de vies et sauvetage.	Observations.	$
1892.											
— oct.	Canada	20	Hamilton, Ont.	Sloop	....	Baie Huron	Port-Huron	Incendié	....	Totale.	8,000
1890.											
— oct.	Undine	22	do	Goélette, en bois, voilier.	195	Toronto à Toronto	15 m. ouest de Rochester, N.-Y.	Sombrée	....	Perte inconnue.	
1892.											
— nov.	Hercules	22	Sarnia, Ont.	do	240	Sarnia, Ont.	Près du phare de la Baie Mitchell.	Accident causé par une tempête furieuse.	...	Totale. Cargaison.	6,000 1,500
1891.											
— août.	British Lion	...	Windsor, Ont.	do	......	Wheatley, Ont., à Era, E.-U. d'A.	....	....	....	Perte partielle, inconnue.	
— déc.	H. F. Deming	....	do	do	69	....	....	....	....	Perte totale, inconnue.	
1892.											
— sept.	Starlight	....	do	Steamer	10·83	Rivière des Espagnols à Massey, Ont.	Baie Georgienne.	Incendié	....	Totale inconnue.	

